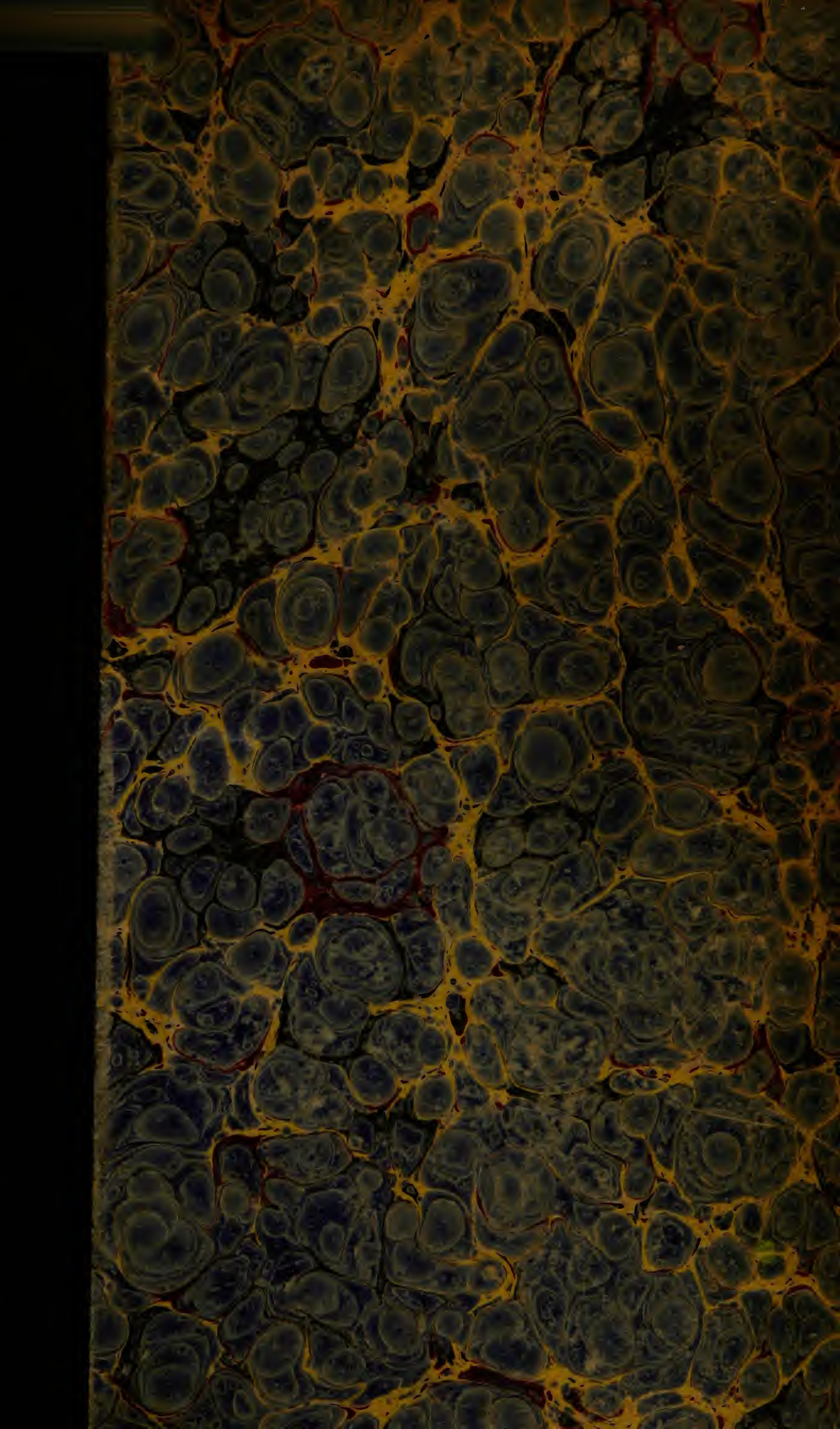
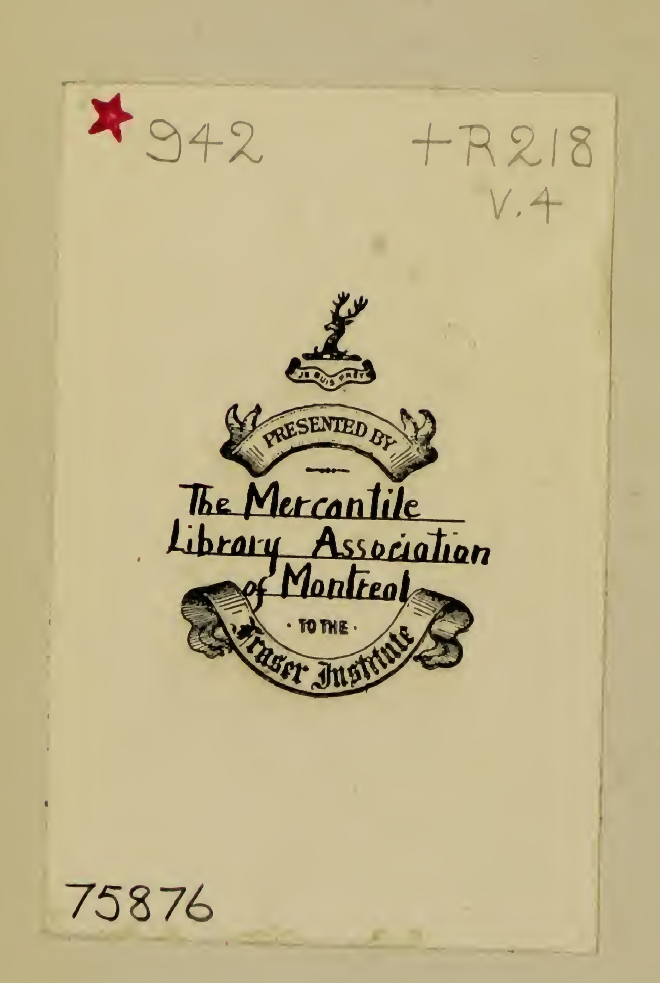



942
+R218
V.4
JE SUIS PRÊT
PRESENTED BY
The Mercantile
Library Association
of Montreal
TO THE
Fraser Institute
75876

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M[R]

DE RAPIN THOYRAS.

EXPLICATION
DES
VIGNETTES
DU TOME IV.

POur le LIVRE XII, page 1, l'Entrée de la *Pucelle* dans Orléans.

Pour le LIVRE XIII, page 175, la Bataille de Bofworth.

Pour le LIVRE XIV, page 327, *Lambert Simnel*, fils d'un Boulanger, après avoir été couronné en Irlande, eft pris à la Bataille de Stock par *Henri* VII, qui le fait fon Marmiton, & enfuite fon Fauconnier.

HISTOIRE D'ANGLETERRE,

PAR M[r]

DE RAPIN THOYRAS,

TOME QUATRIÉME,

Contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans ce Royaume, depuis le commencement du Régne de HENRI VI. *jusqu'à la fin du Régne de* HENRI VII.



A LA HAYE,

Chez ALEXANDRE DE ROGISSART.

M. DCCXXVI.

Avec Privilege de Nos Seigneurs les Etats de Hollande & de VVestfrise.

TABLE GÉNEALOGIQUE DE LA POSTÉRITÉ D'EDOUARD III JUSQU'À JACQUES I.

9 — 11 EDOUARD III, Philippe de Hainaut, m. 1377. — 9

10 — Edouard Prince de Galles, Joanne de Kent, m. 1371. | Lyonnel Duc de Clarence, 1. Elisabeth de Burgh, 2. Violante de Milan, m. 1368. | Isabelle, Ingelram de Coucy. | Jeanne fiancé a Alphonse X. Roi de Castille. | Jean de Gand Duc de Lancastre. 1. Blanche de Lancastre | 2. Constance de Castille | 3. Catherine Roet, m. 1399. | Marie, Jean de Monfort Duc de Bretagne. | Marguerite, Jean Hastings Comte de Pembrock. | Edmond Duc d'Yorck. 1. Isabelle de Castille, 2. Jeanne Holland, m. 1402. | Thomas Duc de Glocester et Comte de Bukingham, Eleonor Bohun, m. 1397. — 10

11 — 12 RICHARD II, 1. Anne de Luxemburg, 2. Isabelle de France, déposé 1399. | Philippe, Edmond Mortimer Comte de la Marche. | Philippe, Jean I Roi de Portugal. | Elisabeth, 1. Jean Holland Duc d'Excester, 2. Jean Cornvall. | 13 HENRI IV, 1. Marie Bohun, 2. Jeanne de Navarre, m. 1412. | Catherine, Henry III Roi de Castille. | Jeanne, Ralph Nevill Comte de Westmorland. | Jean Beaufort Comte de Sommers et Marguer: Holland. | Thomas Beaufort Duc d'Excester m. 1428. | Henry Beaufort Cardinal de Winchester m. 1447. | Constance, Thom: Spencer Comte de Glocester. | Edouard Duc d'Yorck tué à Azincour 1415. | Richard Comte de Cambridge, Anne Mortimer, décapité 1415. | Humphroy Comte de Bukingham. | Anne, 1. Edmond Comte de Stafford, 2. Guill.me Bourchier Comte d'Essex. | Jeanne, Gilbert Lord Talbot. — 11

12 — Elisabeth, Jean Mowbray Duc de Norfolck. | Philippe mariée trois fois, morte sans enfans. | Roger Comte de la Marche, Eleonor Holland, m. 1399. | Edmond. | Jean décapité 1425. | Blanche, Louis Comte Palatin. | Philippe, Eric Roi de Dannemarc. | 14 HENRI V. Catherine de France. m. 1422. | Thomas Duc de Clarence m. 1420. | Jean Duc de Betford, 1. Anne de Bourgogne, 2. Jacqueline de Luxemburg, m. 1435. | Humphroy Duc de Glocester, 1. Jaqueline de Haynaut, 2. Eleonor Cobham, m. 1446. | Henri Duc de Sommerset. | Jeanne, Jacques I. Roi d'Ecosse. | Marguerite, Tom: Courtney C. de Devonshire. | Jean Duc de Sommerset, Marguerite Beauchamp. | Edmond Duc de Sommerset. | Thomas Comte de Perth. | ✱ Richard Duc d'Yorck. Voïa gauche la branche de Lyonnel Duc de Clarence. | Humphroy Duc de Bukingham. | Henri Comte d'Essex. — 12

13 — Edmond Comte de la Marche, Anne Strafford. | Anne, Richard d'Yorck Comte de Cambridge. | Eleonor, Edouard Courtney Comte de Devonshire. | 15 HENRI VI. Marguerite d'Anjou m. 1472. | Marguerite, 1. Jean de Lapole Duc de Suffolck. | 2. Edmond Tudor. | 3. Thomas Stanley. | Henri Duc de Sommerset. | Edmond Duc de Sommerset. | Humphroy mort avant son Père. — 13

14 — ✱ Richard Duc d'Yorck, Cecile Nevill, m. 1460. | Edouard Prince de Galles m. 1472. | 19 HENRI VII. Elisabeth d'Yorck fille d'Edouard IV. m. 1509. | Henri Duc de Bukingham décapité en 1485. sous Richard III. — 14

15 — 16 EDOUARD IV, Elisabeth Woodvill m. 1483. | Edmond Comte de Rutland tué à Wakefield m. 1460. | George Duc de Clarence, Isabelle Nevill m. 1477. | 18 RICHARD III, Anne Nevill m. 1485. | Elisabeth, Jean de Lapole Duc de Suffolck. | Marguerite, Charles Duc de Bourgogne. | Anne, 1. Jean Holland, 2. Thomas St Leger. | Arthur, Catherine d'Arragon m. 1506. | 20 HENRI VIII. 1. Catherine d'Arragon | 2. Anne de Bollen | 3. Jeanne Seymour, m. 1546. | Marguerite, 1. Jaques IV. Roi d'Ecosse | 2. Archibald Douglas Comte d'Angus. | Marie, 1. Louis XII. Roi de France | 2. Charles Brandon Duc de Suffolck. | Edouard Duc de Bukingham decapité en 1521. sous Henry VIII. — 15

16 — 17 EDOUARD V. m. 1483. | Richard Duc d'Yorck m. 1483. | Elisabeth, Henri VII. — Cecile, N. Lord Wells. — Anne, Thomas Duc de Norfolck. | Catherine, Guill.me Courtney Comte de Devonshire. — Brigide Religieuse. | Edouard Comte de Warwick, décapité 1499. | Marguerite, Richard de Lapole, décapité 1541. | Edouard Prince de Galles m. 1484. | Jean Comte de Lincoln. | Edmond Duc de Suffolck décapité. | Richard, Marguerite de Clarence. | 22 MARIE, Phillippe II Roi d'Espagne. m. 1558. | 23 ELISABETH m. 1602. | 21 EDOUARD VI m. 1553. | Jaques V. Marie de Lorraine m. 1542. | Marguerite, Douglas Mathieu Stuart Comte de Lenox. | Françoise, Henri Gray C. de Dorset. | Eleonor, N. Clifford Comte de Cumberland. — 16

17 — Henri Lord Montaigu. | Arthur. | Geffroy. | Reginald Polus Cardinal m. 1558. | Marie Reine d'Ecosse, Henri Stuart, décapitée 1586. | Henri Lord Darnley Roi d'Ecosse, Marie Stuart, m. 1566. | Esme Duc de Lenox. | Charles Stuart. | Jeanne, Gray Guilford Dudley, décapitée 1553. | Catherine, Edouard Seymour Comte de Harford. | Marie, Henri Keys. — 17

18 — 24 JACQUES VI / I, Anne de Dannemarc m. 1625. | Louis Duc de Lenox et de Richemont. | Esme Comte de la Marche. | Elisabeth, Henri Comte de Norfolck. | Arbella, Guillaume Comte de Norford m. 1615. — 18

Je n'ai pas prétendu donner ici une Généalogie complette de la Postérité d'Edouard III. jusqu'à Jacques I. Ce seroit un Ouvrage presque infini. Car comme en Angleterre les Femmes et leurs descendans ont droit de succeder à la Couronne, quand leur tour vient, il faudroit pour faire une Genealogie exacte et complete, y renfermer toutes les Femmes descendues d'Edouard III. avec tous leurs descendans tant hômes que fémes, ce qui contiendroit les Genealogies non seulement de la plus part des Familles Souveraines de l'Europe; Mais encore de presque toutes les bonnes familles d'Angleterre. Ce la seroit pourtant necessaire, mais trop difficile à executer. Lorsque Philippe II. Roi d'Espagne se préparoit à envahir l'Angleterre, sous le Regne d'Elisabeth, il fit dresser une Généalogie par laquelle il paroissoit manifestement qu'il descendoit de Jean de Gand Duc de Lancastre, troisieme fils d'Edouard III par Philippe et Catherine filles de ce Duc, dont l'une avoit epousé Jean I. Roy de Portugal, et l'autre Henri III Roi de Castille. Il y a encore aujourd'hui en Angleterre, plusieurs Familles qui descendent d'Edouard III. par les branches de Lyonnel Duc de Clarence son second fils, et d'Edmond Duc d'Yorck son 4.e fils. Mais il n'est pas possible de ranger tout cela dans une seule Table Généalogique. Je ne me suis donc proposé que de mettre ici ce que j'ay crû le plus nécessaire pour l'intelligence de cette Histoire.



HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE DOUZIÉME,

Contenant le Regne de HENRI VI.

HENRI VI.

Surnommé DE WINDSOR,

Seiziéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



IL sembloit que Henri V. avoit été enlevé du monde dans le tems qu'il avoit presque atteint le but qu'il s'étoit proposé, par une direction particuliere de la Providence qui trouve quelquefois à propos d'arrêter les entreprises les mieux concertées, sur le point de l'exécution. La paix de Troye n'étant pas encore bien affermie, & le Prince qui devoit monter sur le Trône, n'étant qu'un enfant de neuf mois, tout sembloit concourir à faire perdre aux Anglois l'esperance de voir les deux Royaumes de France & d'Angleterre unis sous un Roi de leur Nation. Mais d'un

HENRI VI. 1422.

On prend en Angleterre, la resolution de soutenir les droits du jeune Henri sur la France.

HENRI VI. 1422.

autre côté, les grandes qualitez des Ducs de Betford & de Glocester, freres du Roi défunt, rassûroient les plus timides. Quelque grande que fût la perte qu'on venoit de faire, on ne la croyoit pas irreparable, puisque la valeur, l'experience, & la sagesse de ces deux Princes les mettoient en état de soutenir la Minorité du nouveau Roi. Bien loin donc qu'un si rude coup fût capable de leur faire perdre courage, ils firent voir, en proclamant le jeune Henri, Roi d'Angleterre, & *Héritier de France*, qu'ils avoient resolu de maintenir ce que le Roi son pere avoit si glorieusement établi.

Henri VI. est proclamé Heritier de France.

Le Duc de Glocester avoit gouverné le Royaume sous le titre de *Gardien*, depuis que le Duc de Betford son frere-aîné en étoit parti pour accompagner la Reine en France. Mais cette Dignité, qui étoit incompatible avec un Roi actuellement present dans son Royaume, ne subsista plus dès le moment que le jeune Henri eut été proclamé (1). Il est vrai que le feu Roi avoit ordonné dans son lit de mort, que, pendant la Minorité du Prince son fils, le Duc de Glocester seroit Régent ou *Protecteur* en Agleterre. Mais cela ne suffisoit pas pour lui donner le pouvoir d'exercer cette importante Charge. Il falloit qu'elle fût confirmée par les Etats. Cette raison & plusieurs autres, qui n'étoient pas moins pressantes, firent que le Conseil se hâta de convoquer le Parlement pour le 9. de Novembre ; en attendant que les deux Chambres eussent reglé, d'un commun accord, la forme du Gouvernement, pendant la Minorité du Roi. Le Conseil, dont le Duc de Glocester étoit le Chef, donna tous les ordres necessaires pour tout ce qui ne pouvoit souffrir de retardement.

Le Parlement est convoqué.

Peu de jours après, le Conseil fut informé qu'il y avoit dans le Païs de Galles, & dans quelques-unes des Provinces voisines, des mouvemens qui pouvoient avoir de fâcheuses suites. Il y a beaucoup d'apparence que, comme la Maison de la Marche étoit fort considerée en ce Païs-là, quelques-uns de ses plus affectionnez Partisans y vouloient exciter des troubles, afin de tâcher, dans une telle conjoncture, de faire revivre les droits qu'elle avoit sur la Couronne. On peut du moins présumer, que ces mouvemens parurent d'une assez grande conséquence, puisque, outre les ordres que le Conseil envoya aux Shérifs sur ce sujet, il établit des Commissaires pour tenir la main à leur exécution.

Mouvemens dans le Païs de Galles.

Pendant l'intervalle qu'il y eut entre la convocation du Parlement & la Séance, le Roi Charles VI. mourut à Paris le 21. d'Octobre, n'ayant survécu Henri V. son gendre que de cinquante jours. Cette mort changea entierement la face des affaires. On ne pouvoit pas douter que le Dauphin ne prît le titre de Roi de France, & qu'il ne fît tous les efforts possibles pour se procurer la possession d'une Couronne qu'il croyoit lui être dévoluë par la mort du Roi son pere. Pendant que Charles VI. étoit en vie, plusieurs de ses Sujets étoient persuadez qu'ils devoient lui obéïr, sans examiner si ce qu'il faisoit étoit conforme aux Loix & avantageux à l'Etat, parce que le Serment qu'ils lui avoient prêté étoit sans condition. Mais après sa mort, ils ne se croyoient pas moins obligez, de reconnoître le Dauphin son fils pour leur Souverain, malgré la Paix de Troye qui le privoit de son droit. En

Mort du Roi de France.

(1) Un *Gardien* n'est établi que pour gouverner en l'absence du Roi, & un *Regent* ou *Protecteur* pour gouverner pendant un Interregne ou pendant la Minorité du Roi.

En effet, cette Paix portoit des marques trop ſenſibles de ſéduction & de violence, pour pouvoir être regardée par les bons François comme une Loix fondamentale & inviolable, quoique pluſieurs de ceux qui la croyoient très-juſte euſſent été contraints de l'approuver. Ainſi le Dauphin qui, pendant les dernieres années de la vie du Roi ſon pere, pouvoit en quelque maniere être regardé comme un Rebelle, ſe trouvoit en d'autres termes, depuis qu'il pouvoit prendre la qualité de Souverain.

Ces conſiderations obligerent le Duc de Betford, qui étoit demeuré en France, à faire une ſerieuſe attention aux ſuites fâcheuſes que ce changement pourroit avoir, & à chercher les moyens de les prévenir. Charles VI. n'eut pas plûtôt les yeux fermez, que le Duc fit proclamer Henri Roi de France; & conformément à la diſpoſition du feu Roi ſon frere, il prit lui-même le titre de Régent. Il fit enſuite rompre le Grand Sceau, & en fit faire un nouveau avec les armes de France & d'Angleterre, & l'effigie du jeune Roi, tenant un Sceptre à chaque main.

Henri VI. eſt proclamé Roi de France à Paris.

Le Duc de Betford prend la qualité de Régent.

La Paix de Troye ayant reglé la Succeſſion de la Couronne de France, le Régent crût pouvoir, ſur ce fondement, & ſans demander un nouveau conſentement des Etats, mettre le Roi ſon neveu en poſſeſſion de ſon Royaume. Ainſi s'étant contenté d'aſſembler à Paris tous les Grands qui ſuivoient le parti Anglois, il leur fit un diſcours pour les exhorter à reconnoître le jeune Henri pour leur Souverain. Il fit valoir la Paix de Troye, auſſi-bien que le Serment qu'ils avoient fait de la maintenir, & tâcha de leur faire comprendre, que leur interêt particulier & celui de tout le Royaume, les engageoient à l'obſerver inviolablement. Cela fait, tous ceux qui étoient preſens prêterent Serment à Henri, entre les mains du Régent, & rendirent leur hommage pour les Terres qu'ils tenoient de la Couronne. Enſuite on exigea la même choſe des abſens, & des Villes qui ſe trouvoient ſous la domination des Anglois.

Les Seigneurs François prêtent Serment à Henri.

Cette Cérémonie étant terminée, le Régent, le Conſeil de France & la Ville de Paris, envoyerent à Londres des Députez, dont l'Evêque de Terouenne étoit le Chef, pour féliciter le jeune Roi ſur ſon avenement aux Couronnes des deux Royaumes. En même tems les Députez eurent ordre de paſſer par les Païs-Bas, d'y voir le Duc de Bourgogne, & de l'exhorter à ſe tenir ferme dans l'alliance. On n'étoit pas ſans crainte que la mort de Henri V. & de Charles VI. n'eût produit quelque changement dans ſes réſolutions.

Députation de France à Henri.

Pendant que le Duc de Betford prenoit toutes les précautions néceſſaires, pour maintenir en bon état les affaires du Roi ſon neveu, le Dauphin n'étoit pas moins attentif aux ſiennes. Il étoit à *Eſpaly*, maiſon de l'Evêque du Puy, lorſqu'il apprit la mort du Roi ſon pere. Cette nouvelle lui fit répandre beaucoup de larmes, ſoit que la nature ſe reveillât en cette occaſion, ſoit qu'effectivement il eût toûjours conſervé de la tendreſſe pour un pere qui n'étoit pas coupable des maux qu'il lui avoit faits. Le premier jour, il s'habilla de deüil: mais le lendemain il prit un habit d'écarlate, & ſe fit proclamer Roi de France, avec toute la ſolennité que l'état de ſa Cour, & le lieu où il ſe trouvoit le purent permettre. Enſuite, il ſe rendit à Poitiers où il avoit transferé le Parlement de Paris. Ce fut-là qu'il ſe fit ſacrer,

Le Dauphin prend le titre de Roi de France & ſe fait ſacrer à Poitiers.

Henri VI. 1422.

cre, au commencement de Novembre, parce que la Ville de Rheims, où ſe fait ordinairement le Sacre des Rois de France, étoit au pouvoir des Anglois.

Neceſſité de joindre enſemble les Hiſtoires de France & d'Angleterre.

Ainſi Henri VI. & Charles VII. prirent tous deux en un même tems le titre de Roi de France, & ſe diſputerent reciproquement la poſſeſſion du Trône durant trente ans. Cela rend l'Hiſtoire de ce Regne tellement dépendante de celle de France, qu'il n'eſt pas poſſible de l'en détacher. Les Anglois vouloient conſerver à leur jeune Roi la Couronne de France, que le Roi ſon pere lui avoit acquiſe par ſes travaux, & dont ils croyoient que ſes Ancêtres avoient été injuſtement privez. D'un autre côté Charles prétendoit auſſi ſe mettre en poſſeſſion de cette Couronne, qu'on avoit voulu lui ôter, & qu'il croyoit moins tenir du Roi ſon pere, ſéduit par de mauvais conſeils, que d'une longue ſuite d'Ancêtres, qui l'avoient poſſédée avant lui. Cette importante querelle produiſit une infinité d'évenemens qui, pour être bien entendus, demandent une connoiſſance aſſez exacte de l'état où ſe trouvoient les affaires des deux Rois, au commencement de leurs Regnes. Il n'eſt pas moins important de connoître les perſonnes qui manioient les affaires, tant politiques que militaires, des deux Royaumes. Enfin, pour bien comprendre en quoi conſiſtoient les avantages, & les deſavantages de chacun des deux Rois, pendant cette longue Guerre, il eſt d'une abſoluë neceſſité d'avoir une idée generale de l'état où la France ſe trouvoit, par rapport aux ſecours que chacun des deux Rois pouvoit tirer, tant des Princes & Seigneurs Vaſſaux de la Couronne, que des Etrangers. Cette eſpéce de revûë me paroit abſolument neceſſaire pour éviter l'obſcurité qui ſe rencontreroit ſans ceſſe, dans un recit mêlé de tant de divers évenemens.

Situation des affaires des deux Rois.

Premierement, donc pour ce qui regarde les perſonnes des deux Rois, Charles étoit âgé de vingt & un an, & Henri n'étoit qu'un enfant de neuf mois. Mais en cela même, l'avantage ſe trouvoit du côté de Henri, dont les affaires étoient conduites par deux oncles très-habiles, & par le plus ſage Conſeil qui fut alors en Europe. Au contraire Charles, qui ne paſſa jamais pour un grand génie, étoit, à cauſe de ſon âge, plus difficile à gouverner, ſes paſſions l'empêchant ſouvent de ſuivre les meilleurs conſeils. Juſqu'au tems qu'il prit le titre de Roi, il ne s'étoit diſtingué ni par ſa valeur ni par ſa conduite. Plus adonné aux plaiſirs qu'à la guerre, il paroiſſoit peu propre à rétablir les affaires de la Monarchie Françoiſe, qui ſe trouvoit ſur le point de ſa ruïne. L'aſſaſſinat du Duc de Bourgogne, commis en ſa préſence, & ſans doute par ſes ordres, avoit fait concevoir contre lui des préjugez deſavantageux. Il n'avoit pas été plus ſcrupuleux à l'égard du Duc de Bretagne ſon Beau-frere. Ce Prince, que les Comtes de Pontiévre, par une inſigne perfidie, avoient enlevé & détenu long-tems en priſon, avoit manifeſtement connu, après ſa délivrance, que ce complot s'étoit fait contre lui de l'aveu & avec le conſentement du Dauphin. Ainſi on pouvoit dire qu'il n'avoit pas tenu à Charles, que que le Duc de Bretagne n'eût éprouvé le même ſort que le Duc de Bourgogne. Tout cela faiſoit un tort extrême à ſa réputation, qui d'ailleurs ne ſe trouvoit ſoutenuë, ni d'aucune vertu, ni d'aucune action éclatante. Tout ce qui ſe pouvoit dire à ſon avantage étoit, qu'il n'avoit pas eu la baſſeſſe de plier ſous ſes ennemis. Mais il ne falloit pas

être

être un grand génie pour refuser de se jetter dans un précipice qu'il voyoit ouvert devant lui.

Par rapport aux forces des deux Rois, il est aisé de comprendre que Henri l'emportoit de beaucoup, à cet égard, sur son Concurrent, puisqu'avec ce qu'il possedoit en France, il avoit encore toute l'Angleterre pour lui. La France se trouvoit alors partagée entr'eux, de telle maniére que chacun avoit des Provinces entiéres sous son obéïssance, & que, dans quelques autres, chacun avoit des Places & des Partisans. Dans celles qui étoient ainsi partagées, il n'y avoit presque point de Lieu fermé, où il n'y eût Garnison pour l'un ou pour l'autre. C'est ce qui les rendit pendant plus de trente ans le théatre de la Guerre.

Charles possedoit tout le *Languedoc*, d'où il avoit depuis peu chassé le Comte de Foix, pendant que Henri V. étoit occupé au Siége de Melun, & où il avoit établi, pour Gouverneur, le Comte de Clermont, fils-aîné du Duc de Bourbon. Depuis ce tems-là, le Comte de Foix n'avoit fait que des efforts inutiles pour se remettre en possession de cette Province.

Le *Dauphiné* étoit encore tout entier sous l'obéïssance de Charles qui possedoit aussi le *Berry*, l'*Auvergne*, la *Touraine*, une partie de la *Saintonge*, la Ville de la *Rochelle* & le *Poitou*. Outre ces Provinces, il regardoit comme des Païs dépendans de lui, la *Provence*, le *Maine*, & l'*Anjou*, par les raisons qui seront expliquées dans la suite.

Henri possedoit la *Normandie* & la *Guyenne*, qui étoient les deux plus riches Provinces du Royaume. La *Picardie*, la *Champagne*, la *Brie*, l'*Isle de France* étoient à lui, à l'exception de quelque petit nombre de Places qui tenoient encore pour le Roi Charles. Enfin, il étoit maître de Paris, ville Capitale du Royaume, qui valoit seule une grande & riche Province. Il pouvoit encore compter sur les deux *Bourgognes*, la *Flandre*, & l'*Artois*, qui appartenoient au Duc de Bourgogne son Vassal & son Allié.

Par la déduction qu'on vient de voir, il est aisé de comprendre que la Guerre se pouvoit faire dans toutes les Provinces de France, excepté la Bretagne, qui, jusqu'alors, avoit gardé la neutralité. Mais il y en avoit quelques-unes plus exposées que les autres à la fureur des armes, comme la *Picardie*, la *Champagne*, la *Brie*, & l'*Isle de France*. La raison en est, qu'avant toutes choses, les Anglois vouloient nettoyer ces Provinces des Garnisons du Roi Charles, afin de le pousser dans la suite au-delà de la Loire, sans être obligez de rien laisser derriére eux. Par la même raison, Charles avoit interêt d'entretenir la Guerre dans ces mêmes Provinces, afin d'empêcher ses ennemis de pousser leurs conquêtes dans les Provinces Méridionales, au-delà desquelles il n'y avoit plus de ressource pour lui.

Après avoir vû la disposition des Provinces, il est necessaire d'examiner celle des Princes François, Vassaux immédiats de la Couronne. Je commencerai par le Duc de Bretagne.

Depuis le commencement de la Guerre, Jean V. Duc de Bretagne étoit demeuré neutre, ayant évité de prendre part à une querelle qui ne pouvoit manquer d'attirer la Guerre dans son Païs, s'il eût été assez mal avisé de se déclarer pour l'un ou pour l'autre des deux Rois. Mais depuis que la Paix de Troye fut signée & jurée, il ne crut pas pouvoir se dispenser de prendre *Disposition du Duc de Bretagne.*

HENRI VI. 1422. parti. Charles VI. & Henri V. s'étant unis ensemble par cette paix, & n'y ayant plus qu'un seul Roi de France, il ne pouvoit s'empêcher de le reconnoître, à moins que de se ranger ouvertement dans le parti du Dauphin. Mais cette démarche auroit été très-imprudente, puisque le Dauphin se trouvoit dans un état d'abaissement, d'où il y avoit peu d'apparence qu'il pût jamais se relever. Par ces considerations, si-tôt que ce Prince vit les deux Rois réünis, il fit sçavoir à Henri V. qu'il étoit prêt à signer la Paix de Troye, & à faire hommage de son Duché au Roi Charles. Cette négociation qui avoit commencé en 1420. ne put pourtant être terminée avant la mort de Henri. Apparemment, le Duc de Bretagne la prolongeoit tout exprès, afin de gagner du tems, pour voir quel train prendroit la Guerre qui se continuoit contre le Dauphin. Quoi qu'il en soit, Henri V. étant mort avant que cette affaire fût finie, le Duc de Bretagne se trouva dans le même état où il s'étoit vû avant la Paix de Troye; c'est-à-dire, libre de prendre un parti, ou de se tenir dans la neutralité, selon qu'il y seroit déterminé par les évenemens. Il y avoit pourtant une puissante raison qui l'éloignoit du parti de Charles. C'étoit la découverte qu'il avoit faite, que ce Prince étoit entré bien avant dans la conspiration des Pontiévres. Néanmoins, preferant le repos de ses Sujets au plaisir de la vengeance, il n'avoit pas jugé à propos de se déclarer pour l'Angleterre.

Act. Publ. Tom. X. pag. 176. 206. 228.

Disposition du Comte de Richemont.

Arthur, Comte de Richemont, frere du Duc de Bretagne, avoit été fait prisonnier à Azincour en 1415. & mené en Angleterre où il avoit séjourné jusqu'en 1420. Pendant ce tems-là, le Duc son Frere, ayant été arrêté par les Pontiévres, il demanda au Roi Henri un congé pour aller travailler à sa délivrance. Ce congé lui fut accordé à certaines conditions; sçavoir, Que le jour de Saint Michel de l'année 1422. Arthur se rendroit à Londres pour se remettre en prison, & qu'il se presenteroit au Roi, ou à son Successeur, au Grand Chancelier, & au Maire de Londres.

Act. Publ. Tom. X. p. 8.

Que, pendant le tems de son congé, il ne feroit aucune alliance avec le Dauphin, ni avec qui que ce fût contre le Roi d'Angleterre, ou contre le Duc de Bourgogne, & qu'il n'attenteroit rien qui fût opposé à la Paix de Troye.

Qu'*Alain de Rohan*, Lieutenant du Duc de Bretagne, les Etats & les Barons du Païs, s'engageroient à la même chose pendant tout le tems que le Comte seroit absent d'Angleterre.

Pour assurance de ces conditions on devoit livrer au Roi le Comté de Montfort, lequel il promettoit de rendre dès que le Comte de Richemont seroit de retour à Londres.

Le Comte ratifia & jura tous ces Articles, après quoi il partit pour se rendre en Bretagne. La mort de Henri V. étant arrivée un mois avant l'expiration de son congé, au lieu de retourner en Angleterre, selon son engagement, il demeura toûjours à la Cour du Duc son Frere qui étoit délivré de sa prison. Ainsi, au tems de la mort de Charles VI. il étoit veritablement prisonnier des Anglois, quoiqu'il ne fût pas actuellement en leur pouvoir, & de plus, sujet au reproche d'avoir manqué à sa parole. Quelques-uns ont cru pouvoir l'excuser en disant, qu'il avoit seulement promis à Henri V. qu'il ne s'éloigneroit pas de sa personne, & qu'aussi-tôt que ce Monarque

Hist. de Charles VII. par J. B. J. An. 1423. Tom. I. pag. 195.

narque fut mort, il se crut degagé de sa promesse. Mais cette prétenduë limitation de son engagement se trouve détruite, par les conventions qu'on vient de voir. HENRI VI. 1422.

Outre la disposition où le Duc de Bretagne se trouvoit, par rapport aux deux Rois ennemis, il étoit encore poussé à prendre le parti des Anglois, par le Comte de Richemont son Frere qui avoit beaucoup de pouvoir sur lui. Non seulement Arthur vouloit par là se délivrer de l'engagement où il étoit : mais il avoit encore d'autres vûës, dont il sera parlé dans la suite. On peut donc dire qu'encore que le Duc de Bretagne fût neutre, ou qu'il voulût bien encore passer pour tel, il étoit pourtant sur le point de se déclarer pour l'Angleterre.

Disposition du Duc de Bourgogne.

Pour ce qui regarde le Duc de Bourgogne, il n'est pas necessaire de repeter ici les raisons qui l'engageoient à se tenir ferme dans l'alliance des Anglois. Il suffira de dire que ce Prince ne croyoit pas la mort du Duc son Pere assez bien vengée, pendant que Charles étoit en possession d'une partie de la France.

Du Duc d'Anjou Roi de Sicile.

Loüis III. Duc d'Anjou & Roi de Sicile, qui possedoit en France, la Provence, l'Anjou & le Maine, étoit entiérement dans les interêts du Roi Charles son beau-frere. Mais depuis quelque tems, il se trouvoit à Naples occupé à s'assurer la succession de Jeanne II. Reine de ce Païs-là, qui l'avoit adopté pour son fils. En son absence, Yoland d'Arragon sa Mere avoit l'administration de ses affaires, & demeuroit fortement attachée au parti du Roi Charles son Gendre.

Du Comte de Foix & de ses Freres.

Obligaray, Hist. de Foix & de Bearn.

La Maison de Foix faisoit alors une figure très-considerable dans le Royaume. Mathieu de Castelbon, Comte de Foix, & Souverain de Bearn, étant mort sans enfans, en 1399. Elisabeth sa sœur femme d'Archambaut de Grailly, Captal de Buch en Guyenne, se mit en possession de ses Etats. Charles VI. fit quelque tentative pour enlever cette riche succession au Captal & à sa Femme : mais ils trouverent le moyen d'en conserver la joüissance. Archambaut mourut en 1413. laissant cinq fils toûs d'un merite distingué. *Jean*, qui étoit l'aîné, fut Comte de Foix, & de Bigorre, & Souverain de Bearn. *Gaston*, qui porta le tître de Captal de Buch, s'attacha au service de Henri V. qui lui donna l'Ordre de la Jarretiére & le Comté de Longueville. Il fut la tige de la Maison de Candale. *Archambaut*, Seigneur de Noailles, qui étoit le troisiéme, fut tué sur le pont de Montereau, avec le Duc de Bourgogne. *Mathieu*, le quatriéme des Freres, épousa l'Héritiére de Cominge. Nous verrons dans la suite qu'une querelle qui survint entre lui & sa Femme, fit tomber le Païs de Cominge entre les mains de Charles VII. *Pierre*, le plus jeune de tous, fut d'abord Moine de l'Ordre de Saint François, puis Evêque de Lescar, enfin Cardinal & Légat *à Latere* en France, sous le Pontificat de Martin V. Il fonda le Collége de Foix à Toulouse.

Il paroit par là, que la Maison de Foix étoit très-considerable, tant par les Païs qu'elle possedoit dans les contrées méridionales de France, que par le merite des quatre Freres dont elle étoit composée. Le voisinage de la Guyenne obligeoit les Comtes de Foix à garder beaucoup de ménagemens avec les Rois d'Angleterre, qui étoient maîtres de ce Duché. Le Foix, le Bearn,

Bearn, la Bigorre, pouvoient être aisément envahis par de si puissans voisins, & difficilement secourus par les Rois de France. D'ailleurs le Captal de Buch & le Comte de Cominge étoient Vassaux du Roi d'Angleterre. Une ancienne querelle, que la Maison de Foix avoit avec les Comtes d'Armagnac, l'obligeoit encore à se tenir sous la protection des Anglois & du Duc de Bourgogne, ennemi juré des Armagnacs. Ces considerations portérent Henri V. dès qu'il se vit revêtu de la qualité de Regent de France, à donner le Gouvernement du Languedoc au Comte de Foix. Il fit avec lui certaines conventions, par lesquelles le Comte s'engageoit à fournir un nombre considerable de Troupes, pour maintenir cette Province dans l'obéïssance de Charles VI. On a déjà vû, qu'il en fut chassé par le Dauphin qui y établit le Comte de Clermont en sa place. Immédiatement après la mort de Henri V, le Comte de Foix renouvella ses conventions avec son Successeur, qui lui commit de nouveau le même Gouvernement. Mais il ne lui fut pas possible d'en déposseder le Comte de Clermont. Dans la suite, le Comte de Foix, voyant que l'Angleterre n'observoit pas les conventions, prit le parti du Roi Charles. Mais au commencement de ces Regnes, lui & ses deux Freres étoient ouvertement déclarez pour les Anglois.

Act. Publ. Tom. X. pag. 62.

Des Maisons d'Armagnac & d'Albret.

D'un autre côté, les Maisons d'Armagnac & d'Albret, qui étoient très-puissantes en Guyenne, se déclarérent pour Charles VII. quoique, peu auparavant, elles se fussent accommodées au tems, en faisant leur paix avec Henri V.

Du Duc d'Orleans & du Comte d'Angoulême.

La Maison d'Orleans consistoit en deux Princes; sçavoir, *Charles*, Duc d'Orleans, & *Jean*, Comte d'Angoulême son Frere, tous deux prisonniers en Angleterre. Le premier, y étoit depuis la Bataille d'Azinzour, donnée en 1415. Le second, avoit été donné en ôtage au Duc de Clarence, en 1412. pour sûreté du payement des Troupes Angloises, que le Roi Henri IV. avoit envoyées au secours des Princes liguez contre le Duc de Bourgogne. Ces deux Princes étant prisonniers, ne faisoient, quant à leurs personnes, ni bien, ni mal à aucun des deux partis; mais leurs Places étoient à la disposition du Roi Charles. Il se trouve des Auteurs qui ont avancé, que le Duc d'Orleans avoit fait avec Henri V. un Traité par lequel, en considération d'une forte pension qu'il payoit tous les ans pour sa dépense, il avoit obtenu de ce Monarque une neutralité pour sa Ville d'Orleans, & pour toutes ses autres Places. Mais ce prétendu Traité n'est qu'une Chimere, puisque le fondement sur lequel on l'appuye, sçavoir la pension, ne se trouve pas veritable. Le IX. & le X. Tome du Recuëil des Actes Publics d'Angleterre sont pleins de Piéces qui regardent le Duc d'Orleans, sans que, dans un si grand nombre, il s'en trouve une seule où il paroisse la moindre trace de cette pension : encore moins de ce prétendu Traité. D'ailleurs, il y a peu d'apparence que, dans le tems de sa prospérité, Henri V. eût voulu accorder une telle neutralité à des Places situées au milieu d'un Royaume, dont il entreprenoit la Conquête.

Hist. de Charles VII.

Du Duc d'Alençon.

Jean, Duc d'Alençon, âgé de treize à quatorze ans, fils du Duc d'Alençon qui avoit été tué à la Bataille d'Azincour, commençoit à donner des marques d'une valeur & d'une conduite peu commune, qui le faisoit regarder comme un Prince d'une très-grande esperance. Il étoit fort attaché

au

au parti du Roi Charles, aussi-bien que Pierre son frere bâtard, qui passoit pour un des plus intrepides guerriers du Royaume. HENRI VI. 1422.

Charles d'Artois, Comte d'Eu, étoit prisonnier en Angleterre, depuis la bataille d'Azincour. Comme il ne fut relâché qu'en 1434. il ne fit aucune figure en France dans les premieres années de ce Regne. Le Comte d'Eu.

Jean Duc de Bourbon, Chef de l'illustre Maison de Bourbon, qui étoit divisée en plusieurs branches, étoit prisonnier en Angleterre, depuis l'année 1415. Ainsi, quoique ce fût un Prince d'un grand merite, il n'avoit aucune part à ce qui se passoit en France. Mais le Comte de Clermont son Fils-aîné tenoit fortement le parti du Roi Charles, & y conservoit toutes les Places du Duc son Pere. Du Duc de Bourbon.

Loüis Comte de Vendôme, de la Maison de Bourbon, étoit aussi prisonnier en Angleterre, depuis la bataille d'Azincour. Il est vrai qu'il étoit convenu avec Henri V. du prix de sa rançon, dont même il avoit déjà payé une partie. Mais comme il n'avoit pû fournir le reste, il n'avoit pas encore été relâché. Les Auteurs François disent qu'en 1423. il se sauva de sa prison par une espece de miracle, & qu'en mémoire de cet évenement, il institua une Procession qui se fait annuellement à Vendôme. J'ignore la maniere de son évasion. Mais je trouve dans le Recueïl des Actes publics d'Angleterre, qu'au mois de Mai 1423. il fut tiré de la Tour de Londres, par un ordre du Roi, pour être mis entre les mains du Chevalier Jean Cornoual, qui l'avoit fait prisonnier à la bataille d'Azincour; qu'au mois de Juillet de la même année, il obtint la permission d'aller en France, pour recouvrer le reste de sa rançon, afin qu'après l'avoir toute payée, il pût se retirer où bon lui sembleroit. Selon les apparences, il acheva de satisfaire le Roi : car on ne trouve point qu'il ait été reclamé. Ainsi je ne voi pas quel prodige il peut y avoir eu dans son évasion, à moins qu'il n'ait abusé de son passeport, auquel cas le miracle seroit peu considerable. Cela n'empêche pas qu'il n'ait pû instituer une Procession à Vendôme, en mémoire de sa captivité qui avoit duré huit ans. Du Comte de Vendôme. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 289. *Pag.* 297.

Après avoir parlé des Princes de la Maison Royale de France, il est bon de faire connoître en peu de mots les autres Seigneurs & Généraux qui étoient au service du Roi Charles. Généraux de Charles VII.

Le Comte de Buchan Ecossois, fils du Regent d'Ecosse, & cousin germain du Roi Jacques I. étoit Connétable de France; Dignité qui lui avoit été conférée par le Dauphin, après le combat de Baugé. Le Comte de Buchan.

Entre les autres Généraux, les plus considerables étoient les Maréchaux de la *Fayette*, & de *Severac*; André *de Laval*, Seigneur de *Loheac*, Jean d'*Harcour*, Comte d'Aumale; *Jean de la Haye*, Seigneur de Colonge; *Culant*, qui fut ensuite Grand Amiral; *Aymeri*, Vicomte de Narbonne; *Pothon* de *Xaintrailles*; *Etienne de la Hire*, dit *Vignoles*; *Graville*, & quelques autres d'un rang inférieur, ou dont la réputation n'étoit pas si éclatante. J'y ajoûte encore le Bâtard d'Orleans, frere naturel du Duc de ce nom, quoiqu'il ne fît encore que commencer à paroître; parce qu'il s'est rendu très-fameux dans l'Histoire de ce Regne. Autres Généraux.

Après avoir parlé des Généraux, il est encore necessaire de dire un mot des personnes les plus distinguées qui se trouvoient à la Cour du nouveau Etat de la Cour de Charles.

 Roi,

HENRI VI. 1422. Marie Reine de France.

Roi. J'ai déjà parlé de la perſonne de ce Prince & de ſes qualitez. Marie d'Anjou ſon épouſe étoit une Princeſſe d'une très-grande beauté, mais bien moins recommandable par cet endroit, que par ſon merite extraordinaire. Cependant il ne l'aimoit pas comme il devoit & comme elle meritoit, étant toûjours diſtrait par d'autres amours qui occupoient dans ſon cœur, la place qu'elle auroit dû y tenir. Quelque mortifiante que fût pour la Reine la froideur du Roi ſon époux, elle la ſupportoit avec beaucoup de conſtance, ſans en murmurer, & ſans lui en faire des reproches, eſperant toûjours de gagner enfin ſon cœur, par ſa patience, par ſa moderation, & par les devoirs qu'elle lui rendoit. Si cette conduite ne fut pas capable d'inſpirer au Roi de la tendreſſe pour une épouſe ſi parfaite, elle le força du moins à lui accorder toute ſon eſtime, & à lui en donner des marques, en la conſultant ordinairement dans ſes plus importantes affaires.

La Reine de Sicile.

Yolente d'Arragon, Reine de Sicile & mere de la Reine, étoit preſque toûjours à la Cour de Charles, où ſon merite & ſa capacité lui donnoient un grand crédit.

Tannegui du Châtel.

Tannegui du Châtel étoit le principal Favori du Roi. C'étoit lui qui avoit donné le premier coup au feu Duc de Bourgogne, ſur le pont de Montereau. On ne doutoit point que, comme il avoit été le premier exécuteur de cet horrible complot, il n'en eût été auſſi le principal Conſeiller : Cependant tous les Auteurs François veulent le faire regarder comme un très-honnête homme. Je ne ſçai comment ce caractere peut s'accorder avec cette action qui, quoiqu'on en diſe, n'étoit que trop premeditée.

Louvet.

Louvet Préſident de Provence, tenoit le ſecond rang auprès du Roi. C'étoit lui qui avoit le maniment des Finances ; comme il étoit fort avare & très-ambitieux, il preferoit ordinairement ſes propres interêts à ceux de ſon Maître. On prétend qu'il avoit été l'un des Conſeillers du meurtre commis à Montereau. D'un autre côté, le Duc de Bretagne regardoit ce Miniſtre, auſſi-bien que d'*Avaugour*, qui étoit à la Cour du Roi Charles, comme les premiers auteurs de la conſpiration des Pontiévres, parce qu'ils avoient porté le Dauphin à l'approuver.

La Trimoüille.

La Trimoüille, d'une Maiſon très-ancienne, étoit fort bien auprès du Roi, quoi qu'au-deſſous de Du-Châtel & de Louvet. C'étoit un Seigneur très-ambitieux, qui, malgré la diſtinction où ſa naiſſance le mettoit, ne laiſſoit pas de faire regulierement ſa cour aux Favoris, pour augmenter de plus en plus ſon crédit.

De Giac & Beaulieu.

De Giac, & le *Camus de Beaulieu*, créatures de Louvet, tenoient un rang conſiderable à la Cour, à cauſe du crédit de leur Patron.

C'étoient-là les perſonnes les plus diſtinguées de la Cour de Charles, qui, pour l'ordinaire, étoit peu nombreuſe. La plûpart des Princes du ſang étoient priſonniers en Angleterre, & les autres Grands trouvoient mieux leur compte à ſuivre l'Armée, la diſette du Roi ne leur permettant pas d'eſperer de grands avantages de leur attachement à la Cour.

Des Seigneurs Anglois.

Il faut preſentement faire un peu connoître ceux d'entre les Anglois qui avoient le plus de part au maniment des affaires publiques, tant à la Cour qu'à l'Armée.

Le Duc de Betford.

Jean Duc de Betford, Régent en France pour le jeune Roi ſon neveu, étoit un

un Prince des plus accomplis qu'il y eût alors en Europe. Sage, judicieux, intrepide, d'un esprit solide & penetrant, moderé dans ses passions, & d'un génie superieur à tous ceux qu'il employoit, il sembloit né pour le Trône, quoique la Nature l'eût mis au rang des Sujets. Il joignoit à toutes ces qualitez une noble fierté, que sa naissance, & le rang qu'il tenoit en France & en Angleterre lui donnoient. Mais il ne la poussa jamais au-delà de ce qui étoit necessaire pour s'attirer la consideration qui lui étoit dûë, & pour faire respecter son autorité. Enfin, pour donner en racourci une idée de cet illustre Prince, il suffira de dire, en un mot, qu'il ressembloit parfaitement au feu Roi son frere, & qu'en toutes ses actions il se faisoit un honneur de le prendre pour modéle. Il avoit avec lui en France, les Comtes de *Salisburi*, de *Warwick*, d'*Arundel*, le Duc de *Sommerset*, *Falstof*, *Talbot*, & plusieurs autres, tous distinguez par leur valeur & par leur experience dans le métier de la guerre. Les Auteurs François qui ont écrit l'Histoire de Charles VII. n'ont presque jamais parlé des Generaux qui l'ont servi dans ses guerres, sans relever leur merite par quelque épithéte honorable. Pour moi, je me contenterai pour tout éloge de nommer simplement ces illustres Anglois. Leur nom s'est rendu si celebre dans l'Histoire de ce siécle-là, que tous les éloges que je pourrois leur donner, n'ajouteroient rien à leur gloire ni à leur réputation.

HENRI VI. 1422.

Generaux Anglois.

Le Duc de Bourgogne avoit, dans ce même tems, trois Generaux que je rangerai parmi les Anglois, parce qu'ils servoient un même Prince. Leurs actions meritent bien qu'on en fasse une mention honorable.

Generaux du Duc de Bourgogne.

Le premier étoit *Jean de Luxembourg* Comte de Ligny, fils de Valera de Luxembourg Connétable de France. Ce General se distigua très-avantageusement pendant toute cette Guerre.

Le Comte de Ligny.

Lisle-Adam, Maréchal de France, étoit un Guerrier hardi & entreprenant, & en même tems des plus capables de conduire une entreprise difficile. C'étoit lui qui en 1419. avoit rendu le feu Duc de Bourgogne maître de Paris. Ensuite sa trop grande fierté l'ayant fait tomber dans quelque faute qui lui avoit attiré la disgrace de Henri V. il avoit été mis à la Bastille, d'où le Duc de Betford venoit de le tirer à la priere du Duc de Bourgogne.

Lile-Adam.

Toulongeon, qu'on appelloit communément le Maréchal de Bourgogne, étoit très-estimé du Duc son Maître, à cause de sa valeur & de sa capacité.

Toulongeon.

Il faut presentement passer en Angleterre, & faire connoître en peu de mots quelques-uns des Princes ou autres Grands qui avoient le plus de part à la direction des affaires du jeune Roi.

La Cour d'Angleterre.

Humphroi, Duc de Glocester, frere cadet du Duc de Betford, étoit un Prince également propre pour la Guerre & pour le Cabinet. Ses belles qualitez, soutenuës d'une connoissance fort étenduë des Sciences, auroient pû le faire marcher du pair avec le Duc son frere, s'il eût été plus moderé dans ses passions, ou s'il eût eu moins d'ambition & de fierté. J'aurai dans la suite de fréquentes occasions de faire connoître plus particulierement le caractere de ce Prince.

Le Duc de Glocester.

Les Princes de la Maison de Lencastre, legitimez sous le nom de *Beaufort*, tenoient le premier rang après le Duc de Glocester. *Thomas Beaufort* Duc d'Exceter, & *Henri* son frere, Evêque de Winchester, étoient fils de Jean le Grand & de Catherine Roet sa troisiéme femme. *Jean*, Comte de Sommerset,

Princes de Lencastre.

HENRI VI. 1422. merſet, leur frere-aîné, étoit mort & avoit laiſſé quatre fils, dont l'aîné nommé *Henri*, portoit le tître de Comte de Sommerſet. Les trois autres étoient *Thomas*, *Jean* & *Edmond*, dont le dernier étoit ſeul à la Cour, & les deux autres étoient priſonniers en France.

Le Duc d'Yorck. *Richard*, Duc d'Yorck, fils de Richard Comte de Cambridge décapité à Southampton en 1415. & petit-fils d'Edmon de Langely Duc d'Yorck, le quatriéme des fils d'Edoüard III. étoit le ſeul mâle de cette Maiſon. Il étoit encore fort jeune au tems dont je parle preſentement, mais j'aurai ſouvent occaſion de parler de lui, avant que de finir ce Regne.

Autres Seigneurs. *Humphroi*, Comte de Strafford, étoit fils d'Anne de Glocefter fille du malheureux Duc de Glocefter, que Richard II. ſon neveu fit étrangler à Calais.

Henri, Comte d'Eſſex, frere uterin du Comte de Strafford, avoit épouſé Iſabelle ſœur du jeune Duc d'Yorck.

Raoul Newill, Comte de Weſtmorland, étoit allié à la Maiſon Royale par ſon mariage avec Jeanne Beaufort ſœur du Duc d'Exceter & de l'Evêque de Wincheſter.

Thomas Courtney, Comte de Devonshire, avoit pour femme une ſœur du Duc de Sommerſet.

Henri Talbot, avoit épouſé une ſœur du Comte d'Eſſex, de qui j'ai parlé ci-deſſus.

Henri Holland, Comte de Huntington, deſcendu d'une ſœur uterine de Richard II. étoit priſonnier en France depuis le Combat de Baugé, où le Duc de Clarence fut tué.

Henri Perci, Comte de Northumberland, & *Jean Fitz-Allen*, Comte d'Arundel, avoient pour femmes des Princeſſes de la Maiſon de la Marche.

Il ne reſte plus preſentement, pour achever de donner une connoiſſance generale des affaires des deux Rois concurrens, qu'à voir quelle étoit la diſpoſition des Princes étrangers à leur égard.

Diſpoſition des Princes de l'Europe, à l'egard des deux Rois. Il eſt aſſez étonnant que, pendant cette longue Guerre qui dura trente-huit ans, aucun Prince de l'Europe ne voulût y prendre part. Immédiatement après la Paix de Troye, Henri V. avoit envoyé des Ambaſſadeurs en pluſieurs endroits pour faire des alliances, en vûë de ſe rendre tellement ſuperieur au Dauphin, que ce Prince ne pût être en état de lui reſiſter. Mais on ne voit pas qu'il réüſſit dans ce deſſein. S'il fit des alliances avec quelques Souverains, elles étoient conçûës de telle maniere, qu'elles ne les engageoient point à entrer dans cette Guerre comme Parties. Ainſi, l'avantage qu'il en retiroit étoit aſſez mediocre.

L'Empereur. L'Empereur Sigiſmond auroit pû, en vertu de la Ligue qu'il avoit faite avec Henri V, donner quelque ſecours à ſon Fils. Mais il ſe trouvoit lui-même engagé dans des troubles que la Religion avoit cauſez en Bohême, & qui l'occupoient tout entier.

Les Princes d'Allemagne. Les autres Princes Allemans ſe mettoient peu en peine de ce qui ſe paſſoit en France. Ils n'étoient pas fâchez de voir les deux Nations Françoiſe & Angloiſe, hors d'état par leur diviſion, d'inquiéter leurs voiſins.

Les Italiens. Toute l'Italie obſervoit la neutralité. Le ſeul Duc de Milan panchoit du

du côté du Roi Charles ; mais juſqu'alors, il ne lui avoit envoyé aucun ſecours. HENRI VI.

La Caſtille, l'Arragon & le Portugal, étoient en Paix, ou en Tréve avec les deux Rois ennemis, & ne donnoient du ſecours ni à l'un, ni à l'autre. Leur politique étoit de les laiſſer battre enſemble, pour ſe ranger enſuite du côté du victorieux. 1422. L'Eſpagne.

Le Duc de Lorraine étoit aſſez porté pour le Roi Charles, à cauſe de l'alliance qu'il y avoit entre leurs Maiſons. Mais il n'oſoit le ſecourir, de peur d'attirer la Guerre dans ſon Païs. Le Duc de Lorraine.

Entre tous les Princes voiſins de la France, *Amedée*, premier Duc de Savoye, & *Loüis de Châlon* Prince d'Orange, étoient ceux ſur qui les deux Partis avoient particuliérement les yeux à cauſe des diverſions qu'ils pouvoient faire en Provence & en Dauphiné. Cependant ces deux Princes ſe tenoient encore dans la neutralité, contens de ſe faire conſiderer par les deux partis. Il n'étoit pourtant pas difficile de s'apercevoir qu'ils panchoient du côté des Anglois, à cauſe des liaiſons qu'ils avoient avec le Duc de Bourgogne. Le Prince d'Orange étoit ſon Neveu, & le Duc de Savoye ſon Vaſſal. Le Duc de Savoye & le Prince d'Orange.

Pour ce qui regarde les voiſins de l'Angleterre, il n'y avoit que les Princes des Païs-Bas & les Ecoſſois, qui puſſent prendre part à cette querelle, d'une maniére qui pût porter beaucoup d'avantage ou de préjudice à l'un ou à l'autre des deux Rois. Le Duc de Bourgogne poſſedoit la Flandres & l'Artois. Jean de Bourgogne, ſon Couſin-Germain, tenoit le Brabant & le Comté de Limbourg. De plus par ſon mariage avec Jaqueline de Baviére, Fille du dernier Comte de Haynaut, il avoit acquis la Souveraineté du Haynaut, de la Hollande, de la Zelande, & de la Friſe. Le premier de ces deux Princes étoit étroitement uni avec les Anglois, & le ſecond n'avoit garde de ſe déclarer contre eux, de peur de priver ſes Sujets du commerce avec l'Angleterre, dont ils tiroient de grands avantages. Les Païs-Bas.

Quant aux Ecoſſois, la Guerre qui ſe faiſoit en France ne devoit pas leur être indifferente. Il eſt certain, que leur interêt demandoit qu'ils fiſſent tous les efforts poſſibles pour arrêter les progrès des Anglois dans ce Royaume. Outre leur ancienne Alliance qui les engageoit à donner du ſecours aux François, il leur étoit aiſé de comprendre qu'il ne pouvoit être que très-dangereux pour leur Etat de laiſſer ſi fort aggrandir le Roi d'Angleterre. Mais les interêts particuliers du Regent les avoient empêchez de prendre le parti qui convenoit le plus au bien de leur Païs, juſqu'à ce qu'enfin ils envoyerent ſept mille hommes au Dauphin. Depuis ce tems-là, s'appercevant de plus en plus de la faute qu'ils faiſoient en ſouffrant que les Anglois ſe rendiſſent maîtres de la France, ils avoient reſolu d'y envoyer de plus puiſſans ſecours. Mais le Duc d'Albanie étant mort dans ces entrefaites, & Mordac ſon Fils-aîné, Prince d'un petit génie, lui ayant ſuccedé dans la Regence, il y eut dans ce Païs-là des troubles domeſtiques qui empêcherent les Ecoſſois d'executer leur reſolution. Ainſi juſqu'à la mort de Henri V. ils étoient demeurez dans l'inaction à cet égard, & le Roi Jacques étoit retourné en Angleterre priſonnier comme auparavant. L'Ecoſſe.

C'eſt par là que je finirai cette digreſſion, qui ne paroîtra pas inutile, quand on verra le rapport qu'elle peut avoir avec les évenemens dont il ſera

 parlé

HENRI VI. 1422.

parlé dans la ſuite. Ainſi, après avoir donné une connoiſſance generale des affaires des deux Rois, il eſt tems de reprendre le fil de l'Hiſtoire.

Le Parlement s'aſſemble.

Le Parlement s'aſſembla le neuviéme de Novembre, ſuivant la convocation. Ce fut le Duc de Glocester qui, par une Patente ſous le Grand Sceau, eut la commiſſion de le tenir au nom du Roi, ſelon qu'il ſe pratique lorſque le Souverain n'eſt pas en état de s'y trouver. La premiére choſe à quoi le Parlement travailla, fut à régler la maniére du Gouvernement, pendant la Minorité du Roi. Il nomma ceux qui devoient compoſer le Conſeil : il confera les Charges de la Couronne, & confia le Grand Sceau à l'Evêque de Durham, & non pas à l'Evêque de Winchester, comme quelques-uns l'ont avancé. Pour ſuivre le plan qui avoit été formé, il étoit neceſſaire de nommer un Protecteur qui ſe chargeât de l'adminiſtration des affaires publiques, pendant cette Minorité. Henri V. avoit ordonné en mourant, que cette importante dignité ſeroit conferée au Duc de Glocester ſon Frere. Mais on ne pouvoit ſe conformer à ſa volonté, ſans faire un tort inſigne au Duc de Betford, qui étoit l'aîné des deux Freres, la premiére perſonne de l'Etat après le Roi, & l'Héritier préſomptif de la Couronne, pendant que Henri ſeroit ſans enfans. Par-là, ce Prince ſe ſeroit vû au-deſſous du Duc de Glocester ſon Frere Cadet. Il eſt vrai qu'il étoit Regent de France. Mais il pouvoit aiſément arriver qu'il retournât en Angleterre, pendant une Minorité qui devoit durer ſi long-tems. Ainſi on fut obligé de chercher un expedient pour executer la volonté du feu Roi, ſans déroger aux droits du Frere-aîné. Après avoir ſoigneuſement examiné cette affaire, le Parlement nomma le Duc de Betford pour être *Protecteur d'Angleterre, Défenſeur de l'Egliſe, & premier Conſeiller du Roi.* Mais il y ajoûta cette condition, que ce Prince n'exerceroit cette Charge, que pendant qu'il ſeroit dans le Royaume, ſans qu'en ſon abſence, il pût ſe mêler du Gouvernement. En même tems, il confera la même Dignité au Duc de Glocester, à condition qu'il n'en feroit les fonctions, qu'en l'abſence du Duc de Betford ſon Frere ; & qu'auſſi-tôt que celui-ci ſeroit retourné en Angleterre, il ſeroit reconnu pour ſeul Protecteur. On régla les appointemens du Protecteur à huit mille marcs Sterling tous les ans.

Il forme le Conſeil du Roi. L'Evêque de Durham eſt fait Grand Chancelier. Le Duc de Betford eſt fait Protecteur.

Et en ſon abſence, le Duc de Glocester. *Act. Publ. Tom. X. pag. 261. Pag. 268.*

Jalouſie du Conſeil contre le Duc de Glocester.

On a déja vû que le Duc de Glocester étoit bien moins moderé que le Duc de Betford ſon Frere. Il ſouffroit impatiemment qu'on s'oppoſât à ſes volontez. Cela fut cauſe que les Membres du Conſeil ſe tinrent toûjours ſur leurs gardes, pour l'empêcher de prendre plus d'autorité que ſa Charge ne lui en donnoit. Comme ils ne tenoient point leurs emplois de lui, mais du Parlement, ils craignoient moins de lui déplaire, ſçachant bien qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir de les leur ôter. Ainſi dans le Conſeil même, il ſe fit une eſpéce de ligue contre lui, de laquelle l'Evêque de Winchester ſon Oncle étoit le Chef. Cette oppoſition de l'Evêque contre le Protecteur aboutit enfin à une querelle qui produiſit de fâcheux effets, dont nous avons occaſion de parler dans la ſuite de ce Regne.

Le Duc d'Excester & l'Evêque de Winchester ſont faits Gouverneurs du Roi.

Après que le Parlement eut reglé ce qui regardoit la Charge de Protecteur du Royaume, il nomma des Gouverneurs, pour prendre ſoin de la perſonne & de l'éducation du Roi. Ce furent Thomas Beaufort Duc d'Exceter, & Henri ſon Frere Evêque de Winchester tous deux grands Oncles de leur pupille,

pille. J'ignore quelles étoient les qualitez du Duc d'Exceter n'ayant point trouvé d'Historien qui en fasse une mention particuliére. HENRI VI. 1422.

Pour ce qui regarde Henri Evêque de Winchester, c'étoit un Prince plus propre pour le monde & pour la Cour, que pour l'Eglise. Cependant quelques-uns le mettent au nombre des Sçavans de ce Siécle-là. Depuis qu'il fut fait Evêque de Winchester en 1405. sa principale occupation fut d'acquerir beaucoup de bien. Il y avoit si heureusement réüssi, qu'il passoit communément pour le plus riche de tous les Seigneurs Anglois. Henri V. son Neveu avoit eu des égards pour lui: mais il avoit craint son esprit intriguant. C'étoit par cette raison qu'il s'étoit opposé au dessein que le Pape avoit eu de le faire Cardinal, de peur que cette Dignité ne lui donnât occasion de trop exercer ses talens. En effet, c'étoit un homme d'esprit, & très-adroit à mettre en œuvre les moyens que la politique humaine fournit aux hommes ambitieux pour faire réüssir leurs desseins. Sa naissance, son esprit, ses richesses, sa Charge de Gouverneur du Roi, lui donnerent un grand crédit dans le Conseil, & par consequent dans tout le reste du Royaume. Enfin il sçût si bien avancer ses affaires, qu'il surpassa en credit le Duc de Glocester son Neveu, quoi que Protecteur, & le ruïna entiérement. On ne sçait pas bien la cause de leur querelle. Quelques-uns ont dit que ce Prélat, jaloux de ce qu'on lui avoit preferé le Duc de Glocester dans le Gouvernement du Royaume, qu'il auroit mieux aimé pour lui-même, que celui du Roi, ne cessoit de brasser des complots pour le supplanter. D'autres au contraire ont prétendu, que le Duc de Glocester ne le haïssoit que parcequ'il le trouvoit toûjours opposé à l'excès d'autorité qu'il vouloit attribuër à la Charge de Protecteur, & qui auroit pû devenir un jour funeste à leur commun Maître.

Caractére de l'Evêque de VVinchester.

Jalousie entre le Duc de Glocester & l'Evêque de VVinchester.

Pendant que les Cours des deux nouveaux Rois étoient également occupées à des affaires qui ne souffroient point de retardement, la Guerre ne se continuoit que foiblement en France. D'ailleurs la Saison ne permettoit pas, qu'après la mort de Charles VI. arrivée le 21. Octobre, ont tînt de grandes Armées en campagne. Ainsi depuis ce tems-là, jusqu'à la fin de l'année 1422. les Troupes des deux Rois prirent quelque repos, pour se préparer à recommencer la Guerre. Il n'y a donc à remarquer dans cet intervalle que la prise de *Saint Valery*, Place importante, qui fut livrée aux Anglois, en vertu d'une Capitulation faite quelques mois auparavant, & celle de Bussi dans le Comté de Guise, par le Comte de Ligny Général du Duc de Bourgogne. D'un autre côté, Jacques de Harcour se rendit maître de *La Rue* en Picardie, & la Hire de *Vitry* en Champagne.

Peu d'exploits guerriers pendant le reste de l'année 1422.

Le dessein du Duc de Betford, conforme au plan que le feu Roi son Frere avoit formé, étoit de réduire toutes les Places que Charles tenoit encore dans l'Isle de France, & dans les Provinces voisines, afin de pouvoir ensuite le pousser au-delà de la Loire. Il étoit d'autant plus necessaire de suivre ce plan, que, pendant que Charles tenoit des Places aux environs de Paris, les Anglois n'osoient s'éloigner de cette Capitale, sans y laisser une grosse Garnison, & sans affoiblir beaucoup leurs Armées. Dans le tems que le Regent se préparoit à executer ce dessein, il apprit, avec chagrin, que Graville, l'un des Capitaines du Roi Charles, avoit surpris Meulan par escalades, le quatriéme de Janvier. Cette perte, qui reculoit l'execution de ses projets, 1423.

Meulan est surpris par les François.

lui

Henri VI. 1422.

lui fut fort fâcheuſe, tant par la raiſon qui vient d'être indiquée, qu'à cauſe du voiſinage de Meulan, qui n'étoit qu'à ſix lieuës de Paris. D'ailleurs, la priſe de cette Place, preſque ſous ſes yeux, étoit une eſpece d'affront qu'il avoit de la peine à digérer. Ces conſiderations le firent réſoudre à commencer la Campagne par ce Siége.

Les François s'emparent de la Ferte-Milon.

Peu de tems après, les Troupes du Roi Charles s'emparérent encore de *la Ferté-Milon*, petite Ville, ſituée entre Meaux & Soiſſons. Mais le Château s'étant défendu vigoureuſement, le Maréchal de l'Iſle-Adam eut le tems d'accourir au ſecours, & de chaſſer les François de la Ville.

Le Regent aſſiége Meulan.

Ce fut dès le commencement de Février que le Régent alla faire, lui-même, le Siége de Meulan. Comme il étoit de l'interêt du Roi Charles d'entretenir la Guerre dans l'Iſle de France, & dans les Provinces voiſines, il donna ordre au Comte d'Aumale d'aller joindre Stuart qui commandoit les troupes Ecoſſoiſes, & de marcher avec lui au ſecours de cette Place. Les François donnent à Stuart le tître de Connétable d'Ecoſſe; mais on ne voit pas qu'il ſoit qualifié de même par les Hiſtoriens de ſa Nation. Je conjecture que l'erreur des François eſt provenuë de leur ignorance de la Langue Angloiſe ou Ecoſſoiſe, dans leſquelles le tître de Connétable ſe peut donner à tout Chef qui commande un Corps de troupes, ſans que pour cela, il ſoit Connétable du Royaume. Quoiqu'il en ſoit, le Comte de Buchan étant alors en Ecoſſe, Stuart commandoit en Chef les Troupes Auxiliaires de ce Royaume. Les deux Généraux ſe joignirent effectivement. Mais ſur une diſpute qui s'émut entr'eux, touchant le commandement, ils ſe ſéparérent ſans rien entreprendre. Graville en ayant été informé capitula le deuxiéme de Mars. La Capitulation portoit, que ceux d'entre les aſſiégez qui avoient quelques Châteaux fortifiez en leur pouvoir, les livreroient au Regent. En conſequence de cet accord, le Regent ſe mit en poſſeſſion de *Marcouſſi*, de *Montlheri* & de quelques autres Places.

Qui capitule.

Quoique les Villes, dont je viens de parler, ſoient peu conſidérables aujourd'hui, elles étoient alors très-importantes, principalement à cauſe qu'elles étoient proches de Paris, & qu'elles tenoient les Anglois éloignez de la Loire: ce qui eſt très-avantageux au Roi Charles. Par cette raiſon, il faiſoit enſorte que ces Partiſans ſe fortifioient en ces quartiers-là, dans tous les Bourgs & Châteaux qui pouvoient ſe mettre en quelque défenſe, afin d'y entretenir la Guerre. C'étoit cela même qui avoit porté le Regent à former le projet de nettoyer l'Iſle de France de toutes ſes Garniſons. Cependant, il n'auroit pas ſi-tôt commencé la Campagne, ſi la perte de Meulan ne l'y eût engagé. Il avoit en tête un deſſein important qu'il exécuta immédiatement après qu'il eut repris cette Place.

Entrevûë des Ducs de Betford, de Bourgogne, de Bretagne, & du Comte de Richemont à Amiens. Avril. *Act. Publ. Tom. X. pag. 280.*

J'ai déjà dit que le Duc de Bretagne avoit fait quelques démarches pour s'engager à jurer la Paix de Troye, & que la mort de Henri V. avoit rompu cette négociation. Le Duc de Betford, comprenant de quelle importance il étoit pour le Roi ſon Neveu, de mettre ce Prince dans ſes interêts, avoit employé tout cet Hiver à faire négocier une Alliance avec lui, par l'entremiſe du Duc de Bourgogne. Cette négociation ayant réüſſi, ſelon ſes ſouhaits, il ſe rendit à Amiens, où ſe trouvérent auſſi le Duc de Bourgogne, & le Duc de Bretagne avec le Comte de Richemont ſon Frere. Selon le plan

qu'ils

qu'ils avoient auparavant formé, ils y fignérent un Traité de Ligue & d'Alliance contre le Roi Charles. Pour rendre leur union plus étroite, ils y conclurent encore deux Mariages; sçavoir, celui du Duc de Betford avec Anne Cinquiéme, Sœur du Duc de Bourgogne, & celui du Comte de Richemont avec Marguerite, Sœur aînée du même Duc & veuve du Dauphin Loüis, mort en 1415. Comme c'étoit par le moyen du Comte de Richemont, que le Duc de Bretagne s'engageoit dans cette Alliance, il étoit bien juste que le Médiateur y trouvât son avantage. Ce jeune Prince étant extraordinairement prévenu de son propre mérite, sa vanité se trouvoit agréablement flattée par cette Alliance. En effet, ce n'étoit pas un petit honneur pour lui, que d'épouser une Sœur du Duc de Bourgogne, veuve d'un Dauphin de France. Mais pour obtenir cette Princesse, il fut obligé de consentir, que, selon la maniere d'Angleterre, elle conservât le titre de Dauphine, parce qu'elle ne voulut pas prendre celui de Comtesse de Richemont, qui l'auroit mise dans un rang plus bas que celui qu'elle avoit eu auparavant. Le Traité que ces Princes firent ensemble, fut signé le huitiéme Avril.

HENRI VI. 1432. Ils y signent une Ligue contre le Roi Charles.

Mariages.

Peu de tems après, le Duc de Betford se rendit à Troye, où il consomma son mariage. Un Historien a dit, que le Duc de Bourgogne s'étoit engagé, en cas qu'il mourût sans enfans mâles, à lui donner le Comté d'Artois; mais il n'y eut pas lieu d'executer cet engagement. En menant sa nouvelle Epouse à Paris, le Regent s'arrêta quelque tems en Champagne, pour y faire le Siége de *Pont-sur-Seine*, petite Ville de ce Païs-là, qui fut emportée d'assaut. Ensuite, il se rendit à Paris, & alla loger à l'Hôtel des Tournelles, qu'il avoit pris soin de faire reparer & meubler magnifiquement.

Le Regent consomme son mariage à Troye.

Monstrelet.

Il prend Pont-sur-Seine d'assaut.

Dès le commencement de l'année, le Comte de Salisburi avoit été pourvû du Gouvernement de Champagne & de Brie, & avoit reçû ordre du Regent de nettoyer ces deux Provinces, des Garnisons du Roi Charles. Ce Général s'étant mis en Campagne au mois d'Avril, alla faire le Siége, ou plûtôt le blocus de Montaigu, Château extrémement fort, assis sur une Langue de Terre, qui est de la Province de Bourgogne; mais qui s'avance dans la Champagne. Il n'y avoit que six vingt hommes dedans, & néanmoins, il étoit comme imprenable par la force, à cause de sa situation. Le Comte de Salisburi ayant établi ce blocus, y laissa le Comte de Suffolck avec quelques troupes, & alla lui-même s'occuper à d'autres Conquêtes. Au mois de Juin, il se rendit maître de *Vertus*, de *Sezanne*, d'*Epernay*, & de quelques autres Places.

Le Comte de Salisburi assiége Montaigu. Avril.

Il laisse le Comte de Suffolck au Siége.

Cependant le Roi Charles, à qui la conservation des Places de ces quartiers-là étoit d'une grande importance, donna ordre à Tannegui du Châtel, d'aller au secours de Montaigu. Le Comte de Salisburi, qui n'avoit laissé que peu de troupes devant ce Château, craignant qu'elles n'y souffrissent quelque échec, accourut incontinent à leur secours. Il fit tant de diligence, que Tannegui du Châtel, qui étoit déja fort avancé, se trouvant trop inférieur aux Anglois, se vit obligé de se jetter dans la Bourgogne, où depuis peu les François avoient surpris *Mâcon & Crevant*, aux deux extremitez de cette Province. Salisburi le suivit; mais n'ayant pû l'atteindre, il résolut d'assiéger Crevant, Place forte, située sur l'Yonne, à trois lieuës au-dessus d'Auxerre.

Il fait d'autres Conquêtes.

Tannegui du Châtel veut secourir Montaigu.

Les François surprennent Crevant & Mâcon.

Le Comte

HENRI VI. 1423.

de Salisburi assiége Crevant.

Charles n'eut pas plûtôt reçû cette nouvelle, qu'il donna ordre à Stuart, qui venoit de recevoir un renfort de son Païs, de tirer quelques Troupes des Garnisons voisines, & d'aller se joindre à du Châtel, pour tenter ensemble le secours de Crevant. Toutes ces forces assemblées firent un Corps de dix mille hommes, dont, par ordre du Roi, le Maréchal de Severac alla prendre le commandement. Mais comme il leur fallut employer quelque tems avant que d'être jointes en un Corps, Salisburi en eut assez pour se rendre maître de la Place. Après cela, ignorant encore les desseins des François, il alla joindre Suffolck devant Montaigu.

Le Roi Charles prépare du secours.

Prise de Crevant.

Prise d'Orsay par les Anglois.

Pendant que ces choses se passoient en Bourgogne, le Duc de Betford faisoit assiéger *Orsay*, petite Place, entre Paris & Montlhery. La Garnison s'étant défenduë six semaines durant, & ne s'étant renduë qu'à l'extremité & à discretion, il résolut d'en faire un exemple, afin d'intimider les autres petites Places. Tous les Officiers & Soldats prisonniers ayant été menez à Paris, il ordonna qu'on les fît tous mourir. Mais, par bonheur pour eux, la Duchesse de Betford les ayant rencontrez, comme on les menoit au supplice, arrêta l'execution & obtint leur grace.

L'armée Françoise assiége Crevant.

Cependant l'Armée Françoise, qui s'étoit assemblée dans l'Auxerrois, marcha vers Crevant, dont elle n'avoit pû prévenir la prise, & en fit le Siége. Elle étoit commandée par le Maréchal de Séverac, qui avoit sous lui Tannegui du Châtel, Stuart, Ventadour, & quelques autres Capitaines de distinction. La Duchesse Douairiere de Bourgogne, qui se trouvoit alors à Dijon, manda incontinent le Maréchal Toulongeon, avec tous les Seigneurs & Gentilshommes Bourguignons, & leur ordonna de tenter le secours de Crevant. En même tems elle fit prier le Comte de Salisburi de se joindre à ses Généraux pour faire lever ce Siége. Le Général Anglois connoissoit trop combien il étoit necessaire de déférer aux prieres de la Duchesse, pour lui refuser sa demande. Ainsi, ayant laissé une partie de ses Troupes devant Montaigu, dont la Garnison étoit reduite à vingt hommes, il se rendit à Auxerre, où se fit la jonction des Anglois & des Bourguignons. Le lendemain, ils marcherent ensemble vers Crevant. Ils n'avoient en tout qu'environ six mille hommes; mais c'étoient des meilleurs Soldats qu'il y eût alors en Europe. Les assiégeans ayant eu avis de leur marche leverent le Siége, pour aller à leur rencontre, & se posterent, à quelque distance de Crevant, sur une montagne, où il auroit été très-difficile de les forcer. La résolution des Généraux François surprit les Anglois & les Bourguignons, qui ne voyant point de jour à les attaquer dans ce poste, changerent de route; & comme s'ils avoient quelqu'autre dessein, ils allerent passer la riviere d'Yonne, à *Cologne-le-Vineux*, à dessein de la repasser en un autre endroit, pour se rendre à Crevant. Les François voyant que, par cette marche, le poste qu'ils avoient pris sur la montagne leur devenoit inutile, en descendirent pour aller se poster sur le bord de la riviere, & en défendre le passage. Les deux Armées demeurerent plus de trois heures à se regarder, ayant la riviere entre elles. Enfin, un Corps d'Anglois, ayant gagné un certain Pont, soûtint les efforts de l'Armée Françoise, avec une fermeté extraordinaire, & donna le tems au reste des Troupes de le venir soûtenir. Cette action, qui étoit des plus hardies, se fit avec tant de valeur, d'ordre, & de conduite,

Salisburi & Toulongeon marchent au secours.

Bataille de Crevant, où les François sont battus.

conduite, qu'il ne fut pas possible aux François de repousser ce Corps au-delà du Pont. Dès que toutes les Troupes Angloises & Bourguignones eurent achevé de passer, elles attaquerent leurs Ennemis avec tant de vigueur, qu'elles les mirent en déroute. On accusa le Maréchal de Severac de s'être retiré trop tôt, & d'avoir laissé Stuart engagé dans le combat, avec ses Troupes Ecossoises. Le Champ de bataille fut couvert de cinq cent morts, dont la plûpart étoient Ecossois. Il y eut un pareil nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouverent Stuart & Xaintrailles, avec quarante autres Officiers de marque.

HENRI VI. 1423.

La perte que les François firent en cette occasion, les mettant hors d'état de tenir la Campagne devant une Armée victorieuse, le Comte de Salisburi s'en retourna au Blocus de Montaigu. Peu de jours après son arrivée, la Place capitula, & il en fit razer les Fortifications. Ensuite, comme il ne craignoit point d'opposition de la part des François, il partagea son Armée avec le Comte de Suffolck, qui se rendit maître de Mâcon, pendant que le Comte de Salisburi achevoit de reduire la Champagne. Après cela, le dernier de ces deux Comtes, entra dans l'Isle de France, où il s'empara de *Coucy* & de quelques autres Châteaux.

Mâcon & d'autres Places tombent entre les mains des Anglois.

Pendant ce tems-là, le Regent avoit fait assiéger le Crotoy, Ville de Picardie, située sur la Somme, vis-à-vis de S. Valery. C'étoit Raoul le Bouteiller qui étoit chargé de la conduite de ce Siége, où il fut occupé jusqu'au mois d'Octobre. Enfin, Jacques d'Arcourt, qui commandoit dans la Ville, convint, de la rendre le premier de Mars de l'année suivante, si elle n'étoit pas secouruë ce jour-là. C'étoit une espece de Capitulation très-commune dans ce Siécle. Le jour marqué pour le secours, ou pour la reddition de la Place, l'Armée assiégeante se tenoit en bataille proche des murailles, pour y attendre ses Ennemis. On appelloit cela *tenir journée*. Que si ce jour-là même, il ne paroissoit point d'Armée pour donner bataille, la Place étoit livrée selon la Capitulation. Quoique le terme pris par le Gouverneur du Crotoy, fût assez long pour donner le tems de préparer le secours, Charles ne se trouva pas en état de l'entreprendre, & la Place fut renduë au Duc de Betford.

Siége & Capitulation du Crotoy. *Monstrelet.*

La Bataille de Crevant avoit été d'autant plus préjudiciable aux affaires du Roi Charles, qu'il y avoit perdu un bon nombre d'Officiers de distinction, dont les uns étoient morts, & les autres se trouvoient prisonniers entre les mains des Anglois, ou des Bourguignons. Parmi les prisonniers, Xaintrailles étoit celui pour qui le Roi s'intéressoit le plus, le connoissant pour un des plus braves Officiers du Royaume, & des plus capables de le servir. Quoiqu'il fût assez mal pourvû d'argent, il ne laissa pas de lui donner dequoi payer sa rançon. Xaintrailles reçût ce bienfait avec beaucoup de reconnoissance; & pour en donner au Roi des preuves sensibles, immédiatement après qu'il eut été relâché, il trouva le moyen de surprendre Ham & Guise. Dans le même tems, la Hire, ou Vignoles, s'empara, par surprise, de Compiegne.

Charles paye la rançon de Xaintrailles.

Qui surprend Ham & Guise;

Et la Hire, Compiegne.

La perte de ces Places causa beaucoup de chagrin au Regent, qui se voyoit par-là obligé de tenir ses Troupes aux environs de Paris, malgré les projets qu'il avoit formez. Comme il ne pouvoit les executer avant que d'avoir

Le Regent fait assieger ces trois Places à la fois.

Henri VI. 1423.

chassé les François des Provinces Septentrionales, il donna ses ordres pour faire assiéger à la fois les trois Villes surprises en dernier lieu. Si l'on vouloit s'arrêter à faire le détail de tous les Siéges entrepris par les deux Partis, pendant cette Guerre, on s'engageroit insensiblement à faire une infinité de Relations particulieres, à quoi peu de gens prendroient interêt. Il vaut mieux se borner aux affaires générales, & se contenter de rapporter, en deux mots, les commencemens des Siéges & leur succès.

Elles sont reprises.

Le dessein du Regent étant, comme je l'ai déja dit, de reprendre les trois Places qu'on venoit de lui enlever, le Comte de Ligni investit Ham, & le Maréchal de l'Isle-Adam fit une entreprise sur Compiegne. Mais celui-ci, étant tombé dans une embuscade que la Hire lui avoit dressée, y perdit trois cent hommes. Néanmoins, il obligea son Ennemi à se tenir renfermé dans sa Place. Après que Ligni se fut rendu maître de Ham, il alla investir Guise. Xaintrailles qui commandoit dans la Place, comprenant qu'avec le peu de monde qu'il avoit, il ne pourroit faire qu'une foible résistance, en sortit pour aller chercher du secours. Mais, bien loin de réussir dans ce dessein, il tomba lui-même entre les mains des Bourguignons, & Guise se rendit incontinent. Ensuite Ligni alla joindre l'Isle-Adam devant Compiegne, où la Hire se vit enfin contraint de capituler. Ainsi, tout l'avantage que Charles tira de la prise de ces trois Places, fut de faire perdre du tems au Regent. Ce n'étoit pourtant pas peu de chose, vû la situation où ses affaires se trouvoient.

Charles reçoit un secours du Duc de Milan.

Depuis que le Duc de Bretagne avoit pris le parti des Anglois, Charles ne voyoit plus rien en France qui fût capable de le soutenir. C'est ce qui lui avoit fait prendre la résolution de s'adresser à des Princes étrangers pour en tirer quelque secours. Il n'en pouvoit esperer que de Philippe-Marie Visconti, Duc de Milan, & des Ecossois. Le premier étoit Oncle du Duc d'Orleans, & par consequent affectionné à la Maison de Valois. Ses affaires se trouvant alors dans une bonne situation, il envoya au Roi Charles un secours de mille hommes d'armes. & de cinq cent lances, dans le tems que la perte de la Bataille de Crevant avoit fait perdre à ce Prince l'esperance de pouvoir tenir une Armée en Campagne. Ces Troupes étant arrivées sur les frontiéres de France, *Grolée*, Gouverneur du Lyonnois, & *Gulant*, qui venoit d'être fait Amiral, allérent les recevoir. Comme elles étoient sur le point d'entrer dans le Beaujolois, le Gouverneur de la Bussiére fit sçavoir aux Généraux, qu'il étoit en négociation avec Toulongeon, Maréchal de Bourgogne, pour lui livrer sa Place, & que, comme ce Maréchal ne sçavoit rien de leur marche, il leur seroit aisé de le suprendre, quand il viendroit pour en prendre possession. Ce complot fut executé avec tant de secret, que Toulongeon étant entré dans la Bussiére, avec sept cent hommes, y fut fait prisonnier, aussi-bien que tout ce qu'il avoit amené. Le Duc son Maître l'échangea depuis avec Stuart, qui avoit été pris à Crevant.

Le Maréchal de Toulongeon est fait prisonnier.

Combat de Gravelle, où les Anglois sont battus.

Ce petit succès n'étoit pas capable de consoler le Roi Charles de toutes ses pertes. Mais peu de tems après, il eut un nouveau sujet de joye, par la nouvelle qu'il reçût qu'un Corps de Troupes Angloises avoit été battu dans le Maine, & avoit fait une perte considerable. Jean de la Pole, Frere du Comte de Suffolck, sçachant que les François n'avoient point d'Armée en

campagne,

campagne, étoit parti de Normandie avec un Corps de Troupes, tirées de diverses Garnisons, & s'étoit jetté dans l'Anjou, où il avoit brûlé les Fauxbourgs d'Angers. Ensuite, il se retiroit avec un butin de douze mille bêtes à corne, qu'il avoit enlevées dans sa course. Pendant qu'il étoit occupé à cette expedition, le Comte d'Aumale, Gouverneur d'Anjou, assembloit des Troupes pour arrêter ses progrès. Le jeune Duc d'Alençon, *Lobeac*, Coulonge, le Bâtard d'Alençon, & plusieurs autres, l'ayant joint avec tout ce qu'ils avoient pû ramasser de Troupes, il les atteignit à Gravelle, dans le Maine. La Pole, voyant qu'il lui étoit impossible d'emmener son butin sans combattre, mit ses Troupes en bataille; & s'étant retranché par le moyen de ses Chariots, qu'il avoit placez à son front, il reçût les François avec beaucoup de fermeté. Mais pendant que ses Troupes combattoient courageusement, un détachement de l'Armée ennemie les ayant attaquées par derriere, il ne leur fut pas possible de se défendre des deux côtez. Après une résistance très-opiniâtre, elles furent enfin défaites avec perte de quatorze cent hommes, & de tout le butin qu'elles avoient fait en Anjou. La Pole demeura lui-même prisonnier entre les mains des François. Les flateurs de Charles voulurent lui faire accroire, qu'il avoit eu sa revanche de l'affaire de Crevant. Mais il y avoit bien de la difference entre ces deux actions, par rapport à la consequence. Celle-ci ne dérangea nullement les affaires des Anglois, au lieu que la Bataille de Crevant avoit presque ruïné celles de Charles.

HENRI VI. 1423.

Cet avantage ne laissa pourtant pas de relever ses esperances, principalement quand, à la nouvelle de cet heureux succès se joignit celle de l'arrivée de cinq mille hommes que le Connétable de Buchan lui amenoit d'Ecosse. Ce Seigneur étoit retourné dans son Païs, pour y prendre soin des interêts de son nouveau Maître, auquel il étoit entiérement dévoué. Les Grands d'Ecosse étoient à peu près dans les mêmes sentimens. Le nouveau Regent n'étant pas un Prince d'un grand génie, ni d'un grand crédit, il ne fut pas difficile au Comte son Frere de rendre service au Roi Charles. Par ses soins & par ses sollicitations, il avoit obtenu un secours de cinq mille hommes, commandé par Archibald Comte de Douglas son Beau-pere. Douglas étoit un Seigneur fort consideré dans son Païs, par sa qualité, par ses richesses & par ses alliances, mais plus encore par son mérite & par son experience dans l'Art militaire. Ce fut à la Rochelle qu'il fit debarquer ses troupes qui ne pouvoient arriver plus à propos. Charles, content, comme on le peut penser, de voir ce secours, combla les principaux Officiers Ecossois d'honneurs, de caresses & de bienfaits. Il avoit déja donné au Comte de Buchan la premiére Dignité de l'épée, à laquelle il ne pouvoit rien ajoûter. Douglas fut fait Duc de Touraine. Stuart reçût le titre de Baron d'Aubigni, & ensuite de Comte d'Evreux, avec la permission d'écarteler ses armes de celles de France. Pour donner encore aux Ecossois une marque particuliére de son estime & de sa confiance, Charles choisit parmi eux une Compagnie de Gardes, qui dans la suite a été augmentée jusqu'à un Regiment entier. Enfin, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à lui attiter l'affection des Ecossois, afin de les engager à lui donner de plus grands secours, ou à faire une puissante diversion en Angleterre.

Il arrive au Roi Charles, un secours d'Ecosse.

Charles fait beaucoup de caresses & de gratification aux Ecossois.

 C'est

HENRI VI. 1423.

Naissance de Loüis fils de Charles VII.

C'est ainsi que les affaires de Charles commençoient à prendre un meilleur train par le secours des Ecossois & du Duc de Milan, qui le mettoient en état de pouvoir faire tête à ses ennemis. La joye qu'il eut de l'arrivée de ces troupes, avoit été précedée de celle que lui causa la naissance d'un fils le quatriéme de Juillet de cette même année. Il donna au jeune Prince le nom de Loüis avec le titre de Dauphin.

Le Comte de Richemont se broüille avec le Duc de Betford.

Outre tous ces heureux succès qui relevoient les esperances de Charles, il se preparoit encore en sa faveur, un évenement qui n'étoit pas moins propre à rétablir ses affaires. Je veux parler du changement du Comte de Richemont, qui devoit entraîner celui du Duc de Bretagne. Le premier, après avoir consommé son mariage à Dijon, où le Duc de Bourgogne s'étoit rendu avec la Dauphine sa sœur, alla rendre visite au Duc de Betford à Paris. Pendant le sejour qu'il y fit, il donna souvent à connoître au Duc, qu'il souhaitoit passionnément d'avoir le commandement de l'armée Angloise, à laquelle il offroit de joindre un corps considerable des troupes du Duc son Frere. Mais le Regent ne jugea pas qu'il fût à propos de mettre, à la tête de son armée, un Prince étranger, assez jeune, qui n'avoit jamais commandé en Chef, & qui même n'avoit pas servi depuis la bataille d'Azincour. Le Comte de Richemont, qui étoit extraordinairement fier, & qui avoit une haute opinion de lui-même, ne pût digerer ce refus. Il le regarda comme un insigne affront; & dès-lors, il résolut de s'en venger. Nous verrons dans la suite comment il executa sa résolution.

Trêve pour la Bourgogne & le Lyonnois.

Peu de tems après, Charles & le Duc de Bourgogne conclurent ensemble une Trêve pour le Lyonnois & pour la Bourgogne. Cette Trêve étoit absolument necessaire à ces deux Provinces, aussi bien qu'au Duc de Savoye qui la procura par ses soins. Ses Sujets & les habitans de la Bourgogne & du Lyonnois, ne pouvant se passer de commercer les uns avec les autres, la Guerre portoit un préjudice très-considerable à ces deux Provinces.

Affaires d'Angleterre.

Act. Publ. Tom. X. pag. 282.

Le Comte de la Marche est fait Gouverneur d'Irlande.

Pendant que la Guerre se continuoit en France, l'Angleterre joüissoit d'une profonde tranquillité, par le bon ordre qu'on avoit établi dans le Gouvernement. Au mois de Mai, Edmond Mortimer, Comte de la Marche, fut pourvû du Gouvernement d'Irlande avec un pouvoir fort étendu. La politique vouloit que, pendant la minorité du Roi, on tînt ce Prince éloigné du Royaume, à cause des droits qu'il avoit à la Couronne. Ce n'étoit pas qu'il eût donné lieu par sa conduite à quelque soupçon. Mais il n'étoit pas impossible que, même involontairement, il ne devînt une occasion de troubles, que la sagesse du Conseil vouloit prevenir. Il ne partit pourtant qu'au mois de Février ou de Mars de l'année suivante.

Le Parlement accorde un Subside pour la Guerre.

Le Parlement, qui s'assembla le 20. d'Octobre, accorda au Roi un Subside pour soûtenir la Guerre en France, où le Roi Charles se maintenoit toûjours, quelque disproportion qu'il y eût entre ses forces & celles de son Concurrent.

Négociation pour la liberté du Roi d'Ecosse.

J'ai déja dit que ce Prince caressoit extraordinairement les Ecossois, & que ce Peuple commençoit à prendre des maximes toutes differentes de celles qu'il avoit suivies pendant la Regence du Duc d'Albanie. Le Duc de Glocester & le Conseil d'Angleterre, s'appercevant de ce changement qui pouvoit devenir très-préjudiciable aux affaires du Roi, crurent qu'il étoit necessaire

de

de contreminer les desseins du Roi Charles par le moyen du Roi d'Ecosse, qui étoit prisonnier en Angleterre depuis l'an 1408. Dans cette vûë ils résolurent de le mettre en liberté, sous des conditions qui le tinssent attaché aux interêts de l'Angleterre. C'étoit en effet, l'unique moyen d'arrêter la fougue des Grands d'Ecosse, qui panchoient presque tous vers une rupture ouverte avec les Anglois. Pendant que le Conseil pensoit aux moyens de faire cette démarche, sans faire trop connoître son dessein, une avanture arrivée en Ecosse lui épargna la peine de faire le premier pas. HENRI VI. 1423.

Mordac Stuart, Regent d'Ecosse, depuis la mort du Duc d'Albanie son Pere, avoit trois fils, tous trois d'un mauvais naturel, & qui lui donnoient beaucoup de sujets de chagrin, parce qu'il n'étoit ni assez habile, ni assez ferme pour les contenir dans leur devoir. Le plus jeune lui ayant un jour demandé un certain faucon, & n'ayant pû l'obtenir, tordit le cou à l'oiseau, quoiqu'il n'ignorât pas que son Pere en faisoit un cas extraordinaire. Cette action ayant fait comprendre au Regent combien il auroit de peine à gouverner le Peuple commis à ses soins, puisque ses propres Enfans avoient si peu de respect pour lui, il assembla les Etats, & leur proposa d'envoyer en Angleterre negocier la liberté de leur Roi. Une proposition si conforme aux désirs des Grands & du Peuple, fut acceptée avec joye & avec applaudissement. Ainsi pour ne lui pas donner le tems de se repentir, on nomma incontinent des Ambassadeurs auxquels on donna pouvoir d'aller negocier cette affaire. Dans la disposition où le Conseil d'Angleterre se trouvoit, ces Ambassadeurs furent reçûs avec beaucoup de caresses, & d'abord on nomma des Commissaires pour traiter avec eux. Les Instructions qui furent données aux Commissaires Anglois portoient, qu'ils pourroient convenir de la liberté du Roi Jacques, aux conditions suivantes : Que ce Prince prisonnier payeroit au Roi une somme de quarante mille marcs, ou au moins de trente-six mille, pour la dépense qu'on avoit fait en Angleterre pendant sa prison : Qu'il se feroit une Trêve pendant laquelle, il ne seroit permis à aucun des deux Rois, de donner du secours aux ennemis de l'autre. De plus, on leur ordonna d'insinuer adroitement aux Ambassadeurs d'Ecosse, qu'il seroit à propos de faire un mariage de leur Roi avec une Princesse de la Maison Royale d'Angleterre. Mais le Conseil souhaittoit, que, s'il étoit possible, cette proposition vînt de la part des Ecossois. *Buchanan.* *Act. Publ. Tom. X. pag. 294.*

La premiére Conference sur ce sujet se tint à Yorck, au commencement de Septembre, & le dix du même mois, les Plénipotentiaires convinrent que Jacques seroit mis en liberté & qu'il pourroit s'en retourner dans son Royaume : Qu'il payeroit, en certains termes, la somme de quarante mille marcs, & qu'il donneroit des ôtages pour la sûreté du payement. Dans la seconde Conference, qui se tint à Londres le quatriéme Décembre, on régla tout ce qui regardoit le payement de cette somme, & la qualité des ôtages. Ensuite on arrêta, que le Roi d'Ecosse épouseroit Jeanne de Sommerset sœur du Duc de ce nom, & niéce du Duc d'Exceter, & de l'Evêque de Winchester. En faveur de ce meriage, qui fut solennisé au commencement de Février de l'année suivante, Henri, ou le Conseil, en son nom, rabattit dix mille marcs de la somme de quarante mille que le Roi d'Ecosse devoit lui payer. Articles arrêtez à la premiére Conference en Septembre. *Ibidem, pag. 299.* On arrête le mariage du Roi d'Ecosse avec Jeanne de Sommerset. *Ib. pag. 302.* *Act. Publ. T. X. p. 322.*

Quand tout fut ainsi reglé, les Ambassadeurs des deux Nations signerent une

Henri VI. 1424.

Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Ib. pag. 328.

une Trêve de sept ans, à commencer depuis le 1. Mai 1424. pendant laquelle chacun des deux Rois étoit tenu d'empêcher que ses Sujets ne fissent du dommage à l'autre. Ainsi, par ce Traité, Jacques s'engageoit indirectement à rappeller ses troupes de France, avant le premier de Mai. Cependant elles y étoient encore au mois d'Août, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, soit que ce Prince eût négligé de leur envoyer des ordres pour leur retour, ou, comme il est plus apparent, que ses Generaux eûssent trouvé quelque prétexte pour les éluder. Toutes ces négociations étant ainsi terminées, Jacques fut conduit sur la frontiere, & mis en liberté au commencement de Mars.

Erreur des Historiens Anglois au sujet de l'hommage.

Holinsghead, pag. 587.

Un Historien Anglois assûre, qu'avant que de quitter l'Angleterre, Jacques fit hommage au jeune Henri, dans le Château de Windsor, pour tout le Royaume d'Ecosse, & qu'il lui prêta serment de fidelité. Il seroit à souhaiter qu'en avançant un fait de cette importance, & si peu vraisemblable, cet Historien, qui rapporte même les termes du serment & de l'hommage, eût indiqué les sources d'où il l'a puisé. On ne peut disconvenir que, depuis Jean Baillol, tous les Rois d'Ecosse n'eussent toûjours refusé cet hommage. Car il ne faut pas comprendre dans le nombre des Rois, Edoüard Baillol, qui, pour monter sur le Trône d'Ecosse, s'étoit rendu esclave d'Edoüard III. Mais sans prendre les choses de si loin, il suffira de remarquer que Robert III. pere de Jacques, l'avoit nettement refusé à Henri IV. & que, depuis ce tems-là, il n'y avoit point eu de Traité de Paix entre les deux Nations, mais des Trêves seulement, qui n'avoient rien reglé sur ce sujet. Ainsi, Jacques se trouvoit dans les mêmes termes, que le Roi son pere. Si donc il rendit hommage à Henri VI, ce ne pouvoit être qu'en vertu d'une nouvelle convention. Cependant il ne paroit pas, dans les instructions des Commissaires Anglois, qu'on leur eût donné aucun ordre sur cette matiere. Les conventions des Plénipotentiaires, commis pour traiter de la liberté du Roi Jacques, ne font aucune mention de cet hommage, quoi qu'elles soient fort étenduës sur des choses d'une bien moindre importance. Le Traité de Trêve ne contient rien d'approchant. Enfin, dans plus de trente Piéces du Recueïl des Actes Publics, qui regardent les affaires négociées pendant les années 1423. & 1424. entre les Anglois & les Ecossois, il n'y a pas une seule syllabe qui y fasse allusion. Par toutes ces raisons, il me semble qu'il y a lieu de présumer, que ce qui a été avancé par l'Historien dont il a été parlé ci-dessus, & par plusieurs autres qui l'ont copié, touchant ce prétendu hommage fait à Windsor, est un pur effet de leur prévention. Ils ont été persuadez, comme plusieurs le sont encore aujourd'hui, que cet hommage étoit dû par le Roi d'Ecosse; & suivant ce préjugé, ils ont crû qu'on n'auroit pas laissé partir le Roi prisonnier, sans l'obliger à le rendre. Mais, outre les raisons que les Rois d'Ecosse avoient de refuser cet hommage, le silence des Actes, dans le Recueïl déja cité, me paroit, sur cette matiere, une veritable démonstration. On peut revoir ce qui a été déja dit sur ce même sujet, dans le regne d'Edoüard I. où les droits des Anglois & des Ecossois ont été suffisamment expliquez.

Les François surpennent Beaumont sur Oyse.

Pendant qu'on négocioit en Angleterre la liberté du Roi d'Ecosse, la Guerre se continuoit en France, avec des succès divers. Au commencement de

cette

cette année, les François se rendirent maîtres, par escalade, de Beaumont sur Oyse, petite Ville de l'Isle de France, à deux lieuës de Pontoise. Henri VI. 1424.

D'un autre côté, un Avanturier, Bourguignon, nommé *Perrinet Grasset*, surprit *la Charité*, Place très-importante, qui pouvoit ouvrir aux Anglois un passage sur la Loire, & leur donner un jour la facilité de porter leurs armes au-delà de ce Fleuve. Un Bourguignon surprend la Charité.

Les surprises des Places étoient alors si fréquentes, qu'il est étonnant que les exemples, qu'on en voyoit tous les jours, ne rendissent pas les Gouverneurs plus vigilans. Le Duc de Betford ne pouvoit voir, qu'avec un extrême chagrin, qu'à mesure qu'il avançoit l'exécution de ses projets, par la prise de quelqu'une des Places ennemies des environs de Paris, on lui en enlevoit quelqu'autre qui retardoit ses desseins. Son plan étoit, ainsi qu'il a été déjà remarqué, de nettoyer entierement les Provinces Septentrionales, & cependant il n'en pouvoit venir à bout. C'étoit toujours à recommencer. Il fallut donc, afin de suivre son projet, ôter Beaumont aux François, & ce fut dans ce dessein qu'il commença la campagne au mois de Mars, avec une armée de dix mille hommes. Après qu'il eut repris cette Place, il se rendit encore maître, dans l'Isle de France, de divers Châteaux qui incommodoient beaucoup les Parisiens. Le Regent reprend Beaumont.

Pendant qu'il étoit occupé à ces legeres éxpéditions, on lui porta la nouvelle que le Capitaine *Giraut*, du parti du Roi Charles, avoit surpris *Ivry* sur les frontieres de Normandie. D'abord, il accourut de ce côté-là; & ne voulant point donner aux François le tems de bien munir cette Place, il en fit le Siége au commencement de Juillet. Giraut, comprenant qu'il ne pourroit pas la défendre long-tems en l'état où elle se trouvoit, capitula de la rendre le 15. d'Août, si, ce jour-là, il ne se presentoit point d'armée pour la secourir. Le Roi Charles, qui fut bien-tôt informé de cette Capitulation, resolut de secourir Ivry à quelque prix que ce fût, & d'employer à cette expedition les troupes Italiennes & Ecossoises qui lui étoient venuës depuis peu. Il joignit à ces deux Corps environ onze mille hommes tirez de diverses Provinces & Garnisons, prévoyant bien que, sans une grande superiorité de forces, il lui seroit trop difficile de réüssir dans son dessein. Toutes ces troupes rassemblées composerent une armée de vingt mille hommes qui alla se former dans le Maine. Charles n'en avoit jamais eu une si nombreuse. Naturellement, le Comte de Buchan, Connétable de France, devoit la commander. Mais il voulut bien en ceder l'honneur au Comte de Douglas son beau-pere, à qui le Roi envoya, pour cet effet, une Patente qui l'établissoit son Lieutenant General dans tout le Royaume, sans quoi il n'auroit pas pû commander le Connétable. Les François surprennent Ivry. Le Regent assiége cette Place, qui capitule. Charles se prepare à secourir Ivry. Le Comte de Douglas commande l'armée de France.

Toute la Noblesse de France, du parti de Charles, s'étoit renduë à l'armée, pour prendre part à la gloire qu'on attendoit de cette expedition. Les François s'étant mis en marche, passerent le 12. d'Août devant les murailles de Verneüil, Place du Perche, dont les Anglois étoient en possession. Le lendemain, ils arriverent à la vûë de l'armée Angloise, qui s'étoit avantageusement retranchée devant Ivry. Douglas n'eut pas plûtôt reconnu le camp ennemi, qu'il en jugea l'attaque impossible. Ainsi, changeant tout à coup de dessein, il retourna sur ses pas, & résolut de faire le Siége de Verneüil. Il comptoit qu'il Il ne juge pas à propos d'attaquer les Anglois.

HENRI VI. 1424.

qu'il auroit le tems de bien fortifier ſon camp, pour y attendre les Anglois avec avantage; ou qu'en cas qu'ils ne vouluſſent pas hazarder de l'attaquer, la priſe de Verneüil recompenſeroit largement le Roi de la perte d'Ivry. Dès qu'il parut devant Verneüil, la Garniſon s'imagina, mal-à-apropos, qu'il venoit de battre les Anglois devant Ivry, ne pouvant ſe perſuader qu'avec une ſi grande ſuperiorité, il s'en retournât ainſi ſans avoir rien fait. Dans cette penſée, dont les François n'eurent garde de la deſabuſer, elle ſe rendit à la premiere ſommation, & Douglas y mit une Garniſon Françoiſe.

Il ſe rend maitre de Verneüil.

Au bruit de la marche des François, le Comte de Saliſburi s'étoit hâté d'aller joindre le Regent, avec un Corps de mille hommes d'armes & deux mille Archers, qui arriva au camp le 14. Ainſi l'armée Angloiſe ſe trouva d'environ quinze-mille hommes.

Le Comte de Salisburi amene un renfort au Regent.

Le 15. d'Août, Ivry ouvrit ſes portes aux aſſiégeans, ſuivant la Capitulation; & le lendemain, le Regent marcha du côté de Verneüil, où les François étoient encore. Dès qu'il fut à une lieuë de leur camp, il leur envoya un Héraut pour leur offrir la Bataille. En même tems, il fit dire en particulier à Douglas, qu'il venoit boire avec lui, à quoi celui-ci répondit, qu'il trouveroit la nappe miſe. Naturellement c'étoit au Duc de Betford à marcher en avant, puiſqu'il cherchoit ſes ennemis. Mais, comme il connoiſſoit l'humeur impétueuſe des François, il ne douta point que ſe voyant ſuperieurs en nombre, ils vinſſent l'attaquer, & il réſolut de les attendre. Pour cet effet, il choiſit un poſte avantageux pour ſon camp, & pour Champ de Bataille, un terrain flanqué d'une colline ſur laquelle il plaça deux mille Archers. Il fit prendre aux Soldats des premiers rangs, des pieux ſemblables à ceux dont le feu Roi ſon frere avoit fait un ſi heureux uſage à la Bataille d'Azincour. C'étoit afin de pouvoir mieux réſiſter aux efforts de la Cavalerie Françoiſe, parmi laquelle ſe trouvoit toute la Nobleſſe. En cette poſture, il attendit les réſolutions des ennemis, eſperant toûjours qu'ils ſeroient aſſez imprudens pour l'attaquer dans ce poſte, & ſon attente ne fut point trompée.

Ivry ſe rend.

Le Regent s'approche des François,

& prend la réſolution de les attendre.

Le Comte de Douglas, ayant reconnu lui-même le camp des Anglois, aſſembla le Conſeil de Guerre. Il y repreſenta, que le Duc de Betford, au lieu de s'avancer vers eux, vouloit combattre avec avantage, dans un terrain qu'il avoit lui-même choiſi, & qu'ainſi, il n'étoit nullement à propos de l'aller attaquer en cet endroit. Que le riſque où l'on mettroit les affaires du Roi étoit d'une ſi grande conſéquence, qu'il ne croyoit pas qu'on dût hazarder une Bataille. Que néanmoins, ſi l'on jugeoit qu'il fallût combattre, il étoit plus convenable de choiſir un poſte avantageux, & d'y attendre les ennemis, afin de ne combattre qu'après avoir pris des précautions qui pûſſent en quelque maniere répondre de la certitude du ſuccès. Cet avis, venant de la part d'un Etranger, fut trouvé très prudent par quelques-uns de ceux qui aſſiſtoient au Conſeil. Parmi tous les débats qu'il y eut ſur ce ſujet, il ſe forma contre le General, un parti dont Aymeri Vicomte de Narbonne ſe déclara le Chef. Ce Seigneur repreſenta, que ſi, avec la ſuperiorité qu'on avoit, on évitoit la Bataille, c'en étoit fait de la réputation des armes du Roi. Que par cette lâcheté, on inſpiroit une telle frayeur aux troupes, qu'il n'y auroit plus de moyen de les mener contre des ennemis qu'on auroit fuis lorſqu'on auroit dû les attaquer. Qu'il n'y avoit qu'un grand

Diviſion dans le Conſeil de Guerre des François.

Le Vicomte de Narbonne contraint le General de marcher aux ennemis.

grand coup qui pût rétablir les affaires du Roi, & que l'occasion de battre les ennemis ne pouvant être plus favorable, ce seroit trahir les interêts du Roi & du Royaume, que de la laisser échapper. Malgré ces raisons, le Connétable & les plus vieux Capitaines se rangerent à l'avis du General. Mais ceux du parti contraire ne se tinrent pas pour vaincus. Narbonne, qui étoit à leur tête, étant sorti du Conseil, fit déployer sa banniere, & se mit en devoir de marcher aux ennemis. Ceux qui avoient été de son opinion en firent autant, & tous les volontaires de l'armée se joignirent à eux. Douglas frémit de rage en voyant cette desobéïssance. Mais, ni son autorité, ni celle du Connétable, ne furent pas capables de les ramener. S'il avoit été dans son Païs, il auroit laissé perir ces temeraires. Mais, comme il se trouvoit dans un Royaume étranger, il craignit qu'on ne l'accusât de lâcheté, ou d'avoir volontairement laissé perir cette partie de ses troupes. D'ailleurs, le nombre des desobéïssans augmentant sans cesse, il se vit obligé, quoi qu'avec un extrême dépit, de marcher avec le reste de l'armée. Dès que ces gens-là se virent suivis, ils voulurent bien laisser au General le soin de conduire l'armée en se félicitant les uns les autres, d'avoir sçû vaincre son obstination. Cependant, malgré les soins du Comte de Douglas, le desordre & la confusion se mirent tellement parmi ses troupes, qui craignoient que la victoire ne leur échapât, qu'elles se trouverent presque hors d'haleine, en arrivant à la vûë des Anglois. Cela n'empêcha pas qu'elles ne les attaquassent sur le champ, sans vouloir écouter ceux qui les exhortoient à se reposer un peu, avant que de commencer le combat. Les Italiens, qui se trouvoient exposez aux traits des deux mille Archers postez sur la colline, furent les premiers à prendre la fuite. Les François & les Ecossois firent mieux leur devoir; mais ils avoient à faire à des Soldats aguerris qui ne s'étonnoient pas aisément. Enfin, les Chefs voyant que l'attaque réüssissoit mal, & comprenant qu'ils seroient exposez à une honte éternelle, & quelques-uns d'entr'eux ayant même sujet de craindre une punition exemplaire, preferérent une mort honorable à une honteuse retraite. Le Comte Douglas, le Connétable, Narbonne, Ventadour, Graville, Ramboüillet, ayant été tuez, & plusieurs des plus considerables blessez, il ne restoit presque plus de Generaux pour remener les Soldats à la charge. Ainsi toute cette armée fut mise dans une entiere déroute, & chaudement poursuivie. Ce fut alors que se fit le plus grand carnage, comme il arrive d'ordinaire en semblables occasions. Les Italiens étant retournez sur leurs pas, prévenus de la fausse nouvelle qu'on leur avoit donnée, que leurs gens avoient l'avantage, rencontrerent les Anglois victorieux, qui en tuerent encore un grand nombre. Ces troupes étrangeres auroient été entierement exterminées en cette occasion, si la nuit n'eût pas rallenti l'ardeur des Vainqueurs. Les François & les Ecossois perdirent plus de cinq mille hommes, qui resterent morts sur le champ de bataille outre un grand nombre de blessez & de prisonniers. Parmi ceux-ci, se trouverent le Maréchal de la Fayette & Gaucour. Le jeune Duc d'Alençon, qui s'étoit extrêmement distingué, fut trouvé parmi les morts, respirant encore; & par le soin extraordinaire que le Regent en fit prendre, il guerit de ses blessures. Mais il lui en couta cher pour recouvrer sa liberté, comme on le verra dans la suite. La perte des Anglois fut de seize ou dix-sept cens de leurs plus bra-

Bataille de Verneüil, où les François sont defaits. 16. d'Août.

Le Duc d'Alençon est blessé & fait prisonnier.

HENRI VI. 1424.

Verneüil se rend aux Anglois.

Le corps du Vicomte de Narbonne est attaché à un gibet.

Emeute à Paris appaisée par le Regent.

braves Soldats. Le 17. d'Août, qui fut le lendemain de la bataille, le Regent investit Verneüil, où Rambure commandoit. Ce Gouverneur auroit pû se défendre assez long-tems, s'il eût eu assez de vivres. Mais ce défaut, & peut-être la consternation où se trouvoit la Garnison, l'obligerent à se rendre le troisiéme jour. On trouva dans Verneüil tout le bagage des Generaux François, Ecossois, & Italiens, avec l'argent destiné à payer leur armée. En entrant dans la Ville, les Anglois rencontrerent le corps du Vicomte de Narbonne, qu'on alloit enterrer, & parce qu'il avoit été un des meurtriers du Duc de Bourgogne, ils l'enleverent pour l'attacher à un gibet.

Après la Bataille de Verneüil, le Regent laissa le Commandement de l'armée au Comte de Salisburi, & se rendit en diligence à Paris, où quelques mutins avoient voulu exciter une sedition, dans la croyance qu'il ne pouvoit manquer d'être battu par les François. Cette émeute fut appaisée par le supplice de quelques-uns de ses Auteurs. Cependant elle fit comprendre au Regent, qu'il ne devoit pas trop s'assûrer sur l'affection des Parisiens, à moins qu'il ne fût en état de les tenir toûjours en bride.

Le Comte de Salisburi fait la conquête du Maine.

Le Comte de Salisburi, se voyant assez fort pour faire quelque entreprise considerable, entra dans le Maine. où il assiégea le *Mans*, Ville Capitale de la Province, & l'une des plus fortes de France. Le Gouverneur se défendit long-tems avec beaucoup de bravoure. Mais enfin, se voyant sans esperance de secours, il capitula. Après la prise du Mans, le General Anglois fit investir *La Ferté-Bernard* autre, Place de la même Province, qui ne pouvoit que difficilement être emportée par la force, à cause de sa situation. Pendant qu'une partie de ses troupes tenoit cette Place bloquée, il parcourut le reste de la Province, & prit *Sainte Suzanne*, avec quelques autres Places. Il finit cette glorieuse Campagne, & la Conquête du Maine, par la prise de *La Ferté-Bernard*, qui avoit souffert un blocus de quatre mois.

Evenement favorable au Roi Charles.

Les défaites de Crevant, & de Verneüil avoient répandu la consternation parmi les troupes du Roi Charles, & dans toutes les Villes de son parti. Si l'hiver eût été plus éloigné, vraisemblablement les Anglois auroient poussé plus loin leur Conquêtes. Mais ce délai que la saison donnoit au Roi Charles, n'auroit retardé sa ruïne que de quelques mois, si un évenement favorable, auquel il ne s'attendoit pas, ne lui eût donné le loisir de respirer. Je veux parler de la querelle, qui s'émut entre le Duc de Glocester, & le Duc de Brabant, dans laquelle le Duc de Bourgogne se trouva aussi engagé. On peut dire, avec verité, que cet affaire fit perdre aux Anglois le moment fatal qui vraisemblablement devoit décider de la ruïne de la Maison de Valois, & les rendre maîtres de toute la France. C'est ce qu'on verra clairement dans la suite. Mais il faut auparavant rapporter, en peu de mots, l'origine de cette querelle qui fut si funeste à l'Angleterre.

Recit abregé de l'affaire du Haynaut.

Guillaume de Baviere, dernier Comte de Haynaut, n'avoit eu de Marguerite sa Femme, Fille de Philippe le Hardi, Duc de Bourgogne, qu'une Fille nommée *Jaqueline*, qui avoit épousé Jean Second, Fils de Charles VI. Jean étant devenu Dauphin par la mort de Loüis son Frere-aîné, mourut à Compiegne en 1416. & Jaqueline demeura veuve dans la maison paternelle. Le Comte son Pere étant mort, peu de tems après, elle fut Héritiere de ses Etats, qui comprenoient le Haynaut, la Hollande, la Zélande, & la Frize.

Un

Un si riche héritage ne pouvoit guéres manquer de lui attirer les vœux de beaucoup de Princes. Mais la Comtesse sa Mere, voulant procurer ce riche parti à un Prince de sa Maison, jetta les yeux sur Jean Duc de Brabant, son Neveu, & lui fit épouser sa Fille. Ce mariage ne fut pas heureux. Les nouveaux mariez se broüillerent bien-tôt, pour des sujets qui ne sont pas de notre Histoire. Leur broüillerie alla si loin, qu'enfin Jaqueline se fit enlever par quelques Cavaliers Anglois, qui la menerent à Londres. J'ai remarqué dans le Regne précedent, que cet enlevement ne se fit pas sans l'aveu & le consentement du Roi Henri V. Il y a beaucoup d'apparence, que dès-lors ce Monarque avoit résolu de marier Jaqueline avec le Duc de Clocester. HENRI VI. 1424.

Dès que cette Princesse fut arrivée en Angleterre, elle pensa aux moyens de faire rompre son Mariage avec le Duc de Brabant. Pour cet effet, elle s'adressa à l'Antipape Benoît XIII. qui, bien que déposé par le Concile de Pise, s'obstinoit à garder son titre & sa Dignité. Ce prétendu Pape, ravi qu'on se fût adressé à lui, cassa le Mariage de Jaqueline, & lui permit de se remarier. Mais soit que Henri V. craignît de déplaire au Duc de Bourgogne, qui étoit Cousin-Germain du Duc de Brabant, ou qu'il trouvât trop d'irrégularité à se servir de la dispense d'un Pape, qu'il ne reconnoissoit pas lui-même pour tel, il ne se hâta point de faire accomplir le Mariage projetté.

Henri étant mort dans ces entrefaites, le Duc de Glocester ne crut pas devoir différer plus long-tems ce Mariage, dont il esperoit de tirer de grands avantages. Il épousa Jaqueline, ou dans l'année même 1422. ou du moins au commencement de l'année 1423 : car on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, une Requête du cinquiéme Février 1423. qui lui est adressée, sous le titre du Comte de Haynaut. Quoiqu'il en soit, ce Prince n'eut pas plûtôt consommé son Mariage, qu'il pensa aux moyens de se mettre en possession des États de sa nouvelle Epouse, qui étoient entre les mains du Duc de Brabant. Cependant, le Duc de Bourgogne, prévoyant que le troisiéme Mariage de Jaqueline pourroit causer une Guerre entre les deux Princes ses Maris, eut une Conférence sur ce sujet avec le Duc de Betford à Amiens, & puis encore une seconde à Paris, au mois de Décembre 1423. Ils convinrent entr'eux, que la décision de cette affaire devoit être laissée au Pape comme Juge naturel de ces sortes de cas. Le Duc de Brabant accepta cet expédient, parce qu'il sçavoit bien, qu'il n'y avoit pas de raison assez forte pour porter la Cour de Rome à casser son Mariage. Mais le Duc de Glocester le refusa, en protestant néanmoins, qu'il étoit prêt à donner les mains à un accommodement raisonnable. Cependant, il fit des préparatifs pour soûtenir ses prétensions, pendant que le Duc de Betford son Frere faisoit triompher les armes Angloises en France. Enfin, au mois d'Octobre 1424. il se rendit à Calais, accompagné de sa nouvelle Epouse, & menant avec lui un Corps de cinq-mille hommes. Il y séjourna jusques vers le milieu de Novembre.

Act. Publ. Tom. X. Page 279.

Monstrelet.

Quoique le Duc de Bourgogne fût entierement dans les interêts du Duc de Brabant, sa bonne intelligence avec les Anglois n'en étoit point alterée. Il esperoit toûjours que le Duc de Glocester se désisteroit de ses prétentions, d'autant plus qu'il voyoit que le Duc de Betford son Frere faisoit ses

HENRI VI. 1424.

Le Duc de Bourgogne s'abouche avec le Duc de Betford à Paris.

Il épouse Bonne d'Artois.

efforts pour l'y engager. L'arrivée des Troupes Angloises à Calais ne l'alarma point, parce qu'il ignoroit encore qu'elles fussent destinées contre le Duc de Brabant. Il y avoit même apparence qu'elles étoient envoyées d'Angleterre pour fortifier le Regent. Ainsi, pendant que le Duc de Glocester sejournoit à Calais, Philippe se rendit à Paris, où il prit part aux Fêtes & aux divertissemens que le Regent y donnoit, à l'occasion de sa glorieuse Campagne. Dès qu'il fut retourné à Dijon, il y célébra ses secondes Nôces avec Bonne d'Artois, Veuve de Philippe, Comte de Nevers son Oncle. Elle étoit Sœur-germaine du Comte d'Eu, prisonnier en Angleterre, & Uterine du Comte de Clermont, Fils-aîné du Duc de Bourbon.

Le Duc de Glocester se rend maître du Haynaut.

Pendant que ce Mariage se solennisoit à Dijon, le Duc de Glocester partit de Calais, & se mit en marche vers le Haynaut, avec Jacqueline sa Femme. Il traversa une partie des Etats du Duc de Bourgogne, sans souffrir que ses Troupes y commissent aucun désordre, & alla se présenter devant Bouchain, qui lui ouvrit ses portes. Peu de tems après, toutes les autres Villes du Haynaut se soumirent à lui & à la Duchesse, & leur prêtérent Serment de fidelité. Le Duc de Bourgogne ayant appris ces nouvelles, donna ordre à *Ligni* & à *Lisle-Adam*, d'assembler une Armée avec toute la diligence possible, & d'aller se joindre au Comte de Saint Pol, Frere du Duc de Brabant, qui faisoit des préparatifs à Bruxelles, pour le secours du Duc son Frere. Mais, avant que de voir la suite de cette affaire, il faut finir le recit des évenemens de l'année 1424. par ce qui s'étoit passé en Angleterre pendant cette même année.

Le Duc de Bourgogne se prepare à secourir le Duc de Brabant.

Jean Mortimer est pendu.

Jean Mortimer, Frere du Comte de la Marche, étant, depuis quelque tems, prisonnier dans la Tour de Londres, fut accusé d'avoir voulu se sauver pour aller exciter des troubles dans le Païs de Galles. On prétendit, que son dessein étoit de faire proclamer Roi, le Comte son Frere, & à son refus, de se faire proclamer lui-même. Soit que son crime fût avéré, ou qu'on fût bien aise de se défaire d'un homme qui auroit pû faire du mal, s'il eût échappé, il fut condamné à mort & executé.

Mort du Comte de la Marche.

Le Comte de la Marche, son Frere, ne lui survécut pas long-tems. Il mourut en Irlande, vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante, sans laisser aucune posterité. Par sa mort, son titre de Comte de la Marche, & ses droits sur la Couronne d'Angleterre, dont il avoit été exclus par l'élection de Henri IV, se trouverent dévolus à Richard, Duc d'Yorck son Neveu, Fils d'Anne sa Sœur, & du Comte de Cambridge décapité à Southampton en 1415. Tous les Historiens Anglois assûrent unanimement, que ce Prince, qui étoit alors en âge de minorité, ne portoit pas encore le titre de Duc d'Yorck, qui, selon eux, ne lui fut conféré qu'au Parlement tenu à Leicester en 1426. Mais on voit, dans le Recueïl des Actes Publics, qu'il est qualifié Duc d'Yorck, dans un Acte du cinquiéme Fevrier 1425; c'est-à-dire, treize mois avant le Parlement de Leicester, où il fut seulement fait Chevalier.

Le Duc d'Yorck lui succede dans ses droits.

Erreur touchant le Duc d'Yorck.

Triste situation des affaires du Roi Charles.

Au commencement de l'année 1425. les affaires du Roi Charles se trouvoient dans un état déplorable. Les Batailles de Crevant & de Verneüil l'avoient privé de ses Troupes & de ses meilleurs Généraux. Il étoit sans argent & sans crédit. Ses revenus étant tous engagez par avance, il se trouvoit

entierement

entierement hors d'état de pouvoir mettre une Armée en Campagne. Les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, les deux plus puissans Vassaux de la Couronne, étoient étroitement unis avec les Anglois. Le Roi de Sicile, son Beaufrere, venoit de perdre le Maine, & ne conservoit, qu'avec peine, le reste de ses Etats. Le Roi d'Ecosse, ancien allié de la France, avoit fait, avec les Anglois, une Trêve qui lui lioit les mains, & l'empêchoit de lui envoyer du secours. Ainsi reduit en un très-fâcheux état, il se voyoit comme repoussé au-delà de la Loire, sans esperance de pouvoir plus long-tems conserver les Places qu'il avoit encore aux environs de Paris. A cela, se joignoit la crainte, qui ne paroissoit pas sans fondement, de voir bien-tôt les Armées Ennemies dans le Berry, dans le Languedoc, dans le Dauphiné. Les Anglois ne le nommoient plus que le Comte de Ponthieu, ou, par raillerie, *le Roi de Bourges*.

HENRI VI. 1425.

L'affaire du Haynaut fait perdre aux Anglois l'occasion d'achever de conquerir la France.

Certainement, si le Duc de Glocester avoit eu, pour les interêts du Roi son Neveu, la même ardeur qu'il marquoit pour les siens propres, & qu'il eût envoyé au Duc de Betford les Troupes & l'argent qu'il employoit contre le Duc de Brabant, on peut raisonnablement présumer, que c'étoit fait de la France. Jamais il n'auroit été au pouvoir de Charles, d'arracher cette Conquête aux Anglois. C'étoit là le point critique que cette Nation ne devoit pas laisser échapper. Elle touchoit, pour ainsi dire, à la fin d'une Guerre qui duroit depuis dix ans, & qui, selon les apparences, alloit se terminer selon ses souhaits, en assurant la Couronne de France aux Rois d'Angleterre. Le Duc de Betford le comprenoit parfaitement. Il sollicitoit sans cesse le Duc son Frere à profiter d'une conjoncture si favorable, & à mettre l'execution de ses desseins à un tems plus convenable, où il pourroit même employer toutes les forces de la France & de l'Angleterre. Mais ses remontrances ne furent pas capables de détourner ce Prince ambitieux d'une entreprise qui lui promettoit la possession de quatre des plus riches Provinces des Païs-Bas. Il étoit Cadet, & la Succession du Trône d'Angleterre, quand même le Roi son Neveu mourroit sans enfans, regardoit son Frere plûtôt que lui. Par cette consideration, il ne croyoit pas devoir négliger cette occasion qui devoit le tirer de la condition de Sujet, & qui, selon les apparences, ne se rencontreroit plus. Mais en même tems, il faisoit perdre au Duc son Frere, celle d'achever la Conquête de France. Le grand nombre de Garnisons qu'il falloit entretenir dans ce Royaume, où il n'y avoit ni Bourg, ni Château qui ne fût fortifié, épuisoit l'Armée Angloise. Ainsi le Regent, ne recevant aucun renfort à cause de la malheureuse diversion du Haynaut, ne se trouvoit pas plus en état que le Roi Charles de mettre une Armée en Campagne. C'est-là la véritable raison de ce que pendant l'année 1425. la Guerre fut comme interrompuë en France, & qu'il ne se fit aucune Conquête considerable de part ni d'autre.

Continuation de l'affaire du Haynaut.

Monstrelet.

J'ai laissé le Duc de Glocester maître du Haynaut, & le Duc de Bourgogne se préparant à lui arracher cette proye. Dans les ordres que celui-ci avoit donné à ses Généraux pour lever des Troupes, il avoit exposé, qu'étant convenu avec le Duc de Betford, d'un expédient pour terminer la querelle, le Duc de Brabant l'avoit accepté, mais que le Duc de Glocester l'avoit refusé. Le Prince Anglois ayant eu connoissance de ce que le Duc de Bourgogne

HENRI VI. 1425.

Défi entre les Ducs de Bourgogne & de Glocester.

gogne avoit avancé, lui écrivit une Lettre dattée de Mons, le 12. de Janvier 1424, ou 25, dans laquelle il l'accusa de n'avoir pas dit la verité. Le Duc de Bourgogne, piqué de cet affront, lui fit une réponse très-outrageante. Il l'accusa lui-même de mensonge, & offrit de soûtenir ce qu'il avoit avancé, en champ clos, dans un combat singulier, & de prendre le Duc de Betford pour Juge du Camp. Le Duc de Glocester accepta le défi, & marqua le jour de Saint George pour ce Combat. Ils s'écrivirent encore reciproquement diverses Lettres piquantes, dont le détail est inutile pour l'éclaircissement de ce qui me reste à dire.

Prise de Braine par les Brabançons.

Pendant que ces deux Princes s'outrageoient ainsi mutuellement, le Comte de Saint Pol, Frere du Duc de Brabant, assiégea la petite Ville de *Braine* en Haynaut, défenduë par deux cent Anglois. Après une mediocre résistance, la Garnison ayant capitulé, les Milices de Brabant violérent la Capitulation, passerent les Anglois au fil de l'épée, & mirent le feu à la Ville.

Trêve entre les Ducs de Brabant & de Glocester.

Cependant, comme le Combat singulier des Ducs de Bourgogne & de Glocester, devoit naturellement décider la querelle principale entre les Ducs de Glocester & de Brabant, il fut trouvé à propos de faire une Trêve, en attendant le succès de ce Combat. Dès que la Trêve fut signée, le Duc de Glocester reprit la route d'Angleterre. Il vouloit emmener la Duchesse sa Femme avec lui; mais les Habitans de Mons firent de si grandes instances pour obtenir de lui qu'il la leur laissât, qu'il ne pût résister à leurs prieres. Il exigea pourtant des Magistrats, un Serment solennel, qu'ils la défendroient contre toutes sortes de personnes, au peril de leurs vies.

Le Duc de Glocester retourne en Angleterre, & laisse Jaqueline à Mons.

Charles profite de la diversion du Haynaut.

Pendant que la Guerre de Haynaut tenoit celle de France comme en suspens, Charles prenoit des mesures pour profiter de cette heureuse diversion. Dans un grand Conseil qu'il assembla, pour déliberer sur la situation de ses affaires, il fut unanimement convenu, qu'il n'avoit qu'une seule ressource, pour se tirer du fâcheux état où il se trouvoit. C'étoit d'offrir la carte blanche aux Ducs de Bourgogne & de Bretagne, afin de les détacher des interêts des Anglois. Le premier, avoit ouvertement rompu avec le Duc de Glocester. Le second, pouvoit être gagné par le Comte de Richemont son Frere, qui avoit beaucoup de pouvoir sur lui, & qui d'ailleurs étoit mécontent du Duc de Betford. C'étoit là une conjoncture, dont il falloit profiter. D'un autre côté, Bonne d'Artois, nouvelle épouse du Duc de Bourgogne, étant Françoise, & sœur uterine du Comte de Clermont, zélé Partisan du Roi, il y avoit apparence qu'elle s'employeroit volontiers à gagner le Duc son Epoux.

Il gagne le Comte de Richemont & par son moyen le Duc de Bretagne.

La résolution étant donc prise de tenter ces deux moyens, Charles envoya au Comte de Richemont, des Agens secrets qui lui parlerent de l'estime extraordinaire que le Roi avoit pour lui. Ils lui firent entendre, qu'il avoit dit plusieurs fois, qu'il se croiroit invincible, s'il pouvoit l'avoir à la tête de ses armées. C'étoit prendre ce Prince par l'endroit le plus sensible. Comme il avoit une haute opinion de son mérite, ce n'étoit pas une petite satisfaction pour lui, que de voir Charles lui offrir un emploi que le Duc de Betford lui avoit refusé, même avec quelques marques de mépris. Cependant, comprenant bien que les gens qui lui parloient n'étoient envoyez que pour le sonder,

der, il ſe contenta de répondre civilement à leur complimens, & de leur faire entendre adroitement, qu'il avoit beaucoup de penchant à ſervir leur Maître. HENRI VI. 1425.

Ce premier pas étant fait, Charles lui envoya la Reine Douairiére de Sicile ſa Belle-Mere, avec Tannegui du Châtel, & leur donna pouvoir de lui offrir l'épée de Connétable. Cette charge étoit vacante depuis la mort du Comte de Buchan, tué à la Bataille de Verneüil. La Reine de Sicile & du Châtel trouverent dans ce Prince toutes les diſpoſitions poſſibles au changement qu'on lui propoſoit. Son cœur étoit ulceré contre le Duc de Betford; & comme il étoit extrêmement fier & vindicatif, il ſe faiſoit un plaiſir de penſer qu'il auroit occaſion de ſe venger de ſes mépris. Ainſi, ſans ſe faire beaucoup ſolliciter, il accepta l'offre que le Roi lui faiſoit, avec de grandes marques de reconnoiſſance, & promit d'engager le Duc ſon Frere dans ſon parti. Cependant il demanda deux conditions, ſans leſquelles il proteſta qu'il ne pouvoit accepter l'honneur que le Roi lui vouloit faire, ni rien promettre par rapport au Duc de Bretagne. La premiére fut, que *Louvet* & *d'Avaucour*, principaux auteurs de la conſpiration des Pontiévres, fuſſent chaſſez de la Cour. La ſeconde, que le Duc de Bourgogne donnât ſon conſentement à l'affaire qu'on lui propoſoit. Sa raiſon étoit à l'égard de cette derniére condition, qu'il s'étoit engagé avec le Duc par ſerment, dans le Traité d'Amiens. Il n'avoit pas le même ſcrupule par rapport au Duc de Betford, quoi qu'il ne fût pas moins engagé avec lui, qu'avec le Duc de Bourgogne. Mais la paſſion fait ſouvent regarder une même choſe ſous deux faces differentes, ſelon les perſonnes avec leſquelles on agit. La Reine & du Châtel ne balancerent point à lui aſſurer que le Roi lui accorderoit ſes demandes. Sur cette eſperance il ſe rendit à Tours, où Charles prit ſoin de flater ſa vanité par tous les honneurs & toutes les careſſes poſſibles. Mais cela n'empêcha pas que le Comte ne demeurât ferme dans ce qu'il avoit demandé comme un préalable, & qu'il ne dît nettement au Roi, qu'il ne pouvoit s'engager à ſon ſervice, ſans les deux conditions qu'il avoit propoſées. Le Roi lui fit eſperer qu'il lui accorderoit la premiére, ſans pourtant en fixer le tems; & quant à la ſeconde, il trouva bon qu'il allât s'aboucher avec le Duc de Bourgogne, pour obtenir ſon conſentement. Il ſe ſervit même de cette occaſion pour envoyer en même-tems au Duc de Bourgogne, les Evêques du Puy & de Chartres, qui avoient ordre de ſonder s'il n'y auroit point quelque moyen de le détacher du parti du Roi d'Angleterre.

Conditions exigées par le Comte de Richemont.

Quoi que le Duc de Bourgogne fût extrêmement irrité contre le Duc de Glocefter, il ne parut pas ſi diſpoſé à un accommodement que Charles & ſon Conſeil l'avoient eſperé. Le meurtre du Duc ſon Pere n'étant pas encore aſſez effacé de ſon eſprit, il témoigna d'abord beaucoup d'éloignement pour la reconciliation qu'on lui propoſoit. Néanmoins, preſſé par les Envoyez du Roi, qui tâchoient d'excuſer leur Maître ſur ce qu'il s'étoit laiſſé ſeduire par de mauvais conſeils, il répondit que le Roi devoit donc chaſſer ces pernicieux Conſeillers, & qu'alors il ſeroit tems de parler d'accommodement. C'en fut aſſez pour faire comprendre qu'il n'étoit pas inexorable; d'autant plus qu'il conſentit, avec aſſez de facilité, que le Comte de Richemont acceptât l'épée de Connétable.

Le Duc de Bourgogne paroit moins inflexible à l'égard de Charles VII.

Henri VI. 1425. Embarras du Roi touchant ses Favoris.

Il semble que Charles avoit sujet de se feliciter de sa bonne fortune. Il ne tenoit qu'à lui de mettre le Duc de Bretagne dans son parti; & de plus, il pouvoit se flater que le Duc de Bourgogne n'étoit pas à l'épreuve d'une satisfaction raisonnable. Cependant, les conditions qu'on lui imposoit le jettoient dans un extrême embarras. Il falloit, pour obtenir ces avantages, se défaire de ses deux principaux Ministres, ses Favoris & ses confidens; sçavoir, de Tannegui du Châtel qui avoit tué le Duc de Bourgogne, & de Louvet Président de Provence, que le Duc de Bretagne regardoit comme l'auteur de la conjuration des Pontiévres. Du Châtel lui épargna une partie de la peine qu'il avoit à faire ce sacrifice. Il alla se jetter à ses pieds, pour lui demander, en recompense de ses services, la permission de se retirer, puisque sa presence à la Cour ne pouvoit desormais qu'être nuisible à un si bon Maître. Ce ne fut qu'avec une extrême répugnance que le Roi lui accorda sa demande. Il fut long-tems sans pouvoir se déterminer. Cependant, pressé par les continuelles sollicitations d'un fidéle serviteur qui ne lui demandoit son congé que pour lui donner une nouvelle marque de son zéle, il le laissa enfin partir. Il se trouve peu de Favoris qui préferent ainsi le bien de leur Maître au leur propre. Louvet, qui n'étoit pas si désinteressé, ne se crut pas obligé de suivre cet exemple. Pour vouloir se maintenir dans son poste, il ne tint pas à lui que le Roi ne perdît tous les avantages qu'il pouvoit esperer d'une alliance avec le Duc de Bretagne.

Tannegui Du Châtel lui demande son congé, & l'obtient avec peine.

Louvet tâche de se maintenir.

Le Comte de Richemont est fait Connétable de France.

Charles ne peut se resoudre à chasser Louvet.

Cependant le Comte de Richemont, ne doutant nullement que le Roi ne lui tînt parole à l'égard de Louvet, alla le trouver à Tours, où il reçut de lui l'épée de Connétable le 7. Mars 1425. Il avoit promis de détacher le Duc de Bretagne du parti de l'Angleterre : mais comme il voyoit encore Louvet & d'Avaugour auprès du Roi, il ne se hâtoit pas d'executer sa promesse. Charles n'eut pas beaucoup de peine à lui sacrifier le dernier. Mais Louvet étoit ancré à la Cour d'une toute autre maniére. Outre qu'il étoit fort aimé du Roi, une de ses Filles, qui étoit femme du Seigneur de Joyeuse, partageoit le cœur de ce Prince, avec *Agnès Sorel* qui commençoit à paroître à la Cour sur le pied de Favorite. Ainsi, pour gagner le Duc de Bretagne, Charles se voyoit réduit à se défaire d'un Ministre qu'il aimoit, & à causer un sensible chagrin à une Maitresse. Ce n'étoit pas pour lui un petit embarras. D'un autre côté, Louvet faisoit tous les efforts possibles pour ruïner le Connétable dans l'esprit de son Maître. Il lui representoit avec quelle fierté il avoit agi, en imposant des conditions à son Souverain, comme s'il eût été son égal, & en faisant regarder comme une grace qu'il eût bien voulu accepter la premiére dignité de l'épée. Enfin, il sçut si bien ménager l'esprit du Roi, que ce Prince, qui étoit d'un naturel assez opiniâtre, résolut de garder son Ministre, quoi qu'il en pût arriver.

Il y est forcé par le Connétable,

Le Connétable, voyant qu'on lui manquoit de parole, résolut de perdre Louvet malgré le Roi même. Pour cet effet, sçachant que ce Ministre n'étoit pas aimé des Grands de la Cour, il sçût si bien cabaler parmi eux qu'enfin, il vint à bout de former une ligue dont le but étoit de le faire chasser d'auprès du Roi. Dès qu'il se fut assuré du succès de son projet, il quitta la Cour sans prendre congé, & fit dire au Roi qu'il n'y remettroit plus le pied pendant que Louvet y seroit. Charles, ne se mettant pas beaucoup en pei-

ne de ſa retraite, perſiſta toûjours dans la réſolution de garder ſon Miniſtre. Mais quand il vit que, peu-à-peu, les Grands de ſa Cour ſe retiroient dans leurs Gouvernemens, ſous divers pretextes, qu'ils refuſoient de recevoir ſes ordres, & qu'il ne lui reſtoit plus que deux ou trois Villes dont il pût ſe dire le maître, il comprit qu'il falloit ſe réſoudre à perdre Louvet ou ſon Etat. Il n'étoit pas même ſans crainte, que le Connétable ne livrât les Places du Duc de Bretagne aux Anglois. Ainſi, quoi qu'avec un extrême dépit, il ſe vit obligé de congedier ſon Miniſtre qui eut encore aſſez de crédit pour faire recevoir en ſa place *De Giac* ſa creature.

Dès que le Roi eut fait cette démarche, le Connétable voulut retourner à la Cour : mais Charles étoit ſi outré contre lui, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à le voir. Cependant la neceſſité de ſes affaires le fit enfin conſentir à recevoir ſes reſpects. Le Connétable, content d'avoir réüſſi dans ſes deſſeins, dégagea ſa parole par rapport au Duc ſon Frere, en le menant à Saumur, où il fit hommage au Roi.

qui ſe reconcilie avec lui.

Le Duc de Bretagne fait hommage à Charles VII.

Pendant que le Comte de Richemont cauſoit des troubles à la Cour du Roi Charles, celle de Henri ne ſe trouvoit pas dans une plus grande tranquillité. J'ai déja remarqué que le Duc de Gloceſter & l'Evêque de Winchester ſon Oncle ne s'aimoient pas. A quel que ce fût des deux, que la faute en dût être imputée, ils ne perdoient, ni l'un, ni l'autre, aucune occaſion de ſe cauſer mutuellement du chagrin. L'expedition du Haynaut en avoit fourni une au Prelat, dont il ſçût bien ſe prévaloir. Lorſque cette entrepriſe fut propoſée dans le Conſeil, il s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, & fit voir manifeſtement le préjudice qu'elle pouvoit cauſer aux affaires du Roi. Mais quoi qu'en cette occaſion, il eût la raiſon de ſon côté, le Duc de Gloceſter avoit eu aſſez de crédit pour la faire approuver. Il étoit parti le cœur ulceré contre ſon Oncle, & dans la réſolution de ſe venger, dès qu'il en trrouveroit l'occaſion.

Querelle entre le Duc de Gloceſter & l'Evêque de Winchester.

Les Hiſtoriens ne nous apprennent point de quelle maniére le Gouvernement fut reglé pendant l'abſence du Duc de Gloceſter, qui dura environ un an. Il y a beaucoup d'apparence que l'Evêque de Wincheſter y avoit la meilleure part, & qu'il ſe ſervit de cet avantage, pour cauſer bien des mortifications à ſon ennemi. Quelques-uns même ont dit, que toutes ſes démarches tendoient à le dépoüiller de ſa Dignité de Protecteur, pour s'en revétir lui-même.

Le Duc étant de retour en Angleterre environ le mois d'Octobre 1425. on vit rallumer cette querelle avec une extrême animoſité des deux côtez. Un jour qu'il voulut aller à la Tour, le Chevalier Richard Woodwille, qui en étoit Gouverneur, lui en refuſa l'entrée, par le conſeil de l'Evêque de Wincheſter. Le Protecteur, qui étoit extrêmement fier, s'emporta contre le Prélat, & en vint même juſqu'à le menacer. Enfin la querelle fut pouſſée ſi loin, qu'ils commençoient tous deux à aſſembler leurs amis, ſoit pour attaquer, ſoit pour ſe défendre. Le Duc de Conimbre, Prince de Portugal, qui étoit alors en Angleterre, & l'Archevêque de Cantorberi firent des efforts inutiles pour les reconcilier. Un Hiſtorien a dit que l'Evêque de Wincheſter ſe vit obligé de ſe réfugier dans la Tour, & que cinq ou ſix de ſes gens furent tuez par ceux du Duc. Mais il n'y a aucune apparence à cela, puiſque

Monſtrelet.

HENRI VI. 1425.

que, dans leurs plaintes reciproques qui furent produites l'année ſuivante devant le Parlement, il n'en fut fait aucune mention.

Le Prélat n'ayant pas les gens de guerre dans ſon parti, ne trouvoit nullement ſon compte à décider la querelle par les armes. Les intrigues du cabinet étoient plus de ſon reſſort. Ainſi, pour prevenir le mal qui lui pouvoit arriver, ſi les affaires demeuroient dans cette ſituation, il écrivit au Duc de Betford, pour le prier de ſe rendre en Angleterre. Il lui diſoit dans ſa Lettre que, s'il ne venoit pas avec toute la diligence poſſible, le Royaume couroit riſque d'être expoſé à des troubles très-dangereux, par l'humeur violente de ſon Frere. Le Duc de Betford, comprenant l'importance de cette querelle, partit incontinent, laiſſant en France le Comte de Warvick pour y commander en ſa place, & arriva en Angleterre le 20. Decembre.

Le Duc de Betford paſſe en Angleterre.

Le Comte de VVarvvick commande en France.

Dès que ce Prince eut mis le pied dans le Royaume, il prit le titre de Protecteur, & fut reconnu pour tel conformément à l'Acte de Parlement de l'année 1422. On trouve dans le Recuëil des Actes Publics, non ſeulement que les Requêtes lui étoient adreſſées en qualité de Protecteur, mais que même le Parlement lui aſſigna les huit mille livres Sterling qu'il avoit fixées pout les apointemens de cette Charge, & dont le Duc de Gloceſter avoit joüi juſqu'alors.

Act. Publ. T. X. p. 359.

1426.

Le Duc eſt reconnu pour Protecteur. *Ibid.*

Peu de jours après ſon arrivée, le Duc de Betford parla, dans le Conſeil, de l'infidelité du Duc de Bretagne & du Comte de Richemont, & repreſenta le préjudice qu'elle portoit aux affaires du Roi. Sur ſes remontrances, & par ſon avis, il fut unanimement réſolu de déclarer la guerre au Duc de Bretagne, & cela fut exécuté le quinziéme de Janvier, par une Proclamation publique. De plus, afin de donner à ce Prince, dans ſon propre Païs des affaires qui l'empêchaſſent de ſecourir le Roi Charles, la réſolution fut priſe de ſoûtenir les Pontiévres ſes ennemis, & de tenter, par leur moyen, d'exciter une Guerre civile dans la Bretagne. Pour cet effet, on fit expédier des ſaufconduits aux deux freres de ce nom : mais cela n'eut pourtant aucune ſuite. Apparemment, ils avoient trop peu de crédit en ce Païs-là.

L'Angleterre declare la Guerre au Duc de Bretagne. *Ibid.*

Ibid.

Cette affaire étant terminée, le Duc de Betford donna toute ſon application à procurer une ſincere reconciliation entre le Duc ſon Frere & l'Evêque de Winchester. Il falloit, pour y réüſſir, qu'il obſervât une parfaite neutralité. S'il eût pris parti pour ſon Frere, comme il ſemble que la liaiſon du ſang le demandoit, il n'auroit pas été propre à faire l'office de Médiateur. D'ailleurs, outre le caractere de Frere & de Neveu, il en avoit un autre à ſoutenir pour répondre à ce que ſon devoir exigeoit de lui, & aux deſirs de tout le Royaume. C'étoit celui de Protecteur, principalement intereſſé au bien de l'Etat indépendemment des devoirs de la nature. Ainſi, pour ne pas ſe charger ſeul d'une affaire ſi délicate, il convoqua une Aſſemblée de Seigneurs à Saint Alban, dans l'eſperance de pouvoir, avec leurs ſecours, trouver quelque temperament pour contenter ces deux Princes. Mais l'animoſité étoit ſi grande des deux côtez, qu'il ne fut pas poſſible de réüſſir par ce moyen. Il fallut enfin, après bien des ſoins inutiles, renvoyer la déciſion de cette affaire à un Parlement qui fut convoqué à Leiceſter, pour le mois de Mars. Le Parlement s'étant aſſemblé, le Duc de Gloceſter y produiſit ſix Articles d'accuſation contre l'Evêque.

Suite de la querelle du Duc de Gloceſter & de l'Evêque de VVincheſter.

Aſſemblée des Seigneurs pour les accommoder, inutile.

L'Affaire eſt portée au Parlement.

Articles d'accuſation contre l'Evêque.

Par

Par le premier, il l'accusoit de lui avoir fait refuser l'entrée de la Tour, & d'avoir, par-là, avili la Dignité de Protecteur.

Le second portoit, qu'il avoit voulu enlever le Roi de sa maison d'Etham, pour le transferer à Windsor, en vuë de se rendre maître de sa personne.

Le III. que ne s'étant pas contenté de lui avoir fait refuser l'entrée de la Tour, comme il étoit porté dans le premier Article, il avoit mis des gens en embuscade sur le Pont de Londres, & dans le Fauxbourg de Southwarck pour lui ôter la vie.

Le IV. qu'il avoit fait cacher un scelerat dans la Chambre du feu Roi, qui n'étoit alors que Prince de Galles, pour le faire assassiner.

Le V. Qu'il avoit conseillé à ce même Prince de se saisir de la Couronne avant la mort du Roi son Pere.

Le VI. Que par la Lettre qu'il avoit écrite au Duc de Betford, il paroissoit manifestement, qu'il avoit eu intention d'exciter une Guerre civile dans le Royaume.

Réponse du Prélat.

L'Evêque répondit en détail à ces accusations, soit en expliquant quelques-unes de ses démarches qui auroient pû être mal interpretées, soit en niant absolument les faits que le Duc avoit mis en avant contre lui.

Il est déclaré innocent.

Le Parlement ayant nommé des Commissaires pour examiner les accusations avec les défenses, jugea, sur leur rapport, que les premiéres étoient sans fondement, & déclara l'Evêque innocent des crimes dont il avoit été chargé. Ensuite il obligea les deux Princes à se reconcilier. Ils le firent d'assez bonne grace, du moins en apparence: mais ils ne s'en haïrent pas moins.

Ils se reconcilient exterieurement.

Expediens pour les contenter tous deux.

Act. Publ. Tom. X. pag. 253.

Cependant, comme les circonstances du tems & des affaires ne permettoient pas que le Duc de Glocester fût entiérement sacrifié à son ennemi, le Protecteur prit soin de lui procurer aussi quelque satisfaction. Premiérement, il ôta le grand Sceau à l'Evêque de Winchester, pour le donner à l'Evêque de Londres. De plus, comme il étoit impossible que ces deux ennemis fussent ensemble dans le Conseil, sans un préjudice notable aux affaires du Roi, il obtint du Prélat, qu'il passeroit avec lui en France, sous prétexte d'accomplir un vœu. Mais, pour réparer le tort que cet éloignement lui pouvoit faire, on lui permit de solliciter le chapeau de Cardinal, qui lui fut effectivement envoyé peu de tems après.

Le Protecteur rend au Lord Movvbray, le titre de Duc de Norfolck & fait 40 Chevaliers, du nombre desquels est le Duc d'Yorck.

Cette affaire étant ainsi heureusement terminée, le Protecteur rendit à Jean Mowbray, Comte Maréchal, le titre de Duc de Norfolck, dont Thomas son Pere avoit été privé par Richard II. En même tems, il fit quarante Chevaliers, à la tête desquels étoit le jeune Duc d'Yorck. C'est sans doute ce qui a donné lieu de dire que ce Prince reçût dans ce Parlement le titre de Duc d'Yorck, quoi qu'il soit certain qu'il le portoit auparavant, ainsi qu'il a été déja remarqué.

Ib. pag. 258.

Le Connétable de Richemont se rend maître de Pontorson.

Pendant que le Duc de Betford étoit occupé en Angleterre à l'acommodement dont je viens de parler, le Connétable de Richemont assembloit une armée en Bretagne. Il avoit une extrême impatience de faire connoître qu'il n'étoit pas indigne de l'emploi dont il venoit d'être revêtu. Par ses soins & par son crédit, il fit monter cette armée jusqu'à vingt mille hommes. Avec ces nombreuses troupes, ausquelles le Comte de Warwick n'é-

 toit

Henri VI. 1426. toit pas en état de faire tête, il entra dans la Normandie, & y emporta *Pontorſon* ſur la fin du mois de Février. Enſuite, il alla faire le Siége de *S. James de Beuvron*, où il y avoit une nombreuſe Garniſon Angloiſe. Ce Siége devint plus long & plus difficile qu'il ne s'y étoit attendu. On lui avoit fait eſperer un convoi d'argent, qui ne venoit point. De Giac, qui avoit le maniment des Finances, ne ſe hâtoit point de l'envoyer, n'étant pas fâché de lui faire recevoir quelque mortification. Il craignoit que, ſi ce General acqueroit de la reputation à ce Siége, il n'en devînt plus fier & plus entreprenant, & ne prétendît gouverner la Cour à ſa fantaiſie. Cependant l'armée s'affoibliſſoit tous les jours par des deſertions. Ces contre-tems mettoient le Connétable au deſeſpoir, dans la crainte où il étoit que ſa réputation n'échouât, dès la premiere action d'éclat qu'il entreprenoit. Enfin, il reçût un faux avis, que les Anglois aſſembloient toutes leurs forces pour faire lever le Siége. La peur qu'il eut de recevoir un affront, lui fit prendre la réſolution de donner l'aſſaut, quoique la brêche ne fût pas encore aſſez grande, ni aſſez bien diſpoſée. Cependant, afin de s'aſſûrer contre le ſecours qu'il craignoit, il détacha deux mille hommes pour aller ſe poſter ſur le chemin d'Avranche, avec ordre de s'oppoſer aux premiers efforts des ennemis, s'ils ſurvenoient pendant l'aſſaut. Enſuite, il fit attaquer la brêche avec beaucoup de vigueur. Mais la Garniſon, qui étoit fort nombreuſe, la défendit avec une fermeté qui laiſſoit peu d'eſperance aux aſſiégeans de s'en rendre maîtres. Pendant qu'on combattoit des deux côtez avec une égale ardeur, les deux mille hommes détachez, n'ayant eu aucunes nouvelles des ennemis, & s'étant imaginez qu'il étoit honteux pour eux d'attendre là inutilement, pendant que leurs gens étoient aux mains, s'en retournerent avec précipitation, pour ſe trouver à l'aſſaut. Leur arrivée cauſa une terreur panique parmi les aſſiégeans. Ils crurent que ce détachement étant pouſſé par les ennemis, venoit ſe refugier dans le camp; & dans cette penſée, ils abandonnerent l'aſſaut. Le Connétable fit tout ſon poſſible pour les faire appercevoir de leur erreur; mais le deſordre étoit déjà ſi grand, qu'il ne lui fut pas poſſible de les faire retourner au combat. Pendant ce tems-là, les aſſiégez, voyant la confuſion qui regnoit dans le camp, firent une ſortie; & tombant tout à coup ſur ces troupes déjà épouvantées, ils les mirent aiſément en fuite. Le Connétable ſe vit lui-même contraint de les ſuivre, & de laiſſer ſon bagage & ſon artillerie au pouvoir de ſes ennemis, avec un mortel chagrin de voir tous ſes projets renverſez par ce malheureux accident, Néanmoins, comme il n'avoit pas perdu beaucoup de monde, il ſe trouva encore en état, après avoir raſſemblé ſon armée, de ſe jetter dans l'Anjou, où il ſe rendit maître de *La Flêche* & de *Galerande*, qui étoit entre les mains des Anglois.

Il aſſiége S. James de Beuvron.

Il reçoit une grande mortification.

Il s'empare de la Flêche & de Galerande en Anjou.

La priſe de ces deux Places ne fut pourtant pas capable de le conſoler de l'échec qu'il avoit reçû devant Saint James. Il accuſa hautement de Giac, d'en avoir été la cauſe, & réſolut de ſe venger de lui, ſans ſe mettre en peine du reſſentiment du Roi. Il ne fut pas plûtôt à la Cour, après la campagne, que la déſertion de ſes troupes lui avoit fait finir plûtôt qu'il n'auroit voulu, qu'il fit enlever ce Miniſtre dans ſon lit, & par un Jugement auſſi violent qu'irrégulier, & précipité, il le fit étrangler, & puis jetter dans la Loire. Enſuite, il eut la hardieſſe de publier qu'il feroit le même traitement à qui-

Il fait étrangler De Giac,

con-

conque entreprendroit de se rendre maître de l'esprit du Roi. Le Camus de Beaulieu ne s'étant point épouvanté de ces menaces, & ayant accepté la place de De Giac, qui lui fut offerte, le Connétable le fit assassiner dans le propre Palais du Roi, & comme sous ses yeux. Sa fierté ne pouvoit endurer personne à la Cour, qui ne dépendît de lui. Remarquons en passant que cette extrême arrogance ne s'accorde guéres avec les éloges excessifs qu'on a donnez à ce Prince. HENRI VI. 1426. & assassiner Beaulieu.

Charles étoit si outré de ces manieres hautaines, qu'il ne vouloit plus voir le Connétable. Il ne pouvoit même entendre parler de lui sans frémir. Mais sa colere étoit peu redoutable à un homme qui avoit pour lui les Grands & le Peuple. Dans l'extrémité où les affaires du Roi se trouvoient reduites, chacun croyoit lui faire grace en le servant. Sur le moindre mécontentement, on menaçoit de le quitter, & de se jetter dans le parti des Anglois qui avoient les bras ouverts pour recevoir ceux qui vouloient se soumettre à leur Roi. D'ailleurs, depuis environ un mois, le Comte de Warwick tenoit la Ville de Montargis bloquée, & le Roi n'avoit d'autre ressource que les troupes Bretonnes, pour secourir cette Place. Ainsi, malgré les affronts sanglants qu'il avoit reçûs du Connétable, il permit, à la sollicitation de la Trimoüille, que ce Prince hautain le vînt saluer. Mais ses affaires n'en furent pas plus avancées. Le Roi refuse de le voir. Mais la necessité l'oblige à le recevoir.

Pendant que le Duc de Betford étoit en Angleterre, le Comte de Warwick, qui commandoit en France, faisoit tout son possible pour tenir les affaires des Anglois en bon état. Il s'étoit d'abord trouvé trop foible pour pouvoir s'opposer à l'entrée du Connétable dans la Normandie. Mais dès qu'il eut appris que l'armée Bretonne s'étoit debandée à cause qu'il n'y avoit point eu d'argent pour la payer, il se crût en état d'entreprendre quelque chose. Avec un Corps de cinq mille hommes, il entra dans le Maine, & y reprit divers Châteaux dont les Bretons s'étoient emparez. Les surprises des Places étoient alors si fréquentes, qu'on voyoit quelquefois une même Ville changer deux & trois fois de maître dans une même année. mais ce ne seroit jamais fait, si l'on vouloit entrer dans le détail de ces actions particulieres. Le Comte de Warwick, voyant que la déroute du Connétable devant Saint James, la désertion de ses troupes, & les broüilleries de la Cour de Charles, mettoient les François hors d'état d'avoir de long-tems une armée en Campagne, forma le dessein de se rendre maître de Montargis. Cette Place étoit importante pour l'exécution du plan que le Regent avoit fait de porter la Guerre au-delà de la Loire. Veritablement, le General Anglois ne pouvoit pas se flater d'emporter Montargis par un Siége en forme, avec le peu de troupes qu'il avoit. Mais il esperoit que cette Place, étant étroitement bloquée, seroit contrainte de se rendre, avant qu'elle pût être secouruë. La riviere de *Loin* se divisant en trois branches près de cette Ville, il fallut necessairement séparer les troupes du blocus en trois quartiers differens, dont le Comte de Warwick commandoit le principal. Le second fut confié au Comte de Suffolck, & le troisiéme à *Jean de la Pole* son frere. Ces quartiers ayant été joints ensemble par des ponts de communication, les Anglois attendirent patiemment en cette posture, que la faim contraignît les assiégez de capituler. Défaite des Anglois au blocus de Montargis.

Le blocus avoit déja duré trois mois, sans que le Roi Charles eût pensé

aux

HENRI VI. 1426.

aux moyens de ſecourir cette Place. Enfin, les aſſiégez lui ayant fait ſçavoir qu'ils ne pouvoient réſiſter plus long-tems s'ils n'étoient ſecourus, il jetta les yeux ſur le Connétable pour tenter cette entrepriſe. Mais ce Général, qui n'avoit plus d'Armée à lui, refuſa de s'en charger, ne voulant point, avec des Troupes ramaſſées, s'expoſer à un affront ſemblable à celui qu'il avoit reçû à *Saint James*. A ſon défaut, la conduite de cette expédition fut confiée au Bâtard d'Orleans, qui étoit retourné d'Avignon, où il s'étoit retiré avec Louvet ſon Beau-Pere. Ce jeune Seigneur, qui n'étoit alors âgé que de vingt-deux ans, avoit déja fait huit Campagnes, & s'étoit trouvé en diverſes occaſions, où il avoit donné des preuves ſenſibles de ſa conduite, & de ſon intrépidité. Il ne falloit pas moins qu'un jeune homme pour ſe charger d'une telle entrepriſe, avec ſeize cent hommes ſeulement, contre le Comte de Warwick, dont la réputation alloit du pair avec celle des plus grands Généraux.

Les aſſiégez ayant été informez qu'on leur préparoit du ſecours, avoient lâché leurs écluſes pour le favoriſer. Par-là, *le Loin*, s'étoit tellement enflé, qu'il avoit couvert les Ponts, qui faiſoient la communication des trois quartiers Anglois. Le Bâtard d'Orleans, étant arrivé dans ces entrefaites, jugea que l'occaſion ne pouvant être plus favorable, il ne falloit pas perdre un moment de tems pour attaquer l'Ennemi, avant que les eaux fuſſent écoulées. Il donna la moitié de ſes Troupes à la Hire, pour attaquer le quartier de la Pole, & avec l'autre moitié, il tomba ſur celui du Comte de Suffolck. Il ſe fit là une eſpece extraordinaire de combat, les Soldats de part & d'autre étant dans l'eau juſqu'à la ceinture. Enfin, après une longue réſiſtance, les deux quartiers attaquez furent forcez, avec perte de quinze cens hommes du côté des Anglois, dont pluſieurs ſe noyerent, en voulant paſſer dans l'autre quartier, à cauſe que les Ponts étoient couverts d'eau. Le Comte de Warwick, ſe voyant dans l'impoſſibilité de ſécourir les ſiens, prit le parti de ſe retirer en bon ordre. Cette action acquit une grande réputation au Bâtard d'Orleans, qui dès-lors fut regardé comme devant être un jour un grand Capitaine.

Continuation de l'affaire du Haynaut.

Depuis la fin de l'année précédente, les Ducs de Bourgogne & de Glocester ſe préparoient au Combat ſingulier, auquel ils s'étoient engagez, & qui, ſelon les apparences, avoit été differé d'un commun accord, puiſqu'il ne ſe fit pas au tems dont ils étoient convenus; ſçavoir, le jour de la Fête de Saint George. Quoiqu'il ſemblât que ces deux Princes n'euſſent plus rien à ménager, & que la déciſion des affaires du Haynaut, dût dépendre du ſuccès de leur Combat, le Duc de Bourgogne ne ſe crût pas obligé de confondre ſa querelle perſonnelle avec les affaires du Duc de Brabant, ni de négliger les avantages que la Trêve lui procuroit pour remettre ce Prince en poſſeſſion des Etats de ſon Epouſe. Il ne vit pas plûtôt le Duc de Glocester hors du Haynaut, qu'il commença par des Emiſſaires ſecrets, à cabaler parmi les principaux du Païs, pour ſe faire livrer Jaqueline, qui étoit demeurée à Mons. La Comteſſe ſa Mere, toûjours affectionnée à la Maiſon de Bourgogne, entra bien avant dans cette intrigue, quoiqu'elle prît ſoin de la cacher à ſa Fille. Quand toutes ces ſecrettes négociations eurent produit leur effet, tout-à-coup les Villes du Haynaut ſe déclarérent pour le Duc de Brabant;

Monſtrelet.

bant; & le Comte de Saint Pol, Frere de ce Prince, se presenta devant Mons avec une Armée. Alors les Magistrats de cette Ville, feignant d'être intimidez par ces Troupes, & faisant entendre qu'ils ne pouvoient se charger seuls de soûtenir la Guerre, entrérent en Traité avec lui. Comme tout étoit déja réglé en secret, ils s'engagerent à livrer Jaqueline au Duc Bourgogne, pour la garder jusqu'à ce que le Pape eût décidé le differend en question. Tout cela se fit à l'insçû de Jaqueline, qui n'en apprit la nouvelle que quand il ne fut plus en son pouvoir d'y remedier. Elle écrivit sur ce sujet au Duc de Glocester des Lettres, où elle se plaignoit d'avoir été *vilainement trahie*: mais ses plaintes furent inutiles. Le treiziéme Juin 1426, on la fit partir de Mons, sous la conduite du Prince d'Orange, qui l'escorta jusqu'à Gand, où elle devoit faire son séjour. Après cela, tout le Haynaut reconnut unanimement le Duc de Brabant pour Souverain.

HENRI VI. 1426.

Jaqueline est livrée au Duc de Bourgogne.

Jaqueline étoit au desespoir de se voir prisonniere. Mais comprenant que sa résistance ne feroit que rendre sa condition plus fâcheuse, elle feignit d'être contente de ce que son affaire étoit remise à la décision du Pape. Cette dissimulation lui procura un traitement doux & honorable, dont elle sçut bien profiter. Au mois de Septembre, elle trouva le moyen de s'évader déguisée en homme, & de se retirer en Hollande. Elle y fut bien reçûë de quelques-uns de ses Sujets, pendant que d'autres aimerent mieux suivre le parti du Duc de Bourgogne, comprenant combien il seroit difficile de la soûtenir contre un si puissant Ennemi. Le Duc, bien fâché que sa proye lui eût échappé, porta la Guerre en Hollande, afin d'empêcher qu'elle ne se fortifiât en ce Païs-là. Cette Guerre, dont le détail est peu necessaire à notre Histoire, se continua pendant l'année 1427. & une partie de 1428. J'en rapporterai le succès dans la suite; & en attendant, il faut retourner à ce qui se passoit en France.

Elle s'échappe de Gand, & se retire en Hollande.

Guerre en Hollande entre le Duc de Bourgogne & Jaqueline.

La perte que le Comte de Warwick avoit faite devant Montargis, & le grand nombre de Garnisons qu'il falloit entretenir dans les Places, l'empêchoient de tenir la Campagne. D'ailleurs le Duc de Betford lui avoit ordonné de ménager ses troupes, dont on auroit bien-tôt besoin pour une expédition importante qu'il n'étoit pas encore tems de découvrir. Pendant ce tems-là, Charles ne se trouvoit pas en meilleurs termes. L'avantage que ses troupes venoient de remporter n'avoit pas augmenté ses forces. Ainsi des deux côtez, on étoit réduit à se tenir dans une espéce d'inaction, ou du moins de se borner à des tentatives pour surprendre quelques Places.

1427. Foiblesse des deux Partis en France.

Au commencement de cette année, le Comte de Foix, qui avoit enfin pris le parti du Roi Charles, lui envoya un Corps de troupes sous le Commandement du Comte *d'Orval* de la Maison d'Albert. Ce Général s'étant approché du Mans, où le Comte de Suffolck se trouvoit avec peu de monde, noüa une intelligence avec les Bourgeois de cette Ville, qui promirent de la lui livrer. Il y fut en effet introduit, & le Comte de Suffolck se vit contraint de se retirer dans le Château, où il n'avoit de vivres que pour trois jours. Dans cette extremité, il eut recours à Talbot qui se trouvoit à Alençon, & le pria de faire ses efforts pour le dégager. Talbot ne perdit pas un seul moment. Dès la seconde nuit, il se rendit avec quelques troupes au pied du Château, du côté de la Campagne, & y entra par une fausse porte, pendant que d'Or-

Le Duc de Suffolck est surpris dans le Mans, & dégagé par Talbot.

HENRI VI 1427.

se croyoit en sûreté dans la Ville, ne pouvant s'imaginer que les assiégez pussent être si-tôt secourus. Dès que le jour parut, Suffolck & Talbot sortirent du Château; & ayant trouvé les François mal préparez, ils les menérent battant jusqu'à ce qu'ils les eussent chassez de la Ville. Ainsi cette Place fut presqu'aussi-tot recouvrée que perduë, par l'extrême diligence de Talbot, l'un des plus braves & des plus expreimentez Capitaines du Siécle.

Suffolck & Talbot se rendent maîtres de Laval.

Après cette expédition, les deux Généraux marchérent à *Laval*, petite Ville du Maine, & l'emportérent avec assez de facilité. Ensuite, s'étant joints au Comte de Warwick qui marchoit vers ces quartiers-là, ils assiégerent ensemble *Pontorson*, dont le Connétable de Richemont s'étoit rendu maître, l'année précédente. Comme ce siége fut assez long, je laisserai là ces Généraux, pour dire ce qui se passoit ailleurs.

Le Duc de Betford retourne en France. L'Evêque de VVinchestre est fait Cardinal.

Le Duc de Betford étoit arivé d'Angleterre au commencement de cette année, selon les Auteurs Anglois, ou quelques mois plûtôt, si l'on en croit les François, avec un renfort de troupes qui le mettoit en état de se faire craindre. L'Evêque de Winchester avoit passé la Mer avec lui, & avoit reçu à Calais le bonnet de Cardinal, qui lui fut donné en grande solennité. Il paroit, par beaucoup de Piéces du Recuëil des Actes Publics, qu'on le nomma communément *le Cardinal d'Angleterre*, sans doute, parce qu'il étoit du Sang Royal. Cependant, il semble que les Auteurs Anglois ont ignoré cette particularité, puisqu'ils ne lui donnent jamais que le titre de Cardinal de Winchester. C'est aussi celui que je lui donnerai dans la suite, pour ne pas m'éloigner du style des Historiens, qui l'on fait connoître sous ce même nom. Peu de tems après ce même Prélat fut fait Légat du Pape en Angleterre, & par-là, il eut occasion d'accroître ses richesses & son crédit, au grand préjudice du Duc de Glocester son ennemi.

Le Connétable de Richemont quitte la Cour.

Le Siége de Pontorson se continuoit toûjours, sans qu'il fût possible au Roi Charles de secourit cette Place. Il avoit alors sur les bras des affaires bien plus importantes, & qui le touchoient de plus près. Le Connétable de Richemont s'étoit retiré à Vannes en Bretagne, très-mécontent de ce que le Roi lui marquoit toûjours beaucoup de froideur. Depuis qu'il avoit reçu l'épée de Connétable, il n'avoit rien fait qui répondît aux grandes espérances qu'il avoit voulu faire concevoir de sa valeur & de sa capacité. Au contraire, bien loin d'avoir mis le Roi sur un meilleur pied, il avoit tellement avili l'autorité Royale, par sa hauteur & par ses violences, que Charles se trouvoit, pour ainsi dire, un peu moins Roi qu'il ne l'étoit auparavant. A son exemple, les Princes & les Grands de la Cour prétendoient pouvoir donner la loi à leur Souverain. Depuis la mort de Beaulieu, la Trimoüille étoit demeuré seul Favori, & s'étoit tellement rendu maître de l'esprit du Roi, que ce Prince ne faisoit absolument rien que par son conseil. Le Connétable crut d'abord avoir beaucoup gagné par ce changement, parce que le nouveau Favori avoit toûjours fait profession d'être de ses amis. Mais il éprouva bien-tôt le contraire. La maniére dont il avoit agi envers les précedens Ministres, faisant craindre à celui-ci le même traitement, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à fomenter la haîne que le Roi avoit déja conçuë contre lui. Toute la Cour s'aperçut bien-tôt de cette conduite, & en fut très-mortifiée. Les Grands ne pouvoient espérer aucune fortune, qu'autant que les affaires du

La Trimoüille devient Favori du Roi.

Roi

Roi se trouveroient en bon état, & ils étoient persuadez que le seul Connétable étoit capable de les rétablir. Par cette raison, & par plusieurs autres, la Trimoüille leur étoit extrêmement odieux. Cettte haîne alla si loin, qu'enfin il se forma contre lui une ligne, dont le Comte de Clermont & le Comte de la Marche son Cousin, se déclarérent les Chefs. Ils commencérent par un attentat dont Richemont leur avoit donné l'exemple. Sur l'avis qu'ils eurent que le Roi étoit allé à Loches, & qu'il avoit laissé la Trimoüille à Bourges, ils assemblérent des troupes, & marcherent à cette derniére Ville pour enlever le Favori. Mais ils trouvérent qu'il en étoit déja parti pour suivre le Roi. Cependant, pour ne pas perdre entiérement leur peine, ils résoulurent d'enlever *La Borde* & *De Prie*, deux de ses Créatures, qui s'étoient retirez dans la grosse Tour. De Prie fut tué en se défendant: mais La Borde se maintint jusqu'à ce que le Roi lui-même vînt le dégager. Cette affaire dégénéra en une Guerre civile, qui, après avoir duré quelques mois, fut enfin terminée par la médiation du Duc d'Alençon. Ce jeune Prince, qui avoit été fait prisonnier à la Bataille de Verneüil, venoit d'étre relâché par l'intercession du Duc de Bourgogne, qui, bien qu'ennemi particulier du Roi Charles, ne laissoit pas de rechercher les occasions de se faire des amis parmi les Princes François. Mais il en avoit coûté au Duc d'Alençon deux-cens mille écus, somme très-considérable en tout tems, mais principalement en celui dont nous parlons. Pour recouvrer l'argent dont il avoit besoin, il fut obligé de se défaire de ses joyaux, & de vendre au Duc de Bretagne la Ville de *Fougéres*, à un vil prix. En considération du service qu'il venoit de rendre au Roi, ce Prince lui fit présent de vingt-quatre mille écus, quoiqu'il se trouvât lui-même dans une grande nécessité. Cependant la Trimoüille conserva toûjours son poste à la Cour.

Ligue contre lui.

Attentat des Confédérez.

Guerre entre le Roi & les Princes, terminée par le Duc d'Alençon.

Pendant que Charles étoit occupé à faire tête à ses ennemis domestiques, le Duc de Betford pensoit à exécuter un dessein qu'il avoit formé avant que de quiter l'Angleterre. C'étoit de remettre le Duc de Bretagne dans l'obéïssance du Roi Henri. Dès le mois de Juin, il avoit fait assiéger *Pontorson*, Ville forte, située sur les confins du Duché de Bretagne, qui auroit pû être un grand obstacle à son entrée en ce Païs-là, si elle étoit démeurée entre les mains des François. Ce Siége, qui avoit été assez long, étant fini, le Duc de Betford se rendit à l'armée, avec un renfort qui l'accrut jusqu'à vingt mille hommes. Avec ce puissant Corps, auquel il sçavoit bien que ses ennemis ne pouvoient opposer rien d'approchant, il se mit en devoir d'entrer dans la Bretagne, menaçant le Païs d'une entiére désolation. Soit que le Duc de Bretagne se trouvât surpris, ou qu'il fût bien aise d'avoir un prétexte de quiter le parti du Roi Charles, qu'il n'avoit pris que par complaisance pour le Connétable son Frére, il alla sagement au-devant du péril qui le menaçoit. Il voyoit bien que Charles n'étoit pas en état de le protéger. D'ailleurs, il étoit mécontent de lui à l'occasion du Connétable. Par ces considérations, il envoya des Ambassadeurs au Duc de Betford, pour lui demander la Paix, en le laissant le Maître des conditions.

Le Régent marche contre le Duc de Bretagne.

Il l'oblige à quitter le parti de Charles.

Quoi qu'il fût au pouvoir du Régent de se venger du Duc de Bretagne, il crut devoir préferer les interêts du Roi son Neveu à sa propre satisfaction. En effet, il étoit bien plus avantageux pour le Roi, de faire un ami volon-

HENRI VI. 1427.

Act. Publ. Tom. X. pag. 371.

taire du Duc de Bretagne, en le traitant doucement, que d'en faire un ennemi couvert, en usant de trop de rigueur envers lui. Ainsi, pour toute condition, il se contenta d'exiger de lui, qu'il jurât la Paix de Troye; qu'il la fît jurer aux États de son Païs, selon les engagemens qu'il avoit déja pris avec Henri V. & qu'il promît avec serment de rendre hommage au jeune Henri, lorsqu'il en seroit requis. Cette moderation fit un très-bon effet sur le Duc de Bretagne qui, depuis ce tems-là, garda beaucoup de ménagemens avec les Anglois, même pendant la décadence de leurs affaires. D'un autre côté, quoique le Regent comprît bien qu'il ne tireroit pas de grands secours du Duc de Bretagne, à cause de l'ascendant que le Connétable son Frere avoit sur lui, il crut pourtant faire un coup très-avantageux pour les Anglois, en détachant ce Prince du parti de Charles.

Continuation de l'affaire du Haynaut, & sa fin.

J'ai laissé le Duc de Bourgogne faisant la Guerre à Jaqueline en Hollande, sous le spécieux prétexte de soûtenir l'honneur & les interêts du Duc de Brabant son cousin, quoi que ce fût en effet pour les siens propres, comme la suite le fera voir. Cette Guerre, comme on le peut bien penser, ne tournoit pas trop bien pour Jaqueline. Il y avoit trop de disproportion entre les deux Parties. Le Duc de Glocester n'étoit pas de lui-même assez puissant pour donner à son Epouse les secours dont elle auroit eu besoin. Il falloit pour cela employer les revenus publics d'Angleterre, ou tirer quelque subside extraordinaire du Parlement. Mais ce n'étoit pas une chose facile à obtenir, dans un tems où la Guerre qui se faisoit en France exposoit la Nation à de très-grandes dépenses. Néanmoins, dans le Parlement qui se tint cette année, le Duc eut assez de crédit pour obtenir un petit secours. Il paroit par le Recueïl des Actes Publics, que le Parlement pria le Roi d'assigner, au Duc de Glocester, une somme de cinq mille marcs, sur le subside qui lui étoit accordé, afin qu'il en pût secourir la Duchesse sa Femme. A cette somme, le Roi ajoûta une avance de quatre-mille marcs sur les apointemens de la Charge de Protecteur. Avec ce secours, le Duc envoya un renfort de quelques troupes Angloises à Jaqueline, sous la conduite de *Silvatier*. Mais ces troupes ayant été battuës par le Duc de Bourgogne, peu de tems après leur débarquement, Jaqueline se trouva réduite à un très-fâcheux état. Enfin, par l'intercession du Duc de Betford, elle obtint une Trêve, pendant laquelle, le Duc de Glocester se laissa porter à consentir, que son affaire avec le Duc de Brabant fût jugée par le Pape. Il faut remarquer, que le Duc de Betford avoit déja annullé le défi entre les Ducs de Bourgogne & de Glocester. Quelque-tems après, le Pape publia sa Sentence, par laquelle il cassoit le Mariage de Jaqueline avec le Duc de Glocester, & confirmoit son premier mariage avec le Duc de Brabant. Celui-ci ne survécut que peu de mois à ce Jugement, & le Comte de Saint Pol son Frere lui succeda. Par la mort du Duc son Mari, Jaqueline auroit dû rentrer dans la possession tranquille de ses États. Mais le Duc de Bourgogne fit voir en cette occasion, que l'interêt du feu Duc de Brabant n'étoit pas ce qui l'avoit fait agir avec tant d'ardeur. Il fit ensorte que les Sujets de Jaqueline refusérent de la reconnoître, & il se rendit Médiateur entre eux & elle. Le partage du Lion fut pratiqué à la lettre, dans cet accommodement. Le Duc obligea Jaqueline à lui mettre en main le Gouvernement de ses Etats, & à l'instituer son Héri-

Mort du Duc de Brabant.

Le Duc de Bourgogne s'assûre l'heritage de Jaqueline.

tier,

tier, & à s'engager qu'elle demeureroit tout le reste de sa vie en viduité. HENRI VI.

Tous les Auteurs généralement placent ces évenemens dans l'année 1427. 1427.
Cependant il paroit, par une Piéce du Recueïl des Actes Publics, que cette affaire n'étoit pas encore terminée le 8. de Mai 1428. Du moins le Duc de Glocester & Jaqueline n'avoient pas encore aquiescé à la Sentence du Pape, puisque, dans cet Acte, Henri VI. en parlant de cette Princesse, l'appelle, Jaquette Duchesse de Glocester & de Hollande sa très-chere Tante. Selon les apparences, la mort du Duc de Brabant leur avoit fait concevoir l'esperance de pouvoir faire confirmer leur mariage, ou d'obtenir la permission de se remarier ensemble. Ce fut aussi, sans doute, par cette consideration, que le Duc de Bourgogne exigea de Jaqueline les conditions dont il a été parlé ci-dessus, afin d'ôter au Duc de Glocester, toute esperance de remettre jamais le pied dans les Païs-Bas. Quoi qu'il en soit, le Duc de Glocester pressé par le Duc son Frére, & par le Conseil, qui voyoient combien son obstination étoit préjudiciable aux affaires du Roi, se désista de ses prétentions. Il abandonna Jaqueline, & peu de tems après, il épousa Eleonore Cobham, qu'il avoit long-tems entretenuë sur le pied de Maîtresse. C'est ainsi que se termina cette querelle qui avoit été si funeste à l'Angleterre.

Le Duc de Glocester abandonne Jaqueline, & épouse Eleonore Cobham.

Quoique les Anglois ne prissent plus aucun interêt aux affaires de Jaqueline, il ne sera pourtant pas inutile d'en rapporter la suite en peu de mots, & de faire voir en même tems, les progrés de l'aggrandissement de la Maison de Bourgogne. Cette Princesse, malgré son engagement involontaire, épousa dans la suite un Gentilhomme Zélandois nommé *Borsel*, ce qui obligea le Duc de Bourgogne à leur faire la Guerre. Borsel ayant été fait prisonnier, Jaqueline se vit contrainte, pour le délivrer, de consentir que les enfans qui naîtroient de leur dernier mariage ne pussent point hériter de ses États, & de livrer toutes ses Places au Duc de Bourgogne. Elle vécut encore dix ans; & après sa mort, le Duc de Bourgogne fut reconnu pour Comte de Haynaut, de Hollande, de Zélande, & Seigneur de Frise. Avant la mort de Jaqueline, il s'étoit déja mis en possession des Comtez de *Zutphen* & de *Namur*, qu'il avoit achetez à condition de n'en joüir qu'après le decès du Comte de Namur qui arriva en 1428. En 1430. il hérita des Duchez de Brabant, de Lothier, de Limbourg & du Marquisat d'Anvers par la mort de Philippe Duc de Brabant son Cousin, qui ne laissa point de posterité. Tous ces États joints à la Flandre, à l'Artois, aux deux Bourgognes, & aux Villes situées sur la Somme, qu'il tenoit du Roi d'Angleterre, le faisoient marcher du pair avec les Rois. Revenons presentement à la Guerre de France.

Suite des affaires de Jaqueline.

Aggrandissement du Duc de Bourgogne.

1428.

Les Anglois conservoient toûjours une grande superiorité, sur le Roi Charles. Quoique la querelle touchant le Haynaut eût un peu dérangé leurs affaires, elles ne laissoient pas, malgré cette diversion, de se trouver dans un état de prosperité, qui sembloit leur répondre d'un infaillible succès. Le Duc de Bretagne ne leur donnoit plus aucun sujet de crainte. Le Comte de Richemont son Frere s'étoit brouillé avec le Roi Charles sans aucune apparence qu'il pût jamais se raccommoder avec lui. Le Duc de Bourgogne, délivré de la Guerre de Hollande, pouvoit désormais donner de puissans secours à ses Alliez. Enfin, outre un nombre infini de Garnisons qu'ils avoient dans le Royaume, le Regent avoit sur pied un Corps de ving-mille hommes,

Superiorité des Anglois en France.

HENRI VI. 1428.

mes, & attendoit encore un puiſſant renfort que le Comte de Saliſburi devoit lui amener d'Angleterre.

Etat fâcheux du Roi Charles.

D'un autre côté, le Roi Charles ſe trouvoit ſans Alliez, & ſans aucune reſſource. Il eſt vrai que, pour obtenir quelque ſecours de l'Ecoſſe, il faiſoit négocier le mariage du Dauphin ſon fils, avec Marguerite fille du Roi Jacques, quoiqu'ils fuſſent encore tous deux dans l'enfance. Mais c'étoit une eſperance encore éloignée. D'ailleurs le Roi d'Ecoſſe n'avoit fait aucune démarche qui put faire comprendre, qu'il fût diſpoſé à rompre la Trêve avec les Anglois. Ainſi Charles, ne voyant aucune apparence de pouvoir ſe ſoutenir, ſembloit avoir entierément abandonné le ſoin de prévenir le deſſein de ſes ennemis. Il vivoit dans une indolence ſurprenante, ſans rien perdre de ſes plaiſirs accoûtumez.

Aſſemblée de Notables à Paris.

La conſideration de l'état où les affaires des deux Nations ſe trouvoient, fit juger au Duc de Betford, que la fin de la Guerre approchoit, & qu'il ne falloit plus que deux ou trois Campagnes pour achever de chaſſer Charles hors du Royaume. Il réſolut donc de faire un puiſſant effort, pendant que l'occaſion paroiſſoit ſi favorable. Mais comme il avoit beaucoup de troupes, Il fallut premiérement chercher les moyens de les faire ſubſiſter. Dans cette vûë il fit tenir à Paris une Aſſemblée de Notables, où il propoſa de reprendre tous les dons faits à l'Egliſe depuis quarante ans. Mais il y trouva tant d'oppoſition de la part du Clergé, que pour ne pas aliéner les affections d'un ſi puiſſant Corps, il ſe vit obligé de ſe déſiſter de cette propoſition, & de ſe ſervir d'autres moyens pour entretenir ſon armée.

Le Comte de Warwick eſt fait Gouverneur du Roi.

Act. Publ. Tom. X. pag. 399.

Avant que de commencer l'exécution de ſes projets, il perdit le ſecours du brave Comte de Warwick qui repaſſa en Angleterre, où il avoit été nommé pour être Gouverneur du Roi. Cette Place lui avoit été deſtinée immédiatement après la mort du Duc d'Exceter, arrivée en 1426. Mais comme il étoit neceſſaire en France, ſa Patente ne fut expediée que le 1. de Juin de cette année. Apparemment, on voulut attendre que le Comte de Saliſburi, qui devoit mener un puiſſant ſecours au Duc de Betford, fût prêt à partir.

Le Comte de Salisburi méne en France un ſecours de 5000. hommes.

Ibid. page 392.

Deſſein du Régent.

Ce Comte arriva en France au mois de Juillet, avec un Corps d'environ cinq mille hommes qu'il avoit levez à ſes dépens, ſuivant certaines conventions faites avec le Conſeil. Dès qu'il fut arrivé à Paris, le Regent lui donna le commandement d'une armée de ſeize mille hommes. C'étoit plus qu'il n'en falloit pour être maître de la campagne, le Roi Charles n'étant pas en état de mettre ſur pied un Corps de troupes, approchant de celui-là. L'intention du Regent étoit de pouſſer Charles au-delà de la Loire, ſçachant bien que, quand ce Prince ſeroit une fois éloigné, toutes les Places qu'il tenoit encore au-deçà de ce Fleuve, tomberoient d'elles-mêmes, faute de ſecours. Pour cet effet, il falloit neceſſairement lui enlever les Places qui lui ſervoient à conſerver la communication avec les Provinces Septentrionales, afin de lui ôter toute eſperance de retour.

Salisburi marche vers la Loire.

Ce fut dans ce deſſein que le Comte de Saliſburi, aſſiſté du Comte de Suffolck, de Talbot, de Falſtoff, & de pluſieurs autres Capitaines de réputation, marcha vers la Loire au commencement du mois d'Août. Orleans étoit la plus importante des Villes de ces quartiers-là. Elle appartenoit au Duc d'Orleans qui étoit priſonnier en Angleterre depuis la Bataille d'Azincour,

cour. Il a été déja remarqué que le prétendu Traité, fait entre Henri V. & le Duc d'Orleans, concernant la neutralité de cette Place, n'est qu'une chimére. Ceux qui ont inventé cette fiction n'ont eu en vûë que de rendre l'attaque d'Orleans odieuse, & de donner lieu de croire que le Ciel voulut s'interesser en faveur de la France, pour punir la prétenduë mauvaise foi des Anglois. Quoiqu'il en soit, le Comte de Salisburi ayant tenu un grand Conseil de Guerre, le Siége d'Orleans y fut résolu. Il paroit, par une Piéce du Recueil des Actes Publics, que cette résolution fut prise sans la participation du Duc de Betford, & contre son sentiment. Pour réussir dans cette entreprise, il falloit premiérement se rendre maître des Places voisines qui auroient pû incommoder le Siége. Ce fut aussi à cela que furent employez les mois d'Août & de Septembre. Pendant ce tems-là, les Anglois prirent *Jenville, Mehun, Baugenci, Gergeau, Clery, Sully*, & quelques autres petites Places, & enfin, ils parurent devant Orleans le 12. d'Octobre.

Le Siége d'Oleans est résolu.

Act. Publ. Tom. X. pag. 408.

Les Anglois s'emparent de diverses Places.

Les François avoient aisément compris par toutes les démarches du General Anglois, qu'il avoit dessein de faire le Siége d'Orleans. Ainsi, pendant qu'il avoit été occupé ailleurs, ils y avoient fait entrer du monde & des munitions. Gaucour, créature du Duc d'Orleans, y commandoit, quoiqu'il fut encore prisonnier des Anglois qui ne l'avoient relâché sur sa parole, que pour lui donner les moyens de payer sa rançon. Il avoit même été rappellé dès le mois de Juin. Le Bâtard d'Orleans, *d'Orval, La Hire, Xaintrailles, Thouars, Boussac, Chabannes, La Fayette, Graville*, & plusieurs autres Officiers de distinction, s'étoient jettez dans la Place, pour y acquerir de la gloire en servant leur Souverain.

Orleans est investi.

Les François munissent la Place, où Gaucour commande.

Act. Publ. Tom. X. pag. 402.

L'armée Angloise n'étant pas assez nombreuse, pour pouvoir tenir la Ville investie de tous les côtez, les assiégez reçûrent quelque secours pendant les premiers jours du Siége. Mais le Comte de Salisburi, qui regardoit cette entreprise comme un coup décisif pour le Roi son Maître & pour sa propre réputation, ne négligea rien pour priver les assiégez de cet avantage. Il fit faire autour de la Ville soixante Forts ou Redoutes, qu'on apppelloit alors *Bastilles*. Quelque grande que fût cette entreprise, rien ne fut capable de l'en détourner, parce que le succès du Siége en dépendoit entierement. En vain auroit-il poussé les attaques, si les ennemis avoient pû, par quelque endroit, introduire continuellement du secours dans la Place. D'ailleurs, la saison qui étoit fort avancée, lui faisoit assez comprendre, qu'il seroit obligé de passer l'Hyver dans ce même camp, & que, pendant ce tems-là, il seroit exposé à plusieurs insultes.

Les assiégeans font divers Forts autour de la Ville, pour empêcher le secours.

Entre ces soixante Forts, il y en avoit six beaucoup plus considerables que les autres, sur les six principales avenuës de la Ville. Avant ce tems-là, les François pouvoient, sans beaucoup de difficulté, faire entrer des convois dans la Place, & ils profiterent souvent de cet avantage. Mais depuis que ces Forts furent achevez, ce ne fut qu'avec une extrême peine, qu'ils purent, de tems en tems, donner quelque secours aux assiégez. Sur ces six grands Forts, le General fit placer des batteries qui foudroyoient les murail-Mais comme l'artillerie n'étoit pas alors dans la perfection où elle se trouve aujourd'hui, il ne faut pas s'imaginer qu'elle fit le même effet qu'on lui voit faire de de notre tems.

Il

HENRI VI. 1428.

Diverses actions pendant le Siége.

Il seroit trop long de rapporter en détail toutes les actions particulieres de ce Siége, les attaques, les sorties, les divers combats qui se donnoient tous les jours, soit pour faire entrer des convois, soit pour les repousser. On peut aisément juger qu'une des plus fortes Places de France défenduë par une nombreuse Garnison, sous la conduite de plusieurs Officiers Généraux des plus braves & des plus experimentez qu'il il y eût alors en France, & attaquée par des Anglois qui passoient pour les plus intrepides Guerriers du monde, fournissoit aux Assiégeans & aux Assiégez, assez d'occasions pour exercer leur valeur.

Charles se rend à Chinon.

Charles comprit aisément, que la prise d'Orleans le priveroit de l'avantage qu'il avoit eu jusques alors, d'entretenir la Guerre dans les Provinces Septentrionales du Royaume. Mais comme il se trouvoit sans troupes & sans argent, il se voyoit peu en état de faire lever le Siége. Il ne laissa pourtant pas de s'en approcher, & de se rendre à Chinon, où il convoqua une Assemblée de Notables, de laquelle il obtint un secours d'argent. Pendant qu'il étoit dans cette Ville, le Connétable de Richemont lui fit offrir ses services. Mais, quelque grande que fût l'extrémité où il se trouvoit réduit, & quelque besoin qu'il eût d'un prompt secours, il ne pût se résoudre à lui pardonner.

Les Anglois se rendent maîtres d'un Boulevart & de la Tour du Pont.

Le Comte de Salisbisburi est tué d'un coup de Canon.

Le Comte de Suffolck continuë le Siége.

Cependant le Siége se continuoit avec beaucoup de vigueur. Le Boulevart des Tournelles ayant été fort ébranlé par le Canon des Assiégeans, & ceux de la Ville ayant jugé à propos d'y mettre le feu, les Anglois l'éteignirent & se logerent dans ce poste. En même tems, ils se rendirent maîtres de la Tour du Pont, d'où on pouvoit découvrir toute la Ville. Cette acquisition fut funeste au Comte de Salisburi. Un jour qu'il regardoit par une fenêtre de cette Tour, un boulet de Canon tiré de la Ville l'atteignit en passant au côté droit de la tête, lui emporta une jouë, & lui fit sauter un œil. Il mourut, peu de jours après, à Mehun, où on l'avoit fait porter. Cette perte, quoique très-grande pour les Anglois, n'interrompit pas un moment le Siége. Le Comte de Suffolck ayant pris le commandement de l'armée, fit continuer les attaques avec la même vigueur qu'auparavant, assisté de Talbot l'un des plus braves & des plus experimentez Capitaines de son siécle.

Les François introduisent souvent des troupes dans la Ville.

Renforts envoyez à l'armée Angloise.

Ce n'étoit tous les jours qu'attaques, que sorties, que combats continuels, où les Assiégez faisoient également paroître leur conduite & leur intrépidité. Malgré les précautions que les Anglois prenoient pour empêcher qu'on introduisît du secours dans la Place, on ne laissoit pas d'y faire entrer, de tems en tems, quelques troupes & quelques convois, quoique ce fût toûjours à la pointe de l'épée. Ainsi la Garnison, qui au commencement du Siége n'étoit que de douze cens hommes, se trouvoit de trois mille hommes à la fin du mois de Decembre. D'un autre côté, l'armée assiégeante s'étoit accruë jusqu'au nombre de vingt-trois mille hommes par les renforts que le Régent y envoyoit incessamment. De sorte que le Siége devenoit de jour en iour plus important & plus difficile.

1429.

Journée des Harengs, où les François sont battus.

Il y avoit déja quatre mois que les Anglois étoient devant Orleans, sans qu'on pût encore former aucun jugement sur le succès de leur entreprise. Le Régent, à qui la longueur de ce Siége commençoit à causer de l'inquiétude, se confirmoit, de plus en plus dans la pensée qu'on l'avoit entrepris trop legere-

légérement. Cependant, pour ne rien négliger de ce qui dépendoit de lui, il fit partir de Paris un convoi de poiſſon ſalé, parce qu'on étoit déja dans le carême de l'année 1429. Il en confia la conduite à Falſtoff, l'un des plus braves & des plus habiles Généraux que les Anglois euſſent alors, & lui donna une eſcorte de dix-ſept cens hommes, pour le conduire à l'armée. Charles, ayant été informé du jour que ce convoi devoit partir de Paris, forma le projet de le faire enlever en chemin ; il en donna la commiſſion au Comte de Clermont, qui s'étant mis à la tête de trois mille hommes l'attaqua ſur le chemin d'Orléans, le 12. de Février, à ſept heures du matin. Falſtoff, ayant eu avis de l'approche des François, s'étoit fait un retranchement de ſes chariots, derriere lequel il s'étoit mis à couvert pour réſiſter à leur premiére attaque. Elle fut en effet très-vigoureuſe ; mais les Anglois la ſoutinrent avec tant de fermeté, que, bien loin de ſe laiſſer rompre par ce premier choc, ils mirent leurs ennemis dans un extrême déſordre, par la quantité de gens qu'ils leur tuérent. Dès que Falſtoff s'aperçut de la confuſion qui commençoit à ſe mettre parmi eux, il fit ouvrir les Chariots qui tenoient ſes gens enfermez ; & tombant ſur ces troupes déja ebranlées, il acheva de les rompre, & en fit un grand carnage. Six-vingt Seigneurs ou Officiers de diſtinction périrent en cette occaſion, outre un grand nombre de ſimples ſoldats. Le Bâtard d'Orléans qui étoit ſorti de la Ville, pour aider au Comte de Clermont à battre le Convoi, n'ayant pas perdu le ſang froid dans cette déroute, trouva le moyen de rentrer avec quatre-cens hommes. Ce combat fut nommé *la Journée des Harengs.*

On offre au Duc de Betford de remettre Orléans au Duc de Bourgogne.

L'abattement du Roi Charles fut extrême, quand il apprit la défaite de ſes troupes. Il ſe voyoit ſur le point de perdre Orléans, & il comprenoit toutes les conſéquences de cette perte. La penſée de voir les Anglois ravager les Provinces ſituées au-delà de la Loire, & le mettre par-là hors d'état de continuer la Guerre, ne pouvoit que l'affliger ſenſiblement. Ce malheur étoit infaillible, s'ils étoient une fois maîtres de cette importante Place. Dans cet embarras, il imagina un expédient qu'il crut propre à leur faire perdre cet avantage, comptant qu'ils ſeroient aſſez aveugles pour ne pas s'apercevoir de ſa ruſe. Ce fut d'envoyer au Chef des Aſſiégez, un pouvoir de mettre la Place entre les mains du Duc de Bourgogne, pour la garder en dépôt juſqu'à la fin de la Guerre. Xaintrailles & quelques autres qui furent chargez de cette négociation, étant allez à Paris en firent la propoſition au Duc de Betford qui ſe moqua de ce faux-fuyant. Il répondit nettement, qu'on ſe trompoit beaucoup ſi on le croyoit homme à battre le buiſſon, pour faire prendre les oiſeaux à un autre. Quelques-uns on dit que le Duc de Bougogne ſe ſentit très-choqué de cette réponſe, & même qu'il retira ſes troupes du Siége. Mais c'eſt une pure imagination. Ce Prince n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre, que le Régent ne voulût pas lui livrer une Place de cette importance pour faire plaiſir à ſes ennemis. D'ailleurs, on verra tout-à-l'heure, que le Régent fut toûjours très-content du Duc de Bourgogne, tant pendant le Siége qu'après.

Cette offre eſt rejettée.

Le Roi Charles médite ſa retraite en Dauphiné.

Charles n'ayant pu réüſſir dans ſon projet, & ne voyant aucun autre moyen pour ſauver Orléans, méditoit déja de ſe retirer dans le Dauphiné, lorſqu'un évenement des plus extraordinaires changea tout à coup la ſitua-

HENRI VI. 1429.

tion des affaires des deux Nations ennemies. Nous allons voir une révolution la plus étrange, & la plus imprévuë dont aucune Histoire ait jamais fait mention. Les François de vaincus, vont devenir tout-à-coup victorieux; & les Anglois, qui jusqu'ici avoient passé pour invincibles, vont être battus par tout, & enfin chassez du Royaume. Ce qu'il y a de plus surprenant dans cette révolution, est l'instrument qui l'a produite. Mais, avant que d'entrer dans ce détail, je dois avertir le Lecteur, que, dans ce que je vai rapporter sur cet événement extraordinaire, je me conformerai aux Auteurs François, sans pourtant me rendre garent de ce qu'ils ont avancé.

Un évenement imprévû change la face des affaires.

Histoire de la Pucelle d'Orléans.

Sur la fin de Février 1429. une Païsanne, nommée *Jeanne d'Arc*, du village de *Danremy* en Lorraine, alla se présenter à Robert de Baudricourt Gouverneur de Vaucouleurs, & lui dit qu'elle avoit reçu un ordre exprès, de la part de Dieu, d'aller faire lever le Siége d'Orléans, & de faire sacrer le Roi Charles à Rheims. Baudricourt regarda d'abord cette fille comme une visionnaire. Mais dans la suite, considérant qu'en tout le reste de ses discours, elle lui parloit de bon sens, il crut devoir l'envoyer au Roi, qui étoit encore à Chinon. Charles ayant été informé que Jeanne d'Arc venoit le trouver, déclara qu'une Religieuse, nommée *Marie d'Avignon*, lui avoit autrefois prédit, que le Ciel armeroit une personne de son séxe en faveur de la France. Il ajoûta que peut-être la fille qui devoit arriver, étoit celle dont le Ciel avoit fait choix. Il n'en fallut pas davantage pour persuader par avance à toute la Cour, que la vocation de Jeanne d'Arc étoit miraculeuse. Au reste cette mission extraordinaire s'accordoit parfaitement avec les sentimens de la Reine, d'Agnès Sorel Maîtresse du Roi, & des principaux Courtisans, qui faisoient tous les efforts possibles pour détourner le Roi de la résolution qu'il avoit presque prise de se retirer en Dauphiné. Ainsi, rien n'étoit plus propre à lui faire rompre le dessein de cette retraite, que l'espérance d'un changement dans sa fort une. Quoiqu'il en soit, ce fut dans cette prévention qu'on attendit Jeanne d'Arc. La prémiére fois qu'elle parut à la Cour, elle s'adressa directement au Roi, l'ayant sçû démêler parmi tous ses Courtisans, quoi qu'elle ne l'eût jamais vû, & qu'il eût pris soin de n'avoir rien sur sa personne, qui pût le faire distinguer. Cependant il ne parut pas d'abord faire grand cas de cette fille. Mais comme elle le pressoit beaucoup d'ajoûter foi à ses paroles qui étoient les mêmes qu'elle avoit dites à Baudricourt, il résolut de la faire examiner. Des Docteurs en Théologie, qui furent chargez de cet examen, jugérent, je ne sçai sur quel fondement, que sa vocation étoit divine. Ensuite elle fut envoyée au Parlement de Poitiers, qui en fit le même jugement. Enfin, pour appuyer encore cette croyance, le Roi publia, que cette fille lui avoit déclaré des secrets qui n'étoient connus que de lui seul.

Tout le monde étant déja prévenu que Jeanne d'Arc, qu'on appelloit communément *La Pucelle*, étoit envoyée de Dieu pour le salut de la France, on ne la regarda plus qu'avec des yeux d'admiration. Toutes ses actions, toutes ses paroles, ses gestes même étoient expliquez à son avantage. On lui trouvoit une beauté de génie, une solidité de jugement, une grandeur d'ame, & des connoissances tout-à-fait extraordinaires dans une personne de sa condition & de son sexe. C'étoit un effet assez ordinaire de la prévention.

Jusque-

Jusque-là il n'y a rien qui doive sembler fort étrange. Il est aisé de s'imaginer que ce pouvoit être une invention pour donner du cœur aux François, & peut-être au Roi lui-même, consterné par tant de pertes, & qui voyoit le Royaume sur le point de tomber tout entier sous une domination étrangére. Mais que ce jeu, si c'en est un, ait réüssi selon le dessein de ses auteurs, c'est ce qui peut être en effet un grand sujet d'admiration; & fournir une ample matiére à des réflexions morales & politiques.

Charles fait partir un Convoi pour Orléans. Jeanne marche avec le Convoi.

Cependant, le Siége d'Orléans se continuant avec beaucoup d'ardeur, Charles prit la résolution de tenter de faire entrer un Convoi dans la Ville. La Pucelle ayant demandé d'être de la partie, & d'avoir un habit d'homme & des armes, obtint aisément ce qu'elle souhaitoit. Pour se rendre plus recommandable, elle voulut avoir une certaine épée qu'elle envoya prendre dans le tombeau d'un Chevalier enterré dans l'Eglise de Sainte Catherine de Fierbois. Le Convoi destiné pour Orléans se mit en marche le vingt-cinq d'Avril. Plusieurs Auteurs François ont assuré que la Pucelle commandoit l'escorte, & que ce fut elle qui conduisit le Convoi dans la Ville: Mais Monstrelet, Auteur contemporain, dit le contraire. Le convoi étant arrivé le vingt-neuf au matin, tout proche de la Porte nommée Bourgogne, le Bâtard d'Orléans fit une sortie pour favoriser son passage. Il y eut en cette occasion un rude & sanglant combat dans lequel, après une longue résistance, les Anglois furent battus & contraints de laisser entrer le Convoi. Jeanne fit son entrée dans la Ville, au milieu des Généraux, & aux acclamations du peuple qui lui attribuoit l'heureux succès de cette journée.

Le Convoi entre dans la Ville & Jeanne y est reçûë en triomphe.

Elle emporte l'épée à la main trois des Forts des Assiégeans.

Le quatriéme de Mai, la Pucelle s'étant mise à la tête d'un détachement de la Garnison, attaqua, l'épée à la main, le Fort Saint Loup, l'un des six plus grands dont il a été parlé ci-devant. Après un combat qui dura quatre heures, le Fort fut enfin emporté, & de douze cens Anglois qui le défendoient, quatre cens demeurerent sur la place. Deux jours après, elle attaqua de même le Fort Saint Jean; mais comme les Anglois l'avoient presque abandonné, elle n'y trouva pas beaucoup de résistance. Immédiatement après, sans donner aux troupes le tems de se reposer, elle les fit marcher contre le Fort nommé *Londres*, le plus considerable des six, bâti sur les ruïnes de l'Eglise des Augustins. La vigoureuse résistance des Anglois n'empêcha pas que celui-ci ne fût emporté de même, avec une grande perte de leur côté. Les troupes que la Pucelle conduisoit croyoient aller se reposer après tant de fatigues; mais du même pas elle les mena au Fort des Tournelles. Cependant, comme elle ne pût l'attaquer ce même soir, à cause que le jour lui manquoit, elle le tint investi pendant toute la nuit. Le lendemain, à la pointe du jour, l'attaque commença, & dura quatorze heures sans discontinuation. Les François furent repoussez par quatre diverses fois, & autant de fois ils retournérent à la charge, la Pucelle les animant de la voix, & leur servant elle-même d'exemple, quoiqu'elle eût été blessée d'un coup de fléche, entre le cou & l'épaule. Enfin, sur les huit heures du soir, le Fort fut emporté, comme les trois autres, après que six cens Anglois y eurent été taillez en piéces. Dans tous ces combats la Pucelle se distingua par une valeur & une fermeté peu communes aux personnes de son sexe.

On peut aisément comprendre quelle fut la consternation des Anglois

HENRI VI. 1429.

après le malheureux succès de cette journée. La perte de quatre de leurs plus grands Forts ne leur permettant pas de continuer plus long-tems le Siége, ils le levérent le douziéme de Mai, après avoir été sept mois entiers devant la Place.

Les Anglois levent le Siége.

Voici le fragment d'une Lettre que le Duc de Betford écrivoit au Roi son Neveu après la levée du Siége d'Orléans, qui fait voir combien cet évenement imprévû avoit étonné les Anglois, & le Duc de Betford même.

Act. Publ. Tom. X. pag. 408.

Toutes choses prospéroient ici pour vous jusqu'au tems du Siége d'Orléans, entrepris, Dieu sçait par quels conseils. Après la mort de mon Cousin de Salisburi que Dieu absolve, qui est tombé, ce semble, par la main de Dieu, vos troupes, qui étoient en grand nombre à ce Siége, ont reçû un terrible échec. Cela est arrivé en partie, comme nous nous le persuadons, par la confiance que les ennemis ont eue, en une femme née du limon de l'Enfer, & disciple de Satan, qu'ils appellent la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchantemens & de sortiléges. Cette défaite a non seulement diminué le nombre de vos troupes, mais en même tems, a fait perdre courage à celles qui restent, d'une maniére étonnante. De plus, elle a encouragé vos ennemis à s'assembler incontinent en grand nombre--- (1).

Changement prodigieux des Anglois & des François.

La levée du Siége d'Orléans fut le commencement de la décadence des affaires des Anglois. Depuis ce tems-là, il sembla que les François & les Anglois eussent reciproquement changé de caractére & de naturel. Ceux-ci se trouvérent saisis d'un esprit de crainte & d'étourdissement, & ceux-là, pleins d'une confiance qu'ils avoient presque entiérement perduë depuis les batailles d'Azincour, & de Verneüil. Quoi qu'après la levée du Siége, l'armée Françoise ne fût que d'environ six mille hommes, elle ne craignit point de poursuivre & de pousser vivement les Anglois, qui, bien qu'encore superieurs en nombre, se retiroient dans un désordre inconcevable. La consternation étoit si grande parmi eux, qu'ils ne sçavoient, pour ainsi dire, ce qu'ils faisoient. Au lieu de se tenir ensemble pour faire tête à leurs ennemis, ils s'amuserent à jetter de grosses Garnisons dans les Places qu'ils avoient conquises avant le Siége, aux environs de la Loire. Par-là, ils s'affoiblirent tellement, qu'ils ne se trouvérent plus en état d'attendre leurs ennemis qui les talonnoient. Comme ils craignoient une bataille, autant qu'ils l'avoient souhaitée auparavant, ils se retirérent assez loin, & donnérent aux François, le tems de reprendre ces Places l'une après l'autre. Le Comte de Suffolck fut fait prisonnier dans *Gergeau*, où il s'étoit renfermé avec quatre cens hommes seulement, par une imprudence qui ne pouvoit être que l'effet de la consternation, où la défaite de ses troupes l'avoit jetté. De toutes les Places de ces quartiers-là, *Baugenci* fut celle qui se défendit le plus long-tems : mais elle ne pût s'empêcher de suivre le sort des autres. Enfin, le trouble & la confusion étoient dans un tel dégré parmi les Anglois, que Charles, par l'avis de la Pucelle, prit la résolution d'aller se faire sacrer à Rheims. Cependant cette Ville étoit encore au pouvoir des Anglois. De plus, il falloit traverser plus de quarante lieuës du Païs ennemi, & se rendre maître de diverses Places dont, en tout autre tems, il n'auroit osé s'approcher : effet prodigieux de la

Les Anglois se retirent en désordre.

Le Comte de Suffolck est fait prisonnier.

Charles prend la résolution d'aller se faire sacrer à Rheims.

(1) Ce fragment de Lettre, qui est sans date, a été mis mal-à-propos dans le Recüeil des Actes Publics, parmi ceux de l'année 1428.

la terreur qu'une femme avoit inſpirée aux Anglois, & de la confiance qu'elle avoit donnée à leurs ennemis. HENRI VI. 1429.

Le Connétable de Richemont voyant la proſperité des affaires du Roi, rabattit beaucoup de ſa fierté. Juſqu'alors il s'étoit crû néceſſaire : mais ce qui venoit de ſe paſſer, lui fit comprendre qu'il pourroit bien être entiérement oublié, & qu'il perdroit l'occaſion de prendre part à la gloire que vrai-ſemblablement le Roi alloit acquerir. Dans cette penſée, il aſſembla tous ſes amis, & ayant formé un Corps de douze cens Chevaux, & de douze mille hommes de pied, il ſe mit en marche pour aller joindre le Roi qui étoit alors devant Baugenci. Le Duc de Bretagne conniva ſans doute à cette levée qui ſe fit dans ſon Païs, la révolution qui venoit d'arriver lui faiſant un peu changer ſes meſures. Pendant que le Connétable étoit en chemin, La Trimoüille, qui ne le ſouhaitoit point à la Cour, ſçut perſuader au Roi, qu'il venoit avec une nombreuſe armée, à deſſein de ſe rendre maître de ſa perſonne. Cette premiére impreſſion fit un tel effet ſur l'eſprit de Charles, qu'il fut ſur le point de quitter le Siége de Baugenci pour aller livrer bataille au Connétable. Mais ayant été mieux informé, il voulut bien le recevoir avec le ſecours qu'il amenoit. Ce ne fut pourtant qu'à des conditions très-mortifiantes pour un Prince de ce caractére. On exigea de lui, qu'il ne prétendroit point gouverner le Roi, & qu'il n'aſſiſteroit point à ſon Sacre où La Trimouille ne vouloit point être offuſqué.

Le Connétable lui amene des troupes.

Baugenci étant au pouvoir du Roi, il vint des avis dans l'armée, que les Anglois ſe raſſembloient dans la Beauce. Sur cette nouvelle, Charles ayant tenu Conſeil de Guerre, il fut unanimement réſolu de leur aller livrer Bataille. En effet, il n'y avoit point d'apparence d'entreprendre le voyage de Rheims, en laiſſant les ennemis derriére. L'armée que Charles avoit alors avec lui, conſiſtoit en dix mille hommes, y compris le Corps des troupes Bretonnes que le Connétable avoit amené. Mais de vingt-deux mille Anglois qu'il y avoit eu devant Orléans, il n'en reſtoit plus que ſix mille à Talbot qui avoit pris le commandement de l'armée après la priſe du Comte de Suffolck. Par une ſuite de l'étourdiſſement prodigieux où les Anglois ſe trouvoient depuis l'affaire d'Orléans, ils ſe laiſſérent ſurprendre près de *Patay* par l'armée Françoiſe qui parut à leur vûë, avant qu'ils en euſſent eu la moindre nouvelle. Ils n'eurent qu'à peine le tems de ſe mettre en Bataille. Ce fut même avec tant de déſordre & de confuſion, que leur réſiſtance ne fut que très-médiocre. Le ſeul Talbot maintint le combat, pendant quelque tems, par ſa valeur & par ſa conduite. Mais enfin ce Général ayant été fait priſonnier, l'armée Angloiſe fut miſe en déroute, avec perte de deux mille cinq cens hommmes. Fallſtoff ſe laiſſa entraîner par les fuyards, ſurpris d'une de ces terreurs ſoudaines qui ne laiſſent pas le tems de raiſonner, & qui peuvent arriver aux plus grands courages.

Talbot raſſemble 6000. hommes. Charles marche contre lui. Bataille de Patay où les Anglois ſont défaits, & Talbot fait priſonnier.

Si la lévée du Siége d'Orléans avoit donné une rude ſecouſſe aux affaires des Anglois; la défaite de Patay ne fut pas un coup moins accablant, ni moins funeſte pour eux. Par-là, le Régent ſe vit obligé de ſe tenir renfermé dans Paris, étant entiérement hors d'état de paroître en Campagne, pour s'oppoſer aux progrès de ſes Ennemis. Cependant Charles profitoit de ſes avantages. Loüis III. Duc d'Anjou, & Roi de Sicile, ſon Beau-frére,

Embarras du Duc de Betford.

Le Roi de Sicile va joindre Charles.

 étant

Henri VI. 1429. étant retourné de Naples, où il avoit fait un assez long séjour, lui amena, immédiatement après la Bataille de Patay, un renfort de plusieurs braves Officiers, qui l'avoient accompagné en Italie, & qu'il avoit ramenez en France.

Comme le nombre des Partisans du Roi Charles croissoit à mesure que ses affaires prenoient une face plus heureuse, il fit à Gien la revuë de ses Troupes, qui se trouverent augmentées jusqu'à quinze-mille hommes. Il en donna une partie au Connétable, pour aller faire une diversion en Normandie, ou plûtôt en vûë de l'éloigner sous ce prétexte honorable, afin qu'il n'assistât point au Sacre, ainsi qu'on n'en étoit convenu. Le Comte de *Perdriac* en prit une autre partie pour aller porter la Guerre en Guyenne. Ces deux détachemens ne faisoient ensemble que cinq-mille hommes. Avec les dix-mille qui lui restoient encore, Charles prit la route de Rheims, sçachant bien qu'il n'y avoit point d'Armée ennemie en Campagne, pour l'arrêter. En passant par la Bourgogne, il fit sommer Auxerre, qui promit de suivre l'exemple que les principales Villes de Champagne lui donneroient. Troye & Châlon se rendirent à la premiere sommation. Peu de jours après, les Habitans de Rheims chasserent la Garnison Angloise de leur Ville, & envoyérent des Deputez au Roi, pour lui en présenter les Clefs. Ainsi tout réüssissant à Charles, selon ses souhaits, il entra dans Rheims en triomphe, & s'y fit Sacrer peu de jours après. Cette cérémonie étant terminée, la Pucelle voulut se retirer, disant qu'elle n'avoit plus rien à faire, après avoir exécuté les ordres de Dieu. Mais le Roi la pressa tant, qu'enfin il lui persuada de demeurer.

Charles marche vers Rheims.

Plusieurs Villes se soumettent à lui.

Il entre dans Rheims & s'y fait Sacrer.

Il est tems présentement de voir ce qui se passoit en Angleterre, pendant la fatale revolution qui venoit d'arriver en France. La querelle subsistoit toûjours, entre le Duc de Glocester & le Cardinal de Winchester, qui étoit retourné à Londres. Comme la nouvelle Dignité de ce Prélat le rendoit plus fier qu'il n'avoit été auparavant, le Duc de Glocester prit occasion de cette même Dignité, pour lui causer une sensible mortification. La Fête de Saint George, Patron de l'Ordre de la Jarretiére, étant proche, le Cardinal y devoit officier en qualité d'Evêque de Winchester. Mais le Duc de Glocester & ses Partisans s'opposérent, soûtenant qu'il ne pouvoit posséder l'Evêché de Winchester avec la Dignité de Cardinal, sans une permission expresse du Roi. L'affaire ayant été portée au Conseil, il y fut résolu que, pour cette fois, le Cardinal s'abstiendroit de faire les fonctions d'Evêque de Winchester, & on lui députa deux Seigneurs pour l'informer de cette résolution. Le lendemain, il se presenta lui-même au Conseil, & demanda, sur quel fondement on le privoit de ses droits. On lui répondit, que c'étoit de peur de porter du préjudice aux prérogatives de la Couronne, & le Conseil persista dans la résolution du jour précédent. Par-là, le Cardinal eut occasion de connoître, que son Ennemi conservoit encore une grande supériorité sur lui.

Le Duc de Glocester attaque le Cardinal de Winchester, & lui fait recevoir une mortification.

Act. Publ. Tom. X. page 414.

Peu de tems après, ce Prélat reçût une Bulle du Pape qui l'établissoit son Légat en Allemagne, & Général d'une Croisade contre les Hérétiques de Bohême. Le but du Pontife étoit de tirer un puissant secours d'Angleterre, contre les Hussites. Il n'est pas même hors d'apparence que, comme il fa-

Le Pape nomme le Cardinal de Winchester, Légat

voriſoit beaucoup le Roi Charles, il avoit intention d'affoiblir l'Angleterre, en tirant beaucoup de Troupes & d'argent du Royaume, par le moyen de la Croiſade. Quoiqu'il en ſoit, le Cardinal ayant reçû cette Bulle, au commencement de Juin de cette année, quoiqu'elle fût datée du dix-huitiéme de Mars 1427, ou 28, préſenta au Roi & à ſon Conſeil une Requête, pour demander la permiſſion de faire publier la Croiſade. Il ſouhaitoit encore, qu'on lui donnât pouvoir de lever en Angleterre, cinq-cens Lances, & cinq-mille Archers, & de nommer les Généraux & les Officiers de cette Armée. Sa Requête ayant été examinée dans le Conſeil, il fut réſolu de lui en accorder une partie ſous les reſtrictions ſuivantes.

HENRI VI. 1429. d'une Croiſade contre les Huſſites. Le Cardinal demande la permiſſion de publier la Croiſade, & d'autres choſes.

Sponde. Act. Publ. Tom. X. pag. 419.

Que perſonne ne ſeroit obligé de contribuer de l'argent pour le ſervice de la Croiſade; mais que chacun donneroit ce qu'il jugeroit à propos. Que les ſommes qui proviendroient de ces dons volontaires, ſeroient miſes entre les mains de certains Commiſſaires nommez par le Conſeil. Que l'or ou l'argent ne ſeroit point tranſporté au-delà de la Mer, mais ſeroit employé dans le Royaume.

Le Conſeil l'accorde avec des reſtrictions. Juin. *Ibid. pag. 420.*

Que le Cardinal ne pourroit lever que deux cens-cinquante Lances, & deux-mille cinq-cens Archers. Que même cette permiſſion n'étoit accordée, qu'à condition que le Pape auroit des égards pour le Roi & pour le Royaume, & qu'il n'impoſeroit aucune Taxe, ni ſur les Laïques, ni ſur le Clergé.

Qu'aucun des Soldats qui ſervoient en France ne ſeroit enrollé, ni reçû parmi les Troupes de la Croiſade.

Que le Cardinal feroit voir au Conſeil, des ſûretez ſuffiſantes pour le retour de ces Troupes.

Qu'il s'employeroit efficacement, pour porter le Roi d'Ecoſſe à laiſſer l'Angleterre en repos, & à obſerver la Trêve.

Que, dans la publication de la Croiſade, il ſeroit dit expreſſément, que c'étoit avec le conſentement du Roi.

Que le Cardinal nommeroit les Officiers de ces Troupes, mais que le Roi leur donneroit leurs Commiſſions.

Qu'il en ſeroit de même, à l'égard du Connétable ou Commandant de cette Armée.

Que, ſi la Croiſade n'avoit pas lieu, l'argent donné par les Particulîers ne ſeroit point employé ſans l'approbation du Roi.

On peut voir par ces reſtrictions, combien le Conſeil étoit attentif à empêcher que le Pape n'exerçât dans le Royaume une autorité, dont ſes Prédéceſſeurs n'avoient que trop abuſé.

Cependant, la nouvelle de la Bataille de Patay étant portée en Angleterre, y cauſa une grande conſternation, & fit aiſément juger que le Regent avoit beſoin d'un prompt & puiſſant ſecours. Ainſi, ſans perdre un moment, le Conſeil ordonna de nouvelles levées, dont il réſolut de donner le Commandement au Chevalier Ratcliff, pour les conduire en France. Mais comme, dans la ſituation où les affaires de France ſe trouvoient, il y auroit eu de l'imprudence à envoyer des Troupes en Bohême, le Conſeil réſolut de faire quelque changement à ce qui avoit été accordé au Cardinal de Wincheſter. La néceſſité étant preſſante, on fit avec lui de nouvelles conventions,

On lêve des troupes en Angleterre pour les envoyer en France. Le Cardinal s'engage à ſervir en France, avec les troupes de la Croiſade.

HENRI VI. 1429. Juillet. *Act. Publ. Tom. X. pag. 422.* tions, par lesquelles il s'engageoit à servir en France, sous le Duc de Betford, jusqu'à la fin du mois de Décembre, avec les Troupes de la Croisade, à condition qu'elles ne seroient employées à aucun Siége.

Instructions du Duc de Betford à Garter. *Act. Publ. Tom. X. pag. 433.*

Peu de jours après, on vit arriver de France, *Garter* (1) Roi d'armes, avec des Instructions de la part du Régent, pour informer le Conseil de l'état des affaires en ce Païs-là. Voici la substance de ces Instructions.

I. Qu'il étoit nécessaire de hâter le départ des Troupes de Rateliff, & du Cardinal, & de faire sçavoir au Régent, le tems précis de leur embarquement.

II. Que le Dauphin (c'est ainsi que le Régent nommoit le Roi Charles) s'étoit rendu maître de Troye, de Châlon, & de plusieurs autres Villes, dont quelques-unes s'étoient renduës volontairement. Que ce jour-là même, 16. de Juillet, il devoit entrer dans Rheims, où il vouloit se faire Sacrer, & qu'ensuite, il avoit dessein de faire un puissant effort pour tâcher de se rendre maître de Paris; mais qu'il y trouveroit plus de difficulté qu'il ne pensoit.

III. Que le Duc de Bretagne avoit parfaitement rempli son devoir, & que, sans lui, la Ville de Paris seroit déja perduë. Que ce jour-là même, il étoit parti pour l'Artois, afin de faire avancer ses Troupes, & les joindre à l'armée Angloise.

IV. Que le Régent devoit partir dans deux jours, pour se rendre en Normandie, & en Picardie, où il assembleroit les Garnisons, en attendant les Troupes qui devoient arriver d'Angleterre.

V. Enfin le Conseil de France, supplioit très-humblement le Roi, de venir se faire Sacrer à Paris.

Sur ce dernier Article, il fut résolu, que le jeune Roi, qui étoit alors âgé d'environ huit ans, passeroit en France pour y être sacré: mais qu'auparavant, il seroit Couronné en Angleterre.

Henri VI. est couronné à Londres.

La Charge de Protecteur est supprimée.

En conséquece de cette résolution, la cérémonie du Couronnement se fit le 6. de Novembre. Six jours après, le Parlement, qui se trouvoit alors assemblé, ordonna que la Dignité de *Protecteur & de Défenseur de l'Eglise* seroit supprimée, mais que le Duc de Glocester conserveroit celle de *Premier Conseiller du Roi.* Ce fut un coup assez mortifiant pour ce Prince qui ne s'y étoit pas attendu. En effet, il sembloit que la cérémonie qu'on venoit de faire, n'ajoûtant rien à la capacité du Roi, le Royaume n'avoit pas moins besoin de Protecteur. Mais on prétendoit que la Charge de Protecteur ne pouvoit subsister avec la Dignité d'un Roi Couronné. Nous verrons dans la suite de ce même Régne, que cette Régle ne fut pas toûjours observée. Le Duc acquiesça pourtant de bonne grace à cette Ordonnance pour ce qui le regardoit, sans préjudice des droits du Duc de Betford son frere.

Charles continuë ses Conquêtes.

Pendant qu'en Angleterre, on avoit été occupé aux préparatifs du Couronnement, Charles avoit continué ses conquêtes en France avec une extrême rapidité. Cependant son Sacre l'avoit arrêté onze jours à Rheims. Si le Régent avoit eu alors une armée toute prête, il auroit pû aisément l'enfermer dans ce coin de la France, où il n'avoit encore que peu de Places environnées de Garnisons ennemies. Mais le Duc étoit alors en Picardie avec peu

(1) C'est le Nom qu'on donne en Angleterre au premier Heraut d'armes.

peu de troupes, attendant celles qui devoient arriver d'Angleterre. Ainsi Charles profitoit de l'avantage que l'éloignement de ce Prince lui procuroit. Les Habitans des Villes Angloises, étant pour la plûpart bien disposez pour lui, rien ne les empêchoit de lui donner des preuves de leur affection. La raison en est, que le Duc de Betford avoit été contraint d'affoiblir extraordinairemenent les Garnisons, pour en composer un Corps d'armée. Cela fut cause qu'en très-peu de tems Charles se rendit Maître de *Soissons*, de *Provins*, de *Château-Thierry*, de *Crépi*, & de quelques autres Places qui n'attendirent pas même qu'elles fussent attaquées, les Garnisons Angloises n'étant pas assez fortes pour empêcher les Bourgois de suivre leur inclination.

Plusieurs Villes se rendent volontairement à lui.

Cependant, le Duc de Betford ayant enfin reçû le secours qu'il attendoit, se mit en mouvement pour aller arrêter les progrès de son ennemi. Ce fut à Crépi que Charles apprit que ce Prince marchoit à lui pour le combattre. Peu de jours après, les deux armées se trouverent à une petite distance l'une de l'autre, dans une vaste plaine où rien ne les empêchoit d'en venir aux mains. Le nombre des troupes des deux côtez étoit à peu près égal. Mais comme le Roi étoit plus fort en Cavalerie, le Régent n'avoit garde de l'attaquer. D'ailleurs la situation de ses affaires demandoit qu'il ne combattit qu'avec avantage. Ce fut aussi dans cette vûë, qu'il fit bien retrancher son camp. Il esperoit que l'humeur impétueuse des François leur feroit commettre les mêmes fautes où ils étoient tombez à Verneüil, & en tant d'autres occasions, & qu'ils voudroient le forcer dans ses retranchemens, auquel cas il se promettoit une victoire infaillible. Mais pour cette fois, il fut trompé dans ses esperances. Charles devenu sage par tant d'exemples précedens, se contenta de le regarder, & de faire quelques tentatives pour l'attirer hors de ses lignes, sans vouloir risquer une attaque dont le succès lui paroissoit trop douteux. Enfin, voyant que les Anglois demeuroient fermes dans leur camp, il quitta le sien pour aller continuer ses conquêtes, sçachant bien que la plûpart des Places étoient portées à le recevoir. Le Régent le suivoit de près. Mais comme il ne vouloit rien hazarder, sans voir un avantage apparent, il eut la mortification de le voir entrer dans *Senlis*, *Beauvais*, *Compiegne*, *Creil*, *Pont-Saint-Maixance*, *Lagny*, *Bray*, *Gournay*, *Melun*, *Sens*. Toutes ces Villes ouvrirent leurs portes au Roi, parce qu'elles n'étoient plus retenuës par les Garnisons que le Régent avoit été obligé d'en tirer.

Le Régent reçoit du secours d'Angleterre & marche à lui.

Les armées sont fort proches l'une de l'autre,

& se séparent sans combattre.

Charles se rend maître de plusieurs Places.

D'un autre côté, le Connétable de Richemont, qui étoit en Normandie, ayant trouvé le moyen d'augmenter ses troupes jusqu'au nombre de huit mille hommes, s'étoit rendu maître d'Evreux, & menaçoit tout le reste de la Province. Le Duc de Betford craignant qu'il ne fît de plus grands progrès, y accourut incontinent, ne pouvant se résoudre à laisser perdre un Païs d'où il tiroit la plus grande partie de sa subsistance.

Le Connétable attaque la Normandie.

Le Régent marche au secours.

Pendant que le Duc de Betfort étoit occupé en Normandie, Charles maître de la Campagne de l'Isle de France, s'approcha de Paris, & alla camper à Montmartre. D'abord il fit publier une Amnistie pour les Parisiens, se persuadant qu'intimidez par ses conquêtes, ils prendroient les armes pour chasser les Anglois de la Ville. Mais le Régent y avoit laissé de si bons ordres, que personne ne branla. Enfin, voyant qu'il ne pouvoit rien attendre des Bourgeois, il fit attaquer le Fauxbourg Saint Honoré. Mais ses troupes

Charles fait une tentative sur Paris.

Il fait donner un assaut où la Pucelle est blessée.

HENRI VI. 1429.

y furent repouſſées avec une très-grande perte. La Pucelle, qui s'étoit beaucoup expoſée dans cet aſſaut, y fut bleſſée, & renverſée dans le foſſé. On la crut morte; mais ayant été retirée pendant la nuit, elle guerit de ſes bleſſures.

Il ſe retire à Bourges & le Régent à Paris.

La ſaiſon ne permettant plus aux armées de demeurer en campagne, Charles ſe retira, & alla paſſer l'Hyver à Bourges. Le Régent reprit auſſi le chemin de Paris, après avoir chaſſé le Connétable de toute la Normandie. Pendant l'Hyver, il emporta par eſcalade *Saint Denys* & *Lagni* qui incommodoient beaucoup les Pariſiens.

Priſe de Lagni & de S. Denis par les Anglois.

Diſpoſition du Duc de Bourgogne depuis le changement des affaires des Anglois.

Avant que de finir les événemens de cette année, il ne faut pas oublier de marquer quelles étoient les diſpoſitions du Duc de Bourgogne, depuis la révolution arrivée aux affaires des Anglois. Quelque grande que fût la proſpérité du Roi Charles, il ſentoit bien que ce n'étoit pas aſſez, s'il ne gagnoit un ennemi tel que le Duc de Bourgogne. En effet, ſi ce Prince avoit voulu aſſiſter les Anglois de toutes ſes forces, il n'y a point de doute, qu'il n'eût prévenu cette fatale révolution. Si même après la levée du Siége d'Orleans, il avoit pû ſe réſoudre à leur donner un ſecours proportionné à ſon pouvoir, il auroit encore fait pancher la balance de leur côté. Mais depuis quelque tems, il prenoit d'autres meſures. Sa politique lui dictoit, qu'en ſecourant trop puiſſamment les Anglois, il ſe donneroit des Maîtres fâcheux, ce qu'il avoit déja expérimenté dans l'affaire du Haynaut. Ainſi Maîtres pour Maîtres, il aimoit encore mieux voir des Princes de ſon Sang ſur le Trône de France, que des Etrangers. Mais il cachoit ſoigneuſement ſes ſentimens, de peur que les deux Partis n'en priſſent avantage contre lui. Il étoit manifeſte, qu'en témoignant trop ouvertement ſon penchant à quitter le parti des Anglois, il ſe ſeroit porté un grand préjudice. Le Roi Charles en ſeroit devenu moins ardent à s'accommoder avec lui, & peut-être le Duc de Betford auroit-il tâché de le prévenir en faiſant une Paix particuliere avec les François, ſans prendre ſoin de ſes interêts. C'étoit du moins ce que le Duc de Bourgogne avoit ſujet de craindre, dans la ſituation où les affaires des Anglois ſe trouvoient, depuis la Bataille de Patay. Il prit donc le parti de continuer à leur donner quelque ſecours, mais en même tems de laiſſer entrevoir à Charles, que ſon cœur n'étoit plus ſi ulceré. Il jugeoit, avec raiſon, qu'en ſuivant cette méthode il ſe feroit acheter plus cherement, ou qu'en tout cas, il pourroit demeurer ſur le pied où il étoit, juſqu'à ce qu'on lui offrît ce qu'il ſouhaitoit. Charles, ayant eu quelque connoiſſance de la diſpoſition où le Duc de Bourgogne ſe trouvoit à ſon égard, lui envoya des Archers ſecrets pour traiter avec lui. Mais le Duc ne jugea pas qu'il fût encore tems de ſe découvrir. Il craignoit que, ſi le Duc de Betford en étoit informé, il ne s'accommodât ſans lui avec Charles, au lieu que ſon deſſein étoit de faire ſa Paix particuliere aux dépens des Anglois. Les ſuites firent manifeſtement connoître, que s'étoit-là ſon intention. C'eſt une choſe certaine, que, dès ce tems-là, il avoit déja pris ſon parti, quoiqu'il ne jugeât pas à propos d'entamer ſi tôt cette négociation. C'eſt-là un exemple remarquable du peu de fermeté qu'il y a dans les Alliances qui paroiſſent le mieux cimentées. Triſte effet de la mauvaiſe foi, qui n'eſt que trop commune parmi les hommes, & dont les Princes en particulier ne ſont pas exempts. Comme, malgré leurs Traitez, ils ne peuvent ſe confier les uns aux autres, ils vivent dans une crain-

crainte continuelle d'être trompez par leurs Alliez. Dans cette penſée, comptant qu'ils peuvent en être abandonnez, ils tâchent de les prévenir, & ne font point un ſcrupule de violer leurs engagemens, quand ils eſpérent d'en retirer un avantage conſiderable. Qu'on parcoure toutes les Hiſtoires, tant anciennes que modernes, on n'y trouvera preſque point d'Alliance conſiderable qui n'ait été rompuë par quelque inſigne ſupercherie. Henri VI. 1429.

Il ſeroit difficile de bien exprimer le trouble, l'agitation, les plaintes, & les murmures, qu'il y avoit en Angleterre, depuis la révolution des affaires de France. Les uns accuſoient les Généraux de n'avoir pas fait leur devoir. D'autres n'apercevant aucune cauſe naturelle d'un changement ſi ſurprenant, ſoutenoient qu'il n'étoit arrivé que par la malice du Diable, qui s'étoit ſervi de la Pucelle pour le produire, & avançoient hardiment que cette fille étoit ſorciére. Enfin, il s'en trouvoit qui en rejettoient toute la faute ſur le Conſeil du Roi & ſur le Duc de Gloceſter. Ils les accuſoient, avec raiſon, d'avoir mal à propos entrepris l'affaire du Haynaut, dans un tems, où ſi toutes les forces d'Angleterre euſſent agi enſemble contre la France, elles auroient infailliblement achevé la conquête de ce Royaume. Enfin, on n'entendoit que des plaintes de tous côtez, chacun cherchant dans les fautes de ceux qui manioient les affaires publiques, la cauſe de cette funeſte révolution. Parmi tout ce qui ſe diſoit contre le Gouvernement, le Conſeil fit une particuliere attention au raiſonnement de ceux qui diſoient, qu'on avoit fait une très-grande faute en gardant ſi long-tems les Princes François, & en particulier les Ducs d'Orléans & de Bourbon priſonniers en Angleterre. Q'on ne pouvoit pas ignorer que le feu Roi n'eût tiré de grands avantages des diviſions des François. Que par conſéquent il auroit fallu renvoyer ces priſonniers dans leur patrie où vraiſemblablement ils auroient renouvellé leurs anciennes querelles. Au lieu qu'en les retenant en priſon, on avoit procuré à la France une tranquillité préjudiciable à l'Angleterre. Que du moins, ſi les Ducs d'Orléans & de Bourbon, euſſent été en France avec le Roi Charles, on auroit tiré du Duc de Bourgogne des ſecours plus conſiderables que ceux qu'il avoit fournis juſqu'alors. Enfin, qu'il étoit encore tems de relâcher ces deux Princes, & que dans l'épuiſement où l'Angleterre ſe trouvoit par la continuation d'une ſi longue Guerre, leurs rançons pourroient ſervir à rétablir les affaires ſur un meilleur pied. Ces raiſons paroiſſoient aſſez plauſibles. Mais d'un autre côté, les ordres du feu Roi à l'égard des priſonniers, étoient pour le Duc de Gloceſter & pour le Conſeil, une Loi qu'ils n'oſoient entreprendre de violer.

1430. Murmures en Angleterre. Pluſieurs trouvent mauvais qu'on n'ait pas relâché les Princes François.

Il y avoit pourtant à l'égard du Duc de Bourbon en particulier, des raiſons qui pouvoient porter le Conſeil à paſſer par-deſſus les ordres du feu Roi. En 1421. ce Prince priſonnier avoit fait avec Henri V. un Traité, par lequel il s'étoit engagé à jurer la Paix de Troye, à payer une certaine ſomme pour ſa rançon, & à livrer deux de ſes fils & ſes Places en ôtage, juſqu'à l'entiere exécution de ſes promeſſes. Henri V. étant mort avant que le Traité fût exécuté, il avoit été renouvellé avec quelque changement en 1428. & le jeune Henri avoit reçû, comme Roi de France, l'Hommage du Duc. Il ne manquoit plus que la ratification qui n'avoit été differée que par la crainte que le Peuple n'approuvât pas cette démarche. Enfin, en cette année 1430. on

Conventions pour la liberté du Duc de Bourbon. *Act. Publ. Tom. X. pag. 434.*

Henri VI. 1430. Elles ne sont pas executées. Ibid. pag. 438. Le Duc meurt en Angleterre. Pag. 452. Pag. 461.

on passa par-dessus toutes les difficultez, & le Traité fut ratifié. Mais il se rencontra dans l'exécution, des obstacles qui empêcherent que le Duc ne fût mis en liberté. Ce Prince mourut enfin en Angleterre, en 1433. après une captivité de dix-huit ans.

Une autre raison qui avoit encore porté le Conseil à traiter avec le Duc de Bourbon, c'étoit l'esperance que sa rançon serviroit aux frais du voyage du Roi qui étoit prêt à partir pour se rendre en France. Ce moyen ayant manqué, il fallut avoir recours à des emprunts qui marquoient assez l'épuisement du Trésor public, & avec quelle difficulté on trouveroit des fonds suffisans pour continuer la Guerre.

Henri va en France. Pag. 452.

Henri partit enfin le 24. d'Avril, étant accompagné de beaucoup de Noblesse, & particuliérement du Cardinal de Winchester qui avoit été revêtu du titre de *Principal Conseiller du Roi*, avec de très-grands appointemens. On s'étoit servi de cet honnête prétexte pour le tenir éloigné du Royaume, de peur qu'en l'absence du Roi, & sous la Régence du Duc de Glocester qui avoit été nommé *Gardien*, leur dissension ne produisît de fâcheux effets. Henri étant arrivé à Calais, n'y fit que peu de séjour. Il en partit incontinent pour se rendre à Rouën, où il passa presque tout le reste de l'année, pendant qu'on faisoit à Paris les préparatifs de son Sacre, qui ne purent être achevez qu'au mois de Decembre. Ce fut vers le milieu de ce mois, qu'il se rendit dans la Capitale, où il fut sacré le 17. avec toute la solennité que les circonstances du tems purent permettre.

Le Duc de Glocester Gardien du Royaume.

Henri est sacré à Paris.

Le Duc de Betford attache le Duc de Bourgogne aux interêts de l'Angleterre.

Pendant que le Roi fut à Rouën, le Duc de Betford n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à mettre ses affaires sur un meilleur pied. Il avoit pressenti les desseins du Duc de Bourgogne, & comme il en connoissoit parfaitement les conséquences, il ne négligea rien pour les prévenir. Il lui en coûta la Champagne & la Brie, ou du moins, les Places qu'il tenoit encore dans ces deux Provinces, qu'il fut obligé de lui livrer, pour l'affermir dans l'alliance de l'Angleterre. Mais en même tems, il se mit, par ce moyen, en état d'arrêter les progrès de Charles, qui les avoit déja poussez avec une merveilleuse rapidité.

Troisiéme mariage du Duc de Bourgogne.

Une autre chose contribua encore à retenir pour quelque tems le Duc de Bourgogne dans le parti des Anglois. Ce fut son troisiéme mariage avec Isabelle de Portugal, proche parente du Roi d'Angleterre, & qui n'avoit pas les mêmes liaisons avec le Roi Charles, que Bonne d'Artois qui l'avoit précedée. Ainsi, le Duc de Betford ayant reçû quelque secours du Duc de Bourgogne, se mit en campagne, & reprit dans l'Isle de France, plusieurs Places qui, bien que peu considerables par elles-mêmes, ne laissoient pas d'être importantes, par rapport aux incommoditez qu'elles causoient à la Capitale.

Le Régent fait quelques conquêtes.

Le Duc de Bourgogne fait assiéger Compiégne.

La Pucelle se jette dans la Place.

Bien-tôt après, le Duc de Bourgogne entra lui-même en France, à la tête d'une puissante armée. Il reprit d'abord *Torsy* & *Soissons*, après quoi il alla faire le Siége de Compiégne. Flavy commandoit dans cette Place, où il y avoit une nombreuse Garnison, & des vivres pour six mois. Au premier bruit de ce Siége, la Pucelle d'Orléans & Xaintrailles s'étoient jettez dans la Ville, non sans un secret dépit du Gouverneur, qui comprenoit aisément qu'ils venoient lui ravir la gloire de la défense.

Le

Henri VI. 1430.

Le vingt-cinquiéme de Mai, la Pucelle fit une ſortie, où elle combattit avec beaucoup de conduite & de fermeté. Enfin ſe voyant obligée de ſe retirer, elle ſe mit à l'arriére-garde, faiſant ferme de tems en tems, pour arrêter les ennemis qui la preſſoient. De cette maniére, elle mit tout ſon monde en ſûreté. Mais quand elle voulut rentrer dans la Ville, elle en trouva la porte fermée & le pont levé. On prétend que cela s'étoit fait par ordre du Gouverneur, qui étoit bien aiſe de la faire périr, en feignant d'ignorer qu'elle fût encore déhors. Mais c'eſt un fait qui n'eſt pas bien avéré. Quoiqu'il en ſoit, la Pucelle, ne voyant aucun moyen d'échapper à ceux qui la pourſuivoient l'épée aux reins, ſe rendit priſonniére au Bâtard de Vendôme, qui la céda ſur le champ au Comte de Ligni Général du Duc de Bourgogne. Le Duc de Betford ravi que cette proye fût entre les mains de ſes Alliez, la demanda au Comte de Ligni avec tant d'inſtance, que ce Général ne put la lui refuſer. Il en exigea pourtant une recompenſe proportionnée à l'importance d'une telle priſonniére. Quelque tems après la Place aſſiégée fut ſécouruë par le Comte de Vendôme qui y fit entrer des troupes & des munitions dans le tems qu'elle étoit comme réduite aux abois. Après cette action, le Comte de Ligni qui commandoit au Siége, ne voyant plus aucune apparence de réüſſir, le leva, & le Duc de Bourgogne qui s'étoit toûjours tenu à Noyon, ſe retira dans l'Artois.

Elle fait une ſortie & demeure priſonniére.

Elle eſt livrée au Duc de Betford.

Le Siége de Compiégne eſt levé.

Je paſſe ſous ſilence une infinité d'entrepriſes des deux partis, & divers petits combats qui contribuoient peu à la déciſion de l'affaire générale. Il ne ſera pourtant pas hors de propos de remarquer, que la prétenduë inſpiration de la Pucelle avoit fait une ſi forte impreſſion dans les eſprits des François, que le Maréchal de Bouſſac & Xaintrailles ſe laiſſérent ſurprendre par une ruſe, qui, ſans doute, n'auroit pas produit ſon effet, ſi elle n'eût pas été appuyée de cette prévention. Un Berger des environs de Roüen, étant allé trouver le Maréchal, lui dit que, par une révélation du Ciel, il connoiſſoit un certain chemin caché par où il les conduiroit juſque dans Roüen. Bouſſac ayant d'abord communiqué ſon ſecret à Xaintrailles, ils jugerent tous deux qu'il ne falloit pas négliger l'occaſion qui ſe préſentoit. Ainſi, dans la penſée où ils étoient qu'ils auroient Dieu lui-même pour conducteur, ils marcherent avec un Corps de troupes choiſies, à la ſuite de ce Berger qui les conduiſit dans une embuſcade où Talbot les attendoit. Leurs troupes furent taillées en piéces, & Xaintrailles demeura priſonnier entre les mains des Anglois.

Le Maréchal de Bouſſac & Xaintrailles ſe laiſſent dupper par un Berger.

Ils ſont battus & Xaintrailles eſt fait priſonnier.

Ce ſont là les évenemens les plus remarquables arrivez en France, pendant l'année 1430. par rapport à la guerre. Il faut préſentement voir ce qui ſe paſſoit en Angleterre.

Pendant l'abſence du Cardinal de Wincheſter, le Duc de Gloceſter lui ſuſcitoit des affaires qui ne lui cauſoient pas peu de chagrin. Le Duc fit entendre au Conſeil, que le Cardinal avoit deſſein de quitter le Roi, & de venir reprendre ſa place dans le Conſeil, en vûë d'exciter des troubles dans le Royaume: Que ſon intention étoit d'autant plus criminelle, qu'il prétendoit ſe ſervir de l'autorité du Pape, pour ſe dégager de l'obligation d'aſſiſter le Roi en France, & que c'étoit viſiblement ſoumettre les Ordres & les Réglemens du Conſeil à une Puiſſance étrangére. Sur cette plainte, le Conſeil

Le Cardinal de Wincheſter reçoit une nouvelle mortification.

Act. Publ. T. X. p. 472.

HENRI VI. 1430.

fit publier une Proclamation, pour défendre à tous les Sujets du Roi, de quelque condition qu'ils fussent, sur peine d'emprisonnement, d'accompagner le Cardinal s'il quittoit le Roi sans congé.

Trêve avec la Castille & avec l'Ecosse. *Ibid pag.* 473. *Pag.* 482.

Le huitiéme de Novembre, on conclut à Londres avec le Roi de Castille, une Trêve d'un an, qui devoit commencer le 1. de Mai 1431.

Vers le milieu du mois de Décembre, les Ambassadeurs d'Angleterre signérent à Edimbourg, une Trêve de cinq ans avec l'Ecosse, à commencer du même jour que celle qu'on venoit de conclurre avec la Castillé.

1431. Le Duc de Betfort se détermine à faire juger la Pucelle.

La Pucelle étant entre le mains des Anglois, depuis le Siége de Compiégne, le Duc de Betford avoit donné ordre qu'on la conduisît à Rouën, où il avoit dessein de la sacrifier à la vengeance qu'il croyoit duë à la Nation Angloise. Il entroit sans doute beaucoup de politique dans cette résolution. Toute la France étoit imbuë de la pensée que cette fille étoit envoyée de Dieu, & les soldats Anglois étoient prévenus qu'en combattant contre elle, ils avoient à faire au Démon. Par tout où elle se trouvoit, ils croyoient les troupes Françoises invincibles. Du moins, on ne peut attribuer à aucune autre cause, la terreur qui s'étoit emparée de leurs ames, & le changement prodigieux qui s'étoit fait en eux, à cet égard. Il étoit donc de la derniére importance de les détromper. La prise de la Pucelle avoit déja commencé à produire cet effet. On en concluoit assez naturellement que, si elle avoit agi par les ordres de Dieu, il n'y avoit point d'apparence qu'elle fût tombée dans une pareille disgrace. Mais pour confirmer cette première impression, il n'étoit pas inutile de faire entendre aux Anglois intimidez, quelle n'avoit rien fait que par voye d'enchantement & de sortilége. Peut-être, le Duc de Betford en étoit-il lui-même persuadé, comme on peut l'inférer des termes de la Lettre qu'il écrivit au Roi dont on a vû un fragment. Quoiqu'il en soit (car je ne prétens ni accuser, ni excuser le Prince) que ce fût par politique ou par vengeance, il fit en sorte, que le Roi, par l'avis de son Conseil de France, ordonna qu'on fît le procès à Jeanne d'Arc, comme à une sorciére. Siuvant cet ordre, elle fut livrée à des juges Ecclésiastiques, qui, après un long examen, la condamnérent comme Herétique, à faire pénitence au pain & à l'eau, tout le reste de sa vie. Quelque tems après, sous prétexte d'une rescidive dans ses premiéres erreurs, elle fut jugée une seconde fois par les mêmes Juges qui la livrérent au bras séculier, pour être brûlée toute vive. Cette Sentence fut exécutée dans le vieux Marché de Rouën, le 30. de Mai 1431.

Elle est condamnée à une prison perpetuelle, & puis à être brûlée.

Diverses opinions sur cette fille.

Ce sont là les faits dont les François & les Anglois conviennent. Personne ne peut encore nier, que cette fille n'ait fait de grandes actions, & qu'elle n'ait inspiré du courage aux uns, & de la terreur aux autres. Mais les François attribuent ce qui paroit de merveilleux dans cette fameuse fille, à la puissance immédiate de Dieu, & les Anglois aux artifices du Diable. Qui en croira-t-on ? Peut-être s'éloignent-ils également de la vérité, & c'est aussi un troisiême sentiment qui ne manque pas de raisons plausibles. Comme l'examen de ces trois opinions demande une assez longue discussion qui interromproit trop longtems le fil de l'Histoire, on ne peut s'y arrêter ici. Ceux qui souhaiteront d'être particuliérement instruits sur ce sujet, pourront lire une Dissertation qui sera mise à la fin de ce Régne, dans laquelle on tâchera de donner à cette matiére tout le jour dont elle est capable.

Quelques avantages que le Roi Charles eût remportez, il ſe voyoit peu en état de continuer la guerre. Les Villes qu'il avoit conquiſes étoient pour la plûpart ruïnées, & par conſéquent incapables de lui donner de grands ſecours. D'ailleurs, comme elles s'étoient volontairement renduës, il n'avoit garde de les preſſer, de peur qu'elles ne repriſſent le parti des Anglois. Elles auroient pu le faire avec la même facilité, parce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'y mettre des Garniſons aſſez fortes pour les tenir en bride. D'un autre côté, les Anglois abbatus par tant de pertes ne ſe trouvoient pas mieux en état de tenir de grandes armées en campagne. Ainſi, pendant le reſte de cette année, la guerre ne ſe continua que par des partis, & des ſurpriſes de Places; dont la plûpart étoient aſſez mal gardées.

HENRI VI. 1431.

Extrême foibleſſe des deux Rois.

Cet fut de cette maniére que les François ſe rendirent maîtres de Chartres, par le moyen d'une charrette chargée de vin, qu'ils firent renverſer Pendant qu'elle étoit ſous la herſe. D'un autre côté les Anglois ſe ſaiſirent de Montargis par une intelligence qu'ils avoient avec une fille de la Ville, qui porta un Barbier ſon amant, à les introduire dans la Place.

Les François ſurprennent Chartres.

Loré, Capitaine François fit une courſe juſqu'aux portes de Caën, pendant la foire de cette Ville, & enleva deux mille perſonnes, avec un très-grand butin. Enſuite, il ſe retira dans *Silley* petite Ville du Maine, où il fut inveſti par le Comte d'Arundel. Mais le Duc d'Alençon étant promptement accouru à ſon ſecours, obligea les Anglois à ſe retirer.

La foire de Caën eſt pillée.

Cette même année, Xaintrailles & Gaucour, qui ravageoint la Normandie, furent battus & faits priſonniers. Un parti Anglois enleva auſſi *Villeneuve-lez-Sens* aux François. C'eſt là tout ce qui ſe paſſa de conſidérable en France, entre les deux partis. Mais il y eut en Lorraine un affaire plus importante, dans laquelle le Roi Charles, & le Duc de Bourgogne ſe trouverent intéreſſez, & dont, par cette raiſon, il ne ſera pas inutile de dire un mot en paſſant.

Autres exploits des deux partis.

Loüis Cardinal de Bar, & marquis de Pont-à-Mouſſon, étant le dernier mâle de la Maiſon de Bar, ſes Neveux, enfans d'Yoland ſa ſœur, Reine d'Arragon, devoient être ſes Heritiers. Entre ces Enfans, Yoland d'Arragon avoit épouſé Loüis II. Roi de Sicile & Duc d'Anjou, & en avoit eu trois fils; ſçavoir, *Loüis, René*, & *Charles*. De ces trois Princes, le Cardinal Duc de Bar choiſit René pour le faire ſon Héritier. De plus, il lui fit épouſer Iſabelle, troiſiéme fille de Charles Duc de Lorraine, qui n'avoit point d'enfans mâles. On prétend que les deux ſœurs aînées d'Iſabelle avoient renoncé à la ſucceſſion du Duc leur Pére. René étant devenu Duc de Bar, par la mort du Cardinal ſon Oncle, voulut auſſi ſe mettre en poſſeſſion de la Lorraine, après le décès du Duc ſon Beau-pere. Mais Antoine, Comte de Vaudemont, fils de Frideric, frere cadet du Duc Charles, lui diſputa cette ſucceſſion. Ce fut là le ſujet de la Guerre qui s'alluma entre ces deux Princes, dans laquelle le Roi Charles ſoûtenoit le parti de René ſon Beau-frere, & le Duc de Bourgogne, celui du Comte de Vaudemont. Le deuxiéme de Juillet de cette année, les deux Concurrens ſe livrérent à *Bulegneville*, une ſanglante Bataille, dans laquelle René fut vaincu, fait priſonnier, & conduit à Dijon. Il y eut douze-cens François de tuez dans ce Combat. Cette perte contribua ſans doute à empêcher le Roi Charles de continuer ſes progrès.

Guerre de Lorraine.

L'affaire touchant l'Evêque de Wincheſter, que le Duc vouloit faire perdre

HENRI VI. 1431. dre au Cardinal, avoit été plûtôt suſpenduë, que terminée en 1429. par l'ordre que le Conſeil avoit donné au Prélat de s'abſtenir pour cette fois-là, de faire les fonctions d'Evêque, à la Fête de S. George. Le Duc de Glocester, voulant profiter de l'abſence du Cardinal, qui étoit à Paris avec le Roi, fit enſorte que, vers la fin de cette même année, cette affaire fut remiſe ſur le tapis. Le ſixiéme de Novembre, le Procureur Général du Roi, s'étant préſenté devant le Conſeil, requit que le Cardinal fût privé de ſon Evêché, ſoûtenant que par les Loix du Royaume, un même homme ne pouvoit pas être Cardinal & poſſéder un Evêché en Angleterre. Il appuya ſa requiſition ſur les exemples de *Simon Langham*, & de *Robert Kilwarbi*, autrefois Archevêques de Cantorberi, qui ayant été faits Cardinaux, avoient renoncé à l'Archevêché. Dès qu'il eût achevé de parler, le Duc de Glocester, s'adreſſant à l'Evêque de Worcester, le requit de dire, ſur le Serment de fidélité, qu'il avoit prêté au Roi, s'il n'étoit pas vrai, que le Cardinal avoit obtenu du Pape, une exemption de la Juriſdiction de l'Archevêque de Cantorberi, pour ſoi-même, pour la Ville, & pour tout le Diocèſe de Winchester. Son but étoit de faire voir par-là, l'inconvenient qu'il y avoit à ſouffrir, qu'un Cardinal poſſédât un Evêché en Angleterre. L'Evêque de Worcester répondit, après s'être un peu fait prier, que l'Evêque de Lichfield, étant à Rome, avoit demandé & obtenu cette exemption pour le Cardinal qui l'avoit rembourſé de tous les frais, & qu'il tenoit cela de la propre bouche de ce Prélat. Cette affaire ayant été long-tems débattuë, à cauſe des deux partis qu'il y avoit dans le Conſeil, il fut enfin réſolu, qu'avant que de rien décider, le Cardinal ſeroit oüi, & qu'on conſulteroit les Juges du Royaume ſur cette matiére. Ainſi, il ne fut pas encore poſſible au Duc de Glocester de parvenir à ſon but.

Tentative pour faire perdre au Cardinal de VVinchester ſon Evêché.

Conférence pour la Paix.

Pendant que Henri étoit en France, le Pape Eugene II. ſucceſſeur de Martin V. y avoit envoyé le Cardinal de Sainte-Croix, pour tâcher de porter les deux Rois à la Paix. Ce Légat avoit enfin obtenu qu'ils envoyeroient leurs Ambaſſadeurs à Auxerre. Mais cette Aſſemblée fut ſans fruit. On n'entra pas même en conférence, parce que, s'il en faut croire les Auteurs François, les Ambaſſadeurs d'Angleterre ne voulurent pas reconnoître ceux de Charles, pour Ambaſſadeurs de France. On fixa pourtant le 31. de Mars de l'année ſuivante pour ſe raſſembler : mais ce fut inutilement, parce qu'on négligea de marquer un lieu pour y tenir le Congrès. La Cour d'Angleterre avoit pourtant nommé pour Plénipotentiaires, l'Evêque de Rochester & quelques autres.

Act. Publ. Tom. X. pag. 500.

1432. Henri repaſſa en Angleterre, au commencement de l'année 1432, étant âgé de dix ans accomplis. Comme ſon voyage en France n'avoit pas produit de grands effets, ſon retour ne cauſa aucun changement dans ſes affaires. Elles étoient toûjours dirigées par le Duc de Betford en France, & par le Duc de Glocester en Angleterre. Ce n'étoit pas un petit fardeau pour ces deux Princes, que le Gouvernement de deux Royaumes, dans un tems où les affaires du Roi tendoient manifeſtement à leur ruïne. Le Duc de Betford avoit à ſe tenir continuellement ſur ſes gardes, pour réſiſter à des Ennemis, qui, depuis quelque tems, étoient devenus très-formidables. Ce n'étoit pourtant qu'un petit embarras, au prix de celui que lui cauſoit la défiance perpétuelle

Henri retourne en Angleterre.

Etat fâcheux du Duc de Betford en France.

perpétuelle où il étoit, à l'égard de ſes propres amis, ou de ceux qui feignoient de lui être affectionnez. Les démarches équivoques du Duc de Bourgogne, l'inquiétoient avec raiſon. Le Duc de Bretagne n'étoit pas un ami plus aſſuré. Enfin, depuis la décadence des affaires des Anglois, les Villes qui ſembloient tenir leur parti, ne demeuroient fidéles qu'à proportion des Garniſons qu'ils y tenoient. Une fâcheuſe expérience avoit fait connoître au Régent cette vérité. Paris même, cette Ville capitale, dont pour ainſi dire tout dépendoit, n'étoit pas aſſez bien diſpoſée, pour qu'on pût compter ſur ſa fidélité, ou du moins ſon attachement aux intérêts de l'Angleterre, dépendoit uniquement de celui du Duc de Bourgogne. Ajoûtons à cela, le peu de ſecours d'hommes & d'argent, que le Duc de Betford recevoit d'Angleterre, dans un tems où il lui auroit été le plus néceſſaire. Pour comble de malheur, le Régent ſe trouvoit preſque ſeul chargé du poids des affaires, tant militaires que politiques, la plûpart de ceux qui l'avoient aſſiſté au commencement de ſa Régence, étant morts ou priſonniers entre les mains des Ennemis. Dans cet embarras, il prit le parti de faire propoſer au Roi Charles, l'échange de Talbot avec Xaintrailles, & ſa propoſition fut acceptée. Comme il n'oſoit quitter Paris, & que la Guerre ſe faiſoit en pluſieurs endroits du Royaume, il ne pouvoit ſe paſſer d'un Général tel que Talbot, quoique, pour l'avoir, il fût obligé d'en donner un aux Ennemis, qui ne lui étoit pas inférieur.

Echange de Talbot avec Xaintrailles.

Act. Publ. Tom. X. page 507.

Continuation de la querelle entre le Duc de Glocefter, & le Cardinal.

Si les affaires des Anglois étoient en France ſur un mauvais pied, elles n'étoient pas en meilleurs termes en Angleterre. On ne tiroit qu'avec peine des Subſides du Parlement, pour continuer une Guerre ruïneuſe, dont on commençoit à ſe laſſer, depuis qu'elle ne proſpéroit plus comme auparavant. D'un autre côté, la querelle entre le Duc de Gloceſter & le Cardinal ſubſiſtoit toûjours, avec plus d'aigreur que jamais, & commençoit à tourner mal pour le premier. Dans le Parlement de l'année précédente, le Cardinal avoit trouvé le moyen de mettre les Communes dans ſes intérêts, & de donner par-là une ſenſible mortification à ſon Ennemi. Cette Chambre, voulant lui donner des marques de ſa faveur, avoit préſenté une Adreſſe au Roi, pour le prier de vouloir, en conſidération des grands ſervices que le Cardinal avoit rendus à l'État, lui donner des Lettres d'abolition, pour tout ce qu'il pouvoit avoir fait de contraire aux Loix, particuliérement par rapport aux Statuts de *Præmunire*. Ce fut pour le Cardinal un coup de partie, puiſque la demande des Communes ayant été accordée, il ſe vit à couvert de toute pourſuite. Cependant le Duc de Gloceſter ne ſe tint pas pour vaincu. Il ſe vanta que, malgré cette Amniſtie, il avoit des preuves en main pour faire condamner le Cardinal comme coupable de haute trahiſon, crime qui ne pouvoit être cenſé contenu dans les Lettres de Pardon. Le Cardinal, qui étoit alors en Flandre pour les affaires du Roi, ſe rendit promptement à Londres, ſans en avoir demandé la permiſſion, & par-là, il fournit à ſon Ennemi un prétexte de faire ſaiſir ſon bagage. Dès le lendemain de ſon arrivée, il entra dans la Chambre des Seigneurs, & dit qu'il venoit ſe juſtifier des crimes, dont on prétendoit le charger, & faire connoître ſon innocence contre quiconque voudroit ſe déclarer ſon accuſateur. Le Duc de Gloceſter n'ayant pas jugé à propos de ſoûtenir ce qu'il avoit avancé, on répondit au

Le Cardinal gagne du terrain ſur ſon Ennemi.

HENRI VI. 1432.

Prélat que, perſonne ne ſe préſentant pour l'accuſer, on le reconnoiſſoit pour un fidéle Sujet. Il remercia la Chambre de cette Déclaration, & demanda qu'on lui en fît expédier un Acte autentique, ce qui lui fut accordé. Enſuite il ſe plaignit, qu'à ſon arrivée à Sandwich, ſon Bagage avoit été ſaiſi, & il en demanda la reſtitution. Il ſoûtint que la ſaiſie avoit été faite ſans cauſe, & offrit de prêter ſix-mille livres Sterling au Roi, pour ſix ans, ſous la condition que ſi, pendant ce tems-là, cette ſaiſie paroiſſoit fondée en droit, la ſomme prêtée ſeroit confiſquée au profit du Roi. Il offrit encore de lui prêter une pareille ſomme, & de différer la demande de treize mille marcs qui lui étoient dûs d'ailleurs, à condition qu'on lui aſſignât le payement du total ſur le premier Subſide qui ſeroit accordé au Roi. Son but étoit de faire voir quels égards il avoit pour l'indigence du Roi & du Peuple. Ses offres furent acceptées, & tout ce qui avoit été ſaiſi lui fut rendu. Ainſi, bien loin que le Duc de Gloceſter pût faire du mal à ſon Ennemi, il eut la mortification de lui voir donner des applaudiſſemens par les deux Chambres. Cependant cette diviſion produiſoit de très-mauvais effets. Comme le Duc de Gloceſter avoit des amis & des partiſans dans le Conſeil, l'oppoſition qui ſe trouvoit ordinairement entre les deux partis, ne pouvoit que porter un grand préjudice aux affaires du Roi. Pendant que le Duc & le Cardinal ne penſoient qu'à leurs affaires particuliéres, la Guerre de France étoit négligée, quoiqu'il eût été plus que jamais néceſſaire de faire les plus grands efforts pour la ſoûtenir.

Indolence du Roi Charles.

Si l'Angleterre avoit ſçû profiter de ſes avantages, elle avoit une occaſion aſſez favorable pour réparer une partie de ſes pertes. Le Roi Charles languiſſoit entre les bras d'*Agnès Sorel* ſa Maîtreſſe, & laiſſoit à ſes Miniſtres & à ſes Généraux le ſoin de ſes plus importantes affaires. Rien ne le touchoit que les plaiſirs. Ce n'étoit qu'avec une extrême répugnance qu'il donnoit quelques momens aux ſoins de la Guerre & des affaires Politiques. Dans l'impatience où il étoit de reprendre les divertiſſemens que ces ſoins importuns lui faiſoient interrompre, il ne cherchoit qu'à ſe repoſer ſur autrui, de tout ce qui pouvoit l'embarraſſer. La Trimoüille ſon Favori étoit généralement accuſé de l'entretenir dans cette nonchalance. Mais les plus clairvoyans ne laiſſoient pas de s'apercevoir que le Roi commençoit à ſe dégoûter de lui, & qu'il ſentoit du chagrin de ſe voir ſous un joug qu'il s'étoit lui-même impoſé. Le Connétable, quoiqu'abſent, en fut bien-tôt informé.

Troubles dans ſa Cour.

Il avoit de trop bons eſpions à la Cour, pour qu'une choſe ſi importante lui pût être long-tems cachée. Comme il étoit d'un naturel altier & emporté, il n'avoit ſouffert qu'avec indignation de ſe voir primé par la Trimoüille, & il avoit formé le deſſein de le traiter de la même maniére qu'il avoit traité Louvet, de Giac, & Beaulieu. Dès qu'il ſçût que le Roi ne regardoit plus la Trimoüille du même œil qu'auparavant, il ne balança plus à mettre la main à l'œuvre. Mais comme, en ruïnant ce Favori, il ne ſe ſentoit pas aſſez bien dans l'eſprit du Roi pour pouvoir eſpérer d'occuper ſa place, il forma le projet d'introduire dans ce même poſte, Charles d'Anjou frere de la Reine. Etrange projet d'entreprendre d'ôter avec hauteur un Favori à un Prince, & de lui en donner un autre malgré lui, ou du moins ſans le conſulter! Dès que le Connétable eût fait toutes ſes cabales à la Cour, & que tout ſe trouva prêt

pour

pour l'exécution, la Trimoüille fut enlevé de son lit, dans la propre Maison du Roi, qui étoit alors à Chinon, & conduit en prison à Montrésor. Charles frémit à cette nouvelle, & voulut d'abord courir à la vengeance. Mais quand il vit tous les Princes de son sang, & tous les Grands de sa Cour se déclarer contre la Trimoüille, il n'osa passer plus avant. Il se ressouvint avec frayeur, de la Ligue qui s'étoit formée contre lui, lorsqu'il avoit voulu soûtenir Louvet, & il en craignit une semblable. D'ailleurs, son dégoût pour le Favori, qui ne l'étoit plus que de nom, se joignant à cette raison de politique, il n'eut pas beaucoup de peine à l'abandonner. Charles d'Anjou se présenta pour le consoler, & y réüssit parfaitement, selon le projet du Connétable. Ainsi ce Prince devint Favori, & la Trimoüille fut oublié.

HENRI VI. 1432.

La Trimoüille est ruïné,

& Charles d'Anjou devient Favori du Roi.

Il est facile de juger qu'un Prince du caractere de Charles, qui n'aimoit rien moins que la Guerre, & qui s'en éloignoit autant qu'il lui étoit possible, n'auroit pas été fort redoutable au Duc de Betford, si les secours que celui-ci recevoit d'Angleterre, eussent été assez grands pour le mettre en état de faire quelque entreprise considerable. Mais depuis quelque tems, il ne pouvoit plus mettre d'armée en campagne sans dégarnir ses Places, & les exposer, ou à être surprises, ou à la tentation de suivre l'exemple de celles qui s'étoient volontairement données au Roi Charles.

Dès la fin de l'année precédente, Foucaut lui avoit enlevé Lagni, Place souvent prise & reprise, & que le voisinage de Paris rendoit extrêmement importante. Peu de tems après, le Régent avoit tenté de la reprendre, mais il n'avoit pas réüssi. Au commencement de cette année, le Maréchal de l'Isle-Adam, & le Comte d'Arundel l'avoient attaquée inutilement. Une vigoureuse sortie que la Garnison avoit faite, les avoit mis dans la necessité d'abandonner leur entreprise. Enfin, au commmencement du mois d'Août, le Duc de Betford alla lui-même en faire le Siége, avec une armée de six mille hommes. Mais le 10. du même mois, le Bâtard d'Orléans y fit entrer un convoi, malgré les précautions, & la vigilance du Duc, après quoi il se retira, & passa la Marne. Cette marche ayant fait craindre au Duc qu'il n'eût quelque intelligence dans Paris, il leva brusquement le Siége, pour prévenir ses desseins. Ainsi cette Place fut assiégée trois fois inutilement dans l'espace de sept ou huit mois.

Prise de Lagni par les François.

Lagni inutilement assiégée par les Anglois.

D'un autre côté, un petit Corps de François, tiré des Garnisons voisines de la Loire, avoit surpris Montargis. Mais comme le Château se défendit vigoureusement, les François ne pouvant ni le forcer, ni garder la Ville, se virent contraints de se retirer. En Normandie, douze cens Anglois investirent La Hire dans Louviers; & après un blocus qui dura trois mois, l'obligerent enfin à capituler.

Les François surprennent Montargis, & l'abandonnent.

C'étoient des évenemens de peu de conséquence. Mais le 13. de Novembre il en arriva un dont les suites furent plus considerables. Ce fut la mort d'Anne de Bourgogne, Duchesse de Betford. Cette perte ne fut pas particuliere au Duc son époux. Elle devint commune à tous les Anglois, puisqu'elle rompit le lien qui unissoit ensemble les Ducs de Betford & de Bourgogne, & que la froideur qui succeda à leur union fut très-funeste à l'Angleterre.

Mort de la Duchesse de Betford.

Le Concile de Bâle étoit assemblé depuis l'année précédente, sans que l'Angleterre y eût envoyé des Ambassadeurs. Sur la fin de cette année, le Pa-

Ambassade au Concile de Bâle.

HENRI VI. 1432. *Act. Publ. Tom. X. pag. 519.*

pe, & le Concile qui se disputoient la prééminence, ayant envoyé, chacun à part, des Légats au Roi, le Conseil nomma pour Ambassadeurs au Concile l'Archevêque d'Yorck, l'Evêque de Rochester, le Comte de Hungtinton, & plusieurs autres.

1433. Soulevement en Normandie, qui fait perdre Dieppe & Harfleur aux Anglois.

Au commencement de l'année 1433. il y eut en Normandie un dangereux soulévement qui n'auroit pas été moins funeste aux Anglois, que la levée du Siége d'Orléans, si, par leur diligence, ils n'eussent prévenu de bonne heure une partie du mal qui en pouvoit arriver. Soixante mille Païsans de cette Province ayant pris les armes, s'étoient séparez en deux Corps, dont l'un qui étoit de quarante mille hommes avoit pris la route du Vexin, & l'autre avoit marché vers Caën. Si Charles avoit eu assez proche de là une armée pour les appuyer, il n'y a point de doute qu'il ne se fût rendu maître de toute la Normandie. Les Revoltez s'emparerent d'abord de Caën, de Harfleur, de Dieppe, & de Lillebonne. Vraisemblablement, ils auroient fait des progrès encore plus considerables, si, avec une extrême diligence, le Comte d'Arundel n'eût marché contre ceux qui s'étoient assemblez dans le Vexin. Comme ces gens-là se trouvoient sans aucun Chef de consideration, ils se laisserent surprendre pendant la nuit, & lui cederent aisément une victoire moins glorieuse pour lui, qu'avantageuse à son Maître. Ceux de Caën, quoi qu'en plus petit nombre, lui auroient donné plus de peine, parce que le Maréchal de Rieux s'étoit allé mettre à leur tête. Mais la nouvelle de la défaite de leurs compagnons les ayans épouvantez, ils se retirerent à la file dans leurs maisons. Le Maréchal, se voyant ainsi abandonné, prit avec lui une troupe des moins timides, & alla se jetter dans Dieppe. Cependant Arundel, profitant de leur consternation, trouva le moyen de regagner Caën & Lillebonne. Mais Dieppe, & Harfleur, Places très-importantes, demeurerent aux François.

Second mariage du Duc de Betford, avec Jaqueline de Luxembourg.

Dans cette même année, un autre évenement contribua encore à déranger de plus en plus les affaires des Anglois. Le Duc de Betford étant veuf, épousa, au mois de Mars, *Jaqueline de Luxembourg*, fille de Jacques de Luxembourg Comte de Saint Pol. Le Duc de Bourgogne se sentit extrêmement offensé, de ce que ce mariage s'étoit fait sans sa participation. Il croyoit que le Duc de Betford auroit dû marquer plus de consideration pour lui, puisque, outre la raison des divers liens qui les unissoient ensemble, il épousoit la fille d'un de ses Vassaux. Il n'y a point de doute, que le Duc de Betford, qui étoit très-sage, & très-circonspect, n'eût eu de bonnes raisons pour précipiter son mariage sans le communiquer au Duc de Bourgogne. Quoiqu'il en soit, comme il avoit un grand interêt de ménager ce Prince, il lui fit faire quelques civilitez par le Cardinal de Winchester, qui moyenna même une entrevûë à S. Omer, où les deux Princes se rendirent au mois d'Avril. Mais une malheureuse dispute sur la préséance empêcha leur reconciliation, & les fit séparer fort aigris l'un contre l'autre. Ces deux Princes s'étoient souvent trouvez ensemble, sans qu'il y eût eu aucun differend entr'eux sur le pas. Mais il y avoit de la necessité pour le Duc de Bourgogne, d'en faire naître quelqu'un dans le tems dont nous parlons, afin de colorer les démarches qu'il avoit dessein de faire. Il reconnoissoit le Roi Henri pour Roi de France, & le Duc de Betford pour Régent, & pour oncle du Roi régnant; comment donc pouvoit-il prétendre avoir la préséance sur lui?

Cause d'une broüillerie entre les Ducs de Betford, & de Bourgogne.

Pen-

Pendant cette année, il ne se passa rien qui fût d'une grande importance par rapport à la Guerre. Charles sembloit avoir entiérement abandonné le soin de ses affaires, pour mieux goûter les plaisirs de l'amour & du repos. Le Duc de Betford étoit foible ; & comme il ne recevoit plus de secours d'Angleterre, il pensoit moins à faire des conquêtes, qu'à conserver ce qu'il possedoit. Cependant, bien que le Duc de Bourgogne minutât déja une Paix particuliére avec Charles, il crut qu'elle en seroit d'autant plus avantageuse, s'il pouvoit la faire les mains garnies. Dans cette vûë, il se rendit maître de *Saint Valery* que Gaucour avoit surpris. La Ville de *Ham* défenduë par le Bâtard d'Orléans, & par Xaintrailles avec *Laon* & *Provins*, tombérent aussi entre ses mains. D'un autre côté, le Comte d'Arundel ayant assiégé *Silley-le-Guillaume* dans le Maine, le Connétable de Richemont lui fit lever le Siége. Mais les François s'étoient à peine retirez, que le Comte Anglois retourna devant la Place & l'emporta.

HENRI VI. 1433. Le Duc de Bourgogne enlève quelques Places aux François.

Pendant ce tems-là, le Conseil d'Angleterre pensoit plus aux moyens de faire la Paix, qu'à recouvrer ce que le Roi avoit perdu en France. Le Duc d'Orléans, qui étoit encore prisonnier à Londres, en avoit fait les premiéres propositions, & avoit offert de travailler de tout son pouvoir à cet Ouvrage de la perfection duquel dépendoit sa liberté. Pour parvenir à son but, il avoit offert de faire aller à Calais, ou en tel autre Lieu que le Conseil choisiroit, la Reine Douairiére de Sicile, Charles d'Anjou son Fils, le Duc de Bretagne, avec les Comtes de Richemont & de Saint Gilles ses Fréres, le Duc d'Alençon, les Comtes d'Armagnac, de Foix, de Perdriac, de Clermont, & l'Archevêque de Rheims, pour y traiter avec les Ambassadeurs d'Angleterre. Il demanda aussi la permission de se rendre au Congrès, afin d'avancer, autant qu'il dépendoit de lui, la conclusion de la Paix. Comme son but étoit d'engager la Cour d'Angleterre à entrer en négociation, il lui faisoit voir qu'elle en tireroit de grands avantages, soit que le Traité se rompit, ou qu'il eût un heureux succès. Voici les Articles qu'il proposa au Conseil, pour ce qui le regardoit en son particulier.

Le Duc d'Orléans offre de se rendre Médiateur pour faire la Paix entre les deux Rois.

Premiérement, en cas que la Paix se conclût entre Henri & le Dauphin, c'est ainsi qu'il nommoit le Roi Charles, il promettoit de rendre Hommage à Henri, toutes les fois qu'il en seroit requis, & de ne reconnoître jamais d'autre Roi de France que lui ou ses légitimes Successeurs.

Ses offres. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 556.

II. Il promettoit la même chose pour tous ses Vassaux, pour le Duc d'Alençon, pour les Comtes d'Armagnac, de Perdriac, d'Angoulême, les Ducs de Milan, & de Savoye.

Dans un autre Article, il supposoit que le Dauphin se contenteroit d'un honnête & notable appanage, ce qui étoit précisément le but que les Anglois se proposoient dans cette négociation.

Mais comme il pouvoit arriver, que la Paix ne se feroit pas ; en ce cas-là, le Duc s'engageoit à reconnoître Henri pour seul & véritable Roi de France. Il promettoit encore de lui livrer *Blois*, *Orléans*, & toutes les Places de son domaine, avec *La Rochelle*, le *Mont-Saint-Michel*, *Limoges*, *Bourges*, *Chinon*, *Poitiers*, *Tournay*, *Beziers*, & *Loches*, ou de lui faire avoir d'autres Villes à sa satisfaction, au lieu de celles-ci, à la reserve de La Rochelle, & du Mont-Saint-Michel, qui ne pourroient être échangées pour d'autres.

 Que

HENRI VI. 1433. Que si le Roi vouloit lui donner quelques domaines en Angleterre, il le reconnoîtroit en qualité de Roi d'Angleterre pour son Seigneur-lige; & comme à tel, lui prêteroit Serment de Fidélité.

Qu'il travailleroit de tout son pouvoir à mettre entre les mains du Roi, les Païs, & les Villes de France, qui ne le reconnoissoient pas encore, & qu'il le serviroit à ses propres dépens.

Qu'au cas que le Traité n'eût pas une heureuse fin, il promettoit d'aller se remettre prisonnier en Angleterre, jusqu'à ce que tous les Articles ci-dessus fussent exécutez de sa part, à condition qu'après cela, il seroit mis en liberté, sans rançon.

Elles sont acceptées.

Ces Articles, qui avoient été auparavant concertez entre les Commissaires du Roi, & le Duc, ayant été agréez par le Conseil, le Duc les signa, les scella de son cachet, & en jura l'observation. Ensuite on fit expédier des Passeports pour la Reine Douairiére de Sicile, & pour tous les autres nommez dans le premier Article, afin qu'ils pussent se rendre à Calais au mois d'Octobre. Le Conseil nomma aussi des Plénipotentiaires, pour aller traiter avec les François.

Raisons qui font juger, que le Duc d'Orléans n'agissoit pas de bonne foi.

Quand on considére les engagemens où le Duc d'Orléans entroit par ces conventions, on ne peut que demeurer convaincu, qu'il étoit d'accord avec la Cour de France, pour tromper celle d'Angleterre. Cela paroit manifestement par l'espérance qu'il donnoit que Charles se contenteroit d'un simple appanage. C'étoit certainement une chose entiérement éloignée de l'intention de ce Prince, & qui n'étoit insinuée que pour faire mieux tomber les Anglois dans le piége qu'on leur tendoit. De plus, en s'engageant à faire aller à Calais la Reine de Sicile & les autres Princes & Seigneurs François, il vouloit faire entendre, que leur intention étoit de travailler à la Paix sur ce pied-là, ce qui étoit pourtant très-contraire à leur pensée, ainsi qu'il parut bien dans la suite. En troisiéme lieu, la maniére rampante dont le Duc parloit du Roi d'Angleterre, en l'appellant toûjours dans ces Conventions son Roi & son souverain Seigneur, marque évidemment qu'il ne le flatoit que pour le tromper. Enfin, il promettoit des choses qui excédoient son pouvoir, comme par exemple, de livrer des Places qui ne dépendoient pas de lui. Mais c'étoit précisément en cela que consistoit la fraude, parce que son but étoit de faire entendre, qu'il étoit autorisé, quoique la Cour de France ne jugeât pas à propos de se découvrir directement. Ce ne sont pas ici de simples conjectures. La suite de cette négociation fera voir manifestement, que ce Prince n'agissoit pas de bonne foi. C'est pourtant ce même Duc d'Orléans qu'on a voulu faire passer pour un Saint, & au sujet de qui la Pucelle se vantoit d'avoir eu diverses révélations.

1434. Il est très-aisé de comprendre que le Duc d'Orléans agissoit de concert avec la Cour de France, quand on considére que Charles étoit déja d'accord avec le Duc de Bourgogne, & qu'il ne s'agissoit plus que de lui fournir un prétexte pour se détacher de l'Angleterre. Le Connétable de Richemont avoit mis la derniére main à ce Traité particulier, dans une Conférence qu'il avoit euë avec le Duc à Nevers. Il s'étoit rendu dans cette Ville sous prétexte d'accommoder un différend survenu entre le Duc de Bourgogne & le Comte de Clermont. C'étoit-là, qu'il étoit convenu avec le Duc de tous les articles de

Histoire de Charles VII. par B. J.

sa Paix particuliére. Il ne manquoit plus que de fournir une occasion de faire cette démarche. C'est à quoi on fit servir le projet d'une Conference pour parvenir à une Paix générale. On sçavoit bien que les Anglois n'accorderoient pas les conditions qui leur seroient proposées, & c'étoit de ce refus que le Duc de Bourgogne devoit tirer un prétexte de faire sa Paix en particulier. C'étoit-là le vrai motif des grandes offres que le Duc d'Orléans faisoit au Roi d'Angleterre, au cas que la Paix ne se fît pas. On vouloit engager son Conseil dans cette négociation, en lui faisant esperer que, soit que la Conference produisît la Paix, ou qu'elle vînt à se rompre, il y auroit toûjours beaucoup à gagner pour l'Angleterre. Le Duc de Betford & le Conseil d'Angleterre, qui ne sçavoient rien de ce qui s'étoit passé entre le Roi Charles & le Duc de Bourgogne, se laissérent prendre à ce piége. Dès qu'ils eurent consenti à la négociation proposée, le Duc de Bourgogne, feignant d'être toûjours étroitement uni avec les Anglois, fit ensorte qu'au lieu de Calais, on marquât la Ville d'Arras pour le lieu du Congrès, où toutes les Parties interessées devoient envoyer leurs Ambassadeurs. Nous verrons bien-tôt ce qui se passa dans cette Assemblée.

HENRI VI. 1434.

Les Anglois se laissent dupper. On convient de tenir un Congrès à Arras.

Cependant la Guerre qui se continuoit en France dégéneroit en un véritable brigandage. Les Deux Rois étant trop foibles pour pouvoir mettre de grandes armées sur pied, il n'y avoit plus que de petits Corps qui agissoient de chaque côté. Voici ce qui se passa de plus remarquable pendant cette année. Les François ayant surpris *Rue* en Picardie, le Comte d'Arundel accourut de ce côté-la pour tâcher de reprendre cette Place. Pendant qu'il étoit en marche, il apprit que les François fortifioient *Gerberoi* proche de Beauvais, & il crut devoir les chasser de là, avant que leurs ouvrages fussent perfectionnez. Il alla donc devant cette Place, mais sur l'avis qu'il reçut que Vignoles & Xaintrailles s'approchoient avec douze cens hommes, il leva le Siége pour aller à leur rencontre. Il y eut en cette occasion un sanglant combat, où le Comte d'Arundel fut mortellement blessé & fait prisonnier. Il mourut peu de jours après, laissant au Duc de Betford un extrême regret de sa perte.

Continuation de la Guerre.

Mort du Comte d'Arundel.

Environ le même tems, le comte de Clermont, devenu Duc de Bourbon par la mort du Duc son Pere, se rendit maître de *Corbeil*, & de *Brie-Comte-Robert*, que les Gouverneurs lui vendirent. Un Officier Ecossois trouva aussi le moyen de s'emparer de Vincennes, mais il ne put le garder.

Cependant Talbot étant arrivé d'Angletrre avec trois ou quatre mille hommes, ausquels il joignit d'autres troupes, tirées des Garnisons, se rendit tellement Maître de la Campagne que tous les François disparurent devant lui. Ainsi, sans trouver beaucoup d'opposition, il reprit *Beaumont sur Oyse*, *Creil*, *Pont-St-Maixance*, & *Clermont* en Beauvaisis. Il Commença même le Siége de Beauvais, mais le mauvais tems le contraignit de l'abandonner. Pendant ces petits exploits, le Roi Charles alla faire un tour en Languedoc & en Dauphiné.

Talbot arrive en France avec un renfort. il reprend diverses Places.

La gelée, qui fut trés-forte à la fin de cette année, & au commencement de la suivante, n'empêcha pas les deux Partis de continuer la Guerre pendant tout l'Hiver, par des Siéges & des surprises de diverses Places. Les François avoient un grand avantage, en ce que la plûpart des Villes Angloises pensoient à se ranger sous l'obéïssance du Roi Charles, depuis que les affaires des

Avantage de Charles dans la continuation de la Guerre.

Anglois

HENRI VI. 1434. Anglois étoient tombées en décadence. Mais ce n'étoit pas de ces progrès peu considérables en eux-mêmes, que Charles attendoit la fin de la Guerre. Il lui auroit fallu employer bien du tems, avant que de pouvoir prendre, une à une, toutes les Places que les Anglois tenoient en France. L'Assemblée qui devoit se tenir à Arras lui promettoit des succès bien plus avantageux, puisqu'il étoit assûré d'y faire la Paix avec le Duc de Bourgogne.

1435. Congrés d'Arras.

Le bruit s'étant répandu dans toute l'Europe, que la Paix entre la France, & l'Angleterre alloit se traiter à Arras, il n'y eut presque point de Prince Souverain, qui ne voulût y envoyer des Ambassadeurs. Le Pape Eugéne II, & le Concile de Bâle, qui étoient toûjours en différend, y en envoyérent aussi, mais séparément. Ce fut le Cardinal de Sainte Croix qui s'y rendit de la part du Pape, & les Cardinaux de Cypre, & d'Arles s'y trouvérent de la part du Concile. Le Roi Charles y envoya dix-sept Plénipotentiaires, à la tête desquels étoit le Connétable de Richemont. Henri en nomma vingt-sept, tant de France que d'Angleterre, dont le Duc de Bourgogne étoit le premier, avec pouvoir à huit d'entre eux, sçavoir à quatre Anglois, du nombre desquels devoient être le Duc de Bourgogne, & l'Archevêque d'Yorck, de signer la paix. Ensuite le même Pouvoir fut donné au Cardinal de Winchester. Jusqu'alors le Duc de Betford, & le Conseil d'Angleterre étoient Persuadez que le Duc de Bourgogne agissoit de bonne foi. Cela paroit en ce qu'on lui avoit confié le secret de l'Ambassade, puisque rien ne pouvoit se traiter ni se conclurre sans lui. Il faut convenir que ce Prince jouoit un vilain personnage dans ce Congrès. Cependant, peu de tems après, on reçut en Angleterre un avis secret, qu'il avoit demandé au Pape d'être delié du Serment qu'il avoit fait à Henri V. Sur cet avis, le Roi écrivit au Pontife, pour sçavoir si cela étoit véritable. Eugéne répondit, qu'aucun Prince François ne lui avoit demandé une telle chose, qu'il ne l'avoit accordée à aucun, & qu'à l'avenir, il se gouverneroit sur ce sujet d'une telle maniére, que le Roi auroit lieu de s'en contenter. Nous verrons dans la suite, comment il accomplit sa promesse.

Act. Publ. Tom. X. p. 611.

Ibid. pag. 620.

Avis donné à Henri, que le Duc de Bourgogne a voulu se faire délier de son Serment.

Offres de Charles pour la Paix.

La Conférence d'Arras s'ouvrit le 6. d'Août. D'abord, on commença par les propositions du Roi Charles. Ses Ambassadeurs offrirent, de sa part, au Roi d'Angleterre, la Normandie, & la Guyenne, à condition qu'il quitteroit le tître de Roi de France, & qu'il lui feroit hommage de ces deux Provinces. C'est-à-dire, qu'il offroit comme une grace, ces deux Provinces que le Roi d'Angleterre possedoit toutes entieres; grace, qu'il devoit achetter par la cession du tître de Roi de France, & d'une grande partie du Royaume dont il étoit encore maître. Quand il n'y auroit point d'autre preuve de la certitude que Charles avoit de détacher le Duc de Bourgogne du parti des Anglois, celle-ci seule seroit suffisante. En effet, sur quel autre fondement, Charles qui, depuis trois ans, se trouvoit hors d'état de mettre une armée en campagne, auroit-il pû faire une telle proposition? Mais, comme il a été déja dit, son dessein n'étoit pas de faire la Paix avec les Anglois, mais seulement de donner quelque couleur à la démarche que le Duc de Bourgogne avoit résolu de faire. Les Ambassadeurs d'Angleterre, surpris d'une offre si éloignée de ce que le Duc d'Orléans avoit fait esperer, rompirent brusquement la Conférence, & se retirerent très-mécontens, sans daigner répondre, C'est

Les Anglois se retirent avec indignation.

ici où plusieurs Auteurs François étalent leur éloquence, pour faire voir jusqu'à quel dégré les Anglois avoient porté leur orgueïl & leur insolence, puisqu'ils refuserent des offres si raisonnables. Exemple remarquable de la prévention ordinaire des Historiens en faveur de leur Nation.

HENRI VI. 1435.

La retraite des Anglois ne surprit ni le Duc de Bourgogne, ni les Ambassadeurs de France. Il n'étoit pas possible qu'ils n'eussent prévû que de pareilles offres ne seroient pas écoutées. On peut au contraire assûrer, qu'en faisant une proposition si peu raisonnable, vû la situation des affaires, ils n'avoient eu pour but que d'engager les Ambassadeurs d'Angleterre à faire cette démarche. On ne laissa pourtant pas de faire sonner bien haut leur départ précipité, & de le faire regarder comme une preuve manifeste, qu'ils n'avoient pas intention de faire la Paix. Ce fut aussi ce qui fournit au Duc de Bourgogne un prétexte de conclurre avec le Roi Charles un Traité particulier. Il prétendit qu'il n'étoit pas obligé de suivre leur caprice, ni de rendre la Guerre éternelle pour l'amour d'eux. Sur ce fondement, le Légat du Pape le délia de tous les Sermens qu'il avoit fait, tant au feu Roi d'Angleterre qu'au Roi regnant. Après cela, sa Paix particuliere fut bien-tôt concluë, puisqu'on étoit déja convenu de tous les Articles. Jamais Roi de France n'en avoit fait une si honteuse. Charles s'engagea par ce Traité, à désavoüer le meurtre du Duc Jean, à livrer les meurtriers, ou, s'ils n'étoient pas en son pouvoir, à les bannir du Royaume: il promit de fonder certaines Chapelles afin qu'on y priât Dieu continuellement pour l'ame du défunt. Il consentit que le Duc de Bourgogne nommât les Prêtres qui seroient destinez à les déservir, & qu'on plantât une Croix sur le pont de Montereau, pour être un monument perpetuel de la reparation de ce meurtre. Il s'engagea de plus à payer cinquante mille écus d'or, pour l'équipage du Duc Jean qui avoit été pillé: à ceder au Duc de Bourgogne certaines Villes, pour le dédommager des frais de la Guerre. Enfin, il le déchargea de tout Hommage pendant sa vie. de son côté, le Duc consentit que le Roi pût rachetter les Villes de *Saint Quentin*, *Peronne*, *Amiens*, *Corbie*, situées sur la Somme, pour quatre cens mille écus. On peut voir par ce dernier Article que ce Prince n'étoit pas fort scrupuleux, puisqu'il vendoit à la France, des Villes qu'il ne tenoit que de la liberalité du Roi d'Angleterre, en conséquence des engagemens qu'il avoit pris ave le Duc de Betford. Au reste, il est bon de remarquer au sujet du Duc de Bourgogne, que le service qu'il rendit à la France, en faisant une Paix particuliere, a prévalu de beaucoup dans les esprits des Historiens François sur ce qu'il avoit fait contre elle. C'est ce qui les a engagez à ménager beaucoup leurs expressions dans tout ce qu'ils ont dit de lui, avant le Traité d'Arras, de peur que leur langage ne s'accordât pas avec ce qu'ils avoient à dire dans la suite. Mais depuis cette heureuse Paix, il n'y a point d'éloges qu'ils n'ayent donné à sa bonté, à sa sagesse, à sa probité. C'étoit pourtant lui qui, pour se venger, avoit ruïné la France, & qui ne trouva point d'autre moyen pour reparer cette faute, qu'une insigne perfidie envers l'Angleterre. Que n'auroient pas dit les François, si ce Prince étoit toûjours demeuré attaché au parti Anglois? Je suis fâché d'être obligé de parler ainsi d'un Prince à qui on a donné le surnom de *Bon*. Mais il n'est pas inutile de voir, combien il arrive quelquefois, que les tîtres & les élo-

Le Duc de Bourgogne fait sa Paix particuliére avec le Roi Charles.

Conditions.

HENRI VI. 1435.

ges qu'on donne aux Princes, s'accordent peu avec leur veritable caractere.

Je ne dis rien de la diſpenſe du Serment, accordée au Duc de Bourgogne. Chacun y pourra faire les réflexions qu'il jugera convenables. J'ajoûterai ſeulement qu'au mois de Novembre on fit publier en Angleterre la Lettre du Pape Eugêne ſur ce ſujet, de laquelle il a été parlé, avec une atteſtation du Roi. C'étoit apparemment, pour informer indirectement le Public de la bonne foi de la Cour de Rome.

Act. Publ. Tom. X. pag. 625.

Le Traité d'Arras cauſe un changement déſavantageux aux Anglois.

Dès que les Anglois eurent perdu le ſecours du Duc de Bourgogne, leurs affaires tomberent dans une décadence manifeſte qui préſageoit leur prompte ruïne. Comme ils n'avoient pas aſſez de troupes pour garder toutes les Places, ils étoient obligez de s'en repoſer ſur la bonne foi des Habitans qui abuſoient ſouvent de cette confiance. D'un autre côté, les Villes de la Somme qu'ils avoient cedées au Duc de Bourgogne, étant déſormais contre eux, ils ſe voyoient dans la neceſſité de ſe précautionner de ce côté-là, de peur qu'on ne s'en ſervît pour envahir les Provinces voiſines. Ainſi, toute leur attention ſe bornoit à conſerver la Normandie & Paris, parce qu'il étoit impoſſible de pourvoir à tout, parmi la défection continuelle des Villes dont ils confioient la garde aux Habitans. *Houdan*, *Saint Denys*, *Pontoiſe*, *Melun*, *Pont-Saint-Maïxance*, *Meulan*, furent du nombre de celles qui ſe livrerent volontairement aux François, pendant la Conférence d'Arras, ou peu de tems auparavant. Le Duc de Betford, ayant repris Saint Denys, en fit raſer les murailles. Enſuite, il fit aſſiéger Meulan; mais le Bâtard d'Orléans fit lever le Siége. Le Seigneur de Châtillon Gouverneur d'*Epernay* pour les Anglois, étant ſorti de ſa Place, en trouva les portes fermées quand il voulut y rentrer, & les Habitans appellerent les François.

Pluſieurs Villes ſe rendent volontairement aux François.

Mort de la Reine Iſabelle de Baviere.

Iſabelle, Reine Doüairiére de France, voyant la proſperité du Roi ſon fils qu'elle haïſſoit toûjours mortellement, & les affaires des Anglois dans un état déſeſperé, mourut à Paris de chagrin & de déſeſpoir, douze jours après la concluſion du Traité d'Arras. Elle étoit généralement haïe des François, qui la regardoient comme la principale cauſe de la ruïne du Royaume. Les Anglois ne l'eſtimoient pas beaucoup. Du moins, ils ne marquerent pas beaucoup de conſideration pour elle, depuis qu'elle leur fut inutile.

Mort du Duc de Betford.

Cette mort étoit peu importante pour l'un & pour l'autre des deux Partis. Mais celle du Duc de Betford, qui étoit arrivée le quatorziéme du même mois, à Roüen, étoit d'une toute autre conſéquence. Il eſt très-vrai-ſemblable, que le dépit de ſe voir duppé par le Roi Charles & par le Duc de Bourgogne, contribua beaucoup à lui cauſer la maladie dont il mourut, quatre jours avant la concluſion du Traité d'Arras dont il attendoit à tout moment la fatale nouvelle. Il prévoyoit, avec un mortel chagrin, que les affaires du Roi ſon Neveu alloient être réduites dans un très-fâcheux état, & ſans aucune apparence qu'elles puſſent jamais être rétablies. Pendant tout le tems de ſon adminiſtration, il s'étoit conduit avec une ſageſſe qui le faiſoit regarder comme un des premiers hommes de ſon ſiécle. Sa valeur & ſes autres vertus militaires n'avoient pas moins brillé dans toutes les occaſions où il avoit commandé en peſonne. S'il eût été bien ſecouru de l'Angleterre, il auroit, ſelon les apparences, terminé cette Guerre d'une maniére glorieuſe pour lui, & avantageuſe au jeune Roi, puiſqu'il ne lui manquoit aucune des

Eloge de ce Prince.

des qualitez propres à faire réüssir les grandes entreprises. Mais malheureusement pour lui, il se vit abandonné dans le temps qu'il avoit le plus de besoin d'assistance. La seule chose qu'on pouvoit lui reprocher, c'étoit de s'être laissé surprendre dans l'affaire de la Conference d'Arras. Mais où est l'homme qui peut être toûjours en garde contre la mauvaise foi ? Rien ne marque mieux l'estime qu'on doit faire de cet illustre Prince, que celle que Loüis XI. fils de Charles VII. témoigna pour lui, dans un tems, où rien ne pouvoit l'engager à le flater. Loüis se trouvant un jour dans l'Eglise de Roüen où il regardoit le tombeau du Duc de Betford, un Seigneur de sa suite lui conseilla de faire ôter ce tombeau, qui étoit un témoignage perpetuel de la honte des François. *Non*, répondit le Roi, *laissons reposer en paix les cendres d'un Prince qui, s'il étoit en vie, feroit trembler le plus hardi d'entre nous. Je souhaiterois qu'on eût érigé un Monument plus magnifique à sa gloire.*

Immédiatement après la mort du Duc de Betford, le Duc d'Yorck fut nommé Régent de France. Mais Henri Duc de Sommerset, qui avoit prétendu à cette dignité, fit si bien par ses intrigues, que l'expédition de la Patente de son Concurrent fut long-tems differée. Apparemment, il esperoit de pouvoir faire changer la Cour en sa faveur. Ce délai porta un extrême préjudice aux affaires du Roi, ainsi qu'on le verra dans le récit des évenemens de l'année suivante.

Le Duc d'Yorck est nommé pour être Regent en France.

1436.

Toute l'Angleterre fut extraordinairement émuë, à la nouvelle de la défection du Duc de Bourgogne. Les noms les plus odieux ne lui étoient pas épargnez en ce Païs-là. Cependant ce Prince voulant garder encore quelques ménagemens avec Henri, lui envoya deux Hérauts, pour s'excuser de ce qu'il avoit fait sa Paix particuliére, sur ce que ses Sujets étoient trop foulez par la continuation de la Guerre. C'est là le prétexte ordinaire de toutes les Paix, quoi qu'ordinairement, quand on entreprend une Guerre, on fasse peu d'attention aux intérêts du pauvre peuple. Le Duc offroit en même tems sa médiation à Henri, s'il vouloit faire la Paix avec le Roi Charles. Cette offre fut regardée comme une nouvelle insulte. En effet, qu'auroit-on pû attendre de la médiation d'un Prince qui venoit de sacrifier si ouvertement les intérêts de l'Angleterre à sa propre utilité ? Aussi ne daigna-t'on pas répondre à ses Lettres, qui d'ailleurs étoient écrites d'un style bien différent de celui qu'il avoit accoûtumé. Ses Hérauts furent reçus avec indignité. Il s'en fallut peu qu'on ne violât le droit des gens à leur égard, & que tous les Flamans & Bourguignons, qui se trouvoient en Angleterre, ne fussent mis en pieces par la populace, tant elle étoit animée contre leur Prince. Mais, en agissant de cette maniere, on ne pouvoit lui rendre un plus grand service. Il avoit besoin d'un prétexte pour joindre ses forces à celles des François, & il ne manqua pas de le trouver dans les insultes faites à ses Hérauts & à ses Sujets. En effet, dès le mois de Mars de cette même année, il envoya au Connétable de Richemont cinq cens lances, sous la conduite du Comte de Lalain, & par-là il se déclara ouvertement ennemi du Roi d'Angleterre.

Le Duc de Bourgogne tâche de s'excuser en Angleterre.

Il offre sa médiation.

Elle est rejettée.

Ses Hérauts sont mal reçus.

Il se déclare contre l'Angleterre.

Le Connétable, ayant joint ce secours à six ou sept mille hommes qu'il avoit ramassez d'ailleurs, s'approcha de Paris où il n'y avoit que quinze cens Anglois, sous le commandement du Chevalier Richard Woodville. Outre

Le Connétable s'approche de Paris.

HENRI VI. 1436. que cette Garniſon étoit bien foible pour la garde d'une ſi grande Ville, le Connétable avoit de grandes intelligences parmi les habitans, qui, étant preſque tous partiſans du Duc de Bourgogne, n'avoient pris le parti de l'Angleterre, qu'à cauſe de leur attachement pour ce Prince. Pendant qu'il étoit demeuré ami du Roi d'Angleterre, Paris n'avoit pas eu beſoin d'autre garde que de ſes propres Bourgeois. Mais dès qu'il ſe fut déclaré pour le Roi Charles, ils changérent tous, comme lui. Ainſi, ce n'étoit pas merveille, ſi quinze-cens Anglois ne pouvoient pas les tenir en bride. La mort du Duc de Betford, l'abſence du nouveau Régent, & le peu de ſoin qu'on avoit pris d'envoyer du ſecours d'Angleterre en France, mettant les Anglois hors d'état de tenir une armée en campagne, le Connétable ne trouva aucune oppoſition dans ſa marche. D'abord, il ſe rendit maître de pluſieurs petites Places aux environs de Paris, & tua cinq cens hommes d'un détachement que le Gouverneur avoit envoyé pour ſe jetter dans Saint Denys. Enſuite, il alla camper aux portes de Paris avec ſa petite Armée. Pendant qu'il fut dans ce camp, il y eut de continuels pourparlers entre les Bourgeois & les Aſſiégeans, ſans qu'il fût poſſible au Gouverneur de l'empêcher. Enfin le treiziéme d'Avril toute la Bourgeoiſie ſe mit ſous les armes, pendant que le Maréchal de Liſle-Adam eſcaladoit la muraille. La Garniſon ayant voulu s'avancer pour repouſſer cet aſſaut, ſe vit accablée d'une grêle de pierres qu'on lui jettoit des fenêtres, pendant que toute la Ville retentiſſoit du cri de *Vive le Roi, & le Duc de Bourgogne*. Le Gouverneur, ſe voyant hors d'état de reſiſter à tant d'ennemis, prit le parti de ſe retirer dans la Baſtille avec tout ſon monde. Incontinent, toutes les chaînes furent tenduës, de peur qu'il ne lui prît envie de retourner ſur ſes pas. Pendant ce tems-là, Liſle-Adam entra ſans peine dans la Ville, & en ouvrit les portes au Connétable. C'eſt ainſi que cette Ville fut acquiſe au Roi Charles, par le même Liſle-Adam qui l'avoit ſurpriſe dix-ſept ans auparavant pour le Duc de Bourgogne, & à peu-près de la même maniére. La Baſtille qui auroit pû ſoûtenir un long Siége, ſi elle avoit été bien pourvûë de vivres, s'en trouva ſi dénuée, qu'elle ne put tenir que trois jours. Ce fut beaucoup que le Gouverneur pût obtenir une honnête capitulation.

Il ſe rend maître de la Ville.

Le Conſeil d'Angleterre penſe à faire la Paix.

A meſure que les affaires des Anglois dépériſſoient, ſenſiblement le Conſeil d'Angleterre témoignoit un extrême penchant pour la paix. Dans la guerre qui ſe continuoit en France, il ne s'agiſſoit plus de la conquête de ce Royaume, comme du tems de Henri. V. & juſqu'à la levée du Siége d'Orléans, mais ſeulement du plus ou du moins que le Roi d'Angleterre y pouvoit garder, & le peu qu'on pouvoit eſpérer de conſerver par une Guerre vigoureuſe coûtoit des ſommes immenſes à l'Angleterre. C'étoit là une raiſon aſſez ſpécieuſe pour perſuader au Public qu'il étoit néceſſaire de penſer ſérieuſement à la Paix. Je dis que c'étoit une raiſon ſpécieuſe, parce que ce n'étoit pas la véritable qui faiſoit agir le Conſeil. Depuis quelque tems, le Cardinal de Winchefter gagnoit beaucoup de terrain ſur le Duc de Gloceſter ſon concurrent. Le Conſeil ſe rempliſſoit peu-à-peu de ſes Créatures, qui, non plus que lui, ne trouvoient pas leur avantage particulier dans la continuation de la Guerre, parce qu'elle les rendoit odieux au Peuple, depuis qu'elle ne proſperoit plus. L'argent étoit devenu fort rare en Angleterre, & néanmoins il falloit que le Conſeil

ſeil fût ſans ceſſe occupé à chercher les moyens d'en recouvrer, ce qu'on ne pouvoit faire ſans exciter beaucoup de murmures. D'un autre côté, le Cardinal eſpéroit de pouvoir plus aiſément ruïner ſon ennemi pendant la Paix, parce que la Guerre, & les accidens imprévus qu'elle faiſoit naître, rendoient la perſonne & les conſeils du Duc De Gloceſter abſolument néceſſaires. Enfin, comme ce Prince étoit toûjours d'avis de faire des efforts vigoureux pour recouvrer ce qu'on avoit perdu en France, c'étoit une raiſon pour le Parti contraire, d'inſiſter avec la même ardeur ſur la néceſſité de faire la Paix. Cet avis ayant prévalu dans la Conſeil, le Duc d'Yorck, à qui on avoit enfin expédié ſa Patente pour être Régent en France, fut muni d'Inſtructions, & d'un Plein-pouvoir pour traiter avec le Roi Charles, s'il y voyoit quelque jour. De plus, dans la ſuppoſition qu'on entameroit une négociation ſur ce ſujet, le Conſeil donna une Commiſſion au Cardinal de Winchester & au Duc de Bourgogne conjointement, pour traiter du mariage du Roi, avec une des filles de ſon adverſaire.

Il donne des Inſtructions & des Pouvoirs au Duc d'Yorck.

Peu de tems après, le Duc d'Yorck partit pour ſe rendre en France, & débarqua en Normandie un bon Corps de nouvelles troupes, avec quoi il reprit un grand nombre de petites Places ou Châteaux, dont les François s'étoient emparez depuis la mort du Duc de Betford. La Ville de *Feſcamp* fut du nombre de celles que le Régent recouvra; mais bien-tôt après, elle fut repriſe par eſcalade.

Le Duc d'Yorck arrive en France & chaſſe les François de la Normandie.

Quoique le Duc d'Yorck fût maître de la campagne en Normandie & aux environs de Paris, il n'étoit pas ſans inquiétude à l'égard de la Picardie. Il apprenoit de tous côtez, que le Duc de Bourgogne aſſembloit toutes ſes forces, & faiſoit un amas prodigieux de toutes les choſes néceſſaires à un Siége. De ſi grands préparatifs ne pouvant regarder que Calais, il en avertit le Conſeil d'Angleterre, afin qu'on pourvût de bonne heure au ſecours de cette Place qui étoit menacée d'un Siége. En effet, une puiſſante Flotte, une nombreuſe Artillerie, & un Armée de cinquante mille hommes que le Duc de Bourgogne aſſembloit dans ce deſſein, faiſoient aſſez comprendre, avec combien de paſſion il ſouhaitoit de réüſſir dans ſon entrepriſe, & qu'il n'en vouloit pas avoir le démenti. Cette nouvelle étant arrivée en Angleterre, y mit tout le monde en allarme, & redoubla l'animoſité du Peuple contre le Duc de Bourgogne. Le Conſeil craignant pour Calais, qui étoit la premiére conquête des Anglois en France, réſolut de faire tous les efforts poſſibles pour la ſauver. Dans cette vûë, il ordonna une levée de quinze mille hommes, & pria le Duc de Gloceſter de ſe charger du ſoin de ſecourir cette Place. C'étoit bien peu que quinze mille hommes pour une telle entrepriſe. Mais, outre qu'on comptoit que le Régent ſe joindroit avec toutes ſes forces au Duc de Gloceſter, on ſçavoit que l'armée ennemie étoit preſque toute compoſée de Milices de Flandre, dont on ne faiſoit pas grand cas.

Le Duc de Bourgogne ſe prépare à aſſieger Calais.

Act. Publ. Tom. X. pag. 645. &c.

Le Duc de Gloceſter eſt envoyé au ſecours.

Pendant qu'on s'occupoit à lever des Troupes avec toute la diligence poſſible, le Roi, par l'avis de ſon Conſeil, réſolut de marquer ſon reſſentiment contre le Duc de Bourgogne, en faiſant expedier des Lettres ſous le grand Sceau, par leſquelles il donnoit le Comté de Boulogne au Lord Beaumont, & la Flandre au Duc de Gloceſter. Mais il étoit plus facile de les donner en parchemin, que de les arracher à celui qui en étoit en poſſeſſion.

HENRI VI. 1436. Le Duc de Glocester arrive devant Calais.

Tout étant prêt pour le départ de l'Armée, destinée au secours de Calais, le Duc de Glocester mit à la voile, & alla descendre en Normandie, au commencement du mois d'Octobre. Il y avoit déja six semaines que le Duc de Bourgogne avoit commencé le Siége de Calais, avec sa nombreuse Armée. Il pressoit vivement la Place, & de leur côté, les assiégez se défendoient avec beaucoup de vigueur. Cependant, ce Prince qui avoit espéré d'acquerir une gloire immortelle par la prise d'une des plus fortes Places de l'Europe, se trouvoit encore bien éloigné de son but. Il commençoit même à s'appercevoir que cette entreprise étoit au-dessus de ses forces. Sa Flotte, soit par l'imprudence des Pilotes, ou par quelque autre accident, s'étant trop approchée de la Ville en basse marée, étoit demeurée à sec, & avoit été reduite en cendres à ses yeux, par les assiégez. C'étoit déja un accident bien mortifiant pour lui. Mais il lui en arriva bien-tôt un autre plus accablant. Le bruit s'étant répandu dans son Armée, que le Duc de Glocester s'approchoit pour secourir la Place, les Flamans rebutez par les fatigues du Siége, & intimidez par l'approche des Anglois, pliérent tout-à-coup leurs Tentes, & se mirent en devoir de se retirer. Ce fut en vain que le Duc fit tous les efforts possibles pour les assûrer. Les Coureurs de l'armée Angloise ayant commencé à paroître dans ces entrefaites, il fut encore moins possible au Duc de retenir ces Troupes effrayées, qui ne cherchoient qu'à éviter le Combat. Ainsi ce Prince, voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir, se vit obligé de les suivre dans leur retraite qui se fit avec un extrême désordre; mais pourtant assez à tems, pour que les Anglois n'en pûssent pas profiter. Il eut encore la mortification de recevoir un défi de la part du Duc de Glocester, qui lui fit offrir la Bataille, & de ne pouvoir pas l'accepter, quoique son Armée fût beaucoup plus nombreuse que celle de son Ennemi. Mais ce ne fut pas encore tout. Il étoit à peine de retour dans son Païs, que les Villes de Flandre se revoltérent contre lui. Il fut même en danger de perdre la vie à Bruges, dans une sédition de la Bourgeoisie. Il y fut lui-même blessé, après avoir eu la douleur de voir mettre en piéces le Maréchal de Lisle-Adam, par ce Peuple mutiné. Cependant, le Duc de Glocester, profitant de cette conjoncture, parcouroit l'Artois, la Flandre & le Haynaut, d'où il emmena douze-cens Chariots chargez de butin. Depuis ce tems-là le Duc de Bourgogne eut tant d'affaires chez lui, que le Roi Charles n'en tira que des secours très-médiocres.

L'Armée du Duc de Bourgogne se retire malgré lui.

Le Duc de Glocester lui envoye un defi.

Soûlevement en Flandre.

Le Duc de Glocester ravage la Flandre & l'Artois.

Mariage du Dauphin Loüis.

Au mois de Juin de cette même année, le Dauphin Loüis, fils du Roi Charles, avoit épousé Marguerite d'Ecosse, fille de Jacques I. âgée d'environ douze ans.

1437. Mort des deux Reines Doüairiéres d'Angleterre.

Le commencement de l'année 1437. fut remarquable par la mort de Jeanne de Navarre & de Catherine de France, toutes deux Reines Doüairiéres d'Angleterre, l'une veuve de Henri IV. & l'autre de Henri V. Celle-ci avoit épousé, en secondes nôces, *Owen-Tudor*, Gentilhomme Gallois descendu, comme on le prétend, des anciens Rois de Galles. Je ne sçai si, en ce tems-là, on faisoit beaucoup d'attention à cette descendance, ou si ce ne fut qu'après que la Couronne d'Angleterre fut tombée dans la Maison des *Tudors*, par l'élévation de Henri VII. sur le Trône, qu'on en recherché les preuves. Quoiqu'il en soit, lorsque la Reine Catherine épousa Owen-Tudor,

Second Mariage de la Reine Catherine, avec Owen-Tudor.

dor, ce Mariage parut si mal assorti, que toute l'Angleterre s'en trouva scandalisée, d'autant plus qu'il s'étoit fait sans la participation du Duc de Glocester qui étoit alors Protecteur. Mais la vénération que ce Prince avoit pour la mémoire du Roi son Frere, l'empêcha de causer du chagrin sur ce sujet à la Reine sa Belle-sœur. Dès qu'elle ne fut plus au monde, le Conseil n'eut pas les mêmes égards pour son second Epoux. Il crut alors devoir le punir de la témérité qu'il avoit euë d'épouser la Mere du Roi, sans en avoir demandé la permission à ceux qui gouvernoient le Royaume, & il le fit mettre à la Tour. Quelque tems après Tudor s'évada de sa prison, mais il fut pris & renfermé plus étroitement. Quelques-uns ont dit, qu'il trouva le moyen de se sauver une seconde fois, mais qu'ayant été repris, il eût la tête trenchée. D'autres assûrent qu'il ne fut décapité qu'en 1460. après avoir été pris dans une Bataille, en combattant pour la Maison de Lencastre. Je ne sçai s'il est bien certain que Tudor fut puni du dernier supplice; mais on peut assûrer que ceux qui ont dit que ce fut en 1460. se sont trompez, en prenant Owen-Tudor son troisiéme fils, pour Owen-Tudor le Pere.

HENRI VI. 1437.

Act. Publ. Tom. X. pag. 685.

Tudor est mis à la Tour après la mort de la Reine son Epouse.

Celui-ci avoit eu de Catherine de France trois fils; sçavoir, *Edmond*, *Gaspar*, & *Owen*. Le premier, fut créé Comte de Richemont, par Henri VI. son Frere uterin, qui lui fit épouser Marguerite, fille unique de Jean, Duc de Sommerset. De ce Mariage nâquit Henri Comte de Richemont que nous verrons, dans la suite de cette Histoire, monter sur le Trône d'Angleterre, sous le nom de Henri VII. après l'extinction de tous les mâles de la Maison de Lencastre. *Gaspar*, second fils d'Owen-Tudor, fut fait Comte de Pembrook. *Owen*, qui étoit le troisiéme, perdit la tête sur un échafaut, en 1460.

Enfans de Tudor & de Catherine de France.

Jaqueline de Luxembourg, veuve du Duc de Betford, suivit l'exemple de la Reine Catherine. Après la mort du Prince son Mari, elle épousa Richard Woodwille simple Chevalier, qui étoit beaucoup au-dessous d'elle. Ce Mariage n'étoit guéres mieux assorti que celui de Catherine. D'ailleurs, il s'étoit fait non seulement sans la participation du Souverain, mais même contre le Serment exprès que Jaqueline avoit fait de ne se marier point sans sa permission. Ainsi, l'Epoux & l'Epouse auroient été exposez à la rigueur des Loix, si le Roi n'eût eu la bonté de leur accorder leur pardon.

Second Mariage de la Duchesse de Betford, avec Richard VVoodvville.

Ibid. pag. 678.

Le 19. de Février, Jacques I. Roi d'Ecosse fut tué dans son lit, par des assassins, que le Comte d'Athol son Oncle avoit apostez. Jacques II. son Fils, âgé de sept ans, lui succéda, sous la tutelle de Jeanne de Sommerset, sa Mere, qui avoit été elle-même blessée, en voulant couvrir, de son Corps, le Roi son Epoux. Il est tems présentement de revenir à ce qui se passoit en France.

Mort du Roi d'Ecosse.

Depuis que le Duc d'Yorck étoit arrivé d'Angleterre, les affaires des Anglois commençoient à se remettre sur un meilleur pied. Le Roi Charles, toûjours distrait par les plaisirs, n'avoit point de Corps considérable en Campagne, & la revolte des Flamans empêchoit le Duc de Bourgogne de lui envoyer du secours. Il est vrai que les Villes qui s'étoient volontairement données à lui, avoient considérablement fortifié son parti. Mais en même tems, son Armée s'en trouvoit fort affoiblie, à cause des Garnisons qu'il étoit obligé d'y tenir. Dans la conjoncture où la France se trouvoit alors, les deux

Les affaires des Anglois se rétablissent un peu en France.

HENRI VI. 1437.

Rois avoient presque également à craindre l'infidélité de leurs Partisans, dont la plûpart s'attachoient plûtôt à la fortune de celui qu'ils servoient, qu'à sa personne, ou à la justice de ses droits. Ainsi, ce n'étoit que de la force des Garnisons qu'ils pouvoient attendre la conservation des Villes qu'ils possédoient.

Talbot prend Pontoise par escalade.

Pendant les premiers mois de cette année, le froid fut si excessif, qu'il sembloit devoir ôter aux Généraux des deux Partis, l'envie de former aucun dessein, jusqu'à ce qu'il fut rallenti. Cependant Talbot, qui ne trouvoit rien d'impossible, sçut tirer un avantage considérable de la sécurité, où la rigueur de la saison tenoit les François. La nuit du Mardi gras, il escalada Pontoise, étant favorisé de la glace des fossez, & s'en rendit maître, pendant que la Garnison & les Bourgeois ne pensoient qu'à se divertir. La prise de cette importante Place fut un rude coup pour le Roi Charles. Sur tout, elle incommoda beaucoup les Parisiens, qui par-là se virent exposez aux courses continuellés que la nouvelle Garnison Angloise faisoit jusqu'aux Portes de leur Ville.

Les François acquiérent Dreux & Chevreuse.

Les François se consolérent de cette perte, par l'acquisition de *Dreux* & de *Chevreuse*, que les Gouverneurs leur vendirent.

Le Duc de Bourgogne reveille le Roi Charles de sa léthargie.

La supériorité que les Anglois venoient de regagner en France, fit craindre au Duc de Bourgogne quelque fâcheuse révolution. Il comprenoit bien que, sans son secours, le Roi Charles ne seroit jamais en état de finir la Guerre; & comme il s'étoit ouvertement declaré contre les Anglois, il étoit de son intérêt qu'ils fussent entiérement chassez du Royaume. Cependant, il lui étoit fâcheux d'agir seul pour les intérêts d'un Prince que son indolence tenoit éloigné de toutes les entreprises, où il auroit dû être le premier Acteur. Le Duc, ayant donc dessein de le tirer de cette espéce de lethargie, lui représenta, qu'il y alloit de sa gloire & de son intérêt, de rassembler toutes ses Troupes, de se mettre à leur tête, & de s'approcher de Paris, afin d'éloigner les Ennemis du cœur du Royaume. En même tems, il offrit de faire une puissante diversion en Picardie, pour favoriser ses entreprises.

Charles se met à la tête d'une armée.

Jamais Prince n'eut moins de penchant pour la Guerre que Charles VII. & néanmoins jamais Roi de France n'a fait de plus grandes conquêtes que lui, puisqu'on peut dire qu'il conquit tout son Royaume. Mais ce fut principalement par le moyen de ses Généraux, dont la plûpart étoient d'un mérite distingué. Les rémontrances & les offres du Duc de Bourgogne l'ayant reveillé de son assoupissement, il assembla toutes ses forces pour s'approcher de Paris, où il étoit extrêmement souhaité. En chemin faisant, il attaqua

Il assiége Montereau.

Montereau-Faut-Yonne, où le feu Duc de Bourgogne avoit été tué, pendant que de son côté, le Duc de Bourgogne assiégeoit le *Crotoy*, Place forte de Picardie.

Le Duc de Bourgogne assiége le Crotoy. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 674.

Ce fut sur la fin du mois d'Août, que le Duc de Bourgogne investit le Crotoy, avec une puissante Armée, pendant que quatre Vaisseaux François tenoient la Place bloquée par Mer. Le Duc d'Yorck, ayant été rappellé en Angleterre par les intrigues du Duc de Sommerset son ennemi, se trouvoit sur son départ, n'attendant que l'arrivée du Comte de Warwick, qui devoit lui succéder dans la Régence. Cela fut cause que, ne pouvant se charger luimême du soin de secourir le Crotoy, il en donna la commission au brave

Talbot,

Talbot, dont le nom ſeul ſuffiſoit pour inſpirer de la terreur aux Ennemis des Anglois. Ce Général s'étant mis à la tête d'un Corps de cinq mille hommes, s'avança hardiment vers la Place aſſiégée, à deſſein de la ſecourir, quoique la riviére de Somme le ſéparât du Camp du Duc de Bourgogne, aſſis autour de la Ville, qui étoit de l'autre côté. Dès que le Duc fut infor-mé de ſa marche, il laiſſa une partie de ſes Troupes au Siége, & avec le reſte, il alla ſe poſter ſur le bord de la riviére pour lui en diſputer le paſſage. La haîne que les Anglois avoient conçûë contre ce Prince étoit ſi violente, qu'ils ne trouvoient rien d'impoſſible dans une occaſion, où il s'agiſſoit de ſe venger de lui. Talbot, profitant de cette diſpoſition, entra le premier dans l'eau, l'épée à la main, & par ſon intrépidité, il inſpira un tel courage à ſes Troupes, qu'elles le ſuivirent ſans balancer. Plus cette action étoit hardie, ou plûtôt téméraire, plus elle fit d'effet ſur les Bourguignons, qui, croyant avoir à faire à des Démons, plûtôt qu'à des hommes, ſe ſauvérent à vau-de-route, ſans attendre leurs Ennemis. Leur terreur s'étant communiquée à ceux qui avoient été laiſſez au Siége, toute cette Armée ſe diſſipa, ſans qu'il fût poſſible au Duc de Bourgogne, de la rallier. En même tems le Duc d'Yorck parut avec ſept Navires de Guerre, à la vûë des quatre François, & leur donna la chaſſe ſi chaudement, que ce ne fut pas ſans peine qu'ils ſe ſauverent à Saint Valery. Talbot entra triomphant dans la Ville ; & après avoir fait combler les tranchées des Aſſiégeans, il reprit la route de Normandie. En s'en retournant, il conquit cinq ou ſix petites Places de Picardie ; & après avoir encore repris *Tancarville*, en Normandie, il rentra couvert de gloire dans Roüen.

HENRI VI. 1437.

Talbot marche au ſecours de la Place.

Action intrépide de ce Général.

Le Siége eſt levé.

Le ſuccès du Siége de Montereau ne fut pas ſi favorable aux Anglois, & néanmoins ils ne laiſſérent pas d'y acquerir de la gloire. Thomas Gerard, Gouverneur de cette mauvaiſe Place, la défendit long-tems, malgré les efforts vigoureux des Aſſiégeans, quoiqu'il n'eût que quatre-cens hommes. Juſqu'alors le Roi Charles s'étoit peu diſtingué du coté de la valeur : mais dans ce Siége il fit des actions de vigueur, qui commencérent à donner une plus haute idée de ſon courage. Après un aſſez long Siége, il emporta la Ville d'aſſaut, ayant été lui-même des premiers à monter ſur la brêche, & à combattre main à main, avec ceux qui la défendoient. Sans doute, on lui avoit fait entendre, qu'il devoit gagner l'eſtime de ſes Sujets, par quelque action extraordinaire. L'intrépidité qu'il fit paroître en cette occaſion, produiſit un très-bon effet pour lui. Depuis ce tems-là, ſes amis, auſſi-bien que ſes ennemis, le regardérent avec d'autres yeux qu'ils n'avoient fait auparavant. Cependant la Garniſon s'étant retirée dans le Château, il fallut faire un ſecond Siége. Charles content de la gloire qu'il avoit acquiſe dans le premier, & peut-être rebuté des fatigues qu'il y avoit ſouffertes, laiſſa la conduite de celui-ci au Dauphin ſon Fils. Gerard, qui n'étoit pas moins brave qu'experimenté, ſe défendit encore quinze jours, après quoi, il ſe vit contraint de capituler. Quand il parut devant le Dauphin, il lui dit, avec beaucoup de politeſſe, que, contre tout autre que lui, il auroit pû ſe défendre plus long-tems. Ce compliment fut très-bien reçû du jeune Prince, qui ne fut pas fâché de ſe voir mettre en quelque maniére au-deſſus du Roi ſon Pere. Mais Charles, qui en fut informé, en parut très-mortifié. On prétend qu'il commença dès-lors, à

Succès du Siége de Montereau.

Charles ſe diſtingue à ce Siége, & prend la Ville d'aſſaut.

Le Dauphin fait le Siége du Château & l'emporte.

Jalouſie du Roi Charles contre le Dauphin.

HENRI. VI. 1437. concevoir, contre le Prince son Fils, une jalousie qui lui fut très-funeste dans la suite.

Le Duc d'Orléans est choisi pour Mediateur entre les deux Rois.

Pendant que la Guerre se continuoit en France, le Duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, pensoit aux moyens de se procurer la liberté. Il n'y avoit que la Paix entre les deux Rois, qui pût la lui faire obtenir. Ainsi personne n'avoit plus d'interêt que lui de travailler à renoüer une nouvelle négociation. Ce fut dans cette vûë, qu'il demanda la permission d'aller s'aboucher à Calais avec le Duc de Bretagne, qu'on regardoit alors comme le seul Prince qui pût être employé en qualité de Médiateur. Le Conseil, qui étoit tout porté à la Paix, lui auroit volontiers accordé sa demande: mais on jugea qu'avant que de faire cette démarche, il falloit voir dans quelles dispositions Charles se trouvoit à cet égard. D'ailleurs, le Duc de Glocester ne croyoit pas qu'il fallût penser à la Paix, qu'après qu'on se seroit mis en état de la faire avec avantage.

Le Cardinal de Vvinchester gagne beaucoup d'avantage sur le Duc de Glocester.

Cependant, à mesure que le Roi avançoit en âge, le crédit du Duc son oncle diminuoit sensiblement, pendant que celui du Cardinal de Winchester alloit toûjours en croissant. Celui-ci avoit un avantage considerable sur son ennemi, en ce que ses richesses le mettoient en état de prêter souvent de l'argent au Roi. Dans l'épuisement où le Royaume se trouvoit, des secours de cette nature étoient regardez comme le plus grand service qu'on pût rendre à l'Etat. il sçût profiter de la disposition où le Roi se trouvoit à son égard, pour prévenir de nouvelles attaques que le Duc de Glocester lui préparoit. Par des Lettres du grand Sceau, le Roi lui accorda une abolition générale de toutes sortes de crimes quels qu'ils pûssent être, depuis la création du Monde, jusqu'au 28. de Juin 1437. C'étoit ôter à son ennemi tout prétexte de l'attaquer.

Act. Publ. Tom. X. pag. 670.

1438.

Peste & famine en France & en Angleterre.

L'année 1438. fut peu fertile en évenemens remarquables. Une cruelle famine qui ravagea tout à la fois la France & l'Angleterre, & qui fut suivie de peste, empêcha les Généraux des deux partis de former de grands projets Il se fit pourtant, de part & d'autre, des entreprises dont quelques-unes ne réüssirent pas, & d'autres étoient peu importantes. Ainsi je ne m'arrêterai qu'à ce qu'il y a de plus remarquable. *Surienne*, Gouverneur de Montargis pour les Anglois, se voyant environné de Places ennemies, & ne recevant aucun secours d'Angleterre, livra cette Place aux François, pour dix mille *Saluts* d'Or (1). En l'état où les affaires des Anglois se trouvoient, Montargis n'étoit pas d'une grande importance pour eux, puisqu'il leur étoit impossible de porter la Guerre de ce côté-là. Peu de tems après, Edmond Comte de Mortagne, frere du Duc de Sommerset, ayant amené quelques troupes d'Angleterre, & s'étant joint à Talbot, ils firent ensemble quelques conquêtes peu considerables en Normandie.

Surienne vend Montargis aux François.

Le Duc de Bourgogne fait une nouvelle tentative sur Calais.

Le Duc de Bourgogne avoit sur le cœur l'affront qu'il avoit reçû à Calais, & il souhaitoit de le reparer en se rendant maître de cettte Place. Mais comme il n'étoit pas facile de réüssir dans ce dessein, par un Siége en forme, il s'y prit d'une autre maniere. On lui avoit fait entendre, qu'en perçant une certaine digue, la Ville seroit infailliblement inondée, & qu'en se tenant à portée avec un bon corps de troupes, il lui seroit facile d'entrer dans la Place, parmi

Act. Publ. Tom. X. page 686.

(1) C'étoit une monnoye qui valoit 25. sols Tournois.

parmi la consternation où la Garnison & les Habitans se trouveroient. Ce projet fut exécuté. Mais comme la Mer se trouva plus basse que la Ville, toute l'eau s'écoula dedans. Le Duc ayant manqué son coup, voulut aller tenter le Siége de Guisnes. Mais le Comte de Huntington qui arrivoit tout-à-propos d'Angleterre, avec un renfort de troupes, le contraignit de se retirer. Les troubles de Flandre, qui se renouvellérent bien-tôt aprés, lui donnérent, pendant quelques années, assez d'occupation pour l'empêcher de former de nouveaux desseins contre les Anglois.

Il manque son coup. *Ibid.*

Le Mariage du Dauphin avoit causé une telle jalousie aux Anglois, qu'aprés plusieurs insultes de part & d'autre, l'Angleterre & l'Ecosse en étoient enfin venuës à une entiére rupture. Cependant la Minorité de Jaques II. & la favorable disposition de la Reine sa Mere envers les Anglois ses compatriotes, procurérent une Trêve de neuf ans, depuis le 1. de Mai de cette année.

Trêve renouvellée avec l'Ecosse.

Jean & Thomas Beaufort, Freres du Duc de Sommerset, étant depuis long-tems prisonniers en France, on avoit souvent tenté de les échanger avec d'autres prisonniers François: mais il s'y étoit toûjours rencontré des obstacles. Par les conventions qui furent faites en 1430. avec le Duc de Bourbon, ce Prince s'étoit engagé à les faire relâcher sans rançon. Mais comme ces conventions n'avoient pas été exécutées, ils étoient demeurez prisonniers. Je sçai ce que devint Thomas qui portoit le tître de Comte de Perth. Peut-être mourut-il pendant sa captivité. Mais dans le cours de cette année, Jean fut échangé avec le Comte d'Eu, de la Maison d'Artois, qui étoit prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincour. Il devint ensuite Duc de Sommerset aprés la mort de Henri son Frere aîné. Il y avoit encore un quatriéme Frere nommé Edmond qui leur succéda, & de qui j'aurai beaucoup à parler dans la suite de ce Régne.

Echange du Frere du Duc de Sommerset avec le Comte d'Eu.

Act. Publ. Tom. X. pag. 680.

1439.

La famine & la peste ayant cessé en Angleterre & en France, les deux partis reprirent les armes. Au mois de Mars de l'année 1439. le Connétable de Richemont, s'étant mis à la tête d'une armée assez nombreuse, alla faire le Siége de Meaux, Place des plus fortes de France, qui s'étoit autrefois défenduë sept mois entiers contre Henri V. Le Bâtard de Han, Officier d'une valeur distinguée, qui en étoit Gouverneur, se défendit d'abord avec une fermeté qui étonna le Connétable. Cela n'empêcha pas qu'aprés que le Siége eût duré trois semaines, la Ville ne fût emportée d'assaut. Mais ce n'étoit encore fait qu'à demi, puisque la Garnison s'étoit retirée dans le *Marché*. (C'est ainsi qu'on appelle cette partie de la Ville de Meaux qui est separée de l'autre par la *Marne.*) Les Anglois ayant rompu le pont de communication, en se retirant dans le Marché, le Connétable se vit obligé de faire, de l'autre côté de la riviére, un second Siége bien plus difficile que le premier. La même chose étoit arrivée à Henri V. lorsqu'il assiégea cette Place. Cependant le Connétable ayant en son pouvoir le Gouverneur qui avoit été fait prisonnier dans l'assaut, lui fit trencher la tête, parce qu'il étoit François. C'est ce que les Généraux de Charles n'avoient encore osé pratiquer, à cause du grand nombre de prisonniers qu'ils avoient toûjours eu entre les mains des Anglois. Mais dès qu'ils se sentirent supérieurs, ils passérent par dessus cette considération, parce qu'ils ne craignirent plus les représailles.

Le Connétable assiége Meaux & prend la Ville d'assaut.

Il continuë le Siége du Marché.

Le Siége du Marché de Meaux devenant de jour en jour plus difficile, le

HENRI VI 1439.

Connétable fit faire autour de son camp des Lignes avec des Redoutes, afin d'empêcher le secours, & le Roi se rendit lui-même à l'armée, afin d'animer les troupes par sa présence. Cependant Talbot, qui ne doutoit point que les assiégez ne fissent une longue résistance, avoit déja préparé du secours. Quelque difficile que parût cette entreprise, il ne laissa pas de la tenter. Les obstacles qu'il prévoyoit ne faisoient que l'animer davantage. Avec un bon Corps de troupes choisies, il s'avança fiérement vers les lignes des Assiégeans; & ayant attaqué l'épée à la main, & emporté une des Redoutes qui s'opposoient à son passage, il entra dans la Place avec un convoi. Dès le lendemain, il en sortit, pendant que les Assiégeans étoient encore consternez de l'action du jour précédent, & alla se préparer à faire un nouvel effort; Mais le Connétable au desespoir qu'une poignée de gens lui eût fait recevoir un tel affront, pressa tellement la Place, qu'il la mit dans la nécessité de capituler, avant que le secours pût être prêt.

Talbot fait entrer du secours dans la Place; mais, sans en empecher la prise.

Le succès du Siége d'Avranche, que ce Général entreprit après celui de Meaux, ne fut pas si heureux pour lui, Après qu'il eut été trois semaines devant cette Place, Talbot, avec les troupes qu'il avoit preparées pour le secours de Meaux, attaqua les lignes des assiégeans, les força, & ravitailla la Ville.

Il fait lever le Siége d'Avranche,

Après cet exploit, ce Général voyant que les François étoient consternez, & leurs troupes tellement affoiblies, qu'elles n'étoient pas en état de lui faire tête, alla se présenter devant Harfleur. Comme son armée n'étoit pas assez forte pour faire ce Siége dans les formes, il prit le parti de bloquer la Place. Pour cet effet, il se retrancha dans un poste avantageux, de telle maniére qu'une armée de cinquante mille hommes n'auroit pas été capable de l'y forcer. Pendant ce tems-là, le Duc de Sommerset tenoit la Place bloquée du côté de la Mer. Le Comte d'Eu, nouvellement arrivé d'Angleterre où il avoit été long-tems prisonnier, s'approcha dans le dessein d'attaquer les retranchemens des Anglois. Mais ayant connu l'impossibilité d'y réüssir, il prit le parti de se retirer, après avoir fait une legere tentative dans laquelle *Gaucour* fut fait prisonnier. Enfin, après un blocus qui dura quatre mois, Talbot se rendit maître de cette importante Place, qui avoit été la premiére conquête de Henri V. Ensuite, il nettoya la Normandie des Garnisons que les François tenoient encore dans divers Châteaux: de sorte qu'il ne leur resta plus rien dans cette Province que la seule Ville de Dieppe.

& va faire le Siége d'Harfleur.

Le Duc de Bourgogne voyoit, avec chagrin, que les affaires des Anglois commençoient à se rétablir, & il craignoit que les suites n'en fussent fâcheuses pour lui. Le Roi Charles ne faisoit la Guerre que par maniere d'acquit. Ce n'étoit qu'avec une peine extrême qu'on pouvoit lui persuader de se mettre à la tête de son armée. D'ailleurs la France étoit tellement ruïnée, qu'il ne pouvoit tirer que peu de secours des Provinces qu'il possédoit. D'un autre côté, la Guerre de Flandre qui occupoit le Duc de Bougogne tout entier ne permettoit pas d'esperer de grands secours de ce côté-là. Si les Anglois eussent fait alors des efforts un peu considerables, vraisemblablement ils auroient regagné beaucoup de terrain. Mais, soit par aveuglement, soit par impuissance, ils n'agissoient qu'à demi, se contentant d'envoyer, de tems en tems en France, de petits secours qui n'étoient pas capables de leur faire recouvrer ce qu'ils avoient perdu. Ainsi des deux côtez, on s'appercevoit aisé-

Disposition du Duc de Bourgogne.

aisément que la Guerre seroit éternelle, s'il falloit attendre que l'un des deux Rois eût perdu, l'une après l'autre, les Places qu'il possedoit. Cette considération fit un tel effet sur le Duc de Bourgogne, qu'il prit la résolution, ou de procurer la Paix, s'il étoit possible, entre les deux Rois, ou de se mettre lui-même à couvert par une neutralité. Un pareil dessein devoit être conduit avec beaucoup de prudence & de précaution, de peur que les deux partis ne s'accomodassent ensemble à son préjudice, ou que les Anglois ne se tinssent plus reservez à son égard, s'ils connoissoient son intention. HENRI VI. 1439.

Pendant que le Duc de Bougogne étoit occupé de ces pensées, le Pape fit exhorter les deux Rois ennemis, par le Cardinal de Sainte Croix, à faire enfin cesser l'effusion du Sang Chrétien qui se répandoit depuis si long-tems pour leur querelle. En même tems, il écrivit au Duc de Bretagne, pour le prier de se rendre Médiateur de la Paix. Ce Prince en ayant écrit aux deux Rois, les trouva également disposez à entrer en négociation, & le Duc de Bourgogne en reçût la proposition avec joye. Le Duc d'Orléans se servit de cette occasion pour offrir sa médiation au Roi d'Angleterre, conjointement avec le Duc de Bretagne, & pour cet effet, il renouvella ses instances pour avoir la permission d'aller conferer avec le Duc à Calais. Cela lui fut accordé, quoique le Duc de Glocester s'y opposât de tout son pouvoir, parce qu'il voyoit bien que ce Prince ne pouvoit pas être un Médiateur impartial. Mais depuis quelque tems, le Duc de Glocester n'avoit plus aucun crédit dans le Conseil, où l'on affectoit même en toutes occasions, de prendre des résolutions toutes contraires à ses sentimens. D'ailleurs, les Conseillers étoient tellement portez à la Paix, qu'ils oublierent ou voulurent bien oublier, que ce n'avoit été que sur les vaines esperances que le Duc d'Orléans avoit données, qu'on avoit fait la fausse démarche d'envoyer des Ambassadeurs à Arras. Ainsi ce Prince prisonnier fut regardé comme un Médiateur desinteressé, quoiqu'il fut aisé de comprendre, qu'il étoit entiérement porté pour le Roi Charles. Le Duc de Bourgogne vit, avec plaisir, les acheminemens d'une Conférence qui devoit, ou produire la Paix entre les deux Rois, ou lui fournir un prétexte de conclurre une Trêve particuliére avec l'Angleterre. Les deux Cours étant dans cette disposition, nommerent, chacune de son côté, des Commissaires qui eurent ordre de travailler à des conventions préparatoires pour la Conférence. Ces Commissaires s'étant assemblez, jugerent que, pour réüssir dans la Négociation de la Paix, une Trêve étoit absolument necessaire. Sur cela, Henri donna pouvoir aux siens d'y consentir. Mais il s'y rencontra des obstacles qui en empêcherent la conclusion. Tout ce qui vient d'être rapporté au sujet de la Paix, s'étoit passé dans l'année précédente 1438. Mais j'ai crû devoir remettre à en parler jusqu'à present, pour ne pas interrompre le récit de ce qui regarde cette matiére.

On recommence à parler de la Paix.

Act. Publ. Tom. X. pag. 683.

Act. Publ. Tom. X. pag. 685.

Au mois de Janvier 1439. Isabelle de Portugal Duchesse de Bourgogne, & le Cardinal de Winchester s'aboucherent ensemble entre Calais & Graveline. Le résultat de leur Conférence fut, que les deux Rois nommeroient un lieu propre pour y traiter la Paix, avec la médiation des Ducs de Bretagne & d'Orléans, & qu'ils y envoyeroient leurs Plénipotentiaires. Selon cette Convention, le même lieu, où la Duchesse & le Cardinal se trouvoient, fut choisi, & on nomma des Ambassadeurs de part & d'autre. Ils étoient

On convient d'un lieu pour traiter.

Ibid. p. 718.

Les Ducs de Bretagne & d'Orleans sont choisis pour Médiateurs.

HENRIE VI. 1430. tous pris d'entre les Princes & les plus Grands Seigneurs des deux Royaumes. Mais avant que d'en venir au ſuccès de cette Conférence, il ne ſera pas inutile de voir quelle étoit la diſpoſition du Conſeil d'Angleterre, au ſujet de la Paix. Elle paroît manifeſtement dans les Inſtructions des Ambaſſadeurs, qu'on trouve dans le Recueïl des Actes Publics. Par-là, on pourra comprendre, à quels des deux partis la rupture de la Conférence doit être attribuée, & redreſſer diverſes erreurs où les Hiſtoriens ſont tombez ſur ce ſujet.

Inſtructions données aux Plénipotentiaires Anglois.

Premiérement, il étoit ordonné aux Ambaſſadeurs de demander, que l'Adverſaire du Roi le laiſſât joüir paiſiblement de tout le Royaume de France. Ils devoient appuyer cette demande de pluſieurs raiſons marquées dans les Inſtructions, mais qui ſont trop étenduës pour pouvoir être inſerées ici. D'ailleurs, le Lecteur ſçait aſſez ſur quoi les prétentions des Rois d'Angleterre étoient fondées.

II. Si les François ſe récrioient à cette demande, & la trouvoient déraiſonnable, les Ambaſſadeurs, après une proteſtation préalable, devoient offrir à Charles, les Provinces ſituées au-delà de la Loire, qui étoient du domaine immédiat de la Couronne, mais ſous condition de l'hommage.

III. Si les adverſaires refuſoient cette offre, le Cardinal de Winchefter, en qualité d'Eccléſiaſtique, devoit leur mettre devant les yeux les conſidérations propres à porter les deux Nations à la Paix. Ces conſidérations étant en grand nombre, & fort étenduës, on ſe contentera de rapporter ici la ſubſtance des trois principales. La premiére étoit que cette Guerre, qui avoit été entrepriſe, pour le titre de Roi de France, auquel chacun des deux Rois prétendoit, avoit conſumé plus d'hommes qu'il ne s'en trouvoit au tems préſent, dans les deux Royaumes. La ſeconde, que les deux Princes devoient ſérieuſement ſe repréſenter à eux-mêmes, que Dieu n'a pas fait les Peuples pour les Souverains, mais les Souverains pour les Peuples; c'eſt-à-dire, pour les gouverner juſtement & paiſiblement, afin que les Sujets ſoient mieux en état de le ſervir. La troiſiéme, que la France n'avoit pas toûjours été gouvernée par un ſeul Monarque: mais qu'avant & après Charlemagne, il y avoit eu ſouvent deux, quelquefois trois & même quatre Rois enſemble.

IV. Cette troiſiéme conſidération étoit pour venir en quatriéme lieu à une autre offre que les Ambaſſadeurs avoient pouvoir de faire, ſçavoir, que Henri céderoit à Charles toutes les Provinces ſituées au-delà de la Loire, en toute Souveraineté. Il ſe réſervoit pourtant expreſſément, la Guyenne, le Poitou, & tout ce que ſes Ancêtres avoient poſſédé en France, avant que la Couronne de ce Royaume leur fût dévoluë.

V. Si cette offre étoit rejettée, les Ambaſſadeurs avoient pouvoir d'offrir, de la part de leur Maîttre, qu'il ſe contenteroit de ce que ſes Ancêtres avoient poſſedé en France, par droit d'héritage, pourvû qu'on y ajoûtât Calais, Guiſnes, & les Marches adjacentes, le tout en Souveraineté & ſans aucune dépendance de la Couronne de France, ni d'autre que de Dieu ſeul.

VI. Que ſi les François inſiſtoient, que la Normandie fût reſtituée à Charles, en l'état où elle étoit avant la Conquête qui en avoit été faite par Henri V. C'eſt-à-dire, nonobſtant les dons de diverſes Terres, faits à divers Particuliers, tant par le feu Roi, que par le Roi regnant, plûtôt que de rompre la négociation, on pouvoit paſſer cet article.

VII. Si on venoit jusqu'à ce point, que Charles se contentât de cette offre, à condition que Henri quitteroit le titre de Roi de France, en ce cas, les Instructions fournissoient aux Plénipotentiaires beaucoup de raisons & de considérations, pour alléguer aux François contre cette condition. Mais enfin, ils avoient ordre sur cet article-là, de s'en rapporter au Cardinal de Winchester à qui le Roi avoit fait connoître son intention.

Il est manifeste que le Conseil avoit résolu d'en passer par-là, si la Paix ne pouvoit se faire autrement. Car, si absolument Henri n'avoit pas voulu quitter le titre de Roi de France, il n'y avoit point de secret à observer, & les Instructions auroient porté un ordre exprès, d'en rejetter la proposition.

Le VIII. Article regardoit la Proposition qui pourroit être faite, du Mariage du Roi avec une des Filles de Charles.

IX. Si les François rejettoient toutes ces offres, & faisoient à leur tour des propositions, les Ambassadeurs, sans les accepter ni les refuser, devoient répondre, qu'ils n'avoient pas des instructions pour traiter la Paix sur ces fondemens, mais qu'ils en donneroient avis à leur Maître.

X. Cependant ils devoient faire proposer, par la Duchesse de Bourgogne, ou par le Duc d'Orléans, une Trêve de cinquante ans, avec une Communication libre entre les deux Nations. Ils avoient aussi pouvoir de réduire cette Trêve, à quarante, à trente ou à vingt ans. Mais, plûtôt que de manquer de la conclurre, ils pouvoient la borner à trois ans, pourvû que ce fût sans communication, & la pousser même jusqu'à huit sous la même condition.

XI. Au cas que cette Trêve fût acceptée, ils devoient représenter, qu'afin qu'elle fût mieux observée, il seroit bon de faire un échange de certaines Places. Pour cet effet, ils avoient ordre d'offrir *Meaux, Creil, Saint Germain* en Laye, qui étoient entre les mains des Anglois, quand ces Instructions furent dressées, pour *Dieppe, le Mont-Saint-Michel*, & *Harfleur*, dont Talbot n'avoit pas encore pris possession.

XII. Enfin, le Roi voulant faciliter l'échange de ces Places, consentoit à relâcher le Duc d'Orléans, pour une rançon de cent mille marcs, & d'en quitter cinquante mille, en faveur de l'échange proposé.

Ces Instructions furent dressées le 31. de Mai 1439. Si nous avions de même celles des Plenipotentiaires de Charles, peut-être y verrions-nous que les deux Rois ne s'éloignoient pas tant l'un de l'autre, qu'il le sembla dans la Conférence. Mais comme, en ces occasions, le principal soin des Négociateurs est de se tenir sur leurs gardes, de peur de laisser pénétrer leur secret, il arrive souvent que la Négociation se rompt, avant qu'ils ayent eu occasion de découvrir ce qu'ils ont pouvoir de céder, tant ils craignent de donner quelque avantage à leurs Adversaires. C'est ce qui arriva effectivement dans celle dont il s'agit. Les Anglois ne jugérent pas à propos de s'avancer au-delà du second Article de leurs Instructions, sçavoir que Charles auroit les Provinces situées au-delà de la Loire, à condition qu'il en feroit hommage à Henri. Ils attendoient que les François leur donnassent lieu par leurs offres de faire quelques pas plus avant. Par la même raison, les François s'en tinrent aux propositions qu'ils avoient faites dans la Conférence d'Arras, sçavoir que leur Maître, demeurant seul Roi de France, céderoit la Guyenne & la Norman-

HENRI VI. 1439.

Normandie à Henri, à condition de l'Hommage. Ils faiſoient beaucoup valoir cette offre, & la condeſcendance de Charles qui vouloit bien s'en tenir à ce qu'il avoit offert à la Conférence d'Arras, quoique depuis ce tems-là il eût fait de grandes Conquêtes, & qu'il ſe fût rendu maître de Paris.

La Conférence ſe rompt.

Il étoit comme impoſſible que la Paix ſe pût conclurre ſur le pied qu'elle étoit propoſée des deux côtez. Chacun des deux Princes n'offroit de céder que ce qui n'étoit pas en ſon pouvoir; & en vertu de cette prétenduë Ceſſion, il prétendoit que l'autre ſe dépoüillât de ce qu'il poſſédoit actuellement. C'étoit proprement vouloir gagner par un trait de plume, ce qu'ils ne pouvoient eſpérer d'obtenir, que par une ſuite continuelle d'heureux ſuccès, dans les Siéges & dans les Batailles. Ainſi, après que les Ambaſſadeurs des deux Rois ſe furent long-tems tâtez reciproquement, pour tâcher de pénétrer juſqu'à quel point les Inſtructions des Adverſaires leur permettoient de s'avancer, ils ſe ſéparerent ſans rien conclurre. Chacun de ſon côté vouloit attendre qu'on lui donnât lieu de faire des propoſitions plus équitables.

Le Duc de Bourgogne fait négocier une Trêve marchande avec l'Angleterre.

Les Ducs de Bourgogne & d'Orléans furent les ſeuls qui tirérent quelque avantage de cette Conférence. Le premier vouloit, à quelque prix que ce fût, ſoulager ſes Sujets de Flandre, de Brabant, de Hollande, & de Zelande, qui ſouffroient beaucoup de l'interruption de leur commerce avec l'Angleterre. Dans cette vûë, il faiſoit agir la Ducheſſe ſa Femme, qui étant proche parente du Roi Henri, n'étoit point ſuſpecte aux Anglois. Sous prétexte de faire l'office de Médiatrice entre les deux Rois, elle avoit de fréquentes Conférences avec le Cardinal de Winchester, & négocioit une Trêve marchande entre l'Angleterre & les Païs-Bas. C'eſt ce qui paroit par diverſes Piéces du Recueïl des Actes Publics. En effet cette Trêve fut concluë bien-tôt après.

Act. Publ. T. X. p. 713. 730. 736.

1440. Le Conſeil ſe détermine à relâcher le Duc d'Orléans.

Mais le Duc d'Orléans fut celui qui recueillit le plus de fruit de la Conférence dont je viens de parler, puiſqu'elle lui procura ſa liberté après une captivité qui avoit déja duré vingt-cinq ans. Il a été remarqué ci-devant en pluſieurs endroits, qu'il y avoit deux Partis à la Cour d'Angleterre, ſçavoir celui du Duc de Glocester, & celui du Cardinal de Winchester, & que le dernier gagnoit peu-à-peu l'avantage, depuis que le Roi commençoit à prendre connoiſſance de ſes affaires. Ce Prince, qui étoit parvenu à l'âge de dix-neuf ans, avoit un génie très-borné, & peu ſemblable à celui du Roi ſon Pere. Il ſe laiſſoit aiſément gouverner par ceux qui l'approchoient. Bien loin d'avoir la préſomption aſſez ordinaire aux jeunes Princes, il ſe défioit toûjours de lui-même, & ſuivoit plus volontiers les conſeils d'autrui que les ſiens propres. Avec cette foibleſſe, il avoit des principes d'honneur, de vertu, & de Religion, qui, veritablement, lui faiſoient ſouhaiter de pouvoir toûjours agir juſtement, mais qui ſervoient ſouvent de fondement & de prétexte à ſes Conſeillers pour lui faire commettre des injuſtices. Comme il manquoit de pénétration, il ſe laiſſoit ſurprendre par les apparences du bien. C'étoit dequoi ſes Miniſtres ſçavoient bien ſe prévaloir, dans l'aſſurance où ils étoient qu'il n'étoit pas capable de bien démêler leurs conſeils intéreſſez. Pendant ſon jeune âge, il s'étoit fait une habitude de ſuivre aveuglément les inſpirations du Duc de Glocester ſon Oncle, qui gouvernoit en ſon nom. Mais quand il fut parvenu à un âge plus avancé, le Cardinal de Winchef-

ter & ceux de son parti lui insinuérent que cet Oncle prétendoit le tenir perpétuellement en tutelle, & qu'il avoit des desseins préjudiciables à son repos. Ces discours souvent répétez avoient enfin produit l'effet que les ennemis du Duc s'en étoient promis. Peu-à-peu le Roi s'étoit tellement dégoûté de son Oncle, qu'il ne vouloit plus l'écouter. On se faisoit une espéce de Loi de le mortifier en toutes occasions. Il suffisoit qu'il proposât un avis dans le Conseil, pour y trouver de fortes oppositions, & le Roi favorisoit ordinairement le parti opposé au Duc, par la crainte où il étoit de lui donner lieu d'exécuter le prétendu dessein de le tenir en servitude. Telle étoit depuis quelque-tems la disposition du Roi & de la Cour.

HENRI VI. 1440. On lui inspire des soupçons contre le Duc de Glocester.

Le Duc de Glocester s'étoit toûjours opposé à l'élargissement du Duc d'Orléans. La volonté du feu Roi son Frére étoit pour lui une Loi inviolable. D'ailleurs, il étoit persuadé, qu'en relâchant ce Prince, on ne feroit qu'augmenter le nombre des ennemis de l'Angleterre. Mais son opposition n'étoit pas d'un fort grand poids; au contraire, elle auroit été seule capable de porter ses ennemis à favoriser le Duc d'Orléans, quand même ils n'en auroient point eu d'autre raison. On a vû ce que ce Prince avoit offert avant la Conference d'Arras. Le Duc de Betford & le Conseil avoient accepté ses offres qui paroissoient très-avantageuses, parce qu'on n'en avoit pas encore découvert le but. Depuis le Traité d'Arras, il s'étoit tenu en repos, comprenant bien que ce n'étoit pas un tems propre à solliciter sa liberté. Mais quand il vit qu'on recommençoit à parler de la Paix, il renouvella ses instances, & offrit de se rendre Médiateur conjointement avec le Duc de Bretagne. Il trouva dans le Conseil les mêmes appuis qu'il y avoit eus auparavant, &, malgré l'opposition du Duc de Glocester, il y fut résolu d'accepter sa médiation, & de traiter ensuite avec lui pour sa liberté. Il eut donc la permission de se rendre au lieu de la Conférence, où il parut très-zélé pour procurer la Paix entre les deux Rois; & par le moyen de la Duchesse de Bourgogne, il trouva le moyen de se reconcilier avec le Duc son Epoux. Le Cardinal étant retourné en Angleterre, lui rendit des témoignages très-avantageux, & représenta au Conseil que, puisqu'il n'avoit pas tenu à lui que la Paix ne se conclût, il n'étoit pas juste qu'il souffrît de la rupture. Ses amis firent valoir en cette occasion, les deux raisons dont on s'étoit déja servi, pour colorer la faveur qu'on avoit dessein de lui accorder. La premiére étoit, que la division entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne pourroit se rallumer, & procurer un grand avantage aux Anglois. La seconde, qu'on pourroit tirer du Prince prisonnier, une grosse rançon qui aideroit à entretenir la Guerre. Enfin, ils faisoient entendre, qu'avant que de le relâcher, on l'obligeroit à prêter serment au Roi, & que par-là, on empêcheroit qu'il ne donnât aucun secours au Roi Charles. Ainsi, quoique le Duc de Glocester pût dire, il fut résolu de traiter avec lui pour sa liberté.

Le Duc de Glocester s'oppose en vain à l'élargissement du Duc d'Orléans,

qui est choisi pour être un des Médiateurs de la Paix. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 729.

Cette résolution étant prise, le Duc de Glocester se crut obligé, tant par devoir, que pour sa propre sûreté de faire une Protestation en forme, pour faire connoître au Public qu'il s'y étoit opposé de tout son pouvoir. Cette Protestation contenoit les raisons qui lui faisoient juger que la résolution du Conseil pouvoit porter un très-grand préjudice aux affaires du Roi & de l'État. Quoiqu'elle soit un peu longue, il y a de la nécessité à en mettre ici la

Le Duc de Glocester proteste contre la résolution du Conseil.

ſubſtance, parce qu'elle peut ſervir à éclaircir divers faits. D'ailleurs, elle fait voir quelle étoit la diſpoſition des Membres du Conſeil, qui, pour mortifier ce Prince, ne craignoient pas de ſacrifier les intérêts du Roi à leur paſſion. Cette connoiſſance eſt d'autant plus néceſſaire, qu'on verra dans la ſuite, que c'eſt à la funeſte diviſion qui regnoit entre le Duc & le Cardinal, qu'on doit attribuer le malheureux ſuccès qu'eut enfin la Guerre de France. Voici comment le Duc de Gloceſter parloit dans cet Écrit.

Sa Proteſtation. Act. Publ. Tom. X. pag. 764.

» Ma premiére raiſon, pour m'oppoſer à l'élargiſſement du Duc d'Orléans,
» eſt priſe de l'incapacité du Roi Charles & du Dauphin ſon Fils, connuës de
» tout le monde. Ainſi, conſidérant l'eſprit ſouple & adroit du Duc d'Orléans,
» & ſes vaſtes connoiſſances, il eſt à préſumer, que les États de France lui con-
» fieront l'adminiſtration des affaires du Royaume. Or il ne pourroit rien ar-
» river de plus préjudiciable à l'Angleterre, vû la connoiſſance que ce Prince
» a acquiſe du fort & du foible de ce Royaume, pendant un ſéjour de vingt-
» cinq ans.
» II. Perſonne ne pouvant ignorer la diſſention qu'il y a entre le Roi Char-
» les & le Dauphin ſon Fils, on doit craindre, comme il n'eſt que trop appa-
» rent, que le Duc d'Orléans, étant en France, ne ſoit un Médiateur propre
» à procurer leur réconciliation.
» III. La Normandie étant la Province qui contribuë le plus à l'entretien
» de la Guerre, il eſt à craindre, que les Normans, voyant qu'on ne leur en-
» voye point les ſecours tant de fois promis, de bouche & par écrit, & que
» d'un autre côté, on relâche le Duc d'Orléans, ne ſe perſuadent qu'on a deſ-
» ſein de les abandonner, auſſi-bien que le reſte des conquêtes. Quant à ce
» qu'on dit, qu'on pourra prendre vingt-mille marcs ſur la rançon du Duc
» d'Orléans, pour la défenſe de cette Province, je laiſſe à conſidérer, ſi cette
» Somme eſt ſuffiſante pour l'uſage à quoi on prétend l'employer.
» IV. Le Roi & ſon Conſeil ſçavent bien, que le Duc d'Orléans reconnoit
» le Roi Charles pour ſon Souverain. Qu'on conſidére donc, ſi ayant fait deux
» ſermens oppoſez, l'un à un Prince qu'il regarde comme étranger, l'autre à
» celui qu'il croit être ſon légitime Roi, il aimera mieux tenir le premier que
» le dernier. Cela eſt d'autant moins probable, qu'il regardera toûjours celui-
» là, comme extorqué de lui, pendant qu'il étoit actuellement priſonnier, &
» que d'ailleurs, il ne pourra s'en tenir à cet engagement, ſans perdre les biens
» qu'il poſſéde en France.
» V. Il ſeroit bon de voir quelle ſûreté on peut prendre à ſon égard, en cas
» qu'il viole ſon ſerment, en ſe couvrant du prétexte du commandement abſo-
» lu de ſon Souverain.
» VI. Le Comte de Huntington, qui commande en Guyenne, ſera vrai-
» ſemblablement obligé de quitter ce Gouvernement, parce que le Roi ne lui
» tient pas ce qu'il lui a promis par leurs Conventions. Cette Province étant
» ainſi abandonnée, & le Duc d'Orléans étant en alliance avec les Maiſons d'Al-
» bret & d'Armagnac, on devroit du moins conſidérer, par quels moyens on
» défendra cet ancien héritage du Roi, en cas que le Duc d'Orléans joigne ſes
» forces à celle de ces deux Maiſons.
» VII. Le Roi n'a aucun Allié dans toute l'Europe que le ſeul Roi de Por-
» tugal. Or s'il veut faire des alliances avec d'autres Princes, comment pour-

« Henri VI. 1440.

ront-ils se résoudre à écouter ses propositions, quand ils sçauront qu'il n'a pas d'autre moyen pour conserver les conquêtes du Roi son Pere, qu'en mettant en liberté un de ses ennemis capitaux.

VIII. La reconciliation qui s'est faite depuis peu à Calais, entre les Ducs d'Orléans & de Bourgogne, doit faire craindre qu'ils n'unissent leurs forces pour chasser les Anglois de France, comme ils peuvent certainement le faire, si Dieu n'y met la main, bien loin qu'on puisse espérer quelque avantage de leur division. Que si on objecte le serment que le Duc d'Orléans doit faire avant que de quitter l'angleterre, qu'on examine par les Loix civiles, qu'elle confiance on doit prendre en un serment fait par un prisonnier.

IX. Si quelques-uns des Princes ou Seigneurs qui servent le Roi en France, viennent à tomber entre les mains des ennemis, comme il peut facilement arriver, on pourroit en échanger quatre ou cinq pour le seul Duc d'Orléans. Mais si ce Prince est relâché, les Princes & Seigneurs Anglois ne peuvent combattre pour le Roi, sans s'exposer à une ruïne totale.

X. Si, comme il est apparent, l'élargissement du Duc d'Orléans cause la perte de la Normandie, & de tout le reste de ce que le Roi posséde en France, comment les Conseillers du Roi pourront-ils en rendre compte ? Quels murmures n'y aura-t'il point parmi le peuple, quand il considerera, que ces conquêtes acquises au prix de la vie du feu Roi, du Duc de Clarence, du Duc de Betford, & d'un nombre infini de Princes, de Seigneurs, & de Gentilshommes, auront été perduës par ce funeste conseil ?

XI. Enfin, personne n'ignore, que le feu Roi, considérant sagement le péril qui naîtroit de l'élargissement du Duc d'Orléans, a défendu, en mourant, de relâcher ce Prince jusqu'à la conclusion de la Paix.

Et comme il pourroit arriver qu'après ma mort, on m'accuseroit d'avoir donné mon consentement à cette Résolution, je supplie le Roi d'ordonner que ma Protestation soit enregistrée, & qu'on m'en donne une copie authentique sous le Grand Sceau, pour servir à ma décharge.

Le Conseil persiste dans sa résolution.

La demande du Duc de Glocester lui fut accordée : mais sa Protestation n'empêcha pas que la résolution du Conseil ne s'exécutât. Le deuxiéme de Juillet les Conventions pour la liberté du Duc d'Orléans furent signées du Roi & du Duc, en deux Originaux, dont les copies se trouvent dans le Recuëil des Actes Publics.

Conventions avec le Duc d'Orléans. *Act. Publ. Tom. X. pag. 776.*

Les conditions qu'on exigea du Duc, furent beaucoup plus douces que celles qu'il avoit lui-même offertes avant la Conférence d'Arras. On ne l'engagea point à reconnoître Henri pour Roi de France, ni à lui prêter Serment, encore moins à lui livrer des Villes en ôtage, comme il l'avoit offert autrefois. On se contenta de sa parole & de son serment, pour le payement de sa rançon, qui étoit de cent vingt mille écus. Il est vrai que, par ces conventions, il s'engagea à donner des Obligations du Dauphin, du Duc de Bretagne, & de quelques autres, pour la somme de 60000. écus, qu'il ne devoit payer qu'après qu'il seroit en liberté. De plus, il promit de mettre, entre les mains du Roi, des Lettres Patentes du Roi Charles, par lesquelles ce Prince autoriseroit cet accord, promettroit de ne mettre aucun obstacle à son exécution, & de tenir le Duc d'Orléans pour infame, s'il venoit à le

 violer,

Henri VI. 1440.

violer. Enfin, le Duc ayant protesté, qu'à l'égard de la moitié de sa rançon, qu'il s'étoit engagé à payer avant que de quitter l'Angleterre, il lui étoit impossible de satisfaire à son engagement, s'il n'avoit la permission d'aller dans ses Terres, on lui accorda un congé pour un an.

Il est mis en liberté.

Le Conseil étoit alors composé de gens qui suivoient aveuglément leur passion, sans se mettre en peine des intérêts du Roi & de l'État. Nous en verrons bien-tôt des preuves très-convainquantes. La seule chose qui leur causoit de l'inquiétude étoit, que l'élargissement du Duc d'Orléans paroissoit directement contraire à la volonté du feu Roi. En effet, ce Monarque avoit expressément ordonné par son Testament, qu'on gardât ce prisonnier jusqu'à la Majorité du Roi son Fils, à moins que sa liberté ne fût un moyen pour parvenir à la Paix; mais ils trouvérent un expédient pour se mettre à couvert des murmures du Peuple à cet égard. Le Roi déclara par un Acte Public, qu'en relâchant le Duc d'Orléans, il ne prétendoit point aller contre la volonté du Roi son Pere, & que ce qu'il faisoit n'étoit qu'en vûë de parvenir plûtôt à la conclusion de la Paix. Pour mieux faire voir, que c'étoit-là l'intention du Roi, on fit avec le Duc de nouvelles conventions, par lesquelles il étoit stipulé, qu'il feroit tous ses efforts pour procurer la Paix entre les deux Rois. Que s'il réüssissoit on le quitteroit de toute rançon, & on lui rendroit ce qu'il auroit déja payé. Que si au contraire, ses soins étoient sans succès, il retourneroit en Angleterre, & y demeureroit prisonnier comme auparavant; mais qu'on lui rendroit les sommes qu'il auroit déja payées sur sa rançon. Il est manifeste que ces nouvelles conventions n'étoient que pour jetter de la poudre aux yeux du Public, puisqu'elles étoient directement contraires aux précédentes, & qu'on y ajoutoit une condition qui ne dépendoit pas du Duc. En second lieu, cela paroit encore mieux, en ce que, la Paix ne s'étant pas faite, le Duc ne retourna point en Angleterre, & ne fut jamais reclamé. Mais il exécuta ponctuellement le premier Accord.

Remarque sur une erreur des Historiens. *Act. Publ. Tom. X. pag. 787. Ibid. pag. 791.*

Tous les Auteurs François ont fait l'honneur au Duc de Bourgogne de dire qu'il prêta de l'argent au Duc d'Orléans pour payer sa rançon. Mais on voit dans le Recuëil des Actes Publics, que tout ce qu'il fit, en faveur de cet ennemi nouvellement reconcilié, se réduisit à ceci. Il consentit que la Duchesse sa Femme s'engageât, en son propre nom, à remettre, entre les mains du Roi, l'Obligation de trente mille écus, que le Dauphin devoit donner, ou, en cas de refus, à en demeurer responsable. Mais comme le Dauphin ne fit pas difficulté de donner son Obligation, l'engagement de la Duchesse de Bourgogne devint inutile. Il est vrai que le Duc de Bourgogne reçût magnifiquement le Duc d'Orléans à Graveline, où ils confirmérent leur réconciliation. Je me suis un peu étendu sur la délivrance du Duc d'Orléans, parce qu'elle fait voir la disposition de la Cour & du Conseil, sur laquelle roulent tous les évenemens qu'on va voir dans la suite de ce Régne. Il faut présentement revenir aux affaires générales.

Conventions entre Henri & le Duc de Bretagne.

Le Duc de Bretagne prétendoit toûjours observer la neutralité, quoique les secours, que le Connétable son Frere amenoit de tems en tems au Roi Charles, ne pûssent être levez dans son Païs, ni en être tirez que de son consentement, ou par sa connivence. Si les Anglois se fussent trouvez en meil-

leur

leur état, ils en auroient ſans doute témoigné leur reſſentiment. Mais, dans la ſituation où leurs affaires étoient, ils jugeoient que c'étoit pour eux un aſſez grand avantage que le Duc de Bretagne ne ſe déclarât pas ouvertement pour leurs Ennemis. Cependant, comme les Anglois & les Bretons ſe moleſtoient reciproquement ſur Mer, contre l'intérêt des deux Nations, le Roi & le Duc trouvérent à propos de faire un Traité, par lequel ils s'engagérent mutuellement à ne pas permettre qu'il ſe fît aucun armement dans leurs Ports, pour porter du dommage aux Sujets de l'un ou de l'autre.

HENRI VI. 1440.

Ibid. pag. 789.

Le Comte de Warwick, Régent de France étant mort au commencement de l'Été, le Duc d'Yorck y fut encore renvoyé en la même qualité, quoiqu'il en eût été auparavant rappellé pour faire place au Comte de Warwick.

Mort du Comte de VVarvvick. *Ibid. pag.* 788.

Si les Anglois avoient eu en France des forces capables de les mettre en état de profiter de l'occaſion qui ſe preſentoit, ils n'en avoient jamais eu de plus propre pour reparer leurs pertes paſſées. Le Dauphin & tous les Princes du Sang, à l'exception du Duc de Bourgogne, & du Comte d'Eu, s'étoient liguez contre le Roi. Cette Ligue ne tendoit pas à moins qu'à le détrôner, pour mettre la Couronne ſur la tête du Prince ſon Fils. Mais heureuſement pour lui, les Confédérez avoient engagé la Trimoüille dans leur parti, & par-là, ils en éloignérent entierement le Connétable. Comme il haïſſoit mortellement ce Seigneur, ſa haîne réjailliſſant ſur tout le parti, le porta à mener au Roi un puiſſant ſecours, qui le mit en état de donner la loi aux Princes. Je ne ſçai d'où vient le nom de la *Praguerie* qui fut donné à cette Guerre civile. La Ligue fut ſi mal conduite du côté des Confédérez, que le Roi les réduiſit enfin à implorer ſa miſericorde. Pendant ce tems-là, les Anglois qui ne faiſoient plus la Guerre que par maniere d'acquit, firent quelques courſes aux environs de Paris. Mais le Bâtard d'Orléans, qui, après avoir d'abord ſuivi le parti du Dauphin, s'étoit rangé dans celui du Roi, arrêta leurs progrès qui n'étoient pas bien conſidérables, vû la foibleſſe où ils ſe trouvoient.

Le Duc d'Yorck eſt nommé pour Régent en France. Broüilleries à la Cour du Roi Charles. Guerre de la Praguerie qui ſe termine à l'avantage du Roi.

Après que Charles eut terminé cette dangereuſe Guerre, il ſe rapprocha de Paris, & chemin faiſant il ſe rendit maître de *la Charité*, qui lui fut venduë par le Gouverneur.

Charles ſe rend maître de la Charité.

Cependant la Ducheſſe de Bourgogne ne ſe laſſoit point de s'employer pour faire renouër les Conférences au ſujet de la Paix. Enfin, après avoir travaillé toute cette année à faire réüſſir ce projet, elle obtint que les deux Rois nommaſſent des Plénipotentiaires pour s'aſſembler à Saint Omer. Le Duc d'Orléans fut choiſi pour être un des Médiateurs.

Cette nouvelle Conférence n'eût pas un meilleur ſuccès que la precédente. Les Ambaſſadeurs s'étoient déja rendus à Saint Omer. Mais le Comte de Vendôme, Chef de l'Ambaſſade de France, refuſa de traiter avec ceux d'Angleterre, ſous prétexte qu'ils n'étoient pas d'un caractére aſſez élevé. C'étoient pourtant deux Pairs du Royaume; ſçavoir, l'Evêque de Rocheſter, & le Lord Fanhop. Du tems de Henri V. les François ne faiſoient pas les mêmes difficultez. Ils conféroient ſans ſcrupule avec de ſimples Docteurs en Droit, pourvû qu'ils fuſſent valablement autoriſez. Il eſt bien vrai que les Ambaſſadeurs nommez pour cette nouvelle Conférence, n'étoient pas

1441. Nouvelle Conférence pour la Paix.

HENRI VI. 1441. Inutile.

de la qualité des précedens. Mais comme il n'y avoit aucune apparence que les François fussent plus moderez dans leurs prétentions, le Conseil ne jugea pas qu'il fût à propos d'exposer le Roi, ni les Princes, ou autres d'entre les plus considérables Seigneurs à une dépense inutile. Quoiqu'il en soit, Charles, prenant occasion de la qualité des Ambassadeurs Anglois, revoqua les Pouvoirs qu'il avoit donnez aux siens. Ainsi la Conférence se rompit, avant même que d'avoir été entamée. Les François imputérent cette rupture aux Anglois, prétendant que la Cour d'Angleterre avoit affecté de nommer des gens sans naissance & sans distinction, afin qu'on ne pût traiter avec eux. La vérité est que la plûpart du tems, les deux partis n'avoient pour but que de s'amuser reciproquement par ces Conférences. Ils sçavoient à peu près les uns & les autres, ce que leurs Adversaires devoient demander; & comme ils étoient résolus de ne pas l'accorder, ils ne pouvoient pas attendre un grand fruit de ces Négociations. Ils ne laissoient pourtant pas d'y donner les mains, tant pour se disculper envers le Public, que pour tâcher de s'endormir reciproquement par l'espérance de la Paix.

Charles prend *Creil* sur Oyse.

Pendant que les Ambassadeurs se rendoient à Saint Omer, Charles préparoit une Armée à dessein de faire un puissant effort, & de profiter de l'indolence des Anglois. Dès qu'il fut prêt, il fit investir *Creil*, sur Oyse, par l'Amiral de *Coitivy*, avec un détachement de l'Armée. Le Connétable l'ayant joint avec le reste de ses Troupes, le Siége de cette Place fut formé reguliérement, & le Roi s'y rendit sur la fin d'Avril, pour la recevoir à composition.

Il assiége Pontoise.

Ce n'étoit-là qu'un préparatif pour une entreprise plus considerable, sçavoir, le Siége de Pontoise que Charles fit au commencement de Juillet, avec une armée de douze mille hommes. Il avoit avec lui le Dauphin son fils, & tous les Généraux & Officiers qui avoient quelque réputation en France. Ce Siége fut d'abord poussé avec une extrême vigueur : mais les Assiégez ne firent pas paroître moins de bravoure. Talbot, que les entreprises les plus difficiles ne pouvoient jamais rebuter, ayant été chargé, par le Duc d'Yorck, d'introduire un convoi dans la Place, attaqua un des quartiers des Assiégeans, & l'ayant forcé, il fit entrer son convoi. Ce secours venu si à propos donna un nouveau courage à la Garnison qui se défendoit si bien, que le Siége ne s'avançoit que bien lentement. Quoique l'armée assiégeante fut extrêmement sur ses gardes, ayant à faire à un Guerrier tel que Talbot, elle ne pût empêcher que, par trois diverses fois, il ne fit entrer du secours dans la Ville. Cependant Charles s'opiniâtroit toûjours à continuer ce Siége, qu'il avoit entrepris à la priére des Parisiens qui en payoient tous les frais. Mais enfin, le Duc d'Yorck, ayant reçû d'Angleterre un renfort qui augmenta son armée jusqu'à huit mille hommes, s'approcha de la Ville, & envoya un Héraut au Roi pour lui offrir la Bataille. Charles répondit, qu'il verroit ce qu'il auroit à faire, & qu'il ne prétendoit point régler son tems sur celui de ses ennemis. Il voyoit l'armée Angloise, au-delà de la Riviére d'Oyse, laquelle on ne pouvoit passer que sur un Pont, qui étoit gardé par un détachement de mille hommes. Ainsi, sans crainte d'aucune attaque imprévûë, il continuoit le Siége à loisir. Cependant, le Duc d'Yorck, voulant, à quelque prix que ce fût, secourir la Place assiégée, trouva le moyen

Talbot fait entrer trois fois du secours dans la Place.

Le Duc d'Yorck fait lever le Siége.

de

de faire paſſer de nuit, cinq ou ſix cens hommes dans des bateaux de cuir boüilli. Ce détachement ayant fondu inopinément ſur la garde du Pont, & l'ayant taillée en piéces, ouvrit le paſſage au Duc qui ſe rendit incontinent ſur l'autre bord avec toute ſon armée. Charles ſe trouva tellement conſterné de cette action à laquelle il ne s'étoit pas attendu, qu'il leva ſubitement le Siége, & ſe retira ſous le Canon de Poiſſi. Le Duc d'Yorck le ſuivit & lui preſenta la Bataille inutilement. Enfin, après l'avoir quelque tems bravé & fait piller à ſes yeux l'Abbaye de Poiſſi, il ſe retira, n'ayant pas jugé à propos de l'attaquer dans ce poſte.

La reputation de Charles en ſouffre.

La retraite précipitée du Roi Charles devant un ennemi beaucoup plus foible que lui, fit un tort extrême à ſa réputation. Tous les François en murmuroient hautement, & les Pariſiens plus que tous les autres. Ceux qui avoient le plus d'affection pour le Roi en étoient tous conſternez, & faiſoient connoître aſſez ouvertement la crainte où ils étoient qu'un mécontentement ſi général n'eût pour lui de fâcheuſes ſuites. Enfin, ceux qui l'approchoient de plus près lui ayant fait comprendre combien il avoit expoſé ſa réputation par une action ſi peu convenable à ſa gloire, il ſe réſolut à faire un effort pour reparer ſon honneur, quoiqu'il lui en pût coûter. Ainſi, lorſqu'on s'y attendoit le moins, il alla ſe préſenter encore une fois devant Pontoiſe, & preſſa tellement cette Place, qu'elle fut emportée d'aſſaut. Il ſe diſtingua dans cette action d'une maniére propre à effacer toutes les mauvaiſes impreſſions que ſa précedente démarche avoit données à ſon déſavantage. On le vit ſur la brêche l'épée à la main, combattant avec un courage intrepide, & s'expoſant comme le moindre de ſes Soldats. Par cette action de vigueur, il fit connoître que s'il ne ſe plaiſoit pas à la Guerre, c'étoit moins par défaut de courage que par trop d'attachement aux plaiſirs. Quelque tems après, la Ville d'*Evreux* fut enlevée aux Anglois, par le moyen d'un Pêcheur, qui trouva le moyen d'y introduire les François.

Il retourne devant Pontoiſe, & l'emporte d'aſſaut.

La Ducheſſe de Gloceſter eſt accuſée de ſortilége, & d'avoir voulu faire mourir le Roi.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, un ſpectacle bien étrange attiroit les yeux & l'attention du Peuple d'Angleterre. J'ai ſouvent remarqué ci-devant, que le crédit du Duc de Gloceſter déclinoit ſenſiblement, ou, pour mieux dire, qu'il étoit preſqu'entiérement tombé. On en vit une preuve éclatante dans le cours de cette année. Ce Prince étoit irréprochable dans ſa conduite par rapport au Roi. Quelques eſpions que ſes ennemis euſſent auprès de lui, il ne leur avoit pas été poſſible de rien découvrir, qui pût ſervir de prétexte à la moindre accuſation contre ſa perſonne. Mais enfin, en faiſant ſoigneuſement obſerver ce qui ſe paſſoit dans ſa maiſon, ils apprirent que la Ducheſſe ſa femme avoit de fréquentes conférences, avec un certain Prêtre qui paſſoit pour un grand Nécromancien, & avec une femme qui avoit la réputation d'être ſorciére. C'en fut aſſez pour former contre elle, une accuſation de haute trahiſon. On lui imputa d'avoir fait, avec ces deux perſonnes, une image de cire qui repreſentoit le Roi, & qu'en la faiſant fondre peu à peu, elle prétendoit que les forces du Roi diminueroient inſenſiblement, & qu'enfin il finiroit ſa vie dès que l'image ſeroit entiérement fonduë. Par cette accuſation, on prétendoit faire voir que le deſſein de la Ducheſſe étoit d'ôter la vie au Roi, afin de faire tomber la Couronne ſur la tête du Duc de Gloceſter ſon époux. En même tems, on vouloit inſpirer

HENRI VI. 1441.

pirer au Roi & au Peuple, des ſoupçons contre le Duc même. Quand on examina les Accuſez, le Prêtre nia tout: mais la Ducheſſe avoüa, qu'elle avoit prié la femme de lui faire un philtre propre à fixer l'amour de ſon époux qui ſe laiſſoit quelquefois diſtraire par d'autres inclinations. Quoique cet aveu ne la rendit pas coupable du crime dont elle étoit accuſée, les ennemis du Duc avoient pris de ſi bonnes meſures, que le Prêtre fut condamné à être pendu, & la femme à être brulée. Quant à la Ducheſſe, quoiqu'elle dût être la plus coupable, ſi le crime eût été bien avéré, on ſe contenta, ſous prétexte de la conſidération qu'on avoit pour le Duc ſon époux, de la condamner à faire amende honorable dans l'Egliſe de Saint Paul, en préſence de tout le Peuple, & à être renfermée dans une priſon perpétuelle. C'étoit une terrible mortification pour le premier Prince du Sang, qui avoit été Protecteur du Royaume, & qui avoit toûjours donné des marques d'un zéle ardent pour les intérêts & pour la gloire du Roi. Mais ſes ennemis étoient ſi puiſſans, qu'il ſe vit contraint de ſe taire, de peur de leur donner occaſion de s'en prendre directement à ſa perſonne.

Elle eſt condamnée à faire amende honorable, & à une priſon perpétuelle.

Charles avoit à peine pris quelque repos après le Siége de Pontoiſe, qu'il ſe trouva dans un extrême embarras. Tous les Princes de ſa Maiſon s'étoient de nouveau liguez contre lui, & avoient mis le Duc d'Orléans à leur tête. Ce Prince ſe trouvoit extraordinairement choqué de la froide reception que le Roi lui avoit faite, après une captivité de vingt-cinq ans, qu'il avoit ſoufferte pour les intérêts de la France, & pendant laquelle même il lui avoit rendu des ſervices très-importans. Vraiſemblablement, cette Ligue auroit porté un coup mortel aux affaires du Roi, ſi, par un heureux conſeil, il n'en eût détaché le Chef par des bienfaits conſidérables. La défection du Duc d'Orléans ayant rompu toutes les meſures des Confédérez, ils ſe virent contraints d'avoir recours à la clémence du Roi. C'eſt ainſi que finit cette Ligue, & que finiſſent ordinairement toutes celles des Sujets contre leurs Souverains, quand ceux-ci ſçavent trouver les moyens de ſatisfaire les Chefs.

Nouvelle Ligue des Princes contre le Roi Charles.

La rebellion des Princes n'étoit pas la ſeule choſe qui cauſât de l'inquiétude au Roi Charles. Son honneur, auſſi bien que ſon intérêt, l'engageoit à ſecourir *Tartas* Ville de Guyenne, que les Anglois tenoient aſſiégée. Cette Place étoit du Domaine de la Maiſon d'Albret, qui depuis long-tems rendoit de grands ſervices à la France, par les diverſions qu'elle faiſoit aux Anglois en Guyenne. Il étoit donc très-important pour le Roi, de ſecourir cette Maiſon, qui ſe voyoit en danger de perdre la plus conſidérable de ſes Places. Sans cela, il étoit à craindre que tous les Seigneurs de Guyenne, qui tenoient ſon parti, ne l'abandonnaſſent pour ſe jetter dans celui du Roi d'Angleterre. Cependant, la Ligue des Princes l'ayant empêché de penſer plûtôt au ſecours de Tartas, ce ne fut qu'au mois de Novembre qu'il pût ſe mettre en marche pour ſe rendre en Guyenne. Cette Place ſe défendoit encore, & ce ne fut même qu'au mois de Janvier que la Garniſon capitula ſous une condition qui donnoit au Roi plus de tems qu'il ne lui en falloit pour ſe préparer à la ſecourir. La Capitulation portoit, que la Place ſeroit miſe en dépôt entre les mains des Seigneurs de *Cognac* & de *Saint Per* pour la remettre aux Anglois, ſi le 24. de Juin ſuivant il ne ſe préſentoit point d'armée Françoiſe capable de tenir journée, c'eſt-à-dire, donner Bataille. Que

Les Anglois aſſiégent Tartas en Guyenne.

Charles ſe prépare à marcher au ſecours.

La Ville capitule de ſe rendre ſi elle n'eſt pas ſecouruë dans ſix mois.

ſi

Si elle étoit secouruë dans le jour marqué, elle seroit renduë au Seigneur d'Albret. HENRI VI. 1441.

Charles ayant tout le tems nécessaire pour se préparer, passa l'Hiver en Poitou où il assembla une armée très-considérable. Elle étoit composée de quatre cens Lances, de huit mille Arbalêtriers, & d'autant d'Archers. Tous les Seigneurs du Royaume s'étant rendus auprès de lui, il comptoit cent soixante Banniéres dans son armée. Pendant ce tems-là, l'Angleterre ne faisoit aucun effort pour défendre la Guyenne, ni pour faire diversion ailleurs. Il sembloit qu'un esprit d'étourdissement se fût emparé du Conseil, depuis que le Duc de Glocester n'y avoit plus aucun crédit.

1442. Charles s'avance vers la Guyenne.

Avec les forces que Charles avoit assemblées en Poitou, il dompta quelques-uns des Seigneurs de ce Païs-là, qui vouloient y faire trop les Maîtres. De là, il se rendit à Limoges, où il fit quelque séjour. Ensuite il alla passer quelque tems à Montauban. Ce fut là, qu'il perdit le brave Vignoles ou La Hire, l'un de ses meilleurs Généraux. Le secours de Tartas n'étoit pas le seul motif de son voyage. Il en avoit un autre qui le touchoit de plus près. C'étoit de s'emparer du Comté de Cominge, auquel il prétendoit en vertu d'une substitution faite en sa faveur. Voici le fondement de ses prétentions, qu'il est nécessaire de développer, parce que cette affaire a quelque liaison avec celles d'Angleterre.

Mort de la Hire, ou Vignoles.

Marguerite Héritiére de Cominge avoit eu deux Filles de son premier Mariage avec Jean III. Comte d'Armagnac qui mourut en 1391. & les deux Filles moururent aussi bien-tôt aprés. La Comtesse Veuve se maria ensuite avec Jean d'Armagnac Comte de Fezensaques. Mais, par un attentat inoüi en France, elle répudia ce second Mari qui en mourut de chagrin, en 1403. Ensuite elle épousa Mathieu de Grailly, Frere de Jean Comte de Foix. De ce troisiéme Mariage vint une Fille d'une constitution si foible, que Mathieu son Pere craignit que la mort de la Mere & de l'Enfant ne le privât du Comté de Cominge dont il étoit en possession. Par cette raison, il pressa la Comtesse sa Femme, qui étoit beaucoup plus âgée que lui, de faire Testament, & de le substituer à leur Fille. Mais la Comtesse le refusa. L'obstination de Marguerite sur ce sujet causa une telle broüillerie entre elle & son Epoux, que celui-ci prit la résolution de la déposséder, avec le secours du Comte d'Armagnac qui voulut bien s'engager dans ce projet, à condition de partager avec lui. Leur accord étant fait, le Comte d'Armagnac attaqua la Comtesse, la vainquit, la fit prisonniére, & du consentement de son Mari, la renferma dans un Château, où elle fut détenuë vingt-deux ans. Ce traitement rigoureux ne fit qu'aigrir davantage la vieille Comtesse. Enfin en 1435. elle trouva le moyen de faire dans sa prison un Testament par lequel elle institua Jeanne sa Fille son Héritiére, & lui substitua le Roi Charles VII. Jeanne étant morte quelque tems après, Charles fut informé de la substitution faite en sa faveur; & comme la Comtesse étoit encore en vie, il forma le dessein de la tirer de prison, & de lui faire confirmer son Testament. Après qu'il eut fait quelque séjour à Montauban, il se rendit à Toulouse, & fit citer les Comtes d'Armagnac & de Cominge devant le Parlement de cette Ville. Les deux Comtes comparurent, n'ayant pas osé résister à un Prince si bien armé, qui se trouvoit en état de les y contraindre. D'ailleurs

Fondement des droits de Charles sur le Comté de Cominge.

Les Comtes d'Armagnac & de Cominge sont citez au Parlement de Toulouse.

HENRI VI. 1442.

leurs, puisque les Ancêtres du Comte d'Armagnac avoient volontairement reconnu les Rois de France pour leurs Maîtres, il n'étoit plus tems de décliner la jurisdiction de leurs Parlemens. Il fut donc obligé de faire amener la vieille Comtesse prisonniére, qui étoit âgée de quatre-vingt ans, à Toulouse, où le Parlement déclara par Arrêt, la substitution faite en faveur du Roi, bonne & valable. En conséquence de cet Arrêt, le Roi se mit en possession du Comté de Cominge. Mais en faveur de Gaston Comte de Foix, qui avoit succédé à Jean son Pere en 1437, il voulut bien consentir, que Mathieu son Oncle joüit de sa portion du Comté, sa vie durant. Le Comte d'Armagnac fut traité plus rigoureusement. Non seulement le Roi le dépoüilla de la portion qu'il avoit usurpée, mais même il lui défendit de prendre à l'avenir, le droit de Régale dans ses Terres, & de mettre dans ses titres, *Jean, par la grace de Dieu, Comte d'Armagnac*, comme il l'avoit fait jusqu'alors, & comme ses Ancêtres l'avoient toûjours pratiqué.

Le Comté de Cominge est adjugé au Roi.

Le Comte d'Armagnac est mal-traité.

Le Comte d'Armagnac ne croyoit pas avoir merité un tel traitement, après tous les services que sa Maison avoit rendus aux Rois de France. Si, pour s'attacher à leurs intérêts, ses Ancêtres ne s'étoient pas soustraits à la domination des Rois d'Angleterre, il ne se seroit pas vû exposé à répondre devant le Parlement de Toulouse, ni à perdre des droits que les Rois d'Angleterre Ducs de Guyenne n'avoient jamais disputé à ses Prédécesseurs. Ainsi c'étoit avec un chagrin extrême, qu'il voyoit le zéle de ses Ancêtres pour les intérêts de la France, servir de fondement à son oppression. Il souhaitoit ardemment de se délivrer de ce joug, & de se venger. Mais comme il sentoit bien que ses forces seules n'étoient pas capables de lui procurer cette satisfaction, il résolut de se jetter entre les bras du Roi d'Angleterre. Peu de tems après, il lui envoya demander sa protection, & lui offrit une de ses Filles en mariage. Cette proposition ayant été examinée dans le Conseil, il fut jugé que, dans la situation où les affaires du Roi se trouvoient en France, l'Alliance que le Comte d'Armagnac proposoit ne pouvoit qu'être avantageuse. Ainsi, sans perte de tems, on fit partir des Ambassadeurs pour aller chez le Comte d'Armagnac, régler les conditions du Mariage, & fiancer une de ses Filles au nom du Roi.

Le Comte se sent fort offensé.

Il offre une de ses Filles en Mariage, au Roi d'Angleterre.

Act. Publ. Tome XI. pag. 6.

L'offre est acceptée, & les fiançailles sont célébrées.

Cependant Charles s'étant présenté devant Tartas le 24. de Juin & aucune armée ennemie n'ayant paru pour lui livrer Bataille, la Place fut renduë au Seigneur d'Albret, selon la Capitulation. On n'avoit pas ignoré en Angleterre les préparatifs des François, & néanmoins on n'avoit pris aucunes mesures pour défendre la Guyenne, qui étoit sur le point d'être envahie. Charles, profitant de cette négligence, s'empara de *St. Sever*. Ensuite il alla faire le Siége d'*Acs* l'une des plus fortes Places de ces quartiers-là, qui se défendit sept semaines. *La Reole* fut emportée d'assaut, & *Marmande* tomba aussi entre les mains des François. Pendant l'Hiver suivant, qui fut extrémement rude, *Acs* & *S. Sever* ouvrirent leurs portes aux Anglois: mais le Comte de Foix reprit la derniére de ces Places. Charles passa tout l'Hiver à Toulouse.

Charles secourt Tartas, & prend diverses Places en Guyenne.

Pendant que ces choses se passoient à une des extremitez du Royaume, les Anglois pensoient à faire une diversion à l'autre. Ils auroient dû y penser plûtôt, afin de rompre le voyage de Charles en Guyenne. Par-là, ils auroient infaillible-

infailliblement conservé les Places qu'ils venoient de perdre. Quoiqu'il en soit, les ordres ayant été donnez pour faire en Angleterre une levée de cinq mille hommes, le commandement en fut donné à Talbot que le Roi venoit d'honorer du titre de *Comte de Shrewsburi*. Ce Géneral étant descendu en Normandie, fit bien-tôt quitter la Campagne au Bâtard d'Orléans, qui venoit de changer de nom aussi-bien que lui, & qui portoit le titre de *Comte de Dunois*. D'abord il assiegea le Château de *Conches*, & pour faire diversion, le Général François alla se presenter devant *Galardon*. Le premier ayant été emporté en peu de jours, le Comte de Dunois ne crut pas devoir attendre son ennemi, qui marchoit droit à lui pour le combattre. Henri VI. 1442. Talbot est fait Comte de Shrewsburi, & le Bâtard d'Orléans, Comte de Dunois.

Ensuite, le Comte de Shrewsburi s'avança du côté de Dieppe, Place très-importante, que les François occupoient encore en Normandie. Il fit tant de diligence, qu'Estouteville, qui marchoit à grandes journées pour y jetter un renfort de troupes, ne put y arriver assez à tems. Dès qu'il fut devant la Place, il en forma le Siége, quoiqu'avec une armée peu proportionnée à une entreprise de cette nature, d'autant plus que c'étoit au mois de Novembre. Veritablement, il n'esperoit pas de pouvoir s'en rendre maître pendant l'Hiver, & sans de plus grandes forces. Mais son dessein étoit de s'emparer du Fort de *Charles-Mesnil* situé sur la Montagne de *Polet*, qui défendoit l'approche de la Ville. Après cela, il esperoit de la serrer de si près, qu'elle seroit contrainte de se rendre. Ses mesures étant ainsi prises, il attaqua le Fort, l'épée à la main, & l'emporta. Dès qu'il en fut maître, il le fit aggrandir, & bien reparer; & y ayant placé ses batteries, il laissa la conduite du Siége, ou plûtôt du Blocus, à son Fils Bâtard, & partit pout l'Angleterre, à dessein d'y solliciter un renfort. Exploits du Comte de Shrewsburi en Normandie. Blocus de Dieppe. Le Comte Shrewsburi va chercher du secours en Angleterre.

La conjoncture où la Cour se trouvoit alors, n'étoit guéres propre à faire obtenir au Comte de Shrewsburi le secours qu'il demandoit; du moins avec la promptitude qui auroit été nécessaire. Le Duc de Glocester, voyant que les affaires du Roi & de l'État alloient toûjours de mal en pis, porta en ce même tems, devant le Conseil, une accusation de trahison contre le Cardinal de Winchester. Apparemment, sa haine pour ce Prélat lui faisoit croire qu'il étoit l'unique cause de toutes les disgraces qui étoient arrivées aux Anglois. Peut-être n'avoit-il intention que de se disculper envers le peuple, en accusant son ennemi. En effet, connoissant les Membres du Conseil, comme il les connoissoit sans doute, il n'y a pas d'apparence qu'il se flatât de l'espérance d'un bon succès dans une affaire de cette nature. Quoiqu'il en soit, l'accusation contenoit quatorze Articles dont voici la substance. Le Duc de Glocester accuse le Cardinal de Winchester.

I. Que l'Evêque de Winchester avoit accepté la Dignité de Cardinal, contre les ordres du feu Roi, & au préjudice de l'Eglise Métropolitaine de Cantorberi. Chefs d'accusation.

II. Que par l'Acte contre les Proviseurs, ayant perdu son droit à la possession de l'Evêché de Winchester, il avoit obtenu une Bulle du Pape, pour se l'assurer, & qu'en cela il avoit agi contre les Loix du Royaume, & en particulier contre les Statuts de *Præmunire* faits sur ce sujet.

III. Que conjointement avec Jean Kemp Archevêque d'Yorck, il avoit usurpé le Gouvernement de la personne du Roi, sans que l'un ni l'autre y fussent autorisez.

HENRI VI. 1440.

IV. Qu'il avoit fraudé le Roi de ses joyaux.

Cet Article étoit fondé, sur ce que le Cardinal avoit prêté de l'argent au Roi sur des gages.

V. Qu'étant Chancelier du Royaume, il avoit scellé un Ordre pour faire mettre le Roi d'Ecosse en liberté, & un autre pour relâcher à ce Prince une partie de sa rançon, à condition qu'il épouseroit sa Niéce.

VI. Qu'il avoit privé le Roi de ses revenus en recevant lui-même la doüanne des laines, au Port de Southampton.

Apparemment le Cardinal se payoit par-là des sommes qu'il avoit prêtées au Roi.

VII. Qu'il avoit la hardiesse de citer des gens devant lui, au préjudice des droits de la Couronne, & de l'autorité Royale.

C'étoit apparemment en qualité de Légat. Mais il ne pouvoit pas le faire, selon les Loix, sans la permission du Roi.

VIII. Qu'il avoit obtenu à Rome une exemption pour son Diocèse, des taxes imposées pour les besoins du Roi, & que par là, il avoit donné un pernicieux exemple aux autres Evêques.

IX. Qu'il avoit servi d'instrument pour reconcilier le Duc de Bourgogne avec le Roi Charles, & avec le Duc d'Orléans, au grand préjudice de l'Angleterre.

X. Qu'étant Ambassadeur, & Plénipotentiaire du Roi pour négocier la Paix, il avoit envoyé l'Archevêque d'Yorck au Roi, pour lui persuader de se départir du titre de Roi de France, à la honte du Roi-même, & de ses illustres Ancêtres.

XI. Que l'élargissement du Duc d'Orléans avoit été procuré par ses intrigues & par celles du Duc d'Yorck, contre les ordres exprès du feu Roi.

XII. Qu'étant Grand Chancelier, il avoit lui-même acheté des Terres du Roi, au lieu d'empêcher ces sortes d'aliénations, selon le devoir de sa Charge.

XIII. Qu'en ne faisant expédier des Commissions d'Officiers dans l'armée, qu'à des gens qui lui étoient dévoüez, il avoit été cause des pertes qu'on avoit faites en France.

XIV. Qu'il avoit vendu des Commissions de Capitaines, par où il avoit introduit dans le service du Roi, des gens incapables de remplir les devoirs de leurs Charges.

Le Cardinal est absous. Le Roi lui accorde un nouveau pardon. *Act. Publ. T. XI. p. 20.*

Ces accusations furent luës dans le Conseil. Mais, depuis quelque-tems, ce Conseil n'étoit composé que de Créatures du Cardinal, & d'ennemis du Duc de Glocester. Ainsi, sous prétexte de ne vouloir point toucher à la Prérogative Royale, on fit valoir l'Acte d'Amnistie que le Roi avoit accordé au Cardinal, en 1437. Le Duc de Glocester, voyant bien qu'il ne lui seroit pas possible de faire condamner son ennemi, laissa tomber l'accusation, & le Roi accorda un nouveau pardon au Cardinal.

Le Duc de Glocester perd de plus en plus son crédit.

Certainement le Duc de Glocester se trouvoit dans une fâcheuse situation. Outre le chagrin qu'il avoit de voir ceux qui gouvernoient prendre des routes toutes contraires à celles que le glorieux Henri V. son Frere avoit marquées, il s'appercevoit de plus en plus, qu'on affectoit de le mortifier en toutes occasions. Le Roi son Neveu, qui lui avoit tant d'obligation, se laissoit séduire

duire par les artifices de ses ennemis, n'ayant pas assez de pénétration pour discerner ceux qui n'avoient que leur propre intérêt en vûë. On lui faisoit regarder son Oncle comme un ennemi couvert qui pouvoit trouver de l'avantage dans sa perte, parce qu'il étoit son plus prochain Successeur. On faisoit plus: on lui inspiroit de violens soupçons contre lui, en le répresentant comme un Conseiller intéressé à l'engager dans de fausses démarches, afin de lui attirer le mépris & la haine de ses Sujets, dans la vûë de profiter de cette disposition, pour s'emparer de la Couronne. Il n'est pas étonnant qu'un jeune Prince, d'un génie aussi borné que l'étoit Henri, se laissât aveugler par de pareils discours. Il n'avoit auprès de lui personne qui pût aider à le détromper. Depuis quelque tems, il ne voyoit que des ennemis de son Oncle. Le Cardinal étoit toûjours attentif à ne souffrir personne à la Cour, ou dans le Conseil, qui ne lui fût dévoüé, & faisoit de ce soin sa principale affaire. C'étoit lui qui avoit introduit à la Cour, le Comte de Suffolck, pour lequel le Roi avoit pris une si forte passion, qu'il ne voyoit rien que par ses yeux, & ne faisoit rien que par ses conseils. Comme ce nouveau Favori avoit toute l'obligation de sa fortune au Cardinal, il ne perdoit point d'occasion d'insinuer à son Maître, que ce Prélat étoit de tous ses Sujets, celui en qui il pouvoit le plus sûrement se confier. Par là, il décréditoit de plus en plus le Duc de Glocester, dont les Conseils étoient toûjours directement opposez à ceux de son ennemi. *Jean Kemp*, Archevêque d'Yorck, & Cardinal (1), étoit encore un Conseiller entiérement devoué au Cardinal de Winchester, & un instrument dont celui-ci se servoit pour confirmer les soupçons qu'il donnoit au Roi contre le Duc. Ainsi ces trois Ministres, étant étroitement unis ensemble, faisoient ensorte, que le Roi donnoit tous les jours à son Oncle quelque nouvelle mortification. D'un autre côté, le naturel altier & impatient du Duc de Glocester, ne lui permettant pas de souffrir des indignitez sans s'en plaindre, & sans en menacer les auteurs, il continuoit de plus en plus à se ruïner par les fautes que son impatience lui faisoit commettre.

HENRI VI. 1442. On prévient le Roi contre lui.

Au mois de Septembre de cette année, la Duchesse d'Yorck mit au monde un Prince que nous verrons, dans la suite, occuper le Trône sous le nom d'Edouard IV.

Naissance d'Edouard, Fils du Duc d'Yorck.

Jean V. Duc de Bretagne étoit mort le 28. d'Août, & François son Fils aîné, lui avoit succedé dans la Souveraineté de ce Duché.

Mort de Jean V. Duc de Bretagne. François lui succéde.

L'année 1443. commença par une négociation secrette entre le Roi & le Duc de Bourgogne. Celui-ci voyant que les affaires des deux Rois prenoient un train à ne pouvoir pas être facilement terminées, ni par la Guerre, ni par un Traité de Paix, crût devoir se tirer d'intrigue par une Trêve particuliére avec l'Angleterre. Il n'étoit pas content du Roi Charles, par plusieurs raisons qu'il seroit trop long de rapporter. Au contraire, il avoit quelque lieu de croire, que ce Prince ne s'étoit reconcilié avec lui, que par politique, & que, si ses affaires se trouvoient une fois bien rétablies, il pourroit bien reprendre son ancienne haine contre lui. Par cette raison principalement, il ne jugeoit pas qu'il fût de son intérêt de lui aider plus long-tems à finir une Guerre, dont l'heureux succès pourroit le rendre trop puissant. Ces considérations le portérent à donner un Plein-pouvoir à la Duchesse

1443. Trêve entre l'Angleterre & le Duc de Bourgogne. *Monstrelet.*

(1) Promû au Cardinalat, en 1431.

HENRI VI. 1443.

Ducheſſe ſa Femme, pour conclurre avec le Roi d'Angleterre, une Trêve qui fût générale pour tous leurs États réciproques. Celle qui avoit été faite auparavant, ne regardoit que le Commerce, entre l'Angleterre, & les Païs-Bas. Mais dans celle-ci, qui fut ſignée le 23. d'Avril, étoient compriſes la Bourgogne, & généralement toutes les Terres de l'obéïſſance du Duc. Elle devoit durer, juſqu'à ce qu'il plût à l'une des Parties de la finir, auquel cas, elle devoit en avertir l'autre, trois mois auparavant.

Charles envoye le Dauphin au ſecours de Dieppe.

Le blocus de Dieppe ſe continuoit toûjours, en attendant le renfort qui devoit venir d'Angleterre, pour preſſer la Place plus vivement. Charles comprenant qu'elle ſeroit dans un grand danger, ſi elle n'étoit ſecouruë avant l'arrivée des troupes Angloiſes, ſe réſolut enfin à y envoyer le Dauphin ſon Fils, qui le preſſoit de lui commettre le ſoin de cette expédition. Ce ne fut pourtant qu'à regret, qu'il ſe laiſſa porter à cette complaiſance. Non ſeulement il craignoit d'éloigner de ſa perſonne, ce jeune Prince qui avoit déja pluſieurs fois donné des marques d'un naturel turbulent, mais encore de lui fournir des occaſions d'acquérir de la gloire. Ces conſidérations cédérent pourtant à la néceſſité de ſecourir Dieppe, qui ſe trouvoit reduite à l'extremité par un blocus qui avoit duré huit mois. Le Dauphin partit de Guyenne avec un Corps de quatre-mille chevaux, & prit la route de Normandie. Quand il fut arrivé à la vûë de Dieppe, il reconnut aiſément que le Fort de *Charles-Meſnil*, où les Anglois s'étoient fortifiez, étoit imprenable du côté de la campagne. Ainſi, ſans balancer, il prit le parti de ſe jetter dans la Place, & il exécuta ſon deſſein, ſans qu'il fût poſſible aux Anglois de l'en empêcher. Il étoit à peine entré que, ſans leur donner le tems de ſe reconnoître, il en ſortit avec toutes ſes Troupes, & attaqua le Fort de ce côté-là. Il y fut repouſſé juſqu'à trois fois, & à la quatriéme, il l'emporta, l'épée à la main. Les Anglois ſe voyant hors d'état de continuer le blocus depuis la perte de leur Fort, l'abandonnérent, & ſe retirérent en bon ordre. Jean Duc de Sommerſet, qui venoit de ſuccéder à Henri ſon Frere, arriva cinq jours après, avec un renfort de cinq mille hommes. S'il étoit venu plûtôt, le Dauphin ne ſeroit peut-être pas ſorti de cette entrepriſe avec tant de gloire. Comme le Duc trouva le blocus levé, il ne pût faire autre choſe, que de ravager une partie du Païs Ennemi, après avoir repris quelques Châteaux en Normandie.

Loüis fait lever le blocus de Dieppe.

Le Duc de Sommerſet arrive trop tard.

Le Comte d'Armagnac ſe remet en poſſeſſion de Cominge.

Depuis le départ du Dauphin, Charles avoit enfin quitté la Guyenne, & s'étoit rendu à Tours, où il ſe délaſſoit agréablement des fatigues de la Guerre. Mais ſes plaiſirs furent un peu troublez, par la nouvelle qu'il reçût, que le Comte d'Armagnac avoit pris les armes, & qu'il s'étoit emparé de la partie du Comté de Cominge, dont il venoit d'être dépoüillé. La vie voluptueuſe que Charles menoit à Tours, avoit tant de charmes pour lui, qu'il ne pût ſe réſoudre à interrompre ſi-tôt ſes plaiſirs. Il attendit que le Dauphin fût de retour, & comme il s'étoit bien acquitté de ſa Commiſſion à l'égard de Dieppe, il le fit partir immédiatement après ſon arrivée, pour aller châtier le Comte d'Armagnac. A l'approche du Dauphin, le Comte ſe vit abandonné de tous ſes amis, & les Anglois ne firent aucune démarche pour le ſoûtenir, quoique leur Roi fût fiancé à ſa Fille. Ainſi le Dauphin ſe rendit maître, ſans beaucoup de difficulté, du Roüergue, & généralement

Charles envoye le Dauphin contre lui.

Le Dauphin lui enléve ſes États.

de tout ce qui appartenoit au Comte, à qui il ne restoit plus que la petite Ville de *Lisle en Jourdain*, située à quatre lieuës de Toulouse. Le Dauphin l'y tint long-tems assiégé inutilement. Enfin, désespérant de finir ce Siége à son honneur, il sçût attirer le Comte à une Conférence, sur la foi d'un saufconduit; & quand il l'eut en son pouvoir, il l'envoya au Roi son Pere, qui ne se fit pas un scrupule de le retenir. Deux ans après, il lui rendit son Païs, à la priére des Rois de Castille & de Navarre, qui s'employérent pour lui.

Henri VI. 1444. Il l'arrête prisonnier par une supercherie & l'envoye au Roi son Pere.

La disgrace du Comte d'Armagnac, refroidit le Roi d'Angleterre & son Conseil à l'égard du Mariage, dont il ne fut plus parlé. On ne craignit point de faire cet affront à un Prince malheureux, qui n'étoit pas en état de s'en venger.

Henri perd l'envie de se marier avec la fille du Comte d'Armagnac.

Depuis que le Duc de Bourgogne avoit fait une Trêve particuliére avec Henri, les François témoignoient moins d'ardeur pour la continuation de la Guerre. Certainement, ils n'avoient pas moins besoin de repos que les Anglois. La France étoit toute ruïnée par cette funeste Guerre, qui duroit depuis trente ans sans interruption, & par les troubles intestins, que la querelle entre les Maisons d'Orléans & de Bourgogne, avoit excitez plusieurs années avant la rupture de la Trêve. Les Princes & les Grands étoient rebutez des fatigues & des pertes qu'ils souffroient depuis si long-tems. La Campagne & les Villes étoient désertes: la France, quoiqu'ordinairement fort peuplée, ne pouvoit plus fournir de Soldats. D'ailleurs, le Duc d'Orléans, qui avoit promis de travailler de tout son pouvoir à procurer la Paix, voulant tenir sa parole, sollicitoit incessamment le Roi Charles sur ce sujet. Le Duc de Bourgogne le pressoit de son côté, & généralement tout le Royaume souhaitoit ardemment de voir enfin quelque interruption à tant de miséres. En Angleterre, on ne desiroit pas la Paix avec moins d'ardeur. Tout l'argent qu'on y levoit alloit se perdre en France, comme dans un gouffre, d'où il ne revenoit plus. Enfin, le Roi n'étoit pas guerrier, & son Conseil étoit, pour la plus grande partie, composé d'Ecclésiastiques, que le Cardinal de Winchester y avoit introduits, afin de rendre son parti plus puissant. Ce Conseil sentoit bien que ce n'étoit pas par la continuation de la Guerre, qu'il pouvoit se rendre recommandable envers le Peuple. Comme depuis quelque tems elle n'avoit pas été avantageuse à l'Angleterre, il étoit naturel d'en rejetter la faute sur ceux qui tenoient le timon du Gouvernement, plûtot que sur le Roi, qui ne faisoit qu'approuver ce qui lui étoit suggéré par ses Ministres. Le seul Duc de Glocester étoit d'avis qu'on fît de nouveaux efforts, pour profiter de la foiblesse du Roi Charles, & de la Trêve qu'on venoit de conclurre avec le Duc de Bourgogne. Mais ce Prince n'étoit plus à la mode: on n'écoutoit plus ses conseils.

Les deux Rois souhaitent également la Paix ou la Trêve.

Le Duc de Glocester est d'avis de continuer la Guerre.

Ces considérations qui étoient assez fortes des deux côtez, portérent enfin les deux Rois à prêter l'oreille aux sollicitations du Duc de Bourgogne, qui les pressoit de consentir à une Trêve, afin de pouvoir plus tranquillement travailler à la Paix. Il fut convenu que la négociation se feroit à Tours, où le Roi Charles faisoit sa résidence, quoiqu'il semblât par-là, que les Anglois allassent la mendier. En tout autre tems la simple proposition de traiter à Tours, auroit été capable de rompre tout. Mais le Conseil de Henri n'étoit plus

On convient de négocier la Paix à Tours.

HENRI VI. 1444. plus si délicat. Il vouloit la Trêve à quelque prix que ce fût, & rien ne paroissoit honteux pour parvenir à ce but. On verra même tout à l'heure, que tout étoit presque conclut en secret, avant que les Ambassadeurs partissent pour se rendre à Tours. Cette Trêve, qui paroissoit fondée sur le bien Public, n'étoit proprement destinée que pour le soûtien des Ministres, qui n'avoient rien moins en vûë que l'avantage du Royaume. Henri n'y comprenoit rien. Il se laissoit conduire à son ordinaire par des Conseillers, qui lui faisoient accroire qu'ils avoient à cœur ses intérêts, lorsqu'en effet ils ne travailloient que pour eux-mêmes.

Le Comte de Suffolck est nommé Chef de l'Ambassade d'Angleterre. Le Comte de Suffolck fut destiné pour Chef de l'Ambassade qui devoit aller en France. Ce Seigneur avoit plus d'un motif pour souhaiter cet emploi, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. Cependant, comme il n'igoroit pas combien la démarche qu'il alloit faire étoit délicate, & sujette à de fâcheuses recherches, il presenta au Roi une Requête qui, selon les apparences, avoit été concertée avec les principaux Membres du Conseil. Il marquoit

Il prend des précautions sur ce sujet. Février. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 53.* dans sa Requête un grand scrupule, à l'égard des Instructions qu'il avoit reçûës, prétendant qu'elles surpassoient de beaucoup sa capacité, bien qu'apparemment il en fût lui-même l'auteur. Ensuite, il demandoit modestement d'être déchargé du poids de cette négociation, ou que du moins, si le Roi ne jugeoit pas à propos de lui accorder cette grace, il lui plût de lui donner des sûretez qui le missent à couvert de tout reproche. Sur cette demande, le Roi, par l'avis de son Conseil, lui fit expédier un ordre authentique d'exécuter, de point en point, tout ce qui étoit contenu dans ses Instructions. Comme, vraisemblablement, cet ordre ne devoit paroître qu'en cas de nécessité, & après l'exécution, le Roi y disoit que ces Instructions regardoient non seulement le bien général du Royaume, mais encore sa propre personne & son Mariage. Marque évidente que le Mariage, dont il sera parlé tout à l'heure, étoit déja résolu.

On conclut une Trêve à Tours. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 54.* Les Ambassadeurs d'Angleterre s'étant rendus à Tours, entrerent d'abord en Négociation, avec les Commissaires du Roi Charles, au sujet de la Paix. Mais, après quelques propositions reciproques qui n'aboutirent à rien, ils se reduisirent à conclurre une Trêve qui fut signée le 28. de Mai. Elle devoit commencer le 7. de Juillet de cette même année, & finir le 1. d'Avril 1446.

Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse. Dans le même tems, la Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse fut prolongée à Edimbourg pour sept ans, à commencer le 1. de Mai 1447. qui étoit le jour de l'expiration de la précédente.

Ibid. p. 58. Suffolck propose le Mariage du Roi avec Marguerite d'Anjou. L'affaire de la Trêve avec la France étant terminée, le Comte de Suffolck proposa, ou fit proposer le Mariage du Roi son Maître avec Marguerite d'Anjou, fille de René d'Anjou, qui portoit le titre de Roi de Sicile, depuis la mort de Loüis III. son frere-aîné. Les Anglois accusent le Comte de Suffolck d'avoir fait cette proposition de lui-même, sans y être autorisé : mais on a vû le contraire ci-dessus. Ce n'est pas que, selon les apparences,

Motifs du Comte pour faire ce Mariage. il n'en fût le premier auteur : Mais il avoit pris la précaution de la faire approuver du Roi. Il vouloit se maintenir dans le poste où il se trouvoit, & rien n'étoit plus propre à le soûtenir, que le Mariage qu'il avoit en vûë. Il connoissoit Henri pour un Prince incapable de gouverner par soi-même, &

par

par conséquent, il ne se pouvoit faire que ses Ministres ne fussent exposez à l'envie, & qu'on ne leur imputât tout ce qui ne seroit pas au goût du Peuple. Dans cette pensée il croyoit que le meilleur moyen pour se soutenir étoit de donner une épouse au Roi, & en même tems une Gouvernante au Royaume. Pour cet effet, il falloit que la Princesse qui monteroit sur le Trône fût d'un esprit élevé, propre à suppléer au défaut du Roi son époux, & d'une fermeté qui pût faire esperer qu'elle protégeroit les Ministres. Il falloit encore, qu'elle fût d'un rang à ne pas faire deshonneur au Roi, mais en même tems, qu'elle ne pût pas naturellement aspirer à un tel Mariage, afin qu'en ayant toute l'obligation à ceux qui le lui procuroient, elle fût toûjours disposée à les soutenir. Le but du Comte de Suffolck étoit encore de s'unir étroitement avec la Reine, pour achever de ruïner le Duc de Glocester, qui étoit un obstacle perpétuel à l'exécution des desseins que les Ministres avoient formez. Tout cela se trouvoit exactement dans Marguerite d'Anjou, fille de René Roi de Sicile & niéce de la Reine de France. Cette Princesse avoit un esprit vif, hardi, pénétrant, d'une fermeté extraordinaire, & incapable de se laisser effrayer par les oppositions ou par les difficultez. D'un autre côté, le Mariage que le Comte de Suffolck lui proposoit étoit si avantageux, qu'elle n'auroit osé l'esperer sans l'amas de diverses circonstances, qui concouroient ensemble en sa faveur. Je ne parle pas de sa naissance, qui certainement étoit assez illustre, pour qu'elle pût prétendre à cet honneur. Mais elle etoit si dénuée des biens de la fortune, que ses Parens ne purent lui constituer aucune dot. Pour suppléer à ce défaut, les Ministres Anglois faisoient beaucoup valoir ses belles qualitez, au prix desquelles, ils disoient qu'une somme d'argent, pour si grande qu'elle fût, devoit être peu estimée. Principalement, ils insinuoient au Peuple, que cette Princesse, qui étoit niéce de la Reine de France, & du Favori du Roi Charles, seroit un instrument propre à procurer la Paix. C'étoit trop faire connoître le besoin qu'on avoit de cette Paix. Aussi la Cour de France, qui étoit exactement informée de tout ce qui se passoit en Angleterre, en sçût-elle bien profiter, puisqu'elle engagea le Comte de Suffolck à promettre, au nom du Roi, qu'il rendroit le Mans, & toute la Province du Maine au Roi de Sicile, à condition qu'il en feroit present à Charles d'Anjou son frere. Ainsi, au lieu de recevoir une dot de Marguerite, Henri l'acheta par la restitution d'une des plus fortes Places de France, ou, pour mieux dire, de toute la Province du Maine.

HENRI VI, 1444.

Il s'engage à faire restituer le Maine au Roi de Sicile.

Les conditions étant ainsi réglées, le Comte de Suffolck repassa en Angleterre, pour en faire la proposition au Roi, & pour les faire approuver. Ce n'étoit pas une chose bien difficile, puisque les principaux Conseillers étoient de l'intrigue, & qu'ils y avoient déja donné leur consentement. Le Duc de Glocester, qui n'en avoit pas été informé auparavant, s'y opposa d'une maniére extrêmement forte, par deux raisons ausquelles, il sembloit qu'il n'y avoit point de replique. La premiére étoit prise de ce que le Roi étant déja engagé avec la fille du Comte d'Armagnac, il étoit honteux pour lui, de rompre sa foi, sans en alleguer le moindre prétexte. La seconde n'étoit pas moins forte. C'étoit que, le Maine étant comme le boulevard de la Normandie, on ne pouvoit abandonner cette conquête sans mettre la Normandie dans un danger évident, aussi-tôt que la Trêve seroit finie. Mais on n'eut au-

Il repasse en Angleterre pour faire approuver ces conditions.

Le Duc de Glocester s'y oppose; mais inutilement.

Henri VI. 1444.

aucun égard à ces raiſons. Ainſi, de l'avis du Conſeil, le Roi donna au Comte de Suffolck une Procuration, pour aller épouſer la Princeſſe Marguerite, en ſon nom.

Autres tîtres donnez à d'autres.

En rejoüiſſance de la concluſion de ce Mariage, le Roi fit le Comte, ſon Ambaſſadeur, Marquis de Suffolck, & donna à Jean Holland Comte de Huntington le tître de Duc d'Excéter. Dans le même tems, il créa Humphroi, Comte de Stafford, Duc de Bukingham, & Henri, fils du dernier Comte de Warwick, Duc du même nom.

Solennisation du mariage du Roi, à Tours. Novembre.

Le Mariage du Roi ſe ſolenniſa par Procureur, dans la Ville de Tours, en préſence du Roi Charles & de toute ſa Cour, avec une magnificence peu convenable à l'état où ſe trouvoient les deux Rois, & à la pauvreté de la nouvelle Reine.

1445. La Reine arrive en Angleterre. Elle y eſt couronnée. Elle ſe rend maîtreſſe de l'eſprit du Roi. Ligue contre le Duc de Glocester.

Quoique le Mariage eût été béni au mois de Novembre, la Reine n'arriva en Angleterre, qu'au mois de Mai de l'année ſuivante, & le 30. du même mois, elle y fut ſolennellement couronnée. Elle ne fût pas plûtôt auprès du Roi ſon Epoux, que connoiſſant parfaitement la foibleſſe de ſon eſprit, elle s'en rendit abſolument la Maîtreſſe. Par là, le Marquis de Suffolck, le Cardinal de Winchester, & l'Archevêque d'Yorck ſe maintinrent dans le même crédit qu'ils avoient avant le mariage du Roi. Ils avoient beſoin de la Reine qui, de ſon côté, ne pouvoit pas ſe paſſer d'eux, puisqu'elle n'avoit encore des créatures que celles qu'ils lui avoient procurées. Par cette raiſon, il ſe forma entre la Reine & ſes Miniſtres une liaiſon très-étroite qui ne pouvoit aboutir qu'à la ruïne du Duc de Glocester qu'ils regardoient tous, comme leur ennemi commun.

La Trêve avec la France eſt prolongée. On convient d'une entrevûë des deux Rois.

La Trêve n'ayant été faite que dans le deſſein de travailler à la Paix, toute cette année fut employée en diverſes négociations pour convenir du tems & du lieu d'une nouvelle Conférence. On jugea auſſi qu'une entrevûë des deux Rois pourroit faciliter la concluſion de la Paix. Ainſi, les Miniſtres des deux Cours convinrent que ces deux Princes ſe verroient quelque part en France, & que pour cet effet Henri ſe rendroit à Calais, afin d'être à portée du lieu qui ſeroit choiſi pour l'entrevûë. Mais pluſieurs difficultez s'étant rencontrées dans le choix de ce lieu, on prolongea la Trêve juſqu'au 1. de Novembre 1446.

Jean Stafford Archevêque de Cantorberi.

Henri Chicheley, qui occupoit le Siége de Cantorberi depuis trente ans, mourut cette année, & *Jean Stafford*, Evêque de Bath & Welles, fut élu en ſa place.

1446. Le Duc d'Yorck retourne en Angleterre. Le Roi lui confirme la Régence de France, pour cinq ans.

Le Duc d'York, n'ayant plus rien à faire en France, ſe rendit en Angleterre où la Cour lui fit un très-favorable accueïl, & le remercia des ſervices qu'il avoit rendus à l'Etat. Le Roi, voulant lui en témoigner ſa reconnoiſſance, lui fit expédier une Patente qui lui continuoit la Régence de France, pendant cinq autres années. Nous verrons dans la ſuite que ſes ennemis ne lui permirent pas de garder ſi long-tems cette Dignité.

Subſide accordé pour la Guerre.

Le Parlement qui s'aſſembla au commencement de l'année 1446. accorda au Roi un Subſide conſiderable pour pouſſer la Guerre de France avec vigueur, auſſi-tôt que la Trêve ſeroit expirée. Mais ce prétendu deſſein de continuer la Guerre n'étoit qu'un leurre pour tirer ce ſecours du Parlement. Bien loin de faire des préparatifs pour la Guerre, on continuoit avec chaleur les négociations

gociations pour l'entrevûë des deux Rois, & pour tenir un Congrès d'Ambassadeurs, où l'on pût conclurre la Paix. Cependant, la Trêve fut encore prolongée jusqu'au 1. d'Avril 1447. Cela fait voir que le Conseil n'avoit pas dessein de continuer la Guerre, quoique le Parlement eût été convoqué sous ce prétexte. On verra dans la suite que la Trêve fut encore prolongée, & qu'elle ne fut interrompuë, que par un accident imprévû contre l'intention de ceux qui manioient les affaires d'Angleterre.

HENRI VI. 1446.

La Trêve est prolongée.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 108.

Le Parlement auroit pû très-aisément appercevoir les ruses dont on se servoit pour lui arracher ces Subsides, s'il ne se fût volontairement aveuglé lui-même. C'étoit un de ces Parlemens qui veulent bien se laisser conduire par les intrigues de la Cour, comme il ne s'en trouve que trop souvent de pareils. On en vit une preuve bien sensible dans la résolution qu'il prit, de remercier solennellement le Marquis de Suffolck, du grand service qu'il avoit rendu au Royaume en négociant le Mariage du Roi. Cependant, jusqu'alors personne n'avoit encore pû s'appercevoir des avantages qui revenoient au Roi ou à l'Etat, de cette alliance avec la Maison du plus mortel ennemi de l'un & de l'autre. Le Parlement ne se contenta pas même de cette démarche. Par une Adresse qu'il présenta au Roi, il le pria de recompenser le Marquis de Suffolck, & accorda même un Subside exprès, pour le dédommager de la dépense qu'il avoit faite dans son Ambassade.

Le Parlement remercie le Marquis de Suffolck.

Il accorde un Subside au Roi pour le recompenser.

La Reine, le Cardinal de Winchester, le Marquis de Suffolck & tous ceux du même parti, se trouvant suffisamment établis, & ne craignant rien d'un Parlement qui leur étoit dévoüé, commencerent à penser aux moyens de perdre le Duc de Glocester, qui leur étoit toûjours redoutable. La plus grande partie du Peuple étoit dans ses intérêts. D'ailleurs, comme jusqu'alors il étoit l'Héritier présomptif de la Couronne, il étoit à craindre pour eux que, s'il montoit un jour sur le Trône, il ne leur fît rendre compte de leur conduite. La premiére démarche qu'ils firent à son égard, fut de l'éloigner du Conseil. Pour donner quelque couleur à cette injustice, ils le firent accuser, par des personnes apostées, de divers crimes dont celui-ci étoit le principal: Qu'étant Protecteur du Royaume, il avoit fait mourir diverses personnes de sa propre autorité, & aggravé la condamnation de plusieurs autres. Sur ces accusations, dont on fit d'abord un grand bruit, il fut cité devant le Conseil. Mais il se justifia de tout ce dont il étoit chargé, avec tant d'évidence, que le Conseil, bien que tout composé de ses ennemis, ne jugea pas à propos de le pousser sur ce sujet. Il n'en est pas de même en Angleterre qu'en d'autres Etats, où la vie des Sujets dépend en quelque maniére de la volonté du Souverain, qui nomme tels Commissaires qu'il lui plaît, pour faire le procès à ceux qu'il veut perdre. Pour faire mourir le Duc de Glocester d'une maniére juridique, il auroit fallu le faire juger par les Pairs. Mais ses ennemis sentoient bien que, quelque grand que fût leur crédit, le Corps des Seigneurs n'étoit pas assez corrompu, pour pouvoir esperer de faire condamner le Premier Prince du Sang, sur des crimes supposez. Cependant, cette démarche causa une telle agitation parmi le Peuple de Londres, qu'on n'entendoit par tout que des loüanges du Duc de Glocester, & des imprécations contre ceux qui gouvernoient sous le nom du Roi. Ces murmures, qui marquoient si clairement l'affection du Peuple pour le Duc, firent comprendre

Projets contre le Duc de Glocester.

On l'ôte du Conseil.

Il est accusé de divers crimes.

HENRI VI. 1446

à ses ennemis, qu'il n'y avoit point de milieu entre sa ruïne & la leur propre. Ainsi, sans plus balancer, ils résolurent de se défaire de lui. La Reine, qui étoit d'un naturel hardi & entreprenant, fut celle qui donna le branle à cette résolution. C'est du moins ce que les Historiens ont insinué, s'ils ne l'ont pas dit en propres termes. En effet, les Ministres n'auroient jamais osé entreprendre un pareil coup, s'ils ne l'avoient pas euë à leur tête.

Sa perte est résoluë.

1447.

Il n'étoit pas possible, ainsi qu'il a été déja remarqué, de faire mourir ce Prince par les voyes ordinaires de la Justice, & il auroit été trop dangereux de le faire ouvertement assassiner. Ses ennemis vouloient le perdre; mais ils vouloient cacher la main qui lui porteroit le coup mortel. Pour exécuter ce dessein avec tout le secret possible, ils imaginerent un moyen que la Reine favorisa, si elle n'en fut pas elle-même l'inventrice. Ce fut de l'accuser de quelque crime, afin d'avoir un prétexte de l'enfermer dans une prison, où ils pourroient exécuter leur complot, secrettement & sans obstacle. Pour cet effet, on prit soin de répandre le bruit, qu'il y avoit une affaire très-importante qui demandoit une prompte Assemblée du Parlement. En effet, il fut convoqué pour le mois de Février suivant. Pendant l'intervalle, la Reine & les Ministres affecterent de combler le Duc de Glocester d'honneurs & de caresses, non pour lui donner de la confiance, mais pour lui inspirer des soupçons. Ils n'auroient pas été fâchez qu'il se fût absenté, ou qu'il eût fait quelque autre démarche qui eût donné quelque prise sur lui. C'étoit dans cette vûë que, par des Emissaires secrets, ils tâchoient de l'intimider, en lui faisant dire qu'il prît garde à lui; qu'on avoit dessein de l'accuser devant le Parlement de divers crimes, & de plusieurs malversations, & que tout étoit prêt pour le faire condamner: Que c'étoit pour cela qu'on avoit choisi Saint Edmondbury, pour y tenir le Parlement, comme un lieu plus propre à exécuter ce dessein, que Londres, où il étoit trop appuyé par le Peuple. Tout cela n'étoit que pour l'obliger à s'absenter, & à donner lui-même quelque apparence de verité aux calomnies dont on avoit dessein de le noircir. Mais comme il se sentoit innocent, il ne vouloit, pas en s'absentant, donner lieu au Public de croire qu'il étoit coupable. Il avoit pourtant beau faire; il ne pouvoit éviter de tomber dans les piéges de ses ennemis.

Le Parlement est convoqué à Saint Edmondbury.

Le premier jour de la séance du Parlement, le Duc fut arrêté & enfermé dans une étroite prison, sans qu'il eût la liberté de garder aucun de ses Domestiques. Pour donner quelque couleur spécieuse à la rigueur dont on usoit envers lui, on prit soin de publier qu'il avoit comploté d'aller à main armée, tirer sa femme du Château de Kenelworth où elle étoit prisonniére. La premiére de ces accusations ne trouva aucune créance dans l'esprit du Peuple. Au contraire, il y eut d'abord dans la Ville une émeute en sa faveur, mais qui fut bien-tôt appaisée. Comme le Peuple le croyoit innocent, il se persuada sans peine, qu'il ne se tireroit pas moins bien de ces nouvelles accusations que des précédentes. Mais on ne lui donna ni le tems, ni l'occasion de se défendre. Le lendemain il fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût sur son corps aucune marque de violence. Cependant, le Peuple ne laissa pas d'être convaincu qu'on lui avoit ôté la vie. Les uns disoient qu'on l'avoit étouffé entre deux Coussins, & d'autres qu'il étoit mort de la même maniére qu'Edoüard II. Pour tâcher de dissiper ses soupçons, on exposa son corps

Le Duc est mis en prison.

On répand divers bruits contre lui.

Il est trouvé mort dans son lit.

Son corps est exposé à la vûë du Parlement.

corps

corps mort devant les deux Chambres du Parlement, & pendant quelques jours à la vûë de tous ceux qui voulurent l'obſerver. Mais il auroit fallu être bien hardi pour oſer accuſer publiquement de ce meurtre, ceux qui en étoient regardez comme les auteurs. C'étoient ceux qui gouvernoient le Royaume, & qui, en ſacrifiant le premier Prince du Sang à leur haine & à leur vengeance, avoient aſſez fait comprendre qu'ils n'épargneroient pas des ennemis d'un rang inférieur.

Henri VI. 1447.

Cependant, pour confirmer, en quelque maniére, l'accuſation intentée contre le défunt, on fit arrêter pluſieurs de ſes Domeſtiques, qu'on accuſoit d'avoir été du complot de tuer le Roi. Enſuite on les fit tous condamner pour ce même crime, par des Juges établis en vertu d'une Commiſſion du Roi, dont le Marquis de Suffolck étoit le Préſident. Mais quoique le crime pour lequel ils avoient été condamnez à mort, fût des plus atroces, le Roi leur pardonna à tous ſans en excepter un ſeul. Cette grace étoit fondée ſur la conſidération du Vendredi Saint, & de la Fête de l'Aſſomption de la Vierge, & ſur de ſemblables motifs de Piété & de Religion. Cela donne lieu de préſumer, qu'on avoit gagné ces gens-là, pour leur faire avoüer le crime, après les avoir premiérement aſſurez de leur pardon. Quoiqu'il en ſoit, on ne fit aucune recherche touchant la mort ſoudaine du Duc de Glocester. On prétendit même qu'il étoit notoirement coupable du crime pour lequel ſes Domeſtiques avoient été condamnez, quoiqu'ils ne lui euſſent pas été confrontez. Mais comme ces Domeſtiques n'étoient pas du nombre de ceux en qui il prenoit le plus de confiance, ni même des principaux, perſonne ne pouvoit ſe perſuader, qu'il eût été aſſez imprudent pour ſe ſervir du miniſtére de ces gens-là, ou pour leur découvrir un ſemblable deſſein, s'il l'avoit eu en effet.

Ses Domeſtiques ſont arrêtez, & condamnez pour crime de Haute trahiſon.
Act. Publ. Tom. XI. pag. 178.

Le Roi leur accorde leur pardon.
Ibid.

La violence exercée ſur un Prince de ce caractére, ſi généralement aimé & eſtimé du Peuple, attira ſur la Reine & ſur les Miniſtres une haine preſqu'univerſelle que le tems ne pût jamais effacer. La Reine principalement étoit tout publiquement accuſée de ce crime, & le reſpect qu'on devoit avoir pour elle n'étoit pas capable d'arrêter les langues du Public. C'eſt-là pourtant cette Reine à laquelle les François donnent des éloges exceſſifs, apparemment parce qu'elle étoit de la Maiſon de France. Il eſt vrai, qu'ils paſſent fort légérement ſur la mort du Duc de Glocester, & qu'il ne s'en trouve pas un ſeul qui entreprenne de l'en juſtifier. Pour ce qui regarde le Roi, il eſt aſſez vrai-ſemblable qu'on ne le conſulta point pour commettre cette infame action. Mais ſoit qu'il n'ait pas même ſoupçonné les auteurs de ce meurtre, ſoit qu'il n'ait pas eu la fermeté de les en punir, ce n'eſt que par la conſidération de ſa foibleſſe naturelle, qu'il peut en quelque maniére être excuſé. Je ne puis finir ce ſujet, ſans faire remarquer combien la politique humaine eſt courte dans ſes vûës. La Reine & les autres ennemis du Duc de Glocester crurent s'être mis au deſſus de toute oppoſition, par la mort de ce Prince. Mais, par un juſte Jugement de Dieu, cette même mort fut la ſource de la ruïne du Roi, de la Reine, & de tous ceux qui y avoient participé. Ce fut par-là, que le Duc d'Yorck ſe vit en liberté de faire valoir ſes droits ſur la Couronne; droits, qui firent répandre des torrens de ſang Anglois, & auſquels il n'auroit ſans doute jamais penſé, s'il eût eu en tête un Concurrent tel que le Duc de Glocester.

Haine du Peuple contre la Reine & les Miniſtres.

Pendant

HENRI VI. 1447. La Trêve est encore prolongée. *Act. Publ. Tom. XI. pag.* 151. Celle du Duc de Bourgogne avec l'Angleterre est continuée. *Ibid. pag.* 140. *Pag.* 171. Mort du Cardinal de Winchester.

Pendant que cette Tragedie se joüoit en Angleterre, on continuoit en France les Négociations pour tâcher de parvenir à la conclusion de la Paix. Mais comme il se trouvoit de grandes difficultez à l'entrevûë projettée des deux Rois, la Trêve fut encore prolongée jusqu'au 1. de Janvier 1448.

Cependant la Duchesse de Bourgogne, en vertu du pouvoir qu'elle avoit reçu du Duc son Epoux, avoit prolongé la Trêve avec l'Angleterre jusqu'en 1459. à condition que celui des deux Princes qui voudroit la rompre en avertiroit l'autre, un an auparavant. Ensuite, il fut fait le 4. de Mai, un nouveau Traité, par lequel les deux Parties convinrent, que la Trêve ne pourroit être rompuë qu'après avoir duré quatre ans.

Le Cardinal de Winchester, l'un des principaux auteurs de la mort du Duc de Glocester, ne joüit qu'un mois seulement du plaisir de voir cet ennemi abbatu. C'étoit un Prélat bien plus propre pour le monde que pour l'Eglise. Aussi demeura-t'il attaché au premier, jusqu'à son dernier soupir. On dit qu'il mourut dans une espéce de désespoir, de ce que ses richesses n'étoient pas capables de l'exempter du sort commun à tous les hommes, & de se voir par-là égal aux plus misérables.

Murmures du Peuple contre le Marquis de Suffolck.

Cependant le Peuple, voyant que le tems destiné à travailler à la Paix se consumoit inutilement, murmuroit hautement contre le Marquis de Suffolck. On ne faisoit pas difficulté de dire tout ouvertement qu'il avoit trahi le Roi & l'État; Que le Traité qu'il avoit fait avec les François n'aboutissoit qu'à une Trêve ruïneuse pour l'Angleterre, en ce qu'elle donnoit à ses ennemis le tems de se fortifier; Qu'il s'étoit engagé à livrer le Maine aux François pour faire épouser au Roi une Princesse qui venoit de donner des preuves sensibles des maux ausquels les Anglois devoient s'attendre sous son Gouvernement. Ces murmures étoient si publics que le Marquis ne pût s'empêcher d'en prendre connoissance. Ainsi, pour tâcher de les faire cesser, il demanda au Roi, qu'il lui plût d'écouter sa justification, afin qu'il pût le convaincre de son innocence. Sur cette Requête, le Roi lui marqua un jour pour venir se justifier, & il l'écouta dans sa propre Chambre, en présence de divers Seigneurs, dont aucun n'étoit allé là pour le contredire. Là, il recita tout ce qu'il avoit fait en France, dequoi il n'eut pas beaucoup de peine à se justifier, puisqu'avant que de partir pour son Ambassade, il avoit eu la précaution de se munir des ordres du Roi. Son Discours étant fini, le Roi declara qu'il étoit content, & il lui fit expedier, sous le grand Sceau, des Lettres Patentes, par lesquelles il le déchargeoit de toute imputation d'avoir malversé, & défendoit à tous ses Sujets, sous peine de son indignation, de l'accuser, ou de mal parler de lui. Mais cela ne fut pas capable d'arrêter les murmures du Peuple. On ne doutoit pas que le Roi ne fût content: mais on ne croyoit pas que ce fût une raison suffisante, pour satisfaire les Sujets. Malgré la prétenduë justification du Marquis, on ne le regardoit qu'avec horreur, parce qu'on le croyoit le principal auteur de la mort du Duc de Glocester. D'ailleurs, on considéroit le Mariage du Roi, procuré par ses soins, comme une des plus grandes calamitez qui eussent pû tomber sur l'Angleterre. C'étoit-là le sentiment commun des habitans des Villes & de la Campagne. Mais la Cour, où la Reine ne souffroit que de ses Créatures, étoit autrement disposée. Les Ministres avoient aussi pour partisans, dans tout le Royaume,

Il se justifie auprès du Roi, qui lui donne une décharge authentique. *Act. Publ. Tom. XI. pag.* 172. Les plaintes ne cessent pas.

La Cour a aussi ses partisans.

ceux

ceux qui trouvoient leur avantage dans leur attachement aux intérêts de la Cour, c'est-à-dire, ceux qui possédoient les Charges dont elle pouvoit disposer. Ceux-ci employoient leur autorité & leur industrie à étouffer les plaintes & les murmures du Peuple, qui ne pouvoit approuver que le Gouvernement du Royaume fût entre les mains d'une Etrangére. En effet, le Roi, incapable de gouverner par soi-même, ne faisoit que prêter son nom à la Reine, qui s'en servoit à tout ce qu'elle jugeoit à propos. Pour lui, il ne s'occupoit qu'à ses dévotions, à quoi la Reine prenoit soin de lui faire passer tout son tems, comme la seule affaire qui lui convînt, afin de l'éloigner de plus en plus du Gouvernement. Quelques-uns ont voulu faire un Saint de ce Prince. Mais on peut dire que c'étoit un de ces Saints moins recommandables par les vertus qu'ils possédent, que par les vices qu'ils n'ont pas, & à qui une grande foiblesse d'esprit tient lieu de mérite.

HENRI VI. 1447.

La Reine gouverne avec un pouvoir absolu.

Le P. d'Orléans.

Foiblesse de l'esprit du Roi.

Il étoit impossible que la Reine & le Marquis de Suffolck gouvernassent seuls le Royaume, sans causer de la jalousie. On n'étoit nullement accoûtumé à voir les Reines se mêler du Gouvernement. Ainsi ce n'étoit pas sans chagrin, qu'on s'appercevoit que celle-ci avoit usurpé un pouvoir despotique, sous le nom du Roi qui n'avoit d'autre part aux affaires, que de signer sans examen les Ordres qu'on lui présentoit. Les maniéres hautaines que la Reine affectoit, sa partialité dans la distribution des Charges, & sur tout, la mort du Duc de Glocester, lui avoient attiré la haîne du Peuple à un tel dégré, qu'on parloit par tout d'elle avec fort peu de respect. Son étroite liaison avec le Marquis de Suffolck, donnoit encore à ses Ennemis un nouveau sujet de répandre des bruits, qui ne lui étoient pas avantageux. Ce Seigneur n'étoit pas plus aimé que la Reine. C'étoit lui qui l'avoit amenée en Angleterre, & qui, pour faire réüssir ce Mariage, avoit sacrifié les intérêts du Royaume. Mais le nom du Roi étoit si respecté, qu'outre ceux qui étoient attachez à la Cour par leur intérêt, il y en avoit beaucoup d'autres qui suivoient le même parti par un motif de devoir. Ainsi, ce n'étoit pas une chose facile, que d'arracher à la Reine & au Favori, l'autorité dont ils joüissoient.

Disposition du Peuple à l'égard de la Reine.

La disposition de la plus grande partie du Peuple envers la Reine & les Ministres, fit concevoir au Duc d'Yorck la pensée qu'il pourroit un jour en profiter, pour faire valoir ses droits sur la Couronne. Il étoit, par sa Mere, l'unique Héritier de la Maison de Mortimer, ou de la Marche, & cette Maison descendoit de *Lionnel*, second Fils d'Edoüard III, & Frer-aîné de Jean de Gand, Duc de Lencastre, dont la Postérité occupoit actuellement le Trône. Mais, selon les apparences, il n'auroit jamais formé un tel projet, si le Duc de Glocester eût été en vie, ou si le Peuple n'eût pas été mécontent de la Reine & des Ministres. Cependant, comme il auroit été trop dangereux pour lui, de découvrir ses desseins, avant que d'avoir sondé la disposition du Peuple à cet égard, il prit soin d'agir de telle maniére qu'il ne fût pas possible de le convaincre d'avoir fait aucune démarche qui tendît à ce but. Il se contenta d'abord de se servir du ministére de quelques Emissaires secrets, qui prenoient soin de répandre, parmi le Peuple, des discours capables de le porter à faire attention aux droits qu'il pouvoit avoir sur la Couronne. On disoit sourdement, que la Maison de Lencastre l'avoit

On commence à parler des droits du Duc d'Yorck à la Couronne.

usurpée;

HENRI VI. 1447. usurpée; Qu'à la verité, cette usurpation avoit été tolérable, pendant que les Rois de cette Maison avoient été des Princes d'un merite distingué, & qu'ils avoient agi pour le bien & pour la gloire de la Nation; Que même, pendant le bas âge de celui-ci, on avoit pû espérer qu'il marcheroit sur les traces de ses Ancêtres, & qu'il seroit un digne imitateur du Roi son Pere; mais que, depuis sa Majorité, on voyoit qu'il n'y avoit rien de glorieux à espérer de lui; Qu'ainsi aucune raison ne pouvoit engager les Anglois à soûtenir plus long-tems l'usurpation de la Couronne, en faveur d'une Reine, qui, étant du sang du plus mortel ennemi des Anglois, ne laissoit pas de gouverner le Royaume, avec une autorité despotique; Qu'en considérant la Postérité d'Edoüard III. il étoit évident que la Maison de la Marche avoit été injustement privée du Trône; Que le Duc d'Yorck étant le seul Héritier de cette Maison, & du sang d'Edoüard III. par ces Ancêtres paternels, il falloit lui rendre la justice qui lui étoit dûë. Enfin, que ses excellentes qualitez, sa vertu connuë de tout le monde, & les grands services qu'il avoit rendus à la Nation, appuyoient d'une maniére très-forte les justes droits que sa naissance lui donnoit. Ces discours, répandus adroitement parmi le Peuple, commencérent à donner des Partisans au Duc d'Yorck. Mais il ne paroissoit pas lui-même: c'étoient ses amis qui le servoient en secret.

La Cour ôte au Duc d'Yorck la Régence de France, pour la donner au Duc de Sommerset.

Cependant la Reine, le Favori, & toute la Maison de Lencastre ne laissoient pas de faire attention à ce qui se publioit au sujet des prétentions du Duc d'Yorck. Il pouvoit bien se tenir caché aux autres: mais il n'étoit pas aisé de tromper des gens si habiles, & qui avoient un si grand intérêt à cette affaire. Comme ils ne doutoient nullement que tous ces discours ne se publiassent de son aveu, ils crurent qu'il étoit nécessaire de diminuer son crédit, en lui donnant quelque mortification. *Jean* Duc de Sommerset étant mort dans ces entrefaites, *Edmond* son Frere, qui lui succéda, parut un sujet tout propre à opposer au Duc d'Yorck. Ainsi, sans chercher le moindre prétexte, la Reine & le Marquis de Suffolck firent ensorte, que le Roi ôta au Duc d'Yorck la Régence de France, avant que son terme fût expiré, pour la donner au nouveau Duc de Sommerset. Celui-ci étoit d'un naturel extrêmement fier; & comme ses Freres avoient eu d'assez grands démêlez avec le Duc d'Yorck, il le ménagea si peu en cette occasion, qu'il s'en fit un ennemi irréconciliable. D'un autre côté, le Duc d'Yorck ressentit vivement cet affront. Mais comme il n'étoit pas en état de s'en venger, il dissimula son chagrin, en attendant que le tems lui fournît une occasion plus favorable, pour le faire paroître.

1448. Le Marquis de Suffolck est fait Duc du même nom.

Au commencement de l'année 1448. le Roi, qui n'agissoit que par les inspirations de la Reine, créa le Marquis de Suffolck, Duc du même nom. Il sembloit que cette Princesse eût dessein de braver le Peuple, en repandant de plus en plus ses bienfaits sur ce Seigneur extraordinairement haï de toute la Nation. En cela, elle rendoit un grand service à ses propres Ennemis, qui ne demandoient que des occasions pour animer le Peuple contre elle. C'est une faute dans laquelle ceux qui gouvernent tombent assez fréquemment, que de ne faire aucun cas des plaintes du Peuple. Comme ils sont toûjours environnez de flateurs, ou ils ignorent ce qui se passe ailleurs qu'à la Cour, ou ils se persuadent, qu'ayant pour eux la plûpart des Grands, le reste du Peuple

Peuple ne doit être compté pour rien. Mais il arrive ſouvent qu'ils ſe voyent enfin contraints de reconnoître que les Grands, & les Rois mêmes, n'ont pas plus de pouvoir que de ſimples Particuliers, quand ils n'ont pas l'appui du Peuple. C'eſt ce qu'on aura occaſion de voir plus particuliérement dans la ſuite de ce Régne. Mais il faut auparavant retourner aux affaires de France, qui nous fourniront encore de la matiére pour quelques années. HENRI VI. 1448.

Dans la Négociation pour le Mariage du Roi, on étoit convenu que la Ville du Mans & tout ce que les Anglois poſſedoient dans le Maine, ſeroit livré à Charles d'Anjou, Oncle de la future Reine. Mais le bruit que cette ceſſion avoit fait en Angleterre, & les oppoſitions du Duc de Gloceſter, avoient fait différer cette reſtitution juſqu'à cette année. Au mois de Février, Charles d'Anjou, à la tête de quelques Troupes, alla ſe préſenter devant le Mans pour en prendre poſſeſſion. Les François diſent qu'il aſſiégea cette Ville, & que le Duc d'Excéter, qui en étoit Gouverneur, n'ayant pas oſé attendre l'aſſaut, la rendit par capitulation. Mais il eſt certain que le Duc d'Excéter n'étoit pas alors dans la Place, & qu'il n'y eut pas même aucune apparence de Siége. La reſtitution ſe fit de concert entre les deux Cours, & Henri envoya au Mans deux Commiſſaires pour livrer cette Ville au Prince d'Anjou. Lorſqu'il fut ſur le point d'y entrer, les deux Commiſſaires le rencontrerent ſur le Pont, & firent une Proteſtation en forme devant un Notaire Public. Elle portoit, que l'intention du Roi d'Angleterre, en reſtituant cette Place, n'étoit que de procurer une Paix finale, entre lui & Charles ſon Oncle, & pendant la Trêve ſeulement. De plus, qu'il ſe reſervoit la Souveraineté de la Ville & de la Province, & que, s'il ſe faiſoit quelque attentat contre le droit de cette Souveraineté, il prétendoit pouvoir revoquer cette ceſſion ſans faire aucun tort à ſon honneur. Charles d'Anjou écouta cette Proteſtation ſans l'approuver, & ſe mit en poſſeſſion de la Place.

Le Mans eſt livré à Charles d'Anjou.

Proteſtation de la part de Henri. *Act. Publ. Tom. X. pag.* 204.

Après que cette Ville eut été livrée aux François, on continua les Négociations pour la Paix & pour l'entrevûë des deux Rois. Mais, à cauſe de quelques difficultez, on fut encore obligé de prolonger la Trêve juſqu'au premier d'Avril 1449. Elle ne dura pourtant pas ſi long-tems: un accident imprévû la fit finir plûtôt qu'on n'avoit penſé.

La Trêve eſt encore prolongée. *Ibid. pag.* 199.

Vers le milieu de cette année, *Surienne* Arragonois, qui avoit ſervi vingt ans le Roi d'Angleterre, & qui étoit Chevalier de la Jarretiére & Gouverneur de la Baſſe-Normandie, eſcalada, pendant la nuit, la Ville de *Fougéres*, appartenant au Duc de Bretagne, & y fit un grand butin. Auſſi-tôt que le Duc de Bretagne en eut la nouvelle, il envoya un Héraut au Duc de Sommerſet, qui étoit alors à Roüen, pour demander la reſtitution de la Place, & de tout ce que les Anglois y avoient pillé. Le Régent répondit que cette action lui déplaiſoit extrêmement, & qu'on donneroit au Duc de Bretagne toute la ſatisfaction qu'il pouvoit raiſonnablement eſpérer.

Surienne ſurprend Fougéres, Ville du Duc de Bretagne.

Qui s'en plaint.

Le Régent déſavouë Surienne.

Cependant, comme il falloit employer du tems pour s'éclaircir plus particuliérement de cette affaire, & pour en informer la Cour d'Angleterre, le Duc de Bretagne, ſouffrant impatiemment ce délai, ſe plaignit au Roi de France de l'infraction de la Trêve, dans laquelle la Bretagne étoit expreſſément compriſe. Charles conſidérant que ſes affaires étoient en aſſez bon état, & que celles des Anglois étoient fort dérangées, tant par l'incapacité du Roi,

Le Duc de Bretagne porte ſes plaintes à la Cour de France, qui prend cette affaire à cœur.

HENRI VI. 1448.

Roi, qu'à cauſe du mécontentement du Peuple, prit feu à cette nouvelle, comme ſi l'injure avoit été faite à lui-même. Cependant, à conſidérer les démarches du feu Duc de Bretagne, pendant toute la Guerre précédente, Charles n'avoit pas trop ſujet de ſe loüer de cette Maiſon. Quoiqu'il en ſoit, trouvant que cette occaſion étoit favorable pour recommencer la Guerre, pendant que les Anglois ne penſoient à rien moins, il envoya un Gentilhomme au Duc de Sommerſet, & deux Ambaſſadeurs à Londres, pour demander reparation de cet attentat. Mais en même tems, afin de rendre cette reparation impoſſible, il demanda qu'on payât au Duc de Bretagne ſeize-cens-mille écus, pour les dommages qu'il avoit ſoufferts par la priſe de Fougéres. Cette ſomme étoit ſi exceſſive, qu'il ne faut pas s'étonner ſi la Cour d'Angleterre n'offrit pas ſur le champ de la payer. D'ailleurs, il étoit comme impoſſible qu'en ſi peu de tems, on eût pû faire un juſte calcul des dommages que les Anglois avoient faits. On ne pouvoit même s'empêcher de trouver fort étrange, que Charles prît avec tant d'ardeur la querelle du Duc de Bretagne qui n'avoit pas été compris dans la Trêve comme ſon Allié; mais plûtôt comme un Prince neutre qui avoit ſouvent ſervi de Médiateur entre les deux Rois. On répondit pourtant aux Ambaſſadeurs, que le Roi prendroit ſoin de dédommager le Duc, dès qu'on auroit examiné à quoi pouvoit monter ſa perte. On ajoûta que, ſi Charles vouloit envoyer des Ambaſſadeurs à Louviers, le Roi d'Angleterre y en envoyeroit auſſi, afin de régler toutes choſes à la ſatisfaction commune des deux Rois, & du Duc de Bretagne.

Le Roi de France demande une reparation exceſſive pour le Duc de Bretagne.

Réponſe de la Cour d'Angleterre.

Conférence ſur ce ſujet

Dans la Conférence qui ſe tint à Louviers ſur ce ſujet, les Anglois repréſentérent, que la ſurpriſe de Fougéres s'étoit faite ſans ordre; & que le Régent n'en avoit eu aucune connoiſſance avant qu'elle s'exécutat. Ils ſe recriérent auſſi ſur la ſomme demandée, comme excédant de beaucoup ce que le Duc de Bretagne pouvoit légitimement prétendre. Mais les François répondirent nettement que, ſi on ne donnoit pas au Duc la ſatisfaction que leur Maître demandoit, il tenoit la Trêve pour rompuë. Cette maniére de négocier ſi hautaine & ſi abſoluë de la part de Charles, parut fort étrange aux Anglois: mais les François demeurérent toûjours fermes dans leur premiére propoſition, & la Conférence fut rompuë, ſans qu'on en tirât aucun fruit.

Infructueuſe.

Charles ne cherche qu'un prétexte pour reprendre les armes.

C'étoit tellement le deſſein de Charles de recommencer la Guerre, pendant que le Roi d'Angleterre n'avoit rien de prêt, qu'en cas que les Anglois ſe déterminaſſent à donner la ſatisfaction qu'on leur demandoit, il chercha un autre prétexte de rupture. Il prétendit, qu'ils avoient violé la Trêve avec l'Ecoſſe, & qu'il étoit obligé de prendre en main la cauſe des Ecoſſois. En effet, il y avoit eu un combat entre les Anglois & les Ecoſſois, où les premiers avoient eu du pire. Buchanan en fait une bataille en forme, & dit que les Anglois y perdirent trois mille hommes. Cependant, il ſemble que cette affaire n'étoit pas d'une ſi grande conſéquence, puiſqu'elle fut incontinent aſſoupie. Cette même année les deux Nations renouvellérent leur Trêve, ſans fixer le tems de ſa durée. Seulement, il fut convenu que celui des deux Rois qui voudroit la rompre, en avertiroit l'autre dans un certain tems auparavant. Quoiqu'il en ſoit, le Roi Jacques n'avoit pas requis

Charles de se mêler de cette querelle, & par conséquent, il est manifeste, que celui-ci cherchoit une occasion de rupture. HENRI VI. 1449.

Pendant que Charles faisoit ses préparatifs, il amusoit les Anglois par des Négociations infructueuses. On ne peut assez s'étonner de l'imprudence que la Cour d'Angleterre fit paroître en cette occasion. Elle ne sçût ni entretenir la Trêve, ni se préparer à la Guerre. Si elle eût voulu éviter la rupture, elle devoit, du moins, rendre Fougéres au Duc de Bretagne, sauf à regler dans la suite son dédommagement. Mais elle garda cette Place, sans faire presqu'aucun effort pour appaiser ce Prince irrité. Il sembloit qu'un esprit d'étourdissement s'étoit emparé du Conseil, où on avoit pris plus de soin de fourrer des créatures de la Reine & du Duc de Suffolck, que des gens capables de manier les grandes affaires. A voir l'indolence de la Reine en cette occasion, on auroit crû que, se voyant sans enfans, elle étoit d'intelligence avec les ennemis du Roi son époux, pour lui faire perdre tout ce qu'il possédoit en France. Si c'étoit-là son dessein & celui de ses Favoris & de ses Ministres, ou même de tout le Conseil, ils n'y réüssirent que trop bien. Quoiqu'il en soit, on ne sçauroit excuser les fautes qu'ils firent en cette occasion, que par la considération de la hauteur avec laquelle Charles agissoit, qui rendoit l'accommodement impossible. Mais en même tems, ils auroient dû se préparer à la défense.

Imprudence du Conseil d'Angleterre.

Dès que Charles se vit en état de recommencer la Guerre, il fit surprendre, au nom du Duc de Bretagne, le Château de *Conches*, & le *Pont de l'Arche* en Normandie, & presqu'en même tems *Gerberoy* en Beauvoisis, *Cognac* & *Saint Maigrin* en Guyenne. Les Anglois se plaignirent à leur tour de la violation de la Trêve : mais on leur répondit que c'étoit en represailles de Fougéres. Ainsi, la Guerre se renouvella, mais dans une conjoncture très-désavantageuse aux Anglois. Comme ils ne s'étoient pas préparez, le Duc de Sommerset, Régent en France, se trouva dénué de forces, lorsqu'il en auroit eu le plus de besoin. Charles eut ainsi le champ libre pour pousser ses conquêtes. Cela donne lieu de croire que la surprise de Fougéres avoit été faite sans la participation de la Cour d'Angleterre. Autrement on ne sçauroit s'empêcher de penser, ou que les Ministres avoient perdu le jugement, en ne se préparant pas à soûtenir cette entreprise, ou qu'il y avoit, parmi eux, des Traîtres qui avoient voulu par-là rengager les Anglois dans la Guerre, avant qu'ils eussent rien de prêt. Certainement, quand on considére que la Cour agit si mollement pour satisfaire le Duc de Bretagne, & avec tant de négligence, pour se préparer à la Guerre, on ne sçait que penser d'une pareille conduite.

Charles surprend diverses Places des Anglois, en represailles de Fougéres.

Foiblesse des Anglois en France.

Réflexion sur la conduite de la Cour d'Angleterre.

Charles avoit pour principal but de regagner la Normandie, & pour cet effet, il avoit préparé quatre armées. C'est une marque évidente qu'il n'avoit pas eu envie que l'affaire de Fougéres se terminât par un accommodement. Depuis la Conférence de Louviers, qui finit au mois d'Avril, il n'auroit pas eu le tems de mettre tant de forces sur pied. Il se mit lui-même à la tête de la premiére de ces armées. Le Comte de Dunois qui venoit d'être fait Comte de Longueville, & Généralissime des armées du Roi, sous le Connétable, commandoit la seconde. Le Duc d'Alençon avoit le commandement de la troisiéme, & le Duc de Bretagne conduisoit la quatriéme, qui étoit composée de ses propres troupes. Toutes les Places de Normandie étoient

Charles agit contre la Normandie, avec quatre armées.

HENRI VI. 1449.

mal pourvûës d'hommes & de munitions. La plûpart des Gouverneurs, se reposant sur la Trêve, étoient allez en Angleterre. Ainsi, les armées Françoises n'eurent qu'à se présenter devant les Villes pour les emporter. Plusieurs n'attendirent pas qu'elles fussent attaquées. Quelques-unes se souleverent contre les Garnisons Angloises, & les chasserent. D'autres furent venduës par leurs Commandans. *Pont-Audemer*, & *Château-Gaillard* furent les seules qui firent une raisonnable résistance. Enfin, pour ne pas entrer dans un détail inutile de tous ces Siéges, ou réels, ou feints, il suffira de dire en un mot, qu'avant que la Campagne fût finie, Charles se vit en état d'aller assiéger Roüen, où il avoit des intelligences. Après avoir assemblé toutes ses troupes qui faisoit un Corps de cinquante mille hommes, il fit investir cette Ville Capitale de la Normandie, le 8. d'Octobre. Il ne voulut pas entreprendre un Siége en forme, étant bien assûré que le Duc de Sommerset & le Comte de Shrewsburi, qui s'y étoient enfermez avec trois mille hommes seulement ne seroient pas en état de se défendre contre les Habitans qui lui avoient promis de se soulever en sa faveur. En effet, dès les premiers jours, le Comte de Dunois alloit être introduit par la porte Saint-Hilaire, avec trois cens hommes, si le Comte de Shrewsburi ne fût survenu tout à propos, pour repousser ce détachement.

Il enléve beaucoup de Places aux Anglois.

Il investit Roüen.

Ce mauvais succès n'empêcha pas les Habitans de persister dans leur résolution. Le 19. d'Octobre, toute la Ville s'étant soulevée d'un commun accord, tout ce que le Duc de Sommerset pût faire, fut de distribuer sa Garnison dans quelques-uns des principaux postes. Mais les François, ayant été introduits dans la Ville, forcerent bien-tôt tous ces postes l'épée à la main. Il ne restoit plus que le Palais où le Duc de Sommerset & le Comte de Shrewsburi s'étoient renfermez avec huit cens hommes. Comme ils prévirent que les vivres leur manqueroient bien-tôt, le Duc demanda à parler au Roi pour capituler. Cela lui étant acordé, il offrit de se retirer à des conditions honorables. Mais le Roi prétendit qu'il se rendît à discretion, à moins qu'il ne voulût traiter pour le reste de la Normandie. Cet article n'ayant pû être ajusté, le Duc rentra dans le Palais où il se défendit encore dix ou douze jours. Enfin, il se vit obligé de capituler, à condition de laisser toute son artillerie, de payer cinquante mille écus d'or, & de faire rendre au Roi *Caudebec*, *Arques*, *Lillebonne*, *Tancarville*, *Montrevilliers* & *Harfleur*. Le Comte de Shrewsburi fut laissé en ôtage pour la sûreté de cet engagement, & la Garnison Angloise sortit de Roüen, où Charles fit son entrée le 19. de Novembre. Le Gouverneur d'Harfleur n'ayant pas jugé à propos de se soumettre à cette Capitulation, le Comte de Longueville fut détaché de l'armée du Roi pour aller assiéger cette Place qui se rendit au commencement de Janvier. Quoique Charles fût en droit de garder le Comte de Shrewsburi, puisque la Capitulation de Roüen n'avoit pas été bien observée par les Anglois, il voulut bien lui donner une marque de son estime en lui accordant sa liberté sans rançon. Pendant ce tems-là, le Comte de Foix, qui commandoit en Guyenne pour le Roi Charles, prit le Château de *Mauleon*, situé sur un rocher inaccessible. C'est ainsi que se passa cette premiére Campagne qui fut si fatale aux Anglois.

Les Habitans de Roüen se soulévent en sa faveur, & ouvrent les portes aux François.

Le Duc de Sommerset se retire dans le Palais.

Il se rend à composition.

Siége & prise d'Harfleur.

Le Comte de Foix fait des progrès en Guyenne.

Outre le chagrin que la Cour d'Angleterre recevoit du mauvais état des affaires de France, une rebellion, excitée en Irlande, dans le même tems, lui

Rebellion en Irlande.

lui donnoit un nouveau ſujet d'inquiétude. Cependant la Reine & le Duc de Suffolck ne laiſſérent pas de tirer quelque avantage de ces mouvemens qui leur fournirent un prétexte d'éloigner le Duc d'Yorck. Ce Prince commençant à leur cauſer de la peine, ils lui firent donner le Gouvernement d'Irlande, ſous prétexte que perſonne ne pouvoit mieux que lui, appaiſer ces troubles. Mais en même-tems, on lui donna peu de forces pour y réüſſir. On eſperoit, ou qu'il y périroit, ou qu'il y perdroit ſa réputation. Le Duc comprit leur deſſein : mais il ſçût tourner contre eux-mêmes la ruſe dont ils ſe ſervoient pour le ruïner. Il fit ſi bien que, par ſes maniéres douces & engageantes, il gagna les Irlandois, & les remit dans leur devoir, ſans être obligé de ſe ſervir de la force. Il fit plus : car il ſçut en faire des amis qui, depuis ce tems-là, furent toûjours dévoüez à ſon ſervice, & à celui de ſa Maiſon, même dans le tems de ſes plus grandes diſgraces.

HENRI VI. 1449.

Le Duc d'Yorck y eſt envoyé.

Il appaiſe les Revoltez.

Le déſordre univerſel des affaires de France, la négligence de la Cour à cet égard, la perte de la Normandie preſqu'entiére dans une ſeule Campagne, après tant de ſang verſé pour la conquérir, commencérent enfin à exciter tout ouvertement l'humeur impatiente des Anglois. Tout retentiſſoit de plaintes contre le Duc de Suffolck. On diſoit publiquement qu'il avoit trahi l'État, & que le Maine, cette Clef de la Normandie, avoit été livré aux François, pour faire réüſſir un Mariage qui n'étoit avantageux qu'à lui ſeul. On l'accuſoit d'être le principal auteur de la mort du Duc de Gloceſter, de peur que ce Prince clairvoyant ne découvrît ſes trahiſons. On ſe plaignoit, qu'il y avoit peu de gens habiles dans le Conſeil, & qu'il y en avoit encore moins de vertueux : Qu'au contraire on avoit affecté de le remplir de Conſeillers vicieux, ſans principes d'honneur ni de Religion, afin qu'aucune conſidération ne les empêchât de ſe dévoüer abſolument aux volontez de la Reine & de ſon Miniſtre : Qu'il en étoit de même à l'égard de ceux qui étoient revêtus des Charges publiques, dans leſquels on avoit moins cherché la vertu & l'habileté, que leur attachement pour le Miniſtére. On n'étoit pas moins mécontent de la Reine. On ſe plaignoit qu'elle gouvernoit, avec une hauteur inſupportable, une Nation libre, accoûtumée à vivre dans la ſeule dépendance des Loix, & qui n'avoit jamais ſouffert le Deſpotiſme. On ajoûtoit que l'uſurpation d'un tel pouvoir ne pourroit pas même être ſoufferte dans un Roi, combien moins dans une Reine étrangére. On faiſoit encore remarquer, que, peu-à-peu, elle avoit chaſſé du Conſeil tous les Membres qui lui cauſoient quelque ombrage, pour en ſubſtituer d'autres qui lui fuſſent dévoüez, ſans ſe mettre en peine s'ils étoient capables d'un ſi haut Emploi.

1450.

Plaintes du Peuple contre le Duc de Suffolck.

Ce fut dans cette diſpoſition générale du Peuple, que le Parlement s'aſſembla au commencement de l'année 1450. La Cour avoit beſoin de lui pour en tirer un ſecours qui la mit en état de donner quelque ordre aux affaires de France. Sans cela, elle ſe voyoit obligée de les abandonner entiérement, & de donner par-là plus de priſe à ſes ennemis contr'elle. La Reine ne tarda pas à s'appercevoir, que le mécontentement du Peuple avoit paſſé juſqu'aux Membres qui compoſoient le Parlement. Elle crut faire un coup de partie, en le faiſant transferer à Leiceſter, où elle eſpéroit qu'elle ſeroit plus Maîtreſſe qu'à Londres, dont les habitans lui étoient ſuſpects. Mais elle y trouva tant

Le Parlement s'aſſemble.

La Cour tâche en vain de le transferer à Leiceſter.

HENRI VI. 1450.

tant d'opposition de la part des Seigneurs qu'elle se vit obligée de se désister de ce dessein. Apparemment, on craignoit quelque chose de semblable à ce qui s'étoit passé à Saint Edmond-buri, à l'égard du Duc de Glocester.

Les Communes accusent le Duc de Suffolck.

Dès que le Parlement fut assemblé, la Chambre Basse porta aux Seigneurs un Bill d'accusation contre le Duc de Suffolck contenant ces Articles.

Chefs d'accusation.

I. Que le Duc de Suffolck avoit négocié avec le Bâtard d'Orléans, & les autres Ambassadeurs François pour porter le Roi Charles à envahir l'Angleterre.

Qu'en cela il avoit pour but de placer son Fils sur le Trône, en le mariant avec Marguerite Fille unique de Jean Duc de Sommerset.

II. Que s'étant laissé corrompre par les François, il avoit mis en liberté le Duc d'Orléans, contre les ordres exprès du feu Roi.

III. Que c'étoit par son moyen & par ses conseils, que la Normandie avoit été envahie.

IV. Qu'étant Ambassadeur en France, il s'étoit engagé à faire restituer le Maine aux François, sans en donner connoissance aux autres Ambassadeurs, & qu'il avoit surpris le Roi & son Conseil, pour leur faire approuver son engagement.

V. Qu'il avoit informé les ennemis de la foiblesse des Places Angloises en France, & qu'il les avoit encouragez à les attaquer.

VI. Qu'il avoit découvert les secrets du Conseil aux ennemis de l'Etat.

VII. Qu'il avoit empêché la conclusion de la Paix, en faisant connoître la foiblesse de l'Angleterre.

VIII. Qu'il s'étoit vanté, en présence de beaucoup de Seigneurs, qu'il n'avoit pas moins de crédit à la Cour de France, qu'à celle d'Angleterre.

IX. Qu'il avoit empêché qu'on n'envoyât des secours en France, afin de procurer plus d'avantages aux ennemis.

X. Qu'il n'avoit compris, dans le Traité de Trêve, ni le Roi d'Arragon, ni le Duc de Bretagne, & que, par cette négligence affectée, l'Angleterre avoit perdu ces deux Alliez.

Défenses du Duc.

Le Duc de Suffolck répondit à ces accusations, par un déni formel de la plûpart, & demanda, que les preuves qu'on prétendoit employer lui fussent communiquées. Au regard des Articles qu'il avoüoit, il produisit des Pouvoirs du Roi en bonne forme. Mais cela n'étoit pas capable de l'excuser, puisque son principal crime étoit d'avoir abusé de son crédit envers le Roi, & d'avoir surpris le Conseil. Les Historiens remarquent, qu'il n'y eut que le dernier Article qui regardoit le Duc de Bretagne, sur lequel il ne se défendit point. En effet, il est certain que dans le premier traité de Trêve, conclu à Tours, & dans plusieurs autres subséquens, qui s'étoient faits pour la prolonger, le Duc de Bretagne, n'y étoit compris que de la part de la France. C'est un mystére qui n'est pas trop facile à pénétrer. On a vû ci-devant que le Duc de Betford avoit obligé le Duc de Bretagne à renoncer à l'Alliance de Charles, & à reconnoître Henri pour Roi de France. Depuis ce tems-là, il n'y avoit point eu de rupture entre l'Angleterre & la Bretagne. Cependant Charles prit soin de faire comprendre le Duc de Bretagne dans le Traité de Trêve, conclu à Tours, & les Anglois ne firent aucune mention de lui. Etoit-ce par négligence, par oubli, ou de dessein prémédité? Le dernier est

Observation sur le dernier Chef.

le

HENRI VI. 1450.

le plus apparent. Cependant, le Duc de Suffolck avoit en quelque maniére reparé cette faute, en faisant comprendre ce Prince, comme Allié de l'Angleterre, dans la prolongation de la Trêve, qui se fit en 1447. ainsi qu'il paroit par le Recueïl des Actes Publics. Mais il semble que cela ne suffisoit pas pour contenter ses ennemis.

Le Roi envoye le Duc à la Tour pour le sauver.

La Reine voyant que cette affaire prenoit un mauvais train pour le Duc, fit ensorte que le Roi l'envoya à la Tour. Mais c'étoit moins à dessein de le punir, que pour donner quelque ombre de satisfaction aux Communes. Cependant, de peur qu'elles ne s'opiniâtrassent à le poursuivre, elle fit ajourner le Parlement à Leicester. Immédiatement après, le Duc sortit de prison, & reprit, à la Cour, le même poste qu'il y occupoit auparavant. La nouvelle de sa délivrance excita dans la Province de Kent une sédition dont un Foulon se fit Chef. Mais avant que les soulevez pussent attenter rien de considérable, les principaux d'entre eux furent arrêtez & punis, & par là, on étouffa la sédition dans sa naissance.

Le Parlement est ajourné à Leicester.

Le Duc sort de prison.

Sédition dans la Province de Kent.

Le Parlement se rassemble.

Le Duc y accompagne le Roi.

Le Parlement s'étant rassemblé à Leicester, le Roi & la Reine y parurent accompagnez du Duc de Suffolck, qui exerçoit toujours auprès d'eux, la Charge de prémier Ministre. La Chambre des Communes se sentit extrêmement choquée de cette démarche, qu'elle regardoit comme une bravade. Pour en marquer son ressentiment, elle alla en Corps, présenter au Roi une Adresse, par laquelle elle demandoit, que ceux qui avoient servi d'instrument pour livrer la Normandie aux François, fussent punis selon leurs mérites. La Reine fut alarmée de cette Adresse. Elle comprit que les Communes vouloient perdre le Duc de Suffolck, & qu'il n'étoit pas possible de l'empêcher, sans en venir à une rupture ouverte avec cette Chambre. Ainsi, pour épargner au Ministre une partie de la peine que vrai-semblablement on lui destinoit, elle prit le parti de prévenir un Jugement formel qui n'auroit pû être que très-rigoureux, dans une semblable conjoncture. Peu de jours après avoir reçû cette Adresse, le Roi bannit le Duc du Royaume, pour cinq ans, & ôta toutes les Charges à ses créatures. Ce Seigneur, regardant lui-même cet éxil, comme un moyen propre à le sauver de la fureur du Peuple, s'émbarqua promptement pour se retirer en France. Mais il ne put éviter sa destinée. Il rencontra dans son passage, un Vaisseau de Guerre Anglois, dont le Capitaine nommé Nicolas, ayant voulu visiter celui où étoit le Duc, & l'ayant trouvé dedans, lui fit trencher la tête sans aucune forme de procès. C'est ainsi que finit le Duc de Suffolck, qui, peu de jours auparavant, s'étoit vû tout puissant en Angleterre. Il est incertain, s'il étoit coupable de tous les crimes dont la Chambre des Communes l'avoit accusé. Mais on ne peut disconvenir, que les désastres arrivez coup sur coup en France, aux affaires des Anglois, ne doivent être imputez à sa mauvaise conduite, s'il est vrai qu'on ne doive pas les regarder comme des suites d'un complot formé pour faire perdre au Roi toutes ses conquêtes de France.

Les Communes s'en offensent & présentent une Adresse contre lui.

Le Roi le bannit du Royaume.

Il s'embarque pour passer en France.

Il rencontre un Vaisseau de Guerre dont le Capitaine lui fait trencher la tête.

Avril.

Par la mort du Duc de Suffolck, le Duc d'Yorck se vit délivré d'un puissant ennemi, qui étant attaché à la Maison de Lencastre, se seroit sans doute fortement opposé à l'exécution de ses desseins. Quoique ce Prince fût en Irlande, ses amis le servoient utilement en Angleterre, en faisant valoir son mérite, & en représentant au Peuple l'incapacité du Roi, & le mauvais Gouvernement

Le Duc d'Yorck aspire à la Couronne.

Henri VI. 1450.

vernement de la Reine. Ces discours joints à la perte entiére de la Normandie, qui arriva dans le même tems, faisoient un grand effet sur le Peuple, & augmentoient de jour en jour le nombre des partisans du Duc. Il en étoit exactement informé. Mais, pour ne pas s'exposer inutilement, il imagina un moyen qu'il crut propre à éprouver les dispositions du Peuple, afin de pouvoir ensuite prendre ses mesures plus sûrement. Par son instigation, un certain Irlandois, nommé *Jean Cade*, prit le nom de *Jean Mortimer* de la Maison de la Marche, qui avoit été exécuté, au commencement de ce Régne. Sous ce nom supposé, il se rendit dans la Province de Kent, où le Duc d'Yorck avoit beaucoup de Partisans, & y assembla un grand nombre de Mécontens, prenant pour prétexte la nécessité qu'il y avoit de reformer le Gouvernement, & de soulager le Peuple. Dans la disposition où la plûpart du monde se trouvoit à l'égard de la Cour, le nombre des soulevez s'accrut tellement, qu'en peu de jours, Cade se vit en état d'aller camper sur la Bruyére de *Black-heabt*, tout proche de Londres.

Jean Cade fait soulever la Province de Kent.

Il s'approche de Londres.

Le Roi ayant été informé de l'approche des Revoltez, leur envoya demander pour quelle cause ils s'assembloient ainsi en armes. Cade répondit pour tous, qu'ils n'avoient aucune mauvaise intention contre la personne du Roi; Que leur dessein étoit de s'adresser au Parlement, & de le prier de faire ensorte, que les mauvais Ministres fussent punis, & que le Peuple vécut plus heureusement qu'il n'avoit fait depuis quelques années. Peu de jours après, ils firent présenter au Parlement deux Requêtes, où ils représentoient les griefs de la Nation. Entr'autres choses ils demandoient, que le Duc de Sommerset fût puni, comme étant le principal auteur de la perte de la Normandie: Que le Conseil du Roi fût composé des Princes de son Sang, & d'autres personnes sages & judicieuses, & non pas de gens vicieux, corrompus dans leurs mœurs, & dans leurs principes, & incapables de manier les affaires de l'État. Ces Requêtes ayant été communiquées au Roi, le Conseil les jugea séditieuses, & prit la résolution d'étouffer cette rebellion par les armes. Immédiatement après, le Roi ayant assemblé un Corps de quinze mille hommes, se mit à leur tête, & marcha contre les Rebelles. A son approche, Cade, feignant d'avoir peur, se retira, & alla se mettre en embuscade dans un bois, ne doutant point que le Roi ne le poursuivît. Mais Henri croyant que les Rebelles s'étoient dissipez, reprit le chemin de Londres, s'étant contenté d'envoyer après eux, un détachement de son Armée, commandé par le Lord Strafford. Ce détachement étant tombé dans l'embuscade, fut taillé en pieces, & le Commandant même perdit la vie dans le Combat.

Il fait présenter deux Requêtes au Parlement.

Le Roi marche contre lui.

Cade se retire.

Il taille en piéces un détachement de l'Armée du Roi.

En même tems, Cade se mit en marche vers Londres, pendant que le Roi & toute la Cour se retiroient en diligence dans le Château de Kenelworth, après avoir laissé Garnison dans la Tour, sous le commandement du Lord Scales. Le succès que Cade avoit eu contre Strafford, accrut son Armée d'une infinité de Peuple qui accouroit de tous côtez pour se joindre à lui. La Ville de Londres, soit par crainte, ou par quelque autre motif, ouvrit ses portes aux Rebelles, & Cade y entra comme en triomphe, à la tête de ses Troupes. Mais il fit défendre, sous de grosses peines, de faire aucun tort aux Habitans. Le lendemain, ayant appris que le Lord *Say* Grand Trésorier

La Cour se retire à Kenelvvorth.

Cade est reçû dans Londres.

Il fait décapiter le Grand Trésorier.

Tréforier étoit dans la Ville, il le fit arrêter, & lui fit trencher la tête. Sur le soir il se retira dans le Fauxbourg de Southwarck, de l'autre côté de la Tamise, & continua de même, pendant quelques jours, à entrer dans la Ville le matin, & en sortir la nuit, afin d'ôter tout sujet de crainte aux Bourgeois.

HENRI VI. 1450.

Les Soldats de Cade & les Habitans de Londres vécurent d'abord en bonne intelligence, Mais enfin, les premiers ayant commis quelque excès dans la Ville, lorsqu'ils voulurent y rentrer le matin, selon leur coûtume, ils trouvérent la porte du Pont fermée. Le refus qu'on fit de la leur ouvrir, causa entr'eux & les Bourgeois un combat qui dura tout le jour, & qui finit à l'entrée de la nuit, par une suspension d'armes jusqu'au lendemain. Cependant l'Archevêque de Cantorberi & le Chancelier qui s'étoient refugiez dans la Tour, ayant observé par leurs espions & par les démarches des Rebelles, qu'ils commençoient à se décourager, dressérent promptement un Acte d'Amnistie, y appliquérent le Grand Sceau, & le firent publier, pendant la nuit, dans Southwarck. Ce pardon produisit un effet si prompt & si surprenant, qu'avant qu'il fût jour, Cade se vit abandonné de ses gens, & contraint de s'enfuïr tout seul, pour aller se cacher dans la Province de Sussex. Mais le Roi ayant promis, par une Proclamation, mille marcs à celui qui le livreroit mort ou vif, il fut tué dans sa cachette, par un Gentilhomme de Kent, qui fit porter son Corps à Londres. L'amnistie accordée sous le grand Sceau, n'empêcha pas qu'on ne fît mourir un grand nombre de ses complices. C'est ainsi que finit cette dangereuse rebellion, qui auroit pû avoir de plus fâcheuses suites, si elle eût été conduite par un Chef plus expérimenté.

Broüillerie entre les Soldats & les Bourgeois de Londres.

Combat sur le Pont de Londres.

Cade est abandonné de ses gens, & s'enfuit.

Il est tué.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Guerre se continuoit en Normandie, mais toûjours au desavantage des Anglois. La Reine, comprenant que le mécontentement du Peuple provenoit en partie, du mauvais succès des affaires de France, avoit fait un effort pour envoyer quinze cens hommes au Duc de Sommerset, sous la conduite du Chevalier *Thomas Kiriel*, qui alla débarquer à Cherbourg. Son dessein étoit de conduire ses Troupes à Caën, où le Duc de Sommerset étoit alors. Mais comme il étoit dangereux de marcher avec un petit Corps, il fut joint sur sa route, par divers détachemens des Garnisons que les Anglois avoient encore en ces quartiers-là. Les Auteurs François disent, qu'après cette jonction, l'Armée Angloise se trouva de cinq mille hommes, à quoi pourtant il y a peu d'apparence. Quoiqu'il en soit, le Connétable de Richemont, ayant été informé du dessein de Kiriel, assembla promptement un Corps de sept mille hommes, & alla l'attendre à *Fourmigni*, par où il devoit passer. Les deux Armées en étant venuës aux mains, les Anglois, quoiqu'inférieurs en nombre, se défendirent long-tems avec beaucoup de courage. Mais enfin, malgré leur resistance opiniâtre, ils furent mis en déroute, & leur Général demeura prisonnier entre les mains des Vainqueurs. Quand on compare cette Bataille avec une certaine prédiction de la Pucelle d'Orléans, qui portoit que les Anglois seroient entierement chassez du Royaume, par une défaite bien plus considerable que celles d'Orléans & de Patay, on est disposé à croire que cette Fille n'étoit pas bien inspirée. En effet, dans la Bataille de Fourmigni,

Continuation de la Guerre en Normandie.

Kiriel arrive d'Angleterre avec un renfort.

Il se met en marche pour se rendre à Caën.

Bataille de Fourmigni, où les Anglois sont défaits.

Henri VI. 1450. la ſeule qui ſe donna depuis la mort de la Pucelle, les Anglois, même ſelon le compte de leurs Ennemis, n'étoient que cinq mille hommes au plus, & ils n'y en perdirent que quinze cens. Cependant, pour faire valoir la prophétie, les Auteurs François parlent de la journée de Fourmigni en termes très-magnifiques, en la comparant aux plus fameuſes Batailles.

Charles acheve de conquerir la Normandie. Le ſecours que Kiriel amenoit ayant été battu, le Duc de Sommerſet ſe trouva hors d'état de s'oppoſer aux armes victorieuſes des François. Il ſeroit inutile d'entrer dans le détail des Siéges que ceux-ci firent pendant cette ſeconde Campagne. Il ſuffira de dire en un mot, que, vers le milieu du mois d'Août, Charles ſe vit maître de toute la Normandie. La Ville de Caën fut inveſtie le quatriéme de Juin, & le 21. du même mois, le Duc de Sommerſet capitula, malgré les oppoſitions de quelques-uns des Officiers qui ſoûtenoient qu'il n'étoit pas encore tems. *Falaize*, *Dompfront*, & *Cherbourg* furent aſſiégées à la fois, & la Campagne finit en Normandie, par la priſe de Cherbourg qui ſe rendit le 12. d'Août. Ainſi, en deux ſeules Campagnes; Charles ſe rendit maître de toute cette Province, ſans qu'il en reſtât une ſeule Place entre les mains des Anglois.

Le Duc de Sommerſet rend Caën.

Le Parlement s'aſſemble. Le Parlement commença ſa Séance à Weſtminſter, le 16. de Novembre, & ce fut en ce même tems que le Duc de Sommerſet, qui n'avoit plus rien à faire en France, ſe rendit en Angleterre. On lui imputoit la perte de la Normandie, & en particulier celle de Caën, où il étoit accuſé de n'avoir pas fait ſon devoir. Ces plaintes ſe faiſoient ſi publiquement, que la Chambre des Communes ne pût s'empêcher d'en prendre connoiſſance. Ainſi elle préſenta une Adreſſe au Roi, pour le prier d'envoyer le Duc de Sommerſet à la Tour, afin que ſa conduite pût être examinée. Henri, ne jugeant pas à propos de mécontenter les Communes dans une ſemblable conjoncture, leur accorda leur demande. La Populace de Londres fut tellement tranſportée de joye, quand elle apprit que ce Duc étoit à la Tour, qu'elle alla ſur le champ piller ſon Palais. Elle auroit pouſſé plus loin ſon audace, ſi le Roi n'eût fait promptement publier une Proclamation pour diſſiper les mutins. Cela n'empêcha pas quelques-uns des plus opiniâtres de continuer encore le tumulte, juſqu'à ce qu'un des plus inſolens fut décapité. Le parlement ne fut pas plûtôt ſéparé, que le Duc de Sommerſet ſortit de priſon, & prit à la Cour, la place que le Duc de Suffolck y avoit occupée.

Le Duc de Sommerſet arrive de France. Les Communes prient le Roi de le faire mettre à la Tour. Sa maiſon eſt pillée. Le Duc ſort de la Tour, & devient premier Miniſtre.

Charles envoye une armée en Guyenne. Les Anglois y perdent pluſieurs Places. Les Anglois, n'ayant pû empêcher la perte de la Normandie, ſe trouvoient encore moins en état de défendre la Guyenne, qui étoit plus éloignée. Le Roi Charles, profitant d'une conjoncture ſi favorable, avoit déja fait filer ſes Troupes dans cette Province, où, cette même année, ſes Généraux le rendirent maître de *Bergerac*, de *Genſac*, de *Montferrand*, de *Chalais*, de *Sainte Foi*, qui ne firent qu'une très-légére réſiſtance. La ſaiſon qui étoit déja fort avancée, les empêcha de pouſſer plus loin leurs Conquêtes.

Le Comte d'Orval défait les milices de Bourdeaux. Pendant l'Hiver, le Comte d'Orval de la Maiſon d'Albret, faiſant des courſes juſqu'aux portes de Bourdeaux, le Maire de la Ville en ſortit avec dix mille hommes pour l'aller attaquer. Quelque inférieur que fût d'Orval en nombre de troupes, il attendit de pied ferme cette milice mal diſciplinée, en tua une grande partie, & fit un grand nombre de priſonniers.

1451. Grands progrès des François en Guyenne. Au mois d'Avril de l'année 1451. l'Armée de France, commandée par

le Bâtard d'Orléans, Comte de Dunois & de Longueville, se trouva forte de quarante mille hommes. D'abord, ce Général se rendit maître de *Montguion*, en Saintonge. Ensuite le dixiéme de Mai, il assiégea *Blaye* & l'emporta le 21. Non seulement, il n'y avoit point d'Armée Angloise en Campagne; mais il n'y avoit pas même la moindre apparence que la Cour d'Angleterre pensât efficacement à défendre la Guyenne. Le Général François, profitant d'une conjoncture si favorable, partagea son Armée en quatre Corps, dont il retint le plus considerable pour le commander lui-même. Il donna la conduite des trois autres aux Comtes de Foix, de Pontiévre & d'Armagnac. Tous ces Généraux firent à part diverses Conquêtes, qui ne leur coûtérent pas beaucoup. *Libourne*, *Castillon*, *Dacs*, *Rioure*, *Bourg*, se rendirent en peu de tems. *Fronsac*, la plus forte Place de la Province, ne resista que trois jours: mais le Château se défendit bien.

Bourdeaux & le reste de la Guyenne traitent avec le Roi Charles.

Les Habitans de Guyenne se voyant ainsi abandonnez du Roi d'Angleterre, crurent qu'il étoit tems de penser à leur sûreté. Les Etats de la Province s'étant assemblez à Bourdeaux, au mois de Juin, résolurent de se donner volontairement au Roi Charles, pour éviter la ruïne totale dont ils étoient menacez. Suivant cette résolution, ils firent, avec le Comte de Dunois, un Traité, par lequel ils s'engagerent à se mettre sous la domination du Roi de France, si avant le 24 du même mois, ils n'étoient pas secourus par une armée qui fût en état de donner bataille. Le General François pouvoit accorder cette condition sans crainte, puisqu'il étoit bien assûré qu'il n'y avoit rien de prêt en Angleterre pour le secours de la Guyenne. Cette Armée n'ayant point paru, toutes les Villes du Duché ouvrirent leurs portes au François, excepté Bayonne, qui ne voulut point être comprise dans le Traité. Cette Place, la seule qui restât encore aux Anglois, fut investie le sixiéme d'Août. La brêche se trouvant assez grande le 9 du même mois, les Assiégeans se préparoient à donner l'assaut; mais les Bourgeois leur en épargnerent la peine, en se soulevant contre la Garnison, & en l'obligeant à capituler. Les Historiens François disent, qu'en cette occasion, on vit dans l'air, précisément au-dessus de la Ville, une Croix blanche, symbole évident de la protection que Dieu accordoit à la France.

La Guyenne se rend au Roy Charles.

Bayonne resiste.

Siége & prise de cette Place.

Inquiétude de la Cour, à l'égard du Duc d'Yorck.

Pendant que la Cour d'Angleterre laissoit perdre la Guyenne, sans y faire aucune attention, elle se trouvoit dans une extrême inquiétude au sujet du Duc d'Yorck. Comme dans la Rebellion de Kent, Jean Cade avoit pris le nom de Mortimer, il étoit aisé de comprendre, que son but avoit été de sonder la disposition du Peuple à l'égard de la Maison de La Marche. Par conséquent, on en pouvoit inférer, qu'il avoit été excité par le Duc d'Yorck seul Héritier de cette Maison. A la vérité, la chose étoit palpable: mais il n'y avoit point de preuve pour en convaincre ce Prince, parce que Cade s'étoit fait tuer. D'ailleurs, dans la disposition où le Peuple se trouvoit à l'égard de la Cour, on ne pouvoit éviter de le mettre dans le parti du Duc d'Yorck, si en attaquant ce Prince ouvertement, on achevoit de le pousser dans la revolte. Cependant, comme on le soupçonnoit de brasser quelque complot en Irlande, & d'avoir dessein de mener une armée d'Irlandois en Angleterre, le Roi envoya des ordres aux Shérifs de Galles, de Shrop & de Chester, de se tenir prêts pour s'opposer à sa descente. Cette précaution produisit divers mauvais effets. Prémierement elle fit connoître au Peuple que la Cour craignoit le Duc d'Yorck, ce

Le Roi ordonne aux Habitans des côtes de s'opposer à son retour.

HENRI VI. 1451.

ce qu'il auroit été bon de tenir caché, de peur de lui donner lieu d'en rechercher la raison. En second lieu, le Duc connut par-là, qu'il devoit se tenir sur ses gardes: au lieu que, si la Cour eût feint d'ignorer ses desseins, elle auroit pû le faire tomber dans quelque piége, ou lui donner lieu de faire quelque fausse démarche, qui auroit donné prise sur lui. Enfin on lui fournissoit par-là un prétexte de se plaindre, puisque, bien loin d'être convaincu d'avoir formé quelque projet contre le Roi, il n'avoit fait aucune démarche apparente, qui pût donner lieu de l'accuser. Aussi écrivit-il au Roi pour se plaindre de ce soupçon qu'il feignoit de regarder comme très-injurieux, & comme un pur prétexte dont on prétendoit se servir pour le ruïner. Le Roi lui fit là-dessus une réponse assez honnête, par laquelle il lui donnoit quelque espéce de satisfaction; mais il ne revoqua point ses ordres.

Mauvais effets de cette précaution.

Le Duc écrit au Roi pour s'en plaindre.

Réponse du Roi.

Quoique l'entreprise de Cade n'eût pas réüssi, le Duc d'Yorck en avoit tiré l'avantage qu'il s'en étoit proposé. Le grand nombre de gens qui s'étoient jettez dans ce parti, lui avoit fait connoître combien le Peuple étoit mécontent de la Reine & des Ministres, & que la mémoire des droits de la Maison de la Marche n'étoit pas entiérement abolie. Ainsi, bien loin de se décourager, il conçut de nouvelles espérances. Il jugea que, si la seule ombre d'un homme de cette Maison avoit été capable de faire prendre les armes à un si grand nombre de gens, à plus forte raison s'attacheroit-on à un Prince du sang Royal, seul héritier de cette même famille. Cependant, pour ne pas précipiter l'exécution d'un projet de cette conséquence, il résolut, avant que de rien entreprendre, de consulter encore ses amis. Le tems de son Gouvernement d'Irlande étant expiré, il s'embarqua pour repasser en Angleterre. Mais quand il voulut aborder au Païs de Galles, il trouva au Port, où il vouloit débarquer, les Milices sous les armes, prêtes à le repousser. Cela n'empêcha pas qu'il n'allât descendre à un autre endroit qui n'étoit pas si bien gardé. Il prit ce parti d'autant plus hardiment, qu'il n'avoit avec lui que ses Domestiques, & qu'on n'avoit encore aucune prise sur lui. Ensuite, il se rendit à Londres, d'où la Cour étoit partie quelque-tems auparavant, pour aller visiter les Provinces Occidentales.

Le Duc persiste dans ses desseins malgré les difficultez.

Il retourne en Angleterre.

Il arrive à Londres en l'absence de la Cour.

On attendoit le Duc d'Yorck à Londres avec beaucoup d'impatience. Ses amis avoient souvent conferé ensemble, en son absence; mais ils n'avoient pû rien conclurre sans lui. Les principaux de ses partisans étoient *Jean Mowbray* Duc de Norfolck, *Richard Newill* Comte de Salisburi, gendre du Général du même nom qui avoit été tué devant Orléans, *Richard Newill* son fils, qui devint bien-tôt après Comte de Warwick, par son Mariage avec Anne Beauchamp fille du Comte de Warwick qui étoit mort en France, *Thomas Courtney*, Comte de Devonshire, quoique gendre du Duc de Sommerset, & *Edouard Brook* Baron de Cobham. Ce fut avec ces Seigneurs qu'immédiatement après son arrivée le Duc concerta les mesures qu'il avoit à prendre, pour faire réüssir ses desseins. Le résultat de leurs conseils fut, que le Duc se retireroit dans le Païs de Galles où la Maison de la Marche avoit toûjours eu un grand crédit; Qu'il s'assureroit secrettement de pouvoir, à point nommé, y lever une armée par le moyen de ses amis; Qu'ensuite il écriroit au Roi, pour l'avertir du mécontentement du Peuple contre les Ministres, & particuliérement contre le Duc de Sommerset.

Il y prend des mesures avec ses amis.

Suivant

Suivant cette résolution, le Duc s'étant rendu dans le Païs de Galles, & y ayant pris toutes ses mesures, écrivit au Roi que tout le Royaume étoit mal satisfait de ce que les Traîtres demeuroient impunis, & qu'il prenoit la liberté de lui conseiller de prévenir les suites fâcheuses que ce mécontentement pourroit avoir : Que le plus prompt moyen étoit d'ordonner que le procès fût fait aux coupables, & particuliérement au Duc de Sommerset qui, ayant été accusé par la Chambre des Communes, avoit été remis en faveur sans avoir passé par aucun examen. Enfin, que s'il vouloit donner cette satisfaction au Peuple, il offroit de l'assister pour l'exécution de ce bon dessein. La Cour s'aperçut aisément, que le Duc d'Yorck cherchoit une occasion de querelle. Mais comme, dans la situation où elle se trouvoit, elle n'osoit agir avec hauteur, il fut jugé à propos que le Roi fît au Duc une réponse honnête qui lui ôtât le prétexte qu'il cherchoit. Ainsi, dans la Lettre, qu'il lui écrivit, il lui disoit que, depuis quelque-tems, il avoit pris la résolution de remédier à tous les abus qui pouvoient s'être introduits dans le Gouvernement; Que pour cet effet, son intention étoit de nommer un certain nombre de gens capables & vertueux, pour en composer son Conseil, & qu'il lui avoit destiné une place parmi eux; Qu'à l'égard des Traîtres dont il lui parloit dans sa Lettre, son dessein n'étoit pas de les laisser impunis, mais que cette affaire étant d'une très-grande importance demandoit une meure délibération; Que, quant au Duc de Sommerset en particulier, il ne prétendoit pas le dispenser de répondre aux accusations qui seroient intentées contre lui.

HENRI VI. 1451.

Il se retire dans le Païs de Galles.

Il écrit au Roi pour le prier de réformer le Gouvernement.

Le Roi répond au Duc avec beaucoup de modération.

Quoique cette réponse ôtat au Duc d'Yorck tout prétexte de prendre les armes, il s'y crut pourtant autorisé, par le simple refus que le Roi faisoit de chasser ou de punir les Ministres dont il se plaignoit. Il ne s'étoit pas attendu à une réponse si moderée. Cependant, comme il avoit déja pris ses mesures pour lever une armée, il ne crut pas devoir les rompre, ni se laisser leurrer par une modération qui pouvoit être aussi bien feinte que réelle. Ainsi, s'étant mis à la tête de ses troupes, il marcha vers la Ville Capitale. Mais il trouva que la Reine avoit été moins négligente qu'il ne l'avoit espéré. Dès qu'elle avoit appris que le Duc s'étoit retiré dans le Païs de Galles, elle avoit commencé à donner des ordres pour lever des troupes au nom du Roi, sans publier pourtant à quoi elles étoient destinées. Ainsi, le Duc ne fut pas plûtôt en marche qu'il apprit que le Roi s'avançoit vers lui pour le combattre. Quoiqu'il ne manquât ni de courage ni d'experience, il ne crut pas devoir s'exposer à livrer bataille au Roi, sans en avoir un prétexte plus plausible que celui dont il avoit voulu couvrir ses desseins. Son but étoit de mettre le Peuple dans son parti : mais de livrer la bataille au Roi sans en avoir une raison spécieuse, ce n'étoit pas le moyen de pouvoir parvenir à son but, quand même il auroit pû s'assurer de remporter la victoire. D'ailleurs, regardant la Ville de Londres comme pouvant faire pancher la balance de son côté, il jugea qu'avant toutes choses, il devoit tâcher de s'assurer de cette Capitale. Par cette raison, dès qu'il eut reçu la nouvelle, que le Roi marchoit contre lui, il changea tout-à-coup de route, & par des marches précipitées, il lui gagna le devant, & alla se présenter devant Londres, où il esperoit d'être reçu à bras ouverts. Mais il eut la mortification d'en trouver les portes fermées, les habitans

1452.

Le Duc marche vers Londres, à la tête d'une armée.

Le Roi marche droit à lui.

Le Duc arrive devant Londres qui lui ferme ses portes.

 n'ayant

HENRI VI. 1452.

n'ayant pas jugé à propos de se déclarer pour lui, pendant que le Roi le suivoit de près, à la tête d'une armée bien plus nombreuse que la sienne. Par là, il se vit obligé d'aller passer la Tamise à Kingston, pour aller se retrencher sur la bruyére de *Burnheath* à douze mille de Londres. Le Roi qui le poursuivoit, passa la riviére sur le pont de Londres, & alla camper à quatre milles de lui.

Il lui fait demander pourquoi il a pris les armes.

Les deux armées étoient si proche l'une de l'autre, que rien ne pouvoit les empêcher de combattre: le Roi envoya au Duc deux Evêques, pour lui demander ce qui l'avoit porté à prendre les armes. Comme ce Prince se voyoit frustré de l'esperance de mettre Londres dans son parti, il crut devoir garder des ménagemens avec la Cour, de peur de gâter ses affaires par des résolutions précipitées. Dans cette pensée, il répondit que son intention n'avoit jamais été de se soustraire à l'obéïssance du Roi, mais seulement d'éloigner de sa personne ses mauvais Conseillers, dont le Duc de Sommerset étoit le principal: Que si le Roi vouloit faire remettre ce Seigneur en prison, & l'y tenir jusqu'à ce que le Parlement en eût ordonné, il étoit prêt à congedier ses Troupes. Il ne s'attendoit pas qu'on lui accordât sa demande, puisque le Roi & la Reine ne se conduisoient que par les conseils de celui qui avoit le plus d'interêt de la faire rejetter. Par là, il esperoit de mettre la Cour dans le tort, & de faire voir au Peuple qu'elle ne craignoit pas d'exposer le Royaume à une Guerre civile, pour les interêts d'un homme odieux à la Nation. Mais, pour cette fois, il fut la duppe de sa politique. Le Roi le prit au mot; il promit d'envoyer son ennemi à la Tour, & le fit même arrêter sur le champ. Le Duc d'Yorck fut surpris de cette condescendance. Il auroit bien souhaité de pouvoir révoquer son engagement. Mais comme il ne le pouvoit faire sans se déclarer ouvertement, il crut devoir risquer quelque chose, plûtôt que de s'exposer à perdre la faveur du Peuple, sur laquelle il fondoit toutes ses esperances. Ainsi, sans balancer, il congédia ses Troupes, & se rendit à la Cour, ne daignant pas même prendre aucune précaution pour sa sûreté. Quand il fut en presence du Roi, il accusa le Duc de Sommerset avec beaucoup de chaleur, & tâcha de persuader au Roi que c'étoit un Traître, qui avoit sacrifié les interêts du Royaume à son ambition & à son avarice. A ces mots, le Duc de Sommerset, qui étoit caché derriére la tapisserie, en sortit brusquement pour lui répondre, & l'accusa lui-même d'avoir formé le dessein de détrôner le Roi. Le Duc d'Yorck voyant devant lui, & dans la chambre du Roi, son ennemi qu'il croyoit en prison, comprit qu'il avoit été joüé, & connut le danger où il se trouvoit. Neanmoins, sans se déconcerter, il se plaignit modestement qu'on lui avoit manqué de parole, par les suggestions du Duc de Sommerset, sur qui il rejetta l'indignité de cette supercherie. Immédiatement après, le Roi congédia le Duc d'Yorc, & le fit arrêter au sortir de sa chambre.

Le Duc offre de les quitter, pourvû que le Duc de Sommerset soit mis à la Tour.

Il est pris au mot.

Il congedie ses Troupes, & se rend à la Cour.

Il y accuse le Duc de Sommerset, qui paroit inopinément devant lui.

Le Duc d'Yorck est arrêté.

Raisons qui empêchent la Cour de le faire mourir.

Si les ennemis de ce Prince avoient osé suivre leur passion, il ne se seroit jamais tiré du piége où il s'étoit imprudemment jetté. Mais la situation des affaires, & la disposition du Peuple, leur donnant un juste sujet de crainte, ils n'osérent franchir le pas. Deux autres raisons contribuérent encore à sauver le Duc d'Yorck. Le bruit se répandit à la Cour, que le jeune Comte de La Marche son Fils, accompagné de tous les amis de sa Maison, s'avançoit avec un gros Corps de troupes pour le dégager. Ainsi la peur qu'on eut que

l'armée du Duc qui venoit d'être congédiée, ne se joignît aux troupes du Comte son Fils, obligea la Cour à prendre des résolutions plus moderées. D'un autre côté les Gascons avoient envoyé des Députez au Roi, pour lui offrir de remettre la Guyenne sous son obéïssance s'il vouloit leur envoyer du secours. Dans une telle conjoncture, on crut que le sang du Duc d'Yorck ne pouvant se répandre sans jetter le Royaume dans une Guerre civile, il faudroit nécessairement retenir les troupes destinées pour la Guyenne, & qu'on perdroit par là l'occasion favorable qui se présentoit de remettre cette Province sous l'obéïssance du Roi. Ces considérations portérent la Reine & le Duc de Sommerset à faire mettre le Duc d'Yorck en liberté, quoique leur intérêt, celui du Roi, & de toute la Maison de Lencastre, demandassent qu'on le sacrifiât à leur sûreté. Ou auroit peut-être prévenu par là, tous les maux dont l'Angleterre fut affligée dans la suite. Cependant la Reine & les Ministres voulant s'assûrer contre ses desseins, autant qu'il dépendoit d'eux, l'engagérent à prêter au Roi un nouveau serment, par lequel il promit de lui être fidéle jusqu'à la mort, & de ne prendre jamais les armes contre lui. Cela fait, le Duc d'Yorck se retira dans sa Terre de Wigmor, & le Duc de Sommerset joüit, sans Rival, du pouvoir qu'il avoit acquis à la Cour.

HENRI VI. 1452.

Il est mis en liberté.

Il prête un nouveau serment au Roi.

Il se retire à Wigmor.

Pendant que Henri étoit occupé chez lui, à s'opposer aux entreprises du Duc d'Yorck, Charles n'avoit pas un moindre ennemi à combattre dans son propre Royaume. Le Dauphin son Fils, Prince d'un naturel turbulent, lui causoit une extrême inquiétude, par la conduite qu'il tenoit à son égard. Depuis quelque tems, il faisoit sa résidence en Dauphiné, où il agissoit en Souverain, ne recevant les ordres du Roi son pére, que par maniére d'acquit, & ne les exécutant qu'autant qu'il les jugeoit à propos. Il avoit même eu la témérité de faire demander au Duc de Savoye, Yolante sa Fille en Mariage, & ce Prince la lui avoit accordée, sans que ni l'un ni l'autre eussent daigné en informer le Roi. Indigné de cette hardiesse, Charles se mit à la tête de trente mille hommes, & marcha vers Lyon, résolu de châtier son Fils, & de punir l'audace du Duc de Savoye. Mais la révolution qui arriva en Guyenne, dans ce même tems, lui fit prendre d'autres mesures.

Broüillerie Entre le Roi Charles & le Dauphin son Fils.

Charles marche vers Lion pour réduire le Dauphin.

Les Gascons, qui depuis trois cens ans avoient été sans interruption sous la domination des Rois d'Angleterre, ne s'étoient donnez au Roi Charles, qu'à cause que les Anglois avoient négligé de les secourir. Dès que l'armée Françoise eut quitté la Guyenne, les Seigneurs du Païs, de concert avec les habitans de Bourdeaux, résolurent de rappeller leurs anciens maîtres. Pour cet effet, ils députérent les Seigneurs de Candale & de l'Esparre, pour aller en concerter les moyens à Londres. Les troubles excitez par le Duc d'Yorck avoient empêché, pendant quelque tems, que la Cour ne pût faire attention à cette affaire. Mais dès qu'ils furent appaisez, la Reine & le Conseil ayant meurement délibéré sur ce sujet, jugérent qu'il ne falloit rien négliger pour faire réüssir l'entreprise. Le succès qu'ils en espéroient pouvoit rétablir leur réputation, & leur donner parmi le Peuple un crédit dont ils avoient besoin pour se soutenir contre leurs ennemis. Le vaillant Talbot Comte de Shrevsburi, qui étoit retourné d'un voyage qu'il avoit fait en Italie, fut choisi pour cette expédition. Quoiqu'il fût âgé de quatre-vingt ans, il ne laissa pas d'accepter, sans balancer, un emploi qui lui donnoit occasion de rendre encore

Les Gascons offrent de se remettre sous l'obéïssance du Roi d'Angleterre.

Leur offre est acceptée.

Talbot est envoyé en Guyenne.

core, avant sa mort, un service considérable à son Roi & à sa Patrie. Comme la diligence étoit absolument nécessaire, il fit d'abord embarquer les troupes qui se trouvérent prêtes, consistant en sept cens hommes d'armes, sur la promesse qu'on lui fit de lui envoyer bientôt le reste de celles qui lui étoient destinées. Il mit à la voile le 18. d'Octobre, & le 21. il alla débarquer tout proche de Bourdeaux. Dès le lendemain, il parut devant cette Ville; & comme tout étoit déja disposé pour le recevoir, il y fut introduit par une des portes dont les Bourgeois avoient la garde. La Garnison Françoise qui n'avoit eu aucun avis de son arrivée, surprise de cet accident imprévû, voulut se retirer par une autre porte: mais elle fut presque toute arrêtée.

Il est reçu à Bourdeaux.

Le renfort promis étant arrivé d'Angleterre, peu de jours après, le Comte de Shrewsburi se mit incontinent en campagne, à la tête de sept mille hommes. Avec cette petite armée, il reconquit quelques-unes des Places de Guyenne, entre autres *Fronsac* & *Castillon*, aussi rapidement qu'elles avoient été perduës. Si l'Hiver ne l'eût pas empêché de pousser plus loin ses conquêtes, il se seroit rendu maître de toute la Guyenne.

Il reprend quelques Places en Guyenne.

1453.

Charles qui étoit alors à Lyon, ayant appris cette fâcheuse nouvelle, ne crut pas devoir s'obstiner à poursuivre l'éxécution du dessein qu'il avoit formé. L'affaire de Guyenne lui parut plus importante. Ainsi, changeant tout-à-coup de résolution, il permit que le Dauphin épousât la Princesse de Savoye, & donna une de ses filles au jeune Prince de Piémont. En même temps, il résolut d'envoyer toutes ses troupes en Guyenne, au Printemps suivant. Cependant il fit prendre les devants à un Corps de dix mille hommes, dont il donna le commandement à Chabanes & au Comte de Pontiévre. Ces deux Généraux étant arrivez en Saintonge, y assiégérent *Chalain* & *Castillon*, pendant que le Comte de Clermont les suivoit avec le reste de l'armée destinée pour la Guyenne. Chabanes fut occupé au Siege de Chalain jusqu'au mois de Juin, après quoi il alla joindre Pontiévre devant Castillon qui se défendoit encore vigoureusement. La crainte que leur inspiroit la valeur & l'expérience du Comte de Shrewsburi, leur fit prendre la précaution assez rare en ce temps-là, de faire des lignes, & de fermer les avenuës de leur camp avec des palissades.

Charles envoye dix-mille hommes en Guyenne.

Ses Généraux assiégent Castillon.

Le Comte de Shrewsburi étoit à Bourdeaux avec six ou sept mille hommes, hésitant sur la résolution qu'il devoit prendre à l'égard de ce Siége. Il souhaittoit de secourir la Place, mais il craignoit d'y trouver beaucoup de difficultez, tant à cause des retranchemens des François, que de la superiorité de leur nombre. D'un autre côté, sçachant que le Comte de Clermont s'avançoit en diligence, il consideroit qu'il falloit hazarder ce coup, avant que ces nouvelles troupes arrivassent; après quoi, il ne seroit plus temps, puisqu'il auroit toutes les forces de la France sur les bras. Enfin, ayant pris ce dernier parti, il sortit de Bourdeaux avec son armée, & s'étant approché du camp des François, il les attaqua sans balancer, avec une vigueur comparable à celle que les Anglois avoient fait paroître à la bataille d'Azincour, & en plusieurs autres occasions. D'abord il défit quatre mille hommes que Chabanes commandoit hors des retranchemens, les poussa jusque dans leur Camp; & malgré le Canon des Assiégeans, qui emportoit des files entieres de ses soldats, il força leurs lignes, & entra pêle-mêle avec les Fuyards. C'est

Talbot va les attaquer

ainsi

ainsi que les Anglois le racontent. Mais les François disent seulement, que les lignes étoient sur le point d'être forcées, lorsqu'un Corps de Cavalerie Françoise attaqua les Anglois par derriére. Cela ralentit leur ardeur, & obligea leur Général à faire cesser l'attaque des lignes, pour faire face à ceux qui le pressoient d'un autre côté. Ce mouvement donna aux François la facilité de faire sortir toutes leurs troupes du camp. Ainsi, le Comte de Schrewsburi, à qui il ne restoit plus que cinq mille hommes, se vit réduit à la nécessité de faire face de deux côtez, & à combattre contre dix mille hommes. Enfin, les Anglois se voyant accablez du nombre de leurs ennemis, commencérent à lâcher le pied. Dans le même temps, le Comte de Shrewsburi fut blessé d'un coup de mousquet à la cuisse, & eut son cheval tué sous lui. Dans cet état, ne pouvant être remis à cheval, à cause de sa blessure, il dit au Chevalier Talbot son fils, de se retirer & de se reserver pour une autre occasion, où il pourroit être encore utile à sa patrie. Mais Talbot, plutôt que de prendre honteusement la fuite, aima mieux se faire tuer auprès du Comte son pere qui mourut aussi bien-tôt après. La perte des Anglois fut de deux mille hommes : mais celle qu'ils firent de leur Général, étoit bien plus considérable.

HENRI VI. 1453.

Il est défait & tué.

Après cette défaite, Castillon se rendit le 16. de Juillet. Peu de jours après le Comte de Clermont étant arrivé, & le Roi s'étant rendu au camp, l'armée fut partagée en quatre Corps, qui assiégérent à la fois *Cadillac*, *Libourne*, *Fronsac*, & *Bourdeaux*. Fronsac & Libourne ne résistérent que peu de jours; mais le Château de Cadillac soutint un siége de deux mois. Après la prise de cette Place, toute l'armée se réünit devant Bourdeaux qui capitula le 17. d'Octobre, & la Garnison eut la liberté de s'en retourner en Angleterre. Ainsi de tant de conquêtes que les Anglois avoient faites en France, depuis Edouard III. il ne leur resta que *Calais* & *Guisnes*, restes peu considerables de tant de Provinces dont plusieurs avoient appartenu à leurs Rois, par un droit Héréditaire, & dont les autres avoient été acquises par tant de sang.

Toute la Guyenne est encore réduite sous l'obeïssance du Roi Charles.

Fin de la Guerre de France.

Pendant que les François poussoient la Guerre avec tant de succès en Guyenne, Henri étoit attaqué à Londres d'une dangereuse maladie qui dura même longtems, & qui donna souvent lieu de croire qu'il n'en releveroit jamais. Dans ce même temps, la Reine accoucha le 13. d'Octobre, d'un Prince auquel on donna le nom d'Edoüard. Cet enfant nâquit sous de mauvais auspices, puisque ce fut dans le temps même que les Anglois achevoient de perdre tout ce qu'ils avoient possédé en France. Sa naissance donna lieu à divers bruits qui ne faisoient pas honneur à la Reine. Il y avoit des gens assez hardis pour dire tout ouvertement, qu'il n'étoit pas fils du Roi. D'autres soutenoient qu'il étoit supposé, se fondant sur ce que la Reine n'avoit point eu d'enfans avant celui-ci, quoi qu'elle fut mariée depuis neuf ans. Enfin, il s'en trouvoit quelques-uns, qui, sans revoquer en doute l'honneur ni la bonne foi de la Reine, prenoient occasion de la naissance de ce Prince, de bien espérer pour l'avenir. Leur raison étoit que la Reine ayant un Fils, en seroit plus attachée aux interêts de l'Angleterre, donnant assez à connoître par là, ce qu'ils pensoient de sa conduite précédente.

Henri est attaqué d'une longue maladie.

Naissance d'Edouard Fils du Roi.

Bruits desavantageux à la Reine.

Le Cardinal Kemp, qui avoit été promu de l'Achevêché d'Yorck à celui de Cantorberi, étant mort au mois de Décembre de cette année, *Thomas Bourchier*,

Thomas Bourchier Archevêque de Cantorberi.

HENRI VI. 1453.

Bourchier, frere du Comte d'Essex, fut élu pour remplir le Siége vacant. C'étoit un Prélat d'un mérite distingué, qui fut fait dans la suite Grand Chancelier, & puis honoré de la Dignité de Cardinal

La Guerre Civile se renouvelle en Angleterre.

La Guerre de France, qui avoit duré trente-huit ans, étant finie, tout le reste des événemens de ce Régne ne consiste que dans les démêlez entre les deux Maisons de Lencastre & d'Yorck, dont la premiére avoit pour dévise une rose rouge, & l'autre une rose blanche. Ces dévises sont fameuses par la prodigieuse quantité de Sang Anglois qui s'est versé à leur occasion. Les troubles excitez par le Duc d'Yorck sembloient entiérement assoupis depuis son accommodement avec le Roi : mais ils se renouvellérent bien-tôt, avec d'autant plus de fureur, que les Anglois n'étoient plus distraits par une Guerre étrangére. Je vais donner un détail aussi court qu'il sera possible, des événemens qui arrivérent à l'occasion des prétentions du Duc d'Yorck, & qui aboutirent enfin à la ruïne du Roi, & de toute la Maison de Lencastre.

Droits des deux Maisons de Lencastre & d'YORCK.

Le Duc d'Yorck avoit prêté un nouveau Serment au Roi : mais il n'avoit fait cette démarche, que pour se tirer du danger où il s'étoit précipité par son imprudence. Il n'en étoit pas moins résolu à soutenir ses prétentions, & à profiter de l'incapacité du Roi, & de la haine du Peuple pour la Reine & pour ses Ministres. A ne considérer uniquement que les Loix & les Coûtumes du Royaume, son droit étoit incontestable. Il descendoit du second Fils d'Edoüard III. au lieu que Henri ne tiroit son origine que du troisiéme Fils de ce même Roi. Il est vrai que ce n'étoit que par les Femmes. Mais il n'y avoit point en Angleterre de Loi semblable à la Loi Salique, qui lui donnât l'exclusion par cette seule raison. Au contraire, sous le Régne de Richard II, Roger, Comte de la Marche, son Ayeul maternel, avoit été déclaré par le Parlement Successeur présomptif de la Couronne, si Richard mouroit sans Postérité. Depuis même que la Maison de Lencastre étoit sur le Trône, le Parlement avoit confirmé par un Acte solennel, le droit des Femmes & de leurs Descendans, ainsi qu'on la vû dans le Régne de Henri VI. Cependant Henry VI. n'étoit pas un Usurpateur. Il y avoit déja plus de cinquante ans que la Maison de Lencastre possedoit la Couronne, par l'autorité du Parlement qui l'avoit établie dans la Famille de Henri IV. Ainsi le Duc d'YORCK ne pouvoit y prétendre, qu'en supposant que le Parlement n'avoit pas eu le Pouvoir de changer l'ordre de la Succession. Par cette raison, il ne pouvoit faire connoître ouvertement son intention sans attaquer directement les Privileges du Parlement, dont la Nation Angloise a toujours été jalouse D'ailleurs, il avoit besoin du Parlement pour réüssir dans ses desseins. Mais comment auroit-il pu le mettre dans ses intérêts, s'il eût témoigné quelque doute sur la validité de ses Actes ? D'un autre côté, il ne falloit pas moins que renverser une possession de cinquante ans, autorisée du consentement unanime du Peuple, & devenuë encore plus authentique par les glorieux avantages que le feu Roi Henri V. avoit procurez à la Nation.

Difficultez de l'entreprise du Duc D'YORCK.

Ses avantages.

Ces obstacles étoient assez grands pour détourner le Duc d'Yorck de son entreprise, si, d'un autre côté, les conjonctures ne lui eussent fait voir des avantages qui l'engagerent à la poursuivre. Henri étoit un Prince incapable par lui-même, de s'opposer aux efforts que le Duc pouvoit faire contre lui. Il n'étoit pas haï du Peuple : Mais il en étoit peu estimé. On ne le regardoit

que

que comme un Roi en peinture, qui ne faisoit que prêter son nom à la Reine & à ses Ministres. Néanmoins le seul nom de Roi auroit été capable de maintenir le Peuple dans la soumission envers ceux qui tenoient le timon du Gouvernement, s'ils n'eussent pas abusé de leur pouvoir, comme ne font que trop souvent ceux qui se trouvent dans un pereil poste. Mais l'autortité que la Reine & le Duc de Sommerset avoient usurpée n'étoit pas la seule cause du mécontentement des Anglois. Quand ils consideroient que toutes les conquêtes de Henri V. & la Guyenne même, qui avoit été pendant trois cens ans sous la domination de l'Angleterre, s'étoient perduës en peu d'années, ils ne pouvoient s'empêcher d'en rejetter la faute sur ceux qui gourvernoient au nom du Roi. La Normandie avoit été enlevée à l'Angleterre en deux seules Campagnes, sous la Régence du Duc de Sommerset, pendant qu'il étoit actuellement dans cette Province, pour la défendre. On l'accusoit même d'avoir rendu Caën avec trop de précipitation. D'un autre côté, on considéroit que, sous la Régence du Duc de Glocester, les affaires de France s'étoient maintenuës sur un assez bon pied, & que néanmoins la Reine, pour contenter sa passion, s'étoit défaite de ce Prince, d'une maniére indigne & violente, & avoit par-là donné lieu à toutes les pertes qui s'étoient faites depuis. Ainsi, on regardoit le Roi comme un Prince incapable de rétablir la gloire de la Nation, & les affaires du Royaume dans un état florissant; la Reine comme trop affectionnée à la France, & n'ayant d'autre but que de se conserver toute l'autorité en Angleterre, & le Duc de Sommerset comme un Ministre avare qui ne pensoit qu'à s'enrichir aux dépens du Public. On se plaignoit encore fortement, que, pour maintenir son autorité, ce Duc confioit les postes les plus importans à ses créatures, sans regarder à leur merite, & à leur capacité. Ce dernier Article faisoit une grande impression dans les esprits du Peuple. On ne pouvoit voir sans indignation le Conseil du Roi, rempli de gens vicieux, & toutes les Charges du Royaume, possédées par des personnes sans religion. Cela donnoit lieu de soupçonner que la Reine & les Ministres avoient pour but d'empêcher, que la piété, l'honneur, la vertu, l'amour de la patrie, ne portassent ceux qui possédoient les emplois publics, à s'opposer aux abus & aux désordres qui avoient comme inondé le Royaume. Cette disposition du Peuple donnoit de si grands avantages au Duc d'Yorck, qu'il crut devoir en profiter, non pas en agissant directement pour soi-même, mais sous prétexre de procurer le bien des Sujets, en obligeant le Roi à se servir d'autres Ministres. Il sçavoit bien, que, s'il pouvoit chasser ses ennemis du Conseil, & y introduire ses créatures, il ne lui seroit pas difficile de pousser plus loin l'exécution de ses desseins.

Une pareille entreprise ne pouvant s'exécuter sans l'assistance de divers amis, il engagea plusieurs Seigneurs dans son complot, les uns, sous prétexte de chasser de la Cour le Duc de Sommerset, qui étoit généralement haï, & envié, les autres, en leur découvrant ses plus sécrettes pensées. Entre ces derniers, les deux *Newils*, pere & fils, étoient les principaux. Le pere, qui portoit le titre de Comte de Salisburi, étoit éminent par ses vertus & par sa prudence consommée. Le Comte de Warwick, son fils, se faisoit généralement estimer par sa valeur, & adorer du Peuple par ses maniéres engageantes. Il sçavoit si bien se conduire, qu'il ne paroissoit avoir uniquement en vûë

Les Comtes de Salisburi & de Vvarvvick principaux amis du Duc d'Yorck.

 que

HENRI VI. 1453.

que le bien & la gloire de la Nation. Jusqu'alors, il avoit affecté, entre les deux partis, une neutralité, qui, en le rendant agréable au Peuple, avoit ôté aux Ministres non seulement tout prétexte de le perdre, mais même toute occasion de le soupçonner. Ces deux Seigneurs & quelques autres, ayant consulté avec le Duc d'Yorck, sur les moyens de faire réüssir son projet, convinrent qu'il n'étoit pas encore tems de se découvrir: qu'au contraire, il devoit affecter une extrême soumission pour le Roi, afin d'effacer les sinistres impressions que sa précédente démarche avoit pû former dans les esprits du Peuple. La Franchise avec laquelle il avoit congédié son armée, & le nouveau Serment qu'il avoit fait au Roi, étoient tout à fait propres à faire juger qu'il n'avoit point de mauvais dessein.

Le Duc d'Yorck consulte avec ses amis.

Le Parlement avoit été convoqué à Reading. Mais, à cause que le Roi étoit tombé en rechûte, il avoit été ajourné à Westminster pour le 14. de Février. Pendant cet intervalle, des amis secrets du Duc d'Yorck, mais qui feignoient d'être des plus attachez au parti de la Cour, insinuérent à la Reine & au Duc de Sommerset, que, dans la disposition où le Peuple se trouvoit, il étoit à craindre que le Parlement ne prît des résolutions qui leur seroient peu agréables: Que pendant que le Roi étoit en santé, ils pouvoient agir en son nom, parce qu'il étoit censé que tous les ordres venoient de sa part; mais qu'il n'en étoit pas de même durant sa maladie. que leur autorité n'étant appuyée que sur la volonté du Roi, il étoit à craindre que cette volonté ne pouvant plus se produire, le Parlement ne nommât d'autres Gouverneurs: Qu'ainsi, il étoit à propos d'admettre dans le Conseil, le Duc d'Yorck, les Comtes de Salisburi, de Warwick, & quelques autres Seigneurs des plus estimez, afin de faire voir que ceux qui gouvernoient ne cherchoient pas à se conserver toute l'autorité. Ce Conseil étoit fondé sur des raisons si plausibles, que la Reine & le Favori ne purent s'empêcher de donner dans le piége qu'on leur tendoit. Ainsi, le Duc d'Yorck, les deux Newils, & quelques autres de leur cabale, furent faits Membres du Conseil avant que le Parlement s'assemblât. Ils n'y furent pas plûtôt admis, qu'ils s'y rendirent supérieurs, de telle sorte que ceux qui gouvernoient tout auparavant, n'y eurent plus aucun crédit.

Conseil donné à la Reine & au Duc de Sommerset pour leur ruïne.

Le Duc d'Yorck & ses amis sont faits Membres du Conseil, & s'y rendent supérieurs.

La premiére démarche éclatante de ces nouveaux Conseillers fut de faire arrêter le Duc de Sommerset, dans la propre Chambre de la Reine, & de l'envoyer à la Tour. Cependant le Parlement, fut encore prorogé jusqu'au 15. de Mars, afin de donner au Duc d'Yorck & à ses amis, le tems de prendre des mesures avec les Membres dont il devoit être composé. Deux jours avant que le Parlement s'assembla, le Conseil fit expédier à ce Prince une Commission pour le tenir au nom du Roi. Dès les premiers jours de cette Séance, les Communes envoyérent à la Chambre des Seigneurs, une accusation contre le Duc de Sommerset, pour avoir laissé perdre la Normandie, pendant la Régence & par sa faute. Le deux d'Avril, le Grand Sceau fut donné au Comte de Salisburi. Le lendemain, le Parlement établit le Duc d'Yorck, *Protecteur du Royaume, Défenseur de l'Eglise, & Premier Conseiller du Roi*, avec cette restriction, que ce n'étoit qu'en attendant que le jeune Prince Edoüard, fils du Roi, fut en âge d'exercer cette importante Charge. Il paroit par-là premiérement, qu'on croyoit que la maladie du Roi

Ils envoyent le Duc de Sommerset à la Tour.

1454.

Le Parlement s'assemble.

Les Communes accusent le Duc de Sommerset.

Le Duc d'Yorck est fait Protecteur,

Roi devoit durer autant que ſa vie, & qu'elle affectoit plus l'eſprit que le corps. En ſecond lieu, en reſervant cette Charge pour un enfant de ſix mois, qui devoit l'exercer lorſqu'il auroit atteint la Majorité, le Parlement faiſoit voir, que ſon intention étoit de conſerver, en leur entier, les droits de la Maiſon de Lencaſtre, bien qu'il déclarât le Duc d'Yorck Protecteur. Ordinairement, en ces occaſions, on en fait trop, ou on n'en fait pas aſſez. C'eſt ce qui donne lieu aux Guerres Civiles. Si le Parlement ſe fût ouvertement déclaré contre la Maiſon de Lencaſtre, il eſt vraiſemblable que, dans une pareille conjoncture, elle n'auroit pas trouvé beaucoup de Protecteurs. D'un autre coté, ſi au lieu d'approcher le Duc d'Yorck du Trône, il eût pris ſoin de reprimer ſon ambition qui n'étoit que trop manifeſte, il lui auroit, ſans doute, ôté bien des Partiſans, & peut-être auroit-il évité la Guerre Civile qui déſola le Royaume. Mais il eſt bien difficile, qu'en de telles conjonctures un Parlement ſe trouve dans une ſituation à pouvoir agir librement, & prendre pour guides la raiſon & l'équité.

HENRI VI. 1454.

Le Duc d'Yorck, étant devenu tout puiſſant, ôta le Gouvernement de Calais au Duc de Sommerſet, qui étoit toûjours à la Tour, & s'en pourvût lui-même par une Patente expédiée au nom du Roi. Tout le monde croyoit que l'Accuſation contre le Duc priſonnier ſeroit pouſſée vigoureuſement. Mais on laiſſa traîner cette affaire tout le reſte de cette année, ſans qu'il parût qu'on y fît aucune attention. Apparemment, les preuves qu'on avoit contre lui ne parurent pas ſuffiſantes.

& Gouverneur de Calais.

Au commencement de l'anné 1455. le Roi ſe trouvant un peu rétabli de ſa longue maladie, l'autorité conferée au Duc d'Yorck ceſſa naturellement, puiſqu'elle n'étoit fondée que ſur l'impuiſſance où le Roi s'étoit trouvé, par ſon indiſpoſition, de gouverner lui-même ſon Royaume. Le Duc d'Yorck n'avoit pas ſes affaires aſſez prêtes, pour pouvoir diſputer au Roi, le droit de reprendre ſon autorité, quoique ce ne fût en effet que pour la remettre entre les mains de la Reine. Le premier effet de ce changement fut l'élargiſſement du Duc de Sommerſet. Le 5. de Février le Duc de Buckingham, le Comte de Wilt & deux Chevaliers, s'étant offerts pour être ſes cautions, leur offre fut acceptée, & le Roi donna ordre au Gouverneur de la Tour délargir le priſonnier. Un mois après, ces Seigneurs furent déchargez de de leur cautionnement, ſans qu'il intervînt aucune Sentence. Comme le Duc n'avoit été arrêté que par ordre du Conſeil, on ſuppoſa qu'il pouvoit être élargi par la même autorité. Mais il y avoit beaucoup à dire, contre cette ſuppoſition. L'Accuſation de la Chambre des Communes étant intervenuë depuis, on ne pouvoit pas prétendre, que le Roi eût droit de le relâcher, avant qu'il fût juridiquement abſous. Cependant la Cour n'eut aucun égard à cette raiſon. Depuis que le Roi avoit repris le gouvernement entre ſes mains, le Duc d'Yorck ni ſes Partiſans n'avoient plus aucun crédit dans le Conſeil où la Reine & le Duc de Sommerſet étoient devenus tout puiſſans. Tant le ſimple nom du Roi étoit capable de donner un nouveau tour aux affaires.

1455. Le Roi reprend le Gouvernement entre ſes mains. Le Duc de Sommerſet eſt relâché. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 361.* Le Duc d'Yorck demeure ſans crédit.

Cependant, quelques-uns des plus ſages Seigneurs, craignant que la querelle des Deux Ducs n'eût enfin des ſuites funeſtes, s'entremirent pour les accommoder. Ils avoient tous deux intérêt de faire paroître qu'ils n'agiſſoient point

Les Ducs d'Yorck & Sommerſet remettent leurs differends à des Arbitres.

HENRI VI. 1455.

point par des motifs d'ambition : car leur but étoit de gagner le Peuple. Par cette considération ils se laissérent porter l'un & l'autre, à prendre des Arbitres & à se soumettre à leur Jugement, à peine, pour celui qui refuseroit, de payer à l'autre ving-mille marcs. Mais c'étoit à condition que la Sentence arbitrale seroit prononcée avant le 20. de Juin.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 263.

Le Gouvernement de Calais est ôté au Duc d'Yorck. Mars.

Pendant qu'on étoit dans l'attente de ce Jugement, le Duc de Sommerset representa au Roi, qu'il avoit été privé du Gouvernement de Calais, sur une simple accusation qui n'avoit pas été jugée, & qu'il n'étoit pas juste que son ennemi demeurât revêtu de ses dépouilles, puisque leur differend n'étoit pas encore terminé. Sur cette remontrance, le Roi ôta au Duc d'Yorck le Gouvernement qu'il lui avoit donné pour sept ans. Ensuite, sous prétexte de vouloir observer une parfaite Neutralité entre les deux Concurrens, il se déclara lui-même Gouverneur de Calais. Dans l'Acte qui déchargeoit le Duc d'Yorck de ce Gouvernement, il étoit dit, qu'il en avoit lui-même prié le Roi. Mais le Duc, regardant cette démarche comme un affront sanglant, prit le parti de quitter la Cour, où il voyoit que ses affaires commençoient à prendre un très-mauvais train.

Il se retire dans le Païs de Galles & y léve une armée.

Ce fut dans le Païs de Galles qu'il alla chercher une retraite, non pour y être simplement à couvert des attentats de ses ennemis, mais à dessein d'y lever une armée, & de se mettre en état de les attaquer. Il comprenoit parfaitement, que la Reine & le Duc de Sommerset étant maîtres de la personne du Roi, avoient sur lui un avantage qui ne pouvoit leur être ôté que par la force. Ainsi, sans balancer, il résolut de prendre les armes. La démarche que la Cour avoit faite en tirant le Duc de Sommerset de la Tour, sans donner aucune satisfaction au Peuple sur ce sujet, lui fit juger qu'il seroit suffisamment appuyé, quand il se serviroit de ce prétexte. Il ne fut pas trompé dans ses esperances. En peu de tems, il se vit à la tête d'une nombreuse armée, & en état de faire tête au Roi qui s'étoit aussi préparé de son côté, & qui marchoit droit à lui pour le combattre. Les deux armées se rencontrérent tout proche de Saint Alban, dans un terrain uni, où rien ne les empêchoit d'en venir aux mains. Le Duc d'Yorck, voulant faire voir qu'il n'avoit pris les armes que pour les intérêts du Public, fit offrir au Roi de congédier son armée, si le Duc de Sommerset étoit livré à la Justice, pour être condamné s'il étoit coupable, ou absous s'il se trouvoit innocent. Mais la Cour voyant bien que ce n'étoit-là qu'un vain prétexte, & que, tôt ou tard, il faudroit décider cette querelle par les armes, rejetta cette proposition & la Bataille se donna le 31. de Mai.

Le Roi marche contre lui.

Offres du Duc rejettées.

Premiére Bataille de S. Alban.

Le Comte de Warwick, qui comandoit l'avangarde du Duc d'Yorck, s'étant attendu à cette réponse, attaqua l'armée du Roi, dans le tems que la Cour attendoit de nouvelles propositions de la part des Mécontens. Cette attaque, qui fut autant vigoureuse qu'imprévûë, mit un tel désordre dans l'armée Royale, qu'il ne fut pas possible au Duc de Sommerset de le reparer. En même tems, le Duc d'Yorck, profitant de ce premier avantage, s'avança aussi de son côté, pour ne pas donner à ses ennemis le tems de se reconnoître. Il les poussa si vivement, que l'armée du Roi fut défaite en peu de momens, avec perte de cinq mille hommes, sans avoir fait aucune résistance considerable. Le Duc de Sommerset fut tué sur la place, avec le Comte

L'armée du Roi est battuë, & le Duc de Sommerset tué.

Comte de Northumberland, le Comte de Strafford fils-aîné du Comte de Buckingham, & le Lord Clifford, & plusieus autres Seigneurs & Officiers de marque, tous attachez à la Maison de Lencastre. Le Duc de Buckingham ayant été blessé, se retira du combat, & par sa retraite acheva de mettre le désordre parmi les troupes Royales. HENRI VI. 1455.

Cependant le Roi, qui étoit blessé au cou, d'un coup de fléche, se voyant abandonné dans la déroute de son armée, se retira dans une petite maison où il fut incontinent investi. Le Duc d'Yorck, en ayant été informé, y accourut en diligence avec le Comte de Salisburi, & fléchissant le genou en l'abordant, il lui dit que, l'ennemi public étant mort, il ne voyoit plus devant lui, que des gens tous prêts à lui obéïr, en tout ce qu'il lui plairoit de leur commander. Le Roi se sentant, par ces paroles, un peu remis de la frayeur que l'approche du Duc lui avoit causée, le pria, au nom de Dieu, de faire cesser le carnage, en lui assurant à son tour, qu'il étoit prêt à lui donner toute la satisfaction qu'il pouvoit raisonnablement souhaiter. Incontinent, le Duc fit sonner la retraite, & publier par toute l'armée, qu'on eût à cesser de repandre le sang. Ensuite, il mena le Roi à Saint Alban, d'où ils prirent ensemble la route de Londres. LeRoi tombe entre les mains du Duc d'Yorck, qui le traite avec beaucoup de respect.

Peu de tems après, Henri convoqua un Parlement qui s'assembla au mois de Juillet. Ce Prince étant alors retombé dans sa maladie, ce fut le Duc d'Yorck, qui eut la commission de le tenir en son nom. Le Parlement qui, dans une semblable conjoncture, ne pouvoit guéres être composé que des Partisans du Duc d'Yorck, fit d'abord cette déclaration : Que le Gouvernement avoit été mal administré par la Reine, & par le Duc de Sommerset, & qu'ils avoient abusé de la bonté & de la confiance du Roi ; Que le feu Duc de Glocester avoit été injustement accusé ; Que toutes les aliénations des biens de la Couronne, faites depuis la prémiére année du Regne du Roi, seroient révoquées ; Qu'on ne pouvoit imputer à crime au Duc d'Yorck, aux Comtes de Salisburi & de Warwick, ni à aucun de ceux qui avoient suivi leurs drapeaux, d'avoir porté les armes contre le Roi, parceque cela étoit nécessaire pour tirer sa personne de captivité ; Qu'au contraire, la faute en devoit être attribuée au Duc de Sommerset & à ses adhérans, pour avoir caché au Roi une Lettre du Duc d'Yorck, qui auroit pû prévenir les troubles qui s'étoient élevez dans le Royaume. Ensuite le Parlement pria le Roi de nommer un Protecteur à cause de ses indispositions qui l'empêchoient de s'appliquer aux affaires publiques. Cette priére fut plusieurs fois réïterée, sans que le Roi y répondit. Ce n'étoit pas qu'il eût pris la résolution de la rejetter. Il n'étoit pas plus en état de suivre ses propres conseils, que lorsqu'il avoit été sous la tutelle de la Reine & du Duc de Sommerset. Mais le Duc d'Yorck ne vouloit pas que cette nomination parût forcée. Enfin le Parlement ayant été prorogé jusqu'au douziéme de Novembre, le même jour qu'il se rassembla, le Roi signa une Patente, dans laquelle il disoit, qu'ayant été souvent prié par les deux Chambres de nommer un Protecteur, il choisissoit le Duc d'Yorck pour cet important emploi, jusqu'à ce qu'il en fût déchargé par le Parlement, ou que le jeune Prince de Galles fût en état de l'exercer. Ensuite, après que cette nouvelle Séance eût duré un mois, le Parlement fut prorogé jusqu'au quatorziéme de Janvier. Le Parlement s'assemble. Il condamne la conduite de la Reine & du Duc de Sommerset, & justifie celle du Duc d'Yorck & de ses adhérans. Il prie le Roi de nommer un Protecteur. Il est prorogé. Le Roi nomme le Duc d'Yorck Protecteur. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 369.* Le Parlement est encore prorogé. *Pag. 370.*

Pendant

HENRI VI. 1456.

Projets contre le Duc d'Yorck.

Pendant que le Duc d'Yorck joüissoit ainsi de l'avantage qu'il avoit remporté sur ses ennemis, ceux-ci ne demeuroient pas dans l'inaction. La Reine, qui connoissoit bien quels étoient ses desseins, avoit trop d'interêt de s'y opposer, tant pour elle-même, que pour le Roi son Epoux, & pour le Prince leur Fils, pour ne pas tâcher de lui rompre ses mesures. Henri, nouveau Duc de Sommerset, Fils de celui qui avoit été tué à Saint Alban, & le Duc de Buckingham, souhaitoient également de venger, l'un la mort de son Fils, l'autre, celle de son Pere. Enfin tous les Princes & Seigneurs Alliez à la Maison de Lencastre, ou attachez à ses intérêts, voyant que le Duc d'Yorck marchoit à grands pas vers le trône, étoient disposez à faire tous les efforts possibles pour arrêter ses progrès.

Securité de ce Prince prejudiciable à ses affaires.

Cependant ce Prince vivoit dans une sécurité qui causoit de l'étonnement à ses propres ennemis. Il comprenoit que ce seroit trop hazarder, que de prétendre ouvertement à une Couronne qui étoit dans la Maison de Lencastre depuis cinquante-six ans. Par cette raison, il vouloit attendre que le tems amenât quelque favorable occasion pour faire valoir ses droits. Sur toutes choses, il souhaitoit d'acquerir la faveur du Peuple, sans quoi il étoit persuadé que ses efforts seroient inutiles. Ainsi, pour faire comprendre qu'il n'agissoit ni par passion, ni par intérêt, il laissoit le Roi & la Reine dans une entiére liberté. Il ne croyoit pas qu'il fût en leur pouvoir de le dépoüiller de sa Dignité de Protecteur, dont, selon sa Patente, il devoit joüir jusqu'à ce que le Parlement l'en déchargeât. Mais il avoit affaire à une Reine habile & entreprenante, qui ne se rebutoit pas par les obstacles qu'elle rencontroit dans son chemin.

Le Roi revient en santé.

Le Duc d'Yorck est dépouillé de la Dignité de Protecteut.

Fevrier.

Le Roi ayant recouvré sa santé, les ennemis du Duc d'Yorck résolurent de profiter de cette conjoncture, pour le priver de sa Dignité de Protecteur, qui lui donnoit un si grand crédit. Il lui auroit été facile de prévoir qu'on pourroit se servir du prétexte de la santé du Roi, comme on l'avoit déjà fait une fois, si la clause inserée dans sa Patente ne l'eût aveuglé. Mais cette clause sur laquelle il s'appuyoit étoit une foible digue, pour arrêter les entreprises de ses ennemis. Le Parlement s'étant rassemblé, le Roi s'y rendit en personne, & y déclara, qu'étant par la grace de Dieu, en bonne santé, & en état de reprendre les rênes du Gouvernement, il ne croyoit pas que le Royaume eût plus long-tems besoin d'un Protecteur. Ensuite, il pria le Parlement de consentir que le Duc d'Yorck fût déchargé de cet emploi. Soit que le Parlement trouvât la demande du Roi raisonnable, ou que ses Membres eussent été gagnez, à l'insçû du Duc, il prit sur le champ la résolution d'accorder au Roi ce qu'il souhaitoit. Le même jour, le Roi envoya au Duc un ordre de s'abstenir des fonctions de Protecteur.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 373.

Il quitte la Cour.

Ce fut comme un coup de foudre pour le Duc d'Yorck & pour son parti. Ils comprirent aisément que la partie étoit trop bien liée, pour qu'ils pussent espérer de la rompre. Ainsi, faisant, comme on dit, de necessité vertu, ils feignirent de se soumettre de bonne grace aux ordres du Roi & du Parlement. Cependant, sous prétexte qu'ils n'avoient plus rien à faire à la Cour, ils se retirérent dans leurs Terres. Mais le Duc d'Yorck, & les Comtes de Salisburi & de Warwick se tinrent assez proches l'un de l'autre dans la Province d'Yorck.

Sédition à Londres.

Peu de tems après il y eut une sédition dans Londres, causée par une querelle

querelle survenuë entre deux Marchands, l'un Anglois & l'autre Italien. La Populace s'étant soulevée en faveur de l'Anglois, le Roi donna aux Ducs d'Excéter & de Buckingham la Commission de faire le procès aux coupables : mais les Soulevez les empêchérent de l'exécuter. La Reine soupçonnant que ce tumulte avoit été excité par les Partisans du Duc d'Yorck, & ne trouvant pas que le Roi fût en sûreté dans Londres, prit le parti de le mener à Coventri, sous prétexte de lui faire changer d'air. Mais outre ce motif, elle en avoit un autre qui n'étoit pas moins important. C'étoit d'attraper, comme d'un coup de filet, le Duc d'Yorck & les deux Comtes ses amis, qui s'étoient tous trois retirez dans le Nord. Elle étoit informée qu'encore qu'ils se fussent séparez en apparence, ils avoient souvent ensemble, sous divers prétextes, des Conférences auxquelles divers autres Seigneurs de leur parti assistoient. Comme elle ne pouvoit douter que ce ne fût pour prendre des mesures contre le Roi, elle crut faire un coup de partie, si elle pouvoit les attirer à Coventri, où ils ne trouveroient pas le même support qu'à Londres. Dans cette vûë, elle leur fit écrire des Lettres de la propre main du Roi, par lesquelles il les requéroit de se rendre à la Cour, où il avoit besoin de leurs conseils pour une affaire de la derniére importance.

Henri VI. 1456.

Soupçons de la Reine contre le Duc d'Yorck.

Elle méne le Roi à Coventri.

Elle tâche d'attirer ces trois Seigneurs à la Cour.

Le Duc d'Yorck n'avoit encore fait aucune démarche ouverte qui marquât qu'il aspiroit à la Couronne. C'étoit un secret entre lui & ses principaux amis. Il est bien vrai que la Cour en étoit persuadée ; mais il n'étoit pas possible de le convaincre. Jusqu'alors il avoit coloré ses actions du bien public. C'étoit par-là qu'il étoit redoutable à la Cour. Mais quoiqu'il ne fût pas facile de le faire condamner selon les Loix, il ne pouvoit pas ignorer, qu'il y avoit des voyes plus promptes & plus sûres pour se défaire de lui, & que ses ennemis n'étoient pas fort scrupuleux. D'ailleurs, quoiqu'il eût eu l'adresse de cacher ses desseins au Peuple, il ne pouvoit pas se flater d'avoir abusé la Reine qui y étoit trop intéressée pour ne les avoir pas découverts. Malgré ces considérations qui devoient tenir dans la défiance les trois Seigneurs qui avoient reçû les Lettres du Roi, ils résolurent de se rendre auprès de lui. Ils se flatoient que ce Prince, ayant enfin ouvert les yeux sur la conduite de la Reine & de ses Ministres, demandoit leur secours pour faire quelque changement à la Cour. Mais pendant qu'ils étoient en chemin pour aller à Coventri, leurs espions les tirérent de cette erreur, en les avertissant, qu'ils n'y seroient pas en sûreté. Cet avis leur ayant fait prendre d'autres mesures, ils trouvérent à propos de se séparer. Le Duc d'Yorck se retira dans sa Terre de Wigmor, sur les frontiéres de Galles, & le Comte de Salisburi dans une de ses Maisons de la Province d'Yorck. Quant au Comte de Warwich, il alla tout droit à Calais, dont on lui avoit donné le Gouvernement, après la Bataille de Saint Alban. La Reine fut bien fâchée d'avoir manqué son coup. Mais ce lui fut une consolation que d'avoir séparé ces trois Seigneurs, qui par-là lui devenoient moins formidables.

Ils sont sur le point de donner dans le piége ;

Mais étant avertis des desseins de la Reine, ils se retirent.

Le Comte de Warwick va dans son Gouvernement de Calais.

Les craintes & les jalousies des deux Partis furent un peu interrompuës, pendant l'année 1457. par des affaires étrangéres. Comme les Anglois avoient autrefois profité des divisions qui déchiroient la France, pour faire des conquêtes dans ce Royaume, Charles VII. crut qu'il ne devoit pas négliger

1457. Invasion des François sur les côtes d'Angleterre.

Henri VI. 1456.

gliger les avantages que les broüilleries de la Cour d'Angleterre sembloient lui offrir. Pour cet effet, il prépara deux Flottes qui devoient attaquer l'Angleterre en deux différens endroits. L'une, ayant fait voiles du côté des Dunes, pilla la Ville de Sandwich. L'autre, porta les mêmes ravages dans une petite Ville de Cornoüaille. Mais ce fut-là tout ce qu'elles firent de considérable. Apparemment, elles étoient trop mal pourvûës, pour oser tenter des entreprises plus importantes. Ainsi, ce ne fut proprement qu'une espéce de bravade, pour insulter les Anglois dans leur propre Païs, après les avoir chassez de France.

Et des Ecossois vers le Nord. *Act. Publ. Tom. XI. pag.* 327.

Environ ce même tems, les Ecossois firent aussi une irruption dans les Provinces du Nord, d'où ils enlevérent quelque butin. Véritablement, il y avoit une Trêve concluë en 1453. entre l'Angleterre & l'Ecosse, jusqu'au 21. de Mai de cette année, à condition que, ce tems expiré, celui des deux Rois qui voudroit recommencer la Guerre en avertiroit l'autre cent quatre-vingt jours auparavant. Mais il s'étoit commis tant d'attentats de part & d'autre, qu'aucune des deux Parties ne se croyoit obligée d'observer le Traité. Même dès l'année précédente, les deux Rois s'étoient écrit reciproquement des Lettres outrageantes, pleines de hauteur & de mépris. Cependant, soit que les Ecossois n'eussent eu en vûë que de tirer vengeance de quelque injure particuliére, ou par quelque autre raison, la Trêve fut renouvellée, depuis le premier de Juillet de cette année, jusqu'à pareil jour de l'année 1459. & ensuite prolongée jusqu'au 16. de Juillet 1463.

Pag. 383.

Trêve renouvellée avec l'Ecosse. *Pag.* 389. *Pag.* 407.

1458. Les deux Partis se reconcilient extérieurement.

Les affaires avec les Ennemis étrangers étant terminées, les querelles domestiques alloient se renouveller, si des esprits pacifiques ne se fussent employez pour prévenir les suites funestes de ces divisions. Il étoit aisé de comprendre que les deux Partis, en se combattant reciproquement, ne pouvoient que ruïner le Royaume, & y causer enfin quelque triste revolution. L'un, n'avoit pas sur l'autre assez de supériorité pour pouvoir se promettre une victoire infaillible. Le succès dépendoit des événemens des armes; événemens trop incertains, pour qu'aucun des deux Partis y pût fonder aucune espérance raisonnable. Le Duc d'Yorck comprenoit bien que ce n'étoit pas une chose facile que de dépoüiller par la force, un Roi qui étoit en possession du Trône depuis trente-cinq ans. A la vérité, Henri étoit peu estimé de ses Sujets, à cause de son incapacité. Mais il s'attiroit leur affection par l'innocence de sa vie, & par ses bonnes intentions, quoique mal soûtenuës par son peu d'habileté. D'un autre côté, la Reine, le nouveau Duc de Sommerset, qui occupoit la place du feu Duc son Pere, les autres Ministres, & toute la Maison de Lencastre, se trouvoient dans un pas extrêmement glissant. Les voisins prenoient avantage de ces divisions pour envahir le Royaume; & tous les mauvais succès étoient imputez à la faute de ceux qui gouvernoient au nom du Roi. La Cour voyoit bien que le Duc d'Yorck se servoit de ce prétexte pour animer le Peuple contre elle. Quoique jusqu'alors il n'eût pas fait tous les progrès qu'il auroit bien souhaité, il se trouvoit pourtant en état d'en faire bien-tôt de plus considérables. Ces raisons jointes aux instances que le Roi faisoit, qu'on cherchât les moyens d'accommoder ces différends, portérent enfin la Reine & le Duc de Sommerset, à faire offrir au Duc d'Yorck une sincére reconciliation. Ce premier

pas

pas étant fait, le Roi fit prier le Duc d'Yorck & ses amis, de se rendre à Londres, Lieu qui ne pouvoit leur être suspect, afin de travailler à cet accommodement. Il leur écrivit même de sa propre main, une Lettre où il leur juroit sur son salut, qu'il ne leur seroit fait aucun tort, & que son intention étoit éloignée de toute dissimulation. HENRI VI. 1458.

Une pareille invitation ne pouvoit être refusée, sans se déclarer ouvertement; ce que le Duc d'Yorck vouloit éviter. Ainsi, les Seigneurs de ce parti se déterminérent à l'accepter. Ils se défioient pourtant de la Reine, qui, de son côté, n'avoit pas plus de confiance en eux. Peut-être avoient-ils également raison les uns & les autres. Il y a beaucoup d'apparence, que chacun des deux Partis espéroit de se procurer quelque avantage par cette démarche, sans avoir pourtant intention de changer ses premiers projets. Cependant, afin qu'ils pussent avoir, l'un & l'autre, une entiére assurance, il fut convenu qu'ils pourroient se faire accompagner d'un certain nombre de gens armez. Le Roi permit même au Comte de Warwick, qui devoit venir de Calais, d'amener avec lui vingt-quatre Etrangers, outre les Anglois.

Tout étant ainsi réglé, les Seigneurs des deux Partis se rendirent à Londres, au mois de Janvier : mais le Comte de Warwick n'y arriva qu'en Février. Ils furent logez dans deux différens quartiers, afin d'éviter les desordres qui auroient pû arriver, s'ils eussent été ensemble. Le Maire de Londres faisoit la ronde chaque nuit avec ses Milices, qui étoient au nombre de dix mille hommes. Le Roi & la Reine entrérent dans la Ville le vingt-septiéme de Mars, & se logérent dans le Palais de l'Evêque, à une égale distance des deux Partis.

Les Médiateurs ayant été choisis d'un consentement unanime, il se trouva de part & d'autre une telle disposition, que le troisiéme d'Avril l'accommodement fut fait, à la commune satisfaction du Roi, de la Reine, des Intéressez, & de tout le Royaume. Le Traité portoit en substance, que toutes haînes éteintes, les Seigneurs vivroient ensemble en bonne union & concorde, & dans une parfaite soumission aux Ordres du Roi. Mais, pour éviter tout sujet de plainte, il fut arrêté que le Duc d'Yorck, les Comtes de Salisburi & de Warwick, avec quelques autres du même Parti, seroient admis dans le Conseil. Ensuite, le cinquiéme d'Avril fut marqué pour rendre graces à Dieu de cette reconciliation, par une Procession solennelle qui se fit à l'Eglise de Saint Paul. Le Roi, & la Reine, & tous les Seigneurs y assistérent, marchant deux à deux un de chaque Parti, en signe d'une parfaite union. Le Duc d'Yorck menoit la Reine, qui lui donnoit publiquement des marques d'estime & de confiance.

Le Duc d'Yorck & ses amis rentrent dans le Conseil.

Procession solennelle.

Il parut pourtant, bien-tôt après, que cette confiance, dont on faisoit tant de parade des deux côtez, n'étoit rien moins que rétablie. Le Duc d'Yorck & ses deux principaux amis, craignant toûjours quelque supercherie de la part de leurs ennemis reconciliez, quittérent la Cour sous divers prétextes. Le Duc & le Comte de Salisburi s'en allérent à Yorck, & le Comte de Warwick à son Gouvernement de Calais. Les Historiens Anglois disent, que ce Seigneur, étant Amiral de la Manche, arma quatorze Vaisseaux, pour aller donner la chasse à des Corsaires Espagnols, qui infestoient cette Mer, &

Le Duc d'Yorck & ses amis se retirent de la Cour.

VVarvvick se retire à Calais.

 que

HENRI VI. 1458. que les ayant rencontrez, il en coula pluſieurs à fond, & en amena ſix à Calais. Mais il y a quelque apparence qu'ils ſe ſont trompez, puiſque le Recueïl des Actes Publics donne une toute autre idée de cette affaire. Il eſt vrai qu'on y voit, que les Républiques de Génes & de Lubeck firent des plaintes au Roi ſur ce ſujet, contre le Comte de Warwick, & que le Roi nomma des Commiſſaires pour en faire des informations. Mais dans cette Commiſſion il n'eſt point parlé de Vaiſſeaux d'Eſpagne. Il paroit même, que ce combat s'étoit donné ſur une querelle arrivée par hazard entre ces Vaiſſeaux de Génes & de Lubeck, & ceux qui conduiſoient le Comte de Warwick à Calais avec ſa ſuite. Cela ne marque pas que ce fuſſent des Corſaires, ni que le Comte les eût attaquez de deſſein prémédité. Quoiqu'il en ſoit, ſur cette plainte, il fut obligé de repaſſer en Angleterre, pour ſe juſtifier, & il y demeura ſix ou ſept ſemaines.

Il ſe ſaiſit ſur mer de quelques Vaiſſeaux étrangers. Plaintes à la Cour ſur ce ſujet. Act. Publ. Tome XI. Pag. 415. Il retourne en Angleterre pour ſe juſtifier.

Pendant que ce Seigneur étoit à Londres, il arriva un jour que dans le tems qu'il aſſiſtoit au Conſeil, un de ſes gens prit querelle avec un Domeſtique du Roi, & le bleſſa. En même tems, tous les bas Domeſtiques de la Cour s'étant armez, qui d'une épée, qui d'un bâton, ou de quelqu'autre ſorte d'arme, accoururent pour venger leur Camarade. Comme ils ne purent trouver celui qui avoit fait le coup, ils attaquérent les autres de la ſuite du Comte de Warwick. Enfin, ils s'en prirent même à ſa perſonne dans le tems que ſortant du Conſeil, il alloit ſe mettre dans ſon bâteau qui l'attendoit ſur le bord de la Tamiſe. On s'acharna tellement contre lui, que ce ne fut qu'avec une peine extrême, qu'il put gagner la riviére, après avoir vû mettre pluſieurs de ſes gens ſur le carreau. Il ne douta point que ce ne fût une partie dreſſée par la Reine pour le faire périr, ſans qu'il parût qu'elle y eût aucune part. Il ſe confirma dans cette penſée, quand il apprit que le Roi avoit donné ordre de l'arrêter, & de le conduire à la Tour. Cet avis lui fut donné aſſez à tems pour faire manquer leur coup à ceux qui étoient envoyez pour le prendre. Il eſt aſſez difficile de juger, ſi la Reine avoit ménagé cette querelle pour ſe défaire de lui, ou ſi elle étoit arrivée par hazard. Quoiqu'il en ſoit, l'ordre donné pour l'arrêter, bien qu'il eût lui même ſujet de ſe plaindre, lui fit comprendre, qu'il ne ſeroit jamais mieux à couvert des complots de ſes ennemis, qu'en les attaquant à force ouverte. L'eſprit rempli de l'affront qu'il venoit de recevoir, il alla trouver le comte de Saliſburi ſon pere, & ſans différer, ils allérent enſemble conſulter avec le Duc d'Yorck, ſur ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture. De ce qui s'étoit paſſé depuis peu, ils conclurent que la reconciliation faite à Londres n'étoit qu'un piége pour les ſurprendre plus aiſément, & pour ſe défaire d'eux l'un aprés l'autre. Peut-être ne furent-ils pas fâchez d'avoir ce prétexte, pour autoriſer la réſolution qu'ils prirent d'agir ouvertement, comme ne pouvant plus ſe fier aux promeſſes de la Cour. Suivant ce projet, le Comte de Warwick s'en retourna promptement à Calais, afin de s'aſſurer de cette Place, ne doutant point qu'on n'eût deſſein de la lui ôter.

Querelle entre ſes Domeſtiques & ceux du Roi. Il eſt lui-même attaqué, & ne ſe ſauve qu'avec peine. Le Roi donne ordre de l'arrêter. Il va trouver le Duc d'Yorck & le Comte de Saliſburi. Ils prennent des meſures pour ſe venger. Le Comte de Warwick retourne à Calais.

1459. Cependant le Duc d'Yorck & le Comte de Saliſburi prenoient des meſures pour exécuter leurs projets. Il étoient convenus que, pendant que le Duc leveroit une armée dans le Païs de Galles, le Comte s'avanceroit vers Londres à la tête de cinq ou ſix mille hommes, & demanderoit hautement reparation de

Le Duc d'Yorck va lever des troupes dans le Païs de Galles.

de l'injure faite à ſon Fils. Ce deſſein ne pouvant s'exécuter ſans que la Reine en fût informée, elle fit donner au Lord *Audley*, la commiſſion de lever des troupes, pour s'oppoſer au Comte de Saliſburi. Audley fit tant de diligence, qu'en très-peu de tems, il ſe vit à la tête de dix mille hommes, & en état de marcher vers la Province de Lencaſtre, par où le Comte de Saliſburi devoit paſſer. Mais il trouva que le Comte s'étoit déja avancé juſque dans celle de Shrop où les deux armées ſe rencontrérent. Quoique le Comte de Saliſburi fût inférieur de la moitié, il ne jugea pas à propos de reculer. Mais il réſolut d'employer la ruſe, pour obtenir une victoire qu'il ne pouvoit pas raiſonnablement eſpérer ſans cela. Audley étant campé ſur la bruyére de *Bore-heath*, tout proche d'une petite riviére, Saliſburi alla ſe poſter ſur le bord oppoſé, comme s'il eût eu deſſein de garder ce paſſage, pour s'empêcher d'être attaqué. Puis tout-à-coup, feignant d'avoir peur, il ſe retira pendant la nuit, meſurant ſa marche de telle maniére, qu'à la pointe du jour, les ennemis pouvoient encore voir ſon arriére-garde. Cette retraite qui paroiſſoit précipitée, ayant inſpiré de l'ardeur aux Royaliſtes, ils commencérent à paſſer la riviére en déſordre, dans la penſée qu'il n'y avoit qu'à ſe hâter, pour défaire leurs ennemis. Mais pendant qu'ils étoient dans cette confuſion, les uns étant déja de l'autre côté de la riviére, d'autres dans l'eau, & les autres prêts à paſſer, le Comte de Saliſburi fit volte face, & fondit ſur les troupes déja paſſées qui eurent à peine le tems de ſe ranger en bataille. Le combat ne laiſſa pas de durer quatre ou cinq heures, parce que les troupes du Roi ſe trouvoient ſoutenuës par celles qui paſſoient inceſſamment. Mais comme cela ne ſe pouvoit faire ſans confuſion, l'armée du Roi fut enfin miſe en déroute avec perte de deux mille quatre cens hommes. Le Général y périt lui-même avec tous les principaux Officiers.

Henri VI. 1459. Le Comte de Salisburi marche vers Londres, à la tête d'une armée. La Cour lui oppoſe le Lord Audley. Bataille de Boreheath où le Lord Audley eſt défait & tué.

Le Comte de Saliſburi, s'étant ainſi ouvert un paſſage, alla joindre le Duc d'Yorck, qui levoit des Troupes dans le Païs de Galles. Il auroit été trop dangereux pour lui, de continuer ſa route vers Londres, parce que la Cour avoit déja aſſemblé de grandes forces à Coventry. La Reine, qui commandoit toûjours au nom du Roi, faiſoit tous les efforts imaginables pour avoir une puiſſante Armée. Elle voyoit bien que ce n'étoit que par une grande ſupériorité, qu'elle pourroit ſe tirer de ce mauvais pas. D'un autre côté, le Duc d'Yorck & le Comte de Saliſburi n'étoient pas moins attentifs à ſe procurer tous les ſecours poſſibles, pour pouvoir réſiſter aux forces qui ſe préparoient contre eux. Ils firent ſçavoir au Comte de Warwick, qu'il ſeroit très-néceſſaire qu'il les vînt joindre, & qu'il tâchât de leur amener quelques Troupes. Dès que Warvvick eut reçû cet avis, il laiſſa Calais ſous le gouvernement du Lord Falconbridge ſon Oncle, & partit avec une partie de ſa Garniſon, dont il donna le commandement au Chevalier André *Trollop*, qui s'étoit rendu fameux dans les Guerres de France.

Salisburi va joindre le Duc d'Yorck. La Cour fait de grands préparatifs à Coventri. Le Duc d'Yorck ſe prépare auſſi. Le Comte de VVarvvick le va joindre avec un renfort.

Sept mois s'écoulérent depuis la bataille de *Bore-heath*, avant que les deux Partis euſſent aſſemblé toutes leurs forces. On étoit déja au mois d'Octobre, ſans que, de part ni d'autre, on eût fait encore aucun mouvement. Enfin, le Roi partit de Coventri où il avoit aſſemblé ſes troupes, & ſe mit en marche vers le Païs de Galles, pour aller chercher les Mécontens qui étoient campez à *Ludlow*. Quand il fut arrivé à Glocester, il y fit alte, & envoya offrir le pardon aux Revoltez, pourvû qu'ils quittaſſent les armes. Ils répondirent, qu'ils

Le Roi marche contre les mécontens, il leur offre une amniſtie.

Henri VI. 1459.

qu'ils ne pouvoient plus se confier à de semblables promesses, qui n'étoient que des piéges pour les surprendre, comme il avoit bien paru dans ce qui étoit arrivé à Londres, au Comte de Warwick; Que néanmoins, ils étoient prêts à se soumettre au Roi s'il se pouvoit trouver quelque expédient pour leur sûreté. Sur cette réponse, le Roi fit avancer son armée. En ce même tems il donna au Duc de Sommerset une Patente pour être Gouverneur de Calais à la place du Comte de Warwick. Mais il étoit plus facile de donner au Duc ce Gouvernement en parchemin, que de l'en mettre en possession.

Ils demandent des sûretez.

Le Roi donne le Gouvernement de Calais au Duc de Sommerset.

Lettre des Mecontens au Roi.

Le Roi s'étant avancé à dessein de donner bataille, les Seigneurs mécontens lui écrivirent une Lettre très-soumise, par laquelle ils le prioient de considérer, qu'ils n'avoient pris les armes que pour se défendre contre les attentats de leurs ennemis; Que cette intention avoit paru, en ce qu'ils s'étoient tenus dans un coin du Royaume sans rien entreprendre, étant résolus de ne combattre que quand ils s'y verroient forcez; Qu'ils ne demandoient que la réformation des abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement, à la charge du Peuple, par la faute des Ministres. Enfin, qu'ils supplioient le Roi de les regarder comme des fidéles Sujets, qui n'avoient formé aucun dessein contre sa personne, & de leur rendre sa bienveillance.

Ils sont abandonnez de leurs troupes.

Cette Lettre fit un effet tout contraire à celui qu'ils en avoient attendu. Leurs ennemis ne doutant point que la peur ne les fît parler ainsi, firent avancer l'armée à un demi mille d'eux, dans la résolution de leur livrer bataille le lendemain. En même tems, ils trouvérent le moyen de faire disperser, dans le camp ennemi, une Proclamation du Roi, qui promettoit le pardon à tous les adhérans des Seigneurs Rebelles, pourvû qu'ils quittassent les armes. Cette Proclamation fit un effet surprenant. Les troupes du Duc d'Yorck, s'imaginant que la supériorité des forces du Roi le mettoient en état d'offrir ce pardon, & qu'il n'y avoit pas de tems à perdre pour en profiter, commencérent sur le champ à se débander. Le Chevallier *Trollop*, qui commandoit le détachement de la Garnison de Calais, acheva de mettre le désordre dans cette armée, en se retirant pendant la nuit dans le camp du Roi, avec le Corps qu'il commandoit. Cette désertion, qui augmentoit à tous momens, mit les Chefs dans une si terrible consternation, que, dans la crainte d'être livrez au Roi, dès que le jour paroîtroit, ils prirent le parti de se mettre en sûreté par la fuite. Le Duc d'Yorck, prenant avec lui le Comte de Rutland son second fils, alla s'embarquer pour l'Irlande. Le Comte de Warwick prit la route de Calais, & le Comte de Salisburi l'y suivit bien-tôt après avec le Comte de la Marche, fils-aîné du Duc d'Yorck. Ce jeune Prince étoit alors âgé de dix-neuf ans. Les Généraux s'étant ainsi retirez, le reste des Officiers & des Soldats abandonnez, se virent reduits à la merci du Roi, qui voulut bien les recevoir en grace, à l'exception de quelques-uns qui furent exécutez pour l'exemple.

Le Duc d'Yorck se sauve en Irlande. Les autres Chefs à Calais.

La Parlement condamne le Duc d'Yorck & ses adhérans.

Le Parlement s'étant assemblé au mois de Décembre, déclara le Duc d'Yorck & ses adhérans coupables de haute trahison. Leurs biens furent confisquez, & eux & leurs descendans déclarez incapables de succéder à aucun héritage, jusqu'à la quatriéme génération. On voit en cela un exemple remarquable de la variation des Parlemens, selon que les affaires changeoient de face. J'aurai souvent occasion dans la suite, d'en faire remarquer plusieurs autres semblables.

Dès

Dès que le Parlement se fut séparé, le Duc de Sommerset alla s'embarquer avec un Corps de troupes, à dessein de se mettre en possession du Gouvernement de Calais; mais il n'y fut reçu qu'à coups de Canon. Cela le mit dans la nécessité d'aller débarquer ailleurs, & de se retirer à Guisnes, d'où il faisoit de fréquentes courses du côté de Calais. Mais ces petits efforts n'étoient pas capables de le rendre maître d'une telle Place.

HENRI VI. 1459. Le Duc de Sommerset est repoussé à Calais.

La Reine, voyant que le Comte de Warwich ne vouloit pas se laisser dépoüiller de son Gouvernement, fit équiper une Flotte pour aller mener du secours au Duc de Sommerset. Cette Flotte bien pourvûë de toutes choses se tenoit à Sandwich, en attendant un vent favorable pour se mettre en mer. Le Comte de Warwick, en ayant été informé, fit partir secrettement de Calais, un Corps de troupes commandé par le Chevalier *Dinham*, qui étant arrivé à Sandwich à la pointe du jour, y surprit la plûpart des Officiers dans leurs lits. Dès qu'il les eut en son pouvoir, il trouva le moyen de gagner les Soldats & les Matelots, & emmena les Vaisseaux du Roi à Calais.

1460. La Reine lui envoye un renfort.

Ce secours est enlevé par la Garnison de Calais.

Le Comte de Warwick se servit de ces Vaisseaux pour se faire escorter en Irlande, où il alla concerter, avec le Duc d'Yorck, les mesures qu'ils devoient prendre pour leur commune défense. Après avoir été environ un mois dans ce voyage, il rencontra au retour, le Duc d'Excéter Amiral d'Angleterre, qui l'attendoit sur son passage pour l'enlever. Mais la Flotte Royale se trouva si peu disposée à combattre contre lui, que le Duc d'Excéter craignant de recevoir quelque affront, ne jugea pas à propos de l'attaquer.

Le Comte de Vvarvvick va s'aboucher avec le Duc d'Yorck.

Le Duc d'Excéter n'ose l'attaquer.

La Reine & les Ministres ne doutérent point que l'entrevûë du Duc d'Yorck & du Comte de Warwick ne produisît une nouvelle révolte. Cela fut cause que, dans un Conseil qu'ils tinrent sur ce sujet, il fut resolu de faire une recherche exacte dans toutes les Provinces & Villes du Royaume, des Partisans du Duc d'Yorck, & de se défaire de ceux qui lui étoient le plus affectionnez, & le plus en état de le servir. On ne douta point que par ce moyen on ne l'empêchât efficacement de poursuivre ses desseins ambitieux. Suivant cette résolution, le Comte de *Witlshire* & le Lord *Scales* furent munis d'une Commission qui leur donnoit pouvoir de faire une recherche exacte, de tous ceux qui avoient porté les armes pour les Seigneurs mécontens, dans la derniére rebellion, & de les punir selon les Loix. Ces deux Seigneurs commencerent à exécuter leur Commission dans quelques-unes des Villes qui s'étoient le plus ouvertement déclarées pour le Duc d'Yorck, & y condamnerent plusieurs personnes à la mort. De toutes les Provinces du Royaume, il n'y en avoit point qui eût plus sujet de craindre le ressentiment de la Cour, que celle de Kentt. En toutes occasions, elle avoit marqué un extrême attachement pour le Duc d'Yorck, & ce qu'elle avoit fait en faveur de *Cade* n'étoit pas encore oublié. Ainsi, les Habitans de ce Païs, voyant, par la méthode qu'on observoit ailleurs, que leur ruïne étoit infaillible, commencerent de bonne heure, à penser aux moyens de la prévenir. Pour cet effet, ils firent sçavoir aux Seigneurs qui étoient à Calais, que s'ils vouloient faire descente dans la Province de Kent, ils y seroient reçus à bras ouverts, & que les Habitans étoient prêts à exposer leurs biens & leurs vies avec eux.

La Cour se détermine à se défaire des Partisans du Duc d'Yorck.

Commission sur ce sujet.

La Province de Kent prend l'alarme.

Elle invite les Seigneurs de Calais à se rendre à Sandvvich.

Ils y envoyent le Lord Falconbridge, qui prend quelques Vaisseaux du Roi.

Cette ouverture fut bien agréable aux Seigneurs. Cependant, pour ne pas s'embarquer témerairement dans cette entreprise, ils firent prendre les devants

HENRI VI. 1460.

vants au Lord Falconbridge, pour aller s'assûrer de la disposition de ce Peuple. Falconbridge ayant rencontré sur Mer le Chevalier *Manford*, qui étoit chargé de la garde de ces Côtes, l'attaqua, le fit prisonnier avec beaucoup d'autres Officiers, & les envoya tous à Calais. Dès qu'ils y furent arrivez, le Comte de la Marche fit trencher la tête à douze d'entre eux, en représailles des Partisans du Duc son pere, qu'on faisoit mourir en Angleterre. Ce sont-là des cruautez presqu'inévitables dans la plûpart des Guerres Civiles.

Douze Officiers du Roi sont décapitez par represailles.

Falconbridge étant arrivé à Sandwich, trouva les Habitans de ce lieu, & de toute la Province de Kent, dans une disposition si favorable aux Seigneurs, qu'il écrivit à Calais, qu'il n'y avoit point de tems à perdre; que la Province de Kent alloit être ruïnée, si elle n'étoit promptement secouruë, & que, dans la terreur où le Peuple se trouvoit, il n'y avoit point à douter que non seulement cette Province, mais plusieurs autres, ne se soulevassent contre la Cour, si elles pouvoient esperer d'être soutenuës. Cette conjoncture paroissant très-favorable, les Seigneurs qui se trouvoient à Calais résolurent d'en profiter, & ils prirent soin d'en informer le Duc d'Yorck qui se tenoit toûjours en Irlande. Avant que de mettre à la voile, ils envoyerent, dans la Province de Kent & aux environs, un Manifeste où ils assûroient, qu'ils n'avoient point d'autre motif, en prenant les armes, que de délivrer le pauvre Peuple de l'oppression sous laquelle il gémissoit, & de lui assûrer ses libertez & ses Privileges. Ils ajoûtoient, qu'ils ne doutoient nullement, que tous les bons Anglois ne les assistassent dans l'exécution de ce bon dessein. Ce Manifeste produisit un tel effet, que ces Seigneurs étant arrivez à Sandwich, avec quinze cens hommes seulement, y trouverent un Corps de quatre mille hommes armez, que le Lord Cobham leur avoit amené. Avec ce renfort, ils se mirent en marche & prirent la route de Londres, sçachant bien que les Bourgeois de cette Capitale étoient disposez à les recevoir. En effet, les portes en ayant été ouvertes, ils y entrérent à la tête de quarante mille hommes, leur armée s'étant accruë jusqu'à ce nombre, dans la courte marche qu'ils avoient faite. L'Archevêque de Cantorberi, les Evêques de Londres, de Lincoln, d'Ely, d'Excéter, se déclarérent pour eux.

Les Seigneurs sont instruits de la disposition des Peuples de Kent.

Ils prennent la résolution d'en profiter.

Ils publient un Manifeste.

Ils arrivent à Sandwich.

Leur armée s'augmente jusqu'à 40000. hommes.

Ils sont reçus dans Londres.

Cependant la Reine, qui étoit à Coventri, ne s'endormoit pas. Elle avoit tâché de prévenir l'entrée des Mécontens dans Londres, en y envoyant le Lord Scales avec un bon Corps de troupes. Mais le Maire lui en avoit refusé la porte, même avant l'arrivée des Seigneurs. Le Lord Scales se voyant ainsi rebuté, s'étoit jetté dans la Tour, d'où il menaçoit de détruire la Ville à coups de canon, si elle recevoit les Rebelles. Mais ces menaces ne furent pas capables d'épouvanter les Bourgeois. Pendant ce tems-là, le Roi & la Reine assembloient leurs forces à Coventri, avec toute la diligence possible. Dès que leur armée fut en état de marcher, ils en donnérent le commandement au Duc de Sommerset nouvellement retourné de Guisnes, & au Duc de Buckingham. Mais ce n'étoit que pour la forme, la Reine en étant elle-même la Générale, puisque rien ne se faisoit que par ses ordres, quoique le Roi y fût en personne. Le Comte de la Marche ayant appris que la Reine marchoit vers Londres, en partit à la tête de vingt-cinq mille hommes, pour tâcher de la combattre, avant qu'elle eût assemblé de plus grandes forces. Il avoit laissé à Londres le Comte de Salisburi avec une bonne partie de ses troupes,

La Reine tâche en vain de les prévenir.

Elle assemble ses forces à Coventri.

Elle s'avance vers Londres.

Les Seigneurs vont à sa rencontre.

troupes, & avoit pris avec lui le Comte de Warwick, & le Lord Cobham, qui servoient en qualité de ses Lieutenans. Dès qu'il fut parti de Londres, le Lord Scales fit tirer le canon de la Tour contre la Ville, & y fit quelque dommage. Mais par le soin que le Comte de Salisburi prit d'empêcher qu'on ne lui apportât des vivres, il se trouvoit lui-même dans un très-fâcheux état.

HENRI VI. 1460.

La Reine s'étant avancée à la rencontre des Mécontens, campa dans une plaine tout proche de Northampton, ayant une petite Riviere à dos. Elle s'étoit hâtée de passer cette Riviére, de peur que ses ennemis ne s'en servissent pour éviter le combat, tant elle souhaitoit de décider la querelle par une Bataille. Mais cette précaution lui fut non seulement inutile, mais même très-dommageable, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure. Les Comtes de la Marche & de Warwick, s'étant avancez de leur côté, campérent le 17. de Juillet, entre *Tocester* & *Northampton*. Le même jour ils envoyérent l'Evêque de Salisburi au Roi, pour le prier de suspendre son indignation, & de chercher avec eux les voyes d'un accommodement qui épargnât le Sang Anglois. Mais la Cour comprenant que ce n'étoit qu'une proposition vague, dans laquelle ils n'avoient pour but que de garder les apparences, ne se trouva nullement disposée à les écouter. Ainsi, chacun alla se préparer au combat.

Elle passe une Riviere pour les combattre.

La Cour rejette la soumission des Seigneurs.

Le 19. de Juillet, l'armée des Seigneurs s'avança vers celle du Roi. Le Comte de Warwick commandoit l'aile droite; le Lord Cobham étoit à la gauche, & le Comte de la marche au centre. Les Ducs de Sommerset & de Buckingham étoient à la tête de l'armée Royale, pendant que la Reine se tenoit à quelque distance, pour observer ce qui se passeroit, & donner ses ordres selon les occurrences. Le Roi demeura au Camp dans sa tente, attendant l'événement d'un combat, qui, selon les apparences, devoit lui assurer la Couronne, ou l'en priver pour jamais. La Bataille ne commença qu'à deux heures après midi, les Seigneurs ayant auparavant fait publier dans leur armée, qu'on eût à prendre bien garde de ne faire aucun mal au Roi, d'épargner les simples Soldats, & de faire main-basse sur les Officiers. On combattit deux heures, quelques-uns ont dit, cinq heures durant, avec beaucoup d'ardeur & d'opiniâtreté de part & d'autre, jusqu'à ce qu'enfin le Lord Gray, qui commandoit un Corps considérable de l'armée du Roi, alla tout-à-coup se ranger du côté des Mécontens. Cette défection imprévüë fit perdre cœur à l'armée du Roi. Dans la crainte où elle étoit que d'autres Corps ne suivissent cet exemple, elle commença peu-à-peu à lâcher le pied, & enfin elle fut mise en déroute avec perte de dix mille hommes. La Riviére qu'elle avoit à dos fut cause que le carnage devint plus grand qu'il n'auroit été, si les vaincus eussent pû plus aisément prendre la fuite, outre qu'il s'en noya beaucoup en voulant repasser la Riviére. Le Duc de Buckingham, le Comte de Shrewsburi Fils du fameux Talbot, le Lord Beaumont, & plusieurs autres Seigneurs, & Officiers de marque, furent tuez sur la place. La Reine, le jeune Prince de Galles, & le Duc de Sommerset se sauvérent à toute brides, & ne s'arrêtérent presque point, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez à Durham, tant ils craignoient d'être livrez à leurs ennemis. Le malheureux Roi, qui étoit demeuré dans sa tente, tomba encore une fois entre les mains des Seigneurs victorieux, qui lui rendirent pourtant tous les respects qu'il auroit pû exiger d'eux s'il eût été dans sa plus grande prospérité. Cette déférence lui

Bataille de Northampton.

L'Armée Royale est défaite, & le Roi fait prisonnier.

La Reine se sauve à Durham.

Les Vainqueurs traitent le Roi avec respect

HENRI VI. 1460.

& le ménent à Londres.

lui donna quelque consolation, dans l'état où il se trouvoit, qui auroit été plus digne de pitié, si son imbécillité naturelle ne l'eût rendu comme insensible à la bonne & à la mauvaise fortune. Immédiatement après la Bataille, il fut conduit avec honneur à Northampton, où il fit quelque sejour. Ensuite le 16. d'Août, il se rendit à Londres, environné d'une foule de Seigneurs, qui peu de jours auparavant avoient combattu contre lui. Cependant la Reine, ne se croyant pas trop en sûreté dans Durham, donna le change à ses ennemis, en se retirant avec huit personnes seulement dans le Païs de Galles, où on ne se seroit jamais avisé de l'aller chercher. Peu de tems après, elle quitta cette retraite, pour aller avec le Prince son Fils se refugier en Ecosse.

La Reine se retire dans le Païs de Galles.

Le Parlement est convoqué

Dès que le Roi fut arrivé à Londres, il convoqua un Parlement pour le 2. d'Octobre. Ceux qui le gouvernoient avoient besoin de ce délai, pour faire venir le Duc d'Yorck qui étoit toûjours en Irlande. Ils prirent soin de l'informer de ce qui s'étoit passé, & le priérent de se rendre à Londres avec toute la diligence possible, afin qu'il pût s'y trouver à l'ouverture du Parlement, & plutôt même si le vent le permettoit. Pendant cet intervalle, ils agissoient au nom du Roi, & lui faisoient signer tous les ordres qui convenoient à leurs interêts. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics une Patente qui confirmoit au Comte de Warwick le Gouvernement de Calais, & un Ordre au Duc de Sommerset de lui remettre celui de Guisnes. De plus, une Déclaration du Roi, qui reconnoissoit le Duc d'Yorck & ses adhérans pour bons & fidéles Sujets, comme en ayant donné des preuves indubitables, non seulement par des paroles, mais par des effets.

Déclaration du Roi en faveur du Duc d'Yorck. *Act. Publ. T. XI. p. 460.*

Le Roi d'Ecosse assiége Roxborowgh.

Pendant que l'Angleterre étoit ainsi en combustion, Jacques II, Roi d'Ecosse, se preparoit à y faire une irruption. C'étoit le Duc d'Yorck, qui, après sa retraite en Irlande, l'avoit engagé à rompre avec Henri, par des offres avantageuses, dans l'espérance de profiter lui-même de cette diversion. Quoique, l'année précédente, Jacques eût fait avec l'Angleterre une Trêve de quatre ans, il ne crut pas devoir laisser passer cette occasion sans en tirer quelque avantage. Véritablement, il alléguoit quelque raison pour prétexter l'invasion qu'il méditoit; mais la conjoncture où l'Angleterre se trouvoit alors, étoit le seul, & le vrai motif de son armement. Quoiqu'il en soit, peu de jours après la Bataille de Northampton, il entra dans les Terres des Anglois, à la tête d'une armée, & y assiégea Roxborowgh. Mais il n'eût pas le tems de faire de grands progrès. Un de ses propres canons ayant crevé en tirant contre la Place, il fut atteint d'un éclat qui le priva de la vie le 4. d'Août. Jacque III. son Fils-aîné, âgé de sept ans seulement, fut son Successeur. La Reine Veuve, qui étoit à l'armée, fit continuer le Siége jusqu'à ce que la Place fût renduë.

Il est tué d'un éclat de Canon.

Mort de Charles VII. Roi de France. Loüis XI. lui succéde.

La mort de Jacques II. avoit été précedée de quelques jours de celle de Charles VII. Roi de France. On prétend que ce Prince se laissa mourir de faim, de peur d'être empoisonné par le Dauphin son Fils, qui monta sur le Trône de France après lui, sous le nom de Loüis XI.

Le Duc d'Yorck arrive à Londres.

Le Duc d'Yorck ne pût arriver à Londres que deux jours après l'ouverture du Parlement. Il alla d'abord descendre à Westminster, & s'étant rendu dans la Chambre des Seigneurs, il demeura quelque tems debout, sous

le

Il va en Parlement.

Il s'attend en vain qu'on le prie de s'aſſeoir ſur le Trône.

le Dais, tenant ſa main ſur le Trône, comme attendant qu'on le priât de s'y placer. Mais le ſilence de l'Aſſemblée lui fit aſſez comprendre que ſon intention n'étoit pas généralement approuvée. En même tems, comme pour augmenter la confuſion que ce ſilence lui cauſoit, l'Archevêque de Cantorberi s'étant approché de lui, lui demanda s'il ne vouloit pas aller ſaluer le Roi. Quelques ménagemens que le Duc eût gardé juſqu'alors, il ne pût s'empêcher de rougir à cette propoſition, & de répondre au Prélat, qu'il ne reconnoiſſoit perſonne à qui il dût cet honneur. Il ſortit immédiatement après cette réponſe, & ſe retira dans ſa Maiſon. Il étoit trop clair-voyant pour ne pas s'appercevoir, qu'il s'attendoit en vain qu'on le priât d'accepter la Couronne. Ainſi, ſans diſſimuler davantage ſes ſentimens, dès le lendemain, il envoya au Parlement un Écrit, contenant les raiſons ſur leſquelles ſes prétentions étoient appuyées. Comme on les a vûës en divers endroits, il n'eſt pas néceſſaire de les repéter. Il ſuffit de dire, en un mot, qu'il prétendoit monter ſur le Trône, en qualité d'Héritier de la Maiſon de la Marche. Cette matiére fut agitée dans le Parlement avec beaucoup de vivacité, ſelon les lumiéres & les inclinations de ceux qui compoſoient cette Aſſemblée. On ne ſçauroit, ſans s'engager dans une exceſſive longueur, s'arrêter ici à rapporter en détail toutes les raiſons qui furent alléguées pour & contre. Mais comme c'eſt une matiére très-importante, il ne ſera pas hors de propos de marquer la ſubſtance des objections qu'on faiſoit contre les prétentions du Duc d'Yorck, & des réponſes que ſes amis y faiſoient. Il ne faut pourtant pas oublier de remarquer, que les uns & les autres s'en rapportoient à la déciſion du Parlement, qu'ils reconnoiſſoient également pour l'unique Juge de cette affaire.

Il envoye au Parlement un Mémoire pour juſtifier ſes droits.

Raiſons pour & contre.

Premierement, on diſoit que quand Henri IV, Ayeul du Roi regnant, avoit pris poſſeſſion du Trône, perſonne ne s'étoit préſenté pour le lui diſputer.

Les amis du Duc d'Yorck répondoient, que le danger étant manifeſte pour Edmond Comte de la Marche qui vivoit alors, ſon ſilence ne pouvoit être regardée comme un acquiéſcement.

II. On diſoit en faveur du Roi, qu'Henri IV. ſon Ayeul avoit reçû la Couronne par l'autorité du Parlement. A cela on répondoit, que le Duc d'Yorck ne prétendoit pas s'en emparer ſans la même autorité, comme il paroiſſoit par ſon Mémoire adreſſé aux deux Chambres. Mais que comme le Parlement avoit eu de fortes raiſons pour faire un paſſe-droit en faveur de la Maiſon de Lencaſtre, il n'en avoit pas en ce tems-ci de moins bonnes pour rendre au Duc d'Yorck la juſtice qui lui étoit dûë. Ceux qui parloient ainſi n'avoient garde de diſputer au Parlement ſon autorité, dans un tems où ils prétendoient s'en ſervir pour mettre le Duc d'Yorck ſur le Trône. Mais ſelon les apparences, ils ne diſoient pas, ſur cette matiére, tout ce qu'ils penſoient.

III. La Réſignation de Richard II. étoit alléguée en faveur de la Maiſon de Lencaſtre.

On répondoit, en niant que la Réſignation de Richard regardât cette Maiſon en particulier, ni même la perſonne de Henri IV. Mais que, quand même cela ſeroit, ce n'étoit pas à un Roi actuellement priſonnier, & ſur le point d'être dépoſé, à s'établir un Succeſſeur.

HENRI VI. 1460.

IV. On objectoit au Duc d'Yorck, que le Comte de Cambridge son Pere ayant été éxécuté pour crime de haute trahison, sa postérité avoit par-là été déclarée incapable de toute Succession.

Les Partisans du Duc répondoient, que ce Prince avoit été rétabli dans son honneur & dans tous les droits de sa naissance, & reconnu pour Duc d'Yorck, & pour Comte de la Marche par le Roi même, & par tout le Royaume.

V. On disoit encore, qu'il y avoit plus de soixante ans que la Couronne étoit dans la Maison de Lencastre.

A cela il étoit répondu, que les droits de la Succession à la Couronne, étoient des droits naturels imprescriptibles, & qu'il n'y avoit point de Loi positive qui pût les anéantir.

VI. Enfin, on représentoit en faveur du Roi, qu'ayant déja regné trente-huit ans, & mené toûjours une vie innocente, sans avoir donné à personne aucun sujet de se plaindre de lui, ce seroit une trop grande cruauté que de lui ôter la Couronne.

Cette raison paroissoit extrêmement forte: mais les amis du Duc d'Yorck répondoient que Henri étant incapable de gouverner par lui-même, en lui conservant la Couronne, on agissoit moins pour lui que pour la Reine & pour ses Ministres qui abusoient de son nom & de son autorité. De plus, qu'il ne falloit pas que, pour l'amour de lui, tout le Royaume pérît, ni commettre une injustice par un motif de charité.

Il est ordonné que le Roi gardera la Couronne sa vie durant

On peut aisément juger que ces raisons & plusieurs autres produites par les deux Partis, étoient étenduës & mises dans tout leur jour, sur tout dans le Parlement, où il se trouve ordinairement un grand nombre de gens très-habiles. C'étoit une matiére assez propre à exercer les esprits: difficile par elle-même, & plus encore par la situation où les affaires se trouvoient. Enfin, après une délibération qui dura plusieurs jours, il fut arrêté, que Henri garderoit la Couronne sa vie durant, & que le Duc d'Yorck seroit déclaré son Successeur. Cette résolution fut réduite en Acte de Parlement, qui portoit, que nonobstant le droit incontestable que le Duc d'Yorck avoit à la Couronne, il avoit bien voulu consentir que Henri en jouît sa vie durant, & s'engager à lui prêter Serment, comme à son légitime Souverain. Mais que si le Roi venoit, en quelque maniére que ce fût, à violer cet accord, dès ce moment, la Couronne seroit dévoluë au Duc d'Yorck ou à ses légitimes Héritiers.

Le Duc d'Yorck acquiesce à cette décision. Preuve de sa Modération.

Il y a bien de l'apparence que ce tempérament n'étoit pas tout ce que le Duc d'Yorck avoit esperé. Il s'en contenta pourtant, parcequ'il comprit bien qu'il lui seroit trop difficile d'en obtenir davantage sans en venir à la force ouverte. On ne peut disconvenir, qu'en cela, il ne marquât une modération assez extraordinaire dans de pareils cas. En l'état où il se trouvoit, & selon la maxime presque toûjours observée par les Parlemens de se déclarer pour le plus fort, rien n'étoit plus aisé au Duc d'Yorck, que de se faire adjuger la Couronne sur le champ. Il avoit à commandement une armée victorieuse à laquelle il n'étoit pas possible alors de rien opposer. De plus, la plûpart des Membres du Parlement étoient dans ses intérêts, &, selon les apparences, après avoir fait la démarche de reconnoître que son droit étoit incontestable, il n'auroit pas fallu les presser beaucoup pour les obliger à franchir le pas,

&

& à le mettre ſur le Trône. Il eſt donc manifeſte, que ſi le Parlement garda quelques ménagemens avec Henri, ce fut parcequ'il ſe crut en liberté d'uſer de cette équité, malgré l'armée victorieuſe qui auroit pû lui faire violence, ſi le Duc eût voulu ſe ſervir de ſes avantages. Il faut encore remarquer, que le Duc d'Yorck étoit plus âgé que le Roi, & qu'ainſi naturellement, il ne pouvoit pas prétendre de le ſurvivre. Avec tout cela, ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de ces troubles, n'ont pas laiſſé de donner un tour déſavantageux à tout ce qu'ils ont dit de ce Prince. Il n'eſt pas bien difficile d'en deviner la raiſon. La Maiſon d'Yorck n'ayant poſſédé le Trône qu'environ vingt-quatre ans, nous n'avons point d'Hiſtorien qui ait écrit dans cet intervalle : & tous ceux que nous avons ſont poſtérieurs, & ont écrit depuis le rétabliſſement de la Maiſon de Lencaſtre en la perſonne de Henri VII. C'eſt à quoi il faut prendre garde en liſant l'Hiſtoire de cette Guerre Civile.

Henri VI. 1460.

Les Hiſtoriens lui ont été peu favorables.

Le jour après que l'Acte dont je viens de parler fut paſſé, il ſe fit une Proceſſion à Saint Paul, où le Roi aſſiſta, la Couronne ſur la tête, étant accompagné du Duc d'Yorck.

Proceſſion à S. Paul.

Le Duc eſt maître abſolu du Gouvernement.

Depuis cet accommodement, le Roi ne changea point de caractére. Bien qu'il lui fût aiſé de comprendre quel préjudice l'accord qu'il venoit de faire portoit à ſa Maiſon, & en particulier au Prince ſon Fils, il vivoit tranquillement dans la ſervitude où il ſe trouvoit réduit, ſans penſer aux moyens de s'en délivrer. Content de tout ce qu'il plaiſoit au Duc d'Yorck de lui inſpirer, il ne s'occupoit qu'à des exercices de dévotion, & laiſſoit aller les affaires publiques au gré de ceux qui les manioient en ſon nom. Ainſi, le Duc ſe trouvant maître abſolu du Gouvernement & de la perſonne du Roi, fit ſigner à ce Prince un ordre pour la Reine, de ſe rendre auprès de lui. Il ſçavoit bien que cet ordre ſeroit inutile. Mais ſon but étoit de la rendre criminelle par le refus qu'elle feroit d'obéir au Roi ſon Epoux, & d'autoriſer par là tout ce qu'il avoit deſſein de faire contr'elle. Il la croyoit ſans reſſource, & dans cette penſée, il ſe perſuadoit qu'il ne s'agiſſoit que de trouver un prétexte pour mettre des obſtacles invincibles à ſon retour, afin de ſe délivrer d'une ſi dangereuſe ennemie. Mais il comptoit trop ſur ſa bonne fortune, & ſur l'impuiſſance de la Reine. Bien loin que le mauvais état des affaires du Roi ſon Epoux, & de ſa Famille lui euſſent fait perdre courage, elle étoit déja rentrée en Angleterre avec le Prince de Galles ſon Fils, & avoit aſſemblé dans le Nord une armée de dix-huit mille hommes. Pour mieux engager les Peuples de ces quartiers-là dans ſes intérêts, elle avoit fait répandre le bruit, qu'elle leur permettoit de piller le Païs ſitué au Midi de la Trente. Selon les apparences, ce fut ce qui contribua le plus à lui faire trouver un ſi grand nombre de troupes.

Le Roi ordonne à la Reine de ſe rendre auprès de lui.

La Reine leve une armée dans le Nord.

Le Duc d'Yorck avoit bien été informé des efforts que la Reine faiſoit pour lever une armée : mais il ignoroit qu'elle eût fait de ſi grands progrès, & néanmoins il crut qu'il ne pouvoit trop-tôt aller s'oppoſer à l'éxécution de ſes deſſeins. Il partit donc de Londres avec quatre ou cinq mille hommes ſeulement, ayant laiſſé ordre au Comte de la Marche ſon fils, de mener le reſte de l'armée dans le Païs de Galles pour l'y faire rafraîchir, & enſuite de le venir joindre. A meſure qu'il s'avançoit vers le Nord, il recevoit des nouvelles affligeantes du ſuccès que la Reine avoit eu dans la levée des troupes.

Le Duc marche contre elle avec 5000. hommes ſeulement.

Henri VI. 1460.

pes. Enfin, étant arrivé tout proche de *Wakefield* dans la Province d'Yorck, il apprit que la Reine s'avançoit vers lui, à la tête de dix-huit mille hommes. Cette nouvelle lui fit prendre la résolution de se jetter dans le Château de *Sandal*, qui lui appartenoit en propre, en attendant l'arrivée du Comte de la Marche. Il sçavoit bien que la Reine qui n'avoit point d'artillerie ne pouvoit pas le forcer dans ce Château qui étoit assez bien fortifié, & il ne doutoit point que le Comte son Fils ne vînt au plûtôt le dégager.

La Reine s'avance vers lui avec 18000. hommes.

Il se jette dans le Château de Sandal, près VVakefield.

La Reine le provoque au combat.

Elle met des troupes en embuscade.

La Reine fut très-mortifiée de voir que son ennemi s'étoit ainsi mis à couvert de toute insulte. Comme elle étoit alors supérieure de beaucoup, en nombre de troupes, si le Duc eût voulu donner bataille, elle auroit pû se flater d'un infaillible succès. Mais il n'étoit pas sûr, qu'après l'arrivée du Comte de la Marche elle se trouvât dans une semblable situation. Par cette raison elle ne négligea rien pour provoquer son ennemi, & pour l'obliger à sortir de sa retraite. Comme elle ne désespéroit pas de réüssir dans ce dessein, elle prit la précaution de mettre un Corps de troupes en embuscade derriére une Colline. Ensuite elle se présenta devant les murailles de Sandal, provoquant le Duc en toutes maniéres, tantôt en le menaçant, tantôt en lui envoyant faire des défis, & lui reprochant qu'un homme qui aspiroit à la Couronne se laissoit enfermer par une femme.

Le Duc se détermine à combattre.

Le Duc d'Yorck avoit jusqu'alors marqué beaucoup de prudence & de conduite. Pendant la Guerre de France, où il avoit souvent commandé en chef, il n'avoit pas fait paroître moins de sagesse que de véritable valeur. Mais en cette occasion, il eut le malheur de se laisser emporter à son courage, contre le sentiment de ses amis qui lui conseilloient de mépriser ces vains reproches. Apparemment, la haine qu'il avoit conçuë contre la Reine, le porta, comme malgré lui, à commettre une faute qui n'etoit pas pardonnable à un Général dont la reputation étoit si bien établie. Ce sont-là du moins les mouvemens que les Historiens lui attribuent. Pour moi, s'il m'est permis de dire mon sentiment, j'avouë que j'y trouve peu de vraisemblance. Je crois plûtôt que le défaut de vivres ne lui laissoit aucune autre ressource qu'une bataille, pour se tirer du danger où il se trouvoit exposé. Ainsi, s'il commit une faute, ce fut celle de s'être enfermé dans un Château, au lieu de retourner sur ses pas, ou d'aller à la rencontre du Prince son fils qui pouvoit aisément le venir joindre. Quoiqu'il en soit, il sortit de Sandal, & alla ranger ses troupes en bataille dans la plaine de *Wakefield*, comptant que son courage & son expérience suppléëroient à la petitesse de son armée. Il ne fut pas plûtôt en bataille, qu'il se vit attaqué par les troupes de la Reine, qui étant en beaucoup plus grand nombre, avoient un grand avantage sur lui. Pendant qu'il étoit pressé de front par des ennemis plus forts que lui, ceux qui étoient en embuscade derriére la colline, en sortirent & l'attaquérent par derriére. Cette attaque imprévûë causa un tel désordre parmi ses troupes, qu'en moins de demi heure, elles furent mises en déroute, il perdit lui-même la vie, en combattant courageusement. Le jeune Comte de Rutland son second fils, qui n'étoit âgé que de douze ans, s'enfuyant avec son Gourverneur, fut atteint par le Lord Clifford qui lui plongea son poignard dans le sein, malgré les instantes priéres de ce Gouverneur qui lui demandoit la vie de ce jeune Prince. Ensuite, le même Clifford ayant trouvé le corps du

Il sort du Château, & range ses troupes en bataille.

Bataille de VVakefield où le Duc d'Yorck est défait & tué. Decembre.

Le Comte de Rutland son fils est tué par le Lord Clifford.

Duc

Duc d'Yorck, lui coupa la tête ; & lui ayant fait à la hâte une Couronne de papier, il la mit au bout d'une lance, & alla la présenter à la Reine qui la fit planter sur les murailles d'Yorck.

HENRI VI. 1461. La tête du Duc est mise sur la muraille d'Yorck.

C'est ainsi que finit le Duc d'Yorck à l'âge d'environ 50. ans. On peut dire que jamais Prince n'a été plus proche du Trône sans y être assis, & qu'il n'avoit même tenu qu'à lui de s'y placer s'il eût voulu se servir de la force qu'il avoit en main. Je n'entreprendrai ni de l'accuser, ni de l'excuser à l'égard de ses prétentions. C'est au Lecteur à en porter son Jugement, sur les fondemens qui en ont été déja expliquez en plusieurs endroits. Malheureusement pour ce Prince, ceux qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre, dans le tems que le rétablissement de la Maison de Lencastre étoit encore recent, je veux dire sous les Régnes de Henri VII. & de Henri VIII. ont tourné toutes ses actions d'un mauvais côté. Ceux qui les ont suivis, non contens de prendre les faits qu'ils ont trouvez dans cette Histoire, en ont aussi copié les Réflexions, & même jusqu'aux invectives. Par-là, ils ont tous unanimement donné gain de cause à la Maison de Lencastre, au lieu de laisser à leurs Lecteurs, la liberté de porter un jugement desinteressé sur un procès si difficile, & dont la decision ne seroit pas moins embarrassante aujourd'hui, qu'elle le fut autrefois, si le même cas arrivoit. Le Comte de Salisburi ayant eu le malheur d'être fait prisonnier dans la bataille, fut conduit, tout blessé qu'il étoit, à Pontfract où il perdit la tête sur un échafaut. La Reine ordonna qu'on la mit auprès de celle du Duc d'Yorck.

Remarque sur la partialité des Historiens pour la Maison de Lencastre.

Le Comte de Salisburi est decapité.

Tel fut le succès de cette Bataille, qui se donna sur la fin du mois de Décembre, tout proche de *Wakefield* d'où elle a pris son nom. Il sembloit qu'elle dût entiérement rétablir les affaires du Roi & de la Reine, & néanmoins elle ne fit que hâter encore plus leur ruïne, & contribuer à mettre plûtôt la Maison d'Yorck sur le Trône. Le Comte de la Marche, ayant appris la défaite & la mort du Duc son pere, n'en fut point découragé. Au contraire, il prit la résolution de soutenir la querelle, quoiqu'il en pût arriver, & de perdre la vie, ou d'exécuter les desseins que le défunt avoit formez. Après que tout ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de milieu, il falloit nécessairement que l'une des deux Maisons s'établit sur les ruïnes de l'autre. Ce Prince étoit alors dans le Païs de Galles, prêt à se mettre en marche pour aller au secours du Duc son pere. Son armée étoit de vingt-trois mille hommes, outre ce qu'il avoit laissé à Londres sous le commandement du Comte de Warwick pour la garde de cette Capitale. Ainsi, se trouvant assez fort pour aller chercher la Reine, il ne désiroit rien avec tant d'ardeur, que de trouver l'occasion de venger la mort de son pere.

Le Comte de la Marche prend la résolution de soûtenir la querelle.

Pendant que le Comte de la Marche prenoit ces résolutions, la Reine s'avançoit vers Londres, à dessein de s'assurer de cette grande Ville qui pouvoit seule donner le branle à la fortune de l'un ou de l'autre Parti. Mais ayant appris sur sa route, que le jeune Prince commençoit à se mettre en mouvement, elle détacha *Gaspar Tudor*, Comte de Pembroock, pour aller s'opposer à ce nouvel ennemi, qu'elle ne croyoit pas aussi fort qu'il l'étoit. Le Comte de la Marche ayant appris que la Reine marchoit vers Londres, avoit déja changé de route, & au lieu d'aller à sa rencontre, il avoit aussi pris le chemin de Londres, pour tâcher de la prévenir. Mais ayant eu avis

La Reine marche vers Londres. Elle envoye le Comte de Pembroock contre le Comte de la Marche.

du

HENRI VI. 1461.

du détachement qui venoit à lui, il ne jugea pas à propos de s'aller mettre entre deux armées ennemies, ce qui ne pouvoit manquer d'arriver, s'il eût continué sa route. Ainsi, prenant sur le champ sa résolution, il retourna sur ses pas pour aller au devant du Comte de Pembroock. Il le rencontra tout proche de la Croix-Mortimer dans la Province de Héréford ; & comme il étoit fort supérieur en nombre de Troupes, il le battit assez aisément, & lui tua deux mille huit cens hommes. Le Comte de Pembroock eut le bonheur de se sauver. Mais Ovven Tudor son Pere, selon quelques-uns, ou plus vraisemblablement son Frere cadet, ayant été fait prisonnier, fut décapité avec plusieurs autres, en représaille du Comte de Salisburi.

Pembroock est battu.

Ovven Tudor est décapité.

La nouvelle de cette défaite que la Reine apprit dans sa route, ne l'empêcha pas de continuer sa marche vers Londres. Elle se persuadoit qu'en paroissant aux portes de cette Ville avec une Armée victorieuse du Duc d'Yorck, elle étonneroit tellement les Habitans, qu'ils se porteroient d'eux-mêmes à chasser le Comte de Warvvick. Effectivement, il semble que le Comte eut lui-même cette pensée, puisqu'il aima mieux aller au-devant de la Reine pour la combattre que de demeurer dans Londres. C'est ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, s'il eût été bien sûr de la Ville. La Reine étant arrivée à Saint Alban, y reçût des avis certains que le Comte de Warvvick marchoit à elle, avec son Armée renforcée d'un Corps de Bourgeois de Londres, & qu'il menoit le Roi avec lui. L'Armée de la Reine étoit composée des Troupes du Nord, qui faisoient de si prodigieux ravages, que ce ne fut pas une des moindres raisons qui obligérent les Bourgeois de Londres à se joindre au Comte de Warvvick. Si ces Troupes étoient entrées dans la Ville, ils avoient tout à craindre de tels hôtes.

La Reine continuë sa marche vers Londres.

Le Comte de VVarvvick sort de Londres pour l'aller combattre.

Les deux Armées s'étant rencontrées près de Saint Alban, sur la Bruyére de *Barnards-heath*, y commencérent un Combat, qui fut d'abord très-vigoureux de part & d'autre. Mais le Lord Lovelace qui commandoit une des aîles de l'Armée de Warvvick, n'ayant pas donné assez promptement, soit qu'il fût d'intelligence avec la Reine, ou par quelque autre raison, la victoire se déclara pour la Reine, & les vaincus perdirent deux mille huit cens hommes. Elle eut en même tems, la satisfaction de délivrer le Roi son Epoux, que le Comte de Warvvick n'avoit pas osé laisser à Londres. Elle usa de sa victoire avec la barbarie ordinaire dans les Guerres civiles, en faisant couper la tête à diverses personnes de marque, entr'autres au Lord *Bonville* & au Chevalier *Kiriel*, quoique le Roi leur eût accordé la vie. Comme ses Troupes s'étoient volontairement engagées à la servir, sans qu'elle eût dequoi les payer, elle ne pût empêcher qu'après leur victoire, elles ne pillassent la Ville de Saint Alban. Ces Soldats du Nord disoient qu'ils n'avoient pris les armes que sur la promesse qu'on leur avoit faite, de leur donner le pillage du Païs, situé au Midi de la Trente. Cette prétention inspira aux Habitans de Londres & des environs une frayeur qui fut très-préjudiciable à la Reine. Les vivres étant devenus fort rares dans son Armée, à cause de la licence extraordinaire de ses Troupes, elle en fit demander au Maire de Londres, qui n'osant lui en refuser dans une telle conjoncture, en fit charger plusieurs chariots. Mais quand ils furent à la porte de la Ville, prêts à en sortir, la populace les arrêta, & dit au Maire, qu'elle ne souffriroit

Il est défait à Barnards-heath. 15. Février.

La Reine délivre le Roi son Epoux.

Ses troupes pillent la Ville de S. Alban.

Elle demande des vivres au Maire de Londres.

roit point qu'on envoyât des vivres à une armée qui n'étoit venuë que pour piller le Païs. Le Maire n'ayant pû rémédier à ce désordre, en fit des excuses à la Reine, & lui donna quelque espérance qu'il la recevroit dans la Ville dès que le peuple seroit un peu appaisé.

Henri VI. 1461. La populace s'y oppose.

Pendant que la Reine s'amusoit à Saint Alban, à négocier avec le Maire de Londres, le Comte de la Marche s'avançoit avec toute la diligence possible, afin d'inspirer aux Bourgeois de cette même Ville, la fermeté de refuser leurs portes à la Reine, par la considération du secours qui s'approchoit. En effet, la nouvelle de sa marche ne contribua pas peu à faire durer la négociation que la Reine entretenoit avec le Maire, & ce fut ce délai qui ruïna ses affaires. Dès qu'elle eut appris que le Comte de la Marche s'approchoit, & qu'il avoit renforcé son armée du débris de celle du Comte de Warwick, elle prit le parti de se retirer vers les Provinces du Nord. Outre qu'elle étoit plus foible que son ennemi, elle craignit, avec raison, de n'être pas reçûë dans Londres si elle s'avançoit de ce côté-là, & de se voir obligée de donner bataille aux portes de cette Ville trop disposée à favoriser son ennemi.

Le Comte de la Marche s'approche de Londres.

La Reine se retire vers le Nord.

Le Comte de la Marche, ravi que la Reine lui cédât volontairement la Ville Capitale, y entra comme en triomphe au commencement du mois de Mars. Il y fut reçû aux acclamations des habitans, qui, depuis plusieurs années, s'étoient à peu-près déclarez contre la Cour. Les ménagemens que le feu Duc d'Yorck avoit voulu garder lui avoient été si préjudiciables, que les amis du Prince son fils jugérent qu'il étoit absolument nécessaire de franchir le pas en le plaçant sur le trône. Après diverses consultations sur ce sujet, ils résolurent de ne pas s'exposer aux longueurs d'un Parlement : mais de faire procéder à l'élection d'une maniére extraordinaire, premiérement par le Peuple & puis par les Grands. Ils jugérent que cette voye pouvoit être autorisée par l'Acte du Parlement, qui confirmoit l'Accord fait entre le Roi & le Duc d'Yorck, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'attendre une nouvelle confirmation.

Le Comte entre dans Londres.

Ses partisans prennent la résolution de le placer sur le trône.

Suivant cette résolution, le Comte de Warwick rangea l'armée en Bataille en un lieu propre, proche de la Ville; & ayant fait mettre en cercle le Peuple qui étoit accouru à ce spectacle, il se tint au milieu, & lut à haute voix, la Convention faite entre le Roi & le Duc d'Yorck, avec l'Acte de Parlement qui la confirmoit. Cela fait, il dit au Peuple, qu'il étoit notoire qu'Henri avoit violé cet Accord, & que par là, selon l'Acte du Parlement, il avoit perdu ses droits sur la Couronne. Au reste, je ne sçai sur quel fondement il pouvoit accuser le Roi de ce que la Reine avoit fait, puisqu'il avoit toûjours été comme prisonnier à Londres. Il n'étoit pas plus maître de lui-même, depuis qu'il étoit avec la Reine. Quoiqu'il en soit, le Comte de Warwick, élevant beaucoup sa voix, demanda au Peuple qui l'environnoit, s'il vouloit avoir Henri de Lencastre pour Roi. Toute la multitude ayant répondu par des *Non Non* redoublez, il demanda si, selon la Convention dont on venoit d'entendre la lecture, on vouloit avoir Edoüard Fils du feu Duc d'Yorck pour Souverain. Alors tout le Peuple répondit par des acclamations qui marquoient son consentement.

Election extraordinaire du Comte de la Marche.

Ce premier pas étant fait, & la volonté du Peuple étant, comme on le prétendoit, suffisamment connuë, on convoqua un grand Conseil composé de tous

Assemblée de Notables qui lui adjuge la Couronne.

Henri VI. 1461.

tous les Evêques, Seigneurs Laïques, Gentilshommes, & Magiſtrats qui ſe trouvoient dans Londres. Edoüard s'étant rendu à cette Aſſemblée, y repréſenta les droits qu'il avoit à la Couronne, tant par ſa naiſſance, que par l'accord dont il a été parlé, & demanda qu'elle lui fût adjugée. Il auroit fallu être bien hardi, pour s'oppoſer à ſa prétention, dans une telle conjoncture. Ainſi d'une commune voix, le Conſeil déclara que Henri de Lencaſtre avoit perdu le droit de poſſéder la Couronne ſa vie durant, en violant l'accord ſolennel fait avec le Duc d'Yorck, confirmé par le Parlement, & qu'elle étoit dévoluë à Edoüard Fils-aîné du Duc d'Yorck. Après cette Déclaration, on l'offrit au Comte qui l'accepta, en reconnoiſſant modeſtement ſon inſuffiſance. Il ajoûta qu'encore que ſa jeuneſſe & ſon peu d'expérience lui fiſſent craindre de ſe charger d'un ſi peſant fardeau, il ne laiſſeroit pas de faire tous ſes efforts pour rendre ſon Peuple heureux avec l'aſſiſtance de Dieu. Le lendemain il ſe rendit à l'Egliſe de Saint Paul, où il s'aſſit ſur le Siége Royal, ayant à la main le Sceptre de Saint Edoüard. L'Archevêque de Cantorberi ayant demandé au Peuple s'il vouloit avoir Edoüard Comte de la Marche pour Roi, le Peuple répondit par de grandes acclamations. Enſuite, le Roi reçût l'hommage des Seigneurs qui étoient préſens. La Cérémonie s'étant terminée par le Chant du *Te Deum*, Edoüard fut conduit en grande pompe au Palais de l'Evêque, où Henri avoit accoûtumé de loger, quand il étoit dans cette partie de la Ville nommée *la Cité*. Le jour ſuivant qui fut le cinquiéme de Mars, il fut proclamé à Londres & aux environs, ſous le nom d'*Edoüard IV*.

Il est proclamé ſous le nom d'Edoüard IV.

C'eſt ainſi que finit le Régne de Henri VI. qui avoit duré trente-huit ans & demi, ſans que ce Prince eût jamais pris aucune part à l'adminiſtration des affaires publiques. Il ne paroit pas même qu'en aucune occaſion, il ſe mît beaucoup en peine des évenemens qui pourtant étoient, pour la plûpart d'une nature à devoir intéreſſer un Prince qui auroit été d'un tout autre caractére. Celui-ci étoit plus propre pour la vie privée que pour la Royauté. Son grand & unique défaut étoit une eſpéce d'imbécillité naturelle qui le rendoit incapable de gouverner par lui-même. Toûjours ſoumis à ceux qui manioient les affaires en ſon nom, ſa capacité n'alla jamais juſqu'à connoître les conſéquences des conſeils qu'on lui donnoit, qui lui paroiſſoient toujours bons. En cela bien différent du Roi ſon Pere, dont le génie fut toûjours ſupérieur à celui de ſes Miniſtres. Quant au reſte, il étoit chaſte, tempérant, extraordinairement dévot, haïſſant l'injuſtice & la cruauté. Ce ſont ces vertus qui ont ſervi de fondement aux éloges que pluſieurs Hiſtoriens lui ont donnez, & qui l'ont fait regarder par quelques-uns comme un véritable Saint. Effectivement, elles auroient pû en faire un Prince accompli, ſi elles euſſent été accompagnées des vertus Royales. Mais étant ſeules, elles ne faiſoient qu'un honnête homme, & en même tems un Prince très-médiocre, pour ne rien dire de plus fort. Son incapacité le rendit mépriſable à ſes Sujets. Mais l'innocence de ſes mœurs ne permit pas que leur mépris paſſât jamais juſqu'à la haine.

Fin du Regne de Henri VI. Caractére de ce Prince.

Pendant les premiéres années de ſon Regne, ſes affaires ſe trouvérent dans un état de proſperité, parce qu'elles étoient conduites par les Ducs de Betford & de Gloceſter ſes Oncles, Princes très-habiles, & qui avoient ſes intérêts

Cauſe de la décadence des affaires des Anglois ſous Henri VI.

térêts à cœur. Que si même pendant leur vie, elles commencerent à tomber en décadence, on peut dire que ce fut moins par leur faute, que par des coups imprévûs que toute la prudence humaine n'auroit pas été capable de prévenir. Depuis la mort du Duc de Betford, Henri se laissa gouverner par le Cardinal de Winchester, & par le Duc de Suffolck, qui, n'agissant pas par les mêmes motifs, & ne pensant qu'à leurs propres affaires, achevérent de le ruïner. Ensuie, la Reine Marguerite son Epouse auroit pû, par son habileté extraordinaire, remettre ses affaires dans un état florissant. Mais la gloire du Roi, & l'intérêt du Royaume étoient ce à quoi elle pensoit le moins. Son unique vûë étoit de se conserver toute l'autorité, & de se servir du nom du Roi son Epoux, pour autoriser ses passions. Les Ministres qu'elle employoit, étoient tous de ce même caractére. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les affaires du Roi s'en allassent en déroute avec tant de rapidité. La mort du Duc de Glocester sera éternellement une tache à la réputation de Marguerite, & malheureusement cette faute ne réjaillit que trop sur le Roi lui-même, puisqu'il n'eut pas la fermeté de s'y opposer, ou d'en punir les auteurs. Aussi vit-on manifestement, que le Ciel tira une vengeance publique de ce crime, par la Guerre Civile qui en fut la suite, & qui causa la ruïne du Roi, de la Reine, du Prince leur Fils, & de toute la Maison de Lencastre. HENRI VI. 1461.

Henri VI. étoit âgé de trente neuf ans & environ trois mois lorsqu'il fut dépoüillé de sa Dignité dont il avoit joüi presque depuis sa naissance. Il vécut encore assez pour servir de joüet à la Fortune, ainsi qu'on le verra dans le Régne suivant. Edoüard son fils, Prince de Galles, étoit dans sa neuviéme année au tems de cette Catastrophe.

DISSERTATION
SUR LA
PUCELLE D'ORLEANS.

LEs Actions de JEANNE D'ARC appellée communément *la Pucelle d'Orléans*, ont fait autrefois beaucoup de bruit dans le monde. On les trouve repanduës dans les Histoires de France & d'Angleterre, avec des circonstances qui tiennent toutes du prodige. La plûpart de ceux qui ont écrit sur ce sujet, n'ont presque pas laissé à leurs Lecteurs, la liberté de raisonner & de juger. Ils ont formellement décidé, les uns, que Jeanne d'Arc étoit inspirée de l'Esprit divin, les autres qu'elle étoit un instrument dans la main du Diable. Mais en cette difference même, ils se sont accordez à faire concevoir que ce qu'elle a fait n'a pû être éxécuté sans un secours surnaturel. Cependant les Lecteurs desintereffez & non prévenus trouvent de grandes difficultez dans l'un & dans l'autre de ces sentimens. Comme ils ne voyent pas

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

bien en quoi la Religion se peut trouver intéressée dans les actions de la Pucelle, ils ont une égale peine à se persuader, que Dieu ait voulu susciter extraordinairement cette fille en faveur de Charles VII. ou donner au Démon un pouvoir extraordinaire d'agir par son moyen, pour ruïner les affaires des Anglois en France. C'est ce qui a porté plusieurs personnes à suivre une troisiéme opinion, qui suppose que la prétenduë inspiration de Jeanne d'Arc n'étoit qu'un jeu concerté, qu'on crut propre à produire l'effet qu'il produisit effectivement. Cette diversité de sentimens, jointe au merveilleux qu'on voit dans les actions d'une simple Païsanne, fait naître assez naturellement le desir de sçavoir à quoi on peut s'en tenir. Ainsi je me persuade, qu'on ne sera pas fâché de voir cette matiére examinée sans prévention, dans la seule vûë de découvrir la vérité autant qu'il sera possible. Comme mon dessein est d'abréger autant que la matiére le pourra permettre, laissant à l'écart l'érudition dont un tel sujet seroit assez susceptible, je me contenterai de rapporter les faits, & les témoignages qui peuvent éclaircir cette matiére, & d'y faire ensuite quelque réflexions. Ceux qui seront dans l'impatience de voir la suite de l'Histoire d'Angleterre, pourront se dispenser de lire cette Dissertation, sans craindre de se priver d'aucune connoissance absolument nécessaire.

Il faut d'abord considerer, que nous n'avons qu'un seul Auteur contemporain qui nous ait fait connoître la Pucelle. Tous ceux qui ont écrit après lui, ont ajoûté quelque chose à ce qu'il en a dit, afin d'embellir leur Histoire. *Monstrelet* est l'Auteur dont je veux parler. Il étoit à la suite de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & il avoit lui-même vû cette fille. Mais il est extrêmement reservé dans ce qu'il en a rapporté. Il ne décide jamais rien sur son sujet. La raison de cette conduite est évidente. C'est que la Pucelle ayant paru dans un tems où le Duc de Bourgogne étoit allié avec l'Angleterre, Monstrelet, ainsi que tous ceux du même parti, ne la croyoit pas inspirée. Mais comme il n'écrivit sa Chronique, qu'après que le Duc fut devenu ami du Roi Charles, il ne crut pas devoir affecter de combattre dans ses Ecrits, l'opinion commune des François qui étoient alors amis de son Maître. D'un autre côté, comme, selon les apparences, en changeant de parti, il n'avoit pas changé de sentiment au sujet de la Pucelle, il prit la précaution de ne rien dire qui pût faire juger qu'il étoit dans la même prévention que le reste des François. Il me semble donc qu'on peut suivre Monstrelet comme un Guide, qui, de quelque sentiment qu'il ait été, n'a rien dit qui puisse le rendre suspect. En effet, il n'a jamais affirmé ni que la Pucelle fût inspirée, ni qu'elle ne le fût pas.

Le même Auteur a inséré, dans sa Chronique, une Lettre écrite au nom de Henri VI, au Duc de Bourgogne, pour l'instruire de ce qui s'étoit passé au procès & à la condamnation de la Pucelle. Cette Lettre pourroit être justement suspecte de partialité, si les faits qu'elle contient ne se trouvoient, pour la plûpart, conformes aux Actes du Procès dont je parlerai tout à l'heure. Ainsi, c'est encore une source d'où l'on peut puiser des faits propres à faire connoître la verité.

Nous en avons une troisiéme, qui est & la plus abondante, & la plus considerable, dans l'interrogatoire de la Pucelle, & dans ses réponses, dont le fameux Etienne Pasquier nous a donné le détail. Cet Auteur dit qu'il a eu quatre

quatre ans entier l'Original du Procès de la Pucelle entre ses mains, & que ce qu'il en a rapporté en a été fidélement extrait. Au reste, il faut soigneusement distinguer ce que Pasquier dit comme de lui-même, d'avec les Actes du Procès. Il étoit tellement prévenu en faveur de la Pucelle, qu'il n'a pû s'empêcher de se mettre en colere contre ceux de ses Compatriotes qui ne la croyoient pas inspirée. Il dit que par-là, ils se montroient pires qu'Anglois, & qu'ils faisoient un tort etrême à l'honneur de la France. Ainsi, à ne considerer que son opinion particuliére, on peut dire qu'il s'est justement rendu suspect à l'un des partis. Mais le Procès même est une Piéce originale exempte de tout soupçon, puisqu'on y trouve mot à mot, les propres réponses de la Pucelle aux Articles sur lesquels elle fut interrogée.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

La Chronique de Monstrelet, la Lettre du Roi d'Angleterre au Duc de Bourgogne, & le Procès de la Pucelle sont les trois témoignages qu'il faut examiner pour pouvoir porter un juste Jugement sur cette affaire. Pour ce qui regarde les faits répandus dans les Histoires de France & d'Angleterre, qui ne sont pas tirez de ces trois sources, je ne crois pas qu'on doive y faire beaucoup d'attention. Il est manifeste que les Historiens ont copié, sans un examen préalable, ceux qui avoient écrit avant eux, & que plusieurs ont pris à tâche d'embellir ce sujet, en y faisant trouver plus de merveilles qu'il n'y en a effectivement. Si l'on en veut croire quelques-uns d'entre eux, la Pucelle a fait des miracles ; elle a prédit l'avenir ; elle a connu des secrets que personne ne sçavoit que le Roi seul ; son cœur fut trouvé tout entier parmi les cendres de son bucher, & l'on vit sortir, des flammes qui brûloient son corps, une Colombe blanche, simbole de sa pureté. Selon ces Historiens, c'étoit la Pucelle qui commandoit le Convoi qui entra dans Orléans : c'étoit elle qui conduisoit les assiégez à l'attaque des Forts des Anglois. Ce fut par son seul conseil que se donnna la Bataille de Patay, & ce fut à sa valeur que les François furent redevables de leur victoire. En un mot, ils prétendent que la Pucelle a tout fait, & ils ne laissent aux Généraux du Roi Charles, que la gloire de l'avoir suivie, & d'avoir combattu sous son étendart. En tout cela, ils vont sans doute au-delà de la vérité. Le plus sûr est de s'en tenir aux trois autorirez que j'ai déja indiquées, & qu'il est nécessaire d'examiner. Je commencerai par Monstrelet, en rapportant quelques passages de sa Chroniqne, essentiels au sujet dont il s'agit : Car il seroit trop long de copier tout ce qu'il a dit, qui regarde la Pucelle.

» Or l'an dessus dit, vint vers le Roi à Chinon, où il se tenoit, une Pucelle jeune fille âgée de vingt ans ou environ (1) nommée Jéhanne, laquelle étoit vétuë & habillée en guise d'homme. Et étoit née des parties entre Lorraine & Bourgogne, d'une Ville nommée Droymi (2), assez près de Vaucouleurs. Laquelle Pucelle Jéhanne fut long-tems Chambriére en une hôtellerie, & étoit hardie à monter chevaux, & à les mener boire, & aussi à faire apertises & autres habiletez, que jeunes filles n'ont point accoûtumé de faire. Et fut mise à voye, & envoyée devers le Roi, par un certain Chevalier nommé Messire Robert de Baudricourt, Capitaine de par le Roi, de Vau-

(1) Elle avoit alors 27. ans : car dans son Interrogatoire de l'année 1431. elle déclara qu'elle étoit âgée de 29. ans, & pat conséquent, lorsqu'elle alla trouver le Roi en 1429. elle avoit 27. ans ou environ. (2) Il faut lire *Domprè*.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

» Vaucouleurs, lequel lui bailla Chevaux, & quatre ou cinq Compagnons. » Si se disoit Pucelle, inspiree de la grace divine, & qu'elle étoit envoyée de» vers icelui Roi pour le remettre dans la possession de son Royaume, dont il » étoit débouté à tort. Si étoit en assez pauvre état. Si fut environ deux mois, » en l'Hôtel du Roi dessus dit, lequel par plusieurs fois, elle admonestoit par » ses paroles, qu'il lui baillât gens & aide, & elle rebouteroit ses ennemis, & » exhausseroit sa Seigneurie. Durant lequel tems, le Roi & son Conseil, ajoû» toient point grand foi à chose qu'elle sçût dire. Et la tenoit comme une fol» le, devoyée de sa santé. Car à si grands Princes, & autres nobles hommes, » telles ou pareilles paroles sont moult douteuses & perilleuses, tant pour l'ire » de Notre Seigneur, principalement, comme pour le blasphéme (1) qu'on » pourroit avoir des parlers du monde, ... si étoient toutes ses paroles du » nom de Dieu. Parquoi grand partie de ceux qui la voyoient & oyoient » parler, avoient grand crédance & variation, qu'elle fût inspirée de Dieu, » comme elle se disoit être. Et fut par plusieurs fois examinée de notables » Clercs & autres Sçavans hommes de grande autorité, afin de sçavoir plus » à plein son intention. Mais toûjours se tenoit dans son propos, disant, que » si le Roi la vouloit croire, elle le remettroit en sa Seigneurie..... Lorsqu'elle » devint devers le Roi, y étoit le Duc d'Alençon, le Maréchal du Roi, & » plusieurs Capitaines. Car le Roi avoit tenu Conseil pour le fait du Siége » d'Orléans, & de-là, alla à Poitiers, & icelle Pucelle avec lui. Et brief en» suivant fut ordonné que le Maréchal meneroit vivres & autres besognes né» cessaires audit Orléans, à puissance. Si voulut Jéhanne la Pucelle aller avec, » & fit requête qu'on lui baillât harnois pour soi armer & habiller, lequel lui » fut baillé. Et tôt après, leva son Étendart, & alla à Blois, où l'Assemblée » se faisoit, & de-là, à Orléans avec les autres. Si étoit toûjours armée de » plein harnois. En ce même voyage se mirent plusieurs gens de guerre sous » elle. Et quand elle fut venuë à ladite Cité d'Orléans, on lui fit très-grande » Chiére, & furent moult de gens rejouïs de sa venuë.

C'est-là tout ce que Monstrelet dit de la Pucelle, jusqu'à son entrée dans Orléans. On y peut remarquer que ce n'étoit pas elle qui commandoit le Convoi, mais seulement qu'elle accompagnoit le Maréchal, avec quelques gens de guerre qui s'étoient mis sous sa conduite. Pour ce qui regarde l'attaque des Forts, de la maniere dont cet Auteur en parle d'abord, il semble que cette Pucelle commandoit dans toutes ces sorties. Mais ensuite, il dit: » " Et nonobstant qu'en ces trois assauts, là-dessus, dite Pucelle Jéhanne, la » commune renommée dit en avoir été la conductresse, neanmoins, si y » étoient tous les nobles Chevaliers & Capitaines, ou au moins la plus gran» de partie, qui durant ledit Siége, avoient été dans ladite Ville & Cité d'Or» léans, & s'y gouvernérent, chacun endroit soi, vaillamment, & comme » gens de guerre doivent faire en tel cas ». Il ne laisse pourtant pas de loüer beaucoup sa valeur en plusieurs endroits. Par exemple, en parlant de la » marche de l'armée Françoise, après la levée du Siége d'Orléans, il dit: " Et » toûjours Jehanne la Pucelle au front devant à tout son étendart. Et lors » par toutes les Marches d'environ, il n'étoit plus grand bruit ne renommée, » comme il étoit d'elle & de nul autre homme de guerre ».

(1) Médisance.

Après

Après avoir fait la deſcription de la Bataille de Patay, il ajoûte ces paroles : "Et par eſpecial, Jéhanne la Pucelle acquit en telles beſognes, ſi grande loüange & renommée, qu'il ſembloit à toutes gens, que les Ennemis du Roi n'euſſent plus puiſſance de réſiſter contre elle, & que brief par ſon moyen, le Roi dût être remis & rétabli dans tout ſon Royaume ».

Enfin, pour ne pas trop multiplier les Extraits de cet Auteur, il ſuffira de remarquer en un mot, que, quand il parle de l'inſpiration de la Pucelle, il ne dit jamais ce qu'il en penſe lui-même, mais toûjours, qu'elle ſe diſoit inſpirée. Il garde tant de ménagemens ſur ce ſujet, qu'en parlant de ce que le Duc de Bourgogne dit à la Pucelle, lorſqu'après ſa priſe, il alla la voir au lieu où elle étoit gardée, il feint de ne s'en ſouvenir pas : quoiqu'il l'eût lui-même entendu. Voici ſes paroles : "Laquelle icelui Duc alla voir au logis où elle étoit, & parla à elle paroles hautaines, dont je ne ſuis mie recors, jaçoit que j'y étoye préſent ». Il eſt aiſé de comprendre que ces paroles hautaines du Duc, étoient des reproches d'avoir ſéduit le Peuple, & des menaces ſur ce ſujet. Mais Monſtrelet aime mieux ſe taire, que de rien dire pour ou contre.

Il raconte encore que peu de jours avant que la Pucelle ſe jettât dans Compiegne, elle avoit combattu contre un Capitaine du Duc de Bourgogne, nommé *Franquet d'Arras*, & que l'ayant fait priſonnier, elle lui avoit fait trencher la tête. Mais il ne dit pas, ſi ce fut juſtement ou injuſtement, ſe contentant de rapporter le fait, ſans y ajoûter ce qu'il penſe.

Enfin, venant à la condamnation de la Pucelle, il ménage ſes expreſſions d'une telle maniére, qu'il ne fait point connoître ſon ſentiment ſur ce ſujet. Il ſe contente de tranſcrire une Lettre que le Roi d'Angleterre écrivit au Duc de Bourgogne pour l'informer de ce fait. C'eſt ici une Piéce originale, qui peut aider à découvrir la vérité, & que, par cette raiſon, il eſt bon de voir toute entiére.

Très-Chier & Très-aimé Oncle.

"La fervente dilection que nous ſçavons vous avoir, comme vrai Catholique, à Notre Mere Sainte Egliſe, & à l'exaltation de notre Foy, raiſonnablement nous exhorte & admoneſte, de vous ſignifier & écrire, ce que, à l'honneur de Notredite Mere Sainte Egliſe, fortification de notre Foy, & extirpation d'erreurs peſtilentieuſes, a été en cette notre Ville de Roüen, fait, ja naguéres, ſolennellement.

"Il eſt aſſez commune renommée ja comme par tout divulguée, comment cette femme qui ſe faiſoit nommer Jeanne la Pucelle, erronnée s'étoit, deux ans & plus contre la Loy Divine, & l'état de ſon ſexe feminin, vétuë en habit d'homme, choſe à Dieu abominable, & en tel état tranſportée vers notre ennemi capital & le vôtre, auxquels, & à ceux de ſon parti, Gens d'Egliſe, Nobles, & Populaires, donna ſouvent à entendre, qu'elle étoit envoyée de par Dieu, en ſoi préſomptueuſement vantant qu'elle avoit communication perſonnelle & viſible avec Saint Michel, & grande multitude d'Anges, & de Saints de Paradis, comme Sainte Catherine, & Sainte Marguerite. Par lequel faux-donné à entendre, & l'eſpérance qu'elle promettoit de victoires futures,

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

„ futures, divertit plusieurs cœurs d'hommes & de femmes, de la verité, & les convertit à fables & à mensonges. Se vétit aussi d'armes appliquées pour Chevaliers & Ecuyers, & leva l'étendart. Et en trop grand courage & présomption, demanda à porter les très-excellentes armes de France, qu'en partie obtint, & les porta en plusieurs courses & assauts, & aussi ses Fréres comme on dit: C'est à sçavoir un Ecu à deux fleurs de lys d'or, à champ d'azur, & une épée la pointe en haut, feruë en une Couronne. En cet état, fut mise aux Champs, & conduit gens d'armes & de trait, en Exercites & grands Compagnies, pour faire & exercer cruautez inhumaines, en épendant le sang humain, en faisant séditions & commotions de Peuple, le conduisant à parjuremens, rébellions, superstitions, & fausses créances, en perturbant toute vraye Paix, & renouvellant guerres mortelles, en se souffrant honorer & révérer de plusieurs, comme femme sainte. Et autrement, damnablement ouvrant en divers cas, longs à exprimer, qui toutesfois, ont été en plusieurs lieux, assez connus, dont presque toute la Chrétienté a été du tout scandalisée. Mais la divine Providence ayant pitié de son Peuple loyal, & n'ayant voulu le laisser longuement en péril, ni souffrir demeurer en vaines périlleuses & nouvelles crédulitez, où ja legiérement se mettoit, a voulu permettre par sa grande miséricorde & clémence, que ladite femme a été prise en votre Ost, & Siége que teniez de par nous devant Compiégne, & mise par votre bon moyen, en notre obéïssance & domination. Et parce que dès lors fumes requis par l'Evêque du Diocése, auquel elle avoit été prise, qu'icelle Jeanne notée & diffamée de crimes de Léze-Majesté Divine, lui fissions délivrer comme à son Juge ordinaire Ecclésiastique. Nous tant pour la revérence de notre Mere Sainte Eglise, de laquelle voulons les Ordonnances préferer à nos propres faits & volontez, comme raison est, comme aussi pour l'honneur & exaltation de notre Sainte Foy, lui fimes bailler ladite Jeanne pour lui faire son procès, sans vouloir être prise par nos gens de notre Justice Séculiére, aucune vengeance ou punition, ainsi que faire nous étoit raisonnablement licite, attendu les grands dommages & inconveniens, les horribles homicides & détestables cruautez, & autres crimes innumérables qu'elle avoit commis à l'encontre de notre Seigneurie & loyal Peuple obéïssant. Lequel Evêque a joint avec lui le Vicaire de l'Inquisiteur des erreurs & hérésies, & appellez avec eux grand & notable nombre de solennels Maîtres & Docteurs en Théologie & Droit Canon, commença par grande solennité & dûë gravité, le procès d'icelle Jeanne. Et après ce que lui & ledit Inquisiteur, Juges en cette partie, eurent par plusieurs & diverses journées, interrogé ladite Jeanne, firent les Confessions & Assertions d'icelle meurement examiner par lesdits Maîtres & Docteurs, & généralement par toutes les Facultez de notre très-chere & très-aimée Fille, l'Université de Paris, devers laquelle lesdites Confessions & Assertions ont été envoyées. Par l'opinion & déliberation desquels, trouvérent lesdits Juges icelle Jeanne *superstitieuse, Devineresse de Diables, Blasphemeresse en Dieu & en ses Saints, & Saintes; Schismatique, & errant par moult de fors en la Foy de Jesus-Christ.* Et pour la reduire & ramener à la union & commune de notredite Mere Sainte Eglise, la purger de ses horribles & pernicieux crimes & pechez, & guérir & préserver son ame de perpétuelle damnation, fut souvent & par bien

bien long-tems, très-charitablement & doucement admonestée, à ce que toutes les erreurs fussent par elle rejettées & mises arriere: voulsit aussi humblement retourner à la voye & droit sentier de vérité, ou autrement se mettroit en grand peril d'Ame & de Corps.

» Mais le très-pernicieux & divise esprit d'orgueil & de outrageuse présomption qui toûjours s'efforce de vouloir empêcher la unité & sureté des Chrétiens, occupa & détint tellement en ses liens, le courage d'icelle Jeanne, que pour quelconque sainte doctrine ou conseil, ne autre douce exhortation, que on lui eût administrée, son cœur endurci & obstiné ne voulut s'humilier ne amolir. Mais se vantoit, que toutes les choses qu'elle avoit faites, les avoit faites, du commandement de Dieu, & des dites Saintes Vierges, qui visiblement s'étoient à elle apparuës. Et qui pis est, ne vouloit reconnoître en terre, fors Dieu seulement & les Saints de Paradis, en refusant & déboutant le Jugement de nôtre Saint Pere le pape, & du Concile Général, & Eglise Universelle militante. Et voyant ses Juges Eccelesiastiques, ses dits courage & propos, par tant & si long espace de tems endurcis & obstinez, la firent mener en l'Eglise, devant le Clergé & le Peuple illec assemblé en grande multitude, en la présence desquels furent prêchez, exposez, & déclaré solennellemet & publiquement par un notable Maître en Théologie, à l'exhaltation de notre Foi, extirpation des erreurs, édification & amendement du Peuple Chrétien. Et derechef, fut charitablement admonestée de retourner à l'union de Sainte Eglise, & de corriger ses fautes & erreurs en quoi elle étoit obstinée: Et ce considéré, les Juges dessus dits procedérent à prononcer la Sentence contre elle, en tel cas, de droit introduite & ordonnée. Mais avant que la Sentence fut parfaite elle commença, par semblant, à muer son courage, disant qu'elle vouloit retourner à Sainte Eglise, ce que volontiers & joyeusement ouïrent les Juges & le Clergé dessus dits, qui à cela reçurent benignement, espérant par ce moyen, son Ame & son Corps être rachettez de perdition & tourment. Adoncques se soumit à l'Ordonnance de Sainte Eglise, & ses erreurs & détestables crimes objura de sa bouche, & revoqua publiquement, signant de sa propre main la cédule de son objuration. Et par ainsi notre piteuse Mere Sainte Eglise, soi éjouïssant sur la Pécheresse faisant pénitence, veuillant la brebis retrouver & recouvrer qui s'étoit égarée & fourvoyée & ramener avec les autres, icelle Jeanne, pour faire pénitence, condamna en Chartre. Mais gueres ne fut illecques, que le feu de son orgueil, qui sembloit éteint, se rembrasa en flames pestilentieuses, par les soufflemens de l'ennemi. Et tantôt la dite Jeanne malheurée renchut es erreurs & enrageries que paravant avoit proférées, & depuis revoquées & objurées comme dit est ».

» Pour lesquelles causes, selon que les Jugemens & Instructions de l'Eglise l'ordonnent, afin que d'ores en avant elle ne contaminât les autres Membres de Jesus-Christ, elle fut derechef prêchée publiquement. Et comme elle fut renchuë es crimes & fautes villaines par elle accoutumées, fut délaissée à la Justice seculiére, qui la condamna à être brulée. Et voyant son finement approcher, elle connut plainement & confessa que les Esprits qu'elle disoit être apparens à elle souvente fois, étoient mauvais & mensongers, & que les promesses que iceux Esprits lui avoient plusieurs fois faites de la délivrer étoient fausses. Et ainsi se confessa par les dits Esprits avoir été deçuë & démoquée, si fut

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

» menée par ladite Justice, liée, au vieil Marché dedans Rouën, & là publiquement arse, à la vue de tout le Peuple ».

Avant que de venir au Procès de la Pucelle, il ne sera pas inutile de voir une Lettre, qu'on dit qu'elle écrivit au Roi d'Angleterre & à ses Généraux, avant que le Siége d'Orléans fut levé. La voici, telle qu'elle est donnée par Jean de Serres Historien François.

» Roi d'Angleterre, faites raison au Roi du Ciel de son Sang Royal. Rendez à la Pucelle les clefs de toutes le bonnes Villes que vous avez enforcées. » Elle est venuë de par Dieu pour reclamer le Sang Royal, est toute prête de » faire Paix, si vous voulez faire raison, par ainsi que vous mettiez jus, & payez » ce que vous avez tollu Roi d'Angleterre, si ainsi ne le faites, je suis Chef de » Guerre. En quelque part que j'atteindray vos gens en France, je les feray issir, » veuillent ils ou non. S'ils veulent obéïr, à merci je les prendray. La Pucelle » vient de par le Roi du Ciel, vous bouter, hors de France. Que si ne voulez » obéïr, elle fera si gros *Habay*, que depuis mille ans en France n'en fut un si » grand. Et croyez fermement que le Roi du Ciel envoyera plus de force à el» le, & à ses bonnes gend'armes, que vous n'en sçauriez avoir. Allez vous en » en votre Païs de par Dieu. Ne prenez mie votre opinion: car vous ne tien» drez mie France du Roi du Ciel Fils de Sainte Marie. Mais la tiendra Char» les Roi & vrai Heritier, à qui Dieu l'a donnée, qui entréra à Paris en belle » Compagnie. Vous, Guillaume Poullet, Comte de Suffolck, Jean Sire de » Talbot, Thomas Sire d'Escalles, Lieutenans du Duc de Bethfort, & vous » Duc de Bethfort, vous disant Régent au Royaume de France, épargnez le » sang innocent. Laissez Orléans en liberté. Si ne faites raison à qui vous tenez » tort, les François feront le plus beau fait qui oncque fut en la Chrétienté. En» les nouvelles de Dieu & de la Pucelle ».

Cette lettre écrite d'un stile de Prophétesse, par une Fille qui se dit envoyée de Dieu, & qui paroit si assurée de l'avenir, devroit ne contenir rien qui ne se soit trouvé dans la suite exactement vrai. Cependant on y voit des prédictions qui n'ont pas été accomplies. Par exemple, il n'est pas vrai qu'elle ait fait sortir un seul Anglois de France. Elle assure encore, qu'elle fera un si grand fracas que, depuis mille ans, on n'en a pas vû de si grand en France. Cela ne peut avoir du rapport qu'à la levée du Siége d'Orléans, & à la Bataille de Patay. Mais la premiére de ces actions n'a rien en elle-même, qui tienne du prodige. Qu'une Garnison fasse une sortie & chasse les Assiégeans de leurs postes, c'est une chose trop commune pout pouvoir être regardée comme un miracle. Quant à la Bataille de Patay, quand même la Pucelle auroit commandé l'armée Françoise, ce qui n'est pas, peut-on dire, que ce soit une action digne d'être exprimée dans les termes dont elle se sert? Les Anglois n'avoient que six mille hommes, & ils en perdirent deux mille cinq cens. Cette défaite n'a guéres de proportion, à celles des François à Crecy, à Poitiers, à Azincour, dont la premiére n'étoit éloignée du tems de la Pucelle que d'environ cent ans, & la derniére de treize ou quatorze seulement.

Remarquons encore que, dans cette Lettre, la Pucelle parle comme si elle étoit actuellement à la tête des armées de France, puisqu'elle somme le Roi d'Angleterre de lui remettre les Clefs de toutes les Villes qu'il posséde. Cependant la Lettre ne peut avoir été écrite, que dans le tems qu'elle étoit en marche

marche avec le Convoi destiné pour Orléans ; convoi, où, selon Monstrelet, elle obtint la permission de se trouver, par une espéce de grace, bien loin qu'on lui en confiât le commandement. Je ne dis rien sur ce qu'elle parle au Roi d'Angleterre, comme s'il eût été alors homme fait, quoi qu'il n'eût qu'environ neuf ans, puisqu'elle l'exhorte à ne suivre pas son opinion, ni sur ce qu'elle l'exhorte à sortir de France, quoiqu'il fût alors en Angleterre, on peut laisser passer cela comme étant d'un stile prophétique, & le prendre comme des figures de langage. Mais du moins devoit-elle sçavoir les noms de ceux à qui elle écrivoit & n'appeller pas *Poullet* le Comte de Suffolck, dont le nom étoit *de la Pole*. Cette méprise, par rapport à des noms étrangers, peut être aisément excusée dans des personnes du Commun; mais je ne sçai si elle peut être tolerée dans une Fille qui prétendoit parler au nom & en l'autorité de Dieu. Ces raisons & plusieurs autres qu'il seroit trop long d'expliquer, me portent à croire que cette Lettre a été composée après l'événement, par quelqu'un qui sçavoit que la Pucelle avoit effectivement écrit au Roi d'Angleterre, ou au Duc de Betford, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Venons présentement au Procès de la Pucelle, selon qu'il se trouve dans les Recherches de Pasquier. Je dis au Procès & non pas au sentiment de cet Auteur, qui a vécu trop long-tems après la Pucelle, pour que son témoignage puisse être d'un fort grand poids. Il suffit de dire à cet égard, qu'il en parle par tout avec de grands éloges, & qu'il a crû qu'elle étoit véritablement inspirée, & envoyée de Dieu pour le salut de la France. Voici son Interrogatoire, & ses Réponses, que j'abregerai autant qu'il sera possible, sans en obscurcir le sens.

Premiérement, étant sommée de dire la vérité, elle répondit, qu'elle diroit ce qui regardoit son pere & sa mere : mais qu'elle ne diroit point ses révélations, dont elle avoit instruit le Roi Charles, & que dans huit jours elle sçauroit, si elle devoit en parler ou non.

Sur la seconde demande qui lui fut faite touchant son nom & sa famille, elle répondit qu'elle étoit du Village de *Domprê* : qu'en son Païs on l'appelloit *Jeannette*, & en France *Jeanne d'Arc* : que son pere s'appelloit Jacques d'Arc, & sa mere Isabelle, &c.

Qu'elle avoit alors vingt-neuf ans ou environ.

Qu'elle étoit Lingére & Filandiére de son métier, & non pas Bergére.

Qu'elle alloit tous les ans à confesse.

Qu'elle entendoit souvent une voix du Ciel, & qu'en l'endroit où elle entendoit cette voix, elle voyoit aussi une clarté, & qu'elle estimoit que c'étoit un Ange. Que cette voix l'avoit souvent avertie d'aller en France, & qu'elle feroit lever le Siége d'Orléans. Qu'elle allât trouver Robert de Baudricourt Capitaine de Vaucouleurs, qui lui donneroit une escorte pour la conduire, ce qu'elle avoit fait.

Elle ajoûta, qu'elle sçavoit bien que Dieu aimoit le Duc d'Orléans, & qu'elle avoit eu plus de revelations au sujet de ce Prince, que d'aucun homme vivant, excepté le Roi.

Item, elle reconnut qu'elle avoit fait une escarmouche devant Paris, en un jour de Fête, & sur ce qu'on lui demanda si cela étoit bien fait, elle répondit, *Passé outre.*

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Interrogée quand elle avoit oüi la voix, elle répondit hier, trois fois, sa premiére au matin, la seconde sur la vêpre, & la troisiéme lorsque la cloche sonnoit pour l'*Ave Maria* du soir.

Interrogée si elle avoit vû des Fées, elle répondit que non : mais qu'une de ses Marraines se vantoit d'en avoir vû vers l'arbre des Fées, joignant le Village de Dompré.

Interrogée qui étoient ceux ou celles qui parloient à elle, elle répondit que c'étoit Sainte Catherine, & Sainte Marguerite, qu'elle les avoit souvent vûës & touchées, depuis qu'elle étoit en prison, baisé la terre par où elles avoient passé. De plus, qu'elle prenoit conseil d'elles, dans ses réponses.

Elle dit encore qu'elle avoit pris l'habit d'homme par exprès commandement de Dieu, & qu'elle fut blessée au cou devant Orléans.

Item, qu'avant qu'il fût sept ans, les Anglois laisseroient un plus grand gage que celui qu'ils avoient laissé devant Orléans, & qu'ils perdroient tous ce qu'ils avoient en France.

Qu'ils feroient en France une perte bien plus grande que celle qu'ils avoient déja faite, & que cela arriveroit par une grande victoire que les François remporteroient sur eux.

Interrogée, si elle portoit des armoiries, elle répondit que non, mais seulement son étendart. Qu'il étoit vrai que le Roi avoit donné des armoiries à ses freres, sçavoir, un Ecu en Champ d'Azur, auquel il y avoit deux fleurs de lys d'or, & une Couronne au milieu.

Elle ajoûta que son pere avoit songé qu'elle iroit avec les Soldats, & qu'à cause de cela il la tenoit de court, & disoit qu'il aimeroit mieux qu'elle fût noyée.

Ensuite, on lui imputa, qu'étant prisonniére à Beaurevoir, elle s'étoit jettée de la Tour en bas pour se tuer. Elle avoüa le fait, mais elle dit que son dessein étoit, non pas pas de se tuer, mais de se sauver.

Pendant qu'on travailloit à son Procès, elle demanda la permission d'oüir la Messe & de communier à Pâques. Cela lui fut accordé, à condition qu'elle reprendroit l'habit de femme ; mais elle aima mieux s'en passer que de communier à ce prix.

On l'accusa d'avoir souffert qu'on l'adorât. Mais elle répondit, que, si quelques-uns avoient baisé ses mains ou ses habits, ce n'avoit pas été de son consentement.

Après ces réponses, on en trouve plusieurs autres qui donnent lieu de croire, qu'elles dépendoient d'autant d'Interrogations que Pasquier a jugé à propos de supprimer. Les voici tout d'une suite.

Qu'elle avoit parlé à Sainte Catherine & à Sainte Marguerite à l'arbre des Fées, & non pas aux Fées, comme on l'en avoit accusée. Qu'à l'âge de treize ans, elle avoit commencé à parler à ces Saintes.

Qu'étant âgée de vingt ans, elle se mit en service à Neufchâtel en Lorraine, chez une Hôteliére nommée *La Rousse*, que là, elle menoit paître les Bêtes, & abbreuver les Chevaux, & qu'ainsi elle avoit appris à se tenir à cheval.

Que pendant ce tems-là, elle eut un Procès pour un mariage, devant l'Official de Thoul, & qu'elle le gagna.

Qu'après avoir servi cinq ans, elle retourna chez son pere, & que, malgré lui,

lui, elle alla trouver Baudricourt qui ne tint aucun compte d'elle, pendant les deux premieres fois, mais qu'à la troisiéme, il lui donna une escorte de vingt Chevaliers, un Ecuyer, & quatre Valets, pour la conduire à Chinon où le Roi étoit.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Les Juges l'ayant fortement sollicitée à reprendre l'habit de femme, elle répondit, qu'elle ne souhaitoit d'avoir de cet habit, qu'une chemise après sa mort.

Sur cette réponse, on lui déclara qu'elle ne seroit reçûë à la Communion qu'avec un habit de femme; mais elle ne voulut point accepter cette condition. Néanmoins, elle consentit enfin à prendre un habit de femme pour entendre la Messe, à condition qu'après cela elle reprendroit l'habit d'homme. Et comme on ne voulut point lui accorder cette faveur, sous cette condition, elle déclara qu'elle aimeroit mieux mourir, que de porter un habit de femme contre les ordres exprès de Dieu.

Elle dit encore, qu'elle avoit promis au Roi de faire lever le Siége d'Orléans, & de le faire sacrer.

On lui reprocha qu'elle s'étoit toûjours opposée à la Paix, ce qu'elle avoüa, disant que la Paix ne se pouvoit faire, sans que les Anglois vuidassent la France.

Le Promoteur l'ayant accusée d'avoir fait cacher une épée dans l'Eglise de Sainte Catherine de Fierbois, & d'avoir envoyé querir cette épée, après qu'elle eut parlé au Roi, elle nia d'avoir usé d'aucune supercherie. Elle avoüa pourtant qu'elle avoit entendu trois Messes dans cette Eglise.

Sur l'accusation d'avoir dit qu'elle étoit envoyée de Dieu pour faire la Guerre; ce qui étoit entiérement contraire à la volonté de Dieu, elle répondit que par la Lettre qu'elle avoit écrite au Roi d'Angleterre & aux Princes de son Sang, elle leur avoit premiérement offert la Paix. Pasquier dit, que cette Lettre est transcrite au Procès. Mais comme il n'a pas jugé à propos de la transcrire lui-même, on ne peut pas assûrer que ce soit la même que De Serres a insérée dans son Histoire.

Sur l'accusation d'avoir fait mourir *Franquet d'Arras* son prisonnier, elle répondit, que c'étoit un voleur, reconnu pour tel, & qu'il avoit été condamné par Sentence du Bailly de Senlis.

Sur celle d'avoir plusieurs fois communié en habit d'homme, d'avoir fléchi le genou devant les voix qui lui parloient, elle avoüa tout.

Le Promoteur l'accusa encore, d'avoir séduit beaucoup de gens, tellement que plusieurs la vénéroient comme une Sainte, faisoient dire des Collectes dans l'Eglise, à son honneur, soutenoient qu'après la Sainte Vierge, il n'y avoit pas de plus grandes Saintes qu'elle, & portoient sur eux son image, en plomb, ou en autre métal. A cette accusation, elle répondit, qu'elle s'en rapportoit à Dieu.

Sur l'accusation d'avoir usurpé la domination sur les hommes, en se faisant Chef de Guerre, elle répondit qu'elle l'avoit fait pour battre les Anglois. Elle ajoûta, que son Etendart étoit de toile ou de boucassin, bordé de Velours avec un champ semé de fleurs de lys, & au milieu l'image de Dieu tenant un Monde côtoyé de deux Anges vétus de blanc, & au-dessous *Jesus-Maria*.

 Cela

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Cela donna lieu aux Juges de lui reprocher, qu'elle avoit à tort, attribué à Dieu de telles vanitez, contre la révérence qui lui est dûë, & on lui demanda si elle mettoit sa confiance dans cet Etendart, à quoi elle répondit, qu'elle ne mettoit sa confiance qu'en celuï dont il portoit l'image.

Ensuite, on lui demanda, pourquoi elle tenoit seule son Etendart au Sacre du Roi Charles; elle répondit qu'il étoit raisonnable, que celui qui avoit été dans la peine, fut aussi dans l'honneur.

On lui dit encore, qu'ayant été blessée devant Paris, elle avoit fait appendre son harnois de Guerre, dans l'Eglise de Saint Denys, par ostentation. Elle répondit qu'elle l'avoit fait par un motif de piété, selon la coûtume de ceux qui sont blessez à la Guerre.

Enfin on lui demanda, si elle vouloit se soumettre au Jugement de l'Eglise Militante. Elle répondit, qu'elle le vouloit bien, pourvû que l'Eglise ne lui ordonnât rien d'impossible, Qu'elle ne pouvoit, en aucune maniére, révoquer ce qu'elle avoit dit de ses visions & révélations, & que si l'Eglise disoit que c'étoient des illusions, en ce cas, elle ne voudroit point s'en rapporter au Jugement des hommes, mais à Dieu seul.

L'Interrogatoire étant fini, les Juges firent un Sommaire de ses Confessions contenant :

I. Qu'étant âgée de treize ans, elle avoit vû Saint Michel, Sainte Catherine, Sainte Marguerite, & une grande troupe d'Anges.

II. Que ces Saintes lui avoient conseillé d'aller trouver le Roi Charles & de porter un habit d'homme.

III. Qu'elle avoit mieux aimé se priver d'entendre la Messe & de communier, que de prendre un habit de femme.

IV. Qu'elle avoit refusé de se soumettre au Jugement de l'Eglise Militante.

V. Qu'elle s'étoit vantée de sçavoir des événemens futurs, purement contingens.

VI. Qu'elle avoit connu à la voix des Saintes qu'elle n'avoit jamais vûës ni oüies auparavant.

VII. Qu'elle avoit reçu un ordre exprès de la part de Dieu de porter un habit d'homme.

VIII. Qu'elle s'étoit précipitée d'une tour en bas, aimant mieux mourir que de demeurer entre les mains de ses ennemis.

IX. Qu'elle avoit, non seulement vû & oüi, mais encore, touché corporellement, Sainte Catherine & Sainte Marguerite, & baisé la terre sur laquelle elles avoient marché.

Le Promoteur ayant pris ses conclusions sur ces Articles, il fut dit, par les Juges, que tout ce que Jeanne d'Arc avoit fait, n'étoit que tromperie & invention du Diable, pour séduire le pauvre peuple : Qu'elle étoit coupable d'impiété envers son Pere & sa Mere, & d'idolatrie, contre l'honneur de la Sainte Eglise; particuliérement pour avoir mieux aimé se priver du Corps du Seigneur, que de quitter l'habit d'homme. A ce Jugement assistérent les Evêques de Coutance & de Lisieux, le Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Roüen, seize Docteurs, six Licenciez, ou Bacheliers en Théologie, & onze Avocats de Roüen,

Cette

Cette Sentence ayant été envoyée à l'Université de Paris, y fut confirmée par les Facultez de Théologie & des Decrets, & la Pucelle déclarée Hérétique & Schismatique. Ensuite l'Université écrivit au Roi & à l'Evêque de Bayeux, pour requérir qu'on fît mourir cette fille. On ne voit point dans ce que Pasquier rapporte, à quelle peine elle avoit été condamnée par cette premiére Sentence. Tout ce qu'on en peut dire est, qu'au moins elle avoit été excommuniée. Quoiqu'il en soit, Jeanne ayant été conduite dans l'Eglise, & placée sur un échafaut, y fut publiquement prêchée comme on parloit en ce tems-là. Tout cet appareil lui ayant inspiré beaucoup de crainte, elle dit tout haut, qu'elle vouloit bien se soumettre au Jugement de Dieu & du Pape. Mais voyant que ce qu'elle venoit de dire n'étoit pas suffisant pour faire revoquer la Sentence, & qu'on alloit procéder à la publication, elle protesta, qu'elle vouloit bien s'en tenir à ce que l'Eglise ordonneroit : Que puisque tant de gens sages & habiles soutenoient que ses apparitions ne venoient pas de Dieu, elle vouloit bien aussi le croire, ce qu'elle repeta plusieurs fois. Ensuite elle fit une abjuration publique, qui fut insérée dans le Procès, mais dont Pasquier n'a pas jugé à propos de donner le contenu.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Sur cette abjuration, intervint une autre Sentence qui délioit Jeanne du lien de l'Excommunication, & la condamnoit à une prison perpétuelle, pour y faire penitence. Après cela elle reprit un habit de femme. Cependant, comme elle avoit toujours paru très-obstinée à l'égard de l'habit d'homme, qu'elle portoit, disoit-elle, par ordre exprès de Dieu, on jugea qu'il étoit à propos d'éprouver si son abjuration étoit sincére, en laissant ce même habit auprès d'elle dans sa prison. Ce moyen ne réüssit que trop bien pour son malheur, puisqu'elle ne fut pas plûtôt seule, qu'elle reprit ce même habit. Le lendemain, ayant été trouvée dans cet état, on lui en demanda la raison, à quoi elle répondit qu'elle avoit repris son premier habit, par un ordre exprès de Sainte Catherine & de Sainte Marguerite, & qu'elle aimoit mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes. Sur cette réponse, elle fut déférée à la Cour Ecclésiastique, qui la déclara Hérétique relapse, & la livra au bras séculier. Pasquier ne parle point de cet aveu qu'elle fit, selon la Lettre du Roi d'Angleterre, qu'elle avoit été séduite par des Esprits abuseurs qui lui avoient promis de la délivrer. En effet cet aveu est trop directement contraire aux conséquences que cet Auteur veut tirer des Actes de ce Procès; sçavoir, que Jeanne étoit inspirée de Dieu. Il se contente de dire, qu'elle fut condamnée à être brûlée par une Sentence du 31. de Mai 1431. Mais comme tous les autres faits rapportez dans la Lettre du Roi se trouvent exactement conformes aux Actes du Procès, je ne vois pas par quelle raison, le silence de Pasquier pourroit faire douter de celui-ci.

Il y auroit une infinité de réflexions à faire, sur l'Interrogatoire, sur les Réponses, & sur la conduite de la Pucelle. Mais, pour ne pas abuser de la patience du Lecteur, je me contenterai d'y faire seulement quelques remarques.

Premiérement il est certain que, dans tout ce que Pasquier a rapporté de ce Procès, il n'a eu en vüë que de prouver que la Pucelle étoit inspirée. Ainsi dans la prévention où il étoit à cet égard, il n'a pas fait difficulté de tronquer en divers endroits, les Interrogations & les Réponses. Cela paroît manifestement

tement en ce que plusieurs des Réponses n'ont aucune liaison avec les Demandes, ni entre elles-mêmes. Par exemple, ce qu'elle dit dans sa réponse à la seconde interrogation, touchant le Duc d'Orléans, présuppose nécessairement quelqu'autre Question, que Pasquier a jugé à propos d'omettre.

2. Il paroit qu'il a omis quelques-unes des Réponses : Par exemple il est dit dans le Résultat des Confessions de la Pucelle, qu'elle s'étoit vantée d'avoir vû Saint Michel, & néanmoins, il n'en est point fait mention dans l'Interrogatoire.

3. Pasquier n'a pas voulu transcrire la Lettre que la Pucelle écrivit au Roi d'Angleterre, ni son abjuration : Piéces qui ne sont pourtant pas moins importantes que tout ce qu'il en a rapporté sur ce sujet. Encore moins a-t'il voulu parler de l'aveu qu'elle fit avant que de mourir, qu'elle avoit été séduite ou abusée. Toutes ces omissions donnent lieu de présumer, que cet Auteur ne cherchoit pas tant dans le Procès de la Pucelle, ce qui pouvoit servir à lui faire trouver la verité, que ce dont il a crû pouvoir s'aider pour prouver son sentiment. En effet, il employe beaucoup de paroles à tirer des Réponses de cette Fille, des conséquences favorables à son opinion, & à faire voir qu'elle a prédit ce qui est effectivement arrivé, & qu'elle n'a rien dit qui ne fût exactement vrai. Il s'attache sur tout à prouver, par des raisons assez foibles, que Dieu a beaucoup aimé le Duc d'Orléans, ainsi que la Pucelle l'avoit assuré. Entre autres argumens il se sert de celui-ci : Que Dieu avoit donné à ce Prince deux Fils, qui ont été tous deux fort illustres, l'un, légitime, sçavoir Loüis, qui fut ensuite Roi de France, sous le nom de Loüis XII, l'autre naturel, sçavoir ce grand Capitaine, connu d'abord sous le nom de Bâtard d'Orléans, & ensuite sous celui de Comte de Dunois & de Longueville. Mais tout le monde sçait que celui-ci étoit Frére Naturel & non pas Fils du Duc d'Orléans de qui la Pucelle avoit parlé. Il est étonnant qu'un homme aussi versé que Pasquier dans l'Histoire de France, soit tombé dans une faute si grossiére.

Après avoir rapporté au sujet de la Pucelle des faits dont on ne peut disconvenir, puisqu'ils sont appuyez sur des témoignages incontestables, il ne reste plus qu'à examiner les trois sentimens qu'il y a sur cette matiére & à se déterminer pour l'un des trois.

La plûpart des Auteurs François soûtiennent, que la Pucelle étoit véritablement inspirée, & envoyée de Dieu, & ils se fondent sur quatre raisons principales. La premiére, est la possibilité que Dieu fasse de tels miracles. Mais on peut leur accorder ce point, sans que de la possibilité ils en puissent rien inférer pour le fait.

La seconde, est le propre témoignage de la Pucelle, appuyé sur les apparitions des Saints & des Anges qu'elle a euës. Mais c'est-là précisément ce qui est en question, & qui, par conséquent, ne sçauroit servir de preuve.

Leur troisiéme raison, est tirée de ce qu'elle reconnut le Roi Charles, déguisé parmi ses Courtisans. Celle-ci ne mérite pas qu'on s'y arrête. En supposant, comme c'est l'opinion de plusieurs, que cette Fille avoit été induite à joüer ce personnage, il est aisé de comprendre, qu'elle pouvoit avoir été assez bien instruite pour connoître le Roi, quoiqu'elle ne l'eût jamais vû auparavant.

La

La quatriéme, est fondée sur ce qu'elle a prédit la levée du Siége d'Orléans & le Sacre du Roi, dans un tems où ces événemens n'avoient pas la moindre ombre d'apparence, & que ce qu'elle a prédit est arrivé. Cette raison, jointe à la valeur extraordinaire que cette Fille fit paroître dans toutes les occasions, est, sans doute, la plus forte qu'on puisse alléguer pour ce sentiment. Cependant les difficultez qui se peuvent former contre cette preuve sont si considérables, qu'elles en diminuent beaucoup la force, si elles ne la détruisent pas entiérement.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Premiérement, on peut objecter que c'est elle-même qui a dit dans son Interrogatoire, & après l'événement, qu'elle avoit prédit au Roi la levée du Siége d'Orléans, & son Sacre. On a vû ci-devant que Monstrelet ne la fait pas parler avec cette précision. Il se contente de lui faire dire au Roi en termes généraux, *qu'elle exhausseroit sa Seigneurie, & qu'elle rabouteroit ses Ennemis hors du Royaume*, ce qu'elle n'a pourtant pas fait, puisque les Anglois n'ont été chassez de France, que plus de vingt ans après sa mort.

De plus, la Pucelle dit dans son Interrogatoire, que ces deux faits lui avoient été révélez par *Sainte Catherine* & par *Sainte Marguerite*. Je ne prétends point entrer ici dans toutes les difficultez qu'on peut faire sur cette matiére. Je veux bien supposer que Dieu révéle quelquefois aux Saints glorifiez ce qui doit arriver sur la terre: qu'il leur ordonne de prendre une forme humaine, pour en informer certaines personnes; & que Catherine & Marguerite étoient du nombre de ces Saints glorifiez, quoiqu'il n'y ait personne qui puisse le dire avec certitude. Mais on ne peut du moins disconvenir, que ce n'est que bien rarement que Dieu employe de pareils moyens, & que, quand il les employe, c'est toûjours, ou en vûë de sa propre gloire, ou pour l'avantage de son Eglise, ou en faveur de certaines personnes extrêmement distinguées par leur sainteté. Or, dans la guerre qui se faisoit alors en France, il ne s'agissoit directement, ni de la gloire de Dieu, ni de la Religion, ni de l'Eglise; & Charles VII. en faveur de qui, selon la supposition, Dieu a fait de si grandes choses, n'étoit rien moins que distingué par la sainteté de sa vie. Il n'étoit question entre les deux Rois & les deux Partis, que d'intérêts temporels. Ils professoient tous une même Religion, & ne pouvoient se reprocher reciproquement, ni Schisme, ni Hérésie. On ne voit donc pas en quoi il pouvoit être de la gloire de Dieu, ni quel avantage il pouvoit revenir à la Religion, ou à l'Eglise, que le Royaume de France fût gouverné par un Prince de la Maison de Valois, plûtôt que par un Roi d'Angleterre, descendu par les Femmes de la Maison Royale de France. On dira, tant qu'on voudra, que l'Usurpation des Anglois étoit si atroce & si manifeste, que l'honneur de Dieu étoit intéressé à faire voir en eux un exemple de sa justice. C'est supposer une chose en question. On n'a qu'à lire ce qui a été dit sur ce sujet dans le Régne d'Edoüard III, pour se convaincre que cette supposition n'est pas aussi évidente qu'on le prétend, & qu'elle est sujette à de grandes difficultez. Mais quand même elle seroit incontestable, & que les Anglois auroient été de véritables Usurpateurs, peut-on assûrer qu'il y va de l'honneur de Dieu, de punir exemplairement & par des moyens surnaturels, les injustes atroces qui se commettent dans le Monde? Combien d'Usurpations de Provinces & de Royaumes, ne trou-

ve-t'on pas dans les Histoires, sans qu'il soit intervenu aucun miracle pour la punition des Usurpateurs? Enfin, on ne voit pas que Charles VII. ni ses Successeurs ayent rendu à la Religion aucun service qui puisse faire présumer que Dieu l'avoit en vûë, dans ce qu'il a fait par le moyen de la Pucelle. De plus, les François de ce tems-là n'étoient pas meilleurs Chrétiens, ni plus honnêtes gens que les Anglois. Pour ce qui regarde la personne du Roi Charles VII, en faveur de qui on prétend que Dieu a miraculeusement suscité la Pucelle, personne n'ignore que la vie de ce Prince étoit des plus irréguliéres. Sans parler de l'assassinat du Duc de Bourgogne, commis par ses ordres & en sa présence, contre la foi d'un Traité confirmé par un Serment; n'est-il pas certain que, dans le tems même que Jeanne alla le trouver à Chinon, il vivoit dans un adultére public avec son *Agnès Sorel*, aux yeux de toute sa Cour? Sont-ce des Princes de ce caractére, que Dieu honore ordinairement, par des faveurs distinguées? Si l'on ajoûte à toutes ces raisons, l'aveu que la Pucelle fit avant sa mort, qu'elle avoit été trompée, on aura lieu de se convaincre qu'elle n'étoit pas véritablement inspirée. Mais je n'insiste point sur cet aveu, parce que c'est un fait qui peut être contesté, comme n'étant appuyé que sur le témoignage des Parties même de la Pucelle.

Je viens présentement au sentiment des Anglois, qui soûtiennent opiniâtrement que Jeanne d'Arc étoit sorciere, & qu'elle n'agissoit que par les instigations du Diable. Je ne dirai qu'un mot sur ce sentiment. C'est qu'on peut former les mêmes difficultez contre celui-ci que contre le précédent, puisqu'il n'est pas moins malaisé de comprendre, pourquoi en cette occasion Dieu auroit donné un tel pouvoir au Démon. Ainsi tout ce qui a été dit au sujet de l'inspiration divine, peut être appliqué au sortilége & retorqué contre les Anglois.

Mais il y a une troisiéme opinion, qui n'est pas sujette à tant d'inconveniens. Si l'on suppose que, dans l'extremité où les affaires du Roi Charles se trouvoient reduites, lui-même, la Reine sa Femme, Agnès Sorel, ou quelqu'un de ses Ministres, ayant dressé cette intrigue, rien ne sera plus aisé que d'accorder les événemens avec cette supposition. Il s'agissoit de redonner du courage aux François abbattus par tant de pertes, & peut-être au Roi lui-même, qui méditoit sa retraite dans le Dauphiné. Doit-on trouver étrange qu'on se soit servi de cet artifice pour y réüssir? Cela est du moins aussi possible, que les apparitions des Saints & les sortileges. On peut avoir choisi pour ce dessein une Païsanne de bon sens, comme il s'en trouve plusieurs, d'un courage intrepide, & qui sçavoit monter à cheval. On peut l'avoir prise hors du Royaume, afin qu'elle fût moins connuë, & que des voisins incommodes ne missent point d'obstacles à l'exécution du projet, en la faisant trop bien connoître. Cela supposé, il sera facile d'expliquer la plûpart des choses qui paroissent extraordinaires dans la Pucelle. Tout ce que le Roi a dit d'elle, & les secrets qu'elle a découverts, ne seront qu'une suite de ce même jeu. Ceux qui auront été du complot n'auront pas manqué de la faire valoir, & les autres se seront laissez entraîner par leur autorité.

Il ne faut pourtant pas dissimuler qu'on peut faire contre ce troisiéme

me ſentiment de fortes objections, auſquelles il eſt neceſſaire de répondre.

La premiére eſt, que ce n'eſt qu'une conjecture. Je l'avoüe. Mais c'eſt une conjecture très-naturelle dans un ſujet, où il eſt ſi difficile de découvrir la vérité. Les François ont dit que la Pucelle étoit inſpirée de Dieu. On fait voir que ce ſentiment eſt plein de difficultez, & que la préſomption n'eſt pas pour ceux qui le ſuivent. Les Anglois diſent que Jeanne étoit Sorciére, & qu'elle n'agiſſoit que par les inſtigations du Diable. Ceci n'eſt pas moins difficile à comprendre. Il eſt pourtant certain que cette Fille a fait de grandes actions. Que reſte-t'il donc pour expliquer la cauſe de la révolution arrivée en France, que de la chercher dans les moyens naturels, puiſque les ſurnaturels ſont ſi douteux, pour ne rien dire de plus fort ? Il me ſemble que c'eſt une occaſion, s'il en fût jamais, où la conjecture doit avoir lieu.

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

La ſeconde objection ſe tire de la valeur extraordinaire de Jeanne, qu'on veut faire paſſer pour ſurnaturelle. A cela, on peut répondre, premiérement, qu'il eſt certain qu'on lui a attribué beaucoup plus qu'il ne lui eſt dû, ainſi qu'il paroit par le témoignage de Monſtrelet, Auteur contemporain. Il faudroit être bien ignorant dans les maniéres du monde, pour ne pas ſçavoir combien on va dans l'excès en pareilles occaſions, & combien un pareil ſujet eſt ſuſceptible d'embelliſſement. Il ne paroit pas dans ce que dit Monſtrelet, que la Pucelle ait jamais commandé en Chef. Si cet Auteur ſemble le dire dans un endroit, il ſe corrige lui-même dans un autre, ainſi qu'on peut le voir dans les paſſages qui ont été rapportez. Il eſt vrai que les Généraux la menoient avec eux, & la mettoient à leur tête, afin de confirmer la prévention du Soldat. Ainſi elle n'avoit qu'à témoigner aſſez de fermeté pour ſe tenir toûjours auprès d'eux, & une pareille fermeté ne peut pas paſſer pour miraculeuſe. Que ſi on a voulu lui attribuer la gloire de tous les heureux ſuccès, il n'y a rien en cela de fort étrange. C'étoit l'intérêt du Roi & de tous ceux qui le ſervoient.

La troiſiéme objection eſt la plus forte. C'eſt celle qui s'appuye ſur l'accompliſſement des prédictions de la Pucelle. Elle a dit au Roi qu'elle feroit lever le Siége d'Orléans, & qu'elle le feroit ſacrer; & cela eſt arrivé. Il faut donc, en ſuppoſant que ce n'étoit qu'un jeu, ſuppoſer en même tems qu'elle a eu le don de deviner.

On peut répondre à cette objection; premiérement, que l'aſſurance avec laquelle les Hiſtoriens François ont avancé, qu'elle avoit fait ſes prédictions avant l'événement, eſt ce qui lui donne le plus de force. Mais il faut remarquer, ſur ce ſujet, que de ces deux articles; ſçavoir, de la levée du Siége d'Orléans, & le Sacre du Roi à Rheims, il n'y a que le premier qui ſoit atteſté par Jeanne elle-même dans ſon Interrogatoire, & qu'elle ne fait aucune mention du Sacre du Roi. En ſecond lieu, que même cette atteſtation eſt poſtérieure à l'événement, & qu'on ne peut avoir aucune bonne preuve, que, quand elle alla trouver le Roi, elle eût aſſûré qu'elle feroit lever le Siége d'Orléans. De la maniére que Monſtrelet en parle, il ne paroit nullement, que Charles s'appuyât ſur les promeſſes de la Pucelle, lorſqu'il entreprit de faire entrer un Convoi dans Orléans. Cet Auteur dit, qu'il fut réſolu de mener un Convoi dans cette Ville, & que la Pucelle demanda

 d'être

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

d'être de la partie, ce qui lui fut accordé. Certainement, si ce dessein n'avoit été formé que sur ses promesses, elle n'auroit eu que faire de demander de se trouver à l'exécution, puisqu'en ce cas-là, elle auroit dû en être la principale Actrice.

Mais en second lieu, quand même Jeanne auroit prédit ce qu'on lui attribuë, je ne sçai si cette preuve seroit concluante. Si l'on suppose qu'elle avoit été induite à joüer ce personnage, & qu'on lui avoit fait sa leçon par avance, rien n'étoit plus naturel que de lui faire dire au Roi, que sa Commission portoit de faire lever le siége d'Orléans. Ce siége étoit alors le sujet de l'inquiétude de ce Prince & de toute sa Cour. On ne sçavoit comment s'y prendre pour sauver cette importante Place, & par conséquent, il falloit faire espérer la levée de ce siége, pour faire croire que Jeanne venoit de la part de Dieu. En cela on ne hazardoit que la réputation d'une simple Païsanne dont on n'auroit pas fait grand cas, si l'affaire n'avoit pas réüssi. Pour ce qui regarde le Sacre du Roi, il falloit bien aussi le faire esperer, puisque la levée du siége n'étoit qu'un moyen pour parvenir au but principal, qui étoit l'établissement du Roi sur le trône de ses Ancêtres.

En troisiéme lieu, on peut faire, contre les prédictions de la Pucelle, une objection très-embarrassante. Si elle a été inspirée de Dieu pour prédire l'avenir, d'où vient qu'elle s'est trompée? Elle a dit qu'elle chasseroit les Anglois hors du Royaume, & néanmoins ils n'en ont été chassez que plus de vingt ans après sa mort. Elle a prédit qu'ils seroient chassez par une grande victoire que les François remporteroient sur eux. Cela donne l'idée d'une bataille fort sanglante, & d'une victoire extraordinaire. Mais où trouve-t'on cette grande victoire depuis la mort de la Pucelle? Il n'y en a point d'autre que celle de Fourmigni, qui arriva vingt ans après, & qui fut très-médiocre, comme il a été déja remarqué. Elle a prédit encore dans son Interrogatoire, qu'avant sept ans, les Anglois laisseroient un plus grand gage que celui qu'ils avoient laissé devant Orléans. Je n'entends point ce que cette expression signifie, si ce n'est pas la perte de quelque bataille. Mais il ne s'en trouve aucune dans cet espace de tems. Donnons pourtant à cette expression le sens le plus favorable qu'on puisse lui donner. Entendons-là, si l'on veut, de la perte de Paris. Mais cet événement arriva cinq ans après la prédiction. Est-ce donc la coûtume du Saint Esprit, de marquer ainsi un tems de sept ans au lieu de cinq? Il ne lui étoit pas plus difficile de prévoir que cet événement arriveroit dans cinq ans que dans sept.

Ainsi, tout balancé, qu'on compare les difficultez du troisiéme sentiment à celles qui naissent des apparitions des Saints, & des sortiléges, & je me persuade, qu'on les trouvera moindres dans celui-ci, que dans les deux autres.

Ajoûtons encore, que l'inspiration de la Pucelle n'a pas été si généralement reconnuë, par les François même, que plusieurs n'en ayent douté. Le Connétable de Richemont étant en marche pour aller joindre le Roi devant Baugenci, le Roi prévenu que ce Prince venoit pour quelque mauvais dessein, résolut d'abord d'aller le combattre. Mais ensuite ayant changé d'avis, il envoya la Pucelle au devant de lui pour le recevoir. Aussi-tôt qu'elle le vit, elle descendit de cheval, & lui embrassa le genou, sur quoi le Connétable

lui

lui dit ces paroles, qui font voir l'opinion qu'il avoit d'elle : *Jeanne, on m'a dit que vous voulez me combattre. Je ne sçai pas qui vous êtes, ni de par qui vous êtes ici envoyée, si c'est de par Dieu ou de par le Diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains rien, car il connoit ainsi mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le Diable, encore moins, & faites du mieux, ou du pire que vous pourrez.*

DISSERTATION SUR LA PUCELLE D'ORLEANS.

Le Seigneur de *Langey*, dans son Livre de l'*Institution militaire*, dit, que l'inspiration de la Pucelle fut un jeu semblable à celui de *Numa Pompilius*, qui feignoit d'avoir des communications avec la *Nymphe Egerie*.

D'autres ont dit que cette fille avoit été induite à joüer ce personnage par des Seigneurs de la Cour. C'est le sentiment de *Du Haillan* qui en rapporte même plusieurs particularitez. Après cela il ajoûte : *Quelques-uns ont trouvé mauvais que je die cela, & que j'ôte aux François une opinion qu'ils ont si longuement euë d'une chose si sainte, & d'un miracle, pour la vouloir maintenant convertir en fable. Mais je l'ay voulu dire, parce qu'il a été ainsi découvert par le tems qui découvre toutes choses. Et puis, ce n'est pas chose si importante, qu'on la doive croire comme un Article de Foy.*

Voici encore ce que dit le Pape Pie II., sous le nom de *Gobelin* son Secretaire. Après avoir fait l'Histoire de la Pucelle, & de ses exploits, il ajoûte : *Je ne sçaurois que très-difficilement affirmer si ce fut un ouvrage divin, ou une invention humaine. Quelques-uns pensent que les Grands de la Cour étant en dissention entre eux pour le commandement, quelqu'un plus sage que les autres inventa cette ruse, d'induire cette fille à dire qu'elle étoit envoyée de Dieu, afin que personne ne fit difficulté de se mettre sous sa conduite.*

Enfin, il se trouve des Auteurs François qui l'ont diffamé Jeanne d'Arc, & qui ont dit qu'elle avoit été débauchée par Baudricourt, ou, selon quelques-uns, par le Bâtard d'Orléans, ou par Xaintrailles, & que ces trois Seigneurs, avec le Duc d'Alençon, ourdirent toute cette trame. Polydore Vergile dit que quand Jeanne se vit condamnée, elle feignit d'être enceinte, & qu'à cause de cela, on la garda quelques mois sans la faire exécuter. Enfin, entre les Historiens, tant anciens que modernes, qui ont parlé de la Pucelle, on n'en sçauroit trouver deux qui s'accordent dans les faits qui la regardent.

Au reste, en supposant même que l'inspiration de la Pucelle étoit une pure invention humaine, il n'est pas facile de juger si le Roi étoit de l'intrigue, ou s'il fut lui-même trompé, Peut-être que Jeanne elle-même fut abusée, par certains moyens qui n'ont été que trop souvent mis en usage. Pour moi, je trouve beaucoup de plausibilité dans ce sentiment, vû la fermeté avec laquelle elle répondit à ses Juges, dans un tems où elle ne pouvoit que s'appercevoir de l'extrême danger où elle se trouvoit. Mais ce n'est au fond qu'une conjecture.

Je conclus, de l'examen que je viens de faire, qu'on peut juger avec quelque fondement, que la prétenduë inspiration de la Pucelle n'étoit qu'une invention pour redonner du courage aux François consternez. Il est vrai que ce dessein réüssit au-delà, sans doute, des esperances de ceux qui l'avoient formé. Cependant, il n'est pas fort étrange que les troupes Françoises ayent repris courage quand elles ont crû combattre sous une direction particulié-

re du Ciel. Ce n'eſt pas la premiére fois, qu'une pareille invention a produit un ſemblable effet. On en trouve des exemples dans les Hiſtoires des Peuples Payens. Les prétenduës apparitions des Dieux & des Déeſſes du Paganiſme n'étoient pas certainement des ouvrages immédiats de la Puiſſance de Dieu, & n'éanmoins, en certaines occaſions, elles ont produit des effets prodigieux.

Avant que de finir cette matiére, je ne puis m'empêcher de faire une réfléxion ſur la barbarie avec laquelle la Pucelle fut traitée. Il n'eſt pas poſſible de donner quelque couleur à cette injuſtice. Comme Jeanne n'étoit pas Françoiſe, Henri ne pouvoit pas ſuppoſer qu'elle fût ſa Sujette, & par conſéquent, il ne pouvoit la traiter que comme une ſimple priſonniére de Guerre. Cela ſuppoſé, il pouvoit encore moins la punir comme Schiſmatique, Hérétique, & Sorciére, quand même elle en auroit été convaincuë. Si la maxime que les Anglois voulurent alors établir étoit une fois reçûë, il n'y auroit point de priſonnier de Guerre qui ne fût en danger d'être jugé par ſes ennemis pour des crimes ſuppoſez, & de ſuccomber ſous leur malice. Charles VII. fit caſſer la Sentence par d'autres Juges, & rétablir l'honneur de la Pucelle. C'eſt ſur cela que pluſieurs ſe fondent pour prouver ſon innocence. Mais c'eſt un foible fondement, puiſque ſans une extrême prévention, on ne peut pas plus compter ſur la derniére Sentence que ſur la premiére. Celle-ci fut donnée par ſes ennemis qui avoient intérêt de la diffamer, l'autre par ſes amis qui trouvoient leur gloire & leur avantage à la faire paroître innocente.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE TREIZIEME,

Contenant les Regnes des trois Rois de la Maiſon d'Yorck, EDOUARD IV. EDOUARD V. & RICHARD III.

EDOUARD IV.



DOUARD fut proclamé le 5. de Mars, & le 12. ou le 13. du même mois, il ſe vit obligé d'aller ſe mettre à la tête de ſon armée. Avant ſon départ de Londres, on y exécuta un Marchand, pour avoir dit, qu'il vouloit faire ſon fils Prince de Galles. Apparemment cet homme avoit ajoûté à cela quelque parole de mépris contre le nouveau Roi, & témoigné trop d'ardeur pour les intérêts de la Maiſon de Lencaſtre. Quoiqu'il en ſoit, quelques-uns ont regardé l'exécution de cet homme, au commencement de ce Régne, comme un préſage du ſang qui devoit ſe répandre encore pour la querelle des deux Maiſons ennemies.

1461. Edoüard part pour aller combattre la Reine.

Exécution à Londres pour un leger ſujet.

La

EDOUARD IV. 1461.

L'armée de la Reine augmente beaucop.

La Reine Marguerite avoit agi prudemment, en ne s'exposant pas au risque de combattre aux portes de Londres, & en se retirant parmi les Peuples du Nord, qui, jusqu'alors avoient paru fort attachez à la Maison de Lencastre. Ils lui donnérent même, en cette occasion, une marque sensible de leur affection, en fortifiant son armée par des recruës, & même par des Corps entiers de nouvelles troupes. Cela fut fait avec tant de promptitude, qu'en peu de jours, la Reine se vit à la tête de soixante mille hommes, en état d'attendre son ennemi de pied ferme, ou même de marcher à lui.

Edoüard prend la résolution d'aller livrer bataille à la Reine.

Quoi qu'Edoüard eût été proclamé à Londres, il comprenoit bien que cette cérémonie n'ajoûtoit pas beaucoup à ses droits, vû la maniére irréguliére dont elle s'étoit faite. Les Grands de son parti & le Peuple de la Ville Capitale, n'étoient pas revétus du pouvoir de donner un Souverain au Royaume. Ainsi, ce n'étoit pas sur cette élection extraordinaire qu'il pouvoit compter, à moins qu'elle ne fût appuyée de la force. Henri VI. avoit Régné trente-huit ans, reconnu pour Roi légitime par tous les Anglois; & néanmoins ce droit, qui paroissoit si bien établi, n'avoit pû se soutenir contre une force majeure. Il étoit donc aisé de comprendre que celui d'Edoüard, qui n'avoit pas de plus grands avantages, ne subsisteroit qu'autant qu'il se trouveroit favorisé d'un heureux succès. Les affaires étant dans cette situation, il falloit nécessairement que les deux Partis tentassent encore une fois la voye des armes. Heureux l'un & l'autre, si une seule bataille avoit pû décider cette sanglante querelle! Edoüard étant jeune & plein de feu se confioit à son courage & à sa fortune. Il étoit encore poussé à tout risquer par les Grands de son parti, qui ayant si peu ménagé Henri, ne voyoient aucune ressource pour eux que la victoire. Il partit donc de Londres, peu de jours après y avoir été proclamé, & s'étant mis à la tête de son armée, il marcha vers le Nord, dans la résolution d'aller chercher Marguerite.

Il se saisit d'un passage. *Biondi. Habington.*

Dès qu'il fut arrivé à Pontfract, il détacha le Lord *Fitz-Walter* pour se saisir du passage de *Ferry-bridge*, sur la Riviére d'*Aire*, qu'il falloit nécessairement passer pour pouvoir joindre les ennemis. Fitz-Walter réüssit comme le Roi l'avoit souhaité, & alla se poster au-delà de la Riviére avec son détachement. Pendant ce tems-là, Henri & la Reine son épouse qui étoient à Yorck, ayant appris qu'Edoüard marchoit avec beaucoup de diligence, jugérent aisément que c'étoit pour les combattre. C'étoit ce qu'ils souhaitoient eux-mêmes avec passion, puisque le gain d'une bataille étoit le seul moyen qui leur restât pour se rétablir. Ils mirent donc le Duc de Sommerset à la tête de leur armée, & attendirent eux-mêmes à Yorck, le succès d'un combat qui devoit décider de leur sort.

Ses gens en sont chassez.

Ce Général ayant appris qu'Edoüard s'étoit déja saisi du passage de Ferry-brige, ne douta pas que ce ne fût dans le dessein de combattre; & pour l'engager à le faire avec désavantage, il résolut de déloger Fitz-Walter de son poste, afin de mettre la Riviére entre lui & ses ennemis. Suivant cette résolution, le Lord Clifford fut détaché pour aller regagner le poste dont Fitz-Walter s'étoit emparé. Soit qu'il y eût de la négligence dans celui-ci, ou qu'il ne fut pas assez tôt soutenu, il ne pût résister à l'attaque de Clifford qui repoussa ses troupes au-delà de la Riviére, après en avoir fait un grand carnage. Fitz-Walter & le Bâtard de Salisburi furent tuez en cette occasion.

Le

Le Comte de Warwick, de qui j'ai eu souvent occasion de parler sur la fin du Régne précedent, étoit considéré comme l'ame de l'armée d'Edoüard. On regardoit le Roi comme un jeune Prince qui n'avoit que de la valeur sans expérience, & le Comte de Warwick comme le véritable Général. Ainsi tout le monde avoit les yeux sur lui pour connoître sa contenance, s'il y avoit lieu d'espérer ou de craindre. La nouvelle de la défaite de Fitz-Walter, ayant été portée à ce Seigneur, il en parut extraordinairement consterné, dans la crainte où il étoit que ce premier échec ne décourageât l'armée. Il courut d'abord à toute bride en informer le Roi, avec une émotion qui faisoit assez comprendre, combien il en apprehendoit les suites. Mais en même tems, pour faire voir que, dans sa crainte, il n'y avoit rien de personnel, il tua son Cheval, & ayant baisé la garde de son épée qui étoit faite en croix, il jura que, quand même toute l'armée prendroit la fuite, il resteroit seul, pour défendre la cause du Roi.

EDOUARD IV. 1461.

Le Comte de VVarvvick prend l'alarme.

Edoüard s'étant apperçu du désordre où le Comte se trouvoit, jugea qu'il étoit nécessaire de prévenir les fâcheux effets qu'il pourroit produire parmi les troupes. Ainsi, bien loin de paroître allarmé de cette nouvelle, il fit publier dans l'armée, qu'il donneroit congé à quiconque voudroit se retirer : qu'il recompenseroit ceux qui feroient leur devoir : mais qu'il n'y auroit point de grace à esperer pour ceux qui prendroient la fuite dans le combat. En même tems, il détacha le Lord Falconbridge pour aller passer l'Aire à *Castelford*, distant de trois mille de Ferry-bridge, & lui donna ordre d'attaquer ceux qui gardoient le poste qu'on venoit de perdre. Falconbridge exécuta cet ordre avec tant de secret & de diligence, qu'il eût passé la Riviére à Castelford, avant que les ennemis en eussent la moindre nouvelle. Ensuite, s'avançant le long de la Riviére, il rencontra Clifford a la tête d'un Corps de Cavalerie, l'attaqua brusquement, & mit sa troupe en déroute. Clifford fut tué d'un coup de fléche au commencement du combat : punition trop legére pour l'inhumanité dont il avoit usé envers le jeune Comte de Rutland frere d'Edoüard, à la Bataille de Wakefielde. Avec lui périt aussi, en cette occasion, le frere du Comte Westmorland. Le poste de Ferry-bridge étant ainsi heureusement regagné, Edoüard, qui se tenoit tout prêt, fit passer la Riviére à son armée, & se mit incontinent en marche, pour aller chercher ses ennemis.

Fermeté du Roi.

Il regagne le passage,

& passe l'Aire.

Les deux armées se rencontrérent le Dimanche des Rameaux, entre *Santon* & *Tawnton*, où elles se rangérent en Bataille. Celle de Henri étoit de soixante mille homms, & celle d'Edoüard d'un tiers plus foible. L'air étoit obscurci par la neige qui tomboit en abondance, & que le vent portoit au visage des Lencastriens. Ceux-ci commencérent le combat par une décharge de leurs fléches qui, étant tirées de trop loin, ne firent pas grand mal à leurs ennemis. Falconbridge qui commandoit l'avant-garde d'Edoüard, dédaignant de combattre de si loin, commanda aux siens de laisser leurs arcs, & de mettre l'épée à la main. Ainsi les deux armées s'étant approchées l'une de l'autre, commencérent un furieux combat, où les deux partis paroissoient également intrépides, & résolus à faire les derniers efforts pour remporter la victoire. Il seroit assez difficile de donner un détail un peu étendu de cette terrible Bataille, la plûpart de ceux qui en ont parlé,

Bataille de Tavvnton.

EDOUARD IV. 1461.

n'ayant pas eu beaucoup de connoiſſance de l'Art Militaire, n'en ont donné qu'une idée fort confuſe, bien loin d'en avoir répreſenté les diverſes circonſtances. D'ailleurs, on doit conſidérer les deux armées comme ſe confiant plus à leur courage qu'à l'expérience de leurs Généraux. Il ſuffira de remarquer, que le combat dura depuis le matin juſqu'au ſoir, & par là, on peut juger de l'obſtination avec laquelle on combattoit des deux côtez. Edoüard s'y diſtingua par une valeur extraordinaire qui ne contribua pas peu à maintenir ſes troupes dans la réſolution de vaincre ou de perdre la vie pour lui. Enfin, les Lencaſtriens commencérent, vers le ſoir, à céder le terrain, non pas en fuyant, mais en ſe battant en retraite, & faiſant ferme de tems en tems, de telle ſorte que leurs ennemis ne pouvoient pas entiérement s'aſſurer de la victoire. Cependant, cet avantage ayant animé les Soldats d'Edoüard à faire de nouveaux efforts, ils preſſérent tellement leurs ennemis, qu'enfin ils leur firent tourner le dos. Ce fut alors que ſe fit un carnage épouvantable. Edoüard avoit fait publier dans ſon armée, avant le combat, qu'on ne fît quartier à perſonne, connoiſſant bien que ce ſeroit affoiblir ſon armée, que de ſe charger de priſonniers. Les fuyards prenoient la route du pont de *Tadcaſter*: mais n'eſperant pas d'y pouvoir arriver, parce qu'ils étoient trop preſſez par leurs ennemis, ils voulurent ſe détourner pour paſſer le ruiſſeau de *Corke*, qui ſe jette dans la Riviére de *Warf*. Ce fut avec tant de déſordre & de précipitation, que le ruiſſeau ſe trouva incontinent plein de ceux qui s'étoient noyez, & qui dans leur malheur, ſervirent de pont à leurs compagnons. On dit que le carnage fut ſi grand en cet endroit, que les eaux de la Riviére de Warf en devinrent toutes rouges. Cela ne doit pas paroître étonnant, puiſque les Hiſtoriens aſſûrent que 36776. hommes furent tuez dans cette Bataille. Parmi les morts ſe trouvérent les Comtes de *Northumberland* & de *Weſtmorland*, les Lords d'*Arches* & de *Wells*, *Jean Newil* & *André Trollop*. Les Ducs de *Sommerſet* & d'*Excéter* eurent le bonheur de ſe ſauver. Le Comte de *Devonshire* fut pris. On l'épargna d'abord, malgré les ordres du Roi; mais ce ne fut que pour lui faire perdre la vie d'une maniére moins glorieuſe ſur un échafaut.

Edoüard remporte la victoire.

Nombre des morts.

Le Comte de Devonſhire eſt pris & décapité.

Gio. Franc. Biondi.

Un Auteur Italien, qui a écrit l'Hiſtoire de ces guerres civiles, fait ſur la Bataille de Tawnton cette réflexion: Que, ſi la France ou l'Ecoſſe euſſent alors attaqué l'Angleterre, il n'y a point de doute qu'elle n'eût été ſubjuguée, dans l'épuiſement où elle ſe trouvoit, après une ſi violente ſaignée. Cela auroit pû arriver, & l'exemple de la France qui, dans des conjonctures à peuprès ſemblables, avoit été preſqu'entiérement conquiſe par Henri V, peut donner du poids à cette réfléxion. Cependant, les Batailles qui ſe donnérent, avant que la querelle entre les deux Maiſons fût terminée, font voir qu'il y avoit encore bien du Sang Anglois à répandre, avant que de pouvoir donner à l'Angleterre le coup mortel.

Edoüard fait ôter la tête de ſon pere de deſſus la muraille d'York.

Après cette grande victoire, Edoüard marcha droit à Yorck, peut-être, dans l'eſpérance d'y trouver Henri & Marguerite. Mais comme après la perte de la Bataille, ils ne pouvoient plus eſpérer d'être en ſûreté dans cette Ville, ils en étoient partis pour ſe retirer à Barwick, d'où enſuite, ils ſe refugiérent à Edimbourg. Dès qu'Edoüard fut arrivé à Yorck, il fit oter les têtes du Duc ſon Pere & du Comte de Saliſburi, de deſſus la muraille, & y fit mettre en

leur

leur place, celles du Comte de Dévonshire, & de quelques autres qui avoient été décapitez à Pontfract. Il séjourna quelque tems à Yorck, afin d'y prendre des mesures pour la conservation des Frontiéres, en cas qu'il prît envie aux Ecossois d'y faire quelque irruption. Mais comme il comprenoit bien que, quand même ils auroient ce dessein, ils n'étoient pas encore en état de l'exécuter, il ne crut pas risquer beaucoup en retournant à Londres où il arriva le 8. Juin.

EDOUARD IV. 1461.

Tout paroissant tranquille en Angleterre depuis la victoire de Tawnton, Edoüard ne voulut pas différer plus long-tems son couronnement, dont le jour fut fixé au vingtiéme Juin. Pendant qu'on en faisoit les préparatifs, il pensoit à se précautionner du côté de l'Ecosse, d'où il prévoyoit que le Roi & la Reine fugitifs pourroient tirer du secours. Dans cette vûë, il chercha les moyens de donner aux Ecossois des occupations qui les empêchassent de se mêler des affaires de leurs voisins. C'est à quoi le portérent encore les sollicitations du Comte de Douglas Ecossois, qui étoit fugitif en Angleterre depuis plusieurs années. Mais, pour bien entendre la rélation qu'il y avoit alors entre les affaires d'Ecosse & celles d'Angleterre, il est nécessaire de rapporter en peu de mots la situation où le premier de ces Royaumes se trouvoit.

Il retourne à Londres, & y fait les préparatifs de son Couronnement.

Il prend des précautions contre l'Ecosse.

Il y avoit déja long-tems que de dangereuses factions agitoient l'Ecosse. Elles avoient commencé avec le Régne de Jaques II. Ce Prince n'étant âgé que de sept ans, quand le Roi son Pere fut assassiné, Archibald Comte de Douglas prétendit à la Regence. Mais les Etats n'ayant pas jugé à propos de mettre le Gouvernement en de si puissantes mains, établirent *Alexandre Lewiston* pour Régent, & *Guillaume Crayton* pour Chancelier. Ces deux Seigneurs formérent d'abord deux partis qui auroient partagé toute l'Ecosse, si le Comte de Douglas n'en avoit pas eu un troisiéme qui contrebalançoit les deux premiers. Ce Seigneur étant mort deux ans aprés, Guillaume son Fils lui succeda. Celui-ci, encore plus fier & plus violent que son Pere, causa beaucoup de troubles dans le Royaume. Ennemi juré du Regent & du Chancelier, il faisoit voir par ses démarches, qu'il travailloit à les ruïner tous deux, pour s'établir sur leurs ruïnes. Cela les obligea, pour leur propre intérêt, à se réünir contre leur ennemi commun. Quelque tems après, ils trouvérent le moyen de l'attirer à l'assemblée des Etats, sur la foi d'un saufconduit qui n'empêcha pas qu'ils ne lui fissent couper la tête. Béatrix sa Fille hérita de ses biens, & Jacques son Frére de son titre. Mais celui-ci mourut deux ans aprés, laissant Guillaume son Fils, pour Chef de cette puissante Maison.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Celui-ci ne fut ni moins altier ni moins ambitieux que ses Prédécesseurs. Il sçut tellement gagner la confiance du jeune Roi qui commençoit à prendre connoissance de ses affaires, qu'il devint son principal Ministre & son Favori. Dès qu'il vit son crédit suffisamment établi, il attaqua les deux Chefs des factions ses ennemis, & obligea Lewiston à se retirer chez lui. Il trouva plus de résistance dans Crayton. Mais quoiqu'il en soit, il abusa tellement de son pouvoir, & agit avec une telle indépendance, qu'il faisoit mourir des gens, non seulement de sa propre autorité, mais même contre la volonté du Roi. Enfin Jacques II. aveuglé par l'affection qu'il portoit à ce Seigneur, ne se contenta pas de lui pardonner tous ses excès, mais il le fit enco-

re ſon Lieutenant Général dans tout le Royaume. Selon les apparences, cette grande élévation fit concevoir au Comte de Douglas des projets trop ambitieux. Sans en rien communiquer au Roi, il fit un voyage en Angleterre, où l'on ſçut qu'il s'étoit ſecrettement abouché avec les Miniſtres de Henri VI. Cette démarche fournit à ſes ennemis l'occaſion qu'ils cherchoient depuis long-tems, de le ruïner dans l'eſprit du Roi. Ils inſpirérent tant de ſoupçons & de craintes à ce Prince, que, pour empêcher que le Comte n'exécutât ſes prétendus deſſeins, il lui ôta toutes ſes Charges, n'oſant peut-être pas entreprendre de le punir d'une maniére plus rigoureuſe. En même tems il donna l'adminiſtration de ſes affaires au Comte des Orcades, ennemi juré de Douglas, & rendit les ſceaux à Guillaume Crayton.

Le Comte au déſeſpoir de voir triompher ſes ennemis, forma une ligue contre eux, & mit le Royaume à deux doigts de ſa ruïne. Enfin, il commit tant d'excès & de violences, que le Roi juſtement irrité contre lui, prit la réſolution de ſe délivrer d'un Sujet qui lui cauſoit tant d'inquiétude. Mais comme il ne ſe ſentoit pas aſſez puiſſant pour éxécuter ouvertement ce deſſein, il eut recours à la fraude. Par le moyen de quelques-uns de ſes amis, il lui fit eſpérer qu'il le rétabliroit dans ſes bonnes graces, ſur le même pied qu'il étoit auparavant. Enſuite l'ayant fait venir à la Cour, ſur un ſaufconduit ſigné de ſa propre main, il le mena ſeul dans ſon Cabinet, où il lui enfonça un poignard dans le ſein. Cette action, toute violente & irréguliére qu'elle étoit, fut approuvée des Etats, qui, en même temps, déclarérent Jacques frere & ſucceſſeur du défunt, & ſes autres freres, ennemis de la Patrie.

Jacques, nouveau Comte de Douglas, ne penſant qu'à venger la mort de ſon Frere, & à ſoutenir le crédit de ſa Maiſon, excita une Guerre civile dans le Royaume. Pendant cette guerre, le Roi ayant aſſiégé une de ſes Places, Douglas ſe préparoit à la ſecourir ; mais tout-à-coup, il ſe vit abandonné de tous ſes amis, & contraint de s'enfuir en Angleterre. Quelque tems après, il entra dans le Comté d'*Anandal* avec quelques troupes, & ayant été battu, il ſe vit encore une fois dans la néceſſité de prendre la fuite. George, Comte d'Ormond, l'un de ſes Freres, fut pris en cette occaſion, & décapité.

Ces revers ne furent pas capables de faire perdre courage au Comte rebelle. Il ſçut encore gagner le Comte de Roſſ Seigneur des Iſles, Donald ſon Frere, & tout le reſte de cette famille, & leur perſuader de prendre les armes contre le Roi. Enſuite, ils entrérent enſemble dans le Comté de la Marche, & le ravagérent d'un bout à l'autre. Mais dans le tems que Douglas ſe préparoit à pourſuivre ſes progrès, le Comte de Roſſ s'étant repenti de ſa faute, l'abandonna, & alla ſe jetter aux pieds du Roi, pour lui demander pardon. Le Roi le lui fit eſpérer, à condition qu'il le mériteroit par ſes ſervices. Douglas n'ayant pas voulu ſuivre cet exemple, ſe retira encore une fois en Angleterre.

Ces troubles étant appaiſez par la ſoumiſſion du Comte de Roſſ, & par la retraite de Douglas, Jacques II, à la ſollicitation du Duc d'Yorck, alla faire le ſiége de Roxborowgh. Le Comte de Roſſ voulant ſe rendre digne du pardon que le Roi lui avoit fait eſpérer, alla lui offrir ſes ſervices avec un Corps de troupes choiſies. Jacques périt malheureuſement à ce ſiége, ainſi qu'il a été rapporté ci-devant & laiſſa Jacques III. ſon Fils âgé de ſept ans, pour ſon ſucceſſeur.

La

La mort de Jacques II. & la jeuneſſe du nouveau Roi firent revivre les eſpérances du Comte de Douglas. Mais comme il ne pouvoit alors eſpérer aucun ſecours de l'Angleterre, à cauſe de la Guerre civile qui déchiroit ce Royaume, il fallut attendre que les affaires ſe trouvâſſent dans une autre ſituation. Il crut que le tems favorable qu'il attendoit étoit enfin arrivé, après qu'Edoüard eut remporté la victoire de Tavvnton. Alors s'étant adreſſé à ce Prince qui paroiſſoit bien établi ſur le Trône, il luit fit entendre que, par le moyen des intelligences qu'il avoit en Ecoſſe, la conquête de ce Royaume deviendroit facile aux Anglois. Edoüard n'avoit nullement envie d'entreprendre un ouvrage ſi difficile, dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Cependant, pour donner de l'occupation aux Ecoſſois, & pour les empêcher de ſecourir Henri, il embraſſa l'occaſion que le Comte de Douglas lui offroit, dans l'eſpérance d'exciter une Guerre civile en Ecoſſe. Ainſi, Douglas lui ayant aſſuré que le Comte de Roſſ, Donald ſon Frere, & le Fils de Donald, étoient portez à ſe révolter contre le Roi d'Ecoſſe, il lui donna un Plein pouvoir pour aller traiter avec eux.

EDOÜARD IV.

Act. Publ. T. X. pag. 474.

Pendant que Douglas négocioit cette affaire avec le Comte de Roſſ, Edoüard ſe fit couronner à Weſtminſter, avec les ſolennitez ordinaires.

1461. Edoüard eſt couronné.

Quoique la Reine Marguerite fût hors du Royaume, elle ne laiſſoit pas de cauſer de l'inquiétude au nouvau Roi. Il craignoit avec raiſon, que les ſecours des Ecoſſois ne la mîſſent en état de former quelque nouvelle entrepriſe pour lui arracher la Couronne. Ainſi, dans la vûë de mettre un obſtacle à l'exécution de ſes projets, il fit propoſer une Trêve aux Régens d'Ecoſſe. Ce Royaume ſe trouvoit alors diviſé en deux parties qui s'étoient formez à l'occaſion de la Régence. Marie de Gueldres, mere du Roi, étoit à la tête du premier, & le Comte d'Angus étoit le Chef du ſecond. Ils prétendoient tous deux à la Régence: mais les Etats, pour ne déſobliger ni l'un ni l'autre, avoient nommé deux Régens de chaque parti, & prié la Reine de ſe contenter du ſoin d'éléver ſes enfans. Ainſi, les deux factions ſubſiſtoient encore, parce qu'il n'avoit pas été poſſible de les ſatisfaire toutes deux. Les affaires d'Ecoſſe ſe trouvant dans cette ſituation, lors qu'Edoüard fit propoſer la Trêve, les Régens réſolurent d'y conſentir, & lui envoyérent même des Ambaſſadeurs pour traiter avec lui ſur ce ſujet. Mais la Reine Marguerite, qui étoit alors à Edimbourg, voyant combien cette Trêve alloit lui être préjudiciable, trouva le moyen de rompre les meſures d'Edoüard, en livrant Barvvick aux Ecoſſois, & en accordant le Prince Edoüard ſon Fils avec Marguerite ſœur du Roi Jacques. Parlà, elle rompit entiérement la négociation de la Trêve.

Il propoſe une Trêve aux Régens d'Ecoſſe.

Ibid. pag. 457. 477.

Marguerite rompt cette négociation.

Pendant que cette Princeſſe étoit occupée à mettre les Ecoſſois dans ſes intérêts, Edoüard fit aſſembler le Parlement à Weſtminſter, pour y faire approuver la révolution qui l'avoit mis ſur le Trône. Il n'eſt pas difficile de comprendre, qu'en une ſemblable conjoncture, le Parlement n'eut pas beſoin de beaucoup de ſollicitations, pour confirmer tout ce qui s'étoit fait juſqu'alors en faveur d'Edoüard. Quelque irréguliére que fût ſon élection, il étoit victorieux; cela ſuffiſoit pour empêcher que perſonne ne ſe mît en devoir de lui diſputer ſes droits. Pluſieurs exemples précédens font voir que les Parlemens d'Angleterre n'ont jamais entrepris de s'éloigner du principe ſalutaire, qu'il faut ſe déclarer pour le plus fort; & ce que nous verrons dans la ſuite

Le Parlement approuve l'élection d'Edoüard.

EDOUARD IV. 1461.

Il casse tous les Actes faits contre la Maison d'Yorck.

de ce même Régne le comfirmera mieux encore. Suivant cette maxime, le Parlement approuva le Couronnement d'Edoüard, confirma son titre, & cassa tous les Actes faits sous le dernier Régne, contre la Maison d'Yorck. Henri VI, après un Régne de trente-huit ans, fut regardé comme un usurpateur, & tout ce qui avoit été fait, pendant qu'il avoit été assis sur le Trône, fut annullé comme manquant d'une autorité légitime, & ne pouvant subsister qu'autant qu'il seroit confirmé par le nouveau Parlement. C'est ainsi qu'on se joüoit de la crédulité du Peuple, & qu'on lui faisoit accroire, que tout ce qui avoit été juste pendant soixante ans, étoit devenu injuste, par un événement contingent, je veux dire par la victoire qu'Edoüard avoit remportée à Tawnton.

Création de divers Pairs. *Act. Publ. Tom. XI. pag.* 476.

Pendant la tenuë de ce Parlement, le Roi créa *George*, l'aîné de ses Freres, *Duc de Clarence*, & Richard son cadet, *Duc de Glocester*. Le Lord Falconbridge fut fait Comte de Kent. *Henri Burchier*, Oncle maternel du Roi, fut honoré du titre de Comte d'Essex, & Jean Newill, Frere du Comte de Warwick, reçût celui de Baron de Montaigu.

Le Comte d'Oxford & son Fils sont décapitez.

Quoique le Comte de Dévonshire, & quelques autres eussent été décapitez à Yorck, ces victimes ne parurent pas suffisantes pour expier le sang des Partisans de la Maison d'Yorck, que la Reine avoit fait répandre sur des échafauts. Il fallut encore sacrifier à la politique, à la crainte, ou au ressentiment du Roi, *Jean de Vere*, Comte d'Oxford, & *Auberi* son Fils aîné, qui furent publiquement décapitez.

Disposition des Souverains, par rapport à l'Angleterre.

Après qu'Edoüard eut ainsi réglé ses affaires domestiques, il pensa sérieusement à celles du déhors. Le Royaume étoit actuellement en Guerre avec la France, l'Ecosse, la Bretagne & les Païs-Bas. Il avoit également à craindre de tous ces côtez. Si tous ces États se fussent unis ensemble contre l'Angleterre; il auroit été très-difficile à Edoüard de résister à leurs forces, vû la situation où il se trouvoit, & le peu de fond qu'il pouvoit faire sur les secours de ses Sujets. Par bonheur pour lui, la France avoit un nouveau Roi qui

De Loüis XI. Roi de France.

ne pensoit nullement à conquérir l'Angleterre. Je veux parler de Loüis XI, dont l'esprit n'étoit occupé que du projet de se rendre absolu dans son Royaume, & de détruire les Grands, entre lesquels les Ducs de Bourgogne & de Bretagne étoient les principaux. Il est vrai que ses desseins n'avoient pas encore éclaté. Mais ce qu'il couvoit dans son ame, n'étoit que trop suffisant,

Du Duc de Bretagne.

pour l'empêcher de renouveller la Guerre avec les Anglois. Le Duc de Bretagne n'avoit garde de se remuer tout seul, pour continuer, contre l'Angleterre, une Guerre qui ne pouvoit que lui être préjudiciable en toutes maniéres.

Du Duc de Bourgogne.

Pour ce qui regarde le Duc de Bourgogne, les mêmes raisons qui lui avoient fait souhaiter d'avoir la Trêve avec l'Angleterre subsistoient encore. D'ailleurs, il comprenoit bien, qu'il n'étoit nullement de son intérêt de s'unir avec la France & avec la Bretagne pour affoiblir l'Angleterre, encore moins de soûtenir seul une Guerre, qui ne pouvoit qu'être fatale au commerce de ses Sujets. Véritablement, son inclination le portoit à soûtenir la Maison de Lencastre, préférablement à celle d'Yorck, à cause de son mariage avec Isabelle de Portugal, proche parente de Henri VI. Mais les raisons prises des inclinations des Princes ne prévalent pas toûjours sur celles de la politique. Le Duc de Bourgogne connoissoit parfaitement le caractére

de

de Loüis XI, & par conséquent il comprenoit bien qu'il devoit se précautionner contre lui, au lieu de travailler à le rendre plus puissant par l'affoiblissement de l'Angleterre. Ainsi, se contentant de faire des vœux pour la Maison de Lencastre, sans lui donner du secours, il jugea qu'il étoit de son intérêt de vivre en bonne intelligence avec Edoüard, qu'il voyoit assez bien établi sur le Trône, sans apparence qu'il en pût être renversé. Dans cette vûë, il lui envoya des Ambassadeurs pour le feliciter sur son avénement à la Couronne, & en même-tems pour lui demander satisfaction de certains attentats que les Anglois avoient commis contre la Trêve. Edoüard répondit avec plaisir aux avances que le Duc de Bourgogne lui faisoit, & nomma incontinent des Commissaires pour examiner les violations de la Trêve, dont ce Prince se plaignoit. Ses affaires ne lui permettoient pas d'agir avec hauteur, à l'égard d'aucun des Princes ses voisins, moins encore du Duc de Bourgogne, qui étoit très-puissant, & allié avec la Maison de Lencastre.

EDOUARD IV. 1461.

Le Duc de Bourgogne envoye des Ambassadeurs à Edoüard. *Act. Publ. Tom. XI. pag.* 478.

Il ne restoit plus que l'Ecosse, qui pût causer de l'inquiétude au Roi. Il sçavoit que Marguerite avoit livré Barwick aux Ecossois, & qu'elle avoit accordé le Prince son Fils avec la Sœur du Roi Jacques. Il ne pouvoit donc pas douter qu'elle ne comptât sur les secours de ce Royaume. Cependant cette Reine, après avoir reglé ses affaires en Ecosse, y avoit laissé le Roi son Epoux & le Prince leur Fils, & s'en étoit allée en France. Le dessein de ce voyage étoit de demander du secours à Loüis XI. Mais ce Prince n'étoit pas d'un caractere à s'engager dans une entreprise, dont il ne voyoit pas qu'il pût tirer un grand avantage. Il fit pourtant espérer quelque secours à cette Princesse fugitive, qui étoit sa proche parente. Mais comme il vouloit garder quelques mesures avec Edoüard, il se contenta de faire publier, que tous les Partisans de la Maison de Lencastre seroient bien reçûs dans ses Etats, & en même tems des défenses d'y recevoir ceux de la Maison d'Yorck.

Disposition de l'Ecosse.

Marguerite va demander du secours à Loüis XI.

Edoüard ne doutoit nullement que Marguerite ne tramât quelque nouvelle entreprise. Son voyage en France, & principalement l'Alliance qu'elle venoit de faire avec le Roi d'Ecosse, le faisoient comprendre assez manifestement. Ainsi, jugeant que ce seroit en vain qu'il travailleroit à rompre ses mesures par une Trêve avec l'Ecosse, à laquelle les Ecossois faisoient naître tous les jours de nouveaux obstacles, il résolut de reprendre sa négociation avec le Comte de Ross. Selon les apparences, le Comte de Douglas avoit déja disposé ce Seigneur à prendre les armes : il ne s'agissoit que des conditions. Pour finir cette affaire, de laquelle Edoüard espéroit de tirer quelque avantage, il donna pouvoir à l'Evêque de Durham, au Comte de Worcester, & à quelques autres, de faire en son nom un Traité avec le Comte de Ross, ce qui fut exécuté. Ce Traité portoit en substance :

1462. Traité d'Edoüard avec le Comte de Ross Ecossois.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 483, 484.

Que Jean Comte de Ross, Seigneur des Isles, Donald Balagh son Frere, & Jean des Isles Fils de Donald, feroient hommage au Roi Edoüard.

Qu'ils ne reconnoîtroient jamais d'autre Roi d'Angleterre qu'Edoüard, ou ses Successeurs descendus de Lionnel, Duc de Clarence.

Qu'ils seroient toujours prêts à le servir dans toutes les Guerres qu'il auroit contre l'Ecosse, ou contre les Ecossois en Irlande.

Qu'en

EDOUARD IV. 1462.

Qu'en tems de Paix, le Comte de Roſſ auroit une penſion annuelle de cent livres Sterling, que Donald en auroit une de quarante livres, & Jean ſon Fils, une de dix: & que ces penſions ſeroient doublées en tems de Guerre, pendant le ſervice actuel.

Qu'en cas que l'Ecoſſe fût conquiſe par les armes d'Edoüard, & avec leur aſſiſtance, le Roi leur donneroit l'inveſtiture de toutes les Iſles, ſituées au-delà de la Mer d'Ecoſſe, à partager également entr'eux.

Que Jacques Comte de Douglas recevroit pareillement l'Inveſtiture de toutes les Terres qu'il avoit autrefois poſſedées dans tout le Royaume d'Ecoſſe, depuis la Mer du Nord juſqu'à l'Angleterre.

Enfin, qu'Edoüard ne feroit ni Paix ni Trêve avec le Roi d'Ecoſſe, ſans qu'ils y fuſſent compris, s'ils le ſouhaitoient.

Comme aucun Hiſtorien Anglois ou Ecoſſois n'a parlé de ce Traité, il y a apparence qu'il étoit demeuré caché dans les Archives des Rois d'Angleterre, juſqu'à ce qu'il en a été tiré pour être inſeré dans le Recueïl des Actes Publics. En effet, il étoit peu important, puiſqu'il ne fut pas exécuté. Edoüard avoit trop d'affaires ſur les bras pour penſer à la Conquête de l'Ecoſſe; ſon unique deſſein étoit de ſe ſervir des Comtes de Douglas & de Roſſ, pour exciter des troubles dans ce Royaume. Mais apparemment les meſures du Comte de Douglas ne furent pas aſſez juſtes, puiſque l'Hiſtoire d'Ecoſſe ne fait mention d'aucun ſoulévement arrivé en ce tems-là.

Le reſte de l'année 1462. fut aſſez tranquille, la tempête qui ſe préparoit n'étant pas encore prête à éclater.

Pie II. felicite Edoüard ſur ſon avénement à la Couronne. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 489.*

Le Pape Pie II. croyant Edoüard ſuffiſamment établi ſur le Trône, lui adreſſa un Bref pour le féliciter ſur ſon avénement à la Couronne, en réponſe d'une Lettre que ce Prince lui avoit écrite pour lui en donner connoiſſance. Les termes de ce Bref étoient ménagez d'une telle maniére, qu'il paroiſſoit que le Pape ſe réſervoit la liberté de ſe dédire, ſi le cas y écheoit, puiſque ſon approbation n'étoit fondée que ſur les preuves qu'Edoüard lui avoit lui-même donné de ſon droit, par où il la rendoit conditionnelle.

Les Biens du Duc d'Excéter ſont donnez à ſa Femme, Sœur du Roi. *Ibid. pag. 489.*

Le Duc d'Excéter qui avoit épouſé une Sœur d'Edoüard, ayant ſuivi Henri en Ecoſſe, le Roi donna la confiſcation de ſes Biens à la Ducheſſe ſa Femme, qui avoit mieux aimé demeurer avec le Roi ſon Frere, que de ſuivre la fortune de ſon Epoux.

Le Comte de Kent, Grand-Amiral.

Le Lord Falconbridge, zélé Partiſan de la Maiſon d'Yorck, qui avoit été créé Comte de Kent dans le Parlement, fut fait Grand Amiral d'Angleterre, vers la fin de cette année.

Le Duc de Sommerſet & Percy ſe ſoumettent au Roi.

Tout étant tranquille dans le Royaume, & n'y ayant aucune apparence, qu'il dût ſe faire quelque nouvelle entrepriſe contre Edoüard, le Duc de Sommerſet & Raoul Percy, Frere du Comte de Northumberland, allérent implorer la clémence du Roi, qui leur accorda généreuſement leur pardon.

Expédition prétenduë des Anglois en Bretagne & en France.

Les Hiſtoriens aſſûrent que, dans le cours de cette année, la Flotte d'Angleterre fit ſur les Côtes de Bretagne, & de l'Iſle de Ré, une expédition dont les François, ni les Bretons ne parlent point. En effet, il eſt difficile de comprendre la raiſon qui auroit pû porter Edoüard à recommencer la Guerre de gayeté de cœur, dans une conjoncture, où il devoit ſe trouver trop heu-

reux qu'on le laissât en repos. Il paroit même, par le Recueïl des Actes Publics, qu'il n'étoit pas sans crainte d'un soulévement de la part des Partisans de la Maison de Lencastre. Du moins, il semble que ce n'est qu'à cela qu'on peut attribuer la précaution qu'il prit de mettre les Ecclésiastiques dans ses intérêts, en leur accordant une faveur qu'aucun de ses Prédécesseurs ne leur avoit jamais accordée volontairement. C'étoit qu'à l'avenir toute personne du Corps du Clergé, accusée de quelque crime, seroit jugée par la Cour Ecclésiastique, sans que les Juges Royaux pûssent s'en mêler sous quelque prétexte que ce fût. Par cette même Patente, il dispensoit le Clergé, à cet égard, de toutes les Loix que les Parlemens avoient faites sur cette matiére, & particuliérement de l'Acte de *Præmunire* passé la seiziéme année de Richard II. Il prétendoit que ce qui l'avoit porté à cette cession, étoit son grand zéle pour la Religion, la crainte des Excommunications décernées par les Saints Canons, & la persuasion où il étoit, que tous les maux qui affligeoient l'Angleterre, depuis quelque tems, étoient des punitions du peu d'égards qu'on avoit eus pour les Ministres de l'Eglise. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'un motif d'une toute autre nature le portoit à violer en cela tant de Statuts que les Parlemens avoient jugez nécessaires pour arrêter les progrès de la puissance du Clergé.

Edouard IV. 1462. Concession du Roi au Clergé. *Act. Publ. Tom. XI. Pag.* 493.

Sur la fin de cette année, la Trêve marchande entre l'Angleterre, & les Etats du Duc de Bourgogne fut prolongée pour quelque tems.

Prolongation de la Trêve avec les Païs-Bas. *Idid. pag.* 497.

Cependant Edoüard, apprenant qu'il se faisoit quelques secrets préparatifs en Ecosse, & que vrai-semblablement c'étoit contre lui, fit sommer le Comte de Ross de s'acquitter de sa promesse, & pour cet effet, il nomma des Commissaires qui eurent ordre de recevoir son Serment. Mais ce Comte, qui avoit ses espions en Angleterre, ne voyant pas qu'Edoüard se préparât véritablement à le soutenir, ne jugea pas à propos de commencer, de peur d'être laissé dans la peine.

Edoüard fait sommer le Comte de Ross de sa promesse. *Pag.* 499.

Ce n'étoit pas sans fondement qu'Edoüard craignoit quelque orage du côté du Nord. Bien-tôt après, la Reine Marguerite, ayant obtenu du Roi de France, un secours de cinq cens hommes, avec promesse d'un plus grand, s'embarqua pour aller faire une descente en Angleterre. Comme elle espéroit que les Peuples des Provinces Septentrionales s'armeroient en sa faveur, elle alla descendre à l'embouchure de la Thyne. Mais elle y trouva un Corps de troupes Angloises, qui la contraignit de se rembarquer avec précipitation. Peu d'heures après, la tempête ayant séparé son Vaisseau du reste de la Flotte, ce ne fut qu'avec beaucoup de difficulté qu'étant rentrée dans la Tweede, elle alla enfin aborder à Barwick. Ses autres vaisseaux furent poussez vers Bambourg, où les François voulurent prendre terre. Mais le Bâtard *Ogle*, qui se trouvoit dans ces quartiers-là, s'étant opposé à leur descente, ils se retirérent dans la petite Isle de Lindisfarne, parce que le vent les empêchoit de reprendre la haute Mer. Ogle les y suivit incontinent, & les ayant attaquez, il en tua une partie & en fit quatre cens prisonniers. Leur Commandant fut presque le seul qui trouva le moyen de se sauver à Barwick, sur une barque de Pêcheur.

1463. La Reine Marguerite arrive dans le Nord d'Angleterre. *Biondi, Habington.* Elle est repoussée & se sauve à Barvvick.

Edoüard, ayant reçu cette nouvelle, comprit aisément que Marguerite étoit assurée du secours des Ecossois, & qu'elle ne tarderoit pas à marcher en Angle-

Le Roi fait marcher Montaigu vers le Nord.

EDOUARD IV. 1463. *Ibid, p.* 500. 501.

Angleterre. Cette crainte l'obligeant à faire une sérieuse attention à ses affaires, il fit prendre les devans au Baron de Montaigu avec les troupes qui se trouverent prêtes, pendant qu'il hâtoit lui-même un grand armement qu'il faisoit, par terre & par mer, pour aller s'opposer à son ennemie.

Henri VI. & Marguerite rentrent en Angleterre.

Montaigu, s'étant mis en marche, apprit sur sa route, que la Reine étoit entrée dans la Province de Northumberland, à la tête d'une armée qui augmentoit tous les jours à cause de la licence qu'elle donnoit à ses Soldats. Il ne laissa pourtant pas de s'avancer jusqu'à Durham où il s'arrêta quelques jours, pour y attendre un renfort que le Roi lui envoyoit. Ce secours étant arrivé, il continua sa marche, & ayant rencontré un détachement de l'armée ennemie, commandé par les Lords Hungerford & Ross, il l'attaqua & le mit en déroute. Raoul Perci qui servoit Henri, quoiqu'il eût prêté Serment à Edoüard, fut tué en cette occasion. Le Duc de Sommerset n'ayant pas fait plus de scrupule que Percy de violer son Serment, étoit aussi allé joindre la Reine.

Montaigu bat un detachement de leur armée.

Il attaque le Camp de Henri à Hexham & le met en deroute. *Biondi, Habingron.*

Montaigu, encouragé par cet heureux succès, marcha incontinent à *Hexham* où l'armée de Henri s'étoit retranchée, & l'ayant attaqué dans ses lignes, sans lui donner le tems de se reconnoître, il obtint une victoire complette. Le Duc de Sommerset, Ross & Hungerford furent faits prisonniers: mais Henri, Marguerite & le Prince leur Fils, se sauvérent en Ecosse. On ne fit pas long-tems languir les prisonniers. Quelques jours après le Duc de Sommerset fut décapité à Hexham, Ross & Hungerford, ailleurs, & vingt Officiers de marque, à Yorck. Plusieurs autres qui s'étoient cachez en divers lieux, ayant été découverts, ou livrez au Vainqueur, furent de même sacrifiez à sa vengeance.

Henri & Marguerite se sauvent. Le Duc de Sommerset est decapité, avec plusieurs autres.

Edoüard retourne à Londres, & laisse le Comte de Warwick dans le Nord.

Après cette victoire, Edoüard, qui s'étoit avancé jusqu'à Durham, envoya le Comte de Warwick plus avant vers le Nord, pour reconquerir quelques Places dont la Reine s'étoit emparée, après quoi il reprit la route de Londres. Le Comte de Warwick n'ayant rien à craindre, après la victoire que son Frére venoit de remporter, partagea son armée en trois Corps, & fit assiéger à la fois *Bambourg*, *Dunstanbourg* & *Alnewick*. Les deux premiéres de ces Places furent aisément emportées, & leurs Commandans punis. *Alnewick* où commandoit un François avec quelques troupes de sa Nation, se défendit jusqu'à ce que le Comte d'Angus vint à son secours avec un Corps de troupes Ecossoises. Mais ce Général ne put faire autre chose que de retirer la Garnison, apparemment par un Traité qu'il fit pour elle avec les assiégeans, quoique Buchanan en parle d'une toute autre maniére.

Montaigu est créé Marquis, & Herbert Comte de Pembroock. *Biondi.*

Edoüard étant arrivé à Londres fit expédier deux Patentes sous le grand Sceau pour récompenser le Lord Montaigu & Guillaume Herbert, par la Dignité qu'il leur confera. Le premier lui avoit rendu un grand service dans les deux victoires qu'il avoit remportées depuis peu. Le second s'étoit toujours distingué par un zêle extraordinaire pour la Maison d'Yorck. Ainsi, voulant leur donner à tous deux des marques de sa reconnoissance, il créa le prémier Comte de Northumberland, & le second Comte de Pembroock, Henri Percy & Gaspar Tudor qui portoient ces Tîtres, les ayant perdus, parcequ'ils s'étoient attachez à la fortune du Roi Henri. Mais dans la suite, Percy s'étant soumis au Roi, & ayant obtenu son pardon, Montaigu voulut bien lui céder le Tître de Comte de Northumberland, & recevoir celui de

Marquis.

Marquis de Montaigu. Pour ce qui regarde le Tître de Comte de Pembroock, il faut prendre garde de ne pas confondre les deux Seigneurs qui le portoient, sçavoir *Gaspar Tudor* Frére Uterin de Henri VI, & *Guillaume Herbert* qui étoit au service d'Edoüard.

EDOUARD IV. 1463.

On fait des préparatifs en France contre Edoüard.

Pendant qu'Edoüard joüissoit du repos que sa derniére victoire lui avoit procuré, il reçut des avis qu'on faisoit en France des préparatifs pour soutenir les intérêts de Henri & de Marguerite. Cela lui fit prendre la résolution de rappeller le Comte de Warwick auprès de sa personne, & de laisser le Marquis de Montaigu dans le Nord, avec une Patente de Gouverneur de ces Marches, & un pouvoir d'y lever les troupes qu'il jugeroit nécessaires. Il ne doutoit point que ce ne fût de ce côté-là que ses ennemis avoient résolu de faire leur plus grands efforts, à cause du voisinage de l'Ecosse. Ces précautions, jointes à la victoire que ses armes venoient de remporter, rallentirent apparemment l'ardeur des François & des Ecossois. Bien-tôt après, ceux-ci lui firent demander un Saufconduit pour des Ambassadeurs qu'ils avoient dessein de lui envoyer. En même tems, Loüis XI. fit négocier une Trêve avec lui, par l'entremise du Duc de Bourgogne. Cette Trêve fut effectivement concluë à Saint Omer, jusqu'au 15, de Novembre de l'année 1464. sous la condition qu'aucun des deux Rois ne donneroit du secours aux ennemis de l'autre. Le Duc de Bourgogne consentit aussi à renouveller, pour un an, la Trêve marchande entre l'Angleterre & les Païs-Bas.

Il rappelle le Comte de VVarvvick auprés de lui.

Il conclut une Trêve avec la France.

Act. Publ. Tom. XI. p. 507. 508.

avec le Duc de Bourgogne,

Après qu'Edoüard se fut ainsi mis à couvert du côté de la France, il conclut avec l'Ecosse une Trêve d'un an, que l'Archevêque de Saint André étoit allé négocier à Londres de la part des Régens. Ainsi n'ayant rien à craindre de la part de ses voisins, du moins pendant une année, il se vit en état d'employer ce tems de repos à prendre des mesures pour se maintenir sur le Trône, en cas qu'il fût encore attaqué.

avec l'Ecosse.

Pag. 510.

1464.

Embarras de Henri VI. & de Marguerite.

Cependant le malheureux Henri abandonné du Roi de France, du Roi d'Ecosse & du Duc de Bourgogne, qui étoient les seuls en état de l'assister, se trouvoit entiérement sans ressource. Il étoit toûjours à Edimbourg; mais il n'y étoit pas sans inquiétude. Outre que la Trêve concluë en dernier lieu entre les Anglois & les Ecossois, ne permettoit pas à ceux-ci de lui donner aucun secours, il est très-vraisemblable qu'en concluant la Trêve avec l'Ecosse, Edoüard avoit stipulé, que son ennemi ne seroit plus souffert en ce Païs-là. Il paroit même par le Recuëil des Actes Publics, qu'avant que la Trêve fût signée, les deux Rois d'Angleterre & d'Ecosse étoient convenus de certains Articles secrets qui ne pouvoient regarder que le malheureux Roi fugitif. Quoiqu'il en soit, Henri, ne sçachant où se retirer, crut mal-à-propos, qu'il pourroit se tenir caché en Angleterre. Peut-être espéra-t'il que les habitans des Provinces Septentrionales prendroient les armes en sa faveur. Mais les Princes malheureux trouvent rarement des amis fidéles. Du moins, on peut présumer que craignant d'être livré par les Ecossois, & n'ayant point de commodité pour se sauver par Mer, il espéra de trouver une sûre retraite chez quelque Ami d'Angleterre en attendant une occasion de passer en France. Quel que pût être son dessein, il n'eut pas plûtôt mis le pied en Angleterre, qu'il fut reconnu, arrêté, conduit à Londres d'une maniére ignominieuse, & enfermé dans la Tour. Quelques-uns ont dit que, dès l'année précé-

Pag. 508.

Henri croit pouvoir se cacher en Angleterre.

 dente,

EDOUARD IV. 1464.

Il est arrêté & conduit à Londres.

derte, il avoit été pris au combat d'Hexham, ou du moins quelques jours après. Mais il paroit, par quelques Piéces des Actes Publics, qu'au mois d'Octobre de la même année, il n'étoit pas encore au pouvoir d'Edoüard. Il y a donc plus d'apparence qu'il fut pris, comme je viens de le dire, en voulant se cacher en Angleterre, après avoir fait quelque séjour en Ecosse. Une avanture arrivée à Marguerite, & rapportée par Monstrelet, fait juger qu'elle avoit aussi pris le parti d'aller se cacher en Angleterre, pour y chercher l'occasion de s'embarquer, n'osant plus se confier aux Ecossois, & que, pour mieux exécuter son dessein, elle s'étoit séparée du Roi son Epoux. L'Historien que je viens de nommer dit, que cette Reine étant en Angleterre avec le Prince son Fils, accompagnée d'un Seigneur François, nommé *la Varenne*, tomba entre les mains de certains voleurs qui l'auroient tuée, s'il ne fût survenu entr'eux une querelle qui lui fournit la commodité de se sauver au milieu d'une forêt, avec le Prince. Il ajoûte qu'ensuite elle trouva le moyen de s'embarquer pour se rendre à l'Ecluse en Flandre, où le Duc de Bourgogne la reçut honorablement. Si cette avanture est véritable, elle ne peut être arrivée qu'au tems dont je parle présentement. Quoiqu'il en soit, après avoir quitté l'Ecosse, elle se retira chez René d'Anjou son Pere, avec le Prince son Fils. Edmond, nouveau Duc de Sommerset, Frere de celui qui avoit été décapité à Hexham, & le Duc d'Excéter, allérent chercher un azyle dans les Païs-Bas, où pourtant ils n'osérent se faire connoître de peur d'être livrez à Edoüard. Ils souffrirent en ce Païs-là tout ce qu'un fâcheux éxil, accompagné d'une extrême disette, étoit capable de faire souffrir à des gens de ce caractére. Philippe de Comines dit qu'il avoit vû le Duc d'Excéter avant qu'il fût reconnu, suivant, sans bas, l'équipage du Duc de Bourgogne, & servant apparemment de valet pour gagner sa vie. Mais ces deux Seigneurs ayant enfin été reconnus, le Duc leurs assigna une modique pension pour leur subsistance: n'osant sans doute pousser plus loin sa générosité, de peur d'offenser Edoüard. Ce sont-là d'étranges Catastrophes, pour un Roi qui avoit été trente-huit ans sur le Trône, pour une Reine qui avoit pendant plusieurs années gouverné l'Angleterre avec un pouvoir absolu, pour un Prince destiné par sa naissance à porter une Couronne, pour des Seigneurs Parens ou alliez de la Maison Royale, qui s'étoient toujours vus dans les plus importans emplois. Ces sortes d'éxemples de la vicissitude des grandeurs humaines font quelquefois peu d'effet dans le tems même qu'on les voit, parce que ceux qui s'y trouvent intéressez sont ordinairement portez à attribuer leurs disgraces à la malice de leurs ennemis. Mais ceux qui les lisent de sang froid dans l'Histoire, peuvent-ils s'empêcher d'y faire attention, & d'y reconnoître la direction de la divine Providence?

Avanture de la Reine Marguerite. *Monstrelet.*

Elle se retire chez son Pere.

Les Ducs de Sommerset & d'Excéter se retirent dans les Païs-Bas, où ils vivent misérablement.

Edoüard donne à ses Partisans les Biens des Rebelles.

Il se rend fort populaire.

Edoüard ayant le Roi Henri en son pouvoir, & la Reine Marguerite s'étant retirée chez le Duc son pere, il ne paroissoit plus personne qui fût en état d'exciter des troubles dans le Royaume. Ce fut alors qu'après avoir inutilement offert un pardon à tous les Partisans de la Maison de Lencastre, qui viendroient faire leur soumission & prêter Serment dans un certain tems, il confisqua leurs biens qu'il distribua liberalement à ceux qui l'avoient servi. Ensuite voulant gagner l'affection de ses Sujets, après leur avoir donné des preuves assez convainquantes de sa sévérité, il se rendit extrêmement populai-

re,

re, jusque là que l'Auteur Italien, dont il a été déja parlé, l'accuse d'être allé dans l'excès de ce côté-là. EDOUARD IV. 1464.

Pendant ce calme qui sembloit devoir être de longue durée, les principaux Conseillers du Roi le pressérent de penser au Mariage, afin de pouvoir laisser sa Couronne à sa posterité. Il y consentit, & trois partis furent proposez. Le premier étoit Marguerite sœur du Roi d'Ecosse. Mais outre que cette Princesse étoit déja fiancée au fils de Henri, elle étoit si jeune, que le Mariage n'auroit pû se consommer de long-tems. La seconde femme qu'on lui proposa fut *Isabelle de Castille* qui épousa depuis Ferdinand d'Arragon. Les Auteurs Anglois disent que celle-ci fut rejettée à cause de sa trop grande jeunesse. Cependant il est certain qu'elle étoit alors âgée de treize ans. *Bonne de Savoye*, sœur de la Reine de France, fut la troisiéme qu'on mit sur les rangs. Edoüard se détermina pour celle-ci, & peu de tems après, il fit partir le Comte de Warwick, pour aller la demander en Mariage. Elle étoit alors à la Cour de France auprès de la Reine sa sœur. Il est tems présentement de parler des affaires de France à cause de la liaison qu'elles ont avec celles d'Angleterre. Sans cela, on n'entendroit, s'il faut ainsi dire, qu'à demi ce qui s'est passé en Angleterre sous le Régne d'Edoüard IV.

Il fait demander en Mariage Bonne de Savoye Belle-Sœur de Loüis XI.

Le Comte de VVarvvick est chargé de cette Ambassade.

Loüis XI, Prince d'un esprit inquiet & remuant, ne fut pas plûtôt assis sur le Trône de France, qu'il forma le projet de se rendre absolu. C'est ce que quelques flatteurs ont osé appeller se mettre hors de page, & qu'un fameux Historien dit qu'on devroit plûtôt appeller se mettre hors de sens & de raison. Pour exécuter ce grand dessein, il falloit premiérement abaisser le trop grand pouvoir des Grands entre lesquels les Ducs de Bourgogne & de Bretagne étoient les plus considérables. Non seulement ils se soutenoient reciproquement, mais ils servoient encore d'appui aux autres. Le premier possédoit la Bourgogne & la Flandre, les deux seules anciennes Pairies Laïques qui restoient encore à réünir à la Couronne. Ce Prince, qui étoit d'ailleurs Souverain de presque tous les Païs-Bas, étoit si puissant, qu'il n'auroit pas été de la prudence de l'attaquer le premier. Ainsi ce fut par le Duc de Bretagne que Loüis XI. résolut de commencer l'exécution de ces desseins. Une ancienne querelle sur l'Hommage lui fournit le prétexte qu'il cherchoit. Depuis que Pierre, surnommé *Mauclerc*, avoit fait Hommage à Saint Loüis, la qualité de cet Hommage fut un sujet continuel de contestations entre les Rois de France & les Ducs de Bretagne. Les premiers prétendoient qu'il étoit lige, & les Ducs prétendoient qu'il ne l'etoit pas. Cette question étoit très-importante, à cause de la difference qu'il y avoit entre un simple Hommage, & un Hommage-lige. Le premier se rendoit par ceux qui, sans être dans aucune dépendance naturelle d'un Prince, ne laissoient pas de lui rendre Hommage pour d'autres raisons comme pour obtenir sa protection, pour en tirer du secours dans ses besoins, ou même pour une simple pension. Le Recueïl des Actes Publics d'Angleterre contient divers Hommages de cette nature, rendus aux Rois d'Angleterre par des Princes Souverains d'Allemagne, & des Païs-Bas, & par des Comtes de Savoye. Mais l'Hommage-lige se rendoit par ceux qui possédoient des Terres démembrées des Etats du Prince à qui il étoit rendu, tels qu'étoient les Duchez & les Pairies de France. Comme ces deux sortes d'Hommage étoient de differente nature, on y observoit aussi de differentes

Etat des affaires de France.

Mézerai.

Loüis XI. forme le projet de conquérir la Bretagne.

Différend entre les Rois de France, & les Ducs de Bretagne.

Argentré, Hist. de Bretagne.

EDOUARD IV. 1464.

tentes formalitez. Celui qui rendoit l'Hommage-lige, étoit découvert, à genoux, ſans ceinture, ſans épée, ſans éperons: il tenoit ſes mains jointes dans celles du Souverain, & lui prêtoit Serment de fidélité. Mais l'Hommage ſimple ſe rendoit debout, l'épée au côté, les éperons aux pieds, & ſans Serment. Ainſi l'Hommage-lige étoit pour les Terres démembrées d'un Etat, & marquoit qu'elles étoient ſujettes à confiſcation, & à être réünies. Mais l'Hommage ſimple étoit perſonnel, ſous certaines conditions avantageuſes au Vaſſal: de ſorte que le défaut d'Hommage ne le privoit que de l'avantage de ces conditions. Ainſi en obligeant le Duc de Bretagne à rendre un Hommage-lige, on l'auroit mis dans la néceſſité de reconnoître, que ſon Duché étoit ſujet à la confiſcation, & à être réüni à la Couronne de France. Pour éviter cet inconvénient, les Ducs de Bretagne avoient trouvé l'expédient de rendre leur Hommage en termes généraux, de la même maniére que leurs Prédéceſſeurs l'avoient rendu, ſoit que le droit des Rois de France, par rapport à la nature de l'Hommage, ne pût pas être bien prouvé, ou que les conjonctures des affaires les engageaſſent à ménager les Ducs de Bretagne, il eſt certain qu'ils reçûrent long-tems l'Hommage de cette maniére. Il eſt vrai qu'après l'Hommage rendu, le Chancelier ou le Grand Chambellan diſoit tout haut, que cet Hommage étoit lige, à quoi le Duc répondoit qu'il ne l'étoit pas, & ainſi les prétentions de chacun demeuroient dans leur entier. Charles V. fit bien voir qu'il ſuppoſoit l'Hommage-lige, puiſqu'il fit confiſquer & réünir à ſa Couronne le Duché de Bretagne, par Arrêt de la Cour des Pairs. La Paix entre la France & la Bretagne s'étant faite au commencement du Régne de Charles VI, le Duc de Bretagne fut remis en poſſeſſion de ſon Duché, ſans qu'on réglât rien ſur la nature de l'Hommage, les prétentions d'un côté & d'autre ſubſiſtant toûjours. Arthur III. qui avoit été Connétable de France, étant dévenu Duc de Bretagne, proteſta ſolennellement, en rendant ſon Hommage à Charles VII. qu'il ne prétendoit point le rendre lige, & fut reçû à le rendre en termes généraux, comme ſes Prédéceſſeurs. François II. ſon Succeſſeur proteſta de la même maniére, & Charles VII. reçût ſon Hommage ſans approuver pourtant ſa proteſtation.

Les affaires entre la France & la Bretagne étoient dans cette ſituation, lorſque Loüis XI. parvint à la Couronne de France. Vraiſemblablement, ce Prince n'auroit pas été plus difficile que Charles ſon pere à l'égard de l'Hommage du Duc de Bretagne, ſi, comme il a été dit, il n'eût réſolu de commencer par lui, le grand projet qu'il avoit formé d'abaiſſer tous ceux qui pouvoient l'empêcher de parvenir à un pouvoir deſpotique. Il avoit pris cette réſolution dès qu'il avoit été aſſis ſur le Trône, & peut-être avant la mort du Roi ſon pere; mas ce ne fut qu'en 1464. qu'il voulut commencer à l'exécuter. Pour cet effet, après avoir fait filer quelques troupes dans l'Anjou, il envoya le Chancelier de *Morvilliers* au Duc de Bretagne, avec ordre de lui défendre de ſa part, de s'attribuer aucun droit de Souverain dans ſon Duché. François II. ſe trouvant mal préparé pour ſe défendre, eût recours à la ruſe, & demanda un délai de trois mois pour conſulter ſes Etats. Ce tems lui ayant été accordé, il s'en ſervit pour cabaler en France parmi les Grands, & pour former contre Loüis une puiſſante Ligue, dont il ſera parlé tout à l'heure, qui fut nommée *la Ligue du bien Public.*

Loüis XI. attaque le Duc de Bretagne, *Argentré.* qui gagne du tems, & travaille à former une Ligue contre lui.

Ce fut dans le tems que Loüis penſoit à attaquer le Duc de Bretagne, qu'Edoüard lui envoya le Comte de Warwick, pour lui demander Bonne de Savoye ſa Belle-Sœur en Mariage. Cette propoſition ne pouvoit que lui être très-agréable, puiſqu'il ne ſouhaitoit rien avec plus d'ardeur que de faire alliance avec le Roi d'Angleterre, afin d'empêcher qu'il ne ſe mêlât des affaires qu'il devoit bien-tôt avoir avec les Grands de ſon Royaume. Mais avant que de conclurre ce Mariage, il voulut être aſſuré d'en retirer le fruit qu'il s'en propoſoit. Pour cet effet, il fit un peu traîner l'affaire du Mariage, pendant qu'il faiſoit négocier à Londres & qu'il négocioit lui-même avec le Comte de Warwick, une liaiſon d'amitié perſonnelle, entre lui & Edoüard. C'eſt ce qu'on voit dans le Recueïl des Actes Publics, qui contiennent diverſes Piéces de cette négociation. On y voit un Plein-pouvoir donné par Edoüard au Comte de Warwick pour traiter d'une Paix finale, d'une Alliance, ou d'une Trêve avec Loüis XI, & une autre pour conclurre un Traité d'Amitié & de Fraternité entre les deux Rois. Les deſſeins de Loüis alloient encore plus loin. Dans la vûë de priver le Duc de Bretagne de toute protection, il vouloit faire entrer le Duc de Bourgogne dans l'alliance qu'il projettoit de faire avec le Roi d'Angleterre. Ce fut pour cela qu'il convint avec Edoüard & avec Philippe, de faire tenir à Hesdin un Congrès d'Ambaſſadeurs, qui fut enſuite transferé à Saint-Omer. Il faiſoit négocier ſes affaires à Londres par le Seigneur de *Lanoy* Gouverneur d'Amiens, qui y avoit été envoyé ſur la fin de l'année précédente. Mais toutes ces négociations n'aboutirent qu'à la concluſion d'une Trêve ſur Mer, de la même durée que celle qui avoit été déja faite pour la Terre.

Négociations entre Edoüard & Loüis XI.

Act. Publ. T. XI. pag. 515. 518.

pag. 521.
Pag. 522.

Pendant que ces affaires ſe traitoient à Londres & à Paris, Edoüard conclut avec l'Ecoſſe une Trêve de quinze ans. *Jean Kenet*, Seigneur très-habile & très-zélé pour ſon Païs, & pour ſon Roi, ne crut pas pouvoir, pendant ſa Régence, leur rendre un meilleur ſervice que d'entretenir une bonne intelligence avec les Anglois. Sans cela, il étoit comme impoſſible de maintenir la tranquillité en Ecoſſe, parce que, pendant la Guerre, les Mécontens d'Ecoſſe s'appuyoient toûjours de la protection d'Angleterre.

Edoüard fait une Trêve de 15 ans avec l'Ecoſſe.

p. 514. 525.

Cette affaire étant finie, Edoüard offrit à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, un pardon abſolu, dont pourtant Raoul Gray & Humphroi Newil furent exceptez. Le premier ayant été pris dans Bambourg, où il commandoit pour Henri, avoit été dégradé des armes. Apparemment, il avoit fait quelque choſe depuis, qui le fit exclurre du pardon que le Roi accordoit aux autres. Peu de tems après, le Roi publia une Proclamation qui ordonnoit à tous les Sujets, depuis ſeize juſqu'à ſoixante ans, de prendre les armes. Mais les Hiſtoriens ne font aucune mention ni de cet armement ni de ce qui pouvoit y avoir donné lieu.

Il offre une amniſtie aux Partiſans de Henri.

Au mois d'Août de cette année, Edoüard reçût de la part du Duc de Bretagne des Ambaſſadeurs qui venoient négocier une Trêve. Comme ce Duc ſe trouvoit alors preſſé par le Roi de France, & qu'il travailloit à former la Ligue *du Bien Public*, il étoit bien aiſe de ſe mettre à couvert du côté de l'Angleterre. Il obtint d'Edoüard une Trêve d'un an, qui fut ſignée le premier d'Octobre.

Il conclut une Trêve avec le Duc de Bretagne.

Act. Publ. T. XI. pag. 531. 532.

Environ ce même tems, l'Archevêché d'Yorck étant devenu vacant, George

EDOUARD IV. 1464. 1465.

George Nevvill est fait Archevêque d'Yorck.

Le Comte de VVarvvick conclut le Mariage du Roi avec Bonne de Savoye.

Edoüard devient amoureux d'Elisabeth VVoodvville.

George Newill, Frere du Comte de Warwick, en fut pourvû à la sollicitation du Roi.

Cependant le Comte de Warwick, qui étoit toûjours à la Cour de France, ayant pressé Loüis sur le principal sujet de son Ambassade, le Mariage d'Edoüard avec Bonne de Savoye, fut enfin conclut & arrêté. Immédiatement après, Loüis nomma le Comte de Dammartin, pour son Ambassadeur auprès d'Edoüard, afin d'aller régler avec lui-même, tout ce qui restoit encore à faire sur ce sujet. Mais l'amour renversa tous ces projets. Ce que je vais rapporter n'est pas un Roman, mais une véritable Histoire qui fait voir la part que cette passion a quelquefois dans les révolutions les plus importantes: car cette affaire eut de grandes suites.

Pendant que le Comte de Warwick pressoit en France, de tout son pouvoir, la conclusion de la négociation qui lui avoit été commise, Edoüard la rendoit inutile en Angleterre, par un pur effet du hazard. Ce Prince se trouvant dans la Province de Northampton, tout proche de la Maison de Grafton, voulut aller rendre visite à Jacqueline de Luxembourg, Duchesse de Betford, qui avoit épousé en secondes nôces, le Chevalier Richard Woodwille. Elle avoit eu de ce second mariage, entr'autres enfans, une fille nommée Elisabeth, qui avoit épousé le Chevalier Gray, & qui étant devenuë veuve, s'étoit retirée dans la Maison de son Pere. Elle avoit eu la douleur de voir confisquer les biens de son Mari, à cause de son attachement aux intérêts de la Maison de Lencastre, au service de laquelle il avoit perdu la vie. La visite du Roi ayant paru une occasion favorable à cette jeune Dame, elle alla se jetter à ses pieds, pour lui demander la restitution des biens de son défunt Mari, & pour le prier d'avoir pitié de ses Enfans. Edoüard, qui étoit jeune & fort enclin à l'amour, n'eut pas plûtôt vû cette aimable personne à ses pieds, qu'il conçût une passion très-violente pour elle. D'abord, il lui fit espérer en la relevant, qu'il lui accorderoit sa demande. Il lui fit même comprendre, qu'il n'étoit pas en état de lui rien refuser. Ensuite, dans les conversations particuliéres qu'il eut avec elle, il voulut lui faire acheter cette faveur à un fort haut prix. Tous les Historiens conviennent qu'il étoit l'homme le mieux fait du Royaume & le plus propre à faire des conquêtes parmi le beau sexe. Prévenu lui-même de cette pensée, il ne doutoit point qu'il ne trouvât dans le cœur de cette Dame, le même accès qu'il avoit trouvé dans plusieurs autres. Mais elle lui fit entendre sans détour, qu'encore qu'elle se crût indigne d'être Reine, elle avoit le cœur trop bien placé pour se contenter de la simple qualité de Maîtresse.

Il lui promet de l'épouser

Cette déclaration qui marquoit tant de vertu dans Elisabeth, fit un si grand effet sur l'esprit du Roi, que désespérant de pouvoir se satisfaire d'une autre maniere, il lui proposa de l'épouser. Un cœur tel que celui d'Edoüard, qui s'offroit avec une Couronne, pouvoit être difficilement refusé. La jeune Dame, agréablement surprise d'une proposition si avantageuse, l'accepta, sans balancer, avec des sentimens de respect & de reconnoissance, qui acheverent de lui gagner le cœur de ce Monarque. Cependant, comme il vouloit garder des ménagemens avec la Duchesse d'Yorck sa Mere, il ne pût se résoudre à passer plus avant, sans lui communiquer son dessein. La Duchesse, surprise de cette résolution précipitée, fit tous les efforts possibles pour

Edouard IV. 1465.

pour l'en détourner. Elle lui répréſenta le tort qu'il feroit au Comte de Warvvick, à qui il avoit tant d'obligations, & qu'il étoit à craindre que ce Seigneur ne s'en reſſentît : Que par l'affront qu'il alloit faire au Roi de France, il le feroit devenir ſon ennemi mortel, & rendroit la Paix entr'eux impoſſible : Que les Grands d'Angleterre ne pourroient voir ſans chagrin & ſans jalouſie, la famille de Woodvville ſi fort élevée au-deſſus d'eux, & que leur mécontentement pourroit avoir de fâcheuſes ſuites. Enfin, qu'il alloit épouſer une femme ſans bien, ſa Sujette, & qui avoit des enfans d'un autre Mari. Edoüard répondit en peu de mots, qu'il étoit incertain ſi le Comte de Warvvick regarderoit ſon changement comme une injure ; mais que, pour lui, il étoit certain de ſon amour : que le Roi de France alloit avoir ſur les bras des affaires, qui vrai-ſemblablement l'empêcheroient de penſer à ſe venger : Que la démarche d'un Roi qui prendroit une Femme parmi ſes Sujettes, loin de chagriner les Grands, ſeroit, au contraire, regardée avec plaiſir, puiſqu'à l'avenir, toutes les Maiſons Nobles pourroient aſpirer au même honneur. Enfin, que le bien ne devoit être d'aucune conſidération dans le Mariage d'un Roi, & que ſon amour & la vertu de celle qu'il choiſiſſoit pour ſa Femme, lui tenoient lieu de tout ce qu'il pourroit eſpérer de plus. La Ducheſſe voyant que le Roi ne ſe laiſſoit point perſuader par ſes raiſons, en ajoûta une autre qui lui parut beaucoup plus forte. Elle lui répréſenta qu'il avoit donné ſa foi à une Demoiſelle nommée *Eliſabeth Lucy*, & qu'il ne pouvoit en conſcience, prendre une autre Femme. Edoüard nia poſitivement de s'être engagé avec cette Dame. Néanmoins, ſoit pour en convaincre la Ducheſſe ſa Mere, ſoit qu'il craignît que ce prétendu engagement ne fournît quelque jour un prétexte de conteſter la validité de ſon Mariage, il conſentit qu'Eliſabeth Lucy fût examinée par des Evêques. Dans cet examen, elle avoüa, que le Roi ne s'étoit pas poſitivement engagé avec elle : mais elle dit pourtant, qu'elle n'auroit jamais conſenti à ſatisfaire ſes deſirs, ſi elle n'eût pas été perſuadée qu'il avoit deſſein de l'épouſer. Cette réponſe faiſant connoître qu'il n'y avoit point d'engagement abſolu de la part du Roi, les Evêques jugérent qu'il pouvoit ſe marier à une autre, en ſûreté de conſcience. Selon cette déciſion, Edoüard épouſa Eliſabeth Woodvville, en preſence de peu de perſonnes, tellement que ſon Mariage ne fut divulgué que par les ordres qui furent donnez pour préparer le Couronnement de la nouvelle Reine.

La Ducheſſe d'Yorck s'oppoſe en vain à ce Mariage.

Edoüard épouſe Eliſabeth & la fait Couronner.

Février.

La ſurpriſe des Grands & du Peuple fut extrême de voir le Roi marié avec une de ſes Sujettes, dans le tems qu'il faiſoit négocier ſon Mariage à la Cour de France, avec la Princeſſe de Savoye, & que même ce Mariage étoit déja arrêté. Incontinent, on vit le Chevalier Woodvville Pere de la Reine, élevé à la Dignité de Comte de *Rivers*, & Antoine Woodvville ſon Fils, épouſer la Fille unique du Lord Scales, la plus riche Héritiére du Royaume. Cela ne cauſa pas peu de jalouſie aux Grands, particulierement au Duc de Clarence, qui ne pût s'empêcher de ſçavoir mauvais gré au Roi ſon Frere, de ce qu'il n'avoit pas penſé à lui, pour lui procurer un ſi riche parti. Mais c'étoit peu de choſe, en comparaiſon du dépit que conçût le Comte de Warwick, d'avoir été ainſi joüé. Il croyoit que le Roi auroit dû le mieux ménager, & ne l'expoſer pas à un affront de cette nature. Dans cette penſée, il en

Les Grands ſont jaloux de la famille de Woodvville.

Le Pere de la Reine eſt fait Comte de Rivers, & ſon Fils épouſe une riche Héritiére.

Le Duc de Clarence en

EDOUARD IV. 1465. est jaloux. Mécontentement du Comte de VVarvvick. Loüis dissimule l'affront qu'Edoüard lui a fait. Edoüard & le C. de VVarvvick commencent à se haïr.

en témoigna son mécontentement au Roi de France, qui ne manqua pas à le fomenter autant qu'il lui fut possible. Ce Prince ne pouvoit lui-même regarder que comme un sanglant outrage, la démarche qu'Edoüard venoit de faire. Mais les affaires qu'il avoit alors ne lui permettant pas d'en tirer raison sur le champ, il dissimula son chagrin jusqu'à ce qu'il trouvât une occasion favorable pour le faire éclater. Quant au Comte de Warvvick, il quitta la Cour de France, pour s'en retourner en Angleterre, le cœur rempli de haine & de vengeance contre Edoüard, dont il détestoit l'ingratitude. Il prit pourtant un soin extrême de cacher ses sentimens, parce qu'il n'étoit pas encore tems de les faire paroître. Mais sa dissimulation même fit comprendre au Roi qu'il étoit très-mécontent. Dans cette pensée, Edoüard commença lui-même à le regarder comme un ennemi couvert, quoiqu'il lui donnât encore quelques légéres marques de confiance. Ainsi, parmi les déguisemens du Roi & du Comte, il se nourrissoit entr'eux une haine reciproque, qui portoit le Roi à donner au Comte plusieurs sujets de chagrin, tant pour satisfaire sa passion, qu'en vûë de diminuer le crédit que ce Seigneur avoit parmi le Peuple. Comme il ne pouvoit se persuader que celui qui avoit eu assez de crédit pour le placer sur le Trône, fût aussi en état de l'en faire descendre, il ne prenoit pas grand soin de le ménager. Le Comte de Warvvick comprenoit parfaitement quelles étoient les vûës du Roi : mais il dissimuloit sagement, de peur qu'un emportement hors de saison n'obligeât Edoüard à prendre contre lui des mesures qui le missent hors d'état de se venger. Tous les Historiens conviennent unanimement, qu'immédiatement après son retour de France, il se retira dans ses Terres, sous prétexte d'une indisposition. Mais on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, que pendant les années 1465. & 1466. il étoit à la Cour, & qu'il y fut même employé dans des négociations importantes avec des Ambassadeurs des Princes Etrangers. Ainsi, ce ne fut que deux ans après son retour, qu'il se retira, lorsqu'il ne pût plus supporter de se voir entiérement éloigné des affaires, pendant que le nouveau Comte de Rivers avoit toute la confiance du Roi.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 540. 578.

Tout le reste de l'année 1465. fut employé en diverses négociations, avec le Roi de France, le Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois & le Duc de Bretagne. Comme ces diverses négociations regardoient les affaires de France, & que de celles-ci dépend une bonne partie de la connoissance de l'Histoire d'Angleterre, il est nécessaire de les éclaircir, en rapportant sommairement la situation où elles se trouvoient alors.

Affaires de France.

Loüis XI. étoit un Prince des plus rusez & des moins scrupuleux qu'il y eût alors en Europe. Son dessein étoit, comme il a été déja remarqué ci-devant, de ruïner les Ducs de Bourgogne & de Bretagne ; le premier par la ruse, & le second par la force ouverte. J'ai déja dit qu'à l'égard de celui-ci, il avoit commencé à exécuter son projet, en assemblant dans l'Anjou une Armée prête à fondre sur la Bretagne, & qui n'attendoit pour agir, que l'expiration du délai qu'il avoit accordé au Duc. Pour ce qui regarde le Duc de Bourgogne, Loüis n'avoit pas crû devoir agir envers lui, avec la même hauteur. C'étoit un Prince trop puissant pour qu'il pût espérer de réüssir en l'attaquant ouvertement. Mais il se servit d'un moyen secret qui lui procura en partie, ce qu'il n'auroit pû que difficilement obtenir par la

voye

voye des armes. Il gagna les Seigneurs de Croy & de Chimay fréres, principaux Miniſtres & confidens du Duc, qui portérent leur Maître à rendre à la Couronne de France, les Villes ſituées ſur la Somme, pour quatre cens mille écus, ſuivant le Traité d'Arras. Charles Comte de Charolois, Fils unique du Duc de Bourgogne, regarda cette reſtitution comme un coup mortel pour lui & pour ſa Maiſon. Il croyoit que le Duc ſon Pere auroit dû, à quelque prix que ce fût, garder ces Places qui le rendoient plus redoutable à la France, que tout le reſte de ſes Etats. Le chagrin qu'il en conçût contre les Miniſtres fut ſi grand, qu'il les menaça hautement de leur faire un jour porter la peine du pernicieux conſeil qu'ils avoient donné au Duc ſon Pere. Cette affaire cauſa, entre le Pere & le Fils, une broüillerie que les Favoris ne manquérent pas de fomenter, tellement qu'enfin le Comte ſe retira mécontent en Hollande. Il prétendoit, qu'il ne pouvoit plus être en ſûreté à la Cour; que les Favoris avoient conſeillé au Duc ſon Pere de le faire arrêter, & que même ils avoient gagné des gens pour le faire empoiſonner. EDOUARD IV. 1465. *Monſtrelet.*

Pendant que le Comte de Charolois étoit en Hollande, Loüis XI. y envoya ſécrettement le Bâtard de Rubempré, ſur un Vaiſſeau équipé à Dieppe, avec quelques ſoldats choiſis qui, ſans ſçavoir où on les menoit, avoient ordre d'obéïr à Rubempré, en tout ce qu'il leur commanderoit. Le Bâtard étant deſcendu à terre, avec quatre de ces ſoldats, fut reconnu, & denoncé au Comte de Charolois qui le fit incontinent arrêter. Quelques-uns ont dit qu'on trouva ſur lui un ordre ſigné de la main du Roi, de ſe ſaiſir du Comte, & de le lui amener mort ou vif. Pendant ce tems-là, Loüis étoit ſur la Somme avec une armée conſidérable qu'il avoit aſſemblée ſous quelque prétexte. Il avoit donné rendez-vous au Duc de Bourgogne à deſſein, comme le bruit en courut dans la ſuite, de ſe ſaiſir de ſa perſonne, auſſi-tôt qu'il auroit la nouvelle de la réüſſite du complot de Rubempré. Mais le Comte de Charolois ayant promptement donné avis au Duc ſon Pere de ce qu'il avoit découvert, le Duc monta incontinent à cheval pour s'éloigner de Heſdin, où il s'étoit déja rendu. Ainſi, s'il eſt vrai que Loüis eût formé le deſſein de ſe ſaiſir à la fois du Pere & du Fils, ſes projets demeurérent ſans effet. Cet attentat, ſoit qu'il ne fût ſimplement que ſoupçonné, ou qu'il y eût quelque preuve, augmenta beaucoup la haine que le Comte de Charolois avoit déja conçûë contre Loüis. Il publia par tout que ce Prince avoit voulu le faire aſſaſſiner ou enlever, & ce bruit ſe répandit incontinent dans toutes les Villes des Païs-Bas. *Mémoires de Commines.*

Loüis comprit aiſément que ſon honneur ne pouvoit qu'être intéreſſé dans cette affaire, particuliérement ſi le Bâtard de Rubempré, dont on inſtruiſoit le Procès en Hollande, venoit à être convaincu du fait dont il étoit accuſé. Ainſi, pour tâcher de prévenir ce Jugement, il envoya le Chancelier de Morvilliers, avec quelques autres Ambaſſadeurs au Duc de Bourgogne, avec ordre de lui demander que le priſonnier lui fût mis entre les mains. Le Comte de Charolois étant préſent à l'Audience, le Chancelier parla au Duc d'une maniére très-hautaine, & lâcha même quelques traits offenſans contre le Comte ſon Fils. Celui-ci voulut ſouvent répondre: mais le Chancelier l'interrompit toûjours, en lui diſant qu'il étoit envoyé au Duc

ſon Pére, & non pas à lui. La réponſe du Duc de Bourgogne fut, qu'étant Souverain en Hollande ſans dépendre en aucune maniére de la France, pour ce Païs-là, il feroit examiner le priſonnier, & le feroit ou punir ou relâcher, ſelon qu'il ſeroit trouvé coupable ou innocent. Lorſque les Ambaſſadeurs de France prirent congé du Duc, le Comte de Charolois en tira un à part, & lui dit ces paroles: *Le Roi votre Maître m'a bien fait laver la tête par ſon Chancelier, mais il s'en repentira avant qu'il ſe paſſe un an.* En effet il tint exactement ſa parole.

Guerre du Bien Public contre Loüis XI. *Philippe de Commine, Argentré, Mezerai.*

Cela ſe paſſoit dans l'année 1464. pendant que le Duc de Bretagne, pour ſe défendre contre Loüis, travailloit à former la Ligue du Bien Public, dont j'ai déja parlé. Le Comte de Charolois y étoit entré des premiers, & avoit obtenu du Duc ſon Pere la permiſſion de lever des troupes pour ſe joindre au Duc de Bretagne, & à preſque tous les Grands de France, qui devoient de trouver aux environs de Paris, au mois de Juin de l'année 1465. Dès que le Duc de Bretagne ſe vit aſſuré, d'un puiſſant ſecours, il envoya des Ambaſſadeurs au Roi, ſous prétexte de lui demander un nouveau délai, mais en effet, pour lui débaucher le Duc de Berry ſon Frere. Ils y réüſſirent ſi bien qu'ils emmenérent ce Prince en Bretagne. Dès qu'il fut hors du pouvoir du Roi, les Confédérez le déclarérent Chef de la Ligue, & chacun alla ſe préparer, pour ſe trouver au rendez-vous. Le Duc de Bourbon fut le premier qui oſa lever la tête, à deſſein d'attirer le Roi dans ſon Païs, & de l'éloigner de Paris. Loüis, qui n'avoit encore aucune connoiſſance de la Ligue, marcha incontinent vers le Bourbonnois. Mais bien-tôt après il reçut la nouvelle que le Comte de Charolois, à la tête d'une puiſſante armée, s'étoit approché de Paris, & que le Duc de Bretagne, avec les autres Confédérez, ſe préparoit à l'aller joindre. A cette nouvelle, il quitta promptement le Bourbonnois pour tâcher de ſauver ſa Ville Capitale. Pendant ce tems-là, le Comte de Charolois faiſoit des efforts pour s'en rendre maître. Mais comme il ne vit aucune apparence d'y réüſſir, il alla camper à Montlhery, pour y attendre les Ducs de Berry & de Bretagne. Cependant le Roi qui s'avançoit à grandes journées, s'étant approché de Montlhery, les deux armées ſe rencontrérent, & ſe livrerent bataille.

Bataille de Montlhery.

Le ſuccès en fut aſſez douteux pour que les deux partis s'en attribuaſſent l'avantage. Mais comme le Roi décampa pendant la nuit, pour aller ſe jetter dans Paris, il donna lieu à ſes ennemis de dire qu'il avoüoit ſa défaite. Quelques jours après, les Ducs de Berry & de Bretagne joignirent l'armée Bourguignonne. Mais le Roi avoit déja ſi bien pourvû à la défenſe de ſa Capitale, qu'il fut impoſſible aux Confédérez de s'en rendre maîtres. Enfin, cette Guerre ſe termina par un Traité ſigné à Conflans le penultiéme d'octobre. Loüis rendit au Duc de Bourgogne les Villes ſituées ſur la Somme, pour leſquelles il avoit payé quatre cens mille écus, & donna la Normandie en appanage au Duc ſon Frere. Après la ſignature du Traité, le Comte de Charolois ſe retira dans les Païs-bas, & le Duc de Berry accompagné du Duc de Bretagne, alla prendre poſſeſſion de la Normandie. Mais peu de jours après, le Duc de Bretagne s'étant brouillé avec le Duc de Berry, s'en retourna dans ſes Etats. Alors Loüis profitant de cette diſſenſion, marcha ſans perte de tems dans la Normandie, en chaſſa ſon Frere, & le mit dans la néceſſité d'aller encore une fois ſe refugier en Bretagne, où il fut bien reçu du Duc, malgré leur broüillerie précédente.

Traité de Conflans qui termine la Guerre du Bien Public.

Loüis ſe reſſaiſit de la Normandie.

dente. C'est là tout ce qui se passa de plus important en France dans l'anneé 1465. EDOUARD IV. 1465.

Pendant que les Princes François avoient été occupez aux préparatifs de la Guerre du *Bien Public*, ils n'avoient pas négligé le Roi d'Angleterre. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics que, depuis le mois de Mars, jusqu'à ce qu'ils furent en campagne, le Duc de Bretagne & le Comte de Charolois avoient leurs Ambassadeurs à Londres, & que le dernier fit proposer à Edoüard, de faire avec lui un Traité d'alliance & d'amitié fraternelle. Loüis XI. même, quoique fâché contre lui, ne laissa pas de le rechercher. Mais Edoüard voulant, sans doute, voir un peu plus clair dans ses affaires, évita sous divers prétextes de rien conclure avec aucun d'eux. Négociation du Duc de Bretagne, & du Comte de Charolois avec Edoüard. *Act. Publ. T. XI. pag.* 540-542. *pag.* 540. *pag.* 557.

Il n'en usa pas de même à l'égard du Roi d'Ecosse, avec lequel, après une longue négociation, il conclut à Nevvcastle un Traité, qui prolongeoit la derniére Trêve pour quarante cinq ans jusqu'en l'année 1519. Trêve avec l'Ecosse prolongée jusqu'en 1519. 12 Décembre.

Au commencement de l'année 1466. la Reine mit au monde une Princesse qui fut nommée Elisabeth, & qui devint dans la suite un heureux instrument pour procurer la paix à l'Angleterre, après une longue Guerre civile. 1466. Naissance d'Elisabeth fille d'Edoüard.

Edoüard ayant fait un sensible affront à Loüis XI, ne le regardoit plus que comme un ennemi couvert qui ne laisseroit pas échapper l'occasion de se venger, si elle se présentoit. Il garda pourtant beaucoup de ménagemens avec lui, pendant la Guerre du Bien Public, de peur de lui fournir un nouveau sujet de soutenir la Maison de Lencastre, s'il venoit à remporter la victoire sur les Princes confédérez La même raison l'avoit porté à écouter les propositions des Ducs de Bourgogne: mais il s'étoit bien gardé de rien conclure, ni avec eux, ni avec le Roi de France. Dans la suite le désavantage que Loüis avoit eu dans le Traité de Conflans, auroit pû porter Edoüard à le moins ménager: mais la révolution arrivée immédiatement après en Normandie, le fit aller bride en main. Cependant, il étoit également pressé des deux côtez. Le Roi de France, feignant de ne garder aucun ressentiment de l'affront qu'il avoit reçû, le faisoit solliciter d'entrer en Traité avec lui, pour une Paix finale entre les deux Couronnes, ou du moins, pour une longue Trêve. D'une autre côté le Duc de Bourgogne, le Comte de Charolois, & le Duc de Bretagne lui représentoient, que, s'il souffroit que les Princes François fussent opprimez, le Roi de France acquerroit par là une augmentation de puissance qui ne pouvoit qu'être funeste à l'Angleterre. Le parti qu'il prit en cette occasion fut de les ménager tous, & de les tenir les uns & les autres en espérance. En effet, il n'étoit nullement convenable à ses intérêts, de prendre part à leurs démêlez, & de se faire par là de nouveaux ennemis, dans un tems où le parti de Lencastre, quoiqu'abbattu, ne laissoit pas d'être] encore fort nombreux en Angleterre. C'est-là le véritable motif de sa conduite, & de toutes les Néciations qu'il entretenoit tant avec le Roi de France, qu'avec les autres Princes, qui le pressoient de se déclarer. Cependant, afin d'entretenir toûjours les affaires sur un même pied, jusqu'à ce qu'il y pût voir quelque dénouëment, il conclut une courte Trêve avec la France, & une semblable avec le Duc de Bretagne. En ménageant le Roi de France, il avoit encore pour but, de hâter la conclusion d'un Mariage qu'on lui avoit fait proposer, de Marguerite sa sœur avec le Comte de Charolois. Il comprenoit que moins il témoigneroit Edoüard se ménage avec le Roi de France, & avec ses ennemis. Il conclut une courte Trêve avec la France, 30. Avril. & avec la Bretagne, 7. Juin.

EDOUARD IV. 1466. *Act. Publ. T. XI. pag. 567. 563.* Projet du Mariage du Comte de Charolois, avec Marguerite, Sœur d'Edoüard. *pag 564.* Traité d'amitié & d'alliance entre Edoüard & le Comte de Charolois, *Pag. 580.*

roit du penchant à rompre avec Loüis XI, plus le Duc de Bourgogne & le Comte ſon fils marqueroient d'ardeur pour ce Mariage. Effectivement, ſa politique eut tout le ſuccès qu'il en avoit attendu. Ces deux Princes, voyant combien il étoit difficile de l'engager dans leur parti, crurent qu'il n'y avoit pas de plus court moyen pour parvenir à leur but, que d'effectuer le Mariage propoſé. Dès qu'Edoüard les vit dans cette diſpoſition, il ne balança plus à prendre des engagemens avec eux. Il n'aimoit pas le Roi de France, parce qu'il ſçavoit bien qu'il n'en étoit pas aimé. D'ailleurs, il conſidéroit qu'il n'y avoit aucun fond à faire ſur la parole de ce Prince; que les démarches qu'il faiſoit à ſon égard n'étoient pas ſincéres, & que tôt ou tard, il feroit éclater ſon reſſentiment. De plus, il n'étoit pas de l'intérêt de l'Angleterre, de laiſſer ruïner les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, comme il paroiſſoit manifeſtement, que c'étoit le grand deſſein de Loüis. Ainſi le 21. d'Octobre, il ſigna un Traité d'Alliance perſonnelle, d'Amitié, & de Fraternité, avec le Comte de Charolois. Peu de jours après, il envoya un ſaufconduit à Loüis de Bruges, Seigneur de Gruthuyſe, que le Duc de Bourgogne avoit nommé pour aller traiter avec lui, d'une Paix perpétuelle & pour achever de régler les conditions de Mariage du Comte de Charolois, avec la Princeſſe Marguerite.

Le Duc de Bretagne ſe trouve preſſé. *Phil. de Commines, d'Argentré.* Le Comte de Charolois ne peut le ſecourir.

Tout cela ſembloit devoir aboutir à une Ligue entre Edoüard & le Duc de Bourgogne, pour la défenſe du Duc de Bretagne, qui ſe trouvoit vivement preſſé. Depuis que le Duc de Berry avoit été chaſſé de Normandie, le Duc de Bretagne avoit entrepris de le ſoutenir & de faire exécuter le Traité de Conflans. C'étoit un projet entre lui & le Comte de Charolois qui s'étoit engagé à faire une puiſſante diverſion en Picardie. Mais malheureuſement pour le Duc de Bretagne, le Duc de Bourgogne avoit entrepris contre les Liégeois, une Guerre qui empêcha le Comte de Charolois de tenir ſa parole. Cependant Loüis XI, profitant de cette conjoncture, preſſoit extrêmement le Duc de Bretagne, qui ſe trouvant peu en état de ſe ſoutenir tout ſeul, lui faiſoit eſpérer qu'il ſe ſoumettroit à ſa volonté. Mais ce n'étoit que pour gagner du tems, en attendant que le Duc de Bourgogne fût prêt. Enfin, la Guerre de Liége ayant été ſuſpenduë par une Trêve, le Comte de Charolois ſe préparoit à marcher en Picardie. Mais, dans le tems qu'il s'y attendoit le moins, Loüis, par ſes intrigues, fit reprendre les armes aux Liégeois. Ainſi, le Duc de Bretagne ſe trouvoit toûjours fort embarraſſé. Il ſe défendoit pourtant le mieux qu'il pouvoit, dans l'eſpérance d'être bien-tôt ſecouru.

Alliances d'Edoüard, avec le Danemarck & la Caſtille. *Act. Publ. T. XI. pag. 580. 583.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, Edoüard conclut un Traité d'Alliance perpétuelle avec le Roi de Caſtille. Il en avoit fait un ſemblable avec le Roi de Danemarck, au commencemenr de cette même année. Quoique ces Alliances fuſſent peu conſidérables par rapport à ſes principales affaires, elles ne laiſſoient pas de lui donner de la réputation, & de le rendre plus redoutables à ſes ennemis.

1467. Négociations avec Loüis XI. & avec le Duc de Bourgogne.

Tout le commencement de l'année 1467. fut employé en diverſes Négociations avec la France & avec le Duc de Bourgogne. Celui-ci n'attendoit que la fin de la Guerre de Liége, pour donner toutes ſes forces au Comte ſon fils, afin d'empêcher, par une puiſſante diverſion, la ruïne du Duc de Bretagne, qui, ayant déja perdu les Places qu'il avoit dans la Baſſe-Normandie,

ſe voyoit ſur le point d'être attaqué dans ſon propre Païs. D'un autre côté, Loüis, qui n'épargnoit pas l'argent pour avoir de bons eſpions, étoit à peu près informé de ce qui ſe paſſoit entre Edoüard & le Duc de Bourgogne, & comprenoit aiſément que leur liaiſon regardoit la défenſe du Duc de Bretagne. Comme il n'avoit pas perdu de vûë le projet qu'il avoit formé de ruïner ce Prince, il n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à détourner Edoüard des engagemens qu'il commençoit à prendre avec ſes ennemis. Ce fut dans cette vûë, qu'au mois de Février de l'année 1467. il envoya le Bâtard de Bourbon en Angleterre, & au mois de Juin, l'Archevêque de Narbonne. Edoüard feignant d'être entiérement libre, nomma des Commiſſaires pour traiter avec ces Ambaſſadeurs. Mais, comme il n'eſt pas difficile de gagner du tems dans ces ſortes de Négociations, il ne ſe concluoit rien. Cependant, Loüis craignoit de pouſſer à bout le Duc de Bretagne, de peur d'obliger Edoüard à ſe déclarer.

EDOUARD IV. 1467. Voyez *Act. Publ.* 567.

Tel étoit l'état des affaires entre ces Princes, lorſque le Duc de Bourgogne mourut, le 15. de Juillet, à l'âge de ſoixante & douze ans. Charles Comte de Charolois ſon fils unique, que je nommerai deſormais Duc de Bourgogne, lui ſucceda dans tous ſes Etats. Il ſeroit d'abord accouru au ſecours du Duc de Bretagne, ſi la Guerre de Liége ne l'eût retenu. Cependant Loüis craignant que la proye, qu'il tenoit déja, comme entre ſes mains, ne lui échapât, fit offrir au nouveau Duc de Bourgogne, de lui abandonner les Liégeois qu'il avoit juſqu'alors ſecourus, pourvû qu'à ſon tour, il abandonna le Duc de Bretagne. Si Charles eût accepté cette propoſition, le Duc de Bretagne auroit été perdu ſans reſſource, puiſqu'il y avoit déja une armée Françoiſe de trente mille hommes au milieu de ſon Païs. Mais il la rejetta hautement & proteſta qu'il ſoutiendroit le Duc de Bretagne de tout ſon pouvoir, quoiqu'il en pût arriver. Il n'attendoit que la fin de la Guerre de Liége, pour ſe jetter dans la Picardie, & il ne doutoit point qu'Edoüard ne ſe déclarât contre la France, dès qu'il ſe verroit aſſûré d'être ſi bien appuyé. Le propre jour de la mort du Duc ſon pere, il avoit ratifié ſon Alliance avec Edoüard, & le nouveau lien qui alloit les unir encore; ſçavoir, ſon Mariage, qui étoit ſur le point de s'accomplir, ſembloit l'aſſûrer que le ſecours de l'Angleterre ne lui manqueroit pas au beſoin. Cependant, le Duc de Bretagne craignant de ſe voir opprimé avant que le ſecours arrivât, fit eſperer à Loüis, toute la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit, & par ce moyen, il obtint une Trêve qui lui donna le tems de reſpirer.

Mort de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne. 15. Juillet. Charles Comte de Charolois lui ſuccede. *Meʒerai.*

Il refuſe d'abandonner le Duc de Bretagne.

Il ratifie ſon Traité avec Edoüard *Act. Publ. T. XI. pag.* 580.

Le Duc de Bretagne obtient une Trêve.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en France, il ſe faiſoit à la Cour d'Angleterre des changemens conſidérables qui cauſérent enfin de grands troubles. Les Parens de la Reine s'avançoient tous les jours dans la faveur du Roi, & le Comte de Warwick avec ſes freres, qui avoient été ſi puiſſans, n'étoient plus regardez. L'Archevêque d'Yorck poſſedoit encore la Charge de Grand Chancelier: mais enfin elle lui fut ôtée pour en gratifier l'Evêque de Bath & Wells, l'un des plus zélez Partiſans de la Reine. Le Comte de Warwick n'étoit plus employé comme auparavant, dans les affaires importantes. Cela paroit manifeſtement par le Recueïl des Actes Publics, où ſon nom ne ſe trouve plus, depuis le milieu de cette année. Quant au Marquis de Montaigu ſon frere qui étoit Gouverneur des Provinces du Nord,

Les Parens de la Reine ont un grand crédit à la Cour. *Biondi, Habington.*

Le Comte de Warwick & ſes freres ſont négligez.

comme cette Charge ne lui donnoit aucun maniment considérable depuis qu'il n'y avoit plus rien à craindre du côté de l'Ecosse, on le laissoit joüir encore de son emploi. D'ailleurs, Edoüard avoit moins de penchant à le chagriner, parceque, dans la décadence du crédit de sa famille, il se conduisoit avec plus de circonspection que ses freres. D'un autre côté, le Comte de Rivers, pere de la Reine, étoit monté jusqu'au plus haut degré de la faveur. Outre la Charge de Grand Trésorier qu'il avoit déja, il fut encore revêtu de celle de Grand Connétable, vacante par la démission, libre ou forcée, du Comte de Worcester, que le Roi récompensa, en le faisant son Lieutenant en Irlande, sous le Duc de Clarence. Ainsi le Comte de Rivers possédoit à la fois, deux des plus importantes Charges de la Couronne, & de plus, Antoine Woodwille son fils étoit revêtu de la survivance de celle de Grand Connétable. Ce fut apparemment en ce tems-là, que le Comte de Warwick se retira de la Cour, & que l'Archevêque d'Yorck alla résider dans son Diocese.

Le Comte de Rivers est tout puissant à la Cour.

Il est fait Grand Trésorier & Grand Connétable.

Le Comte de VVarvvick quitte la Cour.

Il étoit bien difficile qu'un homme du caractere du Comte de Warwick pût souffrir une pareille disgrace, sans s'en ressentir. C'étoit le Seigneur le plus fier qu'il y eût jamais eu en Angleterre, & sa fierté naturelle se trouvoit encore augmentée par les Grands services qu'il avoit rendus au Roi. L'affront que ce Prince lui avoit fait, en se mariant en Angleterre, sans sa participation, & dans le tems qu'il l'employoit à Paris, à négocier un autre Mariage qui se trouvoit même déja conclu, l'avoit extrêmement animé. Le mépris qu'il avoit fait paroître pour lui à son retour de France, en ne lui faisant aucune honnêteté sur ce sujet, avoit considérablement augmenté son chagrin. A cela se joignoit encore, un dépit extrême de voir son crédit entiérement tombé. Enfin les bienfaits que le Roi répandoit à pleines mains sur les Parens de la Reine, lui causoient une jalousie qui le déchiroit, & le portoit à prendre les résolutions les plus violentes. Si l'on en croit certains Historiens, il avoit encore une raison de haïr Edoüard plus forte que celle que je viens de marquer. C'est que ce Prince avoit attenté à la chasteté d'une de ses filles, & le caractére d'Edoüard, qui étoit peu scrupuleux sur cette matiére, donne assez lieu de croire ce fait. Quoiqu'il en soit, le Comte haïssoit mortellement Edoüard, bien qu'il dissimulât sa haîne, pour ne la pas faire éclater qu'à propos. Il est certain que le Roi qui ne l'ignoroit pas, fit une très-grande faute, en ne lui donnant pas quelque satisfaction, ou en ne le perdant qu'à demi. Avec des gens de ce caractére, la politique demande qu'on suive l'un ou l'autre de ces deux partis. Le Continuateur de Monstrelet dit, qu'au mois de Juin 1467. le Comte de Warwick alla trouver Loüis XI. à Rouën, & qu'il demeura douze jours avec lui. Si cela est, on peut présumer, qu'ayant été envoyé en France pour les affaires du Roi, il se servit de cette occasion pour s'assûrer de la protection de Loüis, & pour prendre avec lui des mesures touchant l'exécution du projet qu'il formoit de détrôner Edoüard.

Il nourrit dans son ame un extrême ressentiment contre le Roi ;

mais il dissimule.

Il fait un voyage en France & s'assûre de la protection de Loüis XI.

Continuation de Monstrelet.

Cependant la Négociation du Mariage de la Sœur d'Edoüard avec le Duc de Bourgogne se continuoit toûjours, pendant qu'Edoüard entretenoit Loüis de l'espérance de conclure une Paix perpétuelle avec lui. Mais ce n'étoit que pour l'amuser, & pour hâter en même-tems la conclusion du Mariage de la Princesse sa Sœur. Mais, de peur que l'Ambassade qu'il avoit envoyée à Paris,

ris, ne donnât quelque soupçon au Duc de Bourgogne, il fit publier une Proclamation portant des ordres exprès de veiller à la garde des côtes, aussi-tôt que la Trêve avec la France qui devoit finir au mois de Mars, seroit expirée. Peu de tems après, le Mariage fut enfin conclu & arrêté, & Marguerite envoyée à Bruges avec un superbe train, étant accompagnée des Duchesses d'Excéter & de Suffolk. Ce fut-là que les nôces se célébrérent avec une sumptuosité digne des deux Princes qui s'allioient ensemble par ce Mariage. Le même jour qu'il fut conclu, la Trêve Marchande entre l'Angleterre & les Etats du Duc de Bourgogne se prolongea pour trente ans.

Edouard IV. 1468.

Le Mariage du Duc de Bourgogne est solennisé.

Prolongation de la Trêve Marchande pour 30. ans.

Tout le reste de l'Hiver fut employé à négocier une Alliance entre Edoüard & le Duc de Bretagne. C'étoit le Duc de Bourgogne qui sollicitoit fortement la conclusion de cette affaire, parce qu'il se trouvoit tellement embarrassé par la Guerre de Liége, qu'il ne lui étoit pas possible de secourir son Allié. Elle n'étoit pas sans difficultez, puisqu'il falloit passer d'une Guerre qui duroit déja depuis long-tems entre l'Angleterre & la Bretagne, à une étroite Alliance. Ainsi tout ce qu'on put faire d'abord, fut de prolonger la Trêve jusqu'au mois de Juillet. Après cela Edoüard & le Duc de Bretagne s'envoyérent reciproquement des Lettres Patentes, par lesquelles ils se promettoient de s'assister l'un l'autre de tout leur pouvoir. Le Duc de Bourgogne en donna aussi de semblables au Roi, en vûë de le porter d'autant mieux à se déclarer contre la France. C'étoit en effet un coup de partie pour lui, que d'empêcher la ruïne du Duc de Bretagne, & de procurer au Duc de Berry un établissement, qui pût le mettre en état de tenir en bride le Roi son Frére. Il étoit comme assuré, qu'après que Loüis auroit mis ces deux Princes hors d'état de lui nuire, il ne manqueroit pas de l'attaquer lui-même avec toutes ses forces. D'un autre côté, Edoüard ne voyoit que trop le préjudice que lui pouvoit porter la trop grande puissance de Loüis. Ainsi par ses ordres, ses Commissaires signérent le deuxiéme de Juillet, un Traité de Commerce avec la Bretagne; & dès le lendemain, il ordonna la levée de quelques troupes, pour le secours de ce Duché. Au commencement du mois d'Août, il envoya des Ambassadeurs en France, sous prétexte de traiter avec Loüis d'une Paix perpetuelle; & néanmoins, deux jours après, il signa un Traité, par lequel il s'engageoit à envoyer au Duc de Bretagne un secours de trois mille Archers. Comme le Duc se trouvoit pressé par le Roi de France, il falloit nécessairement dépêcher cette affaire, tant de son côté que de celui d'Edoüard, sans s'arrêter trop sur les conditions. La Flotte & les Troupes destinées pour la Bretagne, se trouvant prêtes au commencement d'Octobre, le Roi en donna le commandement à *Antoine Woodwille* Baron de Scales son Beau-frére.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 605.

Négociations avec le Duc de Bretagne.

Ib. pag. 616.

Edoüard se détermine à secourir le Duc.

Ibid. p. 624.

Act. Publ. Tom. XI. p. 625.

Pag. 626, 628.

Pendant que ces affaires se négocioient à Londres, les Ducs de Berry & de Bretagne ne se trouvoient pas peu embarrassez. La Trêve que Loüis leur avoit accordée étant sur le point d'expirer, ils voyoient le Duc de Bourgogne trop éloigné, & trop occupé ailleurs pour pouvoir espérer d'être délivrez par son moyen. Quant au secours qui devoit venir d'Angleterre, il n'étoit ni assez prompt, ni assez puissant, pour les tirer du danger où ils se trouvoient. Cependant le Duc de Bourgogne se hâtoit autant qu'il étoit possible de finir la Guerre avec les Liégeois, sçachant combien le Duc de Bretagne se trouvoit pressé. Enfin, il trouva le moyen d'engager ses ennemis à une bataille, dans laquelle

Les Ducs de Berry & de Bretagne se trouvent pressez.

Argentré, Mezerai. Philippe de Commines.

Le Duc de Bourgogne gagne une bataille

EDOUARD IV. 1468. contre les Liegeois & marche en Picardie. Il apprend que les deux Ducs ont fait la la Paix avec Loüis. Il se resout à faire la Guerre sans eux.

quelle il obtint une victoire complette qui les mit dans la néceſſité de lui demander la Paix. Dès que le Traité fut ſigné, il ſe mit en marche pour la Picardie. Déja, il étoit arrivé ſur la Somme, prêt à entrer en action, lorſqu'il apprit que les Ducs de Berry & de Bretagne avoient fait la Paix avec le Roi de France, & qu'après avoir renoncé à toute Alliance étrangére, le Duc de Berry s'étoit contenté d'un appanage de ſix mille livres de rente en fonds de terre, & d'une penſion annuelle de ſoixante mille livres, au lieu de la Normandie, qui lui avoit été accordée par le Traité de Conflans. Cette nouvelle, que Loüis lui fit porter par un Courier exprès, étoit des plus accablantes. Cependant, ſans ſe laiſſer abbattre par ce coup imprévû, il prit la réſolution de demeurer campé au même lieu. Il eſpéra, que comme le Duc de Bretagne avoit fait la Paix, le couteau à la gorge, il ſe repentiroit de cette démarche, dès qu'il ſe verroit appuyé, & qu'il trouveroit aiſément un prétexte pour la rompre. C'eſt ce qu'il dit nettement à ceux qui lui conſeilloient de demander la Paix au Roi de France.

Il obtient de Loüis XI. des conditions avantageuſes.

La fermeté du Duc de Bourgogne fit peur à Loüis. Il craignit que les Ducs de Berry & de Bretágne ne ſe dédiſſent en voyant le ſecours ſi prochain. En ce cas-là, il pouvoit compter d'avoir ſur les bras le Roi d'Angleterre, les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, & un très-grand nombre des plus grands Seigneurs de ſon Royaume, qui n'étoient pas contens de lui. Dans cette inquiétude qui n'étoit pas mal fondée, il partit de Paris où il étoit alors, pour ſe rendre en Picardie, à deſſein de traiter avec le Duc de Bourgogne. Ce deſſein lui réüſſit ſelon ſes ſouhaits. Le Duc incertain de la réſolution que le Duc de Bretagne pouvoit prendre, conſentit à ſe retirer, moyennant une ſomme de quatre cent mille écus, que Loüis lui donna pour le dédommager de ſes dépenſes.

Loüis XI. ſe met imprudemment entre les mains du Duc de Bourgogne. *Phil. de Commines.*

Juſqu'alors Loüis avoit eu des avantages dont il avoit lieu d'être content. Il avoit diſſipé la Ligue qui s'étoit faite contre lui, & il avoit réduit le Duc ſon Frere à un très-médiocre appanage. Cependant, il ne pût ſe réſoudre à abandonner ſon premier projet. Il vouloit ruïner le Duc de Bretagne, afin de pouvoir enſuite attaquer les autres Grands, & le Duc de Bourgogne même, avec plus de ſureté. L'envie démeſurée qu'il avoit d'exécuter ce projet, lui fit commettre la plus lourde faute dans laquelle un Prince auſſi ruſé que lui pût tomber. Après avoir ſigné ſon Traité avec le Duc de Bourgogne, il voulut aller s'aboucher avec lui. Il préſumoit aſſez de la ſoupleſſe de ſon eſprit, pour ſe perſuader qu'il porteroit ce Prince à ſe détacher des interêts du Duc de Bretagne. Du moins il eſpéroit de ſemer entr'eux des jalouſies, dont il ne pourroit manquer de tirer de grands avantages. Dans cette vûë, il demanda au Duc un ſaufconduit pour aller le trouver à Péronne. Dès qu'il l'eut reçu, il ſe rendit dans cette Ville, en très-petite compagnie, afin de gagner d'autant mieux l'eſprit du Duc par cette extrême confiance. Mais avant que de partir, il oublia de rappeller les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyez aux Liégeois, pour les porter à rompre la Paix avec le Duc de Bourgogne, ſur l'aſſurance qu'il leur donnoit d'un puiſſant ſecours. Il n'en fallut pas davantage, pour porter ce Peuple à reprendre les armes, & la nouvelle en fut portée au Duc de Bourgogne à Péronne, le même jour, ou le lendemain que le Roi y arriva. Une démarche ſi contraire à la bonne foi, ayant fait comprendre au

Le Duc découvre la mauvaiſe foi de Loüis & l'arrête priſonnier.

Duc

Duc que Loüis ne cherchoit qu'à le surprendre, il l'arrêta prisonnier dans le Château même de Péronne, où il l'avoit logé, & l'y retint quelques jours, incertain de la résolution qu'il devoit prendre sur son sujet. Loüis jugeant par soi-même de son ennemi, étoit dans des transes mortelles. Ainsi ne sçachant comment se tirer de ce mauvais pas, il ne vit point d'autre ressource que de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairoit au Duc de lui imposer. Il trouva dans ce Prince plus de générosité qu'il n'en avoit osé esperer. Après une assez courte Négociation, il fut convenu entr'eux, que le Roi donneroit la Champagne & la Brie au Prince son Frere, au lieu de la Normandie qu'il auroit dû avoir par le Traité de Conflans, & qu'il accompagneroit le Duc à la Guerre de Liége. Peu de jours après ils partirent ensemble pour se rendre au Païs de Liége, où Loüis eut la mortification d'être lui-même témoin de la destruction de la Ville Capitale qu'il avoit, mal-à-propos, précipitée dans ce malheur. Enfin, il se retira d'entre les mains du Duc de Bourgogne, après avoir été dans des craintes continuelles, ou de perdre la vie, ou d'essuyer une rigoureuse captivité, pendant tout le reste de ses jours. Cependant il n'en fut pas plus disposé à exécuter de bonne foi le Traité qu'il avoit fait à Péronne. Il trouva bien, dans la suite, le moyen de l'éluder.

EDOUARD IV. 1468.

Loüis se soumet à de dures conditions.

Destruction de la ville de Liége.

Il est tems présentement de quitter les affaires dont il a été nécessaire de donner une connoissance générale, & de reprendre celles d'Angleterre qui vont nous ouvrir une scéne des plus intéressantes, par la variété des événemens qui rendent cette partie du Régne d'Edoüard très-remarquable. Le vingtiéme d'Octobre Edoüard renouvella l'ancienne Alliance de l'Angleterre avec le Royaume d'Arragon. Les Historiens Anglois placent ce Traité dans l'année 1466. mais dans le Recuëil des Actes Publics, il est daté le 20. d'Octobre 1468. Apparemment ils ont confondu l'Alliance avec la Castille, qui fut faite en 1466. avec celle qui fut renouvellée deux ans après, entre l'Angleterre & l'Arragon. On dit qu'à l'occasion de cette derniére, Edoüard envoya au Roi d'Arragon un présent d'un certain nombre de béliers & de brébis, qui se sont tellement multipliez en Espagne, que le commerce de laines d'Angleterre en en a reçû un préjudice très-considérable.

Alliance d'Edouard avec le Roi d'Arragon. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 631.*

Edoüard envoye au Roi d'Arragon, un présent de Brebis.

Ce fut vers la fin de l'année 1468. ou au commencement de 1469. que le Comte de Warwick se crut en état de commencer à exécuter le projet qu'il avoit formé contre Edoüard. Depuis qu'il avoit quitté la Cour, il y étoit tellement oublié, qu'on n'y pensoit plus à lui, à moins qu'il ne fût nécessaire de lui adresser quelques ordres touchant son Gouvernement de Calais. S'il étoit allé en France, l'année précédente, comme le Continuateur de Monstrelet l'assure, il n'y a presque point à douter, qu'il n'eût communiqué ses desseins à Loüis XI. & qu'il n'eût pris quelques mesures avec lui pour l'exécution. Mais quand même il ne seroit pas sorti d'Angleterre, il ne lui étoit pas difficile de traiter avec ce Prince par des Envoyez secrets. Quoiqu'il en soit, ce Seigneur desirant avec beaucoup de passion de faire connoître, qu'on ne l'offensoit pas impunément, crut devoir commencer par gagner ses deux Fréres, l'Archevêque & le Marquis de Montaigu, qui avoient le même intérêt que lui. Pour cet effet il leur répresenta les services qu'ils avoient tous trois rendus au Roi, & le peu de cas qu'il en avoit fait, puisque les récompenses qu'ils en avoient obtenuës, n'étoient nullement proportionnés à

Biondi, Habington. 1469.

Le Comte de Warwick engage ses Fréres dans le complot de détrôner le Roi.

EDOUARD IV. 1469.

ce qu'ils avoient fait pour lui : Que ne se contentant pas d'être ingrat envers toute leur famille, il lui avoit fait, à lui en particulier, un cruel affront dans l'affaire de son mariage : Que de plus, il avoit voulu deshonorer leur famille par un outrage insupportable à des gens d'honneur. Enfin, après beaucoup d'autres choses qui tendoient à les convaincre de l'ingratitude du Roi envers eux, il leur dit qu'il avoit pris la résolution de faire les derniers efforts pour lui faire voir, que celui qui l'avoit mis sur le Trône étoit assez puissant pour l'en arracher, & que pour exécuter ce dessein, il leur demandoit leurs conseils & leur assistance. L'Archevêque d'Yorck se laissa très-aisément porter à suivre la passion du Comte son Frere. Mais le Marquis de Montaigu eut plus de peine à se déterminer. Il opposa des raisons & des difficultez que le Comte de Warwick combattit avec beaucoup de véhémence. Enfin il se laissa gagner : mais il fit comprendre que c'étoit moins par inclination, que par une pure condescendance pour son Frére.

Il engage le Duc de Clarence dans le même dessein.

Ce premier pas étant fait, le Comte de Warwick s'adressa au Duc de Clarence qui étoit l'aîné des Freres du Roi. Il sçavoit que ce Prince étoit mécontent de ce que le Roi son Frere n'avoit encore rien fait pour lui que de lui donner un vain titre, dont il n'avoit pas besoin : Que de plus, il avoit vû avec une extrême jalousie le Lord Scales frere de la Reine épouser la plus riche Héritiére du Royaume, sans qu'on eût pensé à lui procurer un parti si avantageux. Ces considérations ayant fait juger au Comte de Warwick, que ce Prince embrasseroit avec plaisir l'occasion de se venger, il lui communiqua son dessein. Le Duc se trouva effectivement dans la disposition où le Comte le souhaitoit ; & comme il brûloit d'envie de se venger du peu d'affection que le Roi lui témoignoit, il entra, sans balancer, dans le complot qui lui étoit proposé. Pour mieux l'affermir dans cette résolution, le Comte de Warwick lui promit sa Fille aînée en mariage, avec une dot très-considérable.

Il lui donne sa Fille aînée en mariage.

Tous les Historiens assurent, qu'immédiatement après cette Conférence, ils allérent ensemble à Calais, où le mariage se solennisa. Mais ils ne disent pas, si ce fut en secret, ou du consentement du Roi. Ce qu'ils ajoûtent que le Duc & le Comte demeurérent à Calais jusqu'au soulévement dont il sera parlé tout à l'heure, ne peut être vrai. Il paroit au contraire, par diverses Piéces du Recueil des Actes Publics, qu'ils étoient en Angleterre pendant la plus grande partie de cette année, avant le soulévement, & même dans les bonnes graces du Roi qui n'avoit aucune connoissance de leur complot. Il semble même, qu'il commençoit à se repentir d'avoir si fort négligé le Comte de Warwick, puisque le dix-septiéme d'Août, il le fit Grand Justicier du quartier Méridional de Galles, & quelques-tems après Grand Sénéchal de tout le Païs.

Sédition dans la Province d'Yorck excitée par les partisans du Comte de VVarvvick.

Malgré ces bienfaits, les projets du Comte de Warwick commençoient à s'exécuter. Au commencement du mois d'Octobre, il y eut dans la Province d'Yorck une sédition que tous les Historiens unanimement attribuent aux intrigues secrettes du Marquis de Montaigu & de l'Archevêque d'Yorck son frere. Voici quelle en fut l'occasion, ou le prétexte. Il y avoit dans Yorck un Hôpital à l'entretien duquel toute la Province avoit toûjours contribué, sans pourtant y être obligée. Avec le tems ces dons volontaires s'étoient changez en une espéce de droit uniquement fondé sur la Coûtume, & pour lequel

quel il y avoit des Collecteurs établis. Ceux qui avoient été gagnez pour émouvoir le Peuple, firent adroitement courir le bruit, que l'argent qui se recueïlloit de ces contributions étoit mal employé, & ne servoit qu'à enrichir les Directeurs de l'Hôpital : Que d'ailleurs, cette Maison étant suffisamment rentée, ces collectes étoient inutiles. Sur cela, le peuple de la campagne prit feu, comme si ç'eût été une affaire des plus importantes. Il s'assembla au nombre de quinze mille hommes, & après avoir tué quelques-uns des Collecteurs, il marcha vers Yorck sous la conduite d'un Chef nommé *Robert Huldurne*. A cette nouvelle, le Marquis de Montaigu qui résidoit à Yorck, ayant assemblé une troupe de Bourgeois, sortit contre les soulevez, en tua un grand nombre & s'étant saisi de leur Chef, il lui fit couper la tête. Cette conduite donneroit lieu de présumer, qu'il n'avoit pas lui-même excité la sédition, si dans la suite il n'avoit fait d'autres démarches qui n'étoient pas moins équivoques.

EDOUARD IV. 1469.

Quinze mille Mutins marchent vers Yorck.

Montaigu les défait & fait mourir leur Chef.

Le premier bruit de cette émeute fit craindre au Roi qu'elle n'eût de fâcheuses suites. Véritablement la cause n'en étoit pas fort importante. Mais sçachant combien le parti de la Maison de Lencastre étoit encore nombreux, il ne douta point que quelque Seigneur attaché à cette Maison ne l'eût excitée. Cependant il étoit bien éloigné de la pensée, que le Duc son Frere, & le Comte de Warwick en fussent les premiers auteurs. A tout événement, il envoya un ordre au Comte de Pembrock, Gouverneur du Païs de Galles, d'assembler incessamment toutes les forces des ces quartiers-là, & de se tenir prêt à marcher. Pendant ce tems-là, les Mécontens de la Province d'Yorck plus animez que consternez par le mauvais succès de leur prémiére entreprise, reprirent les armes, & mirent à leur tête, deux jeunes Seigneurs ; sçavoir, le fils du Baron *Fitz-Harri*, & *Henri Newil* fils du Lord Latimer. Ces deux Chefs n'avoient pas beaucoup d'expérience ; mais ils étoient dirigez par *Jean Coniers* homme de tête & de cœur, & très-entendu dans le métier de la Guerre. Leur prémier projet étoit de se rendre maîtres d'Yorck : mais tout-à-coup, changeant de résolution & de route, ils prirent leur marche vers Londres, ne doutant nullement que leur armée ne s'accrût en chemin, comme il arriva effectivement. Ce fut alors qu'on put commencer à s'appercevoir, que l'affaire de l'Hôpital d'Yorck n'avoit été qu'un prétexte pour faire assembler le Peuple. En effet, cette raison ne fournissoit aux soulevez aucun prétexte apparent de prendre la route de Londres.

Le Roi ordonne au Comte de Pembroock de lever une armée dans le Païs de Galles.

Les Mutins se rassemblent & marchent vers Londres.

Cependant le Comte de Pembrock ayant ramassé à la hâte environ dix mille hommes, se mit en marche pour aller à la rencontre des Mécontens. Il fut joint en chemin par le Lord Strafford qui lui amena huit cens Archers. Les deux armées étant venuës assez proche l'une de l'autre, le Comte de Pembroock donna un détachement au Chevalier Herbet son Frere, pour aller reconnoître les ennemis d'aussi près qu'il seroit possible. Herbert qui étoit un très-bon Officier exécuta cet ordre avec beaucoup de conduite, sans pourtant s'exposer à être attaqué. Mais ses gens qui n'avoient pas la même expérience, se persuadant mal-à-propos qu'il perdroit une occasion favorable de battre les ennemis, donnérent malgré lui sur l'arriére-garde. Mais Coniers, qui l'avoit prévû, avoit si bien pourvû à tout, que ce détachement fut mis en déroute, avec une perte considérable.

Le Comte de Pembroock va à leur rencontre.

Le Lord Strafford se joint à lui.

Le Comte reçoit un échec.

ÉDOUARD IV. 1469.

Les Mutins veulent se retirer à VVarvvick. Le Comte les poursuit

Strafford le quitte.

Edoüard ayant reçu cette nouvelle, écrivit au Comte de Pembroock de ne pas perdre courage pour un si petit échec, & l'assura qu'il iroit en personne le joindre, ou qu'il lui envoyeroit un bon renfort. Cependant les soulevez voyant, qu'ils avoient à leurs trousses, une armée qui pouvoit augmenter tous les jours, & craignant de rencontrer le Roi sur leur route, prirent la résolution de se retirer à Warvvick, où, selon les apparences, les Chefs sçavoient bien qu'ils seroient reçus. Mais le Comte de Pembroock, impatient d'avoir sa revanche, marcha droit à eux, & les contraignit de s'arrêter tout proche de *Bambury*, où les deux armées campérent à une petite distance l'une de l'autre. Dans ces entrefaites, le Comte de Pembroock & le Lord Strafford s'étant broüillez ensemble sur un logement, le dernier se retira pendant la nuit, avec ses huit-cens Archers. Le lendemain, à la pointe du jour, les Mécontens marchérent en bon ordre, pour attaquer l'armée Royale. Ils avoient appris par des Déserteurs la retraite du Lord Strafford, & ils vouloient en profiter. Henri Nevvill, l'un de leurs Généraux, s'étant avancé pour engager le combat, de peur qu'il ne prît envie aux Royalistes de se retirer, fut rudement repoussé, fait prisonnier, & tué de sang froid.

L'armée Royale est défaite & le Comte de Pembroock décapité.

Cette action barbare ayant inspiré une espéce de fureur aux gens du Nord, ils marchérent tête baissée contre leurs ennemis; & malgré la valeur du Chevalier Herbert qui fit, ce jour-là des actions, dont tous les Historiens parlent avec de grands éloges, l'armée du Roi fut mise en déroute. Le Comte de Pembroock & le Chevalier son frére tombérent entre les mains des Vainqueurs, qui les ayant fait conduire à Bambury leur firent trencher la tête, en represailles de la mort du Lord Nevvill. Après cette victoire, l'armée des Mécontens continua sa marche vers Warvvick. Jusqu'alors le Comte de Warvvick & le Duc de Clarence ne s'étoient pas déclarez. Peut-être étoient-ils allez quelque temps auparavant à Calais, afin d'éviter le soupçon qu'ils eussent part à ce soulévement, s'il ne réüssissoit pas, & d'en profiter, s'il avoit un heureux succès.

Les séditieux de Northampton font couper la tête au Comte de Rivers.

Peu de jours après la bataille de Bambury, le menu peuple de la Province de Northampton, suivant l'exemple de celui d'Yorck, s'assembla en grand nombre, sous la conduite d'un Chef nommé *Ridesdale*. Cette troupe qui croissoit incessamment, étant allée en tumulte, à la maison de *Grafton* appartenant au Comte de Rivers Pere de la Reine, en enleva ce Seigneur, & l'ayant mené à Northampton lui fit couper la tête, sans aucune forme de procès

Le Roi fait décapiter le Lord Strafford.

D'un autre côté, le Roi justement irrité contre le Lord Straford, de ce que, pour une querelle de néant, il avoit abandonné le Comte de Pembroock, & causé par sa retraite, la perte de la bataille de Bambury, le fit publiquement décapiter.

Aveuglement du Roi par rapport au Comte de VVarvvick.

Il semble que la mort du Comte de Rivers auroit dû faire comprendre au Roi que le Comte de Warvvick, quoi qu'absent, étoit le véritable auteur de tous ces troubles, quand même la marche des Mécontens vers Londres, & la bataille de Bambury n'auroient pas suffi pour lui donner ce soupçon. Warvvick étoit ennemi juré du Comte de Rivers; il étoit mal satisfait du Roi, & les Mécontens avoient été reçus sans opposition dans la Ville de Warvvick. Enfin, ces gens-là n'avoient aucun sujet de s'armer contre le

Roi,

Roi, à l'occasion de l'Hôpital d'Yorck, s'ils n'eussent pas été secrettement animez par quelque puissant ennemi de ce Prince, qui ne pouvoit être que le Comte de Warvvick. En effet, il n'y avoit dans ce temps-là, dans le Royaume, aucun Prince de la Maison de Lencastre, ni aucun Seigneur de ce parti-là, qui fût assez puissant pour exciter ces soulévemens. Ainsi Edoüard ne pouvant pas ignorer le mécontentement, ni le grand crédit du Comte de Warvvick & de ses Freres, devoit naturellement en conclurre, qu'ils en étoient les Auteurs secrets. Cependant, quoi qu'il paroisse par le Recueïl des Actes Publics, que le Comte de Rivèrs étoit déja mort le 16. de Novembre, ce ne fut qu'au mois de Mars de l'année suivante, que le Roi connut clairement qu'il avoit à faire au Comte de Warvvick. Cet aveuglement est inconcevable.

EDOUARD IV. 1469.

Act. Publ. T. XI. pag. 649.

La rigueur de la saison interrompit pendant quelque temps la Guerre Civile qui venoit de s'allumer. D'ailleurs, le Roi, qui ne s'y étoit point attendu, avoit besoin de temps pour se préparer. D'un autre côté, les Mécontens n'ayant point encore de Chef déclaré, se tinrent quelque temps en repos, en attendant des directions plus particuliére.

1470. La Guerre est interrompuë pendant l'Hiver.

Pendant cet Hiver, Loüis XI. envoya des Ambassadeurs en Angleterre, sous prétexte d'y traiter du renouvellement de la Trêve. Selon les apparences, son unique but étoit de s'instruire parfaitement de la situation où les affaires de ce Royaume se trouvoient. Dans ce même temps, Edoüard voulant serrer de plus en plus le nœud de l'Alliance qu'il avoit faite avec le Duc de Bourgogne, lui envoya l'Ordre de la Jarretiére, que ce Prince reçut à Bruges le 4. de Février, avec beaucoup de solennité.

Ambassade de France au Roi. *Ibid. p. 650.*

Edoüard envoye l'Ordre de la Jarretiére au Duc de Bourgogne. *Pag. 651.*

Si le Duc de Clarence & le Comte de Warvvick étoient à Calais, pendant les troubles dont je viens de parler, il est vrai-semblable qu'ils ne retournérent en Angleterre que vers le mois de Février de l'année 1470. En effet, on ne trouve pas dans le Recueïl des Actes Publics, une seule Piéce qui fasse mention d'eux, depuis le mois d'Août de l'année précédente. Après leur retour, Edoüard étoit si éloigné de tout soupçon à leur égard, que le 7. de Mars, il leur adressa, conjointement, une Commission pour lever des troupes contre les Revoltez du Nord. Sept jours après, il donna au Comte de Worcester, la Charge de Grand Connétable, vacante par la mort du Comte de Rivers.

Le Duc de Clarence & le Comte de Warvvick se déclarent Chefs des Mécontens. *pag. 652.* *pag. 654.*

Mais, peu de tems après, le Roi fut parfaitement éclairci au sujet du Duc son Frere & du Comte de Warwick. Ils levoient des troupes en vertu de sa Commission: mais ce n'étoit pas pour son service. D'ailleurs, les Revoltez ne firent pas difficulté de les reconnoître pour leurs Chefs. Ainsi des deux côtez on se préparoit plus que jamais à recommencer la Guerre. Cependant Edoüard étoit si fort prévenu que le Duc son Frere & le Comte de Warwick n'oseroient paroître devant lui, qu'il crut que leur dessein étoit de se retirer en Irlande, dont le Duc de Clarence étoit Gouverneur. Ce fut dans cette pensée, que, par une Proclamation du 23. de Mars, il défendit aux Irlandois, d'obeïr plus longtems au Duc son Frere, & leur ordonna au contraire, de l'arrêter aussi bien que le Comte de Warwick, s'ils se retiroient parmi eux. De plus, il promettoit à quiconque les arrêteroit, une pension de mille livres sterling, ou une somme de dix-mille livres en argent comptant

Les armées se rassemblent.

Sécurité d'Edoüard mal fondée.

pag. 654. *pag. 655.*

EDOUARD IV. 1470.

comptant, à son choix. Par la même Proclamation, il donnoit le Gouvernement d'Irlande au Comte de Worcester. Trois jours après, il donna ses ordres pour lever des troupes dans toutes les Provinces de son obéïssance, ce qui fut assez promptement exécuté.

Le Duc & le Comte levent des troupes & se joignent ensemble.

Mais le Duc de Clarence & le Comte de Warwick étoient bien éloignez de la pensée de se retirer en Irlande. Au contraire, ils travailloient avec ardeur à lever des troupes, chacun en différens quartiers. Enfin, ayant eu avis que le Roi se préparoit à marcher contre eux, ils trouvérent à propos de se joindre, de peur de lui donner trop d'avantage s'ils demeuroient séparez.

Le Roi marche à eux. *Biondi, Habington, Tyrrel, Echard.*

Ainsi, Edoüard s'étant mis en marche, pour les aller attaquer, les trouva disposez à l'attendre de pied ferme, & dans la résolution de décider la querelle par une bataille. Cependant l'incertitude du succès tenant également les deux partis en suspens, quelques Seigneurs des plus modérez s'entremirent pour tâcher de procurer un accommodement, avant que d'en venir à la décision des armes.

On parle d'un accommodement. Le Roi y consent & le souhaite.

Le Roi le souhaitoit avec passion, parce qu'il considéroit qu'il alloit risquer sa Couronne par la perte d'une bataille, au lieu que la victoire ne pouvoit lui procurer aucun avantage considérable. D'un autre côté, il se flatoit, que le Comte de Warwick le voyant en si bonne posture, ne demanderoit pas mieux que de se retirer, par une composition honorable, du mauvais pas où il s'étoit engagé.

Il se néglige pendant la Négociation.

Ainsi regardant la Négociation commencée, comme ne pouvant manquer de réüssir, il négligeoit de prendre les précautions ordinaires pour la garde de son camp, contre la maxime la plus constante de la Guerre, qu'il ne faut jamais être plus sur ses gardes, que pendant qu'on est en Traité.

Le Comte de Warwick l'attaque à l'improviste, & le fait prisonnier.

Cependant le Comte de Warwick ayant été informé de la négligence du Roi, ne manqua pas d'en profiter. Après avoir pris toutes les précautions possibles pour empêcher que son dessein ne fût découvert, il marcha pendant la nuit, droit au camp du Roi, & l'ayant attaqué à l'improviste, il le mit dans un extrême désordre, Edoüard lui-même surpris, comme tout le reste de son armée, se trouva au pouvoir de ses ennemis, avant que d'avoir pû prendre des mesures pour se défendre, ou pour se sauver.

Il l'envoye à l'Archevêque d'Yorck pour le garder.

Le Comte victorieux ne l'eut pas plûtôt entre ses mains qu'il le fit conduire à Warwick. Ensuite, il ordonna qu'on le transférât au Château de *Medelham*, sous la garde de l'Archevêque d'Yorck son Frere, qui n'avoit pas moins d'intérêt que lui de bien garder un tel prisonnier.

Cet événement sembloit avoir terminé la Guerre. En effet, Edoüard étant en prison il ne paroissoit plus rien qui pût s'opposer aux deux Seigneurs victorieux.

Warwick congedie ses troupes.

Aussi se confiérent-ils tellement à leur fortune, qu'ils congédiérent la plus grande partie de leurs troupes, comme n'en ayant plus besoin, après cette décision. Il ne s'agissoit plus que de régler de quelle maniére on établiroit le Gouvernement: car il ne paroit pas qu'ils eussent envie de remettre Henri sur le Trône. Mais un événement imprévû, non moins surprenant que celui qui venoit d'arriver, rompit toutes leurs mesures.

Edoüard se sauve de sa prison & rentre dans Londres.

Edoüard étant prisonnier dans le château de Medelham, sous la garde de l'Archevêque d'Yorck, sçut se servir de maniéres si engageantes envers ce Prélat, qu'il en obtint la permission d'aller de temps en temps à la chasse dans le Parc, avec des Gardes. Ce prémier pas étant fait, il engagea un de ses Gardes à donner

ner de ſes nouvelles à deux Gentilshommes du voiſinage, & il leur marqua la maniére dont ils devoient s'y prendre pour le délivrer. Ces Gentilshommes ravis de l'occaſion qui ſe préſentoit de rendre un ſi grand ſervice au Roi, aſſemblérent leurs amis en ſecret; & s'étant mis en embuſcade, tout proche du Parc, ils l'enlevérent aiſément. Edoüard étant en liberté contre toute attente, ſe rendit incontinent à Yorck. Mais il ne fit qu'un petit ſejour dans cette Ville, ſoit qu'il ne ſe fiât pas trop aux habitans, ou qu'il crût devoir s'approcher de plus près de Londres. Quoiqu'il en ſoit, il ſe rendit en diligence dans la Province de Lencaſtre, où il trouva le Lord Haſtings ſon Grand Chambellan, qui y avoit aſſemblé quelques Troupes. Enſuite, après avoir fait un détour, pour tromper la vigilance du Comte de Warwick, il alla tout droit à Londres, où il fut reçû ſans aucune difficulté. Le Comte de Warwick s'étoit ſi peu attendu à cette révolution, qu'il avoit négligé de s'aſſûrer de cette Capitale, ne pouvant s'imaginer qu'il y eût aucun danger de la perdre. EDOUARD IV. 1470.

Il eſt aiſé de concevoir, quelle fut la ſurpriſe du Comte de Warvvick, lorſqu'il reçût cette fâcheuſe nouvelle. L'imprudence de l'Archevêque ſon Frere étoit ſi exceſſive, qu'il ne pût s'empêcher de ſoupçonner qu'il s'étoit laiſſé corrompre. Mais comme ce n'étoit pas alors le tems d'examiner ſa conduite, il ne penſa qu'à raſſembler ſes Troupes diſperſées, ce qui ne pouvoit ſe faire en peu de jours. Edoüard ſe trouvoit auſſi dans le même embarras, puiſqu'il étoit ſans Armée. Ainſi, quelque envie qu'ils euſſent tous deux de terminer leur querelle par une Bataille, ils ſe virent obligez de demeurer dans l'inaction, en attendant qu'ils euſſent raſſemblé leurs forces. Pendant ce tems-là, quelques Seigneurs pacifiques propoſérent de recommencer la Négociation entamée avant la priſon du Roi. Cette Propoſition ayant été acceptée, les Médiateurs jugérent qu'une entrevûë du Roi, & deux Chefs du parti contraire, pourroit contribuer à la Paix. Dans cette penſée, ils firent enſorte que ceux-ci ſe rendirent à Weſtminſter, ſur un Saufconduit du Roi. Mais cette Conférence ne produiſit pas l'effet qu'on en avoit eſpéré. Elle ſe paſſa toute entiére en reproches mutuels, qui n'étoient guéres propres à adoucir les eſprits. VVarvvick raſſemble ſes Troupes. Edoüard en fait de même. Conférence à VVeſtminſter infructueuſe.

Immédiatement après l'entrevûë, chacun alla ſe préparer à la Guerre. Le Comte de Warvvick donna au Fils du Lord Wells une Commiſſion pour lever des Troupes dans la Province de Lincoln, à quoi ce jeune Seigneur trouva de grandes facilitez à cauſe du crédit que ſa Famille avoit dans ces quartiers-là. Edoüard en ayant été informé, envoya un ordre exprès à Wells le Pere, de ſe rendre inceſſamment à la Cour. Son deſſein étoit de l'obliger à employer ſon autorité, pour porter le Fils à quitter le parti des Rebelles. Ce Seigneur étant arrivé à Londres, y apprit combien le Roi étoit irrité contre ſon Fils, & dans la crainte où il étoit d'éprouver lui-même les effets de ſon reſſentiment, il ſe retira dans l'azyle de Weſtminſter. Mais le Roi lui ayant envoyé un Saufconduit, il ſe rendit incontinent auprès de lui. Il écrivit même à ſon Fils, pour lui ordonner de quitter le parti du Comte de Warvvick, & de congédier ſes Troupes: mais le Fils refuſa de lui obéïr. Alors Edoüard enragé de n'avoir pû réüſſir, fit couper la tête au Le Fils du Lord VVells leve des Troupes pour le Comte de VVarvvick. Le Lord VVells le Pere eſt décapité.

EDOUARD IV. 1470.

Vieillard auſſi-bien qu'à ſon Beaufrére qui l'avoit accompagné. Apparemment il crût qu'il y avoit de la connivence de leur part.

Le Roi défait le Fils & lui fait couper la tête.

Cette action violente fit beaucoup de tort à la réputation d'Edoüard, & inſpira au jeune Wells un deſir de vengeance qui cauſa ſa propre ruïne, & porta un préjudice extrême aux affaires du Comte de Warvvick. Le Roi voyant que les Troupes de ce Seigneur augmentoient à vûë d'œil, crut qu'il devoit l'aller combattre avant qu'il eût joint le Duc de Clarence & le Comte de Warvvick, qui levoient du monde dans d'autres Provinces. Wells étoit campé tout proche de Strafford, où il auroit pû aiſément ſe retirer. Mais le deſir de venger la mort de ſon Pere, lui fit prendre la réſolution d'attendre le Roi de pied ferme. Il combattit avec un courage intrépide, tout autant de tems que ſes Troupes voulurent le ſeconder. Enfin, voyant que la victoire ſe déclaroit pour le Roi, il voulut ſe fairer tuer. Mais il trouva des Ennemis trop pitoyables, qui ne lui ſauvérent la vie que pour la lui faire perdre, peu de jours après, ſur un échafaut. Dans cette Bataille Edoüard remporta une victoire complette ſur ſes Ennemis, qui y perdirent dix mille hommes.

Le Duc de Clarence & le Comte de VVarvvick ſe retirent en France.

La défaite du jeune Wells rompit toutes les meſûres du Duc de Clarence & du Comte de Warvvick. Ils n'étoient pas encore prêts, & le Roi étoit déja en marche pour les attaquer. Dans cette extrémité, ils ne trouvérent point d'autre reſſource, que de s'embarquer pour ſe mettre à couvert du danger qui les menaçoit. Le Comte de Warvvick prit avec lui ſes deux Filles, dont la premiére, qui avoit épouſé le Duc de Clarence étoit ſur le point d'accoucher. Son deſſein étoit de ſe retirer à ſon Gouvernement de Calais, où il avoit laiſſé pour Commandant un Capitaine Gaſcon, nommé *Vauclair*, ſur la fidélité duquel il ſe repoſoit entiérement. Mais quelle fut ſa ſurpriſe, lorſqu'en approchant de Calais, il vit qu'on tiroit le Canon ſur lui. Il crut pouvoir toucher Vauclair, par la conſideration de l'état où ſe trouvoit la Ducheſſe de Clarence, qui venoit d'accoucher dans le Vaiſſeau d'un Prince qui porta le nom d'Edoüard. Mais tout ce qu'il pût obtenir fut un preſent de deux bouteilles de vin pour la Ducheſſe. Cependant Vauclair prit ſoin d'envoyer ce petit préſent par un homme affidé, qui dit de ſa part au Comte de Warvvick, qu'il lui étoit toûjours dévoüé : qu'il étoit pourtant contraint d'en uſer de cette maniere pour le mieux ſervir, parce que s'il entroit dans la Ville, il n'y auroit point de ſûreté pour lui ; mais qu'il pouvoit compter ſur ſa fidelité. Edoüard, qui ne ſçavoit pas le motif qui faiſoit agir Vauclair, fut ſi content de ſa conduite, qu'il lui donna le Gouvernement de Calais, à quoi le Duc de Bourgogne ajoûta de ſon chef, une penſion annuelle de mille écus.

Vauclair leur refuſe l'entrée de Calais.

Mémoires de Commines.

Il eſt fait Gouverneur de Calais.

Le Duc & le Comte vont trouver Loüis XI.

Biondi.

qui leur promet du ſecours.

Warvvick ſe voyant ainſi repouſſé, prit la route de Dieppe, où il aborda heureuſement avec le Duc de Clarence ſon Gendre, & ſes deux Filles. Peu de jours après, ils en partirent pour aller trouver le Roi de France, qui étoit alors à Amboiſe, & qui leur fit un très-bon accueïl. J'ai dit ci-devant, que ce Prince n'avoit pas voulu ſe mêler des affaires d'Angleterre, lorſqu'Edoüard & Henri ſe diſputoient la Couronne. Mais depuis qu'il eut vû l'étroite liaiſon qui s'étoit formée entre Edoüard & le Duc de Bourgogne, il comprit qu'il n'étoit pas moins de ſon intérêt de travailler à la ruïne de

l'un,

l'un, qu'à celle de l'autre. A cette raiſon de politique ſe joignoit encore le deſir de ſe venger de l'affront qu'Edoüard lui avoit fait à l'occaſion de ſon Mariage. Enfin, le ſecours qu'Edoüard avoit voulu donner au Duc de Bretagne lui faiſoit connoître manifeſtement, que pendant que ce Prince ſeroit ſur le Trône, les Princes François trouveroient toûjours en lui un Protecteur. Toutes ces raiſons enſemble porterent Loüis, non ſeulement à bien recevoir les Anglois fugitifs, mais même à leur promettre un puiſſant ſecours. En effet, rien ne pouvoit lui être plus agréable, ni en même tems plus avantageux, que de voir rallumer la Guerre Civile en Angleterre. Il y a même beaucoup d'apparence, qu'il avoit déja pris pour cela de ſecrettes meſures avec le Comte de Warvvick, & que ce Seigneur n'auroit jamais oſé entreprendre de ſe déclarer contre Edoüard, s'il n'eût pas été aſſûré de ce ſecours. Quoiqu'il en ſoit, l'occaſion ſe préſentant naturellement de cauſer à Edoüard, dans ſon propre Païs, des affaires qui l'empêchaſſent de ſe mêler de celles de ſes voiſins, il fit venir à la Cour la Reine Marguerite, qui, depuis quelques années, s'étoit retirée chez le Roi de Sicile ſon Pere. C'étoit le Comte de Warvvick qui avoit cauſé tous les malheurs de cette Princeſſe, & le Comte, de ſon côté, la regardoit comme ſa plus mortelle ennemie. Cependant, leur intérêt commun demandant qu'ils étouffaſſent leur animoſité, Loüis n'eut pas beaucoup de peine à les reconcilier. En cette occaſion, ils ne pouvoient guéres ſe paſſer l'un de l'autre. Warvvick ſentoit bien qu'il avoit beſoin d'un prétexte pour détrôner le Roi, & il n'en pouvoit trouver de plus plauſible, que celui du rétabliſſement de Henri, à quoi il ne pouvoit travailler ſans être uni avec la Reine. D'un autre côté, la Reine ne voyoit que cette ſeule reſſource, pour remettre le Roi ſon Epoux, ou plûtôt pour ſe remettre elle-même ſur le Trône. Ainſi comme elle ſe voyoit reluire quelque rayon d'eſpérance de ce côté-là, elle ne balança point à prendre cet ancien ennemi pour ſon Protecteur. Leur reconciliation ſe fit donc par l'entremiſe du Roi de France, ſous ces conditions : Que le Duc de Clarence & le Comte de Warvvick feroient leurs efforts pour rétablir Henri ſur le Trône; Que la Reine s'engageroit par Serment, à laiſſer le Gouvernement du Royaume entre leurs mains, pendant la vie du Roi, & pendant le bas âge du Prince ſon Fils, en cas qu'il parvînt à la Couronne avant que d'être en âge de Majorité; Enfin, que, pour mieux ſerrer le lien de leur union, le Prince de Galles épouſeroit la Fille Cadette du Comte de Warvvick. Ce dernier Article fut d'abord exécuté. Ainſi l'on vit le Frere du Roi Edoüard devenir Beau-Frere du jeune Prince de Lencaſtre, & le Comte de Warvvick également allié des deux Maiſons Ennemies.

EDOUARD IV. 1470.

La Reine Marguerite ſe reconcilie avec eux.

Conditions de la reconciliation.

Le Prince Edoüard épouſe la Fille du Comte de VVarvvick.

Le Duc de Bourgogne qui avoit de bons eſpions à la Cour de France, étant informé de ce qui s'y paſſoit, en avertit Edoüard qui n'y fit pas beaucoup d'attention. Il ne pouvoit ſe perſuader que le Comte de Warvvick, qui avoit été obligé de quitter le Royaume, faute d'y trouver un appui capable de le ſoûtenir, fût aſſez puiſſant en ſon abſence, pour y faire ſoulever le Peuple en ſa faveur. Quant aux préparatifs qui ſe faiſoient en France, il n'en étoit point effrayé, ſçachant combien il eſt difficile à une Nation étrangére de conquérir l'Angleterre, ſi le Peuple ne lui prête lui-même la main. Ainſi raiſonnant ſur des principes très-incertains; ſçavoir, ſur l'affection

Le Duc de Bourgogne en avertit Edoüard. *Commines.*

EDOUARD IV. 1470.

Edoüard gagne le Duc de Clarence. *Commines, Biondi, Habington.*

du Peuple pour lui, & ſur le peu de crédit du Comte de Warvvick, il négligeoit ſa principale affaire pour s'abandonner aux plaiſirs d'une vie molle & voluptueuſe, à quoi il étoit extrêmement enclin.

Ce qui lui cauſoit le plus de peine, c'étoit de voir le Duc de Clarence ſon Frere étroitement uni avec ſes Ennemis. Cette liaiſon avoit déja produit de mauvais effets, & en pouvoit produire de plus fâcheux encore dans la ſuite. Il crut donc que, pour ſe délivrer de cette inquiétude, il devoit faire ſes efforts pour remettre ce Prince dans ſon parti. Pour cet effet, il gagna une certaine Femme Domeſtique de la Ducheſſe de Clarence ; & l'ayant bien inſtruite de ce qu'il déſiroit d'elle, il lui accorda un Paſſeport, pour aller joindre ſa Maîtreſſe. Cette Femme étant partie pour Paris, paſſa par Calais, où elle vit le Gouverneur ſans lui découvrir ſon ſecret. Ce fut un grand bonheur pour Edoüard, de ce que Vauclair, qui étoit dans les intérêts du Comte de Warvvick, ne fut pas inſtruit de l'affaire : il n'auroit pas manqué de tout révéler. Quand la Femme fut arrivée auprès de ſa Maîtreſſe, elle s'acquitta de ſa Commiſſion avec adreſſe, & avec ſuccès. Elle répréſenta au Duc de Clarence, de la part du Roi ſon Frere, que le parti qu'il prenoit ne pouvoit manquer de le ruïner lui-même ; Que, quand même les deſſeins qu'il avoit formez avec le Comte de Warwick réüſſiroient ſelon ſes ſouhaits, il ne devoit pas ſe perſuader que la Maiſon de Lencaſtre pût prendre aucune confiance en un Prince de la Maiſon d'Yorck, dès qu'elle n'auroit plus beſoin de lui ; Que ſa vie même ne ſeroit pas en ſûreté ; Que, bien loin de pouvoir s'aſſûrer ſur le Serment de la Reine, il devoit au contraire le regarder comme un piége pour le ſurprendre ; Que le Comte de Warwick ſeroit le premier à l'opprimer, tant pour ſe défaire d'un Compagnon dans le Gouvernement du Royaume, que pour ſe délivrer d'un Prince qui pouvoit être un jour en état de venger les injures faites à ſa Maiſon ; Que d'un autre côté, le Roi ſon Frere, n'ayant qu'une fille d'un âge tendre, & que la mort pouvoit aiſément enlever, il ſe trouvoit le plus prochain du Trône : Mais au contraire, ſi la Maiſon de Lencaſtre venoit à ſe rétablir, il perdroit toute eſperance de parvenir à la Couronne, puiſqu'il étoit très-poſſible, que le Fils de Henri eût une nombreuſe poſterité. A ces raiſons qui étoient très-fortes, elle ajoûta des motifs tirez de la liaiſon du ſang, quelques excuſes de la part du Roi, & des promeſſes poſitives de le regarder à l'avenir comme un véritable frere, & comme le principal appui de leur Maiſon. Il ne falloit avoir que le ſens commun pour ſe rendre à des raiſons ſi convainquantes. Le Duc de Clarence ouvrant enfin les yeux à ſes véritables intérêts, chargea cette Femme de faire ſçavoir au Roi ſon Frere, qu'il ne manqueroit pas de ſe déclarer pour lui, dès qu'il trouveroit l'occaſion de le faire avec ſureté, & avec apparence de lui rendre un ſervice conſiderable. Edoüard ayant été informé des diſpoſitions du Duc de Clarence, perdit toute ſon inquiétude, croyant que déſormais les efforts du Comte de Warwick ſeroient impuiſſans, puiſqu'il ne ſeroit plus ſecondé du Duc ſon Gendre. On ne peut diſconvenir, que la politique du Comte de Warwick ne fût bien extraordinaire, en ſe ſervant du Duc de Clarence pour ruïner le Roi ſon Frere. Il falloit pour cela ſuppoſer, que ce Prince agiroit ouvertement contre ſes propres interêts, ce qu'il n'auroit pas

pû

pû attendre de l'homme le plus stupide. En effet, il reconnut bien dans la suite, mais quand il ne fut plus tems, qu'il avoit pris de fausses mesures.

EDOUARD IV. 1470.

Le Comte de VVarvvick passe en Angleterre. *Mézerai.*

Pendant qu'Edoüard vivoit en Angleterre dans une trompeuse securité, le Comte de Warvvick se préparoit à y repasser. Il étoit assuré d'y trouver un puissant parti, auquel s'étoient joints tous les amis de la Maison de Lencastre, qu'il avoit eu soin de faire informer de son dessein. Loüis XI. lui avoit fourni de l'argent, & des troupes, mais en petite quantité. Selon qu'on en peut juger l'unique but de ce Monarque étoit de fomenter la division parmi les Anglois afin de les mettre hors d'état de se mêler de ses affaires. Il persistoit toûjours dans le dessein de subjuguer les Ducs de Bourgogne & de Bretagne, à quoi il ne croyoit pas pouvoir réüssir, pendant que ces deux Princes pourroient espérer la protection de l'Angleterre. Cependant, afin de faciliter la descente du Comte de Warvvick, il avoit ordonné au Bâtard de Bourbon de l'escorter avec quelques Vaisseaux de Guerre; mais il n'y avoit pas peu de difficulté à faire le trajet. La Flotte du Duc de Bourgogne, beaucoup plus forte que celle de France, étoit aux aguets à l'embouchure de la Seine, pour la combattre si elle mettoit à la voile, & il n'y avoit guéres d'apparence, que le Bâtard de Bourbon osât s'exposer à un combat qui paroissoit trop inégal. Cela n'empêcha pas le Comte de Warvvick de se rendre au Havre de Grace, afin de se trouver prêt à profiter des occasions qui se pourroient présenter. Cette précaution ne fut pas inutile. Quelques jours après son arrivée, une violente tempête dispersa tellement les Vaisseaux Flamans, que ne pouvant plus tenir la mer, ils furent obligez de se retirer dans leurs ports. Cette tempête s'étant appaisée, le Duc de Clarence & le Comte de Warvvick mirent à la voile, & arrivérent à Darmouth, d'où ils étoient partis quatre ou cinq mois auparavant, pour se rendre en France.

Sécurité d'Edoüard mal fondée. *Commines.*

La nouvelle de leur débarquement, bien loin d'étonner Edoüard, lui causa beaucoup de joye. Prévenu de la pensée qu'il avoit toûjours euë, qu'il étoit impossible au Comte de Warvvick de réüssir dans ses desseins, il crut qu'il ne pouvoit rien souhaiter de plus avantageux, que de voir son ennemi se venir livrer lui-même entre ses mains. Dans cette prévention, il pria le Duc de Bourgogne de faire tenir sa Flotte en mer, afin d'empêcher que le Comte de Warvvick ne lui échappât encore une fois. Mais le Duc de Bourgogne portoit un autre jugement sur cette entreprise. Il ne pouvoit se persuader qu'un homme aussi prudent que le Comte de Warvvick, eût voulu ainsi se hazarder s'il n'eût pas été assuré de trouver en Angleterre un parti capable de le soutenir. En effet, Warvvick n'eut pas plûtôt mis son monde à terre, qu'il se vit à la tête d'une armée qui s'accrut en peu de jours jusqu'à soixante mille hommes. Incontinent, il fit proclamer Henri VI. & publier en son nom un ordre à tous ses Sujets, depuis seize ans jusqu'à soixante, de prendre les armes, pour chasser le Tyran & l'Usurpateur.

VVarvvick assemble une armée de 60000. hommes.

Edoüard léve aussi des troupes.

Un événement si peu attendu dessilla les yeux à Edoüard, & lui fit voir la vanité de ses espérances. Cependant il donna de son côté, des ordres de lever des troupes, & marqua le lieu de leur assemblée aux environs de Nottingham. Quelques-uns ont dit, que son armée se trouva plus nombreuse que celle du Comte de Warvvick. D'autres au contraire, ont assuré qu'elle étoit beaucoup inférieure. C'est aussi ce qui est le plus vrai-semblable. En effet,

 si

EDOUARD, IV. 1470.

si Edoüard eût été supérieur en nombre de troupes, il auroit infailliblement marché vers ses ennemis, au lieu qu'à leur approche, il se retira vers la mer.

Le Marquis de Montaigu l'abandonne.

La nouvelle qu'il reçût, que le Marquis de Montaigu, qui commandoit dans le Nord, s'étoit déclaré contre lui, l'affligea sensiblement, dans la crainte où il étoit que cette défection ne fût suivie de beaucoup d'autres. Il vouloit éviter de combattre : mais il ne sçavoit où se retirer, parce qu'il ignoroit quels étoient ses véritables amis. Enfin, il alla camper tout proche de *Lins*, petite ville de la Province de Lincoln, située sur le bord de la mer, & se logea dans le Château. Cette précaution, quoique peut-être prise sans dessein, lui fut extrémement utile. Le Comte de VVarvvick s'étant approché jusqu'à trois milles de son armée, faisoit retentir pa tout les cris de *Viue Henri*, & ces mêmes cris, on ne sçait par quelles intrigues, commencérent aussi à se faire entendre dens le camp d'Edoüard. Dès qu'il en fut informé, il fit fermer les portes du Château, & mettre une bonne garde au pont, pendant qu'il tenoit conseil sur ce qu'il avoit à faire. Enfin les mêmes cris qui se renforçoient dans son armée ne lui laissant pas le tems de délibérer, il ne vit plus d'autre ressource que de s'embarquer avec quatre ou cinq-cens hommes des plus affidez, sur trois petits Vaisseaux qui avoient servi à porter des provisions à son armée. Le Lord Hastings se mit à l'arriere-garde, afin de soutenir les efforts des soldats, en cas qu'ils eussent voulu s'opposer à la fuite du Roi ; & quand tout fut embarqué, il entra lui-même dans un des Vaisseaux.

Edoüard se retire dans la Province de Lincoln, Il est poursuivi.

Il s'embarque & va en Hollande.

Il est en danger d'être pris par des Corsaires.

Edoüard se trouvant réduit en ce triste état, fit tourner les proües de ses Vaisseaux vers la Hollande, ne connoissant point d'autre Païs où il put se retirer, que les Etats du Duc de Bourgogne son Beau-frere. Pendant qu'il voguoit sur cette mer, ses Vaisseaux furent apperçus par huit Corsaires des Païs-Bas ou d'Allemagne, que les Anglois appelloient *Esterlings*, à cause de la situation de leur Païs, à l'Est d'Angleterre. Incontinent, ces Corsaires firent force voiles, pour courir sur ces trois Vaisseaux, mais comme ceux-ci étoient plus légers, ils eurent le tems d'arriver à la rade d'Alcmar pendant la basse marée. C'est ce qui empêcha les Corsaires de les poursuivre plus loin, parce qu'ils n'osérent pas s'approcher si près de terre. Cependant, ils jettérent l'anchre à leur vûë, leur dessein étant de les aller attaquer dès que la mer seroit montée. Dans cette extrémité Edoüard ne vit point d'autre ressource, que de faire des signaux pour implorer la protection des gens du Païs. Par bonheur pour lui, le Seigneur de Gruthuyse, de qui j'ai déja parlé ci-devant, étant alors Gouverneur de Hollande, se trouvoit par hazard à Alcmar. Dès qu'il fut informé que ces Vaisseaux demandoient du secours, il y envoya une Chaloupe pour les reconnoître. Aussi-tôt qu'il eut appris que le Roi d'Angleterre y étoit, il envoya faire défense aux Corsaires de s'approcher sous peine d'encourir l'indignation du Duc son Maître. Ces gens-là, quoique si proches de leur proye, n'osérent désobéïr. Ils avoient trop souvent besoin de la protection du Gouverneur pour lui causer le moindre chagrin. Ainsi, Gruthuyse s'étant mis lui-même dans une Chaloupe, alla recevoir le Roi dans son Vaisseau, & lui rendit tous les honneurs qui lui étoient dûs. Edoüard se trouvant sans argent pour recompenser le Maître du Vaisseau, qui l'avoit conduit, lui fit présent d'une robe fourrée de Martes Zibelines, d'un grand prix. Ensuite il fut mené à la Haye où Gruthuyse le défraya lui & sa troupe,

Le Seigneur de Gruthuyse le délivre & le méne à la Haye.

pe, jusqu'à ce qu'il eût reçu les ordres du Duc de Bourgogne sur son sujet.

Cependant, la Reine qui étoit à Londres, ayant appris la fuite du Roi son Epoux, s'étoit retirée dans l'azyle de Westminster, où elle avoit été suivie d'un très-grand nombre de partisans de la Maison d'Yorck. Ce fut là qu'elle accoucha d'un Prince qui fut nommé *Edoüard*, & qui naquit Héritier d'un grand Royaume, dans le tems même que le Roi son Pere le perdoit. Pendant que les amis d'Edoüard étoient dans la derniére consternation, le Duc de Clarence & le Comte de Warwick, victorieux sans avoir combattu, étoient en chemin pour se rendre à Londres, où ils entrérent en triomphe, au commencement d'Octobre. Le sixiéme du même mois, le Comte de Warwick, accompagné de divers Seigneurs & d'une grande foule de peuple, se rendit à la Tour, & en tira le Roi Henri qui y étoit prisonnier depuis six ans.

La Reine se refugie à Westminster.

Le Duc de Clarence & le C. de Warwick entrent dans Londres.

Dans ces entrefaites la populace de Kent, s'étant attroupée, marcha droit à Londres, dans le dessein de s'enrichir du pillage de cette Ville. Mais le Comte de Warwick, étant sorti avec une partie de ses troupes, repoussa aisément cette multitude, & fit punir les plus mutins. Il ne put pourtant prévenir le pillage du Fauxbourg de Southwart, separé de la Ville par la Tamise.

Ils tirent Henri VI. de la Tour.

Sédition à Kent.

Ce tumulte étant appaisé, Henri fut solennellement proclamé, comme remontant sur le Trône. Le lendemain, il se fit une Procession, à laquelle le nouveau Roi assista, ayant la Couronne sur la tête, & étant suivi d'une foule innombrable de peuple qui faisoit connoître par ses acclamations, qu'il approuvoit la révolution qui venoit d'arriver. Ainsi, le Comte de Warwick eut la gloire de rétablir Henri sur le Trône, après l'en avoir fait descendre, & d'en arracher Edoüard qui n'y étoit monté que par son moyen. Aussi l'appelloit-on *Le Faiseur de Rois*.

Henri est remis sur le Trône.

HENRI VI. RETABLI.

Un des premiers soins du nouveau Roi, ou plûtôt du Comte de Warwick qui gouvernoit en son nom, fut de rétablir le Marquis de Montaigu dans le Gouvernement des Provinces du Nord, qu'Edoüard lui avoit ôté, pour le donner au Duc de Glocester son Frere. Ensuite, le Parlement fut convoqué pour le vingtiéme de Novembre, afin qu'il confirmât la nouvelle révolution. C'étoit une formalité nécessaire pour satisfaire le Peuple, quoiqu'au fond la confirmation du Parlement ne fût pas d'un fort grand poids, dans une affaire qui s'étoit faite sans lui, & à laquelle il ne pouvoit rien changer. La même chose étoit arrivée lorsqu'Edoüard étoit monté sur le Trône. Les résolutions opposées qui ont été prises dans les Parlemens par rapport à la querelle entre les Maisons de Lencastre & d'Yorck, font voir manifestement, que ces Assemblées n'ont pas agi avec liberté, & qu'elles ont été contraintes par les événemens arrivez avant qu'elles ayent délibéré. C'est donc en vain que, pour appuyer les droits de l'une ou de l'autre de ces deux Maisons, on fait valoir l'autorité des Parlemens. Leurs décisions sur cette matiére ne sont proprement d'aucune vertu, puisqu'ils n'ont pas eu la liberté de juger selon leurs lumiéres. A moins qu'on ne dise que leurs lumiéres les conduisoient à se ranger toujours dans le parti victorieux.

Montaigu est fait Gouverneur du Nord.
Act. Publ. T. XI. pag. 665.

Remarque sur les Parlemens.

Quoi

HENRI VI. rétabli. 1470. Edoüard est déclaré Traître & Usurpateur. Acte extraordinaire pour régler la succession.

Quoi qu'il en soit, le Parlement déclara Edoüard Traître & Usurpateur de la Couronne, confisqua tous ses biens patrimoniaux, & annulla tous les Statuts faits sous son Régne, comme ayant manqué d'une autorité légitime.

Par un autre Acte, la Couronne fut confirmée à Henri VI. & à tous ses Descendans mâles. Mais, au défaut des mâles, il fut ordonné qu'elle passeroit à la Maison d'Yorck; c'est-à-dire, au Duc de Clarence & à ses Descendans, Edoüard fils aîné du feu Duc d'Yorck en étant exclus à cause de sa rébellion. Ce seroit ici un beau champ pour s'étendre sur l'autorité sans bornes des Parlemens, si ce Statut s'étoit fait avec liberté, & après une meure délibération. Mais on peut aisément connoître le peu de liberté qu'il y avoit dans celui-ci, si l'on considére que ce Statut n'étoit qu'une confirmation des engagemens que le Comte de Warwick avoit pris sans le consulter. De plus, par une pure condescendance pour ce Seigneur, ou plûtôt par sa direction, & contre les Loix & les Coûtumes du Royaume, on ne faisoit point difficulté de priver les Femmes de la Maison de Lencastre, d'un droit dont les Femmes de la Maison Royale avoient toujours joüi, depuis la conquête des Normans. Ainsi, par une résolution précipitée, il établit en Angleterre une espéce de Loi Salique, sur laquelle les Anglois avoient tant glosé, & fait mille railleries, lorsqu'Edoüard III. & Philippe de Valois se disputoient la Couronne de France. Ce même Parlement rétablit dans tous leurs Titres & droits, *Gaspar Tudor* Comte de Pembroock Frere uterin de Henri & le Comte d'Oxford qui en avoient été privez sous le gouvernement d'Edoüard.

Le Duc & le Comte sont déclarez Gouverneurs du Royaume.

De plus, en conséquence des engagemens que la Reine Marguerite avoit pris à Amboise, le Duc de Clarence & le Comte de Warwick furent déclarez & établis Gouverneurs du Royaume. En cela le Parlement supposoit manifestement l'incapacité de Henri, qui, en effet n'étoit regardé que comme un fantôme de Roi. Il accorda aussi un pardon au Marquis de Montaigu, pour le crime dont il s'étoit rendu coupable en servant Edoüard, parce qu'en l'abandonnant dans un tems critique, il avoit été la principale cause de sa fuite. Mais ce ne fut pas encore tout. Afin de donner au Comte de Warwick un prétexte plausible de se venger de ses ennemis particuliers, on déclara Traîtres & Rebelles, tous ceux qui avoient porté les armes pour défendre les prétendus droits d'Edoüard. En conséquence de cet Acte Jean Tiptoft, Comte de Worcester, Gouverneur d'Irlande & Grand Connétable d'Angleterre, ayant été trouvé caché dans un arbre, fut conduit à Londres où on lui fit trencher la tête. C'est ainsi qu'en exerçant des vengeances particuliéres, on forçoit, pour ainsi dire, la Noblesse du parti contraire à ne chercher son salut que dans les armes. C'est peut-être aussi l'une des principales causes de diverses révolutions qui étoient déja arrivées, & de celles qui arrivérent dans la suite.

Le Comte de Richemont est présenté au Roi. Prétenduë prophetie de Henri VI.

Peu de tems après la séparation du Parlement, le Comte de Pembroock alla chercher Henri Comte de Richemont son Neveu, qui s'étoit tenu caché dans le Païs de Galles, & le mena au Roi. On prétend que Henri prédit, en regardant fixement ce jeune Prince, qu'il monteroit un jour sur le trône, & qu'il termineroit la querelle des deux Maisons. Mais je ne sçai si c'est un fait bien averé, ainsi que divers Historiens l'assurent, Il semble qu'il y a quel-

que

que lieu de présumer, qu'il a été inventé sous le Régne de Henri VII. pendant qu'on sollicitoit à Rome, la canonisation de Henri VI. En effet, la principale cause de la resistance qu'on trouvoit dans la Cour de Rome, étoit qu'elle vouloit bien reconnoître qu'Henri VI. avoit été un homme de bien, mais qu'elle ne voyoit dans sa vie aucune preuve d'une sainteté distinguée. Ainsi, cette prétenduë prédiction, si elle eût été bien prouvée, auroit été tout-à-fait propre à lever la difficulté.

HENRI VI. rétabli. 1470.

Don fait à l'Archevêque d'Yorck.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 669.

Le Comte de Warwick ayant pardonné à l'Archevêque d'Yorck son Frere, la faute qu'il avoit faite en laissant échapper Edoüard, lui procura le Don du Parc de Woodstock, & de plusieurs autres Terres, avec la confiscation des biens de plusieurs personnes condamnées pour crime de félonnie, c'est-à-dire, pour avoir servi Edoüard.

Embarras du Duc de Bourgogne à cause d'Edoüard.

Commines.

J'ai laissé Edoüard à la Haye dans un très-fâcheux état, privé de son Royaume, & vivant aux dépens du Seigneur de Gruthuyse, jusqu'à ce que le Duc de Bourgogne fut informé de son sort. Ce fut une désagreable nouvelle pour le Duc, d'apprendre l'arrivée du Roi son Beau-frere dans ses Etats. Philippe de Commines assure, qu'il auroit reçu, avec moins de chagrin, la nouvelle de sa mort. En effet, en ce cas-là, il n'auroit eu qu'un seul parti à prendre, sçavoir, d'approuver le rétablissement de Henri. Mais Edoüard étant en vie, & en Hollande, ne pouvoit que lui causer beaucoup d'embarras. Ce n'étoit pas par affection qu'il s'étoit allié avec lui, mais uniquement par des raisons de politique. Il avoit sacrifié à son intérêt la haine qu'il avoit pour la Maison d'Yorck; haine dans laquelle il avoit été nourri par sa Mere qui étoit fille d'une Princesse de la Maison de Lencastre. Cependant, il se trouvoit réduit à la fâcheuse nécessité, ou d'abandonner son Beau-frére qui étoit venu chercher un azyle dans ses Etats, ou de s'exposer, en le protegeant, au danger d'attirer sur lui toutes les forces de la France & de l'Angleterre. D'un autre côté, les Ducs d'Excéter & de Sommerset, qui faisoient dans sa Cour une toute autre figure qu'ils n'avoient faite avant cette révolution, le pressoient vivement d'abandonner Edoüard, & le menaçoient, en cas de refus, de l'indignation de l'Angleterre. De plus, le Comte de Warwick avoit déja envoyé à Calais, un Corps de troupes, qui n'attendoit que l'ordre de se joindre aux François, pour se jetter dans quelqu'une des Provinces des Païs-Bas. Vauclair avoit non seulement reçu ces troupes dans sa Place, mais par beaucoup d'autres démarches, il avoit fait voir, qu'il n'avoit été rien moins qu'infidéle au Comte de Warwick. Philippe de Commines raconte, que le Duc son Maître l'ayant envoyé à Calais, pour y faire confirmer la Trêve marchande entre cette Ville & les Païs-Bas, y trouva le Gouverneur, la Garnison, & les Bourgeois entiérement déclarez pour Henri. Il ajoûte, qu'il ne vit point d'autre moyen pour réüssir dans sa négociation, que de faire entendre aux habitans de Calais, que la Trêve ayant été faite avec l'Angleterre, & non pas avec la personne d'Edoüard, le changement de Roi n'étoit pas un motif suffisant pour la rompre. Par-là, il faisoit comprendre, que son Maître ne désaprouvoit pas la révolution.

Situation des affaires du Duc de Bourgogne.

Il est certain que ce Prince avoit beaucoup d'intérêt de se ménager avec les Anglois. Mais, pour bien entendre l'embarras que lui causoit la retraite d'Edoüard dans ses Etats, il est nécessaire de connoître la situation où ses affaires

HENRI VI. rétabli. 1470.

ſe trouvoient. Par le Traité que Loüis XI. avoit ſigné à Péronne, il s'étoit engagé à donner en appanage au Duc de Berri ſon Frere, la Champagne & la Brie, à la place de la Normandie qu'il lui avoit enlevée. Cet engagement ne lui cauſoit pas peu d'embarras. Il comprenoit aſſez que le but du Duc de Bourgogne avoit été d'avoir le Prince Charles pour voiſin, afin de pouvoir par ſon moyen exciter des troubles en France, quand il le jugeroit à propos. Mais c'étoit auſſi par cette même raiſon, qu'il ſouhaitoit lui-même de tenir ſon Frere éloigné du Duc. Pour ſe tirer de cet embarras, il tenta de porter le Duc de Berri à recevoir la Guyenne & la Ville de la Rochelle en échange de la Champagne; & pour réüſſir dans ce projet, il corrompit par des préſens, tous ceux qui avoient quelque crédit auprès de lui. Le Duc de Bourgogne ayant été informé de cette intrigue, s'y oppoſa de tout ſon pouvoir, en faiſant repréſenter au Duc de Berri le préjudice que cet échange lui porteroit. Mais voyant que ces raiſons faiſoient peu d'effet, il lui fit inſinuer par des Emiſſaires ſecrets, que s'il demandoit ſa Fille unique en Mariage, il l'obtiendroit infailliblement, & que, pour prévenir les oppoſitions du Roi ſon Frere, il pourroit, en attendant que ce Mariage fut conclu, ſe retirer en Angleterre. Cette Négociation avoit été pouſſée ſi loin, qu'à la ſollicitation du Duc de Bourgogne, Edoüard avoit déja fait expédier un Saufconduit pour ce Prince. Mais ces meſures furent rompuës, parce que le Duc de Berri, gagné par ſes perfides Conſeillers, ſe détermina enfin à accepter l'échange que le Roi ſon Frere lui propoſoit.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 644.

Dès que cette démarche fut faite, le Duc de Bourgogne n'écouta plus qu'avec froideur la propoſition de ce Mariage qui ne pouvoit plus ſervir à ſes deſſeins. Cependant le Duc de Bretagne & le Connétable de Saint Pol, qui avoient eu beaucoup de part à cette Négociation, ſouhaitoient paſſionnément qu'elle eût une heureuſe fin. Comme ils n'aimoient pas le Roi, ils conſidéroient que ce ſeroit un moyen infaillible, pour entretenir, entre les deux Freres, une diviſion dont ils eſpéroient de tirer de grands avantages. Il ne s'agiſſoit que d'obtenir le conſentement du Duc de Bourgogne, & comme ils virent que ce Prince n'y avoit aucun penchant, ils entreprirent de le lui arracher par une voye extraordinaire. Ils feignirent d'être mécontens du Duc, & conſeillérent au Roi de lui faire la guerre, ſur l'aſſûrance qu'ils lui donnérent qu'ils l'aſſiſteroient de tout leur pouvoir. Leur but étoit d'offrir au Duc, quand il ſe trouveroit preſſé, de ſe jetter dans ſon parti, à condition qu'il donneroit ſa Fille en Mariage au Duc de Guyenne. Loüis XI. ne demandoit pas mieux que de voir les Ducs de Bretagne & de Bourgogne déſunis. De plus, il ſouhaitoit, avec paſſion, de retirer, d'entre les mains de celui-ci, les Villes de la Somme, qu'il lui avoit renduës par le Traité de Conflans. Il n'auroit pourtant pas entrepris de lui faire la Guerre, de peur que le Duc de Bretagne & le Connétable n'euſſent excité des troubles dans le Royaume, pendant qu'il ſeroit occupé ailleurs. Mais dès qu'il ſe crut en ſûreté de ce côté-là, il ne balança point à prendre cette réſolution, comme n'ayant aucune connoiſſance de leur complot. Avant que de ſe déclarer, il envoya des Emiſſaires ſecrets dans les Villes qu'il ſouhaitoit de recouvrer, pour mettre les principaux Bourgeois dans ſes intérêts. Il faut remarquer que le Duc de Bourgogne n'entretenoit que de médiocres

Commines, Argentré.

Commines.

Garniſons

Garnisons dans ses Places; & dès qu'il étoit en Paix, il congédioit ses Troupes, afin d'épargner les bourses de ses Sujets.

HENRI VI. rétabli. 1470.

Loüis ayant dressé toutes ses machines, assembla les États Généraux à Tours, au mois de Mars 1470. Là, sur des plaintes frivoles portées par le Comte d'Eu, contre le Duc de Bourgogne, il fit ordonner que le Duc seroit cité à la Cour des Pairs, & lui fit porter la citation par un Huissier du Parlement. Le Duc n'ayant pas comparu, il lui déclara la Guerre & lui enléva Saint Quentin, où le Connétable de Saint Pol entra sans y trouver aucune résistance. Amiens ouvrit ses Portes au Roi par de semblables pratiques, & il s'en fallu peu que le Duc ne perdit aussi Abbeville.

Loüis XI. déclare la Guerre au Duc de Bourgogne. *Mézerai.* Il lui enléve Saint Quentin & Amiens. *Comminet.*

Telle étoit la situation des affaires du Duc de Bourgogne, lorsqu'Edoüard alla se refugier dans son Païs. Il se voyoit attaqué à l'improviste par le Roi de France, & bien-tôt après, le Comte de Warwick envoya quatre mille hommes à Calais, pour se joindre aux François, ou pour faire diversion. Ainsi le Duc ne pouvoit rien faire de plus préjudiciable à ses intérêts, que d'irriter le Comte de Warwick en protégeant Edoüard. Il ne faut donc pas s'étonner, si celui-ci souffrit quelques mortifications pendant son refuge. Il étoit nécessaire pour les intérêts du Duc de Bourgogne, qu'on crût en Angleterre qu'il ne le voyoit qu'à regret, & qu'il n'avoit aucune envie de le protéger. Mais en particulier il lui promettoit du secours, aussi-tôt qu'il pourroit lui en donner avec sûreté.

Le Duc craint d'irriter le Comte de VVarvvick en protegeant Edoüard.

Cette politique n'accommodoit pas Edoüard. Il auroit souhaité que le Duc de Bourgogne se fût ouvertement déclaré pour lui, dans la pensée qu'une telle déclaration auroit beaucoup contribué à soûtenir son parti en Angleterre. Enfin, voyant que le Duc demeuroit ferme dans sa resolution, & que les sollicitations de la Duchesse son Epouse ne faisoient pas beaucoup d'effet sur son esprit, il lui demanda une Conférence en particulier. Le Duc n'ayant pû lui refuser, il lui représenta: " Qu'un plus long délai lui faisoit " un préjudice extrême; qu'il perdoit ses amis & ses créatures en Angleterre, " pendant que le Comte de Warvvick s'affermissoit de plus en plus, dans le " pouvoir qu'il avoit usurpé; que par cette raison, il n'y avoit point de milieu " entre l'assister promptement, & l'abandonner à sa mauvaise fortune. " Ensuite, il lui fit confidence des engagemens que le Duc de Clarence son " Frere avoit pris avec lui. Il ajoûta, qu'il étoit absolument nécessaire de " se hâter, de peur que ce Prince qui étoit d'un naturel inconstant, ne vînt à " à changer, ou que le Comte de Warvvick, pénétrant enfin son dessein, ne " l'empêchât de l'executer, en l'excluant du Gouvernement. A ces raisons " qui le regardoient en particulier, il joignit la considération de leur Serment " mutuel, qui les engageoit à se donner des preuves d'une amitié sincére, & " une prompte assistance en cas de besoin. De plus, il le pria de considérer " qu'en agissant pour lui, il travailleroit aussi pour sa propre Famille, qui " pourroit quelque jour avoir besoin de secours, sans compter l'honneur qui " lui reviendroit d'avoir remis un Roi son Beau-Frere sur le Trône. Enfin, il " lui promit positivement de s'unir étroitement avec lui contre la France, " dès qu'il seroit rétabli, ajoûtant qu'une semblable Ligue étoit le vrai moyen " de résister à leur commun Ennemi. Il finit en lui faisant remarquer, que le " parti de la dissimulation qu'il avoit pris, ne seroit jamais capable de pro-

"Discours du Roi "Edoüard "au Duc de "Bourgogne.

HENRI VI. rétabli. 1470. « duire l'effet qu'il s'en proposoit, puisqu'elle n'empêcheroit jamais que Loüis « & le Comte de Warvvick ne travaillassent ensemble à le ruïner ».

Le Duc prend la résolution de le secourir en secret.

Le Duc de Bourgogne se senti ébranlé par ce Discours. Il comprit qu'effectivement, il n'y avoit point de milieu dans l'alternative qu'Edoüard lui proposoit. Sur tout, il fit une particuliére attention à ce que ce Prince venoit de lui dire en dernier lieu, qu'il ne devoit pas esperer de pouvoir repousser les attaques du Roi de France sans le secours de l'Angleterre, & que ce secours ne pouvoit s'attendre que du rétablissement d'Edoüard. Qu'au contraire, en l'abandonnant, il s'exposeroit au risque de voir la France & l'Angleterre unir toutes leurs forces contre lui. Mais, d'un autre côté, il considéroit qu'il ne pouvoit donner qu'un très-petit secours à ce Prince, vû la situation où ses propres affaires se trouvoient. Qu'il étoit à craindre que cette entreprise venant à manquer, il ne se trouvât avoir fourni au Comte de Warwick, un prétexte plausible de l'attaquer. Dans cet embarras, il imagina un expédient par lequel il crut pouvoir à la fois, sauver les apparences avec Warwick, & donner quelque petit secours au Roi fugitif. Il fit équipper quatre gros Vaisseaux, à Vere, qui étoit un Port libre en Hollande, par des gens interposez ausquels il fournit de l'argent. De plus, il engagea secrettement quatorze Navires *Esterlings*, à convoyer le Roi jusqu'en Angleterre, & à se tenir sur la côte quinze jours aprés son débarquement, afin de le ramener en cas de besoin. Ensuite, ayant fait toucher à Edoüard une bonne somme d'argent, il le laissa en Hollande, & s'en alla lui-même en Flandre. Quand tous ces Vaisseaux furent prêts, Edoüard ayant disparu, on en informa le Duc qui fit incontinent publier des défenses, à peine de la vie à tous ses Sujets, de l'assister directement ni indirectement. Mais selon les apparences, si l'entreprise d'Edoüard n'eut pas réüssi, le Comte de Warvvick n'auroit pas été la duppe de cet artifice.

Warvvick reçoit des avis confus du dessein d'Edoüard. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 676.*

Quelque soin qu'Edoüard & le Duc de Bourgogne eussent pû prendre, pour tenir leurs desseins secrets, le Comte de Warvvick en avoit eu quelque avis. Il avoit trop d'intérêt d'avoir de bons espions en Hollande, pour manquer à une précaution si nécessaire. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics que le 21. de Decembre, le Marquis de Montaigu eut ordre de lever des troupes dans son Gouvernement du Nord, sous prétexte d'une Rébellion, dont les Historiens ne font aucune mention. Apparemment ce n'étoit encore qu'une précaution que le Comte de Warvvick prenoit sur des avis généraux, qu'il se tramoit quelque chose en Hollande.

1471. Il est fait Grand Amiral. *Ibid. p. 679.*

Le 2. de Janvier 1471. le Comte de Warvvick fut revêtu de la Charge de Grand Amiral. Sans doute il n'osoit se reposer sur autrui du soin d'équipper une Flotte dont il prévoyoit qu'il auroit besoin, si le Duc de Bourgogne entreprenoit d'assister Edoüard à force ouverte. Les avis qui venoient de Hollande

Le Duc de Clarence leve des troupes. *Pag. 680.*

étant un peu plus certains qu'ils n'avoient été jusqu'alors, le Duc de Clarence, qui n'étoit nullement soupçonné d'être d'intelligence avec son Frere, eut la Commission de lever une armée pour s'opposer à ses desseins en cas qu'il retournât dans le Royaume.

Trêve entre l'Angleterre & la

Ces mesures étant prises, le Comte de Warvvick se hâta de conclurre avec Loüis XI. une Alliance, dont le projet étoit fait depuis quelque temps.

Mais

Mais comme il se trouvoit de la difficulté à s'allier avec un Prince qui étoit actuellement en Guerre avec l'Angleterre, & que la paix ne pouvoit se faire à cause des prétentions de Henri sur la Couronne de France, on prit le parti de se borner à une longue Trêve qui valoit presque une Paix. Dans le Traité qui fut fait sur ce sujet, on convint que la Trêve dureroit jusqu'à ce que l'une des deux Parties voulût la rompre, auquel cas, elle devoit le signifier à l'autre cinq ans auparavant, & que la signification de la Trêve auroit dix ans entiers. Il fut encore convenu qu'on choisiroit un lieu pour y traiter de la Paix finale. Loüis XI. voulut, je ne sçai pour quelle raison, que le Duc de Guyenne son Frere fût particulierement compris dans la Trêve.

HENRI. VI. rétabli. 1471. France. *p.* 681. 683. *pag.* 690.

Le même jour que le Traité fut signé, le Grand Prieur de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem partit pour aller querir en France la Reine Marguerite & le Prince de Galles.

Le Grand Prieur de St. Jean va chercher la Reine en France. *pag.* 693.

Peu de tems après, le Comte de WARVVICK, soit par affection pour le Duc de Clarence son Gendre, soit pour attacher d'autant mieux ce Prince au parti du Roi, lui fit redonner le Gouvernement d'Irlande, avec plusieurs Terres en Angleterre, qui avoient été confisquées sur les Partisans d'Edoüard. Le Marquis de Montaigu & Gaspar Tudor Comte de PEMBROOCK eurent aussi part aux bienfaits du Roi.

Dons faits au Duc de Clarence, à Montaigu, à Pembroock.

Cependant Edoüard ayant achevé tous ses préparatifs, mit à la voile du Port de Vere, vers le milieu du mois de Mars, menant avec lui deux mille hommes. Il alla débarquer à *Ravenspur*, où Henri IV. avoit autrefois abordé, lorsqu'il alloit ravir la Couronne à Richard II. Il s'étoit attendu à y être reçu avec des acclamations: mais contre son espérance, il trouva les habitant de ces quartiers-là très mécontens de son arrivée. Les uns étoient affectionnez à la Maison de Lencastre. Les autres, voyant Edoüard avec une si petite troupe, crignoient de se trop exposer en prenant ouvertement son parti. Cependant, comme il n'y avoit pas là des troupes réglées, il ne rencontra point d'opposition. Mais ce n'étoit pas là tout ce qu'il demandoit. Il auroit souhaité que le Peuple fût venu au devant de lui, & eût grossi son armée. Ce contretemps l'obligeant à marcher bride en main, il fit courir le bruit qu'il ne venoit qu'en qualité de Duc d'Yorck, reclamer les domaines particuliers de sa Maison, qui avoient été confisquez. Henri IV. s'étoit autrefois servi de la même ruse, mais avec plus de fondement, puisqu'il avoit été banni sans cause légitime. Mais si Edoüard n'avoit pas droit à la Couronne, comme il sembloit le reconnoître, il ne pouvoit qu'être coupable de l'avoir usurpée, & par conséquent il ne pouvoit se plaindre avec justice, qu'on lui eût confisqué son patrimoine. Voici, selon les apparences, les raisons qu'il avoit de ne porter pas plus loin ses prétentions, en arrivant dans le Royaume Il étoit fortement persuadé que le Peuple en général avoit beaucoup plus de penchant pour lui que pour son concurrent, mais que les Magistrats ne lui étoient pas favorables. En effet, dès que le Comte de Warwick avoit eu le Gouvernement entre ses mains, après avoir rétabli le Roi Henri sur le Trône, un de ses premiers soins avoit été de donner toutes les Charges à ses Créatures. Il étoit donc à propos, qu'Edoüard fournît au Peuple, un prétexte de le favoriser, quelque leger qu'il pût être, afin de combattre par-là l'autorité des Magistrats qui auroient eu trop de prise sur lui, s'ils avoient pû assurer

pag. 699. 700. Edoüard met à la voile. *Biondi, Habington.* Il arrive à Ravenspur, où il est reçu froidement. Il ne prend que le titre de Duc d'YORCK. Raison de cette conduite.

HENRI VI. rétabli. 1471.

qu'il venoit à main armée, pour ravir la Couronne au Roi régnant. Au lieu qu'en ne demandant que ses domaines particuliers, il inspiroit de la pitié au Peuple, & lui donnoit espérance que la querelle entre les deux Maisons ennemies pourroit enfin se terminer en lui rendant son patrimoine. Quoiqu'il en soit, Edoüard, bien que peu content de la froideur du Peuple, se mit en marche vers Yorck, donnant par tout à Henri le titre de Roi, & ne prenant lui-même que celui de Duc.

Il marche vers Yorck.

Le Comte de VVarvvick se prépare à le repousser. *Act. Publ. T. XI. pag. 705.*

Dès que la nouvelle du débarquement d'Edoüard fut arrivée à la Cour, le Duc de Clarence & le Comte de Warwick partirent de Londres, pour aller lever des troupes. En même-tems, il fut ordonné aux Magistrats des Villes, de fermer leurs portes à l'ennemi, & le Marquis de Montaigu qui se tenoit à Pontfract avec un Corps de troupes, eut ordre d'aller combattre Edoüard avant qu'il arrivât à Yorck. Mais le Marquis (on ne sçait par quelle raison) demeura tranquile dans son poste, sans faire aucun mouvement pour s'opposer à sa marche. Quelques-uns attribuent cette conduite à l'ignorance où il étoit des forces qu'Edoüard avoit avec lui. Mais quelle apparence y avoit-il, qu'il manquât de bons avis dans une occasion si importante? D'autres l'accusérent de lâcheté: mais c'étoit un des plus braves Seigneurs du Royaume. Quelques autres crurent qu'il étoit d'intelligence avec Edoüard: mais la suite fit voir le contraire. Ceux qui raisonnoient avec le plus d'apparence de fondement, disoient que Montaigu, comprenant qu'Edoüard ne seroit pas retourné en Angleterre, s'il n'eût eu une espérance bien fondée de se rétablir, voulut se reserver cette voye pour faire sa Paix avec lui. En tout cas, quand même ses desseins n'auroient pas un heureux succès, Montaigu ne désespéroit pas d'appaiser le Comte son Frere.

Conduite équivoque du Marquis de Montaigu.

Raison apparente de cette conduite.

Edoüard s'approche d'Yorck.

La Ville lui envoye des Députez pour le prier de prendre une autre route.

Il répond avec beaucoup de modération.

Cependant Edoüard s'étant approché d'Yorck, deux Aldermans de cette Ville allérent au-devant de lui, pour le prier, de la part des Magistrats, de prendre un autre chemin, en lui représentant qu'ils ne pouvoient recevoir dans leur Ville, un Prince qui venoit pour ravir la Couronne au Roi légitime. Edoüard, selon le plan qu'il avoit formé, répondit, qu'il ne venoit pas pour ravir la Couronne au Roi: Que, puisque le Peuple s'étoit déclaré pour Henri, il le reconnoissoit pour son Souverain, & qu'il n'avoit pas intention de rien faire qui lui fût préjudiciable: Qu'il n'étoit venu que pour demander au Roi la restitution de son bien, non pas avec une armée, pour user de contrainte; mais seulement avec une suite capable de le mettre à couvert de la malice de ses ennemis: Que le Parlement seroit le Juge de sa cause, & qu'il ne demandoit sinon qu'on lui donnât le moyen de passer tranquillement ses jours, dans la fidélité convenable à un bon Sujet: Qu'au reste les habitans d'Yorck devoient moins que les autres lui refuser l'entrée de leur Ville, puisque les Terres qu'il avoit dans la Province, aussi bien que le titre de Duc d'Yorck qu'il portoit, le rendoient leur Compatriote. Enfin, qu'il les prioit de se ressouvenir des bienfaits qu'en plusieurs occasions, la Ville avoit reçu de sa Maison.

Le Peuple d'Yorck oblige les Magistrats à le recevoir dans la Ville.

Les Aldermans s'en retournérent avec cette réponse qui n'auroit pas été capable de satisfaire les Magistrats tous dévoüez au Comte de Warvvick. Mais les partisans qu'Edoüard avoit dans la Ville, ayant persuadé au Peuple, que ce seroit une trop grande dureté, que de refuser les portes à un Prince qui

fe foumettant au Roi & au Parlement, ne venoit que pour demander fon patrimoine, il y eut une telle émeute dans la Ville, que les Magiftrats ne furent pas en état de l'appaifer. Tout ce qu'ils purent obtenir du Peuple fut, qu'on envoyeroit des députez à Edoüard, pour faire des conditions avec lui, afin de conferver, autant qu'il feroit poffible, les droits du Roi, & fauver la Ville du pillage. Ces Députez trouvérent Edoüard difpofé à leur promettre tout ce qu'ils voulurent exiger de lui. Il leur protefta qu'il agiffoit de bonne foi, & leur promit qu'il ne feroit fait aucun tort à la Ville, & qu'il demeureroit toûjours fidéle Sujet du Roi. Enfuite, les portes lui furent ouvertes, il entra dans la Ville & alla defcendre à l'Eglife Cathedrale, où il confirma fes engagemens, par un Serment folennel. Tout s'étant ainfi paffé avec beaucoup de douceur & de modeftie de fon côté, il emprunta quelque argent de la Ville; & y ayant laiffé une Garnifon, il en partit pour prendre la route de Londres. Pendant le court féjour qu'il avoit fait à Yorck, fon armée s'étoit beaucoup accruë. Il n'auroit pourtant pas ofé marcher vers Londres, s'il n'eût pas efpéré qu'elle augmenteroit encore davantage dans la route & que le Duc de Clarence ne manqueroit pas à fa parole.

HENRI VI. rétabli. 1471. On lui envoye des Deputez.

Il promet de demeurer fidéle à Henri.

Il marche vers Londres.

Pendant ce tems-là, le Duc de Clarence & le Comte de Warvvick s'étoient féparez pour aller affembler leurs forces. Leur deffein étoit de fe joindre enfuite en un feul Corps, & de mettre à leur tête le Prince de Galles Fils de Henri, qui étoit attendu de France. Le Comte de Warvvick croyoit avoir du tems de refte pour fe préparer, & pour fe joindre au Duc de Clarence, parce qu'il ne doutoit point que Montaigu fon Frere ne fût affez fort pour arrêter Edoüard. Mais contre fon attente, il apprit que Montaigu l'avoit laiffé paffer fans oppofition; & que fon armée croiffoit continuellement fur fa route, par un grand nombre d'Officiers & de Soldats qui l'alloient joindre de tous les endroits du Royaume. Cette nouvelle le furprit extraordinairement. Il ne fçavoit quel jugement faire de Montaigu qui agiffoit fi mollement dans une affaire de cette importance. Il diffimula pourtant; & après lui avoir envoyé un ordre exprès de le venir joindre, & prié le Duc de Clarence de s'avancer avec toute la diligence poffible, il prit le parti de fe retrancher tout proche de Coventri, & d'y attendre Edoüard. Son deffein étoit de le fuivre, s'il avoit la témérité de fe venir mettre entre lui & le Duc de Clarence, ou de l'amufer en ces quartiers-là jufqu'à ce que fes deux autres Corps fuffent arrivez. Effectivement, Montaigu fe mit en marche pour aller joindre fon Frere, & le Duc de Clarence s'étant auffi avancé, fe tint à portée, comme s'il eût eu la même intention.

Le Duc de Clarence & le Comte de VVarvvick commandent chacun une armée.

Act. Publ. T. XI. pag. 706.

Montaigu laiffe paffer Edoüard.

Son Frere lui ordonna de le venir joindre.

Il fe retranche à Coventri.

Le Duc fe met à portée de le joindre.

Cependant Edoüard, qui étoit déja arrivé aux environs de Coventri, s'approcha des retranchemens du Comte de Warwick, faifant mine de les vouloir attaquer. Le Comte fe fentant foible, preffoit le Duc de Clarence, par de fréquens Exprès, de s'avancer avec toute la diligence poffible. Mais ce Prince trouvoit toûjours quelque prétexte pour différer la jonction. Pendant que ces deux armées étoient ainfi en préfence, & fur le point, comme il fembloit, d'en venir aux mains, le Duc de Glocefter partit du camp d'Edoüard fon Frére, avec une petite fuite & alla tout droit à celui du Duc de Clarence, fans avoir fait demander un Saufconduit. Au premier abord, les deux freres s'embrafférent tendrement. Enfuite, après une courte Conférence, le Duc de

Edoüard feint de vouloir attaquer le Comte.

Edouard & le Duc fon Frere fe reconcilient & leurs armées fe joignent.

Henri VI. rétabli. 1471.

de Clarence fit proclamer Edoüard dans ſon armée dont il avoit gagné les principaux Officiers. Le même jour, Edoüard ſe mit à la tête de la ſienne, & alla ſe joindre au Duc de Clarence, avec toutes les marques d'une amitié réciproque.

Ce fut un coup bien terraſſant pour le Comte de Warwick, qui ne s'y étoit point attendu. Cependant, malgré ce revers qui auroit accablé tout autre que lui, il ne put ſe réſoudre à écouter aucune propoſition d'accommodement, quoique le Duc de Clarence lui offrît ſa Médiation. Mais un tel Mediateur, qui venoit de le trahir, ſi ouvertement, ne pouvoit que lui être ſuſpect. Comme ſon armée devoit être bien-tôt renforcée par les troupes que Montaigu ſon frere lui amenoit, & qu'il ſe trouvoit bien retranché, il ne crut pas devoir ſe hâter de traiter d'un accommodement qui ne pouvoit que lui être très-deſavantageux. D'ailleurs, il eſpéroit que Londres, où il avoit laiſſé le Duc de Sommerſet & l'Archevêque d'Yorck, fermeroit ſes portes à Edoüard, s'il alloit s'y préſenter. En ce cas-là, il étoit réſolu de le ſuivre, auſſi-tot après l'arrivée de Montaigu, & de le mettre dans la néceſſité, ou de ſe retirer ailleurs; ou de donner bataille aux portes de cette Capitale, avec un déſavantage évident. Mais ces meſures ne ſe trouvérent pas aſſez juſtes.

Le Duc offre ſa Médiation au Comte qui la rejette.

Immédiatement après la jonction des deux freres, il fut mis en délibération s'il attaqueroient le Comte de Warwick dans ſes retranchemens, ou s'ils marcheroient droit à Londres, & le dernier parti fut jugé le plus convenable. Premiérement, parce qu'Edoüard ayant beaucoup de Partiſans dans cette Ville, il y avoit apparence que le voyant approcher, à la tête d'une puiſſante armée, ils feroient des efforts pour lui en procurer l'entrée, & que l'éloignement du Comte de Warwick leur feroit trouver de grandes facilitez dans cette entrepriſe. En ſecond lieu, rien ne pouvoit être plus avantageux à Edoüard, que d'avoir Londres pour lui. Il avoit beſoin d'argent, & il n'en pouvoit pas facilement trouver ailleurs; de plus il ne pouvoit abſolument compter ſur ſon retabliſſement, pendant qu'il ne ſeroit pas maître de cette Ville. Enfin, il étoit d'une très-grande importance pour lui, d'avoir Henri en ſon pouvoir. Il ſe mit donc en marche vers Londres, laiſſant le Comte de Warwick derriére lui, non ſans danger de ſe trouver dans un extrême embarras, ſi les habitans de Londres euſſent refuſé de le recevoir.

Edoüard marche vers Londres.

Dès que la nouvelle ſe fut répanduë dans Londres, que les deux freres s'étoient joints, & qu'ils s'approchoient de la Ville, on crut le Comte de Warwick perdu. Cette penſée inſpiroit au peuple, une terreur que les partiſans d'Edoüard prenoient ſoin de fomenter, en exagérant le danger où la Ville ſe trouvoit, d'être expoſée à la vengeance d'Edoüard, ſi elle ne prenoit la précaution de la prévenir par une prompte ſoumiſſion. Dans le même tems, ceux qui, après la fuite d'Edoüard, s'étoient réfugiez dans l'azyle de Weſtminſter, en ſortirent pour appuyer les Intérêts de ce Prince. D'un autre côté, ceux qui étoient contre lui n'oſoient preſque ouvrir la bouche, de peur que leurs efforts ne tournaſſent à leur ruïne. Ainſi, ſans attendre la réſolution des Magiſtrats, le Peuple ſe diſpoſoit à ouvrir les portes à Edoüard, & à s'en aller au devant de lui pour le recevoir. En vain, le Duc de Sommerſet & l'Archevêque d'Yorck voulurent s'oppoſer à cette reſolution: ils ne furent pas écoutez. Ils avoient beau promettre au Peuple que le Comte de Warwick arriveroit dans trois jours pour le défendre: l'armée d'Edoüard qui étoit déja aux portes de

Mouvemens dans la Ville.

Le Peuple ſe determine à recevoir Edoüard.

de la Ville faisoit un tout autre effet. Enfin, le parti d'Edoüard ayant prévalu de beaucoup, le Peuple sortit en foule pour le recevoir avec des acclamations qui, soit qu'elles fussent sinceres ou feintes, ne laissoient pas de produire pour lui un trés-bon effet. Pendant qu'on étoit occupé à recevoir Edoüard, les partisans de Henri se retirérent de la Ville, sans qu'aucun d'eux s'avisât de procurer à ce malheureux Prince les moyens de se sauver.

Henri VI. rétabli. 1471.

Edoüard entre dans la Ville.

Edoüard entra dans Londres le 11. d'Avril. D'abord, il remercia le Peuple de l'affection qu'il lui avoit témoignée, & promit d'en garder un éternel souvenir. Il accompagna cette promesse de quelques actes de clémence, qui achevérent de lui gagner les cœurs des habitans. Cependant Henri qui n'avoit pû trouver le moyen de s'évader, & qui peut-être n'y avoit pas même pensé, fut renfermé dans la Tour, d'où il avoit été tiré sept mois auparavant, pour remonter sur le Trône.

Henri VI. est remis dans la Tour.

*Continuation du Régne d'*EDOUARD IV.

Edoüard IV.

Edoüard n'eut pas le tems de faire un long séjour à Londres. Deux jours après son arrivée, il en partit pour aller se mettre à la tête de son armée, ayant appris que le Comte de Warwick s'étoit avancé jusqu'à S. Alban. Certainement ce Seigneur se trouvoit dans un extrême embarras. Il avoit décampé de Coventri, & avoit marché avec une diligence extraordinaire, dans l'espérance que la Ville de Londres entretiendroit, au moins quelques jours, Edoüard devant ses murailles, & que la nouvelle du secours qui s'approchoit empêcheroit les habitans de le recevoir. Mais il voyoit cette Capitale perduë pour lui, le Roi Henri en prison, & tout le Royaume, s'il faut ainsi dire, prêt à se déclarer pour son ennemi. Dans une telle extrémité, il n'y avoit point d'autre ressource pour lui que de combattre Edoüard, & de le vaincre. Le gain d'une bataille étoit seul capable de rétablir ses affaires. Mais d'un autre côté, quoiqu'il eût une assez bonne armée, il s'en failloit bien, qu'elle fût aussi forte que celle d'Edoüard, qui croissoit même tous les jours depuis qu'il étoit maître de Londres. D'ailleurs, la conduite du Marquis de Montaigu son frere étoit tellement équivoque, qu'il ne sçavoit quel jugement en faire. Il se ressouvenoit qu'il n'étoit entré qu'avec peine dans le projet de détrôner Edoüard, & que depuis peu, il avoit négligé deux fois de le combattre, dans des occasions où il auroit fallu tout hazarder. Il est vrai qu'il étoit venu le joindre: mais c'étoit ce qui augmentoit encore ses soupçons. L'exemple du Duc de Clarence son Gendre lui faisoit craindre que son propre frere ne se fût laissé corrompre. Dans cet état de crainte & d'incertitude, il l'auroit volontiers congédié, s'il n'eût appréhendé de décourager son armée. Enfin, après plusieurs réflexions sur l'état de ses affaires, la fuite étant difficile & déshonorable, & l'événement du combat encore incertain, il conclut, qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de hazarder une bataille, & de mourir honorablement, si la victoire se tournoit du côté de son ennemi. Mais en même tems, il voulut faire ensorte que le Marquis son frere courût la même fortune que lui, puisqu'il n'y avoit que l'événement qui pût l'assurer de sa fidelité. Dans cette résolution, il partit de S. Alban, & s'étant avancé jusqu'à *Barnet* qui n'est qu'à dix milles de Londres, il y rencontra Edoüard, qui s'avançoit de son côté à des-

Le Comte de Warwick s'avance jusqu'à S. Alban.

Edoüard marche à lui.

Le Comte se détermine à combattre.

Il marche vers Londres.

EDOUARD IV. 1471.

ſein de combattre. Ce fut là, que le 14. d'avril, jour de la fête de Pâque, ſe donna une terrible bataille qui décida de la fortune des deux Concurrens. Edoüard avoit amené Henri avec lui, n'ayant oſé confier ſa garde à perſonne. Ainſi, ce malheureux Roi ſembloit n'être né que pour ſervir de jouët à la fortune. Heureux de ce que la foibleſſe naturelle de ſon eſprit lui faiſoit regarder ſes diſgraces avec moins de ſenſibilité, que tout autre que lui n'auroit fait.

Bataille de Barnet, où VVarvvick & Montaigu ſont défaits & tuez.

La bataille commença au lever de l'aurore, & dura juſqu'à midi. On n'a peut-être jamais vû deux armées combattre avec plus de valeur & d'obſtination. Chacun ſe regardant comme Rébelle, ſi l'ennemi étoit victorieux, on ne s'attendoit à aucune grace. On n'ignoroit pas la barbarie pratiquée ordinairement dans les Guerres civiles, & plus particuliérement dans celle-ci, où les diverſes révolutions arrivées en faveur des deux partis avoient pouſſé l'animoſité auſſi loin qu'elle pouvoit aller. Ce fut là vrai-ſemblablement, la véritable cauſe de la durée du combat. Les troupes du Comte de Warwick, quoiqu'inférieures en nombre, ſe battoient en déſeſpérées, étant réſoluës, à l'exemple de leur Général, ou de vaincre ou de mourir. Elles eurent même ſujet de ſe flatter, pendant quelque tems, que la victoire alloit ſe déclarer en leur faveur. Quelques Eſcadrons que le Comte de Warwick détacha de ſa troiſiéme Ligne firent perdre tant de terain à leurs ennemis, que pluſieurs d'entr'eux s'enfuirent à toute bride, & portérent à Londres la nouvelle de leur défaite. Mais Edoüard ne perdant point le ſang froid ſi néceſſaire à un Général dans ces occaſions perilleuſes, fit avancer ſon Corps de réſerve, qui ayant pris en flanc les ennemis déja victorieux, les mit dans un extrême déſordre. Le peu de troupes que le Comte de Warwick avoit, ne lui permit pas de faire un détachement, pour l'oppoſer à ce Corps qui venoit de le prendre en flanc. Dans le même tems, le Comte d'Oxford qui avoit pouſſé les troupes d'Edoüard, conſidérant qu'il avoit laiſſé la ligne, où il avoit eu ſon poſte, trop dégarnie, fit volte face, pour aller s'y replacer. Cette précaution, toute prudente qu'elle étoit, fut cauſe que le Comte de Warwick perdit la bataille. Le Comte d'Oxford avoit ſur ſes armes & ſur ſes étendarts, une étoile avec des rayons, & la deviſe d'Edoüard étoit un Soleil. Un petit broüillard qui s'étoit levé depuis que le combat étoit commencé, ayant empêché que les troupes de Warwick ne diſcernaſſent bien cette différence, elles chargérent bruſquement ces Eſcadrons qui venoient reprendre leur poſte, & les mirent en déroute, avant que le Comte d'Oxford eût le tems de diſſiper cette erreur. Cela cauſa dans cette armée une confuſion extrême. Les uns ſe croyant trahis, parce qu'ils étoient chargez par leurs propres gens, fuyoient à vau-de-route vers les ennemis. Les autres les voyant fuir de ce côté là, ſe croyoient attaquez par derriére, & ne ſçavoient quel parti prendre. Cependant, Edoüard profitant de cette mépriſe, tailloit en piéces les troupes qui fuyoient de ſon côté. Le Comte de Warwick s'étant aperçû de ce déſordre, faiſoit tous les efforts poſſibles pour y rémédier: mais c'étoit inutilement. Enfin, voulant animer ſes troupes par ſon exemple, il ſe jetta, tout à pied qu'il étoit, parmi les rangs les plus épais de ſes ennemis, où il tomba bien-tôt, tout percé de coups. Le Marquis de Montaigu ſon frere ayant voulu faire un effort pour le dégager, périt de la même maniére, peu de momens après lui. Ainſi, la bataille finit vers le milieu du jour,

Cauſe de la victoire d'Edoüard.

jour, par la déroute entiére de l'armée de Warwick, qui laiſſa dix mille morts ſur la place. On dit qu'Edoüard qui, dans toutes les autres batailles, avoit accoutumé de faire publier avant le combat, qu'on épargnât les ſimples Soldats, & qu'on fit main baſſe ſur les Officiers, avoit donné ordre avant celle-ci, qu'on ne fit quartier à perſonne. Le Comte d'Oxford & le Duc de Sommerſet s'enfuirent dans le Païs de Galles, auprès du Comte de Pembroock qui y levoit des troupes pour le Comte de Warwick. Le Duc d'Excéter fut laiſſé pour mort ſur le champ de bataille : mais ayant repris ſes eſprits, il ſe traîna dans une maiſon voiſine, d'où il trouva le moyen de ſe faire porter à Londres, & de ſe réfugier dans l'azyle de Weſtminſter.

EDOUARD IV. 1471.

Les Comtes de Sommerſet & d'Oxford ſe ſauvent.

Le Duc d'Excéter eſt bleſſé.

Tel fut le ſuccès de cette ſanglante bataille, & telle fut la fin du fameux Comte de Warwick, qui depuis le commencement de la querelle entre les Maiſons de Lencaſtre & d'Yorck, avoit fait en Angleterre une figure qu'aucun autre Sujet n'avoit jamais fait avant lui. En un mot, il avoit fait & deſtitué les Rois à ſon gré. C'eſt tout ce qu'on pourroit dire de plus glorieux pour un Particulier, ſi la véritable gloire conſiſtoit dans un excès de pouvoir.

Edoüard ayant ainſi remporté une victoire complette qui ſembloit lui devoir aſſurer la Couronne, reprit le chemin de Londres où il fut reçu en triomphe. Les habitans ne pouvoient aſſez exprimer la joye qu'ils reſſentoient, de ſe voir délivrez du danger, où ils auroient été expoſez, ſi le Comte de Warwick avoit gagné la bataille. Le prémier ſoin du Roi fut d'aller rendre graces à Dieu de ſa victoire dans l'Egliſe de Saint Paul, après quoi, il fit remettre le malheureux Henri dans ſon ancienne priſon. Peu de jours après, il accorda un pardon à l'Archevêque d'Yorck, apparemment pour ne pas irriter le Clergé par la punition d'un de ſes principaux Membres. D'ailleurs, il ſe ſouvenoit du grand ſervice que ce Prélat lui avoit rendu, quoique peut-être plus par négligence que par affection, en le laiſſant échapper de ſa priſon de Medelham.

Edoüard retourne à Londres.

Henri VI. remis en priſon.

L'Archevêque d'Yorck obtient ſon pardon.

Act. Publ. T. XI. p. 709.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, la Reine Marguerite qui venoit d'arriver de France dans la Province de Dorſet, ſe trouvoit dans un état digne de pitié. Elle avoit à peine eu le tems de ſe repoſer deux jours, qu'elle reçut la funeſte nouvelle de la défaite & de la mort du Comte de Warwick. Quoique juſqu'alors elle eût courageuſement réſiſté à tous les aſſauts de la fortune, elle apprit cette nouvelle diſgrace avec une émotion qui la fit tomber dans un évanoüiſſement dont elle eut de la peine à revenir. Elle en comprît en un inſtant toutes les ſuites, & ne trouvant dans ſon eſprit aucune reſſource, elle ſe laiſſa vaincre à la douleur, & perdit en cette occaſion cette conſtance admirable par laquelle elle s'étoit juſqu'alors ſi glorieuſement diſtinguée. Ainſi, cédant à ſon malheureux ſort, & ne penſant qu'à ſauver le Prince ſon fils, elle alla ſe réfugier dans le Monaſtére de *Beaulieu*, de la Province de Hant. Elle étoit encore dans les tranſes mortelles que ce fatal revers lui cauſoit, lorſqu'elle vit arriver le Duc de Sommerſet, Jean Beaufort ſon Frere, les Comtes de Pembroock & de Devonshire, & le Baron de Venlock. Ces deux derniers avoient été dans le parti d'Edoüard, & malheureuſement pour eux ils l'avoient abandonné. La Reine avoit encore avec elle le Grand Prieur de Saint Jean qui avoit été envoyé en France, pour la conduire en Angleterre. Tous ces Seigneurs & pluſieurs autres Officiers de diſtinction qui les accompagnoient,

La Reine Marguerite arrive de France avec le Prince.

Elle perd courage à la nouvelle de la bataille.

Elle ſe retire dans un azyle.

Les amis de la Maiſon de Lencaſtre la vont joindre.

Ils tâchent de lui perſuader de

EDOUARD IV. 1471.

pagnoient, tâchérent à l'envi de la consoler, & de faire revivre ses espérances. Ils lui représentérent " qu'il n'y avoit pas encore lieu de s'abandonner " au désespoir; Qu'à la verité, Edoüard étoit victorieux, mais qu'il pouvoit " une autre fois être vaincu; Que le Royaume étant encore plein de partisans " du Roi son Epoux, il n'étoit pas aussi difficile qu'elle le pensoit, de faire une " nouvelle armée capable d'arrêter les progrès de l'Usurpateur; Qu'une ba- " taille gagnée l'ayant rétabli sur le Trône, une bataille perduë pourroit l'en " faire descendre; Que les diverses révolutions arrivées pour & contre les deux " Maisons, depuis que la querelle subsistoit, devoient lui avoir appris, qu'il y " avoit encore de l'espérance, pourvû que, par une timidité hors de saison, " elle n'abandonnât pas ses propres intérêts, ceux du Roi son Epoux, & ceux " du Prince leur Fils; Que ses armées avoient été souvent victorieuses sous sa " conduite, & qu'il n'étoit nullement impossible que la victoire se tournât en- " core une fois de son côté: Enfin, que tout le monde regardoit le Prince de " Galles, comme ayant un droit incontestable à la Couronne, & qu'en le met- " tant à la tête de l'armée, il y avoit encore lieu d'espérer une heureuse révo- " lution.

Tenter encore la fortune des armes.

Si Marguerite craignoit de s'exposer encore une fois à la vicissitude de la fortune, ce n'étoit pas par rapport à elle-même. C'étoit le Prince son Fils qui faisoit le sujet de toutes ses inquiétudes. La tendresse qu'elle avoit pour ce cher Fils, lui faisoit entrevoir toutes les suites funestes de l'entreprise qu'on lui proposoit, en cas qu'elle n'eût pas un heureux succès. Elle comprenoit parfaitement, qu'il ne pouvoit tenter de recouvrer la Couronne de ses Ancêtres, sans risquer en même tems sa propre vie, & cette pensée l'affligeoit d'une maniére à ne lui permettre pas de prendre aucune résolution. Dans cet embarras, elle proposa de renvoyer le Prince en France, afin que si l'entreprise réüssissoit, il en pût recueillir le fruit, & que si elle avoit un mauvais succès, il pût du moins être en sûreté. Mais le Duc de Sommerset lui représenta que c'étoit principalement sur la présence du Prince, qu'elle pouvoit fonder ses espérances, & que cela seul seroit capable d'attirer une infinité de gens à son service, & pourroit obliger ses troupes à combattre courageusement pour lui. Enfin, cette Princesse, après avoir souffert un violent combat dans son ame, entre la crainte de perdre son Fils, & le désir de lui procurer un bien qu'elle croyoit lui appartenir légitimement, consentit à suivre les conseils de ses amis.

Elle veut mettre son Fils hors de danger.

Le Duc de Sommerset s'y oppose.

Elle se laisse vaincre.

Cette résolution étant prise, il fut arrêté entr'eux, que la Reine & le Prince se retireroient à Bath, & que les autres iroient de tous côtez rassembler leurs partisans, & les débris de l'armée du Comte de Warwick. Le Comte de Pembroock se chargea d'aller lever une armée dans le Païs de Galles où il avoit un grand crédit, & partit incontinent, après avoir recommandé au Duc de Sommerset, qui devoit commander en Chef sous le Prince de Galles, de ne rien hazarder jusqu'à ce qu'il eût été joint par les Gallois. La promptitude avec laquelle tous ces Seigneurs levérent ou rassemblerent leurs troupes, seroit des plus surprenantes, si l'on ne faisoit réflexion, prémiérement, aux effets étonnans que la haine & la vengeance produisent ordinairement, sur tout dans les Guerres Civiles. En second lieu il faut considérer, que les débris de l'armée du Comte de Warwick, s'étant dispersez après la bataille de

Les Seigneurs vont rassembler leurs troupes.

Le Comte de Pembroock dans le Païs de Galles.

Promptitude avec laquelle les Lencastriens levent une nouvelle armée.

de Barnet, ne demandoient qu'un Chef pour se rejoindre. Enfin, comme il n'y avoit que peu de jours écoulez depuis la bataille, on ignoroit encore de quelle maniére le Vainqueur se conduiroit envers les vaincus. Ainsi, la plûpart ayant plus de sujet de s'attendre à la rigueur qu'à la clémence, aimoient mieux hazarder encore leurs vies dans un combat que de s'exposer au risque de les perdre sur des gibets & sur des échafauts. Quoiqu'il en soit, il paroit par le Recueïl des Actes Publics, que le 27. d'Avril, c'est-à-dire, treize jours après la bataille de Barnet, les Seigneurs partisans de la Maison de Lencastre avoient déja rassemblé une armée.

EDOUARD IV. 1471.

C'est de ce même jour qu'on voit datée une Proclamation dans laquelle Edoüard exposoit, que son droit à la Couronne étoit inconteſtable; prémiérement par la Raison; secondement, parcequ'il avoit été confirmé par divers Parlemens. En troisiéme lieu, que les victoires qu'il avoit remportées, & en particulier la derniére, où le Marquis de Montaigu & le Comte de Warwick avoient été tuez, mettoient ce droit dans une évidence à ne pouvoir être contesté: Que néanmoins, malgré ces trois fondemens qui ne pouvoient être plus fermes, sçavoir la Raison, l'Autorité & la Victoire, plusieurs personnes avoient repris les armes contre lui. Mais que, pour éviter une plus grande effusion de sang, il avoit jugé à propos de notifier à son Peuple, les noms de ces personnes qui étoient déclarées Traîtres & Rebelles, afin que ceux qui les assisteroient ne pussent se plaindre s'il leur en arrivoit du mal. Les personnes proscrites étoient *Marguerite* se disant Reine d'Angleterre, *Edoüard* son Fils, le Duc d'Excéter, le Duc de Sommerset, *Jean* Comte d'Oxford, *Jean Courtney* Comte de Devonshire, *Guillaume* Vicomte de Beaumont, *Jean Beaufort* Frere du Duc de Sommerset, Hugues Courtney & onze autres.

Proclamation contre la Reine. *Act. Publ. Tom. XI. pag. 709.*

Cependant Edoüard ne perdoit pas un moment. Comme ses troupes se trouvoient prêtes & en état de marcher, il alla se mettre à leur tête, à dessein de combattre ses ennemis, avant que le Comte de Pembroock les eût joints avec le secours de Galles. Quelque diligence que les Seigneurs liguez avec la Reine eussent pû faire, il s'en falloit bien qu'ils ne fussent en aussi bon état que le Roi, n'étant pas possible qu'ils ne manquassent d'armes & de munitions. Ainsi, sçachant qu'Edoüard étoit en marche pour venir à eux, ils résolurent de se retirer dans le Païs de Galles qui, par sa situation, pouvoit leur procurer la facilité d'éviter le combat, aussi long-tems qu'ils le jugeroient à propos. D'ailleurs, ils s'attendoient que le Comte de Pembroock les joindroit bien-tôt, & qu'alors ils seroient en état de donner bataille. Il s'agissoit de passer la Saverne avant que le Roi les eût atteints, & dans ce dessein ils marchérent vers Glocester. Mais cette Ville leur ayant fermé les portes, & n'y ayant aucune apparence qu'ils pussent la prendre d'emblée, moins encore d'en faire le Siége dans les formes, ils prirent la résolution d'aller passer la Saverne à *Teukſbury*. Cependant Edoüard les poursuivoit de si près qu'en arrivant à *Teukſbury*, ils mirent en deliberation s'ils hazarderoient de passer la riviére, au risque de voir leur arriére-garde défaite, ou s'ils se retrancheroient dans un Parc qui étoit tout joignant la Ville, en attendant que le Comte de Pembroock les eût joints. La Reine qui ne pensoit qu'à sauver le Prince son Fils, étoit d'avis de passer. Quelques autres soûtenoient la même opinion;

Edoüard marche contre elle.

Elle vient se retirer dans le Païs de Galles.

Il l'atteint à Teukſbury.

La Reine est d'avis de passer la Saverne.

EDOUARD IV. 1471.

Le Duc de Sommerſet s'y oppoſe.

plus par complaiſance pour elle que ſur aucun bon fondement. Mais le Duc de Sommerſet s'y oppoſa fortement.Il repréſenta, que l'ennemi étoit ſi proche,qu'avant que l'armée eut achevé de paſſer, il ſeroit infailliblement à portée de l'attaquer, & qu'il tailleroit en piéces tout ce qui auroit le malheur d'être laiſſé derriére:Que ce mauvais ſuccès qui paroiſſoit inévitable, ne pouvoit que faire un très-pernicieux effet, & rebuter tous ceux qui étoient encore affectionnez à la Maiſon de Lencaſtre: Enfin, qu'encore que leur armée fût inférieure en nombre à celle de l'ennemi, on pouvoit réparer ce déſavantage en ſe retranchant dans le Parc, & en lui oppoſant des lignes qui contrebalanceroient la ſupériorité de ſes troupes. Après une meure deliberation, cet avis fut jugé le plus convenable: vû les circonſtances du temps & du lieu. Les Hiſtoriens, parmi leſquels il y en a peu qui entendent la Guerre, ont uniquement blâmé l'imprudence & la témérité du Duc de Sommerſet, parce qu'ils n'ont pas fait attention à la difficulté de paſſer une riviére comme la Saverne,ayant l'ennemi aux talons. Mais ſi ce Général n'eut point fait d'autre faute que celle-là, peut-être les affaires de la Reine auroient-elles pris une autre face. Du moins,elle auroit pû attendre l'arrivée du Comte de Pembroocк, & en combattant à force égales, faire courir à ſon ennemi la moitié du riſque. C'eſt ce que la ſuite fera voir.

Il ſe retranche dans le parc de Teuksbury.

La réſolution étant priſe d'attendre Edoüard de pied ferme, on travailla toute la nuit à faire autour du Parc des retranchemens qui ſe trouvérent perfectionnez avant le jour, tant on travailloit avec ardeur pour ſe mettre à couvert de toute ſurpriſe. Edoüard s'en étant approché pour les reconnoître, jugea qu'il étoit abſolument néceſſaire de les attaquer, avant qu'on lés eût rendus plus impénétrables, & avant l'arrivée du Comte de Pembroock, qui étoit attendu inceſſamment. Ainſi, ſans perte de temps, il rangea ſon armée en bataille, ſur deux lignes. Il donna le commandement de la premiére au Duc de Gloceſter ſon Frere cadet, & il ſe mit lui-même, avec le Duc de Clarence, à la tête de la ſeconde. Le Duc de Sommerſet diſpoſa ſon armée derriére les retranchemens en trois Corps, dont il voulut commander le plus avancé, afin de ſoutenir le prémier choc. Le Chevalier Venlock eut la conduite du ſecond, ſous le Prince Edoüard qui étoit régardé comme le Général en Chef. Le Comte de Devonshire fut mis à la tête du troiſiéme. Edoüard ayant reconnu les retranchemens de plus près, s'aperçut qu'on y avoit laiſſé une ouverture, pour pouvoir ſortir en cas de beſoin. Cela lui fit juger que le Duc de Sommerſet ſe promettoit de repouſſer la prémiére attaque, & que s'il remarquoit quelque confuſion parmi les aſſaillans,il avoit réſolu de ſortir pour profiter de cet avange. Ainſi, afin de l'attirer plus aiſément hors de ſes Lignes, il donna ordre au Duc de Gloceſter qui devoit commencer le combat, de ſe retirer avec quelque précipitation, s'il trouvoit trop de réſiſtance, & s'il étoit pourſuivi, de tourner viſage, & d'attaquer vigoureuſement ceux qui ſeroient ſortis contre lui, dans l'aſſurance qu'il ſeroit ſoutenu de tout le reſte de l'armée. Cet ordre étoit fondé, ſur la connoiſſance qu'Edoüard avoit de l'intrépidité du Duc de Sommerſet, & ſur la bonne opinion que ce Seigneur avoit de lui-même.

Edoüard prend la réſolution de l'attaquer.

Diſpoſition des deux armées.

Bataille de Teuksbury.

Tout étant ainſi diſpoſé, le Duc de Gloceſter commença l'attaque des retranchemens, avec beaucoup de vigueur. Mais trouvant que les ennemis faiſoient ferme, & qu'ils ſe préſentoient également de tous côtez, pour ſoutenir

nir ses efforts, il se retira vers la seconde Ligne, avec une précipitation qui fit croire au Duc de Sommerset, que ce Corps étoit entiérement rebuté. Ce fut alors que ce Général ne pouvant résister à l'impétuosité de son courage, & jugeant qu'il falloit profiter de l'avantage qui se présentoit, sortit de ses retranchemens à dessein de pousser l'armée ennemie qu'il croyoit déja en désordre. En même temps, il fit dire à Venlock, de sortir incessamment pour le soutenir. Pendant ce temps-là, le Duc de Glocester qui s'étoit remis en bataille, à une assez grande distance des retranchemens, voyant le Duc de Sommerset s'avancer vers lui, en bon ordre, lui épargna une partie du chemin. Comme il étoit assuré d'être soutenu par le Roi son Frere qui n'étoit pas éloigné, il courut tête baissée aux troupes qui marchoient contre lui, & par cette attaque vigoureuse & imprévûë, il les étonna tellement, qu'elles ne trouverent point d'autre ressource, que de rentrer en désordre dans leur camp. Le Duc de Sommerset frémit de rage, quand il vit qu'il n'étoit pas soutenu. Il avoit compté sur Venlock, & au lieu de le trouver hors des retranchemens avec la seconde Ligne, pour arrêter le Duc de Glocester, il le vit immobile, dans le même poste, où il s'étoit d'abord mis en bataille. A cette vûë, ne pouvant retenir la fureur dont il étoit agité, il courut à lui à toute bride, & lui fendit la tête, d'un coup de hache.

Faute du Duc de Sommerset.

Il est repoussé.

Venlock néglige de le soutenir.

Il tuë Venlock.

Cependant le Duc de Glocester étant entré dans le camp ennemi, pêle-mêle avec les fuyards, y faisoit une épouvantable carnage. Venlock étant mort, le jeune Prince ne sçavoit de quel côté se tourner, & le Duc de Sommerset transporté de colere étoit incapable de donner des ordres, & de se faire obéïr. Ainsi, la confusion s'étant mise en un moment dans cette armée, & le Roi qui suivoit le Duc son Frere de prés, étant aussi entré dans le camp ennemi, les troupes de la Reine ne penſérent qu'à se sauver par la fuite, sans faire plus de résistance. On dit que cette Princesse fut trouvée sur un chariot demi morte de douleur, de voir ses affaires desespérés, sans sçavoir qu'étoit devenu le Prince son Fils, & qu'en cet état, elle fut menée au Roi Edoüard. Un Historien assure pourtant, que ce ne fut qu'un jour ou deux aprés la bataille, qu'on l'arracha d'un Monastére de Religieuses où elle s'étoit réfugiée, & qu'on la mena au Roi qui étoit alors à Worcester. Dans ce combat qui assura entiérement la Couronne à Edoüard, il n'y eut du parti de la Reine qu'environ trois mille hommes de tuez, parce que les deux derniéres lignes prirent la fuite sans combattre. On troûva parmi les morts le Comte de Devonshire, & le Chevalier Beaufort Frere du Duc de Sommerset. Le Prince de Galles, le Duc de Sommerset & le Grand Prieur de St. Jean, furent faits prisonniers. Mais ils auroient été plus heureux de mourir dans le combat, puisqu'ils ne conservérent la vie que pour la perdre d'une maniére moins honorable. Le jeune Prince ayant été présenté au Roi, parût devant lui avec un visage assuré, sans se ravaler par des soumissions indignes de sa naissance. Edoüard en fut surpris, & plus encore, quand, aprés lui avoir demandé qui l'avoit rendu si hardi que de venir ainsi en armes dans son Royaume, le Prince lui répondit qu'il étoit venu à dessein de recouvrer son propre héritage qui lui étoit injustement enlevé. Edoüard indigné de sa hardiesse, lui donna un coup de son gantelet sur le visage, & lui tourna le dos. Ce fut là comme le signal donné pour faire ôter la vie à ce malheureux Prince. On dit qu'immédiatement aprés que le Roi se fut retiré, les Ducs de

Le Duc de Glocester entre dans le camp ennemi.

Edoüard le suit de prés.

La Reine est prise.

Le Comte de Devonshire est tué.

Le Prince de Galles, Sommerset & le Grand Prieur sont faits prisonniers.

Le Prince est tué de sang froid.

EDOUARD IV. 1471.

de Clarence & de Glocester ses Freres, le Comte de Dorset, & le Lord Hastings, se jettérent sur le jeune Prince comme des bêtes feroces, & le tuérent à coups de poignard. Il est certain qu'il fut assassiné dans ce moment, & que, selon les apparences, le Roi avoit donné ses ordres par avance, pour faire cette barbare exécution. Mais je ne sçai s'il faut ajoûter foi aux Historiens qui assûrent, que ces quatre Seigneurs le tuérent de leurs propres mains. Cela pourroit bien être un effet de la prévention de ceux qui ont écrit l'Histoire, depuis le rétablissement de la Maison de Lencastre, puisqu'il est certain qu'ils n'ont rien oublié pour rendre la Maison d'Yorck odieuse. Il y a pourtant apparence que l'exécution se fit en presence des Seigneurs dont je viens de parler. Quelques-uns assûrent que ce Prince étant échappé de la bataille, le Roi promit une pension de cinq-cens livres sterlings à celui qui le livreroit mort ou vif, s'engageant, s'il étoit en vie, à ne le pas faire mourir : Que sur cette assûrance, le Chevalier Richard Croft, entre les mains de qui il étoit tombé, alla le présenter au Roi qui lui manqua de parole. Ce Prince perdit la vie à l'âge de dix-huit ans. Le lendemain, le Duc de Sommerset & le Grand Prieur de l'Ordre de S. Jean, eurent la tête trenchée. La Reine Marguerite fut enfermée dans la Tour, où elle demeura prisonniére jusqu'en 1475. que Loüis XI. la rachetta pour cinquante mille écus. Telle fut la triste Catastrophe de cette Princesse, qui, pour avoir voulu entreprendre de gouverner l'Angleterre avec un pouvoir absolu, fit répandre une si grande quantité de sang Anglois, & causa sa prope ruïne, celle du Roi son Epoux, du Prince son Fils & de toute la Maison de Lencastre, dont il ne resta plus qu'un seul rejetton, en la personne du Comte de Richemont. Il semble qu'il y ait une espéce de fatalité à l'égard des Rois d'Angleterre qui ont pris des femmes de la Maison de France. Edoüard II. Richard II. Henri VI. & Charles I. ont été les seuls qui se sont alliez à cette Maison, & ils ont tous quatre éprouvé le même sort, trois d'entre eux par la faute de leurs Femmes.

Remarque sur ce sujet.

Sommerset est décapité.

La Reine est menée à la Tour.

La bataille de Teuksbury, qui se donna le quatriéme de Mai 1471. dix-huit jours après celle de Barnet, fut la douziéme depuis le commencement de la querelle entre les deux Roses. Mais ce ne fut pas la derniére, quoi qu'elle ne fût suivie d'aucune autre dans tout le reste de ce Régne.

Le Bâtard de Falconbridge se souleve contre le Roi.

Pendant qu'Edoüard étoit occupé à poursuivre la Reine, il s'élevoit un nouvel ennemi contre lui. Thomas Newill, connu sous le nom de Bâtard de Falconbridge, parce qu'il étoit fils naturel du Seigneur de ce nom, avoit été fait Vice-Amiral de la Manche, pendant le Gouvernement de du Comte de Warwick au service duquel il s'étoit attaché. Ce Comte étant mort & le Roi Edoüard étant remonté sur le Trône, le Bâtard avoit perdu son emploi. Comme c'étoit un homme de mauvaises mœurs, & sans bien, il ne vit point d'autre ressource pour subsister que de faire le métier de Pirate. Quand il vit le Roi occupé dans les Provinces Occidentales, à la poursuite de la Reine, il assembla quelques Vaisseaux & un assez grand nombre de gens d'une fortune désespérée, avec lesquels, il se rendit sur la côte de Kent, ne s'imaginant pas que la Guerre commencée dût finir si-tôt. Son dessein étoit de surprendre Londres, & de s'enrichir du pillage de cette Ville. Dans cette vûë, il se mit en marche vers Londres, publiant qu'il n'avoit d'autre intention que de délivrer le Roi Henri de captivité. Sous ce prétexte, ayant attiré plusieurs Partisans de la Maison de Lencastre, il avoit formé une armée de sept-mille hommes. D'abord il s'empara du Faux-

Il tâche de surprendre Londres.

bourg

bourg de Southwarck. En même temps, il fit passer une partie de ses troupes de l'autre côté de la riviére, & fit attaquer deux des portes de la Ville, pendant que, de son côté, il faisoit des efforts pour se rendre maître du pont. Mais les Bourgeois qui avoient été informé de sa marche, s'étant tenu sur leurs gardes, le repoussérent de tous les côtez. Dans ces entrefaites, le Bâtard ayant été informé du succès de la bataille de Teuksbury, & sçachant que le Roi marchoit en diligence vers Londres, se retira en bon ordre à Sandwich, où il se fortifia. Edoüard étant arrivé à Londres, traversa la Ville sans s'y arrêter, & marcha jusqu'à Contorberi où le Bâtard lui fit dire, qu'il étoit prêt à se soumettre, moyennant certaines conditions qui lui furent incontinent accordées. Le Roi le fit même Chevalier, & Vice-Amiral de la Manche, comme il l'avoit été auparavant. Mais il ne joüit pas long-tems de ces faveurs. Peu de tems après il eut la tête coupée, ou pour de nouveaux crimes, ou pour les anciens.

EDOUARD IV. 1471. Il est repoussé.

Il se retire à Sandvvick.

Le Roi lui pardonne,

& puis lui fait couper la tête.

Edoüard étant arrivé à Londres le 21. de Mai, après avoir gagné deux Batailles en moins de trois semaines, accorda un pardon absolu à Guillaume *Vainfleet*, Evêque de Winchester, qui avoit été un zélé Partisan de la Maison de Lencastre. Mais il n'eut pas la même générosité pour le Roi Henri, Chef de cette même Maison. La vie innocente de ce malheureux Prince sembloit devoir le mettre à couvert de la cruauté de son ennemi victorieux. C'étoit sans doute par cette considération, qu'Edoüard l'avoit déja épargné deux fois. Il y a même beaucoup d'apparence qu'il lui auroit laissé finir naturellement ses jours, s'il eût crû pouvoir le faire avec sûreté. Mais il craignit de ne pouvoir jamais joüir d'un repos assûré, pendant que ce Prince seroit en vie, & cette considération le fit résoudre à se défaire de lui. Ce fut proprement la Reine Marguerite qui avança la mort du Roi son Epoux, par cette derniere entreprise qu'elle fit pour le rétablir. Si elle avoit gagné la Bataille de Teuksbury, & qu'elle eût eu Edoüard en son pouvoir, il n'y a presque pas à douter qu'elle ne l'eût fait mourir sur un échafaut. Elle ne devoit donc pas trouver fort étrange, que le malheureux succès de son entreprise retombât sur les têtes de son Epoux & de son Fils. Il y a même beaucoup d'apparence qu'elle fut elle-même redevable à son Sexe de sa propre vie. Quoiqu'il en soit, Edoüard, ayant pris la resolution de sacrifier Henri à sa sûreté, chargea le Duc de Glocester son Frere, à qui tous les Historiens unanimement donnent le caractére d'un Prince brutal & sanguinaire, de le faire mourir dans sa prison. On prétend que ce Prince voulut être le Bourreau du Pere, comme il l'avoit été du Fils, & que s'étant rendu dans sa Chambre, il lui plongea lui-même un poignard dans le sein. Mais comme il a été déja remarqué, il est bon de ne recevoir qu'avec quelque précaution, ce que les Historiens ont dit des Princes de la Maison d'Yorck.

Pardon à l'Evêque de VVinchester.

Act. Publ. Tom. XI. pag. 711.

Mort de Henri VI. Juin.

C'est ainsi que Henri VI. finit ses malheureux jours à l'âge de cinquante ans, après avoir régné plus de trente-huit ans, avant que d'être détrôné, & sept mois seulement après son rétablissement. Jamais Prince n'avoit donné lieu, bien qu'innocemment, à de plus sanglantes Tragedies, ni fait répandre plus de sang pour sa querelle. Quoique sa foiblesse naturelle le rendît incapable de gouverner son Royaume, & que, par cette raison, il se livrât toûjours à la conduite d'autrui, il ne laissoit pas d'avoir quelques bonnes qualitez, qu'on voulut faire regarder après sa mort comme des vertus du

Caractére de ce Prince.

EDOUARD IV. 1471.

premier ordre. C'étoit afin de rendre d'autant plus odieux celui qui lui avoit ravi la Couronne & la vie. Tout ce qu'on peut dire véritablement de ce Prince, c'est qu'à le considérer comme un Particulier, sa vie fut innocente, ou du moins exempte des crimes qui ne sont que trop communs dans le monde. Mais si on le considére sous sa qualité de Souverain, on ne trouve dans sa vie qu'une inaction continuelle, tant pour le mal que pour le bien. Il fonda le Collége d'*Eaton*, proche de Windsor, & dans Cambridge le *Collége du Roi*, pour y recevoir les Ecoliers d'Eaton, après leurs premiéres études. Ces deux fondations subsistent encore aujourd'hui. Dès qu'il fut mort, on porta son Corps dans l'Eglise de Saint Paul, où il demeura quelque tems exposé à la vûë du Peuple, après quoi il fut enterré obscurément dans un Village proche de Londres.

Ses Fondations.

Les douze Batailles qui s'étoient données depuis l'année 1455. & les barbares exécutions, dont elles avoient été suivies, avoient réduit la Maison de Lencâstre à deux seules personnes. La premiére, étoit Marguerite, Fille de Jean Duc de Sommerset, qui avoit épousé en premiéres nôces *Edmond Tudor*, Comte de Richemont, Frere Uterin de Henri VI. & la seconde, *Henri Comte de Richemont*, qui étoit né de ce Mariage. Marguerite eut aussi successivement deux autres Maris; sçavoir, *Henri Comte de Strafford*, & *Thomas Stanley*: mais elle n'eut point d'enfans de ces deux derniers. Je ne parle point de *Charles Sommerset*, qui fut la tige des Comtes de Worcester, parce que n'étant que Bâtard de la Maison de Beaufort Sommerset, il ne pouvoit pas prétendre à la Couronne.

Restes de la Maison de Lencastre.

Gaspar Tudor, Comte de Pembroock, Oncle du jeune Comte de Richemont, n'ayant pû faire assez de diligence pour se trouver à la Bataille de Teuksbury, n'étoit pas peu embarrassé. Comme il se sentoit trop foible pour soûtenir seul les intérêts de la Maison de Lencastre, il congédia ses Troupes & se tint avec le Comte de Richemont son Neveu, dans le Païs de Galles, où il avoit beaucoup d'amis & de crédit. Edoüard souhaitoit passionnément d'avoir entre ses mains ces deux Seigneurs, les seuls qui pûssent encore lui causer de l'inquiétude. Peur réüssir dans ce dessein, il n'étoit nullement à propos de faire marcher des Troupes contre eux. Outre que c'eût été proprement les avertir de sortir du Royaume, il n'étoit pas même facile de se saisir de leurs personnes, dans un Païs, où ils avoient autant d'amis qu'il y avoit d'habitans. Ainsi jugeant que la ruse étoit plus convenable que la force, il envoya dans ces quartiers-là un nommé *Robert Vaugham*, qui avoit ordre d'employer toutes sortes de moyens pour se saisir d'eux, ou pour les faire mourir. Vaugham n'ayant pas assez bien gardé son secret, le Comte de Pembroock, qui en fut informé, feignit de donner dans un piége que ce scélérat lui tendoit & le tua. Ensuite, il alla se renfermer dans le Château de Pembroock, d'où peu de tems après, il sortit avec Henri son Neveu, pour aller s'embarquer sur un Vaisseau qui devoit les porter en France. Cependant, il arriva que le vent les ayant poussez sur les côtes de Bretagne, ils se virent contraints de relâcher dans un Port de ce Païs-là. Leur dessein étoit de se rendre à Paris: mais n'ayant pû se dispenser d'aller saluer le Duc de Bretagne, quand ils voulurent prendre congé de lui, on leur fit entendre, qu'ils n'étoient pas en liberté de continuer leur voyage. Le Duc jugeant

Les Comtes de Pembroock & de Richemont se retirent dans le Païs de Galles.

Edoüard tâche de se défaire d'eux, & ne peut y réüssir.

Ils s'embarquent pour passer en France.

Ils sont retenus en Bretagne.

geant que ces deux Seigneurs pourroient lui être de quelque utilité, leur assigna la Ville de Vannes pour leur demeure, avec une honnête pension. Cependant quoiqu'extérieurement on leur rendît tous les honneurs dûs à leur rang & à leur naissance, on ne laissoit pas de les observer fort soigneusement. — Edouard IV. 1471.

Edoüard se voyant parfaitement rétabli, sans aucune apparence qu'il dût être encore troublé dans la possession d'une Couronne qu'il avoit acquise par tant de travaux, fit assembler les Seigneurs, Spirituels & Temporels, dans la Salle du Parlement à Westminster. Là, par un Discours étudié, où il tâcha de tourner le Droit de la Maison d'Yorck à la Couronne, du meilleur côté, & où il n'oublia pas ses victoires, il leur fit entendre qu'il souhaitoit, qu'ils prêtassent Serment au Prince Edoüard son Fils, comme à son Successeur présomptif, à quoi il les trouva tous disposez. Les deux Archevêques, huit Evêques, cinq Ducs, avec tous les Comtes & autres Seigneurs présens prétérent ce Serment le 3. de Juillet. Plusieurs exemples précedens avoient assez fait voir combien cette précaution est peu utile; & sans les aller chercher trop loin, Edoüard pouvoit se ressouvenir du Serment que le Duc son Pere avoit fait à Henri VI. & de celui qu'il avoit fait lui-même à Yorck. Il ne laissa pourtant pas de se persuader qu'on seroit plus scrupuleux à son égard. Mais après sa mort, ses Enfans éprouvérent malheureusement qu'on ne doit guéres compter sur de pareilles assurances. — Edoüard obtient des Seigneurs qu'ils prêtent Serment à son Fils-aîné. *Act. Publ. T. XI. p.* 714.

Peu de tems après, Edoüard accorda une amnistie à sept Eveques qui s'étoient déclarez contre lui, dans la derniére révolution. Depuis le commencement de son Régne, jusqu'à la fin, il prit toûjours à tâche de ménager le Clergé. Tout le reste de l'année fut employé en diverses Négociations, dont je vais dire un mot, avant que de la finir. — Pardon accordé à sept Evêques. *Ibid. p.* 715.

La prémiere étoit avec le Roi d'Ecosse. Pendant les troubles d'Angleterre, la Trêve entre les Anglois & les Ecossois avoit été souvent violée contre l'intention des deux Rois. Après le rétablissement d'Edoüard, le Roi d'Ecosse lui ayant envoyé des Ambassadeurs, on convint de tenir un Congrès à *Alnewick*, le 24. de Septembre, pour faire réparer, des deux côtez, les attentats que les deux Nations avoient commis l'une contre l'autre. Les deux Rois souhaitoient également d'entretenir la Trêve, & même de conclurre une Paix finale. Cette Négociation ne fut pourtant terminée qu'en 1473. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, qu'Edoüard avoit donné pouvoir à ses Ambassadeurs, de proposer le Mariage du Roi d'Ecosse, avec une Princesse Angloise. Je parlerai ailleurs des suites de cette Négociation. — Négociations avec le Roi d'Ecosse. *p.* 716. 717. *Pag.* 719.

Le 30. de Septembre, la Trêve de trente ans avec la Bretagne fut confirmée. Cette confirmation étoit nécessaire, parceque, pendant le Gouvernement du Comte de Warwick, la Trêve avoit été souvent violée. — La Trêve avec la Bretagne est confirmée. *pag.* 722.

Loüis XI. sçavoit bien qu'Edoüard n'avoit pas sujet d'être content de lui: mais cela n'empêcha pas qu'il ne lui fit proposer une Trêve, celle qu'il avoit concluë avec Henri VI. n'étant d'aucune vertu, depuis le rétablissement d'Edoüard. Dans la situation où les affaires d'Angleterre se trouvoient, il n'étoit nullement à propos qu'Edoüard renouvellât la Guerre contre la France. Son Royaume étoit trop épuisé pour qu'il pût penser si-tôt à une telle entreprise. Ainsi, sans se faire beaucoup prier, il consentit à coutinuer la Trêve depuis le 1. de Septembre de cette année, jusqu'au 1. de Mai de la suivante. Ce — Trêve de huit mois avec la France.

EDOUARD IV. 1471. Act. Publ. T. XI. p. 722. 1472. n'étoit qu'en attendant qu'il pût se mettre en état de se venger des secours que Loüis avoit donnez à la Reine Marguerite.

L'année 1472. ne fut pas si fertile en événemens importans & remarquables que la précédente. Elle se passa presque toute entiére en diverses Négociations qui tendoient à assurer la tranquillité du Roi & du Royaume, par des Trêves, ou des Alliances avec les Princes étrangers.

Continuation des Négociations avec l'Ecosse. La Négociation avec l'Ecosse se continuoit toûjours, mais assez lentement, à cause des obstacles qui se rencontroient dans les réparations que chacun des deux Rois demandoit.

pag. 733. Differends entre les Anglois & les Flamans. pag. 737. 738. Il paroit, par diverses Piéces du Recueïl des Actes Publics, qu'il s'étoit ému quelque différend touchant la Trêve Marchande de trente ans, entre l'Angleterre & les Etats du Duc de Bourgogne. Apparemment, pendant le Gouvernemt du Comte de Warwick, les Anglois n'avoient pas trop menagé les Marchands Sujets de ce Prince. Ceux-ci demandoient réparation de divers dommages qu'ils avoient soufferts, prétendant que la Trêve devoit être considérée, comme faite avec l'Angleterre, & non pas avec la personne du Roi régnant. Edoüard de son côté ne se croyoit pas obligé de reparer les torts qui avoient été faits aux Flamans, pendant le Gouvernement du Comte de Warwick. Mais ces différends ne regardoient proprement que les Marchands des deux Nations. Quant au deux Princes, il avoient tous deux intérêt de vivre en bonne intelligence. C'étoit pour cela, qu'en traitant au sujet des attentats commis contre la Trêve, ils ne laissoient pas de négocier entre eux, une Paix perpétuelle.

Négociation avec les villes Anséatiques. pag. 739. Une affaire à peu près de même nature, avec les Villes Anséatiques, causa aussi quelque embarras au Roi. Ces Villes, dont *Lubeck*, *Hambourg* & *Dantzick* étoient les trois principales, avoient obtenu des Rois d'Angleterre divers Priviléges pour leurs Marchands, parce que leur commerce étoit très-avantageux aux Anglois. Mais depuis que les Guerres civiles avoient commencé en Angleterre, le Gouvernement y ayant souvent changé, les Anglois avoient fait divers torts aux Marchand de ces Villes-là, & avoient, en diverses maniéres, violé leurs Priviléges. Ceux-ci, de leur côté, avoient obtenu de leurs Magistrats des Lettres de représailles, qui avoient fait dégénérer ces différends en une Guerre ouverte & pernicieuse aux deux Partis. Enfin, la Guerre étant finie en Angleterre, les Villes Anséatiques envoyérent des Ambassadeurs au Roi pour demander le dédommagement de leur pertes, & pour proposer un renouvellement d'Alliance, qui confirmât leurs Priviléges, & assurât la Navigation & le Commerce des Anglois dans la Mer du Nord. Edoüard reçut fort bien ces Ambassadeurs, & nomma des Commissaires qui, après diverses Conférences convinrent avec eux qu'il se tiendroit un Congrès à Utrecht, pour régler toutes choses à la satisfaction commune des Parties. Mais cette affaire étoit si remplie de difficultez, qu'elle ne put être terminée qu'en 1474.

Alliance avec le Portugal. pag. 741. Quelque tems après, Edoüard, par ses Lettres Patentes, confirma l'ancienne Alliance concluë entre Richard II. & Jean Roi de Portugal, pour eux & pour leurs Successeurs. Alphonse, Roi du même Païs, lui envoya de semblables Lettres datées le 30. d'Août.

Le Comte d'Oxford Pendant qu'Edoüard tâchoit d'assurer son repos en renouvellant les Trêves ou Alliances avec les Princes Etrangers, le retour du Comte d'Oxford en Angle-

gleterre, lui donna un nouveau ſujet d'inquiétude. Ce Seigneur, grand Partiſan de la Maiſon de Lencaſtre, s'étoit retiré en France, après la bataille de Teuksbury. Mais comme il n'avoit pas trouvé dans Louïs XI. des diſpoſitions aſſez favorables pour lui, il étoit retourné en Angleterre avec ſoixante & quinze hommes, & s'étoit emparé par ſurpriſe du Mont S. Michel dans la Province de Cornoüaille. Edoüard, craignant toûjours que la moindre étincelle ne fût capable de rallumer le feu qui venoit d'être heureuſement éteint, fit incontinent marcher des troupes vers ce Païs-là, & inveſtir le Comte d'Oxford dans cette Place. Mais comme celui-ci n'avoit pas eu le tems de ſe bien munir pour ſoutenir un long Siége, il n'attendit pas à ſe rendre qu'il fût réduit à l'extrémité. Tout ce qu'il put obtenir fut la vie ſeulement: mais il perdit ſa Liberté & ſes Biens qui furent tous confiſquez, ſans que la Comteſſe ſa Femme, qui étoit Sœur du Comte de Warwick, en put conſerver la moindre partie pour ſa ſubſiſtance. En ſortant du Mont S. Michel, il fut conduit au Château de *Hammes* proche de Calais, où il demeura douze ans priſonnier.

Edouard IV. 1472. s'empare du Mont St. Michel.

Il capitule.

Il eſt envoyé priſonnier à Hammes.

L'Archevêque d'Yorck eut à-peu-près le même ſort. Quoique le Roi lui eût accordé une Amniſtie, & eût reçu ſon Serment dans Londres, le jour avant la bataille de Barnet, il étoit frere du Comte de Warwick, c'étoit aſſez pour le lui rendre ſuſpect. Ainſi, malgré le pardon qu'il avoit obtenu, il fut enfermé dans le Château du Guiſnes, où il mourut peu de tems après.

Et l'Archevêque d'Yorck à Guiſnes.

Il ne reſtoit plus dans le Royaume aucun ennemi conſidérable du Roi, que *Jean Holland*, Duc d'Excéter, qui s'étoit retiré dans l'azyle de Weſtminſter après la bataille de Barnet. Ce Seigneur, s'ennuyant dans cette eſpéce de priſon, employa ſa Femme qui étoit ſœur d'Edoüard, pour tâcher d'obtenir ſa grace. Ils avoient vécu ſéparez depuis le commencement des Guerres Civiles, parce que le Duc, dont l'ayeule étoit ſœur du Roi Henri IV. ſuivoit le parti de Lencaſtre, & que la Ducheſſe ſa femme étoit demeurée avec le Roi ſon frere. Cette Princeſſe, au lieu de demander la grace de ſon Epoux, demanda au contraire, d'en être ſéparée juridiquement, & quoiqu'elle n'en eût aucune raiſon valable, elle ne laiſſa pas de l'obtenir. Apparemment, la ſollicitation du Roi ne fut pas inutile, pour lui procurer ce quelle ſouhaitoit. Ainſi, le Duc d'Excéter ſe vit obligé de demeurer dans ſon azyle, ſans aucune eſpérance de pardon, & n'ayant rien pour ſubſiſter, que ce qu'il recevoit en ſecret de ſes amis. Enfin, ne pouvant plus vivre dans cette contrainte, il ſortit de ce lieu, ſans qu'on ſçache comment, ni en quel tems. On ſçait ſeulement qu'en 1474. il fut trouvé mort ſur le rivage de la Mer, dans la Province de Kent.

Mort du Duc d'Excéter.

Edoüard, n'ayant plus rien à craindre depuis que tous les principaux amis de la Maiſon de Lencaſtre étoient morts, où en priſon ou en exil, ſe laiſſa un peu trop emporter au plaiſir de la vengeance, contre des perſonnes d'un rang inférieur, qui ne devoient pas lui être fort redoutables. Il en fit mourir quelques-uns, & en taxa d'autres à des Sommes exceſſives, pour les punir de ce qu'ils avoient porté les armes contre lui. Mais ce qui lui tenoit le plus au cœur, c'étoit d'avoir laiſſé échapper les Comtes de Pembroock & de Richemont. Il ſembloit avoir un preſſentiment du mal qui devoit arriver à ſa Maiſon de ce côté-là. Le Comte de Richemont étoit, comme je l'ai déja dit, le ſeul rejetton qui reſtât encore de la Maiſon de Lencaſtre, ou plûtôt le ſeul qui pût avoir prétexte de diſputer la Couronne à Edoüard, comme étant Fils d'une Princeſ-

Edoüard perſecute les Partiſans de la Maiſon de Lencaſtre.

EDOUARD IV. 1472.

se de cette Maison. Il avoit avec lui le Comte de Pembroock son Oncle, qui étoit un Seigneur d'un grand mérite, & très-capable de le diriger. Quoiqu'ils fussent tous deux absens, & comme prisonniers en Bretagne, ils ne laissoient pas de causer de l'inquiétude au Roi qui souhaitoit de voir la querelle entre les deux Maisons entiérement terminée, par l'extinction du jeune Comte, à qui tous les droits de la Maison de Lencastre étoient dévolus. Dans cette vûë, il envoya des Ambassadeurs au Duc de Bretagne, pour le prier de lui livrer les deux Seigneurs Anglois qu'il avoit en son pouvoir; mais le Duc s'en excusa civilement. Il promit pourtant de les garder si bien qu'ils ne seroient jamais en état de lui nuire. En cette considération, Edoüard lui paya tous les ans une grosse pension, sous prétexte de fournir à l'entretien des deux prisonniers.

Il demande le Comte de Richemont au Duc de Bretagne qui le lui refuse.

Pendant ce tems-là, la Négociation avec l'Ecosse se continuoit toûjours; & comme il s'y rencontroit de grandes difficultez, il fut convenu, entre les Plénipotentiaires des deux Rois, que la Trêve subsisteroit jusqu'au mois de Mai de cette année.

Trêve avec l'Ecosse. Act. Publ. T. XI. p. 758.

Après qu'Edoüard eut mis ses affaires dans l'état à-peu-près, où il les souhaitoit, il se ressouvint de la reception honorable & cordiale que Loüis de Bruges Seigneur de Gruthuyse lui avoit fait en Hollande, & il voulut lui en témoigner sa reconnoissance. Pour cet effet, ayant fait ensorte que le Parlement le pria de faire ce Seigneur étranger Pair d'Angleterre, il le créa Comte de Winchester. Ensuite, par des Lettres Patentes, il lui permit de porter les armes d'Angleterre dans un coin de son Ecusson.

Le Seigneur de Gruthuyse est fait Comte de Winchester. pag. 765.

Avant que de finir ce qui regarde les événemens de cette année, il est nécessaire de dire un mot des affaires de Loüis XI. avec le Duc de Bourgogne. La connoissance de leurs différend n'est rien moins qu'inutile pour l'intelligence de l'Histoire d'Angleterre. J'ai dit ci-devant, que Loüis, à la sollicitation du Duc de Bretagne & du Connétable de Saint Pol, qui ne cherchoient qu'à le tromper, avoit commencé la Guerre contre le Duc de Bourgogne, & lui avoit enlevé St. Quentin & Amiens. Comme il ne manquoit pas de bons Espions, il découvrit enfin, qu'on ne l'avoit engagé dans cette Guerre que pour faire réüssir le projet du Mariage du Duc de Guyenne son Frere, avec la Fille du Duc de Bourgogne. Cela fut cause que, pour se délivrer tout d'un coup des embarras qu'on tâchoit de lui susciter par le moyen de son Frere, il lui fit donner un poison lent, qui ne devoit l'emporter que dans un certain tems, afin qu'on attribuât sa mort à une maladie ordinaire. Cependant de peur que, dans cet intervalle, le Duc de Bourgogne, se sentant trop pressé, ne prît de nouvelles mesures avec le Duc de Bretagne & le Connétable, il lui fit offrir une Trêve. C'étoit ce que le Duc pouvoit souhaiter de plus avantageux, dans les circonstances où il se trouvoit. Mais comme il pouvoit craindre que cette offre ne tendît à l'amuser, Loüis donna au Duc de Bretagne un Plein-pouvoir, pour conclurre la Trêve en son nom. Celui-ci ne pouvant refuser de se charger de cette affaire sans se découvrir, envoya l'Evêque de Léon, en qualité de Médiateur, à Cambray, où le Traité se devoit négocier. Les facilitez se trouvérent si grandes des deux côtez, qu'il ne fut pas possible au Prélat, de trouver aucun biais pour empêcher qu'on ne signât une Trêve de treize mois, depuis le 1. d'Avril 1472. jusqu'au premier de Mai 1473. Environ six semaines après la conclusion de cette Trêve, le Duc de Guyenne mourut, & Loüis s'empara de ce Duché, sans opposition,

Etat des affaires entre Louïs XI. & le Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne reconnut alors que Loüis ne lui avoit accordé cette Trêve, que pour se donner à soi-même le tems de faire son coup en Guyenne, & qu'en toutes occasions, il seroit la duppe de ce Prince, lorsque leurs affaires se vuideroient par la voye de la négociation. Ainsi étant outré de colére, de se voir ainsi amusé, & comprenant qu'avec de tels ennemis, le plus sûr est d'agir à force ouverte, afin de leur faire courir au moins la moitié du risque, il entra en France, & mit à feu & à sang, tout ce qu'il rencontra sur son passage. Le Duc de Bretagne voyant ses projets évanoüis par la mort du Duc de Guyenne, resolut de se joindre tout de bon au Duc de Bourgogne, étant persuadé que la conservation de l'un & de l'autre dépendoit de leur étroite union. Cependant, Loüis comprenant bien que ce Prince ne manqueroit pas de prendre ce parti, avoit déja fait filer des troupes en Anjou, afin de le tenir en bride. EDOUARD IV. 1472.

Pendant que Loüis étoit encore occupé dans la Guyenne, le Duc de Bourgogne faisoit des progrès en Picardie, où il se rendit maître de *Nesle* & de *Roye*. Mais malheureusement pour lui, il perdit deux mois entiers, devant *Beauvais*, sans pouvoir prendre cette Place. Ce contre-tems fit que Loüis ne se sentant pas si pressé, laissa ses troupes en Anjou. Ainsi, le Duc de Bretagne, n'osant bouger de son Païs, se vit hors d'état d'aller joindre son Allié, comme ils en étoient convenus. Enfin, le Duc de Bourgogne ayant levé le Siége de Beauvais, se rendit en Normandie, pour y attendre le Duc de Bretagne. Pendant ce tems-là, Loüis se trouvoit assez embarrassé. En laissant ses troupes dans l'Anjou, il abandonnoit la Picardie & la Normandie aux insultes du Duc de Bourgogne; & s'il accouroit au secours de ces deux Provinces, il laissoit au Duc de Bretagne la liberté de faire une puissante diversion dans son voisinage. Mais il sçut se tirer bien-tôt de cet embarras. Par le moyen des Ministres du Duc de Bretagne qu'il mit dans ses intérêts, il trouva le moyen de faire la Trêve avec ce Prince, & de le porter à renoncer à l'alliance du Duc de Bourgogne. Cette défection imprévûë obligea le Duc de Bourgogne à accepter une Trêve que Loüis lui fit offrir, & qui fut souvent prolongée.

Avant que d'entrer dans le recit des événemens de l'année 1473. il faut remarquer que tous les Historiens Anglois se sont trompez d'une année, entiére, en mettant dans celle-ci, ce qui n'est arrivé que dans la suivante. *Biondi*, Auteur Italien que j'ai déja cité quelquefois, reconnoit que les François placent dans l'année 1475. ce que les Anglois mettent dans l'année 1474. & ajoûte, qu'il a mieux aimé suivre les Anglois, en quoi il s'est trompé avec eux. Le Recuëil des Actes Publics le fait voir si manifestement, qu'il n'y a pas le moindre sujet d'en douter. Il est vrai que l'année 1473. a été si stérile en événemens, qu'il ne faut pas beaucoup s'étonner, si on l'a confonduë, ou jointe avec la suivante. Voici, en peu de mots quelques affaires qui doivent être assignées à l'année 1473. Quoiqu'elles soient assez peu importantes en elles-mêmes, elles servent pourtant à distinguer ces deux années, & à rectifier la Chronologie. 1473. Erreur des Historiens Anglois.

Le Roi de Portugal ayant demandé la restitution de certains Vaisseaux Portugais qui avoient été pris par les Anglois, on fit sur ce sujet des perquisitions par lesquelles il parut que le Bâtard de Falconbridge avoit pillé ces Vaisseaux, pendant qu'il étoit révolté contre Edoüard. Cela fut cause que le Roi de Portugal se désista de sa demande. Accord avec le Portugal. *Act. Publ. Tom. XI. p. 767. 769.*

Les

EDOUARD IV. 1473. Confirmation de la Trêve avec l'Ecosse. *Ibid. pag.* 788.

Les affaires avec l'Ecosse occupérent Edoüard une bonne partie de cette année. Enfin, par un Traité qui se conclut à *Alnewik*, le 28. de Septembre, il fut convenu que la Trêve de Nevvcastle seroit inviolablement observée par les deux Nations.

Fin des différends avec les Villes Anséatiques. *Ibid. pag.* 780. 793.

Les différends qu'Edoüard avoit avec les Villes Anséatiques furent aussi terminez dans le Congrès d'Utrecht, le 19. Septembre.

Négociations avec le Duc de Bourgogne.

Il y eut encore quelques négociations touchant la Trêve marchande de trente ans entre l'Angleterre & les Etats du Duc de Bourgogne ; mais il ne paroit pas qu'il se conclut rien dans cet affaire qui, selon les apparences, ne servoit que de prétexte pour des négociations plus secrettes & plus importantes, comme on le verra tout-à-l'heure.

Alliance avec le Danemarck.

Enfin l'Alliance entre l'Angleterre & le Danemarck ayant été souvent violée pendant le désordre des Guerres civiles d'Angleterre, les deux Souverains souhaitérent, également de la renouveller. Pour cet effet, ils convinrent que sans entrer dans la discussion des torts reciproques que les Anglois & les Danois pouvoient s'être faits, l'Alliance seroit observée sur le même pied qu'elle étoit avant la violation.

C'est là tout ce qui se trouve de plus considérable dans le Recüeil des Actes Publics sur l'année 1473. Passons maintenant à la suivante qui nous fournira plus de matiére.

1474. Desseins du Duc de Bourgogne.

Le Duc de Bourgogne, ainsi qu'il a été dit, avoit obtenu une Trêve qui fut depuis prolongée deux ou trois fois jusqu'en 1475. Pendant le loisir que cette Trêve lui donnoit, il avoit conquis le Duché de Gueldre. Arnoul Duc de ce nom, étant mécontent d'Adolphe son Fils qui l'avoit tenu longtems en prison avoit fait donation de son Duché au Duc de Bourgogne. Sur ce prétexte, celui-ci étant entré dans la Gueldre, avoit battu & fait prisonnier Adolphe, & s'étoit emparé du Duché.

Mézerai.

Cette acquisition lui ayant fait prendre envie de faire de nouvelles conquêtes, il pensa aux moyens de s'aggrandir du côté de l'Allemagne, & forma des projets trop grands pour lui, & trop difficiles à éxécuter. Mézerai dit qu'il avoit promis sa fille en mariage à Maximilien fils de l'Empereur Frideric, à condition que ses Etats seroient érigez en Royaume. Il ajoûte que cette affaire manqua, sur ce que le Duc prétendit que l'érection fût faite avant le Mariage, afin de pouvoir signer le contract avec la qualité de Roi, & que l'Empereur vouloit que le Mariage fût auparavant consommé. Quoi qu'il en soit, le Duc ayant formé le projet de s'étendre en Allemagne, embrassa la prémiére ocasion qui s'offrit de porter ses armes en ce Pais là. Un différend survenu pour l'Archevêché de Cologne, entre Robert de Baviére, & le frere du Landgrave de Hesse, lui fournit le prétexte qu'il cherchoit. Il prit sans balancer le parti du Prince de Baviére, & alla faire le Siége de *Nuz*, Ville forte de l'Archevêché de Cologne. Il comptoit que cette Place étant en son pouvoir, lui serviroit à éxécuter ses autres desseins.

Commines. Il fait le Siége de Nuz.

La Trêve avec le Roi de France devant durer jusqu'au mois de Juin de l'année 1475. le Duc de Bourgogne espéroit d'être maître de Nuz avant qu'elle fût expirée. Mais Loüis lui suscita des embarras qui l'empêchérent d'éxécuter ses desseins aussi promptement qu'il l'avoit espéré. Ce Prince fit ensorte par ses intrigues que l'Empereur Frideric assembla de grandes forces pour obliger

obliger le Duc à lever ce Siége. Le Duc de Lorraine, le Duc d'Autriche, les Suisses, formérent une Ligue contre lui; tellement que se trouvant très embarrassé à résister à tant d'ennemis, il demeura dix mois devant Nuz, sans pouvoir s'en rendre maître. Pendant qu'il étoit occupé à ce Siége, il ne vit point d'autre moyen, pour se délivrer des persécutions de son ennemi, que de faire une puissante diversion, en attirant le Roi d'Angleterre en France. Dans cette vuë, il envoya des Ambassadeurs à Edoüard, pour lui persuader de faire la Guerre à leur ennemi commun. Afin de le mieux engager dans cette entreprise, il lui promit de se joindre à lui, avec toutes ses forces dès qu'il seroit déscendu en Picardie. Il lui fit encore espèrer que le Connétable de S. Pol lui livreroit *S. Quentin*; que le Duc de Bretagne se ligueroit avec eux, & que, par les intelligences que ce Prince avoit en France, il mettroit ce Royaume dans une telle confusion, que la conquête en deviendroit encore plus facile, qu'elle ne l'avoit été sous le Régne de Charles VI.

EDOUARD IV. 1474.

Il engage Edoüard à se liguer avec lui contre la France.

C'étoit là précisément l'occasion qu'Edoüard avoit attenduë avec impatience, pour se venger de Loüis XI. Tout paroissoit conspirer à la ruine de ce Prince inquiet & turbulent, puisqu'il alloit se voir attaqué par trois Puissances formidables, sans compter ce qu'il avoit à craindre de la part de ses Sujets. Effectivement, si tous ses ennemis eussent agi avec la même ardeur qu'Edoüard, il auroit sans doute couru risque de voir ses affaires dans un grand désordre. Mais selon les apparences, le Duc de Bourgogne n'avoit point d'autres intentions que d'engager Edoüard à faire une diversion en France, afin d'empêcher que Loüis ne le troublât en Allemagne. Quoi qu'il en soit agissant comme s'il eut voulu tout de bon entreprendre la conquête de la France, conjointement avec le Roi d'Angleterre, il donna des Pouvoirs très-amples à ses Ambassadeurs de traiter avec lui sur ce sujet. Les plénipotentiaires des deux Princes étant convenus de tous les articles signérent, vers la fin du mois de Juillet, divers Traitez par rapport à cette importante entreprise.

Divers Traitez entre Edoüard & le Duc de Bourgogne. *Act. Publ. T. XI. pag.* 804. *pag.* 806.

Le prémier étoit un Traité d'amitié, d'alliance & de confédération entre le Roi & le Duc de Bourgogne, qui promettoient de s'assister mutuellement de tout leur pouvoir.

Le second contenoit certaines conventions particuliéres qui regardoient la Guerre qu'ils devoient porter en France, comprises dans huit Articles, sçavoir :

1. Qu'Edoüard passeroit en France, à la tête de dix mille hommes au moins, tous bien armez & bien équippez, avant le 1. de Juillet de l'année 1475. pour recouvrer ses Duchez de Guyenne & de Normandie, & tout le Royaume de France.

2. Que le Duc de Bourgogne en personne l'assisteroit de toutes ses forces pour exécuter ce dessein.

3. Que le Roi n'écouteroit aucune proposition de Paix ou de Trêve, sans le consentement du Duc.

4. Le Duc de Bourgogne s'engageoit aussi à la même chose.

5. Que les deux Princes feroient publier la Guerre, chacun dans ses Etats, contre Loüis, comme leur commun ennemi.

6. Que s'il arrivoit qu'un des deux Princes fût assiégé dans quelque Place, ou se vît obligé de donner bataille, l'autre seroit tenu de l'aller joindre

EDOUARD IV. 1474. avec toutes ſes forces, & à ſes propres dépens, afin de courir enſemble la même fortune : Que leurs Lieutenans ſeroient obligez à la même choſe.

7. Qu'auſſi-tôt après que la Guerre ſeroit commencée ou déclarée, les deux Alliez attaqueroient l'ennemi commun dans les lieux les plus convenables, de telle ſorte pourtant qu'ils fuſſent à portée de ſe ſecourir mutuellement.

8. Que, quand la Guerre ſeroit une fois commencée, aucun d'eux ne pourroit l'abandonner, tandis que l'autre voudroit la continuer. Que, ſi l'un d'eux ſe trouvoit abſent, ſon Lieutenant ſeroit obligé d'obéïr à celui qui ſeroit préſent, dans tout ce qui concerneroit le bien commun des deux Princes alliez.

Pag. 808. Le troſiême Traité contenoit une explication d'un des Articles du prémier dans lequel il étoit dit, que chacun des deux Princes alliez aſſiſteroit l'autre de toute ſes forces. Comme cette expreſſion étoit trop générale, ils convenoient dans celui-ci du ſecours mutuel qu'ils devoient ſe donner, & du payement de leurs troupes.

Pag. 810. La quatriême Piéce ſur ce ſujet étoit une Donation d'Edoüard au Duc de Bourgogne de diverſes Provinces de France, en conſideration des ſervices que ce Prince devoit lui rendre pour lui aider à recouvrer tout le Royaume. Cette Donation comprenoit le Duché de *Bar*, les Comtez de *Champagne*, de *Nevers*, de *Retel*, d'*Eu*, de *Guiſe*, la Baronnie de *Douſy*, avec toutes les Ville ſituées des deux côtez de la Somme; enfin, toutes les Terres poſſédées par le Comte de S. Pol, qui dépendoient de la Guyenne, de la Normandie, ou de la Couronne da France. de plus, il ſe départoit de l'hommage de toutes ces Provinces, auſſi bien que de la *Bourgogne*, des Comtez de *Charolois*, & de *Mâcon*, de la *Flandre*, de *l'Artois*, & généralement de toutes les Terres dont le Duc étoit actuellemunt en poſſeſſion & de celles qu'il acqueroit par cette Donation. Enfin il ajoûtoit, qu'il entendoit que cette Donation, ou ce tranſport fût auſſi ferme, que ſi les Etats Généraux y avoient conſenti, promettant de faire confirmer le tout par les mêmes Etats, dès qu'il ſeroit en poſſeſſion de la Couronne de France.

Act. Publ. T. XI. p. 812. La cinquiême Piéce étoit une Convention par laquelle le Duc de Bourgogne s'engageoit à fournir pour cette Guerre, une armée qui ſeroit au deſſus de dix mille hommes & au deſſous de vingt mille. Le Roi promettoit de ſon côté, de lui aſſigner, tous les ans, le payement de ſes troupes ſur les Provinces compriſes dans la donation précédente, en cas qu'elles fuſſent conquiſes, & à ce défaut ſur d'autres Terres de la Couronne, à proportion de ce qui manqueroit: Que, ſi l'aſſignation du payement n'étoit pas faite avant la fin de chaque année, il conſentoit que le Duc ne fût point obligé de

Ib. pag. 813. fournir des troupes l'année ſuivante.

Le ſixiéme & dernier Acte étoit en forme de Lettre Patentes par leſquelles le Duc de Bourgogne conſentoit qu'Edoüard & ſes ſucceſſeurs Rois de France puſſent en toute liberté entrer dans Rheims, pour s'y faire ſacrer, & en ſortir ſans aucun empêchement. Cet Acte étoit néceſſaire, parce que la Champagne étoit compriſe dans la Donation précédente.

Motif du Roi & du Duc dans ces Traitez. C'étoit proprement vendre la peau de l'Ours avant que de l'avoir tué. Cependant, il n'eſt pas trop mal aiſé d'apercevoir les motifs de la conduite

de

de ces deux Princes, puisqu'il est certain qu'ils n'avoient tous deux autre intention que de se tromper reciproquement. Ils avoient trop de bon sens l'un & l'autre, pour espérer de pouvoir conquérir la France, avec les forces qu'ils convenoient de mettre sur pied. Mais le Duc de Bourgogne vouloit engager Edoüard à faire une puissante diversion dans ce Royaume, en lui faisant espérer qu'il lui seroit facile de le conquérir. Edoüard feignoit de son côté, de se laisser amuser de cette espérance pour mieux engager le Duc de Bourgogne, à lui donner un secours capable de le remettre en possession de la Guyenne & de la Normandie. Ce n'est ici, ni la premiére ni la derniére fois, que les Princes ont joüé de semblables comédies dans leurs Traitez. EDOUARD IV. 1474.

Edoüard, ayant signé tous ces Traitez, commença tout de bon à faire des préparatifs pour la Guerre qu'il alloit entreprendre. Le premier fut d'assembler un Parlement qui lui accorda volontiers un subside. Depuis le temps d'Edoüard III. les Parlemens se sont fait rarement solliciter, quand il s'est agi d'accorder de l'argent pour faire la Guerre à la France. Dès qu'Edoüard se vit assûré de la concurrence de son Parlement, dans la Guerre qu'il entreprenoit, il fit expédier des Commissions pour lever des troupes, en bien plus grand nombre que ce qu'il s'étoit engagé à fournir par le Traité qu'il avoit fait avec le Duc de Bourgogne. En effet, la Guerre se faisant pour lui, c'étoit à lui à faire des efforts proportionnez à la grandeur de son entreprise. pendant qu'il hâtoit ses préparatifs il envoya des Ambassadeurs en diverses Cours de l'Europe, tant pour faire des alliances avec plusieurs Souverains, que pour tâcher de prévenir leur union avec son ennemi. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics qu'il en envoya à l'Empereur Frideric, à Ferdinand Roi de Sicile, au Roi de Hongrie & à quelques autres, pour les engager à entrer dans la Ligue.

Subside accordé au Roi.

Il se prépare à la Guerre.

Diverses Ambassades *Act. publ. T. XI. pag.* 816. 836.

Dans le même temps, il s'assuroit contre les divisions qu'il pouvoit craindre de la part des Ecossois, en arrêtant le Mariage de Cecile sa seconde Fille, avec le Fils aîné du Roi d'Ecosse. La prémiére ouverture touchant ce Mariage avoit été faite dès le commencement de cette année. La négociation en fut continuée depuis dans diverses Conférences entre les Plénipotentiaires des deux Rois. Enfin, il fut conclu le 30, de Juillet, & le 18. d'Octobre, le jeune Prince & la jeune Princesse furent fiancez par Procureurs. Quelques jours après, la Trêve de Newcastle, qui devoit durer jusqu'en 1519. fut encore confirmée à Edimbourg. Comme les deux accordez étoient encore trop jeunes il fut convenu que le Mariage s'accompliroit dès qu'ils seroient tous deux en âge, & qu'en attendant, Edoüard payeroit en divers termes la dot de sa Fille consistant en vingt mille marcs Sterling.

Il conclud le Mariage de Cecile sa Fille avec le Prince d'Ecosse.

pag. 824. 836.

Il paye la dot par avance.

Edoüard s'étant ainsi assûré de tous côtez contre les diversions que son ennemi auroit pû lui causer, continua ses préparatifs avec de grandes espérances de réüssir dans ses desseins. Le subside que le Parlement lui avoit accordé, ne lui paroissant pas suffisant, ou peut-être une partie en ayant été employée à d'autres usages, il emprunta de l'argent de tous ceux de ses Sujets qui avoient la réputation d'en avoir. Les uns en donnérent gayement: les autres se laissérent gagner par les flateries du Roi, quelques-uns craignirent de s'attirer son indignation, & peut-être quelque violence, s'ils en refusoient. En général il y en eut peu qui osassent s'en dispenser. Cette espéce

1475.

Il leve de l'argent des Sujets sous le nom de Benévolence. *Biondi, Habington.*

EDOUARD IV. 1475.

de subside levé de cette maniére, reçut le nouveau nom de *Bénévolence*, qui faisoit entendre que les Particuliers l'avoient accordé volontairement & de leur bon gré. Cependant ces emprunts faits sans l'autorité du Parlement, étoient d'une conséquence trés-dangereuse: mais comme c'étoit pour faire la Guerre à la France, personne n'en murmura. On raconte sur ce sujet, que le Roi lui-même ayant demandé à une riche veuve, ce qu'elle vouloit lui prêter, elle répondit qu'elle ne pouvoit refuser vingt livres Sterling à un Prince qui empruntoit de si bonne grace. Le Roi autant satisfait de la politesse de la Dame que de son présent, s'approcha d'elle amiablement & lui donna un baiser dont elle se sentit si honorée, qu'elle doubla la Somme qu'elle avoit promise.

Il destine 3000. hommes pour la Bretagne. *Act. Publ. T. XII. pag.* 12.

Parmi les troupes nouvellement levées, il y avoit trois mille hommes destinez pour le Duc de Bretagne, suivant un Traité secret qu'Edoüard avoit fait avec lui. Ce Prince venoit pourtant de changer en une Paix perpétuelle, la Trêve qu'il avoit faite avec Loüis. Cependant, dès qu'il fut informé de la Ligue concluë entre Edoüard & le Duc de Bourgogne, il demanda d'y être admis, mais secrettement, de peur de se voir opprimé avant que ses Alliez fussent prêts. C'étoient le Lord Audley & le Seigneur de Duras, qui devoient commander le secours destiné pour le Duc de Bretagne.

Il passe à Calais. *Pag.* 13.

Tout étant prêt pour le départ de l'armée, Edoüard alla s'embarquer à Sandwich, le vingtiéme de Juin, après avoir établi le Prince de Galles son Fils âgé seulement de cinq ans, pour *Gardien* du Royaume en son absence. Un Historien assure, qu'il trouva à Douvre cinq cens Vaisseaux de transport que le Duc de Bourgogne y avoit envoyez, à quoi il n'y a pas beaucoup d'apparence. Mézerai dit au contraire, qu'on employa trois semaines à faire passer toutes les troupes Angloises à Calais, ce qui marque ou qu'il y avoit peu de Vaisseaux, ou un très-grand nombre de troupes. Philippe de Commines assure; que jamais Roi d'Angleterre n'avoit mené en France, une si nombreuse armée. Mais ce n'est là qu'une hyperbole, ou une maniére de parler peu exacte. Il est certain qu'il s'en falloit bien que cette armée fût comparable pour le nombre, à celle qu'Edoüard III. avoit menée en ce Païs-là un peu avant le Traité de Bretigny. (1). Quoiqu'il en soit, il n'est pas facile de sçavoir le nombre précis des troupes dont cette armée étoit composée, puisque les Historiens s'étant contentez de marquer celui de la Cavalerie ont négligé de parler de l'Infanterie. Mais si on en juge par la proportion ordinaire des armées de ce tems-là, où on comptoit beaucoup plus sur la Cavalerie que sur les Archers à pied, celle-ci ne devoit pas être aussi nombreuse qu'on le prétend, puisqu'il n'y avoit que quinze cens lances, & quinze mille Archers à cheval. D'ailleurs, par le Traité qu'Edoüard avoit fait avec le Duc de Bourgogne, il ne s'étoit engagé à fournir que dix mille hommes. Enfin, on verra dans la suite qu'il fit la paix avec Loüis, sans même avoir commencé la campagne, dès qu'il s'apperçut qu'il ne pouvoit pas compter sur le secours du Duc de Bourgogne. C'est ce qu'il n'auroit pas fait sans doute, avant que de s'être rendu redoutable par quelque exploit, s'il eût eu la supériorité qu'on veut lui attribuër.

Il fait déclarer la Guerre au Roi de Fran-

Dès qu'Edoüard fut arrivé à Calais, il envoya un Héraut à Loüis, pour le

(1) L'armée d'Edoüard III. étoit de cent mille hommes.

Edouard IV. 1475.

le sommer de lui restituer tout le Royaume de France, & en cas de refus, pour lui déclarer la Guerre. Loüis ayant entendu le Héraut en particulier, lui répondit, qu'il étoit bien informé que ce n'étoit pas de son propre mouvement, qu'Edoüard venoit lui faire la Guerre, mais à la sollicitation du Duc de Bourgogne & du Connétable de Saint Pol, & qu'il pouvoit assûrer son Maître, que tous deux le tromperoient. Ensuite, après lui avoir fait quelques questions, qui donnérent lieu au Héraut de lui dire, que, quand il auroit à faire quelques Propositions de Paix, il pourroit s'adresser aux Lords *Haward* & *Stanley*, il lui donna trois cens écus, & trente aûnes de velours pour faire une robbe. Il n'esperoit pas sans doute de tirer de grands avantages du Héraut par cette liberalité, puisque cet homme n'entroit pas dans le Conseil de son Maître. Mais il vouloit faire comprendre à d'autres de la Cour d'Edoüard, ce qu'il pouvoient attendre de lui, pour des services plus importans. Le Héraut ne manqua pas de faire parade de son présent & de raconter au Lord Haward, qui tenoit le premier rang dans la faveur du Roi, ce qui s'étoit passé entre le Roi de France & lui.

ce par un Héraut. *Commines. Biondi, Habington.* Reponse de Loüis XI. Présent au Héraut.

Cependant Edoüard s'étant avancé dans la Picardie, où il avoit esperé de rencontrer le Duc de Bourgogne, n'y trouva pas même un seul homme de sa part. Surpris d'un procedé qui lui paroissoit si étrange, il envoya en demander la raison à ce Prince qui étoit encore devant Nuz. Mais, avant que de passer plus loin, il faut nécessairement dire un mot des affaires du Duc de Bourgogne.

Edoüard ne reçoit aucune nouvelle du Duc de Bourgogne.

Ce Prince s'étoit attaché au Siége de Nuz, dans l'espérance de se rendre maître de cette Place, & de Cologne même, avant qu'Edoüard arrivât en France. Mais l'Empereur s'étant approché du Siége avec une armée quatre fois plus forte que celle du Duc, sans pourtant vouloir lui livrer bataille; les assiégeans se trouvoient si harcelez, que le Siége reculoit au lieu d'avancer. Cependant, par un motif de vaine gloire, le Duc s'opiniâtroit à le continuer, pour faire voir que l'Empereur avec toutes les forces de l'Empire, n'étoit pas capable de le lui faire lever. Rien ne pouvoit être plus avantageux au Roi de France, ni plus préjudiciable aux affaires du Duc, que cette opiniâtreté hors de saison. Premiérement il se mettoit par-là hors d'état d'aller joindre le Roi d'Angleterre. En second lieu, pendant ce tems-là, Sigismond Duc d'Autriche lui enleva le Comté de *Ferette*, & le Duc de Lorraine ravagea le Luxembourg. Troisiémement, aussi-tôt que sa Trêve avec la France fut expirée, Loüis se rendit maître de Roye, de Corbie, & de Montdidier. Enfin, quand il n'étoit plus tems, & qu'il ne lui manquoit plus que huit jours pour être maître de la Place, pressé par les instances qu'on lui faisoit de la part d'Edoüard, il consentit qu'elle fût mise entre les mains d'un Légat, pour en disposer selon que le Pape l'ordonneroit. Après la levée de ce Siége, l'armée du Duc se trouvoit si peu en état de marcher, que, bien loin de se hâter d'aller joindre les Anglois, il la mit en quartier de rafraichissement. Ensuite, il partit lui-même en petite compagnie, pour aller trouver Edoüard, & s'excuser envers lui. Il étoit difficile que le Roi pût digerer une pareille négligence dans une affaire si importante. Il commença dès-lors à ouvrir les yeux, & à reconnoître qu'il s'étoit engagé dans cette Guerre, pour les intérêts d'autrui, au lieu qu'il avoit cru, que c'étoit pour les siens propres. D'un autre côté, les pré-

Situation des affaires du Duc de Bourgogne. *Mezerai.* Il s'opiniâtre au Siége de Nuz. Loüis lui enleve quelques Places. Le Duc abandonne le Siége de Nuz. Il va trouver Edoüard sans troupes.

EDOUARD IV. 1475. précautions que prenoit le Duc de Bourgogne, de ne laiſſer entrer que peu d'Anglois à la fois, dans Peronne, confirmoient de plus en plus le Roi dans ſes ſoupçons. Enfin il acheva de ſe détromper entiérement, par la démarche du Connétable de Saint Pol qui commandoit dans Saint Quentin. Ce Seigneur, qui avoit été un des principaux promoteurs de cette Guerre, parce qu'il ne fondoit ſa grandeur, que ſur la diviſion entre le Roi de France & le Duc de Bourgogne, avoit poſitivement promis de livrer Saint Quentin au Roi d'Angleterre. Sur cette aſſurance, le Duc de Bourgogne voulut mener Edoüard dans cette Place; afin qu'ayant un ſi bon gage entre les mains, il prît un peu de patience. Mais, quand ils en furent proches, on tira le Canon ſur eux. En même-tems, un Corps de Cavalerie qui étoit ſorti de la Place, tua quelques Soldats Anglois des plus empreſſez à vouloir entrer dans la Ville, où ils avoient eſperé d'être admis ſans difficulté. Il y a beaucoup d'apparence que le Duc de Bourgogne lui-même fut trompé en cette occaſion, par le Connétable. En effet, il n'eſt nullement vrai-ſemblable que, de gayeté de cœur, il eût voulu faire recevoir cet affront à un Prince dont il avoit encore beſoin, & qui l'avoit en ſon pouvoir. Il fit pourtant tous les efforts poſſibles pour excuſer le Connétable, & pour entretenir les eſpérances du Roi. Mais voyant que ce Prince n'ajoûtoit aucune foi à ſes paroles, & qu'au contraire, il lui faiſoit de ſanglans reproches, il le quitta dès le lendemain, ſous prétexte d'aller faire avancer les troupes. Peut-être n'étoit-il pas ſans quelque crainte qu'Edoüard ne ſe portât à de fâcheuſes réſolutions ſur ſon ſujet.

Il eſt trompé par le Connétable de S. Pol.

Il quitte Edouard.

Edoüard ſe voyant ainſi abandonné du Duc de Bourgogne & du Connétable, & n'apprenant point que le Duc de Bretagne fît aucun mouvement, ni qu'il y eût aucune apparence de voir en France les ſoulévemens qu'on lui avoit fait eſpérer, ſe trouva fort embarraſſé. Dans ces entrefaites, un priſonnier François, le ſeul qu'on eût fait depuis l'arrivée de l'armée Angloiſe, ayant été relâché par ordre du Roi, les Lords *Haward* & *Stanley* le chargérent de préſenter leurs reſpects au Roi leur Maître. Ce priſonnier s'étant acquitté de ſa Commiſſion; Loüis ſe douta d'abord, que ce n'étoit pas ſans deſſein, qu'on lui faiſoit faire ce compliment, ſe reſſouvenant de ce que le Héraut Anglois lui avoit dit touchant ces deux Seigneurs. Il comprit qu'à la Cour d'Angleterre on ſouhaitoit d'entrer en Négociation, mais qu'on ne vouloit pas faire les premiéres démarches. Pour lui qui n'étoit pas ſi ſcrupuleux, il réſolut de profiter de cette eſpéce d'ouverture. Philippe de Commines dit, qu'il fit habiller en Héraut un certain homme de peu de conſidération, mais qui avoit de l'eſprit & du bon ſens, & qu'après l'avoir bien inſtruit, il lui ordonna d'aller à l'armée Angloiſe, demander un Saufconduit pour des Ambaſſadeurs, & de s'adreſſer pour cela aux Lords Haward & Stanley. Ce prétendu Héraut ayant été introduit en la préſence du Roi, lui dit, « qu'il
» avoit ordre du Roi ſon Maître de lui repréſenter, que la Guerre entre leurs
» deux Royaumes ne pouvoit qu'être très-préjudiciable à l'un & à l'autre, &
» que le commerce réciproque des deux Nations étoit au contraire un avanta-
» ge manifeſte qu'elles devoient ſouhaiter. Enſuite, il excuſa le Roi ſon Maître
» ſur les ſecours qu'il avoit donnez au Comte de Warwick, en diſant que ce
» n'étoit pas pour aucune haine qu'il eût contre Edoüard, mais à cauſe du Duc
» de Bourgogne ſon irreconciliable ennemi. Il ajoûta, que la mauvaiſe foi du
» Duc

qui ſe trouve embarraſſé.

Loüis XI. lui fait propoſer la Paix.

Commines.

Diſcours du Heraut à Edoüard.

Duc de Bourgogne & du Connétable étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas né- " Edoüard
cessaire de la lui découvrir, puisqu'il en sentoit assez les effets: Qu'il étoit ve- " IV.
nu en armes dans un Païs où il n'avoit ni Places ni amis, & qu'il lui lais- " 1475.
soit juger à lui-même, si la conquête de la France étoit aussi facile qu'on avoit "
voulu le lui faire entendre: Que néanmoins, le Roi son Maître, sçachant "
qu'un si grand armement n'avoit pû se faire sans beaucoup de dépense, vou- "
loit bien l'en dédommager d'une maniére qu'il auroit sujet d'en être content: "
Que pour cet effet; il lui demandoit un Saufconduit pour des Ambassadeurs, "
avec une suite de cent Chevaux, afin qu'ils pussent traiter dans un lieu con- "
venable, avec ceux d'Angleterre, d'une Paix ferme & durable entre les deux "
Rois, & entre les Sujets de l'un & de l'autre. "

Dans la disposition où Edoüard se trouvoit, la Proposition du Roi de France lui fut très-agréable. Ainsi le Héraut fut renvoyé avec un présent & le Saufconduit qu'il avoit demandé. Le même jour, ou le lendemain, Edoüard fit assembler un Conseil où se trouvérent tous les Seigneurs qui l'avoient accompagné à l'armée, au nombre de dix-huit. Là, d'un consentement presque unanime, il fut résolu que le Lord Haward & deux autres iroient s'aboucher avec les Ambassadeurs du Roi de France, & il leur fut donné un Plein-pouvoir de conclurre la Paix à ces conditions: 1. Que Loüis payeroit au Roi, dans quinze jours, une somme de soixante & quinze-mille écus, & de là en avant cinquante mille écus tous les ans en deux termes pendant la vie des deux Rois. 2. Que le Roi de France s'engageroit à marier le Dauphin son Fils avec l'aînée où la seconde Fille du Roi & de donner à sa Belle-Fille un doüaire de soixante mille livres de rente annuelle. Moyennant ces deux conditions, les Ambassadeurs avoient pouvoir de promettre, au nom du Roi, qu'il s'en retourneroit en Angleterre avec ses troupes, immédiatement après le payement des soixante & quinze mille écus: De conclurre un Traité d'amitié & d'Alliance entre les deux Rois, avec promesse de se donner mutuellement du secours contre leurs Sujets rebelles. Enfin, de signer une Trêve pour sept ans.

Edoüard assemble un Conseil. 13. d'Août. *Act. Publ. T. XII. pag. 14. 15.*

Conditions proposées au Roi de France.

Les Plenipotentiaires des deux Rois s'étant assemblez tout proche d'Amiens, à une distance à peu-près égale des deux armées, le Traité fut conclu le vingt-huitiéme ou le vingt-neuviéme d'Août, sur le pied qu'Edoüard l'avoit souhaité, sans aucun changement considérable. Tout étant ainsi arrêté on dressa séparément des Actes, sur chaque Article particulier du Traité.

Par le premier, les deux Rois s'engageoient à faire vuider tous leurs différends par des Arbitres, sçavoir l'Archevéque de Cantorberi, & le Duc de Clarence, de la part du Roi d'Angleterre, & de la part du Roi de France, l'Archevêque de Lyon, & le Comte de Dunois. De plus, Edoüard s'engageoit à quitter les Terres de France immédiatement après avoir reçu les 75000. écus, sans causer aucun dommage, & à laisser des ôtages pour sûreté de sa parole.

Traité d'Amiens ou de Pequigny. *Act. Publ. T. XII. p. 15.*

Le second regardoit la Trêve de sept ans, dans laquelle étoient compris tous les Alliez des deux Rois, & nommément les Ducs de Bourgogne & de Bretagne s'ils le souhaitoient.

Pag. 17.

Le troisiéme contenoit un engagement reciproque d'amitié & de fraternité entre les deux Rois, & des conventions expresses, touchant le Mariage du Dauphin avec Elisabeth Fille d'Edoüard.

Pag. 19.

EDOUARD IV. 1470. Pag. 20.

Le quatriéme étoit en forme de Lettres Patentes, par lesquelles Loüis s'engageoit à payer tous les ans à Edoüard, pendant leurs deux vies, la somme de cinquante mille écus. C'est ce que les Auteurs Anglois appellent un Tribut, quoique les Lettres Patentes n'expliquent point sous quel Titre cette pension annuelle devoit être payée. Quelques-uns ont dit que le tems en fut limité à neuf années. Mais on n'y voit point d'autre limitation que les vies des deux Rois.

Pag. 21.

Enfin Edoüard promit de mettre la Reine Marguerite en liberté, moyennant une rançon de cinquante mille écus, que le Roi de France devoit payer pour elle, en cinq ans. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, que cette Reine fut effectivement délivrée de sa prison, au commencement de Novembre de cette même année, & que Loüis XI. paya exactement la somme promise.

Le Duc de Bourgogne se broüille avec Edoüard.

Le Duc de Bourgogne ayant été informé que les deux Rois commençoient à traiter, partit incontinent de son Armée où il étoit retourné, & fit toute la diligence possible, dans l'espérance de pouvoir prévenir ce coup: mais il trouva que la Trêve étoit déja signée. Il en fit à Edoüard des reproches sanglans, ausquels Edoüard répondit avec la même hauteur, en lui disant pourtant qu'il avoit pris soin de le comprendre dans la Trêve. Mais le Duc lui repliqua fiérement, qu'il n'avoit pas besoin de sa médiation, & qu'il en faisoit si peu de cas, que, s'il vouloit traiter en son particulier, ce ne seroit qu'un mois après qu'il le sçauroit arrivé en Angleterre. Ainsi s'étant séparez très-mécontens l'un de l'autre, le Duc se retira dans son Païs. Le Connétable de Saint Pol fit de son côté tous les efforts possibles pour porter Edoüard à rompre la Trêve, en lui offrant de lui livrer Saint Quentin, & de lui prêter une somme de cinquante mille écus. Mais Edoüard n'avoit garde de recommencer la Guerre pour l'amour de lui, ni de se fier à ses promesses, après avoir été si manifestement abusé.

Conférence des deux Rois à Péquigny.

Avant qu'Edoüard partît pour s'en retourner en Angleterre, il fut trouvé à propos que les deux Rois eussent ensemble une Conférence sur le Pont de Péquigny, ayant une barriére entr'eux. Loüis s'y rendit le premier, accompagné du Cardinal de Bourbon, & de cinq autres Seigneurs. Edoüard y arriva ensuite, n'ayant aussi qu'un petit nombre de Seigneurs avec lui. Après qu'ils eurent tous deux juré d'observer le dernier Traité, Loüis dit à Edoüard que, s'il vouloit venir à Paris, il tâcheroit de lui procurer d'agréables divertissemens avec les Dames de cette Ville; & que, s'il lui arrivoit de commettre quelque peccadille, il lui donneroit pour Confesseur le Cardinal de Bourbon, qui ne seroit pas des plus rigides. Après quelques railleries semblables, Loüis fit signe aux Seigneurs qui étoient avec lui de se retirer, & les Anglois s'éloignerent aussi de leur côté. Quand les deux Princes furent seuls, ils parlérent assez long-tems ensemble, & l'on sçût depuis, que leur conversation roula sur le Connétable, & sur les Ducs de Bourgogne & de Bretagne. Pour le premier, Edoüard n'y prenoit aucun intérêt. A l'égard du second, Loüis lui ayant demandé ce qu'il devoit faire, si ce Prince refusoit d'être compris dans la Trêve, Edoüard lui répondit qu'il pouvoit faire ce qu'il jugeroit à propos, si le Duc la refusoit, après qu'elle lui auroit été offerte encore une fois. Mais par rapport au Duc de Bretagne, il lui dit net-

Edoüard soûtient le Duc de Bretagne.

tement,

tement, qu'il l'assisteroit de tout son pouvoir, s'il étoit attaqué. Loüis ne jugea pas à propos d'insister davantage sur ce sujet, & enfin ils se separérent fort satisfaits l'un de l'autre.

Edouard IV. 1475.

L'entrevûë étant finie, Loüis se rendit à Amiens, où le Lord Haward le suivit en qualité d'Otage. Pendant que ce Prince se lavoit les mains pour se mettre à table, Haward lui dit à l'oreille qu'il se faisoit fort de persuader au Roi son Maître d'aller faire un tour à Paris, à quoi Loüis ne répondit rien. Haward retoucha souvent cette même matiére pendant le repas, sans que le Roi fît semblant de l'entendre. Mais dans la suite, il lui fit dire, que la Guerre qu'il alloit avoir avec le Duc de Bourgogne, ne lui permettant pas d'aller à Paris, il étoit fâché de ne pouvoir profiter de l'honneur que le Roi d'Angleterre vouloit lui faire. Philippe de Commines remarque sur ce sujet, qu'il n'y avoit rien que Loüis craignît tant, que de voir Edoüard prendre du goût pour la France, ni rien qu'il souhaitât avec tant de passion, que de lui voir tourner le dos pour s'en retourner dans son Isle. Il avoit une telle apprehension, qu'Edoüard ne se repentît d'avoir consenti à la Trêve, qu'il distribua secrettement des pensions aux principaux de son Conseil, pour les engager à le maintenir dans la disposition de l'observer. Cet Auteur en pouvoit parler avec certitude, puisqu'il étoit alors au service & dans la confidence de Loüis. Il ajoûte encore que le Duc de Glocester, qui s'étoit opposé à la conclusion de la Trêve, étant allé rendre visite au Roi de France, en fut reçû avec des honneurs extraordinaires, & que le Roi ne négligea rien pour mettre dans ses intérêts ceux de la Cour d'Edoüard, qui avoient quelque crédit. L'Armée Angloise s'étant approchée d'Amiens, Loüis en fit tenir les Portes ouvertes, & fit dire dans toutes les Hôtelleries, qu'on eut à bien traiter les Anglois qui y viendroient, sans leur demander le payement de la dépense qu'ils y feroient. De plus, il envoya au Roi d'Angleterre, un présent de trois cens Chariots chargez de Vin, pour distribuer à son Armée, tant il souhaitoit de gagner les cœurs des Anglois, de peur que quelqu'un d'eux ne fît appercevoir Edoüard de la faute qu'il avoit faite. C'est ce présent qui a donné lieu à quelques-uns de dire, qu'avec quelques Charrettes chargées de Vin, il trouva le moyen de renvoyer les Anglois dans leur Isle. Enfin, toutes les craintes de ce Prince s'évanoüirent par le départ des Anglois qui s'en retournérent, dit un Historien, fort contens de l'Or & du Vin de France. Il ajoûte que les pensions assignées aux principaux de la Cour d'Edoüard, montoient à seize mille écus par an.

Loüis refuse civilement la visite d'Edoüard.

Il donne des pensions à des Anglois.

Présent de Vin à l'Armée Angloise.

Le Duc de Bourgogne ne pouvant se résoudre à demander d'être compris dans la Trêve qu'Edoüard avoit faite à son insçû, fit le mauvais pendant quelque tems, & enfin il accepta une Trêve particuliére que Loüis lui fit offrir. Quant au Connétable, qui avoit joué les trois Princes, & qui avoit été le principal auteur de leur division, il se vit enfin abandonné de tous, & contraint de se retirer dans les Etats du Duc de Bourgogne, sur la foi d'un Saufconduit. Malgré cette sûreté, le Duc ne laissa pas de le livrer au Roi de France, qui lui fit trencher la tête. Grande leçon pour ceux qui travaillent à semer la discorde entre les Princes.

Le Duc de Bourgogne accepte la Trêve.

Le Connétable est décapité.

Loüis auroit bien souhaité qu'on lui eût ainsi sacrifié le Duc de Bretagne. Mais ce Prince avoit entre ses mains un gage qui obligeoit Edoüard à le

Raison qui attache Edoüard au Duc de Bretagne.

EDOUARD IV. 1475.

protéger, ſans cela il n'auroit pas eu plus d'égards pour lui, que pour le Duc de Bourgogne. C'étoit le Comte de Richemont qui, tout abſent qu'il étoit, cauſoit une extrême inquiétude au Monarque Anglois. Si le Duc de Bretagne avoit laiſſé évader ce Prince, & le Comte de Pembroock ſon Oncle, ils auroient pû avec le tems, remettre ſur pied le parti de la Maiſon de Lencaſtre, & par-là Edoüard ſe ſeroit peut-être vû expoſé au hazard d'une treiziéme Bataille, pour ſe maintenir ſur le Trône. C'étoit-là véritablement la raiſon qui obligeoit Edoüard à ſe tenir ferme à l'égard du Duc de Bretagne, & à faire entendre à Loüis, qui le preſſa extraordinairement, à pluſieurs repriſes, d'abandonner ce Prince, qu'au contraire, il le défendroit de tout ſon pouvoir.

1476. Edoüard demande encore le Comte de Richemont au Duc de Bretagne. *Biondi, Habington, Argentré.*

Cette démonſtration ouverte d'amitié envers le Duc de Bretagne, faiſant juger à Edoüard que ce Prince ſeroit bien aiſe d'avoir occaſion de lui en témoigner ſa reconnoiſſance, il lui envoya des Ambaſſadeurs, ſous prétexte de renouveller leur Trêve. Il y eut peu de difficultez dans cette Négociation. Le Duc conſentit volontiers à la confirmation de la Trêve, quoiqu'elle eût été ſouvent violée de la part des Anglois. Il ſe déſiſta même de la demande de cinquante mille écus, à quoi il faiſoit monter les dommages que ſes Sujets avoient ſoufferts. Le Roi abandonna de ſon côté les prétentions qu'il avoit ſur lui, pour l'armement qu'il avoit fait en ſa faveur. Tout étant ainſi dans les termes d'une parfaite intelligence entre ces deux Princes, les Ambaſſadeurs s'ouvrirent au Duc ſur le principal ſujet de leur Ambaſſade. Ils lui dirent, que le Roi leur Maître déſiroit paſſionnément d'achever d'éteindre le feu des factions, qui avoient été ſi longtems allumé en Angleterre; que ne reſtant plus aucun Prince de la Maiſon de Lencaſtre, que le ſeul Comte de Richemont, qui étoit en Bretagne, ſon deſſein étoit de le marier avec une de ſes Filles, afin d'unir les deux Maiſons par ce Mariage; Que par cette conſidération, il le prioit de lui envoyer ce Comte, afin qu'il pût lui donner des preuves de ſa bienveillance, & faire par là connoître à tout ſon Royaume, le deſir ardent qu'il avoit de lui procurer une douce & heureuſe tranquillité.

Le Duc livre le Comte, & s'en répent d'abord.

Le Duc de Brétagne étoit un bon Prince, qui jugeant des autres par ſoi-même, & ne croyant pas qu'Edoüard cachât de mauvais deſſeins ſous ces apparences de modération, ordonna qu'on mît le Comte de Richemont entre les mains des Ambaſſadeurs, pour le mener en Angleterre. Quelques-uns pourtant ont dit, qu'une groſſe ſomme d'argent préſentée au Duc par les Ambaſſadeurs Anglois, rendit leurs inſtances plus efficaces. Quoi qu'il en ſoit ils partirent avec leur proye, pour aller s'embarquer à S. Malo. Mais pendant qu'ils étoient en chemin, un des Conſeillers du Duc lui répreſenta, que, par la démarche qu'il venoit de faire, il ſe couvroit d'une infamie éternelle; Que, d'ailleurs, ſa conſcience ne pouvoit pas lui permettre de livrer un Prince, qui ſe croyoit en ſureté ſous ſa protection, à ſon plus mortel ennemi qui ne le demandoit que pour le perdre ſous le vain prétexte de vouloir lui procurer un établiſſement honorable; Qu'il rendroit un jour compte à Dieu de cette action, de quelque couleur qu'il pût la couvrir aux yeux des hommes, & qu'il le conjuroit de bien penſer à ce que l'honneur, l'équité, & la Religion demandoient de lui en cette occaſion. Soit que ce Diſcours fit comprendre

prendre au Duc ce qu'il n'avoit pas bien connu jusqu'alors, ou qu'il excitât dans son ame un remords de la mauvaise action qu'il venoit de faire, il fit partir sur le champ *Pierre Landais* son Favori, pour S. Malo, avec ordre de retirer le Comte de Richemont des mains des Ambassadeurs, s'ils n'étoient pas encore embarquez. Landais arriva justement, dans le temps qu'ils étoient sur le point de monter sur le Vaisseau qui devoit les porter en Angleterre. D'abord, il donna des ordres secrets pour faire évader les deux prisonniers, pendant qu'il seroit lui-même en Conférence avec les Ambassadeurs. La Conférence étant finie, il se trouva que les deux Comtes s'étoient allez réfugier dans une Eglise, d'où Landais prétendit qu'on n'oseroit les arracher. Les Ambassadeurs se plaignirent de cette supercherie: mais après quelques excuses frivoles, il leur répondit enfin nettement, que le Duc son Maître, ayant fait de nouvelles réflexions sur ce sujet, avoit jugé qu'il ne pouvoit livrer le Comte au Roi, sans faire une tache ineffaçable à son honneur; Que néanmoins, il vouloit bien s'engager à le garder si sûrement, qu'Edoüard n'en recevroit aucun dommage. Les Ambassadeurs ne se trouvant pas les plus forts, se virent obligez de se contenter de cette promesse qui les consoloit en quelque maniere, du chagrin d'avoir manqué leur coup. Ainsi, comme par une espéce de miracle, le Comte de Richemont évita le danger où il s'étoit vû exposé, la Providence l'ayant préservé en cette occasion, pour le faire monter un jour sur le Trône d'Angleterre.

EDOUARD IV. 1476.

Il le retire d'entre les mains des Ambassadeurs.

Le reste de l'année 1476. n'offre rien de remarquable par rapport aux affaires d'Angleterre, qu'une Négociation pour renouveller l'Alliance avec le Danemarck; la mort de l'Archevêque d'Yorck arrivée à Guisnes, où il étoit prisonnier, & quelques autres affaires de peu d'importance. Mais il est nécessaire de parler de celles du Duc de Bourgogne, qui devinrent d'une très-grande conséquence tant pour la France que pour l'Angleterre.

Alliance avec le Danemarck. *Act. Publ. T. XII. p. 25.*

Ce Prince avoit accepté la Trêve que Loüis lui avoit offerte, moins par la crainte de ses armes, que par l'envie qu'il avoit de porter la Guerre en Allemagne. Il souhaitoit de se venger du Duc de Lorraine, des Suisses, & du Duc d'Aûtriche: mais c'est ce qui lui auroit été impossible, s'il eût fallu continuer la Guerre contre la France. Dès le mois d'Octobre 1475. immédiatement après qu'il eut signé la Trêve avec Loüis XI. il attaqua le Duc de Lorraine, & lui enleva tout son Duché sans trouver beaucoup de résistance, excepté à Nanci qui souffrit un Siége de deux mois. La Lorraine étant conquise il forma le projet d'humilier les Suisses qui avoient osé se déclarer contre lui, pendant qu'il étoit occupé au Siége de Nuz. Il prit pour prétexte le tort qu'ils avoient fait à Jacques de Savoye Comte de Romont, en s'emparant de ses Terres. Ces Peuples qui ne faisoient pas encore une grande figure dans l'Europe, voyant approcher l'orage qui alloit fondre sur eux, lui demandérent la Paix avec soumission: mais il fut inexorable. Ainsi étant parti de Lorraine au mois de Mars 1476. il passa par la Bourgogne, & alla se jetter dans le Païs de Vaux où il prit trois ou quatre Places. Ensuite, il fit le Siége de *Granson*, où il y avoit sept ou huit cens Suisses résolus de se bien défendre. Cette Place ayant enfin capitulé, le Duc viola la Capitulation, & fit passer la Garnison au fil de l'épée. Cependant, un Corps de Suisses s'avançoit pour secourir les Assiégez: mais il n'arriva pas assez-tôt. Le Duc, contre l'opinion de son Con-

Affaires du Duc de Bourgogne & ses derniéres guerres. *Commines.*

Sa déroute à Granson.

EDOUARD IV. 1476. ſeil, réſolut d'aller au devant de ce Corps qui étoit encore dans les défilez des Montagnes. Dans ce deſſein, il détacha cent Archers à cheval pour aller ſe ſaiſir d'un certain paſſage, & il ſe mit lui-même en marche peu de temps après, pour les ſoutenir. Ces Archers, ayant rencontré les Suiſſes qui commençoient à ſortir des montagnes, ſe retirérent en diligence vers le Corps qui marchoit après eux. A cette vûë, l'armée du Duc, s'imaginant que ces Archers étoient pouſſez par les ennemis, fut ſaiſie d'une terreur panique qui lui fit prendre la fuite, ſans qu'il fut poſſible au Duc de la rallier. Il ne perdit que ſept hommet d'armes en cette occaſion : mais tout ſon bagage demeura au pouvoir de ſes ennemis.

Sa défaite à Morat. Ce mauvais ſuccès n'étant pas capable de le rebuter, il raſſembla ſes troupes diſperſées, & les remit bien-tôt en état d'agir. Environ quinze jours après, il ſe remit en campagne, & alla faire le Siége de *Morat*, petite Ville ſituée à quelques lieuës de Berne. Cependant les Suiſſes ayant reçû des ſecours de quelques Princes voiſins, ſe mirent en marche au nombre de trente mille hommes, pour le combattre. La bataille ſe donna trois ſemaines après la déroute de Granſon, & le Duc y fut entierement défait avec perte de huit mille hommes.

Son eſprit s'affoiblit. Ce revers accablant étonna tellement ce Prince, qu'il en tomba malade de chagrin. Philippe de Commines aſſure même que ſon eſprit en demeura un peu troublé. Il ſéjourna pendant ſix ſemaines dans un Bourg nommé la Riviére, où il ſe tenoit comme caché, ſans que perſonne oſât entreprendre de lui parler pour le conſoler. Pendant ce temps-là, beaucoup de Princes qui étoient auparavant ſes amis, ſe déclarérent contre lui. Alors le Duc de Lorraine, voyant que l'occaſion étoit favorable, alla ſe préſenter devant Nancy, & prit cette place à compoſition, ſans que le Duc de Bourgogne ſe mit en devoir de la ſecourir. Enfin, lorſqu'il n'étoit plus temps, & qu'elle étoit déja renduë, le Duc de Bourgogne s'en approcha, & ſon ennemi s'étant retiré, il en entreprit le Siége, où il trouva des difficultez qui lui firent perdre beaucoup de temps, & qui furent cauſe de ſa ruïne.

1477. Sa défaite & ſa mort à Nancy. Cependant le Duc de Lorraine aſſembla des troupes de tous côtez, Loüis XI. lui fourniſſant l'argent néceſſaire pour leur entretien. Quand il ſe crût aſſez fort, il s'approcha de Nancy, & alla camper à S. Nicolas, en attendant l'effet des intelligences qu'il avoit dans l'armée ennemie, avec un Capitaine Napolitain nommé *Campobache*, en qui le Duc de Bourgogne avoit une entiére confiance. La Ville étant déja réduite à l'extrémité, le Duc de Lorraine s'avança pour donner bataille. Alors Campobache quitta tout-à-coup ſon Maitre, avec environ deux-cens lances, & alla trouver ſon ennemi. En ſe retirant, il laiſſa dans l'armée quatorze hommes qu'il avoit corrompus, qui devoient tâcher de faire prendre l'alarme aux troupes pendant le combat, & tuer le Duc de Bourgogne s'il en trouvoient l'occaſion. La bataille s'étant donnée le 5. de Janvier 1477. l'armée du Duc de Bourgogne fut miſe en déroute, & ce Prince y perdit lui-même la vie, dans la quarante-ſixiéme année de ſon âge. Il avoit régné neuf ans & demi, dans des agitations continuelles, occupé, tantôt à ſe défendre contre les attaques ouvertes ou ſecrettes de Loüis XI. tantôt à exécuter des projets au deſſus de ſes forces, qui marquoient en lui, plus d'ambition & de témérité, que de prudence & de bon conſeil.

La

La mort du Duc de Bourgogne apporta un changement très-considérable, non seulement aux affaires des Païs-bas, mais encore à celles de tous les Princes voisins. On peut même assurer, qu'elle fut la première & la principale origine de la plûpart des Guerres dont l'Europe a été agitée depuis ce temps-là jusqu'à maintenant. Ce Prince ne laissa qu'une Fille, nommée *Marie*, qui fut héritiére de ses grands Etats, & pour laquelle il étoit entré en quelque engagement de mariage, avec Maximilien d'Autriche, fils de l'Empereur Frideric. Cette Princesse âgée de dix-neuf ans, se trouva d'abord non-seulement abandonnée de tous les amis du feu Duc son Pere, mais encore exposée à l'avidité de Loüis XI. qui lui enleva incontinent la Bourgogne, avec les Villes situés sur la Somme, & qui forma même le projet de la dépoüiller de tout le reste de ses Etats. Dans cette pressante nécessité, elle n'avoit aucune autre ressource que le secours du Roi d'Angleterre, qui avoit un assez grand intérêt de s'opposer à l'aggrandissement de Loüis. Mais tout le Conseil d'Edoüard se trouvant gagné & corrompu par les libéralitez du Roi de France, Marie ne tira de ce côté-là que des vœux inutiles pour sa prospérité, & des complimens qui n'aboutirent à rien. Pour comble de malheur, cette jeune Princesse se vit encore exposée à la tyrannie des Gantois qui s'étant saisis de sa personne, lui ôtérent ses Conseillers, firent couper la tête à deux d'entre eux, & lui donnerent un nouveau Conseil tout composé de leurs créatures.

Changemens causez par la mort du Duc de Bourgogne.

Loüis enléve à Marie une partie de ses Etats. *Mézerai.*

Marie est tyrannisée par les Gantois.

Pendant ce temps-là, on pensoit à marier la Princesse. Les uns vouloient qu'elle épousât le Dauphin de France. Mais Loüis, qui avoit déja pris des engagemens avec Edoüard, n'osoit le mécontenter dans une telle conjoncture. D'autres vouloient lui donner pour Mari le Duc de Gueldre, & quelques autres un Prince Allemand. Il n'y avoit presque qu'elle seule qui ne fût pas consultée pour le choix d'un Epoux. Cependant Loüis continuoit toujours ses conquêtes. Au mois de Mai de l'année 1477. l'Empereur Frideric ayant envoyé des Ambassadeurs à Gand, pour renoüer la négociation du mariage de Maximilien son Fils avec Marie, la Duchesse Doüairiére de Bourgogne Belle-mere de la Princesse, fit prier Edoüard son Frere d'envoyer des Ambassadeurs en Flandre, pour lui aider à négocier cette affaire; Edoüard y consentit. Mais il ne voulut jamais s'engager à donner aucun secours à Marie contre le Roi de France, quoi que les Flamans & le Duc de Bretagne l'en sollicitassent fortement. Au contraire, il consentit à prolonger la Trêve de sept ans concluë à Amiens jusques à un an après la mort de l'un des deux Rois. Ainsi, Edoüard agissoit directement contre les intérêts de l'Angleterre, en permettant l'aggrandissement de la France, & la ruïne de la Maison de Bourgogne. Trois raisons principales l'empêchoient de se broüiller avec la France. La premiére, qu'étant devenu replet & pesant, il ne se sentoit plus guéres propre à supporter les fatigues de la Guerre. La seconde, que ses principaux Conseillers étoient pensionnaires de la France La troisiéme, qu'ayant accordé la Princesse Elisabeth sa Fille avec le Dauphin, il ne vouloit faire aucune démarche qui pût porter quelque obstacle à ce Mariage. Cependant, Loüis prenoit un soin extrême de l'entretenir dans ces dispositions, en lui payant exactement la pension de cinquante mille écus, & dix mille tous les ans pour la rançon de la Reine Marguerite.

On propose divers partis pour elle.

Act. Publ. T.XII. p.42.

Edoüard refuse de l'assister.

Motifs de la conduite du Roi.

EDOUARD IV. 1477. Marie épouse Maximilien d'Autriche. *Mezerai.* Loüis XI. lui accorde une Trêve.

Ainsi Marie de Bourgogne se voyant abandonnée de tous ceux qui avoient le plus d'interêt de la défendre, n'eut plus d'autre ressource que d'épouser le Prince Maximilien, de qui pourtant elle ne pouvoit pas espérer un grand secours. Ce Mariage s'étant fait au mois de Juillet, Loüis XI, en considération de l'Empereur, accorda au nouveau Duc de Bourgogne une Trêve d'un an, & lui rendit quelques Places du Haynault, dont il s'étoit emparé. Peu de temps après, il reçut des Ambassadeurs d'Angleterre qui venoient pour travailler à régler l'arbitrage dont on étoit convenu, touchant les différends entre les deux Couronnes. Mais il avoit alors d'autres affaires qui l'empêchérent de penser à celle-ci, & qui l'obligérent à la faire remettre à un temps plus convenable.

1478. Mort du Duc Clarence. *Biondi, Habington, Tyrrell, Echard.*

Le commencement de l'année 1478. fut assez tranquile par rapport aux affaires générales dont je viens de parler. Mais dans le même temps il se passoit à la Cour d'Angleterre des choses qui attiroient toute l'attention du public. C'étoit la mort tragique du Duc de Clarence, sur laquelle il est nécessaire de s'arrêter un moment. Ce Prince étoit altier & ambitieux, peu moderé dans ses passions, d'une humeur inconstante, prenant peu de soin de cacher ses sentimens, & enfin d'un génie assez borné. Pendant que le Roi son Frere demeura sans être marié, il ne put s'empêcher de concevoir l'espérance d'être un jour assis sur le trône, quoi qu'il y eût peu d'apparence qu'Edoüard dût toujours vivre dans le célibat. Le Mariage du Roi lui ayant fait perdre cette espérance, il en conçut du chagrin contre le Roi même, & principalement contre la Reine & contre toute sa famille. Comme il ne prenoit aucun soin de dissimuler son mécontentement, il s'attira l'aversion de la Reine & de ses créatures, qui ne manquérent pas de lui rendre de mauvais offices. Ainsi, Edoüard commença peu-à-peu à le négliger, & ne se mit pas beaucoup en peine de lui procurer les avantages qu'un Roi peut aisément faire trouver à ses Freres. Ce mépris mit ce Prince en si mauvaise humeur, qu'il ne fit point difficulté de s'unir avec le Comte de Warwick pour renverser son propre Frere de dessus le trône. Il s'en repentit dans la suite, & sa repentance fut le salut d'Edoüard, ainsi qu'on la vû ci-devant. Il avoit espéré que la récompense suivroit de près un si grand service, ne faisant attention qu'à ce qu'il avoit fait pour le Roi, sans mettre en balance le danger où il l'avoit exposé. Mais Edoüard, prévenu contre lui, croyoit au contraire que le simple pardon de l'injure, étoit une récompense suffisante du service qu'il avoit reçu. Ces sentimens lui étoient inspirez par la Reine son Epouse qui ayant perdu le Comte de Rivers son Pere, pendant la Rebellion, ne pouvoit s'empêcher de regarder ceux qui l'avoient excitée comme des objets de sa vengeance. D'un autre côté, le Duc de Glocester souffloit secrettement le feu de la division, entre ses Freres, autant qu'il lui étoit possible. C'étoit un Prince autant ou plus ambitieux que le Duc de Clarence, mais d'un caractére tout différent, il n'alloit jamais à son but que par des détours, & des souterrains, qui rendoient ses voyes imperceptibles. Jamais il ne disoit rien qu'après y avoir bien pensé, au lieu que le Duc de Clarence se perdoit en faisant trop connoître ses sentimens. Il étoit difficile que deux Freres d'une humeur si différente pussent s'aimer reciproquement. Mais dans leur division, le Duc de Clarence ne prenoit aucun soin de ménager son Frere, & celui-ci au con-

frère, tâchoit de ne lui donner jamais publiquement aucune prise sur lui. Cependant, il lui portoit en secret, des coups d'autant plus inévitables, qu'il ne se doutoit point d'où ils partoient. Tous les Historiens conviennent, que, dès ce temps-là, le Duc de Glocester pensoit à s'assurer la Couronne après la mort du Roi, & qu'à cause de cela, le Duc de Clarence ne pouvoit que l'incommoder beaucoup. C'étoit pourtant une entreprise dont l'exécution paroissoit bien difficile, puisque ses deux Freres aînez avoient des enfans. Mais son ambition lui faisoit apercevoir de la possibilité, en y travaillant par degrez. Le prémier étoit de se défaire du Duc de Clarence. Pour cet effet, il tâchoit de le noircir dans l'esprit du Roi, & de le lui faire regarder comme un ennemi secret qui travailloit sourdement à enlever la Couronne à ses enfans. Les discours inconsidérez du Duc de Clarence servoient merveilleusement à ce dessein. D'un autre côté, la Reine, qui avoit tout pouvoir sur l'esprit du Roy son Epoux, ne manquoit pas de fortifier ses soupçons.

Les choses étant dans cette disposition, il arriva que le Roi étant allé chasser dans le Parc d'un Gentilhomme nommé *Burdett*, confident du Duc de Clarence, y tua un Daim blanc que ce Gentilhomme aimoit passionnément. La mort de cet animal causa un si grand chagrin à Burdett, que dans les premiers transports de sa colére, il dit en jurant, qu'il voudroit que le bois du Daim fût dans le ventre de celui qui l'avoit tué. C'en fut assez pour le faire accuser de trahison, condamner à mort, & exécuter dans l'espace de deux jours. Quelques-uns ont dit que son imprécation ne regardoit que celui qui avoit conseillé au Roi de venir chasser dans son Parc. Quoiqu'il en soit, il n'y a point de doute que le but de ceux qui poursuivirent si chaudement ce malheureux Gentilhomme, ne fût d'obliger par là le Duc de Clarence, à faire quelque fausse démarche qui donnât prise sur lui. On connoissoit assez son humeur inconsiderée & son naturel altier & impétueux, pour pouvoir s'en assurer. En effet ce Prince qui étoit alors en Irlande, étant retourné à la Cour, parla fort fiérement au Roi sur la mort de son ami, & se plaignit amérement du peu d'égards qu'il avoit eus pour un Frere à qui il étoit redevable de son rétablissement sur le trône.

Enfin, il s'emporta jusqu'à le ménacer de s'en venger. Ce ne fut pas encore tout. Après qu'il eut quitté le Roi, il lâcha encore quelques paroles non moins imprudentes, par lesquelles il faisoit entendre que son Frere étoit bâtard, & que par conséquent il n'avoit aucun droit à la Couronne. Rien n'étant plus conforme aux désirs de ses ennemis, que de le voir ainsi se précipiter dans le piége qu'on lui avoit tendu, ils aigrirent tellement le Roi contre lui, qu'il résolut de le perdre. Pour cet effet il tint un Conseil tout composé des ennemis du Duc de Clarence, où il fut résolu de le faire arrêter, de l'accuser de haute trahison, & de porter l'accusation devant le Parlement qui étoit alors assemblé. Tout cela fut exécuté sur le champ, afin de ne pas donner à ce Prince le loisir de se repentir, & de demander pardon au Roi. En effet, s'il eût eu le temps de se reconnoître, & qu'il se fût allé jetter aux pieds du Roi son Frere pour lui demander grace, ses discours inconsiderez n'auroient pû être regardez que comme l'effet d'une passion momentanée qui ne meritoit pas la rigoureuse punition qu'on lui destinoit. Son affaire ayant été portée au Parlemenr, il y fut accusé de divers crimes compris sous huit

EDOUARD IV. 1478.

Articles qui portoient: I. Que par des diſcours ſéditieux,il avoit tâché d'attirer ſur le Roi,la haine de ſes Sujets, en l'accuſant d'avoir injuſtement fait mourir *Burdett*. II. Qu'il avoit corrompu quelques-uns de ſes Domeſtiques & d'autres perſonnes pour faire répandre ces faux bruits. III. Qu'il avoit dit que le Roi ſe ſervoit de la Nécromancie pour apprendre l'avenir. IV. Qu'il avoit accuſé le Roi d'avoir fait mourir par le poiſon, des perſonnes innocentes qu'il ne croyoit pas pouvoir faire périr par les voyes de la juſtice. V. Qu'il avoit avancé que le Roi n'étoit pas fils du Duc d'Yorck, mais d'un autre homme que la Ducheſſe leur mére avoit reçu dans ſon lit. VI. Qu'inférant de là, que la Couronne lui étoit dévoluë, il avoit fait connoître le deſſein qu'il avoit de s'en emparer,en exigeant de pluſieurs perſonnes un ſerment de le ſervir contre tout homme vivant, ſans en excepter le Roi-même. VII. Qu'il avoit accuſé le Roi d'avoir employé la Magie pour lui ôter la vie, en le faiſant conſumer comme une Chandelle. VIII. Enfin, qu'il avoit marqué ouvertement ſon deſſein de détrôner le Roi, en ſe faiſant donner une Copie authentique de l'Acte du Parlement paſſé pendant l'Uſurpation du Comte de Warwick, par lequel la Couronne lui étoit adjugée, après la mort de Henri VI. & de ſes deſcendans mâles.

Tous les Hiſtoriens conviennent qu'on auroit eu beaucoup de peine à prouver tous ces Articles d'accuſation, ſi le Roi lui-même ne ſe fût déclaré Partie, & ſi la Reine, & le Duc de Gloceſter n'euſſent ſecrettement agi pour le faire trouver coupable. Quoiqu'il en ſoit, il fut condamné à mort. Mais il y a dans cet Arrêt une choſe bien digne de remarque. C'eſt qu'un des principaux motifs de ſa condamnation fut, qu'il avoit aſſuré que le Roi n'étoit pas fils du Duc d'Yorck,& que cela même ſervit depuis de fondement au Duc de Gloceſter, pour monter ſur le Trône au préjudice des enfans d'Edoüard. On ne peut s'empêcher d'admirer en cela l'aveuglement des hommes, & la juſtice de Dieu. Edoüard ſe ſert d'une fauſſe accuſation pour faire mourir ſon frere, & par là il donne lieu à des ſoupçons qui doivent un jour ſervir à ruïner ſes propres enfans. Le Duc de Clarence étant condamné, toute la grace qu'il put obtenir du Roi ſon frere, fut de choiſir lui-même le genre de mort qui devoit l'ôter du monde. Pour éviter de paroître ſur un échafaut, il ſouhaita d'être étouffé dans un tonneau de malvoiſie. Il laiſſa un fils nommé Edoüard qui avoit hérité de ſon ayeul maternel du titre de Comte de Warwick, & une fille nommée Marguerite qui fut Comteſſe de Saliſburi. Comme la mort du Duc de Clarence cauſoit parmi le Peuple une indignation générale, & des murmures très-deſvantageux au Roi, on prétendit en pouvoir arrêter le cours, en expoſant ſon Corps dans l'Egliſe de S. Paul, & en publiant qu'il étoit mort d'un excès de chagrin. Mais cet artifice ne fut pas capable d'en impoſer au Peuple qui n'avoit que trop vû dans la condamnation de ce Prince, les effets terribles de la malice de ſes ennemis.

Il eſt étouffé dans un tonneau de malvoiſie. Ses enfans.

Edoüard crée ſon fils aînée Prince de Galles & ſon cadet Duc d'Yorck.

Environ trois mois auparavant, le Roi avoit créé Edoüard ſon fils aîné Prince de Galles, & Richard ſon ſecond fils Duc d'Yorck. Les réjouïſſances qui ſe firent à la Cour à cette occaſion, marquoient moins la joye des Favoris, pour l'élévation de ces deux Princes, que leur ſatisfaction de voir le projet de la ruïne du Duc de Clarence ſi près de ſa fin. Edoüard ne prévoyoit pas, que l'injuſte complot qu'il braſſoit contre ſon frere, étoit le prémier dégré de

la ruïne de ses propres fils. Si le Duc de Clarence eût vécu, jamais le Duc de Glocester n'auroit eu la pensée de les sacrifier à son ambition, comme il le fit dans la suite. EDOUARD IV. 1478.

Peu de tems après la mort du Duc de Clarence, le terme que Loüis XI. & Edoüard avoient pris pour faire décider leurs différends par un Arbitrage, fut encore prolongé, & le Duc de Glocester nommé de la part d'Edoüard pour un des Arbitres, à la place du Duc de Clarence. Terme de l'Arbitrage entre Loüis & Edoüard prolongé. *Act. Publ. Tom. XII. p. 52. 61.*

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, la Trêve entre Loüis & Maximilien étant expirée, celui-ci entra dans la Bourgogne, & s'y rendit maître de diverses Places, avec beaucoup de facilité, à cause de l'affection du Peuple pour la Maison de Bourgogne. Selon les apparences, il se seroit dès-lors mis en possession des deux Bourgognes, s'il avoit reçu de l'Empereur son Pere, des secours proportionnez à ses besoins. C'est ce que Loüis craignoit beaucoup; & comme il n'ignoroit pas que c'étoit l'intérêt d'Edoüard d'unir ses forces à celles de Maximilien, il n'oublioit rien de ce qui pouvoit contribuer à l'en détourner. Au mois de Juillet de cette année, il envoya un Plein-pouvoir de prolonger la Trêve jusqu'à cent ans après la mort des deux Rois, & de l'engager au payement de la pension annuelle de cinquante mille écus pendant toute la durée de la Trêve. De plus, l'Ambassadeur avoit pouvoir de prolonger pour trois ans le terme pris pour terminer les différends par les Arbitres, & de promettre pour Loüis & pour ses successeurs, de le prolonger encore de trois en trois ans, jusqu'à ce que tout fût vuidé. L'Ambassadeur étant arrivé à Londres, Edoüard nomma des Commissaires pour traiter avec lui, & enfin le Traité fut conclu sur le pied que Loüis le proposoit. Mais ce ne fut que le 15. de Février 1479. Crainte de Loüis XI. *Mezerai.* Ambassade à Edoüard & propositions. *Act. Publ. Tome XII. pag. 86.*

Ce qui retarda un peu cette négociation, fut qu'Edoüard vouloit auparavant assurer le Mariage d'Elisabeth sa Fille avec le Dauphin. Pour cet effet, il envoya deux Ambassadeurs en France, avec pouvoir de faire célébrer les fiançailles. Mais apparemment, Loüis trouva quelque défaite pour les différer. Cependant, il fit le second payement de dix mille écus, sur la rançon de la Reine Marguerite. Loüis élude le Mariage du Dauphin avec Elisabeth. *Ibid. p. 89.*

Ainsi Edoüard, contre ses propres intérêts & contre ceux de son Royaume, se laissoit conduire par le Roi de France, ou plûtôt par ses propres Ministres que ce Prince avoit corrompus. Loüis ne se contentant pas de le détourner par ses intrigues, d'assister la Duchesse de Bourgogne, lui fit encore proposer de partager entr'eux les Etats de cette Princesse, en lui offrant pour sa portion la Flandre & le Brabant. Edoüard accepta la proposition, mais sous cette condition, qu'en échange des Places qui seroient conquises en Flandre, Loüis lui en donnât d'autres dans la Picardie, & particuliérement Boulogne. Mais Loüis craignoit trop le voisinage des Anglois, pour accepter un tel parti. S'il lui proposoit la conquête de la Flandre, ce n'étoit qu'en vûë de l'engager dans une Guerre avec Maximilien & Marie, de peur que tôt ou tard, il ne se repentît de les avoir abandonnez. Offre de Loüis à Edoüard. *Habington, Biondi.*

Mais Edoüard étoit bien éloigné de cette pensée: bien loin de songer à la guerre, il s'abandonnoit entiérement aux plaisirs, n'ayant en vûë que de passer le reste de sa vie dans une molle oisiveté. Cependant ces plaisirs qu'il recherchoit avec tant de passion, lui coûtoient plus que la Guerre la plus onéreuse. 1479. Edoüard s'adonne aux plaisirs.

EDOUARD IV. 1478.

Il amasse de l'argent par de mauvaises voyes.

Ainsi, ses coffres se trouvant vuides, il se servit de plusieurs moyens illégitimes pour extorquer de l'argent de ses Sujets. Celui qui causa le plus de terreur au Peuple, fut de faire accuser des gens riches, de crime de léze-Majesté, afin de profiter de la confiscation de leurs biens, ou d'en tirer de grosses Sommes, en leur pardonnant. Pendant ce tems-là, il entretenoit avec plusieurs Princes, des négociations qui tendoient à lui assurer la continuation de ce repos qu'il aimoit avec tant de passion.

Négociation avec le Roi de Danemarck. *Act. Publ. T. XII. p.* 100.

La premiére de ces négociations étoit avec le Roi de Danemarck, l'Alliance qu'ils avoient contractée ensemble, n'ayant pas été trop bien observée des deux côtez. Enfin, ce Prince ayant envoyé des Ambassadeurs à Londres, l'Alliance y fut confirmée & renouvellée, & un Congrès ordonné à Hambourg, pour y terminer tous les différends. Une des conditions du Traité fut qu'il ne seroit pas permis aux Anglois de mettre le pied dans l'Isle d'Islande, sans un passeport exprès du Roi de Danemarck.

Traité entre Loüis XI. & Edoüard. *Act. Publ. T. XII. p.* 101.

Deux jours après la conclusion de ce Traité, l'Ambassadeur de France & les Commissaires du Roi signérent celui dont il a été parlé ci-devant, par lequel Loüis XI. s'engageoit pour lui & pour ses Successeurs à payer au Roi d'Angleterre cinquante mille écus tous les ans, tant pendant la vie des deux Rois, que cent ans après, à commencer depuis la mort du dernier mourant. Le lendemain ils signérent encore un autre Traité qui prolongeoit la Trêve, l'amitié & la bonne intelligence entre les deux Rois, pendant toute leur vie, & entre leurs Successeurs, pendant l'espace de cent ans, avec promesse de s'assister mutuellement, contre leurs Sujets rebelles. Les autres articles du Traité portoient, que, si l'un des deux Princes venoit à être chassé de son Royaume, l'autre seroit obligé de le recevoir, & de lui aider de toutes ses forces à se rétablir. Qu'ils ne feroient aucune alliance sans un consentement mutuel. Que le Roi de France ratifieroit ce Traité, & le feroit confirmer & ratifier par les Etats Généraux, & qu'Edoüard le feroit aussi approuver par le Parlement. Enfin, que le Mariage du Dauphin avec la Princesse Elisabeth s'accompliroit, ainsi qu'il avoit été arrêté à Amiens, & que par ce nouveau Traité il n'étoit point dérogé au précédent. On ne trouve point que Loüis XI. ait jamais ratifié ce Traité, qui, selon les apparences, n'étoit fait que pour amuser Edoüard. Loüis sçavoit bien qu'il n'étoit engagé à rien sans une ratification expresse, laquelle, sans doute, il avoit résolu de ne pas donner, quoique le Traité ne contînt que les articles qu'il avoit lui-même proposez. C'étoit là des tours de souplesse de Loüis XI. contre lesquels il étoit bien difficile d'être toûjours préparé. Avec des Princes de ce caractére, le plus court & le plus sûr seroit de n'entrer jamais dans une négociation.

Projet d'un Mariage entre Philippe d'Autriche & Anne fille d'Edoüard. *Ibid. p.* 110.

Comme Loüis amusoit Edoüard du Mariage d'Elisabeth avec le Dauphin, Maximilien se servoit du même moyen pour le mettre dans ses intérêts. Quoique Philippe son fils ne fût âgé que d'un an, il ne laissa pas de proposer à Edoüard le Mariage de ce Prince avec Anne sa troisiéme Fille. Edoüard accepta cette offre, & en attendant qu'on pût convenir des Conditions, les deux Princes envoyérent reciproquement des Lettres Patentes, par lesquelles ils s'engageoient à ne marier point leurs enfans sans un consentement mutuel, pendant l'espace de trois ans.

Et de Catherine fille

Dans le même temps, Edoüard pensoit au Mariage de Catherine sa quatriéme

triéme Fille avec Jean Infant de Castille & d'Arragon, Fils du Roi Ferdinand & d'Isabelle de Castille. Il paroit même par le Recueïl des Actes Publics, qu'il envoya des Ambassadeurs en Espagne, pour presser cette Négociation, qui pourtant n'eut aucune suite.

d'Edoüard avec l'Infant d'Espagne. *Act. Publ. T. XII. pag.* 110.

Cependant Loüis payoit reguliérement la pension de cinquante mille écus, ainsi qu'il paroit par diverses quittances qui se trouvent dans le Recueïl des Actes Publics. On voit aussi dans le même Recueïl, qu'au mois de Mai 1480. il avoit achevé de payer la rançon de Marguerite.

Loüis paye exactement la pension.

Loüis exécutoit volontiers tous les Articles du Traité d'Amiens, excepté celui du Mariage du Dauphin, sur lequel il trouvoit toujours quelque nouvelle défaite, quoiqu'il persistât toûjours dans la promesse d'accomplir cet engagement. Edoüard, surpris de tous ces délais, assembla sur ce sujet un Conseil extraordinaire, où il fut resolu qu'il envoyeroit des Ambassadeurs à Loüis pour lui demander péremptoirement l'accomplissement de sa promesse, & la Ratification du dernier Traité conclu à Londres. Le Lord *Haward* & *Thomas Langton* Trésorier de l'Eglise d'Excéter, furent choisis pour cette Ambassade. Le premier, qui étoit un des confidens d'Edoüard, étoit, selon les apparences, le principal de ceux qui s'étoient laissé gagner par les bienfaits du Roi de France.

Il amuse Edoüard, qui lui envoye des Ambassadeurs.

Cependant Loüis ne se trouvoit pas peu embarassé. Il avoit donné sa parole à l'égard du Mariage, & s'étoit même engagé par un Traité, quoiqu'il n'eût jamais eu la pensée de l'accomplir. D'un autre côté, son Ambassadeur à Londres avoit signé un second Traité sur le pied qu'il l'avoit lui-même proposé, & néanmoins il étoit bien resolu de ne le pas ratifier. Son unique but avoit été d'amuser Edoüard, de peur qu'il ne se ligua avec l'Archiduc. Pour se tirer de cet embarras, il prit le parti de dissimuler, & de continuer à promettre l'accomplissement du Mariage, pendant que, par des Ambassadeurs qu'il avoit envoyé en Ecosse, il tâchoit de porter Jacques III. à rompre la Trêve avec l'Angleterre. Cette Négociation lui réüissit selon ses souhaits. Le Roi Jacques se laissoit gouverner par trois Favoris qu'il avoit élevez de la poussiére, & ne prenoit conseil d'aucun Seigneur de son Royaume. Il ne fut pas bien difficile au Roi de France de corrompre ces ames venales qui promirent de porter leur Maître à rompre la Trêve avec les Anglois. En effet, bientôt après, Jacques fit des préparatifs qui marquoient manifestement son dessein. Edoüard, surpris de la rupture qui alloit éclater entre le Roi d'Ecosse & lui, n'eut pas beaucoup de peine à en connoître l'Auteur. Il dissimula pourtant son chagrin, & se contenta d'ordonner la levée d'une armée dont il resolut de donner le commandement au Duc de Glocester son Grere. Ce fut alors seulement qu'il commença à ouvrir les yeux, pour connoître la mauvaise foi du Roi de France, qui l'avoit amusé par de fausses promesses, depuis la mort du Duc de Bourgogne. Cependant, quoi qu'il eût laissé échaper les occasions favorables qui s'étoient présentées, il ne laissa pas, quoi que trop tard, de penser à la vengeance. C'est ce qui paroit manifestement par plusieurs Piéces du Recueïl des Actes Publics, toutes dattées de l'année 1480. avant que les Ecossois eussent actuellement rompu la Trêve.

Loüis continuë à l'amuser.

Il lui suscite une Guerre de la part du Roi d'Ecosse.

Edoüard commence à ouvrir les yeux. *pag.* 117.

Premiérement, il envoya des Ambassadeurs en Castille, pour réparer certains attentats que les Anglois avoient commis pendant le Gouvernement du

Ambassade en Castille. *p.* 119.

 Comte

EDOUARD IV. 1480.

Comte de Warwick, contre l'Alliance concluë entre la Castille & l'Angleterre. Quand un Prince propose de lui-même de réparer les torts que ses Sujets ont faits à une autre Nation, il y a lieu de présumer que ce n'est pas sans avoir quelqu'autre dessein en vûë. Celle d'Edoüard étoit d'engager le Roi de Castille à faire la Guerre à la France, ou du moins d'empêcher que ce Prince ne donnât du secours à Loüis.

Traité avec le Danemarck.

En second lieu, il ratifia le Traité que ses Ambassadeurs avoient conclu à Hambourg, avec le Roi de Danemarck.

Ibidem. Edoüard s'engage à secourir Maximilien & Marie. *pag* 123. *pag.* 127.

En troisiéme lieu, il confirma le Traité d'alliance qu'il avoit fait avec le feu Duc de Bourgogne, & s'engagea envers Maximilien & Marie à leur envoyer un secours de six mille hommes, suivant le Traité. L'Archiduc s'engagea de son côté à lui payer cinquante mille écus tous les ans, au cas que le Roi de France cessât de lui payer sa pension, & qu'il y eût Guerre entre eux pour ce sujet.

Il arrête le Mariage de sa Fille avec Philippe. *pag.* 128.

En quatriéme lieu, enfin le Mariage de Philippe Comte de Charolois, Fils de Maximilien & de Marie, avec Anne Fille d'Edoüard fut conclu & arrêté, avec promesses des deux côtez de le faire accomplir, dès que les Parties seroient en âge. Par ce Traité, Edoüard donnoit à sa Fille une dot de cent mille écus. Mais par un autre subsequent, cette dot fut compensée avec la pension annuelle de cinquante mille écus, que l'Archiduc s'étoit obligé de payer à la place du Roi de France, & ils se quittérent mutuellement l'un & l'autre.

Il s'engage à se déclarer contre Loüis, s'il refuse de le prendre pour Arbitre.

Par un autre Traité, Edoüard promit de faire ses efforts, pour procurer à Maximilien une Trêve de la part du Roi de France, de s'offrir lui-même pour Arbitre entre Loüis & lui, de faire ses efforts pour être reçû en cette qualité; & si Loüis le refusoit, il s'engageoit à se déclarer contre lui. Cette maniére d'agir n'étoit pas trop honnête: mais apparemment il ne se croyoit pas obligé à plus de bonne foi que Loüis n'en avoit eu à son égard.

pag. 133. Ambassade en France.

Flote destinée pour le secours de Maximilien. *Pag.* 137.

Edoüard ayant ainsi réglé ses affaires avec Maximilien & Marie, envoya de nouveau, des Ambassadeurs en France, pour presser l'accomplissement du Mariage d'Elizabeth sa Fille avec le Dauphin. Si Loüis lui eut donné la satisfaction qu'il demandoit, il y a beaucoup d'apparence qu'il n'auroit pas fait difficulté d'abandonner l'Archiduc. Mais ce Monarque l'ayant payé à son ordinaire de quelque mauvaise défaite, il fit équipper une Flotte dont il donna le Commandement à *Jean Midleton*, pour aller au secours de ces nouveaux Alliez.

1481. Le Roi d'Ecosse se prepare à la Guerre.

Cependanr le Roi d'Ecosse continuoit ses préparatifs dans le dessein où il étoit de rompre avec l'Angleterre. Mais avant que de parler du succès de cette Guerre à laquelle Edoüard s'étoit si peu attendu, il faut rapporter en peu de mots ce qui se passoit alors en Ecosse, & en quelle situation les affaires de ce Royaume se trouvoient.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.* Jacques opprime ses Sujets. Il se livre à ses Favoris.

Jacques III. qui étoit parvenu à la Couronne à l'âge de sept ans, étant devenu Majeur, s'étoit tellement laissé corrompre par des flatteurs, qu'il ne prenoit que sa volonté pour régle de sa conduite. Sans entrer dans un détail peu nécessaire des excès qu'il avoit commis contre ses Sujets, il suffira de dire en un mot, qu'il en étoit regardé comme un véritable Tyran. Il avoit trois Ministres ou Favoris, gens de basse naissance, qui le gouvernoient

noient abſolument, & qui n'avoient d'autre vûë que de le rendre indépendant des Loix, afin de pouvoir commander eux-mêmes en ſon nom, avec une autorité deſpotique. Le Roi avoit deux Freres, ſçavoir *Alexandre* Duc d'*Albanie* & *Jean*. Celui-ci, ayant voulu parler trop hardiment de la conduite du Roi ſon Frere, fut mis en priſon où on lui ôta la vie, en lui faiſant ouvrir les veines. Comme les Favoris craignirent qu'Alexandre ne voulût venger ſa mort, ils portérent le Roi à le faire enfermer dans un Château.

EDOUARD IV. 1481. Il fait mourir un de ſes Freres, & met l'autre en priſon.

Ce fut dans cette conjoncture que Jacques haï de ſon Peuple, & particuliérement de la Nobleſſe, entreprit de rompre la Trêve avec les Anglois, ſans en avoir le moindre prétexte. Edoüard voyoit avec chagrin les approches de cette rupture qui l'alloit détourner de la Guerre de France, pour laquelle il avoit bien plus de penchant. Cependant, pour ne pas manquer aux précautions néceſſaires, il donna ſes ordres pour la défenſe des frontiéres, & en même temps il commit à certaines perſonnes d'Irlande, le ſoin de faire une Alliance en ſon nom avec le Comte de Roſſ Seigneur des Iſles, afin de faire une diverſion à ſon ennemi de ce côté-là.

Edoüard ſe prépare à ſe défendre.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 140.

Au mois de Juin 1481. les Ecoſſois firent irruption dans les frontiéres, avant que l'armée d'Edoüard fût prête. Ils en emportérent quelque butin, & ce fut tout ce à quoi aboutit cette levée de bouclier. Edoüard ne ſe hâtoit point d'envoyer une armée contre l'Ecoſſe, tant parce qu'il eſpéroit toûjours de terminer cette affaire à l'amiable, qu'à cauſe qu'il ſçavoit bien, qu'en l'état où le Roi Jacques ſe trouvoit, il ne pouvoit pas lui faire beaucoup de mal. Son grand deſſein étoit de ſe venger de Loüis XI. Car quoi que ce Prince, avec ſa diſſimulation ordinaire, fit toûjours eſpérer qu'il accompliroit ſa promeſſe à l'égard du Mariage, & qu'il payât exactement vingt-cinq mille écus tous les ſix mois, Edoüard comprenoit aſſez, qu'il n'avoit pas intention de dégager ſa parole par rapport au premier Article, & qu'il faudroit en venir à une rupture.

Jacques entre en Angleterre & en emporte quelque butin.

Edoüard penſe plus à la France qu'à l'Ecoſſe.

Ce fut dans cette vûë qu'il renouvella ſon Alliance avec le Duc de Bretagne, & qu'il conclut le Mariage du Prince de Galles ſon Fils avec *Anne* Fille aînée de ce Duc, ou, en cas qu'elle vînt à mourir avant la conſommation, avec *Iſabelle* ſa Sœur Cadette, à ces conditions; Que, s'il venoit pluſieurs enfans mâles de ce mariage, le ſecond, ou celui qui ſuivroit immédiatement celui qui devroit ſucceder à la Couronne d'Angleterre, ſeroit Duc de Bretagne, & feroit ſa Réſidence dans le Païs; Que, ſi le Duc François avoit dans la ſuite un enfant mâle né de legitime Mariage, il épouſeroit celle des Filles d'Edoüard, qui conviendroit le mieux à ſon âge: Que, ſi Edoüard n'avoit point de Fille à lui donner, le Duc ne pourroit pas marier ſon Fils ſans le conſentement du Roi. Enfin il fut convenu entre eux, que, ſi le Roi de France faiſoit la Guerre au Duc de Bretagne, Edoüard envoyeroit au Duc un ſecours de trois mille hommes à ſes propres dépens. Le Duc s'obligeoit à la même choſe en cas de Guerre entre l'Angleterre & la France.

Projet de Mariage entre le Prince de Galles & Anne de Bretagne.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 142.

Au commencement de l'année 1482. Edoüard renouvella ſon Alliance avec le Portugal. Peu de temps après il envoya des Ambaſſadeurs en Caſtille, pour y arrêter le Mariage de Catherine ſa Fille avec l'Infant. Mais cette affaire ne réüſſit pas ſelon ſes déſirs. Tous ces Traitez, ces renouvellemens

1482. Alliance avec le Portugal.

Ibid. pag. 145.

 d'Allian-

EDOUARD IV. 1482.

d'Alliances, ces projets de Mariages, font voir qu'Edoüard avoit dessein de faire la Guerre à la France.

Négociation pour un Mariage.

Le Duc d'Albanie se sauve en Angleterre. *Buchanan.*

Pendant que ce Prince étoit attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à l'heureux succès de son entreprise, Alexandre Duc d'Albanie, Frere du Roi d'Ecosse, se sauva de la prison, où il avoit été enfermé, & se rendit par Mer en Angleterre, pour implorer la protection du Roi. Outre les raisons générales que tous les Ecossois avoient de se plaindre de leur Souverain, Alexandre en avoit de très-particuliéres. La mort du Duc son Frere, & son propre emprisonnement, le portoient avec violence à chercher les moyens de se venger, & sans doute, l'ambition ne contribuoit pas peu à exciter sa passion. Les Historiens Anglois & Ecossois ont borné ce désir de vengeance à des vûës générales de remettre le Roi son Frere dans le bon chemin, & de se procurer à soi-même la restitution de ses biens : mais le Recueïl des Actes Publics fournit des preuves authentiques du dessein que ce Prince avoit de se mettre en possession du Trône. On y voit un Traité qu'il fit avec Edoüard, dans lequel il prenoit le tître de Roi d'Ecosse, & promettoit de faire Hommage de ce Royaume à la Couronne d'Angleterre. Il s'engageoit encore à rompre l'ancienne Alliance de France avec l'Ecosse, & d'en faire une avec Edoüard contre Loüis XI : à céder *Barwick* à l'Angleterre, & à épouser *Cecile* Fille d'Edoüard, accordée avec le Prince Jacques son Neveu, en cas que, par le Jugement de l'Eglise, il pût faire divorce avec sa Femme. Que s'il ne pouvoit y réüssir, il s'engageoit à ne marier son Fils, qu'avec une Princesse de la Famille Royale d'Angleterre. Edoüard s'engageoit de son côté, à l'aider de tout son pouvoir pour se mettre en possession du Trône d'Ecosse. Ce Traité étant signé, Edoüard envoya une armée contre l'Ecosse, sous la conduite du Duc de Glocester son Frere, que le Duc d'Albanie voulut accompagner, mais sans prendre pourtant le tître de Roi. Apparemment, le Traité dont je viens de parler, étoit un secret qui n'étoit sçû que de peu de personnes. En même-tems, Edoüard donna le commandement d'une Flotte à *Robert Radclif*, pour agir contre l'Ecosse. Le Duc de Glocester s'étant avancé sur les Frontieres des deux Royaumes, s'empara de la Ville de Barwick ; & ne voulant point perdre de tems à faire le Siége du Château, il le laissa investi, & marcha droit à Edimbourg.

Traité du Duc d'Albanie avec Edoüard. 10. Juin. *Ibid. p.* 156.

Le Duc de Glocester marche en Ecosse. *Pag.* 157. Il prend Barwick & investit le Château.

Troubles en Ecosse. *Buchanan, Biondi, Habington.*

Pendant que le Duc de Glocester s'avançoit à la tête de son armée, le Roi Jacques qui avoit entrepris cette Guerre de gayeté de cœur, & sans avoir pris des mesures pour la continuer vigoureusement, ne se trouvoit pas peu embarrassé. Le seul moyen qu'il avoit pour résister aux Anglois, étoit d'assembler la Noblesse : mais il n'osoit l'entreprendre, sçachant combien elle étoit mécontente de lui & de ses Ministres. Il fallut pourtant s'y résoudre, ou se livrer à la merci des Anglois. Ainsi les Seigneurs ayant été sommez, se rendirent avec leurs troupes, à *Lauther* où le Roi les attendoit. Mais, quelle que fût l'extrémité ou ce Prince se trouvoit réduit, il ne changea point de conduite. Ses trois Favoris étoient son unique Conseil, & personne n'osoit presque l'approcher qu'eux-mêmes, ou leurs créatures. Les Seigneurs, indignez de cette conduite, ne voulurent pas laisser passer l'occasion favorable qui s'offroit de se défaire de ceux qui obsédoient le Roi. Après avoir consulté ensemble sur ce qu'ils avoient à faire, quelques-uns d'entr'eux se rendirent à l'appar-

l'appartement du Roi, bien accompagnez, & en ayant enlevé les trois Favoris qui s'étoient refugiez dans sa chambre, ils les menérent à l'armée, où ils les firent pendre sur le champ. Jacques tout épouvanté, craignant qu'on n'attentât aussi sur sa personne, promit de changer de conduite à l'avenir. Mais peu de jours après il se retira dans le Château d'Edimbourg. Ainsi l'armée se trouvant sans Chef, se débanda & les Seigneurs s'en retournérent chacun chez soi.

Edouard IV. 1482.

Le Duc de Glocester ayant été informé de ce désordre, hâta sa marche vers Edimbourg, & entra dans cette Capitale sans opposition. Il souhaita d'avoir une Conférence avec le Roi, mais il ne lui fut pas même possible de lui en faire porter la proposition. Cette obstination à ne vouloir rien écouter, obligea le Duc de Glocester à faire publier à son de trompe dans tous les quartiers d'Edimbourg, que, si avant le mois de Septembre, le Roi d'Ecosse n'observoit pas les Traitez faits avec le Roi d'Angleterre, il mettroit tout le Royaume à feu & à sang. Les engagemens du Roi Jacques consistoient principalement, à observer la Trêve, & à rendre l'argent qu'il avoit reçu pour la dot de la Princesse Cecile, accordée avec le Prince son Fils. A cela le Duc de Glocester avoit encore ajoûté, qu'il falloit rappeller le Duc d'Albanie, & lui rendre ses Biens & ses Charges. Jacques, également hors d'état de résister à ses ennemis, & de satisfaire à ses engagemens, ne fit aucune réponse. Cependant la Noblesse s'étant rassemblée à *Hadington*, envoya des Députez au Duc de Glocester, pour lui faire sçavoir qu'elle souhaitoit passionnément, que le Mariage projetté s'accomplit, & qu'il ne tiendroit pas à elle, ni aux Etats du Royaume, que la Trêve ne fût exactement observée. Le Duc de Glocester répondit, que le Mariage n'ayant été projetté que pour entretenir une bonne intelligence, entre les deux Royaumes, & le Roi Jacques l'ayant rompuë de gayeté de cœur, sans avoir été provoqué, il ne sçavoit pas si le Roi son Frere souhaittoit que ce Mariage s'accomplît : Que cependant, il avoit ordre de se faire rendre les Sommes qui avoient été déja comptées sur la dot de la Princesse : Que, pour ce qui regardoit la Trêve, on pouvoit s'assûrer qu'elle seroit observée de la part de l'Angleterre, pourvû que le Roi son Frere fût mis en possession du Château de Barwick, ou que du moins les Ecossois s'engageassent à ne donner aucun secours aux assiégez.

Le Duc de Glocester se rend maître d'Edimbourg.

Il tâche en vain de conferer avec le Roi.

Il fait publier une Déclaration dans Edimbourg.

La Noblesse d'Ecosse se rassemble & envoye des Deputez au Duc de Glocester.

Les affaires étant dans cet état, le Duc d'Albanie demanda un Saufconduit aux Seigneurs Ecossois, & l'ayant obtenu, il alla s'aboucher avec eux. Dans cette Conference il fut convenu, que le Duc d'Albanie seroit fait Régent d'Ecosse : Que les Bourgeois d'Edimbourg s'obligeroient à payer au Roi d'Angleterre, l'argent que Jacques avoit reçû, s'il arrivoit que le Mariage projetté ne s'accomplît pas : Enfin que le Château de Barwick seroit livré au Duc de Glocester. Pour la sûreté particuliére du Duc d'Albanie, l'Archevêque de Saint André, l'Evêque de Dunkeld, le Grand Chancelier, le Comte d'Argile, s'engagérent à lui faire donner une Amnistie générale pour toutes sortes de crimes, de quelque nature qu'ils fussent, même pour avoir entrepris de détrôner le Roi, & à lui faire rendre tous ses biens. De son côté, le Duc promit de reconnoître le Roi son Frere pour son légitime Souverain, & de lui prêter Serment de Fidélité. Cela donne lieu de présumer que le Traité que ce Prince avoit fait avec Edoüard étoit connu en Ecosse, ou que le Duc

Le Duc d'Albanie procure la Paix.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 160.

EDOUARD IV. 1482. Duc jugea qu'il étoit à propos de le déclarer, afin de faire mettre cette clause dans l'amnistie. Cet accord étant conclu, le Duc d'Albanie abandonna le projet qu'il avoit fait de se placer sur le Trône, soit par une pure générosité, soit qu'il crût y devoir trouver trop d'obstacles. D'un autre côté, le Duc de Glocester alla passer quelque tems à Newcastle, en attendant que le Roi son Frere lui fît sçavoir sa volonté, touchant le Mariage de sa Fille.

Jacques III. est retabli. Il dissimule son ressentiment. *Buchanan.*

Le Duc d'Albanie se trouvant ainsi maître du Royaume, rétablit le Roi son Frere dans son prémier état, sans se réserver autre chose que ses propres Biens, & la gloire de sa générosité. Jacques content, comme on le peut penser, d'en avoir été quitte pour la peur, parût d'abord avoir dessein de se conduire d'une toute autre maniére qu'il n'avoit fait auparavant. Bien-tôt après, il résolut d'aller faire un voyage à Amiens, pour y visiter les Reliques de Saint Jean, ou peut-être pour y prendre de nouvelles mesures avec Loüis XI. Mais je ne sçai s'il exécuta ce dessein, quoi qu'on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, un Saufconduit pour lui avec une suite de mille personnes. Quoiqu'il en soit, sa dissimulation ne fut pas de longue durée. Il reprit son premier train de vie, aussi bien que sa haîne contre son Frere, & résolut de se défaire de lui. Ce dessein fut tenu si secret, que, quand le Duc en fut informé, il n'eût que le tems de se jetter dans une barque de Pêcheur, & de se sauver dans le Château de *Dumbar*, avec quelques-uns de ses amis. Ce fut de là, qu'il envoya en Angleterre le Comte d'Angus & quelques autres, pour renouveller avec Edoüard, le Traité qu'ils avoient fait l'année précédente, & qui étoit dévenu inutile par l'accommodement qui étoit survenu. Ce Traité fut effectivement confirmé le 11. de Février 1483. avec une addition de certains Articles. Mais la mort d'Edoüard qui arriva bien-tot après, en empêcha l'exécution. Cependant le Duc d'Albanie ayant déja remis, selon ce Traité, la Forteresse de Dumbar entre les mains des Anglois, & ne voyant aucune apparence d'être secouru, se retira en France, où il fut malheureusement tué d'un éclat de lance, dans un Tournoi, par le Duc d'Orléans qui fut depuis Roi de France, sous le nom de Loüis XII.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 170.

Il veut se défaire de son Frere, qui se sauve à Dumbar. 1483.

Il renouvelle son Traité avec Edoüard. *Pag. 173.*

Il livre Dumbar aux Anglois. Il se retire en France, où il est tué. *Biondi.*

Les affaires d'Edoüard prennent un mauvais train par la mort de la Duchesse de Bourgogne. *Mezerai.*

La Guerre d'Ecosse étant terminée, Edoüard tourna toutes ses pensées du côté de celle qu'il avoit dessein de porter en France. Mais il s'en falloit bien qu'il se trouvât dans des conjonctures aussi favorables pour se venger de Loüis XI. qu'il l'avoit été avant la rupture avec l'Ecosse. Marie Duchesse de Bourgogne étant morte d'une chûte de cheval au mois de Mars 1481, l'Archiduc son Epoux se trouva si peu accrédité parmi les Flamans, qu'il se vit contraint de souffrir que les Enfans qu'il avoit eu de cette Princesse, demeurassent entre les mains des Gantois. Alors Loüis XI. se servant de toutes ses ruses pour faire craindre aux Flamans la puissance de la Maison d'Autriche, sçût agir si adroitement avec les Gantois, qu'il les fit consentir à donner en Mariage au Dauphin son Fils, Marguerite Fille de leur défunte Duchesse, avec les Comtez d'*Artois*, de *Bourgogne*, de *Mâconnois*, d'*Auxerre* & de *Charolois*. Cette Négociation se fit si secrettement, qu'Edoüard n'en eut aucune connoissance; de sorte que Loüis continuoit encore à amuser les Ambassadeurs Anglois, même après qu'elle fut terminée selon ses souhaits. La premiere nouvelle qu'ils en eurent fut l'arrivée de la jeune Dauphine, âgée de deux ans, qui fut amenée à Paris, au mois d'Avril 1482.

Loüis XI. gagne les Flamans. Mariage du Dauphin avec Marguerite.

Les

Les fiançailles se célébrérent au mois de Juillet. Ce fut un grand sujet de chagrin, & un affront des plus outrageans pour Edoüard, qui faisoit appeller la Princesse sa Fille Madame la Dauphine. Il avoit peut-être oublié l'affront qu'il avoit lui-même fait à Loüis au sujet de son propre Mariage, ou bien il croyoit que l'amour pouvoit l'excuser: mais Loüis ne se croyoit pas moins excusé par la politique, & par ce que les Rois appellent le bien de l'État. Quoiqu'il en soit, Edoüard plein de dépit & de colére, ne s'occupa plus que de la pensée de tirer vengeance de cette injure. Mais il étoit trop tard, les occasions qu'il avoit laissé échapper étant perduës sans ressource. Il ne pouvoit plus compter sur les secours des Flamans, qui venoient de marquer si ouvertement leur attachement aux intérêts de la France. Le Duc de Bretagne étoit tombé dans une mélancolie qui le rendoit incapable d'entreprendre rien de considérable. Le Roi d'Ecosse n'avoit pas sujet d'être content, & tout ce qu'Edoüard pouvoit attendre de l'Alliance qu'il avoit faite avec les Rois d'Espagne & de Portugal, étoit qu'ils ne donnassent aucun secours à Loüis. Ainsi, pour se venger, il falloit qu'Edoüard, à l'exemple de Henri V. attaquât la France avec les seules forces de l'Angleterre. Mais il s'en falloit bien que la France ne se trouvât dans les mêmes circonstances, où elle étoit lorsque Henri V. commença la Guerre. Néanmoins, malgré le peu d'apparence qu'il y avoit de réüssir dans une semblable entreprise, Edoüard ne laissa pas de s'y déterminer. Pour cet effet, il assembla tous les Seigneurs qui se trouvoient à la Cour ou aux environs de Londres; & par un Discours très-pathétique, il leur réprésenta combien la Nation Angloise & lui-même en particulier, avoient sujet de se ressentir des affronts sanglans que le Roi de France leur avoit faits. Il n'oublia pas de faire valoir les droits que les Rois d'Angleterre avoient sur la Couronne de France. C'étoit par-là principalement, qu'il falloit toucher les Anglois. Enfin, il ajoûta tout ce qu'il crût capable de leur persuader, non seulement qu'il étoit nécessaire de faire la Guerre à la France, mais encore qu'il y avoit lieu d'en attendre un heureux succès. Il ne faut pas beaucoup de Rhétorique pour persuader aux Anglois d'entreprendre une Guerre contre la France. Tous les Seigneurs, d'un commun accord, firent connoître au Roi, qu'ils croyoient cette Guerre juste & nécessaire, & lui donnérent des assûrances qu'ils étoient prêts à employer leurs Biens & leurs Vies pour son service. Le bruit s'étant répandu dans le Royaume, que la Guerre contre la France étoit résoluë, on y vit paroître une joye extraordinaire, comme si on y eût reçû la nouvelle de quelque grande victoire.

Edouard IV. 1483.

Edoüard prend la résolution de se venger.

Fâcheuses conjonctures pour lui.

Argentré. Biondi.

Il se prépare pourtant à la Guerre.

Il fait résoudre la Guerre par un Conseil des Seigneurs.

Mais pendant qu'on faisoit les préparatifs de cette importante Guerre, qui devoit se commencer au plûtôt, Edoüard fut attaqué d'une maladie mortelle, qui lui fit connoître la vanité de ses projets. Dès qu'il se sentit frappé à mort, il regarda d'un autre œil qu'il n'avoit fait auparavant tout ce qui l'avoit uniquement occupé pendant sa vie, & l'on prétend qu'il donna des marques d'une véritable repentance. Mais dans ces derniers momens, il n'y a que celui qui sonde les cœurs qui puisse parfaitement juger des sentimens que la bouche exprime. Ce Prince mourut le neuviéme d'Avril dans la quarante-deuxiéme année de son âge, après avoir régné vingt-deux ans & un mois. La cause de sa mort a été diversement rapportée. Quelques-

Mort d'Edoüard IV.

EDOUARD IV. 1483.

uns ont accuſé le Duc de Glocefter ſon Frere de l'avoir empoiſonné. Mais cette accuſation n'étant fondée ſur aucune preuve, on ne doit pas trop légérement y ajoûter foi. Philippe de Commines prétend qu'Edoüard mourut de chagrin, de ſe voir mocqué & abuſé par Loüis XI. Mais on ne peut regarder ce qu'il dit que comme une ſimple conjecture, d'autant plus que, comme on l'a vû ci-devant, il y avoit déja plus de deux ans que ce Prince étoit convaincu de la mauvaiſe foi de Loüis. L'opinion la plus probable, eſt qu'il mourut d'un excès qu'il avoit fait à table, où il tâchoit quelquefois de faire diverſion à ſes chagrins.

Caractére d'Edoüard IV.

Je n'ai parlé juſqu'ici que des actions d'Edoüard IV. qui ont le plus éclatté, à cauſe de leur liaiſon avec les affaires publiques. Il faut à préſent dire quelque choſe de ſa perſonne, & le faire un peu mieux connoître par ſes qualitez de corps & d'eſprit, bonnes ou mauvaiſes. Mais auparavant, je ne puis m'empêcher de remarquer encore une fois, qu'il faut être ſur ſes gardes, à l'égard des Hiſtoriens qui ont parlé de ce Prince, auſſi-bien que de Richard III. ſon Frére. La plûpart ont écrit dans un tems où le Trône étoit occupé par des Princes de la Maiſon de Lencaſtre, qui étoient très-jaloux de leurs droits, & qui n'auroient pas volontiers ſouffert qu'on leur eût porté quelque atteinte, ou qu'on eût loüé les Rois de la Maiſon d'Yorck. Ceux qui ont écrit enſuite, lorſque les Guerres Civiles étoient déja oubliées, ont copié ce qu'ils ont trouvé dans ces premiéres Hiſtoires, & ont ſouvent donné pour vrai, ce qui n'étoit qu'un effet des préjugez ou de la politique des premiers Hiſtoriens. Pour moi qui n'ai aucun intérêt de noircir la reputation de ce Prince, j'ai tâché d'éviter cet excès, ſans diſſimuler pourtant, ni ſes fautes, ni ſes mauvaiſes qualitez.

Remarque ſur les Hiſtoriens.

Lorſqu'Edoüard monta ſur le Trône, il étoit un des hommes les mieux faits d'Angleterre, & peut-être de l'Europe. C'eſt ce dont tout le monde convient. Sa bonne mine, ſon air libre & dégagé, ſes maniéres affables, prévenoient d'abord tout le monde en ſa faveur. Ces qualitez jointes à un courage intrépide, lui acquirent parmi le Peuple, une eſtime & une affection, qui lui furent très-utiles dans pluſieurs circonſtances de ſa vie. Philippe de Commines aſſûre qu'il fut redevable de ſon rétabliſſement ſur le Trône, à l'inclination que les principales Dames de Londres avoient pour lui. Mais ç'auroit été peu de choſe, s'il n'eût pas eu auſſi l'affection de leurs Maris, & en général de la plûpart des Anglois. S'il n'avoit pas compté ſur l'eſtime & ſur l'affection du Peuple, il n'auroit jamais oſé tenter de ſe rétablir ſur le Trône, avec le ſecours de deux mille hommes, dont la plûpart étoient étrangers. Pendant un certain tems, il fut extrêmement libéral: mais dans la ſuite, il devint avare, moins par ſon propre naturel, que par la néceſſité de fournir aux dépenſes exceſſives, à quoi ſes plaiſirs l'engageoient. Quoiqu'il eût beaucoup d'eſprit, & un jugement ſolide, il ne laiſſa pas de faire pluſieurs grandes fautes. La premiére fut, lorſqu'il ſe laiſſa ſurprendre par le Comte de Warwick. Mais celle-ci fut en quelque maniére reparée, par l'habileté, & la promptitude avec laquelle il ſçût ſe tirer d'entre les mains de l'Archevêque d'Yorck. La ſeconde fut, de donner ſa confiance à des gens qui le trahiſſoient, & qui étoient vendus à la France. La troiſiéme, de s'être laiſſé ſi long-tems abuſer par Loüis XI. qui étoit uni-

Fautes attribuées à Edoüard.

verſellement

verſellement décrié pour ſa mauvaiſe foi. La plûpart des Hiſtoriens ont extrêmement aggravé cette derniére, parce qu'ils ont ignoré que dès l'année 1480. il commençoit à prendre des meſures pour faire la Guerre à Loüis, ainſi qu'il paroit par les diverſes Piéces du Recueïl des Actes Publics, qui ont été citées. On lui attribuë encore deux autres fautes; mais qu'on peut plus facilement excuſer. La premiére, eſt d'avoir interrompu pour une modique ſomme d'argent la Guerre qu'il avoit déja commencée contre la France, dans un tems où il pouvoit ſe flater de l'eſpérance d'un heureux ſuccès. Mais ſi l'on examine bien les circonſtances de cette affaire, on jugera aiſément, qu'étant abandonné des Ducs de Bourgogne & de Bretagne ſes alliez, il y auroit eu de la témérité à pourſuivre avec ſes ſeules forces l'exécution d'une entrepriſe ſi conſidérable, dont, ſelon les apparences, il ne ſeroit pas ſorti à ſon honneur. Une autre faute dont on l'accuſe, c'eſt de ne s'être pas uni avec l'Héritiére de Bourgogne, pour arrêter les progrès du Roi de France. J'avoüe que c'eſt là une véritable faute. Cependant elle peut être conſidérablement diminuée par la conſidération de divers exemples de pluſieurs Princes diſtinguez par leur habileté, qui ont tenu la même conduite en ſemblables occaſions. Incertains des événemens, les Princes croyent ſouvent gagner beaucoup en mettant aux mains leurs voiſins les uns contre les autres, dans l'attente qu'ils s'affoibliront reciproquement. Mais il arrive quelquefois, que le ſuccès ne répond point à ces eſpérances. Il eſt certain que ſi Marie de Bourgogne, & enſuite l'Archiduc ſon Epoux, avoient reſiſté plus vigoureuſement aux attaques de Loüis XI, rien n'étoit plus capable de rendre Edoüard l'Arbitre de l'Europe, que l'affoibliſſement naturel de ces deux Puiſſances. C'étoit par cette même conduite qu'il s'étoit attiré la conſideration du Roi de France & du Duc de Bourgogne, parce qu'il ſe tenoit toûjours en état de faire pancher la balance de l'un des côtez. Il eſpéroit peut-être qu'il en ſeroit toûjours de même: mais il avoit à faire à un Prince plus fin que lui.

EDOUARD IV. 1483.

Ce ſont là proprement des fautes de politique, qu'on ne regarde ſouvent comme telles, qu'à cauſe des événemens dont les hommes ne ſont pas les maîtres. Mais les accuſations les mieux fondées qu'on a portées contre Edoüard, regardent ſa cruauté, ſes parjures, ſon incontinence. La premiére parut dans le grand nombre de Princes & de Seigneurs qu'il fit mourir ſur des échafauts, après les avoir pris dans les Batailles. Si jamais il y a eu lieu d'exercer la clémence en fait de rebellion, ç'a été dans ce tems fatal où il étoit comme impoſſible d'être neutre & ſi difficile de choiſir le parti le plus juſte entre les deux Maiſons qui ſe diſputoient la Couronne. Cependant, on ne voit pas qu'Edoüard ait jamais eu aucun égard à cette raiſon. La mort du Prince de Galles fils de Henri VI. aſſaſſiné preſqu'en ſa préſence, & celle de Henri lui-même tout innocent qu'il étoit, pourront peut-être en quelque maniére être excuſées par ceux qui croyent que tout eſt permis quand il s'agit de ſe maintenir ſur le Trône; mais elles ne le feront jamais pour ceux qui ont quelque teinture de Religion. Quant à celle du Duc de Clarence, je ne ſçai s'il ſeroit poſſible d'y trouver quelque adouciſſement, s'il eſt vrai, comme il y a beaucoup d'apparence, que ce Prince fut innocent.

Preuves de ſa cruauté.

La mauvaiſe foi d'Edoüard ſe fit voir dans l'injuſte ſupplice du Comte de

Sa mauvaiſe foi.

 Wells

EDOUARD IV. 1483.

Wells & de ſon Beau-frére, après les avoir tirez de leur azyle par un ſauf-conduit, dans celui du Bâtard de Falconbridge à qui il avoit déja pardonné ſon crime, & enfin dans le ſerment qu'il fit à Yorck, dans le tems même qu'il étoit réſolu de le violer. Toutes ces actions ſont du nombre de celles qui ne peuvent être excuſées que par la politique ; foible excuſe dans toutes les choſes qui regardent l'honneur & la Religion.

Son incontinence.

Pour ce qui regarde l'incontinence d'Edoüard, on peut dire que ſa vie ne fut qu'une ſuite continuelle d'excès de ce côté-là. Il eut un très-grand nombre de Maîtreſſes, mais principalement trois dont il diſoit que l'une étoit la plus joviale du monde : l'autre, la plus ſpirituelle ; & la troiſiéme, la plus ſainte, parce qu'elle ne bougeoit de l'Egliſe que quand il la faiſoit appeller. Il ne laiſſa pourtant que deux Bâtards tous deux d'*Eliſabeth Lucy*, à laquelle on diſoit qu'il avoit donné ſa foi avant ſon Mariage. C'étoient *Arthur* ſurnommé Plantagenet, qui fut créé Vicomte de l'Iſle par Henri VIII. & *Eliſabeth* ſa ſœur qui fut femme de Thomas Lumley. Je ne dirai rien de la Religion d'Edoüard, puiſque les Hiſtoriens n'en ont parlé qu'en rapportant ſes diſcours dans les derniers momens de ſa vie.

Baker, Biondi.

Son Bonheur.

Ce qu'il y a de plus étonnant dans la vie de ce Prince, c'eſt ſa bonne fortune qui ſemble tenir du prodige. Il fut élevé ſur le Trône, après deux Batailles perduës : l'une, par le Duc ſon Pere : l'autre, par le Comte de Warwick, qui étoit alors dévoüé à la Maiſon d'Yorck. La tête du Pere étoit encore ſur la muraille d'Yorck, lorſqu'on proclamoit le Fils à Londres. Edoüard échappa, comme par miracle, de ſa priſon de Medelham. Il fut rétabli ſur le Trône ou du moins reçu dans Londres, à ſon retour de Hollande, avant que d'avoir vaincu, & pendant que ſa fortune dépendoit encore de la déciſion d'une Bataille que le Comte de Warvick étoit prêt de lui livrer. Enfin, il fut toujours victorieux dans toutes les Batailles où il ſe trouva préſent.

Ses Enfans.

Eliſabeth ſa femme lui donna une nombreuſe famille ; ſçavoir, trois Princes & huit Princeſſes, dont un des Fils & deux des Filles moururent dans l'enfance. Nous allons voir bien-tôt la deſtinée d'Edoüard ſon Fils-aîné, qui lui ſuccéda, & de Richard Duc d'Yorck ſon Frere.

Eliſabeth, la plus âgée des filles, avoit été accordée avec le Dauphin Fils de Loüis XI. qui fut enſuite Roi de France, ſous le nom de Charles VIII. Dans la ſuite elle épouſa Henri VII. Roi d'Angleterre.

Cecile, qui avoit été accordée au Prince d'Ecoſſe, épouſa le Lord Wells, & enſuite, après la mort de celui-ci, un autre dont j'ignore le nom. Elle mourut ſans poſtérité.

Anne avoit été accordée avec Philippe fils de Maximilien d'Aûtriche, & de Marie de Bourgogne. Mais ce Mariage n'ayant point eu d'effet, elle épouſa Thomas Howard Duc de Norfolck de qui elle eut deux fils qui moururent ſans poſterité.

Brigide fut Religieuſe.

Marie, qui avoit été promiſe au Roi de Danemarck, mourut à Greenwich, avant que ſon Mariage fût ſolenniſé.

Catherine, que le Roi ſon Pere avoit voulu donner à l'Infant d'Eſpagne eût pour Epoux, Guillaume Courtney Comte de Devonshire, à qui elle donna un fils qui fut fait Marquis d'Excéter, ſous le Régne de Henri VIII.

Il faut remarquer sous ce Régne, que, dans les Histoires Angloises, il y a un Anachronisme continuel d'une année, & quelquefois de deux, depuis l'an 1474. jusqu'à la fin.

EDOUARD IV. Anachronisme des Historiens dans ce Régne.

EDOUARD V.

Dix-Septiéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

APrès la mort d'Edoüard IV. le Prince son Fils-ainé, âgé de douze à treize ans, fut proclamé Roi sous le nom d'Edoüard V. Le Régne de ce Prince fut court & infortuné : si toutefois on ne doit pas plûtôt regarder comme un interrégne, les deux mois & douze jours, pendant lesquels il porta le titre de Roi, & qui ne furent employez qu'à le priver de la Couronne, avant même qu'il l'eût solennellement reçuë. Cependant comme, durant ce peu de tems, il a été généralement reconnu pour Souverain de l'Angleterre, les Historiens n'ont pas fait difficulté de le mettre au nombre des Rois. Toute la matiére de ce Régne ne consiste que dans les moyens que le Duc de Glocester mit en usage pour dépossèder le jeune Roi son Neveu, & pour se placer lui-même sur le Trône. Mais, avant que d'entrer dans le détail de ces abominables intrigues, il est nécessaire de faire connoître la situation où la Cour d'Angleterre se trouvoit avant la mort d'Edoüard IV.

EDOUARD V. 1483. Edoüard V. est proclamé. Avril.

Elisabeth Woodwille, qui de Sujette étoit devenuë Reine par son Mariage avec Edoüard, tenoit le premier rang à la Cour, tant par les prérogatives communes à toutes les Reines, que par son crédit. Depuis le commencement de son Mariage, elle avoit acquis sur l'esprit du Roi son Epoux un Empire qu'elle conserva jusqu'à la mort de ce Monarque. Sa naissance du côté de son Pere n'avoit rien de fort distingué; mais sa Mere, qui avoit été femme du fameux Duc de Betford, étoit de la Maison de Luxembourg, illustre par les Princes, les Rois, & les Empereurs, qu'elle avoit donnez à l'Europe. Ainsi, en considérant Elisabeth de ce côté-là, on ne doit pas trouver étrange, qu'elle eût le cœur élevé, & qu'elle se crût aussi digne de commander, que les plus grands Seigneurs d'Angleterre. Cependant, comme la qualité de Reine ne lui donnoit aucun droit de se mêler des Affaires publiques, elle sçut se l'attribuer par un autre endroit, sçavoir par l'ascendant qu'elle prit sur le Roi son Epoux. Quoique ce Prince lui fît de fréquentes infidelitez, elle les souffroit avec une extrême patience, & ne lui témoignoit jamais le chagrin qu'elles lui causoient. Edoüard charmé de se voir en liberté de suivre ses inclinations, sans être exposé à de continuels reproches, payoit cette modération par toutes sortes de complaisances dont la Reine sçut bien profiter. L'élévation du Chevalier Woodwille son Pere à la Dignité de Comte de Rivers, & le Mariage de son Frere avec la plus riche Héritiére du Royaume, furent les premiéres preuves qu'elle donna de son crédit. Ensuite Edoüard accumula les honneurs & les richesses dans cette Maison, jusques-là qu'il voulut marier le Comte Antoine son Beau-frére, avec une Sœur du

Etat de la Cour avant la mort d'Edoüard IV.

EDOUARD V. 1483.

Roi d'Ecosse, ainsi qu'on le voit dans le Recueïl des Actes Publics. Ensuite, lorsque le Prince de Galles fut en âge d'avoir un Gouverneur, ce fut le même Seigneur devenu Comte de Rivers, qui fut chargé de cet important emploi. La Reine n'oublia pas ses propres Enfans qu'elle avoit eus de son premier Mariage avec le Chevalier Gray. Thomas Gray son Fils aîné fut fait Marquis de Dorset, Gouverneur de la Tour, & Garde des trésors du Roi. Richard Gray son Frére fut élevé à la dignité de Baron, & eut une charge considérable auprès du Prince de Galles.

Si la Reine avoit borné ses bienfaits à ses Fils, à son Pere, & à son Frere, on n'auroit pas eu sujet de le trouver fort étrange. Mais on ne peut disconvenir qu'elle n'eût abusé de son crédit, en faisant honorer de la dignité de Pairs, un grand nombre de gens qui n'auroient eu aucun droit d'y prétendre, s'ils n'eussent pas été appuyez de sa faveur. C'est ce qui donna lieu à la distinction qu'on faisoit en ce tems-là, entre l'ancienne & la nouvelle Noblesse. Mais si cette distinction faisoit peu d'honneur à celle-ci, ce désavantage étoit bien recompensé par les Charges honorables & lucratives que la Reine lui procuroit. Peu-à-peu, elle avoit comme banni l'ancienne Noblesse de la Cour, où l'on ne voyoit presque plus que des Seigneurs de la nouvelle création, tous attachez à la Reine. Il en étoit à peu-près de même dans tout le reste du Royaume, où les emplois les plus importans n'étoient possedez, que par ceux que la Reine connoissoit dévoüez à son service. Son but étoit de se conserver par là son crédit, pendant la vie du Roi son Epoux; & si elle lui survivoit, de s'assurer le Gouvernement du Royaume sous le nom du Prince son fils, quand il seroit sur le trône. Mais, par une fatalité assez ordinaire aux projets les mieux formez, ce fut précisément ce qui causa sa propre ruïne & celle de sa famille.

Deux Partis à la Cour, de l'ancienne & de la nouvelle Noblesse.

Cette Princesse s'étant ainsi ouvertement déclarée contre les anciennes Maisons, il est aisé de comprendre qu'elle n'en étoit pas aimée. Aussi prenoit-elle tous les soins possibles pour empêcher que les Seigneurs qu'elle n'aimoit pas eussent l'oreille du Roi. Cependant, il n'avoit pas été en son pouvoir de bannir de la Cour trois Seigneurs de l'ancienne Noblesse que le Roi son Epoux affectionnoit, parce qu'ils lui avoient rendu de grands services. C'étoient *Henri Stafford* Duc de Buckingham, *Guillaume Hastings*, & *Thomas Stanley*.

Le Roi protége la nouvelle Noblesse.

Chefs de l'ancienne Noblesse.

Le prémier, qui étoit d'une très-ancienne Maison, avoit encore l'avantage d'être descendu d'une fille de Thomas de Woodstock Duc de Glocester, l'un des Fils d'Edoüard III. & possédoit la Charge de Grand Connétable.

Le Duc de Buckingham.

Le Lord Hastings étoit Grand Chambellan. Le Roi avoit une particuliére affection pour lui, à cause de sa constante fidélité, dont il lui avoit donné des preuves dans le tems de son adversité, particuliérement lorsqu'il s'étoit vû obligé de se sauver en Hollande. Ce Seigneur étoit très-attaché à la personne du Roi: mais il n'aimoit point la Reine; s'il lui rendoit quelques devoirs, ce n'étoit qu'avec répugnance, & uniquement par complaisance pour le Roi son Maître.

Le Lord Hastings.

Le Lord Stanley, d'une ancienne famille, se trouvoit dans les mêmes dispositions. Il étoit dévoüé au Roi sans faire beaucoup sa Cour à la Reine.

Le Lord Stanley.

Les

Les Maîtreſſes du Roi tenoient auſſi un rang conſidérable à la Cour, à cauſe de l'aſcendant qu'elles avoient ſur ſon eſprit. Il y en avoit trois principales, entre leſquelles, Madame *Shore* eſt la ſeule qui ait eu quelque part aux événemens de ce nouveau Régne. C'étoit la femme d'un Bourgeois de Londres, qu'Edoüard avoit débauchée & enlevée à ſon Mari. Elle étoit d'une beauté ſurprenante, & en même tems d'une généroſité peu commune aux perſonnes de ce caractére. Le Roi l'aimoit autant pour ſon naturel, que pour ſa beauté. Il ne lui entendoit jamais dire du mal de perſonne; & jamais il ne s'étoit apperçû qu'elle eût tâché de le prévenir contre qui que ce fût. Si elle l'importunoit quelquefois, ce n'étoit que pour lui demander des faveurs pour des malheureux tombez dans quelque diſgrace. Quand elle avoit rendu ſervice à quelqu'un, elle dédaignoit d'en recevoir aucune recompenſe, ne voulant point donner lieu de croire, qu'elle eût agi par ce motif. Auſſi n'avoit-elle amaſſé que peu de bien, en comparaiſon de ſes ſemblables, dont l'avidité ne peut jamais être aſſouvie.

EDOUARD V. 1483. Madame Shore Maîtreſſe d'Edoüard IV.

Le Duc de Gloceſter, Frere du Roi, ſe trouvoit aſſez embarraſſé entre les deux Partis qui s'étoient formez à la Cour & dans le Royaume. L'unique moyen de plaire au Roi, étoit de faire la Cour à la Reine. Mais d'un autre côté, le Duc comprenant que le but de la Reine étoit de ſe rendre Maîtreſſe du Gouvernement, ſi le Roi venoit à manquer, ne pouvoit s'attacher à elle, ſans perdre l'affection de l'ancienne Nobleſſe, dont il pouvoit avoir un jour beſoin. Comme il étoit d'un eſprit naturellement diſſimulé, il prenoit le parti de faire publiquement la Cour à la Reine, mais en ſecret; il prenoit des liaiſons avec le Duc de Buckingham, le Lord Haſtings & le Lord Stanley.

Diſſimulation du Duc de Gloceſter.

Il n'eſt pas néceſſaire de parler beaucoup des deux jeunes Princes Fils du Roi, dont l'aîné n'avoit qu'un peu plus de douze ans, & le Duc d'Yorck ſon Frere, neuf ans, quand le Roi ſon Pere mourut. Il ſuffira de dire pour la ſuite, qu'avant qu'Edoüard IV. fût atteint de la maladie qui le coucha dans le tombeau, il avoit envoyé le Prince ſon Fils-aîné avec le Comte de Rivers ſon Gouverneur, dans le Païs de Galles, pour y appaiſer quelques troubles qui s'y étoient élevez. Le jeune Duc d'Yorck étoit demeuré à la Cour avec la Reine ſa Mere.

Edoüard IV. envoye ſon Fils aîné dans le Païs de Galles.

Edoüard voyoit avec quelque chagrin les deux Partis qui s'étoient formez dans la Cour. Mais ſon amitié pour la Reine ne lui permettant pas de tenir la balance égale, il ne prit aucun ſoin d'en prévenir les ſuites. Tandis qu'il ſe porta bien, il crût que, pendant ſa vie, il ſeroit toûjours maître de tous les deux, & qu'en fortifiant la nouvelle Nobleſſe, il empêcheroit qu'après ſa mort, l'ancienne ne pût rien faire au préjudice de la Reine & de ſes Enfans. Mais quand il ſe trouva proche de la mort, il regarda cette diviſion avec d'autres yeux. Il conſidéra qu'il ne laiſſoit pour appui à ſa famille, que de nouvelles Maiſons qui n'avoient pas eu le tems de ſe bien établir, & qui ne tiroient leur crédit & leur puiſſance que de ſa faveur, dont elles alloient être bien-tôt privées. Cette penſée l'affligeant ſenſiblement, il chercha en ſoi-même les moyens de réparer la faute qu'il avoit faite; & dans l'état où il ſe trouvoit, il n'en trouva point de meilleur que de porter les deux Partis à ſe reconcilier pour l'amour de lui. Foible moyen, qui

Reconciliation des deux Partis avant la mort d'Edoüard IV.

EDOUARD V. 1483.

qui ne pouvoit que difficilement produire l'effet qu'il en attendoit. La considération pour un Roi mourant, que l'ancienne Noblesse n'avoit jamais aimé, n'étoit guéres capable d'éteindre la haine & la jalousie qu'elle avoit conçuë contre les Parens de la Reine, & qui malheureusement, n'avoit été que trop fomentée. Cependant, avant que d'expirer, ce Prince eut du moins la satisfaction de voir cette reconciliation qui lui parut sincére, à cause de la promptitude & de la gayeté apparente, avec laquelle les deux Partis consentirent à son désir. Le Comte de Rivers étant absent, la Reine sa Sœur s'engagea pour lui, & le Marquis de Dorset son Fils-aîné, comme répréséntant la famille de Gray embrassa le Duc de Buckingham, & le Lord Hastings, qui étoient les Chefs du Parti contraire. Le Duc de Glocester étant alors à Yorck, pour les affaires du Roi, ne se trouva pas en état de mettre des obstacles à cette réconciliation, qui, en effet, lui auroit été très-préjudiciable, si elle eût été sincére.

Mesures des deux Partis pour se saisir du Gouvernement.

Ils conviennent de proclamer Edoüard V. Avril.

Dès qu'Edoüard eut les yeux fermez, les deux Partis oubliant les protestations d'amitié qu'ils venoient de se faire mutuellement, ne penſérent qu'aux moyens de gagner l'avantage l'un sur l'autre. Cependant, ils convinrent, d'un commun accord, de faire proclamer le Fils-aîné du Roi défunt, sous le nom d'Edoüard V. Cela fait, chacun de son côté, prit les mesures qu'il crût les plus propres pour parvenir à son but. Tout dépendoit de se rendre maîtres de la personne du Roi, afin de pouvoir gouverner en son nom. La Reine espéroit de maintenir, & même d'augmenter son autorité, pendant la minorité du Roi son Fils, & l'autre Parti se voyoit perdu sans ressource, si ce jeune Prince étoit une fois entre les mains de sa Mere. Cependant, jusqu'alors tout l'avantage se trouvoit du côté de la Reine. Immédiatement après la mort du Roi son Epoux, elle avoit dépêché un Courrier au Comte de Rivers son Frere, pour lui en porter la nouvelle. En même tems, elle lui avoit écrit, qu'elle croyoit absolument nécessaire, qu'il levât des Troupes dans le Païs de Galles & aux environs, afin de pouvoir conduire en sureté le nouveau Roi à Londres, pour y être Couronné.

La Reine fait lever des Troupes pour conduire le Roi à Londres.

Buckingham & Hastings incitent le Duc de Glocester à se saisir de la personne du Roi.

D'un autre côté le Duc de Buckingham & le Lord Hastings envoyérent un Exprès au Duc de Glocester, pour lui donner avis de la mort du Roi, & des mesures de la Reine. En même-tems, ils lui répréséntérent, qu'étant Oncle paternel du Roi, le Gouvernement du Royaume lui appartenoit, pendant la Minorité: mais que, s'il ne prévenoit la Reine, ce seroit en vain qu'il espéreroit de pouvoir dans la suite obtenir la justice qui lui étoit duë. Enfin, qu'à tout événement ils lui offroient un Corps de mille Soldats bien armez, & prêts à marcher au premier commandement.

Ils ne pensent qu'à ôter le Gouvernement à la Reine.

Il est assez difficile de juger, si, avant la mort d'Edoüard IV, le Duc de Glocester avoit pensé à monter sur le Trône, au préjudice de ses Neveux. Mais il y a peu de sujet de douter qu'il ne formât ce projet dès le moment qu'il apprit que le Roi son Frere ne vivoit plus. Toutes les démarches qu'il fit depuis ce tems-là paroissent trop des suites & des dépendances d'un plan dressé pour parvenir à ce but. Quant au Lord Hastings, il est certain que son unique intention étoit d'ôter le Gouvernement à la Reine & à sa Famille. L'attachement qu'il avoit toûjours eu pour Edoüard IV. ne lui auroit jamais permis d'entrer dans le complot de détrôner le Prince son Fils. Pour ce qui regarde

garde le Duc de Buckingham, sa conduite est plus équivoque. Outre la haine qu'il avoit pour la Reine & pour sa Famille, il avoit toujours eu pour le Duc de Glocester des égards particuliers, qui peuvent donner lieu de soupçonner qu'il s'étoit engagé d'abord avec lui, dans le dessein de le placer sur le Trone. Cependant, les Historiens ne lui attribuënt, du moins dans le commencement de ce Régne, que le même dessein qu'avoit le Lord Hastings; c'est-à-dire, d'ôter à la Reine, le Gouvernement de la personne du Roi & du Royaume. Quoiqu'il en soit, le Duc de Glocester ayant reçû la nouvelle de la mort du Roi, renvoya incontinent l'Exprès, avec ordre de prier le Duc de Buckingham & le Lord Hastings de se rendre à Northampton pour conférer avec lui.

EDOUARD V. 1483.

Conférence à Northampton.

Ces deux Seigneurs & quelques autres de leur Parti s'étant trouvez au rendez-vous, le Duc de Glocester leur fit un long Discours, tendant à leur faire voir le danger qui pendoit sur leurs têtes, si la Reine s'emparoit du Gouvernement. Il leur dit, qu'ils se verroient exposez à la discrétion d'une Femme impérieuse, & des deux Familles de Rivers & de Gray nouvellement élevées par le Roi son Frere, qui ne se croiroient jamais dans une parfaite sûreté, que par la destruction de celles qu'ils regardoient comme leurs rivales & leurs ennemies. Que le feu Roi les avoit retenuës par son autorité, dans certaines bornes; mais que dès qu'elles se seroient emparées de l'autorité Souveraine, au nom du jeune Roi, rien ne seroit capable d'arrêter leur insolence. Il ajoûta que personne n'avoit ni plus de droit, ni plus d'intérêt que lui de prendre soin des affaires du Royaume, pendant la Minorité du Roi son Neveu. Que tout le monde sçavoit l'attachement extrême qu'il avoit toûjours eu pour le Roi son Frere, & qu'ainsi la tendre affection qu'il avoit pour ses Enfans, ne lui permettoit pas de les abandonner à la discrétion de ceux qui n'avoient jamais témoigné avoir d'autre vûë que leur propre aggrandissement. Que par ces raisons, il étoit résolu de s'employer avec zéle à procurer de tout son pouvoir, le bien du Royaume, & la gloire de son Neveu, principalement en lui faisant donner une Education qui le rendît capable de marcher sur les traces de ses glorieux Ancêtres. Mais qu'il ne pouvoit se promettre d'éxécuter un pareil projet, sans l'assistance des bons Anglois, & particuliérement de ceux à qui il parloit, qui sans doute n'avoient, comme lui, d'autre vûë que le Bien & la Gloire du Royaume. Qu'il les avoit assemblez pour consulter avec eux sur ce qu'il y avoit à faire dans cette occurrence, étant résolu de ne faire aucune démarche que par leurs avis.

Discours du Duc de Glocester à ses amis.

Ce Discours ayant été applaudi, tous ces Seigneurs entrérent dans une sérieuse Consultation touchant les moyens qu'il falloit employer pour se rendre maîtres de la personne du Roi. Il étoit trop difficile de réüssir par la force. Non seulement le Comte de Rivers avoit déja assemblé un bon nombre de troupes, mais même il lui auroit été facile de conduire le Roi à Londres, avant qu'ils fussent en état de l'empêcher. D'ailleurs, ils auroient donné trop de prise sur eux, si, sans qu'il parût aucune nécessité, ils avoient commencé si-tôt à prendre les armes. Cette démarche n'auroit pas manqué de mettre le Peuple dans le parti de leurs ennemis, & auroit été regardée comme tendant à mettre des obstacles au Couronnement du Roi. Ces considérations firent prendre aux Seigneurs assemblez la résolution de se servir de la ruse.

Resultat de la Conférence.

EDOUARD V. 1483.

Pour cet effet, ils convinrent qu'ils continueroient à faire paroître un zéle extrême pour la personne du Roi, afin d'ôter à la Reine tout prétexte de lever des troupes, ou de tenir sur pied celles que le Comte de Rivers avoit assemblées. Que le Duc de Glocester tâcheroit de lui persuader de congédier ces troupes comme inutiles. Que si ses efforts réüssissoient, on tâcheroit de se rendre maîtres du Roi, avant qu'il arrivât à Londres. Que si, au contraire, la Reine s'obstinoit à garder ces troupes, on tâcheroit de l'amuser par des Négociations, jusqu'à ce qu'on fût en état de s'opposer ouvertement à ses desseins.

Hastings retourne à Londres.

LaConférence étant finie, le Lord Hastings retourna promptement à Londres où sa présence étoit nécessaire, à cause du grand crédit qu'il avoit dans cette Ville. Immédiatement après, le Duc de Glocester écrivit à la Reine une Lettre de condoléance sur la mort du Roi, dans laquelle il témoignoit une affection extrême pour le jeune Prince qui lui succédoit, & une estime extraordinaire pour elle. Après ce début, il lui disoit, ,, Qu'il voyoit avec

Lettre du Duc de Glocester à la Reine.

„ beaucoup de joye tous les cœurs réünis dans les mêmes sentimens, ce qui lui
„ faisoit espérer que le Roi son Neveu passeroit sa Minorité dans une tran-
„ quillité parfaite. Que pour lui il contribuëroit de tout son pouvoir à main-
„ tenir les Sujets dans l'obéissance qu'ils devoient à leur Souverain, en leur
„ donnant lui-même l'exemple d'une soumission sans bornes. Qu'il ne doutoit
„ pas qu'elle ne contribuât aussi de son côté, à faire joüir tous les ordres des
„ Sujets, de la douceur & du repos, à quoi ils avoient raison de s'attendre. Que
„ pour cet effet, il prenoit la liberté de lui conseiller de faire tous ses efforts pour
„ dissiper les anciennes jalousies entre les Grands, & de confirmer par sa pru-
„ dence la reconciliation qui s'étoit faite avant la mort du Roi son Epoux. Que
„ son avis étoit, qu'indépendemment de toute affection ou partialité, on tâ-
„ chât de recompenser le mérite, en quelque Sujet qu'il se trouvât, afin que
„ personne ne pût justement se plaindre, d'avoir été négligé par de purs inté-
„ rêts de Parti. Que c'étoit à cela qu'on devoit travailler principalement, de
„ peur qu'en agissant d'une autre maniére, on ne fit renaître des divisions qui
„ devoient être ensevelies dans un éternel oubli. Qu'à ce propos, il ne pou-
„ voit s'empêcher de lui dire, qu'ayant appris que le Comte de Rivers faisoit
„ amas de troupes pour conduire le Roi à Londres, il en avoit été surpris, vû
„ qu'il ne paroissoit pas qu'il y eût la moindre nécessité. Qu'il étoit véritable-
„ ment convaincu, qu'elle n'avoit que des intentions pures: mais que néan-
„ moins il étoit à craindre qu'on ne donnât d'autres interpretations à cette dé-
„ marche. Que des troupes assemblées sous le prétexte frivole de pourvoir à la
„ sûreté du Roi, dans un temps ou personne ne paroissoit se mettre en devoir
„ de le troubler, ne pouvoient que causer des soupçons au Parti contraire nou-
„ vellement reconcilié. Que les précautions que plusieurs Seigneurs pren-
„ droient sans doute de leur côté, pour se mettre à couvert des maux qu'ils
„ croiroient avoir sujet de craindre, étoient des suites naturelles & infaillibles
„ de ces soupçons. Qu'ainsi, pour éviter un danger qui n'avoit aucun fonde-
„ ment, & par une précaution non nécessaire, on hazardoit de mettre tout
„ le Royaume en trouble. Que quand une fois ces soupçons se seroient forti-
„ fiez, & qu'il y auroit dans le Royaume deux armées sur pied, Dieu seul
„ sçavoit ce qui en pourroit arriver. Que par ces raisons, dont elle compre-
„ noit bien sans doute la force, il lui conseilloit de faire congédier ses trou-

pes,

pes, afin que tous les Grands du Royaume puſſent aller, ſans crainte & ſans ſoupçon, rendre leurs reſpects à leur jeune Souverain, & contribuer, chacun ſelon ſon pouvoir, à maintenir la paix & l'union dans l'Etat. »

La Reine eut aſſez d'imprudence pour ſuivre le conſeil dont elle n'appercevoit pas le venin. Elle crût devoir d'autant mieux s'y conformer, qu'il venoit d'un Beau-frere, qui avoit toûjours été attaché aux intérêts du feu Roi, & qui ſe montroit encore très-zélé pour elle & pour ſes Enfans. Pendant la vie d'Edoüard IV. le Duc de Glocester avoit toûjours rendu ſes devoirs à la Reine avec aſſiduité, de ſorte qu'elle n'avoit aucun lieu de le ſoupçonner. D'ailleurs il n'y avoit pas dans ſa Lettre un ſeul mot qui pût faire comprendre qu'il eut deſſein de lui diſputer le Gouvernement. Enfin, elle conſidéroit que ce Prince ne pouvoit aſpirer à la Couronne, ſans ſuplanter deux Neveux & cinq Niéces qui n'étoient pas en ſon pouvoir. Cela ſeul auroit été capable de diſſiper ſes ſoupçons, quand même elle auroit pû en concevoir contre lui. Ainſi ſe croyant ſuffiſamment appuyée, puiſque le Duc de Glocester témoignoit un ſi grand attachement à ſes intérêts, elle écrivit au Comte de Rivers ſon Frere, qu'elle trouvoit à propos qu'il congédiât ſes troupes, de peur de cauſer des jalouſies ſans néceſſité. Le Comte obéït incontinent à cet ordre ; & n'ayant gardé que les domeſtiques du Roi, il ſe mit en chemin pour le mener à Londres.

La Reine donne dans le piege.

Le Comte de Rivers méne le Roi à Londres ſans troupes.

Le jeune Roi étant arrivé tout proche de Northampton, les Ducs de Glocester & de Buckingham qui avoient fait entrer juſqu'à neuf-cens hommes armez dans cette Ville, allerent au-devant de lui, & le ſaluerent avec beaucoup de reſpect. En s'entretenant avec le Comte de Rivers, ils lui firent entendre que la Ville de Northampton étoit ſi pleine d'Etrangers, & ſi mal pourvûë de vivres & d'autres commoditez, qu'il ſeroit difficile à leur ſuite & à celle du Roi, d'y loger enſemble ſans s'incommoder. Enſuite, ils lui conſeillerent de mener coucher le Roi à *Stony-Strafford* qui n'eſt qu'à douze milles plus loin ſur le chemin de Londres. Ils ajoûterent, que pour eux, ils retourneroient à Northampton, & qu'ils ſe trouveroient le lendemain auprès du Roi, avant qu'il partît. En ſe ſéparant, l'un d'eux propoſa au Comte d'une maniére libre & dégagée, comme ſi la penſée lui en étoit venuë ſur le champ, d'aller loger cette nuit avec eux à Northampton pour y prendre quelque heure de divertiſſement, pendant que le Roi ſe repoſeroit à Stony-Strafford. Le Comte n'ayant aucun ſoupçon de leur deſſein, ſe laiſſa gagner à cette amiable invitation. Il fut même bien aiſe d'avoir occaſion de cimenter leur mutuelle reconciliation par cette marque de confiance.

Le Duc de Glocester & ſes amis vont audevant du Roi.

Ils trouvent le moyen de mener le Comte à Northampton.

Ces trois Seigneurs étant arrivez à Northampton, paſſérent une partie de la nuit à table, dans une parfaite intelligence, en ſe faiſant réciproquement des proteſtations d'amitié & des offres de ſervice. L'heure de ſe coucher étant arrivée, le Comte de Rivers ſe retira dans ſon appartement. Mais les deux autres paſſérent le reſte de la nuit à conſulter ce qu'ils avoient à faire, depuis que le Comte de Rivers s'étoit mis imprudemment entre leurs mains. Leur Conférence étant finie, ils ſe firent donner les Clefs de la Maiſon où ils étoient logez, ſous prétexte qu'ils ne vouloient être dévancez par qui que ce fût, dans le deſſein où ils étoient de ſe rendre les premiers auprès du Roi. Pour plus grande précaution, ils avoient fait ſortir de la Ville un bon nombre de leur gens,

Ils le careſſent beaucoup.

EDOUARD V. 1483.

afin de battre l'estrade, sur le chemin de Stony-Strafford, & d'arrêter tous ceux qu'ils rencontreroient sans distinction. A la pointe du jour, ils se trouvérent prêts à monter à cheval, pendant que le Comte de Rivers étoit encore couché. Cependant quelqu'un de ses gens l'ayant éveillé, & informé que les Ducs de Glocester & de Buckingham étoient prêts à partir, & qu'on ne permettoit à personne de sortir de la Maison, il s'habilla promptement, pour leur aller demander la raison de ce procedé. Mais il les trouva dans une disposition bien differente de celle où il les avoit laissez quelques heures auparavant. A son approche, ils commencérent à le quereller, en lui disant que c'étoit lui qui avoit aliéné l'affection du Roi de ses plus fidéles Sujets, ajoutant qu'ils sçauroient bien l'empêcher de continuer à l'avenir de semblables pratiques. Le Comte se mettoit en devoir de répondre avec douceur à cette accusation. Mais, sans vouloir l'écouter, ils le donnérent en garde à quelques-uns de leurs gens, & montérent incontinent à cheval, pour aller joindre le Roi.

Et puis le font arrêter.

Ils vont trouver le Roi & font arrêter Richard Gray, Fils de la Reine, avec deux Chevaliers.

Ils trouvérent ce jeune Prince tout prêt à partir; & après lui avoir fait la révérence, ils remontérent à cheval pour l'accompagner. Avant qu'ils fussent hors de la Ville ils chercherent querelle au Lord Gray Frere uterin du Roi, & lui reprocherent que, conjointement avec le Marquis de Dorset son Frere & le Comte de Rivers son Oncle, il avoit formé le projet de se rendre maître de la personne du Roi. De plus, que le marquis de Dorset avoit enlevé de la Tour les Trésors que le feu Roi lui avoit donnez en garde. Le Roi prit alors la parole, & dit que, pour ce qui regardoit le Marquis de Dorset, il n'en pouvoit rien dire, mais qu'il vouloit bien répondre de la conduite du Comte de Rivers & du Lord Gray, puisqu'ils avoient toujours été avec lui, sans l'avoir jamais quitté. A cela le Duc de Buckingham répondit, qu'ils n'avoient eu garde de donner connoissance de leurs complots à son Altesse, mais qu'ils n'en étoient pas moins certains. En même tems il donna ordre à ses gens d'arrêter le Lord Gray, avec les Chevaliers *Vaughan* & *Hawse*; & au lieu d'avancer vers Londres, il fit reprendre au Roi le chemin de Northampton. Le même jour, ou le lendemain, les deux Seigneurs & les Chevaliers prisonniers furent conduits au Château de Pontfract, dont le Gouverneur dépendoit du Duc de Glocester. Le Roi parut fort sensible à la disgrace de son Frere & de son Oncle, aussi-bien qu'à la violence qu'on faisoit à sa propre personne. Mais il n'avoit aucun moyen pour se tirer d'entre les mains de ces nouveaux Gouverneurs, que ses larmes qui couloient en abondance, & dont ils ne faisoient pas grand cas. Cependant, ils ne laissoient pas de lui rendre extérieurement tous les devoirs qu'on a coutume de rendre aux Souverains, afin d'éblouïr le Peuple par ces marques de respect & de soumission.

Ils les font mener à Pontfract.

Ils se saisissent du Roi.

La Reine se retire dans l'azyle de VVestminster avec ses Enfans.

Ces nouvelles étant portées à la Reine, lui firent connoître la faute qu'elle avoit faite de se fier au Duc de Glocester. Elle soupçonna d'abord que ce Prince n'en demeureroit pas là, & qu'il avoit formé des desseins encore plus pernicieux pour la Famille Royale. Ainsi se trouvant privée du secours de son Frere & de ses Enfans, aussi-bien que de leurs conseils, elle ne trouva point d'autre ressource, que de se retirer avec le Duc d'Yorck son Fils, & le reste de sa Famille, dans l'azyle de Westminster.

Le Lord Hastings, qui étoit alors à Londres, haïssoit la Reine, ainsi qu'il a

a été déja remarqué, mais il aimoit le Roi & toute la Famille d'Edoüard IV. A la vérité, il étoit entré dans le complot des Ducs de Glocester & de Buckingham : mais ce n'avoit été que dans la pensée qu'il ne tendoit qu'à empêcher la Reine de se rendre maîtresse du Gouvernement, ce qu'il trouvoit juste & raisonnable. Il apprit pendant la nuit ce qui s'étoit passé à Northampton, & incontinent il en fit porter la nouvelle à l'Archevêque d'Yorck, qui étoit Grand Chancelier. En même temps, il lui fit dire, qu'il ny avoit aucun sujet de s'alarmer; que la personne du Roi étoit en sureté, & qu'en peu de temps, ce qui venoit d'arriver tourneroit au bien du Royaume. L'Archevêque s'étant levé dans le même instant, alla voir la Reine, & fit porter le grand Sceau avec lui. Il trouva cette Princesse dans un état lamentable, assise sur le plancher, déplorant son sort & celui de ses Enfans, pendant que ses Domestiques étoient occupez à transporter dans l'azyle les meubles qui lui étoient necessaires. Il fit tout son possible pour la consoler, en lui disant ce que le Lord Hastings lui avoit fait annoncer. Mais il la trouva peu disposée à croire, qu'il pût venir rien de bon de la part d'un tel ennemi. Alors le Prélat voulant lui donner quelque espérance, lui dit, qu'il n'y avoit rien à craindre pour la personne du Roi, puisque le Duc d'Yorck son Frere étoit hors du pouvoir de ceux qu'elle regardoit comme ses ennemis. Il ajoûta, que s'ils avoient l'audace de faire mourir le Roi, ou de donner la Couronne à quelque autre, il lui promettoit qu'il couronneroit incontinent le Duc d'Yorck. Enfin, pour lui donner toutes les assurances de fidélité qui dépendoient de lui, il laissa le grand Sceau entre ses mains. Mais dans la suite, ayant fait réflexion à la faute qu'il avoit faite, de s'être déchargé d'un gage si précieux que le feu Roi lui avoit confié, il l'envoya reprendre dès qu'il fut de retour chez lui.

Edouard V. 1483.

L'Archevêque d'Yorck lui donne des marques de son attachement.

Cependant toute la Ville de Londres étoit en trouble. Plusieurs Bourgeois avoient même pris les armes, ne sçachant à quoi pourroient aboutir les nouvelles qu'on venoit de recevoir, qui, selon les apparences, étoient fort exagérées. Le Lord Hastings, comprenant qu'une émeute dans Londres pourroit rompre les mesures de ses amis de Northampton, se rendit incontinent dans la Cité, & comme il avoit beaucoup de crédit parmi les Bourgeois, il leur assura, qu'il n'y avoit rien à craindre pour le Roi : qu'à la vérité le Comte de Rivers, le Lord Gray & quelques autres avoient été arrêtez, pour avoir conspiré d'ôter la vie au Duc de Glocester, & au Duc de Buckingham, mais que leur procès se feroit dans les formes & selon les Loix : Qu'au reste, ce n'étoit pas un sujet qui dût faire prendre les armes aux Bourgeois de Londres, & qu'il étoit à craindre pour eux, qu'ils ne fussent recherchez à cause de ce tumulte, s'ils ne les quittoient avec la même promptitude qu'ils les avoient prises. Les Bourgeois sçachant que le Lord Hastings pouvoit être bien informé, à cause qu'il étoit dans le parti du Duc de Buckingham, se retirerent chacun chez soi, ne voulant point prendre part aux querelles des Grands.

Tumulte à Londres, appaisé par Hastings.

Peu de tems après, les Ducs de Glocester & de Buckingham menérent le Roi à Londres, en lui rendant tous les honneurs dûs à sa dignité. Pendant tout le voyage, ils faisoient répandre le bruit, que le Comte de Rivers & les autres prisonniers de Pontfract avoient voulu les tuer. & leurs Domestiques faisoient voir au Peuple des barils pleins d'armes qu'on disoit avoir été trouvez parmi le bagage des Conjurez. La nouvelle du respect extraordinaire

Le Roi est mené à Londres.

EDOUARD V. 1483.

avec lequel le Roi étoit servi, ayant devancé son arrivée à Londres; cette Ville en devint beaucoup plus calme, parce qu'on avoit lieu de croire, qu'il n'avoit été fait aucun attentat, ni contre sa Personne ni contre sa Dignité. A son approche, le Peuple sortit en foule pour le recevoir, & ce jeune Prince entra dans la Ville, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, & particuliérement du Duc de Glocester, qui marchoit la tête nuë derriére lui. On le mena loger au Palais de l'Évêque, afin de marquer aux Bourgeois la confiance qu'on avoit en eux, & de faire voir qu'on ne pensoit qu'à sa sureté. Cette conduite dissipa entiérement les soupçons que l'affaire arrivée à Northampton avoit fait concevoir contre le Duc de Glocester.

Le Duc de Glocester convoque un grand Conseil.

Les rejoüissances pour l'heureuse arrivée du Roi étant finies, il fallut penser à régler le Gouvernement pendant cette Minorité qui devoit durer sept ans. La voye la plus naturelle auroit été de convoquer un Parlement. C'est ainsi qu'on en avoit usé après la mort de Henri V. Mais comme, pendant l'assemblée du Parlement, toute autre autorité auroit cessé, jusqu'à ce que le Gouvernement eût été réglé, le Duc de Glocester ne jugea pas à propos de se dépoüiller de celle qu'il avoit acquise en s'emparant de la personne du Roi. Véritablement, il auroit pû espérer que le Parlement lui auroit conféré la Dignité de Protecteur du Royaume, puisqu'il étoit le seul Prince du sang capable de tenir les rênes du Gouvernement. Mais en même temps, on n'auroit pas manqué de confier à d'autres qu'à lui, la garde & l'éducation du jeune Roi. C'est une maxime constante & très-conforme à l'équité, de ne pas confier un Roi mineur aux soins de ceux qui peuvent profiter de sa perte. Mais c'étoit ce que le Duc de Glocester craignoit sur toutes choses. Il vouloit demeurer maître de la personne du Roi, sans quoi il lui auroit été trop difficile d'éxécuter ses desseins. Ces considerations lui firent juger qu'il étoit plus convenable à ses intérêts de convoquer un grand Conseil, & de n'assembler le Parlement que quand il se seroit assuré de la Couronne. Ce Conseil étant, pour la plus grande partie, composé de l'ancienne Noblesse & des amis du Duc de Glocester, déclara ce Prince *Protecteur du Roi & du Royaume*, usurpant par là un droit qui n'appartenoit qu'au Parlement. Mais comme je l'ai déja plusieurs fois remarqué, il est plus facile de faire approuver au Parlement ce qui est fait, que de le porter à faire ce qu'on veut.

Il est déclaré Protecteur du Roi & du Royaume.

Conduite équivoque du Protecteur.

Les deux démarches que le Duc de Glocester venoit de faire, l'une en s'emparant de la Personne du Roi, l'autre en se faisant déclarer Protecteur, étoient comme les deux premiers dégrez par lesquels ce Prince prétendoit monter sur le Trône. Il y avoit dans chacune, un bon & un mauvais côté, Premiérement, après la mort d'Edoüad IV. la Reine & ses Parens n'ayant aucun droit de se saisir du Gouvernement du Royaume, personne ne pouvoit trouver étrange que le Duc de Glocester eût pris auprès du Roi, le rang que sa naissance lui donnoit. Mais la supercherie & la violence dont il avoit usé envers les Parens de la Reine, pouvoient donner lieu de soupçonner qu'il n'eût formé de plus hauts projets. En second lieu, rien n'étoit plus naturel que de voir l'Oncle du Roi, Protecteur du Royaume; mais en même temps, l'affectation de se faire conférer cette Dignité, sans avoir daigné assembler le Parlement, & d'avoir fait joindre à la Charge de Protecteur du Royaume, celle de Protecteur du Roi, qui devoit en être separée, étoit une

démarche extraordinaire qui pouvoit causer de justes soupçons. Cependant, on n'en connut la conséquence, que quand il ne fut plus temps de la prévenir. Mais de peur que ces irrégularitez ne fissent ouvrir les yeux à beaucoup de gens, le Duc prenoit soin de se cacher sous le voile d'un zéle extraordinaire pour les intérêts du Roi son Neveu, & d'un grand respect pour sa Personne.

EDOUARD V. 1483.

Changemens à la Cour.

Dès que ce Prince fut déclaré Protecteur, il ôta le Grand Sceau à l'Archevêque d'Yorck qui lui en avoit donné un prétexte très-plausible, & en confia la garde à l'Evêque de Lincoln. Le Duc de Buckingham & le Lord Hastings furent confirmez dans leurs Charges: mais il se fit de grands changemens dans tous les autres emplois, où le nouveau Protecteur mit de ses créatures, à la place de celles de la Reine qui les occupoient auparavant. Quoique le Lord Hastings ne fut pas dans sa confidence, pour ce qui regardoit le principal dessein, il ne désespéroit pas de la gagner quand ses affaires seroient plus avancées. D'ailleurs, ce Seigneur étoit ennemi mortel de la Reine & de sa famille, & il avoit un grand credit dans Londres. Cela suffisoit pour ce temps-là, puisque, sans le sçavoir, il pouvoit aider au Protecteur à exécuter ses projets qu'il n'étoit pas encore temps de découvrir.

Raison pour conserver le Lord Hastings.

Le Protecteur propose au Conseil de tirer le Duc d'Yorck d'entre les mains de la Reine.

Pour pouvoir travailler avec quelque apparence de succès au dessein que le Duc de Glocester se proposoit, il falloit necessairement avoir le jeune Duc d'Yorck entre ses mains, aussi bien que le Roi son Frere. Il auroit été inutile de détrôner le Roi, ou de l'ôter du monde, tandis que le Duc d'Yorck auroit été hors d'atteinte. Ç'auroit toûjours été à recommencer. Pour venir à bout de ce dessein, il proposa dans le Conseil s'il ne seroit pas nécessaire de retirer le Duc d'Yorck d'entre les mains de la Reine pour le mettre auprès du Roi son Frere. Il fit sur ce sujet un assez long discours, où, après avoir témoigné un zéle extraordinaire pour la Famille Royale, & avoir confirmé ce qu'il disoit par un grand serment, il étala les raisons qui demandoient qu'on ôtât ce jeune Prince à la Reine. La premiére étoit: „ Qu'on ne pouvoit regarder que comme un affront fait au Gouvernement, la retraite de cette Princesse dans un azyle, sans qu'il parût qu'elle eût aucun juste sujet de craindre ni pour elle, ni pour sa famille. En second lieu, que son but ne pouvoit être que d'émouvoir le Peuple, en lui faisant accroire que le Roi étoit en danger, puisqu'on ne pouvoit tirer aucune autre conséquence de cette conduite. Que par cette raison il étoit nécessaire de désabuser le Peuple de cette pensée en retirant le Duc d'Yorck, & en le faisant élever selon sa qualité. Que plus la malice de la Reine étoit visible, plus il falloit tâcher d'en prévenir les effets. Qu'il étoit manifeste qu'elle tendoit à former dans le Royaume un parti capable de la rendre maîtresse des affaires, comme elle l'avoit été sous le dernier Régne. Que ce n'avoit pas été sans peine & sans un grand bonheur, qu'on s'étoit délivré du Gouvernement impérieux de cette Princesse & de sa Famille; mais que si le Roi venoit à mourir, on se retrouveroit plongé dans les mêmes calamitez, puisqu'elle avoit le légitime Successeur en son pouvoir. D'un autre côté, qu'il étoit nécessaire de faire attention à ce que pourroient dire les Etrangers, quand ils sçauroient que dans le temps même qu'on couronneroit un des fils d'Edoüard IV. l'autre se croiroit obligé de se tenir dans un azyle. Qu'il seroit honteux au Gouvernement de se laisser ainsi braver par

“ une

EDOUARD V. 1483.

» une Femme qui avoit entrepris de faire regarder le Conſeil du Roi comme ennemi de la Famille Royale. Que d'ailleurs, le Roi étant jeune & ayant beſoin de quelque divertiſſement, on ne pouvoit lui donner de compagnie plus agréable que celle de ſon Frere, & qu'il n'y avoit point de raiſon pour les tenir ſéparez. Enfin il ajoûta, qu'il ſeroit indécent de procéder à la cérémonie du Couronnement, en l'abſence du Duc d'Yorck qui étoit la ſeconde perſonne de l'Etat, & qui ayant un droit manifeſte d'y aſſiſter, ne pouvoit en être privé ſans injuſtice. Par toutes ces raiſons, il conclut qu'on envoyât des Députez à la Reine, pour la prier de rendre le Duc d'Yorck au Roi ſon Frere. Il ajoûta, qu'il croyoit que le Cardinal Archevêque de Cantorberi étoit la perſonne la plus propre pour cette députation. Que ſi, malgré toutes les raiſons que ce Prélat lui allégueroit, elle s'obſtinoit à vouloir garder le jeune Prince avec elle, en perſiſtant dans ſes ſoupçons mal fondez, il ne voyoit point de raiſon qui dût empêcher le Conſeil, de le lui arracher par force. Que c'étoit là ſon avis, & qu'il prioit chacun des Membres du Conſeil, de dire le ſien avec liberté.

L'Archevêque de Cantorbery eſt envoyé à la Reine de la part du Conſeil. Il s'oppoſe à la violation de l'azyle.

Le Cardinal ſe chargea volontiers d'aller parler à la Reine pour lui notifier la volonté du Conſeil: mais il n'approuva point la propoſition de violer l'azyle de Weſtminſter. Il dit que cette Egliſe avoit été conſacrée, il y avoit cinq cens ans, par S. Pierre même qui étoit deſcendu du Ciel, accompagné de pluſieurs Anges. Que depuis ce temps-là, aucun Roi d'Angleterre n'avoit eu la hardieſſe de violer cet azyle, & qu'une telle entrepriſe ne pourroit qu'attirer la juſte vengeance de Dieu ſur tout le Royaume.

Raiſons contraires du Duc de Buckingham.

Le Duc de Buckingham répondit avec beaucoup de véhémence à cette partie du diſcours du Cardinal. Il fit voir que cet azyle n'étoit deſtiné qu'à protéger ceux qui avoient ſujet de craindre l'oppreſſion & la violence, & non pas pour appuyer des ſoupçons frivoles & malicieux, préjudiciables au Roi & au Royaume. Après beaucoup de réflexions picquantes contre la Reine, il s'étendit ſur les abus des azyles, particuliérement en ce qu'ils procuroient à ceux qui y avoient recours, les moyens de s'évader. Il ajoûta qu'encore que le Duc d'Yorck ne fut ni criminel ni opprimé, il y avoit pourtant lieu de craindre que la Reine ſa Mere ne l'emmenât hors du Royaume; ce qui pourroit quelque jour donner lieu à la Reine d'envahir l'Angleterre avec le ſecours de quelque Prince étranger, ſous des prétextes frivoles qui ne lui manqueroient pas. Enfin, après avoir allégué diverſes autres raiſons, il conclut, comme le Protecteur, à retirer par force le Duc d'Yorck de ſon azyle, ſi la Reine refuſoit de le rendre volontairement. Cette matiére ayant été miſe en délibération, l'avis du Protecteur & du Duc de Buckingham fut ſuivi malgré les oppoſitions de la plûpart des Eccléſiaſtiques qui aſſiſtoient au Conſeil.

Conférence entre la Reine & le Cardinal Archevêque.

Le Cardinal étant allé trouver la Reine, ſe ſervit de tous les argumens poſſibles, pour la porter à obéïr, & pour lui perſuader, qu'il n'y avoit rien à craindre, ni pour le Roi, ni pour elle, ni pour le Duc d'Yorck. Il parloit avec d'autant plus d'aſſurance, qu'il étoit convaincu de la vérité de ce qu'il diſoit, comme n'ayant jamais ſoupçonné le Duc de Gloceſter d'avoir de mauvais deſſeins. Car quant à la violence exercée envers les Parens de la Reine, il ne la regardoit pas comme un grand mal. Outre qu'il ignoroit s'ils

étoient bien innocens, il ne croyoit pas qu'il y eût beaucoup d'injustice à les tenir quelque-tems en prison, pour les empêcher de troubler le Royaume par leur ambition immoderée. Mais toute son éloquence n'étoit pas capable de persuader la Reine qui voyoit manifestement dans la conduite du Duc de Glocester, trop de sujet de fortifier ses craintes. Enfin, le Cardinal voyant que toutes ses raisons ne produisoient aucun effet, lui dit, que dans la crainte qu'elle n'emmenât le Prince son Fils hors du Royaume, le Conseil avoit pris la résolution de le faire retirer par force de son azyle, si elle s'obstinoit à vouloir l'y garder. La Reine entendant ces menaces, s'étendit beaucoup sur les priviléges des azyles, ce qui étoit assez inutile, puisqu'elle parloit à un Prélat qui en étoit très-convaincu: Enfin, se voyant pressée d'obéïr aux ordres du Conseil, elle déclara franchement au Cardinal la véritable cause de ses craintes. Elle lui dit, qu'elle ne pouvoit s'empêcher de soupçonner le Duc de Glocester d'avoir des desseins pernicieux à la Famille Royale, qu'il ne pouvoit exécuter s'il n'avoit les deux Fréres en son pouvoir, & que le seul moyen de conserver le Roi étoit de mettre le Duc d'Yorck hors des atteintes de leur Oncle. Le Cardinal s'émouvant à ce discours, lui repliqua, que puisqu'elle s'obstinoit à se laisser effrayer par des soupçons frivoles & sans aucun fondement, il n'insisteroit pas davantage sur ce sujet. Que n'étant que Député du Conseil, & cette affaire ne le regardant point en particulier, il ne la presseroit pas davantage, de peur de lui donner lieu de croire qu'il eût lui-même quelque part au complot qu'elle craignoit. Que néanmoins il voyoit avec chagrin la mauvaise opinion qu'elle avoit des Membres qui composoient le Conseil. Qu'il falloit nécessairement qu'elle les crût assez dépourvus de lumiéres, pour ne pas appercevoir ce qu'elle croyoit voir si clairement, ou assez scélérats pour prêter leur secours au Duc de Glocester. Que pour lui, il croyoit pouvoir hardiment assurer, qu'une telle pensée n'étoit jamais venuë dans l'esprit de ce Prince, & qu'il étoit bien fâcheux pour le Conseil de se voir accusé d'infidelité, ou d'une extrême imprudence. Le bon Cardinal, en voulant rassurer la Reine, ne disoit que ce qu'il pensoit, parce qu'il n'étoit pas dans la confidence du Protecteur. Aussi la Reine se sentit-elle fort ébranlée par les assurances que lui donnoit un homme de ce caractére. Il étoit apparent, que si le Conseil avoit voulu la surprendre, il ne se seroit pas servi de lui, & néanmoins elle ne pouvoit se défaire de ses craintes. Cependant, elle voyoit le Cardinal prêt à s'en retourner, & qu'elle alloit se voir exposée à la violence de ses ennemis, & obligée de faire par force ce qu'on lui demandoit avec civilité. Ainsi, s'étant tout-à-coup déterminée à livrer le jeune Prince, elle le prit entre ses bras, lui fit de tendres adieux, & avec un torrent de larmes, elle le mit entre les mains du Cardinal qui le mena au Protecteur. Dès que ce Prince vit son jeune Neveu, il courut au devant de lui, les bras ouverts, pour l'embrasser, & pour lui donner des marques d'une feinte tendresse, en lui disant que désormais, il vouloit lui tenir lieu de Pere. Ensuite, il le mena au Roi, qui, sans sçavoir comment il lui étoit rendu, se réjoüit extrêmement de l'avoir auprès de lui. Peu de jours après, le Protecteur trouva quelque prétexte pour les faire loger tous deux dans la Tour, au lieu qu'auparavant ils logeoient au milieu de la Ville, dans le Palais de l'Evêque.

La Reine livre le Duc d'Yorck.

Le Protecteur fait loger le Roi & le Prince dans la Tour.

On croit communément, que jusqu'alors le Duc de Glocester n'avoit pas com-

EDOUARD V. 1483.

Il communique ses desseins au Duc de Buckingham, qui se laisse corrompre.

communiqué ses plus secrettes pensées au Duc de Buckingham, & qu'il ne lui en fit confidence, qu'après qu'il eut les deux Princes en son pouvoir. Ce Seigneur haïssoit mortellement la Reine & sa Famille, parce que c'étoit par leur moyen que le feu Roi avoit refusé de le mettre en possession de certaines Terres dans la Province de Héréford, sur lesquelles il avoit des prétentions. Sa haine avoit même passé jusqu'à la personne du Roi, quoiqu'il n'eût pas osé la manifester. Il s'étoit engagé avec le Duc de Glocester dans la vûë de priver la Reine & ses Parens du gouvernement du Royaume, pendant la Minorité du Roi; mais on ne croit pas que ses pensées fussent allées plus loin. En effet, comme il ne cherchoit qu'à maintenir ou à augmenter son crédit, il semble qu'une Minorité lui étoit plus avantageuse que le gouvernement d'un Roi Majeur, tel que le Duc de Glocester. Cependant, comme c'étoit un homme de mauvais principes, il ne fut pas trop difficile au Protecteur de l'engager dans son complot, par l'espoir de la recompense. On dit qu'il lui promit, non seulement de lui faire avoir les Terres qu'il souhaitoit, mais encore de lui donner de la garderobe du feu Roi, de quoi meubler magnifiquement sa Maison,& de lui assurer pour ses héritiers,la charge de Grand Connétable dont il étoit en possession. Quoiqu'il en soit, le Duc de Buckingham s'engagea tellement dans le projet de mettre le Protecteur sur le Trône, que, depuis ce tems-là, il ne parut pas moins ardent que ce Prince même à le faire réüssir. La chose étant résoluë, il ne fut plus question que de trouver les moyens de l'exécuter.

Résultat de leurs projets.

Dès ce tems-là, les conférences entre le Duc de Glocester & ses confidens devinrent plus fréquentes qu'auparavant. On y agitoit les principales difficultez qui pouvoient se rencontrer dans l'exécution du projet, & les moyens de les surmonter, ou de les prévenir. Enfin on y prit les résolutions suivantes, qu'on regarda comme un plan qu'il falloit suivre pied-à-pied. Premiérement, comme la principale opposition devoit vrai-semblablement venir du parti de la Reine, il fut résolu de se défaire des prisonniers de Pontfract, afin d'ôter à la Famille Royale son plus grand appui. Le Lord Hastings, à qui ce dessein fut communiqué, y donna volontiers les mains, quoiqu'il ignorât le véritable motif qui portoit le Protecteur à faire périr ces Seigneurs. 2. Il fut convenu qu'on tâcheroit d'engager dans le complot, les gens les plus propres à le faire réüssir, c'est-à-dire en d'autres termes, des scélérats capables de tout entreprendre, sans aucun égard à l'honneur, à la justice, ou à la Religion. 3. On jugea qu'il étoit nécessaire de chercher quelque fondement pour appuyer les prétentions du Duc de Glocester, afin d'éblouïr le Peuple par quelque apparence de raison. 4. Comme il n'étoit pas moins nécessaire de tenir le dessein secret, jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'exécution, il fut arrêté qu'on témoigneroit toujours publiquement, un dessein formé de faire couronner le Roi, jusqu'à ce qu'il ne fût plus nécessaire de dissimuler. 5. Enfin, on convint qu'il falloit gagner le Lord Hastings ou se défaire de lui. Cette alternative parut absolument nécessaire, vû le grand crédit que ce Seigneur avoit parmi le Peuple de Londres.

Ordre de faire décapiter les prisonniers de Pontfract.

Ce plan étant fait, le Protecteur écrivit au Chevalier Ratcliff Gouverneur de Pontfract & sa créature, de faire décapiter les quatre Seigneurs prisonniers qu'il avoit en sa garde, à un certain jour qu'il lui marqua.

Ensuite,

Ensuite, il s'attacha particuliérement à mettre dans son parti *Edmond Shaw*, qui étoit alors Maire de Londres, & il y réüssit selon ses souhaits. Celui-ci engagea dans le complot *Jean Shaw* son frere Prêtre & fameux Prédicateur, & un Moine nommé *Pinker* Provincial des Augustins, qui avoit beaucoup de crédit parmi le Peuple. A ceux-ci, le Protecteur joignit encore un nommé *Catesby*, ami particulier & confident du Lord Hastings.

EDOUARD V. 1483. Le Protecteur gagne le Maire Shavv, & Catesby.

Ce fut par le moyen de ces gens-là, que le Conseil secret du Protecteur résolut de faire répandre parmi le Peuple les raisons qui pouvoient appuyer ses prétentions. Cela paroissoit assez difficile, puisqu'il y avoit trois Princes & six Princesses qui le précédoient, sçavoir le Roi, le Duc d'Yorck son frere, les cinq filles d'Edoüard IV. le Comte de Warwick fils du feu Duc de Clarence, & Marguerite sa sœur. Un seul moyen parut propre & suffisant, pour faire évanoüir les droits de ces Princes & Princesses. Ce fut de faire entendre, que les enfans d'Edoüard IV. étoient bâtards, qu'Edoüard lui-même & le Duc de Clarence son frére n'étoient pas fils du feu Duc d'Yorck. Pour exclurre les enfans d'Edoüard IV. il fut résolu de faire valoir le prétendu Mariage contracté, par ce Prince, avec *Elisabeth Lucy*, avant qu'il épousât Elisabeth Woodwille, d'où on inféroit que les enfans de ce dernier Mariage étoient bâtards. On crut pouvoir appuyer cette prétention, du témoignage de la Duchesse d'Yorck, qui s'étoit servie de cette raison, pour empêcher le Roi son fils d'épouser la fille du Chevalier Woodwille. Philippe de Commines dit, qu'en ce tems-là, l'Evêque de Bath & Wels assuroit qu'il avoit beni le Mariage d'Edoüard IV. avec une Dame nommé *Eleonore Talbot*, avant qu'il eût épousé la Reine; que cela s'étoit fait sans témoins, & que le Roi l'avoit expressément chargé de n'en parler à qui que ce fût. Mais on ne trouve point dans les Historiens Anglois, qu'au tems dont nous parlons, le Duc de Glocester se soit servi de cette raison qui auroit pourtant été plus specieuse, que celle qui étoit prise du Mariage d'Edoüard avec Elisabeth Lucy. En effet, Edoüard avoit pris des précautions à l'égard de ce dernier Mariage, ainsi qu'il a été rapporté dans l'Histoire de son régne, au lieu que le premier auroit été sans replique, étant appuyé du témoignage de l'Evêque même qui prétendoit l'avoir beni. Il n'y a donc point d'apparence que le Duc de Glocester eût négligé un si grand avantage. Mais il peut fort bien être que Philippe de Commines ait été mal informé, ou du moins, qu'il se soit trompé dans le nom de la Maîtresse du Roi.

On répand des bruits contre la naissance d'Edoüard IV. & de ses Enfans.

Remarque sur un fait avancé par Philippe de Commines.

Cependant, comme il n'étoit pas facile de produire des preuves du prétendu Mariage d'Edoüard IV. avec Elisabeth Lucy, & qu'au contraire les Evêques avoient déclaré, qu'il n'y avoit point d'engagement mutuel, le Conseil du Protecteur jugea qu'il falloit principalement insister sur l'autre point; sçavoir, qu'Edoüard IV. & le Duc de Clarence n'étoient pas fils du feu Duc d'Yorck. Par là, on excluoit tout d'un coup la postérité de ces deux Princes, après quoi le Duc de Glocester se trouvoit le premier en rang. Pour appuyer cette prétention, on résolut de faire valoir le témoignage du Duc de Clarence même, qui, comme on le prétendoit, avoit soutenu qu'Edoüard IV. étoit bâtard. De plus, on avoit déja suborné des Domestiques du feu Duc d'Yorck, qui prenoient soin de répandre dans le Public divers bruits qui confirmoient ce qu'on avoit dessein de faire entendre au Peuple. Ces gens-là publioient,

Les bruits contre Edoüard IV. se répandent par le moyen des Emissaires du Protecteur.

EDOUARD V. 1483.

que la Ducheſſe d'Yorck avoit reçu dans ſon lit des hommes auſquels Edoüard IV. & le Duc de Clarence reſſembloient parfaitement, & que le Duc de Glocester étoit le ſeul qui fut fils du Duc d'Yorck.

Prétexte pour exclurre la poſterité du Duc de Clarence.

A l'égard du Comte de Warwick & de ſa ſœur, on avoit encore un autre moyen de les exclurre de leurs prétentions, fondé ſur la condamnation du Duc de Clarence leur Pere, qui, comme on le prétendoit, les rendoit incapables de toute Succeſſion. Ainſi, le Duc de Gloceſter ne craignoit pas de faire accuſer d'adultére celle qui lui avoit donné la naiſſance. Mais ce fut un des moindres crimes qui lui frayérent le chemin au Trône, tant il étoit aveuglé par ſon ambition.

Etabliſſement de deux Conſeils.

Tout étant ainſi diſpoſé, le Protecteur feignit de vouloir hâter le Couronnement du Roi. Pour cet effet, il établit un Conſeil particulier, qui devoit s'aſſembler tous les jours, pour en régler les préparatifs. Il prit ſoin de compoſer ce Conſeil, des Seigneurs qui étoient les plus attachez à la famille d'Edoüard IV. entre leſquels les deux Archevêques, l'Evêque d'Ely, le Lord Haſtings, & le Lord Stanley étoient les principaux. En même tems, il avoit un autre Conſeil compoſé de ſes créatures qui s'aſſembloit auſſi reguliérement, mais dont les délibérations ne rouloient que ſur les moyens de différer le Couronnement, & de ſe placer lui-même ſur le Trône.

Soupçons du Lord Stanley contre le Protecteur,

Les Seigneurs ordonnez pour hâter les préparatifs du Couronnement ne tardérent pas long-tems à s'appercevoir que tous les ordres qu'ils donnoient étoient retardez par des obſtacles qu'on y mettoit d'ailleurs. D'un autre côté, ils voyoient avec quelque étonnement que le Protecteur ne laiſſoit preſque point voir le Roi; que ce jeune Prince n'avoit qu'un très-petit nombre de Domeſtiques, pendant que la Maiſon du Protecteur étoit pleine de gens inutiles, & d'une foule de Courtiſans qui y étoient toûjours bien reçus & careſſez. Tout cela, joint aux délais affectez du Couronnement, commençoit à cauſer des ſoupçons à ceux qui étoient véritablement attachez à la perſonne du Roi. Le Lord Stanley, homme d'un eſprit pénétrant, fut le premier à témoigner ſa crainte que le Protecteur n'eut de mauvais deſſeins. Il en parla franchement à ſes Collégues, & leur fit connoître que les démarches du Duc de Gloceſter lui étoient ſuſpectes. Que cet autre Conſeil qui s'aſſembloit ſi ſouvent, & dont on ne pouvoit pénétrer les réſolutions, lui étoit de même extrêmement ſuſpect. Qu'ainſi, ſon avis étoit qu'il falloit penſer de bonne heure aux moyens de prévenir les maux qui en pourroient arriver. Cet avis étoit prudent; mais le Lord Haſtings, toûjours prévenu que le Protecteur ne penſoit qu'à abaiſſer de plus en plus le parti de la Reine, diſſipa tous ces ſoupçons. Il aſſura, qu'il n'y avoit rien à craindre de la part de l'autre Conſeil, & qu'il vouloit bien engager ſa tête, que s'il s'y paſſoit quelque choſe de préjudiciable au Roi & à l'Etat, il en ſeroit incontinent informé par un homme qui y aſſiſtoit, & qui lui étoit entiérement dévoüé. Il vouloit parler de Cateſby ſon ami & ſon Confident. Mais il ne ſçavoit pas que cet homme le trahiſſoit, & que ce n'étoit qu'à ce prix, qu'il étoit admis dans la confidence du Duc de Gloceſter. Ainſi, Stanley & les autres Seigneurs du même parti, préférant à leurs propres lumiéres, les aſſurances que le Lord Haſtings leur donnoit, ne prirent aucunes meſures pour arrêter les progrès du Protecteur, ce qu'ils auroient pû faire aiſément, s'ils s'y fuſſent employez à tems.

détruits par la vaine confiance de Haſtings;

qui eſt trahi par Cateſby.

Ce-

Cependant le Duc de Glocester, sçachant combien le Lord Hastings étoit attaché aux intérêts du Roi, crut qu'il étoit tems d'exécuter le projet qu'il avoit formé à son égard, c'est-à-dire de l'engager dans son complot, ou de le perdre. Dans cette vûë, il chargea Catesby du soin de le sonder, mais avec beaucoup de précaution, de peur de lui découvrir le dessein, avant que d'être assuré de le gagner. Catesby ayant mis ce Seigneur sur le discours des affaires publiques lui dit, qu'on parloit beaucoup du droit que le Duc de Glocester avoit à la Couronne, préférablement aux enfans d'Edoüard IV. & que bien des gens étoient persuadez, que ce droit n'étoit pas sans fondement. Qu'on disoit assez ouvertement, qu'il étoit à souhaiter que les raisons qu'on alléguoit en sa faveur, fussent bonnes, puisqu'il seroit plus avantageux au Royaume, d'être gouverné par un homme fait, que par un enfant. Que pour lui, il n'avoit pas encore examiné cette question, & qu'auparavant, il seroit bien aise de sçavoir quel étoit son sentiment sur ce sujet. Hastings ne soupçonnant point son ami, lui découvrit toutes ses pensées, & lui fit confidence des soupçons que le Lord Stanley avoit commencé à concevoir contre le Duc de Glocester. Il ajoûta, que pour lui, il ne balançoit point à souhaiter plûtôt la ruïne & la destruction du Protecteur & du Duc de Buckingham, que de voir les enfans du feu Roi privez de leurs droits. Que, s'il s'appercevoit qu'il se brassât quelque complot en faveur du Duc de Glocester, il employeroit son crédit, son bien, & sa vie même, pour l'empêcher de réüssir. Cette réponse fut incontinent portée au Protecteur, par l'infidéle Catesby qui même y ajoûta beaucoup du sien, afin de hâter la ruïne du Lord Hastings, de peur que ce Seigneur ne vînt un jour à découvrir sa trahison.

EDOUARD V. 1483. Le Protecteur fait sonder le Lord Hastings, & le trouve attaché au jeune Roi.

Le Duc ayant ainsi connu les sentimens du Lord Hastings, se trouva dans un assez grand embarras. Il souhaitoit passionnément de mettre ce Seigneur dans son parti, sçachant combien il pouvoit lui être utile. Mais par cette même raison, il ne pouvoit s'empêcher de le craindre, s'il persistoit à vouloir demeurer attaché au Roi. Pour se délivrer de cette inquiétude, il le fit encore une fois sonder par le même Catesby. Celui-ci s'étant un peu trop découvert dans une seconde conversation qu'il eut avec Hastings, & ne pouvant plus douter que sa trahison ne fût connuë, fit entendre au Protecteur, que non seulement il n'avoit rien à espérer de ce côté-la, mais que même il devoit s'attendre à trouver dans Hastings un ennemi déclaré. Ce second rapport détermina le Protecteur à se défaire de ce Seigneur qu'il ne regardoit plus que comme un véritable ennemi.

La perte de Hastings est résoluë.

Cette résolution étant prise, il fit assembler le Conseil dans la Tour, sous prétexte de vouloir donner la derniére main aux affaires du Couronnement du Roi. Il s'y rendit lui-même à neuf heures du matin, avec une visage gai, caressant les uns & les autres, d'une maniére libre & dégagée, comme s'il n'eût eu en tête aucune affaire qui lui causât le moindre embarras. Il sortit ensuite, & pria les Seigneurs du Conseil de continuer leurs délibérations en son absence.

Moyen pour l'exécuter.

Environ une heure après, on le vit revenir avec une contenance toute changée, fronçant les sourcils, mordant ses levres, & donnant toutes les marques possibles de l'agitation de son esprit. Après avoir été quelque tems sans parler, il rompit le silence par ces paroles: *Mylords, qu'elle punition croyez-vous*

 que

ÉDOUARD V. 1483.

que meritent des gens qui ont conspiré de m'ôter la vie? Tout le monde ayant été quelque tems sans répondre, le Lord Hastings prit la parole & dit, que qui que ce fût qui eût commis un tel crime, méritoit d'être puni comme Traître. C'est, repliqua le Duc, cette Sorciére de ma Belle-sœur, avec ses complices. Ces paroles furent comme un coup de foudre, à l'égard de plusieurs des Membres du Conseil, qui ayant été attachez aux intérêts de la Reine, craignirent que cette accusation ne les regardât. Mais le Lord Hastings étoit bien éloigné de cette crainte. Tout le monde sçavoit qu'il étoit ennemi juré de la Reine, & par conséquent, il n'y avoit aucune apparence qu'il se fût uni avec elle, pour exécuter un pareil dessein. D'ailleurs, il avoit, depuis peu, donné son approbation à l'ordre envoyé à Pontfract pour faire mourir les Seigneurs prisonniers, qui devoient être exécutez ce jour-là même. Après une petite pause, le Protecteur ayant retroussé la manche de son habit, fit voir au Conseil son bras gauche, presque desseché, en disant avec une extrême émotion: *Voyez ce que cette Sorciére & la malheureuse Shore ont fait par leurs sortiléges. Elles ont réduit mon bras en l'état où vous le voyez, & tout le reste de mon Corps auroit été bien-tôt de même, si, par la protection de Dieu, leur infame complot ne m'eût pas été découvert.* Ces paroles causerent encore plus de surprise que que les précédentes, n'y ayant personne dans le Conseil qui ne sçût parfaitement, que le bras du Duc étoit depuis très-long-tems en cet état. D'ailleurs, si la Reine avoit formé un pareil dessein, Madame Shore auroit été la derniére à qui elle l'auroit communiqué, puisqu'il n'y avoit personne pour qui elle eût plus d'aversion. Le Lord Hastings qui entretenoit Madame Shore, depuis la mort d'Edoüard IV. voyant qu'elle étoit enveloppée dans cette accusation, ne put s'empêcher de faire connoître combien il doutoit qu'elle fût coupable, en disant que si elles avoient commis une telle action, elles meritoient d'être punies. Alors le Protecteur haussant sa voix: *Quoi!* dit-il, *me répondez-vous par des si, comme si j'avois moi-même forgé cette accusation? Je vous dis qu'elles ont conspiré ma mort, & que vous êtes vous-même un de leurs complices.* En achevant ces mots, il frappa deux fois du poing sur la table, & en même tems on vit entrer une troupe de gens armez. Dès qu'ils furent dans la Salle, le Protecteur s'adressant au Lord Hastings, lui dit: *Je t'arrête pour crime de trahison. Qui, moi, Mylord,* répondit Hastings? *Oui, toi, Traître,* repliqua le Protecteur. En même tems il le donna en garde aux Soldats. Pendant ce tumulte, un de ces gens armez voulut fendre la tête au Lord Stanley, d'un coup de hâche. Mais ce Seigneur évita une partie du coup, en se jettant sous la table, ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût dangereusement blessé. Apparemment, cet homme avoit eu ordre de le tuer par hazard, sous prétexte qu'il avoit voulu défendre le Lord Hastings. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi le Protecteur vouloit se défaire de lui. Quoiqu'il en soit, ce coup étant manqué, Stanley fut arrêté aussi-bien que l'Archevêque d'Yorck, & l'Evêque d'Ely, le Protecteur ayant intérêt de mettre hors d'état de lui nuire, ceux qu'il connoissoit trop zélez pour le jeune Roi. Quant au Lord Hastings, à peine voulut-il lui donner le tems de se confesser briévement au premier Prêtre qui se rencontra, disant qu'il ne vouloit point dîner avant qu'il eut vu cette tête à bas. Ainsi, ce Seigneur fut décapité sur une poutre qui se trouva dans la place de la Tour, le tems que le Protecteur avoit fixé n'ayant pas permis qu'on

Stanley est blessé & arrêté avec l'Archevêque d'Yorck & l'Evêque d'Ely.

Le Lord Hastings est décapité.

dressât

drefsât un échafaut. Les Hiſtoriens s'étendent beaucoup ſur divers préſages qu'il avoit eus de ſa mort. Mais, bien que ces ſortes de remarques puiſſent avoir leur utilité, quand les faits ſont bien certains, je les paſſerai ſous ſilence. Il ſuffira de remarquer ſeulement, que ce Seigneur mourut le même jour & à la même heure, qu'on exécuta les priſonniers de Pontfract, à la mort deſquels il n'avoit pas peu contribué.

EDOUARD V. 1483. Les priſonniers de Pontfract ſont exécutez.

Le Lord Haſtings étant mort, le Protecteur jugea qu'il étoit néceſſaire de pallier une exécution ſi précipitée & ſi contraire aux Loix du Royaume, de peur que le Peuple de Londres ne prît feu, en l'apprenant. Ce fut dans cette vûë, qu'il fit appeller le Maire & les Aldermans. En attendant leur arrivée, lui & le Duc de Buckingham s'arméreat de deux vieilles cuiraſſes. Le Maire s'étant rendu à la Tour, le Protecteur lui dit, que le Lord Haſtings & quelques autres avoient conſpiré de lui ôter la vie, & qu'il n'avoit été averti de ce complot qu'à dix heures du matin. Que le fait ayant été bien prouvé, le Roi & le Conſeil avoient jugé qu'il étoit néceſſaire de faire exécuter ce Seigneur ſur le champ, parce qu'ils étoient informez qu'il y avoit un grand nombre de gens tous prêts à ſe ſoulever en ſa faveur. Qu'au reſte, cette conſpiration avoit mis ſa perſonne dans un extrême danger, & qu'il avoit été contraint de prendre ces vieilles armes, afin de pourvoir à ſa ſûreté. Qu'il l'avoit fait venir pour l'inſtruire de la vérité, afin qu'en informant le Peuple de Londres de cette ſoudaine exécution, il prît ſoin d'appaiſer ou de prévenir les tumultes que des gens mal intentionnez pourroient exciter dans la Ville. Le Maire & les Aldermans comprirent aiſément, que le Protecteur ne leur diſoit pas toute la vérité : mais n'oſant témoigner leur doute, ils ſe retirérent en lui diſant qu'ils obéïroient à ſes ordres.

Le Protecteur tâche de juſtifier ſon action au Maire de Londres.

Ce que le Protecteur avoit dit au Maire & aux Aldermans, n'étoit que pour préparer le Peuple à recevoir une Proclamation ſur ce ſujet, qui fut publiée dans la Ville deux heures après la mort du Lord Haſtings. On y faiſoit dire au Roi, au nom de qui elle étoit publiée, que le Lord Haſtings avoit complotté de ſe ſaiſir de ſa perſonne, pour pouvoir gouverner le Royaume à ſa fantaiſie, & de tuer le Protecteur & le Duc de Buckingham. Que, pour prévenir ce deſſein, il avoit été obligé, par l'avis de ſon Conſeil, de faire punir le coupable ſur le champ, & que jamais homme n'avoit mieux mérité la mort. Que c'étoit lui qui avoit engagé le feu Roi à faire tant de choſes contraires aux Libertez & aux Priviléges du Peuple. Qu'il l'avoit porté à la débauche, par ſes perſuaſions & par ſon exemple, & que la nuit précédente, il avoit couché avec *la Shore*, complice de tous ſes crimes, & en particulier de celui pour lequel il avoit été exécuté. Il y avoit dans la Proclamation pluſieurs autres choſes qui tendoient à diminuer l'affection & la pitié du Peuple pour le Lord Haſtings, & à faire voir que ſa mort avoit été une punition du Ciel. On remarqua, que cette Piéce étoit extrêmement travaillée, & qu'elle étoit écrite en beaux caractéres ſur du parchemin, quoiqu'elle fût publiée ſi peu de tems après la mort de ce Seigneur. Cela fit comprendre qu'on l'avoit tenuë toute prête pour la publier immédiatement après l'exécution. Auſſi ne produiſit-elle que peu d'effet.

Proclamation ſur ce ſujet.

Madame Shore ayant été accuſée d'être complice du Lord Haſtings, le Protecteur ne pouvoit ſe diſpenſer de la pourſuivre. Ainſi ayant donné ſes ordres

Madame Shore condamnée à faire amen-

EDOUARD V. 1483.

ordres pour l'arrêter, il la fit conduire à Tour, où elle fut examinée en Conseil. Le Duc de Glocester l'accusa lui-même d'avoir voulu le faire consumer peu-à-peu par des sortiléges, & d'avoir conspiré avec le Lord Hastings, de le faire assassiner. Mais, outre qu'il ne donnoit aucune preuve de ces accusations, elle se défendit si bien, que le Conseil ne pût trouver aucune raison pour la condamner. Cependant, comme le Protecteur ne pouvoit consentir qu'elle échappat sans punition, il lui fit faire son procès sur les débordemens de sa vie, comme étant coupable d'avoir quitté son Mari, & de s'être abandonnée à plusieurs autres hommes. C'étoient des faits qu'elle ne pouvoit nier, puisque toute la Cour étoit témoin, qu'elle avoit été entretenuë par le feu Roi, & ensuite par le Lord Hastings. Ainsi elle fut livrée à l'Evêque de Londres, & jugée par la Cour Ecclésiastique qui la condamna à faire amende honorable, dans l'Eglise de Saint Paul, en chemise, & une torche à la main, en présence de tout le Peuple.

de honorable.

Le Protecteur hâte l'exécution de son projet.

Les exécutions qui venoient de se faire à Londres & à Pontfract, sans aucune forme de procès, l'emprisonnement de l'Archevêque d'Yorck, de l'Evêque d'Ely & du Lord Stanley, ne laissoient plus aucun lieu de douter des desseins du Duc de Glocester. Jusqu'alors, il avoit pû donner quelque couleur à sa conduite : mais dépuis ces démarches violentes, il n'y avoit plus moyen de se cacher. Chacun se disoit à soi-même, que ces injustes procédures ne pouvoient qu'aboutir à la ruïne du Roi. Mais on n'osoit communiquer ses pensées à d'autres, tant la terreur étoit répanduë par tout. Ceux qui auroient pû prendre des mesures pour s'opposer aux desseins du Protecteur, étoient morts, ou en prison, & s'il en restoit quelques-uns capables de lui faire de la peine, l'exemple de ceux qu'on avoit traitez avec tant de barbarie, n'étoit que trop suffisant pour les faire marcher bride en main. Ils voyoient manifestement le danger qui pendoit sur leurs têtes, s'ils faisoient seulement semblant de s'appercevoir de ce qui se tramoit.

La frayeur & la consternation étant ainsi répanduës parmi les Grands, le Protecteur & le Duc de Buckingham jugérent qu'il falloit en profiter, & qu'il étoit tems de manifester leurs desseins. Il ne restoit plus qu'une difficulté. C'étoit de faire approuver au Peuple de Londres, le changement qui se projettoit. Ce n'étoit pas une chose trop facile. A la vérité, des Particuliers peuvent se laisser corrompre, & s'il s'en trouve de trop obstinez, on peut se défaire d'eux comme on venoit de le pratiquer à l'égard du Lord Hastings. Mais comment persuader à tout un Peuple, qu'il doit approuver des injustices manifestes, sans qu'il y ait lui-même aucun intérêt. Il n'y a que deux moyens pour y réüssir. Le premier, est de l'obliger par la crainte, à feindre de croire ce qu'il ne croit pas; le second, de gagner les personnes en qui il prend quelque confiance, afin de le porter peu-à-peu à ce qu'on désire. Après diverses consultations, le Protecteur & le Duc de Buckingham résolurent d'employer ces deux moyens, dont le premier avoit déja commencé à faire un très-grand effet. Pour le second, ils convinrent que, par divers Emissaires, il falloit continuer plus que jamais à faire répandre parmi le Peuple, que les Enfans d'Edoüard IV. étoient bâtards, & que leur Pere même, & le Duc de Clarence son Frere, n'étoient pas Fils du Duc d'Yorck. Qu'ensuite, on feroit appuyer ces bruits par un Sermon du Docteur

Il employe le Docteur Shavv fameux Prédicateur.

teur *Shaw*, qui, par ſon éloquence, s'attiroit les applaudiſſemens de toute la Ville. Edouard V. 1483.

Ces meſures étant priſes, le Docteur monta en chaire un Dimanche matin dans l'Egliſe de Saint Paul, & prêcha ſur ces paroles: *Les rejettons bâtards ne poußeront point des racines.* D'abord il fit voir les bénédictions que Dieu répandoit ordinairement ſur les Mariages légitimes, & les calamitez qui tomboient au contraire, ſur les enfans nez d'un commerce contraire à la Loi de Dieu. Les exemples des uns & des autres ne lui manquoient pas, tant dans l'Hiſtoire Sainte, que dans la prophane. Enſuite, il s'étendit ſur les grandes qualitez du Duc d'Yorck, tué à la bataille de Wakefield, & fit voir combien les Anglois ſeroient heureux d'avoir un Souverain de la race de ce grand Prince. De là il prit occaſion de remarquer, qu'il étoit à craindre que le Regne d'Edoüard V. ne fût funeſte à l'Angleterre, puiſque ce Prince n'étoit pas né d'un légitime Mariage. De plus, qu'Edoüard IV. ni le feu Duc de Clarence n'étoient pas fils du grand Duc d'Yorck, comme on le ſçavoit certainement par des Officiers de ſa Maiſon, témoins de la vie ſcandaleuſe que la Ducheſſe leur Mere avoit menée. Qu'elle avoit reçu dans ſon lit, à la vûë de tous ſes Domeſtiques, des gens auſquels ces deux Freres reſſembloient parfaitement. Mais que le Duc de Gloceſter étoit le ſeul qui pût véritablement ſe dire Fils du Duc d'Yorck. Qu'outre cela, Edoüard IV. n'avoit pas été légitimement marié avec la Reine, puiſqu'il avoit auparavant donné ſa foi à Madame Eliſabeth Lucy, comme on pouvoit le faire voir par des preuves évidentes. Que par conſéquent ſes enfans ne pouvoient être que bâtards. Qu'il ne falloit donc point chercher dans les Enfans d'Edoüard, ni dans ceux du Duc de Clarence, la véritable Poſtérité du Duc d'Yorck, & que cette race periroit infailliblement parceque *les rejettons bâtards ne poußeront point de racines.* Mais Mylord Protecteur, continua-t'il en élevant ſa voix, ce Noble Prince, le modéle de toutes les vertus, eſt dans ſon viſage, dans ſon air, dans ſes maniéres, dans ſon eſprit, la parfaite image de ſon illuſtre Pere. A ces mots on étoit convenu que le Duc de Gloceſter ſe préſenteroit dans l'eſpérance que le Peuple ému par l'éloquence du Prédicateur, le ſalueroit comme Roi. Mais il arriva que le Duc ayant trop tardé, le Docteur avoit déja entamé quelque autre matiére, lorſqu'il le vit entrer. Il ne laiſſa pourtant pas de quitter ſon ſujet, & de repéter les mêmes paroles qui viennent d'être rapportées, pendant que le Duc traverſoit la foule pour aller s'aſſeoir en ſa place. Mais loin d'entendre les cris de *Vive le Roi Richard*, à quoi il s'étoit attendu, il vit que tout le monde gardoit un morne ſilence, le Peuple ne pouvant s'empêcher de déteſter la lâcheté du Prédicateur, loin d'applaudir à ſon éloquence. Le Sermon étant fini, le Docteur alla ſe cacher de honte, & n'oſa plus ſe montrer. On dit qu'il mourut bien-tôt après, de chagrin d'avoir ſi mal réüſſi, & d'avoir perdu l'eſtime de ſon Auditoire.

Sermon de Shavv prêché à Saint Paul.

Contre-tems qui rend le Prédicateur ridicule.

Le Sermon de Shaw n'ayant pas produit l'effet qu'on en avoit eſperé, il fallut avoir recours à d'autres moyens: car le Protecteur étoit allé trop avant, pour pouvoir reculer. Ainſi le Duc de Buckingham, qui étoit beau parleur, ſe chargea de haranguer le Peuple, ſe perſuadant qu'un Diſcours Cavalier feroit plus d'effet que le Sermon méthodique de Shaw. Pour cet effet, le Lord Maire eut ordre d'aſſembler les Officiers de Ville, & les principaux du Peuple,

Le Duc de Buckingham harangue le Peuple à Guildhall en faveur du Duc de Gloceſter.

EDOUARD V. 1483.

Peuple, à *Guildhall*, qui eſt la Maiſon de Ville de Londres. Cet ordre ayant été exécuté, le Duc de Buckingham ſe rendit à l'Aſſemblée; & s'étant placé auprès du Maire, il dit au Peuple, qu'il venoit, de la part du Conſeil, l'informer d'une affaire très-importante pour tout le Royaume, mais principalement pour les habitans de Londres. Son Diſcours roula d'abord ſur les calamitez que le Peuple d'Angleterre avoit ſouffertes ſous le dernier Regne. Il exagéra d'une maniére très-violente, la cruauté, l'avarice, l'incontinence d'Edoüard IV, & tâcha, autant qu'il lui fut poſſible, de le rendre odieux. Enſuite, il fit ſouvenir ſes Auditeurs, que le Dimanche précédent, cet excellent homme le Docteur Shaw, leur avoit mis devant les yeux qu'Edoüard n'avoit pas été légitimement marié avec la Reine, & que par conſéquent leurs enfans étoient bâtards: Qu'Edoüard lui-même, ni le Duc de Clarence ſon Frere n'étoient pas Fils du Duc d'Yorck, & qu'aux preuves que ce Docteur en avoit données, il pourroit lui-même en ajoûter beaucoup d'autres, ſi le reſpect qu'il avoit pour le Protecteur, ne l'empêchoit de s'étendte ſur les débordemens de la Ducheſſe ſa Mere: Que par ces raiſons, les Seigneurs du Conſeil & les Communes du Royaume, particuliérement celles des Provinces du Nord, avoient déclaré qu'un bâtard ne devoit point s'aſſeoir ſur le Trône d'Angleterre, & demandé que la Couronne fût adjugée au Duc de Gloceſter ſeul Fils du feu Duc d'Yorck: qu'à la vérité, il y avoit lieu de craindre que ce magnanime Prince ne rejettât cette offre: mais que d'un autre côté, on devoit eſpérer, que tout le Peuple & en particulier les habitans de Londres, s'uniſſant enſemble d'un commun accord, il ſe laiſſeroit perſuader de prendre ſur lui le peſant fardeau du Gouvernement qu'un enfant étoit incapable de porter: Que par toutes ces raiſons, il les requeroit en ſon propre nom, & en celui des Seigneurs du Conſeil, de déclarer leur intention. Il s'arrêta en cet endroit, dans l'eſpérance d'entendre le Peuple crier, *Vive le Roi Richard*: mais chacun demeura muet, tant la ſurpriſe étoit grande d'entendre propoſer une choſe ſi peu fondée en juſtice. Le Duc ſurpris à ſon tour d'un ſilence à quoi il ne s'étoit pas attendu, en demanda la raiſon au Maire, qui lui répondit, que peut-être on ne l'avoit pas bien entendu. Si cela eſt, repliqua le Duc, je me ferai mieux entendre. Enſuite, élevant un peu plus ſa voix, il reprit ſon Diſcours avec quelque diverſité, mais toujours dans le même ſens, & avec une grace & une éloquence digne d'un meilleur Sujet. Mais le Peuple garda toujours un profond ſilence. Le Duc confus de ce que ſa Rhetorique produiſoit ſi peu d'effet, parla quelque-tems tout bas au Maire pour conſulter avec lui ce qu'il y avoit à faire. Enfin, le Maire lui dit, que peut-être le Peuple ne répondoit point, parce qu'il avoit accoutumé de n'être harangué que par le *Recorder* qui étoit comme la bouche de la Ville. En même-tems, il ordonna au Recorder de parler au Peuple, ce que celui-ci fit avec beaucoup de répugnance. Cependant, il tourna ſon Diſcouss de telle maniére, que, ſans dire un ſeul mot comme de ſoi-même, il fit ſeulement entendre au Peuple, le ſens de ce que le Duc venoit de dire. Il finit, en requerant le Peuple de donner une réponſe poſitive s'il vouloit avoir le Duc de Gloceſter pour Roi, ou non. A ces mots, il ſe fit un murmure confus dans l'Aſſemblée; & comme il étoit encore incertain, ſi le Peuple répondroit ouï ou non, quelques Domeſtiques du Duc de Buckingham, qui s'étoient gliſſez parmi la foule, ſe mirent à crier

Il s'attend en vain qu'on crie, *Vive Richard*.

Il répete ſon Diſcours.

Il fait parler au Peuple par le *Recorder*; c'eſt-à-dire, le Greffier de la Ville.

Quelques-uns de la Canaille crient, *Vive Richard*.

crier *Vive le Roi Richard.* Quelques-uns d'entre les Bourgeois, qui avoient été gagnez, & qui n'avoient osé commencer, suivirent ce mouvement, & les Apprentifs avec la populace, qui étoit près de la porte, imitérent cet exemple, & jettant leurs chapeaux en l'air, en signe de joye, criérent de toute leur force *Vive Richard.* Le Duc de Buckingham s'apperçut assez que ces cris venoient de la Canaille qui étoit près de la porte, & non pas des principaux Bourgeois qui se trouvoient plus avancez dans la Salle. Néanmoins, profitant de cet avantage, il fit faire silence, & reprenant son Discours, il dit, que c'étoit avec une joye extrême, qu'il voyoit donner une approbation si générale à la proposition qu'il avoit faite, sans que personne s'y opposât: *C'est pourquoi*, continua-t'il, *Mes chers amis, je vous prie de vous trouver ici demain à la même heure, afin que nous allions tous ensemble présenter notre très-humble requête à sa Grandeur, & la supplier de condescendre à nos priéres.* Après cela, le Maire ayant congedié le Peuple, les Bourgeois s'en retournérent chez eux, les larmes aux yeux, & la tristesse dans le fond du cœur, sans oser presque la faire paroître, de peur d'offenser ceux qui avoient intérêt qu'elle demeurât cachée.

EDOUARD V. 1483.

Le Duc Prétend que c'est une approbation générale.

Le lendemain, le Duc de Buckingham, avec le Maire, les Aldermans, & un assez grand nombre d'autres Personnes de la Cabale, se rendit au Palais du Protecteur, & lui fit dire, que les Magistrats de Londres lui demandoient une audience. Le Protecteur fit difficulté de sortir de sa chambre, feignant de craindre que cet amas de Peuple ne fût venu pour quelque mauvais dessein. Sur cela le Duc de Buckingham fit remarquer au Maire, & à ceux qui l'accompagnoient, qu'il falloit bien que sa Grandeur ignorât ce qu'ils avoient à lui dire, voulant par-là faire entendre qu'il n'avoit aucune part à tout ce qui s'étoit passé le jour précédent. Enfin, sur la priére réïterée qui fut faite à ce Prince de vouloir accorder l'audience qu'on lui demandoit, il sortit de sa chambre en marquant une extrême défiance, & comme n'osant approcher de cette multitude, de peur qu'il ne lui arrivât quelque malheur. Alors le Duc de Buckingham, sans donner le tems au Maire de parler, prit la parole, & fit un petit détail des griefs que les Anglois avoient soufferts sous le dernier Regne. Ensuite, il dit au Protecteur que le Peuple n'avoit point trouvé de meilleur moyen pour se délivrer de ses maux, que de prier sa Grandeur de prendre l'autorité Souveraine, qui lui apartenoit par un juste & légitime droit. Il ajoûta, que le Maire & les Aldermans de Londres, qu'il voyoit devant lui, étoient venus pour l'en prier au nom de tout le Peuple qui étoit uni dans une même intention.

Il va trouver le Protecteur accompagné du Maire, & lui offre la Couronne.

Le Duc de Glocester, feignant d'être surpris de cette proposition, répondit qu'il étoit convaincu, que toute ce qu'il venoit d'entendre étoit vrai. Mais qu'il avoit une si grande vénération pour la mémoire du feu Roi son Frere, & un si tendre amour pour ses Enfans, que toutes les Couronnes du monde ne lui étoient rien à ce prix. Qu'ainsi, il ne pouvoit se résoudre à leur accorder leur demande. Que néanmoins, il vouloit bien prendre leur requête en bonne part, & qu'il les remercioit de leur affection. Qu'il leur conseilloit de demeurer fermes dans l'obéïssance du Souverain, sous la domination duquel ils vivoient. Que de son côté, il continueroit, selon son pouvoir, à donner au Roi son Neveu, les conseils qu'il jugeroit propres à rendre son Régne florissant,

Le Protecteur la refuse d'abord.

ÉDOUARD V. 1483.

rissant, & son Peuple heureux, comme il croyoit l'avoir fait jusqu'alors, à la satisfaction de tout le monde.

Le Duc de Buckingham menace qu'on la donnera à un autre.

Le Duc de Buckingham, paroissant mal satisfait de cette réponse, murmura tout bas quelques paroles qui marquoient son mécontentement; & enfin, il demanda la permission de parler encore. Dès qu'il l'eut obtenuë, il dit ouvertement au Protecteur, que tout le Peuple d'un commun accord étoit résolu, à ne reconnoître pour Roi aucun des Enfans d'Edoüard IV. Qu'on étoit allé trop loin pour pouvoir reculer. Que, s'il ne vouloit pas recevoir la Couronne qui lui étoit offerte, le Peuple se verroit contraint de la présenter à quelqu'un qui ne se feroit pas tant solliciter. A ces mots, le Protecteur commença un peu à s'adoucir, & enfin il parla au Peuple en ces termes: *Puisque je voi que tout le Royaume est uni dans la résolution de ne souffrir sur le Trône aucun des Enfans d'Edoüard IV, ce qui me déplait extrêmement, je suis pleinement convaincu, que la Couronne ne peut appartenir légitimement qu'à moi, qui suis sans aucun doute né du feu Duc d'Yorck mon Pere. A ce Titre se joint encore celui d'une élection libre faite par les Grands & par les Communes du Royaume, Titre que je regarde comme le principal & le meilleur. Par ces considérations, je reçois favorablement votre Requête; & dès ce moment, je prends en mon propre nom, le Gouvernement des deux Royaumes d'Angleterre & de France: le premier pour le gouverner & le défendre: le second, pour le subjuguer avec l'assistance de Dieu, & le secours de mon Peuple.* Après ce Discours, on entendit s'élever des cris de *Vive Richard Troisiéme.* Cette Comédie étant terminée, chacun se retira chez soi, en faisant sur cet événement les réflexions que ses lumiéres, ses intérêts, ou ses passions lui suggeroient.

Le Protecteur l'accepte. Son Discours au Peuple.

RICHARD III.

Surnommé LE BOSSU,

Dix-Huitiéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.

LE Duc de Glocester étant parvenu à son but par des voyes si extraordinaires, & malgré tous les obstacles qui s'opposoient à son ambition, se fit proclamer Roi le 22. de Juin, sous le nom de Richard III. Il auroit pû être couronné dès le lendemain, puisque les préparatifs pour le Couronnement d'Edoüard V. étoient déja faits. Mais il différa cette cérémonie jusqu'au sixiéme de Juillet, pour attendre cinq-mille hommes qu'il faisoit venir du Nord, parce qu'il ne se confioit pas assez aux Bourgeois de Londres.

Il est proclamé.

Pendant cet intervalle, il donna le grand Sceau à l'Evêque de Lincoln, l'un de ses Favoris. Le 28. de Juin, il conféra la charge de Grand Maréchal au Lord *Jean Howard* & le lendemain, le titre de Duc de Norfolck. Le jour suivant, il lui fit expédier une Commission pour exercer la Charge de Grand Sénéchal: mais elle étoit bornée aux affaires qui regardoient le Couronnement,

L'Evêque de Lincoln est fait Chancelier. *Act. Publ. T. XII. pag. 189. 190.*

ment, & pour cette fois-là, seulement. Peu de jours après, il créa Thomas Howard son Fils, Comte de Surrey, Guillaume Berkley, Comte de Nottingham, le Lord Lovell, l'un de ses Confidens, Vicomte du même nom.

RICHARD III. 1483.

Thomas Rotheram Archevêque d'Yorck & le Lord Thomas Stanley, qui avoient été emprisonnez le jour de la mort du Lord Hastings, furent relâchez dans le même-tems, & le nouveau Roi conféra au Lord Stanley, la Charge de Grand Stuart ou Grand Maître de sa Maison. Ce ne fut pas par un motif d'affection & de confiance, mais pour la peur qu'il eut que le Lord Strange fils de ce Seigneur, qui commençoit à lever des troupes dans la Province de Lincoln, n'excitât des troubles dont il apprehendoit les suites.

Jean Hovvard Grand Maréchal & Duc de Norfolck. Autres Pairs créez. L'Archévêque d'Yorck & Stanley sont relâchez.

Quant au Docteur Morton Evêque d'Ely, qui avoit été arrêté le même jour, le dessein du Roi n'étoit pas de lui faire la même grace. Mais l'Université d'Oxford, dont ce Prélat étoit Membre, lui ayant présenté une Requête en sa faveur, il ne crut pas devoir la rejetter entiérement, dans un tems où il avoit besoin de se concilier l'affection de ses nouveaux Sujets. Cependant, comme il haïssoit mortellement cet Evêque, il ne put se résoudre à lui donner une entiére liberté. Il se contenta de le tirer de la Tour où il le tenoit enfermé, & de le mettre sous la garde du Duc de Buckingham, qui le fit conduire à son Château de Bercknock, dans le Païs de Galles. C'étoit un homme d'une assez basse naissance, mais qui ayant bien fait ses études à Oxford, où il avoit pris le dégré de Docteur en Théologie, s'y étoit tellement distingué par son sçavoir & par sa capacité, qu'il en fut tiré pour être mis dans le Conseil de Henri VI. La révolution qui avoit mis Edoüard IV. sur le Trône, n'avoit rien changé à la fortune de ce Conseiller. Edoüard, satisfait apparemment de sa complaisance, l'avoit conservé dans le même poste, & lui avois procuré l'Evêché d'Ely. Depuis ce tems-là, il fut entiérement attaché à ce Prince, & ce fut ce qui lui attira la haine de Richard, qui le fit mettre en prison, le même jour qu'il fit mourir le Lord Hastings, de peur que son affection pour la famille du feu Roi ne le portât à s'opposer à ses desseins.

L'Evêque est mis sous la garde du Duc de Buckingham.

Le 6. de Juillet, le Couronnement du Roi & de la Reine se fit avec beaucoup de pompe. Tous les Seigneurs du Royaume y assistérent de peur de se rendre suspects au nouveau Roi dont ils connoissoient assez le caractére soupçonneux. Marguerite Comtesse de Richemont, femme du Lord Stanley, & mere du Comte de Richemont qui étoit retenu en Bretagne, portoit la queuë de la Reine.

Le Roi & la Reine sont couronnez.

Richard ne garda que deux ans & deux mois cette Couronne qu'il avoit souhaitée avec tant d'ardeur. Il n'employa tout le tems de son régne qu'à chercher les moyens de se maintenir sur le Trône; & comme ce n'étoit que par des crimes qu'il y étoit monté, ce ne fut aussi que par les mêmes moyens qu'il tâcha d'en conserver la possession. Mais toutes ses mesures se trouvérent trop courtes, la Providence ayant jugé à propos de souffler sur des projets qui n'étoient fondez que sur l'injustice, la violence & le renversement des Loix. Les conjonctures paroissoient pourtant très-favorables pour lui. Toute la famille de Lencastre étoit éteinte en Angleterre. Henri Comte de Richemont, seul rejetton de cette Maison, étoit sous la garde du Duc de Bretagne qui s'étoit engagé envers Edoüard IV. à l'empêcher de sortir de ses Etats. Marguerite sa Mere ne témoignoit aucune envie de faire valoir ses droits. D'ail-

Conjonctures favorables à Richard.

 leurs,

leurs, elle étoit ſous la puiſſance d'un Mari que Richard venoit d'attacher à ſon ſervice, par une Charge des plus conſidérables de la Cour. Quant aux Princes & Princeſſes de Portugal & de Caſtille, qui deſcendoient de Philippe & de Catherine de Lencaſtre, filles de Jean de Gand, ils étoient trop éloignez pour pouvoir faire de la peine au nouveau Roi. Enfin, il n'y avoit plus dans le Royaume aucun Seigneur qui parût avoir aſſez de crédit pour pouvoir exciter des ſoulévemens, la Guerre civile en ayant fait périr un grand nombre, & conſumé entiérement pluſieurs anciennes Maiſons. A l'égard de celles qui reſtoient encore, Richard ſe promettoit de les gagner par des bienfaits, comme il avoit déja commencé à le faire, à l'égard du Duc de Buckingham, du Duc de Norfolck, du Lord Stanley & de quelques autres. Quant aux Partiſans de la Maiſon d'Yorck attachez à la famille d'Edoüard IV. comme les Woodwilles, les Grays, & autres de la nouvelle Nobleſſe, il s'étoit déja défait de quelques-uns, ſous le régne précédent, & les autres étoient fugitifs. La Reine veuve d'Edoüard IV. étoit toûjours avec ſes cinq filles, dans ſon azyle d'où elle n'oſoit ſortir, & où elle paroiſſoit hors d'état de pouvoir lui nuire. Le Marquis de Dorſet ſon frere s'étoit refugié dans un ſemblable lieu, & le Chevalier Richard Woodwille s'étoit caché. Enfin, Edoüard V. & le Duc d'Yorck ſon frere étoient à la Tour, où dès le 27. de Juin, Richard avoit pris ſoin de mettre pour Gouverneur le Chevalier *Brakenbury*, qui lui étoit dévoué. Ainſi, rien ne paroiſſoit capable d'ébranler le Trône du nouveau Monarque.

Meſures du nouveau Roi pour ſa ſûreté.

Cependant, afin d'aller au devant de tout ce qui pourroit le troubler, il forma le projet de s'aſſurer du côté de la Caſtille & du Portugal, de l'Archiduc Maximilien qui gouvernoit les Païs-bas au nom de Philippe ſon fils, de la Bretagne, d'où il pouvoit craindre que ſes ennemis ne tiraſſent quelque aſſiſtance. Enfin, pour rompre toutes les meſures que les partiſans de la famille d'Edoüard IV. pourroient prendre contre lui, il réſolut d'ôter la vie au jeune Roi Edoüard V. & au Duc d'Yorck ſon frere ſes Neveux. Ce furent là les premiers projets de Richard pour conſerver ſa Couronne qui ne lui cauſoit pas moins d'inquiétude depuis qu'il la poſſédoit, que pendant qu'il avoit travaillé à l'acquérir.

Ambaſſade en Caſtille, *Act. Publ. T. XII. p.* 193. en Bretagne. *Pag.* 194.

Pour exécuter toutes ces réſolutions, dès le 12. de Juillet, il nomma pour ſon Ambaſſadeur en Caſtille *Bernard de la Force* qui eut ordre d'aller travailler à renouveller l'ancienne Alliance, avec la Reine Iſabelle, & avec Ferdinand Roi d'Arragon, ſon Epoux. Le lendemain il donna une pareille Commiſſion à *Thomas Hutton*, pour aller traiter de la prolongation de la Trêve avec François II. Duc de Bretagne. Selon les apparences, cet Ambaſſadeur avoit des ordres ſecrets de tenter de ſe faire livrer le Comte de Richemont, ou du moins, de renouveller le Traité fait ſur ce ſujet entre Edoüard IV. & le Duc. Deux jours après, il nomma des Commiſſaires pour traiter avec la France ſur certains attentats commis contre la Trêve, afin d'avoir occaſion de la faire confirmer.

en France. *pag.* 195.

Il ſe détermine à faire mourir ſes Neveux.

Ces meſures étant priſes, il ne reſtoit plus qu'à exécuter l'article principal, qui étoit de ſe défaire de ſes deux Neveux. Pour cet effet, il réſolut de s'éloigner de Londres, afin que le mort arrivant pendant ſon abſence, il en pût être moins ſoupçonné. Dans ce deſſein, il partit de Londres pour aller viſiter diver-

diverſes Provinces, ſous prétexte d'y reformer certains abus qui s'y étoient introduits à la ruïne du Peuple. Son voyage dans le Nord étoit particuliérement néceſſaire, pour reprimer l'inſolence des troupes qu'il avoit fait venir de ce Païs-là, & qui à leur retour, y avoient commis de grands excès. Mais avant que de ſe rendre à Yorck, il fit quelque ſéjour à Glocester, afin de ne ſe trouver pas trop éloigné de Londres, pendant qu'on y exécuteroit ſes ordres par rapport à ſes Neveux.

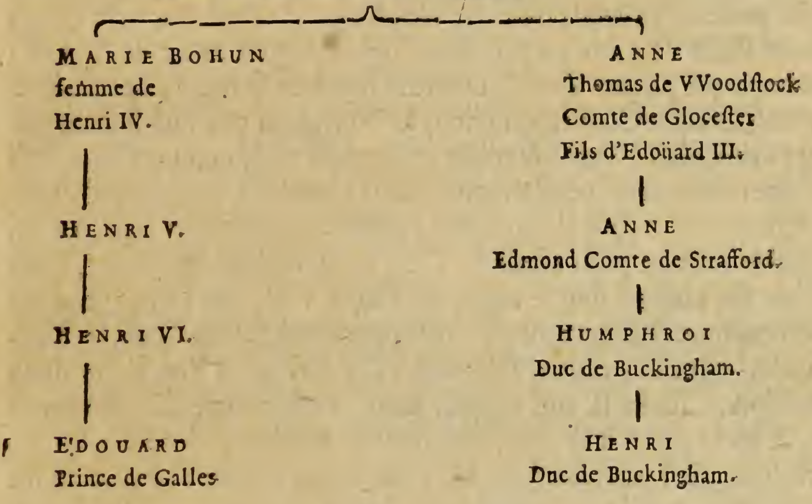
RICHARD III. 1483.

Il ſe rend à Glocester.

Le Duc de Buckingham, ſon intime ami & ſon Confident, l'accompagna juſqu'à Glocester. Il avoit comblé ce Seigneur de biens & d'honneurs, tant pendant qu'il étoit Protecteur, que depuis qu'il étoit Roi. Mais le Duc attendoit encore une autre faveur, qui lui avoit été poſitivement promiſe. C'étoit la moitié de la Succeſſion de la Maiſon de Héréford, ſur laquelle il croyoit avoir de très-légitimes droits. Le fondement de ſa prétention paroîtra clairement dans la Généalogie qui ſuit.

Le Duc de Buckingham lui demande la Succeſſion de la Maiſon de Héréford.

Fondement de ſes droits.



A ne conſiderer que cette Généalogie, il eſt clair que le Duc de Buckingham avoit droit de prétendre à la moitié de la Succeſſion du Comte de Héréford, comme deſcendant d'une de ſes filles. Mais il y avoit d'autres raiſons qui pouvoient rendre ce droit diſputable. Lorſque Richard II. eut fait mourir le Duc de Glocester ſon Oncle à Calais, il fit confiſquer ſes biens par le Parlement, & donna ce que ce Prince avoit poſſedé du chef d'Anne ſa femme, au Comte de Derby qui avoit épouſé l'aînée des ſœurs, & en même tems, il le créa Duc de Héréford. Ainſi le Comte de Derby ſe mit en poſſeſſion de toute la Succeſſion du Comte de Héréford ſon Beau-Pere. Ce même Prince étant depuis parvenu à la Couronne, ſous le nom de Henri IV. tous ſes domaines y demeurérent annéxez, & c'étoit par-là que la Couronne étoit en poſſeſſion de tous les biens de la Maiſon de Héréford, juſqu'au tems que Richard III. monta ſur le Trône. Cependant, lorſque Richard, étant Protecteur voulut engager le Duc de Buckingham à le ſervir dans le deſſein qu'il avoit d'uſurper la Couronne, il lui promit de lui reſtituer cette moitié de la Suc-

Succeſſion, qui avoit été confiſquée ſur le Duc de Glocefter ſon Bis-ayeul. Mais depuis qu'il fut Roi, il changea d'avis; ſoit qu'il crut l'avoir aſſez bien recompenſé d'ailleurs, ſoit qu'il craignît de le rendre trop puiſſant, & de lui donner par là occaſion d'aſpirer au Trône, comme deſcendant d'Edoüard III. Quoiqu'il en ſoit, le Duc l'ayant voulu faire reſſouvenir de ſa promeſſe, pendant ce voyage, en reçut une réponſe qui ne lui laiſſoit aucun lieu d'eſpérer cette juſtice, ou cette faveur. Le Duc, qui étoit extraordinairement fier ſe ſentit ſi choqué de la réponſe du Roi, qu'il lui demanda congé pour aller dans ſes Terres, prendre ſoin de ſes affaires particuliéres. Richard ne croyant pas que ce refus eût fait une ſi forte impreſſion ſur l'eſprit du Duc, ou peut-être ne craignant point les effets de ſon reſſentiment, lui accorda la permiſſion qu'il demandoit, & s'étant ſéparé de lui à Glocefter, il continua ſon voyage vers Yorck.

Le Roi rejette la demande du Duc, qui ſe retire chez lui.

Mort d'Edoüard V. & du Duc d'Yorck.

Pendant le ſéjour que le Roi fit à Glocefter, il envoya un ordre exprès à Brakenbury, Gouverneur de la Tour de Londres, de faire mourir Edoüard V. & le Duc d'Yorck ſon frere. Brakenbury plus conſcientieux que ſon Maître, lui fit une réponſe fort ſoumiſe: mais en même tems, il lui fit entendre, qu'il ne pourroit jamais ſe réſoudre à ſe charger de l'exécution de cet ordre. Richard fâché de s'être mépris dans l'opinion qu'il avoit de cet Officier, lui envoya par *Jacques Tyrrel*, un ordre ſigné de ſa main, de remettre au porteur les Clefs & le Gouvernement de la Tour, pour une nuit ſeulement. Brakenbury ayant obéï, Tyrrel fit entrer ſes ſuppôts pour exécuter les ordres du Roi. Cette même nuit, pendant que tout le monde étoit endormi, il entra dans la Chambre des deux Princes; & après les avoir étouffez dans leur lit, il les fit enterrer ſous un petit eſcalier. C'eſt ce qu'on ſçut depuis de Tyrrel lui-même qui fut exécuté ſous le régne de Henri VII. En 1674. pendant qu'on faiſoit quelque changement dans cet appartement de la Tour, on trouva des os qu'on jugea être ceux d'Edoüard V. & du Duc d'Yorck, & dans cette ſuppoſition, Charles II. qui regnoit alors, les fit mettre dans une urne de marbre, & les fit porter à Weſtminſter dans les tombeaux des Rois. Comme depuis le jour que Tyrrel étoit allé à la Tour, on n'entendit plus parler de ces deux Princes & que leurs Domeſtiques furent congédiez, le Public ne douta point qu'ils n'euſſent été ſacrifiez à la ſureté de leur Oncle.

Leurs corps ſont trouvez ſous le Regne de Charles II.

Le Roi ſe fait couronner à Yorck.

Richard ayant reçu la nouvelle de la mort de ſes deux Neveux, continua ſon voyage vers le Nord, & ſe rendit à Yorck, vers la fin du mois d'Août. Comme il étoit allé là, ſous prétexte de faire rendre une exacte juſtice au Peuple, il ne put ſe diſpenſer de faire exécuter quelques-uns de ces ſoldats du Nord, qui, en retournant de Londres, avoient commis de grandes violences ſur leur route. Enſuite, il ſe fit couronner une ſeconde fois dans l'Egliſe Cathédrale d'Yorck, au commencement de Septembre, & le même jour il créa Edoüard ſon fils âgé de dix ans, Prince de Galles, avec les ſolennitez accoûtumées.

Il y crée ſon Fils Prince de Galles.

L'Alliance avec la Caſtille eſt renouvellée. Act. Publ. T. XII. p. 199.

Quelques jours avant ſon Couronnement, il avoit reçû l'agréable nouvelle, que Ferdinand & Iſabelle l'avoient prévenu, en demandant eux-mêmes la confirmation de l'Alliance entre l'Angleterre & la Caſtille, par un Ambaſſadeur qu'ils lui envoyoient exprès & qui arriva dans ce même tems à Yorck. Le renouvellement de cette Alliance qu'il ratifia lui-même le 31. d'Août,

d'Août, lui causa beaucoup de joye. Il comprit par-là, que Ferdinand & Isabelle le reconnoissant pour Roi legitime ne formoient aucun projet pour rétablir sur le Trône la Maison de Lencastre dont la Reine Isabelle descendoit, étant petite-fille de Catherine de Lencastre, fille du Duc de ce nom. Il en marqua son contentement en faisant Chevalier *Geoffroi de Sasiola*, Ambassadeur de Castille, qui lui avoit apporté ces bonnes nouvelles, & par des Lettres pleines d'estime, d'affection & de reconnoissance, qu'il écrivit au Roi & à la Reine d'Espagne, au Cardinal de Mendoça, & au Comte de Leryn, leurs Ministres.

RICHARD III. 1483.

8. Septembre. *pag.* 200.

Loüis XI. Roi de France mourut le 29. d'Août de cette année. Charles VIII. son fils unique étant mineur, lui succéda sous la tutelle d'Anne sa Sœur, Femme de Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu; selon que le feu Roi l'avoit ordonné. Mais Loüis, Duc d'Orleans, prémier Prince du sang, lui disputa la Régence. Ce démêlé causa dans la Cour de France, des troubles qui empêcherent les Ministres de faire attention au renouvellement ou à la confirmation de la Trêve avec l'Angleterre, que Richard faisoit solliciter avec ardeur.

Mort de Loüis XI.

Charles VIII. lui succéde.

Trouble à la Cour de France.

Pendant que le Roi se flattoit d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour se maintenir sur le Trône, il se tramoit contre lui une conspiration, qui fut enfin cause de sa ruïne, après avoir aussi causé celle de son auteur. J'ai laissé ci-devant le Duc de Buckingham mécontent, & quittant le Roi pour s'en aller dans ses Terres. C'étoit un Seigneur d'un esprit vif & pénétrant, extraordinairement fier, ambitieux, vindicatif, & peu scrupuleux dans sa morale. Pendant la vie d'Edoüard IV. il n'avoit pû se résoudre à plier sous la Reine, quoiqu'elle eût un grand crédit sur l'esprit du Roi son Epoux. Il étoit même regardé comme Chef du parti de l'ancienne Noblesse, contre la nouvelle qui étoit toute composée des Parens & des Créatures de la Reine. Ce fut principalement par la haine qu'il avoit pour cette Princesse, qu'après la mort d'Edoüard IV. il se dévoüa entiérement au Duc de Glocester à qui il procura la Dignité de Protecteur, & enfin la Couronne même, ainsi qu'on l'a vû dans le regne précedent. En recompense d'un si grand service, Richard lui avoit libéralement accordé diverses faveurs. Particuliérement, il l'avoit comme rendu maître du Païs de Galles & de quelques-unes des Provinces voisines, par les Charges & les Gouvernemens qu'il lui avoit donnez en ces quartiers-là. Mais tout ces bienfaits perdirent leur mérite quand il refusa de lui accorder encore la moitié de la Succession de Héréford. Le Duc comprit que la politique du Roi étoit de lui donner des emplois qu'il pourroit lui ôter quand il voudroit, au lieu qu'en lui restituant les Terres qu'il demandoit, il n'auroit plus dépendu de lui de l'en priver sans user de violence. Cette conduite lui fit connoître que le Roi vouloit toûjours le tenir dans la dépendance; & comme il connoissoit parfaitement le caractére de ce Prince, il comprenoit aisément que la moindre occasion seroit capable de lui faire perdre ce qu'il possédoit. D'ailleurs, il trouvoit que le Roi lui faisoit une injustice manifeste, en lui refusant un bien sur lequel il croyoit avoir un droit légitime: que d'ailleurs, il violoit sa parole, & qu'enfin il témoignoit à son égard une extrême ingratitude, en répondant si mal aux services qu'il avoit reçus de lui. Tout cela lui donnoit lieu de craindre, qu'il n'eut formé le dessein de le ruïner avec le tems.

Le Duc de Buckingham conspire contre le Roi.

Sujet de son mécontentement.

RICHARD III. 1483.

Le Duc & l'Evêque d'Ely consultent ensemble sur les moyens de detrôner le Roi.

Plein de ces sinistres pensées, il se rendit à son Château de BRECKNOCK où le Docteur Morton Evêque d'Ely étoit prisonnier, sous sa garde. Dans les fréquentes conversations qu'il eut avec ce Prélat, il ne put tellement cacher son ressentiment contre le Roi qu'il ne le fit souvent connoître. L'Evêque, qui étoit homme d'esprit, n'eut pas beaucoup de peine à comprendre que le Duc étoit mécontent, & ce fut ce qui l'enhardit à lui parler librement. Il avoit remarqué que le Duc prenoit plaisir à l'entendre, & qu'il auroit peut-être parlé lui-même avec plus d'ouverture, s'il avoit osé prendre une entiére confiance en lui. Ainsi, pour lui inspirer cette confiance, il affecta de parler du Roi, d'une maniére, qui en faisant connoître ce qu'il en pensoit, faisoit aussi entendre au Duc, qu'il trouveroit en lui un homme disposé à le seconder dans ses desseins. Enfin, après s'être quelque tems sondez reciproquement, ils se découvrirent leurs pensées, & déplorerent ensemble le malheur où le Royaume se trouvoit sous un pareil Roi. La mort toute recente d'Edoüard V. & du Duc son frere, leur fournit encore une nouvelle matiére de déclamer contre Richard. Ils conclurent de là, que, puisque ce Prince n'avoit pas épargné ses propres Neveux, il n'y avoit point de Seigneur dans le Royaume qui pût être assuré de sa vie. Ces conversations aboutirent enfin à la priére que le Duc fit au Prélat de lui dire franchement, s'il ne voyoit point quelque moyen de prévenir les maux qu'on avoit sujet de craindre, lui promettant avec serment de lui garder inviolablement le secret. Morton, qui jusqu'alors n'avoit pas été sans crainte que le Duc n'eût dessein de lui tendre un piége, se trouvant rassuré par ce serment, lui dit sans façon, qu'il croyoit qu'il n'y avoit point d'autre moyen que de renverser Richard de dessus le Trône & d'y placer un autre Roi. Il lui avoüa, qu'encore qu'il eût souhaité que la Couronne se fût conservée dans la famille de Henri VI. il n'avoit pourtant pû se dispenser de suivre le torrent, quand il avoit vu presque toute l'Angleterre se déclarer pour Edoüard IV. Qu'ensuite, Henri VI. & le Prince son fils étant morts, il s'étoit encore plus attaché au service d'Edoüard. Qu'après la mort de ce Monarque, il avoit servi avec le même zéle Edoüard son fils qu'il croyoit son légitime Successeur. Qu'ensuite, il s'étoit apperçu, avec chagrin, que le Duc de Glocester aspiroit au Trône; & qu'ayant l'honneur d'être Membre du Conseil, il avoit crû devoir faire quelques démarches pour tâcher de s'opposer à ses desseins. Mais qu'au lieu de réüssir, il n'avoit fait que s'attirer la haine & le mécontentemeut de ce Prince qui l'avoit fait mettre en prison, par la seule raison, qu'il le voyoit attaché à la famille d'Edoüard IV. Que cette violence pleine d'injustice, avoit augmenté sa haine pour l'Usurpateur, & qu'enfin la mort tragique des deux jeunes Princes avoit porté cette haine au dernier dégré. Qu'étant dans cette situation, il avoit cherché en soi-même, quel Prince seroit le plus propre pour être mis sur le Trône, à la place du Tyran, & qu'il n'en avoit point trouvé d'autre que le Duc de Buckingham qui descendoit d'un fils d'Edoüard III. Que toute la race de Lencastre étant éteinte, du moins en Angleterre, il ne restoit plus de la Maison d'Yorck que le Tyran & son fils, avec le jeune Comte de Warwick, fils du Duc de Clarence. Qu'à l'égard de ce dernier, il ne pouvoit prétendre à la Couronne, l'exécution de son Pere pour crime de trahison ayant privé toute sa postérité de ce droit. Que le Roi regnant s'en étoit rendu indigne par ses

L'Evêque propose au Duc de se faire Roi.

crimes,

crimes, & que de vouloir conserver les droits du fils, après voir détruit le Pere, ce ne seroit agir qu'à demi. Qu'ainsi, encore une fois, il ne voyoit que le seul Duc de Buckingham, qui pût légitimement prétendre à la Couronne.

Le Duc rejette cette proposition & propose le Comte de Richemont.

Le Duc écouta ce discours avec beaucoup d'attention, & remit au lendemain à lui répondre. Ce délai mit l'Evêque dans un très grand embarras, puisqu'il le laissoit encore incertain, si le Duc avoit agi avec lui de bonne foi, ou s'il n'avoit eu intention que de le sonder. Pour le dire en passant, il semble que ce Prélat n'étoit pas fort scrupuleux, puisque connoissant le caractére du Duc de Buckingham, comme il devoit le connoître, il ne faisoit pas difficulté de servir d'instrument pour le placer sur le Trône. C'est une marque qu'il agissoit plus par un motif de vengeance contre Richard, qu'en vûë de procurer le bien du Royaume. Le Roi & le Duc étoient trop semblables pour qu'on pût espérer un grand avantage d'un tel changement.

Le lendemain, la conversation s'étant renoüée sur la même matiére, le Duc, après avoir tenté d'excuser toutes ses actions précédentes par une longue apologie, avoüa librement au Prélat, qu'il avoit eu la pensée d'aspirer au Trône, mais qu'il l'avoit entiérement perduë après avoir fait de plus meûres réflexions. Qu'il avoit consideré qu'en voulant agir pour lui-même, il souléveroit contre lui tous les Partisans des deux Maisons d'Yorck & de Lencastre, également intéressés à s'opposer à ses prétentions. Qu'il y avoit un Prince plus prochain que lui, que les amis de la Maison de Lencastre regardoient comme leur Chef, & que c'étoit celui sur lequel il avoit jetté les yeux pour le faire Roi. Alors il nomma Henri Comte de Richemont qui étoit en Bretagne. Il ajoûta que le projet de rétablir la Maison de Lencastre sur le Trône attiroit la moitié du Royaume dans les intérêts de ce Prince, & qu'il avoit imaginé un heureux expédient pour lui gagner l'autre moitié. C'étoit de lui faire épouser Elisabeth fille aînée d'Edoüard IV. qui lui donneroit pour amis tous les Partisans de la Maison d'Yorck. Que d'ailleurs, il en arriveroit un grand bien au Royaume, en ce que toutes les semences des Guerres civiles seroient étouffées, par l'union des deux Maisons ennemies. Que même par ce moyen, on forceroit, pour ainsi dire, ceux mêmes qui étoient indifférens pour les deux partis, à travailler au bien commun de la patrie, & qu'alors le peu d'amis que Richard avoit, ne seroient pas en état de contrebalancer une si grande puissance. Au lieu que s'il prétendoit travailler pour soi-même, il réüniroit tout le Royaûme contre lui, puisqu'il n'y avoit pas le moindre prétexte d'exclurre de la Couronne deux Maisons qui l'avoient possédée pendant plus de quatre-vingts ans. Enfin, il ajoûta qu'en venant à Brecknock, il avoit rencontré sur le chemin, la Comtesse de Richemont, & que l'ayant sondée sur ce sujet, il croyoit pouvoir s'assurer qu'elle seroit aisément disposée à travailler à l'élévation de son Fils.

L'Evêque approuve la proposition.

L'Evêque goûta cet expédient comme plus conforme à la justice & à l'équité, & plus convenable au bien du Royaume, d'autant plus qu'il venoit de la seule personne, qui auroit eu sujet de s'y opposer s'il avoit été proposé par un autre.

Droits du Comte de Richemont.

Henri Comte de Richemont étoit Gallois d'origine, ainsi qu'il a été dit ailleurs. Mais Marguerite sa Mere étoit Fille de Jean de Beaufort Duc de Sommerset, petit-fils de Jean de Gand Duc de Lencastre. Le Pere de Marguerite

RICHARD III. 1483. rite étant mort ſans Enfans mâles, Edmond ſon Frere Cadet avoit hérité de ſon Titre. Mais ce Duc & toute ſa Poſtérité ayant été conſumez par la Guerre Civile, il ne reſtoit plus de cette Maiſon que Marguerite & ſon Fils. Ainſi, il ſembloit qu'ils euſſent inconteſtablement hérité de tous les droits de la Maiſon de Lencaſtre. Mais avec tout cela, leurs droits ne laiſſoient pas d'être ſujets à de grandes difficultez.

Pendant que Jean de Gand Duc de Lencaſtre avoit vécu avec Conſtance de Caſtille ſa ſeconde Femme, il avoit entretenu, en qualité de Maîtreſſe, une Femme nommée *Catherine Roet*, Veuve du Chevalier *Suinford*, & en avoit eu pluſieurs Enfans. Conſtance ſa Femme étant morte, il épouſa ſa Maîtreſſe, & eut aſſez de crédit, pour faire légitimer ſes Enfans nez avant le Mariage, par un Acte de Parlement, & par des Lettres Patentes de Richard II. données en conſéquence. Cependant le Roi & le Parlement, voulant marquer la différence qu'ils faiſoient entre ces Enfans adultérins, & des Enfans légitimes, ne leur donnérent point le nom de Lencaſtre ou de *Plantagenêt*, mais celui de *Beaufort* qui eſt celui d'un Château où ils étoient nez. De plus, quoique, dans l'Acte du Parlement, & dans les Lettres du Roi, il leur fut accordé de pouvoir poſſéder des Principautez, Duchez, Comtez, &c. & de pouvoir les tranſmettre à leurs Deſcendans, il n'y étoit point parlé de la Couronne. Pendant les Regnes de Henri IV. & de Henri V. les Princes de cette branche n'oſérent prendre le nom de Lencaſtre. Ce ne fut que ſur la fin du Regne de Henri VI. qu'Edmond Duc de Sommerſet, étant devenu premier Miniſtre & très-zélé pour le Roi, contre les attentats du Duc d'Yorck, commença peu-à-peu à faire valoir ſa deſcendance de Jean de Gand, & ſa parenté avec le Roi, comme étant de la Maiſon de Lencaſtre. Ainſi c'étoit une queſtion que de ſçavoir ſi les Princes de cette branche pouvoient ſuccéder à la Couronne en leur rang. Ce droit même étant ſuppoſé, il s'agiſſoit de ſçavoir quel rang ils devoient avoir, & ſi les Deſcendans des Filles de Jean de Gand nées d'un légitime Mariage, ne devoient point précéder ceux d'un mâle qui n'étoit que légitimé & né d'un adultére. En ce cas, il n'y avoit pas moins de dix ou doûze Princes ou Princeſſes, en Portugal, en Caſtille & en Allemagne, qui auroient exclus le Comte de Richemont. D'un autre côté, il ſemble que, par les efforts qu'Edoüard IV. avoit faits pour avoir le Comte de Richemont entre ſes mains, il avoit comme avoüé, qu'il le reconnoiſſoit capable de ſuccéder aux droits de la Maiſon de Lencaſtre. C'étoit une queſtion qui auroit pû être agitée en ce temps-là, mais qui ſe trouvant décidée depuis plus de deux cens ans, ne demande plus d'examen, à moins que, pour la ſimple curioſité, ceux qui ſont verſez dans ces ſortes de matiéres, ne veulent y exercer leur eſprit.

Il eſt très-vrai-ſemblable que ſi le Duc de Buckingham avoit crû avoir aſſez de crédit pour monter lui-même ſur la Trône, il n'auroit pas manqué d'objecter contre les droits du Comte de Richemont les raiſons qui viennent d'être indiquées. Mais comme il l'avoit lui-même remarqué, en parlant à l'Evêque d'Ely, il ne pouvoit agir pour ſoi-même, ſans ſe mettre à dos les deux Maiſons de Lencaſtre & d'Yorck, c'eſt-à-dire, tout le Royaume qui ſe trouvoit partagé entre ces deux factions. Ainſi le prétexte de rétablir la Maiſon de Lencaſtre & de mettre fin aux Guerres Civiles par l'union des deux

Maiſons.

Maiſons ennemies, étoit une voye beaucoup plus naturelle pour ſe vanger de Richard. Je dis pour ſe venger; car il eſt difficile de ſe perſuader, qu'un homme de ſon Caractére agît en cette occaſion par un plus noble motif. Richard III. 1483.

Quoiqu'il en ſoit, le Duc & l'Evêque ayant conſulté enſemble ſur les moyens de faire réüſſir leurs deſſeins, en vinrent à cette concluſion : Que toute l'eſpérance du ſuccès étoit fondée ſur le Mariage du Comte de Richemont avec la Princeſſe Eliſabeth : Que par cette raiſon, il falloit, avant toutes choſes, s'aſſurer de l'exécution de cet article, ſans quoi ce ſeroit travailler en vain, ou du moins avec beaucoup d'incertitude. Pour cet effet, ils convinrent qu'il falloit, ſans perdre un moment, informer la Comteſſe de Richemont de leur projet, afin qu'elle en inſtruisît le Comte ſon Fils, & qu'elle travaillât à obtenir le conſentement de la Reine Doüairiére Mere de la Princeſſe, pour ce Mariage.

Le Duc & l'Evêque font informer la Comteſſe de Richemont de leur deſſein.

Mais comme il auroit été trop dangereux pour le Duc de Buckingham, d'avoir des conférences avec Marguerite, vû la jalouſie extrême du Roi contre la Maiſon de Sommerſet, l'Evêque lui dit qu'il avoit un ami nommé *Bray* qui étoit Domeſtique de la Comteſſe, à qui on pouvoit ſûrement confier ce ſecret. Le Duc ayant approuvé cet expédient, Bray fut ſecrettement mandé à Brecknock, & le projet lui ayant été communiqué, on le chargea d'en faire l'ouverture à ſa Maîtreſſe. Sur tout, on lui recommanda de lui faire entendre que le Mariage du Comte ſon Fils étoit la baſe & le fondement ſur quoi tout le projet étoit appuyé.

Dès que Bray fut parti pour aller exécuter ſa commiſſion, l'Evêque d'Ely demanda au Duc la liberté de ſe retirer dans ſon Evêché. Il craignoit avec raiſon pour ſa vie, ſi le complot venoit à être découvert. Peut-être même, ne ſe fioit-il pas trop à la bonne foi du Duc. Mais celui-ci lui fit entendre que deux raiſons invincibles l'empêchoient de lui accorder ſa demande. La première étoit, qu'il ſe rendroit coupable en laiſſant évader ſon priſonnier, & que cela ſeul ſeroit capable d'inſpirer des ſoupçons au Roi. La ſeconde, que, dans une entrepriſe de cette nature, il ne pouvoit ſe paſſer de ſes Conſeils. Le Prélat feignit de ſe rendre à ces raiſons. Mais il en avoit par devers lui, de plus fortes encore, pour ſe retirer du danger qui le menaçoit, ſi l'affaire étoit découverte. Ainſi comme, depuis les fréquentes converſations qu'il avoit eües avec le Duc, il étoit moins obſervé par ſes gardes, il trouva le moyen de s'évader, & de ſe retirer à Ely, d'où il alla ſe réfugier en Flandre. Dès qu'il y fut arrivé, il écrivit au Duc, pour excuſer ſon évaſion, & en même-tems, il tâcha de lui faire comprendre, qu'il étoit beaucoup plus en état de travailler à l'exécution du deſſein projetté, que s'il étoit encore priſonnier. Il le conjura auſſi, de continuer toûjours dans la même réſolution, & lui donna des moyens pour entretenir une ſecrette correſpondance avec lui.

L'Evêque d'Ely ſe ſauve en Flandre.

Il écrit au Duc.

Pendant ce temps-là, la Comteſſe de Richemont ayant été informée de ce qui avoit été projetté en faveur du Comte ſon Fils, renvoya ſon Domeſtique au Duc de Buckingham, pour lui en témoigner ſa reconnoiſſance. En même temps, elle lui fit ſçavoir qu'elle alloit travailler à obtenir le conſentement de la Reine Doüairiére pour le Mariage, & qu'enſuite elle prendroit les meſures les plus convenables pour le faire ſçavoir au Comte de Richemont.

La Comteſſe de Richemont entre dans le complot.

RICHARD III. 1483.

Elisabeth Woodwille, Veuve d'Edoüard IV. étoit encore dans son azyle de Westminster, avec ses cinq Filles, pleurant la mort de ses deux Fils, & s'accusant d'en avoir été la cause, par la facilité avec laquelle elle avoit livré le Duc d'Yorck à son Oncle. Il n'y avoit jamais eu de liaison particuliére entre cette Reine & la Comtesse de Richemont. L'une étoit Femme d'un Roi de la Maison d'Yorck, & l'autre étoit de la Famille de Sommerset, ennemie jurée de cette Maison. Par cette raison, la Comtesse ne pouvoit aller voir la Reine dans son azyle, sans donner lieu à de grands soupçons. Pour éviter cet inconvenient, elle employa son Medecin, nommé *Lewes*, & lui ayant communiqué tout le projet, elle lui ordonna d'aller à Londres, de tâcher adroitement de voir la Reine, & de l'informer de ce qui se passoit. Sur tout, elle le chargea de lui dire, que toute l'espérance du succès consistoit dans l'union des deux Familles d'Yorck & de Lencastre, par le moyen du Mariage de la Princesse Elisabeth, avec le Comte de Richemont.

Elle en fait informer la Reine Doüairiére,

Lewes s'étant rendu à Londres, ne trouva pas beaucoup de difficulté à être admis à l'audience de la Reine en qualité de Médecin. Il lui communiqua tout ce dont il étoit chargé, & lui fit connoître qu'il ne tiendroit qu'à elle de se venger de son mortel ennemi, meurtrier de ses Enfans, & de détrôner cet Usurpateur, pourvû qu'elle voulût consentir au Mariage qu'on lui proposoit. La Reine écouta cette ouverture avec joye. Elle chargea le Medecin de dire à sa Maîtresse, qu'elle approuvoit tout ce qui avoit été projetté, & qu'elle feroit ensorte que tous les amis du Roi son Epoux se joindroient au parti du Comte de Richemont. Mais elle ajoûta, qu'elle souhaitoit, que ce Prince s'engageât par Serment à épouser Elisabeth, ou bien Cecile sa Sœur Cadette, en cas qu'Elisabeth vînt à mourir avant la consommation de son Mariage.

qui promet de donner sa Fille au Comte de Richemont.

Tout étant ainsi réglé entre la Reine Doüairiére, la Comtesse de Richemont, & le Duc de Buckingham, chacun travailla, de son coté, à engager dans le complot, ses amis les plus affidez, qui en engagérent aussi d'autres. Il se trouva parmi les Anglois des dispositions aussi favorables qu'on les pouvoit souhaiter, par trois raisons principales. Premiérement, à cause de la haine universelle du Peuple contre le Roi qui s'étoit rendu extrêmement odieux, tant par tout ce qu'il avoit fait pendant sa Régence, que par le crime dont il venoit de se soüiller, en faisant mourir ses deux Neveux, après leur avoir ravi la Couronne. Par là, il avoit perdu la plûpart des amis de la Maison d'Yorck, qui ne cherchoient que l'occasion de venger la Famille d'Edoüard IV. En second lieu, tous les Partisans de la Maison de Lencastre voyoient avec plaisir, un projet qui tendoit à remettre cette Maison sur le Trône. Enfin, ceux qui, sans s'arrêter aux intérêts des deux Factions, n'avoient en vûë que le bien du Royaume, ne pouvoient regarder que comme un grand bonheur, la réüssite d'une entreprise, qui, en réünissant les deux Familles ennemies, devoit faite cesser la Guerre Civile dont le Royaume avoit été affligé depuis trente ans. Ainsi les Partisans de la Maison de Lencastre, ceux de la Maison d'Yorck, & les neutres mêmes, se trouvoient également disposez à concourir à la ruïne de l'Usurpateur.

Dispositions favorables aux Conjurez.

Le Duc de Buckingham étant l'auteur & le Chef de l'entreprise, c'étoit à lui à se charger du soin de la faire réüssir. Dans cette vûë, il s'assûra d'abord d'un

Le Duc commence à prendre

d'un nombre d'amis du Païs de Galles, où il avoit tout pouvoir, qui se chargérent d'enrôller secrettement des Soldats, afin qu'il pût être en état de mettre une armée sur pied, tout-à-coup & à point nommé. Ensuite il noüa des intelligences dans les Provinces de *Dorset*, de *Devon* & de *Cornoüaille*, avec des Gentilshommes du Païs, qui promirent de lever des troupes pour recevoir le Comte de Richemont à son arrivée. Son dessein étoit de les aller joindre lui-même, avec ses troupes Galloises, afin que Richard fut moins en état de s'opposer à la descente du Comte. En même temps, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes devoient se soulever, dans d'autres Provinces, afin de mettre le Roi dans l'embarras de ne sçavoir ou accourir prémiérement. Le Marquis de Dorset qui étoit depuis peu sorti de son azyle, le Chevalier Richard Woodwille son Frere, l'Evêque d'Excéter, le Chevalier Edoüard Courtney son Frere, & plusieurs autres Personnes de qualité, s'engagérent dans le complot.

RICHARD III. 1483.

des mesures pour executer ses desseins.

Ces mesures étant prises, la Comtesse de Richemont envoya deux Exprès au Comte son Fils par deux différentes routes, pour lui faire sçavoir ce qui avoit été résolu en sa faveur, & jusqu'à quel point le projet étoit avancé. Ces deux Exprès étant arrivez presqu'en même temps auprès de lui, l'informérent de toutes les circonstances du complot, & le prierent de ne pas perdre un moment pour se rendre en Angleterre, sur l'assurance qu'ils lui donnérent que tout étoit disposé à le recevoir. Ils lui dirent aussi, que les côtes de Dorset, de Devon, ou de Cornoüaille étoient les plus convenables pour y débarquer, à cause des mesures qu'on avoit déja prises avec le Peuple du Païs.

Le Comte de Richemont est informé de tout.

Le Comte de Richemont se trouvoit alors à Vannes en Bretagne, ou, depuis plusieurs années, il étoit véritablement prisonnier, à cause des engagemens que le Duc de Bretagne avoit pris avec Edoüard IV. mais sa prison n'étoit pas rigoureuse, le Duc se contentant de le faire observer exactement, pour l'empêcher de s'évader, en cas qu'il lui en prît envie. Quand au reste, il joüissoit d'une honnête liberté. Ce fut avec beaucoup de joye qu'il apprit qu'on pensoit à lui en Angleterre. Mais quand il vint à considérer l'état où il se trouvoit, & le peu de moyens qu'il avoit de se transporter dans sa patrie, d'une maniére à s'y faire recevoir agréablement, il comprit qu'il lui seroit comme impossible de réüissir dans son entreprise, sans le consentement & le secours du Duc de Bretagne. En effet, à moins que ce Prince ne lui fournît de l'argent, des troupes & des Vaisseaux, il ne lui étoit pas possible de prendre de justes mesures pour exécuter ses desseins. D'ailleurs, il n'auroit tenu qu'au Duc de l'enfermer dans une étroite prison, par où toute l'entreprise auroit échoüé. Ainsi voyant bien qu'il ne pouvoit se passer de lui, il résolut de lui faire confidence de tout, & de l'engager, s'il étoit possible, à l'assister. Il trouva dans ce Prince plus de disposition à le favoriser, qu'il n'en avoit attendu. Le Duc n'étoit pas engagé avec Richard comme il l'avoit été avec Edoüard son Frere. D'ailleurs, les actions injustes & violentes de ce nouveau Roi, l'avoient rendu odieux à tous les Princes de l'Europe, & au Duc de Bretagne en particulier. Une autre raison contribua encore à lui faire prêter l'oreille aux propositions du Comte Anglois. Il avoit des prétentions en Angleterre sur le Comté de Richemont que ses Ancêtres avoient autrefois possé-

Il se détermine à le communiquer au Duc de Bretagne.

Le Duc lui promet du secours.

RICHARD III. 1483.

dé, & il crut que le Comte s'engageroit volontiers à le lui rendre, si, par son moyen, il parvenoit à la Couronne. On prétend que ce fut là le principal Article de leurs Conventions, moyennant quoi le Duc voulut bien s'engager à lui prêter des troupes & des Vaisseaux. Dès que Henri fut assuré du secours du Duc de Bretagne, il envoya des Exprès à la Comtesse sa Mere & au Duc de Buckingham, pour leur faire sçavoir qu'il espéroit d'être prêt au commencement d'Octobre, les priant de disposer toutes choses pour ce temps-là. Ces bonnes nouvelles mirent d'abord tous les Conjurez en mouvement. Chacun se rendit au poste qui lui avoit été assigné, tant pour y lever des troupes, que pour y exciter des soulévemens. Il n'y avoit point de temps à perdre, puisqu'on étoit déja bien avant dans le mois de Septembre.

Richard reçoit des avis confus de la conjuration.

De quelques précautions que les Conjurez eussent usé pour se cacher, tous ces divers mouvemens ne purent se faire sans que Richard eût connoissance qu'il se brassoit quelque complot contre lui. Mais personne ne pouvoit lui dire ce que c'étoit, ni n'en connoissoit les auteurs. Il étoit alors à Yorck, pensant à toute autre chose, tant il se croyoit en sûreté. Mais ces avis l'obligérent à quitter le Nord, pour s'approcher du centre du Royaume. En même tems, il donna ordre à ses troupes qui étoient dispersées en divers endroits, de se tenir prêtes à marcher au premier commandement. Cependant il se préparoit assez lentement, ne croyant pas que le mal fût si prochain. Comme les avis, qu'il avoit reçûs, le tenoient en inquiétude, il fit en soi-même, la revûë de tous les Seigneurs du Royaume, qui pouvoient être mécontens, ou qui avoient assez de crédit pour exciter des soulévemens contre lui. Il n'en trouva point d'autre que le Duc de Buckingham. Il l'avoit offensé en lui manquant de parole, au sujet de la Succession de Héréford, & le connoissant parfaitement, il ne pouvoit douter qu'il ne fût capable de tout entreprendre pour se vanger. D'ailleurs, il sçavoit que c'étoit le seul qui fût en état, par son génie, par ses richesses, & par son crédit, de former & d'exécuter de grands projets. Il en avoit eu lui-même des preuves trop convainquantes pour pouvoir en douter. L'évasion de l'Evêque d'Ely contribuoit encore à fortifier ce soupçon. Le Duc de Buckingham ne pouvoit pas ignorer combien ce Prélat lui étoit odieux; & par conséquent, sa négligence à garder un tel prisonnier, ne pouvoit être regardée que comme une prévarication, & une dépendance de quelque mauvais dessein. Sur ces soupçons qui n'étoient que trop bien fondez, Richard prit la résolution de le mander à la Cour; mais le Duc s'excusa d'obéïr sous prétexte de quelque indisposition. Ce refus confirma le Roi dans la pensée que ce qu'il avoit soupçonné n'étoit que trop véritable. Néanmoins pour s'en éclaircir encore mieux, il lui ordonna positivement de se rendre auprès de lui, sans alléguer aucune excuse. Le Duc voyant qu'il n'étoit plus tems de feindre, lui fit dire qu'il ne pouvoit confier sa personne à son plus mortel ennemi, & qu'il ne pouvoit ni ne vouloit plus dépendre de lui.

Il soupçonne le Duc de Buckingham.

Il lui ordonne de se rendre à la Cour.

Le Duc refuse & se déclare ennemi du Roi.

Il prend les armes.

Il n'en fallut pas davantage pour convaincre le Roi, que le Duc de Buckingham étoit l'auteur des mouvemens qui, depuis quelque temps, lui causoient de l'inquiétude. D'un autre côté, le Duc comprenant bien, qu'après une telle déclaration, il n'avoit plus rien à ménager, assembla les troupes que lui-même & ses amis avoient secrettement enrôllées dans le Païs de Galles, &

se

ſe mit en devoir de marcher vers les Provinces Occidentales, où il ſçavoit que le Comte de Richemont avoit deſſein de faire deſcente. C'étoit là, qu'il devoit être joint par ceux qui s'y étoient déja rendus pour préparer toutes choſes à recevoir le Comte à ſon arrivée. RICHARD III 1483.

Richard ne fut pas peu ſurpris d'apprendre que le Duc étoit ſi prêt. Cependant comme il avoit déja pris quelques précautions pour aſſembler ſes troupes en cas de beſoin, il leur donna rendez-vous à Leiceſter, où il ſe rendit lui-même, dans la réſolution d'aller combatre ſes ennemis, avant que leur nombre fût augmenté. Il auroit eu pourtant bien de la peine à les prévenir, ſi un accident extraordinaire & tout-à-fait imprévû, n'eut fait, perdre au Duc l'occaſion d'aller ſe joindre à ſes amis, qui étoient tous prêts à prendre les armes, dans les Provinces de Devon & du Cornoüaille. Il s'avançoit à grandes journées vers Gloceſter, où il avoit deſſein de paſſer la Saverne. Mais dans ce même temps, cette Riviére s'enfla ſi extraordinairement, qu'elle inonda le Païs des deux côtez, & y cauſa de très-grands dommages. On n'avoit jamais oüi parler en ce Païs-là d'une ſi terrible inondation. Elle dura ſix jours entiers, & pendant ce temps-là, l'armée du Duc ne pouvoit ni paſſer la Riviére, ni ſubſiſter de l'autre côté, où tout ſe trouvoit dans une extrême déſolation. Enfin, les Soldats Gallois, las de ſe voir expoſez à la faim, à la pluye & à une infinité de fatigues, ſe retirérent chacun chez ſoi, ſans que les priéres du Duc puſſent rien obtenir ſur eux. La deſertion fut ſi générale, qu'il ne reſta au Duc qu'un ſeul Domeſtique. Réduit à ce triſte état, il ne trouva point d'autre reſſource que d'aller ſe cacher, en attendant qu'il pût prendre d'autres meſures. Malheureuſement pour lui, il choiſit pour ſa retraite la Maiſon d'un homme nommé *Baniſter*, qui avoit été ſon Domeſtique, & à qui ſon Pere & lui avoient fait beaucoup de bien.

Son deſſein eſt d'aller en Cornoüaille.

Il ne peut paſſer la Saverne.

Son armée ſe diſſipe.

Il ſe cache chez un de ſes Domeſtiques.

Le Roi ayant appris la diſperſion des troupes du Duc de Buckingham, publia d'abord une Proclamation contre lui, contre le Marquis de Dorſet, & contre quelques autres ſes adhérans ou qu'il ſuppoſoit être liguez avec lui. Mais comme le Marquis n'avoit pas encor paru en armes, & qu'ainſi il ne pouvoit pas le traiter de Rebelle, il ſe ſervit d'un autre prétexte pour l'envelopper dans la condamnation. Il diſoit qu'ayant fait ſerment à ſon Couronnement, de punir le vice & les gens vicieux, il ne pouvoit ſe diſpenſer de punir le Marquis de Dorſet, diffamé par ſes débauches, qui avoit ſéduit & enlevé pluſieurs femmes, qui s'étoit rendu coupable de divers adultéres, & qui entretenoit publiquement Madame Shore. Enſuite, il promit une recompenſe de mille livres ſterling ou de cent livres de rente annuelle à ceux qui livreroient le Duc à la Juſtice, huit cens livres ou une penſion annuelle de quatre vingt, pour le Marquis, & ainſi à proportion pour les autres qui étoient nommez dans la Proclamation. Le miſérable Baniſter n'ayant pû réſiſter à une ſi forte tentation, alla découvrir ſon Maître au Shérif de Shrop, qui ayant fait entourer ſa maiſon par une troupe de gens armez, y ſaiſit le Duc de Buckingham déguiſé ſous un habit de Païſan, & le conduiſit à Shrewſburi. Le Duc ſouhaita de pouvoir parler au Roi : mais il ne put jamais obtenir cette faveur. Quelques-uns ont dit qu'il avoit deſſein de le tuer avec un couteau qu'on trouva ſur lui après ſa mort. Mais ce n'eſt qu'une ſimple conjecture. Quoi qu'il en ſoit, il fut décapité à Shrewſburi, ſans au-

Proclamation contre les Conjurez.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 204.

Le Duc de Buckingham eſt trahi, livré au Roi & décapité.

RICHARD III. 1483.

cune forme de procès, par un simple ordre du Roi. Ainsi ce Seigneur qui avoit contribué à faire perdre la vie au Lord Hastings, au Comte de Rivers & aux autres prisonniers de Pontfract, par un Jugement arbitraire, périt lui même de la même maniére, par les ordres absolus de celui qu'il avoit placé sur le Trône, contre toute sorte de droit. D'un autte côté, on verra bien-tôt que cette même conspiration formée par le Duc de Buckingham complice de toutes les mauvaises actions du Roi, pendant que ce Prince n'étoit que Protecteur, fut la cause de la ruïne de ce Monarque. Peut-on méconnoître la direction de la Providence dans ces sortes d'évenemens?

Les Conjurez se dissipent.

A la premiére nouvelle de la dispersion de l'armée Galloise, les amis du Duc, qui l'attendoient dans les Provinces de l'Oüest, prêts à prendre les armes aussi-tôt qu'ils auroient appris qu'il avoit passé la Saverne, se dispersérent eux-mêmes. Les uns se cacherent chez leurs amis, d'autres se retirérent dans des azyles. Mais le plus grand nombre d'entre eux s'embarqua pour aller joindre le Comte de Richemont, comprenant bien qu'il n'y avoit plus de sûreté pour eux dans le Royaume. Le Marquis de Dorset fut de ce nombre.

Le Marquis de Dorset se sauve en Bretagne.

Le Comte de Richemont s'approche de la côte de Cornoüaille.

Pendant que ces choses se passoient en Angleterre, le Comte de Richemont, croyant que tout y alloit à souhait, mit à la voile à S. Malo, le 21. d'Octobre, avec cinq mille hommes & quarante Vaisseaux, que le Duc de Bretagne lui avoit fournis. Mais une tempête ayant dispersé ses Vaisseaux, les uns furent portez sur les côtes de France, les autres s'en retournérent en Bretagne. Celui sur lequel étoit le Comte de Richemont ayant mieux résisté à la mer que les autres, se rendit, après que la tempête fut passée, près de la côte de Cornoüaille où, en arrivant, il vit le bord de la mer couvert de gens armez qui lui faisoient signe de s'approcher. Mais heureusement pour lui, il prit la résolution de ne pas descendre à terre, jusqu'à ce que sa Flotte l'eût rejoint, dans l'esperance où il étoit qu'elle se rendroit bien-tôt au rendez-vous. En attendant, il envoya un homme à terre pour s'informer si les gens qu'il voyoit en armes étoient amis ou ennemis. Celui qui commandoit ces troupes répondit qu'il étoit envoyé là par le Duc de Buckingham pour y attendre le Comte de Richemont, & pour favoriser sa descente. Mais l'Envoyé du Comte ayant aisément reconnu le contraire, en instruisit son Maître qui, voyant son dessein découvert, prit le parti de remettre à la voile, & de se retirer dans un port de Normandie. Effectivement, les troupes qu'il avoit vûës sur la côte de Cornoüaille étoient des milices du Païs, que Richard y avoit fait poster, à dessein de surprendre son ennemi par cette ruse.

On tâche de le surprendre; mais il évite le danger.

Il se retire en Normandie.

Il retourne en Bretagne.

Le Comte de Richemont apprit en Normandie le malheur qui étoit arrivé au Duc de Buckingham. Comme aprés cela, il n'y avoit plus d'apparence de continuer l'entreprise sans prendre d'autres mesures, il reprit la route de Bretagne, où il trouva le Marquis de Dorset & tous les autres qui s'étoient sauvez d'Angleterre. Quoique son dessein parût entiérement échoué, il ne perdit pourtant point l'espérance de mieux réüssir une autre fois. Les Fugitifs lui faisoient entendre que Richard étoit extrémement haï en Angleterre, & il en tiroit un bon augure. D'un autre côté le Duc de Bretagne lui promettoit la continuation de son secours. Ainsi, ayant pris la résolution de faire une nouvelle tentative, il jura solennellement le jour de Noël, dans l'Eglise

Il persiste dans son dessein.

Il s'engage par serment à épouser Elisabeth d'Yorck.

l'Eglise Cathédrale de Rennes, qu'il épouseroit la Princesse Elizabeht fille d'Edoüard IV. ou à son défaut, Cecile sa sœur Cadette. Après cela, tous les Anglois qui étoient présens lui prêtérent serment de fidélité, le regardant comme Roi d'Angleterre de droit, s'il ne l'étoit pas encore de fait. Depuis ce tems-là, les recherches qui furent faites en Angleterre, de ceux qui avoient eu part à la conspiration, en obligérent un grand nombre à se retirer en Bretagne, tellement que l'abord des Anglois y fut fort grand pendant quelque tems.

RICHARD III. 1483. Plusieurs Anglois le vont joindre.

Cependant Richard, s'étant tiré de ce danger plus heureusement qu'il n'avoit eu lieu de l'espérer, fit saisir plusieurs personnes, dont quelques-unes furent d'abord sacrifiées à sa vengeance. De ce nombre fut le Chevalier *Thomas Saint Léger*, son Beau-frére, qui avoit épousé Anne sa sœur, veuve du Duc d'Excéter. Afin d'avoir plûtôt fait, & pour éviter les formalitez ordinaires des Cours de Justice, il donna au Chevalier Ashton une Commission pour exercer la Charge de Vice-Connétable avec un pouvoir si étendu, qu'il pouvoit juger & faire exécuter sur le champ, toutes sortes de personnes coupables ou suspectes du crime de Léze-Majesté, sans avoir égard à aucun appel.

Richard fait mourir plusieurs des Conjurez.

Pouvoir extraordinaire donné à Ashton.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 205.

En vertu d'une telle Commission, Ashton, qui étoit apparemment un homme du caractére que le Roi le souhaitoit, se rendit dans les Provinces Occidentales, où il signala son zéle par de sanglantes exécutions de ceux qui furent trouvez coupables, ou seulement suspects, d'avoir favorisé les Conjurez. C'est ainsi que se passérent les premiers six mois du Regne de Richard III. Ce Prince ambitieux ne fut pas plûtôt sur le Trône, qu'il eut occasion de comprendre avec quelles difficultez il conserveroit cette Couronne qu'il avoit tant souhaitée, & qu'il avoit acquise par tant de mauvais moyens.

Au mois de Janvier 148¾, le Roi assembla un Parlement, qui fut le premier de son Regne. C'étoit un tems tout-à-fait favorable pour lui. La conjuration du Duc de Buckingham paroissant entiérement étouffée par la mort de ce Seigneur & par la retraite du Comte de Richemont, il ne se trouvoit plus dans le Royaume personne qui fût en état de lever la tête. Ainsi ce Parlement, composé sans doute de Députez dévoüez au Roi, déclara les Enfans d'Edoüard IV. Bâtards, & confirma l'élection irréguliére de Richard avec son prétendu droit à la Couronne. C'étoit un Acte absolument necessaire pour la sûreté du Roi. D'ailleurs, le Parlement évitoit par-là, l'embarras de s'informer du sort d'Edoüard V. que toute l'Angleterre avoit, pendant quelques mois, reconnu pour Roi.

1484. Le Parlement s'assemble.

Les enfans d'Edoüard IV. sont déclarez bâtards.

Ensuite, il fut passé un Acte de Conviction contre Henri, Comte de Richemont, & contre tous ses Adhérans, en vertu duquel tous leurs biens furent confisquez au profit du Roi. Par cet Acte qui déclaroit rebelles & criminels de Léze-Majesté, tous ceux qui avoient eu part à la conspiration du Duc de Buckingham & du Comte de Richemont, toutes les exécutions qui avoient été faites jusqu'alors, furent en quelque maniére justifiées, parce qu'on regarda ceux qui avoient été suppliciez comme coupables du crime que cet Acte condamnoit. Par bonheur pour la Comtesse de Richemont, aucun d'eux ne déclarât qu'elle eût part à la Conspiration, soit qu'elle ne se fût

Acte d'*Attainder* contre le Comte de Richemont.

La Comtesse de Richemont n'est pas découverte.

RICHARD III. 1484.

fût confiée qu'à peu de perſonnes, ou que ſes Confidens ſe fuſſent ſauvez en Bretagne. Cependant, Richard, comprenant bien qu'il étoit comme impoſſible que le Comte de Richemont eût formé une telle entrepriſe ſans la participation de ſa Mere, ordonna au Lord Stanley ſon Epoux, de la tenir reſſerrée, afin de prévenir ce qu'elle pourroit entreprendre dans la ſuite. Il avoit alors une parfaite confiance au Lord Stanley, qu'il venoit de faire Grand Connétable, après qu'Ashton, en qualité de Vice-Connétable, eût ſervi à ſes deſſeins. Apparemment, il n'avoit pas crû le Lord Stanley un homme propre à exercer les rigueurs, dont il avoit donné la commiſſion à Ashton, & c'étoit ſans doute par cette raiſon, qu'il avoit attendu à lui donner la Charge de Grand Connétable, juſqu'à ce que tout ce qui regardoit cette commiſſion fût achevé.

Le Lord Stanley ſon Epoux eſt fait Grand Connétable 16. Decembre. 1483.

Pag. 209.

Richard avoit lieu de ſe perſuader qu'après toutes les rigueurs qu'il avoit exercées contre les conjurez, la conſpiration étoit entiérement étouffée. Mais Thomas Hatton, qui étoit retourné de ſon Ambaſſade de Bretagne, lui fit connoître que le même complot ſubſiſtoit toûjours, & que le Duc de Bretagne avoit promis au Comte de Richemont la continuation de ſon aſſiſtance. Il lui nomma ceux des Conjurez qui s'étoient rendus auprès du Comte, & lui découvrit qu'ils avoient ſouvent de ſecrettes Conférences enſemble, & qu'ils ſe donnoient de grands mouvemens. Il étoit facile d'inférer de-là, que le Comte de Richemont n'avoit pas perdu toute eſpérance, & qu'il avoit encore en Angleterre des intelligences, ſur leſquelles il fondoit l'exécution de ſes deſſeins. Cependant, après la mort du Duc de Buckingham, la fuite du Marquis de Dorſet, & l'exécution de pluſieurs du même Parti, Richard ne voyoit plus perſonne dans le Royaume, qui lui parût en état de lui faire tête. Ainſi, concluant que le danger ne pouvoit venir que du déhors, il réſolut de prendre toutes les précautions poſſibles pour empêcher que ſes ennemis ne trouvaſſent du ſecours chez les Princes étrangers.

Le Roi reçoit de nouvelles informations de la Conjuration.

Il tâche de prévenir le danger.

Dès l'année précédente, il avoit confirmé l'Alliance de l'Angleterre avec la Caſtille, & au mois de Juin de cette année, il fit la même choſe à l'égard du Portugal. Vrai-ſemblablement, tout le mal devoit venir de ces deux côtez, puiſque le Roi de Portugal, & la Reine de Caſtille deſcendoient tous deux de Philippe & de Catherine, filles de Jean de Gand, Duc de Lencaſtre, & par conſéquent, ils auroient pû prétendre à la Couronne d'Angleterre. Cependant, la franchiſe avec laquelle ils avoient renouvellé leur Alliance avec l'Angleterre, ne permettoit pas au Roi de les ſoupçonner d'avoir une telle penſée.

Il s'aſſûre de la Caſtille & du Portugal, *Act. Publ. Tom. XII. pag. 228.*

Maximilien Archiduc d'Aûtriche, qui gouvernoit les Païs-Bas au nom de Philippe ſon Fils, étant Fils de Leonore de Portugal, petite-fille de Philippe de Lencaſtre, auroit pû auſſi former des prétentions ſur la Couronne d'Angleterre, ou donner du ſecours au Comte de Richemont. Cette conſidération fit prendre à Richard la réſolution de lui envoyer des Ambaſſadeurs, ſous prétexte de renouveller la Trêve Marchande entre l'Angleterre & les Païs-Bas. Mais, ſelon les apparences, l'Ambaſſadeur avoit ordre de ſonder s'il n'y auroit point quelque projet dans cette Cour, par rapport à l'Angleterre.

& de l'Archiduc Maximilien. Pag. 231. 246.

Enfin,

Enfin, quoiqu'il ne ſemblât pas que Richard eût lieu de rien craindre de la part de la France, ſous une Minorité troublée par des diſſenſions domeſtiques, il avoit pourtant pris la précaution d'envoyer des Ambaſſadeurs à Charles VIII. pour demander la prolongation, ou du moins la confirmation de la Trêve. RICHARD III. 1484. Il envoye des Ambaſſadeurs en France, *pag.* 246.

Il ne reſtoit plus que la Bretagne & l'Ecoſſe qui pûſſent lui cauſer de l'inquiétude. Il ne pouvoit pas douter que le Duc de Bretagne n'eût déja donné du ſecours au Comte de Richemont, & qu'il ne fût diſpoſé à lui en donner encore. Par cette raiſon, il crût ne devoir rien épargner pour mettre ce Prince dans ſes intérêts. & tâche de gagner le Duc de Bretagne.

Affaires de Bretagne.

François II. Duc de Bretagne, étant vieux & infirme, ſe laiſſoit entiérement conduire par *Pierre Landais* ſon Tréſorier, & lui remettoit ſans aucune reſerve, tout le Gouvernement de ſes Etats. Ce Favori, qui étoit Fils d'un Tailleur, uſoit de ſon pouvoir avec une inſolence qui lui attiroit la haine de tous les Bretons. Dans cette même année 1484. il arriva que les Grands s'étant liguez enſemble contre le Miniſtre, voulurent aller le ſaiſir dans le Palais même du Duc. Mais ayant manqué leur coup, ils ſe virent expoſez à la vengeance de ce Favori qui les fit déclarer coupables de Léze-Majeſté. Cependant, comme il avoit tout le Païs pour ennemi, il crût devoir ſe fortifier de quelque ſecours étranger. Pour cet effet, il envoya, au nom de ſon Maître, des Ambaſſadeurs à Richard, ſous prétexte de faire avec lui une Trêve qui fut effectivement concluë au mois de Juin, à Pontfract, où le Roi ſe trouvoit alors, & qui devoit durer juſqu'au 24. d'Avril ſuivant. Trêve entre Richard & le Duc de Bretagne.

Mais ce n'étoit pas la ſeule Commiſſion dont les Ambaſſadeurs Bretons étoient chargez. Il ſe trouve, dans le Recueïl des Actes Publics, deux Piéces, par leſquelles il paroit, que Richard s'étoit engagé à envoyer au Duc de Bretagne, un ſecours de mille Archers. Or ce ne pouvoit être que pour l'occaſion dont je viens de parler, puiſque le Duc de Bretagne n'avoit point alors d'autre Guerre ſur les bras. Comme ce Prince ne faiſoit rien de ſoi-même, il y a beaucoup d'apparence que pour obtenir ce ſecours, Landais avoit fait eſpérer au Roi, qu'il remettroit le Comte de Richemont entre ſes mains. En effet, la ſuite fit bien voir qu'il étoit entré en quelque engagement ſur ce ſujet. Ainſi, Richard ſe trouvoit tellement en ſûreté du côté de la Bretagne, que, bien loin de craindre que le Duc ne donnât du ſecours au Comte de Richemont, il ſe flatoit de l'eſpérance d'avoir bien-tôt ſon Ennemi en ſon pouvoir. *Pag.* 226. Négociation ſecrette entre Richard & le Duc, ou Landais ſon Favori.

Enfin, comme il pouvoit auſſi craindre, que le Roi d'Ecoſſe, qui deſcendoit d'une Princeſſe de la Maiſon de Sommerſet, ne favorisât les Mécontens, comme ayant intérêt à placer le Comte de Richemont ſur le Trône d'Angleterre, il crut devoir auſſi ſe parer de ce côté-là. Pour cet effet, il négocia avec Jacques IV. une Trêve qui fut concluë au mois de Septembre de cette année, & qui devoit durer depuis le 29. du mois juſqu'à pareil jour de l'année 1487. En même tems il arrêta le Mariage d'Anne ſa Niéce, Fille d'Eliſabeth ſa ſœur & du Duc de Suffolck, avec le Duc de *Rothſay*, Fils-aîné du Roi d'Ecoſſe. Trêve avec l'Ecoſſe. *Act. Publ. Tom. XII. pag.* 232. 244

Toutes ces précautions paroiſſoient ſi juſtes, qu'il ſembloit s'être mis à cou-

RICHARD III. 1484.

Mort du Prince de Galles Fils du Roi.

Le Roi déclare le Comte de Lincoln son Successeur présomptif.

Ambassade d'obédience au Pape. *Pag.* 253.

Ambassade de France. *Pag.* 234.

Richard négocie avec Landais pour se faire livrer le Comte de Richemont

L'Evêque d'Ely avertit le Comte de Richemont du danger où il se trouve en Bretagne.

vert de tous les côtez. Cependant, pour ôter au Comte de Richemont toute espérance de réüssir dans ses desseins, le Prince de Galles son Fils étant mort dès le mois d'Avril de cette année, il déclara le Comte de Lincoln son Neveu son Successeur présomptif, se proposant de faire ratifier cette Déclaration par le Parlement. Le Comte de Lincoln étoit Fils d'Elisabeth sa sœur, & Frere d'Anne qui devoit épouser le Prince d'Ecosse.

D'ailleurs, pour ne rien négliger de ce qui auroit pû donner quelque prise sur lui, il envoya un Ambassadeur d'obédience au Pape Innocent VIII. qui venoit d'être placé sur le Trône Pontifical. Il avoit négligé ce devoir à l'égard de Sixte IV. Prédécesseur d'Innocent, comme il paroit par le Recueïl des Actes Publics. Mais la peur qu'il eut d'irriter le Pape, & de fournir quelque prétexte aux mécontens de son Royaume, & particuliérement au Clergé le fit hâter d'envoyer ses Ambassadeurs à Rome.

Peu de tems après, il eut la satisfaction de voir que Charles VIII. Roi de France lui demandoit un saufconduit pour des Ambassadeurs qu'il avoit dessein de lui envoyer. Ainsi, toutes choses sembloient heureusement disposées en sa faveur. Cependant le Comte de Richemont étoit encore plein de vie, & pendant que ce Prince étoit hors de son pouvoir, il ne pouvoit pas se croire bien établi sur le Trône. C'étoit là le principal, ou pour mieux dire, l'unique sujet de ses inquiétudes, & de toute son attention.

La Trêve avec la Bretagne ne devant durer que jusqu'au 24. d'Avril 1485. Richard en prit occasion d'envoyer des Ambassadeurs au Duc de Bretagne, pour la faire prolonger. C'étoit là le prétexte de l'Ambassade. Mais les Ambassadeurs avoient ordre de traiter d'une autre affaire plus importante, avec Landais principal Ministre du Duc, & maître absolu des affaires de son Prince, qui étoit tombé dans une espéce de léthargie, pendant laquelle il étoit peu en état d'en prendre connoissance. C'étoit de porter ce Ministre à leur livrer le Comte de Richemont.

Landais n'avoit pas eu besoin des mille hommes dont il a été parlé ci-dessus. Il étoit donc nécessaire pour obtenir ce que le Roi demandoit, de faire un nouveau Traité dans lequel le Duc & le Favori pussent trouver des avantages capables de les faire passer par dessus tous les scrupules qu'ils pourroient avoir sur ce sujet. Pour ce qui regarde le Duc, l'Historien de Bretagne assure qu'il a vû, parmi les Archives de ce Duché, des Lettres Patentes de Richard III. par lesquelles il rendoit au Duc François le Comté de Richemont avec toutes ses dépendances, de la même maniére que ses Ancêtres l'avoient possedé. Il se reservoit seulement le retour de ce Comté à la Couronne, en cas que le Duc mourût sans enfans. Par rapport à Landais, comme la négociation étoit plus secrette, on ne sçait pas bien en quoi consistoit la recompense qu'il attendoit du service qu'il avoit dessein de rendre. Ce qu'il y a de certain, c'est que Richard lui fit des offres très-avantageuses. Mais comme ce Ministre n'étoit pas homme à se contenter de simples promesses, il fallut souvent envoyer des exprès au Roi. Ces délais qui regardoient les suretez du Ministre, ainsi qu'Argentré l'assure positivement, furent le salut du Comte de Richemont. Quoiqu'il fût alors en Bretagne, il ignoroit absolument ce qui se passoit à la Cour du Duc. Mais l'Evêque d'Ely qui, bien qu'absent, avoit de bons espions auprès de Richard, ayant été informé que l'Evêque de Leon

Ambassadeur

Ambaſſadeur de Bretagne négocioit fort ſecrettement avec le Roi, avertit le Comte de Richemont qu'il n'étoit pas en ſureté dans les Etats du Duc de Bretagne. Cet avis venant d'un ſi bon lieu porta le Comte à penſer ſérieuſement aux moyens de ſe tirer du danger dont il étoit menacé. Comme il connoiſſoit Landais pour un homme capable de commettre les plus mauvaiſes actions, il réſolut de ſe retirer en France, & pour cet effet, il fit demander ſecrettement au Roi Charles, un Paſſeport qu'il n'eut pas beaucoup de peine à obtenir. Cependant, étant inſtruit comme il l'étoit, des mauvaiſes intentions de Landais à ſon égard, il ne doutoit point qu'il n'eût donné des ordres pour le faire ſoigneuſement obſerver. Ainſi la difficulté de ſe ſauver n'étoit pas petite, ſur tout ſe trouvant environné d'un grand nombre d'Anglois auſquels il étoit très-difficile de cacher ce ſecret, & très-dangereux de le leur confier. Pour remedier à cet inconvenient, le Duc de Bretagne étant en ce même tems relevé de ſa maladie, le Comte prit occaſion de lui envoyer les principaux Seigneurs de ſa ſuite pour l'en feliciter, leur recommandant de prendre avec eux tous leurs Domeſtiques ſous prétexte de lui faire plus d'honneur. Son but étoit non ſeulement de ſe trouver plus ſeul à Vannes, mais principalement d'éloigner de l'eſprit de ceux qui l'obſervoient, le ſoupçon qu'il eût envie de s'évader pendant qu'il avoit un ſi grand nombre d'Otages à la Cour du Duc. Effectivement cette ruſe lui réüſſit comme il l'avoit eſperé, en ſorte que deux jours après, il partit de Vannes en habit déguiſé, & accompagné de cinq perſonnes ſeulement. Dès qu'il fut ſorti de la Ville, il quitta le grand chemin, & marchant à travers champs, ou par des chemins détournez, ſans s'arrêter nulle part, il arriva heureuſement à Angers Ville Capitale d'Anjou. Cette diligence étoit abſolument néceſſaire. Sans cela il auroit été infailliblement arrêté. Ceux qui étoient chargez de l'obſerver, ayant appris ſon évaſion, le pourſuivirent avec tant de promptitude, qu'ils arrivérent ſur la frontiére de Bretagne, une heure ſeulement après lui. Peu de jours après, le Duc ayant appris que le Comte s'étoit retiré, ſur la crainte de quelques mauvais traitemens, parut fort fâché contre Landais de ce qu'on lui avoit donné lieu de craindre, ignorant ſans doute, ce que ſon Favori négocioit avec le Roi d'Angleterre. Enſuite, il donna la liberté à tous les Anglois qui étoient dans ſes Etats, d'aller joindre le Comte, & lui faire des civilitez & des offres de ſervice. Le Comte de Richemont reçut ce compliment avec des marques d'une parfaite reconnoiſſance, & pria l'envoyé du Duc de lui dire de ſa part qu'il conſerveroit un éternel ſouvenir des obligations qu'il lui avoit. Ainſi le Comte de Richemont échappa, comme par miracle, des piéges que Richard lui avoit tendus. C'étoit pour la ſeconde fois qu'il s'en étoit heureuſement tiré. Les Anglois de ſa ſuite ne ſe trouvérent pas moins heureux que lui, de ſe voir, par la générosité du Duc, hors des mains de ſon indigne Miniſtre, qui bientôt après, expia, ſur un gibet, toutes les mauvaiſes actions que ſon avarice lui avoit fait commettre.

Richard III. 1484.

Le Comte prend la réſolution de ſe ſauver.

Difficultez de cette entrepriſe.

Il l'exécute heureuſement.

Il arrive à Angers.

Le Duc de Bretagne lui fait des excuſes.

Le Comte de Richemont n'ayant fait que peu de ſéjour à Angers, alla trouver Charles VIII. qui étoit alors à Langeais, & qui lui fit un très-bon accueïl. Cependant, la Cour de France n'étant pas encore exempte de troubles, la conjoncture n'étoit pas favorable au Comte pour obtenir un ſecours qu'il ne pouvoit plus attendre du Duc de Bretagne. Néanmoins, comme le jeune

Charles VIII. le reçoit avec honneur.

Roi

Richard III. 1484.

Roi paroiſſoit bien diſpoſé pour lui, il ne perdit pas l'eſpérance d'obtenir quelque choſe de ce Prince, quand les troubles de ſa Cour ſeroient appaiſez.

Le Comte d'Oxford ſe ſauve de Hammes & va trouver le Comte de Richemont à Paris.

Pendant que ſes affaires ſe trouvoient dans cet état d'incertitude, il vit venir auprès de lui le Comte d'Oxford que le Roi Edoüard IV. avoit fait enfermer dans le Château de *Hammes* en Picardie. Ce Seigneur qui avoit été un des principaux partiſans de la Maiſon de Lencaſtre, ayant appris dans ſa priſon que le Comte de Richemont prétendoit à la Couronne, avoit agi ſi efficacement envers le Gouverneur de Hammes, qu'il l'avoit porté à le mettre en liberté & à ſe déclarer pour le Comte. Il l'amenoit même avec lui, pour ſaluer ce Prince, & pour lui offrir ſes ſervices. L'avantage d'avoir le Comte d'Oxford dans ſon parti, fit un grand bien en Angleterre, au Comte de Richemont. Pluſieurs autres Seigneurs lui firent dire en ſecret, qu'il pouvoit compter ſur leur aſſiſtance, lorſqu'ils verroient l'occaſion propre pour ſe déclarer contre Richard.

Richard oblige le Lord Stanley à lui laiſſer ſon Fils en ôtage.

Cependant le Roi étoit tous les jours averti, qu'il ſe tramoit quelque choſe contre lui, en faveur du Comte de Richemont; mais il ne pouvoit découvrir les auteurs du complot, quelques eſpions qu'il employât. D'ailleurs, il ne connoiſſoit point de Seigneur Anglois qui lui parût aſſez puiſſant, pour pouvoir former ou exécuter une entrepriſe de cette nature. Le Lord Stanley étoit le ſeul contre qui il pût concevoir quelque ſoupçon, parce qu'il étoit mari de la Comteſſe de Richemont. Cela ſeul le lui rendoit ſuſpect, quoique d'ailleurs il n'eût aucune preuve contre lui. Ainſi, pour s'aſſurer de ce côté-là, ce Seigneur lui ayant demandé la permiſſion d'aller dans ſes Terres, il exigea de lui, qu'il laiſſât ſon Fils à la Cour comme une eſpéce d'ôtage. Effectivement, ſes ſoupçons n'étoient que trop bien fondez, puiſque ce même Lord Stanley fut dans la ſuite, le principal inſtrument de ſa ruïne.

Il découvre le projet du Mariage du Comte de Richemont avec Eliſabeth.

Richard ſçavoit bien qu'il n'étoit pas aimé en Angleterre. D'un autre côté, il apprenoit qu'il y avoit parmi le peuple certains mouvemens qui, bien qu'aſſez ſecrets, ne pouvoient qu'être dangereux. Mais il ne pouvoit prévenir le mal qu'il craignoit, ſans connoître en quoi conſiſtoient les complots de ſes ennemis, & leurs principaux Auteurs. C'étoit à cela qu'il employoit toute ſon induſtrie. Enfin, à force de mettre des eſpions en campagne, il vint à découvrir que les projets qui ſe faiſoient en faveur du Comte de Richemont étoient fondez ſur la promeſſe qu'il avoit faite d'épouſer la Princeſſe Eliſabeth fille aînée d'Edoüard IV. Cette découverte lui fit connoître que les Partiſans de la Maiſon d'Yorck n'étoient pas éloignez de s'accommoder avec ceux de la Maiſon de Lencaſtre, puiſqu'ils donnoient les mains à ce Mariage. Il étoit manifeſte qu'un pareil accommodement ne pouvoit que cauſer ſa ruïne, puiſqu'en ce cas, il ne pouvoit plus compter que ſur un petit nombre d'amis

Il forme le deſſein d'épouſer ſa Niece & de ſe défaire de ſa Femme.

de ſa Maiſon, tout le reſte ſe déclarant pour la famille de ſon Frere. Ainſi, comprenant que le complot qui ſe braſſoit contre lui, étoit appuyé ſur des fondemens plus ſolides qu'il ne ſe l'étoit imaginé, il donna toute ſon attention à rompre les meſures du Comte de Richemont, en empêchant ce fatal Mariage. Il ne trouva point de meilleur moyen pour en venir à bout, que d'épouſer lui-même la Princeſſe qui étoit deſtinée à ſon ennemi. Mais il y avoit dans l'exécution de ce projet, pluſieurs difficultez qui auroient paru inſurmontables à tout autre Prince moins ſcrupuleux que lui. La premiére étoit qu'il

qu'il avoit déja une femme dont la constitution ne marquoit pas qu'elle dût bien-tôt finir sa vie. Mais il ne désespéra pas de vaincre cet obstacle, soit par un divorce, soit de quelque autre maniére moins légitime. La seconde difficulté consistoit à tirer Elisabeth de l'azyle de Westminster, où elle étoit avec la Reine sa Mere. De plus, ce n'étoit pas un petit ouvrage, que de faire consentir la Reine Doüairiére à donner sa Fille au meurtrier de ses enfans. Enfin, il falloit obtenir une dispense du Pape, pour pouvoir épouser sa Niéce. Mais cet obstacle lui paroissoit peu considérable par rapport aux autres, sçachant bien qu'il n'est pas impossible de trouver des accommodemens avec la Cour de Rome.

RICHARD III. 1484.

Pour commencer à exécuter cet étrange projet, il envoya diverses personnes à la Reine Douairiére pour lui insinuer, qu'il souhaitoit de vivre en bonne union avec elle, & de lui donner des marques de sa bienveillance: Qu'il reconnoissoit qu'elle avoit été traitée trop rigoureusement; & que pour réparer, en quelque maniére, le tort qui lui avoit été fait, il avoit intention de lui assigner une pension considérable, & de donner à ses deux Freres des Charges dont ils auroient lieu d'être contens. De plus, qu'il prendroit soin de l'entretien de ses Filles, & de leur procurer des Mariages sortables à leur qualité. Mais comme il étoit difficile que cette Reine pût ajoûter foi à ses promesses, après en avoir été si cruellement trompée, ceux qui lui parloient de sa part, lui faisoient entendre, que ce changement provenoit de la mort du Prince de Galles. Que le Roi n'ayant plus d'Enfans, ni espérance d'en avoir, n'avoit plus d'intérêts séparez de ceux de la Famille de son Frere, & qu'au contraire, il ne pouvoit rien faire, de plus avantageux pour soi-même, & pour sa Maison, que de marier ses Niéces dans les puissantes Familles d'Angleterre. Enfin, on lui insinuoit, que le dessein du Roi étoit de faire ensorte qu'après sa mort la Princesse Elisabeth montât sur le Trône, ce qu'il avoit fait en faveur du Comte de Lincoln son Neveu, pouvant être aisément révoqué, puisque le Parlement n'avoit point passé d'Acte sur ce sujet.

Il gagne la Reine Douairiére qui lui livre ses Filles.

Ces derniéres insinuations firent beaucoup d'impression sur l'esprit de la Reine. Son intérêt lui faisoit trouver beaucoup de vrai-semblance dans ce qu'on lui disoit. D'un autre côté, elle s'ennuyoit beaucoup dans son azyle qui étoit proprement une prison, d'où elle ne pouvoit sortir sans s'exposer à de plus grands maux. Elle avoit une extrême tendresse pour ses Freres, ainsi qu'elle l'avoit bien fait connoître pendant la vie du Roi son Epoux, & l'espérance que Richard lui donnoit à leur égard, la flattoit agréablement. Enfin, elle considéroit, que le complot fait en faveur du Comte de Richemont, étant manqué par la mort du Duc de Buckingham, elle ne pouvoit attendre pour elle & pour ses Filles, qu'un sort encore plus rigoureux, que celui qu'elles avoient éprouvé jusqu'alors, si par son refus elle achevoit d'irriter le Roi. Toutes ces considérations lui faisant oublier les sanglans outrages qu'elle avoit reçus de ce Prince, elle se laissa porter à cet excès d'aveuglement que de lui remettre ses cinq Filles entre les mains. De plus, elle écrivit au Marquis de Dorset son Frere, pour lui conseiller d'abandonner le parti du Comte de Richemont, & de venir se jetter entre les bras du Roi. Le Marquis aussi foible, & non moins ambitieux que la Reine sa Sœur, se flattant déja de l'espérance d'une fortune considérable, se déroba secrettement de Paris, à des-

RICHARD III. 1484. Mort de la Reine Anne Femme de Richard.

sein de passer en Angleterre. Mais le Comte de Richemont le fit poursuivre avec tant de diligence, qu'il le fit remener à Paris, où par de fortes raisons, il lui persuada de demeurer avec lui.

Dès que Richard eut ses Niéces en son pouvoir, il pensa aux moyens d'éxécuter une autre partie de son projet. C'étoit de se défaire de la Reine sa Femme, afin de pouvoir ensuite épouser sa Niéce. Ceux d'entre les Historiens qui parlent le plus favorablement de sa conduite à cet égard, disent qu'il fit mourir la Reine de chagrin, en lui témoignant une aversion qu'elle n'avoit pas méritée, & en lui donnant tous les jours de cruelles mortifications. Les autres trenchent le mot, & assurent qu'il la fit mourir par le poison. Il y en a qui ajoûtent, qu'il fit confidence à l'Archevêque d'Yorck de certaines infirmitez secrettes de la Reine, qui la lui rendoient très-desagréable. C'étoit afin que ce Prélat l'en avertît, & que ce fût un moyen pour la faire tomber dans une langueur qui terminât bien-tôt sa vie. On dit encore que l'Archevêque, après avoir entendu le Discours du Roi, dit à quelqu'un que la Reine n'avoit pas longtems à vivre. En effet, elle mourut fort peu de tems après. Son sort auroit été plus digne de pitié, si on n'avoit pas remarqué dans sa mort, un châtiment manifeste de la Justice de Dieu, pour avoir épousé le meurtrier du Prince de Galles Fils de Henri VI, son premier mari. Richard témoigna une Affliction extraordinaire pour la perte qui venoit de lui arriver, & fit faire à la défunte Reine de magnifiques funérailles. Mais cette feinte douleur ne fut pas capable de désabuser le Public, qui l'accusoit hautement d'être le meurtrier de sa Femme, comme il l'avoit été de ses Neveux.

La Princesse Elisabeth refuse d'épouser le Roi son Oncle.

Malgré l'affliction extrême qu'il témoignoit en Public, la Reine ne fut pas plûtôt dans le tombeau, qu'il eut l'assurance de parler à la Princesse Elisabeth sa Niéce, pour lui proposer de s'unir avec elle par le mariage. Mais elle lui répondit d'une maniére à lui faire connoître l'horreur qu'elle avoit pour une semblable union, & le pria de ne lui en parler pas davantage. Richard, comprenant bien que la conjoncture n'étoit pas propre pour user de violence, se contenta pour cette fois, d'avoir fait cette premiére démarche, en attendant que le tems lui fournît une occasion plus favorable pour presser l'exécution de son projet. Cependant, comme il se rendoit de jour en jour plus odieux, plusieurs Seigneurs & Gentilshommes se hâtérent de passer la Mer, pour aller offrir leurs services au Comte de Richemont. D'autres prirent le même parti, dans la vûë de se dérober aux poursuites de ce Prince sanguinaire, si par malheur il venoit à les soupçonner. Ceux qui demeuroient dans le Royaume, n'étoient pas plus affectionnez, & n'attendoient qu'une occasion favorable pour se déclarer contre lui.

Plusieurs Seigneurs vont trouver le Comte de Richemont.

Siége & prise du Château de Hammes.

Richard ayant appris que le Comte d'Oxford & le Gouverneur de Hammes étoient allez trouver le Comte de Richemont, donna ordre au Gouverneur de Calais d'aller assiéger ce Château, pour le remetre dans son obéïssance. Cet ordre fut exécuté avec tant de promptitude, que le Comte d'Oxford qui marchoit pour secourir la Place, ne put arriver dans le voisinage, qu'après la Capitulation. Il en tira pourtant cet avantage pour le Comte de Richemont, qu'il lui amena la Garnison.

1485.

Après la tentative que le Comte de Richemont avoit faite, Richard avoit

mis

mis une eſcadre en Mer ; pour s'oppoſer à ſon paſſage en cas qu'il voulût tenter encore une fois de faire deſcente en Angleterre. Mais au commencement de l'année 1485, la Trêve avec la Bretagne ayant été prolongée pour ſept ans, & la France ne témoigant pas beaucoup d'ardeur à ſecourir ſon ennemi, il crut devoir épargner la dépenſe de cette Flotte qu'il croyoit deſormais inutile. Ainſi l'ayant rappellée dans ſes Ports, il la fit déſarmer au commencement de l'Été.

RICHARD III. 1485.

Richard déſarme ſa Flotte.

Cette démarche ayant beaucoup encouragé le Comte de Richemont, il preſſa fortement la Cour de France de lui donner quelque ſecours. Les Miniſtres du Roi Charles ayant enfin ſérieuſement délibéré ſur cette demande, ils jugérent qu'il ne pouvoit qu'être avantageux à la France, d'entretenir les troubles en Angleterre. Ce fut uniquement dans cette vûë, qu'ils promirent au Comte un ſecours de deux mille hommes, avec des Vaiſſeaux pour les tranſporter, & qu'ils lui firent toucher quelque argent. Philippe de Commines dit, qu'il n'avoit jamais vû des troupes en ſi mauvats état que celles qui furent deſtinées à cette expédition. Cela marque aſſez dans quel deſſein la Cour de France accordoit au Comte ce petit ſecours. Encore exigea-t'elle de lui, qu'il laiſſât en France des ôtages pour la ſûreté du rembourſement des frais qu'elle faiſoit pour cela. Le Comte qui avoit lieu de ſe défier du Marquis de Dorſet, embraſſa cette occaſion pour le laiſſer en ôtage à Paris, avec le Chevalier *Bourchier*. Enſuite il ſe rendit à Roüen où les troupes qu'on lui donnoit avoient ordre de s'aſſembler.

La Cour de France ſe détermine à donner du ſecours au Comte de Richemont.

Le Comte ſe rend à Roüen.

Dès qu'il fut arrivé à Roüen, il y reçut des nouvelles qui ne lui étoient pas trop agréables. Il y apprit la mort de la Reine, & le deſſein que Richard avoit formé d'épouſer la Princeſſe Eliſabeth ſa niéce, & de donner Cecile ſa ſœur cadette, à un de ſes Favoris. Ses meſures ſe trouvant rompuës par ce mariage qu'on lui repréſentoit comme prêt à s'accomplir, il tint Conſeil ſur ce ſujet, avec les Seigneurs qui l'accompagnoient. Le réſultat de leurs opinions fut, que puiſqu'il ne pouvoit plus eſpérer d'épouſer une des filles d'Edoüard IV, qui étoient en âge d'être mariées, il devoit ſe tourner d'un autre côté. Pour cet effet, on lui conſeilla de mettre dans ſes interêts le Chevalier *Herbert*, homme très-puiſſant dans le Païs de Galles, en lui offrant d'épouſer ſa fille Cadette, l'aînée étant déja mariée au Comte de Northumberland. Cette réſolution étant priſe, il dépêcha un Exprès au Chevalier Herbert pour lui en faire la propoſition. Par bonheur pour lui, l'Exprès trouva les paſſages ſi bien gardez, qu'il n'oſa hazarder de ſe rendre auprès de Herbert pour s'acquitter de ſa Commiſſion. Il eſt très-apparent, que ſi cette affaire avoit réüſſi ſelon les ſouhaits du Comte de Richemont, elle lui auroit fait perdre tous les Partiſans de la famille d'Edoüard IV, qui étoient en très-grand nombre. En effet, ils ne s'étoient engagez dans ſon parti, que par l'eſpérance qu'il uniroit les deux maiſons d'Yorck & de Lencaſtre, par ſon mariage avec la Princeſſe Eliſabeth.

Il forme le projet d'épouſer une fille du Chevalier Herbert.

Ses meſures ſont rompuës heureuſement pour lui.

Peu de jours après, il reçut des lettres d'Angleterre, par leſquelles on lui faiſoit ſçavoir que, s'il vouloit ſe hâter d'aller deſcendre dans le Païs de Galles, l'occaſion ne pouvoit être plus favorable. Que toute la Nobleſſe du Païs étoit pour lui. Qu'il y trouveroit le Peuple prêt à prendre les armes en ſa faveur, & une bonne ſomme d'argent qui avoit été ſecrettement ramaſ-

Il eſt appellé en Angleterre.

RICHARD III. 1485.

ſée pour lui ſervir dans ſes beſoins. Que dans le reſte du Royaume, tout le monde étoit mécontent du Roi qui ſe rendoit de plus en plus odieux. Enfin, que la conjoncture étoit d'autant plus favorable, qu'il ne paroiſſoit pas que Richard le crût ſi prêt à partir, puiſqu'on ne lui voyoit faire aucun préparatif extraordinaire.

Il met à la voile, & arrive à Milford.

Ces bonnes nouvelles obligérent le Comte à hâter ſon départ, ſans attendre la réponſe du Chevalier Herbert. Ainſi s'étant rendu à Harfleur où les Vaiſſeaux l'attendoient, il fit embarquer ſes troupes, & mit à la voile, le dernier jour de Juillet. Il arriva le 6. d'Août à *Milford* dans la partie méridionale du Païs de Galles, & le lendemain, il ſe rendit à *Haversford* où les habitans le reçurent avec joye.

Il ſe met en marche pour aller paſſer la Saverne à Shrevvsbury.

Ce fut de cet endroit qu'il envoya un Exprès à la Comteſſe ſa mere, pour lui faire ſçavoir ſon arrivée, & le deſſein qu'il avoit de marcher vers Londres. En même tems, il la prioit de faire aſſembler tous ſes amis, afin qu'ils le vinſſent joindre ſur ſa route avec le plus de troupes qu'il ſeroit poſſible. Cette route devoit être longue, puiſque n'ayant aucune Ville ſur la Saverne, à ſa diſpoſition, il étoit néceſſairement obligé de traverſer preſque tout le Païs de Galles, pour ſe rendre à Shrewſburi vers la ſource de ce Fleuve, où on lui avoit fait eſperer qu'il ſeroit reçu. Ainſi n'ayant fait que peu de ſéjour à Haversford, il ſe mit en marche vers le Nord du Païs de Galles, pour tâcher de gagner Shrewſburi, avant que le Roi pût être prêt pour lui diſputer ce paſſage.

Le Roi donne des ordres pour s'oppoſer à la marche du Comte.

Richard, ayant appris que le Comte de Richemont avoit débarqué à Milford avec ſi peu de monde, ne crut pas qu'il fût en état de faire de grands progrès. Cependant, il envoya des ordres au Chevalier Herbert, pour aſſembler les milices du Païs de Galles, ſe perſuadant que ce Chevalier pourroit aiſément l'arrêter, juſqu'à ce qu'il fût lui-même en état de marcher. Mais Herbert qui avoit été ſecrettement gagné par les amis du Comte, le laiſſa paſſer tranquillement, ſans faire la moindre démarche pour s'y oppoſer.

Le Comte eſt joint par un puiſſant Chevalier Gallois.

Quelques jours après, le Chevalier *Rees-ap-Thomas*, homme très-puiſſant dans le Païs de Galles, alla rencontrer le Comte ſur ſa route, & lui offrit ſes ſervices, qui furent acceptez avec joye. Il avoit avec lui un bon Corps de troupes Galloiſes. Il n'eſt pas étonnant que tout le Païs de Galles ſe déclarât pour le Comte, puiſqu'il en étoit originaire, & d'une des plus anciennes familles de ce Païs-là.

Il eſt reçû à Shrevvsbury.

L'armée du Comte de Richemont s'étant beaucoup accruë par la jonction de Rees-ap-Thomas, & de pluſieurs Gentilshommes Gallois, & tous les habitans du Païs lui fourniſſant dans ſa marche tout ce qui lui étoit néceſſaire, il arriva en peu de jours à *Shrewsburi*, où il fut reçu ſans oppoſition.

Le Lord Stanley & Guillaume Strange ſon frere levent des troupes comme ſi c'étoit pour le Roi.

Ce n'étoit pas ſans raiſon que le Roi avoit ſoupçonné le Lord Stanley d'être un ſecret Partiſan de ſon beau-fils. Ce Seigneur avoit effectivement fait aſſurer le Comte de Richemont, qu'il le favoriſeroit de tout ſon pouvoir. Mais comme il avoit été obligé de laiſſer ſon fils en ôtage auprès du Roi, il ne pouvoit ſe déclarer ouvertement ſans expoſer la vie de ſon fils. Par cette raiſon, il feignit de prendre le parti du Roi, & ayant levé des troupes juſqu'au

qu'au nombre de cinq mille hommes, il alla se poster à Lichfield, comme s'il eût eu dessein de s'opposer à la marche du Comte de Richemont. D'un autre côté Guillaume Strange son frere assembla aussi un Corps de deux mille hommes, insinuant que c'étoit dans la même vûë.

RICHARD III. 1485.

Le Roi se détermine à aller livrer bataille au Comte de Richemont.

Le Roi étoit alors à Nottingham, où à la premiere nouvelle de la descente de son ennemi, il avoit donné ordre d'assembler ses forces. Il avoit d'abord regardé l'entreprise du Comte de Richemont comme une espéce de bravade, dont il espéroit de le faire bien-tôt repentir. Mais quand il apprit que le Chevalier Herbert l'avoit laissé passer sans opposition, que Rees-ap-Thomas s'étoit joint à lui, que tout le Païs de Galles avoit pris son parti, & qu'il continuoit sa marche vers Shrewsburi, il comprit que l'affaire alloit devenir plus sérieuse. Ainsi, sans balancer, il prit la résolution d'aller à sa rencontre, pour le combattre avant qu'il eût fait de plus grands progrès, & que son armée se fût renforcée. Il jugea sagement que si, en cette occasion, il faisoit paroître le moindre abattement il n'en faudroit pas davantage, pour faire déclarer tout le Royaume contre lui. Au contraire sa fermeté étoit capable de tenir en bride ceux qui avoient du penchant à se joindre à son ennemi. Cependant il ne laissoit pas d'avoir tous les jours le chagrin d'apprendre que ses Officiers & ses Soldats désertoient pour aller joindre le Comte. Il avoit encore quelque espérance que le Lord Stanley & son frere le viendroient joindre avec leurs troupes, quoique le peu de correspondance qu'ils entretenoient avec lui, ne lui donnât que trop de sujet de les soupçonner d'infidélité. Quoiqu'il en soit, ayant reçu des avis certains que le Comte de Richemont avoit dessein de prendre la route de Londres, il résolut de l'aller attendre sur son passage entre Leicester & Coventry, afin de terminer promptement la querelle par une bataille.

Desertion dans son armée.

Il se défie de Stanley.

Le Comte s'avance jusqu'à Lichfield.

Bien que l'armée du Comte de Richemont ne fût pas considerable, il ne souhaitoit pas moins d'en venir aux mains, parce qu'il s'attendoit, que Stanley & son frere ne lui manqueroient pas au besoin. Dans cette espérance, il s'avança jusqu'à Lichfield d'où, à son approche, le Lord Stanley s'étoit retiré pour aller se poster à *Atherston*. Pendant que son armée étoit en marche, il se rendit secrettement à Stafford où il eut avec Guillaume Strange une Conférence, dans laquelle ils prirent ensemble les mesures dont on verra bien-tôt les effets.

Il s'abouche secretement avec Stanley.

Avanture dangereuse arrivée au Comte dans sa marche.

Le Comte étant arrivé à Lichfield, y apprit que le Roi étoit à Leicester. Ainsi comprenant qu'il ne lui étoit pas possible de s'avancer vers Londres sans donner bataille, il résolut de marcher droit à son ennemi. Pendant qu'il étoit en marche vers *Tamworth*, il arriva que s'étant trouvé à la queuë de son armée, pensant à ses affaires avec beaucoup d'attention, il prit, par mégarde, un chemin détourné, & perdit la trace de ses troupes. Il roda jusqu'à la nuit, sans oser s'informer du chemin de Tamworth, de peur de s'adresser à quelqu'un du parti de Richard. Enfin, n'ayant jamais pû trouver la véritable route, il se vit contraint de passer la nuit dans un Village, sans sçavoir où il étoit, & sans oser même s'en informer. Cependant le jour étant venu, il trouva moyen de se faire conduire à Tamworth où son armée étoit extrêmement en peine de lui, ne sçachant ce qu'il étoit devenu. Pour excuser une bevûë de cette nature, qui n'auroit pû que lui faire beaucoup de

 tort,

RICHARD III. 1485.

tort, si elle eût été connuë, il dit qu'il venoit de s'aboucher secrettement avec des gens qui n'avoient pas voulu paroître en public. Ce même jour, il se rendit en petite compagnie à Atherston, où il eût une longue Conférence avec le Lord Stanley. Dès le lendemain, ayant appris que Richard étoit sorti de Leicester pour venir à lui, il s'avança lui-même à dessein de lui épargner une partie du chemin. Les deux armées se rencontrérent à *Bosworth*, si proches l'une de l'autre, qu'il n'y auroit pas eu moyen d'éviter le combat, quand même quelqu'un des deux Chefs eu auroit eu envie. Mais ils étoient tous deux très-éloignez de cette pensée. C'étoit le 22. d'Août jour fameux par cette bataille qui termina la querelle des deux maisons ennemies.

Les deux armées se rencontrent à Bosvvorth,

& se mettent en bataille.

Richard, voyant avancer son ennemi, mit son armée, forte de douze ou treize mille hommes en bataille. Il donna le commandement de l'avantgarde au Duc de Norfolck, & se mit lui-même à la tête du Corps de bataille, ayant la Couronne sur la tête, soit pour être mieux reconnu, soit pour faire souvenir ses troupes qu'elles combattoient pour leur Roi. Le Comte de Richemont qui n'avoit qu'environ cinq mille hommes rangea aussi son armée en deux lignes, dont le Comte d'Oxford commandoit la premiere, & lui-même la seconde. Un Historien a rapporté les harangues, que les deux Chefs firent à leurs troupes avant le combat. Mais comme il n'est pas trop certain qu'elles ayent été prononcées, & que d'ailleurs elles ne contiennent rien de fort particulier, je les passerai sous silence.

Démarche de Stanley & de son Frere.

Pendant que les deux armées s'apprêtoient pour combattre, le Lord Stanley, qui jusqu'alors étoit demeuré à Atherston, alla se poster avec ses troupes vis-à-vis de l'intervalle que les deux armées ennemies laissoient entr'elles, & son Frere, qui venoit de Stafford, se posta de l'autre côté vis-à-vis de lui. Richard avoit été jusqu'alors dans l'incertitude si le Lord Stanley étoit pour ou contre lui, parce qu'il n'avoit encore fait aucune démonstration publique en faveur du Comte de Richemont. Mais dès qu'il le vit dans ce poste, il ne lui fut pas difficile de comprendre qu'il n'étoit pas-là pour le favoriser ; puisqu'il ne lui avoit pas donné avis de son dessein. Cependant, voulant s'assurer parfaitement de ce qu'il avoit à craindre ou à esperer, il lui envoya ordre de venir se joindre à son armée. Stanley répondit, qu'il marcheroit quand il en seroit tems. Cette réponse n'ayant pas satisfait le Roi, il ordonna qu'on fît mourir son Fils sur le champ. Mais ses Généraux lui représentérent, qu'encore que la conduite du Lord Stanley fût très-équivoque, & donnât même lieu de le soupçonner, il ne s'étoit pourtant pas encore déclaré pour le Comte de Richemont ; Qu'il n'étoit pas hors de la vrai-semblance, qu'il méditât quelque grand coup en faveur de son Souverain, ou que peut-être, il avoit formé le dessein de demeurer neutre pendant le combat afin de se ranger ensuite, du côté du victorieux : Qu'en ces deux cas, il valoit mieux attendre à examiner sa conduite après l'événement, que de le forcer, en faisant mourir son Fils, à donner au Comte de Richemont un secours qui seroit capable de faire pancher la victoire de son côté : Qu'au fond, dans la conjoncture où le Roi se trouvoit, la mort du jeune Lord Strange ne pouvoit lui procurer aucun avantage. Ces raisons parurent au Roi assez fortes, pour lui faire revoquer l'ordre qu'il avoit donné. Mais il fit une faute impardonnable en demeurant dans l'incertitude à l'égard de ces deux Freres, qui donnoient assez à connoître leur

Stanley refuse d'obeïr aux ordres du Roi.

Le Roi veut faire mourir son Fils.

Il en est dissuadé.

Faute du Roi.

leur dessein. Comme son armée étoit encore plus nombreuse que celle du Comte de Richemont & des Stanleys ensemble, il devoit opposer à ceux-ci deux Corps de troupes égaux aux leurs, avec ordre de les attaquer au premier mouvement qu'ils feroient. Par-là, il leur auroit ôté l'avantage de prendre leur tems pour se déclarer, comme ils firent dans la suite. Cette faute, dans un Prince aussi habile que Richard l'étoit, ne peut être regardée que comme provenant d'une direction particuliére de la Providence divine qui avoit resolu sa perte.

Richard III. 1485.

Bataille de Bosvvorth. 22. Août.

Les deux armées s'étant approchées l'une de l'autre, le combat commença par une grêle de fléches qu'on tira des deux côtez, après quoi, l'armée Royale se mit en mouvement, pour en venir à un combat plus serré. Le Lord Stanley qui jusqu'alors n'avoit été que Spectateur, s'appercevant que le Duc de Norfolck étendoit sa ligne vers sa gauche, pour tâcher d'envelopper les troupes du Comte de Richemont, ne lui donna pas le tems d'exécuter ce dessein. Tout-à-coup, il alla se poster à la droite de la première ligne du Comte, pour recevoir de front la première ligne du Roi. Ce mouvement ayant fait faire alte au Duc de Norfolck, afin de resserrer sa ligne qui s'étendoit trop vers la gauche, le combat demeura suspendu pour quelques momens. Mais peu de tems après, la partie étant devenuë plus égale par la jonction du Lord Stanley aux troupes du Comte, on se battit des deux côtez avec une extrême ardeur.

Cependant Richard, ayant impatience de sçavoir ce qui se passoit à la premiére ligne, poussa son cheval vers le lieu où l'on combattoit. Dans le même tems le Comte de Richemont ayant quitté sa seconde ligne, où il avoit pris son poste, s'étoit avancé jusqu'aux premiers rangs de la premiére, afin d'encourager ses troupes par sa présence, comprenant bien que le combat des deux premiéres lignes décideroit à peu-près du succès de la bataille. Richard l'ayant apperçu ne balança pas un moment de l'attaquer. Il tua d'abord le Chevalier *Brandon*, qui portoit l'étendart du Comte, & qui s'étoit mis devant lui. Le Chevalier *Chesney* ayant pris la place de Brandon, pour s'opposer aux efforts impétueux du Roi, fut renversé d'un coup de lance. Le Comte de Richemont n'évita point le combat. Mais, s'il en faut juger par la maniére dont les Historiens racontent ces particularitez, il ne marqua pas beaucoup d'empressement pour joindre son ennemi, il se contenta de se tenir prêt à se défendre & souffrit volontiers que ses gens se missent entr'eux pour les empêcher de s'approcher de trop près.

Guillaume Strange attaque en flanc les troupes du Roi, qui sont mises en déroute.

Dans le tems même que Richard étoit occupé à chercher le Comte de Richemont, afin de décider d'un seul coup cette importante querelle, elle se décidoit fort à son desavantage d'un autre côté. Guillaume Strange, suivant l'exemple du Lord Stanley son Frere, & voyant que la gauche de la premiére ligne du Comte de Richemont commençoit à perdre un peu de terrain, se déclara ouvertement contre le Roi, en prenant en flanc ses troupes qui étoient occupées à combattre leurs ennemis de front, & à les pousser vivement. Cette attaque faite si à propos, & dans un moment critique, ayant causé un extrême désordre à la droite de la premiére ligne du Roi, on la vit subitement se retirer vers le Corps de bataille, & la gauche suivit bien-tôt cet exemple. Cette retraite précipitée causa une telle frayeur au Corps de bataille, qu'il se

mit

RICHARD III. 1485.

mit presque tout entier en fuite, sans attendre l'ennemi. Le seul Comte de Northumberland, qui commandoit une des aîles, demeura immobile, après avoir pourtant ordonné à ses troupes de jetter leurs armes, pour faire connoître à l'armée ennemie, qu'elle n'avoit rien à craindre de lui. Richard voyant la bataille perduë, & ne pouvant se résoudre à fuir, ni à courir le risque de tomber entre les mains du Comte de Richemont, se jetta au milieu des troupes ennemies, où il trouva bien-tôt la mort qu'il cherchoit. Ainsi finit cet Usurpateur, d'une maniére plus glorieuse que ses crimes ne sembloient le mériter. Il ne garda que deux ans & deux mois, la Couronne qu'il avoit acquise par beaucoup de mauvaises actions.

La bataille dura environ deux heures, en y comprenant le tems qui fut employé à la poursuite des fuyards. Comme la plus grande partie de l'armée du Roi avoit pris la fuite sans combattre, il n'y eut de ce côté-là, qu'environ mille hommes de tuez sur la place. Le Comte de Richemont n'en perdit que cent, dont le Chevalier *Brandon* fut le plus considérable. Il étoit pére de celui qu'on verra Duc de Suffolck dans la suite de cette Histoire. Du côté du Roi, le Duc de Norfolck perdit la vie en combattant vaillamment pour celui qui l'avoit fait Duc. Il auroit sans doute acquis plus d'honneur & de gloire, s'il eût fait usage de sa valeur pour un Prince qui eût mieux mérité que Richard, qu'on exposât sa vie pour lui. Le Comte de Northumberland fut reçu en grace par le vainqueur qui peut-être étoit d'intelligence avec lui, avant le combat. Il semble du moins, qu'on le peut inférer tant de ce qu'il fit au commencement de la déroute, que de certains Vers que le Duc de Norfolck avoit trouvez, ce même matin, attachez à sa porte, dans lesquels on lui faisoit entendre, que le Roi étoit vendu. Le Comte de Surrey, fils du Duc de Norfolck, fut fait prisonnier, & envoyé d'abord à la Tour de Londres. Mais peu de tems après, il obtint sa grace & sa liberté. Quelques-uns des partisans de Richard furent traitez avec la même douceur; d'autres eurent le bonheur de se sauver. Mais Catesby Ministre & confident de ce Prince, & qui avoit si vilainement trahi le Lord Hastings, ayant été fait prisonnier, fut exécuté deux jours après, à Leicester, avec quelques autres de la même trempe, qui s'étoient dévouez au service de l'Usurpateur.

Le Duc de Norfolck du nombre des morts.

Le Comte de Surrey est fait prisonnier.

Catesby est exécuté.

La Couronne de Richard ayant été trouvée par un Soldat, fut portée au Lord Stanley qui alla, sur le champ, la mettre sur la tête du Comte de Richemont, en le félicitant de sa victoire, & en lui donnant le titre de Roi. Depuis ce tems-là, ce Prince ne quitta plus ce même titre, & agit toujours en Souverain, comme si cette simple formalité lui eût donné un droit incontestable. Le corps de Richard fut trouvé parmi les morts, tout nud, ensanglanté, & couvert de bouë, & en cet état on le mit de travers, sur un Cheval, la tête pendant d'un côté, & les pieds de l'autre, pour être porté à Leicester. Là il demeura deux jours entiers exposé à la vûë du Peuple, après quoi il fut enterré sans aucune cérémonie, dans une Eglise de la même Ville. Quelque tems après Henri VII, son ennemi & son successeur, lui fit faire au même lieu un tombeau un peu plus honorable, en considération de la Reine Elisabeth sa Femme qui étoit de la Maison d'Yorck.

Le Lord Stanley porte au Comte de Richemont la Couronne de Richard.

Le corps de Richard est trouvé & porté à Leicester.

Caractére de Richard III.

Richard III. a été surnommé *le Bossu*, parce qu'il l'étoit effectivement. De plus, il avoit un de ses bras presque sec, ne recevant que peu ou point de

de nourriture. Quant aux défauts de ſon ame, ſi l'on en croit la plûpart des Hiſtoriens, ils étoient ſi grands & en ſi grand nombre, qu'il ſeroit difficile de trouver dans l'Hiſtoire, un Prince d'un ſi mauvais caractére. Il eſt certain qu'il avoit une ambition immoderée qui lui fit ſouvent commettre des actions indignes d'un Prince Chrétien. C'eſt à cette ſeule paſſion qu'il faut attribuer ſa perfidie & ſa cruauté, puiſqu'il ne fut perfide & cruel que par rapport à l'acquiſition ou à la conſervation de la Couronne. Il n'a pas été le ſeul Prince que l'ambition a porté à de tels excès. Les Hiſtoriens qui ont écrit ſous les Regnes de Henri VII. & de Henri VIII. ont tellement exagéré l'atrocité de ſes actions, qu'on ne peut s'empêcher de remarquer, dans leurs Ecrits, une extrême envie de plaire aux Monarques qui regnoient alors. Il eſt même très-vraiſemblable, qu'ils lui en ont attribué quelques-unes ſans un trop bon fondement, comme par exemple, d'avoir aſſaſſiné, de ſa propre main, Henri VI, & le Prince de Galles ſon Fils. Le déſir qu'ils ont eu de dire beaucoup de mal de ce Prince, leur a fait oublier quelques bonnes qualitez qu'il avoit, & qui n'auroient pas dû être paſſées ſous ſilence. Quoiqu'il en ſoit, ſans prétendre ni l'excuſer ſur ce qu'il a fait de mal, ni l'accuſer généralement ſur tout, comme quelques-uns l'ont fait, il faut ſe contenter de blâmer ce qu'il y avoit en lui de blâmable, & reconnoître en même tems ce qu'il y avoit de bon. Les crimes qu'il commit, pour acquerir ou pour conſerver la Couronne, ſont, comme il a été déja dit, des ſuites & des dépendances de ſon ambition exceſſive, par laquelle il ſe laiſſoit aveugler. Mais pour avoir été produits par cette paſſion, ils n'en ſont pas moins atroces. Quant au reſte, il avoit beaucoup d'eſprit, & un jugement très-ſolide: qualitez qui auroient pû lui faire beaucoup d'honneur, ſi elles euſſent été employées à de meilleurs uſages. On peut juger de ſon bon ſens & de ſa pénétration, par les précautions qu'il prit pour ſe parer contre les attaques de ſes Ennemis. Ces précautions ne pouvoient être plus juſtes, ſi la divine Providence n'eût pris plaiſir à les rendre inutiles, comme elle le fait quelquefois à l'égard des deſſeins qui ſemblent le mieux concertez. En diverſes occaſions, il donna des marques d'une valeur peu commune, & particuliérement dans la Bataille où il fut tué. C'eſt ce qu'on ne peut lui conteſter ſans injuſtice. Il vouloit que la juſtice fût renduë exactement à tous ſes Sujets ſans diſtinction, pourvû que la conſervation de ſa Couronne n'y fût pas intéreſſée; car à cet égard, il ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de fouler aux pieds toutes les régles du droit & de l'équité. Cette inclination naturelle qu'il témoignoit pour la Juſtice, mais qui étoit combattuë par ſon ambition, peut donner quelque lieu de préſumer, qu'il ſeroit peut-être devenu un bon Roi, s'il eût pû ſe bien établir ſur le Trône, ſans crainte d'aucun revers. Du moins, on ne peut pas dire que cela ſoit hors du vrai-ſemblable. L'Empereur Auguſte, qui s'étoit rendu coupable de tant de cruautez pour parvenir à l'Empire, fournit un exemple mémorable & connu de tout le monde, d'un pareil changement, & il ne ſeroit pas impoſſible d'en trouver d'autres. Mais comme Richard fut enlevé du monde, avant que d'avoir donné des marques d'aucun amandement, ſes mauvaiſes actions ont englouti tout ce qu'il pouvoit y avoir de bon en lui. Il ſe trouve pourtant un Hiſtorien qui a pris à tâche de juſtifier ce Prince. Mais, comme il

RICHARD III. 1485.

n'a point donné de bornes à cette juſtification, & qu'il a voulu l'excuſer généralement en tout, il n'a pas eu le bonheur de s'acquérir un grand crédit; d'autant plus que, pour parvenir à ſon but, il s'eſt vû ſouvent obligé d'avancer des faits qui ne ſe trouvent pas exactement vrais. On n'a pourtant pas laiſſé de le placer dans le Recueil des Hiſtoriens Anglois. Mais il ne ſe trouve point d'Auteur moderne qui ait voulu le prendre pour guide.

Fin du regne des Plantagenets,

Richard ne laiſſa qu'un fils Bâtard qui étoit encore Mineur, lorſque le Roi ſon Pere mourut. Quelques mois auparavant il l'avoit fait Gouverneur de Calais, de Guiſnes, & de toutes les Marches de Picardie, appartenant à la Couronne d'Angleterre. Avec Richard III. finirent les Rois Angevins, ſurnommez *Plantagenets*, qui depuis Henri II, Chef de cette race, avoient poſſédé la Couronne d'Angleterre, de pere en fils, pendant l'eſpace de trois cens trente ans. Richard fut le dernier Roi de cette Maiſon : mais il n'en fut pas le dernier Mâle, comme quelques-uns l'on avancé, puiſque le Comte de Warwick ſon Neveu, fils du Duc de Clarence ſon Frere, vivoit encore. Ce jeune Prince étoit le ſeul rejetton de la poſtérité maſculine d'Edoüard III. qui avoit été ſi nombreuſe, mais qui avoit été preſqu'entiérement conſumée par la derniére Guerre civile. Cette Guerre, qui avoit commencé trente ans auparavant, fut enfin terminée par la Bataille de Boſworth, après avoir coûté la vie à plus de cent mille Anglois, & à un très-grand nombre de Princes des deux Maiſons ennemies. Philippe de Commines fait monter le nombre de ceux-ci juſqu'à quatre-vingts. Mais c'eſt une mépriſe ou une exagération de cet Auteur, comme il eſt facile de s'en éclaircir par la Table Généalogique de la poſtérité d'Edoüard III.

& de la Guerre Civile.

Courte récapitulation de l'Hiſtoire des Rois Angevins ou Plantagenets.

Finiſſons l'Hiſtoire des Plantagenets, par une courte récapitulation de ce qui eſt arrivé de plus mémorable aux Rois de cette Maiſon, pendant qu'elle a été ſur le Trône d'Angleterre. Dans ce Racourci de quatorze Régnes qu'on va parcourir, on verra, non peut-être ſans quelque étonnement, que le bonheur & la gloire dont cette race a joüi pendant plus de trois cens ans, ne ſont preſque rien au prix de ſes infortunes.

Henri II. le prémier Roi de cette Maiſon a été le plus grand de tous les Monarques Anglois, par l'étenduë de ſa domination. Outre le Royaume d'Angleterre, il poſſédoit en France, la *Guyenne, le Poitou, la Saintonge, l'Auvergne, le Limouſin, le Périgord, l'Angoumois, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Normandie*, à quoi, il ajoûta encore *la Bretagne*, par le Mariage d'un de ſes Fils avec l'Héritiére de ce Duché. Enfin, il fit encore la Conquête de l'Iſle d'Irlande. Mais, avec toute cette grandeur, il fut toûjours malheureux. Les affaires qu'il eut avec Thomas Becket, les perſécutions qu'il eut à ſouffrir de la part du Pape Alexandre III. la revolte de la Reine ſa Femme & de ſes Enfans, & le malheureux ſuccès de la derniére Guerre qu'il eut avec la France, ne lui permirent pas de joüir d'un ſeul moment de repos.

Richard I. rendit ſon nom fameux en Orient, par la Conquête de l'Iſle de Chypre, par la priſe d'Acre, & par une grande victoire qu'il remporta ſur les Sarraſins. Mais la réputation que ce Prince acquit dans cette expédition, coûta cher à la Chrétienté, & particuliérement à l'Angleterre, par la prodigieuſe quantité d'hommes, d'or & d'argent qui en ſortit, ſans que les Chrétiens

Chrétiens de la Palestine en tirassent de grands avantages. Richard lui-même, à son retour en Europe, se vit exposé aux rigueurs d'une dure & longue prison, d'où il ne pût sortir qu'en payant une excessive rançon, qui achéva d'épuiser son Royaume. Enfin, après avoir lutté pendant quelques années avec Philippe Auguste son Rival, sans avoir remporté sur lui aucun avantage considérable, il périt malheureusement d'un coup d'arbalête, au Siége de *Chaluz*, que son avidité lui avoit fait entreprendre.

Jean sans Terre n'eut pas un seul moment de bon pendant tout son Régne. Persécuté, tantôt par le Roi de France, tantôt par le Pape Innocent III, & enfin, par ses propres Sujets, tout son Régne ne fut qu'une suite continuelle d'infortunes. Il perdit d'abord, toutes les Provinces que ses Ancêtres avoient possédées en France. Ensuite, Innocent III. le priva de sa Couronne, & ne la lui rendit qu'à des conditions honteuses & flétrissantes. Enfin, il eut le mortel chagrin de voir ses Barons revoltez contre lui, & de mourir dans le tems que toute l'Angleterre se rangeoit sous les Loix d'un Prince étranger.

Henri III, Prince d'un esprit très-borné, vécut toûjours dans la servitude, bien qu'il fût assis sur le Trône, tantôt soumis à ses Favoris & à ses Ministres, tantôt aux volontez impérieuses des Papes. Enfin, dépoüillé de toute son autorité par ses propres Sujets, il se vit pendant quelque tems prisonnier de ses plus grands ennemis. Ce ne fut qu'au bonheur d'une Bataille gagnée par le Prince son Fils, qu'il fut redevable de son rétablissement, & de la tranquillité dont il joüit pendant les deux derniéres années de sa vie.

Edoüard I. rendit son nom fameux par la Conquête de l'Ecosse. Mais, après avoir fait répandre des torrens de sang pour cette injuste querelle, il eut le chagrin de perdre cette acquisition, & de mourir avant que d'avoir reparé cette perte. La Conquête que ce Prince fit du Païs de Galles a été l'avantage le plus réel qu'aucun Roi d'Angleterre ait procuré à son Royaume.

Le Regne d'Edoüard II. n'est mémorable que par la mauvaise conduite & par les infortunes de ce Prince. C'est lui qui a fourni le premier exemple d'un Roi d'Angleterre déposé par l'autorité du Parlement. Heureux, si la rage de ses Ennemis se fût arrêtée-là. Mais, par une barbarie sans exemple, on lui fit souffrir la mort la plus douloureuse qu'il soit possible d'imaginer, & qui n'avoit aucune proportion aux fautes d'imprudence, dont il s'étoit rendu coupable.

Edoüard III. a été un des plus illustres Rois d'Angleterre, tant par ses qualitez personnelles que par les victoires qu'il remporta en France, & par le fameux Traité de Bretigny, qui lui rendit avec usure, les Provinces que Jean sans Terre s'étoit laissé enlever. Mais son Régne, quoique glorieux, ne fut pas exempt de malheurs. Sa minorité fut soüillée par la mort tragique d'Edoüard II. son Pere, & du Comte de Kent son Oncle. Pour punir ces horribles attentats, il se vit obligé de tenir sa propre Mere en prison pendant toute sa vie. Sur la fin de ses jours, il eut le chagrin de se voir enlever tout ce qu'il avoit reconquis en France, sans espérance de pouvoir jamais le recouvrer. Enfin, il perdit, s'il faut ainsi dire, sa propre réputation,

RICHARD III. & mourut dans le tems que ſes Sujets commençoient auſſi à perdre l'eſtime qu'ils avoient autrefois euë pour lui.

Juſque-là, il eſt aiſé de comprendre que la famille des Plantagenets n'avoit pas joüi d'une grande félicité. Mais ſes diſgraces, qui étoient mêlées de quelques proſpéritez, n'étoient que peu conſidérables par rapport à celles qu'elle éprouva dans la ſuite. Quand on conſidére ce qui eſt arrivé à la poſtérité d'Edoüard III. on n'y voit que malheurs, morts tragiques ou prématurées, haines, animoſitez, vengeances, Guerres civiles, cruautez inoüies entre des Princes ſortis d'une même tige. L'Angleterre n'avoit jamais vû une ſi terrible deſtruction de ſes Habitans, & jamais les échafauts n'avoient été rougis d'une ſi grande quantité de ſang noble & Royal, que pendant les cent ans qui s'écoulérent depuis la mort d'Edoüard III. juſqu'à celle de Richard III. Parcourons en peu de mots les differentes branches de la famille d'Edoüard III. pour en voir les calamitez.

Edoüard Prince de Galles, Prince des plus accomplis qu'il y ait jamais eu au monde, mourut à l'âge de quarante ſix ans, après avoir perdu Edoüard ſon Fils aîné, âgé de ſept ans ſeulement.

Richard II. ſon ſecond Fils, qui monta ſur le Trône après ſon Ayeul, fut dépoſé, empriſonné, & cruellement aſſommé dans ſa priſon.

Lionnel, Duc de Clarence ſecond Fils d'Edoüard III, mourut hors de ſon Païs, & à la fleur de ſon âge. Il ne laiſſa qu'une fille, dont le Mariage dans la Maiſon de la Marche, fut la ſource de toutes les calamitez qui affligérent l'Angleterre pendant trente ans conſécutifs.

La poſtérité de Jean de Gand, troiſiéme fils d'Edoüard, ne fut pas heureuſe. Henri IV. ſucceſſeur de Richard II. paſſa tout le tems de ſon Régne dans des craintes continuelles de perdre la Couronne qu'il avoit acquiſe par des voyes extraordinaires, & conſervée par l'exécution violente de Richard II. qu'il avoit fait mourir dans ſa priſon.

Henri V. l'un des plus illuſtres Rois qui ayent Régné en Angleterre, après avoir pouſſé ſes progrès en France, juſqu'à ſe faire déclarer Régent & Héritier de ce Royaume, ne joüit qu'environ deux ans d'un avantage ſi conſidérable, ou plûtôt, il n'eut que l'avant-goût de ce qu'il avoit tant ſouhaité. Il mourut à la fleur de ſon âge, laiſſant un fils âgé de neuf mois, qui dans la ſuite ſe trouva peu propre à finir l'ouvrage que ſon illuſtre Pere avoit ſi heureuſement commencé.

Les Ducs de Clarence, de Betford, & de Gloceſter, moururent tous trois ſans poſtérité. Le dernier fut long-tems expoſé à la rage de ſes Ennemis, & enfin ſacrifié à leur vengeance.

Henri VI. Fils de Henri V. perdit tout ce que le Roi ſon Pere avoit acquis en France. Enſuite, il fut dépoüillé de ſa Dignité, empriſonné, rétabli pour peu de tems, & enfin aſſaſſiné par un Prince ſorti de la même tige que lui.

Edoüard, ſon Fils, Prince de Galles, périt de la même maniére, & de la même main.

En parcourant la ſeconde branche de la Maiſon de Lencaſtre; ſçavoir, celle de *Beau-fort-Sommerſet*, à peine y trouve-t'on quelques Princes qui ne ſoient pas morts dans des Batailles, ou ſur des échafauts.

La

La Maison d'Yorck, dont Edmond de Langley, quatriéme Fils d'Edoüard III. étoit le Chef, fut encore moins favorisée. Il sembloit qu'une malheureuse constellation fit sans cesse découler ses malignes influences sur cette famille. Si on excepte Edmond de Langley premier Duc d'Yorck, tous les Princes ses Descendans sont morts d'une mort violente ou prématurée. RICHARD III.

Edoüard, Duc d'Yorck son Fils-aîné, fut tué à la Bataille d'Azincour.

Richard, Comte de Cambridge, perdit sa tête sur un échafaut.

Richard troisiéme Duc d'Yorck & Edmond Comte de Rutland son Fils périrent à la journée de Wakefield.

On vit ensuite George Duc de Clarence condamné à mourir dans un tonneau de malvoisie.

Edoüard IV. après avoir porté pendant quelques années la Couronne d'Angleterre, à laquelle il avoit plus de droit que la Maison de Lencastre, mourut à la vérité d'une mort naturelle, mais à l'âge de quarante-deux ans.

Edoüard V. & Richard son Frere, furent étouffez dans leur lit.

Edoüard, Prince de Galles Fils de Richard III, fut enlevé du monde à l'âge de onze ans.

Richard III. fut tué à la Bataille de Bosworth.

Enfin, on verra, dans la suite de cette Histoire, Edoüard Comte de Warwick, fils du malheureux Duc de Clarence, & le seul mâle qui restoit de la Maison d'Yorck, finir sa vie par la main d'un Bourreau.

Il ne reste plus, pour achever de rapporter tous les désastres arrivez à la postérité d'Edoüard III, qu'à remarquer que Thomas de Woodstock, Comte de Glocester, cinquiéme fils de ce Monarque, périt d'une mort violente dans sa prison de Calais.

Tous ces malheurs qui fondirent sur la famille d'Edoüard III. ne seroient-ils point des effets de la vengeance Divine, poussée jusqu'à la quatriéme génération, pour la barbarie commise sur la personne d'Edoüard II? Du moins il est difficile de ne pas voir dans ces événemens, la mort tragique d'Edoüard II. vengée sur Richard II; celle de Richard, sur Henri; celle de Henri, sur Edoüard V; & celle de ce dernier, sur Richard III.





HISTOIRE D'ANGLETERRE.

LIVRE QUATORZIÉME,

Contenant les Regnes de HENRI VII. & de HENRI VIII.

HENRI VII.

Dix-neuviéme Roi d'Angleterre depuis la Conquête.



A Bataille de Bosworth s'étant terminée, ainsi qu'il a été dit, par la fuite de l'armée Royale, & par la mort de Richard, Henri fit chanter le *Te Deum* sur le champ de Bataille, toutes les troupes étant à genoux pour rendre graces à Dieu de sa victoire. Immédiatement après, toute l'armée, comme par un mouvement inspiré, fit retentir les airs du cri de *Vive le Roi Henri VII*, qui ne fut pas désagréable à ce Prince. En effet, c'étoit comme une espéce d'élection militaire qui auroit pût lui servir de fondement pour prétendre à la Couronne, quand même il n'en auroit point eu d'autre. Cepen ' 'nt, il

HENRI VII. 1485.

Il est proclamé Roi par son armée.

HENRI. VII. 1485.

Il balance à prendre le Titre de Roi.

Raisons de son incertitude.

il ne laissa pas de se trouver embarrassé, par l'incertitude où il étoit, s'il devoit s'en tenir à cette élection, ou s'il devoit appuyer son droit sur des fondemens plus solides. Il falloit pourtant se déterminer sans délai, ou à rejetter le titre que son armée lui donnoit, jusqu'à ce que le Parlement en eût ordonné, ou à l'accepter, & à faire valoir son droit, indépendemment de l'approbation des Etats.

Il avoit trois titres ou fondemens, sur lesquels il pouvoit appuyer son droit. Le premier étoit sa descendance de la Maison de Lencastre, par Marguerite sa mere, fille d'un Duc de Sommerset. La Maison de Lencastre avoit possédé la Couronne pendant plus de soixante ans, & cette possession avoit été confirmée par plusieurs Actes de Parlement. Mais d'un autre côté, divers Parlemens avoient décidé, dans la suite, que cette possession n'étoit qu'une usurpation continuée, & avoient adjugé la Couronne à la Maison d'Yorck, comme descendant de *Lionnel* second fils d'Edoüard III. Cette question considérée dans sa source, & indépendemment des circonstances qui avoient porté les Parlemens à donner des décisions opposées, ne pouvoit être jugée en faveur de la Maison de Lencastre, si on avoit suivi le Droit commun & les Coûtumes du Royaume. Mais si, laissant à part le Droit commun, on la consideroit par rapport aux Actes de Parlement, elle ne pouvoit qu'être douteuse, puisque le Pour & le Contre étoient également appuyez sur les mêmes fondemens. On pouvoit même objecter à Henri qu'à la verité plusieurs Parlemens avoient décidé la question en faveur de la Maison de Lencastre, mais qu'il ne s'ensuivoit pas que la Maison de Sommerset pût tirer quelque avantage de cette décision. Celle-ci descendoit veritablement de la Maison de Lencastre; mais par une branche bâtarde qui n'avoit aucun droit de prétendre à la Couronne qu'en vertu de sa légitimation. Or c'étoit une question encore indécise, si l'Acte de légitimation, les Lettres Patentes de Richard II, fondées sur cet Acte, donnoient à cette branche, venuë d'un Bâtard né d'un adultére, le droit de succéder à la Couronne, quoique l'Acte du Parlement, ni les Lettres de Richard n'en fissent aucune mention. De plus, de ce droit même supposé, naissoit encore un autre doute, sçavoir, si les descendans de ce Bâtard mâle légitimé, devoient être préferez aux descendans des filles de la branche légitime, dont il y en avoit plusieurs en Castille, en Portugal, & en Allemagne. Il sembloit donc qu'il ne pouvoit qu'être avantageux pour Henri, d'abandonner ces questions à l'examen du Parlement. Mais d'un autre côté, il n'ignoroit pas, que, dans la décision des differends entre les Maisons de Lencastre & d'Yorck, les Parlemens avoient eu moins d'égards aux raisons de l'une & de l'autre, qu'aux circonstances du tems & des affaires. Or la conjoncture où il se trouvoit ne pouvoit être plus favorable, puisqu'il venoit de délivrer l'Angleterre d'un Tyran haï de tout le monde. Henri IV. son Prédécesseur, n'avoit pas plus fait pour les Anglois, lorsque, pour le recompenser, on lui adjugea la Couronne, au préjudice de la maison de la Marche.

Le second fondement sur lequel Henri pouvoit appuyer son droit étoit son mariage avec Elisabeth fille aînée d'Edoüard IV, auquel il s'étoit engagé. Mais à l'égard de celui-ci, les difficultez n'étoient pas moins grandes. En prenant ce parti, il falloit se résoudre ou à ne Régner que par le droit de sa femme, ou à confondre ensemble le droit des deux Maisons. Au premier

cas,

cas, il auroit abandonné le ſien propre, pour laiſſer à la Maiſon d'Yorck un Tître, qui lui avoit toûjours été conteſté, & reconnu le droit de cette Maiſon comme l'unique fondement de ſon élévation ſur le Trône. D'ailleurs, en ſuivant ce principe, il conſidéroit que, ſi Eliſabeth venoit à mourir ſans Enfans, tous ſes droits ſeroient naturellement dévolus à la plus âgée de ſes Sœurs, & que par cela même il ſeroit exclus du Trône, après la mort de ſa Femme : Que quand même il pourroit obtenir du Parlement un Acte, qui lui adjugeât la Couronne pendant ſa vie, il n'auroit par-là qu'un droit perſonnel, qui ne s'étendroit point juſqu'aux Enfans qu'il pourroit avoir d'une autre Femme après la mort d'Eliſabeth.

HENRI VII. 1485.

Au ſecond cas, en ſuppoſant la confuſion des droits des deux Maiſons, par le moyen du Mariage projetté, ſuivant l'intention de ceux qui l'avoient appellé en Angleterre, véritablement, cette confuſion pouvoit être avantageuſe aux Enfans qui naîtroient de ce Mariage. Mais ſi par malheur il n'en venoit point, & que ſa mort arrivât avant celle d'Eliſabeth, il laiſſeroit la poſſeſſion de la Couronne à la Maiſon d'Yorck, ce que ſa haine pour cette Maiſon ne lui permettroit pas de regarder, même de loin, ſans un extrême chagrin : Que ſi, au contraire, Eliſabeth mouroit avant lui, il prévoyoit que ce ſeroit une occaſion de renouveller les troubles du Royaume, puiſque cette Princeſſe ayant regné de ſon Chef, ſes Sœurs, ou ſes plus proches Parens, pourroient prétendre de lui ſuccéder.

Le troiſiéme Tître de Henri étoit la victoire qu'il venoit de remporter, qui ſembloit lui donner le droit de Conquérant. Mais il conſidéroit, qu'il n'étoit redevable de cet heureux ſuccès, qu'aux ſecours qu'il avoit reçus du Peuple d'Angleterre, & que tout au plus, ſa victoire ne lui donnoit un droit de Conquête, que ſur le parti vaincu. D'ailleurs, comme il ne pouvoit ſe maintenir qu'avec ces mêmes ſecours, il avoit lieu de craindre, qu'en s'appuyant ſur ce prétendu droit, il ne ſe privât de ſes meilleurs amis, puiſqu'une ſemblable démarche ne pourroit être regardée que comme un deſſein formé de regner deſpotiquement. Il ſçavoit que Guillaume le Conquérant avoit ſagement évité cet écuëil, en rejettant le Tître de Conquête, juſqu'à ce qu'il ſe vît parfaitement établi ſur le Trône.

Ces difficultez étoient aſſez conſidérables pour mériter que Henri les éxaminât meurement, avant que de prendre aucune réſolution. Mais d'un autre côté, il n'y avoit point de milieu à prendre. Il falloit néceſſairement ou accepter le Tître que ſon armée lui donnoit, & par-là, s'engager à faire valoir ſes droits, indépendemment de l'approbation du Parlement, ou en le rejettant, faire connoître qu'il ſe défioit de ſon droit, & s'expoſer au riſque d'un fâcheux éxamen. Après avoir balancé les raiſons de part & d'autre, autant que la briéveté du tems le lui pût permettre, il réſolut enfin de s'en tenir au droit qui lui venoit de la Maiſon de Lencaſtre. Ainſi, ſuppoſant que l'armée, en lui donnant le Tître de Roi, ne lui avoit rien attribué qui ne lui fût dû naturellement, il réſolut de faire valoir ce droit, ſans aucun mélange de celui de la Maiſon d'Yorck, & ſans le ſoumettre à l'examen du Parlement. Ce fut dans cette vûë qu'il délibéra de ſe faire couronner avant que d'aſſembler le Parlement, & de différer ſon Mariage, juſqu'à ce qu'il eût obtenu un Acte qui lui adjugeât la Couronne, comme lui appartenant en propre. Il ſe

Il ſe détermine à prendre le Titre de Roi.

HENRI VII. 1485.

& à se faire couronner sans mettre son droit en compromis.

détermina donc à prendre le Titre de Roi, & à donner des ordres en cette qualité, suppofant que la Couronne lui étoit dévoluë de plein droit, quoique Marguerite sa Mere fût encore en vie, & qu'elle dût le préceder. Malgré toutes les raisons qui rendoient son Titre douteux il crût qu'il y en avoit aussi d'assez bonnes pour lui donner lieu de le soutenir, principalement, dans un tems où sa victoire étoit capable de décider toutes les questions en sa faveur. Cette résolution fut la source de tous les troubles dont son Regne fut agité.

Il craint la Maison d'YORCK.

Cependant, quoiqu'il affectât d'être convaincu de la bonté de son droit, il ne laissoit pas de s'en défier dans son ame, sçachant bien que, s'il venoit à lui être contesté, les raisons dont il pourroit l'appuyer, n'étoient pas d'un grand poids, à moins qu'elles ne fussent soutenuës par la force des armes. C'est la situation où il se trouva pendant presque tout le tems de sa vie. Toûjours en apparence dans la sécurité, & néanmoins s'effrayant de la moindre chose, & craigant que les plus petits accidens n'eussent de fâcheuses suites.

La Maison d'YORCK lui fût toûjours redoutable. Il sçavoit bien que ceux qui l'avoient appellé en Angleterre, n'étoient pas ennemis de cette Maison, mais seulement de la personne de Richard III. Ainsi les droits des deux Maisons demeurants toûjours douteux, comme n'ayant été décidez que par le succès des armes, il sentit bien que les siens ne pouvoient être soutenus que par les mêmes moyens, ou par de sages précautions, pour empêcher qu'on n'en vînt encore à de semblables décisions.

Il fait mettre le Comte de VVARVVICK à la Tour.

Ce fut par ces considérations que, dès le lendemain de la bataille, il envoya un détachement de Cavalerie commandé par le Chevalier *Willoughby*, au Château de *Sheriff Hutton*, pour en tirer le Comte de WARWICK, & pour le conduire à la Tour de Londres. Ce jeune Prince étoit Fils de George Duc de Clarence, qui avoit fini ses jours dans un tonneau de malvoisie. Depuis la mort du Duc son Pere, Edoüard IV. son Oncle l'avoit fait élever avec soin, & lui avoit donné le Titre de Comte de WARVVICK que son Oncle maternel avoit porté. Il n'avoit pas voulu lui rendre le Titre de Duc de Clarence, de peur que ce nom ne servît à conserver la mémoire de ce malheureux Frere qu'il avoit sacrifié à sa jalousie. Dès que Richard III. fût sur le Trône, il fit enfermer ce jeune Prince son Neveu dans le Château que je viens de nommer, sçachant combien il étoit apparent qu'il le troubleroit un jour dans la possession de la Couronne. Après la mort de cet Usurpateur, le Comte de WARVVICK sembloit avoir lieu d'espérer quelque adoucissement de la part de celui qui lui succédoit: mais ce fût tout le contraire. Bien loin de lui accorder sa liberté, Henri le fit enfermer encore plus étroitement dans la Tour; rigueur qui n'avoit d'autre fondement que sa jalousie, & la conviction où il étoit, que son Titre n'étoit pas aussi incontestable, qu'il affectoit de le croire. Mais ce ne fût pas encore tout. On verra dans la suite qu'il fit mourir ce malheureux Prince par la main du Bourreau, en cela encore plus Tyran que le Tyran même dont il se vantoit d'avoir délivré le Royaume.

La Princesse Elisabeth se rend à Londres.

La Princesse Elisabeth, que Henri devoit épouser, étoit gardée dans le même Château par les ordres du feu Roi qui n'avoit pas crû devoir lui laisser la liberté de se choisir un Epoux, ayant lui-même dessein de la prendre pour Femme. Henri, ayant résolu de se rendre à Londres avec toute la diligence possible,

possible, ne crût pas qu'il fût à propos de laisser cette Princesse dans une Province éloignée, de peur que quelqu'un ne lui persuadât qu'elle n'avoit pas besoin de mêler ses droits avec ceux d'autrui. Dans cette vûë il la fit prier de se rendre à Londres auprès de la Reine sa Mere. Il vouloit par-là faire croire qu'il avoit dessein de l'épouser au plûtôt, quoique son intention fût de différer son Mariage jusqu'après la tenuë du Parlement. HENRI VII. 1485.

Peu de jours après, Henri prit la route de Londres, marchant à petites journées, & prenant soin d'éviter toute apparence qu'il voulût se servir du droit de Conquête. Il fût reçû par tout avec de grandes acclamations, le Peuple le regardant comme son Libérateur, & comme allant par son Mariage mettre fin à tous les maux que les Guerres Civiles avoient causée au Royaume. Son entrée dans Londres se fit avec beaucoup de pompe. Cependant le Peuple n'eût pas la satisfaction de le voir pendant qu'il traversa la Ville, parce qu'il se tint toûjours dans un Chariot fermé, jusqu'à ce qu'il fût à l'Eglise de S. Paul. Son Historien attribuë cette conduite à un motif de grandeur & d'assurance, comme si ayant été proscrit sous le Regne de Richard III. il dédaignoit de caresser le Peuple, de peur de lui donner lieu de croire qu'il attendoit tout de lui. Mais je ne sçai si cela est mieux fondé que ce que le même Historien ajoûte, que ce Prince fit porter dans l'Eglise de S. Paul les étendarts de Richard, qu'il avoit gagné à Bosvvorth, afin de faire remarquer au Peuple de Londres, qu'il venoit de gagner une bataille, & qu'il entroit dans la Ville en victorieux. Quand un Prince s'est acquis quelque réputation du côté de la Politique, on veut trouver dans ses moindres actions quelque chose de mysterieux, qui soit conforme à l'idée qu'on s'en est faite.

Henri est bien reçû à Londres. 17. Août.

Le lendemain, Henri assembla un Conseil composé de tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction à la Cour & dans la Ville, devant lequel il renouvella solennellement le Serment qu'il avoit fait d'épouser la Princesse Elisabeth. Cette déclaration étoit absolument nécessaire dans cette conjoncture, à cause du bruit qui s'étoit répandu, qu'il étoit engagé avec Anne Fille aînée du Duc de Bretagne, & qu'il n'avoit pas agi avec sincérité, lorsqu'il avoit promis d'épouser la Fille aînée d'Edoüard IV. D'ailleurs, quoique son dessein ne fût pas de tirer son droit de ce Mariage, il étoit pourtant à propos que le Peuple le crût, jusqu'à ce qu'il eût obtenu du Parlement ce qu'il souhaitoit, de peur qu'on ne prît par avance des mesures pour y mettre des obstacles. Véritablement, il avoit résolu de tenir sa parole; mais il n'avoit garde de consommer son Mariage avant son Couronnement, de peur d'être obligé de faire couronner la Reine avec lui, & d'appuyer par cette jonction, les droits de cette Princesse. Il avoit même lieu de craindre que, s'il l'épousoit avant que le Parlement s'assemblât, on n'inférât dans l'Acte, qui devoit se faire pour établir la Succession, quelque clause qui favorisât la Maison d'Yorck.

Il confirme, devant plusieurs Seigneurs, son Serment d'épouser Elisabeth.

Vers le milieu du mois de Septembre, la Ville de Londres fut affligée d'une maladie inconnuë, qui faisoit extraordinairement sur ceux qui en étoient attaquez, & qui les emportoit dans vingt-quatre heures. Ceux qui n'en mouroient pas dans cet espace de tems, étoient comme assurez d'en guérir. Par bonheur elle ne dura que jusqu'à la fin d'Octobre: mais elle fit de grands ravages, avant qu'on eût trouvé les remédes qui lui convenoient. C'étoit de tenir les malades dans un certain milieu entre le froid & le chaud, & de leur

Maladie extraordinaire à Londres.

 donner

HENRI VII. 1485.

donner des Cordiaux moderez qui, ſans trop augmenter la chaleur, puſſent pourtant aider la nature à chaſſer hors du corps les humeurs qui produiſoient ces ſueurs extraordinaires.

Henri donne le Gouvernement de la Tour au Comte d'Oxford.

Environ ce même tems, le nouveau Roi donna le Gouvernement de la Tour au Comte d'Oxford, qui avoit toûjours été attaché à la Maiſon de Lencaſtre, & qui, après avoir ſçû ſe tirer du Château de Hammes, où il étoit priſonnier, étoit allé le joindre à Paris, & lui avoit enſuite rendu de grands ſervices, particuliérement à la bataille de Boſworth.

22. Septembre. Act. pub T. XII. pag. 276. Trêve avec la France. pag. 277.

Quelque temps après, le Roi publia une Proclamation par laquelle il notifioit, qu'il avoit conclu avec le Roi de France une Trêve d'un an, qui avoit commencé le dernier jour de Septembre. Ce n'étoit pas un petit avantage pour lui, que de faire connoître au Peuple d'Angleterre que Charles VIII. le reconnoiſſoit pour Roi, avant même qu'il eût été déclaré tel par le Parlement.

La Charge de Grand Sénéchal eſt exercée par des Commiſſaires. Ibidem.

Le jour du Couronnement n'étant pas fort éloigné, il falloit néceſſairement régler le rang & les droits de ceux qui devoient faire quelque fonction dans cette Cérémonie. Pour cet effet, il auroit été néceſſaire de créer un Grand Sénéchal. Mais comme, depuis quelque temps, cette Charge n'avoit été remplie que par des Princes du Sang, & qu'il n'y en avoit point alors dans le Royaume, le Roi, pour ne cauſer point de jalouſie entre les Grands, la fit exercer par des Commiſſaires.

Créations.

Cependant, il ne voulut pas tarder plus long-tems à donner des marques de ſa reconnoiſſance à trois Seigneurs qui l'avoient fidélement & utilement ſervi dans ſes plus grandes traverſes. C'étoient *Gaſpar Comte de Pembroock*, ſon Oncle paternel, *Thomas Lord Stanley* ſon Beau-pere, & le Chevalier *Edoüard Courtney*. Le premier lui avoit tenu lieu de Pere, pendant ſa jeuneſſe, & l'avoit comme arraché aux embuches qu'Edoüard IV. lui avoit dreſſées lorſqu'il étoit caché dans le Païs de Galles. Enſuite il lui avoit tenu une fidelle compagnie en Bretagne, & lui avoit beaucoup aidé à ſurmonter toutes les difficultez qui s'étoient rencontrées dans ſes entrepriſes. Pour récompenſer ſes ſervices, Henri lui donna le Titre de *Duc de Betford*, vacant depuis la mort du fameux Duc de Betford Frere de Henri V. Le ſecond qui avoit rendu un très-grand ſervice au Roi à la bataille de Boſworth fut créé *Comte de Darby*. Le Chevalier Courtney, qui n'avoit pas craint de s'engager dans ſon parti, & de favoriſer, dans les Provinces Occidentales, le complot du feu Duc de Buckingham, fut honoré du Titre de *Comte de Devonshire*. Henri ne jugea pas à propos d'étendre ſes faveurs ſur d'autres, voulant, ſelon la coûtume de ſes Prédéceſſeurs, reſerver ces ſortes de bienfaits juſqu'à la tenuë du Parlement.

Couronnement du Roi.

Le Couronnement avoit été fixé au 30. d'Octobre, & le Parlement ne devoit s'aſſembler que le 7. de Novembre. Il eſt aiſé de comprendre par là, que Henri ne prétendoit pas mettte ſon Droit en compromis, & qu'il ne vouloit laiſſer au Parlement que le ſoin de confirmer ſon Couronnement, ſans lui permettre d'en éxaminer les fondemens. Les éxemples d'Edoüard IV. & de Richard III. lui avoient appris, que le meilleur moyen pour gagner les ſuffrages du Parlement, étoit de ſe mettre en poſſeſſion. En effet, il y a bien de la différence entre délibérer ſi un Prince qui demande une Couronne, a droit d'y prétendre, & délibérer s'il faut le chaſſer du Trône ſur lequel il eſt

actuellement

actuellement assis. La premiére de ces choses se peut faire par des raisons, par des argumens, par des harangues étudiées. L'autre a besoin d'une armée toute prête à donner du poids aux raisons. Ainsi on peut dire que Henri se mit lui-même la Couronne sur la tête puisqu'il décida seul de son Droit, sans l'autorité du Parlement, qui auroit eu beaucoup à dire, s'il eût éxaminé en vertu de quoi Henri montoit sur le Trône, ou s'il en eût eu la liberté. La Cérémonie du Couronnement se fit par le ministére du Cardinal Bouchier Archevêque de Cantorberi, qui, supposant que Henri avoit un Droit incontestable, ne jugea pas à propos de s'informer de la validité de ce Droit. Le même jour Henri institua une Garde de cinquante Archers, pour être continuellement auprès de sa Personne & de celle de ses Successeurs, couvrant d'un prétexte de Grandeur & de Majesté, une précaution qu'il croyoit apparemment nécessaire dans la conjoncture où il se trouvoit.

HENRI VII. 1485

Henri établit une Garde ordinaire pour sa personne.

Le Parlement s'assembla huit jours après le Couronnement. Henri avoit eu quatre vûës principales en le convoquant. La premiére étoit de se faire déclarer Roi de droit, comme il l'étoit déja de fait, & d'assurer la Couronne à sa Postérité, par un Acte en bonne forme. La seconde, de faire casser tous les Jugemens rendus sous le dernier Regne contre ses adhérans. La troisiéme, de faire passer un Acte de conviction contre ceux qui avoient témoigné trop d'animosité contre lui, & trop de zéle pour le feu Roi. La quatriéme enfin, étoit de faire voir, qu'encore qu'il se fût placé sur le Trône de sa seule autorité, pour empêcher que son Droit ne fût mis en doute, il vouloit pourtant gouverner le Royaume, ainsi que ses Prédécesseurs, par la voye des Parlemens, sans prétendre s'attribuer un pouvoir despotique. Cette démarche étoit absolument nécessaire pour un Prince dont le Titre étoit si douteux, & qui montoit sur le Trône, sans y être appellé par les voyes ordinaires.

Le Parlement s'assemble. 7. Novembre.

Il falloit nécessairement, pour satisfaire le Peuple, & pour la propre sûreté du Roi, que le Parlement lui assurât la Couronne par un Acte exprès. Sans cela, on auroit crû pouvoir se dispenser de lui obeïr. Quand même il auroit été assez puissant pour faire reconnoître son autorité, indépendemment de cet Acte, il n'étoit pas sûr que sa postérité se trouvât toujours dans une situation si favorable. Cependant, il n'étoit pas facile de décider de quelle maniére cet Acte dévoit être conçu. Henri ne vouloit tenir la Couronne, ni de l'éléction du Peuple, ni du Parlement, ni de la Princesse qu'il devoit épouser. Il ne prétendoit pas même qu'Elisabeth eût part à la Royauté, autrement que toute autre Reine étrangére. Néanmoins, dans ce commencement de Regne, il étoit à propos que le Peuple ne fût pas trop bien instruit sur ce sujet, & qu'il eût quelque lieu de se persuader que le Roi s'appuyoit sur tous ces titres. La raison en étoit, que les Anglois étoient extrêmement jaloux de l'autorité de leurs Parlemens, & en général beaucoup plus affectionnez à la Maison d'Yorck qu'à celle de Lencastre. Ce fut dans ces vûës, que le Roi, voyant le Parlement disposé à faire tout ce qu'il pouvoit souhaiter, insinua ou dicta lui-même les termes dans lesquels l'Acte devoit être conçu, sçavoir, *Que la Couronne Impériale d'Angleterre demeureroit à la personne du Roi & à sa postérité.* Termes équivoques qui laissoient indécis, s'il avoit un droit antérieur, ce qui étoit douteux, ou s'il étoit seulement Roi de fait, ce qui ne pouvoit être revoqué en doute. Quant à la succession,

Difficultez touchant l'Acte d'établissement pour la Couronne.

Expédient pour ne pas porter du préjudice au Roi.

HENRI VII. 1485.

il se contenta de la faire établir dans sa postérité, laissant aux Loix à décider le reste, si sa ligne venoit à manquer. Ainsi, en ne faisant aucune mention de la Maison d'Yorck, l'Acte laissoit indécis, si elle étoit entiérement excluë, ou si on lui réservoit le droit de succeder après la postérité du nouveau Roi. Ce fut de cette maniére obscure & ambiguë que le Parlement dressa cet Acte, qui fut ensuite cônfirmé par une Bulle du Pape. Mais Henri prit soin de faire insérer dans la Bulle tous les titres sur lesquels il pouvoit appuyer son droit, sçavoir sa descendance de la Maison de Lencastre, son Mariage avec la fille aînée d'Edoüard IV. la victoire de Bosworth, & l'Acte du Parlement. A cela on pouvoit encore ajoûter la Bulle qui les confirmoit. Tous ces titres rassemblez font voir manifestement, l'incertitude où il étoit lui-même, par rapport à son droit, & l'embarras que cette incertitude lui causoit.

Question dans le Parlement décidee par les Juges.

L'Acte d'établissement & de succession étant passé, il fut question d'en faire un autre pour casser les Jugemens rendus sous le dernier Regne, contre les adhérans du Roi, pendant qu'il n'étoit que Comte de Richemont. Mais plusieurs de ces condamnez se trouvoient actuellement Membres de la Chambre des Communes, par la faveur qu'ils avoient trouvée parmi le Peuple, depuis la révolution. Il y en avoit aussi quelques-uns dans la Chambre haute. Ainsi, on répréfenta, qu'il étoit contre toute sorte de droit, que ces gens-là donnassent leur voix dans une affaire qui les regardoit en particulier, & qu'ils fussent Juges dans leur propre cause. Le Roi vit avec chagrin, qu'on considéroit encore les Actes passez sous le dernier Regne, comme valides, & que ses partisans avoient besoin d'être purgez du crime d'avoir soutenu ses intérêts. Il dissimula pourtant son chagrin, & se contenta d'insinuer, qu'il souhaitoit qu'on consultât les Juges du Royaume sur cette affaire. Les Juges s'étant assemblez, décidérent, qu'il falloit absolument que les Membres intéressez s'absentassent, jusqu'à ce qu'on eût fait un nouvel Acte qui cassât les jugemens donnez contre eux.

Autre touchant le Roi même décidée aussi par les Juges du Royaume.

Mais pendant qu'ils étoient occupez à délibérer sur cette question, ils en émurent une autre, par rapport au Roi même qui étoit du nombre des condamnez, ayant été déclaré Traître & Rebelle par un Acte de Parlement. Cette question étoit bien plus embarrassante que l'autre. Le Roi ne pouvoit être détaché du Parlement sans le rompre, & d'un autre côté, il n'y avoit point d'apparence qu'il voulût se soûmettre à l'examen du Parlement. dans cet embarras les Juges deciderent unanimement que l'élévation sur le Trône purgeoit toutes sortes de crimes précédens, & déchargeoit la personne du Roi de toute condamnation. Cette décision plus conforme à la politique qu'aux Loix, établissoit un principe qui pouvoit avoir de terribles suites.

Acte contre Richard III. & ses adhérans.

Cette affaire étant finie, le Parlement passa un Acte de conviction contre le feu Roi, sous le nom de Duc de Glocester, & contre ses principaux adhérans. De ce nombre furent *le Duc de Norfolck*; *le Comte de Surrey*, *les Lords Lovel*, *Ferrers*, *Zouch*, *Richard Ratcliff*, *Guillaume Catesby*, tous les Ministres ou Favoris de Richard III. dont quelques-uns avoient été tuez à Bosworth, d'autres exécutez depuis la Bataille. Si les complots qui furent faits dans la suite contre Henri lui-même eussent réüssi, il auroit sans doute éprouvé le même sort, aussi bien que tous ses partisans; tant il est dangereux de pousser la rigueur trop loin, dans les cas de cette nature. Aussi ver-

ra

ra-t-on dans la ſuite, que ce Prince, en ayant compris la conſéquence, fit faire un Acte pour prévenir l'abus qu'on pourroit faire de ce préjugé. Le but de celui dont je viens de parler étoit de contenter la vengeance du Roi, & de lui procurer la confiſcation des biens de ceux qui furent condamnez. Ces confiſcations, lui produiſirent des Sommes immenſes qui rendirent la demande d'un ſubſide peu néceſſaire dans ce premier Parlement; d'autant plus que l'Etat étoit en Paix ou en Trêve avec tous les Princes voiſins.

HENRI VII. 1485.

Amniſtie.

Après que le Roi ſe fut vengé de ſes ennemis, & qu'il eut rempli ſes coffres, il publia une Amniſtie pour tous ceux qui avoient eu part à quelque complot formé contre lui, avant qu'il fût ſur le trône, ou qui avoient porté les armes pour le feu Roi, mais à condition qu'ils viendroient ſe ſoumettre dans un certain temps. Son premier deſſein avoit été de faire paſſer cette Amniſtie en Acte de Parlement: mais ayant fait réflexion que c'étoit un Acte de grace, il aima mieux qu'il n'émanât que de lui ſeul. Pluſieurs qui craignoient d'être pourſuivis, s'empreſſérent à lui prêter ſerment de fidélité, afin de joüir de l'amniſtie. Mais d'autres aimérent mieux demeurer dans les azyles où ils s'étoient refugiez, juſqu'à ce que le caractére du nouveau Roi leur fût un peu mieux connu. Le Lord *Lovel*, l'un des Favoris de Richard III. prit ce dernier parti.

Créations de Pairs.

Avant que le Parlement ſe ſéparât, Henri voulut récompenſer quelques-uns des compagnons de ſon éxil, en les élévant à la Dignité de Pair du Royaume. Le Seigneur de *Chandos* Breton, fut créé Comte de Bath, *Gilles d'Aubney* reçut le titre de Baron *d'Aubney*, & le Chevalier *Willowghby*, celui de Lord *Brook*. En même temps, le Roi rendit à *Edoüard Strafford* le titre de Duc de Buckingham qu'il avoit perdu par la condamnation du Duc ſon Pere, & le remit en poſſeſſion de tous les biens de ſa famille, qui avoient été confiſquez ſous le dernier Regne. C'étoit une juſtice qu'il ne pouvoit guéres s'empêcher de rendre au fils d'un Seigneur qui avoit perdu la vie pour ſon ſervice, & qui avoit été le premier auteur de ſon élévation ſur le Tône.

Le Roi retire ſes ôtages, de France.

Le Parlement ayant fini ſes ſéances vers la fin de Novembre, Henri envoya en France, *Olivier King* Archidiacre d'Oxford, avec de l'argent pour rembourſer au Roi Charles les ſommes qu'il lui avoit prêtées, & les frais qu'il avoit faits pour l'armement de la Flotte qui l'avoit conduit en Angleterre. Par là, le Marquis de Dorſet & le Chevalier Bourchier, qui avoient été laiſſez en ôtage à Paris, eurent la liberté de retourner dans leur Patrie. En même-tems, Henri donna pouvoir à ſon Envoyé de prolonger la Trêve avec la France, s'il y trouvoit des diſpoſitions dans le Conſeil du Roi Charles VIII.

Il fait propoſer à la France de prolonger la Trêve.

Il emprunte de l'argent de la Ville de Londres.

Ce fut apparemment le beſoin qu'il avoit d'argent comptant pour payer le Roi de France, qui lui fit demander à la Ville de Londres un emprunt de ſix-mille marcs. Cette demande reçut d'abord de grandes difficultez, parce qu'on ne le connoiſſoit pas encore bien. Néanmoins il obtint enfin deux mille livres ſterlings, qu'il reçut avec remerciment, & qu'il paya exactement dans la ſuite. Il fit ſouvent de pareils emprunts pendant le cours de ſon Regne, & il paya toûjours au terme marqué. Sa vûë étoit d'établir ſon crédit dans cettte puiſſante Ville, pour s'en ſervir s'il lui arrivoit de ſe trouver dans quelque preſſant beſoin.

Morton & Fox ſont faits Conſeillers privez.

Sur la fin de l'année, il appella dans ſon Conſeil le Docteur Morton Evêque d'Ely nouvellement arrivé de Flandre, & Richard Fox. Il avoit de grandes

HENRI VII. 1485.

des obligations au premier, ainſi qu'on l'a vû ci-devant, particuliérement pour l'avis qu'il lui avoit donné de ce qui ſe tramoit contre lui en Bretagne, & il eſtimoit le ſecond, le connoiſſant pour un homme capable de lui rendre de grands ſervices, & d'un génie tout à fait conforme au ſien. Dans la ſuite Morton fut fait Archevêque de Cantorberi, Grand Chancelier, Premier Miniſtre, & enfin Cardinal. Quant à Fox, le Roi le fit d'abord Garde du Sceau Privé, puis Evêque d'Excéter. Enſuite, il le fit paſſer à l'Evêché de Bath & Wells, puis à celui de Durham, & enfin à celui de Winchester le plus riche d'Angleterre. Ces deux Prélats & un Chapelain du Roi nommé *Urſewick*, furent preſque toujours employez dans les Commiſſions, les Ambaſſades, & les Négociations les plus importantes. Henri ſe ſervoit volontiers des Eccléſiaſtiques, parce qu'il avoit toûjours en main des moyens de les récompenſer par des Bénéfices. Mais il obſervoit de les faire paſſer par de moindres Evêchez à de plus conſidérables, & de les élever ainſi par dégrez. En cela, il trouvoit lui-même du profit, parce qu'en transférant les Evêques d'un Dioceſe à l'autre, il s'en trouvoit pluſieurs à la fois de vacans; & par conſéquent, les premiers fruits qui revenoient au Roi, étoient conſidérablement augmentez. Jamais Prince ne chercha plus ardemment les occaſions d'accumuler ſes tréſors. L'avarice étoit ſa paſſion dominante. Elle entroit juſques dans ſes moindres actions. Cette paſſion lui fit faire beaucoup de fauſſes démarches, ainſi qu'on aura lieu de s'en convaincre dans la ſuite.

Urſevvick eſt fort employé ſous ce Regne.

Avarice extrême de Henri VII.

Les événemens de ce Regne ont une telle liaiſon avec ceux de quelques autres Etats de l'Europe qu'il eſt abſolument néceſſaire de faire voir en peu de mots la ſituation des affaires de divers Princes. Sans cela, on n'entendroit qu'à demi les motifs de la conduite de Henri VII. qui a fait en ſon tems une très-grande figure en Europe, quoique moins par ſes armes que par ſa politique. Je commencerai par la Bretagne.

Affaires de Bretagne. *Argentré, Hiſt. de Bret.*

J'ai dit en un autre endroit que *Pierre Landais*, Favori du Duc de Bretagne, gouvernoit entiérement ce Prince qui étoit vieux & infirme, & dont l'eſprit commençoit à être fort affoibli; que pluſieurs Seigneurs Bretons avoient fait une ligue contre ce Miniſtre; qu'ils avoient voulu le ſaiſir; & qu'ayant manqué leur coup, ils s'étoient vûs expoſez à la vengeance de ce Favori qui avoit fait donner contre eux un Arrêt, par lequel ils étoient condamnez à mort. Au commencement de cette année 1485. Landais, au nom du Duc ſon Maître, leva une armée pour exécuter l'Arrêt, & les Seigneurs de leur côté, prirent les armes pour ſe défendre. Pendant que la Bretagne étoit ainſi diviſée, & que les deux Partis étoient prêts d'en venir aux mains, les Seigneurs condamnez firent repréſenter à ceux qui ſervoient Landais, qu'il ne s'agiſſoit point dans cette affaire des intérêts du Duc leur commun Maître, mais ſeulement de ceux de ſon indigne Favori: Qu'il étoit injuſte de répandre le ſang de leurs Compatriotes, pour la querelle d'un homme tel que celui-là, qui avoit ſi manifeſtement abuſé de la confiance de ſon Maître; Qu'ainſi, pour faire ceſſer tout d'un coup les troubles qui agitoient la Bretagne, il y avoit une voye bien plus naturelle & plus prompte que celle des armes. C'étoit de ſe défaire du Miniſtre, après quoi, il ne ſe trouveroit plus perſonne qui refuſât de rendre au Duc l'obéïſſance qui lui étoit dûë. Les Seigneurs du parti du Duc ayant trouvé cette propoſition raiſonnable, jugérent qu'ef-

qu'effectivement, il étoit de l'intérêt du Païs & du Duc même, que Landais, l'unique cause des troubles, fût sacrifié au bien de l'Etat. Landais, ayant appris que les Seigneurs des deux armées tramoient quelque chose contre lui, fit dresser une Déclaration par laquelle le Duc ordonnoit, qu'on regardât comme Traîtres & Rebelles, ceux de son armée qui avoient intelligence ou communication avec les Seigneurs proscrits. Mais cette démarche ne fit que hâter sa ruïne. Le Chancelier, qui étoit du complot formé contre lui, refusa de sceller la Déclaration, & en informa les Seigneurs qui résolurent de ne plus ménager le Favori. Ainsi, sans lui donner le tems de prendre d'autres mesures, ils se rendirent en corps au Palais, & saisirent Landais dans la propre Chambre du Duc, qui se vit obligé de le leur livrer, à condition qu'ils épargneroient sa vie. Ce n'étoit pas là leur intention. Au contraire, ils lui firent faire sommairement son procès, & l'ayant convaincu d'une infinité de crimes, ils les lui firent expier sur une potence, avant que le Duc fût informé de l'Arrêt. Quelque Chagrin que ce Prince reçût de la mort de son Favori, il ne put se dispenser de faire expédier aux Seigneurs des deux armées, des Lettres d'abolition. Par là, ce Païs auroit repris sa premiére tranquillité, si le Duc n'eût pas eu l'imprudence de prendre part aux troubles de la Cour de France, qui causérent sa ruïne & celle de son Duché. C'est ce qu'il faut présentement expliquer, puisque ce fut l'origine de la Guerre qui s'alluma entre Charles VIII. & le Duc François, & dans laquelle Henri VII. se trouva mêlé. HENRI VII. 1485.

Loüis XI. Roi de France étant mort en 1483. avoit laissé le gouvernement de la personnne de Charles VIII. son Successeur à Anne sa Fille femme de Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu. Charles étoit âgé de quatorze ans, & par conséquent Majeur selon l'Ordonnance de Charles V. Mais comme il avoit été mal élevé, le Roi son Pere ne le crut pas capable de gouverner par lui-même. Dès que Loüis XI fut dans le tombeau, Loüis, Duc d'Orleans, premier Prince du sang, refusa de reconnoître la Dame de Beaujeu pour Gouvernante du Roi, soutenant qu'une femme n'avoit pas droit de se mêler des affaires du Royaume. Les Etats Généraux, qui s'assemblérent à Tours, au mois de Janvier 1484. terminérent ce différend par leur autorité. Ils confirmérent la disposition que le feu Roi avoit faite, & ordonnérent que le Duc d'Orléans seroit Chef du Conseil en l'absence du Roi. Affaires de France. *Mézerai.*

Pendant que les Etats étoient assemblez en France, les Seigneurs Bretons firent contre Landais la premiére tentative dont j'ai parlé ci-dessus, & qui ne leur réüssit pas. L'arrêt qui fut donné contre eux, leur faisant craindre la vengence du Favori, ils s'adressérent à la Dame de Beaujeu, pour obtenir la protection du Roi son Frere. D'un autre côté, Landais voyant que ses ennemis avoient recours à la Dame de Beaujeu, crut ne pouvoir mieux faire que de s'appuyer du secours du Duc d'Orléans. Dans cette vûë, il le pria de se rendre à la Cour du Duc de Bretagne, & lui fit espérer que le Duc lui donneroit en Mariage Anne sa Fille aînée, & son Héritiére présomptive. Le Duc d'Orléans avoit déja épousé, malgré lui, Jeanne fille de Loüis XI. mais il avoit fait contre ce Mariage forcé, des protestations secrettes, dont il prétendoit se servir pour le faire casser, quand la conjoncture lui deviendroit plus favorable. Ainsi, flatté de l'espérance que Landais lui avoit fait concevoir, il se rendit en Bretagne, où il fut extraordinairement caressé. Mais il n'y put

HENRI VII. 1485.

faire que peu de séjour, parce qu'il étoit obligé de se trouver au Sacre du Roi, qui se fit au mois de Juin de cette même année. Vrai-semblablement, pendant qu'il fut en Bretagne, il prit avec le Duc & avec le Favori, des mesures pour traverser le Gouvernement de la Dame de Beaujeu qui s'étoit renduë maîtresse absoluë de la personne & des affaires du Roi son Frere.

Quelque tems après, le Duc d'Orléans ayant formé une ligue contre la Cour, & s'étant retiré à Boisgenci, demanda que les Etats Généraux fussent assemblez. Il prétendoit y faire casser le Réglement qui avoit été déja fait, au sujet du gouvernement de la personne du Roi. Mais la Dame de Beaujeu fit marcher le Roi contre lui, avec tant de diligence, qu'il se vit obligé d'accepter un accommodement tel qu'on voulut le lui accorder, parce que ses amis ne se trouvoient pas encore prêts. Par cet accommodement le Comte de Dunois & de Longueville, qu'on regardoit comme son principal Conseiller, fut relegué à Ast en Piémont, Ville apartenant au Duc d'Orléans, avec défense d'en sortir sans une permission expresse du Roi.

Le Duc d'Orléans s'étant ainsi vû obligé de congédier les troupes qu'il avoit assemblées fit ensorte que la plus grande partie alla prendre parti dans l'armée du Duc de Bretagne assemblée contre les Seigneurs condamnez. D'un autre côté, la Dame de Beaujeu envoya aussi aux Barons une partie des troupes du Roi. La mort de Landais, qui arriva bien-tôt après, ne fut pas capable de faire désister le Duc d'Orléans de ses projets. Il avoit besoin du Duc de Bretagne pour se soutenir contre la Cour, & il espéroit même de pouvoir un jour épouser sa Fille. D'un autre côté, le Duc de Bretagne qui avoit souffert beaucoup de persécutions de la part de Loüis XI. & qui sçavoit que la Dame de Beaujeu étoit du même caractére, & suivoit les mêmes maximes, croyoit ne pouvoir mieux faire que de s'appuyer du secours du Duc d'Orléans. Ainsi, après quelques négociations secrettes, ces deux Princes formérent ensemble une ligue, dans laquelle entrérent Jean de Châlon Prince d'Orange neveu du Duc de Bretagne, le Duc de Bourbon, le Comte de Dunois, le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes & Seigneurs. Quelque tems après, le Comte de Dunois retourna en France sans congé, & se retira dans sa Maison de *Partenay* en Poitou. Le Roi ignoroit encore les desseins du Duc d'Orléans. Mais le retour du Comte de Dunois lui ayant fait comprendre qu'il se brassoit quelque complot en faveur de ce Prince qui s'étoit retiré à Blois, il lui envoya un ordre positif de se rendre à la Cour. Le Duc obéït à la seconde sommation. Mais dès le lendemain ayant été informé qu'on avoit de mauvais desseins contre lui, il fit semblant d'aller à la chasse, & se retira en Bretagne, où il fut bien-tôt suivi du Prince d'Orange & du Comte de Dunois. C'étoit au commencement de l'année 1486. Il faut présentement voir ce qui se passoit dans les Païs-Bas.

Affaires des Païs-Bas.

Depuis la mort de Marie de Bourgogne, Maximilien d'Aûtriche son époux avoit eu de fâcheuses affaires à l'occasion de la tutelle de Philippe son fils devenu Souverain de ces Provinces par la mort de la Duchesse sa mere. Le Brabant, la Hollande, & la Zélande avoient bien voulu le reconnoître pour Tuteur: mais la Flandre & le Hainaut refusoient de lui obéïr en cette qualité.

L'obstination des Flamans avoit obligé Maximilien à faire la Paix avec Loüis XI. sous ces conditions: Que le Dauphin Charles, fils de Loüis, épouseroit

ſeroit Marguerite fille de Maximilien, dès que les deux Parties ſeroient parvenuës à un certain âge: Que Marguerite auroit pour dot l'Artois, la Franche-Comté, Mâcon, Auxerre, & qu'elle ſeroit élevée à la Cour de France. En conſéquence de ce Traité, Loüis avoit gardé ces Provinces dont il s'étoit déja emparé & reçu Marguerite chez lui, en attendant que le Mariage ſe pût conſommer.

En 1483. Maximilien eut contre les Liégeois une Guerre dont il vint heureuſement à bout. Cette même année le Hainaut le reconnut pour Tuteur de Philippe ſon fils.

En 1484. les Flamans, perſiſtant toûjours à ne vouloir point reconnoître Maximilien pour Tuteur, donnérent à Philippe des Gouverneurs dont *Adolphe de Cléves*, Seigneur de Ravenſtein, étoit le principal. Leur obſtination cauſa entr'eux & Maximilien une Guerre à laquelle Charles VIII. prit part en envoyant du ſecours aux Flamans.

Cette Guerre finit au mois de Janvier 1485. par un Traité qui portoit, que les Flamans reconnoîtroient Maximilien pour Tuteur de ſon fils, ſous la condition expreſſe, qu'il ne le tireroit point des Païs-Bas, avant ſa Majorité. Le Traité étant ſigné, Maximilien fit ſon entrée dans Gand, où peu de jours après il y eut une ſédition, mais qui fut heureuſement appaiſée. Pendant tout le reſte de l'année, les Païs-Bas joüirent d'une aſſez grande tranquillité qui donna le tems à Maximilien de faire un voyage en Allemagne, pour ſe faire élire Roi des Romains. Diſons preſentement un mot des affai- d'Eſpagne.

Henri IV. ſurnommé *l'Impuiſſant*, Roi de Caſtille, étoit mort en 1474. ne laiſſant qu'une fille nommée *Jeanne* que tout le monde croyoit ſuppoſée. Par cette raiſon, Iſabelle ſœur de Henri, & Ferdinand Prince d'Arragon ſon époux, ſe placérent ſur le Trône de Caſtille. Ils eurent d'abord une rude Guerre à ſoutenir contre Alphonſe Roi de Portugal, qui ayant fiancé Jeanne fille ſuppoſée de Henri IV. prétendoit ſe mettre en poſſeſſion de ce Royaume. Cette Guerre finit en 1479. à l'avantage de Ferdinand & d'Iſabelle, qui contraignirent Alphonſe de ſe deſiſter de ſes prétentions. Par le Traité qui fut fait en cette occaſion, l'on convint qu'Alphonſe petit-fils du Roi de Portugal épouſeroit Iſabelle fille de Ferdinand, quand les deux Parties ſeroient aſſez âgées pour conſommer le mariage.

Affaires d'Eſpagne.

Jean Roi d'Arragon mourut cette même année, laiſſant à Ferdinand ſon fils le Royaume d'Arragon, & une Guerre à ſoutenir contre la France, dont voici le ſujet. Le Roi Jean avoit engagé à Loüis XI. *le Rouſſillon & la Cerdagne* pour une ſomme de trois cens mille écus. Dans la ſuite, les habitans de Perpignan ſe révoltérent contre la France, dont la domination ne les accommodoit pas. A cette nouvelle, Jean ſe rendit à Perpignan, pour tâcher de les porter à demeurer ſoumis au François, juſqu'à ce qu'il fût en état de racheter le Rouſſillon par le payement de la ſomme empruntée. Mais dans le tems qu'il travailloit à les appaiſer, Loüis XI. fit aſſiéger la Place, & D. Jean s'y trouva lui-même enfermé. Le Siége dura quatre mois, & enfin Ferdinand fils de Jean étant accouru au ſecours, obligea les François à ſe retirer. Peu de tems après, Jean n'étant plus à Perpignan, Loüis fit encore une fois aſſiéger cette Ville, & s'en rendit maître, après un long Siége. De-

HENRI VII. 1485. puis ce tems-là, le Roi d'Arragon prétendoit que le Roi de France lui devoit rendre le Roussillon sans recevoir le payement de la somme prêtée, soit à cause des frais qu'il avoit été obligé de faire pour protéger ses Sujets, soit parce que les François avoient exigé de grosses sommes des Païs engagez. Mais le Roi de France ne se croyoit pas obligé à cette restitution, à moins qu'on ne lui payât les 300000. écus qu'il avoit prêtez.

En 1485. Charles VIII. envoya un Ambassadeur à Ferdinand, qui refusa de le recevoir, s'il n'apportoit un pouvoir exprès de lui rendre le Roussillon & la Cerdagne.

Cette même année, vers la fin, naquit Catherine fille de Ferdinand & d'Isabelle, qui fut ensuite Reine d'Angleterre, & qui aura beaucoup de part à cette Histoire. Ferdinand & Isabelle avoient encore d'autres enfans, sçavoir, Isabelle fiancée au Prince de Portugal, Jean né en 1477. & Jeanne née en 1479.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.* Je finirai cette digression par les affaires d'Ecosse. Jacques III. continuoit à gouverner ce Royaume avec beaucoup de violence, sans se mettre beaucoup en peine de gagner l'affection de ses Sujets. J'ai rapporté ci-devant, que le Duc d'Albanie son frere avoit livré Dumbar aux Anglois, & qu'après la mort d'Edoüard IV. il s'étoit retiré en France, où il avoit finit ses jours dans un Tournoi. Depuis ce tems-là, les Anglois avoient toûjours gardé cette Place, quoique Richard III. eût souvent promis de la rendre. Cette promesse n'ayant pas été exécutée lorsque Henri VII. monta sur le Trône d'Angleterre, Jacques résolu de recouvrer Dumbar par les armes. Pour cet effet, vers la fin de cette année, ou peut-être au commencement de la suivante, il assiégea cette Place & l'emporta. La saison & les affaires importantes que Henri avoit au commencement de son Régne, ne lui permirent pas de faire des préparatifs pour la défendre.

Telle étoit la situation des affaires des Etats, avec lesquels Henri VII. eut quelque chose à démêler pendant le cours de son Régne. Il est tems presentement de retourner à l'Histoire d'Angleterre.

1486. Mariage du Roi. 18. Janvier. Quelque haine que le Roi sentit dans son ame pour la Maison d'Yorck, il s'étoit trop solennellement engagé à épouser la Princesse Elisabeth pour pouvoir manquer de parole. D'ailleurs ce mariage étoit nécessaire pour amuser les Anglois qui se flattoient toûjours que l'intention du Roi étoit de confondre ses droits avec ceux de la Maison d'Yorck, quelques précautions qu'il eût prises pour empêcher que l'Acte d'établissement n'en fît aucune mention. Les nôces se solenniférent le 18. de Janvier, avec beaucoup plus de démonstrations de joye de la part du peuple que de la part du Roi. Il s'en falloit bien qu'on n'eût fait paroître autant de satisfaction lorsque le Roi fit sa premiére entrée dans Londres, ou lorsqu'il fut couronné. C'étoit-là une marque bien sensible de l'affection du Peuple pour la Maison d'Yorck, & en particulier pour la Famille d'Edoüard IV. Mais cela ne devoit pas paroître fort étrange. La Maison de Lencastre, dont il ne restoit plus aucun rejetton que ceux qui venoient des femmes, avoit été oubliée pendant les Regnes des Rois de la Maison d'Yorck. Quoi qu'Henri fît valoir sa descendance de cette premiére Maison, on n'ignoroit pas qu'il étoit petit-fils d'un Gentilhomme Gallois, & que sa mere ne descendoit que d'un Bâtard de la Maison de Lencastre, que le crédit de son

pere

pere & les circonstances du tems avoient fait légitimer. Quant aux Princes & Princesses qui descendoient des filles légitimes de Jean de Gand, comme ils se trouvoient en Portugal, en Castille, & en Allemagne, & qu'ils étoient inconnus en Angleterre, il n'étoit pas surprenant qu'on eût peu d'attachement pour eux. Henri vit avec chagrin la joye que le Peuple témoignoit de son mariage. Il comprenoit bien qu'Elisabeth y avoit plus de part que lui, & que par conséquent on ne le croyoit véritablement Roi, que du chef de la Reine sa femme. Cette considération lui inspira une telle froideur pour elle, qu'il ne cessa point de lui en donner des marques pendant tout le tems qu'elle vécut. Il tarda deux ans entiers à la faire couronner, & sans doute, il ne l'auroit jamais fait, s'il n'eût crû se porter du préjudice, en s'obstinant à lui refuser cet honneur. Peut-être même en auroit-il usé avec elle de la même maniére qu'Edoüard le Confesseur en avoit usé autrefois envers sa femme, fille du Comte Goodwin, si le désir d'avoir des enfans ne lui eût fait surmonter sa répugnance. Il avoit conçu une haine si violente pout toute la Maison d'Yorck, qu'il ne perdit aucune occasion d'abbaisser ses Partisans, agissant toûjours avec eux non comme un Roi équitable, mais en Chef de parti. On verra dans la suite de son Histoire, diverses preuves de la mauvaise disposition où il se trouvoit à l'égard de cette Maison.

HENRI VII. 1486.

Froideur du Roi pour la Reine.

Il hait mortellement la Maison d'Yorck.

Le jour avant que le mariage du Roi se solennisât à Londres, son Envoyé à Paris avoit conclu, avec la Cour de France, une Trêve de trois ans qui devoit finir le 17. de Janvier 148$\frac{8}{9}$. Charles VIII. qui commençoit à former des projets contre la Bretagne, consentit volontiers à cette Trêve, afin de lier les mains au Roi d'Angleterre, & de l'empêcher de secourir ce Duché. D'un autre côté, Henri, qui n'avoit aucune connoissance de ses desseins, croyoit qu'il ne pouvoit que lui être avantageux de vivre en bonne intelligence avec ce Monarque, parce que par-là il se rendoit plus redoutable à ses ennemis domestiques, qui ne pouvoient plus espérer aucune diversion de ce côté-là.

Trêve de trois ans avec la France.

17. Janvier. *Act. Publ. T. XII. pag.* 281.

Peu de tems après, le Roi donna la Charge de Grand Connétable à Thomas Stanley Comte de Darby, & à Guillaume Stanley son frere celle de Grand Chambellan. C'étoient les deux Seigneurs du Royaume, à qui il avoit le plus d'obligation, puisqu'ils lui avoient fait remporter à Bosworth, une victoire qui lui avoit procuré la Couronne. Le Lord d'Aubney fut pourvû du Gouvernement de Calais pour sept ans.

Le Comte de Darby est fait Grand Connétable.

5. Mars. *pag.* 284.

Henri & Elisabeth étant sorti d'une même tige, sçavoir, d'Edoüard III, avoient eu besoin d'une dispense pour se marier ensemble, parce qu'ils étoient parens au quatriéme dégré. C'etoit l'Evêque d'Imola, Legat à *Latere* en Angleterre & en Ecosse, qui la leur avoit accordée, en vertu de sa Commission qui lui donnoit pouvoir d'user d'une pareille condescendance en faveur de douze personnes, telles qu'il jugeroit à propos. Le Roi avoit cru d'abord, que cette dispense suffisoit; & sans y faire plus d'attention, il avoit consommé son mariage. Dans la suite, il considera, qu'on pourroit prendre delà un sujet de douter de la validité de son mariage, & de soutenir qu'un pouvoir accordé pour douze personnes en général, ne pouvoit pas être étendu jusqu'aux Souverains. Pour prévenir donc une semblable objection, il pria Innocent VIII, qui occupoit alors le Siége Pontifical, de lui accorder une dispense qui émanât directement de lui-même, & qui fût particuliére

Bulle de dispense pour le Mariage du Roi.

10. Mars. *pag.* 294.

HENRI VII. 1486.

Deux autres Bulles pour la même chose.

pour le cas dont il s'agissoit. Sur cela, le Pontife lui fit expédier une Bulle telle qu'il la demandoit. Mais comme cette Bulle étoit datée le 13. de Mars, environ deux mois après le mariage, & qu'elle ne faisoit aucune mention ni de la consommation ni de la dispense du Legat, Henri souhaita d'en avoir une autre, où ces deux Articles fussent insérez, ce qui lui fut accordé au mois de Juillet suivant. Cela fait voir combien il étoit attentif à prévenir tout ce qui pouvoit fournir à ses ennemis un prétexte de le chagriner. Mais la précaution qu'il prit dans le même tems, le fit connoître encore mieux.

Bulle qui confirme l'Acte d'établissement. 27. Mars. *Act. Publ. Tom. XII. pag. 297.*

Avec la premiére dispense dont je viens de parler, il reçut une Bulle qui confirmoit l'Acte de Succession fait par le Parlement. Le Pape exposoit dans celle-ci, « Qu'il avoit appris, qu'encore que la Couronne d'Angleterre fût » dévoluë à Henri, non seulement par le Droit de la Guerre, & par un Titre » indubitable de Succession héréditaire, mais encore par le consentement una- » nime des Grands & du Peuple d'Angleterre, & par un Acte de Parlement, & » qu'indubitablement, & de droit, elle lui appartînt, & aux Héritiers qui » naîtroient de lui, néanmoins, pour mettre fin aux troubles qui avoient long- » tems agité le Royaume, il avoit souhaité d'épouser Elisabeth d'Yorck, Fille » aînée & Héritiére du Roi Edoüard IV. d'illustre mémoire: Qu'ainsi ayant, » avec ses Fréres les Cardinaux, considéré son intention dans un esprit de Cha- » rité, il avoit accordé la dispense nécessaire pour ce Mariage, & déclaré légi- » times & capables de succéder à leur Pere & Mere, les enfans qui en naîtroient: » Qu'il avoit accordé cette grace, non à la requisition de Henri ou d'Elisa- » beth, ou de quelque autre pour eux, mais de son propre mouvement, de sa » certaine science, & de sa pure libéralité, comme il étoit plus amplement con- » tenu dans les Lettres de dispense, ausquelles il donnoit la même force que si » elles étoient insérées mot à mot dans celles-ci: Que pour cet effet, il décer- » noit, déclaroit, & prononçoit légitime la Succession des Enfans qui naîtroient » de ce Mariage, & confirmoit l'Acte de Parlement sur le Titre du Roi Henri, » & sur la Succession des Enfans, suppléant par l'autorité Apostolique, à tous » les défauts de droit ou de fait, qui s'y pourroient rencontrer.

» Que de son propre mouvement, & de son autorité, il exhortoit, & reque- » roit tous les Habitans d'Angleterre, & tous les Sujets du Roi Henri, de quel- » que qualité qu'ils fussent, d'obéïr à ce Prince, & leur défendoit très-expres- » sément d'exciter des troubles au sujet de la Succession, ou pour quelque autre » cause que ce pût être, & de contrevenir, en quelque maniére que ce fût, à » la Dispense, à la Déclaration & à l'Acte de Parlement.

» Qu'il déclaroit dès à présent excommuniez tous ceux qui exciteroient de » pareils troubles, ou qui contreviendroient aux Lettres & Actes mentionnez, » sans qu'ils pussent être absous, que par le Saint Siége, ou par ceux à qui il » en donneroit le pouvoir, excepté à l'article de la mort.

» Que, s'il arrivoit qu'Elisabeth mourût avant Henri, sans laisser aucune » lignée, il ordonnoit, conformément à l'Acte de Parlement, & à la confirma- » tion susdite, que les Enfans que Henri auroit de quelque autre Femme lé- » gitime, lui succédassent par droit héréditaire, déclarant excommuniez com- » me dessus, tous ceux qui s'opposeroient à la Succession de ces Enfans. Don- » nant au contraire sa bénédiction, & indulgence pléniére de tous leurs péchez, » à tous ceux qui, en ce cas, donneroient du secours à Henri, ou à ses Des- » cendans.

De

« De plus, il ordonnoit à tous les Archevêques, Evêques, Abbez, Doyens, « Archidiacres, Curez, Recteurs, Prieurs, & Gardiens des Monastéres, sous « les peines portées par les Sacrez Canons, d'excommunier publiquement, & « de déclarer excommuniez, toutes les fois qu'ils en seroient requis, tous ceux « qui exciteroient des troubles sur ce sujet, ou qui s'opposeroient en quelque « maniére que ce fût à l'exécution desdits Actes, Nonobstant toutes Constitu- « tions & Ordonnances Apostoliques contraires, &c.

HENRI VII. 1486.

Remarques sur cette Bulle.

Rien ne marque mieux combien Henri étoit lui-même convaincu de la foiblesse de son titre, que la précaution qu'il prit de le faire confirmer par le Pape. Cette précaution étoit non seulement inutile, mais elle étoit même criminelle, puisqu'elle alloit directement contre les Statuts de *Præmunire* dont les Anglois étoient si jaloux. Aussi avoit-il pris soin de faire mettre dans la Bulle, que le Pape avoit accordé la dispense de son propre mouvement & sans en avoir été requis; clause qui étoit évidemment fausse. Il est certain que la Bulle de dispense portoit, en propres termes, que le Pape l'accordoit sur ce qui lui avoit été représenté de la part de Henri & d'Elisabeth. D'ailleurs ce que le Pape assuroit que la Couronne d'Angleterre étoit dévoluë à Henri par un droit de Succession Héréditaire, cet amas & cette confusion des autres droits, sçavoir le consentement des Grands & du Peuple, l'Acte de Parlement, le Mariage du Roi avec Elisabeth, tout cela, dis-je, répondoit si bien à l'incertitude où Henri se trouvoit par rapport à son titre, qu'il ne venoit pas sans doute de la propre science du Pape, mais plûtôt du Roi lui-même qui avoit comme dicté les termes dans lesquels la Bulle devoit être conçuë. Enfin le Pape ne se seroit jamais avisé de confirmer l'acte d'établissement par rapport à la Couronne, s'il n'en avoit pas été requis. Mais il ne falloit pas qu'il parût que le Roi avoit sollicité cette Bulle, puisque rien ne pouvoit être plus désagréable à tous les Anglois. Pour avoir fait une semblable démarche, avant même que le Statut de *Præmunire* fut fait, le Roi Jean sans Terre perdit entiérement l'affection & la confiance des Barons, avec la Couronne qu'il avoit voulu s'assurer par ce moyen. Henri III. fut sur le point d'éprouver le même sort, pour avoir voulu prendre des précautions de cette nature. Aussi verra-t'on dans la suite que cette Bulle ne fut pas capable d'empêcher que le Roi ne fût souvent inquiété. Les Anglois étoient trop revenus de la prévention où ils avoient été autrefois en faveur de la Cour de Rome, pour se pouvoir persuader que l'autorité du Pape fût capable de donner à Henri un droit qu'il n'auroit pas eu effectivement.

Inquiétude du Roi par rapport à la Maison d'Yorck.

Quoique le Roi fût heureusement venu à bout de ce qu'il avoit entrepris, par rapport à l'Acte d'établissement, & de Succession, il n'ignoroit pourtant pas que ce que le Parlement avoit fait n'étoit pas conforme aux sentimens de son Peuple. On ne l'avoit appellé en Angleterre que pour délivrer le Royaume de la tyrannie de Richard III, & non pas pour dépossèder entiérement la Maison d'Yorck. Cela est si vrai, que si les Partisans d'Yorck n'eussent pas pris son parti, dans la vûë de conserver la Couronne à cette Maison, par le moyen de son Mariage avec Elisabeth, jamais ceux de Lencastre n'eussent été en état de l'élever sur le Trône. La Reine Veuve d'Edoüard IV, le Duc de Buckingham, le Lord Stanley, n'étoient pas des Partisans de la Maison de Lencastre, quoi qu'ennemis particuliers de la personne de Richard. C'étoit

pourtant

HENRI VII. 1486.

pourtant à eux principalement que Henri étoit redevable de ſa grandeur. Si le Peuple avoit été conſulté, & s'il eut été le maître de ſe donner un Souverain, véritablement Richard III. auroit été dépoſſédé : mais Eliſabeth auroit été placée ſur le Trône, & le Comte de Richemont auroit été laiſſé dans ſon éxil en Bretagne. Henri n'étoit donc regardé que comme un inſtrument qui avoit ſervi à délivrer le Royaume de la domination d'un Tyran. Mais comme il étoit juſte de le recompenſer, on avoit cru lui faire un aſſez grande faveur, que de lui faire part de la Royauté, par le moyen de ſon Mariage avec la Princeſſe Eliſabeth. Que ſi on avoit bien voulu conſentir que le droit qu'il pouvoit tirer de la Maiſon de Lencaſtre fût confondu avec celui d'Eliſabeth, c'étoit plutôt pour éviter de nouveaux troubles par cet expédient, que par la perſuaſion que ſon droit fût légitime. Il avoit lui-même accepté avec joye la propoſition qu'on lui en avoit faite, & ce fut ſur ce fondement qu'il forma ſon entrepriſe. Sans cela il auroit ſans doute trouvé moins d'aſſiſtance, & beaucoup plus d'oppoſition. Mais il n'eut pas plutôt gagné la bataille de Boſworth, qu'il forma le deſſein de Regner de ſon chef ſeulement, & d'exclurre entiérement la Maiſon d'Yorck, en quoi il trompa l'eſpérance des Anglois, & abuſa de leur confiance. C'eſt ce qu'il avoit toujours préſent à ſon eſprit, quoiqu'il cachât ſon inquiétude ſur ce ſujet avec tout le ſoin poſſible.

Voyage du Roi dans le Nord.

Les Provinces du Nord étant celles où la Maiſon d'Yorck avoit le plus de Partiſans, Henri réſolut d'y faire un voyage. Il eſpéroit que ſa préſence, jointes à quelques Actes de grace & de faveur qu'il pourroit avoir occaſion d'y faire, ſeroit capable de produire un bon effet. Dans cette vûë, il partit vers le milieu du Printemps, & alla paſſer les Fêtes de Pâques à Lincoln. Pendant qu'il étoit dans cette Ville, il apprit que le Lord *Lovel*, l'un des Favoris de Richard III, Humphroi & Thomas Stafford Freres, qui n'avoient pas voulu accepter l'Amniſtie, étoient ſortis de leurs azyles, ſans que perſonne lui pût dire où ils étoient allez. Comme il ignoroit quel pouvoit être leur deſſein, il continua ſon voyage & ſe rendit à Yorck. Peu de tems après, il reçût des avis plus certains touchant les fugitifs. Il apprit que le Lord Lovel s'avançoit vers Yorck à la tête de trois ou quatre mille hommes, & que les deux Staffords étoient en armes dans la Province de Worceſter, où ils tenoient la Ville Capitale aſſiégée. Cette nouvelle ne lui cauſa pas peu d'inquiétude. Il ſe trouvoit dans un quartier du Royaume, où il ſçavoit qu'il n'étoit pas aimé, & où il n'étoit pas facile de lever des Troupes. D'ailleurs, il avoit lieu de craindre que le Lord Lovel n'eût des intelligences dans Yorck, & avec la Nobleſſe de la Province. Par conſéquent il n'y avoit point de tems à perdre. Il falloit promptement ſe déterminer, ou à prendre quelque voye pour s'oppoſer aux Rebelles. Dans cet embarras, il prit le parti de faire bonne mine, comprenant bien que la fuite ne pouvoit que produire un très-fâcheux effet. Ainſi, ſans faire paroître aucune frayeur, il fit armer ceux de ſa ſuite qui étoient les plus propres à porter les armes, & donna des Commiſſions à quelques perſonnes affidées, pour lever du monde dans Yorck & aux environs, avec toute la diligence poſſible. Il fut aſſez heureux & aſſez bien ſervi pour aſſembler en peu de tems, juſqu'à trois mille hommes, dont il donna le commandement au Duc de Betford ſon Oncle. Mais ces Troupes étoient ſi mal armées & en ſi mauvais ordre, qu'il

Revolte du Lord Lovel & des deux Staffords.

Le Roi ſe trouve à Yorck fort embarraſſé.

Il fait lever quelques Troupes.

n'y

n'y avoit pas beaucoup à compter sur elles ; outre qu'elles étoient levées dans un Païs, dont les Habitans étoient peu affectionnez au Roi. Cela fut cause que Henri recommanda expressément au Duc de Betford d'éviter le Combat s'il étoit possible, jusqu'à ce qu'il eût reçû du secours, mais néanmoins, de faire bonne mine, & de publier, en son nom, un pardon à tous ceux d'entre les Rebelles qui mettroient les armes bas. Cette précaution réüssit selon ses souhaits. Le Duc de Betford s'étant approché des Mécontens, fit publier sa Proclamation en des termes qui marquoient beaucoup de supériorité & de confiance. Elle fit pourtant peu d'effet sur les Troupes rebelles. Mais le Lord Lovel qui les commandoit, craignant qu'elles n'acceptassent le pardon qui leur étoit offert, fut le premier à les abandonner. Il se retira tout seul, & alla se cacher dans la Province de Lencastre, chez le Chevalier *Browghton* son ami ; & quelque tems après, il passa en Flandre auprès de la Doüairiére de Bourgogne. Son Armée se trouvant sans Chef, se soumit à la Clémence du Roi. Les deux Staffords qui assiégoient Worcester, ayant appris ce qui s'étoit passé dans le Nord, levérent leur Siége ; & ayant abandonné leurs Troupes, se retirérent dans l'Eglise d'un petit Village, nommé *Colnham.* Mais cette Eglise n'ayant point de Privilége particulier, il fut décidé par la Cour du Banc du Roi, qu'elle ne pouvoit point servir d'azyle à des Traîtres. Ainsi les deux Criminels en ayant été tirez par force, Humphroi qui étoit l'aîné fut envoyé à Londres, pour être décapité à Tyburn ; mais le cadet obtint son pardon, comme ayant été séduit par son Frere. Cette révolte, qui fut la premiére sous ce Regne, ne fut que comme un feu de paille, qui ne dura pas long-tems. Il ne fallut que le sang d'un seul homme pour l'éteindre. On en verra, dans la suite, d'autres qui coûtérent bien plus au Roi.

HENRI VII. 1486.

Le Duc de Betford dissipe les Rebelles.

Lovel s'enfuit.

L'un des Staffords est exécuté.

Le troisiéme de Juillet, des Ambassadeurs du Roi d'Ecosse, qui étoient depuis quelque tems à Londres, y conclurent avec Henri une Trêve de trois ans, qui devoit finir au même jour de l'année 1489.

Trêve de trois ans avec l'Ecosse.

Le Cardinal Bourchier, Archevêque de Cantorberi mourut à peu près dans le même tems. Le Roi, voulant procurer cet Archevêché au Docteur Morton Evêque d'Ely, lui en donna la garde pendant la vacance, faisant connoître par-là son dessein, afin qu'aucun autre Evêque ne briguât la nomination. En effet, ce Prélat fut élû quelque tems après : mais il ne reçût ses Bulles qu'au mois de Décembre.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 285. &c.

Mort du Cardinal Bourchier.

Morton est fait Archevêque de Cantorberi.

Le 22. de Juillet Jean le Bouteiller, Seigneur de Mauperfuis, Ambassadeur de François II. Duc de Bretagne, conclut à Londres avec le Roi, une Trêve, ou plûtôt une prolongation de la Trêve qui duroit encore entre l'Angleterre & la Bretagne, jusqu'à la mort du premier mourant des deux Princes. Mais le commerce entre les deux Nations, qui étoit réglé par divers Articles du même Traité, devoit durer jusqu'à la mort du dernier vivant.

Trêve prolongée avec la Bretagne.

Le 20. de Septembre, la Reine accoucha d'un Prince, quoiqu'elle ne fût enceinte que de huit mois. Le Roi voulut que l'enfant nouvellement né portât le nom d'*Arthur*, en mémoire du fameux Monarque Breton, duquel il vouloit faire croire qu'il tiroit son origine. La Famille des Tudors étant Bretonne ou Galloise, ce n'étoit pas sans quelque vrai-semblance que

Naissance d'Arthur Fils du Roi.

HENRI VII. 1486.

Henri vouloit, en donnant le nom d'Arthur au Prince nouveau né, insinuer qu'il descendoit de cet illustre Monarque. Il est pourtant certain que ce ne fut qu'après ce tems dont je parle presentement, que ce bruit se répandit dans le monde, & qu'on forgea des généalogies pour le confirmer. Ceux qui gouvernoient l'État pendant la Minorité de Henri VI, étoient bien éloignez de cette pensée, puisqu'après la mort de Catherine de France, Mere de ce Prince, ils firent mettre à la Tour *Owen Tudor*, ayeul de Henri VII, pour avoir eu la témérité d'épouser cette Princesse. Quelques-uns même assûrent, qu'on lui fit couper la tête.

Murmures du Peuple.

Les démarches que le Roi avoit faites pour priver la Maison d'Yorck de ses droits, avoient beaucoup mécontenté le Peuple, qui s'étoit attendu à toute autre chose. Ceux qui avoient appellé Henri en Angleterre avoient espéré que les droits des deux Maisons étant confondus par son Mariage avec Elisabeth, il n'y auroit plus de distinction entre les Partisans de l'une & de l'autre, & qu'ils pourroient tous également prétendre aux Charges qui étoient à la disposition du Roi. Cette espérance s'étoit encore fortifiée par la naissance du Prince qui réünissoit en sa personne les droits litigieux des deux Maisons. Mais on vit, avec une extrême chagrin, que le Roi regardoit toûjours la Maison d'Yorck comme sa rivale & son ennemie, & que sa jalousie s'étendoit jusqu'à la Reine même, dont les intérêts auroient dû lui être aussi chers que les siens propres. En effet, ne se contentant pas de témoigner par sa froideur continuelle, & par diverses mortifications qu'il lui faisoit essuyer, le peu d'amitié qu'il avoit pour elle, il lui en avoit donné une marque bien sensible, en refusant de la faire Couronner, comme si elle eût été indigne de s'asseoir sur le Trône avec lui. Depuis même qu'elle lui avoit donné un fils, on ne parloit non plus de son Couronnement qu'au commencement de leur Mariage. Cette conduite faisoit voir assez manifestement, que la Maison d'Yorck lui étoit toûjours odieuse, & qu'il craignoit de faire quelque démarche qui pût donner lieu au Peuple de croire qu'elle eût quelque droit sur la Couronne. Il étoit impossible que cette affectation ne causât un extrême chagrin aux Partisans de cette Maison, qui étoient en bien plus grand nombre que ceux de la Maison de Lencastre.

Le bruit se répand que le Roi veut faire mourir le Comte de VVarvvick,

Ce mécontentement étant presque général dans le Royaume, quelques esprits malicieux firent courir le bruit, que le Roi avoit dessein de se défaire du Comte de Warwick, qui étoit prisonnier à la Tour, & le seul mâle qui restoit de la Maison d'Yorck. Il n'y a point de doute, qu'on n'eût dessein par-là, de mettre Henri en paralléle avec Richard III. qui avoit ôté la vie à ses deux Neveux pour s'assûrer la Couronne, & qu'on ne voulût faire comprendre qu'en changeant de Roi, on n'avoit fait que recevoir un Tyran au lieu d'un autre. De-plus, on publioit assez ouvertement, qu'un des fils d'Edoüard IV. étoit encore en vie, ayant échappé, comme par miracle, à la barbarie de son Oncle. Tout cela tendoit manifestement à éprouver la disposition du Peuple. Le Roi lui-même, soit qu'il fût l'auteur de ce bruit, comme son Historien l'assûre, soit qu'il ne fît que l'appuyer par des maniéres capables de produire cet effet, n'étoit pas fâché que le Peuple courût après ce fantôme, parce que cela l'empêchoit de s'attacher trop fortement aux personnes de la Maison d'Yorck qui éxistoient réellement. Cependant

& qu'un des fils d'Edoüard est en vie.

l'avidité

l'avidité avec laquelle le Peuple reçût cette fausse nouvelle, faisoit assez comprendre, combien il seroit disposé à prendre parti contre le Roi, s'il s'en présentoit quelque occasion favorable. Ce fut aussi ce qui donna lieu au projet dont je vai parler.

Projet d'un Prêtre.

Un certain Prêtre d'Oxford, nommé *Richard Simon*, voyant que le Peuple recevoit avec joye la fausse nouvelle qu'un des fils d'Edoüard IV. étoit en vie, se mit dans l'esprit de faire passer pour Richard Duc d'Yorck, frere d'Edoüard V. un jeune homme nommé *Lambert Simnel*, fils d'un Boulanger, qu'il élevoit dans sa Maison, & qui lui parut propre à joüer ce personnage. Il étoit à peu près de l'âge du Duc d'Yorck : son esprit étoit naturellement élevé, & dans toutes ses maniéres il marquoit quelque chose de grand & au-dessus de sa qualité. Simon avoit à peine commencé à instruire ce jeune homme, qu'il se répandit un autre bruit que le Comte de Warwick s'étoit sauvé de la Tour. Cette nouvelle, quoique fausse, causa parmi le Peuple une joye si universelle, que le Prêtre crût devoir changer de projet, & faire passer son Pupille pour le Comte fugitif. L'âge de Simnel se rapportoit mieux à celui du Comte, & la circonstance de la fuite étoit convenable au complot. Il falloit pour cet effet bien instruire son disciple, puisqu'il ne devoit pas représenter un jeune homme caché dès le berceau dans quelque endroit écarté, mais un Prince connu de toute la Cour d'Edoüard IV. où il avoit été élevé. Le Comte avoit environ douze ans, lorsque Richard III. le fit enfermer. Ainsi, Simnel devoit sçavoir parler pertinemment de la Cour d'Edoüard & connoître particuliérement les Seigneurs & les Dames qui la fréquentoient, aussi bien que le Roi & la Reine. C'est ce qui donne lieu de présumer, que le Prêtre étoit lui-même instruit par des personnes bien informées, & que ce complot lui avoit été suggéré. En effet, quand même il auroit eu la hardiesse de former un tel dessein, il n'y a point d'apparence qu'il pût instruire son disciple de beaucoup de particularitez qu'il devoit nécessairement sçavoir. Du moins, il est certain que le Roi se persuada, que la Reine sa Belle-mere, & d'autres Partisans de la Maison d'Yorck, étoient les véritables auteurs de cette intrigue, & qu'ils ne se servoient du Prêtre, que comme d'un instrument pour exécuter leurs desseins. La Reine Doüairiére étoit extrêmement intriguante. C'étoit elle qui avoit mis en mouvement le projet qui s'étoit fait en faveur du Roi, lorsqu'il étoit en Bretagne, & qui avoit fait voir par-là le crédit qu'elle avoit parmi les Partisans de la Maison d'Yorck. D'ailleurs, elle ne pouvoit qu'être très-mécontente de la froideur que le Roi témoignoit pour sa Fille, & de ce qu'il refusoit de la faire couronner. Cela seul suffisoit pour donner ce soupçon au Roi. Mais peut-être y avoit-il plus que de simples soupçons.

Le bruit se répand que le Comte de Warwick s'est sauvé de la Tour.

Le Prêtre veut faire passer Lambert Simnel, pour ce Comte.

Le Roi soupçonne la Reine Doüairiére.

Quoiqu'il en soit, Simon, ou ceux qui le faisoient agir, ne croyant pas qu'il fût à propos de produire d'abord Simnel en Angleterre, où il pourroit être examiné de trop près, & par des gens bien instruits, trouvérent à propos qu'il allât joüer sa premiére scéne en Irlande où le Prêtre Simon l'accompagna. Selon les apparences, on avoit déja pris quelques mesures en ce Païs-là, pour l'y faire bien recevoir. Depuis que Henri étoit sur le Trône, il avoit beaucoup négligé les affaires de cette Isle, comptant qu'étant maître en Angleterre, il ne devoit pas craindre les Irlandois. Véritablement, il avoit ôté

Le Prêtre & Simnel passent en Irlande.

 le

HENRI VII. 1486.

le Gouvernement de l'Irlande au Comte de Lincoln neveu de Richard III. pour le donner au Duc de Betford; mais il y avoit laissé le même Député, le même Chancelier, & tous les Officiers que Richard III. y avoit placez. Ainsi, le Duc de Betford étant encore en Angleterre, *Thomas Fitz-Gerald*, Comte de Kildare, commandoit en Irlande, en qualité de Député, c'est-à-dire, Lieutenant du Gouverneur, & son Frere y exerçoit la charge de Chancelier.

Il est reçu & proclamé Roi.

Il est plusque probable que le Comte de Kildare étoit de l'intrigue de ceux qui faisoient agir Lambert Simnel, & qu'il avoit même commencé à prendre des mesures pour faire reconnoître en Irlande ce prétendu Comte de Warwick. Dès le mois de Juin précédent, Henri avoit reçu quelque avis qu'il se brassoit en ce Païs-là quelque chose contre son service, sans qu'il sçût pourtant dequoi il s'agissoit. Sur cette information, il avoit ordonné au Député de se rendre à la Cour; mais celui-ci avoit trouvé le moyen de lui faire écrire par le Conseil d'Irlande, que la présence du Député étoit absolument nécessaire dans cette Isle. Simnel étant arrivé à Dublin, se présenta au Comte de Kildare, sous le nom de Comte de Warwick, & lui recita la maniére dont il étoit échappé de la Tour. Si le Comte de Kildare n'eût pas été du complot, ou du moins s'il n'eût pas souhaité, que la chose fût ainsi que Simnel la racontoit, il auroit sans doute arrêté ce prétendu Prince. C'étoit-là le devoir d'un homme qui commandoit en Irlande au nom du Roi. Mais au lieu de prendre cette précaution, il le laissa en liberté, & fit ensorte, avec l'aide du Chancelier son Frere, que l'arrivée du prétendu Comte de Warwick fut divulguée, sans qu'il parût qu'ils y eussent aucune part. Ils vouloient voir auparavant quels effets cette nouvelle produiroit parmi le Peuple. Ces effets furent aussi grands & aussi prompts que les Auteurs du Complot pouvoient le souhaiter. Dès que la nouvelle se fut répanduë dans Dublin, que le Comte de Warwick y étoit arrivé, le Peuple en témoigna une si grande joye que le Député & le Chancelier crurent qu'il n'y avoit point de risque à reconnoître ce prétendu Prince. Ainsi, après avoir conféré avec leurs amis & confidens, ils allérent solennellement le prendre à son logis, & le menérent en pompe au Château où ils le traitérent en Prince. Simnel recevoit les honneurs qu'on lui faisoit avec une contenance assurée, & des maniéres qui ne ressentoient nullement la bassesse de sa naissance. Peu de jours après, il fut proclamé dans Dublin Roi d'Angleterre & Seigneur d'Irlande, sous le nom d'Edoüard VI. Les Irlandois ne se mirent pas beaucoup en peine de l'objection qu'on pouvoit lui faire, par rapport à la condamnation du Duc de Clarence son Pere prétendu; étant instruit par l'exemple de Henri même, que l'élévation sur le Trône purgeoit toutes sortes de crimes.

Embarras du Roi.

La nouvelle d'un événement si peu attendu, causa d'abord beaucoup d'inquiétude au Roi. Il se voyoit attaqué par l'endroit qu'il avoit toujours le plus craint, c'est-à-dire par son titre, de la bonté duquel il n'étoit pas lui-même trop bien convaincu. Véritablement, la victoire de Bosworth lui avoit donné lieu de décider lui-même la question en sa faveur. Mais il comprenoit bien que si les droits des deux Maisons venoient encore une fois à être mis en balance, il auroit besoin d'une seconde victoire pour confirmer le sien, & que la Maison d'Yorck auroit des raisons de reste si ses affaires prenoient une meilleure face. En second lieu, l'Irlande, où le prétendu Comte de Warwick s'étoit

s'étoit retiré, étoit un Païs tout dévoüé à la Maison d'Yorck, & par conséquent il n'étoit pas facile d'y attaquer les Rebelles. Il falloit pour cela y mener une nombreuse armée, ce qui ne pouvoit se faire sans une grande dépense. Enfin, il étoit à craindre que ce feu qui commençoit à paroître en Irlande, ne se communiquât à l'Angleterre, & qu'il n'y eût de secrettes intelligences, entre les Irlandois & les Anglois. Dans cet embarras, il assembla un Conseil composé de ses plus intimes confidens, afin de délibérer secrettement avec eux sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion. Il est à présumer qu'il leur fit connoître que la Reine Douairiére, sa Belle-mere, avoit excité cette tempête, soit qu'il en eût quelque preuve, ou que ce ne fût qu'un soupçon qu'il croyoit assez bien fondé.

HENRI VII. 1486.

Conseil secret.

Quoiqu'il en soit, immédiatement après avoir tenu ce Conseil, il fit arrêter sa Belle-mere, & la fit enfermer dans le Monastére de *Bermondsey*. De plus il se saisit de tous ses biens qui étoient très-considérables. Mais comme il ne vouloit pas faire connoître au Public la raison d'un traitement si rigoureux, parce qu'il n'étoit peut-être pas en état de donner des preuves suffisantes de la faute de cette Princesse, il fit courir le bruit que c'étoit une punition pour avoir livré les Princesses ses Filles entre les mains de Richard III. Ce prétexte rendoit son action encore plus criante parmi le Peuple. On ne pouvoit s'empêcher de trouver fort étrange, que cette Reine fût si sévérement punie pour une faute qui pouvoit plutôt être regardée comme une foiblesse, que comme une malice préméditée. En second lieu, on ne pouvoit comprendre par quelle raison le Roi avoit si long-tems négligé de la rechercher pour ce prétendu crime. En troisiéme lieu, puisqu'il avoit épousé sa fille, il sembloit avoir reconnu qu'elle n'étoit point coupable, ou du moins qu'il lui avoit pardonné sa faute. Enfin, personne n'ignorant plus qu'elle avoit été un des principaux instrumens de son élévation sur le Trône, on ne pouvoit que détester son ingratitude. On croyoit voir dans ce rigoureux traitement un dessein formé de se servir de toutes sortes de prétextes pour achever de ruïner la Maison d'Yorck & ses Partisans. Mais ce n'étoit pas seulement la pitié qu'on avoit des souffrances de la Reine, qui portoit à faire ces réflexions ; son exemple inspiroit la terreur à tout le Royaume, y ayant très-peu de familles qui ne fussent coupables ou d'avoir assisté Richard III. ou de ne lui avoir point résisté. Ainsi, quand on considéroit que cette Reine, Belle-mere du Roi, étoit reduite en ce triste état, pour n'avoir pas voulu ou pû s'opposer à la tyrannie du feu Roi, chacun craignoit de se voir attaqué pour de pareils crimes qu'on avoit crû entiérement oubliez. Tout cela n'empêcha pas que cette Reine ne fut étroitement gardée jusqu'à sa mort qui n'arriva que quelques années après.

Henri confine la Reine sa Belle-mere dans un Monastére, & la dépoüille de ses biens.

Elle meurt dans sa prison.

On avoit cru d'abord que le malheur de la Reine Doüairiére ne provenoit que de la cause que le Roi avoit pris soin de faire publier. Mais on ne tarda pas long-tems à s'appercevoir que c'étoit une suite des délibérations prises dans le Conseil secret que le Roi avoit assemblé sur l'affaire de Simnel. Peu de tems après, selon la résolution prise dans ce même Conseil, le Roi fit produire en public le véritable Comte de Warwick qui fut promené dans les principales ruës de Londres, & ensuite mené en procession à l'Eglise de Saint Paul, où une infinité de monde s'étoit assemblé pour le voir. Là, on donna le

Le Comte de VVarwick est produit en public, pour desabuser le Peuple.

HENRI VII. 1486.

tems à chacun de le bien confidérer. On affecta même de le faire parler à ceux qui le pouvoient bien connoître, & particuliérement à ceux qu'on fçavoit être affectionnez à la Maifon d'Yorck, après quoi, il fut reconduit à la Tour. Mais les Irlandois foutinrent, que le Comte de Warwick, qui avoit été produit en public à Londres, étoit fuppofé & que celui de Dublin étoit le véritable. Ils en prirent même occafion de déchirer le Roi par des invectives, de ce qu'il avoit fait fervir la Religion à une comédie de cette nature. Le Roi craignant que le mal ne s'étendit de plus en plus, crut pouvoir l'arrêter en publiant une amniftie pour tous ceux qui quitteroient le parti des Rebelles, & en promettant une recompenfe à ceux qui viendroient lui découvrir le fecret de cette confpiration. En même tems, il donna fes ordres pour faire garder les côtes, afin d'empêcher les Mécontens d'Angleterre d'aller joindre leurs amis d'Irlande. Mais tout cela ne fut pas capable de rompre les mefures de fes ennemis.

Le Comte de Lincoln va trouver la Ducheffe de Bourgogne.

Ce n'étoit pas feulement en Irlande qu'on lui préparoit des embarras. La promptitude avec laquelle quelques Seigneurs & Gentils-hommes Anglois embrafférent cette occafion, pour travailler à fa ruïne, fit voir manifeftement, que la conjuration avoit été tramée quelque tems auparavant en Angleterre. En effet, il y a peu d'apparence qu'un fimple Prêtre eût formé un tel projet, fans l'avoir communiqué à des perfonnes plus en état que lui de le faire réüffir. Quoiqu'il en foit, Jean Comte de Lincoln, que Richard III. fon Oncle avoit déclaré fon Succeffeur préfomptif, fut le premier qui parut ouvertement pour foutenir les intérêts du prétendu Comte de Warwick. Il étoit Fils de Jean de la Pole Comte de Suffolck, & d'Elifabeth Sœur d'Edoüard IV. & de Richard III. Il fembloit pourtant que ce Seigneur agiffoit contre fes propres intérêts, en prenant le parti du Comte de Warwick, qui étoit plus prochain du Trône que lui. Mais comme, felon les apparences, il n'ignoroit pas que celui qui étoit en Irlande étoit fuppofé, il ne doutoit pas qu'il ne fût facile de le détruire, après s'être fervi de lui pour renverfer Henri de deffus le Trône. Ainfi, à la premiére nouvelle que Simnel avoit été reçu & proclamé Roi à Dublin, il s'embarqua pour aller en Flandre, concerter avec la Ducheffe Doüairiére de Bourgogne, les moyens de faire réüffir cette entreprife.

Difpofition de cette Princeffe à l'égard du Roi.

Depuis la mort de Charles Duc de Bourgogne, Marguerite d'Yorck fa veuve fœur d'Edoüard IV. & de Richard III. fe tenoit en Flandre, où fon doüaire lui avoit été affigné. Comme elle n'avoit point d'enfans du Duc fon Epoux, elle donnoit fes foins à l'éducation de l'Archiduc Philippe fils de Maximilien d'Autriche & de Marie de Bourgogne fa Belle-fille. Ce n'avoit été qu'avec un chagrin extrême qu'elle avoit vû la révolution qui avoit remis la Maifon de Lencaftre en poffeffion du Trône d'Angleterre, au préjudice de celle d'Yorck. Elle auroit pourtant pris patience, fi Henri VII, en uniffant les deux Maifons par fon Mariage avec Elifabeth, avoit tenu la balance égale, & fait part indifféremment de fes faveurs aux partifans de l'une & de l'autre. Mais elle changea de fentiment, quand elle vit que ce Prince avoit différé à époufer fa Niéce jufqu'à ce que la Couronne lui eût été adjugée à lui-même, fans aucun mélange des droits de la Maifon d'Yorck. Elle ne pouvoit voir fans chagrin, que, même après avoir époufé Elifabeth, il

refufoit

refusoit de la faire courronner ; honneur dont aucune Reine d'Angleterre n'avoit été privée, depuis la conquête ; & que la naissance d'un fils n'avoit pas été capable de le porter à lui rendre cette justice. Ainsi, comprenant que sa haine pour toute la Maison d'Yorck étoit implacable, elle ne se crut pas obligée de garder beaucoup de ménagemens pour lui. Au contraire, elle crut pouvoir travailler sans scrupule à sa ruïne. Véritablement, il est incertain si cette Princesse étoit entrée dans le complot du Prêtre & de Simnel, avant que l'Irlande se fût déclarée. Il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elle avoit aidé à conduire cette intrigue, conjointement avec la Reine Doüairiére, le Comte de Lincoln, & quelques autres amis de la Maison d'Yorck. En effet, le voyage du Comte de Lincoln en Flandre, à la premiére nouvelle de l'arrivée de Simnel en Irlande, donne lieu de présumer, qu'il entretenoit de secrettes intelligences avec la Duchesse de Bourgogne, & que c'étoit de ce côté-là qu'il attendoit tout le succès de cette entreprise. Le Lord Lovel, qui étoit en Flandre avant lui, étoit aussi du complot, de même que le Chevalier *Browghton*, qui étoit demeuré en Angleterre pour leur donner avis de ce qui s'y passoit.

Elle s'engage à donner du secours au Comte de Lincoln.

Soit que la Duchesse de Bourgogne eût elle-même brassé ce complot, ou qu'elle n'en fût informée que par le Comte de Lincoln, elle ne balança point à profiter de cette occasion, qu'elle jugeoit assez favorable pour lui faire espérer, qu'elle pourroit renverser l'établissement de Henri. Après avoir consulté avec le Comte de Lincoln, le Lord Lovel, & quelques autres fugitifs, elle promit de leur fournir deux mille hommes de vieilles troupes Allemandes, qui seroient commandez par un Officier de réputation nommé *Martin Swart*, avec quoi ils passeroient en Irlande, pour fortifier le parti du nouveau Roi. Elle ne doutoit nullement que ce secours venant d'un Païs étranger, n'encourageât les amis de la Maison d'Yorck à prendre les armes en Angleterre. Telle étoit la situation des affaires du Roi vers la fin de l'année 1486. Mais avant que de passer aux événemens de l'année suivante, il faut voir en peu de mots ce qui s'étoit passé dans les Païs voisins, & particuliérement en France & en Bretagne pendant le cours de cette année.

Affaires de Bretagne.

J'ai laissé le Duc d'Orléans en Bretagne, avec le Prince d'Orange & le Comte de Dunois. Ces Princes ne furent pas plûtôt en ce Païs-là, que plusieurs de leurs amis allérent les joindre, & leur amenérent même quelques troupes. Le Duc de Bretagne étoit vieux & infirme tant de corps que d'esprit. Depuis la mort de Landais, il ne sçavoit à qui confier l'administration de ses affaires, ne pouvant regarder ses Barons que comme autant d'ennemis, quoi qu'il leur eût accordé des Lettres d'abolition. Le Duc d'Orléans, l'ayant trouvé dans cette embarras, prit un tel ascendant sur son esprit, qu'il gouvernoit la Bretagne comme s'il en eût été le Souverain. Les agrémens qu'il avoit en ce Païs-là, où il disposoit à peu près de toutes les Charges, y attirérent un grand nombre de François qui allérent lui offrir leurs services. Cependant, le Duc de Bretagne fit assembler ses Etats, où *Anne* sa Fille aînée fut déclarée Héritiére du Duché, & en cas qu'elle mourût sans enfans, il fut ordonné qu'*Isabeau* sa sœur cadette lui succéderoit.

Les Seigneurs Bretons nouvellement reconciliez avec leur Souverain, voyant que le Duc d'Orléans gouvernoit absolument la Bretagne sous le nom

du Duc, & que les François accouroient en foule auprès de lui, commencérent à concevoir des soupçons contre leur Prince. Ils craignoient qu'il n'eût fait venir tous ces Etrangers, pour l'aider à se venger d'eux, à cause de la violence qu'ils avoient exercée sur son Favori. Dans cette pensée, ils s'assemblérent à Châteaubriant, afin de consulter sur ce qu'ils avoient à faire pour prévenir le danger dont ils se croyoient menacez. Ils avoient à leur tête, le Seigneur de Rieux Maréchal de Bretagne. Charles VIII. qui craignoit que le Duc d'Orléans n'eût dessein de se servir des forces du Duc de Bretagne pour exciter de nouveaux troubles en France, jugea qu'il étoit de son intérêt de fomenter le mécontentement des Seigneurs Bretons. Il espéroit par-là, de causer au Duc de Bretagne, des embarras qui l'empêcheroient d'assister le Duc d'Orléans. Ce fut dans cette vûë qu'il envoya aux Barons assemblez à Châteaubriant, *André d'Epinay*, qu'on appelloit le Cardinal de Bourdeaux, pour leur offrir sa protection. Cette offre fut reçuë avec joye par plusieurs d'entre eux, dont peut-être quelques-uns étoient déja gagnez par la Cour de France. D'autres, prévoyant les inconveniens qui en pouvoient naître, étoient d'avis de la rejetter. Ils faisoient remarquer les divers efforts que les Prédécesseurs de Charles avoient faits pour se rendre maîtres de la Bretagne, & combien il étoit dangereux d'introduire les François dans le Païs. Enfin, pour prévenir cet inconvenient, il fut convenu, qu'on feroit, avec le Roi de France, un Traité qui régleroit le secours que ce Prince leur devroit fournir, & qui mettroit des bornes à ses prétentions. Suivant cette résolution, ils signérent avec le Cardinal un Traité qui portoit, que le Roi leur envoyeroit un secours qui n'excéderoit pas quatre cens Lances, & quatre mille hommes de pied; qu'il ne prendroit ni n'assiégeroit aucune Place, & qu'il ne prétendroit rien au Duché, avant la mort du Duc François. Charles ratifia ce Traité, mais sans dessein de l'observer ainsi qu'il le fit bien voir dans la suite.

Le Cardinal de Bourdeaux étant retourné auprès du Roi, l'informa que, pendant son séjour à Châteaubriant, il avoit appris que le Prince d'Orange négocioit secrettement le mariage de Maximilien d'Aûtriche avec Anne fille-aînée & héritiére du Duc de Bretagne. Cette découverte obligea le Roi Charles à former le projet de s'emparer de la Bretagne, si peut-être il n'étoit déja tout formé. La situation des affaires de l'Europe lui étoit extrêmement favorable. Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine d'Arragon & de Castille, ne s'intéressoient pas beaucoup à la conservation de la Bretagne. D'ailleurs, ils étoient alors occupez à la Guerre contre les Maures de Grenade. Mais quand même Charles auroit pû craindre, que Ferdinand n'entrât dans quelque Ligue pour défendre le Duc de Bretagne, il avoit un moyen infaillible pour l'arrêter. C'étoit de lui rendre le Roussillon qui étoit d'une bien moindre conséquence pour la Couronne de France que la Bretagne. Henri VII, qui avoit un interêt tout manifeste de s'opposer à cette entreprise, se trouvoit embarrassé par des affaires qui, vraisemblablement, devoient l'empêcher de se mêler de celles d'autrui. C'étoit précisément dans le tems que le faux Comte de Warvvick commençoit à paroître en Irlande. Quant aux Païs-Bas, Charles n'avoit pas beaucoup à craindre de ce côté-là. Philippe, qui en étoit le Souverain, se trouvoit encore en âge de minorité. Maximilien, son pere & son Tuteur, qui gouvernoit ces Provinces en son nom, y

étoit peu confidéré. Quoiqu'il eût fait la paix avec les Flamans, il ne laiffoit pas d'y avoir entr'eux une défiance mutuelle, qui ne lui permettoit pas d'envoyer fes forces hors du Païs. D'ailleurs, la Guerre avec la France avoit recommencé cette même année, à l'occafion de la Ville de Teroüenne que le Gouverneur de Doüay avoit furprife en pleine paix. Enfin, quoique Maximilien fût fils de l'Empereur, & qu'il eût été élu Roi des Romains au mois de Février de cette année, il étoit toûjours dans une extrême difette d'argent, fa nouvelle dignité n'ayant point augmenté fon pouvoir.

HENRI VII. 1486.

Au commencement de l'année 1487. Henri conclut avec Maximilien, un Traité qui ne regardoit que le commerce, & qui n'étoit que provifionnel, en attendant qu'on pût régler certains Articles fur lefquels les Anglois & les Flamans avoient de la peine à convenir. Le commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas étoit fi neceffaire aux Sujets de l'un & de l'autre Prince, qu'il ne pouvoit être interrompu fans que tous deux en fouffriffent. Mais par cette même raifon, chacun tâchoit de tirer quelque avantage de la fituation des affaires, & c'étoit ce qui rendoit les Traitez fur ce fujet affez difficiles.

1487. Traité de commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas. 2. Janvier. *Act. Publ. T. XII. p. 320.*

L'Evêque d'Excéter ayant été transferé à Winchefter, le Roi procura le premier de ces Evêchez à Richard Fox qui étoit déja Garde du Sceau privé. C'étoit de tous les Courtifans celui en qui il prenoit le plus de confiance, après l'Archevêque de Cantorberi.

Richard Fox eft fait Evêque d'Excéter. *page 323.*

Cependant Henri n'étoit pas fans inquiétude, depuis que le Comte de Lincoln s'étoit retiré en Flandre. Il fçavoit que la Ducheffe de Bourgogne étoit fiére & entreprenante, & qu'elle étoit affez puiffante pour donner des fecours confiderables à ceux qui voudroient entreprendre de le troubler. La retraite du Comte de Lincoln en Flandre, immédiatement après l'arrivée de Simnel en Irlande, ne lui laiffoit aucun lieu de douter, qu'il n'y eût un deffein formé entre ce Seigneur & la Ducheffe de Bourgogne, pour foutenir le prétendu Comte de Warvvick. Ainfi, craignant également & du côté de Flandre, & du côté d'Irlande, il prit la réfolution de mettre deux armées fur pied, fous la conduite du Duc de Betford, & du Comte d'Oxford; afin d'être prêt en même tems à s'oppofer à la defcente des Flamans & des Irlandois, s'il leur prenoit envie de venir attaquer l'Angleterre. Cependant, comme il ne craignoit point d'invafion avant l'Été, il voulut profiter du loifir que l'Hiver lui donnoit, pour faire un voyage dans les Provinces Orientales de Suffolck & de Norfolck. C'étoit de ce côté-là qu'il y avoit le plus à craindre, à caufe du voifinage des Païs-Bas. Quand il fut arrivé à Saint Edmondburi, il apprit que le Marquis de Dorfet venoit le trouver pour fe juftifier de certaines accufations dont on avoit voulu le noircir, & pour lui offrir fes fervices. Mais le Roi fe perfuadant qu'après l'outrage qu'il venoit de faire à la Reine Doüairiere, le Marquis fon frere ne pouvoit pas avoir beaucoup d'affection pour lui, refufa de le recevoir, & envoya au-devant de lui le Comte d'Oxford avec ordre de le conduire à la Tour de Londres. Il lui fit dire néanmoins, qu'après que ces troubles feroient appaifez, il l'écouteroit volontiers, & que s'il le faifoit arrêter, ce n'étoit que pour pourvoir à fa propre fûreté, en l'empêchant d'écouter ceux qui pourroient lui donner de mauvais confeils. Enfuite, il fe rendit à Norvvich, d'où il alla en

Le Roi prend des mefures pour s'oppofer à fes ennemis.

Il va dans les Provinces de Suffolck & de Norfolck.

Il fait mettre à la Tour le Marquis de Dorfet.

Il retourne à Londres.

HENRI VII. 1487.

en pélérinage à Notre Dame de Walsingham, après quoi il reprit le chemin de Londres.

Le Comte de Lincoln arrive en Irlande.

Mai.

History. of Irland.

Simnel est couronné à Dublin.

Ce ne fut qu'au commencement du mois de Mai, que le Comte de Lincoln, le Lord Lovel, & Martin Swart mirent à la voile pour se rendre en Irlande, avec les deux mille Allemans que la Duchesse de Bourgogne avoit levez à ses dépens. Immédiatement après leur arrivée à Dublin, on proceda au Couronnement du Roi prétendu, qui se fit avec beaucoup de solennité, en presence du Comte de Kildare, du Chancelier, & de tous les autres grands Officiers. On se servit pour cela d'une Couronne qui étoit sur la tête d'une Statuë de la Vierge dans l'Eglise de Sainte Marie. Il n'y eut que deux ou trois Evêques qui refusérent de reconnoître le nouveau Roi. L'Histoire d'Irlande rapporte, que ce prétendu Souverain assembla un espéce de Parlement, où le Clergé accorda un Subside au Pape, de peur que la Cour de Rome ne prît occasion de cette démarche pour le chagriner.

Il prend la résolution de passer en Angleterre.

Le Couronnement étant fait, on tint un grand Conseil pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire de plus. Le succès qu'on avoit eu en Irlande, où il ne s'étoit trouvé personne qui eût voulu tirer l'épée pour Henri, donnoit de grandes espérances pour l'Angleterre. Les Chefs se persuadoient qu'ils étoient bien mieux en état de ruïner Henri, qu'il ne l'avoit été lui-même lorsqu'il étoit passé en Angleterre pour ruïner Richard III. Ils ne doutoient presque point du succès, parce qu'ils s'assûroient que la plûpart des Anglois prendroient les armes en leur faveur. Cependant, quelques-uns étoient d'avis d'établir le Siége de la Guerre en Irlande. Ils en alleguoient pour principale raison, que Henri n'oseroit jamais y venir lui-même, ou que, s'il quittoit l'Angleterre, son absence causeroit dans ce Royaume des soulévemens qui favoriseroient beaucoup les affaires du nouveau Roi. Si cet avis eût été suivi, Henri se seroit trouvé fort embarrassé. En ce cas, il n'auroit pû se dispenser d'avoir sur pied deux armées considérables; l'une, pour subjuguer l'Irlande; l'autre, pour maintenir la tranquillité en Angleterre. Il est aisé de comprendre que, dans une telle conjoncture, il n'auroit pas été prudent de laisser l'Angleterre dépourvûë de troupes, tant à cause des intelligences que les Rebelles y pouvoient avoir, que du voisinage de la Duchesse de Bourgogne qui auroit pû profiter de cette négligence. Aussi Henri avoit-il déja pris la résolution d'avoir deux armées, ainsi qu'il a été remarqué ci-devant. Mais d'autres au contraire représentérent, que l'Irlande n'étoit pas en état de fournir continuellement la solde aux troupes Allemandes, & moins encore de soutenir une longue Guerre. Que d'ailleurs, ce n'étoit pas en se tenant sur sa défensive dans cette Isle, qu'on pouvoit espérer de détrôner Henri, Mais en l'allant attaquer en Angleterre, où, selon les apparences, on trouveroit beaucoup d'amis. Cet avis étoit fortifié d'une autre raison qu'on n'alleguoit pas, & qui pourtant en étoit le véritable motif. C'étoit que les Allemans & les Irlandois espéroient de s'enrichir du butin qu'ils feroient en Angleterre, au lieu qu'ils avoient de la peine à subsister en Irlande. Ainsi, la résolution fut prise de passer promptement en Angleterre, pendant qu'on pouvoit se servir des mêmes Vaisseaux qui avoient porté les Allemans. Cependant Henri, ayant appris que le Comte de Lincoln étoit arrivé en Irlande, avec les troupes étrangéres, se vit par-là délivré d'un grand embarras, puisqu'il

puiſqu'il n'avoit à faire tête que d'un ſeul côté. Ainſi ayant donné ordre que toutes ſes troupes s'aſſemblaſſent aux environs de Coventri, il ſe rendit lui-même dans cette Ville qui eſt au cœur du Royaume, en attendant qu'il eût des nouvelles certaines des deſſeins de ſes ennemis.

HENRI VII. 1487. Henri aſſemble ſon armée à Coventry.

Quelque tems après, il apprit que Simnel avoit débarqué dans la Province de Lencaſtre, étant accompagné des Comtes de Lincoln, & de Kildare, du Lord Lovel, & du Général Alleman. Le Chevalier Brovvghton ayant joint les Rebelles, avec un petit Corps d'Anglois, ils prirent tous enſemble la route d'Yorck, ſans commettre aucun acte d'hoſtilité dans les lieux où ils paſſoient, afin d'arrêter le Peuple à leur parti. Mais ils ſe trouvérent trompez dans leur attente. Perſonne, excepté le petit Corps que Brovvghton leur avoit amené, ne prit les armes en leur faveur, les Anglois n'étant pas d'humeur de recevoir un Roi des mains des Irlandois & des Allemans. Le Comte de Lincoln, qui commandoit cette armée, avoit réſolu d'éviter le combat, dans l'eſpérance qu'elle ſeroit bien-tôt accruë d'un grand nombre de Mécontens. Mais voyant la froideur du Peuple, il jugea au contraire qu'il devoit ſe hâter de donner bataille, de peur que ſon armée, qui n'étoit que d'environ huit mille hommes, ne diminuât au lieu d'augmenter. Ainſi ayant tout à coup changé de route, il marcha vers Nevvarck, dans l'eſpérance de ſe rendre maître de cette Place, avant que le Roi y fut arrivé.

Simnel arrive en Angleterre & marche vers Yorck.

Le Comte de Lincoln ſe détermine à donner bataille.

Pendant ce tems-là, Henri s'étoit avancé juſqu'à Nottingham, où il tint Conſeil de Guerre. Il n'avoit encore aſſemblé que ſix mille hommes, & par cette raiſon, pluſieurs lui conſeilloient d'éviter le combat, juſqu'à ce que le reſte des troupes qu'il attendoit, l'euſſent joint; mais il fut d'un autre avis. Comme il ne pouvoit ſe perſuader que le Comte de Lincoln eût formé une telle entrepriſe, ſans avoir des aſſûrances d'être ſecouru, il jugea qu'il falloit lui livrer bataille ſans retardement. Deux jours après, il vit arriver à ſon armée un renfort de cinq ou ſix mille hommes, qui fit évanoüir toutes les raiſons qu'on oppoſoit à la réſolution qu'il avoit priſe. Dès qu'il eût fait la revûë de ces nouvelles troupes, il détacha divers partis, pour tâcher de découvrir les deſſeins du Comte de Lincoln; & ayant appris qu'il s'avançoit vers Nevvarck, il réſolut de le prévenir. Pour cet effet, s'étant mis en marche, il fit une telle diligence, qu'il alla camper entre l'armée ennemie & Nevvarck. Le Comte de Lincoln s'avança ce même jour, juſqu'à un Village nommé *Stocke*, où il campa ſur la pente d'une colline. Dès le lendemain qui fut le 6. de Juin, Henri alla lui préſenter le combat en ce même endroit, laiſſant ſeulement dans la plaine un eſpace pour ſervir de champ de bataille. Mais il étoit privé d'un avantage conſidérable, en ce que le terrain qui étoit aſſez étroit, ne lui permettoit pas d'étendre le front de ſon armée, qui étoit fort ſupérieure en nombre à celle des ennemis. Par cette raiſon, il ſe vit obligé de ranger ſon armée en trois lignes, ayant pris ſoin de mettre dans la premiére tout ce qu'il avoit de meilleures troupes, au nombre de ſix mille hommes. Selon les apparences, le Comte de Lincoln avoit choiſi ce terrain exprès, dans l'eſpérance que, s'il pouvoit battre la premiére ligne du Roi, elle ſe renverſeroit ſur le reſte de l'armée, & la mettroit en confuſion, ainſi qu'il étoit arrivé à l'armée de Richard III, dans la bataille de Boſvvorth. Effectivement, il n'y eut que la premiére ligne du Roi qui combattit. Elle ſoutint pen-

Le Roi marche à Nottingham.

Il ſe réſout à la bataille.

Il reçoit un renfort, & marche vers les ennemis.

Bataille de Stocke. 6. Juin.

HENRI VII. 1487.

Le Roi gagne la bataille.

pendant trois heures les efforts des Allemans, qui étant accoûtumez à la Guerre & bien disciplinez, combattoient avec beaucoup d'ordre, & inspiroient du courage aux Irlandois. Enfin, les Comtes de Lincoln & de Kildare, & Martin Svvart ayant été tuez sur la place, & la plûpart des Allemans étant morts ou blessez, les Irlandois prirent la fuite, ne se trouvant pas en état de résister seuls aux Anglois. On prétend qu'il y eut au moins quatre mille hommes de tuez du côté des Rebelles, & la moitié de la premiére ligne du Roi. Cela marque avec quelle opiniâtreté on combattit de part & d'autre.

Le Comte de Lincoln est tué.

Simnel est pris, & fait Marmiton du Roi, & puis Fauconnier.

Parmi les prisonniers se trouvérent le nouveau Roi d'Irlande, devenu Lambert Simnel comme il étoit auparavant, & le Prêtre qui l'avoit accompagné & instruit. Henri, soit par magnanimité, ou par politique, voulut bien accorder la vie à Simnel, & honorer d'un Office de Marmiton dans sa cuisine, ce jeune homme qui avoit eu l'audace d'aspirer au Trône, & qui même avoit eu l'honneur de porter une Couronne. Quelque tems après, il l'éleva encore à la charge de Fauconnier. Quant au Prêtre, il fût d'abord mis en prison, & tellement resserré, qu'on n'entendit plus parler de lui. Quelques-uns ont crû qu'on le fit mourir en secret; d'autres, que le Roi voulût le garder en vie, pour apprendre de lui les circonstances les plus secrettes de cette conspiration, & peut-être pour le confronter aux coupables, s'il y avoit lieu. Cependant on ne voit point dans l'Histoire que Henri découvrît aucune particularité par ce moyen. Du moins, il n'en fût rien divulgué. Si la Reine Doüairiére étoit du complot, on ne pouvoit pas la punir plus rigoureusement qu'on l'avoit fait, à moins que de lui faire porter la tête sur un échafaut. Quant à la Duchesse de Bourgogne, elle n'avoit pas lieu de craindre les poursuites qu'on auroit pû faire contre elle. On dit que le Roi fût extrêmement marri de la mort du Comte de Lincoln, qui le privoit de la satisfaction de s'instruire de toutes les particularitez du complot. Pour ce qui regarde le Lord Lovel, quelques-uns ont dit qu'il se noya en voulant passer la Trente à la nage; d'autres ont assuré qu'il fût tué dans le combat. Enfin, il s'en trouve qui ont mis en avant, qu'il passa le reste de sa vie dans une Caverne. Quoiqu'il en soit, il ne parût plus depuis ce tems-là.

Le Prêtre est gardé en prison.

Le Lord Lovel ne paroit plus.

Plusieurs personnes soupçonnees sont punies par des amendes.

Bacon

Immédiatement après la bataille, le Roi marcha vers Lincoln, où il fit quelque séjour, après quoi il se rendit à Yorck. Pendant ce voyage il fit faire le procès à beaucoup de gens accusez d'avoir entretenu des intelligences avec les Rebelles. Il est vrai que la plûpart ne furent condamnez qu'à des amendes, le Roi n'ayant pour bût que de remplir ses coffres. C'étoit dans cette vûë qu'il avoit mieux aimé que ces procès fussent terminez, par des Commissaires qu'il nomma lui-même, ou par le Conseil de Guerre, que par la voye de la Justice ordinaire, qui n'étoit pas si favorable à son dessein. En effet dans les accusations de cette nature, les Loix d'Angleterre n'admettent point de milieu, entre la condamnation à mort, & l'absolution pure & simple, & le Roi ne vouloit ni l'une, ni l'autre. Mais les Commissaires & le Conseil de Guerre ne sont pas si astraints aux termes de la Loi, & jugent d'une maniére plus arbitraire. Aussi l'abus qu'on a souvent fait de la *Loi Martiale*, comme on l'appelle en Angleterre, contre les Priviléges des Sujets, a-t-il été cause qu'on l'a réduite à de justes bornes, ensorte qu'on ne peut plus en faire usage que par un Acte de Parlement, fait exprès. Quand à la maniére de rendre la justice par des Commissaires,

Commissaires, il est vrai que les Rois ont conservé cette prérogative: mais ils ne s'en servent que rarement & en de certains cas, par des Commissions qu'on appelle *d'Oyer & Terminer.* Il est certain qu'en cette occasion le Roi découvrit beaucoup son naturel avare & intéressé. Il feignoit de faire grace aux coupables en épargnant leurs vies: mais cette douceur étoit bien contre-balancée par la rigueur avec laquelle on les privoit de leurs biens. Le crime dont ils étoient accusez n'étoit pas d'avoir donné du secours aux Rebelles, mais d'avoir répandu, ou appuyé un bruit qui courut quelques jours avant la Bataille, que l'armée Royale avoit été taillée en piéces. Le Roi supposant qu'on n'avoit répandu ce bruit que pour décourager ses amis, & les empêcher de lui amener des troupes, fit rechercher, avec beaucoup de soin, ceux qui étoient soupçonnez de cette nouvelle sorte de crime. Comme il n'avoit pour but que de profiter des amendes & des confiscations, ceux qui furent nommez pour Juges se prêterent avec moins de scrupule à favoriser son dessein, que s'il eût été question d'ôter la vie aux accusez. On peut aisément juger que le Roi choisit en cette occasion des Juges peu scrupuleux. Son Historien dit à ce sujet, que le voyage que ce Prince fit à Lincoln & à Yorck, ressembloit plutôt à la tournée des Juges aux Assises, qu'au voyage d'un Roi qui va visiter ses Provinces.

Bacon.

Bulle en faveur des Rebelles. 5. Août. *Act. Publ. T. XII. p.*324.

Quand le Roi eut achevé de tirer ce qu'il souhaitoit des personnes coupables ou suspectes, il fit venir une Commission du Pape, qui donnoit pouvoir à l'Archevêque de Cantorberi d'absoudre ceux qui avoient encouru l'Excommunication décernée par la Bulle dont il a été parlé. Le Pape supposoit dans cette Commission, que ceux qui avoient tenté de troubler Henri dans la possession de la Couronne, étoient agitez de cruels remords, & que, par un motif de charité, il vouloit soulager leur conscience. Mais il étoit trop manifeste que ce n'étoit que pour appuyer de plus en plus les droits du Roi.

Autre sur les Azyles.

Dans le même temps, Innocent VIII. envoya une bulle par laquelle il restraignoit un peu les privileges des Azyles. Elle portoit que les Larrons, les Homicides, les Voleurs publics, qui s'étant retirez dans des Azyles, & en étant ensuite sorti pour commettre de nouveaux crimes, y seroient encore rentrez, en pourroient être tirez par les Officiers du Roi. Qu'à l'égard des débiteurs qui s'y retiroient pour frauder leurs Créanciers, le Privilége des Azyles ne pourroit servir qu'à leurs personnes seulement, & non pas pour mettre leurs biens à couvert. Pour ce qui regardoit les criminels de haute trahison, il étoit permis au Roi d'envoyer des gens pour les garder dans les azyles même, afin de les empêcher de se sauver. Il est certain que c'étoit un grand abus que de faire servir les Eglises à la protection des scélérats. Il y avoit déja long-temps qu'on s'en plaignoit en Angleterre; & selon les apparences, le Roi en avoit demandé la reformation. Mais il ne put obtenir que ce qu'on vient de voir. Alexandre VI. confirma cette Bulle en 1493.

La Reine est couronnée le 5. Novembre.

Dans le voyage que le Roi fit à Lincoln & à Yorck, il eut souvent occasion de s'appercevoir, que sa partialité contre la Maison d'Yorck, & le traitement injurieux qu'il faisoit à la Reine son Epouse, en refusant de la faire couronner, étoient la Principale cause du mécontentement du Peuple. Ainsi, contre sa propre inclination, & dans la seule vûë d'éviter de nouveaux troubles, il se résolut enfin à lui rendre cette justice. Ce fut au commencement

 de

HENRI VII. 1487.

de Novembre qu'il ſe rendit à Londres, où il fit une entrée triomphante. Le lendemain, il alla en proceſſion à l'Egliſe de St. Paul, & y fit chanter le *Te Deum*, pour rendre grace à Dieu de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Rebelles. Il étoit bien aiſe de la rendre auſſi éclattante qu'il étoit poſſible, afin d'inſpirer la terreur à ſes ennemis. Enſuite, il donna au Duc de Betford la Commiſſion d'exercer la Charge de Sénéchal pour le Couronnement de la Reine, qui ſe fit le 25. de Novembre, avec les ſolennitez accoûtumées. Cette Princeſſe étoit alors âgée de vingt & un an. Il y avoit déja deux ans qu'elle étoit mariée. Ainſi l'affectation du Roi à différer ſon Couronnement, ne pouvoit être regardée que comme une ſuite du deſſein formé d'abaiſſer la Maiſon d'Yorck, & la Reine en particulier que le Roi regardoit comme ſa Rivale. Auſſi, comme on s'apperçut aiſément, que la réſolution qu'il avoit priſe de la faire couronner, immédiatement après l'affaire de Simnel, n'étoit qu'un effet de ſa crainte; on ne lui en eut aucune obligation, parce qu'on fut perſuadé qu'il ne le faiſoit qu'à regret. Ce fut auſſi apparemment, pour donner quelque ſatisfaction au peuple, qu'il tira le Marquis de Dorſet de la Tour, mais ſans le faire paſſer par aucun éxamen. Il vouloit donner lieu de croire que c'étoit un Acte de Grace, & en même temps laiſſer ce Seigneur dans la crainte d'être encore recherché. Mais il eſt à préſumer, qu'étant auſſi peu porté qu'il l'étoit à la Clémence envers les Partiſans de la Maiſon d'Yorck, il n'auroit pas tenu quitte le Marquis à ſi bon marché, s'il eût eu des preuves pour le convaincre.

Le Marquis de Dorſet eſt mis en liberté.

Vers la fin de l'année, Henri envoya au Pape une Ambaſſade ſolennelle, dans laquelle l'Ambaſſadeur qui portoit la parole ſe diſtingua par les éloges exceſſifs dont il combla le Roi ſon Maître. Ces loüanges auroient paſſé pour extravagantes, ſi celles qu'il donna au Pontife, n'euſſent fait paroître les premiéres très-médiocres.

Ambaſſade au Pape

Pendant le ſéjour que le Roi fit à Yorck après la bataille de Stocke, des troubles, qui s'étoient élevez en Ecoſſe, lui donnérent occaſion d'entrer avec Jacques III. dans une Négociation de laquelle il eſpéroit de tirer quelque avantage. J'ai parlé dans le Regne d'Edoüard IV. du caractére de Jacques, & fait voir combien il s'étoit rendu odieux aux Grands de ſon Royaume, juſques-là qu'ils s'étoient vûs obligez de faire pendre ſes Favoris. La Guerre qu'Edoüard IV. lui avoit faite, & le danger où il s'étoit vû d'être détrôné, ſembloient avoir un peu moderé ſes paſſions, ou du moins, l'avoient obligé à les faire moins paroître. Mais la mort du Prince Alexandre ſon Frere, celle d'Edoüard IV. & les troubles arrivez en Angleterre pendant le Regne de Richard III. lui ayant donné lieu de croire quil n'avoit plus rien à craindre, il reprit ſon premier train, ſans faire plus d'attention au riſque qu'il avoit couru, il ſe livra entierement à de nouveaux Favoris, gens de baſſe naiſſance, qui n'étoient pas moins odieux au Peuple que ceux qui les avoient précédez.

Troubles en Ecoſſe. *Buchanan.*

Mais c'étoit peu de choſe, au prix du deſſein qu'il forma quelque temps après. Comme il couvoit dans ſon ame un violent déſir de vengence contre les Grands qui l'avoient offenſé, il prit la réſolution de ſe défaire à la fois, de tous ceux qu'il regardoit comme ſes principaux ennemis. Dans cette vûë, il leur fit des careſſes extraordinaires, & ſe rendit extrêmement familier avec eux,

eux, afin de les mieux ſurprendre. Quand par cette feinte, il les eut preſque tous attirez à la Cour, il fit confidence de ſon deſſein au Comte de Douglas, & lui fit entendre, qu'il n'avoit pas intention de laiſſer échapper l'occaſion qui ſe préſentoit de perdre tous ſes ennemis en un même temps. Douglas feignit d'approuver ſa reſolution, mais il en avertit les Seigneurs qui étoient en danger, & ſe retira avec eux de la Cour. Le Roi ayant manqué ſon coup, voulut exécuter ſon deſſein de vive force, & leva des troupes pour cet effet: mais les Seigneurs ſe mirent auſſi, de leur côté, en état de ſe défendre. Comme toute confiance étoit rompuë, & qu'il n'y avoit rien à eſpérer d'un accommodement, avec un Prince tel que celui-là, ils trouvérent le moyen de gagner le Prince ſon Fils, en lui faiſant craindre qu'ils alloient livrer l'Ecoſſe au Roi d'Angleterre, s'il ne ſe mettoit à leur tête. Dès que le Prince ſe fut joint aux Seigneurs, leur parti devint ſi puiſſant, que le Roi commençant à ſe repentir de ſon entrepriſe, leur fit propoſer un accommodement. Mais ils répondirent qu'il n'y avoit point d'autre moyen de s'accommoder, ſinon que le Roi cédât le Trône au Prince ſon Fils. Toute eſpérance de Paix s'étant évanoüie par cette propoſition, Jacques ſe renferma dans le Château d'Edimbourg, d'où il envoya des Ambaſſadeurs au Pape, aux Rois de France & d'Angleterre, pour leur demander du ſecours.

HENRI VII. 1487.

Ce fut au mois de Septembre, pendant que Henri étoit à Yorck, que les Ambaſſadeurs d'Ecoſſe ſe rendirent auprès de lui, ſous prétexte de traiter ſur certains différends concernant la pêche de la Riviére d'*Eſke*. Henri, qui avoit un talent admirable de tourner toutes choſes à ſon profit, jugea que cette occaſion étoit favorable, pour ſe défaire à la fois de la Reine ſa Belle-mere, & de deux de ſes Filles, en les mariant en Ecoſſe. Dans cette vûë, il envoya au Roi Jacques, *Richard Fox* Evêque d'Excéter, & le Chevalier *Richard Edgecomb*, qui convinrent avec lui des Articles ſuivans, ſous le bon plaiſir de leur Maître.

Négociation de Henri avec le Roi d'Ecoſſe. Septembre. *Act. Publ. T. XII. pag.* 325. 327.

I. Que ſelon une Convention précédente, le Marquis d'Ormond, Ecoſſois, épouſeroit Catherine Fille d'Edoüard IV.

Conventions ſur divers Mariages. 18. Novembre. *pag.* 329.

II. Que le Roi Jacques épouſeroit Eliſabeth Veuve d'Edoüard IV. & Mere de la Reine d'Angleterre.

III. Que Jacques Duc de Rothſay, Fils-aîné du Roi d'Ecoſſe, épouſeroit une autre des Filles d'Edoüard IV.

IV. Que le Roi d'Angleterre cédéroit pour toujours au Roi d'Ecoſſe, la propriété de Barwick.

V. Que, pour régler les Articles & conditions de ces trois Mariages des Commiſſaires des deux Rois s'aſſembleroient à Edimbourg le 24. de Janvier ſuivant, & qu'il ſe tiendroit une autre aſſemblée ſur ce ſujet, au mois de Mai.

VI. Que les Deux Rois s'aboucheroient enſemble au mois de Juillet.

VII. Enfin que la Trêve concluë entre les deux Royaumes, qui devoit expirer le 3. de Juillet 1488. ſeroit prolongée juſqu'au premier de Septembre 1489.

Quant au ſecours que Jacques attendoit de Henri, il n'en fut point parlé dans ces Préliminaires. Apparemment, les Ambaſſadeurs du Roi Jacques ſe contentérent d'une promeſſe verbale.

HENRI VII. 1487.

Henri ratifia ces conventions le 20. Novembre : mais on ne trouve point la ratification du Roi d'Ecosse dans le Recueïl des Actes Publics, où l'on voit celle de Henri. Peut-être Jacques en fut empêché par les troubles de son Royaume, qui alloient toujours en augmentant, & qui firent aussi aller ce projet en fumée ainsi qu'on le verra dans l'année suivante.

Affaires des Païs-bas.

La Guerre se continua pendant cette année dans les Païs-Bas, entre Charles VIII. & Maximilien, à l'avantage du premier, dont les troupes surprirent St. Omer & Teroüenne. Quelques temps après, Maximilien ayant fait enlever un Seigneur nommé *Raffinghim*, & l'ayant fait conduire à Wilvorde, le Prisonnier trouva le moyen d'échapper & de se retirer à Gand. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il excita les Gantois à la révolte, & leur fit prendre les armes contre Maximilien. Cette Guerre fut d'une très-grande conséquence par rapport aux affaires de Bretagne, dont il est présentement nécessaire de parler un peu en détail, parce qu'elles doivent fournir la matiére de l'Histoire des cinq années suivantes.

Affaires de Bretagne. *Argentré.*

Le Roi de France & les Seigneurs Bretons avoient traité ensemble avec des intentions bien differentes. Les Bretons se persuadoient que c'étoit un excellent moyen pour se mettre en sûreté, contre les desseins de leur Prince, & Charles comprenoit que c'en étoit un infaillible pour conquérir la Bretagne,

Charles VIII. fait de grands progres en Bretagne.

Au commencement du Printemps de cette année 1487. Charles fit entrer quatre armées en Bretagne, par quatre differens endroits. La premiére seule étoit de six mille hommes, nombre qui excédoit déja celui qu'il s'étoit engagé à fournir par le Traité. A la nouvelle de cette invasion, le Duc de Bretagne se trouvant abandonné de presque tous ses Barons, se retira dans le centre de son Païs, étant accompagné du Duc d'Orléans, du Prince d'Orange, du Comte de Dunois, & de quelques autres Seigneurs François du parti du Duc d'Orléans. il s'arrêta quelque temps à *Malétroit*, où il assembla fort à la hâte, une armée de seize mille hommes mal armez & peu aguerris, à cause de la paix dont la Bretagne avoit joüi, depuis long-temps.

La consternation étoit si grande à la Cour du Duc, que personne ne sçavoit comment s'y prendre pour résister à une invasion si formidable. Véritablement, on trouva le moyen d'engager le Seigneur d'Albret, qui étoit alors en Navarre à prendre le parti du Duc, sous la promesse qu'on lui fit de lui faire épouser la Princesse *Anne* Héritiére du Duché. Le Duc même & tous les autres Seigneurs, excepté le Duc d'Orleans, s'engagerent par écrit à lui procurer ce Mariage, mais sans dessein de tenir parole. Le Duc de Bretagne ne trouvoit pas ce parti assez considérable pour sa Fille. Le Comte de Dunois avoit en vûë de marier la jeune Princesse au Duc d'Orléans, & le Prince d'Orange travailloit en secret, à procurer ce riche parti au Roi des Romains. Ainsi cet engagement n'étoit à autre fin que de porter le Seigneur d'Albret à retirer deux Compagnies d'hommes d'armes qu'il avoit dans l'armée de France, pour les faire passer au service du Duc de Bretagne. Foible ressource pour un si pressant besoin.

Cependant les troupes Françoises s'étant assemblées en un seul corps, s'avancérent dans le Païs, & firent le Siége de *Ploermel*. Le Duc de Bretagne se mit incontinent en marche pour secourir cette Place. Mais il eut le chagrin

grin

grin de ſe voir abandonné de ſon armée, dont il ne lui reſta pas plus de quatre mille hommes. Etonné de cet accident imprévu, il ſe retira d'abord à Vannes. Mais les François, qui s'étoient déja rendus maîtres de Ploermel, le pourſuivirent ſi vivement, qu'il ſe vit obligé de s'embarquer dans un grand déſordre, pour aller s'enfermer dans Nantes. Les François profitant de cette conſternation, s'emparérent de Vannes & de Dinan, aprés quoi, ils allérent faire le Siége de Nantes. Quelque temps auparavant, le Duc avoit envoyé le Comte de Dunois en Angleterre, pour demander du ſecours au Roi. Mais quoique ce Comte ſe fût embarqué juſqu'à quatre diverſes fois, le vent contraire l'avoit toujours empêché de continuer ſon voyage. Cependant, le Maréchal de Rieux, qui étoit le Chef des Seigneurs Bretons mécontens, voyant que le Roi Charles obſervoit ſi mal le Traité, s'en plaignit en termes un peu forts. Mais au lieu de recevoir quelque ſatisfaction, on lui fit entendre qu'on étoit fort choqué de ſa hardieſſe.

Ambaſſade de France à Henri, ſur l'affaire de Bretagne. *Bacon, Hiſt. de Henri VII.*

Pendant que Charles étoit occupé au Siége de Nantes, il apprit que le Roi d'Angleterre avoit remporté une victoire ſignalée ſur ſes ennemis, & que l'affaire du faux Comte de Warwick étoit entiérement terminée. Juſqu'alors il l'avoit crû tellement occupé chez lui, qu'il n'avoit pas daigné le prévenir touchant la Guerre de Bretagne. Mais quand il le ſçut délivré de cet embarras, il lui envoya des Ambaſſadeurs pour tâcher de le détourner du deſſein qu'il pourroit avoir de ſe mêler dans cette affaire.

Diſcours des Ambaſſadeurs de France au Roi.

Les Ambaſſadeurs trouverent le Roi à Leiceſter, où ils eurent leur audience. Ils lui dirent, que le Roi leur Maître le regardant comme le meilleur de ſes amis, les avoit envoyez pour lui faire part des heureux ſuccès que ſes armes avoient eus en Flandre, & en même temps, pour le féliciter de la victoire qu'il avoit remportée ſur ſes Sujets Rebelles. Qu'ils étoient encore chargez de lui dire, que le Roi leur Souverain s'étoit vû obligé d'entrer dans une juſte Guerre avec le Duc de Bretagne qui avoit donné retraite au Duc d'Orléans ennemi déclaré de la France, non pour le protéger, mais uniquement en vûë de lui aider à exciter des troubles dans le Royaume, en lui prêtant le ſecours de ſes armes. Que le Roi de France ne pouvoit négliger de prendre des meſures convenables pour prévenir ſes pernicieux deſſeins, & qu'ainſi la Guerre qu'il faiſoit au Duc de Bretagne n'étoit proprement que défenſive, quoi qu'il eût fait entrer une armée dans ſes Etats. Que ce n'étoit pas celui qui portoit les premiers coups, qui devoit être regardé comme l'aggreſſeur, mais celui qui donnoit occaſion à la rupture. Que le Duc de Bretagne ne pouvoit pas diſconvenir, qu'il n'eût donné retraite dans ſes Etats, & dans ſa propre Cour, aux François Rebelles, & formé avec eux des complots très-préjudiciables à la France, ſans pouvoir ſe plaindre qu'il eût été offenſé. Que par ces raiſons, le Roi leur Maître eſpéroit de ſa ſageſſe & de ſon équité, qu'avant que de prendre parti dans cette Guerre, il péſeroit les fâcheuſes conſéquences d'une protection donnée à des Sujets rebelles, contre le Droit des Gens, au préjudice des Traitez les plus ſolennels, particuliérement par un Vaſſal. Que s'il avoit quelque obligation au Duc de Bretagne, d'un autre côté, il n'avoit pas, ſans doute, oublié les ſecours qu'il avoit reçûs du Roi de France, dans un tems où le Duc de Bretagne l'avoit non ſeulement abandonné, mais étoit même ſur le point de le livrer à ſon

HENRI VII. 1487.

ennemi. Que ces ſecours lui avoient été donnez contre les propres intérêts de la Couronne de France, qui trouvoit bien moins d'avantage à placer ſur le Trône d'Angleterre un Prince tel que lui, que d'y maintenir un Tyran odieux à tous ſes Sujets. Qu'ainſi, le Roi leur Maître eſpéroit qu'il ne voudroit point s'engager à défendre le Duc de Bretagne, dans une querelle ſi mal fondée. Qu'au contraire il ſoutiendroit les intérêts de ſon véritable ami, ou que du moins, il obſerveroit une éxacte neutralité.

Réponſe du Roi.

Les Ambaſſadeurs ayant évité comme un écuëil de parler du deſſein que Charles avoit de conquérir la Bretagne, le Roi ne crût pas en devoir faire mention dans ſa réponſe, quoiqu'il ne lui fût pas difficile de le comprendre à travers tous leurs déguiſemens. Il ſe contenta de leur dire, qu'entre tous les hommes du monde, il n'y en avoit point à qui il eût plus d'obligation qu'au Roi de France & au Duc de Bretagne. Que par cette raiſon, il ſouhaitoit ardemment de leur donner à tous deux des marques effectives de ſa reconnoiſſance. Qu'ainſi, dans l'occaſion qui ſe préſentoit, il s'acquitteroit envers eux du devoir d'un véritable ami, en tâchant de terminer leurs différends à l'amiable, & qu'il leur envoyeroit au plûtôt des Ambaſſadeurs pour leur offrir ſa médiation.

Le Roi ſe fait une fauſſe idée de la Guerre de Bretagne.

Henri n'étoit pas ſi aveugle, qu'il ne vît bien où le Roi de France tendoit. Mais malheureuſement pour la Bretagne, il s'entêta de la penſée, que ce Prince ne pourroit jamais exécuter ſes deſſeins. Il ſe fondoit ſur les forces de la Bretagne, qui juſqu'alors avoient réſiſté à la France avec ſuccès, ſur l'inconſtance naturelle des François, que les difficultez rebutent aiſément, ſur les troubles que le Duc d'Orléans pouvoit exciter dans le Royaume, par le moyen de ſes amis, ſur la diverſion que le Roi des Romains pouvoit faire en Flandre. Suivant ce principe qui ſe trouva dans la ſuite très-mal fondé, il prit la réſolution de ſe rendre ſeulement Médiateur, ſans donner un ſecours effectif au Duc de Bretagne. Il ne doutoit point que le Roi Charles ne donnât les mains à un accommodement, de peur d'attirer contre lui les armes d'Angleterre. En effet, il étoit manifeſtement de l'intérêt des Anglois d'empêcher la perte de la Bretagne ; & par cette raiſon, Charles devoit ſe perſuader, qu'ils feroient tous leurs efforts, pour s'oppoſer à l'exécution de ſes projets. Ainſi, Henri bâtiſſant ſur ce fondement, que la Bretagne ne pouvoit être conquiſe, ſi l'Angleterre prenoit tout de bon ſon parti, & que Charles ne le croiroit pas aſſez mal habile pour permettre que ce Duché devînt une Province de France, crut que ce Prince accepteroit ſans balancer ſa médiation, & qu'il ſe déſiſteroit de ſon entrepriſe. Il eſpéroit de tirer de là deux avantages conſidérables. Le premier, de s'acquérir la gloire d'avoir fait la paix entre les deux Princes ennemis, auſquels il avoit également de l'obligation. Le ſecond, étoit beaucoup plus important pour lui. Comme il étoit naturellement très-avare, & que l'envie d'amaſſer des tréſors entroit dans tous ſes projets, il conçût que cette affaire lui fourniroit une occaſion de demander de l'argent au Parlement, ſous prétexte de ſécourir la Bretagne, & qu'il pourroit garder cet argent ſans l'employer.

Il offre ſa médiation aux deux Princes.

Suivant ce projet, il envoya des Ambaſſadeurs au Roi Charles pour lui offrir ſa médiation ; & en cas qu'il l'acceptât, les Ambaſſadeurs avoient ordre

dre d'aller faire la même offre au Duc de Bretagne. Charles étoit alors occupé au Siége de Nantes ; & comme il espéroit d'être bien-tot maître de cette Ville, il ne voyoit plus rien après cela, qui fût capable de l'empêcher de conquérir entiérement la Bretagne. Ainsi, tous ses efforts ne tendoient qu'à faire ensorte, que le Roi d'Angleterre n'envoyât point de secours au Duc de Bretagne, avant la prise de Nantes. Quand les Ambassadeurs lui eurent offert la médiation du Roi leur Maître, il répondit, avec beaucoup de dissimulation, qu'il consentoit, non seulement, que le Roi d'Angleterre fît l'office de Médiateur entre lui & le Duc de Bretagne, mais qu'il agît même en Juge, & qu'il vouloit bien le laisser maître absolu d'ordonner ce qu'il jugeroit à propos. Il espéroit, ou que le Duc de Bretagne rejetteroit cette Proposition, ou que, s'il l'acceptoit, il ne seroit pas impossible de gagner du tems, jusqu'à la prise de Nantes; après quoi, il se regardoit comme maître de la Bretagne. HENRI VII. 1487. Charles l'accepte.

Les Ambassadeurs croyant avoir déja surmonté la plus grande difficulté, se rendirent auprès du Duc de Bretagne, qui s'étoit renfermé dans Nantes, & lui firent les mêmes offres de la part de leur Maître. Le Duc d'Orléans leur répondit au nom de ce Prince, que, dans un tems où son Païs étoit envahi, & prêt à tomber entre les mains des François, il s'étoit attendu à un secours effectif de la part du Roi d'Angleterre, plûtôt qu'à une médiation qui ne pouvoit qu'être infructueuse, puisque rien n'étoit plus aisé que de faire durer la négociation jusqu'à ce que la Bretagne fût perduë. Qu'il prioit le Roi de se ressouvenir des bienfaits qu'il avoit reçûs en Bretagne, & de quelle conséquence il étoit pour l'Angleterre d'empêcher que ce Duché ne devînt une Province de France. Les Ambassadeurs ayant rapporté cette réponse au Roi Charles, il en prit occasion de leur dire, que pour lui il souhaitoit passionnément la Paix, comme il l'avoit bien fait paroître, par la Proposition qu'il avoit faite ; mais qu'il voyoit avec chagrin, que le Duc de Bretagne, obsédé par le Duc d'Orléans, n'y consentiroit jamais, jusqu'à ce qu'il y fut forcé par la continuation de la Guerre. C'est ce qu'il eut l'adresse de persuader aux Ambassadeurs, qui étant retournez auprès de leur Maître, lui insinuérent qu'il étoit à propos de laisser le Duc de Bretagne dans l'embarras où il se trouvoit, afin qu'il se portât de lui-même à demander la médiation qu'il avoit d'abord refusée. Le Duc la rejette. Charles tire un avantage de ce refus.

Cependant le Siége de Nantes se continuoit avec vigueur. Vrai-semblablement Charles auroit enfin emporté la Place, si le Comte de Dunois n'eût pas été arrêté dans la Basse-Bretagne par le vent contraire. Pendant qu'il étoit en ces quartiers-là, les Habitans du Païs, ayant appris que leur Duc étoit assiégé dans Nantes, s'assemblérent au nombre de plus de soixante mille hommes, résolus de l'aller dégager. Le Comte de Dunois les voyant dans cette disposition, se mit à leur tête, & s'approcha de Nantes, sans que les François osassent attaquer cette multitude mal disciplinée. Au contraire, ils resserrérent leurs quartiers, pour se mettre mieux en état de défense ; & par-là, ils laisserent au Comte de Dunois la liberté de jetter du secours dans la Place. Cela fait, il se retira promptement, ne souhaitant rien moins que de combattre l'armée Françoise avec de telles Troupes. Ce secours venu si à propos, obligea l'armée de France à se retirer, ayant perdu l'espérance de Le Comte de Dunois fait lever le Siege de Nantes. *Argentré.*

HENRI VII. 1487.

Henri se confirme dans sa fausse idée de l'affaire de Bretagne.

de prendre la Ville. La levée de ce Siége confirma Henri dans sa pensée, que la Conquête du Duché de Bretagne étoit un ouvrage trop difficile pour la France. Ainsi, persistant toûjours dans la résolution de demeurer neutre, il n'eut pas même la pensée d'envoyer du secours au Duc de Bretagne. Il feignoit pourtant de prendre ses interêts à cœur : mais ce n'étoit que pour avoir occasion de tirer un Subside du Parlement qu'il avoit convoqué pour le neuviéme de Novembre. Cependant, il renvoya les mêmes Ambassadeurs au Roi Charles & au Duc de Bretagne, sous prétexte de s'instruire parfaitement de l'état où cette affaire se trouvoit, afin d'en pouvoir donner une juste idée au Parlement, quoiqu'il sçût bien par avance ce qu'ils devoient lui rapporter.

VVoodvville méne un petit secours au Duc de Bretagne.

Ce fut à peu près en ce tems-là, que le Lord Woodwille, Oncle de la Reine, demanda au Roi la permission d'aller servir le Duc de Bretagne, avec un certain nombre de Volontaires. Henri rejetta sa demande, ne trouvant pas à propos de donner du secours à l'une des Parties, dans le tems même qu'il leur offroit sa médiation. Cependant, ce Seigneur ne laissa pas de s'embarquer à l'Isle de Wight avec quatre cens hommes qu'il conduisit en Bretagne. Ce secours tout petit qu'il étoit, fit grand bruit à la Cour de France. Charles s'en plaignit hautement : mais comme Henri désavoüa que ce fût par son consentement, que le Lord Woodwille eût mené ces Troupes au Duc, il se contenta de cette satisfaction. Il n'avoit garde, dans une telle conjoncture, de se broüiller avec Henri, pour si peu de chose.

Les Seigneurs Bretons se reconcilient avec leur Duc. 20. Juin.

Avant que les Ambassadeurs d'Angleterre fussent arrivez en Bretagne, il y avoit eu en ce Païs-là une révolution préjudiciable aux affaires du Roi de France. Les Seigneurs Bretons qui avoient traité avec lui, connoissant clairement que son intention étoit de conquérir la Bretagne, firent leur Paix avec le Duc, & en obtinrent des Lettres d'abolition. Le Maréchal de Rieux, qui étoit leur Chef, fut le dernier à faire cette démarche. Il vouloit auparavant se bien convaincre des intentions de la Cour de France, dont il n'avoit encore que de simples soupçons. Dans cette vûë, après avoir secrettement négocié avec le Duc d'Orléans, il envoya un Gentilhomme au Roi, pour lui dire, que le Duc d'Orléans offroit de quitter la Bretagne, avec tous les François qui dépendoient de lui ; qu'ainsi, puisque les Troupes Françoises n'étoient entrées en Bretagne que pour en chasser ce Prince, il le supplioit très-humblement de les en faire sortir, suivant le Traité qu'il avoit fait avec les Barons. La Dame de Beaujeu qui étoit fiere & hautaine, & qui croyoit n'avoir plus rien à ménager, répondit à l'Envoyé du Maréchal, que le Roi étoit trop avancé pour reculer, & qu'il vouloit voir la fin de cette affaire. Cette réponse obligea le Maréchal à suivre l'exemple des autres Barons, & à se reconcilier avec le Duc, qui lui donna le commandement de son Armée.

Les François prennent Dol.

Quoique Charles eût levé le Siége de Nantes, il ne laissoit pas de continuer ailleurs ses Conquêtes. Bien-tôt après, ses Troupes prirent d'assaut la Ville de *Dol*, après quoi le Duc ne se croyant pas assez en sûreté dans Nantes, crût devoir se retirer à Rennes. Il se trouvoit extraordinairement pressé, & cependant il n'apprenoit point qu'il se fît en aucun endroit des préparatifs pour le secourir. Dans cette extrémité, il se laissa porter par le Prince d'Orange,

Le Duc promet sa

d'Orange, à donner ſa parole pour le Mariage d'Anne ſa Fille-aînée avec le Roi des Romains, quoiqu'il l'eût déja promiſe au Seigneur d'Albret. Le Prince d'Orange lui perſuada, que Maximilien, ſe trouvant intéreſſé à défendre la Bretagne, ne manqueroit pas de venir à ſon ſecours, avec une puiſſante Armée. Mais dans le même tems, la révolte des Gantois mettoit ce Prince hors d'état de rien faire pour la Bretagne.

HENRI VII. 1487. Fille-aînée au Roi des Romains. Septembre.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, les Ambaſſadeurs que Henri avoit envoyez en Bretagne, eurent de fréquentes occaſions de ſe convaincre, que Charles ne faiſoit qu'amuſer le Roi leur Maître, & que ſon deſſein étoit de conquérir ce Duché. Henri le connoiſſoit encore mieux qu'eux. Mais il vouloit que leur rapport ſervît de fondement à la demande d'un Subſide pour ſecourir la Bretagne, quoiqu'il fût encore perſuadé que cette affaire pourroit s'accommoder, ſans qu'il fût obligé de tirer l'épée. Son unique but étoit de faire craindre au Parlement la perte de la Bretagne, afin qu'il lui fournît plus volontiers un ſecours d'argent qu'il avoit deſſein de garder tout entier dans ſes Coffres.

Les Ambaſſadeurs de Henri découvrent les intentions du Roi de France.

Le Parlement s'aſſembla le neuviéme de Novembre, peu après que les Ambaſſadeurs furent retournez en Angleterre. On avoit pris ſoin de divulguer le rapport qu'ils avoient fait au Roi, afin de préparer les Députez à faire un puiſſant effort pour ſecourir la Bretagne. L'Archevêque de Cantorberi, qui étoit Grand Chancelier, fit l'ouverture de la ſéance, par un Diſcours aux deux Chambres, qui portoit en ſubſtance:

Le Parlement s'aſſemble.

Que le Roi remercioit ſon Parlement des Actes qu'il avoit paſſez en ſa faveur dans la derniére ſéance. Qu'il étoit ſi content de leur affection, qu'il étoit réſolu de communiquer à de ſi bons Sujets, toutes les affaires, tant étrangéres que domeſtiques, qui lui pourroient ſurvenir, & qu'il s'en préſentoit actuellement une ſur laquelle il déſiroit d'avoir leur avis.

Diſcours du Chancelier au Parlement.

Que le Roi de France faiſoit une rude Guerre au Duc de Bretagne, comme, ſans doute, ils en étoient informez. Qu'il en alléguoit pour motif la protection que le Duc de Bretagne donnoit au Duc d'Orléans; mais que pluſieurs en penſoient tout autrement. Que les deux Princes ennemis s'étoient adreſſez au Roi, l'un pour demander qu'il obſervât une exacte neutralité, l'autre pour requérir un puiſſant ſecours. Que le Roi leur ayant offert ſa médiation, avoit trouvé le Roi de France diſpoſé à entrer en traité, pourvû que ce fût ſans diſcontinuer la Guerre. Que le Duc au contraire, quoi qu'il ſouhaitât beaucoup la paix, & qu'elle lui fût très-néceſſaire, avoit peu de penchant à s'engager dans une négociation, non qu'il ſe confiât à ſes propres forces, mais parce qu'il ne pouvoit ſe perſuader, que la Cour de France agît de bonne foi. Qu'après diverſes Ambaſſades tendant à terminer cette affaire à l'amiable, le Roi s'étoit déſiſté de ſa médiation, parce qu'il n'avoit pû, ni vaincre la défiance du Duc de Bretagne, ni porter le Roi de France à diſcontinuer la Guerre, pendant le Traité. Que tel étant l'état de cette affaire, il demandoit l'avis de ſon Parlement pour ſçavoir s'il devoit envoyer du ſecours au Duc de Bretagne, & faire avec lui une Ligue défenſive contre la France.

Après avoir ainſi établi l'état de la queſtion, il rapporta diverſes raiſons pour & contre, ſon but étant, ſous couleur de laiſſer au Parlement une entiére liberté de décider ce qu'il jugeroit à propos, de lui faire ſentir la néceſſi-

HENRI VII. 1487.

té qu'il y avoit de ſecourir la Bretagne. Cette néceſſité étoit en effet ſi évidente, qu'il ne falloit qu'une très-médiocre connoiſſance des intérêts de l'Etat, pour comprendre de quelle conſéquence il étoit pour l'Angleterre d'empêcher que la Bretagne ne fût ſubjuguée. Cependant c'eſt une choſe digne de remarque, que le Roi connoiſſant ſi bien l'intérêt que les Anglois avoient de défendre la Bretagne, n'employoit ces raiſons par la bouche du Chancelier, que pour obtenir un Subſide, ſans avoir pourtant deſſein de s'en ſervir pour la défenſe du Prince opprimé. C'eſt ce qu'on verra clairement ci-après par toute ſa conduite. Le Parlement, ſelon que le Roi l'avoit eſpéré, ne manqua pas à lui conſeiller de prendre en main la défenſe du Duc de Bretagne, & lui accorda pour cet effet un Subſide auſſi grand qu'on en eût jamais donné à aucun des Rois précédens pour une Guerre étrangére.

Le Parlement accorde de l'argent au Roi pour le ſecours de la Bretagne.

Le Roi s'en tient à la voye de négociation.

Dès que le Parlement ſe fut ſéparé, Henri reprit la voye de la négociation avec Charles, ſe perſuadant toujours, que la terreur de ſes armes porteroit ce Prince à un accommodement. Cependant, l'unique moyen de ſauver la Bretagne étoit d'y envoyer d'abord un puiſſant ſecours, & de déclarer la Guerre à la France, ſelon l'intention du Parlement. Mais Henri s'étoit fait un autre plan, qui n'étoit fondé que ſur l'extrême envie qu'il avoit, que cette affaire ſe pût terminer, ſans qu'il fût obligé de débourſer l'argent qu'il venoit de recevoir. Il ſe contenta donc d'envoyer des Ambaſſadeurs au Roi Charles pour lui notifier la réſolution du Parlement. Mais en même tems, comme s'il eût craint d'en faire trop, il lui fit déclarer, que du côté de l'Angleterre ce ne ſeroit qu'une Guerre défenſive, & ſeulement par rapport à la Bretagne.

Il envoye des Ambaſſadeurs en France.

Réponſe de Charles VIII.

Tous ces ménagemens firent aiſément comprendre à la Cour de France, que le Roi d'Angleterre n'avoit pas beaucoup d'envie de pouſſer vigoureuſement cette affaire, puiſque, dans le tems qu'il auroit fallu ſe préparer à la Guerre, il ſe contentoit d'envoyer des Ambaſſades. Ainſi, Charles répondit aux Ambaſſadeurs, qu'il étoit toûjours dans la diſpoſition de prendre le Roi d'Angleterre pour Arbitre de ſes différends avec le Duc de Bretagne : mais qu'il ne prétendoit point ſe laiſſer amuſer par une négociation qui ne feroit que donner au Duc le tems & la facilité de rétablir ſes affaires. Qu'il ſeroit toujours prêt à traiter, pourvû qu'on ne prétendit point éxiger de lui une Trêve préjudiciable à ſes intérêts.

1488.

Le Duc de Bretagne fait quelques progrès. *Argentré, Mezerai.*

L'Hiver fit obtenir au Duc de Bretagne, une ceſſation d'hoſtilitez, que toutes les inſtances du Roi d'Angleterre n'avoient pû lui procurer, en ce qu'il obligea le Roi de France à mettre ſes troupes dans des quartiers, & à s'en retourner à Paris. Il arriva même qu'au mois de Mars 1488. le Maréchal de Rieux reprit *Vannes* & *Dinan*, & mit garniſon dans la Ville d'*Ancenis*, & dans *Châteaubriant*. D'un autre côté, les deux Compagnies d'hommes d'armes du Seigneur d'Albret déſertérent le ſervice de France & allérent ſe joindre à l'armée du Duc. Mais ce petit retour de fortune ne fut pas de longue durée. Au mois d'Avril, le Roi ſe remit en campagne, reprit *Ancenis* & *Châteaubriant*, & les ruïna de fond en comble. Enſuite, il marcha vers *Fougéres*, & fit aſſiéger à la fois cette Place, & *S. Aubin du Cormier*.

Charles VIII. ſe remet en campagne.

Il aſſiége Fougéres & S. Aubin.

Le Seigneur d'Albret ar-

Cependant le Seigneur d'Albret ayant accepté la propoſition qu'on lui avoit faite dès le commencement de la Guerre, ſe rendit en Bretagne pour ſervir le Duc, avec un Corps de mille Chevaux. Dès qu'il fut arrivé, il preſſa

le

le Duc de lui tenir sa parole au sujet de son Mariage. Le Duc qui s'étoit déja secrettement engagé avec Maximilien, se trouvant fort embarrassé, fit agir la jeune Princesse sa Fille qui déclara qu'elle ne vouloit point épouser le Seigneur d'Albret, quoi qu'elle n'eût alors qu'environ onze ans. Cette opposition fournit au Duc un prétexte pour éluder les poursuites du Seigneur d'Albret, en attendant qu'on pût vaincre l'obstination de la Princesse.

HENRI VII. 1488. rive en Bretagne. Il presse le le Duc au sujet de son Mariage. Le Duc élude de sa demande.

Cependant ce malheureux Prince se trouvant peu en état de résister aux François, & ne recevant aucun secours, ni de Maximilien, ni du Roi d'Angleterre, envoya le Comte de Dunois à Charles pour lui demander la paix. Charles ne jugea pas à propos de rendre une réponse positive. Il vouloit plûtôt attendre le succès des deux Siéges qui se faisoient actuellement. D'un autre côté, il étoit en négociation avec Henri pour une Trêve qu'il espéroit de conclurre en peu de tems. C'étoit-là ce qui devoit le déterminer, ou à refuser la paix au Duc, ou à entrer en traité avec lui. Ainsi, gardant toujours à la Cour le Comte de Dunois, sous divers prétextes, il le remettoit d'un jour à l'autre, en attendant qu'il eût reçû des avis positifs d'Angleterre. Quelque tems après, il apprit qu'Henri avoit signé à Windsor, une Trêve qui devoit commencer le vingt-quatriéme de Juillet de cette même année, & finir le dix-sept Janvier 1490. Ainsi, ne craignant plus rien du côté de l'Angleterre, il s'appliqua tout entier à continuer ses Conquêtes.

Il demande la paix au Roi de France.

Nouvelle Trêve entre la France & l'Angleterre.

Act. Publ. T. XII. pag. 344.

Certainement, Henri répondoit bien mal à l'intention de son Parlement, qui lui avoit accordé un grand Subside pour secourir le Duc de Bretagne, & cependant il abandonnoit ce Prince à la discretion de son ennemi. Cette Trêve, faite sans nécessité, dans un tems où le Duc de Bretagne se trouvoit le plus pressé, fait bien voir qu'il se laissoit aveugler par la Cour de France, ou plûtôt par le désir de garder l'argent que le Parlement lui avoit accordé pour le secours de la Bretagne. Le besoin où le Duc se trouvoit d'être puissamment secouru ne pouvoit être plus pressant. Charles étoit au milieu de son Païs, à la tête d'une puissante armée, & lui enlevoit ses Places l'une après l'autre, sans qu'il fût en état de s'y opposer. Dans le même-tems Henri faisoit avec la France, une Trêve qui lui lioit les mains, & qui donnoit au Roi Charles le tems & la facilité de conquérir la Bretagne. Aussi son Historien, prévenu sans doute en sa faveur, & ne pouvant comprendre qu'il eût ainsi de gayeté de cœur, abandonné le pauvre Prince opprimé, ne fait-il aucune mention de cette Trêve concluë avec la France, dans un tems si peu convenable. De plus, il avance de sept mois, un secours que ce Prince envoya en Bretagne, & le fait arriver en ce Païs-là, au commencement d'Août de cette année, quoiqu'il soit très-certain, qu'il n'y arriva qu'au commencement de Mars de la suivante. Ces délais affectez qui surprenoient tout le monde, ne provenoient que de la fausse idée que le Roi s'étoit faite de cette Guerre, & du désir qu'il avoit de la terminer, sans être obligé d'employer l'argent que le Parlement lui avoit accordé.

Remarque sur la conduite de Henri,

& sur une omission de son Historien *Bacon.*

Cependant le Duc de Bretagne, le Duc d'Orléans, le Prince d'Orange, le Maréchal de Rieux, se trouvoient dans un embarras inconcevable. Le Roi des Romains, le Roi d'Angleterre, & le Duc de Lorraine, avoient paru s'intéresser dans leur querelle : mais on n'apprenoit point qu'aucun d'eux fît le moindre préparatif pour les secourir. Dans cette extrémité, ils tinrent Con-

Le Duc de Bretagne se détermine à donner bataille.

Argentré.

seil

HENRI VII. 1488.

ſeil pour délibérer ſur les meſures qu'ils avoient à prendre. La plûpart d'entre eux furent d'avis de marcher à Fougéres pour en faire lever le Siége, & de donner bataille plûtôt que de laiſſer prendre cette Place. Le Marêchal de Rieux s'oppoſa inutilement à un conſeil ſi dangereux, en repréſentant que la perte d'une bataille entraîneroit infailliblement celle de toute la Bretagne. Qu'il ſeroit beaucoup plus à propos de temporiſer, en attendant que les Princes voiſins euſſent ouvert les yeux à leurs propres intérêts, puiſqu'il ne pouvoit que leur être très-déſavantageux de laiſſer perdre ce Duché. A cela on répondit, que vrai-ſemblablement, la Bretagne ſeroit perduë avant que les ſecours arrivaſſent & qu'il n'y avoit point d'autre moyen de la ſauver, que le gain d'une bataille. L'eſprit du Duc de Bretagne étoit tellement affoibli, qu'il étoit peu en état de juger ſainement d'une affaire de cette conſéquence. Ainſi ſe laiſſant conduire par les conſeils du Duc d'Orléans, & du Prince d'Orange ſon Neveu, il réſolut de marcher pour faire lever le Siége de Fougéres. Mais en arrivant près de cette Place, il trouva qu'elle avoit déja capitulé. Il voulut, enſuite, aller ſecourir Saint Aubin du Cormier, mais le Gouverneur ayant manqué de vivres & de munitions, s'étoit rendu quelques jours auparavant.

Le Duc d'Orléans & le Prince d'Orange ſont ſoupçonnez par les Bretons.

Pendant que le Duc de Bretagne marchoit vers Saint Aubin, toutes les troupes de France s'aſſemblérent en un ſeul Corps ſous le Commandement de Loüis de la Trimoüille, de peur que le Duc n'eût fait deſſein de reprendre cette Place. En peu de jours, les deux armées ſe trouvérent ſi proche l'une de l'autre, qu'il n'étoit pas poſſible qu'elles ſe ſéparaſſent ſans donner bataille. Pendant qu'on s'y préparoit des deux côtez, un bruit s'étant répandu parmi les Bretons, que le Duc d'Orléans & le Prince d'Orange les trahiſſoient, ils furent ſur le point de ſe débander. Mais ces deux Princes les raſſurerent, en allant ſe mettre parmi eux, pour y combattre à pied. La bataille ſe donna le vingt-huitiéme de Juillet, avec un ſuccès funeſte au Duc de Bretagne, qui fut battu, & perdit ſes meilleurs troupes. Le Duc d'Orléans & le Prince d'Orange ayant été faits priſonniers, le Roi fit enfermer le prémier dans la Tour de Bourges, & mit le ſecond en liberté. Les quatre cens Anglois que le Lord Woodwille avoit amenez, furent preſque tous tuez auſſi bien que leur Capitaine. Comme les Anglois ſe diſtinguoient alors par une Croix rouge qu'ils portoient ſur leurs habits, on leur avoit joint douze cens Bretons avec une ſemblable Croix, afin de faire croire aux François, qu'il étoit arrivé un nouveau ſecours d'Angleterre. C'eſt peut-être ce qui a donné lieu à quelques-uns d'avancer que le Roi Henri avoit déja envoyé un nouveau Corps de troupes au Duc de Bretagne. Le Lord Bacon qui a écrit l'Hiſtoire de ce Regne ne dit pas cela. Mais il aſſure, que huit mille Anglois arrivérent peu de jours après, & que même ils préſentérent la bataille aux François qui ne jugérent pas à propos de l'accepter. Polydore Vergile, & pluſieurs autres, diſent la même choſe. Mais en cela, ils ſe ſont trompez. Henri n'avoit encore fait aucun Traité avec le Duc de Bretagne, & ce ne fut qu'après la mort de ce Prince, & au mois de Mars de l'année ſuivante, qu'il envoya ſix mille hommes à la Ducheſſe ſa Fille, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

Bataille de S. Aubin du Cormier, où le Duc de Bretagne eſt défait, & le Duc d'Orléans avec le Prince d'Orange ſont faits priſonniers.

Mézerai. Argentré.

VVoodvville y périt avec ſes Anglois.

Erreur des Hiſtoriens Anglois ſur ce ſujet.

Rennes refuſe de ſe rendre.

Peu de jours après la Bataille de Saint Aubin, Loüis de la Trimoüille fit ſommer la Ville de Rennes Capitale du Duché: mais les habitans demeurerent fermes dans la fidélité qu'ils devoient à leur Souverain.

Pendant

Pendant que ces choses se passoient en Bretagne, Henri faisoit lever, en Angleterre, l'argent que le Parlement lui avoit accordé. C'étoit-là une affaire capitale qu'il pressoit extraordinairement, sous pretexte du pressant besoin que le Duc de Bretagne avoit d'être promptement secouru. Toutes les Provinces, excepté celle d'Yorck & de Durham, payerent volontiers la taxe imposée par le Parlement. Mais dans celles-ci, où les Partisans de la Maison d'Yorck étoient en très-grand nombre, on n'y trouva pas la même facilité. Quelques esprits turbulans ayant pris soin d'animer le Peuple, les Commissaires chargez de cette levée trouvérent tant d'opposition, qu'ils se virent obligez de s'adresser au Comte de Northumberland, qui en donna d'abord avis à la Cour. Le Roi lui répondit, qu'il ne prétendoit en aucune maniére, se désister de la taxe que le Parlement avoit imposée, tant à cause du besoin pressant où il se trouvoit, que parce qu'une pareille condescendance pourroit avoir de fâcheuses suites à l'égard des autres Provinces. Sur cette réponse, le Comte de Northumberland assembla tous les Shérifs, & les principaux habitans de la Province, & leur déclara, en termes extrémement durs, quelle étoit l'intention du Roi. La maniére rude dont il leur parla, sans garder aucun ménagement pour des gens qui n'étoient que trop animez, leur donna lieu de croire qu'il avoit lui-même conseillé au Roi de faire une telle réponse Le bruit s'en étant incontinent répandu dans Yorck, la canaille s'attroupa, & ayant assailli la maison de ce Seigneur, elle la força & le massacra lui-même avec quelques-uns de ses Domestiques. Mais les mutins n'en demeurérent pas-là. Bien-tôt après étant excitez par un homme séditieux nommé *Achamber*, ils mirent le Chevalier *Jean Egremond* à leur tête, & publiérent hautement qu'ils alloient marcher à Londres pour livrer Bataille au Roi.

HENRI VII. 1488. Révolte dans le Nord d'Angleterre.

Le Comte de Northumberland est tué par les Révoltez.

Ils menacent d'aller livrer bataille au Roi.

Henri ayant été informé de ce soulévement, fit avancer vers le Nord, un Corps de troupes sous le Commandement du Comte de Surrey, qu'il avoit tiré de la Tour, & remis dans ses bonnes graces; & se prépara lui-même à le suivre avec un Corps plus considerable. Mais pendant qu'il étoit en chemin, il apprit que ce Seigneur avoit battu & dissipé les Rebelles, & qu'*Achamber* avoit été fait prisonnier. Quand à *Egremond*, il avoit eu le bonheur de se sauver, & de se retirer en Flandre auprès de la Duchesse de Bourgogne, qui étoit le refuge ordinaire des ennemis du Roi. Quoique cette affaire fût terminée, Henri ne laissa pas de poursuivre son voyage jusqu'à Yorck, où il fit pendre Achamber à une potence fort élevée, au milieu de douze de ses Complices. Ensuite, il reprit le chemin de londres, ayant laissé dans le Nord le Comte de Surrey pour Gouverneur, & le Chevalier Richard Tunstal pour principal Commissaire de la taxe, de laquelle il ne voulut pas rabattre un seul denier.

Le Comte de Surrey les dissipe.

Le Roi se rend à Yorck & en fait punir plusieurs.

Cependant la nouvelle de la bataille de Saint Aubin ayant été portée au Roi, il parut résolu d'envoyer un puissant secours au Duc de Bretagne. Mais c'étoit toûjours dans l'espérance que la terreur de ses armes obligeroit le Roi Charles à consentir à la Paix. Cette ruse ne fut pourtant pas capable de tromper la Cour de France, qui voyoit assez clair dans ses desseins.

Il feint de vouloir secourir la Bretagne.

La perte de la bataille avoit réduit le Duc Bretagne à un état digne de pitié. Il ne pouvoit plus se soutenir par ses seules forces, & il ne voyoit faire aucun pré-

Etat fâcheux du

HENRI VII. 1488.

Duc de Bretagne.

Troubles en Flandre qui empêchent Maximilien de le ſecourir.

Maximilien cherche à ſe marier en Eſpagne.

Il ſe retire en Allemagne.

préparatif pour le défendre, ni en Flandre, ni en Angleterre. Henri lui avoit fait eſperer du ſecours, mais il ne ſe hâtoit point de lui en envoyer. Quant à Maximilien, bien loin d'être en état de ſecourir ſon futur beau-pere, il s'étoit vû lui-même arrêté priſonnier dans une ſédition excitée contre lui à Bruges, où pluſieurs de ſes Officiers avoient été maſſacrez. Sa captivité avoit duré depuis le commencement de Janvier juſqu'au 15. de Mai, & il n'avoit été relâché qu'à la conſideration de l'Empereur Frideric ſon pere, qui avoit marché dans les Païs-Bas, à la tête d'une armée pour le dégager. Ainſi, au lieu de ſecourir la Bretagne, il cherchoit lui-même de tous côtez à ſe fortifier de quelques ſecours étrangers contre les Flamans. Ce fut dans cette vûë qu'oubliant les engagemens qu'il avoit avec le Duc de Bretagne, il envoya cette même année, au Roi & à la Reine d'Eſpagne pour leur demander en mariage Iſabelle leur fille-aînée, & en même tems Jeanne leur ſeconde fille pour Philippe ſon fils. La premiére de ces demandes ne pouvoit pas lui être accordée, parce qu'Iſabelle étoit déja promiſe au Prince de Portugal. Mais la ſeconde eut ſon effet dans la ſuite. Enfin, au mois de Septembre, Philippe de Cléves Seigneur de Ravenſtein, s'étant fait Chef des Gantois, & ayant ſurpris la Ville de Bruxelles, Maximilien ſe retira en Allemagne, laiſſant, dans les Païs-Bas, *Albert*, Duc de Saxe pour y commander en ſa place, au nom de l'Archiduc ſon fils.

Le Duc de Bretagne demande la Paix.

Raiſons de Charles pour la lui accorder.

Il n'y avoit donc aucune apparence de ſecours pour le Duc de Bretagne, ni du côté d'Angleterre, ni du côté des Païs-Bas, ni enfin d'aucun endroit. Dans cette extrémité, ce malheureux Prince demanda humblement la Paix au Roi de France, qui voulut bien la lui accorder. Ce n'étoit pas par un motif de générosité : mais afin de le mettre entiérement hors d'état de ſe défendre, en lui faiſant perdre par-là le ſecours du Roi d'Angleterre qui avoit un ſi grand intérêt de le ſoutenir. Quoique Henri eût conſenti à une Trêve avec la France, qui ne devoit expirer qu'au mois de Janvier 1490, Charles ne laiſſoit pas de craindre, que ce Prince ne ſe raviſât, & qu'il ne ſecourût le Duc ſon Allié de toutes ſes forces, à la prochaine Campagne. Ce fut donc pour le détourner de cette penſée, qu'il voulut bien faire la Paix avec le Duc de Bretagne, dans le deſſein de ne l'obſerver qu'autant qu'il ſeroit convenable à ſes intérêts. Car dans toute ſa conduite par rapport à la Bretagne, il ne parut pas plus ſcrupuleux que le Roi Loüis XI. ſon pere l'avoit été dans toutes ſes Négociations.

Prétentions de Charles VIII. *Argentré.*

La diſcuſſion des prétentions de Charles ſur la Bretagne, retarda quelque tems la concluſion de la Paix qui ſe traitoit au *Verger*, maiſon du Maréchal de Rieux, où le Roi ſe trouvoit alors. Ce Prince prétendoit qu'après la mort du Duc de Bretagne, la garde-noble de ſes filles lui appartenoit, en qualité de Seigneur Souverain de ce Duché. Cette prétention lui étoit diſputée par les Bretons qui ſoutenoient que les Ducs de Bretagne n'avoient jamais fait un hommage-lige aux Rois de France, & que par conſéquent ceux-ci n'avoient aucun droit de prétendre à la garde-noble dont il étoit queſtion. La conjoncture n'étoit guéres favorable pour vuider à l'avantage des Bretons ce differend qui duroit depuis ſi long-tems, & qui n'avoit pû juſqu'alors être terminé. Mais cette prétention de Charles étoit peu de choſe au prix d'une ſeconde qui étoit d'une bien plus grande conſéquence. Il ſoutenoit que le Duché même lui appartenoit, en vertu d'une certaine donation que le Roi

Louis

Loüis XI. s'étoit fait faire par la Dame *de la Brosse* héritiére de la Maison de Blois qui avoit autrefois disputé là Bretagne aux Ancêtres de François II. C'étoit renouveller une ancienne querelle qui avoit été terminée par divers Traitez, & particuliérement, par celui de Guerande, par lequel la Maison de Blois s'étoit désistée de tous ses droits. Cependant Charles n'insista pas opiniatrement sur ces deux Articles, se contentant d'avoir insinué ses prétentions, pour les faire valoir en tems & lieu. Ainsi, le Traité fut conclu sur la fin du mois d'Août. Il portoit en substance, que Charles conserveroit les Places qu'il avoit conquises, & qu'il retireroit ses troupes du reste de la Bretagne. Mais il n'eut jamais intention d'observer ce dernier Article. Le Duc ratifia ce Traité à *Coyron*, où il se trouvoit alors, & c'est la raison pour laquelle le Traité porte le nom de *Coyron* parmi les Bretons, & celui de *Verger* ou *Vergy* parmi les François.

HENRI VII. 1488.

Traité de Verger ou de Coyron. *Argentré. Mezerai.*

Peu de jours après, sçavoir le 9. de Septembre, François II. Duc de Bretagne finit ses jours, dans un âge fort avancé, & dans une foiblesse d'esprit, qui, depuis quelques années, le rendoit incapable de bien gouverner son Etat. *Anne*, sa Fille-aînée, âgée d'environ douze ans, lui succéda. Le Duc son Pere lui avoit nommé pour Tuteur, le Maréchal de Rieux, qui devoit être assisté du Comte de Comminge. Mais *Philippe de Montauban*, Chancelier de Bretagne, trouva le moyen d'emmener la jeune Duchesse à Guerande, où, sous prétexte de lui donner ses conseils, il la faisoit parler comme il vouloit. Cela causa, entre le Maréchal & le Chancelier, une querelle qui fut très-préjudiciable à la Duchesse, & en général à tous les Bretons.

Mort du Duc de Bretagne. Anne sa Fille lui succede. Dissension entre les Bretons.

Henri, ayant appris la mort du Duc de Bretagne, témoigna hautement qu'il regardoit les interêts de la jeune Duchesse Orpheline comme les siens propres, & sembla se préparer tout de bon à lui envoyer du secours. Mais comme il sçavoit aussi, que, peu de jours avant la mort du Duc il avoit été conclu un Traité provisionnel, en attendant que toutes les prétentions du Roi de France pussent être réglées, il ne doutoit point que l'affaire ne se terminât par la voye de la Négociation. Il s'agissoit seulement d'empêcher que le Roi Charles ne profitât d'abord de la consternation où les Bretons se trouvoient. C'est ce qu'il croyoit éviter, en faisant grand bruit de l'intérêt qu'il prenoit aux affaires de la Duchesse. Il étoit toûjours persuadé que Charles le craignoit, & que, plûtôt que de rompre avec lui, il cédéroit beaucoup de ses prétentions. Ainsi, son but étoit de se rendre arbitre de ce différend, & d'éviter une Guerre qui l'auroit obligé à vuider ses coffres.

Henri feint de vouloir secourir la Duchesse.

Ce fut dans cette vûë, qu'il envoya des Ambassadeurs au Roi des Romains, à l'Archiduc son Fils, & aux Rois d'Espagne & de Portugal, pour faire croire au Roi de France, qu'il travailloit à former une ligue contre lui. Il en envoya aussi à Charles lui-même, pour le presser de finir entiérement l'affaire de Bretagne par un Traité. En même tems, il envoya de sa part *Edgecomb*, & Henri *Aynesworth*, pour aller de sa part offrir du secours à la Duchesse, & leur donna pouvoir de s'engager en son nom à lui fournir un certain nombre de troupes, moyennant des suretez suffisantes pour le remboursement des frais. Nous verrons dans l'année suivante à quoi aboutirent toutes ces Ambassades. Mais avant que de quitter celle-ci, il faut dire un mot de la révolution qui étoit arrivée en Ecosse.

Il envoye des Ambassadeurs en diverses Cours, *Act. Publ. T. XII. pag.* 336 348. & offre du secours à Anne.

HENRI VII. 1488. Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

L'affaire de Bretagne occupoit tellement les Rois de France & d'Angleterre, que Jacques III. n'en put tirer des secours assez prompts contre les Seigneurs qui avoient le Prince son Fils à leur tête. Les Mécontens auroient bien souhaité de décider la querelle par une bataille. Mais le Roi se tenoit toûjours dans le Château d'Edimbourg, où il n'étoit pas possible de le forcer. Quoique Charles & Henri lui eussent promis du secours, ils n'avoient pourtant aucune envie d'embrasser sa querelle. Cependant il se flattoit toûjours de cette espérance, & c'étoit par cette raison qu'il se tenoit à couvert, en attendant l'effet de leurs promesses.

Pendant que ses affaires étoient dans cette situation, on lui conseilla de quitter le Château d'Edimbourg, & d'aller à Sterling lieu plus commode qu'Edimbourg, pour y attendre & pour y recevoir le secours étranger. Jacques ayant suivi ce conseil, se mit en marche avec le peu de troupes qu'il avoit, & d'abord les Seigneurs furent à ses trousses. Il avoit pourtant assez d'avance pour se mettre en sûreté, si le Gouverneur de Sterling, gagné par ses ennemis, ne lui en eût refusé l'entreé. Ainsi, se trouvant réduit à ne sçavoir où aller, il voulut reprendre le chemin d'Edimbourg. Mais il rencontra l'armée des Seigneurs, à laquelle il se vit obligé de livrer bataille, quoiqu'il fût inférieur de beaucoup en nombre de troupes. Il fut tué dans ce combat qui se donna au mois de Juin. Après sa mort, Jacque IV. son Fils-aîné, âgé de quinze ans, fut proclamé en sa place, par les Seigneurs qui l'avoient mis à leur tête. Mais tous les Ecossois ne furent pas contens de ce changement. Il s'en trouva plusieurs qui refusérent de reconnoître le jeune Prince, qu'ils accusoient d'être le meurtrier de son Pére, & qui lui causérent assez d'embarras pendant quelque tems. Au mois de Juillet le nouveau Roi envoya des Ambassadeurs à Henri, pour lui notifier son avénement à la Couronne.

Jacques III. est tué, & Jacques IV. son Fils lui succéde.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 343.

1489. But de Henri dans sa Négociation avec Anne.

Le 10. de Fevrier 1489. les Ambassadeurs qui avoient été envoyez en Bretagne, conclurent avec la Duchesse un Traité dont le principal Article étoit, que le Roi s'engageoit à envoyer en Bretagne un secours de six-mille hommes. A ne considérer que cela seul, on se persuaderoit aisément que Henri n'agissoit que par un motif de générosité, ou tout au plus, pour l'intérêt de son Royaume. Mais ce n'étoit pas là sa pensée. Son unique but étoit premiérement d'empêcher que la Bretagne ne fût perduë par une invasion soudaine des François, afin de donner lieu à une Négociation. En second lieu, de tirer un avantage pécuniaire du secours qu'il envoyoit à la Duchesse, dont il vouloit bien faire les avances, pour s'en faire payer ensuite avec usure. Comme ce Traité fait connoître manifestement les vûës intéressées qu'il avoit dans cette affaire, il ne sera pas hors de propos de rapporter la substance de chaque Article. Cela joint à ce qui sera dit dans la suite, servira beaucoup à donner une juste idée du caractere de ce Prince.

I. ARTICLE. Les anciens Traitez entre l'Angleterre, & la Bretagne seront observez.

Traité de Redon. *Act. Publ. T. XII. p. 362.*

II. Il y aura une constante amitié, & une Alliance perpétuelle, entre le Roi d'Angleterre & la Duchesse de Bretagne.

III. Ils se donneront réciproquement du secours, en cas que l'un ou l'autre soit attaqué.

IV. Si le Roi porte la Guerre en France, pour recouvrer la Guyenne &

la Normandie, la Duchesse lui fournira des troupes selon son pouvoir.

V. Le Roi donnera aussi du secours à la Duchesse, si elle fait porter la Guerre en France, pour recouvrer ce qui lui appartient. Sauf pourtant la Trêve concluë entre l'Angleterre & la France qui ne doit expirer que le 17. de Janvier 1490.

VI. Aucun des deux ne recevra dans ses Etats les Sujets rebelles de l'autre.

VII. Le Roi envoyera, à ses propres dépens, un secours de six mille hommes à la Duchesse. A condition qu'on prendra un nombre suffisant de ces troupes, pour garder les Places de sureté qui seront livrées au Roi, & dont il sera fait mention ci-dessous. Mais ce nombre n'excédera pas cinq-cens hommes.

VIII. Ces six mille hommes serviront la Duchesse, aux dépens du Roi, jusqu'au premier jour de Novembre.

IX. Immédiatement après ce jour-là, la Duchesse fournira les Vaisseaux avec les vivres nécessaires, pour le retour de ces troupes en Angleterre.

X. Les six mille hommes seront embarquez à Portsmouth, vers le milieu du présent mois de Février, ou tout au plus tard, à la fin du même mois, sur des Vaisseaux qui seront fournis par la Duchesse.

XI. La Duchesse s'engage à rembourser au Roi, tous les frais qu'il fera, tant pour le transport des six mille hommes, & pour leur retour, que pour leur entretien, pendant qu'ils seront à son service, comme aussi pour la garde des Places de sûreté dont il sera parlé ci-après.

XII. Ce remboursement se fera en Angleterre.

XIII. Il pourra être fait en plusieurs payemens, les Places de sûreté demeurant entre les mains du Roi, jusqu'à l'entier payement de tout ce qui sera dû.

XIV. Immédiatement après l'arrivée des six mille hommes en Bretagne, la Duchesse livrera deux des Places suivantes au choix du Roi, *Tonclaromneau*, *Hennebond*, *Avray*, *Vannes*, *Guerande*, avec tous leurs revenus, pour les garder jusqu'à ce qu'elle ait entiérement satisfait au remboursement du Roi, sans en rien rabattre, & alors seulement il sera tenu de les rendre.

XV. Si le Roi porte la Guerre en France pour ses propres intérêts, & que la Duchesse lui fournisse quelque secours, les frais qu'elle fera pour ce secours, seront déduits sur ce qu'elle devra au Roi. Tout de même si le Roi donne du secours à la Duchesse, pour une Guerre offensive contre la France, elle lui remboursera les frais qu'il fera pour ce sujet.

XVI. Si l'on reprend quelques-unes des Places dont le Roi de France est en possession, il sera libre au Roi de choisir une ou deux de ces Places, & de les changer pour une ou deux de celles qui lui auront été livrées. Toutefois, à condition qu'il ne pourra pas tenir à la fois *Brest* & *Tonclaromneau*.

XVII. On nommera de chaque côté, deux Commissaires pour régler les frais qui auront été faits par le Roi, pour le secours de la Bretagne.

XVIII. La Duchesse prétera Serment en présence des Ambassadeurs d'Angleterre, qu'elle ne redemandera point les Places de sûreté avant l'entier payement de la dette. Le Maréchal de Bretagne & trois ou quatre autres des principaux Seigneurs Bretons préteront le même Serment.

XIX. Avant que les Places de sûreté soient livrées au Roi, elles seront

 munies

HENRI VII. 1489.

munies d'une quantité suffisante d'Artillerie, & de vivres pour quinze jours.

XX. Les Foires & les Marchez s'y tiendront selon la coûtume.

XXI. Aussi-tôt qu'une partie des troupes du Roi sera arrivée dans un port de Bretagne, la Duchesse envoyera aux Vaisseaux, seize Otages, sçavoir - - - - - ou au moins quatre d'entre eux, pour y être gardez jusqu'à ce que les Places de sureté soient livrées.

XXII. La Duchesse, le Maréchal, & trois ou quatre autres des principaux Seigneurs, prêteront Serment sur les Evangiles, qu'elle ne contractera Mariage avec quelque personne que ce soit, sans le consentement du Roi.

XXIII. Elle ne pourra faire aucune Alliance, ni entretenir des intelligences avec aucun Prince que ce soit, excepté le Roi des Romains, & le Roi d'Espagne, même avec ceux-ci, sans le consentement du Roi.

XXIV. Elle ne pourra conclurre ni Paix, ni Trêve au-delà de deux mois, ni même faire une Trêve pour ce tems-là, sans y comprendre le Roi.

XXV. Le Roi s'engage à la même chose de son côté.

XXVI. Le Traité de Commerce entre l'Angleterre & la Bretagne du 22. Juillet 1486. sera renouvellé.

XXVII. Le Roi & la Duchesse se donneront des suretez suffisantes, pour l'observation du Traité de Commerce.

XXVIII. La monnoye d'Angleterre aura cours en Bretagne sur le pied suivant, sçavoir - - - - - - Le Roi sera obligé de recevoir la même monnoye en parlement.

Remarque sur ce Traité.

Il est facile de s'appercevoir, qu'en faisant ce Traité, Henri avoit trois différentes vûës. La premiere, d'empêcher que Charles VIII. ne s'emparât de la Bretagne, pendant que la Duchesse étoit si peu en état de lui résister. Si ce Prince eût achevé la Conquête de ce Païs-là, dans la prochaine Campagne, comme il lui auroit été facile, Henri auroit encouru le blâme de toute l'Europe. Particuliérement, il auroit été inexcusable envers le Parlement qui lui avoit accordé un Subside très-considérable pour défendre ce Duché. Sa seconde vûë étoit de faire peur au Roi de France, par l'envoi des Troupes Angloises, afin de le porter à finir cette affaire par la voye de la négociation. Cela paroit manifestement, en ce qu'il ne prêtoit ces six mille hommes que pour huit mois seulement, & même dans un tems où ils n'étoient nécessaires que pour prévenir la Cour de France, en cas qu'elle voulût violer le Traité de Vergy, qui subsistoit actuellement. Sa troisiéme enfin, & sa principale vûë étoit, de s'assûrer le remboursement de ce qu'il alloit avancer pour l'entretien de ces six mille hommes pendant huit mois. Il avoit déja fait son plan de garder pour lui, le Subside que le Parlement lui avoit accordé pour la défense de la Bretagne, dans l'espérance de terminer cette affaire par sa médiation. Cependant, il voyoit bien qu'en l'état où la jeune Princesse se trouvoit, elle ne pouvoit résister au Roi de France, s'il lui prenoit envie de pousser plus loin ses Conquêtes. Ainsi, pour engager ce Prince à entrer en négociation, il falloit lui faire voir, que la Duchesse trouveroit des défenseurs, s'il prétendoit continuer à se servir de la voye des armes. Il ne pouvoit donc éviter de faire cette avance, puisque la Duchesse n'étoit pas en état de la faire. Mais en même tems, il prit de si grandes précautions pour ne pas perdre son argent, qu'on sent bien, en li-

ſant ce Traité, que le rembourſement de ces frais étoit ce qu'il avoit principalement en vuë. Il y a encore deux remarques à faire ſur ſa conduite. La premiére, que, ſelon les apparences, il ne voulut prêter ces Troupes que pour huit mois, de peur que la ſomme ne montât trop haut, & que par conſéquent, il n'eût trop de peine à s'en faire payer. La ſeconde eſt, que, non ſeulement il vouloit aſſûrer ſon payement, mais retirer encore ſon argent avec uſure. En effet, après avoir reçû des Places en hypoteque pour ſa ſûreté, il laiſſoit la ſomme indéciſe, ſe reſervant à la faire régler par des Commiſſaires. Il ſçavoit bien que, quand il auroit des Places en ſon pouvoir, Anne ſeroit un jour obligée d'en paſſer par où il voudroit, & qu'il ſeroit le maître de faire monter la levée & l'entretien de ſes Troupes auſſi haut qu'il le jugeroit à propos. Ce que je dis n'eſt pas une ſimple conjecture, puiſqu'on verra dans la ſuite qu'il fit monter ces frais à une ſomme exorbitante. Ainſi Anne ſe trouvoit tellement liée par le Traité, que ce ſecours ne lui étoit guéres moins à charge que l'armée de France même, qui ſe tenoit en repos ſans rien entreprendre, quoiqu'elle demeurât toûjours dans le Païs. Charles avoit bien eu la penſée de profiter de la conſternation où les Bretons ſe trouvoient, après la mort de leur Duc. Mais dans un Conſeil qu'il avoit tenu ſur ce ſujet, le Chancelier de Rochefort s'y étoit fortement oppoſé, par des raiſons tirées de l'honneur & de l'équité. Son avis avoit fait d'autant plus d'impreſſion ſur l'eſprit du Roi, qu'encore que le Roi d'Angleterre n'agît que mollement, il craignoit toûjours que ce Prince ne ſe raviſât. D'ailleurs, les Ambaſſades que Henri avoit envoyées publiquement en Eſpagne, au Roi des Romains, & à l'Archiduc, cauſoient quelque inquiétude à la Cour de France. Elle craignoit une Ligue qui auroit mis des obſtacles à l'exécution d'un grand projet qu'elle avoit déja formé, & dont il ſera parlé dans la ſuite.

HENRI VII. 1489.

Diſſenſion en Bretagne entre le Maréchal & le Chancelier. *Argentré.*

Pendant que le Traité dont je viens de parler ſe négocioit à Redon, les affaires de la Ducheſſe ſe trouvoient dans un pitoyable état. Non ſeulement, elle voyoit une Armée Françoiſe au milieu de ſon Païs, & en poſſeſſion de pluſieurs Places : mais de plus, elle étoit ſans Troupes & ſans argent. Ce qu'il y avoit encore de plus fâcheux dans une telle conjoncture, c'étoit la diviſion qui s'étoit miſe entre les principaux de ſes Sujets. Le Maréchal de Rieux prétendoit la gouverner, en qualité de ſon Tuteur. Mais Philippe de Montauban ſon Chancelier s'étoit tellement rendu maître de ſon eſprit, qu'il lui faiſoit regarder le Maréchal comme un ennemi, en ſorte qu'elle refuſoit abſolument d'être ſous ſa tutelle. Le prétexte dont Montauban ſe ſervoit pour l'animer, étoit, que le Maréchal vouloit qu'on tînt parole au Seigneur d'Albret. Mais le Chancelier lui repréſentoit au contraire, que le Maréchal avoit deſſein de la ruïner, en lui donnant un Epoux qui n'étoit pas en état de la protéger. Il inſinuoit même, que le Maréchal étoit gagné par le Roi de France, qui avoit intérêt de la marier à un Seigneur qui n'étoit appuyé d'aucun Prince de l'Europe. Peut-être le Chancelier étoit-il lui-même gagné en faveur du Roi des Romains. Quoiqu'il en ſoit, cette diſſenſion étoit allée ſi loin, que le Maréchal de Rieux avoit fait refuſer les Portes de Nantes à la Ducheſſe, & avoit même menacé de l'aller aſſiéger dans Rennes. Il n'eſt donc pas ſurprenant, que Montauban, qui gouvernoit

HENRI VII. 1489.

noit les affaires de la Duchesse, consentît à un Traité tel que celui qu'on a vû, puisque, par l'arrivée des troupes Angloises, son parti devoit se trouver extrémement fortifié.

Les Anglois arrivent en Bretagne.

Le secours d'Angleterre arriva effectivement dans le mois de Mars. Cela joint aux Ambassades que Henri avoit envoyées en diverses Cours, fit croire au Roi Charles, que ce Prince avoit intention d'agir vigoureusement pour défendre la Bretagne. Dans cette pensée, voyant qu'il ne pouvoit éxécuter ses desseins à force ouverte, sans entrer en Guerre avec les Anglois, & sans s'attirer peut-être d'autres ennemis, il crût devoir se tourner d'un autre côté. Il y avoit sur pied une négociation pour faire la paix entre lui & Maximilien, & entre Maximilien & les Gantois, par l'entremise des Princes d'Allemagne, qui étoient assemblez à Francfort. Comme cette affaire étoit en bon train, il ne doutoit point que la Paix ne s'en ensuivît. Il avoit en son pouvoir Marguerite fille du Roi des Romains, pour l'épouser dès qu'elle seroit en âge, & il ignoroit l'engagement où le feu Duc de Bretagne étoit entré avec ce Prince, au sujet du Mariage de sa Fille. Ainsi, ne doutant point que son futur Beau-Pere, avec lequel il alloit conclurre la Paix, ne fût disposé à le favoriser, il fit proposer à la Duchesse de Bretagne, de le prendre pour arbitre de leurs différends. Anne accepta cette proposition avec joye, étant comme assûrée de la faveur d'un Prince qui espéroit de l'épouser, & Maximilien ne se fit pas beaucoup solliciter pour se rendre arbitre d'une affaire à laquelle il avoit lui-même un si grand intérêt. Ainsi Charles, Anne & Maximilien agissoient tous trois de mauvaise foi.

Charles & Anne prennent Maximilien pour arbitre.

Traité provisionnel conclu à Francfort.

Les Ambassadeurs de France & de Bretagne s'étant assemblez à Francfort, y conclurent, par la médiation du Roi des Romains, un Traité provisionnel qui portoit en substance, que Charles rendroit les Places qu'il avoit conquises en Bretagne, à l'exception de *Dinan, Saint Aubin, Fougéres, & Saint Malo.* Que ces quatre Places seroient mises en dépôt, entre les mains de Maximilien & du Duc de Bourbon, & que les Troupes Françoises sortiroient du reste de la Bretagne. Que de son côté, la Duchesse renvoyeroit les Anglois. Qu'au mois d'Avril suivant, il se tiendroit à Tournay un Congrès où tous les différends seroient entiérement terminez. Qu'en attendant, les deux Parties envoyeroient leurs raisons à Avignon, pour y être examinées, & discutées par les Jurisconsultes, afin que leurs avis servissent à l'instruction des Médiateurs.

Charles n'observe pas le Traité.

Ce Traité fut sans effet, quoique les deux Partis en parussent contens. Anne s'étoit engagée par le Traité de Redon à livrer deux Places au Roi d'Angleterre, & ces deux Places devoient être gardées par cinq cens Anglois. Par celui-ci, elle s'engageoit à faire sortir les Anglois de la Bretagne. Mais comme les cinq cens hommes qui gardoient ces deux Places n'étoient pas exceptez, Charles prétendit qu'il n'étoit pas obligé à exécuter le Traité de Francfort, jusqu'à ce que tous les Anglois fussent sortis de Bretagne, à quoi Anne n'étoit pas en droit de les obliger. Ainsi, quoiqu'au mois de Novembre, selon le Traité de Redon, les Troupes Angloises s'en retournassent en Angleterre, les cinq cens hommes demeurérent pourtant, sans qu'il fût au pouvoir de la Duchesse de les renvoyer, à moins que de rembourser au Roi d'Angleterre tous les frais qu'il avoit faits, ce qui lui étoit

impossible.

impoſſible. L'affaire demeura donc dans le même état qu'elle étoit avant le Traité de Francfort, & les deux Partis n'envoyérent point leurs raiſons à Avignon, ni leurs Ambaſſadeurs à Tournay. HENRI VII. 1489.

Cependant, le Mariage de Maximilien avec Anne ſe négocioit avec tout le ſecret poſſible. Ceux qui agiſſoient pour Maximilien, repréſentoient à la jeune Princeſſe l'honneur qu'elle auroit d'être Reine des Romains, & enſuite Impératrice. Mais avec cet honneur, elle auroit eu beſoin d'un puiſſant ſecours, que ſon Amant n'étoit pas en état de lui donner. Il ne pouvoit tirer des Troupes des Païs-Bas pour les envoyer au ſecours de la Bretagne, ſans rompre avec la France qui étoit compriſe dans la Paix qu'il venoit de conclurre avec les Gantois. D'ailleurs, cette Paix étoit ſi mal aſſurée, qu'elle ne ſubſiſta pas un an entier. Ainſi, Maximilien, fils d'un Empereur, Roi des Romains lui-même, & Gouverneur des Païs-Bas, n'avoit pourtant que de vains titres qui ne lui donnoient pas beaucoup de pouvoir. Néanmoins, on faiſoit toûjours eſpérer à la jeune Ducheſſe un puiſſant ſecours de ce côté-là, ſoit qu'on voulût bien s'aveugler volontairement, ou parce qu'en effet, il n'y avoit alors aucun autre Prince en Europe de qui elle pût eſpérer quelque aſſiſtance. Le Roi d'Angleterre auroit pû la protéger : mais il s'étoit fait une ſi fauſſe idée de cette affaire, que l'événement ſeul fut capable de le détromper. On perſuade à la Ducheſſe d'épouſer Maximilien.

Enfin, ce Mariage s'accomplit au mois de Novembre, avec cette circonſtance, que le Prince de Naſſau, Ambaſſadeur & Procureur de Maximilien, mit ſa jambe toute nuë dans le lit où la Ducheſſe étoit couchée, pour marquer une eſpéce de conſommation. Cela ſe fit pourtant avec tant de ſecret, qu'il ne paroit pas, que ni Charles ni Henri en fuſſent informez, avant le mois de Mars de l'année 1491. Il eſt vrai qu'Argentré, Hiſtorien de Bretagne, dit, que depuis le commencement de l'année 1490. tous les Actes Publics étoient au nom de Maximilien & d'Anne. Cela étant, il ſeroit difficile de comprendre que leur Mariage eût pû être tenu ſecret. Mais il y a beaucoup d'apparence que cet Hiſtorien s'eſt trompé d'une année entiére. En effet, on trouve, dans le Recueil des Actes Publics d'Angleterre, diverſes Commiſſions ou Piéces de l'année 1490. ſous le nom ſeul de la Ducheſſe de Bretagne ; mais la premiére qu'on y trouve avec le nom de Maxilien, eſt du mois de Mars 1491. Le Mariage ſe fait par Procureur.

Quoique les Troupes Angloiſes fuſſent retournées dans leur Iſle, Charles ne recommençoit point les hoſtilitez en Bretagne. Cette retenuë fit croire à Henri, qu'il avoit atteint le but qu'il s'étoit toûjours propoſé, c'eſt-à-dire, qu'il l'avoit épouvanté par la ſeule apparence de rupture. Effectivement, Charles ſe trouvoit aſſez embarraſſé. Il ne pouvoit ſe réſoudre à lâcher la Bretagne, & d'un autre côté, il comprenoit qu'il lui ſeroit très-difficile d'en achever la Conquête, ſans s'attirer la Guerre de la part de Henri, & peut-être de la part de pluſieurs autres Puiſſances. 1490. Charles ſe trouve embarraſſé.

Cependant, Anne voyant bien que la Guerre recommenceroit infailliblement, auſſi-tôt que ſon Mariage ſeroit divulgué, faiſoit ſes efforts pour convaincre Henri de la néceſſité d'envoyer un nouveau ſecours en Bretagne, ſans lui en découvrir pourtant la véritable raiſon. Ce fut dans cette vûë, qu'au mois de Février 1490. elle lui envoya le Chancelier de Montauban, & d'au- Ambaſſade d'Anne à Henri. *Act. Publ. Tom. XII. pag.* 387.

HENRI VII. 1490.

tres Ambassadeurs avec ordre de demander du secours, & un pouvoir exprès de s'engager en son nom, qu'elle ne se marieroit point sans son consentement. Cela fait voir, que son Mariage avec Maximilien étoit encore un secret qu'elle ne jugeoit pas à propos de découvrir. Dans les Instructions qui furent données à ces Ambassadeurs, il leur étoit ordonné d'informer le Roi, de la Protestation en forme qu'elle avoit faite contre l'engagement où le Duc son Pere étoit entré pour elle, avec le Seigneur d'Albret, & de tout ce que ce Seigneur, & le Maréchal de Rieux avoient fait pour la forcer à ratifier cet engagement. C'étoit pour lui insinuer qu'elle avoit besoin de son secours, tant contre le Roi de France que contre ses propres Sujets, & que la Bretagne étoit en peril de deux côtez. Mais tout cela ne fut pas capable d'émouvoir Henri. Au lieu de traiter avec la Duchesse pour un nouveau secours, il envoya des Ambassadeurs en France, avec pouvoir de traiter avec le Roi Charles, de tous les différends que ce Prince avoit avec la Duchesse de Bretagne. Il étoit toûjours persuadé que Charles, craignant la jonction de l'Angleterre avec la Bretagne, ne demandoit que la Paix. Dans cette pensée, il voulut la lui faire achetter, en lui faisant une nouvelle demande à laquelle il n'avoit pas pensé jusqu'alors. C'étoient les arrérages de la pension que Loüis XI. s'étoit obligé de payer à Edoüard IV. par le Traité de Pecquigny, & qui par un Traité subséquent devoit être continuée jusqu'à la mort du dernier vivant des deux Rois. Ces arrérages montoient à la somme de cent vingt-cinq mille écus, que les Ambassadeurs eurent ordre de demander. Depuis ce tems-là, cet article fut toujours inséré dans les Commissions que le Roi donna pour traiter avec la France. Henri se persuadoit que dans le Traité que Charles feroit avec Anne, dont il se tenoit comme assuré, il lui passeroit à lui-même cet article, de peur que ce ne fût un obstacle à la Paix.

Ambassade de Henri en France. 27. Fevrier. Pag. 449.

Il veut tirer avantage de l'embarras du Roi Charles. Pag. 453.

Pendant que ses Ambassadeurs étoient en France, il ne put se dispenser de nommer des Commissaires pour traiter avec ceux qui étoient venus de Bretagne. Mais ce ne fut que pour les amuser. La négociation n'aboutit qu'à un Traité qui lui assuroit encore plus fortement que le précédent, le remboursement des frais qu'il avoit faits pour la Duchesse. Quant au secours qu'elle demandoit, il n'en fut fait aucune mention dans ce nouveau Traité. Tout se réduisit à des promesses verbales de la part du Roi, qu'il n'abandonneroit point cette Princesse. Il croyoit ce secours peu nécessaire dans la situation où l'affaire se trouvoit, s'imaginant toujours que le Roi Charles étoit tout disposé à la Paix. Cependant, Charles à son tour amusoit les Ambassadeurs d'Angleterre, ne voulant rien conclurre jusqu'à ce qu'il pût voir plus clair dans l'intention de Henri. Il avoit une armée au milieu de la Bretagne, & plusieurs Places en sa possession, & Anne étoit peu en état de l'en chasser par ses seules forces. Par cette raison, il vouloit attendre du tems quelque occasion favorable de terminer cette affaire, autrement que par la médiation du Roi d'Angleterre qui lui étoit trop suspect. Henri, le croyant dans d'autres dispositions, faisoit sa principale affaire de s'assurer le payement de ce qu'il avoit avancé pour le secours de la Bretagne. Ce fut dans cette vûë, que, sous prétexte que la Ville de Nantes étoit en danger de tomber entre les mains des François, il demanda qu'on la mît en son pouvoir, promettant de la rendre à la premiere réquisition. Mais bien-tôt après, il apprit que le Seigneur d'Albret

Il traite avec la Bretagne, mais pour ses propres affaires. Pag. 394.

Il demande Nantes.

Mais le Sire d'Albret s'en saisit.

bret l'avoit prévenu, & que n'ayant plus aucune espérance d'épouser la Duchesse, il avoit pris le parti de la France, & s'étoit saisi de cette riche Ville, où il avoit fait un grand butin.

Pendant ces négociations, il s'éléva en Flandre de nouveaux troubles qui portérent un grand préjudice aux affaires de la Duchesse de Bretagne. Le Duc de Saxe, qui commandoit dans les Païs-Bas au nom de Maximilien, ayant fait publier un Edit sur la Monnoye, les habitans de Bruges refusérent de s'y soumettre, & entraînérent les Gantois dans leur révolte. Le Roi de France, qui ne demandoit pas mieux que de voir la Guerre en ce Païs-là, envoya du secours aux révoltez sous la conduite du Maréchal *Desquerdes* Gouverneur de Picardie. D'un autre côté, Maximilien, ou le Duc de Saxe en son nom, envoya des Ambassadeurs à Henri, pour faire une Ligue avec lui contre la France.

Nouvelle révolte des Flamans.

Charles leur envoye du secours.

Avec le secours arrivé de Picardie, les Révoltez firent beaucoup de progrès, & après avoir pris *Ypre* & *l'Ecluse*, ils allérent assiéger *Dixmude*. Henri picqué contre Charles de ce qu'il le laissoit si long-tems sans réponse, & ayant d'ailleurs intérêt de soutenir l'Archiduc, résolut de lui envoyer du secours. Pour cet effet, il fit promptement passer mille hommes à Calais, & donna ordre au Lord d'Aubney, Gouverneur de cette Place, de secourir Dixmude s'il étoit possible. D'Aubney, ayant joint mille hommes de sa Garnison à ceux qui étoient venus d'Angleterre, marcha droit à Dixmude qui n'étoit pas bien investie. Il y entra la nuit sans opposition, & dès la pointe du jour, étant sorti par la porte opposée, il tomba sur le camp des François & des Flamans, & le mit dans une entiére déroute. Cette affaire causa une assez grande froideur entre Charles & Henri. Mais le premier n'osa s'en plaindre, puisqu'il n'avoit pas plus de droit d'assister des Sujets révoltez qu'Henri en avoit d'assister le Souverain.

Ils font de grands progrès.

Le Lord d'Aubney secourt Dixmude. 16. Juillet. *Act. Publ. Tom. XII. pag.* 455.

Cependant les Ambassadeurs de Bretagne se morfondoient à Londres, sans rien avancer. Le Roi leur donnoit toujours de bonnes paroles, mais qui ne servoient qu'à les engager de plus en plus, à faire ses affaires, au lieu de celles de leur Maîtresse. Le vingt-sixiéme de Juillet, il exigea d'eux une reconnoissance, comme il avoit exactement exécuté le Traité de Redon, un nouvel engagement de le rembourser de tous ses frais, & une promesse de lui livrer les Villes de *Morlaix* & de *Concarneau*, sur l'espérance d'un secours qu'il n'avoit pas dessein de donner. Cependant, il falloit, pour parvenir à son but, faire croire au Roi de France, qu'il avoit véritablement dessein de secourir la Duchesse de Bretagne, puisque c'étoit le seul moyen d'arrêter ses entreprises. Il sembloit que Charles eut à peu-près connu ce qui se passoit dans l'ame de Henri, parcequ'il paroissoit plus froid qu'auparavant, par rapport à son accommodement avec la Duchesse. Il ne donnoit aucune réponse précise, & il ne parloit ni de restituer ce qu'il avoit conquis en Bretagne, ni de payer les arrérages de la pension dûë jusqu'à la mort d'Edoüard IV. Ainsi, Henri jugea qu'il étoit à propos de faire des démarches publiques qui donnassent lieu à ce Monarque de craindre non seulement les armes de l'Angleterre, mais encore celles de plusieurs autres Etats. Déja, dès le commencement de cette année, il avoit renouvellé les Traitez d'Alliance, avec le Portugal & avec le Dannemarck. Au mois de Septembre, il conclut, avec Maximilien

Anne s'engage de nouveau avec Henri, mais sans en tirer aucun secours actuel. *Pag.* 394.

Henri conclut diverses Alliances. *Act. Publ. T. XII. pag.* 397. 462.

HENRI VII. 1490.

Il publie celle qu'il a faite avec Ferdinand & Isabelle.

milien & Philippe son Fils, une Ligue contre la France, pour leur défense mutuelle, & pour celle de la Duchesse de Bretagne. En même tems, il rendit public un Traité qu'il avoit fait avec Ferdinand & Isabelle au mois de Mars de l'année précédente. Par ce Traité les deux Rois s'engageoient à faire la Guerre au Roi de France, à moins qu'il ne rendît *le Roussillon* à Ferdinand, & la *Guyenne* & la *Normandie* à Henri. De plus, ils convenoient de faire le Mariage d'Arthur Prince de Galles, fils de Henri, avec Catherine troisiéme Fille de Ferdinand & d'Isabelle, dès que le Prince auroit quatorze ans accomplis & la Princesse douze. Le Traité qu'il avoit fait avec le Roi des Romains avoit du rapport à celui-ci. Ces trois Princes devoient agir à la fois & entrer en France, châcun à la tête d'une armée, tant pour leurs intérêts particuliers, que pour ceux de la Duchesse de Bretagne. Mais par des Articles secrets, signez deux jours après, il y avoit tant de modifications sur le tems, sur la maniére, & sur les conditions de cette Guerre, qu'il paroit évidemment, que le but de Henri n'étoit que de faire peur au Roi de France. Par un de ces Articles secrets, le tems de cette invasion étoit fixé au quinziéme d'Août 1492.

Par les Articles secrets ces Aliances se réduisent à rien. Pag. 403.

Alliance avec le Duc de Milan.

Le 4. d'Octobre, Henri conclut avec Jean Galeaz Duc de Milan un Traité d'Alliance, qui ne contenoit que des clauses générales d'amitié & de bonne correspondance. Cependant Henri ne laissoit pas d'en tirer cet avantage, que ces négociations qui se faisoient tout ouvertement, donnoient à penser au Roi de France. Effectivement tous ces Traitez, dont il ignoroit les Articles secrets, lui causoient de l'inquiétude. Il avoit sujet de craindre qu'il ne se formât contre lui, une Ligue qui mettroit des obstacles, non seulement à la Conquête de la Bretagne, mais encore à celle du Royaume de Naples à laquelle il pensoit depuis quelque temps. C'étoit la ce qui l'empêchoit de recommencer la Guerre en Bretagne, quoi qu'en l'état où la Duchesse se trouvoit, il ne parût pas difficile de la déposséder entiérement. D'ailleurs, la conduite de Henri lui paroissoit si extraordinaire, qu'il ne sçavoit qu'en penser. Ce Monarque faisoit grand bruit de la Ligue qu'il projettoit pour la défense de la Bretagne, & néanmoins il n'y envoyoit aucun secours. Dans l'incertitude, où Charles se trouvoit à cet égard, il résolut d'envoyer une Ambassade en Angleterre, sous prétexte de vouloir détacher Henri du parti de la Duchesse, mais en effet afin de connoître, par sa réponse, ce qu'il devoit ou espérer ou craindre de sa part. Il choisit pour cela *François de Luxembourg* Vicomte de Martigues, *Valéran* de *Sams*, & *Robert Gaguin* Ministre Général de l'Ordre de la Trinité. Ces Ambassadeurs étant arrivez à Londres, eurent leur audience du Roi, dans laquelle il ne se passa rien de particulier. Quelques jours après, le Roi ayant nommé ponr traiter avec eux *Richard Fox* Evêque d'Excéter, *Thomas* Comte d'Ormond, & quelques autres, dans la premiere Conférence qu'ils eurent ensemble, le Général de la Trinité portant la parole, fit un Discours le plus soumis & le plus rampant qui soit jamais sorti de la bouche d'un Ambassadeur de France en parlant à un Prince étranger, si toutefoi il faut s'en rapporter à l'Historien de Henri VII. Comme plusieurs raisons me font soupçonner que ce Discours est plûtôt de l'Historien que de l'Ambassadeur, je me contenterai d'en rapporter les principaux points, sans m'arrêter aux termes mêmes,

Ambassade de Charles à Henri pour le sonder.

10. Decembre pag. 432.

non

non plus qu'à certains Articles qui me paroiſſent hors de toute vrai-ſemblance (1).

HENRI VII. 1490. Diſcours de l'Ambaſſadeur de France.

L'ambaſſadeur dit d'abord, » que leur Maître les avoit envoyez pour demander la Paix au Roi d'Angleterre, & que l'eſtime qu'il avoit pour ce grand Prince, le portoit à paſſer par deſſus toutes les formalitez, & à faire des avances qui n'étoient point ordinaires à des Souverains tels que lui. Qu'il ne vouloit pourtant point lui céler un autre motif qui lui faiſoit deſirer la Paix. C'étoit qu'ayant réſolu de porter la Guerre dans des Païs éloignez, il ne pouvoit que lui être avantageux, qu'on ſçût dans le monde qu'il étoit en bonne intelligence avec tous ſes voiſins, & particuliérement avec le Roi d'Angleterre. Enſuite, l'Ambaſſadeur lui-même prit ſoin d'excuſer les ſecours que Henri avoit envoyez en Bretagne & en Flandre quoique ce fut contre la France, & avoüa qu'il n'y avoit en cela aucun juſte ſujet de rupture entre les deux Couronnes. A l'égard de la Flandre, il juſtifia le Roi ſon Maître d'y avoir envoyé des troupes, parcequ'il ne pouvoit ſe diſpenſer de protéger les Flamans qui étoient ſes Vaſſaux, contre le Roi des Romains qui les opprimoit. Après cela, l'Ambaſſadeur ajoûta, que le Roi Charles ſe propoſoit de porter la Guerre dans le Royaume de Naples, qui lui étoit injuſtement détenu par un Bâtard de la maiſon d'Arragon. Que ce Royaume lui appartenant par un droit indiſputable, il ne pouvoit avec honneur négliger de le recouvrer. Mais qu'il portoit ſes penſées plus loin, & que ſon intention étoit de faire ſervir la conquête de Naples comme d'un dégré pour pouvoir porter ſes armes dans l'Orient, & renverſer l'Empire des Turcs. Que l'occaſion ne pouvoit être plus favorable à cauſe de la diviſion qui regnoit dans la Famille Ottomane. Qu'ainſi ayant réſolu d'exécuter ce grand deſſein, pour la gloire & pour l'avantage de la Religion Chrétienne, il ne ſe faiſoit point un ſcrupule de demander la Paix à tous les Princes de l'Europe, afin de n'être point diverti par aucun obſtacle de leur part.

L'Ambaſſadeur finit en diſant » qu'il avoit encore à parler d'une autre affaire, non comme un ſujet de Négociation, mais pour marquer ſeulement avec quelle ardeur le Roi ſon Maître ſouhaitoit d'entretenir une bonne correſpondance avec le Roi d'Angleterre. C'étoit qu'étant Seigneur Souverain de la Bretagne, & en cette qualité, devant avoir la garde-noble de la Ducheſſe, il prioit le Roi d'Angleterre de conſentir qu'il la mariât comme il trouveroit à propos.

Réponſe du Chancelier au nom du Roi.

Quelques jours après, les Ambaſſadeurs d'Angleterre ayant été appellez au Conſeil, le Chancelier leur fit cette réponſe de la part du Roi.

Que le Roi ſon Maître n'avoit pas oublié l'Amitié & la bonne Correſpondance qu'il y avoit eu ci-devant entre le Roi de France & lui. Que ſi cette amitié ſe trouvoit encore dans les mêmes termes, il étoit inutile de la faire valoir. Mais que s'il en étoit autrement, ce n'étoit pas par des paroles qu'il falloit penſer à la renouër, mais par des effets. Que pour ce qui regardoit l'affaire de Bretagne, il ne pouvoit s'empêcher de trouver étrange, que le Roi de

(1) Par exemple, dans le Diſcours qui ſe trouve dans l'Hiſtoire de Henri VII. par Bacon, l'Ambaſſadeur demande à Henri, qu'il permette que Charles faſſe caſſer le Mariage d'Anne de Bretagne avec Maximilien, dont ni Charles ni Henri n'avoient encore aucune connoiſſance.

HENRI VII. 1490

de France l'eût fait ſervir d'inſtrument pour ruïner le meilleur de ſes Alliez, & qu'il prétendît encóre, qu'il dût lui en avoir de l'obligation. Que quant au Mariage de la Ducheſſe, il n'avoit aucune intention de s'en mêler, pourvû que le Roi de France voulût prendre pour Juge la Loi & non pas l'Epée. Que néanmoins, ce qui s'étoit paſſé en Bretagne, non plus que l'affaire de Flandre, ne le tenoient pas ſi fort éloigné du Roi de France, qu'il refuſât de traiter avec lui, pourvû que toutes les affaires qu'ils avoient enſemble fuſſent agitées dans le même tems. Qu'à l'égard de l'entrepriſe ſur le Royaume de Naples, le Roi n'avoit qu'une choſe à répondre. C'étoit que comme le Roi de France trouvoit ſon honneur engagé à recouvrer ce Royaume, par la même raiſon, le Roi ſe trouvoit obligé de faire ſes plus grands efforts pour ſe faire reſtituer la Guyenne & la Normandie & tout le Royaume de France qui lui appartenoient légitimement.

Il demande toute la France.

Motif de cette demande.

Henri avoit aiſément compris quel étoit le but de cette Ambaſſade, & que, par une Propoſition générale de vivre en Paix avec lui, Charles n'avoit d'autre deſſein que de ſonder ſes intentions par rapport à la Bretagne. Ce fut pour cela que ſuivant la maxime qn'il avoit établie, qui étoit de l'intimider, il le menaça de la Guerre non ſeulement pour les intérêts de la Ducheſſe de Bretagne, mais auſſi pour les ſiens propres. Cependant il y a quelque apparence qu'il gâta ſes affaires pour avoir voulu pouſſer la ruſe trop loin, & que Charles comprit que cette réponſe n'étoit qu'une ſimple menace qui ne ſeroit ſuivie d'aucun effet. Il n'étoit nullement vrai-ſemblable, que, dans l'état où la France étoit alors, Henri, qui ſe trouvoit comme chancellant ſur le Trône dans un Royaume plein de Mécontens, voulût renouveller une querelle de cette importance, dont il ne pourroit pas naturellement eſpérer de voir une heureuſe fin. La réputation où il étoit d'être un des Princes les plus prudens de ſon Siécle, ne permettoit pas de croire qu'il voulût s'engager à une ſemblable entrepriſe. Ainſi Charles tenant pour certain, qu'il n'avoit intention que de l'intimider, continua d'aller toûjours ſon train, par rapport à la Bretagne, & y réüſſit enfin, comme on le verra dans l'année ſuivante. D'un autre côté, ſes Ambaſſadeurs, ſurpris du Diſcours du Chancelier, lui répondirent avec chaleur, que le Roi leur Souverain ne craignoit point de ſemblables menaces, & qu'il ſçauroit bien ſoutenir ſes juſtes droits, contre qui que ce fût qui voulût entreprendre de les lui diſputer. Le Chancelier répliqua doucement, que le Roi n'avoit pas attendu d'autre réponſe de leur part: mais qu'il envoyeroit bien-tôt des Ambaſſadeurs au Roi de France, pour lui faire mieux connoître ſes intentions. Enſuite, il leur demanda ſi le Roi de France ſeroit content qu'on lui laiſſât la diſpoſition du Mariage de la Ducheſſe de Bretagne, avec l'excluſion pour ſoi-même (1). Les Ambaſſadeurs répondirent, que leur Roi étoit ſi éloigné de la penſée d'épouſer la Ducheſſe de Bretagne, qu'il ne leur avoit donné aucune inſtruction ſur ce ſujet.

Charles découvre ce motif.

Replique des Ambaſſadeurs.

Queſtion faite aux Ambaſſadeurs.

Ambaſſade d'Anne à Henri pour lui notifier ſon Mariage.

Pendant toutes ces Négociations, Anne s'ennuyoit beaucoup de ne voir venir aucun ſecours, ni de Maximilien, ni du Roi d'Angleterre. Elle avoit juſqu'alors tenu ſon Mariage ſecret. Mais comprenant bien qu'il n'étoit pas poſſible de le cacher plus longtems, & qu'il n'étoit pas honnête d'en faire un

(1) Si Henri avoit ſçû qu'Anne eût épouſé Maximilien, il n'auroit pas propoſé de laiſſer à Charles la diſpoſition du Mariage de cette Princeſſe.

un ſecret à celui qu'elle regardoit comme ſon principal Protecteur, elle envoya en Angleterre une Ambaſſade ſolennelle, composée du Prince d'Orange, du Comte de Dunois, & du Chancelier. C'étoit pour demander du ſecours au Roi, & apparemment, pour lui notifier ſon mariage. En effet, ce n'eſt que depuis cette Ambaſſade qui arriva en Angleterre au commencement de l'année ſuivante, qu'on trouve dans les Actes, le nom de Maximilien joint au ſien.

1491. Ambaſſade de Henri à Charles.

Au mois de Février de l'année 1491, Henri envoya des Ambaſſadeurs en France comme il s'y étoit engagé. Leur Commiſſion portoit de traiter de tous les differends qu'il avoit avec le Roi Charles, & en particulier de certaines ſommes que ce Monarque lui devoit, comme auſſi de l'affaire entre le même Roi & la Ducheſſe de Bretagne. Cette ſeule Piéce peut faire voir que Henri n'avoit pas deſſein de pouſſer vigoureuſement ſes prétentions ſur le Royaume de France, ou du moins ſur la Guyenne & la Normandie. En effet, quelle apparence y avoit-il, qu'il eût compris, ſous le mot général de *differends*, ſa prétention ſur toute la France, ou ſur deux de ſes plus riches Provinces, & qu'il eût ſpécifié une dette de cent vingt-cinq mille écus, ſi la premiere avoit été la principale? Il eſt donc manifeſte, qu'il perſiſtoit toûjours à vouloir terminer l'affaire de Bretagne ſans Guerre, & s'aſſûrer le rembourſement des ſommes qu'il avoit avancées.

Le mariage d'Anne lui eſt communiqué. pag. 436.

Peu de jours après, il nomma des Commiſſaires pour traiter avec les Ambaſſadeurs venus de Bretagne en dernier lieu. Ce fut alors vraiſemblablement, que le mariage de la Ducheſſe avec Maximilien lui fut communiquée. Peut-être en étoit-il informé auparavant, quoiqu'il fît ſemblant de l'ignorer, parce qu'il ne lui avoit pas été notifié en forme.

Charles fait aſſiéger la Ducheſſe dans Rennes.

Cependant, Charles ayant enfin appris ce mariage, dont on avoit fait un grand ſecret, crut ne devoir plus rien ménager. Au contraire, il réſolut de hâter d'autant plus vivement la conquête de la Bretagne. Selon les apparences, il voyoit aſſez clair, à travers tous les déguiſemens de Henri, & peut-être crut-il que l'acquiſition de la Bretagne valoit bien la peine de hazarder une rupture avec l'Angleterre. Quant à Maximilien, il ne le craignoit pas beaucoup, & il avoit un moyen infaillible d'arrêter le Roi d'Arragon, en lui rendant le Rouſſillon, Païs bien moins important à la Couronne de France que la Bretagne. Ainſi, ſans balancer davantage, il fit aſſiéger Rennes Ville Capitale du Duché, où la Princeſſe s'étoit renfermée. Pendant ce Siége qui dura pluſieurs mois, Anne envoya en Angleterre, *Jean Bouteiller* Seigneur de Maupertuis, & *Pierre Cojalu*, pour demander du ſecours à Henri. Peu de tems après elle lui envoya encore la Comteſſe de *Laval*, le Maréchal de Rieux & quelques autres, pour l'informer de l'état où elle ſe trouvoit, & pour lui faire toucher au doigt que la Bretagne alloit tomber entre les mains de la France. Cette Ambaſſade fournit au Roi un prétexte de faire des emprunts dans tout le Royaume, pour le mettre en état de faire la Guerre à la France. Cependant, quoiqu'il parût extraordinairement empreſſé, il ne donnoit aucun ordre pour lever des troupes. Mais il étoit fort attentif à la levée des emprunts.

Autre Ambaſſade d'Anne à Henri. 23 Mai. pag. 443. Autre encore. 3. Juin.

Emprunts pour la

Quelques tems après, la Ligue entre Henri & Ferdinand fut renouvellée. Ils convinrent de nouveau, qu'au mois de Mai, ou, pour le plus tard, au

HENRI VII. 1491. Guerre de Bretagne. page 464. Ligue avec Ferdinand & Maximilien confirmée. Motifs des trois Alliez.

mois de Juin de l'année ſuivante, chacun d'eux entreroit en France à la tête d'une armée. Maximilien s'engagea auſſi à faire la même choſe, & envoya un ſecours de deux mille hommes à la Ducheſſe ſa femme. Mais tout cela ne tendoit qu'à faire beaucoup de bruit, pour faire déſiſter le Roi de France du deſſein de conquerir la Bretagne. Ce n'étoit nullement l'intention, ni de Henri, ni de Ferdinand, ni de Maximilien de faire la Guerre à la France. Ferdinand étoit alors entiérement occupé à la Guerre de Grenade, & s'il ſe liguoit avec Henri, ce n'étoit que pour obliger le Roi Charles, par la terreur de cette Ligue, à lui reſtituer le Rouſſillon, étant tout prêt à s'en déſiſter, dès qu'il ſeroit en poſſeſſion de cette Province. Le but du Roi des Romains, qui n'avoit ni troupes ni argent, étoit d'engager les Rois d'Angleterre & d'Eſpagne dans une Guerre contre la France, & d'en recueïllir tout le fruit, par la poſſeſſion de la Ducheſſe & du Duché de Bretagne. Ainſi Henri ne pouvant en aucune maniére s'aſſûrer de tels Alliez, & voyant la Bretagne comme perduë ne vouloit point s'engager ſeul à la ſauver. Son unique but étoit d'aſſûrer par la crainte de cette Ligue, le payement de ce que la France & la Bretagne lui devoient. Cependant, il falloit que, pour parvenir à leur but, Henri & Ferdinand feigniſſent de vouloir tout de bon faire la Guerre à la France.

Charles VIII. fait demander Anne en mariage.

Pendant que ces deux Monarques prenoient des meſures pour l'exécution de leurs deſſeins, & que les Ambaſſadeurs de Bretagne ſe morfondoient à Londres, Charles faiſoit continuer le Siége de Rennes. Mais voyant que ce Siége ne prenoit pas un bon train, & que la ſaiſon étoit déja fort avancée, il chercha & trouva un moyen plus prompt & plus efficace que la Guerre, pour s'aſſûrer la poſſeſſion de la Bretagne. Il gagna, par ſes libéralitez, tous les Conſeillers de la jeune Ducheſſe, afin qu'ils lui perſuadaſſent de rompre ſon mariage avec Maximilien, & de le prendte lui-même pour époux. Peut être avoit-il formé ce projet auparavant. Mais quoiqu'il en ſoit, il ne le découvrit que pendant le Siége de Rennes. Dès qu'il fut aſſûré de la concurrence des Seigneurs Bretons, il fit tellement preſſer cette Princeſſe qui n'étoit âgée que d'environ quinze ans, qu'on ne lui laiſſoit point de repos. Elle réſiſta d'abord courageuſement à leurs ſollicitations, diſant qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à manquer de foi à un Prince qu'elle avoit épouſé volontairement. Mais on lui repréſenta, que Maximilien l'avoit abandonnée le premier. Qu'au lieu de venir lui-même la défendre, ou du moins, de lui envoyer des ſecours proportionnez à ſes beſoins, il s'étoit tenu tranquile en Allemagne, comme s'il n'eût eu aucun intérêt à ce qui ſe paſſoit en Bretagne. Que dans la ſituation où les affaires ſe trouvoient, il étoit impoſſible d'empêcher que la Bretagne ne devînt une Province de France, & qu'alors Maximilien auroit encore moins d'égards pour elle, quand il la verroit dépoüillée de ſes Etats. Que peut-être même, elle auroit la confuſion de voir, qu'il romproit lui-méme ſon mariage. Qu'ainſi elle perdroit à la fois & ſon Etat & ſon époux, & qu'elle réduiroit ſes Sujets dans un triſte eſclavage. Qu'en épouſant le Roi de France, elle s'aſſûroit, par un Traité, la Souveraineté de la Bretagne, & conſerveroit la liberté des Bretons; au lieu qu'en s'obſtinant à une défenſe inutile, elle ruïneroit ſes Sujets, ſans en tirer aucun avantage pour elle-même. Enfin, que l'âge du Roi des Ro-

Il gagne ſon Conſeil.

Elle réſiſte.

mains étoit peu convenable au ſien, au lieu que le Roi de France étoit un Prince plus propre pour une perſonne de ſon âge. Que le glorieux Titre de Reine des Romains, & d'Impératrice ne devoit point l'éblouïr, puiſque celui de Reine de France, joint à un Royaume effectif, n'étoit pas d'une moindre conſidération. Cependant, comme la Ducheſſe réſiſtoit, Charles s'aviſa d'un autre moyen, pour vaincre ſa fermeté. Il alla lui-même tirer le Duc d'Orléans de la Tour de Bourges où il étoit priſonnier depuis la bataille de Saint Aubin, & lui dit, que ſçachant combien la jeune Ducheſſe de Bretagne avoit de confiance en lui, il lui demandoit pour récompenſe de la liberté qu'il lui donnoit, qu'il allât tâcher de lui perſuader de ſe rendre à ſes déſirs. Le Duc d'Orléans, qui s'ennuyoit beaucoup dans ſa priſon, accepta volontiers cet emploi, & s'étant rendu à Rennes, il réüſſit enfin à déterminer la Ducheſſe au mariage qu'on lui propoſoit, & qui fut effectivement conclu le 16. de Decembre 1491.

Charles employe le Duc d'Orléans, qui gagne la Ducheſſe & le mariage ſe conclut. *Argentré, Mezerai.*

Pendant que cette affaire ſe traitoit, Charles amuſoit les Ambaſſadeurs d'Angleterre, ne voulant rien conclurre ni même traiter avec eux, juſqu'à ce qu'il eût vû la fin de ſa Négociation avec Anne. Enfin, les Ambaſſadeurs, ayant été informez que le mariage alloit ſe conclurre, ſe retirérent ves la fin du mois de Novembre, ſans prendre congé. Ainſi Henri vit, non ſans confuſion, qu'il avoit perdu le fruit de ſon avare politique, non ſeulement en ce qu'il n'avoit pas ſauvé la Bretagne, mais principalement, en ce que le rembourſement des ſommes qu'il avoit avancées, étoit devenu bien plus incertain qu'il ne l'avoit été auparavant. Néanmoins, il lui reſtoit encore une reſſource dont il ſçût bien profiter, & qui le fit ſortir de cette affaire, ſinon avec honneur, du moins avec un avantage pécuniaire, qui étoit ce qu'il avoit toûjours recherché. Heureuſement pour lui, Charles s'étoit entêté du deſſein de conquerir le Royaume de Naples. Comme une rupture avec l'Angleterre auroit mis des obſtacles invincibles à ce deſſein, il crut ne devoir rien oublier pour l'éviter. Henri de ſon côté, ſçachant bien que, dans cette conjoncture, Charles ne feroit pas difficulté d'acheter la Paix, feignit de prendre extrêmement à cœur l'affront qu'il venoit de recevoir, & de vouloir ſe venger à quelque prix que ce fût. Auſſi-tôt que ſes Ambaſſadeurs lui eurent fait leur rapport, il donna des ordres pour lever des troupes & préparer des Vaiſſeaux, faiſant entendre, qu'il alloit entreprendre la plus terrible Guerre qu'il y eût jamais eu entre l'Angleterre & la France. Il paroiſſoit ſe préparer à marcher ſur les traces d'Edoüard III. & de Henri V, & avoir deſſein de ne s'arrêter qu'après avoir arraché la Couronne de France à la Maiſon de Valois. Nous verrons dans la ſuite, à quoi cette ardeur aboutit.

Les Ambaſſadeurs d'Angleterre ſe retirent.

Henri ſe prépare à la Guerre.

Maximilien jetta feu & flamme, quand il apprit que Charles lui avoit enlevé ſa femme d'une maniére ſi outrageante. Il menaça, auſſi bien que Henri, de porter le fer & le feu dans le milieu de la France, pour venger un ſi ſanglant affront. D'un autre côté, l'Archiduc Philippe demanda qu'on lui renvoyât Marguerite ſa ſœur qui étoit à Paris, & qui avoit été fiancée au Roi Charles. Mais la Cour de France ne jugea pas encore à propos de relâcher cette Princeſſe. Elle ne craignoit, ni le pere ni le fils. Toute ſon attention ſe bornoit à conjurer la tempête dont elle étoit menacée du côté de l'Angleterre

Le Roi des Romains fait de grandes menaces.

HENRI VII. 1491.

gleterre & de l'Espagne, & qui paroissoit bien plus violente qu'elle ne l'étoit effectivement. Mais avant que de rapporter les suites de cette querelle, il faut dire un mot des affaires d'Ecosse.

Affaires d'Ecosse. *Buchanan.*

Depuis que Jacques IV. étoit monté sur le Trône d'Ecosse, il avoit eu beaucoup de peine à s'y maintenir. Les troubles qui avoient commencé lors de son avénement à la Couronne, continuoient encore par la politique du Roi d'Angleterre qui prenoit soin de les fomenter. Il donnoit de tems en tems aux Mécontens de ce Royaume de petits secours qui les mettoient en état de se soutenir, mais non pas de faire de grands progrès contre leur Roi. C'est une politique assez ordinaire à la plûpart des Princes, que de fomenter les troubles chez leurs voisins, dans la pensée que c'est un moyen des plus efficaces pour conserver leur propre tranquillité, quoiqu'il s'en trouve qui se feroient scrupule de s'en servir. Mais Henri n'étoit pas du nombre de ces scrupuleux. Il paroit même qu'il l'étoit moins que beaucoup d'autres, puisque, dans une Piéce du Recueïl des Actes Publics, on voit que le Lord *Bothuel*, & le Chevalier *Thomas Todde*, tous deux Ecossois, s'étoient engagez à lui livrer les personnes du Roi d'Ecosse, & du Duc de Ross son frere, ce qui ne pouvoit se faire que par quelque insigne trahison. Il paroit même par cet Acte qu'il avoit prêté au Comte de *Boughan* & au Chevalier Todde 266. L. 13. Ch. 4. s. sterling, pour les mettre en état d'exécuter ce dessein, & que Todde lui avoit laissé son fils en ôtage, pour sûreté de son payement. Cette Piéce est du 17. d'Avril 1491.

Deux Ecossois s'engagent à livrer le Roi d'Ecosse à Henri. *Act. Publ. T. XII. p.* 440.

Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse, inutile.

Ce projet n'ayant pas réüssi, Henri, qui se préparoit à la Guerre contre la France, voulut auparavant se mettre à couvert des diversions que les Ecossois pourroient faire en Angleterre pendant son absence. Jacques, de son côté, ne demandoit pas mieux, que d'ôter à ceux de ses Sujets qui étoient en armes contre lui, la protection qu'ils trouvoient toûjours auprès du Roi d'Angleterre. Ainsi les deux Rois ayant envoyé leurs Ambassadeurs à *Caldestreme* sur la Tweede, il y fut conclu un Traité de Trêve depuis le 21. de Decembre, jusqu'à pareil jour de l'année 1496. Par ce Traité, la Ville de Barwick & son territoire devoient demeurer neutres, & la Seigneurie de *Lorne* en Ecosse avec la petite Isle de Lundey dépendante de l'Angleterre, étoient expressément exceptées de la Trêve. Henri ratifia ce Traité le 9. de Janvier 1492. Mais selon les apparences le Roi d'Ecosse refusa de le ratifier de son côté, soit qu'il fût gagné par la France, ou par quelque autre motif. Il consentit pourtant à une Trêve beaucoup plus courte, depuis le 21. de Février 1492. jusqu'au 10. de Novembre de la même année.

Act. Publ. T. XII. pag. 462.

Autre Trêve. *pag.* 473.

1492. La France est manacée de plusieurs côtez.

Tout sembloit se préparer à une vigoureuse Guerre contre la France. Maximilien la sollicitoit de tout son pouvoir, comptant que Philippe son fils, qui étoit âgé de vingt ans, feroit une puissante diversion en Flandre, pendant que les Alliez agiroient en d'autres endroits. Henri se préparoit ouvertement à la Guerre, & faisoit même grand bruit de ses préparatifs. Enfin, Ferdinand & Isabelle qui venoient de finir glorieusement la Guerre contre les Maures, par la prise de Grenade, menaçoient hautement d'attaquer la France de leur côté. Ainsi Charles n'auroit pas eu peu à craindre de cette puissante Ligue, si elle avoit eu autant de réalité que d'apparence. Après s'être mis en possession du Duché de Bretagne, il pensoit à exécuter le grand dessein qu'il

avoit

avoit formé touchant la conquête de Naples. Mais il falloit auparavant dissiper l'orage qui se formoit en Espagne, en Angleterre, & dans les Païs-Bas. Pendant qu'il donnoit toute son application à cette affaire, Henri n'étoit pas moins attentif aux siennes propres. HENRI VII. 1492.

Au commencement de l'année 1492. il assembla son Parlement & lui communiqua le dessein qu'il avoit formé de porter la Guerre en France. Ce ne fut pas pour demander l'avis des deux Chambres, comme il l'avoit fait à l'égard de la Bretagne, mais pour les informer de la résolution qu'il avoit prise de faire les plus grands efforts pour recouvrer le Royaume de France, qu'il appelloit l'héritage de ses Ancêtres. Pour les enflammer davantage, il leur mit devant les yeux, les glorieuses batailles de *Crecy*, de *Poitiers*, & d'*Azincour*, où les Anglois seuls, avec un petit nombre de troupes, avoient vaincuës les plus puissantes armées de France. Il vouloit par-là leur insinuer, qu'il n'étoit pas un moindre Guerrier qu'Edoüard III, le Prince de Galles son fils & Henri V. En demandant un secours d'argent convenable à la grandeur de cette entreprise, il exhorta la Chambre des Communes à épargner la bourse des pauvres, & à imposer les taxes sur les plus riches, ne mettant pas en question, si on lui accorderoit ce qu'il demandoit. Cetainement, on avoit de fortes objections à lui faire sur la maniére dont il avoit employé le Subside précédent. On le lui avoit accordé pour la conservation de la Bretagne, & néanmoins on voyoit ce Duché perdu, sans qu'il eût daigné faire le moindre effort pour en empêcher la perte. Mais la conquête du Royaume de France étoit un leurre tout à fait propre pour faire tomber le Parlement dans le piége. La verité est, que le Roi n'avoit aucune envie de se hazarder dans une entreprise de cette nature. Il sçavoit que la France étant bien unie, comme elle l'étoit alors, c'étoit un ouvrage trop difficile que de la conquerir. De ses deux Alliez, l'un qui vouloit bien la Guerre, étoit dans l'impuissance d'y contribuer de sa part, & l'autre qui auroit pû faire un assez grand effort, n'avoit pas plus d'envie que lui de s'engager dans cette entreprise. Il vouloit seulement se servir de l'apparence d'une Guerre, pour parvenir à une Paix qui lui fît recouvrer le Roussillon. D'ailleurs, en sortant de la Guerre des Maures, il n'étoit pas en état d'en entreprendre une nouvelle contre la France. Cependant Henri témoignoit à son Parlement, & à son Conseil même un ardent désir de rendre son nom glorieux par la Conquête de la France, ou du moins de la Normandie & de la Guyenne. En cela, il avoit pour but de profiter de deux côtez, sçavoir, du côté de ses Sujets, par le moyen du Subside qu'on lui accorderoit pour cette Guerre, & du côté de la France, par une Paix qui lui assûreroit le payement de ce qui lui étoit dû. Il prévoyoit aisément, que la défection du Roi des Romains & de Ferdinand lui fourniroit un prétexte plausible de se désister de cette Guerre qu'il entreprenoit avec tant de bruit. Il n'y avoit que l'Archevêque de Cantorbéri & l'Evêque d'Excéter qui fussent informez de ses veritables intentions. Peu de tems après, le dernier fut transféré à l'Evêché de Bath & Wells.

Henri communique au Parlement son dessein de faire la Guerre à la France.

But secret du Roi.

Le Parlement prit feu, comme le Roi l'avoit espéré. Il lui accorda une somme très-considérable, & pour se conformer à sa volonté, il mit une taxe sur les aisez sous le nom de *Bénévolence*. Edoüard IV. avoit inventé cette nouvelle sorte d'imposition, & l'avoit levée sans l'approbation du Parlement.

Le Parlement accorde au Roi une Bénévolence.

HENRI VII. 1492.

Richard III. l'avoit abolie, pour gratifier le Peuple: mais ce Parlement la renouvella, & y apposa le sceau de son autorité.

Ambassade de France. 5. Février. *Act. Publ. T. XII. pag.* 470.

Peu de tems après, Henri reçût des Ambassadeurs du Roi Charles, qui venoient lui faire des propositions dont le Public ne fut pas instruit. On eut lieu de croire qu'il ne s'étoit rien conclu dans les Conférences que l'Archevêque de Cantorbéri & l'Evêque Fox eurent avec eux, puisqu'on vit toûjours continuer les préparatifs de la Guerre. Cependant, il y a beaucoup d'apparence que ces Ambassadeurs jettérent les premiers fondemens de la Paix qui se fit avant la fin de cette année.

Naissance de Henri second fils du Roi.

Au mois de Juin la Reine accoucha d'un Prince qui succéda au Roi son Pere, sous le nom de Henri VIII.

Secours envoyé à l'Archiduc.

Les préparatifs qui se faisoient en Angleterre vinrent bien à propos à l'Archiduc Philippe. Dés l'année précédente, les Gantois s'étoient encore révoltez contre lui, & avoient mis à leur tête *Philippe de Cléves*, grand Partisan de la France. Certains troubles qui s'étoient élevez en Hollande, ayant empêché l'Archiduc de travailler d'abord à étouffer cette révolte, ce ne fut que vers le milieu de cette année, qu'il marcha contre Philippe de Cléves & l'assiégea dans l'Ecluse. Il auroit eu de la peine à se rendre maître de cette Place, si Henri ne lui eût envoyé un renfort de vingt-deux Vaisseaux, & de deux mille cinq cens hommes. Avec ce secours il se vit en état de forcer les Révoltez à lui demander la Paix, & à remettre l'Ecluse entre ses mains.

Les préparatifs de la Guerre vont lentement.

Comme le Roi n'avoit pas dessein de pousser vigoureusement la Guerre contre la France, il ne pressoit pas beaucoup ses préparatifs, étant bien aise de commencer tard la campagne, afin de la finir bien-tôt. Cependant, il envoya des Ambassadeurs en France, pour faire voir qu'il vouloit tenter les voyes de la douceur, avant que d'en venir aux armes. Mais il est très-vraisemblable, que cette Ambassade n'étoit envoyée que pour achever de régler avec le Roi Charles, les conditions de la Paix. De plus, il s'agissoit de sauver l'honneur du Roi qui, après avoir fait tant de bruit, ne vouloit point se désister de la Guerre, sans qu'il parût y être forcé. Il falloit pour cet effet agir de concert avec le Roi de France. Dans le même tems, Henri envoya des Ambassadeurs au Roi des Romains, & à Ferdinand pour les sommer de se mettre en campagne, & d'entrer en France selon leur Traité. Mais il sçavoit bien qu'ils n'étoient pas en état, ou en volonté d'exécuter ce Traité. Maximilien n'avoit point d'armée, & Ferdinand étoit actuellement en négociation avec Charles pour la restitution du Roussillon. Cependant, Henri feignant d'ignorer ces choses, sembloit compter beaucoup sur eux. Au commencement du mois d'Août, il donna ses ordres pour lever un plus grand nombre de troupes, & le vingt-deux du même mois, il nomma des Commissaires pour s'assembler à *Caldestreme* avec ceux du Roi d'Ecosse. Tout cela lui fournissoit des prétextes pour différer son expédition. Enfin le deuxiéme d'Octobre seulement, il se rendit à Sandwich pour s'y embarquer, après avoir laissé une Patente à *Arthur* Prince de Galles son Fils-aîné, pour être *Gardien* du Royaume. Ceux de sa Cour qui ne connoissoient pas ses desseins, ne pouvoient s'empêcher de lui représenter, qu'il étoit bien tard pour commencer la campagne. Mais il leur répondoit, que la Guerre qu'il alloit entreprendre, n'étoit pas une Guerre de quelques jours ou de quelques mois, & qu'ainsi il étoit indifférent

Ambassade en France. 12. Juin. *page* 481.

Henri fait sommer Maximilien & Ferdinand d'entrer en France.

Il fait de nouvelles levées.

Il passe à Calais. *page* 487.

férent qu'elle commençât l'Hiver ou l'Eté. Qu'il avoit Calais au delà de la Mer, où il pourroit faire hiverner son armée, afin d'être plus en état de commencer de bonne heure la campagne suivante. Il arriva le même jour à Calais, où toute l'armée s'étant rassemblée, se trouva de vingt-cinq mille hommes de pied, & de seize cens Chevaux. HENRI VII. 1492.

Avant que de s'embarquer, Henri avoit reçu une Lettre du Maréchal *Desquerdes* qui lui proposoit une négociation de Paix en Angleterre. Mais il trouva plus à propos de négocier en France même, afin de sauver les apparences. Il étoit à peine arrivé à Calais, que les Ambassadeurs qu'il avoit envoyez au Roi des Romains, s'y rendirent, & lui firent entendre que ce Prince n'étoit nullement en état d'entrer en France, comme il s'y étoit engagé. Leur rapport fut incontinent divulgué parmi les troupes. Quelques jours après, il reçut de ses Ambassadeurs en Espagne, des Lettres qui furent aussi renduës publiques, par lesquelles ils lui faisoient sçavoir, que Ferdinand avoit fait la Paix avec le Roi de France qui s'étoit engagé à lui rendre le Roussillon, sans avoir exigé de lui les trois cens mille écus que Loüis XI. avoit prêtez sur ce Païs-là. Henri étoit instruit de toutes ces choses; mais il avoit fait ensorte que ces nouvelles lui étoient venuës en un même tems, après son arrivée en France, afin qu'il parût qu'il étoit forcé à la Paix qu'il avoit dessein de faire. Sur ces nouvelles dont il feignoit d'être fort consterné, il consentit que *Richard Fox* Evêque de Bath & Wells, & le Lord d'Aubney Gouverneur de Calais entrassent en conférence à Estaples avec le Maréchal Desquerdes. Il ne laissa pourtant pas de se mettre en marche, le quinziéme d'Octobre pour aller faire le Siége de Boulogne, & en quatre jours il se rendit devant cette Place. Il faut remarquer que le Roi Charles étoit alors à Tours, & qu'encore que les préparatifs qui se faisoient en Angleterre, eussent fait beaucoup de bruit, il n'y avoit point d'armée Françoise en Picardie, pour s'opposer à l'invasion des Anglois. Du moins, on ne trouve aucune Histoire qui en parle. C'est une marque évidente que toutes les démarches de Henri étoient concertées avec la Cour de France, qui n'étoit pas si dépourvûë de troupes, qu'elle n'eût pû envoyer en ce Païs-là une armée suffisante pour arrêter son progrès. Ainsi, ce prétendu Siége de Boulogne n'étoit qu'un artifice pour décourager l'armée Angloise, afin qu'en considérant les difficultez d'un Siége dans une telle saison, elle fût moins surprise de voir conclurre la Paix. Au bout de huit jours, Henri reçut au camp devant Boulogne, les Articles de Paix dont ses Commissaires étoient convenus avec ceux de France, sous l'approbation des deux Rois, portant en substance:

Il reçoit des nouvelles qui lui fournissent un prétexte de faire la Paix.

Il nomme des Commissaires pour traiter.

Remarque sur la conduite du Roi.

Conventions entre les Commissaires des deux Rois.

I. Que le Roi de France acquitteroit la dette contractée par la Reine sa Femme, pour la défense de la Bretagne, laquelle dette, selon que les Ambassadeurs d'Angleterre l'assuroient, montoit à six-cens vingt mille écus d'or, en monnoye de France.

Act. Publ. T. XII. pag. 489.

II. Que le Roi de France payeroit au Roi d'Angleterre cinq termes dûs de la pension annuelle de cinquante mille écus, que le Roi Loüis XI. payoit à Edoüard IV. les cinq termes montant en tout à cent vingt-cinq mille écus.

III. Que le Roi de France payeroit ces deux dettes en plusieurs termes, sçavoir cinquante mille livres tous les ans, ou vingt mille écus en Monnoye de France, jusqu'à l'entier payement.

HENRI VII. 1492.

IV. D'autant que, dans l'obligation donnée par la Reine Ducheſſe de Bretagne, au Roi d'Angleterre, il n'y avoit point de certaine ſomme ſpécifiée, le Roi d'Angleterre ſeroit tenu de faire la vérification de ſes comptes, devant des Commiſſaires Bretons ou François qui ſeroient envoyez en Angleterre pour cet effet.

V. Que les deux Rois nommeroient ceux de leurs Alliez qu'ils voudroient comprendre dans la Paix, leſquels ſeroient tenus de déclarer dans quatre mois, s'ils vouloient y être compris.

VI. Que ſi le Roi des Romains, & l'Archiduc Philippe ſon Fils déſiroient d'être compris dans le Traité, & qu'enſuite le Roi de France vînt, en quelque maniére que ce fût, à envahir leur Païs, il ſeroit permis au Roi d'Angleterre de les aſſiſter. Que ſi au contraire ils attaquoient le Roi de France, le Roi d'Angleterre ne leur donneroit aucun ſecours.

VII. Que ſi les deux Rois approuvoient ces Articles, ils ſe donneroient reciproquement des ôtages, juſqu'à ce que le Traité fut mis en forme & ſigné.

Henri demande les avis des principaux Officiers,

Comme ces conventions étoient entiérement conformes à ce que Henri s'étoit propoſé depuis le commencement de la Guerre de Bretagne, il n'y a point de doute qu'elles n'euſſent été dirigées par lui-même ou par ſes propres Ambaſſadeurs. Cependant, il voulut les faire paſſer pour des offres que la France lui faiſoit, & il feignit de douter s'il devoit les accepter ou les refuſer. Pour cet effet, il fit aſſembler un Conſeil compoſé de tous les Seigneurs, & de tous les Officiers de diſtinction qui ſe trouvoient dans l'armée, & leur envoya ces Articles, avec ordre de lui en dire leur opinion en conſcience. Comme, ſelon les apparences, ce Conſeil étoit dirigé par quelque perſonne de grande autorité, qui avoit le ſecret du Roi, tous les Membres du Conſeil furent d'un avis uniforme, qu'il devoit accepter ces conditions. Ils en donnérent les raiſons dans un long Mémoire qui fut ſigné de tous & dont voici la ſubſtance, ſans y comprendre les exagérations dont chaque raiſon étoit appuyée.

qui lui conſeillent de faire la Paix.

Raiſons de ce conſeil. *Ib. pag.* 490.

La premiére raiſon étoit priſe de la longueur des nuits, du grand froid, du défaut de vivres qui pouvoient manquer, parcequ'ils devoient venir d'Angleterre par mer, de la crainte des maladies & d'autres choſes de cette nature.

II. La ſeconde raiſon étoit fondée ſur la conſidération de la ſomme offerte, qui étoit plus grande qu'aucune qui eût jamais été payée par la France aux Prédéceſſeurs du Roi. En ſecond lieu, ſur la crainte des murmures que le refus de la Paix pourroit cauſer en Angleterre & dans l'armée.

III. Ils alléguoient pour troiſiéme raiſon, le grand avantage que le Roi procuroit par cette Paix, au Roi des Romains, & à l'Archiduc : celui qu'il leur avoit déja procuré en leur faiſant rendre la Ville de l'Ecluſe : & enfin celui qui en reviendroit aux Marchands Anglois, puiſque cette Paix aſſûreroit leur commerce avec les Païs-Bas.

IV. Ils diſoient que le Roi avoit honorablement tenu parole à ſes Alliez, malgré les ſollicitations de ſon Conſeil qui l'avoit exhorté à remettre ſon expédition à un tems plus convenable, & juſqu'à ce que ſes Alliez fuſſent prêts. Qu'il avoit mené ſon armée en France, & s'étoit mis en état d'affronter ſeul toutes les forces de l'ennemi, en expoſant ſa perſonne aux plus grands dangers,

gers, dans le tems même que ses Alliez lui manquoient de parole. Que par cette raison, si la Guerre ne se continuoit pas, il pouvoit avec justice en rejetter la faute sur eux.

V. Qu'il s'en falloit bien, que le Roi ne se trouvât dans la même situation où s'étoit trouvé Edoüard IV. lorsqu'il avoit mené une armée en France. Que ce Prince étoit accompagné du Duc de Bourgogne avec toutes ses forces, & de divers Seigneurs François qui étoient dans ses intérêts. Qu'il étoit en possession de toutes les Places jusqu'à la Somme, & qu'il commençoit la Guerre au milieu de l'Eté. Qu'au contraire, le Roi n'étoit assisté d'aucunes forces étrangéres. Qu'en sortant des portes de Calais, il étoit entré dans le Païs ennemi, & s'étoit avancé jusqu'à Boulogne. Qu'il avoit razé diverses Places, comme *Ardres* & *Montory*, & qu'il s'étoit tenu, pendant vingt-quatre jours, prêt à donner Bataille, défiant toutes les forces de la France.

VI. Qu'il étoit vrai-semblable, que le Peuple d'Angleterre remercieroit le Roi d'avoir fait une Paix qui feroit cesser les taxes & impositions, & qui rétabliroit la tranquillité dans le Royaume.

VII. Ils ajoûtoient encore une seconde fois, qu'il seroit glorieux au Roi d'avoir établi l'Archiduc dans une sûre possession de ses Etats, & avantageux aux Anglois qui commerçoient avec ses Sujets.

VIII. Ils disoient, qu'avant que d'arriver devant Boulogne, on avoit supposé que c'étoit une Place foible & facile à prendre: mais qu'au contraire, on l'avoit trouvée bien fortifiée, munie d'une bonne garnison, de beaucoup d'artillerie, & de vivres pour long-tems. Qu'ainsi, selon les apparences, si le Roi continuoit ce Siége, il seroit contraint de le lever honteusement, au lieu qu'en faisant la Paix, il pouvoit se retirer avec honneur.

IX. Enfin, leur derniére raison étoit, qu'il étoit impossible de continuer la Guerre pendant l'Hiver, sans ruïner entiérement l'armée, ce qui seroit une extrême désolation pour tout le Royaume.

Remarque sur ces raisons.

Pour peu qu'on fasse attention à ces raisons, on les trouvera toutes fausses, & illusoires, excepté celle de l'argent, qui étoit la seule véritable. Sans entrer dans le détail de chacune, je me contenterai de remarquer que de tous les inconvéniens, alleguez par les Officiers, il n'y en avoit point que le Roi n'eût pû prévoir, & qu'il n'eût effectivement prévûs. Il ne pouvoit s'en prendre qu'à lui-même, d'avoir commencé la campagne si tard. Tout ce qui étoit dit dans le cinquiéme Article, au sujet d'Edoüard IV. étoit évidemment faux. Quant aux murmures du Peuple, qu'on sembloit craindre si le Roi réfusoit la Paix, il étoit au contraire bien plus apparent, que le Peuple murmureroit, d'avoir donné de l'argent pour faire la Guerre à la France, & de le voir employé à faire une Paix honteuse qui n'étoit avantageuse qu'au Roi. Enfin, rien ne marquoit mieux combien le Roi étoit lui-même convaincu du peu d'avantage qui reviendroit à l'Angleterre de cette Paix, que la précaution qu'il prenoit de la faire approuver par les Officiers de son armée.

Traité conclu à Estaples.

Ibid, p. 497.

Henri ayant feint de déterminer par ces raisons, à l'acceptation de la Paix, le Traité fut mis en forme & signé à *Estaples*, le troisiéme de Novembre. Charles le ratifia le sixiéme du même mois. Il étoit alors à Tours où il se mettoit peu en peine de l'invasion dont il sembloit être menacé, quoique, de tout tems, une armée Angloise en France eût causé une extrême inquiétude à ses Prédé-

HENRI VII. 1492. Prédéceſſeurs. Ce qu'il y avoit de particulier dans ce Traité, c'eſt qu'encore qu'il fût appellé un Traité de Paix, il ne devoit pourtant durer que juſqu'à la mort des deux Rois. Mais le Succeſſeur du premier mourant devoit le ratifier dans l'année de ſon avénement à la Couronne. Je m'imagine que ce fut un expédient qu'on trouva, pour ſauver le ſilence touchant le Royaume de France, ou du moins la Guyenne & la Normandie, dont il n'étoit fait aucune mention, quoique la Guerre n'eût été déclarée que pour ce ſujet. Cependant, ce Traité, où il ne s'agiſſoit proprement que du payement de deux dettes, devoit être approuvé & confirmé par les États Généraux de France, & par le Parlement d'Angleterre. Cela fait voir qu'on ne le regardoit pas comme une ſimple Trêve, & en effet, il étoit appellé un Traité de Paix. Mais d'un autre côté, il eſt difficile de comprendre, qu'on pût regarder comme un Traité de Paix, un Traité où le principal differend n'étoit pas réglé, & qui ne devoit avoir ſon effet, que juſqu'à la mort des deux Rois. Y a-t'il rien qui reſſemble mieux à une Trêve? Quoiqu'il en ſoit, Henri prit un extrême ſoin de faire enſorte que le Roi de France ratifiât chaque Article particulier du Traité, & principalement ceux qui regardoient le payement des finances. Charles fut auſſi de ſon côté, très-régulier à payer cinquante mille livres tous les ans, & Loüis XII. ſon Succeſſeur n'eut pas moins d'exactitude.

Réflexion ſur l'affaire de Bretagne. Telle fut la fin de la Guerre de Bretagne qui avoit duré depuis l'an 1487. Je dis de la Guerre de Bretagne, parce que celle dont je viens de parler n'en fut qu'une ſuite & une dépendance. Henri en retira l'avantage qu'il s'en étoit propoſé: c'eſt-à-dire de groſſes ſommes d'argent, qui ne furent point employées au ſervice public. Premiérement, il obtint du Parlement un Suſide qui montoit à la dixiéme partie des biens mobiliaires de ſes Sujets, dont il n'employa que ce qui étoit néceſſaire pour la levée de ſix mille hommes, & pour leur entretien pendant huit mois. Mais cet emploi ne fut qu'une avance dont il ſe fit rembourſer avec uſure. On a vû qu'il fit monter les ſommes avancées à ſix cens vingt mille écus d'or, ſomme prodigieuſe, dans un tems où l'argent étoit bien plus rare qu'il ne l'eſt aujourdhui. En ſecond lieu, il fit dans tout le Royaume des emprunts qui vrai-ſemblablement ne furent jamais rembourſez. On lui accorda encore pour cette derniére Guerre, ſous le nom de *Bénévolence*, un Subſide qui montoit à une fort groſſe ſomme, beaucoup audeſſus de ce qui étoit néceſſaire pour l'entretien de ſon armée, pendant deux ou trois mois qu'elle fut ſur pied. Enfin, il retira cent vingt-cinq mille écus pour les arrérages de la penſion d'Edoüard IV. Mais d'un autre côté, il laiſſa perdre la Bretagne; perte irréparable pour l'Angleterre, puiſque ſon alliance avec le Duc de Bretagne lui donnoit ſur la France un avantage qu'elle n'a pû recouvrer depuis. Encore doit-on attribuer à ſa bonne fortune plûtôt qu'à ſa politique, le recouvrement de l'argent qu'il avoit avancé pour la Bretagne. Il en fut uniquement redevable au deſſein que le Roi de France avoit formé, touchant le Royaume de Naples, qui lui fit achetter la Paix avec l'Angleterre. Sans cela Henri auroit eu bien de la peine à ſe faire rembourſer; & qui ſçait ce qui en ſeroit arrivé, s'il lui avoit fallu obtenir ce rembourſement à la pointe de l'épée? Mais les avantages que Charles tira de cette Paix furent bien plus conſidérables. Pour cinquante mille livres qu'il paya pendant quelques années, & qu'il retiroit avec uſure de la Bretagne, il ajoûta ce Duché à la Mo-

narchie

narchie de France, & priva les Anglois du plus considérable de leurs Alliez. HENRI VII. 1492.

Je me suis un peu étendu sur les circonstances de cette affaire, parce qu'elles découvrent parfaitement le génie & le caractére de Henri VII. Ce Monarque toûjours avide d'argent, ne regardant jamais aucune affaire que par rapport à son intérêt, trouvoit le moyen de tirer avantage soit de la Guerre soit de la Paix, & de tourner tout à son profit. Ce fut lui qui, par sa politique toute tournée du côté de son intérêt particulier, donna le tour qu'on a vû aux affaires de Bretagne.

Trêve avec l'Ecosse. 3. Novemb. Ibid. p. 465.

Le même jour que la Paix d'Estaples fut signée, les Ambassadeurs d'Angleterre & d'Ecosse, assemblez à *Caldestreme*, y conclurrent une Trêve, depuis le 3. de Novembre de la même année, jusqu'au 30. d'Avril 1494.

Henri ayant fait la Paix avec la France de la maniére qu'il l'avoit projetté, reprit la route de Londres, où il arriva le dix-septiéme de Décembre.

Le Roi s'en retourne en Angleterre.

Affaires des Païs-Bas.

Le cinquiéme de Novembre, les Troupes de l'Archiduc avoient surpris Arras, qui étoit depuis quinze ans entre les mains des François. Philippe n'ayant pas voulu être compris dans la Paix d'Estaples, la Guerre se continua en Flandre jusqu'à l'année suivante.

Premier voyage de Christophe Colomb.

Ce fut au mois d'Août de cette année 1492. que Christophe Colomb partit pour la premiére fois de Cadix, avec permission du Roi Ferdinand, pour aller à la découverte du nouveau Monde.

1493.

Henri croyoit se pouvoir promettre désormais un Regne tranquile. Il ne voyoit parmi ses Sujets aucune apparence de révolte. Aucun Prince ou Princesse de la Maison d'Yorck, ne se trouvoit en état de lui causer de l'inquiétude. Il tenoit le Comte de Warwick prisonnier à la Tour. Les Filles d'Edoüard IV. étoient en son pouvoir, & il n'y avoit aucun Seigneur du parti d'Yorck, qui fût assez puissant pour exciter des troubles dans le Royaume. D'un autre côté, il étoit en Paix ou en Trêve avec ses voisins, & depuis sept ans & demi qu'il étoit sur le Trône, il avoit par son œconomie, amassé de si grosses sommes d'argent, qu'aucun de ses Prédécesseurs n'en avoit jamais tant eu à la fois en son pouvoir. Cependant cet état de prospérité ne fut pas capable d'étonner ses Ennemis. Lorsqu'il s'occupoit tout entier aux affaires qui ont été ci-devant rapportées, la Duchesse Doüairiére de Bourgogne travailloit à lui susciter des troubles domestiques, d'autant plus dangereux qu'il n'en avoit pas le moindre soupçon. Cette Princesse n'ignoroit pas quelle étoit la disposition des Anglois & des Irlandois envers la Maison d'Yorck, & c'étoit principalement sur leur affection qu'elle fondoit l'espérance qu'elle avoit conçûë de renverser Henri de dessus le Trône. Quoique l'affaire de Lambert Simnel n'eût pas réüssi, elle n'en attribuoit pas tant le mauvais succès au projet même, qu'à ceux qui l'avoient ménagé. D'ailleurs, Henri s'étoit vû exposé au risque d'une Bataille, dans laquelle il auroit pû être vaincu, & il n'étoit pas impossible qu'il le fût à l'avenir, s'il se trouvoit dans le même cas. Ainsi, elle ne perdoit pas l'espérance d'arracher du Trône la Maison de Lencastre, ou plûtôt celle de *Tudor*, après quoi elle comptoit qu'il ne lui seroit pas difficile d'y replacer celle d'Yorck.

La Duchesse de Bourgogne travaille à susciter des affaires à Henri.

Elle cher-

Depuis la disgrace de Simnel, elle n'avoit point cessé de répandre le bruit,

HENRI VII. 1492.

bruit, soit par elle-même, soit par des Emissaires, que Richard Duc d'Yorck second fils d'Edoüard IV. avoit échappé à la barbarie de Richard III. son Oncle, & qu'il étoit encore en vie. C'étoit pour préparer les esprits à recevoir un second fantôme, auquel elle vouloit faire joüer le personnage de ce jeune Prince son Neveu, comme Lambert Simnel avoit joüé celui du Comte de Warwick. Dans cette vûë, elle faisoit chercher avec soin de jeunes garçons de l'âge du Duc d'Yorck, qui fussent propres pour son dessein. Enfin, il s'en trouva un en qui elle crut voir toutes les qualitez nécessaires pour bien représenter ce Prince. C'étoit un jeune homme nommé *Perkin Waerbeck*, fils d'un Juif converti de Tournay, qui avoit demeuré longtems à Londres. Edoüard IV. ayant eu occasion de connoître ce Juif, & d'en recevoir quelque service, avoit bien voulu lui faire l'honneur d'être Parrain d'un de ses Fils, auquel il avoit fait donner le nom de *Peter* ou *Pierre*, d'où se forma le diminutif de *Peterkin*, ou *Perkin*. Quelques années après le Pere étant retourné en Flandre, mit le jeune *Perkin* chez un de ses Parens d'Anvers, qui le garda pendant quelque tems. Cet enfant étoit si beau, & avoit des qualitez si fort au dessus de sa naissance que plusieurs soupçonnoient qu'Edoüard IV. pouvoit bien être son Pere. En effet, il étoit assez extraordinaire, qu'Edoüard eût voulu faire tenir sur les Fonts, en son nom, un enfant d'une naissance si peu distinguée. Quoiqu'il en soit, Perkin étant sorti d'Anvers, séjourna dans plusieurs Villes des Païs-Bas, & changea si souvent d'habitation, que, quand dans la suite Henri voulut faire suivre ses traces, pour être informé de toute l'histoire de sa vie, il n'y trouva pas peu de difficulté. Comme Perkin conversoit ordinairement avec les Anglois établis dans les Païs-Bas, il possédoit si parfaitement la Langue Angloise, qu'on pouvoit aisément le prendre pour un Anglois, d'autant plus qu'il avoit passé ses premiéres années à Londres.

(…che un jeune homme pour faire le personnage du Duc d'Yorck. — Elle trouve Perkin VVaerbeck, fils d'un Juif. — Histoire de Perkin.)

Ce jeune homme ayant été indiqué à la Duchesse de Bourgogne, elle le fit venir secrettement dans son Palais, & l'ayant trouvé propre pour son dessein, elle prit soin de l'instruire, par rapport au personnage qu'il devoit représenter. On peut juger de-là, qu'il falloit que Perkin eut beaucoup d'esprit & de jugement, pour pouvoir entrer dans les vûës de cette Princesse, sans quoi il auroit été inutile de lui donner des instructions. Quoiqu'il en soit, elle lui fit si souvent le Portrait d'Edoüard IV, de la Reine son Epouse, du Prince Edoüard leur Fils-aîné, & des Princesses leurs Filles, qu'après lui avoir plusieurs fois fait répéter sa leçon, il pouvoit parler très-pertinemment de la Cour du Roi son prétendu Pere, du moins, autant qu'on pouvoit supposer que le Duc d'Yorck en étoit instruit. La maniére naïve dont il avoit appris à raconter quelques circonstances conformes au genie des enfans, & certaines particularitez de la Cour d'Edoüard, fit juger à la Duchesse, qu'il ne manqueroit pas de s'attirer la croyance des gens, lorsqu'il paroîtroit dans le monde. Sur tout, elle prit soin de le rendre ferme sur l'histoire de ce qu'il devoit supposer s'être passé, pendant qu'il étoit dans l'azyle de Westminster avec la Reine, & lorsqu'il en fut arraché par les intrigues de Richard III, & particuliérement, sur la maniére dont il étoit échappé des mains des Bourreaux, qui avoient ordre de le massacrer. C'étoient des particularitez d'autant plus aisées à supposer, qu'il y avoit très-

(La Duchesse l'instruit.)

peu

peu de gens qui fussent en état de les contredire. De plus, elle lui apprit à prendre des maniéres aisées & dignes d'un Prince bien élevé. Elle trouva dans ce jeune homme, de si heureuses dispositions, qu'elle en fut elle-même surprise. En peu de tems, Perkin s'accoûtuma tellement à parler & à agir en Prince, qu'on eût dit qu'il étoit né, & qu'il avoit été élevé dans une Maison Royale.

On ne sçait pas bien, en quel tems la Duchesse de Bourgogne prit Perkin Waerbeck chez elle pour l'instruire. Mais il est vrai-semblable que ce ne fut pas long-tems après la Bataille de *Stoke*, où le Comte de Lincoln, & Lambert Simnel furent vaincus. Quoiqu'il en soit, l'affaire de Bretagne faisant juger à cette Princesse que Henri ne seroit pas long-tems sans rompre avec la France, comme il vouloit lui-même qu'on le crût, prit la résolution de faire paroître Perkin, sous le nom de Duc d'Yorck, aussi-tôt que la Guerre seroit commencée. Cependant, comprenant bien que, s'il se montroit en Flandre, ou dans quelque Ville des Païs-Bas, on ne manqueroit pas de la soupçonner, elle l'envoya en Portugal, où il demeura environ un an sans se faire connoître. Enfin, en 1492, la Guerre entre l'Angleterre & la France paroissant infaillible, elle envoya ordre à Perkin de se rendre en Irlande, où, selon les apparences, elle avoit déja pratiqué plusieurs personnes de distinction. Perkin obéït sur le champ, & ayant débarqué à Corck, il se donna pour le Duc d'Yorck Fils d'Edoüard IV, en quoi il fut appuyé par le Maire de la Ville, qui vrai-semblablement étoit de l'intrigue. Peu de jours après, il écrivit aux Comtes de *Desmond* & de *Kildare* grands Partisans de la Maison d'Yorck, pour leur notifier son arrivée, & pour les prier de le venir joindre.

Elle l'envoye en Portugal, & ensuite en Irlande.

Henri étoit alors occupé à faire ses préparatifs pour son expédition de France. Comme la Duchesse de Bourgogne avoit jugé qu'il partiroit au commencement de l'Été, elle avoit espéré qu'il seroit déja embarqué dans la Guerre de France, quand Perkin paroîtroit en Irlande, en quoi elle se trompa. Le bruit qui se répandit, que le Duc d'Yorck étoit arrivé de Portugal en Irlande, ne fit rien changer aux mesures du Roi. Il crut que ce n'étoit qu'un artifice pour le détourner de son entreprise. Cependant bien-tôt après, on lui rapporta que le Duc d'Yorck qui avoit paru en Irlande en étoit parti pour se rendre en France, ce qui lui donna beaucoup à penser. Effectivement, la nouvelle n'étoit que trop vraye. Il étoit arrivé quelque tems auparavant, qu'un nommé *Fryon*, Secretaire du Roi pour la Langue Françoise, s'étoit évadé de la Cour, & s'en étoit allé à Paris, où il avoit été fort bien reçû. Ce *Fryon*, qui suivoit la Cour du Roi Charles, ayant appris que le Duc d'Yorck étoit en Irlande, en avoit informé ce Monarque, & lui avoit fait entendre, qu'il pourroit tirer quelque avantage de cet événement. Quelle que fût la pensée de Charles touchant ce prétendu Prince, il jugea effectivement que, quand même ce seroit un Imposteur, il pourroit lui servir à faire la Paix avec Henri. Dans cette pensée, il envoya *Fryon* en Irlande, pour inviter de sa part le prétendu Prince à se rendre auprès de lui, avec assûrance qu'il le prendroit en sa protection, & qu'il lui aideroit à recouvrer la Couronne de ses Ancêtres. Perkin se voyant invité par un Prince si puissant, & si capable de l'assister, ne balança pas un mo-

Charles VIII. fait venir Perkin à Paris.

HENRI VII. 1493. Charles VIII. reconnoit Perkin pour Duc d'Yorck.

ment à partir. Dès qu'il fut arrivé en France, il alla ſaluer le Roi qui lui fit un très-favorable accueïl, le traita de Duc d'Yorck, le logea dans ſon Palais, & lui donna une Garde ſous prétexte de lui faire honneur, mais en effet, pour empêcher que le Roi d'Angleterre ne le fît enlever. Les Courtiſans s'efforçoient à l'envi de ſe conformer à leur Maître, en rendant à Perkin les mêmes honneurs qu'ils auroient rendus au Duc d'Yorck. Peu de tems après, plus de cent Anglois mal contens du Roi ſe rendirent à Paris, pour offrir leurs ſervices au prétendu Prince. Mais les honneurs que Perkin reçût à la Cour de France ne furent pas de longue durée. Dès que Charles fut comme aſſûré de la Paix, il le congédia de peur que Henri, qui l'avoit déja demandé, ne voulût faire de cet Article une des conditions du Traité. Il ne vouloit pas qu'il fût dit qu'il avoit ſurpris ce jeune homme pour le livrer à ſon Ennemi, comme d'un autre côté, il ne vouloit pas manquer à faire la Paix pour l'amour de lui.

Mais il le renvoye dès qu'il eſt aſſûré de la Paix avec Henri.

Perkin va trouver la Ducheſſe de Bourgogne,

Perkin ſe trouva fort heureux d'en être quitte à ſi bon marché. Il avoit craint toute autre choſe, quand il avoit appris que la Paix ſe négocioit entre les deux Rois. Ayant quitté volontiers la Cour de France, il ſe retira en Flandre, chez la Ducheſſe de Bourgogne, ſe donnant bien garde de faire connoître qu'il l'eût vûë auparavant. A la premiére entrevûë, Marguerite joüa fort bien ſon perſonnage. Elle le traita d'abord aſſez rudement, & parut fort ſurpriſe qu'en ſa préſence, il eût l'audace de ſe dire Duc d'Yorck. Elle dit publiquement, qu'ayant déja été abuſée par un Impoſteur qui ſe diſoit le Comte de Warwick, elle étoit mieux ſur ſes gardes, & qu'il ne ſeroit pas facile de la tromper une ſeconde fois. Qu'ainſi, elle lui conſeilloit de ſe retirer, de peur de s'attirer le châtiment que ſa hardieſſe méritoit. Perkin ne parut nullement déconcerté par ces menaces, & reconnoiſſant qu'elle avoit raiſon de douter, il perſiſta pourtant à ſoûtenir qu'il étoit le Duc d'Yorck ſon Neveu. Enfin, la Ducheſſe, feignant de vouloir le convaincre d'impoſture devant toute ſa Cour, lui fit certaines queſtions, auſquelles elle ſçavoit bien qu'il pouvoit répondre pertinemment. Il répondit, en effet, d'une maniére ſi aiſée & ſi naturelle, que la Ducheſſe en parut ſurpriſe. Enfin, ils joüérent ſi bien leur rôle, que cette Princeſſe feignant de ne pouvoir réſiſter à l'évidence de ſes preuves, le reconnut pour ſon Neveu, lui aſſigna une Garde de trente Hallebardiers, & lui donna le titre de *La Roze Blanche*, qui étoit la deviſe de la Maiſon d'Yorck. Perkin travailloit de ſon côté à convaincre le monde qu'il étoit le véritable Duc d'Yorck, par la maniére naturelle, dont il racontoit les principales circonſtances de ſa vie. Si quelquefois on lui objectoit qu'il avoit été chaſſé de la Cour de France, il répondoit en ſoûpirant, qu'il n'étoit pas fort étrange, qu'un jeune Prince perſécuté de la fortune eût été ſacrifié à la politique de deux puiſſans Monarques. Que cela même étoit une forte preuve en ſa faveur, puiſque la Paix entre Charles & Henri n'avoit pû s'établir que ſur le fondement de ſa ruïne. Ce que Perkin diſoit, joint à l'aveu public de la Ducheſſe de Bourgogne, perſuada premiérement à toute cette Cour, qu'il étoit le véritable Duc d'Yorck, & de-là, le bruit s'en répandit dans toutes les Provinces des Païs-Bas, & enſuite dans tout le reſte de l'Europe.

qui feint de le prendre pour un Impoſteur,

& enfin elle le reconnoit pour ſon Neveu.

Il ſe conduit fort ſagement.

Pluſieurs

La nouvelle étant arrivée en Angleterre, vers le commencement de l'an-

née 1493, que le Duc d'Yorck étoit en Flandre, & que la Duchesse de Bourgogne l'avoit reconnu, causa de grands mouvemens dans le Royaume. Elle fut d'abord crüë par une infinité de gens, dont les uns n'étoient pas contens du Roi, & d'autres étoient amoureux de nouveautez. Quelques-uns recevoient aveuglément les impressions qu'il plaisoit à des gens plus considérables qu'eux de leur donner, & d'autres, dont la fortune étoit desespérée, souhaitoient que le Gouvernement fût changé. En général, le Roi n'étoit pas aimé. La perte de la Bretagne, la Paix qu'il venoit de faire avec la France, les mauvais traitemens que la Reine & toute la Maison d'Yorck avoient reçus, & recevoient journellement de lui, enfin, les taxes imposées inutilement, n'étoient que trop capables de faire souhaiter au Peuple que ce qui se disoit de lui se trouvât vrai.

HENRI VII. 1493. croyent en Angleterre, que le Duc d'Yorck est en vie.

Le Roi fut surpris de ce que cette nouvelle étoit reçûë avec tant d'avidité. Cela lui fit comprendre qu'il avoit tout à craindre des Partisans de la Maison d'Yorck, & qu'ils seroient toûjours prêt à embrasser toutes les occasions qui se presenteroient pour le ruïner, s'il leur étoit possible. Il feignit pourtant de n'en être point étonné, de peur que sa crainte n'encourageât ses ennemis. Ainsi continuant à agir comme à l'ordinaire, il attendit qu'ils manifestassent leurs desseins plus ouvertement.

Conduite du Roi.

Au commencement du mois de Mars, Henri envoya l'Ordre de la Jarretiére à Alphonse Duc de Calabre, fils-aîné de Ferdinand Roi de Naples. Alphonse avoit passionnément souhaité d'être installé dans cet Ordre, afin d'insinuer aux Princes d'Italie, qu'il avoit dans le Roi d'Angleterre un Protecteur qui ne le laisseroit pas opprimer. Il vouloit par-là les porter à se liguer avec le Roi son pere, contre Charles VIII. qui étoit sur le point d'entreprendre la conquête du Royaume de Naples.

Il envoye la Jarretiere au Duc de Calabre. 5. Mars. *Act. Publ. Tom. XII. pag. 517.*

Peu de jours après, Henri conclut à Londres, un Traité de Paix & d'amitié perpétuelle avec Ferdinand & Isabelle, Roi & Reine de Castille & d'Arragon. Cette Alliance, qui portoit un engagement reciproque de se secourir mutuellement en toutes occasions, avoit ceci de particulier, qu'elle ne s'étendoit pas à tous les Rois d'Angleterre & d'Espagne indifféremment, mais seulement à tous leurs Successeurs issus de leur corps. Dans ce même Traité, les Conventions pour le mariage du Prince Arthur avec Catherine, fille de Ferdinand & d'Isabelle, furent confirmées & renouvellées.

Il conclut une Paix perpetuelle avec Ferdinand & Isabelle, 8. Mars. *Ibidem.* Il conclut le Mariage d'Arthur avec Catherine.

Cependant les ennemis du Roi, ne se contentant pas d'appuyer le bruit qui s'étoit répandu dans le Royaume, touchant le Duc d'Yorck, travailloient actuellement à former une Conspiration pour lui faire perdre la Couronne. Son humeur avare lui avoit fait des ennemis de plusieurs de ceux qui avoient été le plus attachez à sa personne & à la Maison de Lencastre. *Guillaume Stanley* Grand Chambellan, frere du Comte de Darby, le Lord *Fitz-Walter, Robert Clifford, Simon Monfort, Thomas Thwaites Guillaume Barley*, étoient les principaux Chefs de cette Conspiration. Le Grand Chambellan avoit beaucoup contribué à lui faire gagner la bataille de Bosworth, en se déclarant pour lui dans un moment critique. Le Roi le reconnoissoit: mais il croyoit l'avoir assez bien recompensé, en lui permettant de s'approprier presque tout le butin qui s'étoit fait à cette bataille, & par la charge de Grand Chambellan. Mais ce Seigneur, trouvant cette recompense trop mo-

Conspiration contre le Roi. Noms des principaux Conjurez.

HENRI VII. 1493.

dique, n'en étoit pas satisfait. Robert Clifford étoit fils de celui qui avoit massacré le jeune Comte de Rutland frere d'Edoüard IV. à la bataille de Wakefield, & qui ensuite avoit perdu la vie en combattant pour la Maison de Lencastre. Apparemment Henri avoit oublié l'attachement que cette Famille avoit toûjours eu pour sa Maison, & avoit négligé de lui faire part de ses bienfaits. Entre les Conjurez, Clifford & Barley furent députez pour aller en Flandre, concerter avec la Duchesse de Bourgogne & le prétendu Duc d'Yorck, les mesures pour faire réüssir leurs desseins. La Duchesse leur fit un accueïl très-favorable, prenant à bon augure que des ennemis déclarez de sa Maison fussent les premiers à venir lui offrir leurs services. Peu de tems après leur arrivée dans les Païs-Bas, Clifford écrivit à ses amis en Angleterre, que le Duc d'Yorck fils d'Edoüard IV. étoit en Flandre, & qu'il le connoissoit parfaitement. Cette nouvelle enflamma les Conjurez, qui, depuis ce tems-là, n'épargnérent rien pour gagner des Partisans au prétendu Duc d'Yorck.

Clifford & Barley vont trouver Perkin VVaerbeck.

Clifford écrit en Angleterre que le Duc d'Yorck est véritablement en vie.

Henri cherche les moyens de desabuser le Peuple.

Pendant que les ennemis du Roi travailloient à lui causer de nouveaux embarras, il n'étoit pas lui-même moins attentif à chercher les moyens de prévenir le danger qui le menaçoit. Sa principale affaire étoit de désabuser le Peuple, & pour y réüssir, il avoit besoin de deux sortes de preuves. Premiérement, il falloit faire voir que le Duc d'Yorck étoit mort, en second lieu que, quand même il seroit en vie, celui qui empruntoit son nom étoit un véritable Imposteur.

Il fait examiner ceux qui avoient tué le Duc d'Yorck.

Pour prouver que le Duc d'Yorck n'étoit plus au monde, il falloit produiduire les témoignages de ceux qui lui avoient ôté la vie, ou qui l'avoient vû mort, & qui n'étoient que quatre en nombre, sçavoir, le Chevalier *Jacques Tyrrel*, à qui Richard III. avoit donné la commission de faire mourir ce Prince, *Jean Dighton* que Tyrrel avoit chargé de l'exécution, *Mylon Forest* son valet, qui lui avoit aidé, & le Prêtre qui avoit enterré les deux Princes. De ces quatre personnes, le Prêtre & le valet étoient morts, & il ne restoit plus que *Tyrrel* & *Dighton*. Ceux-ci furent arrêtez par ordre du Roi, & mis en prison. Ensuite, après qu'on eut secrettement examiné ces deux témoins, on publia qu'ils étoient tous deux convenus du fait, sçavoir, que Dighton & Forest avoient étouffé les deux Princes dans leur lit : qu'ils les avoient fait voir morts au Chevalier Tyrrel & qu'ensuite le Prêtre les avoit enterrez sous un dégré. Que peu de tems après, Richard les avoit fait transporter ailleurs, par le même Prêtre qui étoit mort depuis, sans avoir découvert à personne le lieu où ils les avoit mis. Il y a pourtant quelque apparence, que la déposition de Tyrrel n'étoit pas si favorable au Roi que celle de Dighton, puisque le premier fut retenu en prison, au lieu que l'autre fut relâché, apparemment, afin qu'il publiât lui-même sa déposition.

Objection contre ces dépositions.

La publication de ces témoignages ne produisit pas l'effet que le Roi s'en étoit promis. En effet, quelle preuve pouvoit former une confession publiée par celui qui avoit intérêt de la faire paroître à son avantage, après un examen fait en secret? En second lieu, le transport des deux corps, du premier lieu où ils avoient été enterrez dans un autre inconnu, donnoit lieu à de grands soupçons? Sans ce transport, rien n'auroit été plus aisé que de prouver la mort des deux Princes, puisqu'on auroit encore trouvé leurs corps sous le dégré. Ainsi le Public jugeoit que cette preuve qui étoit si naturelle man-

quant

HENRI VII. 1493.

quant au Roi, il avoit inventé ce transport afin qu'on ne trouvât pas étrange, qu'il ne se servit pas d'une preuve si convainquante. De plus, le témoignage de deux scélérats qui s'accusoient eux-mêmes d'un crime si noir, & dont la déposition étoit si avantageuse au Roi, ne pouvoit pas être d'un fort grand poids. Ainsi le Roi, comprenant que ce moyen ne suffisoit pas pour désabuser le Peuple, s'attacha principalement à découvrir qui étoit cet Imposteur qui se disoit le Duc d'Yorck.

Le Roi envoye des espions en Flandre.

Pour réüssir dans ce dessein, il ne trouva point de meilleur moyen que de gagner, à force d'argent, diverses personnes qui se rendirent auprès du prétendu Prince, sous prétexte de lui offrir leurs services. Il les chargea de faire tous les efforts possibles pour connoître qui étoit ce jeune homme, d'où il étoit, & de le suivre comme à la trace, depuis sa naissance, jusqu'au jour qu'il étoit arrivé chez la Duchesse de Bourgogne. En même tems, il leur ordonna de s'informer exactement des correspondances qu'il avoit en Angleterre, & d'observer de près tout ce qui se passoit chez lui. Sur toutes choses, il chargea quelques-uns des plus discrets, de n'épargner rien pour gagner le Chevalier Clifford, se doutant bien qu'il avoit part à tous les secrets. On dit, que, pour découvrir ceux qui étoient entrez dans ce complot, il avoit corrompu les Domestiques, & jusqu'aux Confesseurs des Grands qui lui étoient suspects. De plus, afin de donner plus de crédit aux Espions qu'il avoit envoyez en Flandre, il les faisoit déclarer excommuniez tous les Dimanches, dans l'Eglise de Saint Paul, en vertu de la Bulle d'Innocent VIII. Il fut si bien servi par ses Espions, qu'enfin, il sçut que le prétendu Duc d'Yorck n'étoit autre que Perkin Waerbeck. Il connut parfaitement sa généalogie, sa vie, ses actions, sa profession & tous les endroits où il avoit été depuis son enfance, ce qui fut d'abord divulgué dans tout le Royaume. Cependant, comme c'étoit le Roi, principal intéressé, de qui on tenoit toutes ces particularitez, la plûpart ne se croyoient pas obligez de l'en croire sur sa parole. La prévention où ils étoient leur faisoit souhaiter des preuves plus convainquantes.

Il fait excommunier ses propres espions, afin de les mieux cacher.

Il apprend toutes les particularitez de la vie de Perkin Waerbeck, & les publie.

Pendant que les Espions du Roi agissoient en Flandre & en Angleterre, il avoit sur les bras deux autres affaires dont il souhaitoit d'être débarrassé, en cas qu'il s'élevât quelque trouble dans le Royaume à l'occasion du prétendu Duc d'Yorck. La premiere étoit de faire la Paix avec l'Ecosse, la seconde de faire confirmer la Paix d'Estaples, par le Pape, selon qu'il en étoit convenu avec le Roi de France. Pour cet effet, il envoya des Ambassadeurs à Edimbourg & à Rome. Les premiers conclurrent avec le Roi Jacques une Trêve depuis le 30. d'Avril 1494. jusqu'à pareil jour de l'année 1501. aux mêmes conditions, que la derniére concluë à Caldestreme, qui expiroit le même jour que celle-ci devoit commencer. Il paroit par le pouvoir donné à ses Ambassadeurs, qu'il souhaitoit de faire le mariage du Roi d'Ecosse avec Catherine fille de la Comtesse de Wilt, & petite-fille du Duc de Sommerset. Mais ce mariage ne fut pas proposé, ou du moins, la Négociation ne réüssit pas.

Trêve de sept ans avec l'Ecosse.

25. Juin. *Act. Publ. Tom. XII. pag.* 533.

Il fait demander au Pape une Bulle sur la Paix d'Estaples.

Ibid. p. 531.

Quand à l'affaire de Rome les Ambassadeurs présentérent un Mémoire au Pape Alexandre VI, pour lui demander une Bulle qui excommuniât celui des deux Rois, de France, ou d'Angleterre, qui n'observeroit pas le Traité d'Estaples. Le Pontife reconnut que c'étoit une des Conventions du Traité, & répondit qu'il étoit prêt à faire expédier la Bulle, pourvû que le Roi de

France

HENRI VII. 1493. Réponse du Pape. 13. Juin. Maximilien Empereur. Morton Cardinal. Le Roi fait demander VVaerbeck à l'Archiduc. *Act. Publ. T. XII. pag. 554. Bacon.*

France n'y formât point d'opposition, de quoi il fit donner un Acte aux Ambassadeurs.

L'Empereur Frideric étant mort au mois d'Août de cette année, Maximilien son Fils, qui étoit Roi des Romains, monta en sa place sur le Trône Impérial.

Le 21. du même mois Jean Morton, Archevêque de Cantorbéri, fut fait Cardinal du titre de St. Anastase.

Henri, ayant été exactement informé de tout ce qui regardoit Perkin Waerbeck, envoya des Ambassadeurs à l'Archiduc Philippe, pour le prier de le lui livrer. Il lui fit représenter qu'il étoit contre le droit des Gens, & contre l'Alliance qu'ils avoient faite ensemble, de protéger un Imposteur qui cherchoit à lui ravir la Couronne, sous un prétexte évidemment faux. Qu'il étoit instruit des moindres circonstances de la vie de Perkin Waerbeck, depuis sa naissance, & qu'il offroit de donner des preuves authentiques de l'imposture, comme aussi de la mort du Duc d'Yorck dont Waerbeck empruntoit le nom. Que ce jeune homme n'étant qu'un personnage de théatre, mis en avant par la Duchesse de Bourgogne, il espéroit que l'Archiduc ne feroit point difficulté de le lui mettre entre les mains. Philippe étant encore en âge de Minorité, son Consel répondit pour lui aux Ambassadeurs, que l'intention de l'Archiduc étoit d'entretenir toûjours une bonne correspondance avec le Roi d'Angleterre, & que pour cet effet il ne donneroit aucune sorte de secours au prétendu Duc d'Yorck. Mais que les Terres que la Duchesse de Bourgogne possédoit dans les Païs-Bas, lui avoient été assignées pour son Doüaire avec un droit de Souveraineté, qui ne permettoit pas à l'Archiduc de se mêler de ses affaires, ni de l'empêcher de faire ce qu'elle trouveroit à propos.

Réponse de l'Archiduc.

Traité de Senlis entre Charles VIII. & Philippe.

Philippe se croyoit alors d'autant moins obligé à ménager le Roi d'Angleterre, qu'il venoit de faire la Paix avec Charles VIII, par un Traité conclu à Senlis le 23. de Mai. Charles avoit rendu à l'Archiduc Marguerite sa Sœur, avec les Comtez d'Artois & Bourgogne : mais il avoit gardé quelques Places sous promesse de les rendre, quand Philippe seroit parvenu à sa Majorité.

Rupture entre Henri & Philippe.

Les Ambassadeurs rapportérent au Roi la réponse de Philippe, & en même-tems lui firent entendre qu'il y avoit de la collusion entre lui & la Duchesse de Bourgogne. Henri fut si outré de cette maniére d'agir, qu'il rompit tout commerce avec l'Archiduc, & chassa tous les Sujets de ce Prince, de son Royaume. L'Archiduc en usa de même à l'égard de tous les Anglois qui se trouvoient dans ses Etats. Mais l'animosité entre ces deux Princes ne s'étendit pas plus loin, chacun craignant d'avoir un jour besoin de l'autre.

Henri gagne Clifford qui lui découvre les secrets de VVaerbeck. Quelques-uns des Conjurez sont exécutez.

Cependant, Henri ayant enfin réüssi à gagner le Chevalier Clifford qui étoit dans la confidence de Waerbeck & de la Duchesse de Bourgogne, fut exactement informé des correspondances qu'ils entretenoient en Angleterre. Comme il ne pouvoit qu'être dangereux pour lui de laisser croître le mal, il resolut d'y apporter les remedes convenables. Pour cet effet, il fit arrêter dans un même jour, & presqu'au même moment, le Lord *Fitz-Walter*, *Jean Ratcliff*, *Monfort*, *Twaites*, d'*Aubigni*, *Robert Ratcliff*, *Thomas Cressenor*, & *Thomas Astwood*. Tous ces gens-là ayant été convaincus d'avoir agi

en faveur de Perkin Waerbeck, & de s'être engagez à l'assister furent condamnez comme coupables de haute trahison. Le Lord Fitz-Walter fut conduit à Calais & on lui donna même quelque espérance qu'il pourroit obtenir son pardon. Mais son impatience l'ayant porté à faire une tentative pour se sauver de sa prison, il fut découvert & décapité. Entre les autres condamnez, Monfort, l'un des Ratcliffs, & d'Aubigni, subirent la rigueur de la Sentence. Tous les autres obtinrent leur grace, & ceux qui avoient été arrêtez pour le même sujet, entre lesquels se trouvoient deux Moines Dominiquains & le Doyen de Saint Paul furent mis en liberté. Guillaume Stanley, grand Chambellan, ne fut point recherché pour cette fois, soit qu'il n'eût pas encore été dénoncé, ou que le Roi voulût attendre de plus fortes preuves pour le convaincre.

HENRI VII. 1493.

Le 1. de Novembre, Henri écrivit au Roi de France, qu'il désiroit d'être compris dans la Paix de Senlis, selon qu'il lui étoit permis par le Traité. Le 17. du même mois il lui notifia la même chose de la part de Ferdinand Roi de Naples, & d'Alphonse Duc de Calabre son Fils, qui avoient été expressément compris dans la Paix de Senlis, de la part de l'Empereur & de l'Archiduc. Mais cela ne fit pas désister le Roi Charles du projet qu'il avoit formé touchant la conquête de Naples.

Henri notifie au Roi de France qu'il veut être compris dans la Paix de Senlis.

Act. Publ. T. XII. p 550.

1494.

L'Angleterre fut assez tranquille pendant l'année 1494. Perkin Waerbeck se tenoit toûjours en Flandre sans faire aucune entreprise, l'exécution de ses Partisans lui ayant fait comprendre que le Roi sçavoit plus de ses affaires qu'il ne se l'étoit imaginé. Cependant Henri travailloit sous main à s'éclaircir de plus en plus des circonstances de la conspiration, & de ce que la Duchesse de Bourgogne tramoit en Angleterre & ailleurs. C'étoit à cela que le Chevalier Clifford qu'il avoit gagné lui servoit extrémement. Il apprit par son moyen que Perkin avoit encore des ressources en Irlande, & qu'il avoit écrit aux Comtes de Desmond & de Kildare, lorsqu'il y avoit débarqué en venant de Portugal. Cette découverte lui fit prendre la résolution de pourvoir aux affaires de cette Isle, qu'il avoit beaucoup négligées jusqu'alors. Dans cette vûë il y établit pour Lieutenant ou Gouverneur, Henri son second Fils qui n'étoit pourtant âgé que de deux ans. Mais il nomma pour Député le Chevalier *Edoüard Poinings*, homme rompu dans les affaires, & qui avoit été employé à diverses Ambassades. Il lui donna un pouvoir fort étendu, tant sur la Milice, que sur le Gouvernement Civil, afin qu'il pût mettre cette Isle sur un bon pied.

Henri pourvoit à la tranquillité de l'Irlande

Il fait Henri son Fils Gouverneur de cette Isle, 11. Sept. & Edoüard Poinings Sous-Gouverneur 13. Sept.

Poinings étant arrivé en Irlande, y fit de grandes perquisitions contre ceux qui étoient soupçonnez, de n'être pas affectionnez au Roi; en particulier il attaqua vivement les Comtes de Desmond & de Kildare. Le premier se tint sur ses gardes, & hors du pouvoir du Lord Député: mais le Comte de Kildare fut envoyé Prisonnier en Angleterre, d'où le Roi le renvoya bien-tôt en son Païs, avec des marques d'estime & de bienveillance. Comme il craignoit de nouvelles affaires en ce Païs-là, où une rebellion lui auroit été très-incommode, dans la conjoncture où il se trouvoit, il crut devoir les prévenir par des Actes de grace, plûtôt que par la rigueur. Pour cet effet, il y envoya un Commissaire avec une Amnistie en bonne forme, tant pour le Comte de Desmond que pour tous les Rebelles d'Irlande, afin d'étouffer, s'il étoit pos-

HENRI VII. 1494.

sible, toutes les semences de révolte dans cette Isle, où la Maison d'Yorck n'avoit que trop de Partisans.

Parlement célebre en Irlande.

Statut de Poinings. *Hist. d'Irlande.*

Pendant que Poinings fut en Irlande, il y tint un Parlement qui est fameux par les Statuts qui y furent faits à l'avantage de la Couronne d'Angleterre & des Anglois établis dans cette Isle. Un de ces Statuts, qu'on appelle encore le *Statut de Poinings*, portoit qu'on ne pourroit point assembler le Parlement d'Irlande, avant que le Gouverneur & le Conseil eussent informé le Roi, des causes de la Convocation, & que le Roi en eût donné une permission expresse sous le Grand Sceau. Une autre portoit que tous les Actes faits dans le Parlement d'Angleterre, concernant le Public, seroient observez en Irlande. Ces deux Statuts sont encore en force aujourd'hui.

Henri exige de l'argent par des voyes illégitimes.

Henri avoit donné jusqu'alors diverses marques de son naturel avare & intéressé, mais qui pouvoient être colorées de quelque prétexte, parce qu'on ne connoissoit pas encore bien les secrets ressorts de sa politique. Il n'en fut pas de même à l'égard de ce qu'il fit cette année, où il se découvrit sans beaucoup de de ménagemens. Le prétexte des affaires étrangeres lui manquant, il extorqua de grosses sommes de divers Particuliers, par des accusations recherchées dont l'unique but étoit de remplir ses coffres. Cette maniére d'agir étoit d'autant plus fâcheuse à ses Sujets, qu'ils s'appercevoient aisément qu'elle partoit de son propre naturel, puisqu'il n'y avoit aucune nécessité qui l'obligeât à se servir de ces moyens extraordinaires. Il étoit en paix avec tous les Princes de l'Europe. Il avoit tiré du Parlement deux Subsides très-considérables, dont il n'avoit pas employé la quatriéme partie, qui même lui avoit été remboursée avec usure. De plus, il avoit profité de diverses confiscations, & il recevoit cinquante mille livres tous les ans, du Roi de France. Tout cela joint aux revenus ordinaires de la Couronne, qui n'étoient pas moindres que sous les Regnes précédens, sembloit le mettre en état de soulager ses Sujets, au lieu de les vexer par des accusations frivoles pour en tirer de l'argent. Le premier qu'il attaqua de cette maniére, fut un Alderman de Londres nommé *Capel*, qui fut condamné à une amende de deux mille sept cens livres Sterling, pour laquelle il fut obligé de composer, & de donner au Roi dix-sept cens livres. On accusoit l'Archevêque de Cantorbéri d'être l'inventeur de ces sortes de moyens, pour procurer de l'argent au Roi. Mais soit que l'avidité de ce Prince allât toûjours en augmentant, ou que les Ministres qui succédérent à ce Prélat fussent encore moins scrupuleux que lui, on n'eut que trop de sujet de le regretter après sa mort.

Condamnation du Grand Chambellan.

Sur la fin de cette année, Henri donna une nouvelle preuve de son avidité pour l'argent, qui fit un tort extrême à sa réputation, d'autant plus qu'il tâchoit de la couvrir du voile de la justice. Par des avis secrets reçus du Chevalier Clifford, il avoit appris que le Lord Guillaume Stanley, Grand Chambellan, étoit un des adhérans de Perkin Waerbeck. Quoique ce Seigneur lui eût rendu le plus grand service qu'on puisse rendre à un Prince, puisqu'il lui avoit procuré la victoire qui l'avoit élevé sur le Trône, il résolut de le sacrifier à son avidité, sous prétexte de punir son crime. Je dis à son avidité, & non pas à sa justice ou à sa vengeance. En effet si l'on en peut juger par sa conduite ordinaire à l'égard des criminels d'Etat, sur lesquels il n'y avoit rien à gagner, il n'y a point de doute qu'il n'eût pardonné à celui-ci, si

le

le désir de profiter de la confiscation de son bien, ne l'eût rendu inéxorable. HENRI VII. 1494.

Pour parvenir à son but, il donna ordre à Clifford, qui étoit encore en Flandre, de se rendre secrettement en Angleterre. Dès qu'il eût appris que ce Délateur étoit arrivé, il alla loger à la Tour, afin de faire arrêter plus commodément & sans bruit, les gens de la Cour qui seroient accusez. Clifford s'étant rendu à Londres sans se faire connoître, le Roi assembla le Conseil dans la Tour, fit appeller ce Chevalier, qui s'étant jetté à ses pieds, lui demanda pardon, offrant de lui déclarer tout ce qu'il sçavoit de la Conjuration. Le Roi lui accorda sa grace sur le champ; mais sous la condition expresse, quil ne lui céleroit rien de cequi étoit venu à sa connoissance. Sur cela Clifford accusa diverses personnes & entr'autres le Grand Chambellan. Le Roi paroissant fort surpris, le chargea de prendre bien garde à ce qu'il disoit, puisqu'il n'y alloit pas de moins que de sa vie, si l'accusation étoit mal fondée. Clifford ayant persisté, le Grand Chambellan fut arrêté sur le Champ. Le lendemain il fut examiné devant le Conseil, où il en avoüa assez pour se faire condamner. Le grand service qu'il avoit rendu au Roi, & le crédit du Comte de Darby son frere lui donnoient une grande espérance qu'il ne seroit pas traité à toute rigueur. Mais deux choses rendirent sa faute impardonnable. La premiere étoit sa richesse immense qui promettoit au Roi une abondante confiscation. La seconde, qu'il fut accusé & apparemment convaincu, d'avoir dit, en parlant de *Perkin Waerbeck*, que, si ce jeune homme étoit veritablement fils d'Edoüard IV, il ne porteroit jamais les armes contre lui. C'étoit blesser le Roi dans l'endroit le plus sensible, puisque par-là, il sembloit reconnoître, que les droits de la Maison d'Yorck étoient mieux fondez que ceux de la Maison de Lencastre. S'il n'avoit été coupable que de ce crime, il y a lieu de douter que les Juges l'eussent condamné à mort: mais, selon les apparences, il fut convaincu d'avoir agi plus directement contre le Roi, par ses correspondances avec Perkin Waerbeck, & avec la Duchesse de Bourgogne. Toute la grace que le condamné put obtenir fut un délai de quelques semaines, pour se préparer à la mort, qu'il ne souffrit qu'au commencement de l'année suivante. La sévérité du Roi parut excessive en cette occasion. Tout le monde se persuadant qu'il feroit grace de la vie, à un Seigneur à qui il avoit tant d'obligation, & qui même l'avoit mis en état d'exercer des Actes de Clémence, en lui procurant la Couronne. D'ailleurs, il étoit frere du Comte de Darby, serviteur zélé, & beau-pere du Roi.

Grande terreur en Angleterre.

L'exécution du Grand Chambellan répandit une terreur universelle dans le Royaume. Il avoit été condamné pour un crime dont peu d'Anglois étoient innocens, c'est-à-dire, pour avoir préféré les droits de la Maison d'Yorck à ceux du Roi regnant. Mais ce qui causoit encore plus d'épouvante, c'étoit qu'on voyoit manifestement, que le Roi avoit eu des espions auprès du Grand Chambellan pour observer sa conduite, & que chacun pouvoit être dans le même cas. Les Grands n'osoient plus s'entre-communiquer leurs pensées, de peur que ceux qu'ils regardoient comme leurs meilleurs amis, ne fussent des espions du Roi. Mais on se recompensa en quelque maniére de cette contrainte, par une infinité de libelles contre les Juges, contre le Conseil, & contre le Roi même. Cette licence mit le Roi en si mauvaise humeur, qu'il fit pendre cinq hommes convaincus d'avoir dispersé ces libelles.

Satires contre le Roi

Exécutions.

HENRI VII. 1494.

Fox Evêque de Durham.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 565.

Richard Fox, Evêque de Bath & Wells, l'un des Favoris du Roi, fut transféré cette année à l'Evêché de Durham.

Henri fils du Roi est fait Duc d'Yorck.

Baker.

Ce fut aussi dans cette même année, que Henri, second fils du Roi, âgé de deux ans, fut revêtu du titre de Duc d'Yorck.

Negociation avec l'Ecosse.

Act. Publ. T. XII. pag. 554.

Quoiqu'il y eût une Trêve concluë avec l'Ecosse, jusqu'au 30. d'Avril 1501. il restoit encore quelques differends entre les Anglois & les Ecossois touchant certaines Terres situées sur les frontiéres des deux Royaumes, & touchant la pêche de la Riviére d'Eske. Henri, craignant toujours quelque soulévement dans le Royaume, souhaitoit avec passion de n'avoir rien à démêler avec ses voisins. C'étoit par cette raison qu'au mois de Mai de cette année, il avoit demandé que ces differends entre l'Angleterre & l'Ecosse fussent réglez. Le Roi Jacques ayant paru le souhaiter de son côté, ils envoyérent tous deux leurs Ambassadeurs à Caldestreme, pour tâcher de convenir de quelque expédient. Richard Fox étoit à la tête de l'Ambassade d'Angleterre. Mais toute son habileté ne fut pas capable de faire terminer une affaire qui ne paroissoit pas d'elle-même fort difficile. Cela donna lieu au Roi de soupçonner que le Roi d'Ecosse la gardoit pour une occasion de rupture, & d'ordonner au Comte de Surrey de se précautionner du côté du Nord.

Charles VIII. entreprend la Conquête de Naples.

Charles VIII. entreprit cette même année la Conquête du Royaume de Naples à laquelle il pensoit depuis quelque tems. Cette affaire est si connuë qu'il seroit inutile d'en faire ici le détail. Il est pourtant nécessaire d'en rapporter en deux mots l'origine & les principaux événemens.

Histoire abregée de la succession du Royaume de Naples.

Collenuccio, Capaccio, Summonte, &c.

La postérité de Charles d'Anjou premier Roi de Sicile de la Maison de France, s'étoit divisée en deux branches dont l'une Regnoit à Naples & l'autre en Hongrie. Après diverses révolutions, la Couronne de Naples échut enfin à Jeanne premiére du nom. Mais en 1380. Charles de Durazzo de la branche de Hongrie, prétendant à cette même Couronne, & s'étant rendu en Italie, attaqua la Reine Jeanne, qui se trouvant fort pressée par cet ennemi, adopta Loüis I. Duc d'Anjou, Oncle de Charles VI. Roi de France. Depuis ce tems-là il y eut une Guerre continuelle entre les deux Maisons d'Anjou. Enfin Charles de Durazzo demeura en possession de Naples, & eut pour successeur Ladislas son Fils qui étant mort en 1414. laissa la Couronne de Naples à Jeanne II. sa Sœur. Cependant Loüis I. Duc d'Anjou, & Loüis II. son Fils ne laissérent pas de porter toûjours le titre de Rois de Sicile, & de conserver leurs prétentions, sur la Sicile en deça du Far, ou le Royaume de Naples. Loüis II. qui mourut en 1417. laissa trois Fils, sçavoir Loüis III. René, & Charles.

En 1421. Loüis III. mena une armée à Naples pour déposséder Jeanne II. qui, pour se donner un appui, adopta Alphonse Roi d'Arragon. Alphonse s'étant rendu dans le Royaume de Naples, obligea Loüis III. à quitter la partie, & à se retirer en France. Quelque tems après, sur certain differend survenu entre Jeanne & Alphonse, Jeanne révoqua d'adoption d'Alphonse, adopta ce même Loüis d'Anjou qui avoit voulu lui arracher la Couronne, & le déclara son Héritier & son Successeur présomptif; mais ce Prince mourut sans enfans en 1431. Jeanne finit ses jours l'année suivante, après avoir fait un Testament en faveur de René d'Anjou frere de Loüis III.

René fit quelques efforts pour se mettre en possession du Royaume de Naples;

ples; mais ce fut inutilement. Alphonse Roi d'Arragon conserva cette Couronne jusqu'à sa mort qui arriva en 1458. Il laissa son Royaume d'Arragon à Jean son Fils légitime, & celui de Naples à Ferdinand son Fils bâtard.

HENRI VII. 1494.

En 1474. René fit un Testament par lequel il institua pour son Héritier Charles Comte du Maine son Neveu, fils de Charles son Frere cadet, au préjudice de Yolande sa Fille, qui étoit Duchesse de Lorraine, & de René Duc de Lorraine son petit-Fils.

Mézerai.

Charles Comte du Maine, Neveu & Héritier du Roi René, mourut en 1481. après avoir fait Loüis XI. Roi de France son Héritier universel. C'étoit en vertu de ce Testament, que Charles VIII. Fils de Loüis XI. prétendoit que le Royaume de Naples lui étoit dévolu.

Fondement des prétentions de Charles VIII.

Si l'on fait tant soit peu d'attention à ce qui vient d'être rapporté, on trouvera sans doute, que les droits de Charles sur le Royaume de Naples étoient bien litigieux. Pour juger ce procès par la voye de la justice, il auroit fallu examiner deux questions également importantes dans cette affaire. La premiére, si Jeanne II. avoit pû révoquer l'adoption qu'elle avoit faite d'Alphonse Roi d'Arragon, & adopter Loüis d'Anjou en sa place. Il est vrai que les Historiens François prétendent qu'Alphonse avoit voulu déposseder sa bienfaictrice, &, cela supposé, la cause de la révocation paroit juste. Mais les Arragonnois ne conviennent pas du fait. Ils attribuent cette révocation à la légereté de Jeanne qui étoit une Princesse inconstante & capricieuse. En second lieu, supposé que les droits de la Maison d'Anjou fussent mieux fondez que ceux de la Maison d'Arragon, il auroit fallu examiner cette seconde question, Si le Roi René avoit pû priver Yolante sa Fille & ses Descendans, du Royaume de Naples, pour le donner à Charles Comte du Maine son Neveu. On ne pouvoit pas alléguer, pour autoriser ce Testament, que le Royaume de Naples fût un Fief masculin, puisque les droits de la Maison d'Anjou ne venoient que d'une femme. Ainsi, Charles VIII. ne pouvoit prétendre à ce Royaume, qu'en supposant que les Loix décidoient en sa faveur les deux questions dont on vient de parler, ce qui étoit fort douteux, pour ne rien dire de plus fort. D'ailleurs la Maison d'Arragon avoit un autre titre fondé sur une possession de soixante ans. Mais ce qui rendoit cette affaire fort embrouillée, étoit, que les Papes, en qualité de Souverains Seigneurs de Naples, sembloient avoir décidé en faveur de la Maison d'Anjou, en donnant l'investiture de ce Royaume aux Princes de cette Maison.

Mais ce n'étoit pas tant le droit que Charles VIII. pouvoit avoir sur le Royaume de Naples, qui l'invitoit à cette Conquête, que la conjoncture du tems & la disposition des affaires d'Italie. Ferdinand Roi de Naples avoit deux Fils, sçavoir *Alphonse* qui portoit le titre de Duc de Calabre, & Frideric, & le premier avoit un Fils nommé *Ferdinand* comme son Ayeul. Ces Princes Arragonnois n'étoient pas aimez à Naples, ni dans le reste de l'Italie. D'ailleurs le vieux Roi Ferdinand avoit banni le Prince de Salerne, & tous les autres Chefs de la faction Angevine, & c'étoient ces bannis qui excitoient Charles à la Conquête de Naples. Mais cela seul n'auroit pas suffi pour le déterminer à cette entreprise, s'il n'y eût pas encore été excité par Ludovic Sforze Oncle du Duc de Milan. Voici quelle en fut l'occasion.

Causes de la Guerre de Naples. *Mézerai.*

Le Duché de Milan étoit passé de la Maison des *Visconti* à celle des *Sforzes*,

HENRI VII. 1494.

Affaires de Milan.

Bern. Corio, Hist. de Milano.

par l'adoption que *Philippe Marie Visconti*, dernier Duc de cette Maison, avoit fait de François Sforze qui avoit épousé Blanche sa Fille unique.

François Sforze, étant devenu Duc de Milan après la mort du Duc son Beau-pere, mourut en 1466. laissant deux Fils, sçavoir *Galeaz*, qui lui succéda, & *Ludovic* surnommé *le Maure*. Galeaz ayant été assassiné, *Jean Galeaz* son Fils lui succéda, sous la tutelle de sa Mere, femme perduë de réputation par ses galanteries, & de Ludovic son Oncle. Quelque tems après, le jeune Duc épousa Isabelle Fille d'Alphonse Duc de Calabre, Fils-aîné de Ferdinand Roi de Naples. Jean Galeaz étant un Prince d'un petit génie, Ludovic son Oncle s'empara de toute l'autorité, ne laissant à son Neveu que le simple titre de Duc, sans que celui-ci s'en mît beaucoup en peine. Mais Isabelle sa femme, ne pouvant souffrir de voir le Duc son Epoux sans aucune autorité, se plaignit au Duc de Calabre son Pere de ce mauvais traitement. Quelque tems après le Duc porta Ferdinand son Pere à déclarer la Guerre à Ludovic afin de l'obliger à remettre le Gouvernement entre les mains de son Neveu.

Ce fut pour éviter cette Guerre que Ludovic excita Charles VIII. à entreprendre la conquête de Naples, en lui faisant espérer qu'il l'assisteroit de toutes ses forces. Outre cela, il avoit encore pour but de se servir du secours de Charles, pour se rendre maître du Duché de Milan, & en déposséder Jean Galeaz son Neveu. Il avoit déja pris pour cet effet des mesures secrettes avec l'Empereur Maximilien à qui il avoit donné Blanche sa Niéce en Mariage, avec une dot de quatre cens mille écus, & Maximilien lui avoit secrettement donné l'investiture du Duché de Milan pour lui & pour sa posterité.

Sur le bruit qui courut que Charles VIII. faisoit des préparatifs pour la conquête de Naples, le vieux Roi Ferdinand lui offrit un tribut annuel de cinquante mille écus : mais cette offre fut rejettée. Ferdinand mourut un peu avant l'expédition de Charles, & eut pour Successeur Alphonse son Fils-aîné.

La Guerre de Naples paroit d'abord une affaire entiérement étrangére à l'Histoire d'Angleterre. Cependant, comme elle a été la source & l'origine de plusieurs grands événemens arrivez en Europe, dans le siécle suivant, j'ai cru qu'il n'étoit pas inutile d'en faire connoître la cause, & par la même raison, il est nécessaire d'en rapporter les principaux événemens.

Départ de Charles, & son voyage jusqu'à Rome.

Charles VIII. partit de Paris au mois de Juillet 1494. & se rendit à Ast en Piémont où il tomba malade de la petite vérole. Cette maladie l'ayant arrêté à Ast, il n'en put partir que le sixiéme d'Octobre, pour se rendre à Turin, où il se vit obligé d'emprunter les Pierreries de la Duchesse de Savoye, tant il étoit mal pourvû d'argent pour une entreprise de cette conséquence. Ludovic Sforze se hâta d'aller au devant de lui & l'accompagna jusqu'à Pavie, où ils trouvérent le Duc Jean Galeaz malade de quelque mauvais morceau que Ludovic son Oncle lui avoit fait donner. Quand ils furent arrivez à Plaisance, ils y apprirent la mort de Jean Galeaz. Alors Ludovic quitta le Roi, pour aller se mettre en possession du Duché de Milan, quoique le feu Duc son Neveu eût laissé un Fils. Depuis que Ludovic eut obtenu ce qu'il s'étoit proposé, il n'eut plus le même attachement pour le Roi de France, qu'il avoit eu auparavant. Au contraire, il ne pensa qu'aux moyens de le chasser d'Italie, par une Ligue dont il fut le principal promoteur.

Cependant Charles continuant sa marche entra dans l'Etat de Florence, & obligea Pierre de Medicis qui gouvernoit cette Republique, à lui livrer quatre de ses meilleures Places, & à lui prêter de l'argent. Il fit son entrée dans la Ville Capitale le dixseptiéme de Novembre, & y publia son Manifeste sur la Guerre de Naples. Ensuite, il prit la route de Rome, & toutes les Places de l'Etat Ecclésiastique lui portérent à l'envi leurs Clefs. Alexandre VI. voyant approcher le Roi, pria le Prince Ferdinand, Fils du Roi de Naples, de sortir de Rome où il l'avoit reçu quelque tems auparavant. D'un autre côté, Frideric Frere d'Alphonse, qui étoit sur la côte de Genes avec une Flotte, se rendit à Naples où tout étoit dans une extrême consternation. Ainsi Charles ayant traversé l'Italie, sans avoir rencontré la moindre opposition, entra dans Rome le 28. de Décembre, pendant que le Pape effrayé se renfermoit dans le Château-Saint-Ange, afin d'y mettre sa personne en sureté. Il est tems présentement de retourner aux affaires d'Angleterre.

HENRI VII. 1494.

1495. Précaution de Henri contre l'Ecosse.

Henri voyant que la négociation avec l'Ecosse trainoit en longueur, sans qu'il en pût découvrir aucune cause apparente, craignit que le Roi Jacques ne voulût prendre occasion de leurs differends touchant la pêche de la Riviére d'Eske, pour rompre la Trêve. Ainsi, pour n'être pas surpris, il envoya au Comte de Surrey un ordre de lever des troupes pour la défense du Nord, contre les attentats des Ecossois & des Irlandois. Ces attentats qu'il feignoit de craindre, n'étoient qu'un prétexte pour se mettre en défense, en cas qu'il prît envie au Roi d'Ecosse de l'attaquer.

Le Duc d'Yorck est fait Gouverneur du Nord.

Quelque tems après, il nomma le Duc d'Yorck son second fils pour Gouverneur des Marches du Nord, quoiqu'il ne fût âgé que de trois ans. Il l'avoit fait l'année précédente Gouverneur d'Irlande, & par ce moyen, il retenoit dans ses coffres les appointemens de ces deux Charges qu'il auroit fallu donner à deux différens Seigneurs. Jamais Prince n'a mieux entendu que lui, l'art de ménager son argent, & de faire tout tourner à son profit.

Mort de la Duchesse d'Yorck.

La Duchesse d'Yorck mere d'Edoüard IV. & de Richard III. mourut cette année dans un âge fort avancé.

Bulle du Pape touchant les Rebelles. *Act. Publ. T. XII. pag.* 573.

Au mois de Juillet, Alexandre VI. envoya en Angleterre une Bulle qui étendoit à tous les Evêques du Royaume, le pouvoir d'absoudre les Rebelles, qui n'avoient été déférez qu'au seul Archevêque de Cantorbéri par la Bulle d'Innocent VIII.

Tentative de Perkin Waerbeck sur les côtes de Kent, qui réüssit mal.

Jusqu'alors Perkin Waerbeck n'avoit osé rien entreprendre en Angleterre, sçachant bien que le Roi étoit informé de toutes ses intelligences. Mais la Duchesse de Bourgogne ne pouvant se résoudre à se désister de l'espérance qu'elle avoit conçûë de tirer quelqu'avantage de l'idole qu'elle avoit elle-même formé, se détermina enfin à l'envoyer en Angleterre. Elle jugea qu'il falloit éprouver l'affection du peuple pour la Maison d'Yorck, sans s'attendre davantage aux secours des Grands qui étoient trop observez, & qui avoient trop de mesures à garder. D'ailleurs, elle comprenoit bien, que si le Peuple paroissoit prêt à se soulever, il se trouveroit assez de Grands pour l'appuyer & pour le conduire. Dans cette vûë, elle donna ses ordres pour assembler des troupes & des Vaisseaux, & fit embarquer Perkin Waerbeck pour aller faire une descente dans la Province de Kent. Cependant Henri ne sçachant rien des préparatifs qui se faisoient en Flandre, résolut de faire un Voyage dans la Province d'Yorck, pour

HENRI VII. 1495. pour y visiter la Comtesse sa Mere, ce qui paroissoit une conjoncture tout-à-fait favorable au dessein de Perkin. Mais comme la descente projettée ne réussit pas, on ne douta point, que le Roi, étant informé des desseins du prétendu Duc d'Yorck, n'eût entrepris ce voyage exprès, pour l'attirer dans le piége; tant on étoit persuadé qu'il ne faisoit rien, sans que la politique y eût part.

Perkin, suivant les directions de la Duchesse de Bourgogne, arriva sur la côte de Kent, tout proche de Sandwich, & mit quelque monde à terre, pour éprouver la disposition des habitans du Païs. Ces troupes firent d'abord grand bruit du puissant armement que le Duc d'Yorck avoit fait en Flandre, se vantant que les Vaisseaux qu'on voyoit, n'étoient qu'une très-petite partie de sa Flotte qui devoit bien-tôt paroître. Mais le Peuple voyant que ces gens-là étoient presque tous étrangers, bien loin de se joindre à eux consulta la Noblesse du Païs, pour sçavoir comment il devoit se conduire. Le résultat de ce Conseil fut, qu'on feroit semblant de vouloir assister Perkin, afin de l'attirer lui-même à terre & de le faire prisonnier. Suivant cette résolution, le Peuple prit les armes, & se fit voir sur la côte, faisant divers signaux, pour inviter Perkin & ses gens à descendre. Mais Perkin & *Fryon* son Conseiller s'étant doutez de la ruse, se tinrent dans leur Vaisseau, en attendant que quelques-uns de leurs gens retournassent pour les informer de ce qui se passoit à terre. Enfin, le Peuple de Kent voyant qu'il n'en pouvoit attirer davantage, fondit sur ceux qui étoient déja descendus, & les passa au fil de l'épée, à la réserve d'environ cent cinquante qui ayant été pris en vie, furent tous pendus par ordre du Roi. Perkin ayant vû de son Vaisseau le désastre arrivé à ses gens, leva l'anchre & s'en retourna en Flandre. Henri, qui étoit alors en voyage, ayant appris la descente, fut sur le point de rebrousser chemin vers le Païs de Kent. Mais comme bien-tôt après, il reçut la nouvelle de ce qui s'étoit passé, il continua son voyage, & alla passer quelque tems avec la Comtesse sa Mere, dans la Maison du Comte de Darby. Il vouloit par-là, faire une espece d'excuse à ce Seigneur, de ce qu'il avoit fait mourir son Frere, & lui donner en même tems une preuve de la continuation de sa bienveillance.

Statut remarquable. *Bacon.* Le treiziéme d'Octobre, le Roi assembla un Parlement où fut fait un Statut qui portoit, que les Sujets ne pourroient pas être recherchez pour avoir adhéré à un Roi actuellement regnant. Il est facile de comprendre que le but de cet Acte étoit d'empêcher qu'on n'examinât de trop près le droit du Roi par rapport à la Couronne, puisque, quoiqu'il en pût arriver, ceux de ses Sujets qui le serviroient seroient toujours en sureté. En effet, l'exemple qu'il avoit lui-même donné, en faisant condamner ceux qui avoient porté les armes pour Richard III, devoit faire craindre à ses Partisans de se trouver dans le même cas, s'il arrivoit une semblable révolution. Mais la clause qu'il fit ajoûter dans le corps du Statut, que si, à l'avenir, il se faisoit quelque Acte de Parlement contre ceux qui auroient assisté un Roi actuellement sur le Trône, il ne seroit d'aucune valeur, cette clause, dis-je, étoit inutile & de nul effet. Car comment un Acte de ce Parlement pouvoit-il borner le pouvoir de ceux qui se tiendroient dans la suite, & faire qu'un Acte, qui de sa nature étoit révocable, ne le fût pas? Cependant ce Statut, qui sembloit n'être fait que pour la sûreté du Peuple, & qui n'étoit pourtant que pour la sureté du Roi, laissoit

ſoit entrevoir l'inquiétude & l'incertitude où Henri étoit par rapport à ſon Titre.

HENRI VII. 1495.

Ce même Parlement fit encore un Acte pour obliger ceux qui n'avoient pas entiérement payé la derniére taxe appellée *Bénévolence*, à payer les arrérages dans un certain tems. Cet Acte produiſit de grandes ſommes au Roi, les arrérages de cette taxe étant très-conſidérables, parce que la Guerre de France n'ayant pas duré long-tems, pluſieurs s'étoient exemptez de payer, ou en tout ou en partie. Il paroit par le Recueïl des Actes Publics que l'Archevêque de Cantorbéri étoit redevable de quinze cens livres ſterling.

Autre pour faire payer la Bénévolence.

Pendant que le Parlement étoit encore aſſemblé, le Roi fut informé que Perkin Waerbeck étoit arrivé en Irlande. Comme ce ne pouvoit être que dans quelque mauvais deſſein, il donna ordre qu'on veillât exactement à la garde des côtes, pour être prêt à s'oppoſer à une deſcente en quelque endroit qu'elle ſe fît. Il n'étoit que trop vrai que la Ducheſſe de Bourgogne avoit envoyé Perkin dans cette Iſle, pour tâcher d'en faire révolter les habitans. Dans cette vûë, elle avoit ſecrettement négocié avec le Roi d'Ecoſſe qui vraiſemblablement s'étoit engagé à le ſecourir. La commune opinion eſt, que l'Empereur, l'Archiduc Philippe, & le Roi de France, étoient auſſi du complot : les deux premiers pour ſe venger de ce que Henri avoit interdit à ſes Sujets, tout commerce avec les Païs-Bas, & le troiſiéme pour l'empêcher d'entrer dans la Ligue qui ſe formoit en Italie, à quoi il étoit fortement ſollicité. Quoiqu'il en ſoit, il y a beaucoup d'apparence que Jacques, en s'engageant à prendre en main les intérêts du prétendu Duc d'Yorck, y avoit été porté par quelque intérêt ſecret, ou par la ſollicitation de quelque autre Prince.

VVaerbeck ſe rend en Irlande.

Cependant, depuis que Poinings avoit été en Irlande, les affaires étoient en ce Païs-là, ſur un tout autre pied qu'auparavant. Ainſi Perkin ne trouvant pas dans cette Iſle, des diſpoſitions aſſez favorables à ſon deſſein, en partit pour l'Ecoſſe, où, ſelon les apparences, il ſçavoit qu'il ſeroit bien reçu. Dès qu'il fut arrivé à Edimbourg, il fit demander audience au Roi, ſous le nom de Duc d'Yorck. Jacques feignant une extrême ſurpriſe, le reçut ſolemnellement en préſence de toute ſa Cour. Perkin lui fit un aſſez long Diſcours, où il lui raconta ſes prétenduës avantures, & comment il avoit échappé à la barbarie de Richad III. Enſuite, il déclama contre Henri Tudor qui avoit uſurpé la Couronne d'Angleterre, & la détenoit injuſtement aux légitimes Héritiers d'Edoüard IV. Il lui fit un détail de tous les moyens dont il s'étoit ſervi pour tâcher de recouvrer ſon Royaume. Enfin il lui dit, que divers contre-tems l'ayant empêché de réüſſir, il venoit ſe mettre ſous ſa protection dans l'eſpérance qu'avec l'aſſiſtance d'un Prince ſi généreux, il chaſſeroit l'Uſurpateur, & monteroit ſur le Trône de ſes Ancêtres. Qu'alors, il le regarderoit toujours comme un Frere, & qu'il ne perdroit aucune occaſion de lui témoigner ſa reconnoiſſance.

VVaerbeck va en Ecoſſe, où il eſt bien reçu du Roi Jacques qui lui fait épouſer une de ſes Parentes.

Jacques parut touché des infortunes de ce Prince, & lui dit, que, quoiqu'il en fût, il ne ſe repentiroit jamais de s'être mis entre ſes mains. Cependant il feignit d'avoir encore quelque doute, afin de faire connoître au Public, que ce n'étoit qu'avec un mûr examen qu'il s'étoit convaincu de la vérité. Quelque tems après il le reconnut publiquement pour Duc d'Yorck, & lui fit épouſer

Buchanan.

HENRI VII. 1495.

épouser *Catherine Gordon* sa Parente, Fille du Comte de Huntley, & l'une des plus belles, & des plus accomplies Dames d'Ecosse.

Henri projette de marier sa Fille-aînée avec le Roi d'Ecosse. *Act. Publ. Tom. XII. pag.* 572.

Henri souhaitoit avec ardeur de vivre en bonne intelligence avec le Roi d'Ecosse, soit qu'il eût eu quelque avis secret de ce qui se tramoit contre lui, ou que ce fût un pur effet de sa prévoyance. C'étoit dans cette vûë, qu'il avoit donné pouvoir à ses Ambassadeurs, qui devoient se rendre à Caldestreme, de traiter du Mariage de Marguerite sa Fille-aînée avec ce Prince. Ce Mariage se fit effectivement quelques années après. Mais, selon les apparences, il n'en fut point parlé dans ce Congrès, les Ambassadeurs d'Angleterre ayant sans doute compris que l'occasion n'étoit pas favorable pour faire cette proposition.

Continuation de la Guerre de Naples.

Le 28. de Janvier de l'année 1495. Charles VIII. partit de Rome après s'être fait livrer les meilleures Places de l'État de l'Eglise, & le Cardinal Cesar Borgia Bâtard d'Alexandre VI. en ôtage. Pendant qu'il étoit en marche l'Ambassadeur de Ferdinand Roi d'Espagne lui déclara de la part de son Maître, que, quand il s'étoit engagé à ne le troubler point dans la Conquête de Naples, il n'avoit pas entendu que cette Conquête dût s'étendre à toute l'Italie. Que néanmoins, il le voyoit en possession de Florence, de Pise, & de tout l'État de l'Eglise. Que, par cette raison, il lui déclaroit qu'il ne se croyoit pas obligé à l'observation de leur Traité, & en effet, l'Ambassadeur le déchira en sa présence. Charles, qui avoit le vent en poupe, se mocqua de ces menaces, & continua sa marche.

Cependant Alphonse, nouveau Roi de Naples, se voyant attaqué par un puissant Roi, qui étoit déja sur les frontiéres de ses États, perdit entiérement courage. Comme il sçavoit qu'il n'étoit pas aimé de ses Sujets, il résigna sa Couronne à Ferdinand son Fils & se retira dans un Monastére, où il mourut cette même année. Le nouveau Roi, voulant défendre son Royaume, s'avança vers les frontiéres pour tâcher d'arrêter le Roi de France. Mais il se vit tout à coup abandonné de ses propres Troupes. Dans cette extrémité, il voulut se retirer à Naples : mais il en trouva les Portes fermées. Enfin, il se vit obligé d'aller chercher une retraite dans la petite Isle d'*Ischia*, après avoir laissé Garnison dans les Châteaux de sa Capitale, où l'on pouvoit entrer sans passer par la Ville.

Pendant ce tems-là, Charles continuoit toûjours sa marche. Trivulce Milanois, qui étoit au service du Roi de Naples, lui ayant livré Capouë, toutes les autres Villes du Royaume lui envoyérent des Députez, pour se soumettre à lui. Enfin, il entra dans Naples le 22. de Février, & peu de jours après, il se rendit maître des Châteaux.

Un si grand torrent de prospéritez aveugla tellement ce jeune Monarque & son Conseil, qu'ils ne sçûrent prendre aucunes bonnes mesures pour la conservation de cette Conquête. Peu-à-peu, les Villes qui s'étoient renduës à lui, reprirent le parti de leur Souverain, son Armée qui n'étoit pas fort nombreuse, ne pouvant fournir des Garnisons par tout. De plus, les François se rendirent si odieux aux Habitans de Naples, qu'on se repentit bien-tôt de les y avoir reçûs.

Mais ce qui dérangea le plus les affaires du Conquérant, ce fut une Ligue qui se forma contre lui, dans laquelle entrérent, le Pape, l'Empereur,

le Roi d'Espagne, l'Archiduc, le Roi de Naples, Ludovic Sforze nouveau Duc de Milan, & la République de Venise. Cette Ligue, qui étoit pour vingt-cinq ans, fut signée le 25. de Mars 1495, & en même tems, les Confédérez commencérent à assembler leurs forces.

HENRI VII. 1495.

Charles comprit alors qu'il étoit tems de penser à son retour. Mais auparavant, il voulut faire son entrée triomphante dans Naples, d'où il partit le 20. de Mai pour s'en retourner en France, ne laissant que peu de Troupes pour défendre sa Conquête. Mais ce n'étoit pas l'intention des Alliez de le laisser ainsi retirer paisiblement. Ils allérent l'attendre sur sa route, avec une Armée de quarante mille hommes, & se postérent à *Fornoüe* pour lui disputer ce passage. Quoique Charles fut fort inférieur en nombre de Troupes, il ne laissa pas de se déterminer à leur livrer bataille, comprenant bien qu'il n'y avoit point de milieu entre vaincre & périr. La bataille se donna le sixiéme de Juillet, & le succès en fut favorable au Roi de France, qui passa sur le ventre à cette Armée formidable, & se rendit à Ast le 15. du même mois.

Bataille de Fornoüe.

Pendant qu'il se retiroit à travers l'Italie, Naples se remit sous l'obéïssance de Ferdinand, & presque toutes les autres Villes du Royaume, qui étoient encore dans le parti des François, suivirent cet exemple. Le Duc de Montpensier, que Charles avoit laissé à Naples avec peu de Troupes, se retira dans le Château de l'Oeuf, où, après avoir soûtenu un Siége de trois mois, il se vit enfin obligé de capituler. Ainsi Charles qui avoit conquis le Royaume de Naples dans l'espace de trois semaines, le perdit avec la même rapidité. Depuis ce tems-là, il forma divers projets pour recouvrer sa Conquête, mais les difficultez qu'il y trouva, les firent aller en fumée.

Cette même année, l'Empereur Maximilien retourna dans les Païs-Bas & en remit le Gouvernement à Philippe son Fils, quoiqu'il s'en fallût encore quelques années qu'il n'eût atteint l'âge de Majorité. Après cela, il reprit la route d'Allemagne. Philippe n'étant plus sous la tutelle de l'Empereur, envoya, vers la fin de l'année, une Ambassade à Henri, pour lui demander le renouvellement du Commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas.

L'Archiduc Philippe prend le Gouvernement des Païs-Bas.

Les Ambassadeurs n'eurent pas beaucoup de peine à réüssir dans leur Négociation. Le renouvellement du Commerce qu'ils étoient venus demander, n'étoit pas moins nécessaire aux Anglois qu'aux Sujets de l'Archiduc. Ainsi le 24. de Février 1496. il se conclut à Londres un Traité de Paix & d'Amitié perpétuelle entre Henri & Philippe, & le Commerce entre les deux Nations fut réglé à la satisfaction de l'une & de l'autre.

1496. Traité entre l'Angleterre & les Païs-Bas. 24. Février. *Act. Publ. Tom. XII. pag.* 576. 578.

Parmi les Articles de ce Traité, il y en avoit deux particuliérement remarquables. Par le premier, les deux Princes s'engageoient à ne donner aucun secours, ni retraite dans leurs États, aux Sujets Rebelles de l'un ou de l'autre. En particulier, Philippe s'engageoit expressément à empêcher que la Duchesse Doüairiére de Bourgogne ne donnât retraite aux Sujets rebelles du Roi, dans les Terres qu'elle possédoit, sous quelque Tître qu'elle les possédât, soit de doüaire, ou autrement. Que si elle contrevenoit à cette défense, il promettoit de la priver de tout ce qu'elle possédoit dans les Païs-Bas.

 Par

HENRI VII. 1496

Par l'autre Article, il étoit expreſſément convenu, qu'un Vaiſſeau faiſant naufrage ſur les Cotes de l'un des deux Princes, ne ſeroit point ſujet à être confiſqué, s'il y reſtoit en vie, un homme, un chien, un chat, ou un coq.

Patente de Henri à Jean Cabot, pour découvrir de nouvelles Terres. *Act. P. Tom. XII. pag.* 595.

Les gens des Païs-Bas appellérent ce Traité, *Le Grand Traité de Commerce*, non ſeulement à cauſe qu'il contenoit un grand nombre d'Articles, mais principalement par rapport à un autre qui fut fait dans la ſuite, & qui ne leur étant pas ſi avantageux, fut appellé *Le Mauvais Traité.*

On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, que le cinquiéme de Mars de cette année le Roi accorda une Patente à *Jean Cabot* Vénitien, & à trois de ſes Fils, pour aller à la découverte des nouvelles Terres, ſous le Pavillon d'Angleterre. Les Conditions étoient qu'après tous les frais déduits, ils donneroient au Roi la cinquiéme partie du profit.

Invaſion du Roi d'Ecoſſe & de VVaerbeck. *Buchanan, Bacon.*

Proclamation ſous le nom du Duc d'Yorck.

Cependant le Roi d'Ecoſſe ne ſe contentant pas d'avoir donné un azyle dans ſes Etats au prétendu Duc d'Yorck, voulut encore entreprendre de le placer ſur le Trône d'Angleterre. On lui avoit fait entendre, qu'auſſitôt qu'il paroîtroit dans ce Royame à la tête d'une armée, tous les Partiſans de la Maiſon d'Yorck prendroient les armes pour ſoutenir les intérêts du Prétendant. Ce fut dans cette vûë, qu'immédiatement après qu'il fut arrivé en Angleterre, il prit ſoin de faire diſperſer une Proclamation de ce prétendu Prince, dans laquelle le Roi étoit traité d'Uſurpateur, de Tyran, & de Meurtrier. De plus il promettoit toutes ſortes d'avantages, à ceux qui voudroient ſe joindre au légitime Héritier, pour détruire celui qui détenoit injuſtement la Couronne. Mais cette Proclamation fit ſi peu d'effet, que perſonne ne ſe préſenta pour ſe joindre aux Ecoſſois. Véritablement, Henri n'étoit pas aimé, ſur tout en ces quartiers-là. Mais comme depuis que Perkin avoit commencé à paroître ſous le nom de Duc d'Yorck, beaucoup de gens s'étoient détrompez, & que d'autres étoient en doute ſur ſon ſujet, on ne jugeoit pas à propos de riſquer les biens & la vie, ſans une plus grande aſſurance que ce fût véritablement pour un Fils d'Edoüard IV. D'ailleurs, l'exécution du Grand Chambellan faiſoit trembler tout le monde, perſonne ne pouvant raiſonnablement eſpérer de trouver grace auprès du Roi, puiſqu'il n'avoit pas épargné ce Seigneur.

Les Anglois ne ſe joignent point à lui.

Jacques ravage le Northumberland.

Enfin, Jacques voyant qu'il attendoit en vain que les Anglois priſſent les armes en faveur de ſon Duc d'Yorck, & ne voulant pas entiérement perdre ſa peine, ravagea la Province de Northumberland, & y fit un très-grand butin. Alors Perkin feignant d'être extrémement touché des maux que les Anglois ſouffroient, conjura ce Prince, en préſence de toute ſa Cour, d'épargner ſes miſérables Sujets. C'étoit un tour aſſez adroit, pour perſuader au Public, qu'il étoit véritablement celui qu'il ſe diſoit être. Jacques lui répondit en ſoûriant, qu'il le trouvoit bien généreux, de vouloir épargner ce qui ne lui appartenoit pas, afin de le conſerver à ſon ennemi. Cependant la nouvelle qu'il reçut qu'une armée Angloiſe s'avançoit pour le combattre, lui fit prendre la réſolution de ſe retirer dans ſon Païs, ne voulant point expoſer le prodigieux butin qu'il avoit fait, au riſque d'une bataille. Ainſi cette expédition, dont il avoit attendu de ſi grands effets, n'aboutit qu'à la ruïne des habitans du Northumberland.

Adreſſe de VVaerbeck.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Angleterre, Charles VIII, craignant

gnant que Henri n'entrât dans la Ligue d'Italie, prit ſoin de faire confirmer la Paix d'Eſtaples par les Etats, comme il y étoit engagé par le Traité, ce qu'il avoit juſqu'alors négligé, quoique le Parlement d'Angleterre l'eût déja confirmée dès l'année précédente. Cependant, comme il ne jugea pas à propos de faire aſſembler les Etats Généraux, il fit approuver le Paix par les Etats particuliers de chaque Province, dequoi apparemment Henri ſe contenta. On trouve dans le Receuëil des Actes Publics, les approbations des Etats de Languedoc, de Normandie, & de pluſieurs autres Provinces. Il s'en trouve même des Villes particuliéres peu conſidérables avec diverſes ſignatures d'un grand nombre de gens du commun, comme d'Artiſans & de Laboureurs.

HENRI VII. 1496. Charles VIII. fait approuver la Paix d'Eſtaples par les Etats particuliers des Provinces. *Act. pub. T. XII pag. 552. & ſuiv.*

Quoi que l'invaſion du Roi d'Ecoſſe n'eût pas produit un grand effet, Henri ne laiſſoit pas d'en craindre les ſuites. il ſçavoit que ſes Sujets n'étoient pas contens; que les Partiſans de la Maiſon d'Yorck étoient en grand nombre; que l'Irlande ne lui étoit pas affectionnée; & enfin, que Perkin Waerbeck étoit en Ecoſſe, prêt à profiter de ces diſpoſitions. Ainſi, pour prévenir le danger qui pouvoit ſurvenir de tous ces côtez, il accorda premiérement une Amniſtie à tous les Irlandois, qui avoient adheré au prétendu Duc d'Yorck, de peur que la crainte du châtiment ne les portât à ſe révolter. En ſecond lieu, il donna commiſſion à Richard Fox Evêque de Durham, de tâcher, comme de lui-même, d'entrer en Négociation avec le Roi d'Ecoſſe, pour traiter du Mariage de Marguerite ſa Fille-aînée, avec ce Prince. Enfin, il envoya des Ambaſſadeurs à Ferdinand & à Iſabelle, pour confirmer l'Alliance qu'il avoit faite avec eux, & pour aſſurer, par de nouveaux engagemens, le Mariage d'Arthur ſon Fils-aîné, avec Catherine leur troiſiéme Fille.

Précautions du Roi. *Act. Publ. T. XII. p. 634.* *Ibid. pag. 636.* Ambaſſade en Eſpagne. 22. Sept.

Quelque tems auparavant, il avoit envoyé à Rome, *Robert Sherburn* qui étoit entré en ſon nom, dans la Ligue d'Italie contre Charles VIII. & le 23. de Septembre, il ratifia ce que ſon Ambaſſadeur avoit fait. Par-là il ſe trouvoit ſuffiſamment appuyé. En effet, il n'avoit rien à craindre du Roi de France qui avoit aſſez d'affaires ailleurs, & il avoit pour amis & Alliez les plus puiſſans Princes de l'Europe. Quant au Roi d'Ecoſſe, il croyoit pouvoir aiſément ſe défendre contre lui, s'il en étoit attaqué. Cependant, quoi qu'il eût déja pris des meſures pour faire la Paix avec ce Prince, & qu'il eût lieu d'eſpérer que cette affaire réüſſiroit, il ne crut pas devoir laiſſer paſſer cette occaſion de demander un ſecours d'argent au Parlement, tant pour ſe mettre en état de défenſe, que pour ſe venger des inſultes des Ecoſſois. Ce fut dans cette vûë, qu'il convoqua le Parlement le 16. de Janvier ſuivant. Il étoit pourtant facile de prévoir que le Roi d'Ecoſſe ſe trouvant ſans appui, du côté de la France, de l'Archiduc & de la Ducheſſe de Bourgogne, n'entreprendroit pas de ſoutenir ſeul une Guerre pour l'amour de Perkin Waerbeck, quand même il ſeroit aſſez prévenu pour le croire le véritable Duc d'Yorck.

Il entre dans la Ligue d'Italie. *Ibid. p. 638.*

Au mois d'Octobre de cette année, Jeanne, ſecond Fille de Ferdinand & d'Iſabelle, arriva dans les Païs-bas pour épouſer l'Archiduc Philippe avec qui elle avoit été acordée. Iſabelle ſa Sœur-aînée avoit épouſé en 1490. Alphonſe Prince de Portugal qui étoit mort peu de tems après. Les mêmes Vaiſſeaux qui avoient amené Jeanne dans les Païs-Bas, ſervirent au voyage de

Mariage de l'Archiduc avec Jeanne d'Arragon, & de Mar-

HENRI VII. 1496.

Marguerite d'Autriche Sœur de Philippe, qui alloit en Espagne consommer son Mariage avec le Prince Jean Héritier présomptif de Castille & d'Arragon.

guerite d'Autriche avec le Prince d'Espagne.

1497. Parlement. *Bacon.*

Le Parlement s'étant assemblé au commencement de l'année 1497. le Roi fit aux deux Chambres, un Discours dans lequel il exagéra beaucoup l'affront qu'il avoit reçu du Roi d'Ecosse. Il leur représenta, en termes fort pathetiques, les maux que ses Sujets du Nord avoient soufferts, dans un tems où la Trêve auroit dû les mettre à couvert de ces insultes. Enfin, il leur dit que son honneur, & la protection qu'il devoit à son Peuple, ne lui permettoient pas de recevoir de pareils affronts, sans en tirer une vengeance signalée. Le Parlement l'entendant à demi mot, lui accorda un Subside, après quoi il fut incontinent congédié, comme n'ayant été convoqué que pour cette seule affaire.

Secours accordé pour la Guerre d'Ecosse.

Le Roi presse beaucoup la levée du Subside.

Quoique Henri espérât beaucoup de sa Négociation avec le Roi d'Ecosse, il comprenoit bien qu'il ne devoit pas négliger de se préparer à la Guerre. Sans cela les Négociations sont ordinairement infructueuses. La levée du Subside que le Parlement lui avoit accordé étoit le premier & le principal préparatif par où il falloit commencer. La nécessité de la Guerre contre l'Ecosse fournissoit au Roi un prétexte de hâter cette affaire, de laquelle il espéroit le même avantage que de celle de Bretagne; c'est-à-dire, de mettre le Subside tout entier dans ses coffres. Pour cet effet, il falloit qu'il se trouvât tout levé, avant que la Paix fût concluë avec l'Ecosse, sans quoi le Peuple n'auroit donné son argent qu'à regret. Comme le Roi faisoit un point capital de cette affaire, il donna des ordres très-rigoureux aux Commissaires qui étoient employez à cela dans les Provinces du Royaume.

Révolte en Cornoüaille.

Ces Commissaires agissant avec beaucoup de rigueur, trouvérent dans la Province de Cornoüaille, des oppositions ausquelles ils ne s'étoient pas attendus. Les gens de ce Païs-là, qui étoient d'un naturel moins traitable que ceux des autres Provinces, murmuroient hautement de ce que, pour quelque petit dommage fait à l'autre extremité du Royaume, on les privoit de ce qui étoit nécessaire pour leur subsistance. Ces murmures étoient appuyez par un Maréchal de *Bodmin* nommé *Michel* & par un Avocat nommé *Flammock*. Celui-ci assuroit que la Couronne avoit des fonds assignez pour ces sortes de Guerres, par le moyen des Fiefs qui en dépendoient: Que ceux qui possédoient ces Fiefs, ne les tenoient qu'à condition d'être toûjours prêts à défendre les frontiéres, & que c'étoit à eux qu'il falloit s'adresser, & non pas se servir du prétexte de l'invasion des Ecossois, pour piller tout le Royaume: Qu'il y auroit de la honte à se soumettre à une telle véxation, & que tout le mal ne venoit que des Ministres du Roi, qui faisoient leur Cour aux dépens du pauvre Peuple: Que, pour se délivrer de ces oppressions, il falloit prendre les armes, & sans faire tort à personne, aller présenter une Requête au Roi, pour le prier de se désister de cette taxe, & de punir ses pernicieux Conseillers, afin d'épouvanter ceux qui voudroient à l'avenir, lui donner de semblables conseils: Qu'on ne pouvoit rendre un plus grand service à tout le Royaume, qu'en le délivrant de ces Harpies qui le ruïnoient, sous prétexte de procurer le bien du Roi. C'étoient l'Archevêque de Cantorbéri, & *Reginald Bray*, que Flammock avoit principalement en vûë, parce que c'étoit d'eux que le Roi se servoit ordinairement pour ces sortes d'affaires.

Flam-

Flammock & Michel, s'appercevant que le Peuple commençoit à prendre feu, s'offrirent de le conduire, en attendant que quelque personne de distinction vînt se mettre à leur tête, ce qui devoit arriver dans peu de tems comme ils l'assuroient. En effet il parut bien dans la suite, qu'ils étoient poussez par des gens d'une plus grande considération. Il n'en fallut pas davantage pour faire soulever toute la canaille du Païs, qui s'étant armée le mieux qu'elle put, marcha sous la conduite de ces deux Boutefeux, dans la Province de Devonshire, & de-là, dans celle de Sommerset. Le nombre des Révoltez croissoit incessamment par beaucoup de gens des lieux où ils passoient, qui n'avoient rien à perdre, & qui étoient excitez par des ennemis secrets du Roi. A *Tawnton*, ils tuérent un Commissaire qui s'étoit distingué par la rigueur avec laquelle il avoit travaillé à la levée du Subside. Ce fut-là tout le mal qu'ils firent dans leur marche. Ensuite, ils poussérent jusqu'à Wells, où le Lord *Audley*, homme inquiet & peu content de sa fortune, les alla joindre, & d'abord, ils l'établirent pour leur Général. Audley, s'étant mis à leur tête, les mena droit à Salisburi, & ensuite à Winchester, sans permettre qu'ils fissent aucun tort aux lieux où ils passoient, & les obligeant à se contenter d'une simple subsistance. Quand ils furent arrivez à Winchester, au lieu d'aller droit à Londres, comme c'étoit leur premier dessein, ils obligérent leur Général à les mener dans la Province de Kent. Flammock leur ayant dit, que le Peuple de ce Païs-là étoit amoureux de la Liberté, ils s'imaginerent qu'il se joindroit incontinent à eux, pour soûtenir les Droits & les Priviléges du Royaume. Cependant, quand ils y furent arrivez, ils se trouvérent déchus de leur espérance. Par les soins de quelques Seigneurs du Païs, il n'y eut pas un seul homme qui voulût prendre les armes en leur faveur. Cette froideur découragea plusieurs des Révoltez, qui prévoyant que leur entreprise n'auroit pas une heureuse fin, s'en rétournérent doucement chez eux. Mais ceux qui demeurérenr étant encouragez par la lenteur du Roi qui leur avoit laissé faire tant de chemin, sans les attaquer, se vantérent insolemment qu'ils iroient lui livrer Bataille, ou prendre Londres à ses yeux. Dans cette résolution, ils allérent camper entre Eltham & Greenvich, à quelques milles de Londres.

Le Lord Audley se met à leur tête.

Ils vont dans la Province de Kent, où personne ne se joint à eux.

Ils marchent à Londres.

Lorsque le Roi reçût la premiére nouvelle de ce soulévement, il en parut un peu consterné. Une Guerre avec l'Ecosse, une Révolte dans le Royaume, & un Concurrent qui lui disputoit la Couronne, lui paroissoient trois affaires de la derniere importance, sur tout en ce qu'elles lui arrivoient en un même tems. D'ailleurs, cette inquiétude continuelle qu'il portoit au fond de son cœur, touchant l'incertitude de son titre, contribuoit à lui grossir les objets. Il craignoit que la révolte de Cornoüaille ne fut le commencement de la conspiration universelle, dont Perkin attendoit l'effet en Ecosse. Par bonheur pour lui, cette Révolte arriva dans un tems, où il avoit une Armée toute prête, qui devoit marcher vers le Nord, sous la conduite du Lord d'Aubney. Mais la nouvelle de ce soulévement lui fit garder ses Troupes autour de Londres, ne jugeant pas à propos de les faire marcher vers le Nord, dans une telle conjoncture. Il se contenta donc de détacher le Comte de Surrey, & de l'envoyer vers les frontiéres d'Ecosse, pour s'opposer au Roi Jacques, en cas qu'il lui prît envie de faire une se-

Mesures du Roi contre les Rebelles.

conde

HENRI VII. 1497.

conde irruption en Angleterre. Cependant les Rebelles parcouroient les Provinces, ſans que le Roi fît aucun mouvement pour les arrêter. Cette conduite ſurprenoit tout le monde, vû que ſa coûtume étoit de marcher promptement vers le lieu où le danger commençoit à paroître. Mais en cette occaſion, il crût devoir agir autrement, par pluſieurs raiſons. Premiérement, il étoit bien aiſe que les Rebelles s'éloignaſſent de leur Païs, & ſe fatiguaſſent par de longues marches. En ſecond lieu, il ne voyoit point, qu'il y eût aucune néceſſité à ſe hâter de les combattre, puiſqu'ils ne faiſoient aucun déſordre. De plus, il n'apprenoit point que leurs forces s'accruſſent dans leur marche. Mais la principale raiſon de ſa lenteur étoit, qu'il vouloit voir s'ils n'avoient point d'intelligences dans d'autres Provinces, afin de partager ſon Armée s'il étoit néceſſaire, ou de pouvoir accourir au plus preſſé. Enfin, l'âge & la continuelle joüiſſance d'une Couronne l'avoient, ſans doute, rendu moins prompt à s'expoſer aux dangers. Toute autre voye lui paroiſſoit moins dangereuſe qu'une Bataille, pour remédier à ces ſortes de maux.

Le Roi ſe détermine à leur livrer Bataille.

Mais quand les Rebelles ſe furent campez à Black-heath, d'où ils pouvoient découvrir la Ville de Londres, le Roi ne pût plus différer à les attaquer. Il auroit par-là donné lieu de croire que ſon retardement étoit un effet de ſa crainte, ce qui auroit pû produire de fâcheux effets parmi le Peuple. Cependant, comme il étoit ſupérieur de beaucoup aux Mécontens, tant en nombre de Troupes, que dans la connoiſſance de l'Art Militaire, il réſolut de diſpoſer toutes choſes, en ſorte qu'il n'eût que peu de riſque à courir. Pour cet effet, il partagea ſon Armée en trois corps, dont le premier, commandé par le Comte d'Oxford, alla faire le tour de la Colline où les Rebelles étoient campez, afin de leur couper la retraite, & de les attaquer par derriére, s'il étoit néceſſaire. Le ſecond, conduit par le Lord d'Aubney, étoit deſtiné à les combattre de front. Le Roi ſe réſerva le troiſiéme, qu'il fit camper à Saint George, afin qu'en cas de malheur, il pût leur livrer un ſecond Combat, ou ſe jetter dans Londres pour ſauver cette Ville, ſelon qu'il le jugeroit à propos. D'ailleurs, il n'étoit pas ſi éloigné, qu'il ne pût même envoyer du ſecours à ſes gens pendant la Bataille.

Diſpoſition de ſes Troupes.

Bataille de Black-heath où les Rebelles ſont défaits. 22. Juin.

Toutes choſes réüſſirent comme le Roi l'avoit eſpéré. Les Rebelles ſe laiſſérent tromper par un bruit, qu'il avoit fait répandre, qu'il avoit deſſein de les attaquer le Lundi ſuivant, & cependant il les attaqua le Samedi, parce qu'il eſtimoit ce jour de la ſemaine heureux pour lui. Comme ils ne s'y étoient point attendus, ils ſe trouvérent tellement ſurpris, qu'ils eurent à peine le tems de ſe mettre en Bataille. D'un autre côté, faute de bons avis, ils ſe laiſſérent envelopper par le Comte d'Oxford, qui, s'étant poſté derriére eux, les empêchoit de ſe retirer. Ainſi, de ſix mille hommes qu'ils étoient, il y en eut deux mille detuez dans le combat, & tout le reſte ſe vit contraint de ſe rendre à diſcrétion, parce qu'il n'y avoit aucun moyen de ſe ſauver. Pour cette fois, le Roi ne fit exécuter que le Lord Audley, Flammock, & le Maréchal qui avoient été pris en vie. Mais il donna les Priſonniers à ceux qui les avoient pris, avec la permiſſion de compoſer avec eux pour leur rançon, comme ils le jugeroient à propos. Il y a quelque apparence que la modération dont les Rebelles avoient uſé dans leur marche,

Le Lord Audley & deux autres exécutez.

Modération du Roi.

depuis

depuis leur Païs jusqu'à Londres, modéra aussi la sévérité du Roi; d'autant plus, qu'ils n'avoient pas mis en avant les droits de la Maison d'Yorck, crime sur lequel il étoit inexorable. Quoiqu'il en soit, il se contenta de ces trois victimes pour expier cette grande rebellion.

HENRI VII. 1497.

Peu de jours après la bataille, les Ambassadeurs de l'Archiduc signérent à Londres les Conventions, par lesquelles, en expliquant le dernier Traité de Commerce, ce Prince, se départoit du droit d'un florin qu'il exigeoit auparavant pour chaque piéce de drap d'Angleterre qui entroit dans ses Etats.

Nouveau Traité avec l'Archiduc. 7. Juillet. *Act. Publ. Tom. XII. pag.* 654.

Le 18. de Juin, Henri ratifia les conventions du mariage d'Arthur son fils-aîné avec Catherine d'Arragon. Ce mariage avoit été conclu en 1491. & confirmé le 1. d'Octobre 1496.

Le mariage d'Arthur avec Catherine d'Arragon est confirmé. *Ibid. p.* 658.

Dans le même tems Charles VIII. envoya en Angleterre une Ambassade qui ne tendoit qu'à confirmer la Paix d'Estaples, par la réparation de certains attentats qui s'étoient commis des deux côtez.

Ambassade de France. 28. Août. *page* 667.

Mais pendant que Henri étoit occupé contre les Rébelles de Cornoüaille, le Roi d'Ecosse, jugeant que la conjoncture lui étoit favorable, fit une seconde irruption en Angleterre, & alla se présenter devant les murailles de Norham. Mais le Comte de Surrey qui se trouvoit alors dans la Province d'Yorck, y étant promptement accouru, Jacques leva le Siége & se retira dans son Royaume Le Comte de Surrey, ne se contentant pas de l'avoir chassé d'Angleterre, le poursuivit jusqu'en Ecosse où il s'empara de la petite Ville d'*Ayton*. Cette Guerre étoit incommode au Roi par plusieurs raisons. Premierement il ne pouvoit la continuer, sans employer tout l'argent que le Parlement lui avoit accordé, & c'étoit ce qu'il auroit bien voulu éviter. D'ailleurs, Perkin Waerbeck l'embarrassoit, & il comprenoit bien qu'il seroit plus aisé de le faire sortir d'Ecosse par une négociation, que par la force des armes. Il ne vouloit pourtant pas faire la premiere démarche pour demander la Paix: mais il souhaitoit que la proposition vint d'un autre, afin de s'épargner la honte d'un refus, si le Roi d'Ecosse ne se trouvoit pas dans les mêmes dispositions.

Le Roi d'Ecosse assiége Norham. *Buchanan. Bacon.*

Le Comte de Surrey lui fait lever le Siége, & prend Ayton en Ecosse.

Pendant qu'il étoit dans cet embarras, il s'avisa que *D. Pedro d'Ayala*, Ambassadeur d'Espagne, pourroit être un insttument propre à faire réüssir cette affaire. Ayala entreprit volontiers d'aller trouver le Roi d'Ecosse, & de lui proposer comme de lui-même un accommodement avec le Roi d'Angleterre. Il prit pour prétexte que le Roi Ferdinand son maître ne pourroit recevoir une plus grande satisfaction, que de voir ces deux Rois, ses amis & ses alliez, vivre en paix & en bons voisins. Cet expédient eut tout le succès que Henri s'en étoit promis. L'Ambassadeur trouva le Roi d'Ecosse dans une si bonne disposition, qu'il écrivit au Roi que, s'il vouloit entrer en négociation, il ne doutoit point du succès. Sur cela, les deux Rois envoyérent leurs Ambassadeurs à Ayton, pour y traiter de la Paix, Ayala faisant l'office de Médiateur. La plus grande difficulté qui se rencontra dans cette négociation fut au sujet de Perkin Waerbeck que Henri demandoit, & que le Roi d'Ecosse ne vouloit point lui livrer. L'Evêque de Durham, voyant qu'il ne pouvoit gagner ce point, proposa une entrevûë des deux Rois à Newcastle. Mais quand on en parla au Roi d'Ecosse, il dit qu'encore qu'il souhaitât beaucoup la Paix, il n'étoit pas d'humeur de l'aller mendier chez

Henri employe l'Ambassadeur d'Espagne pour faire la Paix avec le Roi d'Ecosse.

Difficulté au sujet de Perkin Waerbeck.

HENRI VII. 1497.

ſon ennemi. Enfin, on trouva un expédient qui fut agréé des deux côtez. Ce fut que le Roi d'Ecoſſe congédieroit honnêtement le prétendu Duc d'Yorck, avant qu'on pouſſât plus loin la négociation de la Paix, de peur qu'on ne crût qu'il y avoit été forcé; qu'enſuite, on traiteroit comme ſi Perkin n'avoit jamais été en Ecoſſe.

Expedient pour ſurmonter cet obſtacle.

Suivant cette convention, Jacques fit entendre au prétendu Prince, qu'il avoit fait pour lui tout ce qui avoit été en ſon pouvoir: Que par deux diverſes fois, il étoit entré en Angleterre à la tête d'une armée, pour éprouver la diſpoſition des Anglois: Que n'y ayant point trouvé ce qu'il avoit attendu, il n'y avoit point d'apparence qu'avec ſes ſeules forces, il pût le placer ſur le trône, & déposſéder un Roi qui étoit ſi bien établi: Que ſon malheur venoit uniquement de ce que les Anglois avoient refuſé de prendre ſa cauſe en main, & de ce que, pendant que les Ecoſſois s'expoſoient pour lui, il avoit été abandonné de ceux qui l'avoient engagé dans cette entrepriſe: Que par toutes ces raiſons, il lui conſeilloit de prendre ſon parti ailleurs, & que cependant, il lui tiendroit exactement la parole qu'il lui avoit donnée, de faire en ſorte qu'il ne ſe répentît pas de s'être mis entre ſes mains. Perkin voyant le Roi d'Ecoſſe réſolu à le congédier, le remercia de la protection qu'il lui avoit accordée juſqu'alors & de tous ſes autres bienfaits, & le pria de le faire conduire en Irlande avec ſa femme, ce que le Roi lui accorda ſur le champ.

Jacques congedie VVaerbeck, & le fait conduire en Irlande.

Dès que Perkin Waerbeck fut ſorti d'Ecoſſe, il ne ſe trouva plus d'obſtacles à la concluſion de la Paix. Les Ambaſſadeurs qui étoient aſſemblez à Ayton, y ſignérent d'abord une Trêve de ſept ans, commençant le 29. de Septembre jour de la ſignature du Traité. Il y fut expreſſément convenu qu'aucun des deux Rois ne feroit la Guerre à l'autre ni par ſoi-même ni par ſes Sujets, ni par aucune autre perſonne, par où Perkin Waerbeck étoit aſſez entendu ſans le nommer: Qu'à l'égard de certains points dont les Ambaſſadeurs n'avoient pû convenir, les deux Rois s'en rapportoient à la déciſion du Roi Ferdinand & de la Reine Iſabelle. Dans la ſuite cette Trêve, qui avoit été bornée à ſept ans, fut prolongée juſqu'à un an après la mort du dernier vivant des deux Princes. Enfin, chacun des deux Rois donna des Lettres Patentes au Médiateur, par leſquelles ils le prioient de rapporter à Ferdinand & à Iſabelle, les differends qui reſtoient encore à terminer, promettant de s'en tenir à leur Jugement. Ces Lettres étoient pleines de marques d'eſtime & de reconnoiſſance, pour cet Ambaſſadeur, & les deux Rois y témoignoient combien ils étoient ſatisfaits de ſon équité, de ſa ſageſſe, de ſon impartialité, & de tous les ſoins dont il avoit bien voulu ſe charger. Rien ne pouvoit être plus honorable pour *Ayala*, à qui les Auteurs Anglois & Ecoſſois donnent le nom d'*Hialas* ou *Helias*, que la parfaite confiance que ces deux Monarques avoient en lui. Mais auſſi, on peut dire, qu'il eut le le bonheur de les trouver également diſpoſez à une Paix néceſſaire à l'un & à l'autre.

Trêve de ſept ans entre l'Angleterre & l'Ecoſſe.

Act. Publ. Tom. XII. pag. 683.

Les deux Rois prennent Ferdinand & Iſabelle pour arbitres.

J'ai dit ci-devant qu'en 1495. & en 1496. Henri avoit donné pouvoir à ſes Ambaſſadeurs, de traiter du mariage de Marguerite ſa fille avec le Roi d'Ecoſſe. Mais il ne paroit point que cette affaire fut miſe ſur le tapis dans aucune des négociations précédentes, ni même dans celle dont je viens de parler. Il y a pourtant beaucoup d'apparence, que Henri, qui ſouhaitoit ce

Premiere ouverture du mariage de Marguerite fille du Roi avec le Roi d'Ecoſſe.

ce mariage, ne manqua pas d'en faire insinuer la proposition par l'Ambassadeur d'Espagne, qui étoit dans ses interêts & dans sa confidence. C'étoit une occasion tout à fait propre, puis qu'Ayala en pouvoit faire l'ouverture comme de soi-même, sans engager Henri en cas de refus. Pour cette fois, on ne passa pas plus avant. Mais nous verrons bien-tôt les heureuses suites de cette proposition qui donna l'origine à l'union des deux Royaumes.

Mort de D. Jean Prince d'Espagne. *Mayerne, Hist. d'Esp.*

Au commencement de l'année, Marguerite d'Aûtriche, sœur de l'Archiduc, étoit allé trouver le Prince D. Jean son Epoux en Espagne. Les nôces s'étoient faites avec beaucoup de solennité & de magnificence: mais peu de mois après ce Prince mourut, laissant enceinte la Princesse, qui accoucha d'un enfant mort.

Mariage d'Isabelle sa sœur, avec D. Manuël Roi de Portugal.

Par la mort de D. Jean, Isabelle sa sœur, veuve du Prince Alphonse de Portugal, devint heritiere présomptive des Royaumes de Castille & d'Arragon. Depuis la mort du Prince son Epoux, elle avoit été accordée avec D. Manuël nouveau Roi de Portugal, qui, ayant appris la maladie du Prince D. Jean, pressa tellement son mariage qu'il se trouva consommé, avant que ce Prince expirât.

Affaires de France.

Dès l'année précédente, Charles VIII. avoit perdu le Royaume de Naples, ainsi qu'il a été dit. Quoique les divisions qu'il y avoit entre les Princes d'Italie semblassent le rappeller à cette conquête, il ne put jamais s'y résoudre, parce qu'il avoit tourné toutes ses pensées du côté de l'amour & des plaisirs. Il payoit régulierement à Henri vingt-cinq mille livres tous les six mois, comme il y étoit engagé par le Traité d'Estaples, de peur de s'attirer de nouvelles affaires du côté de l'Angleterre.

1498. Disposition de Charles VIII. & de Henri VII. l'un envers l'autre.

Depuis le Traité d'Estaples, il n'y eut plus ni guerre, ni differend entre la France & l'Angleterre, pendant tout le reste du Regne de Henri VII. Charles & Henri se plaignoient reciproquement. Le premier, qui d'abord avoit formé de vastes projets, avoit compris que le Roi d'Angleterre étoit le seul Prince qui pût mettre des obstacles à leur éxecution. Ensuite, quand il se fut desisté de la Guerre d'Italie, & qu'il se fut tourné du côté des plaisirs, il craignit toujours qu'une guerre avec Henri ne vînt troubler sa tranquillité. Henri craignoit de son côté toute sorte de Guerre étrangere, & particulierement avec la France, à cause des ennemis domestiques qu'il avoit dans son Royaume. Ainsi ces deux Monarques ayant le même interêt, vécurent en paix jusqu'à la mort de Charles VIII. qui arriva le 6 d'Avril 1498. Le Duc d'Orleans qui lui succeda sous le nom de Loüis XII. n'eut pas moins de soins d'entretenir une bonne intelligence avec l'Angleterre. Comme il tourna toutes ses pensées du côté de l'Italie, il eut grand interêt de ménager Henri, qui auroit pû renverser tous ses projets, s'il eût fait quelque diversion en Picardie. Dès que ce Prince fut sur le Trône, il fit casser son mariage avec Jeanne fille de Loüis XI. pour épouser Anne de Bretagne, veuve de son Prédécesseur. Sans ce mariage, il auroit couru risque de voir la Bretagne encore une fois separée de la France, tomber dans une Maison étrangere.

Mort de Charles VIII. Loüis XII. lui succede. *Mezerai. Act. publ. Tome XII. pag. 685.*

1498. Nouveaux troubles en Angleterre.

Quoique Henri n'eût rien à craindre du dehors, puisqu'il étoit en paix avec tous les Princes de l'Europe, il n'en étoit pas de même à l'égard de ses propres Sujets. Avant que de pouvoir acquerir la parfaite tranquillité après laquelle il soupiroit, il eut un nouvel assaut à soutenir de la part des gens

HENRI VII. 1498.

de Cornoüaille. Perkin Waerbeck même, qui, ayant appris à vivre en Prince, ne pouvoit se résoudre à retourner à sa premiere condition, se servit de cette occasion pour lui causer de nouveaux embarras.

Soulévement en Cornoüaille.

Les Rebelles de Cornoüaille avoient été traitez plus doucement qu'ils n'avoient eu lieu de s'y attendre, vû la nature de leur crime, que les Souverains ne pardonnent pas volontiers. La plûpart d'entr'eux en avoit été quitte en payant une rançon de deux ou trois schellings, tant ils étoient miserables. Ces gens là étant retournez chez eux, publioient hautement, que si le Roi les avoit si doucement traitez, ce n'étoit pas par un motif de clémence, mais parce qu'il sçavoit bien que s'il vouloit punir tous ceux qui étoient dans les mêmes sentimens, il faudroit qu'il fît pendre les trois quarts de ses Sujets. Ces discours ayant fait croire à leurs amis & à leurs voisins, que tout le Royaume étoit prêt à prendre les armes, ils commencerent à s'attrouper, & à faire connoître que la Journée de Black-heath ne les avoit pas découragez. Enfin, quelques-uns des plus fougueux ayant appris que Perkin Waerbeck étoit en Irlande, proposerent de le faire venir, & de le mettre à leur tête. Cette proposition ayant été approuvée, ils firent sçavoir à Waerbeck, que s'il vouloit venir parmi eux, il y trouveroit un secours qui n'étoit pas à mépriser; & qu'avec l'assistance des autres bons Anglois, ils espéroient de le placer sur le Trône.

Les Révoltez appellent Perkin Vvaerbeck.

Il va se mettre à leur tête.

Perkin se trouvant sans aucune ressource en Irlande, & n'attendant plus rien, ni de l'Écosse, ni de la France, ni des Païs-Bas, accepta cette invitation avec joye. Il avoit avec lui pour Conseiller un homme nommé *Herne*, Marchand banqueroutier, *Skelton* Tailleur, & un Secretaire nommé *Astley*, qui contribuérent à lui faire prendre ce parti. Ils lui représenterent qu'il avoit fait une grande faute, en se confiant à la Duchesse de Bourgogne & aux Rois de France & d'Ecosse, qui n'avoient en vûë que leurs propres interêts, sans se mettre en peine des siens: Qu'il avoit été mal conseillé, lorsqu'il avoit fait descente dans la Province de Kent, qui étoit trop proche de Londres: mais que s'il avoit été assez heureux pour se trouver en Cornoüaille, quand le peuple y avoit pris les armes, il seroit déja couronné à Westminster: Que les Ecossois n'étoient pas des instrumens propres à le placer sur le Trône, à cause de la haine que les Anglois avoient pour eux: mais qu'il devoit s'appuyer uniquement sur le Peuple d'Angleterre, seul capable de lui procurer la Couronne: Que par ces raisons, ils lui conseilloient de se rendre en Cornoüaille où il étoit attendu.

Il prend le titre de Roi d'Angleterre.

Il publie une proclamation injurieuse au Roi.

Il assiege Excéter.

Suivant ce conseil, Perkin s'embarqua pour Cornoüaille, ayant avec lui environ 70 hommes, sur quatre petites barques, & arriva au mois de Septembre à la Baye de *Wihte-Sand*. Dés qu'il eut mis sa petite troupe à terre, il se rendit à *Bodmin*, qui étoit la patrie du Maréchal dont il a été parlé ci-devant, qui avoit été pendu aprés la Bataille de Black-heat. Ce fut là, qu'ayant assemblé environ 3000 homme, il publia une proclamation, où il prenoit le titre de Roi d'Angleterre, & le nom de Richard IV. Il s'étendoit en injures & en invectives contre Henri & contre son gouvernement, & faisoit de magnifiques promesses à ceux qui prendroient les armes pour détruire cet usurpateur. Aprés avoir publié sa proclamation, il forma le dessein de se rendre maître d'Excéter, afin d'en faire un magasin, & d'y trouver une

retraite

retraite, en cas de besoin. D'abord, il tenta de corrompre les Habitans en leur promettant la conservation & l'augmentation de leurs privileges. Mais voyant qu'ils ne vouloient pas l'écouter, il prit la résolution de faire donner un assaut à la Ville. Comme il n'avoit point d'artillerie, il fut obligé de se servir d'échelles pour monter sur la muraille; & en même-tems, il tenta de mettre le feu à une des portes. Mais cette tentative lui réüssit mal, & il perdit deux cens hommes dans l'assaut.

Henri ayant reçu la nouvelle que Perkin s'étoit joint aux Rebelles de Cornoüaille, & qu'il étoit devant Excéter, dit en raillant, que pour le coup il espéroit d'avoir l'honneur de le voir, à quoi il n'avoit encore pû réüssir. En même tems, il fit entendre, qu'il recevroit avec plaisir & avec reconnoissance, les services que la Noblesse lui rendroit en cette occasion. Cela fit que divers Seigneurs & Gentilshommes de la Province de Devon, & du voisinage assemblérent des troupes, & se mirent sous les armes, avant que d'en avoir reçu les ordres de la Cour. D'un autre côté, le Roi fit marcher le Lord d'Aubney, pour secourir Excéter, & publia qu'il alloit lui-même le suivre à la tête d'une nombreuse armée.

Le Roi fait marcher des troupes contre lui.

Dès que Perkin eut appris les préparatifs qui se faisoient contre lui, il leva le Siége d'Excéter pour se retirer à *Tawnton*, où il disposa toutes choses, comme s'il eût eu dessein de donner Bataille. Mais cette même nuit, il se rendit au Monastére de *Bowley*, dans la nouvelle Forêt, où il se fit enregîtrer, avec quelques-uns de sa troupe, afin de joüir du privilége de cet azyle. Le Lord d'Aubney ayant appris que Perkin avoit abandonné son armée, détacha trois cens chevaux pour le poursuivre, & pour empêcher qu'il ne se sauvât par mer. Cette troupe étant arrivée trop tard à Bowley, se contenta de tenir le Monastere bloqué, en attendant de nouveaux ordres. Cependant les troupes de Perkin qui s'étoient accruës jusqu'au nombre de dix mille hommes, se trouvant sans Chef, se soumirent à la clémence du Roi qui leur fit grace de la vie. Il fit seulement pendre quelques-uns des principaux Auteurs de la rebellion, pour servir d'exemple. Peu de tems après, il envoya un détachement de Cavalerie au Mont Saint-Michel, pour lui amener la Femme de Perkin, qui s'y étoit retirée, de peur que, si elle étoit enceinte, & qu'elle vînt à se sauver, cette affaire qui paroissoit terminée, n'eût encore de fâcheuses suites. Cette vertueuse Dame qui aimoit parfaitement son Mari, quoiqu'indigne d'elle, gagna tellement les bonnes graces du Roi par sa modestie, qu'elle en reçut un accueïl très-favorable. Il la consola lui-même en termes très-affectueux, lui donna une escorte pour la conduire auprès de la Reine, & lui assigna une pension honorable, dont elle joüit pendant toute la vie du Roi, & même plusieurs années après sa mort. On l'appelloit à la Cour *la Rose Blanche*, tant à cause de sa beauté, qu'à cause du nom que la Duchesse de Bourgogne avoit donné à son Epoux.

Perkin se retire dans un azyle.

Son armée se soumet au Roi.

Henri se saisit de sa Femme, & la traite bien.

Quoique Perkin fût dans un lieu d'où il ne pouvoit s'évader, le Roi ne laissa pas de se rendre à Excéter, pour examiner de plus près les causes & l'origine de la rebellion. En entrant dans cette Ville, il tira son épée de son côté, & la donna au Maire, pour la porter devant lui, honorant par cette marque de distinction, le zéle que les habitans avoient témoigné, pour son service. Dès le lendemain, il fit pendre quelques-uns des Rebelles, pour servir de

Il se rend à Excéter.

Quelques Rebelles exécutez.

HENRI VII. 1498.

D'autres punis par des amendes.

Act. Publ. Tom. XII. p. 696.

de victimes aux habitans d'Excéter, & leur donna par-là quelque espéce de satisfaction pour tout ce qu'ils avoient souffert. Quant aux autres qui s'étoient soumis à sa Clémence, il leur fit, à la vérité, grace de la vie; mais en même tems, il nomma des Commissaires qui eurent ordre de les punir par des amendes. Il usa en cette occasion d'une rigueur excessive. Il sembloit qu'il se repentoit d'avoir donné la vie à ces miserables & qu'il vouloit les faire mourir de de faim, après les avoir exemptez de la potence.

Conseil au sujet de Perkin.

Cela fait, il tint Conseil pour délibérer sur ce qu'il falloit faire de Perkin qui étoit toujours investi dans son azyle. Quelques-uns étoient d'avis que le Roi devoit l'en retirer par force, & le faire mourir, ne doutant point qu'après l'exécution, il ne lui fût facile de s'accommoder avec le Pape. D'autres au contraire croyoient, que, selon la permission accordée par la Bulle d'Innocent VIII, il suffisoit de le faire bien garder, & qu'il ne falloit pas, sans nécessité, donner un tel avantage au Pontife. De plus, que le Roi devoit soigneusement éviter, de se faire regarder comme un violateur des azyles, de quoi ses ennemis ne manqueroient pas de profiter. Enfin, il y en eut qui dirent nettement au Roi, qu'il ne persuaderoit jamais au Peuple que Perkin Waerbeck étoit un Imposteur, à moins que ce malheureux ne désabusât lui-même volontairement ceux qui s'étoient laissé séduire par ses artifices: Qu'ainsi, le meilleur expédient qu'on pût prendre étoit, de lui faire grace de la vie, & de l'engager à faire lui-même la confession de son crime. Le Roi ayant suivi cet avis, envoya des gens à Perkin, pour lui offrir la vie, s'il vouloit se rendre volontairement. Perkin accepta volontiers cette offre. Il se trouvoit tellement observé & resserré, qu'il n'avoit aucune espérance de se sauver. D'ailleurs, quand même il auroit pû s'évader, il ne lui restoit plus aucune ressource, après avoir tenté tant de divers moyens sans qu'aucun lui eût réüssi.

Il se rend au Roi.

Il est mené à Londres & enfermé dans la Tour.

Quelque tems après, le Roi ordonna qu'on menât Perkin à la Cour, comme s'il étoit en pleine liberté, mais pourtant accompagné de plusieurs personnes qui avoient ordre de prendre garde à lui de peur qu'il ne s'évadât. Chacun eut la liberté de le voir & de lui parler: mais il ne put jamais obtenir la permission d'aller se jetter aux pieds du Roi, qui néanmoins eut la curiosité de le voir sans en être vû. Ensuite, Perkin fut conduit à Londres. Pendant tout le voyage, il se vit exposé aux insultes & aux railleries du Peuple: mais il parut les supporter avec beaucoup de constance & de magnanimité, sans affecter une trop grande insensibilité, & d'un autre côté, sans faire paroître trop d'abattement, jamais il ne contrefit mieux le Prince qu'en cette occasion. Dès qu'il fut arrivé à Londres, on lui fit traverser deux fois la Ville à cheval, afin de donner le tems & la facilité aux habitans de le bien considérer, après quoi il fut enfermé dans la Tour. Peu de jours après, on exécuta un homme qui avoit été un de ses principaux confidens, & qui n'ayant pas voulu se retirer avec lui dans l'azyle de Bowley, avoit mieux aimé roder dans la contrée, sous un habit d'Hermite. Cette exécution étant faite, Perkin Waerbeck fut secrettement examiné, & l'on publia sa Confession, dans laquelle on voyoit un récit exact de tout ce qu'il avoit fait & de tous les lieux où il avoit séjourné depuis sa naissance. Mais tout le monde fut surpris de n'y trouver aucun détail de la conspiration ni de ses auteurs. On n'y voyoit pas même le

On publie sa Confession qui ne satisfait pas tout le monde.

nom

nom de la Duchesse Doüairiére de Bourgogne. Quelques-uns en prirent occasion de se confirmer dans la croyance, que celui qu'on nommoit Perkin Waerbeck étoit le véritable Duc d'Yorck. Ils se persuadoient que ce silence affecté n'étoit pas sans mystére, & que le Roi n'avoit osé insérer dans la prétenduë confession de Perkin, aucune des circonstances qui regardoient les Princes étrangers, de peur de se voir publiquement contredit par des gens qui n'auroient pas pour lui les mêmes égards que ses Sujets. Quant à ce qui se publioit touchant la vie de Perkin, & touchant sa parenté, ils disoient que rien n'étoit plus aisé que d'inventer de pareils contes. Quelques-uns pourtant crurent que par ce silence, le Roi avoit voulu ménager le Roi de France, l'Empereur, l'Archiduc, la Duchesse de Bourgogne, & le Roi d'Ecosse: Qu'il y avoit même des Seigneurs Anglois engagez dans cette conspiration, contre lesquels il ne jugeoit pas à propos d'agir.

HENRI VII. 1498.

L'année 1498. finit par un fâcheux accident qui ne causa pas peu de chagrin au Roi. Pendant qu'il étoit en sa Maison de *Shene*, le feu s'y prit le 21. de Décembre avec tant de violence, qu'en peu d'heures, elle fut entiérement consumée, avec tous les riches meubles qui s'y trouvoient. Comme Henri se plaisoit beaucoup dans cette Maison, il la fit rebâtir quelque tems après, & lui donna le nom de *Richemont* qu'elle porte aujourdhui.

Le Palais de Shene est consumé par le feu, & rebâti sous le nom de Richemont.

Cette même année, Isabelle Reine de Portugal fut solennellement reconnuë Héritiére présomptive de Castille & d'Arragon, par les Etats de ces deux Royaumes. Mais peu de tems après, elle mourut en couche, à Saragosse, après avoir mis au monde un Prince qui fut nommé *Michel* & proclamé Successeur présomptif de Ferdinand & d'Isabelle.

Bacon. Baker, Mort d'Isabelle Reine de Portugal. Michel son Fils Heritier d'Espagne.

Depuis que Loüis XII. étoit sur le Trône de France, il s'occupoit à prendre des mesures pour recouvrer le Duché de Milan, sur lequel il avoit des prétentions, du chef de Valentine de Milan son Ayeule.

La Trêve entre l'Angleterre & l'Ecosse ayant été concluë, comme il a été dit, à la satisfaction des deux Royaumes, les Ecossois converſoient familiérement avec les Anglois leurs voisins, particuliérement avec les habitans de Norham. Cette Ville, qui étoit munie d'un bon Château, & d'une forte Garnison, étoit située sur une petite Riviére qui séparoit les deux Royaumes. Il arriva un jour que des Ecossois qui s'y trouvoient, se promenant hors de la Ville, & considérant le Château, avec beaucoup d'attention, causérent quelque soupçon à ceux de la Garnison, qui leur firent dire de se retirer. Les Ecossois trouvant mauvais qu'on les soupçonnât, répondirent avec aigreur, & enfin la querelle s'échauffa tellement, que quelques-uns d'entr'eux furent tuez. Cette affaire ayant été portée devant les Commissaires Anglois conservateurs de la Trêve, fut assez longtems négligée, en sorte qu'après plusieurs délais, le Roi d'Ecosse envoya des Ambassadeurs en Angleterre pour demander une prompte satisfaction. Henri, qui ne vouloit point avoir la Guerre avec Jacques, répondit, que cette affaire étoit arrivée par un pur effet du hazard, & à son insçu : que néanmoins, il étoit prêt à en donner une satisfaction convenable, & que pour cet effet il envoyeroit des Ambassadeurs au Roi d'Ecosse. Buchanan & le Lord Bacon Historien de Henri VII. assurent, que ce fut pendant cette Négociation, que se fit la premiére ouverture du Mariage du Roi Jacques, avec Marguerite Fille-aînée de Henri, & que ce fut Jacques

1599. Querelle entre les Anglois & les Ecossois. *Bacon.*

Le Roi d'Ecosse demande satisfaction.

Négociation pour le Mariage de

HENRI VII.
1499.
Marguerite avec Jacques IV.
Act. Publ. T. XII. pag. 721.
Ibid. p. 722.

ques lui-même qui en fit la propoſition à Richard Fox Evêque de Durham. Il paroit pourtant, par le Recueïl des Actes Publics, que plus de quatre ans auparavant Henri avoit conçu le projet de ce Mariage, dont, ſelon les apparences, il fit inſpirer la penſée au Roi d'Ecoſſe par quelque moyen indirect, comme je l'ai dit ci-devant. L'Evêque de Durham ne pouvant pas ignorer l'intention du Roi, puiſque par deux diverſes fois, il avoit été chargé de traiter ſur ce Mariage, ne manqua pas de faire eſpérer au Roi d'Ecoſſe que cette affaire pourroit ſe conclurre à ſa ſatisfaction. Quelque tems après, les Ambaſſadeurs des deux Rois s'étant aſſemblez à Sterlin, pour y régler l'affaire de Norham, y renouvellérent la Trêve précédente, en y ajoûtant certains Articles, afin de prévenir de pareils accidens. Enſuite Henri nomma l'Evêque de Durham pour aller convenir avec le Roi d'Ecoſſe des Conditions du Mariage projetté. Cette affaire ne fut pourtant terminée, qu'au mois de Janvier 1502.

Perkin ſe ſauve de la Tour.

Perkin Waerbeck, accoûtumé à vivre en Prince, s'ennuyoit beaucoup dans la Tour, où ſans doute il n'étoit pas traité en cette qualité. Quoique, ſuivant les apparences, le Roi eût donné de bons ordres pour le garder ſûrement, il trouva pourtant le moyen de ſe ſauver, & de prendre le chemin de de la côte de Kent, où il eſpéroit de trouver quelque Vaiſſeau pour le porter hors du Royaume. Mais ayant appris qu'il y avoit partout des ordres pour l'arrêter, il jugea plus à propos de ſe réfugier dans le Monaſtere de *Betleem* où il y avoit un droit d'azile. Il étoit fâcheux au Prieur de ce Monaſtere de protéger un homme tel que celui-là, & néanmoins, il ne pouvoit ſe réſoudre ni à le laiſſer aller ailleurs, ni à violer l'azile de ſa Maiſon en le livrant au Roi. Dans cet embarras, il prit le parti d'aller trouver le Roi, & lui ayant déclaré qu'il avoit Perkin Waerbeck entre ſes mains, il le ſupplia de lui accorder la vie, moyennant quoi il le remettroit en ſon pouvoir. Le Roi comprit aiſément qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de tirer Perkin de ce Monaſtére, pour le faire mourir, ſans faire un fort grand éclat. Ainſi, ſous prétexte de la conſidération qu'il avoit pour ce Prieur qui étoit un homme fort eſtimé, il accorda la vie au priſonnier. Mais il ordonna qu'on le mit au ceps, un jour entier, dans la Cour de Weſtminſter, & un autre jour à la Croix de *Cheapſide* (1), après quoi, il le fit renfermer dans la Tour. Naturellement, un tel priſonnier devoit être étroitement reſſerré dans quelque cachot, & néanmoins, ſa captivité ne fut pas des plus rigoureuſes, puiſqu'il avoit la liberté de converſer avec les autres priſonniers.

Il ſe retire dans un azile.

Il obtient ſon pardon, & eſt ramené à la Tour.

Complot de Perkin & du Comte de VVarvvick découvert.

Après qu'il eut été quelque tems en cet état, il trouva le moyen de gagner quatre Domeſtiques du Lord *Digby* Lieutenant de la Tour, avec leſquels il complota de tuer leur Maître, de ſe ſaiſir des Clefs de la Tour, de ſe ſauver, & d'emmener avec eux le Comte de Warwick qui ſe laiſſa auſſi perſuader d'entrer dans le même complot, par l'eſpérance qu'il conçut de recouvrer ſa liberté dont il étoit depuis ſi long-tems privé, ſans aucune cauſe légitime. Mais malheureuſement pour eux, l'affaire fut découverte avant qu'ils fuſſent en état de l'exécuter. On ne douta preſque point, que le Roi ne fût lui-même l'auteur de ce complot, & que ſon but ne fût de faire tomber, en un même tems, Perkin Waerbeck & le Comte de Warwick dans le piége, afin

(1) *Cheapſide* eſt une grande ruë de Londres.

afin d'avoir un prétexte de les faire mourir tous deux. En effet, plusieurs raisons pouvoient donner lieu de le croire. Premierement, il étoit fort surprenant que Perkin n'eût pas été plus resserré, depuis qu'il avoit voulu se sauver. Secondement, il n'y avoit aucune apparence, qu'en la situation où il se trouvoit, hors d'état de faire du bien aux Domestiques du Chevalier Digby, ils eussent voulu s'exposer à un tel danger pour l'amour de lui. En troisiéme lieu, Perkin étoit trop habile pour s'associer le Comte de Warwick qui n'auroit fait que lui nuire, quand même ils auroient eu le bonheur de se sauver. Enfin, en supposant qu'ils auroient tué le Gouverneur, sans que personne s'en fût apperçû, & qu'ils auroient enlevé les clefs de la Tour, comment auroient-ils pû espérer que la garde de la porte l'auroit ouverte, ou laissé ouvrir, pendant la nuit sans éxaminer ceux qui vouloient sortir, ou sans un ordre exprès du Gouverneur? Mais ce qui confirma encore ce soupçon contre le Roi, ce fut que dans le même tems, un jeune homme nommé *Walford*, fils d'un Cordonnier, se donna pour le Comte de Warwick. Il étoit accompagné, ou plûtôt conduit & dirigé par un Moine Augustin nommé *Patrick*, qui eut l'audace de prêcher publiquement dans une Ville de la Province de Kent, que ce jeune homme étoit le Comte de Warwick, & d'exhorter le Peuple à prendre les armes en sa faveur. Ils furent tous deux arrêtez, le jeune Walford fut pendu, mais le Moine obtint sa grace. Cela donne lieu de croire que Walford avoit été séduit par le Moine, & par une direction particuliére du Roi, afin qu'on trouvât moins étrange qu'il se défît du Comte de Warwick, sous prétexte qu'il donnoit occasion à de nouveaux troubles.

HENRI VII. 1499.

Un homme qui se dit le Comte de VVarvvick est pendu.

Quoiqu'il en soit, il est certain, que le Roi avoit pris la résolution de se délivrer une fois pour toutes, des inquiétudes que lui causoient Perkin Waerbeck & le Comte de Warwick. Quoi qu'on ne puisse pas dire positivement, qu'il leur eût tendu un piége, du moins, ce complot lui fournit une raison plausible pour les livrer à la Justice. Le premier fut jugé par des Commissaires, qui le condamnérent à être pendu, & il fut exécuté avec le Maire de Corck & son fils qui avoient été ses compagnons assidus dans toutes ses avantures. De huit autres qui avoient été condamnez avec eux, du nombre desquels étoient les quatre Domestiques du Chevalier Digby, il n'y en eut que deux qui subirent la rigueur de la Sentence. Telle fut la fin de Perkin Waerbeck qui avoit été reconnu pour Prince légitime en Irlande, en France, en Flandre, en Angleterre, en Ecosse, & qui avoit fait trembler Henri jusques sur son Trône. Peut-être auroit-il réüssi dans ses desseins, s'il eût eu affaire à un Prince moins habile. Cependant, il est certain que le Roi ne prit pas assez de soin de désabuser le Public, & que les preuves qu'il produisit pour faire voir que Perkin étoit un Imposteur, n'étant tirées que d'un éxamen secret, ne parurent pas assez convainquantes.

Perkin est condamné à être pendu.

Peu de jours après la mort de Perkin Waerbeck, le Comte de Warwick fut amené devant la Cour des Pairs, le Comte d'Oxford, exerçant, par Commission, la Charge de Grand Sénéchal. Il y fut accusé, non d'avoir voulu se sauver, ce qui n'auroit pû être regardé comme un crime de haute trahison, puisqu'il n'étoit pas en prison pour un crime de cette nature, ni même pour aucun autre, mais d'avoir comploté la ruïne du Roi, conjointement avec Perkin Waerbeck. Ce malheureux Prince ayant avoüé qu'il avoit

Le Comte de VVarvvick est condamné & décapité.

HENRI VII. 1499.

donné son consentement au projet fait par Perkin & les Domestiques du Chevalier Digby, fut condamné à perdre la tête, & la Sentence fut exécutée dans la Place de la Tour. Il étoit le seul mâle qui restât de la Maison d'Yorck, & ce fut-là véritablement le crime qui lui fit perdre la vie, la Roi ayant mieux aimé sacrifier sa propre réputation, que de manquer un coup qui assûroit la Couronne & à lui-même & à sa Postérité. Pour diminuer, en quelque maniére, l'horreur que le Peuple conçût de cette barbarie, le Roi voulut bien qu'on publiât, que le Roi Ferdinand lui avoit positivement déclaré, qu'il ne consentiroit point au mariage de Catherine sa fille avec le Prince Arthur, pendant que le Comte de Warwick seroit en vie. Etrange sorte de justification qui tendoit à faire croire, que le mariage de la Princesse d'Espagne étoit si nécessaire à l'Angleterre, qu'il falloit l'acheter par un crime! Mais si ce mariage n'étoit pas nécessaire à l'Etat, il étoit du moins très-utile au Roi qui devoit recevoir deux cens mille écus d'or pour la dot de Catherine. Cela seul auroit été capable de le porter à sacrifier le Comte de Warwick, quand même il n'auroit point eu d'autre intérêt à sa mort. C'étoit par un semblable motif qu'il avoit fait mourir le Grand Chambellan. Cependant il y a beaucoup d'apparence, que ce qui se publioit touchant le Roi Ferdinand n'étoit qu'un pur prétexte pour excuser Henri, puisque le mariage d'Arthur avec Catherine s'étoit célébré par Procureur le 19. de Mai de cette même année, avant la mort du Comte de Warwick.

Act. Publ. T. XII. p. 754.

La Paix d'Estaples est confirmée par les Etats de France.

Loüis XII. avoit solennellement ratifié & juré la Paix d'Estaples, peu après son avénement à la Couronne. Mais voulant faire voir à Henri qu'il avoit véritablement dessein de l'entretenir, il la fit approuver & ratifier par les Etats Généraux qui s'étoient assemblez à Nantes au commencement de l'année. Ensuite, il envoya des Ambassadeurs au Pape, pour le prier de la confirmer par son autorité. Le Pontife ne voyant plus d'obstacles de la part de la France, donna une Bulle qui portoit Excommunication contre celui des deux Rois qui n'observeroit pas le Traité.

Ibid. p. 706.

Ibid. p. 736.

Loüis XII. se rend maître du Duché de Milan.

Ce n'étoit pas sans raison que Loüis vouloit entretenir la Paix que son Prédécesseur avoit faite avec l'Angleterre. Il avoit formé le dessein de s'emparer du Duché de Milan; & pour cet effet, il s'étoit ligué avec les Vénitiens qui devoient avoir pour leur portion, toute la partie du Milanois, située au-delà de l'Adde. Cette même année, les Confédérez attaquérent le Duché de Milan, & Ludovic Sforce, le plus perfide des hommes, étant abandonné de tout le monde, se vit contraint de se réfugier auprès de l'Empereur, après avoir perdu toutes ses Places, à l'exception du Château de Milan. Gennes, dont il étoit en possession, suivit l'exemple du Milanois, en se donnant volontairement au Roi de France.

Le Roi de Naples se fait comprendre dans la Paix d'Estaples.

Act. Publ. T. XII. pag. 720.

Frideric Roi de Naples, qui avoit succédé à Ferdinand son neveu, craignant que les préparatifs qui se faisoient en France ne fussent destinez contre lui, s'étoit hâté de notifier à Henri, qu'il souhaitoit d'être compris dans la Paix qu'il venoit de renouveller avec la France. Mais ce n'étoit pas à lui que Loüis vouloit avoir affaire, pour cette année. Il réservoit la Guerre de Naples, après la Conquête du Milanois.

1500.

Alexandre VI. ayant publié un Jubilé pour l'année 1500, qui étoit la derniére du siécle, avoit permis par sa Bulle, à tous les Chrétiens éloignez

de

de Rome, de gagner le Jubilé, ſans être obligez d'aller viſiter les Egliſes de cette Ville. Mais c'étoit à condition de payer une certaine ſomme pour cette faveur. C'étoit un moyen infaillible pour tirer de l'argent de tous les Etats de la Chrétienté, où il avoit envoyé divers Commiſſaires, pour en faire la levée. Celui qui fut deſtiné pour l'Angleterre, étoit un Eſpagnol nommé *Gaſpar Pons*, qui ſçut s'acquitter de ſa Commiſſion, ſans bruit & ſans ſcandale, & porter une bonne ſomme d'argent à ſon Maître.

L'année du Jubilé fournit au Pape un moyen d'amaſſer de l'argent.

Outre cette affaire, il étoit chargé d'une autre qui paroiſſoit fort importante, mais qui ne tendoit, comme la premiere, qu'à remplir les coffres du Pape. Il avoit ordre d'informer le Roi, que le Pontife avoit réſolu de publier une Croiſade contre les Turcs : Que pour cet effet, il étoit convenu avec les Ambaſſadeurs de divers Potentats, que les Hongrois, les Polonois & les Bohêmiens, iroient faire la guerre aux Turcs dans la Thrace; les François & les Eſpagnols, dans la Gréce; & que lui-même, avec le Roi d'Angleterre, les Venitiens & les Princes d'Italie qui étoient les plus puiſſans ſur Mer, iroient attaquer Conſtantinople : Qu'en conſéquence de cette réſolution, il avoit envoyé des Nonces dans toutes les Cours, pour exhorter les Souverains à terminer amiablement leurs querelles particulieres, afin que toutes les forces des Chrétiens pûſſent s'unir enſemble pour une ſi pieuſe entrepriſe. Alexandre VI. étoit trop connu dans toute la Chrétienté, pour qu'on pût ſe perſuader qu'il agît en cette occaſion par un motif de Réligion & de zéle pour la gloire de Dieu. Par conſéquent, il étoit aiſé de comprendre, que l'unique but de cette Croiſade étoit d'amaſſer de l'argent par des contributions volontaires, tant des Peuples, que des Souverains. Cependant, Henri ne voulant point faire paroître qu'il deſaprouvât ce projet, qui, vraiſemblablement devoit trouver aſſez d'obſtacles ailleurs, répondit au Nonce : Qu'il n'y avoit point de Prince dans toute la Chrétienté, qui eût plus de zéle que lui pour faire réüſſir cette affaire à la gloire de Dieu & au bien de l'Egliſe : Que néanmoins, comme ſes Etats ſe trouvoient dans un grand éloignement de Conſtantinople, qu'il n'avoit point de Galéres, & que ſes Matelots ne connoiſſoient pas bien la Mer Méditerranée, il jugeoit plus convenable que les Rois de France & d'Eſpagne accompagnaſſent ſa Sainteté : Que par là, outre que l'expedition ſeroit plûtôt prête, on éviteroit la jalouſie qui naîtroit infailliblement entre ces deux Monarques, s'ils marchoient enſemble, ſans avoir perſonne au-deſſus d'eux : Que quant à lui, il contribuëroit volontiers des Troupes & de l'argent pour cette entrepriſe; mais que ſi les Rois de France & d'Eſpagne refuſoient d'accompagner le Pape, il vouloit bien aller lui-même commander ſous lui, pourvû que premierement tous les differends entre les Princes Chrétiens fuſſent aſſoupis & terminez : Que pour ce qui regardoit ce dernier point, on ne trouveroit aucun obſtacle de ſa part, puiſqu'il étoit en paix avec tout le monde. Enfin, il demanda qu'on mît entre ſes mains quelques bonnes Places ſur la Côte d'Italie, pour lui ſervir de retraite en cas de beſoin.

Deſſein d'une Croiſade dans la même vûë.

Propoſition du Pape.

Réponſe du Roi.

Le Pape comprit aiſément ce que cette réponſe ſignifioit; & comme apparemment les autres Princes lui en firent de ſemblables, la Croiſade s'en alla en fumée. Cependant, Henri voulant faire parade de ſon zéle, nomma des Ambaſſadeurs pour aller à Rome traiter avec le Pontife touchant

Ce deſſein s'évanoüit.

HENRI VII. 1500.

Henri est déclaré Protecteur de l'Ordre de Saint Jean. *Act. Publ. T. XII. p. 747.*

cette affaire. Mais je ne sçai si ces Ambassadeurs partirent jamais de Londres. La réponse de Henri ayant été renduë publique, les Chevaliers de Rhodes le choisirent pour Protecteur de leur Ordre, dans la pensée qu'il n'y avoit point de Prince Chrétien plus zélé que lui pour la Religion.

Il va à Calais, à cause de la peste.

Entrevûë de Henri & de Philippe.

La peste faisant depuis quelque tems de grands ravages en Angleterre, le Roi, après avoir souvent changé de demeure, résolut d'aller faire quelque séjour à Calais avec sa famille, en attendant que ce fleau fût appaisé. Dès qu'il y fut arrivé, l'Archiduc Philippe lui envoya des Ambassadeurs pour lui faire compliment, & lui témoigner le désir qu'il avoit de lui rendre visite. Mais en même-tems, il le fit prier de marquer par leur entrevûë, un lieu qui ne fût pas Ville murée, non qu'il n'eût une parfaite confiance en lui, mais parce qu'il avoit déja refusé de s'aboucher avec le Roi de France, dans un pareil lieu. Henri reçut ce compliment avec civilité, & marqua pour l'entrevûë l'Eglise de Saint Pierre hors des portes de Calais. Ensuite, il envoya des Ambassadeurs à Philippe, pour lui rendre son compliment, & lui témoigner qu'il l'attendoit avec beaucoup d'impatience. Quelques jours après, ayant été informé que ce Prince étoit déja proche de Calais, il sortit de la Ville à cheval, pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut apperçû, il descendit de cheval; & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier : mais Henri ne lui ayant pas voulu permettre, ils s'embrasserent mutuellement; après quoi, ils entrerent dans l'Eglise, où ils eurent une longue conférence. L'Archiduc voulant effacer l'impression que la protection qu'il avoit accordée à Perkin Waerbeck pouvoit avoir faite sur l'esprit du Roi, lui témoigna l'ardent désir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui, l'appellant son bon Patron & son Pere : c'est ce qu'on apprit par une lettre que le Roi écrivit au Maire de Londres, pour lui faire part de ce qui s'étoit passé dans cette entrevûë. On prétend aussi, qu'ils se firent mutuellement des ouvertures pour deux mariages; sçavoir, celui de Henri Duc d'Yorck second fils du Roi, avec Marguerite sœur de Philippe, & veuve du Prince d'Espagne, & celui de Charles, fils de Philippe, avec Marie seconde fille du Roi. Charles étoit né le 24 de Février de cette année; & par la mort du Prince Michel de Portugal, arrivée environ le même tems, il étoit devenu Héritier présomptif des Couronnes de Castille & d'Arragon.

Projets de Mariages.

Charles d'Aûtriche, heritier presomptif d'Espagne.

Bulle sur la Paix d'Estaples. 14 Juillet. *page 76.*

Cette même année, le Pape, à la requisition de Loüis XII. lui-même, donna une Bulle, par laquelle ce Prince étoit déclaré excommunié, s'il manquoit à faire les payemens contenus dans le Traité d'Estaples.

Bulle de dispense pour le mariage d'Ecosse. 28. Juillet. *page 765.*

Les Ambassadeurs d'Angleterre & d'Ecosse étant enfin convenus des conditions du mariage du Roi Jacques avec Marguerite, le Pape accorda dispense pour l'accomplir. Mais comme la Princesse n'étoit âgée que de dix à onze ans, il ne fut consommé que trois ans après.

Le Roi recherche les Partisans de Vvaerbeck. *page 766.*

Henri étoit alors en paix avec tous les Princes de l'Europe, & il n'y avoit alors dans son Royaume aucune apparence de troubles. Par consequent, il n'avoit aucune sorte de prétexte de demander à son Parlement de nouveaux subsides. Ce moyen lui manquant pour amasser de l'argent dont il étoit fort avide, il fallut en chercher d'autres. L'affaire de Perkin Waerbeck étoit une source abondante, qui n'étoit pas encore tarie. La Commis-

sion

ſion qu'il avoit établie pendant qu'il étoit à Excéter, ne regardoit proprement que ceux qui avoient pris actuellement les armes contre lui. Mais bien que cette Commiſſion lui eut produit de fort groſſes ſommes, il n'en fut pas encore content. Sous prétexte que ceux qui, en quelque maniere que ce fut, avoient adheré au parti de Waerbeck, étoient encore expoſez à la rigueur des Loix, il voulut bien leur accorder un pardon qu'ils ne lui demandoient pas. Mais ce fut à condition qu'ils payeroient les amendes à quoi ils ſeroient taxez. Pour cet effet, il nomma de nouveaux Commiſſaires pour faire la recherche de ceux qui avoient aſſiſté le Maréchal *Michel*, auteur de la premiére révolte de Cornoüaille, & l'Impoſteur *Perkin Waerbeck*, avec pouvoir de leur faire grace après qu'ils auroient payé des amendes à la diſcrétion des Commiſſaires. Il ordonna auſſi de faire ſaiſir les biens de ceux qui étoient morts & de les faire vendre, ſi les Héritiers refuſoient de faire une compoſition raiſonnable. Il eſt aiſé de comprendre par-là, que ſi le Roi avoit un peu ménagé les Rebelles, pendant les troubles précédens, ce n'avoit été que par la crainte de les mettre au déſeſpoir, pendant qu'ils étoient encore échauffez, puiſqu'il ne les épargna pas, dès qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de leur part.

HENRI VII. 1500.

Mort du Cardinal Morton.

On accuſoit le Cardinal Morton, Archevêque de Cantorbéri, d'être l'auteur de ces oppreſſions. Mais on s'apperçut bien dans la ſuite, que la ſource en étoit dans le Roi même. Ce Prelat mourut à la fin de cette année, ou au commencement de la ſuivante, peu regretté des Anglois qui avoient conçu de fâcheux préjugez contre lui. *Henri Dean*, Evêque de Saliſburi, lui ſuccéda; mais il ne fut mis en poſſeſſion de l'Archevêché qu'au mois d'Août ſuivant. Avant que de finir cette année, il eſt néceſſaire pour la ſuite, de dire un mot de ce qui ſe paſſoit en Italie.

Henri Dean lui ſuccede. *Pag.* 777.

Loüis XII. & Ferdinand partagent le Royaume de Naples. *Mezerai.*

Après que Loüis XII. ſe fut rendu maître du Duché de Milan, il tourna ſes penſées à la Conquête de Naples. Quoique, ſelon les apparences, il eût été aſſez puiſſant tout ſeul, pour conquérir ce Royaume, il ne laiſſa pas de faire un Traité avec le Roi d'Arragon, par lequel ils convinrent d'unir enſemble leurs forces pour faire cette Conquête; & après l'avoir faite, de la partager entr'eux. Ferdinand devoit avoir la Poüille & la Calabre, & Loüis la Ville de Naples, l'Abruzze, & la Terre de Labour. Ce Traité étant ſigné, Ferdinand envoya une armée en ce Païs-là, ſous le commandement du fameux Conſalve, qu'on appelloit *Le Grand Capitaine*. Loüis donna la conduite de ſon armée à d'Aubigni, au Comte de Gaïazze, & à Céſar Borgia bâtard du Pape, qui ayant quitté la Dignité de Cardinal, étoit devenu Duc de Valentinois. La Flotte Françoiſe étoit commandée par Philippe de Cléves Seigneur de Ravenſtein. En très-peu de tems, chacun des deux Rois alliez ſe rendit maître de la portion que le Traité lui avoit aſſignée, & le malheureux Frideric Roi de Naples ſe vit contraint de ſe mettre entre les mains de Loüis XII. qui l'envoya vivre en France, avec une penſion de trente mille écus.

Le Roi de Naples ſe rend à Loüis.

1501.

Henri n'ayant point de Guerre à ſoutenir contre aucun de ſes voiſins, vivoit dans une grande tranquillité, d'autant plus, qu'il ne voyoit en Angleterre, aucun Seigneur qui fût en état de lui cauſer de l'inquiétude. L'habileté qu'il avoit fait paroître dans les diverſes affaires, tant étrangéres que domeſti-

HENRI VII. 1501.

ques, qui lui étoient survenuës, tenoit ses voisins en crainte, & ses Sujets dans la soumission. Ainsi, de quelque côté qu'il tournât sa vuë, il n'appercevoit rien qui fût capable de troubler son repos. Cependant, lorsqu'il s'y attendoit le moins, il crut qu'il alloit se former un nouvel orage contre lui: mais il en fut quitte pour la peur. Le Comte de Suffolck neveu d'Edoüard IV. & de Richard III. & frere du Comte de Lincoln qui avoit été tué à la bataille de *Stoke*, ayant pris querelle avec un homme, avoit eu le malheur de le tuer. Cet accident auroit pû fournir au Roi un prétexte de se délivrer de ce Seigneur qui ne pouvoit que lui être odieux, puisqu'il étoit, par sa Mere, de la Maison d'Yorck. Cependant, soit que l'action en elle-même ne fût pas mauvaise, ou par quelque autre raison, le Roi voulut bien lui accorder sa grace, à condition qu'il la lui demandât publiquement. Le Comte, plus choqué de cette mortification, que reconnoissant du pardon qui lui étoit accordé, partit peu de tems après, & se retira en Flandre, auprès de la Duchesse de Bourgogne sa Tante. Henri fut surpris de sa retraite, dans la pensée qu'il n'étoit allé dans les Païs-Bas que pour y brasser quelque complot contre lui. L'inquiétude continuelle où il étoit par rapport à sa Couronne, lui faisoit craindre, que les moindres commencemens n'eussent de fâcheuses suites. Ainsi, pour ne pas donner au Comte de Suffolck le tems de concerter de nouveaux projets avec la Duchesse de Bourgogne, il envoya promptement en Flandre des gens qui sçurent si bien le ménager, qu'ils le ramenérent en Angleterre, où il obtint très-aisément son pardon. La Duchesse de Bourgogne étoit âgée, & lasse d'avoir fait tant de tentatives inutiles pour détrôner Henri. D'ailleurs, elle ne pouvoit plus espérer d'être appuyée du secours de l'Archiduc qui vouloit vivre en bonne intelligence avec lui.

Le Comte de Suffolck se retire en Flandre.

Le Roi trouve le moyen de le faire revenir.

Divers Mariages.

Cette année fut fertile en Mariages & en projets de Mariages de conséquence. L'Archiduc s'en allant en Espagne par terre, eut occasion de s'aboucher avec Loüis XII. & de conclurre avec lui, le Mariage de Charles son Fils avec Claude Fille-aînée de ce Monarque.

D'un autre côté, Marguerite d'Autriche sœur de l'Archiduc, & veuve du Prince d'Espagne; épousa Philibert Duc de Savoye.

Mariage d'Arthur avec Catherine, consommé. *Act. Publ. T. XII. pag.* 780.

Enfin Catherine d'Arragon, Fille de Ferdinand & d'Isabelle, étant arrivée en Angleterre au mois d'Octobre, son Mariage avec Arthur Prince de Galles se célébra le quatorziéme de Novembre. Quoique le Prince ne fût âgé que de seize ans, personne ne s'avisa de mettre en question si le Mariage s'étoit consommé. Le Prince même dès le lendemain de ses nôces, dit plusieurs choses qui ne laissoient aucun lieu d'en douter. Cependant, il y eut dans la suite de terribles contestations sur ce sujet; Catherine ou ceux qui agissoient pour elle soutenant qu'il n'y avoit point eu de consommation. Mais il n'est pas encore tems de toucher à cette matiére.

Dispense accordée à Thomas Wolsey. *Pag.* 783.

Thomas Wolsey, qui fut ensuite Archevêque d'Yorck, & Cardinal, & qui fit une si grande figure en Angleterre, étoit, au tems dont je parle, Recteur de l'Eglise Parroissiale de *Lemyngton*, dans le Diocese de Bath & Wells. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, qu'au mois de Novembre de cette année, en considération de son mérite distingué, le Pape lui accorda une dispense pour posseder deux Bénéfices incompatibles.

1502.

Quoique la dispense pour le Mariage du Roi d'Ecosse fût arrivée, Henri ne

1502.

ne se hâtoit pas beaucoup de mettre la derniére main à cette affaire, à cause de la jeunesse de sa Fille. Enfin, cette Princesse étant entrée dans sa treiziéme année, depuis le 21. Novembre 1501. Jacques envoya des Ambassadeurs à Londres, où l'on acheva de régler tout ce qui regardoit ce Mariage, & l'on convint le Contract en forme, le 24. de Janvier 1502. Henri donnoit à sa Fille trente mille écus de dot, payables dans trois ans. Jacques s'obligeoit à donner à la Princesse son Epouse, un doüaire de deux mille livres Sterling de rente en Terres, dont pourtant il devoit recevoir le revenu sa vie durant, & en donner seulement cent livres Sterling tous les ans à la Reine, pour en disposer comme elle jugeroit à propos. Il étoit encore convenu, qu'elle pourroit avoir vingt-quatre domestiques Anglois, & que, quand un d'entr'eux viendroit à mourir, elle en pourroit substituer un autre de la même Nation en sa place: Que le Mariage s'accompliroit par paroles de présent, environ la Fête prochaine de la Purification: mais que le Roi d'Ecosse ne pourroit prétendre qu'on lui mît Marguerite entre les mains, avant le 1. de Septembre de l'année 1503. Qu'alors, Henri la feroit conduire à ses dépens, jusques sur les frontiéres des deux Royaumes. Avant que ce Contract fût signé, un Seigneur du Conseil représenta au Roi, qu'il n'étoit pas impossible que ce Mariage donnât un jour à l'Angleterre, un Souverain Ecossois. Mais le Roi lui répondit sur le champ, que, quand même ce qu'il disoit arriveroit, le plus fort emporteroit le plus foible, & qu'en ce cas, ce seroit l'Ecosse qui se joindroit à l'Angleterre, & non pas l'Angleterre à l'Ecosse, & c'est ce qui est effectivement arrivé.

Derniéres Conventions pour le Mariage de Marguerite avec Jacques IV. *Pag. 787.*

Le même jour on signa encore deux autres Traitez, l'un de Paix & d'amitié perpétuelle entre l'Ecosse & l'Angleterre, & l'autre au sujet des attentats qui pourroient se commettre de part & d'autre, contre la Paix.

Deux autres Traitez entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Pag. 793. 800.*

Pendant que la Cour étoit encore dans la joye pour le Mariage de la Reine d'Ecosse, le Prince Arthur son Frere fut attaqué d'une maladie qui le coucha dans le tombeau. Il mourut le deuxiéme d'Avril n'étant encore que dans le cinquiéme mois de son Mariage, & à l'âge de dix-sept ans. Comme la Princesse sa veuve pouvoit être enceinte, le Roi différa deux ou trois mois à créer Henri son second Fils Prince de Galles. Le Lord Bacon dit dans son Histoire que ce jeune Prince ne fut revêtu de ce titre qu'au mois de Février 1503. Mais on trouve dans le Recueïl des Actes Publics, des Lettres Patentes du 22. de Juin 1502. où il est qualifié Prince de Galles; preuve évidente qu'il avoit été déja investi de cette Principauté.

Mort du Prince Arthur.

Henri son Frere est créé Prince de Galles.

Peu de tems après, Henri reçut une Ambassade de la part de l'Empereur Maximilien, pour lui proposer une Ligue contre les Turcs. Cette Ambassade n'étoit proprement qu'un prétexte pour demander au Roi un secours d'argent dont l'Empereur promettoit de le rembourser éxactement. Mais le Roi connoissant Maximilien pour un Prince toujours disetteux, aima mieux lui donner dix mille livres sterling en pur don, que de lui prêter la somme qu'il demandoit. Quant à la Ligue que l'Empereur proposoit, Henri ne jugea pas à propos de s'y engager, s'étant contenté de stipuler que la somme qu'il donnoit, seroit employée à faire la Guerre aux Infidéles. Il ne laissa pourtant pas de conclurre avec lui un Traité de commerce, & un autre d'amitié & de confédération, qui devoit durer un an après la mort du dernier vivant. De plus, il fut convenu, que Maximilien & l'Archiduc son Fils seroient admis

Henri donne de l'argent à l'Empereur. *Act. Publ. T. XIII. p. 3.*

Traitez entre l'Empereur & Henri. *Pag. 6, 22.*

dans

HENRI VII. 1502.

dans l'Ordre de la Jarretiére, & Henri dans celui de la Toison d'or. Suivant cette convention, Henri envoya des Ambassadeurs à Maximilien pour lui porter l'Ordre de la Jarretiére, & pour lui voir jurer les Traitez.

Ambassade en Hongrie. *Pag.* 10.

Dans ce même tems, Ladislas, Roi de Hongrie, se trouvant pressé par les Turcs, & ayant fait demander du secours aux Princes Chrétiens, Henri lui envoya des Ambassadeurs pour traiter avec lui sur ce sujet. Mais leur pouvoir étoit borné à promettre de sa part une somme d'argent, pour être employée contre les Infidéles.

Confirmation des Traitez entre l'Angleterre & l'Ecosse. *Pag.* 43. *Ibid.*

Pendant tout le reste de l'année, il ne se passa rien d'extraordinaire en Angleterre. Jacques & Henri s'occupérent entiérement à confirmer & à ratifier les trois Traitez qui avoient été conclus depuis peu, & à en jurer l'observation. On trouve dans le Recueïl des Actes Publics, que les Ambassadeurs du Roi d'Angleterre ayant mis entre les mains du Roi Jacques un Ecrit, contenant le serment qu'il devoit faire, & ce Prince l'ayant prononcé tel qu'il étoit écrit, donna sans y penser à Henri le titre de Roi *de France*. Mais dans la suite, s'étant apperçu de sa méprise, il fit publiquement un second serment dans lequel les mots *& de France* étoient omis, & en fit faire un Acte authentique. Il craignit sans doute, que le Roi de France ne trouvât mauvais qu'il eût donné ce titre à Henri, quoi qu'au fond cela ne fut pas d'une fort grande conséquence.

Patente pour découvrir de nouvelles terres. *Pag.* 37.

On voit encore dans le même Recueïl, que le neuviéme de Décembre, Henri donna une Patente à *Jacques Eliot* & à *Thomas Ashurst* Marchands de Bristol, à *Jean Gonçalez* & à *François Fernandez*, Sujets du Roi de Portugal, pour aller, sous le Pavillon d'Angleterre, chercher des Terres inconnuës, sous certaines conditions contenuës dans la Patente.

1503. Mort de la Reine.

La Reine Elisabeth, femme de Henri, mourut le 11. de Février 1503. sans être beaucoup regrettée du Roi son Epoux qui ne l'avoit jamais aimée. Au contraire, il lui avoit causé de sensibles mortifications. La haine qu'il avoit pour la Maison d'Yorck s'étoit étenduë jusqu'à sa propre femme, d'autant plus qu'il l'avoit toujours regardée comme une dangereuse Rivale. Le chagrin qu'il lui donna en confinant la Reine sa Mere dans un Monastere, & en confisquant tous ses biens, marquoit assez qu'il ne se soucioit pas trop de la ménager.

En ce tems-là, les affaires du Roi étoient dans un état de prospérité, qui sembloit ne lui laisser rien à desirer Il avoit la Paix avec tous les Princes de l'Europe, & il se trouvoit sans troubles dans son Royaume, & sans apparence que rien pût lui causer du chagrin ou de l'embarras. Mais ses Sujets n'en étoient pas plus heureux. Comme il étoit d'une avidité insatiable, il cherchoit toûjours de nouveaux moyens pour amasser des trésors, dont pourtant il n'avoit nul besoin, puisque ce n'étoit pas pour les dépenser & que jamais Prince n'a été plus œconome que lui. Il se servoit pour cela de deux infames Ministres, sçavoir *Empson* & *Dudley*, qui, sans se mettre en peine ni de leur réputation, ni de celle du Roi, ne cherchoient qu'à se conformer à son humeur, & à inventer de nouveaux moyens pour remplir ses coffres. Dudley étoit d'une bonne famille, fort sçavant dans les Loix d'Angleterre, & propre à donner un tour favorable aux actions les plus odieuses. Empson étoit un homme de la lie du Peuple, effronté au dernier point, & ayant si peu de honte des injustices

Le Roi opprime ses Sujets, par le ministére d'Empson & de Dudley.

Caractére de ces deux Ministres.

qu'il faisoit, qu'il avoit accoûtumé de s'en glorifier après les avoir commises. Voici quelques-uns des moyens qu'ils employoient pour attirer l'argent du Peuple dans les coffres du Roi, outre une infinité d'autres qu'il seroit trop long de rapporter. HENRI VII. 1503.

Prémiérément, ils faisoient accuser d'avoir contrevenu aux Loix, des gens qui avoient la réputation d'être riches. Ensuite, quand l'accusation avoit été admise par le *Grand Juré*, ils faisoient mettre les accusez en prison, sans faire travailler à leur procès, jusqu'à ce que d'eux-mêmes ils demandassent à composer avec le Roi : s'ils tardoient trop long-tems à faire cette démarche, les Ministres trouvoient le moyen de les épouvanter par des Emissaires qui leur persuadoient que leur vie étoit en danger. Par ce moyen, les accusez se voyoient enfin contraints d'en venir à une composition qui leur arrachoit la meilleure partie de leur bien, & que les Ministres appelloient pourtant *Mitigation*, comme si le Roi leur eût fait grace en modérant, en leur faveur, la trop grande rigueur des Loix.

Divers moyens dont ils se servent pour procurer de l'argent au Roi.

Bacon.

2. Ils en vinrent enfin jusqu'à ce point, qu'ils agissoient sans observer aucune forme de justice. Sur leurs propres ordres, en vertu d'une Commission particuliére du Roi, ils faisoient venir les accusez devant eux, dans leur propre maison; & après un examen fait à la hâte, sans preuves & sans témoins, ils donnoient une Sentence qui les condamnoit à de grosses amendes au profit du Roi. Ainsi, dédaignant de se servir de Jurez, & de formalitez prescrites par les Loix, ils s'attribuoient le droit de juger toutes sortes de procès, même ceux où la Couronne n'étoit point intéressée. On auroit dit, que toute la Justice criminelle du Royaume étoit renfermée dans cette espéce de Juridiction qui ayant été très-rare sous les regnes précédens, étoit devenuë ordinaire sous celui-ci.

3. Ils faisoient faire de faux Actes, par lesquels il paroissoit que des Terres qui relevoient des Seigneurs particuliers, étoient des Fiefs immédiats de la Couronne, sans vouloir souffrir qu'on contestât la validité de ces Actes, sous prétexte qu'ils étoient produits pour le Roi. Par-là, ils formoient une source abondante de procès dont ils étoient eux-mêmes les Juges, & qui étoient toûjours décidez à l'avantage de la Couronne.

4. Lorsque des Mineurs qui étoient sous la garde du Roi, avoient atteint l'âge de Majorité, ils ne pouvoient jamais obtenir la restitution de leurs biens qu'après avoir payé des taxes excessives, contre la teneur expresse de la grande Chartre.

5. A l'égard de ceux qui, pour certains crimes, se trouvoient hors de la protection des Loix, les Ministres agissoient contre eux dans toute la rigueur où la Loi pouvoit s'étendre, contre la coûtume constante des Rois précédens. Ils ne permettoient point que ces gens-là fissent solliciter leur pardon, avant que d'avoir payé des taxes intolérables. Aprés cela, on leur faisoit encore payer leur grace bien chérement. Ils prétendoient même, sans aucun fondement, que le Roi avoit le droit de joüir, deux ans entiers, des biens de ces criminels.

6. Enfin, ils menaçoient les Jurez, pour les obliger à déclarer coupables les personnes accusées, & s'ils refusoient de se prêter à ces injustices, ils les faisoient accuser eux-mêmes, & condamner à de grosses amendes.

HENRI VII. 1503.

Il n'eſt pas néceſſaire d'entrer dans un plus grand détail ſur ce ſujet. Le peu qui vient d'être rapporté peut ſuffire pour faire comprendre que des gens de ce caractére ne ſe faiſoient pas un ſcrupule de commettre les plus énormes injuſtices, pourvû que ce fût à l'avantage du Roi. Moins blâmables en cela que le Roi même qui leur permettoit d'abuſer ainſi de ſon nom & de ſon autorité.

Exemple remarquable de la rigueur du Roi.

On ne trouve point dans la Vie de ce Monarque, qu'il ait jamais exercé aucun acte de grace, au ſujet des amendes ou des confiſcations. Au contraire, il fut toujours ſur ce ſujet d'une rigueur inflexible, même à l'égard de ſes plus zélez ſerviteurs. Son Hiſtorien rapporte à cette occaſion, une particularité qui merite bien d'être remarquée, comme faiſant connoître diſtinctement le caractére de ce Prince. Le Comte d'Oxford étoit de tous les Seigneurs du Royaume, celui en qui il avoit le plus de confiance, & qui lui avoit effectivement rendu les plus grands ſervices, tant dans la Guerre que dans la Paix. Un jour, le Roi étant allé le voir dans ſa maiſon de Campagne, il le reçut avec toute la magnificence dont il put s'aviſer. Quand le Roi fut prêt à partir, il vit en haye un grand nombre de gens de livrée magnifiquement vétus. Le Comte avoit oublié que pluſieurs actes de Parlement avoient défendu de donner des livrées à d'autres qu'à des domeſtiques ſervans actuellement, ainſi qu'il a été remarqué ci-devant : mais le Roi n'en avoit pas perdu la mémoire. Lorſqu'il vit ce grand nombre de gens, il dit au Comte: *Mylord, j'avois beaucoup oüi parler de votre magnificence & de votre hoſpitalité: mais je voi qu'elles ſurpaſſent tout ce qui m'en avoit été dit. Tous ces gens-là que je voi en haye devant moi, ſont apparemment vos domeſtiques ordinaires.* Le Comte qui ne comprenoit pas le but du Roi, lui répondit en ſouriant, qu'il n'entretenoit pas un ſi grand nombre de Domeſtiques; mais que ces gens-là étoient ſeulement retenus à ſon ſervice, pour les occaſions extraordinaires. *Par ma foi, Mylord,* repliqua le Roi bruſquement, *je vous remercie de votre bonne Chére; mais je ne ſouffrirai point que, ſous mes propres yeux, on viole ainſi les Loix. Mon Procureur Général vous parlera de ma part.* l'Hiſtorien ajoûte qu'il en coûta quinze cens marcs au Comte d'Oxford pour cette contravention.

Le même Hiſtorien dit, qu'il avoit vû un compte d'Empſon, apoſtillé à chaque Article, de la propre main du Roi, où celui-ci ſe trouve entre pluſieurs autres:

Reçu de N .... cinq marcs, pour lui procurer un pardon, à condition que s'il ne l'obtient pas, on lui rendra ſon argent, ou qu'on le ſatisfera d'une autre maniére. L'apoſtille du Roi étoit, *Il ſera autrement ſatisfait.* Il ne vouloit point pardonner à cet homme, & cependant il ne pouvoit ſe réſoudre, à reſtituer les cinq marcs. On voit par-là qu'il ne négligeoit pas les petits profits.

Conſpiration du Comte de Suffolck qui ſe retire en Flandre.

Il eſt aiſé de juger que la conduite du Roi & de ſes Miniſtres cauſoit beaucoup de mécontentement & de murmures parmi le Peuple. Les Grands mêmes, n'étant pas plus épargnez que les petits, gémiſſoient ſous l'oppreſſion d'Empſon & de Dudley, deux ſangſuës qui ſuçoient tout le monde indifféremment. Le Comte de Suffolck, à qui le Roi avoit fait grace depuis peu, ſe perſuada que ces mécontentemens produiroient enfin quelque violente tempête contre le Roi, ſi le Peuple pouvoit trouver un Chef de conſidération

pour

pour le conduire. Comme il étoit de la Maison d'Yorck par sa Mere, il crut que le tems étoit venu de faire valoir ses droits, & que le Peuple ne manqueroit pas de se déclarer pour lui. Dans cette pensée, il engagea quelques Seigneurs & Gentilshommes à lui promettre de le soutenir, quand il en seroit tems, après quoi il se retira en Flandre, d'où il faisoit espérer un puissant secours aux conjurez, par le moyen de la Duchesse de Bourgogne.

Henri découvre ses secrets.

Le Roi, surpris de la retraite du Comte de Suffolck, ne douta point qu'il n'eût tramé quelque complot en Angleterre avant son départ, & qu'il n'eût des associez. Pour s'instruire à fond de ce qui en étoit, il crut que le meilleur moyen étoit d'employer la même ruse dont il s'étoit servi à l'égard de Perkin Waerbeck. Pour cet effet, il envoya ses ordres au Chevalier *Robert Curson* Gouverneur du Château de *Hammes* proche de Calais, homme qu'il connoissoit propre à lui rendre le service qu'il souhaitoit, & qui lui étoit dévoüé. Suivant ces instructions, Curson ayant abandonné son Gouvernement, sous prétexte de quelque chagrin que le Roi lui avoit donné tout exprès, se rendit auprès du Comte de Suffolck, & lui offrit ses services. Il sçut si bien joüer son personnage, que ce Seigneur lui fit confidence de tous ses secrets. Par ce moyen, le Roi apprit que *Guillaume Courtney* Comte de Devonshire, qui avoit épousé Catherine fille d'Edoüard IV. *Guillaume de la Pole*, frere du Comte de Suffolck, les Chevaliers *Tyrrel*, *Windham*, & plusieurs autres personnes d'un rang inférieur, étoient de la conjuration. Tous ceux-là furent arrêtez en un même jour. Mais comme apparemment, on ne trouva pas assez de preuves contre les deux premiers, le Roi se contenta de les tenir en prison. Cela donne lieu de juger qu'ils n'étoient point coupables, mais que le Roi s'étoit servi de ce prétexte, pour s'assurer d'eux, parceque la relation qu'ils avoient avec la Maison d'Yorck lui causoit de l'inquiétude. Quant à *Tyrrel*, contre qui le sang d'Edoüard V. & du Duc d'Yorck son Frere crioit vengeance, il fut décapité, aussi-bien que Windham son complice. Plusieurs autres d'un rang inférieur souffrirent le supplice des Traîtres.

Ses complices sont arrêtez.

Cependant Henri, voulant être mieux instruit des secrets du Comte de Suffolck, prit soin de le maintenir dans la confiance qu'il avoit pour Curson, par un moyen extraordinaire. Il fit publier dans l'Eglise de Saint Paul la Bulle d'Innocent VIII. qui déclaroit excommuniez tous ceux qui le troubleroient dans la possession du Trône, après quoi, en vertu de cette Bulle, il fit publiquement excommunier le Comte de Suffolck & le Chevalier Curson. Mais aussi-tôt que celui-ci eut arraché au Comte de Suffolck tout ce qu'il avoit de plus secret, il retourna en Angleterre, où il fut bien reçu du Roi, mais le Peuple le regardant avec horreur lui donnoit mille malediction. Le Comte de Suffolck déconcerté par la fuite de Curson, roda quelque tems en Allemagne, & enfin retourna en Flandre, où l'Archiduc, nonobstant les Traitez qu'il avoit faits avec Henri, le prit sous sa protection.

Le Roi se sert d'un moyen extraordinaire pour le tromper.

Le Roi, sçachant bien que ce Seigneur n'avoit pas en Angleterre un parti capable de le soutenir, ne fit plus paroître aucune inquiétude sur son sujet. Une autre affaire lui causoit bien plus d'embarras. Il avoit déja reçu cent mille écus d'or, pour la moitié de la dot de la Princesse de Galles sa Belle-fille veuve d'Arthur. Comme ce Prince étoit mort sans enfans, il falloit nécessairement, ou renvoyer la veuve en Espagne, & par conséquent rendre les cent

Projet de Mariage de la Princesse Douairiere de Galles avec Henri son Beau-frere.

HENRI VII. 1503.

mille écus, ou en la gardant en Angleterre, lui donner la joüissance de la troisiéme partie du Païs de Galles, qui lui avoit été assignée pour son doüaire. L'un & l'autre étoit également fâcheux pour un Prince tel que Henri. Cependant, il ne pouvoit s'en dispenser, sans se broüiller avec Ferdinand; ce qui ne convenoit nullement à l'état de ses affaires. En effet, c'étoit proprement de son étroite Alliance avec ce Monarque, que provenoit la déférence que tous les autres Princes, & particuliérement le Roi de France, avoient pour lui. Dans cet embarras, il imagina un expédient tout-à-fait propre à lui faire conserver l'amitié de Ferdinand avec la somme déja reçûë, & à lui faire toucher les cent mille écus qui restoient encore à payer. Ce fut de faire le Mariage de Catherine avec Henri son Fils, devenu Prince de Galles, par la mort de son Frere-aîné. La proposition en ayant été faite au Roi & à la Reine d'Espagne, ils y consentirent, à condition qu'on obtiendroit auparavant une dispense du Pape. Ce fut-là le sujet d'une Convention qui se fit entre les deux Cours, le 23. de Juin, sans qu'on entrât dans aucun détail des Articles du Mariage projetté. Il faut remarquer que, dans cette convention, on alléguoit comme une raison nécessaire pour demander la dispense, non seulement qu'Arthur & Henri étoient Freres, mais encore que le Mariage du premier avec Catherine avoit été solennisé dans toutes les formes & consommé.

Convention entre Henri & Ferdinand. 23. Juin. *Act. Publ. Tom. XIII. pag.* 76.

Alexandre VI. étant mort dans ces entrefaites, Pie IV. lui succeda. Mais comme il ne vécut que jusqu'au 18. d'Octobre, ce fut à Jule II. qui avoit été élû le premier de Novembre, que les deux Rois s'adresserent, pour demander la dispense. Le nouveau Pontife l'accorda par une Bulle, où il disoit, que dans la Requête qui lui avoit été présentée, Henri & Catherine exposoient que Catherine avoit contracté Mariage par paroles de présent, avec le feu Prince Arthur, & que ce Mariage avoit été solennisé dans les formes, & *peut-être consommé*. Sur ce mot *peut-être*, il est bon de remarquer qu'en cette occasion, ce ne peut pas être un terme qui marque un doute, puisque ce n'étoit pas le Pape qui parloit dans la Requête, mais Catherine qui devoit bien sçavoir si le Mariage avoit été consommé; c'est seulement un terme qui donne plus de force à la dispense, comme allant au-devant de toutes les objections qu'on pourroit faire. Cela paroit manifestement par la suite de cette même Bulle, où le Pape permettoit à Henri & à Catherine de demeurer dans l'état de Mariage, quand même ils se seroient mariez auparavant, soit publiquement, soit d'une maniére clandestine, & qu'ils auroient *peut-être* consommé leur Mariage par copulation charnelle. Il est facile de voir que le mot *peut-être* n'est mis-là, que pour donner plus de force à la dispense, en prévenant tous les cas qui pourroient la rendre invalide. Il a été nécessaire de faire ces observations par avance, à cause des suites importantes qu'eut cette affaire sous le Regne suivant.

Dispense de Jule II. Pour ce Mariage. 26. Décemb. *Ibid. pag.* 88.

Le Mariage du Roi d'Ecosse avoit été consommé au mois de Septembre, selon qu'on en étoit convenu, Henri ayant mené la Reine sa Fille jusqu'à Yorck, d'où elle avoit pris la route d'Ecosse.

Marguerite est menée en Ecosse.

L'Archiduc Philippe retourna cette année dans les Païs-Bas, après avoir séjourné un an en Espagne. En repassant par la France, il tâcha d'accommoder un différend survenu entre le Roi Ferdinand son Beau-Pere, & Loüis

L'Archiduc retourne aux Païs-Bas. *Mézerai.*

XII,

XII, touchant le Royaume de Naples. Il se chargea même de conclurre, au nom de Ferdinand, un Traité, dont il fut ensuite désavoüé. S'il avoit eu à faire à un Prince moins bon & moins équitable que Loüis XII, ce désaveu l'auroit sans doute jetté dans un très-grand embarras. Mais Loüis fut assez généreux pour ne pas se prévaloir de l'avantage qu'il avoit sur lui. Voici en peu de mots, le sujet de la rupture entre les deux Monarques. HENRI VII. 1503.

J'ai dit ci-dessus, qu'ils avoient partagé le Royaume de Naples, après en avoir fait la Conquête. Il n'étoit gueres possible que ces deux Princes possédassent long-tems la portion qui étoit échuë à chacun, sans qu'il arrivât entr'eux quelque occasion de querelle. Il en survint une effectivement, pour la Province de *Capitanate*, que chacun d'eux vouloit avoir dans son partage. Sur cela, les François & les Espagnols en vinrent aux mains. D'abord, les premiers eurent quelque avantage; mais dans la suite ils perdirent deux Batailles, la premiere le 21. d'Avril, près de *Seminare*, dans la Calabre, la seconde, le 28. du même mois, à *Cerignoles*, où le Duc de Nemours leur Général fut tué. Après ces deux victoires, *Consalve*, qui commandoit les Troupes de Ferdinand, se rendit maître de tout le Royaume de Naples. Loüis, voulant réparer ses pertes, envoya une puissante Armée en ce Païs-là. Mais divers contretems la rendirent inutile.

Rupture entre Loüis XII. & Ferdinand.

Les François sont chassez de Naples.

Le 16. de Janvier, de l'année 1504. le Roi assembla le Parlement, sous prétexte de la nécessité qu'il y avoit de renouveller certains Statuts, & d'en faire de nouveaux. Mais le véritable motif de cette convocation étoit, de demander au Parlement un Subside pour payer la dot de sa Fille aînée. La coûtume d'en demander en semblable occasion étoit trop avantageuse au Roi, pour qu'il la laissât abolir. La dot de la Reine d'Ecosse n'étoit que de trente mille écus: mais on peut bien juger que le Subside que le Parlement accorda au Roi fut beaucoup plus considerable, outre que le Clergé lui fit aussi un présent honnête pour le même sujet. Ainsi, au lieu de vuider ses coffres en mariant sa Fille, ce lui fut une occasion de les remplir de plus en plus. Rien ne marque mieux l'autorité presque despotique que le Roi s'étoit acquise, que le choix qui fut fait de *Dudley* pour Orateur de la Chambre des Communes. C'étoit l'homme du Royaume le plus généralement haï, à l'exception d'*Empson* son Collegue, qui ne l'étoit pas moins que lui. Ainsi ce ne pût être que dans la crainte de déplaire au Roi, en rejettant celui qu'il souhaitoit, que la Chambre-Basse se résolut à faire ce choix.

1504.

Subside accordé au Roi pour le Mariage de sa Fille.

Bacon.

Dudley Orateur des Communes.

Le Subside ne fut pas la seule chose que le Roi sçut tourner à son profit dans ce Parlement. Il trouva le moyen d'y faire passer des Actes qui sembloient n'avoir pour but que l'intérêt public, mais qui ne tendoient en effet qu'à lui procurer de l'argent. Par exemple, on cassa tous les Contrats de ceux qui avoient pris des Terres de la Couronne, & qui avoient négligé de servir le Roi contre les Rébelles. Comme il y avoit un grand nombre de délinquans sur ce sujet, cet Acte fut une source abondante pour remplir les coffres du Roi, parce que par-là, ils se virent obligez de renouveller leurs Contrats, ce qu'ils ne purent faire qu'à des conditions très-onéreuses.

Actes avantageux au Roi.

Par un autre Acte, le Parlement défendit toutes sortes de monnoyes rognées ou endommagées, sans permettre même qu'elles passassent pour la va-

HENRI VII. 1504.

leur de leur poids. Comme il n'y en avoit presque point d'autre dans le Royaume, chacun fut contraint de porter son argent comptant à la Tour, pour y être converti en nouvelles espéces, sur quoi le Roi fit un profit très-considérable.

On renouvella aussi l'Acte qui défendoit de donner des livrées à d'autres qu'à des Domestiques actuellement servant, & par-là Empson & Dudley eurent occasion d'attaquer beaucoup de gens.

Ainsi, le Roi amassant toûjours sans être obligé à aucune dépense extraordinaire, dans le tems que l'ordinaire étoit très-médiocre, & faite avec toute l'œconomie possible, ne pouvoit que devenir extrémement riche en argent comptant. Mais en même tems, il ruïnoit doublement ses Sujets; premierement, en vuidant leurs bourses, & secondement, en empêchant que les espéces, dont il avoit une grande quantité dans ses coffres, ne circulassent dans le Commerce. D'un autre côté, Empson & Dudley continuoient leurs brigandages sans aucune retenuë, & avec une rigueur que les Anglois n'avoient jamais éprouvée, sous aucun des Rois précédens.

Le Roi pense à faire canoniser Henri VI. mais il s'en desiste.

Environ ce même tems, Henri eut la pensée de faire canoniser Henri VI. dernier Roi de la Maison de Lencastre. Mais il s'y rencontra deux grandes difficultez. La premiere, que les miracles qu'on attribuoit à ce Prince depuis sa mort, n'étoient pas bien prouvez, & que les actions de sa vie dont on faisoit parade, marquoient plûtôt la foiblesse de son esprit que sa sainteté. Mais la seconde difficulté fit entiérement évanoüir ce projet. C'étoit la dépense qu'il auroit fallu faire pour cette canonisation. Comme c'est un Acte de grace & de faveur, la Cour de Rome proportionne ordinairement les frais, non à la personne du Saint même, mais aux facultez de celui qui sollicite la canonisation. Le Roi comprit même, que la difficulté qu'on faisoit à Rome sur la sainteté de Henri VI, n'avoit pour but que de faire mieux valoir la faveur que le Pontife lui feroit, & d'accroître la dépense à proportion. Cela seul fut suffisant pour le faire désister de cette pensée. Un Prince aussi avare que lui, ne pouvoit guéres se résoudre à vuider ses coffres pour une chose si peu nécessaire, & qui tout au plus, ne lui auroit produit que quelques loüanges de la part des Partisans de la Maison de Lencastre. Il se réduisit donc à obtenir une Bulle pour faire transporter le corps de Henri VI, dans l'Eglise de Westminster, avec ceux de ses Ancêtres. Ce Prince avoit été d'abord enterré obscurément dans le Village de *Chelsey*, proche de Londres, d'où il avoit été transporté à Windsor.

Bulle pour le transport du corps de Henri VI. à Westminster. 19. Juin. *Act. Publ. T. XIII. pag.* 103.

Proclamation en faveur des Sujets. 19. Août. *pag.* 106.

Le 19. d'Août, Henri publia une Proclamation, par laquelle il avertissoit, qu'il avoit nommé certains Commissaires ausquels ses Créanciers, & tous ceux qui auroient quelque chose à prétendre de lui, pourroient s'adresser, pendant l'espace de deux ans, à commencer le premier jour de Novembre. Il est assez difficile de juger si c'étoit par un motif d'équité, & dans le dessein de satisfaire ceux à qui il avoit fait du tort, ou s'il vouloit seulement éblouïr le Peuple par cet Acte de Justice. Le premier seroit le plus vraisemblable, si dès ce tems-là, il eût fait cesser les brigandages d'Empson & de Dudley. Mais il n'est pas aisé de se persuader, que, dans le tems même qu'il souffroit que ses Sujets fussent opprimez par ces deux Ministres, il eût une véritable intention de rendre justice à tout le monde.

Isabelle

Iſabelle Reine de Caſtille étant morte le 26. de Novembre, Ferdinand ſon époux écrivit le même jour à Henri pour lui en donner avis. Il lui diſoit dans ſa Lettre, que la défunte Reine l'avoit nommé par ſon Teſtament, Adminiſtrateur du Royaume de Caſtille, pour Jeanne leur fille, femme de l'Archiduc d'Autriche, & qui par la mort de la Reine ſa mere, étoit devenuë Reine de Caſtille.

HENRI VII. 1504.

Mort de la Reine de Caſtille.

page 112.

Lorſque l'Archiduc reçut la nouvelle de la mort d'Iſabelle, il étoit occupé à faire la Guerre au Duc de Gueldre. Cette Guerre l'empêchant de ſe rendre en Eſpagne auſſi-tôt qu'il auroit ſouhaité, il ſe vit obligé de laiſſer au Roi Ferdinand ſon beau-pere, le Gouvernement de la Caſtille, bien réſolu pourtant de l'en priver le plûtot qu'il lui ſeroit poſſible. D'un autre côté, Ferdinand, faiſant valoir le Teſtament d'Iſabelle, prétendoit ſe conſerver l'adminiſtration de ce Royaume, pendant toute ſa vie, apparemment parce que la défunte Reine n'en avoit pas borné la durée.

Différend entre Ferdinand & l'Archiduc ſon gendre.

1505.

Ce différend cauſa quelque inquiétude à Henri, dont le cas étoit ſemblable à celui de Ferdinand, ſelon l'opinion de beaucoup de monde. Il n'ignoroit pas que la plûpart de ſes Sujets étoient perſuadez qu'Eliſabeth ſon épouſe avoit été de droit, la véritable Reine d'Angleterre, & par conſéquent, la Couronne etoit dévoluë après ſa mort à Henri ſon fils, & ſon légitime Succeſſeur. Quoiqu'il affectât de tenir pour une choſe certaine, que la Maiſon d'Yorck n'avoit jamais eu aucun droit ſur la Couronne, il ne laiſſoit pas d'avoir de l'inquiétude ſur ce ſe ſujet, parce qu'en général, les Anglois n'avoient pas la même opinion. Il eſt vrai qu'outre ſa deſcendance de la Maiſon de Lencaſtre, il appuyoit ſon droit ſur deux autres Titres, ſçavoir, la Conquête, & l'approbation du Parlement. Mais il ſentoit aſſez combien ces deux fondemens ſeroient foibles, ſi, par quelque révolution, la Maiſon d'Yorck venoit à gagner du terrain. Par cette conſidération, il prenoit un grand intérêt à ce qui ſe paſſoit en Eſpagne, regardant comme un préjugé pour ou contre lui, la déciſion de ce différend. D'un autre côté, il craignoit que Philippe, qui depuis quelque tems paroiſſoit étroitement uni avec Loüis XII, ne ſe liguât avec ce Monarque & avec l'Empereur, pour obliger Ferdinand à lui céder la Caſtille. En ce cas-là, il prévoyoit, qu'il ſeroit obligé ou d'abandonner Ferdinand à ces trois puiſſans ennemis, ou d'entrer en Guerre avec eux pour le ſoutenir. L'un & l'autre étoient également contraires à ſes intérêts. Enfin, il avoit jetté les yeux ſur la Reine Doüairiere de Naples, veuve du Roi Ferdinand, pour ſe marier avec elle, afin de joüir par-là du grand doüaire qui lui avoit été aſſigné dans ce Royaume. Peut-être eſpéroit-il, en épouſant cette Reine, de ſe rendre Arbitre des differends que Loüis XII. & Ferdinand avoient enſemble pour le Royaume de Naples.

Inquiétude de Henri ſur ce ſujet.

Ce fut donc en vûë de s'inſtruire à fond de la diſpoſition des Caſtillans & des qualitez de la Reine de Naples, qu'il envoya trois hommes en Italie & en Eſpagne, non en qualité d'Ambaſſadeurs, mais comme des gens qui voyageoient pour leur plaiſir. Cependant, afin de leur procurer quelque accès auprès de la Reine de Naples & de Ferdinand, il fit enſorte que la Princeſſe de Galles les chargea de quelques Lettres, tant pour le Roi ſon Pere, que pour la jeune Reine. Les Inſtructions ſecrettes de ces Envoyez par rapport à la Reine, étoient extrémement circonſtanciées. Le Roi ſouhaitoit

Il projette de ſe marier avec la Reine Douairiere de Naples.

HENRI VII. 1505.

haitoit d'être exactement informé de son âge, de son teint, de sa taille, de sa santé, de son humeur, de ses inclinations, de ses mœurs, & de son bien. Cela fait voir qu'il ne vouloit pas se déterminer légérement. Mais ce projet s'évanoüit, quand le Roi eut appris par des Lettres de ses Envoyez, qu'à la vérité, le doüaire assigné à cette Reine par son Contrat de Mariage étoit très-considerable : mais que Ferdinand l'avoit changé en une pension viagére, depuis qu'il étoit en possession du Royaume de Naples.

Affaires entre Ferdinand & Philippe.

Lorsque les Envoyez arriverent en Espagne, le différend entre Ferdinand & Philippe son Gendre étoit toûjours au même état. Ils firent donc sçavoir au Roi, que le premier continuoit à gouverner la Castille, sous le titre d'Administrateur : Qu'il espéroit même de porter Philippe à lui laisser volontairement cette administration, pendant sa vie, tant par le moyen de quelques-uns de ses Conseillers qu'il avoit gagnez, qu'en le menaçant de se remarier, & de donner par-là, un Héritier au Royaume d'Arragon : Que pour cet effet, il y avoit un projet de Mariage, entre Ferdinand & *Germaine de Foix*, qui s'exécuteroit infailliblement en cas que Philippe voulût troubler le Roi son Beau-Pere. Ils l'informérent encore, que le Secretaire de Ferdinand leur avoit découvert, comme un grand secret, que le Mariage du Prince Charles d'Autriche avec Claude de France, n'auroit point lieu, parce que Loüis XII. avoit résolu de donner sa Fille à François Duc d'Angoulême son Successeur présomptif. Qu'alors, en supposant que Philippe demeureroit dans les Païs-Bas, avec la Reine sa Femme, Ferdinand projettoit de demander au Roi, Marie sa seconde Fille pour le jeune Prince d'Autriche. Ces informations ne contenant rien d'assûré, Henri ne pouvoit prendre aucunes mesures, jusqu'à ce qu'il vît quel train prendroient les affaires d'Espagne.

Philippe & Jeanne prennent le Titre de Roi & Reine de Castille.

Pendant que Ferdinand & Philippe étoient en négociation sur leur différend, Philippe & Jeanne se firent proclamer Roi & Reine de Castille à Bruxelles. Ils firent voir par-là, qu'ils ne prétendoient point céder pour toûjours l'administration de ce Royaume à Ferdinand, comme il s'en étoit flaté. Cependant, la Guerre de Gueldre & la grossesse de la Reine Jeanne les empêchoient d'exécuter la résolution qu'ils avoient prise d'aller en Castille. Ils sçavoient que le Peuple de ce Païs-là n'étoit pas content de Ferdinand, & ils ne doutoient point, qu'aussi-tôt qu'ils y paroîtroient tout le monde ne se déclarât pour eux. C'étoit par cette même raison, que Ferdinand employoit toutes sortes d'artifices, pour les dissuader de faire ce voyage.

Mort du Duc de Savoye.

Naissance de Marie Fille de Philippe.

Dans ces entrefaites, Marguerite d'Autriche Sœur de Philippe perdit le Duc de Savoye son Epoux, qui mourut le dixiéme de Septembre. Quelques jours après, la nouvelle Reine de Castille mit au monde une Princesse, à laquelle on donna le nom de *Marie*, & qui fut dans la suite, Reine de Hongrie.

Alliance entre Henri & le Duc de Saxe Administrateur de Frise.

Cette année fut fort stérile en événemens importans, par rapport à l'Angleterre. Outre ce qui a été déja rapporté, on n'y trouve qu'un Traité d'Alliance entre Henri & le Duc George de Saxe, Gouverneur Héréditaire de Frise, à qui Henri avoit envoyé des Ambassadeurs, dés le mois de Février. Ce Traité fut conclu le 30. de Décembre.

La

La Guerre de Gueldre étant terminée, & la Reine Jeanne se trouvant en état de voyager, Philippe résolut de la mener en Castille, sçachant bien que c'étoit le seul moyen de s'assûrer le Gouvernement de ce Royaume. Quoiqu'ils eussent dessein de faire ce voyage par Mer, il semble qu'ils choisirent la saison de l'Hiver pour surprendre Ferdinand qui, vrai-semblablement, ne devoit point les attendre en cette saison. Ils partirent le dixiéme de Janvier, étant escortez d'un grand nombre de Vaisseaux préparez par avance pour ce dessein. Mais quand ils furent un peu avancez dans la Manche, une violente tempête dispersa leur Flotte, & le Vaisseau sur lequel ils étoient, eut bien de la peine à gagner le Port de Weymouth en Angleterre, après avoir été dans un grand danger. Le Roi & la Reine étoient si fatiguez de la Mer, que, contre l'opinion de leur Conseil, ils voulurent descendre à terre pour se remettre de leurs fatigues.

HENRI VII. 1506. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 120.* Philippe & Jeanne partent pour l'Espagne. La tempête les pousse en Angleterre. Ils descendent à Weymouth.

Cependant, le Peuple du Païs, voyant cette nombreuse Flotte, paroissoit fort alarmé. Déja, il commençoit à s'assembler en armes, & le Chevalier *Tranchard*, à la tête de quelques Troupes, marchoit vers Weymouth, pour prendre des mesures avec les Habitans, en cas que le Païs fut menacé d'une invasion. Dès qu'il eut appris que le Roi & la Reine de Castille étoient à terre, il alla leur rendre ses respects, & les pria de lui faire l'honneur d'aller prendre un logement dans sa maison, en attendant que le Roi fût informé de leur arrivée. Philippe auroit bien souhaité de pouvoir se rembarquer. Mais il comprit qu'on ne le permettroit pas avant qu'on eût reçû les ordres du Roi, à qui on avoit déja envoyé un Exprès. Ainsi, sans se faire beaucoup solliciter, il consentit à demeurer jusqu'à ce tems-là.

Dès que Henri fut informé de l'arrivée du Roi & de la Reine de Castille, il leur envoya le Comte d'Arundel pour leur faire compliment de sa part, & leur dire, qu'il feroit toute la diligence possible pour les aller joindre, dans l'impatience où il étoit de les embrasser. En même tems le Comte les assûra de la part du Roi, qu'ils étoient maîtres dans ses États comme lui-même. Philippe voyant bien qu'il ne pouvoit éviter de voir le Roi, crût qu'il gagneroit du tems en le prévenant. Pour cet effet, il se rendit en diligence à Windsor, pendant que la Reine son Epouse faisoit ce voyage à petites journées. Henri les reçût l'un & l'autre, avec tous les témoignages d'amitié dont il pût s'aviser, mais néanmoins, pensant toûjours aux moyens de tirer quelque avantage de l'accident qui les avoit conduits dans ses États.

Le Roi les fait complimenter. Ils vont voir le Roi à Windsor.

Quelques jours après, il fit entendre à Philippe, que comme il avoit changé de condition, il seroit bon de renouveller leur Traité de Commerce, à quoi Philippe consentit, quoique la raison que Henri alléguoit ne fût d'aucune force. En effet, Philippe, pour être devenu Roi de Castille, n'étoit pas moins Souverain des Païs-Bas, la premiére Dignité ne causant aucun changement dans la derniére. Mais Henri avoit son but, & Philippe comprenoit assez qu'étant entre ses mains, il devoit éviter avec soin, les occasions de lui causer du chagrin, de peur qu'il ne cherchât un prétexte pour l'arrêter en Angleterre. Il n'ignoroit pas l'étroite union qu'il y avoit entre Henri & Ferdinand, & il n'étoit pas sans crainte que le premier ne pensât à mettre des obstacles à son voyage, pour faire plaisir à son Beau-

Traité de Commerce renouvellé, en faveur des Anglois. *Act. Publ. Tom. XIII. pag. 142.*

HENRI VII. 1506.

Pere. Quoiqu'il en ſoit, le Traité fut renouvellé, mais avec quelques changemens à l'avantage des Anglois. Entr'autres choſes, on ſupprima un Article du précédent, qui permettoit aux Sujets de Philippe, d'aller pêcher ſur les côtes d'Angleterre. C'eſt ce qui donna lieu aux Habitans des Païs-Bas, d'appeller celui-ci, *le Mauvais Traité* (1).

Le Mariage de Henri avec la Ducheſſe de Savoye eſt conclu & arrêté. *Ibid. Pag.* 151. 155.

Cette affaire étant finie, Henri s'ouvrit à Philippe, ſur le deſſein qu'il avoit formé d'épouſer Marguerite ſa ſœur, veuve du Duc de Savoye. Philippe parut très-content de cette propoſition. En effet, rien ne pouvoit lui être plus avantageux que de mettre Henri dans ſes intérêts par cette Alliance, de peur qu'il ne prît ouvertement le parti du Roi d'Arragon. Ainſi, le Mariage fut conclu à Windſor le vingtiéme de Mars. Par les conventions qui furent ſignées de tous les deux, Philippe s'engageoit à donner à la Ducheſſe ſa ſœur une dot de trois cens mille écus, & une penſion annuelle de de trois mille huit cens cinquante. Cependant, Henri craignant que Philippe ne ſe dédît, quand il ne ſeroit plus entre ſes mains, fit mettre dans les conventions, que les principaux Seigneurs des Païs-Bas prêteroient ſerment, qu'ils feroient tous leurs efforts pour procurer l'accompliſſement de ce Mariage. On voit dans le Recueïl des Actes Publics, les ſermens de divers Seigneurs en exécution de cet Article.

Henri demande à Philippe le Comte de Suffolck. Philippe le refuſe.

Il reſtoit encore une autre choſe à obtenir de Philippe, ſans quoi Henri ne pouvoit ſe réſoudre à le laiſſer partir, quoiqu'extérieurement, il continuât toûjours à le careſſer. C'étoit qu'il lui livrât le Comte de Suffolck, qui étoit alors en Flandre. Mais à la premiére ouverture qu'il en fit, Philippe lui répondit rondement, qu'il ne pouvoit lui accorder ſa demande : Que ſon honneur ſe trouvoit trop engagé, à ne pas ſacrifier un Seigneur qu'il avoit pris ſous ſa protection : Que d'ailleurs, il ne pouvoit faire ce qu'il ſouhaitoit, ſans lui faire tort à lui-même, puiſqu'on ne manqueroit pas de dire dans le monde qu'il y avoit été forcé, pendant qu'il étoit en Angleterre. Henri, qui ſe ſoucioit peu de ce qu'on en pourroit dire dans le monde, pourvû qu'il obtînt ſon but, repliqua, qu'il en prenoit tout le deshonneur ſur lui-même. Cette replique mit Philippe dans un terrible embarras. Il ne vouloit point trahir le Comte de Suffolck, après lui avoir promis de le protéger. Mais d'un autre côté, il comprenoit bien, que Henri vouloit avoir ce Seigneur à quelque prix que ce fût, & qu'il avoit en main un moyen infaillible de l'obtenir. D'ailleurs, dans la ſituation où ſes affaires ſe trouvoient, ne ſçachant pas encore s'il ne ſeroit point obligé de faire la Guerre au Roi ſon Beau-Pere, il lui étoit aiſé de prévoir, qu'il pourroit avoir beſoin du Roi d'Angleterre, & par conſéquent, qu'il n'étoit nullement à propos de le déſobliger. Malgré cet embarras, il prit ſon parti ſur le champ ; & avec un air de confiance, il lui parla de cette ſorte : *Puiſque vous me voulez faire la loi, permettez auſſi que je vous la faſſe à vous-même. Je vous livrerai le Comte de Suffolck; mais vous me donnerez votre parole que vous épargnerez ſa vie.* Henri ayant conſenti à cette propoſition, Philippe le pria de trouver bon, que la choſe ſe fît d'une maniére honorable pour l'un & pour l'autre. *Je ferai enſorte*, ajoûta-t'il, *que le Comte ſe rendra volontairement en Angleterre, & par-là il paroîtra, que j'ai ſollicité & obtenu ſon*

Il l'accorde à condition que Henri ne feroit pas mourir le Comte.

(1) Intercurſus Malus.

son pardon, & que vous avez bien voulu le lui accorder. Henri ayant approuvé cet expédient, le Comte de Suffolck accepta volontiers le parti qu'on lui proposoit. Cependant, Henri voulant avoir ce Seigneur entre ses mains, avant le départ de Philippe, continua les fêtes & les divertissemens, sous prétexte de faire honneur au Roi & à la Reine de Castille; mais en effet, afin de gagner du tems, jusqu'à ce que le Comte fût arrivé. Il admit Philippe à l'Ordre de la Jarretiére, & Philippe donna celui de la Toison d'Or au Prince de Galles : ensuite, Henri mena ses Hôtes à Londres, où il leur fit faire une magnifique reception. Quelque tems après, le Comte de Suffolck arriva de Flandre, & fut conduit à la Tour. Ainsi, Henri retint Philippe en Angleterre plus de trois mois, sous prétexte de lui faire honneur, jusqu'à ce qu'il eût obtenu tout ce qu'il désiroit de lui. Selon les apparences Philippe comprit parfaitement, à travers les caresses qu'on lui faisoit, qu'il n'étoit pas le maître de partir quand il voudroit. Sans cela il n'est pas vrai-semblable, qu'ayant voulu faire son voyage d'Espagne, au mois de Janvier, il eût séjourné volontairement en Angleterre, jusqu'à la fin d'Avril, ou au commencement de Mai.

HENRI VII. 1506.

Ils se donnent reciproquement leurs Ordres.

Henri méne Philippe à Londres.

Le Comte de Suffolck est mis à la Tour.

Philippe & Jeanne partent pour l'Espagne.

Dès que Philippe & Jeanne furent en Castille, le Peuple témoigna tant d'affection pour eux, que Ferdinand put aisément comprendre, qu'il feroit de vains efforts pour se conserver le Gouvernement de ce Royaume. Ainsi, sans insister davantage sur son titre d'Administrateur, qui ne pouvoit avoir lieu qu'en l'absence de la Reine sa Fille, il se retira dans son Royaume d'Arragon. Ensuite, il fit un voyage à Naples, où Consalve son Général commençoit à lui causer quelque jalousie. Par-là, Philippe & Jeanne demeurérent en possession de la Castille : mais ce ne fut pas pour long-tems. Peu de mois après, Philippe fut attaqué d'une maladie dont il mourut le 25. de Septembre. Il laissa la tutelle de Charles son Fils à Loüis XII. qui lui donna le Seigneur de *Chiévres* pour Gouverneur. Ce choix, qui fut généralement approuvé, & qui marquoit la bonne foi & le désintéressement de Loüis, devint funeste à la France, en ce que ce Gouverneur rendit son Pupille plus habile qu'il n'auroit été nécessaire pour le bien du Royaume.

Ferdinand se retire en Arragon.

Mort de Philippe.

La mort de Philippe fut pour la Reine sa femme un coup si accablant, qu'elle en perdit la Raison, & devint entiérement incapable de gouverner son Etat. Ainsi Ferdinand son Pere reprit le Gouvernement de la Castille, dont il n'avoit été privé qu'environ cinq mois. On prétend qu'il ne prit pas un fort grand soin pour la guérison de la Reine, de peur que si elle revenoit en son bon sens, elle ne le renvoyât en Arragon.

Jeanne perd l'Esprit, & Ferdinand retourne en Castille.

Le désintéressement que Loüis XII. avoit fait paroître à l'égard du jeune Archiduc Prince d'Espagne, ne fut pas de longue durée. Il s'étoit engagé à lui donner Claude sa Fille aînée en Mariage : mais il trouva plus à propos de la marier à François Duc d'Angoulême son Successeur présomptif. De plus, dans la crainte qu'il ne se formât contre lui une Ligue, entre l'Empereur, l'Archiduc & Ferdinand, & que le Roi d'Angleterre n'y entrât aussi, il fit tous ses efforts pour broüiller les affaires du jeune Charles, en excitant le Duc de Gueldre à recommencer la Guerre.

Loüis XII. donne au Duc d'Angoulême Claude sa fille accordée à Charles d'Autriche.

L'Archiduc étant trop jeune pour gouverner ses Etats, les Flamans suppliérent l'Empereur son Ayeul d'en venir prendre le Gouvernement au nom de son

1507. Marguerite Duchesse de

HENRI VII. 1507.

Savoye gouverne les Païs-Bas.

ſon petit-Fils. Maximilien leur accorda leur demande, & en attendant qu'il pût ſe rendre dans les Païs-Bas il leur envoya pour Gouvernante, Marguerite ſa Fille veuve du Duc de Savoye.

Traité de commerce entre l'Angleterre & les Païs-Bas.

Dès que cette Princeſſe fut arrivée à Bruxelles, elle conclut avec Henri un Traité de commerce proviſionnel, en attendant qu'on pût régler à loiſir certains différends que le dernier Traité avoit fait naître entre les Marchands des deux Nations. Ce Traité fut ſigné à Calais le 5. de Juin.

Act. Publ. Tom. XIII. p. 168.

Mariage arrêté de Marie fille du Roi avec Charles d'Autriche. *Ibid, p. 171. 230.*

Les mêmes Ambaſſadeurs qui s'étoient aſſemblez à Calais, y paſſérent tout le reſte de l'année, pour y traiter du Mariage de Charles Archiduc d'Autriche, Souverain des Païs-Bas, & Prince de Caſtille, avec Marie ſeconde Fille de Henri. Enfin, le vingt-uniéme de Décembre, ils y ſignérent un Traité portant, que Charles épouſeroit la Princeſſe Marie, dès qu'il auroit quatorze ans accomplis, & que la dot de Marie ſeroit de deux cens cinquante mille écus d'or. Ce jeune Prince couroit riſque de ſe voir privé des Royaumes d'Arragon, de Valence, de Grenade, & de la Principauté de Catalogne, Ferdinand ſon Ayeul maternel, ayant épouſé Germaine de Foix. Mais par bonheur pour lui, il ne vint point d'Enfans de ce Mariage.

Henri amaſſe beaucoup d'argent.

Henri avoit ſes coffres pleins d'argent, & cependant, il ne ſe laſſoit point d'en amaſſer davantage. On a vû ci-devant qu'en l'année 1504. le Parlement lui avoit accordé un Subſide, pour le Mariage de la Reine d'Ecoſſe ſa Fille. Mais l'année n'étoit pas encore écoulée, qu'il avoit publié une Proclamation pour lever une taxe ſous le nom de *Bénévolence*, de ſa pure autorité, & ſans qu'il parût qu'aucune ſorte de néceſſité l'y engageât : de ſorte qu'on ne pouvoit attribuer cette conduite, qu'à une paſſion deméſurée d'accumuler des tréſors, & de les garder ſans s'en ſervir. Il s'étoit rendu ſi abſolu dans ſon Royaume, que perſonne n'oſoit s'oppoſer à ſes volontez, ni même témoigner le moindre mécontentement. Cependant, Empſon & Dudley continuoient leurs exactions & leur brigandages, avec toute la rigueur imaginable. Dans cette année 1507. ils attaquérent le Maire de Londres, ſur ce qu'il avoit négligé de faire punir un faux monnoyeur, & parcequ'il refuſa, ou qu'il ne put pas payer une amende exorbitante, à laquelle il avoit été condamné, ils le firent mettre en priſon dans la Tour. Les Sherifs, les Aldermans, & tous ceux qui avoient exercé des emplois publics dans cette Ville, furent recherchez & pourſuivis avec la même rigueur, & contraints de payer au Roi des amendes proportionnées, non pas à leurs facultez, mais à l'avidité du Roi & de ſes Miniſtres.

Empſon & Dudley continuent leurs vexations.

Henri eſt attaqué de la goute qui ſe change en Phthiſie.

Pendant que le Roi ne penſoit qu'à accumuler des tréſors, il ſe trouvoit ſouvent attaqué de la goute. Au commencement il n'y fit pas beaucoup d'attention, parce qu'il ne croyoit pas cette maladie dangereuſe. Mais peu-à-peu, la fluxion s'étant jettée ſur ſes poumons, il tomba dans la Phthiſie, qui lui fit comprendre qu'il n'avoit pas long-tems à vivre. Il ne laiſſoit pourtant pas de ſouffrir que ſes deux Miniſtres continuaſſent leurs violences, ſans épargner qui que ce fût. Il étoit ſi charmé de voir ſes coffres pleins d'or & d'argent, qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à faire ceſſer l'indigne commerce qui en rempliſſoit tous les jours de nouveaux. On prétend qu'il avoit amaſſé dix-huit cens mille livres Sterling. Cette ſomme paroîtra prodigieuſe, ſi l'on conſidére la rareté d'argent qu'il y avoit alors en Europe, en comparaiſon de ce qui s'y en

Il ne ceſſe point d'accumuler des tréſors.

Il amaſſe 1800000. livres Sterling.

trouve

trouve aujourd'hui. Il tenoit ſes tréſors à Richemont, ſous des voutes, dont il ne confioit les clefs à perſonne.

Comme le Mariage de la Princeſſe Marie avec l'Archiduc étoit alors la ſeule affaire conſidérable qui occupât Henri, il employa toute l'année 1508. à prendre des meſures pour en aſſurer l'accompliſſement. Les Actes du Recueïl ſur cette année ne regardent preſque aucune autre affaire. Enfin, le 17. de Décembre, le Mariage s'accomplit par paroles de préſent, le Seigneur de Berghes agiſſant comme Procureur du jeune Prince. En cette qualité, il épouſa la Princeſſe, lui donna un anneau, & la baiſa publiquement au nom du Prince ſon Epoux.

HENRI VII. 1508. Le Mariage de Charles & de Marie eſt ſolemniſé par Procureur. *Act. Publ. T. XIII. p. 230. 236.*

Dans ce même tems, l'Archiduc mit en gage entre les mains du Roi, un joyau nommé *la riche Fleur de Lys*, pour la ſomme de cinquante mille écus. L'Empereur, en qualité d'ayeul & de tuteur de ſon Petit-fils, autoriſa le Mariage & l'emprunt. Selon les apparences, cet argent lui étoit deſtiné. Il en avoit beſoin pour faire quelque figure dans la Ligue de Cambrai qu'il avoit concluë cette année, avec le Pape & le Roi de France, contre les Vénitiens qui s'étoient rendus redoutables à toute l'Italie.

Charles emprunte de Henri 50000 écus, & lui donne un joyau en gage. *Ibid. p. 254. 239.*

Quant au Mariage de Henri avec Marguerite d'Autriche, quoi qu'il eût été conclu en 1506. on n'y penſa plus, depuis que ce Monarque tombé en Phthiſie, eut compris qu'il devoit plutôt penſer à la mort qu'à prendre une femme.

Henri ne penſe plus à ſon propre Mariage.

Le Roi ſentant que ſon mal alloit toujours en empirant, voulut ſe préparer à la mort par une Amniſtie générale qu'il fit publier. Il délivra auſſi tous les priſonniers qui étoient detenus pour des dettes au deſſous de quarante Schellings, & il paya les Créanciers de ſon propre argent. Enſuite il fit ſon teſtament par lequel il ordonna que ſon Héritier reſtituât tout ce que ſes Officiers & Miniſtres avoient injuſtement ravi à ſes Sujets. Mais ce remords lui vint trop tard. Comme il n'avoit pû ſe réſoudre à faire cette reſtitution pendant ſa vie, le Prince ſon Fils ne jugea pas à propos de ſe deſſaiſir de l'argent que le Roi ſon Pére avoit amaſſé. Il mourut enfin à Richemont, le 22. d'Avril 1509. à l'âge de cinquante-deux ans, dans la vingt-quatriéme année de ſon Régne. On prétend que ſa mort arriva fort à propos, & que s'il eût vécu plus long-tems, le Prince ſon Fils qui étoit parvenu à ſa dix-ſeptiéme année, n'auroit pas eu la patience d'attendre que la mort du Roi ſon Pere l'eût mis en poſſeſſion du Trône. En ce cas-là, il auroit pû s'appuyer ſur les droits de la Reine ſa Mere, Héritiére de la Maiſon d'Yorck, & prétendre que le Roi ſon Pere n'avoit Regné que du chef de la Reine ſon Epouſe. Cette prétention auroit été capable de renouveller l'ancienne querelle, & de remettre le Royaume en combuſtion. Mais la mort du Roi fit évanoüir les craintes des Anglois.

1509. Amniſtie générale.

Il ordonne au Prince ſon Fils de rendre le bien mal acquis.

Mort de Henri VII.

Henri VII. avoit eu trois Fils & quatre Filles. *Arthur* ſon aîné mourut à l'âge de dix-ſept ans, ainſi qu'il a été déja dit. *Henri*, qui étoit le ſecond, fut ſon Succeſſeur, & le troiſiéme, nommé *Edmond*, mourut à l'âge de cinq ans. Des quatre Filles, deux étoient mortes dans l'enfance, & il n'en reſtoit plus que deux, ſçavoir *Marguerite* & *Marie*, qui ſont aſſez connuës par ce qui en a été dit ci-devant.

Ses Enfans.

Pour peu qu'on ait fait attention a l'Hiſtoire de ce Regne, on ſe ſera aiſément

Son caractére.

HENRI VII. 1509.

ment apperçu que les vûës de Henri VII. se bornoient à deux seulement. L'une étoit de conserver la Couronne qu'il avoit acquise par un bonheur extraordinaire, & peut-être sans y avoir jamais pensé, avant que le Duc de Buckingham l'eût invité à passer en Angleterre, & l'autre d'accumuler des trésors. Comme il ne se laissoit point divertir par d'autres pensées, toute son application se réünissoit dans un seul objet. C'étoit à bien examiner les affaires qui pouvoient avoir du rapport aux deux fins qu'il s'étoit proposées. L'ambition, l'honneur, la gloire, l'amour, l'attachement aux plaisirs, & toutes les autres passions, qui agitent pour l'ordinaire les cœurs des Princes, ne faisoient que peu d'impression sur le sien. Content de posséder sa Couronne, il ne pensoit ni à de nouvelles acquisitions, ni à rendre son nom fameux par des actions éclatantes. Toutes ses pensées se bornoient à prévenir, ou à renverser les desseins de ses ennemis domestiques, ou à bien remplir ses coffres. Il avoit une merveilleuse sagacité, pour découvrir dans les affaires qui se présentoient à lui, le côté par où il pouvoit en tirer quelque avantage. C'est ce qu'il fit bien voir dans l'affaire de Bretagne, dans les Guerres qu'il feignit d'entreprendre contre la France & contre l'Ecosse, & dans celles qu'il eut à soutenir en Angleterre même, qui, par son adresse, tournérent toutes à son profit.

Quoiqu'il se vit quelquefois obligé de prendre les armes, jamais Prince n'aima la Paix plus que lui. Comme il n'avoit point d'ambition, il ne voyoit aucun avantage pour lui dans la Guerre. Au contraire, il consideroit, que tous les événemens d'une Guerre, soit domestique, ou étrangére, étoient contre lui. La premiére ne pouvoit tout au plus, que lui procurer quelque gloire, & quelques acquisitions au déhors, dont il n'étoit pas fort avide; & la seconde pouvoit lui ôter beaucoup. D'ailleurs, un tems de troubles n'étoit guéres propre à lui faire trouver les occasions qu'il cherchoit d'accumuler des trésors. Ainsi, ayant posé ce principe fixe de sa politique, de ne s'engager dans aucune Guerre, à moins qu'il n'y fût absolument forcé, il ne le perdit jamais de vûë. C'est ce qui lui fit regarder, sans s'émouvoir, la perte de la Bretagne, & souffrir les insultes du Roi d'Ecosse, sans s'en ressentir, parce que ce n'étoit pas de la Guerre même qu'il prétendoit tirer quelque avantage, mais uniquement des préparatifs qu'il falloit faire pour la soutenir. Cependant, cette politique auroit été hors de saison, lorsqu'il se voyoit attaqué par des ennemis domestiques, qui avoient pour but de lui arracher la Couronne. Comme il y alloit alors de tout pour lui, il se présentoit gayement au danger, quoi qu'avec toutes les précautions possibles pour ne rien mettre au hazard. Il gagna deux Batailles contre les Rebelles, l'une à *Stoke*, l'autre à *Black-heath*. Mais dans toutes les deux, il étoit fort supérieur en nombre de troupes, & il combattoit contre des gens mal armez & peu instruits dans le métier de la Guerre. Ainsi, on ne peut point dire ce qu'il auroit fait, si on lui eût opposé des forces égales. Il n'est pas moins difficile de sçavoir si c'étoit son courage qui le portoit à se mettre à la tête de ses armées, ou le peu de confiance qu'il prenoit en tous ceux qui le servoient. Quoi qu'il en soit, il fut toujours heureux dans ses guerres domestiques, & par-là, il acquit une si grande réputation, que tous les Princes de l'Europe recherchoient son Alliance avec empressement. D'un autre côté, l'estime que les Etrangers faisoient

paroître

paroître pour lui, ne contribuoit pas peu à le rendre redoutable à ses Sujets. Je dis redoutable, car il est certain qu'il n'en fut jamais aimé. En effet, sa maniére de gouverner, qui approchoit beaucoup du Despotisme, sur tout vers la fin de son Regne, son avarice insatiable, sa fierté, son orgueïl, & son humeur sombre & réservée, n'étoient pas des qualitez propres à lui attirer l'affection de son Peuple. HENRY VII.

Il ne s'ouvroit jamais à personne, excepté, peut-être, à un ou deux de ses Ministres. Quant aux autres, il les faisoit agir sans qu'ils sçussent eux-mêmes les motifs de leurs propres démarches. On étoit tellement persuadé qu'il avoit toûjours un but caché dans ses actions mêmes les plus indifférentes, qu'on attribuoit souvent à sa politique, ce qui n'étoit qu'un pur effet du hazard.

Les Espions qu'il entretenoit dans les Cours étrangéres, lui donnoient une connoissance assez étenduë de tout ce qui s'y passoit. D'un autre côté, ses Ambassadeurs étoient toûjours chargez de s'informer par toutes sortes de voyes des secrets des Princes ausquels ils étoient envoyez. Souvent même, c'étoit le principal article de leurs instructions. Par ce moyen, il faisoit des découvertes qui lui donnoient lieu de convaincre les Ministres étrangers résidens auprès de lui, qu'il sçavoit bien les affaires de leurs Maîtres. Il tiroit de là, plusieurs avantages considérables, principalement en ce que les Princes de l'Europe craignant son habileté, faisoient toutes les avances pour vivre en bonne intelligence avec lui. L'étroite amitié qu'il avoit liée avec Ferdinand Roi d'Arragon, qui étoit un Prince à peu près de son caractére, lui fut extémement utile. Vraisemblablement, elle empêcha la Cour de France de se mêler trop avant dans les affaires d'Angleterre, & fut une des principales causes de la constante Paix qu'il eut avec ses voisins.

Bien loin d'augmenter le crédit de la Noblesse, il prit, au contraire, tout le soin possible pour le diminuer. Son Conseil n'étoit presque composé que d'Ecclesiastiques & de gens de robe, qui lui étant dévoüez, & qui n'ayant pour but que de lui plaire, ne s'opposoient jamais à ses volontez. Cette complaisance sans réserve que son Conseil avoit pour lui, fit qu'il s'abandonna sans aucune retenuë à la passion qu'il avoit d'amasser de l'argent, n'y ayant personne auprès de lui, qui eût assez de hardiesse, ou de conscience, pour lui donner de bons avis sur ce sujet. Cette conduite lui attira la haine des Anglois, qui d'abord lui causa quelque inquiétude. Mais quand il se vit au-dessus de ses affaires, il ne s'en mit plus en peine. Au contraire, il affecta de gouverner avec un pouvoir despotique, faisant de son Conseil une Cour de Justice, qui décidoit tous les procès où le Roi pouvoit avoir quelque intérêt, ce qu'on n'avoit jamais vû auparavant.

On l'a extrémement loüé pour les bonnes Loix qui furent faites sous son regne, comme s'il eût été l'unique Législateur, & que le Parlement n'y eût eu aucune part. C'est peut-être, ce qui lui a fait donner le titre glorieux de *Salomon de l'Angleterre*, quoiqu'il ressemblât beaucoup mieux à ce Prince, par le pesant joug qu'il mit sur son Peuple. Mais si on examinoit toutes ces Loix avec soin, on trouveroit sans doute que l'intérêt du Roi en étoit le véritable motif, quoi qu'en apparence, elles parussent faites pour le bien du Peuple. C'est ainsi qu'agissoit autrefois Guillaume le Conquérant, à qui notre Henri ressembloit par tant d'endroits, qu'on pourroit faire un assez juste

juſte parallele de l'un & de l'autre. Enfin le caractére le plus particulier de Henri étoit d'être tout entier pour lui-même, de ne conſidérer aucune affaire que par rapport à ſon propre intérêt, & de ne faire aucune attention à celles qui ne le regardoient pas. Véritablement, ce caractére n'eſt pas rare parmi les Princes. Mais il avoit ceci de particulier, qu'au lieu que l'intérêt des autres ſe diviſe, pour l'ordinaire, en pluſieurs branches, celui de Henri étoit comme renfermé dans une ſeule. C'étoit d'avoir toûjours ſes coffres remplis.

Il étoit extrémement défiant, comme le ſont ordinairement ceux qui agiſſent par des voyes cachées, parce qu'ils s'imaginent que tout le monde eſt fait comme eux. Les droits de la Maiſon d'Yorck, & l'opinion générale du Peuple ſur ce ſujet, lui rempliſſoient l'eſprit de craintes & de ſoupçons, dont il étoit continuellement agité. Il eſt vrai qu'il prenoit un grand ſoin de cacher ſon inquiétude. Mais ſa conduite, & les précautions qu'il prenoit, faiſoient aſſez connoître, que ſon ame n'étoit pas auſſi tranquille qu'il vouloit le faire croire. Cette défiance continuelle le portoit à cacher ſans ceſſe les moyens de prévenir les dangers, à quoi il ne réüſſiſſoit pas toûjours. Témoin, le bruit qu'il fit courir que le Duc d'Yorck étoit en vie, qui fit un effet tout contraire à celui qu'il en avoit attendu. Son génie étoit aſſez borné. Il voyoit mieux de près que de loin, & ſon habileté conſiſtoit plus à ſe retirer d'un mauvais pas quand il s'y trouvoit engagé, qu'à trouver les moyens de l'éviter. On peut dire que les principaux troubles de ſon regne arrivérent par ſa faute. Cependant il acquit, par une longue expérience, des qualitez qu'il n'avoit pas naturellement.

Il n'eſt pas ſurprenant que ce Prince toûjours attaché à prévenir les révoltes de ſes Sujets, & inceſſamment occupé du ſoin d'amaſſer de l'argent, n'ait rien fait d'éclatant pour ſa gloire ni pour celle de ſon Royaume. Ce ne ſont pas toûjours les Conquérans qui ſont les plus grands Rois. Au contraire, la Paix auroit été un très-grand bien pour les Anglois, ſi elle les eût rendus heureux. Mais elle leur fut encore plus funeſte que ne l'auroit été la Guerre, puiſque l'avarice inſatiable du Roi le portoit ſans ceſſe à chercher des moyens pour accumuler des tréſors, ce qu'il ne pouvoit faire qu'à leurs dépens. Il y a des Princes qui n'aſſemblent de l'argent que pour le diſperſer. Mais celui-ci le gardoit précieuſement dans ſes coffres, ſans en faire part à perſonne. La libéralité étoit une vertu dont il ne ſe picquoit nullement. S'il donnoit quelquefois, ce n'étoit qu'à des Eſpions ou à des Délateurs.

Pour ce qui regarde ſes mœurs & ſa religion, on n'en ſçauroit rien dire de poſitif, à cauſe des contrariétez qui ſe rencontroient en lui ſur ce ſujet. Il étoit chaſte, tempérant, ennemi des vices publics & ſcandaleux, aſſidu aux exercices de piété, & faiſant rendre exactement la juſtice, dans les affaires où il n'avoit aucun intérêt. Mais d'un autre côté, ſon avarice extrême lui faiſoit commettre beaucoup d'injuſtices, & la crainte de perdre ſa Couronne, lui faiſoit regarder comme légitimes, tous les moyens qui pouvoient le délivrer de ce danger, quelque injuſtes qu'ils puſſent être d'ailleurs. La mort du Comte de Warwick ſera une tache éternelle à ſa mémoire. La maniére dont il ſe joüa de la Religion, en faiſant faire une Proceſſion ſolennelle pour produire en public ce jeune Prince, & les excommunications qu'il faiſoit

lancer

lancer contre ſes propres eſpions qu'il avoit en Flandre, montrent aſſez que ſa Religion n'étoit pas à l'épreuve de ſon intérêt.

En général, on ne peut diſconvenir que ce Prince ne fut très-habile. Mais comme cette habileté n'avoit que lui-même pour objet, elle auroit été plus eſtimable dans un particulier que dans un Monarque qui ſe trouvoit à la tête d'un grand Etat. Quoique toutes ſes entrepriſes euſſent réüſſi ſelon ſes projets, on ne peut pas dire que ſon regne fut heureux ni pour lui, ni pour l'Angleterre. Il vécut toûjours dans la crainte & dans la défiance, & ſes Sujets furent continuellement expoſez, ou aux troubles domeſtiques ou à l'oppreſſion. Une ſeule choſe rend ce regne remarquable. C'eſt que par l'habileté de Henri, les Guerres civiles, qui avoient ſi long-tems affligées l'Angleterre, furent enfin heureuſement terminées. Je dis heureuſement, puiſqu'il étoit à peu près indifférent pour le bien des Anglois, que le Royaume fût gouverné par un Prince de la Maiſon de Lencaſtre ou par un Prince de la Maiſon d'Yorck.

Henri VII. étoit d'une humeur ſérieuſe, toûjours penſif & attaché à ſes affaires, ſans en être jamais diverti par les plaiſirs, auſquels il étoit peu ſenſible. Il avoit un livre où il écrivoit de ſa propre main, les qualitez & les caractéres des perſonnes de ſa connoiſſance, afin de les employer ſelon les occaſions. Une guenuche qu'il tenoit dans ſa Chambre, lui ayant, un jour, déchiré ce livre, & l'ayant mis hors d'état de pouvoir plus ſervir, il en parut affligé comme d'une très-grande perte.

Sa taille étoit plus grande que celle du commun des hommes. Son viſage long, maigre & décharné, comme le reſte de ſon corps, avoit un air ſérieux, qui faiſoit qu'on ne lui parloit qu'avec crainte. Il ſçavoit pourtant être affable, quand ſes affaires le demandoient. Il aimoit plûtôt l'étude, qu'il n'étoit ſçavant. Ses lectures, dans ſes momens de loiſir, étoient ordinairement en François, quoiqu'il entendît auſſi le Latin.

Ses fondations pieuſes.

Il fonda une Chapelle à Windſor, pour laquelle il obtint du Pape des Priviléges, & des Indulgences. Il changea en Hôpital le Palais de Savoye, bâti ſous le régne de Henri III. Il fonda encore pluſieurs Monaſteres de Dominicains, & de Franciſcains. Mais de toutes ſes fondations, celle qui lui a fait & qui lui fait encore le plus d'honneur, c'eſt une Chapelle dans l'Egliſe de Weſtminſter, qui ne cede en rien aux plus magnifiques Chapelles qu'il y ait dans la Chrétienté. C'eſt-là qu'il choiſit ſa ſepulture, & où les corps de ſes Succeſſeurs réposent avec le ſien,

Chapelle de Henri VII. à Weſtminſter.

ETAT DE L'EGLISE
DU XV. SIÉCLE.

Etat de l'Egliſe. Situation des affaires de l'Egliſe dans le XV. Siécle.

L'Egliſe Chétienne n'avoit jamais été dans un état ſi déplorable que celui où elle ſe trouvoit dans le XV. Siécle. La Foi des Chrétiens n'avoit preſque plus pour objet, la Juſtice de Dieu, ſa miſéricorde, le mérite de la mort de Jeſus-Chriſt. C'étoit dans la dévotion à la Sainte Vierge, aux Saints,

ETAT DE L'EGLISE.

Saints, aux Reliques, aux Pélérinages, que la plus grande partie du Peuple faisoit consister la Religion. Quant au Clergé, toute son attention se bornoit à se maintenir dans le degré de grandeur & de puissance où il se trouvoit depuis plusieurs Siécles, & à tenir la main à ce que personne ne fût assez hardi pour lui contester ses Priviléges. La Discipline n'avoit jamais été plus relâchée. Il sembloit que le Clergé ne regardoit sa puissance & sa jurisdiction spirituelle, que comme un moyen d'empêcher qu'on ne violât ses Priviléges temporels. Du reste, pourvû qu'on ne touchât point à ses droits, chacun avoit la liberté de faire ce qui lui sembloit bon. L'autorité de l'Eglise étoit devenuë le Point capital de la Religion.

La puissance des Papes s'étoit extraordinairement accruë de Siécle en Siécle, chaque Pontife s'étant fait un devoir de l'augmenter autant qu'il lui étoit possible. Ils s'étoient enfin mis en possession de disposer de tous les Bénéfices de la Chrétienté, & de juger définitivement & en dernier ressort, toutes les causes Ecclesiastiques. Il ne se tenoit plus de Conciles Nationaux dans les divers Etats Chrétiens. A quoi auroient-ils servi, puisque la Cour de Rome avoit attiré à elle la connoissance de tout ce qui se passoit dans l'Eglise ? Enfin, le Pape étoit devenu le centre de la Religion, où il falloit que tout allât aboutir. Les Priviléges des Eglises, les prérogatives des Souverains, tout étoit annullé par la Clause *Nonobstant*, qui étoit devenuë ordinaire dans toutes les Bulles. Mais ce n'étoit pas seulement sur le spirituel, que les Papes av ient étendu leur Jurisdicton : ils prétendoient encore la porter sur les affaires temporelles, sous prétexte qu'il n'y en a point où la Religion ne puisse se trouver intéressée. Les Rois mêmes n'étoient pas à couvert de leurs atteintes. Il ne se faisoit plus de mariages entre les Maisons Souveraines, qui n'eussent besoin de la dispense du Pape : plus de Paix, ni de Trêve considérable, où le Pape n'entrât comme Médiateur ou comme Garant. On avoit même vû des Pontifes porter leurs prétentions, jusqu'à ordonner des Paix & des Trêves, sans le consentement des Parties. Enfin, il est vraisemblable qu'ils auroient achevé d'usurper la Jurisdiction temporelle, aussi-bien que la spirituelle sur tous les Chrétiens, si les Schismes du XV. Siécle ne leur eussent fait perdre beaucoup de terrain. Les révolutions du Siécle suivant leur en firent perdre encore davantage. Quoi qu'il en soit, les Papes étoient devenus de véritables Souverains, non seulement par rapport au pouvoir dont ils s'étoient eux-mêmes revétus, mais encore par rapport aux richesses immenses qui se rendoient, par une infinité de Canaux, à la vaste Mer de la Chambre Apostolique. Les Décimes, les premiers fruits des Bénéfices, les taxes pour le service de la Chambre, les Dispenses pour toutes sortes de cas, tant contre la Loi de Dieu que contre les Canons de l'Eglise, les Subsides exigez de tems en tems du Clergé, pour les besoins du Saint Siége, les Croisades, les Bénéfices qui se donnoient rarement sans une composition préalable avec la Chambre Apostolique ; enfin, la Simonie que plusieurs Papes exerçoient publiquement, & dont quelques-uns furents accusez & convaincus, étoient des sources intarissables, qui entretenoient l'abondance & le luxe dans la Cour du Pape. Il étoit comme impossible que la pureté des mœurs, & des véritables maximes de la Religion, se conservât sans tache, parmi tant de grandeur & tant de richesses. Au contraire, les Papes étoient d'autant

tant

tant plus ſujets à faire un mauvais uſage de leur pouvoir, que la plûpart d'entr'eux n'étoient pas nez pour une ſi grande fortune. Auſſi voit-on dans les Hiſtoires que Rome & Avignon étoient le centre de l'orguëil, de l'avarice, du luxe, de la volupté, & de tous les vices les plus ſcandaleux. Les Papes n'étoient ni ſçavans, ni pieux. A peine s'en trouvoit-il quelqu'un qui pût paſſer pour honnête homme, même ſelon les maximes du monde. Cependant, tous les préambules de leurs Bulles n'étoient que des expreſſions de leur zéle, de leur charité, de leur humilité, de leur juſtice, tandis que la plûpart du tems, ce qu'ils ordonnoient étoit une preuve authentique de leur orguëil & de leur tyrannie. Ce n'eſt pas ici une exagération. Les Auteurs qui ont écrit avant la Réformation, en ont dit cent fois davantage. On l'a même prêché publiquement en préſence des Conciles.

On peut aiſément juger que de tels Papes ne prenoient pas beaucoup de ſoin de mettre des gens véritablement pieux & devots, dans ce qu'on appelle le ſacré College. Il eſt vrai qu'il y eut, pendant ce Siécle, des Cardinaux d'une grande réputation, & qui ſe diſtinguérent par leur éſprit, par leur éloquence, par leurs vertus politiques, & par leur capacité dans les affaires temporelles. Mais c'étoient pour la plûpart des gens qui ſe conduiſoient par les maximes du monde, & qui ne regardoient la Religion, que comme un moyen pour établir leur fortune. Les Légats, qui étoient envoyez dans les divers Etats Chrétiens, étoient autant de Boute-feux qui ne cherchoient qu'à ſemer le trouble & la diviſion parmi les Princes, ou à les porter à répandre le ſang de leurs propres Sujets. En un mot, ils ne conſidéroient que l'avantage de leur Maître & du Siége Romain, ſe faiſant peu de ſcrupule, pour atteindre au but qu'ils ſe propoſoient, de violer toutes les Regles de la Religion & de l'Equité.

Le reſte du Clergé en général n'étoit pas meilleur. La plûpart des Evêques n'étoient promus à l'Epiſcopat, que pour s'être rendus recommandables par leur attachement aux intérêts de la Cour de Rome, ou pour avoir rendu quelques ſervices aux Souverains dans des affaires temporelles. C'étoient des gens élevez à la Cour, & inſtruits dans des écoles toutes mondaines. La cruauté, l'injuſtice, la mauvaiſe foi, n'étoient que trop communes parmi eux. Elles étoient même regardées comme des vertus, lorſqu'elles étoient employées à la perſécution de ceux qu'on nommoit Hérétiques, principalement, de ceux qui oſoient conteſter au Pape ou au Clergé, quelques-uns de leurs prétendus droits.

Quant aux véritables Sciences, à peine étoient-elles connuës dans ce Siécle. La Théologie Scholaſtique, & la connoiſſance du Droit Canon, faiſoient tout le merite des Eccleſiaſtiques. Ce n'étoit que par-là qu'ils pouvoient eſpérer de parvenir aux Dignitez de l'Egliſe. D'un autre côté, les Moines, qui s'étoient emparez de la plûpart des Chaires dans les Univerſitez, avoient inondé la Théologie & la Philoſophie d'une infinité de Queſtions *Quodlibetiques*, qui ne faiſoient que donner à leurs Diſciples, de fauſſes idées des Sciences, & leur apprendre à diſputer.

Tel étoit, en général, l'état de l'Egliſe dans le Siécle dont nous parlons. Pour ce qui regarde celui des affaires temporelles de l'Europe, il ſe trouvoit dans ce Siécle, tel qu'il avoit été dans les précédens, & tel qu'il a été depuis. Les

ETAT DE L'EGLISE.

Souverains divisez entr'eux par de différens intérêts, ne pensoient qu'à se supplanter les uns les autres, & à faire leur profit par le dommage de leurs voisins. Cela les engageoit dans de sanglantes Guerres qui rendoient leurs Peuples malheureux, & qui ne permettoient ni au Princes ni aux Sujets, de faire attention aux maux de l'Eglise, ni de penser aux moyens de les guérir. La corruption étoit si grande dans le monde & dans l'Eglise, qu'il sembloit que Dieu eût abandonné les hommes à leur sens reprouvé, tant ils étoient aveugles & insensibles. Ajoûtons encore, pour achever de représenter le triste état de l'Eglise, les progrès extraordinaires que les Turcs firent en Europe, pendant ce malheureux Siécle. L'Empire Grec entiérement détruit & plusieurs autres Etats Chrétiens envahis par ces Infidéles, étoient des témoignages assez sensibles de la colére du Ciel contre les Chrétiens, pour les porter à en rechercher la cause. Mais bien loin de chercher Dieu, on poursuivoit, par le fer & par le feu, ceux qui ne cherchoient que Dieu seul, & qui refusoient de rendre des hommages religieux aux Créatures.

Pour venir à bout de réformer l'Eglise, qui avoit un si grand besoin de réformation, il auroit fallu que tous les Princes de l'Europe, ou du moins les principaux d'entr'eux, se fussent unis pour concourir ensemble à faire réüssir un tel projet. Mais le moyen que tant de Princes qui avoient la Religion si peu à cœur pussent sacrifier leurs passions à un si grand bien, & que tant d'intérêts différens pussent être accordez ? Tous les Peuples de l'Europe souhaitoient passionnément que l'Eglise fût reformée. Plusieurs Evêques sembloient avoir le même désir. On ne parloit dans les Conciles que de la nécessité qu'il y avoit d'exécuter un si beau dessein. Il sembloit même que les Conciles de Constance & de Bâle eussent intention d'y travailler efficacement. Mais les bien intentionnez n'eurent ni assez de prudence, ni assez de fermeté, pour s'opposer aux artifices & à la violence du parti contraire. On verra dans la suite que ce furent les Papes, les Cardinaux, & les principaux du Clergé, qui s'opposérent de tout leur pouvoir à la réformation projettée, parce qu'ils sentoient bien, qu'elle devoit être préjudiciable à leurs intérêts temporels. D'un autre côté, quand on considére avec quelle ardeur, avec quelle animosité, ils ont travaillé à déraciner les prétenduës Hérésies qui combattoient la grandeur temporelle du Clergé, on n'en peut conclurre, sinon qu'ils sentoient eux-mêmes la nécessité de cette réformation qu'ils ne vouloient point admettre, & que la source de la corruption se trouvoit dans les principaux Membres du Clergé, d'où elle n'avoit que trop d'influence sur les Inférieurs.

Pour représenter au naturel l'état de l'Eglise du XV. Siécle, & pour le mettre dans tout son jour, il faudroit entrer dans un assez grand détail de ce qui s'est passé aux Conciles de Constance & de Bâle. Mais ce détail m'engageroit dans une longueur excessive. D'ailleurs, l'Histoire du premier de ces Conciles vient d'être donnée au Public. Elle est écrite avec tant de netteté, de circonspection, & de desinteressement, qu'il n'y a pas lieu de soupçonner que l'Auteur (1) se soit laissé conduire par la passion ou par les préjugez. Celle du Concile de Bâle du même Auteur doit bien-tôt paroître. Ainsi renvoyant le Lecteur à ces deux Histoires, je ne ferai que rapporter, en peu de mots,

(1) Monsieur Lenfant Ministre à Berlin.

mots, ce qui se passa de plus remarquable dans ces deux Conciles. Cette connoissance n'est pas inutile pour comprendre l'état particulier de l'Eglise d'Angleterre, dont je parlerai tout à l'heure. ETAT DE L'EGLISE.

Le Schisme qui avoit commencé en 1378, par Urbain VI. & Clément VII, se continuoit au commencement du XV. Siécle, par Boniface IX. & Benoît XIII. leurs Successeurs. Boniface, qui avoit succédé à Urbain VI, occupoit Rome. Benoît, Successeur de Clément VII. tenoit son Siége à Avignon, où le Roi de France le faisoit garder de peur qu'il ne s'évadât avant que le Schisme fût terminé. Histoire abregée du Concile de Constance.

L'Université de Paris avoit proposé un moyen pour faire cesser le Schisme, sçavoir que les deux Papes se démissent du Pontificat, ce qu'on appelloit la *voye de la cession*. Boniface IX. & Benoit XIII. feignoient tous deux de vouloir prendre cet expédient pour donner la Paix à l'Eglise. Mais en même tems, ils usoient de tant de détours & de subterfuges, qu'il étoit aisé de comprendre, qu'ils n'en avoient aucune envie. C'étoit par cette raison, que le Roi de France avoit cru devoir s'assurer de la personne de Benoît. La maladie dont ce Monarque fut attaqué dans la suite, ayant mis le Duc d'Orléans son Frere, à la tête du Gouvernement, ce jeune Prince favorisa beaucoup Benoît XIII, & en 1404, il lui donna les moyens de se sauver. Cette même année Boniface IX. mourut, & les Cardinaux de son parti élurent Innocent VII, qui fit le même manége que son Prédécesseur, par rapport à la cession. A celui-ci qui ne siégea que deux ans, on donna pour Successeur *Angelo Corario*, qui prit le nom de Grégoire XII. Ainsi le Schisme continua toûjours entre Grégoire & Benoît. Ces deux Papes feignant de vouloir le terminer par la voye de la cession, amusérent long-tems le Public par des démarches pleines de dissimulation & de tromperie. Enfin, le Schisme ayant déja duré trente ans, sans qu'il y eût apparence que les deux Papes tinssent leur parole, Grégoire XII. se vit tout-à-coup abandonné de ses Cardinaux qui se retirérent à Pise. Il n'en demeura que quatre avec lui. D'un autre côté, la France, qui étoit le principal appui de Benoît XIII, étant lasse de tous ses subterfuges, se retira de son Obédience; & ce Pontife ayant perdu cette protection, alla tenir sa Cour en Espagne. Mais ses Cardinaux ayant refusé de le suivre, allérent se joindre à ceux de Grégoire. Peu de tems après, les Cardinaux des deux Obédiences, d'un commun accord, convoquérent un Concile Général à Pise, où la plûpart des Princes de l'Europe envoyérent leurs Ambassadeurs & leurs Prélats.

Ce Concile qui se tint en 1409. déposa les deux Papes, & permit aux Cardinaux d'en élire un nouveau, qui prit le nom d'*Alexandre V.* Mais Comme Grégoire & Benoît ne se tinrent pas pour légitimement déposez, il arriva qu'il y eut trois Papes, au lieu de deux qu'il y avoit avant le Concile.

Alexandre V. étant mort en 1410, on élut en sa place *Jean XXIII.* qui convoqua un Concile Général à Constance pour le mois de Novembre 1414. Ce Concile ne trouva pas de meilleur moyen pour terminer le Schisme, que de se défaire des trois Papes. Jean XXIII. & Benoit XIII. furent déposez, & Grégoire XII. abdiqua volontairement le Pontificat Après cela, le Concile élut le Cardinal *Othon Colonna*, qui prit le nom de Martin V. Jean XXIII. qui avoit été donné en garde à l'Empereur Sigismond, s'étant sau-

 vé

ETAT DE L'EGLISE.

vé de sa prison, alla enfin se soumettre à Martin V. qui l'honora de la Dignité de Cardinal. Quant à Benoît XIII, il conserva toûjours le Titre de Pape, s'étant retiré dans le Château de *Peniscola* dépendant du Royaume de Valence, où le Roi d'Arragon le laissoit vivre en repos. Après sa mort qui n'arriva qu'en 1424, ses Cardinaux lui donnérent pour Successeur un Chanoine de Barcelonne qui prit le nom de Clement VIII. Mais en 1429. celui-ci se démit de sa Dignité en faveur de Martin V. C'est ainsi que finit enfin le Schisme, après avoir duré cinquante & un an.

L'Histoire qu'on vient de voir, toute abregée qu'elle est, peut faire juger du caractére des Papes qui gouvernérent l'Eglise pendant ces cinquante ans. C'étoient des gens qui sacrifioient la paix & la tranquillité de l'Eglise à leurs intérêts particuliers, & qui damnoient sans miséricorde, autant qu'il dépendoit d'eux, tous ceux qui n'étoient pas de leur parti. Ils auroient sans scrupule engagé toute la Chrétienté dans une sanglante Guerre pour leurs intérêts, si les Princes Souverains n'eussent pas été plus sages qu'eux. Certainement, on ne peut que se faire une idée bien triste de l'état de l'Eglise de ce tems-là, quand on considére, que les Chrétiens des deux partis reconnoissoient pour Vicaires de Jesus-Christ des Papes pour lesquels ils avoient de l'horreur. C'étoient en effet des Papes si peu dignes du poste qu'ils occupoient, que plusieurs d'entre eux furent déposez comme Hérétiques, Simoniaques, & Parjures.

Mais il y a encore une réflexion importante à faire, sur la conduite du Concile de Constance, dont on a d'abord de la peine à comprendre le motif. Si le Concile de Pise étoit général & légitime, comme celui de Constance ne pouvoit s'empêcher de le reconnoître, pourquoi ne s'en tenir pas à ses décisions? Pourquoi recevoir la renonciation de Grégoire XII; renonciation qui supposoit, qu'il étoit encore Pape malgré sa déposition? Pourquoi faire des conditions avec lui pour l'obliger à quitter le Pontificat? Pourquoi déposer encore une fois Benoît XIII, qui avoit été déja déposé par un Concile Général? Enfin, pourquoi priver Jean XXIII. de sa Dignité, pour n'avoir pas voulu tenir la parole qu'il avoit donnée d'abdiquer le Pontificat, puisqu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne fût véritablement Pape, & que sa mission ne fût legitime? Ne sacrifioit-on pas, par ces démarches, l'autorité du Concile de Pise?

Qu'on n'oppose point que Jean XXIII. ne fut pas déposé pour aucun défaut qu'il y eût dans sa mission, mais pour ses crimes. Il est certain que, quand on exigea de lui une promesse d'abdiquer le Pontificat, ce ne fut uniquement qu'en vûë de terminer le Schisme. S'il l'eût cédé de bonne grace, il n'auroit jamais été condamné pour les crimes qui le firent déposer dans la suite, ni même accusé. On dira peut-être, que cet inconvenient étoit moindre que celui de voir perpétuer le Schisme. Mais l'atteinte donnée à l'autorité d'un Concile Général, devoit-elle paroître un petit inconvenient? Le Concile de Constance ne donnoit-il pas lieu de lui disputer à lui-même son autorité? En effet, on ne voit pas par quelle raison, la déposition de Benoît XIII. & de Jean XXIII, faite par le Concile de Constance, devoit être plus valable que celle du même Benoît XIII. & de Gregoire XII. faite par le Concile de Pise.

Cependant à travers tout cet embarras, on ne laisse pas d'entrevoir le motif de la conduite du Concile de Constance. Le Schisme tendoit manifestement

ment à l'abolition de la Dignité Papale, qui servoit de base & de fondement à la plûpart des prérogatives du Clergé, & à la Hiérarchie Ecclésiastique. La Castille, l'Arragon, la Navarre, le Portugal avoient été neutres pendant quelques années, sans vouloir reconnoître aucun des Papes qui se disputoient le Pontificat. La France s'étoit retirée de l'obédience de Benoît XIII, sans se ranger dans celle de Grégoire XII. Enfin, tout le monde généralement commençoit à mépriser leurs Excommunications dont ils abusoient si visiblement. Il étoit donc dangereux qu'on ne s'accoutumât peu-à-peu à se passer de Pape. Par-là, la Hiérarchie Ecclésiastique auroit été sappée dans son fondement, & l'on auroit peut-être donné une autre forme au Gouvernement de l'Eglise. Les Cardinaux & les Prélats qui composoient le Concile de Constance avoient tant d'intérêt d'éviter cet inconvenient, qu'il n'est pas surprenant qu'ils ayent tout sacrifié pour y réüssir. C'est-là la véritable raison de leur conduite. Mais ils n'ont eu garde d'avoir les mêmes ménagemens, à l'égard des prétendus Hérétiques qui contestoient ouvertement au Clergé, ses Privi-léges. Pour déraciner une Hérésie qui leur étoit si préjudiciable, ils ont employé le fer & le feu, plûtôt que de sacrifier le moindre de leurs intérêts. C'est ce qu'on va voir dans la maniére dont ils ont agi à cet égard. ETAT DE L'EGLISE.

Tout le monde sçait que *Jean Hus* & *Jérôme de Prague* furent brûlez vifs à Constance. Mais tout le monde n'a pas pris soin d'examiner pour quelles erreurs ils souffrirent ce rigoureux supplice. Ils furent alors accusez, & on les accuse aujourdhui, d'avoir soutenu des opinions impies, horribles, damnables. On les condamna comme Disciples & Défenseurs séditieux, obstinez, incorrigibles, de Wicleff, Hérétiques endurcis, rusez, malicieux, & convaincus par témoins. S'il s'étoit trouvé des termes encore plus forts pour marquer l'horreur qu'on avoit de leurs Hérésies, on n'auroit pas fait difficulté de les employer. Mais en quoi consistoient ces Hérésies? C'est qu'ils étoient disciples de Wicleff. Qu'on consulte les Auteurs qui ont parlé de leur condamnation, à peine en trouvera-t'on quelqu'un, qui en dise davantage. Jean Hus & Jérôme de Prague étoient des Sectateurs de Wicleff, & par conséquent des gens abominables dignes du feu. C'est donc dans les opinions de Wicleff qu'il faut chercher leurs erreurs. Or c'est en ceci qu'il y a une ambiguité dont on a fait un constant usage pour justifier la condamnation de ces deux Docteurs. Il n'y a presque point à douter que le Concile de Constance n'eût la même ambiguité en vûë, quand il fit précéder la condamnation des erreurs & de la mémoire de Wicleff, avant que de venir au Jugement de Jean Hus & de Jérôme de Prague.

Les opinions de Wicleff étoient de deux sortes. Les unes regardoient les principaux dogmes de la foi. Les autres se rapportoient à la Hiérarchie de l'Eglise, au Clergé, à sa Jurisdiction, à sa puissance, à ses richesses. Wicleff ne croyoit pas la Transsubstantiation. Il rejettoit l'Invocation des Saints, l'Adoration de la Croix & des Images, les Pélérinages, les Reliques. D'un autre côté, il croyoit que la Hiérarchie de l'Eglise n'avoit point de fondement dans l'Ecriture Sainte. De là il tiroit diverses conclusions contre l'autorité excessive que les Papes, les Cardinaux, les Evêques avoient usurpée. D'ailleurs il accusoit le Clergé d'un extrême déréglement dans ses mœurs, & soutenoit que les biens qui avoient été donnez à l'Eglise étoient très-mal

employez.

ETAT DE L'EGLISE.

employez. De ces principes ses ennemis tirérent une infinité de conséquences, à quelques-unes desquelles il n'avoit peut-être jamais pensé. On en vint enfin jusqu'à trouver deux cens soixante erreurs capitales dans ses Ecrits. Ses Sectateurs ajoûtérent encore beaucoup plus qu'il ne leur avoit enseigné, & tout cela lui fut attribué, comme s'il l'eût soutenu en propres termes.

Quoiqu'il en soit, Jean Hus adopta les opinions de Wicleff: mais ce ne fut qu'en ce qui regardoit la Hiérarchie de l'Eglise & le Clergé. Il est certain, qu'il croyoit la Transsubstantiation, & qu'il mourut dans cette croyance. A l'égard des Images, il croyoit qu'on pouvoit les honorer, fléchir le genou devant elles, leur allumer des cierges, les baiser, parce que l'intention rapportoit ce culte aux originaux. Ainsi, c'est une chose hors de doute, qu'il ne fut pas brûlé pour avoir soutenu des erreurs sur les Dogmes capitaux de la Foi, mais pour des sentimens qui combattoient le pouvoir exorbitant & les richesses de l'Eglise, c'est-à-dire, du Clergé. On fit tous les efforts possibles pour lui faire avoüer qu'il ne croyoit pas la Transsubstantiation : mais on ne put jamais arracher de lui cet aveu. Cependant par l'avis du Cardinal de Florence, le Concile le condamna sur la déposition des témoins qui l'accusoient de rejetter ce dogme, sans qu'on eût aucun égard à son désaveu formel. Il n'est pas bien difficile de comprendre quel étoit le but du Concile, en faisant entrer cet article dans la condamnation de Jean Hus. Il sentoit bien qu'on ne pouvoit manquer de trouver étrange qu'on fît brûler un homme dont les principes tendoient à une reformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres, que toute la Chrétienté demandoit, & que le Concile même feignoit de croire nécessaire. Il falloit donc justifier la sentence, en rendant cet homme odieux comme rejettant un des principaux dogmes de la Foi. Ce fut par cette raison, que, sans distinguer les erreurs de Wicleff, on condamna Jean Hus & Jérôme de Prague, comme Sectateurs de cet Hérésiarque. On insinuoit par-là, qu'ils suivoient en toutes choses les sentimens de leur Maître.

Mais pour faire voir, par un témoignage qui ne peut être suspect, que ces deux hommes furent brûlez pour les opinions qu'ils soûtenoient par rapport au Clergé, il n'y a qu'à rapporter ce qu'en a dit Æneas Sylvius, autrement le Pape Pie II. dans son Histoire de Bohéme. Les Députez du Concile, ayant exhorté les accusez à quitter leurs erreurs, & à se conformer aux sentimens de l'Eglise ils répondirent, *Qu'ils étoient véritablement amateurs du Saint Evangile, & proprement Disciples de Christ. Que l'Eglise Romaine & toutes les autres Eglises du monde s'étoient beaucoup écartées des Traditions Apostoliques: Que le Clergé couroit après les délices & les richesses: Qu'il vouloit dominer sur le Peuple: Qu'il affectoit les premiéres places dans les festins: Qu'il nourrissoit des Chevaux & des Chiens. Que les revenus de l'Eglise, qui appartenoient aux Pauvres de Jesus-Christ, étoient consommez en pompes & en lascivetez. Que les Prêtres ignoroient les Commandemens de Dieu, ou que s'ils les sçavoient, ils les méprisoient.*

Les principaux du Concile, continuë l'Historien, *voyant & connoissant l'opiniâtreté invincible de ces gens-là, jugérent que les Membres corrompus de l'Eglise qui étoient sans espérance de guérison, devoient être retranchez, de peur qu'ils ne corrompissent le reste du Corps. Ainsi, on donna la sentence contre eux,*

tous

tous les Peres unanimement ayant été d'avis, que des gens qui rejettoient la sainte doctrine, approuvée de l'Eglise, devoient souffrir la peine du feu.

ETAT DE L'EGLISE.

Ce recit fait voir avec la derniére évidence en quoi consistoit l'Hérésie de Jean Hus & de Jerôme de Prague. C'étoit en ce qu'ils accusoient le Clergé d'être corrompu. Ce fut donc pour faire périr ces ennemis du Clergé, que le Concile ne fit pas difficulté de violer le Saufconduit que l'Empereur Sigismond avoit donné à Jean Hus, ou du moins de trouver bon qu'il le violât lui-même. De plus, le Concile n'eut aucun égard à la foi publique qu'il avoit lui-même engagée à Jerôme de Prague, afin de l'attirer à Constance. Il est vrai qu'à l'égard de celui-ci, le Concile avoit ajoûté ces mots à son engagement, *Sauf la Justice, & autant que la Foi Catholique l'exige*: clause captieuse, s'il en fut jamais. Car de quoi s'agissoit-il, que de la Foi Catholique, & à quoi pouvoit servir à Jerôme de Prague l'engagement de la Foi publique, si ce n'étoit pas contre la Justice? Couroit-il quelque risque, s'il n'eût pas eu les opinions dont on l'accusoit, pour avoir besoin qu'on lui engageât la foi publique?

Venons présentement au Décret du même Concile, qui condamna la Communion sous les deux espéces. On verra dans cet Article, comme dans le précédent, qu'il ne s'agissoit, que de l'autorité de l'Eglise ou du Clergé. Les Peres de Constance ne condamnérent pas la Communion sous les deux espéces, comme mauvaise en elle-même. Au contraire, ils reconnurent qu'elle avoit été en usage dans l'ancienne Eglise, & que l'Eglise pouvoit même l'accorder aux Laïques, si elle le jugeoit à propos. Mais ils prononçoient anathême contre ceux qui soutenoient que l'Eglise n'avoit pas été en droit d'abolir cet usage. Qu'entendoient-ils donc par l'Eglise? N'étoit-ce pas les Conciles composez des Membres du Clergé, sous le nom d'Eglise? Il est si vrai que dans ce Décret, le Concile n'avoit en vûë que de soutenir l'autorité de l'Eglise représentative, que quelques années après, un autre Concile Général ne fit pas difficulté d'accorder aux Hussites, la liberté de communier sous les deux espéces, sans craindre que la Foi y fut intéressée, dès qu'il voulurent bien recevoir cette permission, comme une faveur de l'Eglise.

Quant à quelques autres opinions qui parurent dans le même tems, mais qui n'attaquoient point le Clergé, le Concile de Constance agit sur ce sujet avec une froideur étonnante. Jean Petit, Avocat du Duc de Bourgogne, avoit soutenu qu'il étoit licite à tout Particulier de tuer un Tyran, même par embuche. Cette proposition ayant été portée au Concile, que fit-il là-dessus? Après beaucoup de sollicitations il la déclare erronée, sans en nommer l'Auteur, & sans s'en prendre à sa personne, au lieu qu'il avoit fait déterrer les os de Wicleff, mort plus de trente ans auparavant. La Secte des *Flagellans* soutenoit plusieurs erreurs capitales. Mais on se contenta de la simple proposition qui fut faite de chercher les moyens de les ramener doucement à l'union de l'Eglise.

Quelle réformation pouvoit-on attendre d'un Concile qui poursuivoit, avec tant de rigueur, ceux qui contestoient au Pape, aux Cardinaux, au Clergé, les prérogatives dont ils étoient en possession? C'étoit par le retranchement de la plûpart de ces prérogatives, qu'il auroit fallu commencer la reformation. Véritablement avant que Martin V. fût élû, on parla dans le

ETAT DE L'EGLISE.

Concile, de réformer la Cour du Pape. On dressa même une liste des abus, qui devoient être réformez. Mais par les artifices de quelques-uns, & particuliérement des Cardinaux, ce beau dessein s'en alla en fumée. On élut un Pape, & le Pape élu trouva le moyen de faire renvoyer cet article à un tems plus convenable.

C'est là en abregé ce qui se passa de plus remarquable au Concile de Constance. On en trouvera le recit bien circonstancié, dans la nouvelle Histoire que j'ai indiquée, & à laquelle je renvoye le Lecteur. Voyons presentement ce que le Concile de Bâle fit par rapport aux Hussites, & la querelle du Pape Eugene IV. avec ce même Concile. Rien n'est plus propre à faire connoître l'état de l'Eglise de ce tems-là.

Histoire abrégée du Concile de Bâle.

Les Peuples de Boheme, qui pour la plûpart avoient embrassé les opinions de Jean Hus, se sentirent extrémement offensez de la maniére dont il avoit été traité. Cette rigueur n'ayant servi qu'à les confirmer dans leur croyance, ils résolurent de s'y maintenir malgré les Décrets du Concile. La Communion sous les deux espéces étoit le principal de leurs dogmes. Cela causa en Boheme de terribles troubles que Martin V. fomenta beaucoup par la hauteur avec laquelle il voulut traiter les Hussites. Wenceslas Roi de Boheme étant mort dans ces entrefaites, Sigismond son Frere, qui étoit Empereur, prétendit lui succéder. Mais les Bohémiens le rejettérent, parce qu'il ne vouloit pas consentir qu'ils vécussent dans la croyance dont ils faisoient profession. Martin V. soutenant le parti de Sigismond, publia des Croisades contre les Hussites, & par-là, il les mit dans la nécessité de défendre leurs vies par les armes. Il n'est pas nécessaire d'examiner ici, si Sigismond avoit droit de monter sur le Trône de Boheme, sans le consentement des Etats. C'est une question qui nous engageroit dans un trop grand détail. Quoi qu'il en soit, un Gentilhomme de Boheme, nommé *Ziska*, s'étant mis à la tête des Hussites, battit plusieurs fois Sigismond, & lui fit perdre, aussi bien qu'au Pape, l'espérance qu'ils avoient conçuë d'exterminer ces prétendus Hérétiques par les armes. Cette Guerre dura jusqu'au tems du Concile de Bâle, sans que Sigismond eût pû réüssir à se rendre paisible possesseur du Royaume de Boheme.

Ce Concile qui s'assembla en 1431. voyant que les armes de Sigismond & des Croisez n'avoient pas eu le succès qu'on en avoit attendu, résolut de faire la Paix avec les Hussites. Vrai-semblablement, son but étoit de mettre Sigismond sur le Trône de Bohéme à quelque prix que ce pût être, afin que ce Prince se vît par-là, plus en état de prendre de justes mesures pour exterminer ces gens-là. Dans cette vûë, il envoya des Députez en Bohéme, pour inviter les Hussites à venir produire leurs raisons devant le Concile. Ils y consentirent, & leurs Députez étant arrivez à Bâle, proposérent quatre Articles qu'ils demandérent qu'on leur accordât, moyennant quoi ils offrirent de se réünir à l'Eglise.

Le premier étoit, que la Communion sous les deux espéces fût accordée aux Laïques en Boheme.

Le second, Que les pécheurs fussent corrigez selon la Loi de Dieu, & par ceux à qui il appartenoit.

Le troisiéme, que la Parole de Dieu fût prêchée par des Prêtres capables.

Le quatriéme, que le Clergé n'eût point de jurisdiction sur le Temporel.

Ce ſont là les ſentimens des Huſſites, pour leſquels, on leur avoit fait une Guerre ſi ſanglante, juſqu'à exciter contre eux tous les Peuples de l'Europe. Mais ce n'étoit pas tant pour les dogmes qu'on les avoit pourſuivis avec tant d'acharnement, qu'à cauſe de leur obſtination à refuſer de ſe ſoumettre aux déciſions de l'Egliſe, & du mépris qu'ils témoignoient pour le Clergé. Le Concile fit tous les efforts poſſibles pour porter les Députez de Boheme, à ſe ſoumettre à l'Egliſe ſans condition. Mais enfin, voyant qu'ils ſe tenoient fermes ſur les quatre Articles, il voulut bien les accorder ſous cette condition, qu'ils ſeroient premiérement expliquez, à cauſe de leur généralité qui pouvoit donner lieu à de nouvelles diſputes. Les Huſſites y ayant conſenti, le Concile donna aux quatre Articles, l'explication qu'il jugea convenable. Après cela, il fut dreſſé un Concordat conforme aux quatre Articles & à l'explication qui en avoit été faite.

L'affaire étant ainſi accommodée, Sigiſmond demanda d'être reconnu pour Roi de Boheme & le fut effectivement, après avoir ſigné certaines conditions, ſçavoir l'approbation du Concordat, & quelques autres qui en étoient des dépendances naturelles. Il ſembloit que la perſécution contre les Huſſites devoit finir par-là. Mais Sigiſmond ne fut pas plutôt ſur le Trône de Bohéme, qu'il leur manqua de parole. D'un autre côté, le Pape prétendant qu'ils n'obſervoient pas les conditions ſous leſquelles les quatre Articles leur avoient été accordez, refuſa conſtamment d'approuver le Concordat. Cela produiſit en Bohéme, de nouveaux troubles qui furent toûjours fomentez par la Cour de Rome, & qui n'ont proprement fini que vers le milieu du Siécle paſſé, par la ruïne entiére des Huſſites.

Avant que de quitter cette matiére, faiſons-y une réflexion. Qu'on déclame tant qu'on voudra contre les Huſſites : Qu'on les accuſe d'avoir eu des erreurs impies & déteſtables. Il faut pourtant, malgré qu'on en ait, réduire ces erreurs aux quatre Articles, qu'ils préſentérent eux-mêmes au Concile de Bâle. C'eſt pour cela qu'on publia des Croiſades contre eux, & qu'on fit brûler Jean Hus & Jerôme de Prague. Mais un Concile Général & reconnu de tout le monde pour légitime, dans le tems qu'il leur accorda le Concordat, jugea que ces Articles pouvoient être ſoufferts, ſans préjudice de la Foi Catholique. Il s'enſuit donc, qu'on ne leur faiſoit la Guerre qu'en vûë de ſoutenir l'autorité de l'Egliſe. C'étoit là le point capital de la Religion. Mais pourquoi les perſécuta-t'on dans la ſuite ? Ce fut parce que les Papes ne voulurent jamais s'en tenir au Concordat, quoique les Huſſites offriſſent ſouvent de ſe ſoumettre à l'Egliſe à cette condition. Il eſt donc manifeſte que la Guerre qu'on leur a faite, depuis le commencement juſqu'à la fin, n'a été fondée que ſur ce principe, que l'Egliſe a un pouvoir deſpotique, & qu'il n'eſt pas permis de faire des conditions avec elle. Mais quelle eſt cette Egliſe revêtuë d'une ſi grande prérogative ? Ce ne peut pas être le Concile Général, puiſqu'un pareil Concile n'a pas jugé cet Article indubitable. C'eſt donc le Pape ſeul qu'il faut entendre par l'Egliſe. On dira peut-être que l'autorité du Concile de Bâle n'eſt pas reconnuë par une grande partie de l'Egliſe : mais ce ſera ſans fondement. En effet, le Concordat avec les Huſſites fut fait avant que le Concile fût transferé à Ferrare, & celui de Bâle eſt reconnu de tout le monde pour légitime, avant cette tranſlation.

ETAT DE L'EGLISE.

Nous allons voir présentement une querelle d'une autre espéce, non de l'Eglise avec des Hérétiques ses ennemis, mais de l'Eglise avec elle-même, des Membres avec le Chef. Jusqu'au Concile de Bâle, les Papes & les Conciles avoient été assez bien d'accord, pour faire valoir l'autorité de l'Eglise, & pour lui faire rendre une parfaite soumission. A la faveur du terme équivoque d'*Eglise*, on exigeoit des Chrétiens une déférence entiére, tantôt pour le Pape comme le Chef, tantôt pour les Conciles qui en représentoient le corps, selon que l'occasion s'offroit de faire valoir ce terme, pour l'une ou pour l'autre puissance. Quant aux Chrétiens Laïques, il y avoit déja long-tems qu'ils n'étoient plus comptez pour rien dans la signification du mot d'*Eglise*. Cependant, quoi qu'en bornant la signification du mot d'*Eglise* au seul Clergé, il y restât toûjours de l'Ambiguité, on ne s'étoit pas encore avisé de l'ôter, en décidant si l'autorité de l'Eglise résidoit dans le corps du Clergé, ou dans le Pape comme Chef. Les Conciles de Pise & de Constance avoient bien fait quelques démarches pour se mettre en possession de cette autorité, en déposant les Papes mêmes. Mais Martin V. après son élection, avoit eu l'adresse d'éluder la décision de cette question importante, soit en congédiant le Concile, soit en confirmant tout ce qu'il avoit fait par rapport aux Dogmes, sans toucher à aucun des autres Articles. Il sçavoit bien qu'il y auroit trop de désavantage pour lui, si la question étoit décidée par le Concile, comme il y en auroit beaucoup pour le Concile dès qu'il ne seroit plus assemblé. Enfin l'occasion se présenta au Concile de Bâle, de mettre cette question sur le tapis.

Cette assemblée avoit été convoquée par Martin V. qui avoit déja nommé le Cardinal *Julien Cesarini*, pour en être le Président. Martin étant mort en 1431. avant que le Concile fût assemblé, Eugene IV. occupa le Siége Pontifical en sa place. Ce nouveau Pontife ne fit aucune démarche pour empêcher l'ouverture du Concile : mais son dessein n'étoit pas de le tenir long-tems assemblé. Depuis quelque-tems on n'entendoit parler que de la nécessité qu'il y avoit de réformer l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres. Or comme une pareille réformation ne pouvoit se faire que par un Concile général, une telle Assemblée ne pouvoit qu'effrayer un Pape qui n'avoit pas encore eu le tems de goûter les douceurs du Pontificat. Le Concile de Bâle ne fut pas plûtôt assemblé, qu'Eugene chercha les moyens de le dissoudre. Il en trouva un prétexte dans la démarche que fit le Concile, à sa première Session, en invitant les Hussites à se rendre à Bâle. Il prétendit que ces Hérétiques ayant été condamnez au Concile de Constance, c'étoit une affaire toute réglée qui ne demandoit pas un nouvel examen. Sur ce prétexte frivole, il publia une Bulle pour dissoudre le Concile.

Bien loin de se soumettre à la volonté du Pape, le Concile résolut de continuer ses Sessions. Ce fut-là le sujet d'une querelle qui produisit un Schisme très-réel, les uns soutenant l'autorité du Concile, & les autres se tenant attachez au Pape. Le Concile fit plusieurs Décrets qui mettoient l'autorité des Conciles Généraux au-dessus de celle du Pape, & le Pape cassa ces Décrets, soutenant, que le Corps ne pouvoit agir que par les directions du Chef. L'Empereur, le Roi de France, & la plûpart des autres Princes, s'étant d'abord déclarez pour le Concile, Eugene se vit dans la nécessité de le confirmer, & de consentir qu'il continuât ses Sessions. Mais ayant voulu y envoyer

voyer d'autres Légats, pour y préſider en ſon nom, le Concile refuſa de les recevoir en cette qualité. Ce fut-là un nouveau ſujet de diſſenſion. Le Pape menaça le Concile de le diſſoudre, & le Concile le menaça de le ſuſpendre. Il fit même quelques démarches pour en venir-là. Eugene ne ſe trouvant pas le plus fort, ſe vit encore obligé d'approuver & de confirmer le Concile. ETAT DE L'EGISE.

La condeſcendance forcée du Pape appaiſa la querelle pour quelque tems. Mais en 1435. le Concile ayant témoigné qu'il vouloit ſérieuſement travailler à réformer l'Egliſe, dans ſon Chef & dans ſes Membres, & ayant fait dans cette vûë des Décrets pour abolir les *Annates*, & pour régler les droits de la Chambre Apoſtolique, le Pape ſe vit comme perdu, à moins qu'il ne trouvât le moyen d'empêcher les progrès de ce deſſein. D'un autre côté les Cardinaux comprirent aiſément, que, puiſqu'on commençoit par le Pape, on ne tarderoit pas de venir à eux. Il ſe trouvoit auſſi des Evêques qui voyoient avec peine travailler à une réformation qui pouvoit leur être préjudiciable en pluſieurs choſes, quoiqu'ils puſſent eſpérer qu'elle leur ſeroit avantageuſe à quelques égards. Cela fut cauſe qu'il ſe forma dans le Concile deux partis contraires, dont pourtant celui qui vouloit la réformation étoit le plus fort. Cependant le Pape gagnoit toûjours du terrain, depuis que les Cardinaux & pluſieurs Evêques croyoient avoir intérêt de le ſoutenir.

Une autre choſe contribua encore à mettre les affaires du Pape ſur un bon pied. Depuis quelque tems, l'Empereur de Conſtantinople étoit vivement attaqué par les Turcs. Comme il avoit beſoin de ſecours, il s'étoit perſuadé, que, s'il faiſoit enſorte que l'Egliſe Grecque ſe réünît avec la Latine, le Pape & les Princes de l'Europe l'aſſiſteroient de toutes leurs forces pour défendre ſon Empire. Cette affaire avoit été déja négociée avec Martin V. C'étoit principalement en vûë de travailler à cette réünion, que ce Pontife avoit convoqué le Concile de Bâle, où l'Empereur Grec devoit ſe rendre lui-même, avec les Prélats de ſon Egliſe. Eugene IV. ne manqua pas de profiter de cette occaſion pour fortifier ſon parti. Il envoya des Nonces à cet Empereur, pour lui faire entendre que le tems étoit venu d'exécuter ſa promeſſe. Mais que, comme il pourroit être incommode pour lui, & pour ceux qui l'accompagneroient, de ſe rendre à Bâle, il lui promettoit de transférer le Concile dans quelque bonne Ville d'Italie, pouvû qu'il s'engageât à s'y trouver. D'un autre coté, le Concile envoya auſſi des Ambaſſadeurs à Conſtantinople, pour détourner l'Empereur de ſe rendre ailleurs qu'à Bâle. Mais ce Monarque avoit déja pris la réſolution de ſe rendre au lieu que le Pape voudroit choiſir. Les Peres de Bâle, voyant bien que le Pape avoit deſſein de tranſporter le Concile ailleurs, ſe hâtérent de faire divers Décrets qui diminuoient ſenſiblement la puiſſance Pontificale, & enfin ils firent citer le Pape devant eux.

Eugene s'embarraſſa peu des procédures qui ſe faiſoient à Bâle contre lui. Dès qu'il eut reçu avis que les Grecs étoient arrivez à Veniſe, il publia une Bulle qui tranſportoit le Concile de Bâle à Ferrare. Le Concile refuſa d'obéïr à cette Bulle, & à la pluralité des voix; il ſuſpendit le Pape juſqu'à ce qu'il fût venu ſe juſtifier. Cependant, le Cardinal *Julien* Préſident du Concile, & tous les autres Cardinaux, un ſeul excepté, abandonnérent Bâle,

ETAT DE L'EGLISE. emmenant un bon nombre d'Evêques avec eux, & se rendirent à Ferrare, où le Pape ouvrit son Concile, le 10. de Février 1438. Ainsi, on vit alors un Schisme d'une nouvelle espéce, entre deux Conciles qui se qualifioient tous deux Généraux, & qui se condamnoient reciproquement. Mais celui du Pape eut bien-tôt un avantage considérable sur son concurrent, par l'arrivée de l'Empereur Grec, qui se rendit à Ferrare, avec un grand nombre de Prélats de sa Nation. L'année suivante Eugene transféra le Concile à Florence, où se fit, entre les Grecs & les Latins, une espéce d'union qui ne fut pas de longue durée.

Pendant ce tems-là, le Concile de Bâle continuant toûjours ses procédures contre Eugene IV. en vint enfin jusqu'à le déposer, & à élire un autre Pape en sa place. Ce fut Amedée Duc de Savoye, qui, ayant quitté le Gouvernement de ses Etats, s'étoit retiré dans la solitude de *Ripaille*. Ce nouveau Pape prit le nom de *Felix V.* Par-là, il se forma dans l'Eglise un double Schisme entre deux Conciles Généraux, & entre deux Papes, qui lançoient leurs foudres les uns contre les autres, au grand scandale de la Chrétienté. Ce n'étoit pas un petit embarras pour la plûpart des gens, que de voir ainsi deux Papes & deux Conciles se condamner mutuellement, & chacun excommunier les adhérans de l'autre parti, sans épargner même ceux qui croyoient se sauver en gardant la neutralité.

Charles VII, qui regnoit alors en France, fit tenir sur ce sujet une Assemblée de Prélats, dans laquelle il fut résolu, que la France reconnoîtroit le Concile de Bâle pour légitime: mais qu'elle demeureroit pourtant dans l'Obédience du Pape Eugene. Autre embarras pour les François. En effet, il est assez difficile de comprendre, comment on pouvoit accorder ensemble deux choses si opposées.

En 1441, il se tint en Allemagne une pareille Assemblée, où l'on ne trouva point d'autre expédient que la convocation d'un nouveau Concile, ailleurs qu'à Bâle & à Florence, & que l'Allemagne demeurât neutre, jusqu'à ce que ce Concile fût assemblé. Une Diéte qui se tint à Francfort en 1442, approuva cet expédient, & le Concile de Bâle y consentit, quoi qu'avec peine Mais il se rencontra des obstacles qui empêchérent l'exécution de ce dessein.

Cependant Felix V. n'étant pas content du Concile de Bâle, qui vouloit trop agir en Maître, prit le parti de se retirer à Lausanne, sous prétexte que l'air de Bâle étoit contraire à sa santé. D'un autre côté, Eugene IV. transféra le Concile de Florence à Rome, dans l'Eglise de Saint Jean de Latran, où il recommença ses Sessions, en 1444.

Enfin, en 1446, les Princes Allemans assemblez à Francfort, résolurent unanimement, que, si Eugene ne leur donnoit pas satisfacton sur certains griefs dont ils se plaignoient, ils se rangeroient tous dans l'Obédience du Pape Felix. Eugene fit d'abord le difficile. Mais l'Empereur lui ayant fait connoître, qu'il en falloit passer par-là, ou se résoudre à perdre toute l'Allemagne, il accorda tout ce que les Allemans souhaitoient, sur quoi il fut fait un Concordat.

Ce fut-là un terrible coup pour le Concile de Bâle, qui avoit déja perdu l'Italie, l'Arragon, & divers autres Etats. Quant à la France, il ne pouvoit pas compter beaucoup sur elle, puisqu'elle demeuroit toûjours dans l'Obédience

dience du Pape Eugene. L'Angleterre s'étoit aussi déclarée pour ce Pontife, jusque-là qu'on trouve, dans le Recueil des Actes Publics, que le Roi Henri VI. lui envoya une Ambassade pour faire une Ligue avec lui. Etat de l'Eglise.

Eugene IV. mourut dans ces entrefaites, & eut pour Successeur Nicolas V.

Le Concile de Bâle ayant perdu une grande partie de son autorité, & Felix V. n'ayant qu'un très-petit nombre de Partisans, le Roi de France fit tenir une Assemblée Ecclesiastique à Lyon, pour chercher les moyens de faire cesser le Schisme. Felix V. y ayant envoyé des Légats, il y fut résolu de son consentement, que, si Nicolas V. vouloit lui accorder certaines conditions, il se démettroit du Pontificat. Ce fut-là le sujet d'une Négociation qui dura toute l'année 1448. Cependant le Concile de Bâle se voyant comme abandonné de tout le monde, & ne pouvant plus espérer de protection à Bâle, depuis que l'Empereur & l'Allemagne s'étoient déclarez pour Eugene, avoit pris le parti de se transporter à Lausanne.

Enfin, Felix ayant obtenu une bonne partie de ce qu'il avoit demandé, se démit de sa Dignité, en 1449. Mais ce fut avec le consentement de son Concile, qui trouva le moyen de conserver encore quelque reste d'autorité. Par un dernier Décret, il approuva la cession de Felix V, le créa Cardinal & Légat *à latere* dans la Savoye & dans la Tarentaise, & lui permit de porter toute sa vie l'habit de Pape. Nicolas V. confirma ce Décret ainsi qu'on en étoit convenu. C'est ainsi que finit enfin ce Schisme, dans lequel il y avoit une complication de trois Schismes. Premierement, entre Eugene IV. & le Concile de Bâle: ensuite, entre deux Conciles Généraux, & enfin entre deux Papes. On peut dire que le premier n'est pas encore terminé, puisque la dispute qui l'a causé subsiste encore. Les Partisans de la Cour de Rome déclament toûjours contre le Concile de Bâle, parce qu'il a porté l'autorité des Conciles Généraux, au-dessus de celle du Pape. D'un autre côté ceux qui leur sont opposez, s'appuyent sur les Décrets de ce Concile, pour soutenir leur opinion. Il y a beaucoup d'apparence que cette question demeura longtems sans être vuidée.

Je me suis un peu étendu sur ce qui se passa dans les deux fameux Conciles de Constance & de Bâle, parce que rien ne m'a paru plus propre à faire connoître l'état pitoyable de l'Eglise de ce tems-là. Depuis que le dernier Schisme fut éteint, jusqu'à la fin du XV. Sicéle, on ne vit sur le Siége Papal, que des Papes acharnez à la destruction des Hussites, contre la foi du Concordat, ou uniquement occupez à maintenir le pouvoir exhorbitant que leurs Prédécesseurs avoient usurpé, & la plûpart d'entr'eux pour avoir occasion de satisfaire leur avarice.

Calixte III, Successeur de Nicolas V, opprima tellement les Allemans, qu'ils se virent enfin obligez de rompre le Concordat qu'ils avoient fait avec Eugene IV, voyant bien que c'étoit un Acte entiérement inutile. Caractére des Papes du XV. Siécle.

Pie II. qui vient d'être canonisé, étoit si éloigné de consentir à la réformation du Chef de l'Eglise, qu'il excommunia par une Bulle, tous ceux qui auroient la témérité d'appeller des Ordonnances du Pape.

Paul II. ne fut pas plûtot élû, qu'il viola le Serment qu'il avoit fait avant son élection, touchant la réformation de certains abus que lui-même, avec

Etat de l'Eglise.

les autres Cardinaux avoient jugée nécessaire. Jamais les graces *Expectatives* ne furent plus fréquentes, que pendant qu'il occupa le Siége Papal. Il employa tout le tems de son Pontificat à faire des efforts pour abolir en France la Pragmatique Sanction qui lui ôtoit la liberté d'y faire tout ce qu'il vouloit.

Sixte IV. éleva, par une de ses Bulles, la Hiérarchie Ecclesiatique au plus haut dégré où elle pût être portée, dans le tems qu'une infinité de gens se plaignoient de l'excès de pouvoir que le Clergé avoit usurpé.

Innocent VIII. chercha querelle à Ferdinand d'Arragon Roi de Naples; & par ses sollicitations, détermina Charles VIII. à porter ses armes en Italie.

Mézerai. Alexandre VI. fut un des hommes les plus corrompus de son Siécle. C'est de lui qu'un illustre Auteur Catholique Romain a fait ce bel éloge, qu'il auroit été le plus méchant homme du monde, s'il n'avoit pas eu un fils bâtard qui étoit encore plus méchant que lui.

Je passe sous silence, l'acharnement de tous ces Papes à persécuter les Bohémiens contre la foi de leur Concordat. Les Croisades contre les Turcs, ausquelles ils voulurent engager tous les Souverains de l'Europe, avoient un beau prétexte. Mais ceux-ci étoient si persuadez que, dans la publication des Croisades, les Papes n'avoient en vûë que leurs intérêts particuliers, qu'ils ne purent jamais prendre aucune confiance en eux.

Tel étoit en général dans le XV. Siécle l'état de l'Eglise Chrétienne, sur quoi je ne ferai qu'une seule réflexion, voulant laisser aux Lecteurs la liberté d'y faire celles qu'ils jugeront convenables. C'est que l'abregé qu'on vient de voir fait connoître avec la derniére évidence combien est frivole ce que quelques-uns disent que ce n'est pas aux particuliers à travailler à la réformation de l'Eglise, mais qu'il faut laisser ce soin à l'Eglise même. Quelle est donc cette Eglise de qui nous devons attendre cette heureuse Réformation? Est-ce tout le Peuple Chrétien en général, s'accordant ensemble, comme par une inspiration subite, à réformer les abus? Ce n'est pas-là sans doute ce qu'on entend par le mot d'Eglise. Est-ce le Pape assisté de ses Cardinaux? Mais ce sont eux qui l'ont toûjours empêchée, & qui vraisemblablement l'empêcheront toûjours de tout leur pouvoir. Sera-ce un Concile Général qui prendra soin de cette réformation? Mais ce qui s'est passé jusqu'ici dans ces Assemblées ne donne pas lieu d'en espérer un si grand bien. D'ailleurs, par qui ce Concile Général sera-t-il convoqué? De quelles gens sera-t-il composé? Qui en sera le Président? Pourra-t-on obtenir du Pape qu'il convoque un Concile Général pour travailler à la réformation de l'Eglise? En cedera-t'il la Présidence à un autre, afin qu'on puisse avec plus de liberté le réformer lui-même avec sa Cour? Enfin, ne sera-ce pas le Pape, les Cardinaux, les Prélats qui auront voix délibérative dans ce Concile? Mais ce sont autant de personnes intéressées à laisser les choses sur le pied où elles sont.

Dira-t-on avec quelques-uns que l'Eglise n'a pas besoin de réformation? qu'elle est nette & pure, sans tache ni ride, ni rien de semblable: que toutes les prérogatives dont les Papes, les Cardinaux, les Evêques joüissent leur appartiennent de Droit divin: que le Pape n'exerce que le pouvoit que Jesus-Christ lui a confié: que ses décisions sont infaillibles, tant dans le fait que dans le droit, & qu'il faut avoir la même soumission pour ses ordonnances

que

que pour celles de Dieu même ? Mais s'il arrive par malheur, que, suivant ce principe, les Papes élargissent leurs phylactéres, & forment tous les jours de nouvelles prétentions, comme il n'est que trop souvent arrivé, par quel moyen pourra-t'on les arrêter, si l'on reconnoît que l'Eglise n'a pas besoin de réformation, ou qu'il faut laisser à l'Eglise même le soin de se réformer ? Etat de l'Eglise.

Etat de l'Eglise d'Angleterre.

Après avoir vû quel étoit l'état de l'Eglise en général, il est tems de passer à celui de l'Eglise particuliére d'Angleterre. Ce Royaume se trouvoit, par rapport à la Religion, dans le même état que le reste de l'Europe. Le Peuple souhaitoit avec passion la réformation de divers abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise & dans son gouvernement. Le Clergé s'y opposoit de tout son pouvoir, parce qu'il ne se pouvoit faire de changement qu'à son préjudice. Quant aux Rois, ils faisoient servir la Religion à leurs intérêts. Lorsqu'ils croyoient avoir besoin du Clergé, ils trouvoient assez de moyens pour éluder les demandes du Peuple. Mais quand la faveur du Parlement leur étoit nécessaire, ils donnoient les mains aux Statuts qui pouvoient reprimer les usurpations de la Cour de Rome & du Clergé.

Dès le commencement du Siécle, Henri IV. qui ne pensoit qu'à se maintenir sur le Trône, & qui ne croyoit pouvoir se passer du Clergé, affecta, pendant tout son Regne, d'avoir beaucoup de complaisance pour lui. De-là vinrent tous les Statuts qui furent faits en ce tems-là contre les Lollards. Henri V. témoigna d'abord beaucoup de penchant à dépoüiller le Clergé de ses richesses, selon le désir du Parlement. Mais ensuite s'étant mis en tête de conquérir la France, il évita soigneusement que la Religion ne causât des troubles dans son Royaume. Il avoit grand besoin, pour exécuter les grands projets qu'il avoit formez, que ses Sujets lui tinssent leurs bourses ouvertes. Mais d'un autre côté, il n'avoit pas moins d'intérêt de vivre en bonne intelligence avec la Cour de Rome, de peur qu'elle ne mît des obstacles à son entreprise. Il sçavoit de quoi elle étoit capable, quand elle se croyoit offensée. Ainsi ménageant adroitement & le Pape & ses Sujets, il sçût empêcher que le premier n'abusât trop de son pouvoir, sans lui ôter pourtant ce dont il étoit en possession. Par cette prudente conduite, il rendit son Regne tranquille par rapport à la Religion. Il faut pourtant excepter ce qu'il fit au commencement contre les Lollards. Il s'étoit laissé prévenir, qu'ils avoient conspiré contre sa personne, & cette pensée le rendit d'abord un peu rigoureux. Mais comme il étoit doüé d'un excellent jugement, il sçût bien-tôt démêler les intérêts du Clergé, d'avec ceux de la Religion, & fit cesser les poursuites contre ces malheureux. Henri VI. étoit un petit génie, toûjours prêt à recevoir les impressions qu'on vouloit lui donner. S'il eût gouverné par lui-même, il y a beaucoup d'apparence que le Clergé auroit gagné beaucoup de terrain sous son Regne. Mais ceux qui dirigérent ses affaires, tant pendant sa Minorité, qu'après, étoient des gens d'un tout autre caractére. D'ailleurs, la Guerre de France, les troubles de la Cour après le Mariage du Roi, & la Guerre Civile qui suivît bien-tôt après, ne permirent pas à ceux qui tenoient le timon du Gouvernement, de penser beaucoup aux affaires de la Religion. Par la même raison, le Regne d'Edoüard IV. ne fut troublé, ni par les Lollards, ni par leurs Ennemis. Il est vrai que ce Prince témoigna une grande condescendance pour

ETAT DE L'EGLISE.

le Clergé, en lui accordant une faveur que les Rois précédens lui avoient constamment refusée. Mais la complaisance n'alla pas jusqu'à lâcher la bride aux persécutions. Les Regnes d'Edoüard V. & de Richard III. se passérent tous entiers dans les troubles domestiques, qui n'avoient aucune influence sur les affaires de l'Eglise. Quant à Henri VII, il se fit un plan de maintenir l'Eglise sur le même pied qu'il l'avoit trouvée, lorsqu'il monta sur le Trône. Il évita toûjours comme un écueïl, toutes sortes d'innovations qui auroient pû mettre des obstacles à l'exécution des deux seuls desseins qu'il avoit en vûë; sçavoir, d'assûrer la Couronne à lui-même & à sa postérité, & d'amasser de l'argent. Telle étoit par rapport à la Religion la disposition des Rois qui regnerent en Angleterre, pendant le quinziéme Siécle.

Pour ce qui regarde le Peuple Anglois, il est certain qu'il étoit généralement Wicleffite à certains égards. Les opinions de Wicleff tendoient manifestement à deux fins principales. La prémiére, étoit de réformer le Gouvernement de l'Eglise, & de donner des bornes au pouvoir de la Cour de Rome & du Clergé. La seconde, de changer la croyance de l'Eglise, touchant certains Dogmes reçûs depuis long-tems, & qu'il jugeoit contraires à l'Ecriture Sainte. Or comme il avoit compris, qu'il étoit comme impossible que les Chrétiens revinssent à ce qu'il croyoit être l'ancienne Foi de l'Eglise, parce que le Clergé avoit intérêt de maintenir les erreurs, il insistoit fortement sur le premier point, comme étant d'une absoluë nécessité pour pouvoir parvenir au second. Il est certain, que par rapport au but général qu'il se proposoit dans le premier de ces deux articles, non seulement ceux qui faisoient profession d'être ses Sectateurs, mais même tout le reste du Peuple étoit comme d'accord avec lui. Depuis plusieurs Siécles les Anglois avoient senti l'oppression où le Pape & le Clergé les avoient tenus. Dans toute la Chrétienté, il n'y avoit point de Peuple qui eût éprouvé plus que celui-ci, la rigueur de cette domination. L'Histoire d'Angleterre le fait voir si manifestement, qu'il faudroit être aveugle pour n'en pas demeurer convaincu. Mais quand même l'Histoire seroit suspecte à cet égard, les Statuts contre les *Provifeurs* & de *Præmunire* si souvent renouvellez, ne laissent aucun lieu de douter que les Anglois ne se crussent opprimez. Ainsi on peut dire qu'en général, le Peuple d'Angleterre étoit Wicleffite sur ce premier point, quoique plusieurs crussent que Wicleff avoit voulu pousser la réformation un peu trop loin, & que, pour corriger les abus de la Hiérarchie, il étoit tombé dans l'excès contraire. Mais le Peuple n'étoit pas généralement Wicleffite par rapport au second Article; sçavoir, le changement de croyance touchant les Dogmes. Véritablement, Wicleff avoit à cet égard beaucoup de Sectateurs, mais ils ne faisoient pas le plus grand nombre. Ainsi le nom de Wicleffite ou Lollard étoit un terme équivoque, qui pouvoit s'entendre en deux divers sens. Quelquefois il signifioit un homme qui s'étant séparé de l'Eglise suivoit en toutes choses, les sentimens de Wicleff. On pouvoit aussi entendre par-là, un homme qui demeurant dans l'Eglise, telle qu'elle étoit alors, & se tenant attaché aux Dogmes reçûs, étoit pourtant du sentiment de Wicleff, par rapport à la Jurisdiction temporelle & spirituelle du Clergé. En ce derniers sens, il y avoit en Angleterre, plus de

Lollards qu'on ne ſçauroit ſe l'imaginer. Cette diſtinction peut ſervir à expliquer diverſes démarches des Parlemens tenus au commencement du quinziéme Siécle, qui paroiſſent contraires, les unes aux autres. Tantôt on les voyoit parler & agir comme les Lollards, en demandant inſtamment que le Clergé fût dépoüillé de ſes richeſſes, & tantôt on les voyoit condamner ces Lollards au feu, lorſqu'ils les conſidéroient au premier ſens dont je veux parler. Le Clergé ſçût bien tirer avantage de l'équivoque qu'il y avoit dans ce terme. Lorſqu'un homme avoit la hardieſſe de témoigner qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on fit quelque changement dans le Gouvernement de l'Egliſe, on ne manquoit pas de l'accuſer d'être Lollard, & de lui attribuer tous les ſentimens de Wicleff. Par-là on le rendoit odieux, parce que les véritables Lollards ſoûtenoient des Dogmes contraires à la Foi de ce tems-là. Le premier Parlement qui demanda, au Roi Henri IV, la ſaiſie des biens du Clergé, ne pût éviter cette accuſation qui fit une grande impreſſion ſur l'eſprit du Roi. Ainſi, il arrivoit ſouvent que des gens n'oſoient approuver publiquement les premieres opinions de Wicleff, de peur de ſe voir accuſez de ſoûtenir auſſi les autres, & d'être expoſez à ſouffrir pour des ſentimens qu'ils n'avoient pas, comme il étoit arrivé à Jean Hus & à Jerôme de Prague. Ce n'étoit pas ſans raiſon que le Clergé pourſuivoit les Lollards avec tant d'animoſité, puiſque leurs principes ne tendoient pas à moins, qu'à le priver de tous ſes avantages. Encore aujourd'hui l'Egliſe Anglicane, quoique ſuivant les ſentimens de Wicleff, par rapport aux Dogmes, ne peut s'empêcher de témoigner fort peu d'eſtime pour ce Docteur, parce qu'il a combattu la Hierarchie Eccléſiaſtique, qu'elle a jugé à propos de conſerver.

Les Lollards furent perſecutez, tantôt plus, tantôt moins, ſelon le caractere des Rois, des Archevêques & des autres Prélats, mais principalement ſelon les conjonctures où le Royaume ſe trouva. En general, le commencement du XV ſiécle fut beaucoup plus rude pour eux, que le milieu & la fin. La raiſon en eſt évidente, C'eſt que leur nombre augmentant inceſſamment, leurs ennemis trouvoient beaucoup moins d'appui, comme de leur côté ils trouvoient eux-mêmes plus de protection. Dans le commencement du XV ſiécle, qui fut le tems le plus fâcheux pour eux, il n'y en eut pourtant qu'un très-petit nombre de brûlez, dequoi on peut donner trois raiſons principales. Premierement, comme les Statuts n'ordonnoient pas la peine du feu contre tous ceux généralement qui tenoient les opinions de Wiclef, mais ſeulement contre ceux qui les prêchoient, ou qui les enſeignoient publiquement, il n'y avoit pas un fort grand nombre de coupables de cette eſpece. Les Statuts à cet égard, ne s'obſervoient pas à la maniere de l'Inquiſition, mais conformément aux Libertez, & aux Privileges de la Nation Angloiſe. En ſecond lieu, l'idée que le Clergé vouloit donner des Lollards étoit, qu'ils renverſoient entierement la Religion. Mais ſouvent dans l'examen de ceux qui étoient accuſez comme tels, il ſe trouvoit, qu'ils croyoient ſimplement, que le Pape & le Clergé abuſoient trop de leur pouvoir ; ce qui étoit le ſentiment général du Royaume. On ſçavoit bien que le Parlement n'avoit pas eu cela en vûë, dans le Statut qu'il avoit fait contre les Lollards. Enfin, il arrivoit quelquefois que les Juges eux-mêmes étoient de la Secte.

ETAT DE L'EGLISE.

C'eſt ce qui donna lieu au Statut qui fut fait ſous Henri V, par lequel tous les Magiſtrats étoient obligez, en entrant en Charge, de jurer qu'ils tiendroient la main à l'execution des Loix faites contre les Lollards. Mais je ne ſçai ſi ce Statut fut toûjours exactement obſervé. Si l'on en croit le Moine de Walſingham, les Juges & pluſieurs Evêques mêmes, étoient fort relâchez dans la pourſuite des Lollards. C'eſt ce qu'il attribuë à la corruption générale qui regnoit en Angleterre. Mais cette corruption n'étoit autre choſe, que le penchant que les Anglois avoient pour les ſentimens de Wicleff, ou du moins le ſcrupule qu'ils ſe faiſoient de faire mourir les gens pour cauſe de Religion. Ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable en Angleterre par rapport aux Lollards, c'eſt le procès & le ſupplice de *Jean Oldcaſtle*, autrement appellé *Lord Cobham*, dont j'ai parlé dans le Regne de Henri V. Il faut maintenant paſſer à une autre matiere; ſçavoir, aux differends que l'Angleterre eut avec la Cour de Rome, pendant le XV ſiecle.

Differends entre l'Angleterre & les Papes.

Malgré toutes les plaintes que les Anglois avoient ſouvent portées à la Cour de Rome, touchant ſes continuelles uſurpations; & malgré les précautions que divers Parlemens avoient priſes pour ſe mettre à couvert de ce côté-là, les Papes ne démordoient point de leurs prétentions. Les Statuts Parlementaires n'étoient à leur égard, que des foudres ſans effet, qui ne portoient aucune a atteinte à leurs droits. Toutes les fois que l'occaſion s'en préſentoit, ils ne faiſoient aucune difficulté d'agir contre ces Statuts, comme s'ils n'euſſent pas été faits, & de faire valoir leur puiſſance Apoſtolique, ſans ſe mettre en peine s'ils portoient du préjudice au Roi, ou à ſes Sujets. Le Parlement voulant remédier à l'abus qui provenoit des Diſpenſes continuelles que le Pape accordoit ſans connoiſſance de cauſe, fit en 1400. un Statut, portant, que tous ceux qui obtiendroient des Bulles pour s'exempter de payer les Dixmes, ſeroient ſujets à la peine du Statut fait contre les *Proviſeurs*. Un autre Statut, qui fut fait dans le même tems, ordonnoit la même peine contre ceux qui obtiendroient des exemptions de la Juriſdiction des Evêques. C'étoient les Moines principalement, que le Parlement avoit en vûë. Mais ces Statuts ne furent pas capables de produire l'effet qu'on en avoit attendu, parce que le Pape, par la plénitude de ſa Puiſſance Apoſtolique, diſpenſa les Moines de l'obſervation des Statuts Parlementaires. Les Evêques, que cette affaire regardoit principalement, n'oſant diſputer au Pape le droit qu'il s'attribuoit, ce fut au Parlement à défendre leur cauſe & la ſienne propre. Pour cet effet, il renouvella les Statuts faits ſur ce ſujet, & y ajoûta une Clauſe qui défendoit aux Moines en particulier, de demander de pareilles exemptions, ou de s'en prévaloir, ſous la peine portée par la Loi de *Præmunire*.

Cette Loi, dont j'ai parlé en pluſieurs occaſions, étoit une terrible barriére contre les uſurpations de la Cour de Rome. Il eſt vrai qu'elle n'attaquoit pas le Pape directement, puiſque le Parlement n'avoit aucune Juriſdiction ſur lui. Mais en empêchant les Anglois de s'adreſſer à la Cour de Rome, pour des choſes contraires aux prérogatives de la Couronne, & aux Droits de la Nation, elle faiſoit perdre au Pape une bonne partie des avantages qu'il prétendoit tirer de ſa Puiſſance Apoſtolique. On s'étonnera peut-être, que les Papes ayent gardé le ſilence, lorſque cette Loi fut faite, & long-

tems après. Mais il est facile d'en découvrir la raison. C'est que le Schisme qui commença en 1378, & qui ne finit qu'en 1409, les empêcha de se remuer. Les Papes que l'Angleterre reconnoissoit, n'avoient garde de la chagriner dans une telle conjoncture. Il est vrai qu'il y eut un intervalle de quelques années, pendant lesquelles Alexandre V. & Jean XXIII. auroient pû faire quelque tentative contre cette Loi. Mais le premier ne siégea que peu de tems, & le second fut occupé à des affaires qui lui paroissoient plus importantes. Martin V. ne regarda pas cette affaire avec la même indifférence. En 1426. il écrivit à Henri Chicheley, Archevêque de Cantorbéri, une Lettre fulminante, pour lui reprocher sa négligence sur ce sujet, & pour lui ordonner de faire tous les efforts possibles, afin que cette Loi fût revoquée. Henri VI. qui regnoit alors, n'étant âgé que de cinq ans, le Pape jugea que cette Minorité étoit une conjoncture favorable pour parvenir à son but. On ne sera peut-être pas fâché de voir ici une partie de cette Lettre, qui fait connoître dans quels sentimens étoit ce Pontife, par rapport aux prétendus Priviléges de son Siége.

ETAT DE L'EGLISE.

MARTIN,

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,

à son Révérend Frere, l'Archevêque de CANTORBERI, *Salut & Bénédiction Apostolique.*

« SI vous aviez considéré quel compte exact vous avez à rendre à Dieu « tout-puissant du Troupeau qui a été commis à vos soins : si vous aviez « meurement réfléchi sur les obligations à quoi votre devoir vous engage, & « combien vous êtes obligé de soûtenir les droits & l'honneur de l'Eglise Ro- « maine, de laquelle vous tenez votre Dignité : si vous aviez, dis-je, fait at- « tention à toutes ces choses, vous ne vous seriez pas laissé gagner par le som- « meil. Non ; il y a long-tems que vous auriez fait le devoir de votre charge. « Vous auriez tâché de ramener les égarez dans le bon chemin. Vous vous « seriez opposé de toutes vos forces, à ceux qui, par un indigne sacrilége, ont « envahi les Priviléges accordez à l'Eglise par notre Sauveur. Est-ce donc pour « vous enrichir, & pour vous donner occasion de rechercher votre propre « bien, & non pas celui de Jesus-Christ, que vous avez reçû l'autorité que « votre Caractere vous donne ? Si c'est-là votre sentiment, vous entendez « bien mal les instructions de notre Divin Sauveur qui, en commettant à « Saint Pierre le soin de ses Brébis, lui ordonna seulement de les paître, & « même ce Saint Apôtre ne reçût ce commandement, qu'après qu'il eut don- « né à son Divin Maître des marques réïterées de son amour. Est-ce donc la « maniere dont vous montrez votre amour pour Christ ? Est-ce là, paître le « troupeau, & en prendre soin ? Une semblable conduite vous déchargera- « t'elle envers le Saint Siége ? Helas ! votre troupeau se précipite, à vos yeux, « dans l'abyme, & vous ne prenez pas garde au danger : vous ne faites rien

Lettre de Martin V. à l'Archevêque de Cantorbéri.

 pour

ETAT DE L'EGLISE.

» pour l'en retirer. Vous le laiſſez paître dans des pâturages dangereux, ſans » l'en avertir, & ce qui eſt horrible, il ſemble que, de vos propres mains, » vous mettez le poiſon dans la bouche des Brébis. Vous les voyez diſperſer » & mettre en piéces par les loups, & comme un chien muët, vous ne daignez » pas ſeulement abboyer. Vous pouvez regarder tranquillement l'autorité de » notre Divin Sauveur & du Saint Siége, mépriſée & foulée aux pieds, ſans » laiſſer diſtiller de votre bouche un ſeul mot de remontrance. On auroit crû, » que du moins vous auriez témoigné à l'oreille, combien vous dèſaprou- » vez ce qui ſe paſſe, puiſque vous êtes ſi exceſſivement prudent que de n'oſer » le déclarer en public. Ne prenez-vous pas garde, que vous ſerez un jour » obligé de rendre compte juſqu'au dernier quadrain, de toutes les omiſſions » & de toutes les prévarications de cette eſpéce? Ne croyez-vous pas, que ſi » quelqu'une de vos Brébis ſe perd par votre négligence, (Helas, il n'y en a » que trop qui ſe perdent!) ſon ſang ſera redemandé de votre main? Trem- » blez, en conſidérant quelle vengeance Dieu prononce par ſon Prophéte » Ezéchiel: *Fils d'homme, je t'ai établi pour guette ſur la Maiſon d'Iſrael. Si* » *tu vois venir l'épée & que tu ne ſonne pas de la trompette, & que quelque per-* » *ſonne ſoit emportée, je redemanderai ſon ſang de ta main* ».

A voir ce début, ne diroit-on pas qu'il s'agiſſoit de quelque nouvelle Héréſie qui renverſoit les fondemens de la Religion? Pour le moins on croiroit que le Pape avoit les Wicleffites en vûë. Mais non, on va voir dans la ſuite de la Lettre, de quoi il étoit queſtion. C'étoit du Statut *Præmunire*, que l'Archevêque n'avoit pas fait annuller, le Pape ſuppoſant, ſans aucun fondement, qu'il dépendoit de ce Prélat de faire révoquer les Loix du Royaume. Il continuoit de cette maniere.

» Je vous laiſſe à conſiderer quelle abominable violence a été commiſe » dans votre Province. Liſez, je vous prie, cette Loi Royale, ſi toutefois, » il y a là dedans quelque choſe de Loi, ou de Royal. Car comment peut- » on donner le nom de Loi, à ce qui révoque les Loix de Dieu, & de l'Egli- » ſe, ou comment peut-on appeller Royale une Loi qui détruit les anciennes » Coûtumes du Royaume, & qui eſt directement contraire à cette ſentence » de l'Ecriture, *le Roi aime le Jugement*? Dites-moi donc, Révérend Frere, » ſi vous, qui êtes un Evêque Catholique, pouvez croire raiſonnable, qu'un » Acte tel que celui-ci demeure en force dans un Royaume Chrétien?

» Premierement, ſous prétexte de cet exécrable Statut, le Roi d'Angle- » terre s'éleve juſqu'à la Juriſdiction ſpirituelle, & gouverne les affaires Ec- » cléſiaſtiques auſſi abſolument que ſi Notre Sauveur l'avoit établi pour ſon » Vicaire. Il fait des Loix pour l'Egliſe & pour le Clergé. Enfin, il fait tant » d'Ordonnances touchant les Clercs, les Bénéfices, & tout ce qui regarde la » Hierarchie Eccléſiaſtique, qu'on diroit que les Clefs du Royaume des Cieux » ont été miſes entre ſes mains & que la Surintendance de ces ſortes d'affaires » lui a été commiſe & non pas à Saint Pierre.

» Outre ces hideuſes Uſurpations, il a ordonné diverſes peines contre » le Clergé. Une ſemblable rigueur peut d'autant moins être juſtifiée, que le » Gouvernement d'Angleterre ne traite pas les Turcs & les Juifs avec tant de » ſévérité. Il n'y a point d'homme, de quelque Nation & de quelque perſua- » ſion qu'il ſoit, qui n'aît la liberté d'entrer en Angleterre. Il n'y en a d'ex-

clus,

clus, que ceux à qui le Vicaire de Jesus-Christ a donné des Cures. Oüi, « ceux-là, dis-je, sont bannis, saisis, emprisonnez, dépoüillez de leurs biens. « Si quelqu'un de l'Ordre Ecclésiastique, chargé des Mandats & des Censures « du Saint Siége, veut mettre le pied en Angleterre, & y veut exécuter sa « Commission, il y est traité en ennemi, exclus de la protection du Roi, & « de plus, exposé à des peines encore plus dures. Y-a-t'il jamais eu d'iniqui- « té semblable passée en Loi? Considerez, je vous prie, si de tels Statuts sont « pour l'honneur du Royaume; & s'il vous convient de garder le silence, au « milieu de tant d'outrages. Est-ce par-là, qu'on fait voir une obéïssance filia- « le? Est-ce par-là, que le Peuple d'Angleterre témoigne ses égards pour la « Mere Eglise & pour le Saint Siége? Peut-on regarder comme Catholique un « Royaume où l'on execute ces Loix profanes, où l'on défend de s'adresser « au Vicaire de Jesus-Christ, où l'on ne veut pas souffrir que le Successeur de « Saint Pierre execute sa commission qu'il a reçûë de Notre Sauveur? Christ « a dit à Saint Pierre & en sa personne à ses Successeurs, *Païs mes Brebis.* Mais « ce Statut le leur défend. Il transporte cet office à la personne du Roi, & pré- « tend, en divers cas, lui conférer une autorité Apostolique. Christ a fondé « son Eglise sur Saint Pierre; mais cet Acte de Parlement empêche les effets « de cette disposition. Il ne veut pas permettre que le Siége de Saint Pierre « procede dans les fonctions du Gouvernement de l'Eglise, ni qu'il ordonne « ce qu'il convient à ses nécessitez. Notre Seigneur a commandé que tout ce « que son Souverain Pontife lieroit ou délieroit sur la Terre fût lié ou délié « dans le Ciel. Mais ce Statut va directement contre l'Ordonnance Divine. « Si celui qui représente immédiatement Notre Sauveur, juge à propos de « commettre quelqu'un de l'Ordre Ecclésiastique pour exercer la puissance « des Clefs, contre l'intention du Statut, on refuse de l'admettre. Que dis- « je, on le chasse du Royaume, on saisit ses effets, & on le laisse exposé à de « plus grandes peines. Si quelque discipline, si quelque censure Apostolique, « paroit ensuite contre un pareil traitement, elle est punie comme une offen- « se capitale. «

ETAT DE L'EGLISE.

„ Qu'est-ce donc que votre Prudence pense de tout ceci? Est-ce un Statut « Catholique? Peut-il être souffert, sans que l'honneur de Notre Sauveur y « soit intéressé, sans faire une brêche aux Loix de l'Evangile, & sans ruïner « les ames du Peuple? Pourquoi donc n'avez-vous pas crié hautement? Pour- « quoi n'avez-vous pas élevé votre voix comme une trompette, pour faire « connoître au Peuple sa transgression, & à la Maison d'Israël son péché, afin « que leur sang ne vous soit pas redemandé? Si tous ceux qui ont charge « d'ames sont obligez à ce devoir, combien plus vous à qui le Saint Siége a « commis le soin & des Prêtres & du Peuple? Vous, qu'il a honoré de la « Dignité de Primat, & de Légat de l'Eglise d'Angleterre? Vous, qui avez « l'honneur d'être Successeur de ce glorieux Martyr *Saint Thomas* qui, pour « s'opposer à l'oppression provenant de pareils Statuts, n'a pas fait difficulté « de se sacrifier soi-même pour les intérêts de l'Eglise. «

„ Tout cela considéré, vous qui auriez dû lever l'étendart, paroître le « premier, pour la défense de la Religion, & animer vos Freres les Evêques „ à un noble combat, vous êtes le premier à tourner le dos, & à vous reti- « rer du service. Ainsi, soit, par une excessive timidité, ou, comme on le «

croit

ETAT DE L'EGLISE.

» croit généralement, par une véritable prévarication, vous découragez ceux » qui se présentent pour se tenir à la brêche. Si donc l'Eglise se plaint de vo- » tre conduite, si tout le mal vous est attribué, ne soyez point surpris, mais » soyez troublé de cette imputation. Que ce reproche serve à vous faire ré- » former votre conduite, pour vous faire executer hardiment les devoirs de » votre charge. Cela ne seroit pas bien difficile si votre inclination vous por- » toit à agir de tout votre pouvoir. Faites valoir votre caractére parmi les Laï- » ques. Instruisez-les sur cet Article, & tâchez de les ramener dans le bon che- » min. Montrez-leur quel piége ce Statut va devenir pour eux, & quel crime » il attirera sur leurs consciences. Que vos exhortations soient vives & pres- » santes, & alors ce qui est tortu sera redressé, & les chemins raboteux seront » applanis ».

Après une si forte reprimande, le Pape disoit à l'Archevêque, qu'il s'étoit crû obligé en conscience, d'agir ainsi rondement avec lui. Ensuite, il le chargeoit, sous peine d'Excommunication, d'aller incessamment presser le Conseil de faire ensorte que le Statut de *Præmunire* fût révoqué; de s'adresser aux deux Chambres du Parlement, & de leur faire entendre, que tous ceux qui obéïssoient à ce Statut, étoient dans les liens de l'Excommunication. De plus, il lui commandoit de donner ses ordres afin que le Clergé prê-chât, publiquement & en tous lieux, la même Doctrine, de prendre avec lui deux personnes graves, pour être témoins de sa diligence, & de l'informer de ce qui seroit fait sur cette matiere.

Raisons de la conduite de ce Pape.

Si l'on veut sçavoir pourquoi Martin V. étoit si fort irrité contre ce Prélat, qui n'avoit pourtant eu aucune part à l'Acte de *Præmunire* fait long-tems avant qu'il fût Archevêque, & qui n'avoit pas eu le pouvoir de le faire révoquer, en voici la raison. C'est qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir aux exemptions de la Cour de Rome. Il avoit dissuadé Henri V. de consentir que Henri Beaufort son Oncle fût fait Cardinal, Légat *à Latere*, pour toute sa vie, & qu'il possédât l'Evêché de Winchester en commande. De plus, il avoit dit publiquement, que toutes les démarches du Pape ne tendoient qu'à succer continuellement l'Angleterre.

L'Archevêque ayant voulu se justifier, ne le fit pas à la satisfaction du Pontife. Au contraire, il s'attira une Lettre encore plus fulminante que la premiere, & puis encore une troisiéme adressée aux deux Archevêques, dans laquelle, pour mortifier celui-ci, celui d'Yorck étoit toûjours nommé le premier. Chicheley, craignant les menaces du Pape, lui fit écrire par d'autres Evêques: mais rien ne fut capable de l'appaiser. Enfin, il lui écrivit lui-même une Lettre, où il lui disoit, qu'il avoit appris par un bruit public que Sa Sainteté avoit procédé par Sentence contre lui, ce qui n'étoit arrivé à aucun Archevêque de Cantorbéri depuis Augustin. Que néanmoins, il n'avoit aucune certitude de ce fait, parce que le Roi lui avoit ordonné d'envoyer à la Chancellerie tous les Paquets qu'il avoit reçûs de Rome, avec les sceaux tous entiers pour y être gardez, jusqu'à ce que le Parlement fût assemblé.

Cependant Martin V. voulant pousser cette affaire, écrivit au Roi & au Parlement, avec des expressions plus hautaines qu'aucun Pape n'en eût jamais employées. Il les exhortoit, ou plûtôt, il leur commandoit, de révoquer

voquer le Statut de *Præmunire*, ſans quoi il aſſûroit qu'ils ne pouvoient être ſauvez. EDAT DE L'EGLISE.

Enfin, l'Archevêque voyant le Pape obſtiné ſur ce ſujet, & n'oſant plus long-tems ſe diſpenſer de lui obéïr, ſe rendit avec pluſieurs autres Evêques à la Chambre des Communes. Il y fit un long diſcours, tendant à perſuader à la Chambre de révoquer le Statut, & lui fit craindre que le Pape ne jettât un Interdit ſur tout le Royaume. Mais ni ſes raiſons, ni ſes menaces ne furent pas capables de porter les Communes à révoquer l'Acte, ni à y faire le moindre changement. Au contraire, elles prierent le Roi, par une Adreſſe, de prendre l'Archevêque ſous ſa protection, & d'écrire au Pape ſur ſon ſujet.

La Lettre qu'on vient de voir, & les efforts extraordinaires que fit Martin V. pour faire révoquer l'Acte de *Præmunire*, me donnent lieu de faire trois remarques ſur cette matiere. La premiere, que cette Lettre fait voir avec la derniere évidence, qu'on faiſoit alors des prérogatives du Pape, & des priviléges du Clergé, le Capital de la Religion. De plus, on voit par-là combien Martin V. étoit éloigné de conſentir à la moindre diminution de ſes prétendus droits, & par conſéquent à la réformation de l'Egliſe, dans le Chef & dans les Membres, demandée avec tant d'ardeur au Concile de Conſtance, où il avoit lui-même aſſiſté.

La ſeconde Remarque eſt, que de tout tems les Papes ont eu de grands avantages dans leurs démêlez, avec les divers Etats Chrétiens. Ces avantages conſiſtoient, en ce que, par les menaces de l'Excommunication & de l'Interdit, ils pouſſoient les choſes ſi loin, qu'il ne falloit pas avoir peu de fermeté pour ne pas ſe laiſſer intimider, & pour ne ſe relâcher en rien, ſoit par accommodement ou de quelqu'autre maniere. Que ſi cette fermeté ſe trouvoit à toute épreuve, & que les conjonctures ne fuſſent pas favorables à la Cour de Rome, elle avoit la liberté de s'arrêter quand elle vouloit, en attendant une meilleure occaſion. Ceux qui avoient le malheur d'avoir des affaires avec elle, comptoient toûjours pour une grande victoire, de n'avoir pas été vaincus, trop contens, qu'elle voulût les laiſſer vivre en repos.

Conjecture ſur ce ſujet.

La troiſiéme Remarque eſt une conjecture, dont on fera tel cas qu'on voudra. Voici ce que c'eſt. Quoique Henri VI. ne fût alors âgé que de cinq ans, & que ſa Minorité ſemblât favoriſer le deſſein du Pape, il eſt pourtant certain, que l'Angleterre n'avoit jamais été dans un plus haut point de proſperité. Les Anglois étoient tranquilles, & contens du Gouvernement, & les victoires de *Crevant* & de *Verneüil* avoient mis leurs affaires en France ſur un très-bon pied. D'un autre côté, celles de Charles VII. ſe trouvoient dans un ſi grand déſordre, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'elles pûſſent jamais ſe rétablir. Ainſi Martin V. ne pouvoit pas compter que ce fût un tems favorable pour lui. D'ailleurs, les deux Oncles du Roi n'étoient pas gens à laiſſer perdre, ſous leur adminiſtration, les prérogatives du Roi & du Peuple, dans un tems où leurs affaires ſe trouvoient dans un ſi bon état. Il y a donc quelque apparence, que Martin V, qui avoit beaucoup plus de penchant pour la France que pour l'Angleterre, ne fit alors tout ce vacarme, que pour exciter en Angleterre des troubles qui fa-

ETAT DE L'EGLISE.

vorisassent le Roi Charles, & lui donnassent le tems de respirer. Si l'Archevêque lui eût exactement obéï, & que le Clergé eût prêché par tout contre le *Præmunire*, comme le Pape l'ordonnoit expressément, le Parlement se seroit vû dans la nécessité de soûtenir son Statut, & de punir la témérité du Clergé. Alors le Pape auroit eu un prétexte de mettre le Royaume en Interdit, ce qui auroit beaucoup dérangé les affaires des Anglois en France. Mais la sagesse de Chicheley prévint le mal qui pouvoit arriver de la hauteur avec laquelle Martin agissoit. Enfin, ce Pontife comprenant qu'il ne trouveroit aucun appui, ni dans le Conseil du Roi, ni parmi le Clergé, ni parmi le Peuple, laissa tomber cette affaire, ne jugeant pas à propos de commettre plus avant son autorité. La conjecture qu'on vient de voir est fondée sur ce que Martin V. témoigna toûjours beaucoup de partialité pour la France, soit que ce fût par inclination, ou parce qu'en effet, l'intérêt de la Cour de Rome, n'étoit pas que la France fût soûmise à l'Angleterre.

Remarque sur le *Præmunire*.

Avant que de quitter le *Præmunire*, il est bon de remarquer, que ce Statut avoit deux clauses principales. La premiere, qui comprenoit le Statut fait contre les *Proviseurs* sous le Regne d'Edoüard I, défendoit de solliciter, & d'obtenir des Bénéfices de la Cour de Rome, par voye de *Provision*, contre les Droits de la Couronne, ou des Patrons. La seconde défendoit de porter à la Cour de Rome, *ou ailleurs*, les Causes qui dépendoient de la Jurisdiction Royale. Le Clergé se plaignoit que de ses deux mots, *ou ailleurs*, les Juges Royaux prenoient prétexte de priver la Cour Ecclesiastique d'une infinité de Causes dont elle prenoit connoissance avant ce tems-là. Il soutenoit que ces mots *ou ailleurs*, inférez dans l'Acte, n'avoient point de rapport aux Cours Ecclesiastiques, mais seulement aux divers lieux où la Cour du Pape pouvoit se trouver, ailleurs qu'à Rome: Que néanmoins, les Juges les prenoient dans le premier sens, & que pour peu qu'il y eut dans un procès quelque Article qui dépendît de la Jurisdiction Royale, ils prenoient occasion de ces deux mots, d'en ôter la connoissance à toute Cour Ecclesiastique, aussi-bien qu'à la Cour de Rome. En 1439, la Convocation du Clergé se plaignit au Roi de l'explication que les Juges Royaux donnoient à ces termes, prétendant qu'elle étoit contraire à l'intention de la Loi, par plusieurs raisons qu'elle alléguoit dans son Mémoire. Pour cette fois, le Clergé n'eut point de réponse, ou, s'il en eut, elle ne lui fut pas favorable. Mais sous le Regne d'Edoüard IV, il obtint une Chartre, où le Roi défendoit à ses Juges, de se mêler des affaires criminelles où le Clergé se trouvoit intéressé. Je ne sçai si Edoüard accorda cette Chartre par politique, pour s'acquérir la protection du Clergé, ou s'il étoit convaincu, que ces deux mots, *ou ailleurs*, étoient expliquez contre l'intention de ceux qui avoient fait la Loi.

Plaintes du Clergé.

Autres différends entre le Parlement & le Pape.

Outre les différends que le Statut de *Præmunire* causa entre l'Angleterre & la Cour de Rome, il y en eut encore quelques autres dont je vai parler briévement. En 1403, sous le Regne d'Henri IV, le Parlement fit un Statut qui défendoit à ceux qui étoient pourvûs de quelque Bénéfice, de donner à la Chambre Apostolique, plus qu'on ne donnoit anciennement. La peine pour les Contrevenans étoit, qu'ils payeroient au Roi, la même somme qu'ils auroient

roient payée au Pape. L'occaſion de ce Statut étoit un abus que la Cour de Rome avoit introduit depuis quelque tems. C'étoit qu'on expédioit jamais des Bulles pour un Bénéfice, avant que celui qui en devoit être pourvû, eût composé pour les premiers fruits, auſſi-bien que pour les menus ſervices de la Chambre Apoſtolique, & payé, par avance, la ſomme doit il étoit convenu.

Etat de l'Eglise.

Mais le plus grand différend qu'il y avoit entre l'Angleterre & les Papes, étoit au ſujet de la collation des Evêchez. Quoi qu'au commencement de la converſion des Anglo-Saxons, les Papes euſſent envoyé des Evêques Italiens, ou autres Etrangers, en Angleterre, il eſt certain que, vers la fin de la Monarchie Saxonne, les Chapitres étoient en poſſeſſion de nommer leurs Evêques. Le même Privilége leur fut continué, après la Conquête des Normans, & confirmé par un Chartre du Roi Jean. Cependant les Papes, ayant peu à peu étendu leurs droits, s'emparerent du pouvoir de conférer les Archevêchez & les Evêchez, par voye de *Proviſion*, tantôt ſous un prétexte, tantôt ſous un autre. C'eſt ce que j'ai eu ſouvent occaſion de remarquer dans cette Hiſtoire. Ils auroient bien voulu pouvoir tout d'un coup établir ce principe, que la diſpoſition de tous les Evêchez leur appartenoit de Droit Divin. Mais comme ils y trouverent des obſtacles, ils s'aviſerent d'un autre moyen. Ce fut de ſe mettre, peu-à-peu, en poſſeſſion ſous divers prétextes, afin de fonder enſuite le droit ſur la poſſeſſion. Ainſi s'étant d'abord contentez de ſoutenir qu'en certaines occaſions, ils avoient le droit de remplir les Evêchez vacans, ils ſe rendirent enſuite maîtres de ces occaſions. Enfin, ils les multiplierent ſi fort, qu'à peine ſe trouvoit-il un Evêché vacant, qu'ils ne rempliſſent par voye de *Proviſion.* Le tems, & diverſes conjonctures favorables les ayant confirmez dans cette prérogative, il ne fut plus poſſible de les en faire déſiſter. Ainſi le Droit des Chapitres étoit entiérement anéanti.

Sur la collation des Evêchez & autres Bénéfices.

Arundel, Archevêque de Cantorbéri, étant mort en 1413, les Moines de Saint Auguſtin élurent Henri de Chicheley, qui étoit Evêque de Saint David. Mais le Pape Jean XXIII. caſſa cette élection, déclarant que pour cette fois, il avoit réſolu de diſpoſer de cet Archevêché, par voye de Proviſion. Cependant, afin d'éviter les broüilleries que cette prétention pouvoit cauſer, il en pourvut le même Chicheley, conſervant ainſi ſon prétendu droit, ſans faire du tort à celui qui avoit été élu.

Mais Martin V. n'eut pas tant de ménagemens pour l'Angleterre. Il ne fut pas plutôt aſſis ſur le Siége Pontifical, qu'il diſpoſa hautement, de tous les Evêchez qui vinrent à vaquer, ſans aucun égard pour les droits des Chapitres. En deux ſeules années, il donna des Proviſions pour treize Evêchez dans la Province de Cantorbéri. Ce n'étoit pas ſeulement à l'égard des Evêchez que l'Angleterre avoit ſujet de ſe plaindre du Pape, il diſpoſoit auſſi de tous les autres Bénéfices du Royaume, ſans ſe mettre en peine ni du droit des Patrons, ni de l'inſtruction du Peuple. Les meilleurs étoient la plûpart du tems conférez à des Etrangers, qui n'entendoient pas un mot d'Anglois, ou qui ne réſidoient pas en Angleterre : quelquefois même à des enfans. Par exemple il fit Archidiacre de Cantorbéri, Proſper Colonna ſon Neveu qui n'étoit âgé que de quatorze ans. Henri V, qui étoit un Prince extrémement fier, envoya des Ambaſſadeurs à Rome pour ſe plaindre tant ſur ces griefs

ETAT DE L'EGLISE.

que ſur pluſieurs autres. Mais comme Martin V. différoit trop longtems à répondre, les Ambaſſadeurs lui dirent que le Roi leur Maître avoit fait la démarche de les envoyer à Rome, par une deférence pour le Saint Siége, à laquelle il n'étoit point obligé: mais qu'à l'avenir il feroit uſage de ſa prérogative. Que cependant ils avoient ordre de faire une proteſtation ſolennelle en préſence du Sacré Collége, ſi on ne leur donnoit pas ſatisfaction ſur le champ. J'ignore quelle fut la réponſe du Pape. Mais quelque tems après Martin V. ayant transféré l'Evêque de Lincoln à Yorck, par voye de *Proviſion*, le Chapitre refuſa de le recevoir, & le Pape ſe vit enfin obligé de révoquer la Bulle qu'il avoit donnée pour cet effet.

En 1438. l'Univerſité d'Oxford ſe plaignit, que les Bénéfices du Royaume étoient diſtribuez, ſans aucun égard au mérite ni au ſçavoir. Que par-là l'Univerſité devenoit déſerte, parce qu'on n'avoit pas beſoin d'étude ni de ſcience pour obtenir des Bénéfices. Sur cela, la Convocation, à qui cette plainte étoit adreſſée, fit un Decret, par lequel il étoit défendu d'admettre aucun Bénéficier qui ne fût gradué dans une des deux Univerſitez. Mais c'étoit une foible digue contre la puiſſance Papale.

Cependant, quoique la Cour de Rome fît ſonner bien haut l'autorité Apoſtolique, elle ne laiſſoit pas de recevoir, de tems en tems, quelques mortifications. Par exemple ſous le Regne de Henri IV, le Parlement ordonna que le Denier de Saint Pierre ſeroit mis en dépôt entre les mains du Roi juſqu'à la fin du Schiſme.

Sous Henri V. les Prieurez *Alliens* ou Etrangers, furent ſupprimez ſans qu'on daignât demander au Pape ſon conſentement.

Sous Henri VI, le Pape Nicolas V. ayant demandé un Subſide extraordinaire au Clergé d'Angleterre, pour les beſoins du Saint Siége, le Roi défendit au Clergé de l'accorder.

Une pareille demande ayant été faite quelques années après, par un Nonce nommé *Vicentini*, le Clergé la rejetta bruſquement. On commençoit à moins craindre la puiſſance Papale, autrefois ſi formidable à toute l'Egliſe, & particuliérement à l'Angleterre. Les Schiſmes lui avoient fait un tort irréparable.

CONCILES

Pendant tout le Siécle dont je parle, on ne trouve point qu'il ſe ſoit tenu en Angleterre, des Conciles Nationaux, mais ſeulement des Convocations du Clergé, dans les deux Provinces Eccleſiaſtiques de Cantorbéri, & d'Yorck. La condamnation des Lollards étoit preſque l'unique affaire de ces Convocations. Quant aux Synodes Nationaux, ils étoient devenus inutiles, depuis que les Papes avoient attiré à leur Siége la connoiſſance de toutes les affaires Ecléſiaſtiques. D'ailleurs, le moindre appel au Pape étoit ſuffiſant pour annuller toutes les Ordonnances d'un Concile. D'un autre côté, les Papes avoient gagné ce point, qu'on ne pouvoit plus tenir de Conciles Nationaux, ſans leur permiſſion. Or comme, dans ces Aſſemblées, on n'avoit que trop ſouvent occaſion d'examiner juſqu'où s'étendoit la puiſſance Papale, elles étoient devenuës ſi odieuſes à la Cour de Rome, que l'uſage s'en perdit inſenſiblement. Aujourdhui même, dans les Etats qui n'ont point encore reçu la Reformation, on n'entend plus parler de Conciles Nationaux, ou, du moins, c'eſt ſi rarement, qu'on voit bien que les Papes ne les permettent qu'à

regret

regret, & avec de très-grandes difficultez. Nous en avons vû depuis peu en France, un exemple remarquable dans ce qui s'est passé touchant la fameuse Constitution *Unigenitus*, de Clement XI. Le Roi Loüis XIV, tout puissant & tout redouté qu'il étoit, ne put jamais obtenir du Pape la permission d'assembler un Concile National, qu'à des conditions qui le rendoient impraticable, quoique l'unique but de ce Monarque fût d'y faire approuver la Constitution. ETAT DE L'EGLISE.

L'Article des hommes illustres qui ont fleuri dans l'Eglise d'Angleterre, pendant ce Siécle, ne nous arrêtera pas long-tems. Véritablement, il y eut des Cardinaux, des Archevêques, des Evêques, & d'autres Ecclésiastiques assez distinguez; mais ce ne fut ni par leur piété ni par leur sçavoir. Les Charges qu'ils exercérent à la Cour, les Ambassades, les intrigues du Cabinet, la part qu'ils prirent dans les révolutions arrivées dans la Cour ou dans le Royaume, furent les seules choses qui les distinguerent du commun. Henri Chicheley, Archevêque de Cantorbéri, fut un des meilleurs. Par cette raison, il n'obtint pas l'honneur du Cardinalat, qui fut prodigué à *Henri Beaufort* Evêque de Winchester, à *Kemp*, à *Bourchier*, à *Morton* qui en étoient moins dignes que lui, si on eût regardé au vrai mérite. Mais Chicheley manquoit de celui que la qualité de Cardinal demandoit nécessairement, c'étoit d'être dévoüé au Saint Siége. Hommes illustres.

Si d'ailleurs il y a eu quelques Sçavans dans ce Siécle, c'étoient des Sçavans par rapport au tems où ils ont vécu, pendant lequel, la vraye Science n'a pas été fort en vogue. Ainsi ce seroit une chose fort inutile que de parler de chacun en particulier, puisque leur réputation n'a gueres duré au-delà de leur vie. Quelques-uns se distinguerent par leur extrême animosité contre les Lollards, & entr'autres Arundel Archevêque de Cantorbéri. Ce Prélat faisant l'Oraison funébre d'Anne de Luxembourg, Femme de Richard II, la loüa beaucoup de ce qu'elle lisoit tous les jours l'Ecriture Sainte, en Langue vulgaire. Cependant, quelques années après, sous le Regne de Henri IV, il condamna, dans une Convocation du Clergé de sa Province, les Traductions de la Bible, comme très-pernicieuses.

FIN DU TOME QUATRIE'ME.

TABLE DES MATIERES,

Contenuës en ce Tome Quatriéme.

A.

Cabot.

C.

D.

H

I.

K.

L.

L.

M.

N.

O.

P

R.

S.

T.

X.

Y.

Sa

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÉME.

